Consultation
sur place

000771346

RG VI
5671

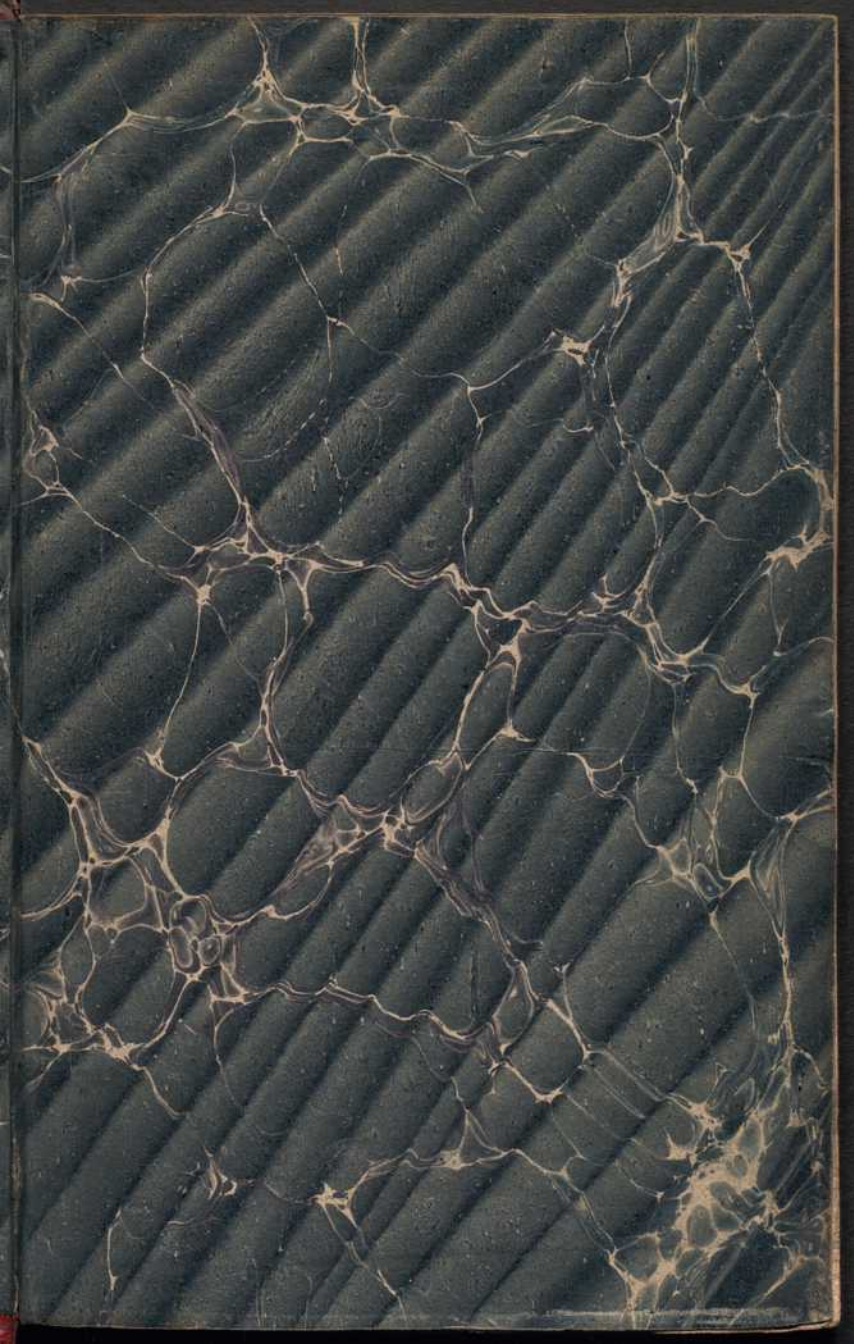

HISTOIRE

D'ANGLETERRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Ve DONDEY-DUPRÉ,
rue Saint-Louis, 46, au Marais.

HISTOIRE

D'ANGLETERRE,

PAR

LE DOCTEUR JOHN LINGARD,

TRADUITE

PAR M. LÉON DE WAILLY;

AVEC LA CONTINUATION JUSQU'A NOS JOURS.

TOME SIXIÈME.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE
H 6 30 483
G. 5671 (6)

PARIS,
CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
29, RUE DE SEINE.

1844.

G. 5674 (c.)
Hm 3 c

HISTOIRE

D'ANGLETERRE.

CHAPITRE PREMIER.

CHARLES II.

Caractère de la cabale. — Suspension des payements de l'échiquier. — Déclaration d'indulgence. — Déclaration de guerre contre les Etats. — Victoire de la baie de Southwold. — Conquêtes de la France sur terre. — Actes du parlement. — Révocation de l'indulgence. — Adoption de l'acte du test. — Actions navales. — Disgrâce de Shaftesbury. — Adresses contre Lauderdale et Buckingham. — Mise en jugement d'Arlington. — Conclusion de la paix. — — Dessein d'exclure le duc d'York. — Prorogations réitérées du parlement. — Intrigues de Monmouth, — d'Arlington. — Conduite du parti populaire. — Test d'obéissance passive de Danby. — Dispute concernant les appels. — Autre session. — Renouvellement de la dispute. — Motion pour la dissolution du parlement. — Evénements en Ecosse — et en Irlande.

Quoique le second des traités secrets avec la France eût été conclu en janvier, les ratifications ne furent échangées qu'en juin, époque à laquelle il est probable que Charles avait consenti à s'engager dans la guerre projetée contre les Etats, et à remettre à un temps indéfini l'annonce de sa conversion. Louis avait déjà envoyé des présents aux commissaires qui avaient signé le traité secret de Douvres; il en envoya maintenant d'autres à Buckingham, Ashley et Lauderdale, qui avaient signé le second traité en juin. Il n'y avait rien d'inusité à cela; mais pour attacher plus fortement les ministres influents à ses intérêts, il accorda une pension de dix mille livres à lady Shrewsbury, maîtresse de Buckingham; et Arlington ayant refusé une pension semblable, il fit un présent magnifique à sa femme [1]. Les seuls conseillers privés auxquels on eut confié le secret de la liaison du roi avec Louis étaient Arlington, Clifford, Bucking-

1. Dalrymple, II, 81, 82. Buckingham, pour rehausser le mérite de ses services, prétendit que les Espagnols lui avaient offert 200,000 l. Colbert dit : « Je crois qu'il n'en est rien ; mais je crains que l'appétit de ces nouveaux commissaires (Buckingham, Ashley et Lauderdale) ne soit grand. » Ibid. 81. — Par une singulière coïncidence, les initiales des noms des cinq ministres forment le mot (anglais) *cabal*.

ham, Ashley et Lauderdale, qui formaient le cabinet ou la cabale, dans lequel, suivant l'usage établi par Clarendon, toutes les mesures étaient débattues et décidées avant d'être soumises pour la forme à l'examen du conseil.

1° Parmi ces ministres, Arlington, originairement sir Henry Bennet, s'était signalé dans la guerre civile, et y avait reçu un coup de sabre à la figure. Il fut rappelé de Madrid, où il résidait comme ambassadeur du roi, et introduit dans le ministère par les ennemis de Clarendon. Il avait peu de prétentions à la force ou au brillant de l'esprit; mais c'était un parleur facile et agréable; il était bien au fait de la routine des affaires, et il cachait la ruse la plus profonde sous les manières les plus insinuantes. En sa qualité de l'homme le mieux élevé de la cour d'Angleterre, il acquit la faveur du roi et des seigneurs étrangers que les affaires ou les plaisirs amenaient dans la capitale; et Charles, comme preuve de son estime, maria [1er août 1672] le lord Harry, depuis duc de Grafton, fils qu'il avait eu de Castlemaine, créée duchesse de Cleveland, à la fille d'Arlington, enfant de cinq ans de la plus grande beauté. Dans le cabinet, la prudence de ce ministre reculait devant la responsabilité d'être le premier à suggérer ou à défendre des mesures d'une tendance douteuse, et sa timidité devint par la suite sa sauvegarde. Elle fut prise pour de la modération, et servit à adoucir le mécontentement et le ressentiment du peuple. Il conserva jusqu'à la fin la faveur de son souverain [1].

2° L'influence que Clifford s'était acquise dans la chambre des communes par son activité et son éloquence l'avait recommandé dans l'origine à l'attention des ministres, et, sous le patronage d'Arlington, il avait rapidement avancé. Il occupait maintenant les emplois de conseiller privé, de trésorier de la maison du roi et de commissaire de la trésorerie. Il était brave, généreux et ambitieux, constant dans ses amitiés et franc dans ses ressentiments; ministre probe dans une cour corrompue, et doué d'un esprit capable de former les projets les plus hardis et les plus hasardeux, et d'un cœur prêt à les exécuter. Le roi en vint bientôt à préférer ses services à ceux de son prudent patron [2].

3° Le lecteur connaît déjà Buckingham, sa légèreté et son im-

1. Vie de Jacques, I, 398. *Clar. Pap.* III. *Supp.* LXXXI. Evelyn, II, 372, 432. Macph. I. 48. Burnet, I, 170. Vie de Clar. 181, 196. OEuvres de Sheffield, duc de Buckingham, II, 84.

2. Evelyn, II, 386, 387. Pepys, *Corresp.* V, 79. Macph. I, 48.

moralité, son ambition et ses prodigalités. Même lorsqu'il était regardé comme premier ministre, le plaisir était son occupation principale. Il faisait de la nuit le jour et se livrait à toutes les jouissances sensuelles « que la nature pouvait désirer ou l'esprit inventer. » Charles, quoiqu'il s'amusât des folies du duc, le traitait souvent avec mépris; sa fortune princière (20,000 livres en biens-fonds) disparut insensiblement; son esprit s'affaiblit avec son corps, et il languit les dernières années de sa vie dans la pénurie et la honte [1].

4° Le grand objet de la politique de Lauderdale était de faire son chemin en s'assurant la faveur du roi. Il était sans grâce dans sa personne et violent de manières; mais son expérience des affaires, son prompt acquiescement à tous les désirs du souverain et la hardiesse avec laquelle il tournait en ridicule les craintes et les prédictions de ses collègues le rendaient cher au monarque. Il n'était pas dans le caractère de Lauderdale de mettre des principes politiques ou religieux en balance avec son intérêt. Ami sincère du covenant, il en faisait un sujet continuel de risée; ennemi violent des catholiques, il prêtait son appui à toutes les mesures qui leur étaient favorables, et avec une forte prédilection pour une monarchie limitée et constitutionnelle, il exécutait intrépidement dans sa patrie les décisions les plus arbitraires du gouvernemeut. Aussi il avait de nombreux ennemis parmi les dissidents et les hommes de principes libéraux, et, pour une autre raison, il avait encouru la haine de tous les Cavaliers anglais et écossais. Il avait été accusé d'avoir pris une part directe à la vente de Charles Ier au parlement, et d'avoir reçu une portion considérable de l'argent. Mais les efforts de ses compatriotes pour le faire disgracier retombèrent sur leurs têtes. Le roi resta son ami; Middleton, le chef de ses adversaires, fut privé du gouvernement de l'Ecosse, et, après un intervalle convenable, ce haut emploi fut donné à Lauderdale lui-même. Mais son triomphe ne servit qu'à multiplier ses ennemis. Les Cavaliers anglais prirent en main la cause de leurs frères du nord, et attendirent avec impatience une occasion favorable d'assouvir leur vengeance en effectuant la chute du favori écossais [2].

1. Burnet, I, 171. Macph. I, 467. Evelyn, II, 355. Clar. I, 369, Vies de North, I, 97.

2. Burnet, I, 174. Clar. 51. *Misc. Aul.* 212, 234. Pepys, 154. Il avait été convenu dans le parlement écossais qu'un certain nombre de délinquants seraient déclarés incapables d'occuper des emplois, non pas ouvertement à la majorité des voix, mais secrètement au scrutin, afin de prévenir les haines de famille

5° Sir Anthony Ashley Cooper avait eu jadis l'oreille de Cromwell : à la restauration, par l'influence de Monk dont il s'était concilié l'amitié, et par celle de Southampton, dont il avait épousé la nièce, il fut nommé chancelier de l'échiquier, et bientôt après, appelé à la chambre des lords avec le titre de baron Ashley. En disant de lui qu'il était « l'homme le plus faible et le plus pervers du siècle, » le roi consultait plus sa colère que son jugement. Ashley possédait des talents du premier ordre, mais il les faisait servir à ses passions et à ses intérêts. Tant que la cause royale promit de prospérer, il eut soin de suggérer les mesures les plus arbitraires et de les appuyer aux dépens de la liberté et de la justice; mais lorsque le vent changea, lorsque l'esprit de mécontentement qui animait la chambre des communes, lui fit prévoir des revers, il se démit de son emploi à la cour, et, se présentant comme le champion des droits populaires « il usurpa le nom de patriote, nom qui expie tout. » Mais qu'il servît le roi ou les adversaires du roi, il fut toujours le même, déployant dans sa conduite une singulière fertilité d'invention, un mépris insouciant des principes, et une facilité à sacrifier les droits d'autrui pour arriver à son but, que ce fût pour acquérir du pouvoir ou pour satisfaire sa vengeance [1].

De ces cinq ministres, Lauderdale adhérait au covenant écossais; Buckingham, tout en se moquant des évêques et des sermons, se disait membre orthodoxe de l'Eglise anglicane; et Ashley passait pour n'appartenir à aucune Eglise. Quant à Arlington et à Clifford, il a déjà été dit qu'ils étaient catholiques. Mais jusqu'alors ils avaient certainement fait profession d'être protestants, quoique peut-être, comme bien d'autres, par la seule raison que le protestantisme était à la mode. Car, pendant les révolutions des vingt dernières années, l'immoralité des royalistes, le jargon des fanatiques, et le triomphe successif de doctrines opposées dans les chaires, avaient, principalement dans les hautes classes, ébranlé les opinions religieuses, et rendu indifférent sur les formes particulières du culte. Il se peut, toutefois, que la connaissance de la conversion du duc et des sentiments du roi eût fait impression sur Arlington et Clifford. Ce dernier embrassa certainement la foi catholique avant la fin de la guerre de Hol-

entre ceux qui excluraient et ceux qui seraient exclus. Parmi les noms était celui de Lauderdale; mais Charles désapprouva la mesure et rappela Middleton. Voyez les plaidoiries dans *Misc. Aul.* ibid.

1. Macph. 70. Dalrymple, II, 15. Burnet, I, 164, 165. Clar. 26. 945.

lande. Arlington resta protestant jusqu'à sa dernière maladie, et alors il se réconcilia avec l'Eglise de Rome[1].

Tels étaient les ministres avec l'assistance desquels Charles se détermina à faire la guerre aux Etats : guerre dont il se promettait une abondante moisson de profit et de gloire, par l'abaissement d'une république, dont la prospérité présentait à ses sujets l'exemple d'une rebellion heureuse ; par la supériorité que donnerait au commerce anglais la ruine de son rival, et par le surcroît d'autorité dont il serait lui-même investi, à la tête d'une armée et d'une marine victorieuses. Pour obtenir ces résultats, il était nécessaire de faire les efforts les plus gigantesques, et de s'assurer de fonds proportionnés à ces efforts. Le parlement avait déjà voté une somme considérable ; pour être certain du subside stipulé avec la France, on avait conclu un troisième traité avec Louis[2] ; et une ressource de plus fut découverte par l'adresse de d'Ashley ou de Clifford[3]. Le lecteur sait que depuis l'époque de Cromwell, les banquiers et les capitalistes étaient dans l'usage d'avancer de l'argent au gouvernement, qui leur cédait en retour quelque branche du revenu public jusqu'à extinction du capital et des intérêts. Jusque-là, l'échiquier avait maintenu son crédit par la ponctualité avec laquelle il avait rempli ses obligations ; mais maintenant on proposa : 1° de suspendre pendant un an le payement de tous les créanciers publics, ce qui permettrait au roi de consacrer la totalité de son revenu aux besoins de la guerre ; et 2° d'ajouter au capital l'intérêt alors dû, et d'allouer six pour cent d'intérêt sur ce nouveau fonds ; ce qui serait pour les posses-

1. En mai 1671, Evelyn, d'après la conversation de Clifford, « le soupçonna un peu de pencher vers Rome. » (Evel. II, 341, 382.) En mai 1673, il est appelé « un nouveau converti. » Vie de Jacques, I, 484.

2. Il est évident qu'un troisième traité fut conclu au commencement de 1672. Dalrymple le mentionne comme une simple copie latine du second traité, signé le 5 février ; mais qu'il fût différent sur quelques points, on le voit d'après ceci, que le commandement des auxiliaires anglais y était donné au duc de Monmouth (Dalr. II, 88). Les services de Montague, ambassadeur d'Angleterre, furent si agréables à Louis en cette occasion, qu'il sollicita Charles d'envoyer à l'ambassadeur l'ordre de la Jarretière, et de lui procurer (à Louis) le plaisir de la présenter à Montague. OEuvres de Louis, V, 493, 21 mars 1672.

3. On ne paraît pas savoir qui fut l'auteur de cette mesure. Evelyn l'attribue à sir Thomas Clifford (*Journ.* II, 361, 385), probablement parce qu'il fut choisi pour la recommander au conseil privé. Dans les lettres d'Arlington, elle est attribuée à lord Ashley ; aussi dans la Vie de Jacques : « Ce fut lui (Ashley) qui conseilla la fermeture de l'échiquier. » Vie, I, 488. Voyez aussi Burnet, I, 532. Shaftesbury lui-même, dans une lettre à Locke (Vie par lord King, I, 65), donne certaines raisons pour lesquelles ce n'est pas lui, mais Clifford, que l'on doit en croire l'auteur ; mais le soin avec lequel il évite un démenti direct fait naître le soupçon que l'accusation était bien fondée.

seurs une indemnité raisonnable de tous les inconvénients que pourrait leur causer ce délai. Clifford, comme un des commissaires de la trésorerie, porta ce projet du cabinet au conseil privé ; il s'efforça de le défendre, en alléguant la raison d'état; et demanda qu'aucun membre ne fît d'objections, à moins d'avoir à offrir quelque autre expédient également productif et également expéditif [1]. Clifford fut appuyé par Ashley. Le conseil donna son consentement, et la suspension fut annoncée par une proclamation au public [2 juin 1672]. Il y était dit que la sûreté du royaume exigeait que l'on interdît à l'échiquier de faire aucun payement en vertu des ordonnances et des garanties existantes, mais on promettait que les créanciers recevraient « un intérêt de » six pour cent; que personne ne serait fraudé de ce qui lui était » justement dû et que la suspension ne durerait pas plus d'un » an [2]. » Par cet acte inique, une somme de 1,300,000 livres fut mise à la disposition des ministres; mais cet avantage fut chèrement acheté par la perte de leur popularité et de leur réputation, Un grand nombre des banquiers qui avaient placé leur argent dans l'échiquier firent faillite; le crédit commercial du pays en fut généralement ébranlé, et une foule de rentiers, de veuves et d'orphelins furent réduits à la plus profonde misère [3].

Les ministres ne pouvaient manquer de réussir dans cette tentative; mais dans la suivante ils essuyèrent une défaite signalée. On savait qu'au mois de mars une flotte de vaisseaux marchands hollandais, chargée de provenances du Levant, remonterait la Manche ; et l'on prit la résolution de la capturer comme de bonne prise, sans aucune déclaration de guerre préalable. A l'objection qu'une telle conduite ressemblerait à la rapacité du pirate et du voleur de grand chemin, on répondit que l'arrogance et la cupidité avaient poussé les Hollandais à fouler aux pieds tous les usages reçus des nations civilisées, et qu'ils ne pouvaient raisonnablement se plaindre, s'ils recevaient à leur tour le traitement qu'ils avaient infligé aux autres [4]. Les Etats, toutefois, ne furent pas pris au dépourvu. Les immenses préparatifs de Louis leur avaient ouvert les yeux sur le danger qui les menaçait; et le rappel de Temple [4 déc. 1671], qui avait négocié la triple ligue,

1. Temple, II, 181.
2. Déclaration. A la Savoy, par les imprimeurs du roi.
3. *L. Journ.* XII, 526. North, *Examen*, 37. Parker, 121. Marvell, II, 475.
4. Voyez la question discutée dans Parker, 124.

et l'envoi à sa place de Downing [6 février 1672], homme si détesté en Hollande, qu'il s'était enfui en Angleterre pour échapper à la vengeance de la populace[1], leur fit soupçonner que Charles était l'allié secret du roi de France. Sous cette impression, ils eurent soin de protéger leur vaisseaux marchands, et de prévenir leurs commandants de marine de la possibilité d'une rupture soudaine entre les deux nations. Le soin d'intercepter la flotte hollandaise avait été confié par les ministres anglais à sir Robert Holmes, qui reçut l'ordre de prendre sous son commandement tous les vaisseaux qu'il trouverait à Portsmouth, ou qu'il rencontrerait en mer. Holmes, derrière l'île de Wight, vit [2 mars] l'escadre de sir Edward Spragge, qui venait de détruire la marine d'Alger dans la Méditerranée; mais, ne voulant pas qu'un autre eût part à la gloire et au profit de l'entreprise, il la laissa passer. Le lendemain matin [3] il aperçut ce qu'il cherchait, soixante vaisseaux marchands, dont beaucoup étaient bien armés, sous l'escorte de sept vaisseaux de guerre. Van Nesse, l'amiral hollandais, vit le dessein de Holmes, et il disposa si admirablement ses forces, et fut si vaillamment secondé par les officiers et les marins sous ses ordres, qu'il déjoua complétement tous les efforts de son entreprenant adversaire. Durant la nuit, l'amiral anglais reçut un renfort; le matin il recommença le combat, et à la fin il réussit à enlever un vaisseau de guerre et quatre bâtiments marchands, dont deux se trouvaient être d'une valeur considérable. Cet échec était certainement dû à la présomption et à l'ambition de Holmes. Ce fut pour Charles un sujet d'amer désappointement, en ce que cela diminuait les ressources pécuniaires sur lesquelles il avait compté, et le couvrait de honte, lui et ses conseillers; car ses sujets et les étrangers s'unirent pour condamner une tentative qu'ils auraient probablement approuvée si elle eût été couronnée de succès[2].

Pendant la dernière guerre avec la Hollande, les conseils du gouvernement avaient été troublés, et les plus sérieuses alarmes avaient été excitées à plusieurs reprises par la correspondance

1. Downing fut envoyé à la Tour pour sa lâcheté. Temple, II, 180, 23 mai.

2. Jacq. I, 456. *Macph. Pap.* I, 58. Marvell, II, 478. Heath, 582. Malgré cette attaque, les deux parties observèrent fidèlement la clause du traité de Breda, qui portait qu'en cas de rupture les vaisseaux et les marchandises appartenant aux sujets d'une des parties, et existant dans les ports et sur le territoire de l'autre, ne seraient pas inquiétés pendant six mois. Eæ naves, merces, et bona quævis motabilia quæ in portibus et ditione partis adversæ hinc inde hærere et extare deprehendentur. Dumont, VII, 47.

suivie et dangereuse entre l'ennemi étranger et les mécontents du royaume. Depuis cette époque, le nombre des derniers avait été augmenté par les mesures intolérantes prises contre les dissidents; et pour remédier au mal, les conseillers du roi résolurent de mettre à exécution son projet favori d'indulgence envers les consciences timorées. Dans cette vue, on publia une déclaration [15 mars], portant que l'expérience de douze années avait prouvé l'insuffisance des mesures coërcitives en matière de religion; que le roi se voyait « obligé de faire usage du pouvoir suprême en matière ecclésiastique, qui non-seulement lui était inhérent, mais qui avait été déclaré et reconnu tel par plusieurs statuts et actes du parlement; » que c'était son intention et sa résolution de maintenir l'Eglise d'Angleterre dans tous ses droits, possessions, doctrine et gouvernement; que c'était de plus sa volonté et son bon plaisir que « toute espèce de lois pénales en matière ecclésiastique contre les non-conformistes ou récusants, quels qu'ils pussent être, fussent suspendues à dater de ce jour; » et que pour ôter tout prétexte aux conventicules illégaux ou séditieux, il autoriserait un nombre suffisant d'endroits et d'instructeurs pour l'exercice de la religion parmi les dissidents, lesquels endroits et instructeurs ainsi autorisés seraient sous la protection du magistrat civil; mais que ce bénéfice de culte public ne s'étendrait pas aux catholiques, qui, s'ils voulaient éviter d'être inquiétés, devaient tenir leurs assemblées religieuses dans des maisons particulières [1].

Cette déclaration, comme la première, avait été proposée au conseil par Clifford et appuyée par Ashley : la clause relative aux catholiques fut ajoutée pour satisfaire les scrupules du garde des sceaux. Le public la reçut avec des témoignages d'approbation ou de blâme, suivant que les esprits étaient gouvernés par l'intérêt ou par la religion. Ceux qui lui étaient contraires se plaignaient qu'elle tolérait le papisme et par conséquent l'idolâtrie; qu'en encourageant le schisme et en fournissant aux factions l'occasion de se réunir, elle devait tendre à ébranler la stabilité de l'Eglise et du trône; et qu'elle réclamait pour le roi un pouvoir subversif d'une constitution libre, le pouvoir de dispenser des lois. En réponse, les avocats de l'indulgence soutenaient que les opinions religieuses n'étaient point soumises au contrôle du gouvernement, et qu'aucun peuple ne pouvait être puissant au dehors,

1. *Hist. Parl.* IV, 515.

tant qu'il était divisé au dedans par les dissensions ; que l'on interdisait toujours aux catholiques l'exercice public de leur culte ; que l'indulgence, en apaisant les mécontentements religieux, était propre à consolider l'Eglise et le trône ; que le roi ne réclamait aucun droit qui n'appartînt pas par les anciens usages à la couronne ; et que le pouvoir de dispenser de la loi en matières ecclésiastiques était une conséquence nécessaire de la suprématie ecclésiastique, et en matières civiles, de la nature même du gouvernement ; car aucune forme de gouvernement ne pouvait être parfaite, dans laquelle le pouvoir exécutif ne possédait pas le moyen de pourvoir aux exigences de l'état en l'absence du pouvoir législatif ; que tous les souverains depuis la réforme avaient été dans l'usage de dispenser des lois pénales relatives à la religion ; et que le roi lui-même, pendant la dernière guerre avec la Hollande, avait suspendu les actes du commerce et de la navigation sans exciter ni contradictions ni murmures. Le résultat prouva l'empire de l'intérêt sur les principes. Les dissidents, qui avaient été accoutumés à renfermer les prétentions de la couronne dans les limites les plus étroites, acceptèrent l'indulgence avec gratitude, et présentèrent par leurs ministres une adresse de remercîments au roi ; tandis que les amis ardents de l'orthodoxie se mirent à discuter leur propre doctrine de l'obéissance passive, et à penser que la prérogative devait être enchaînée dans les cas où elle pourrait agir contrairement à leurs prétentions et préjugés [1].

Peu de jours après parurent les déclarations de guerre de l'Angleterre et de la France. Louis se contentait de déclarer qu'après les nombreuses insultes qu'il avait reçues de l'arrogance des Etats, dissimuler son ressentiment, ce serait porter atteinte à sa gloire. Charles daignait énumérer [17 mars] les diverses causes de mécontentement, la répugnance des Etats à régler avec lui par un traité le commerce des deux nations dans les Indes-Orientales, la détention perfide des trafiquants anglais à Surinam, leur refus de baisser leur pavillon devant le sien dans les détroits [2], et les insultes réitérées qui lui avaient été faites

1. Pour ces détails et ces raisonnements, voyez Parker, 251-258 ; *Hist. Parl.* IV, *App.* XLI, XLII ; Arlington à Gascoign, 66 ; Jacq. I, 455. On répète souvent, mais à coup sûr sans autorité, que le garde des sceaux refusa d'apposer le sceau sur cette déclaration. Si c'eût été le cas, il eût probablement été renvoyé en mars au lieu de l'être en novembre.

2. Les négociations à ce sujet montrent que le roi réclamait à titre de droit que les Hollandais ne voulaient céder que comme courtoisie. Parker, 106-

personnellement par des médailles injurieuses et des publications diffamatoires. Il était de son devoir de maintenir l'honneur de sa couronne, de protéger le trafic et le commerce de la nation, et de préserver de l'oppression la personne de ses sujets. Mais si cette considération le forçait d'en appeler aux armes, son intention était toujours de « maintenir l'intention et le but véritables du traité d'Aix-la-Chapelle, » dans toutes les alliances qu'il « avait faites ou ferait dans le cours de la guerre, d'en maintenir les vues inviolables, à moins qu'il ne fût provoqué à une conduite contraire [1]. » Quelques jours après [4 avril], le roi de Suède, qui était de la triple alliance, accéda aux projets de Charles et de Louis; et sous le spécieux prétexte de maintenir la paix de l'Allemagne, il s'obligea, par un second traité, à faire la guerre à tout prince de l'empire qui entreprendrait d'assister les Etats dans la guerre qui allait éclater entre eux et le roi de France [2].

Les Hollandais furent les premiers en mer; et Ruyter, avec soixante quinze vaisseaux de guerre, se posta entre Douvres et Calais pour empêcher la jonction projetée des flottes françaises et anglaises. Le duc d'York ne put rassembler que quarante voiles à la Nore [3 mai]; mais avec elles il trouva moyen, à la faveur d'un brouillard, de passer sans être vu par l'ennemi [4]; et se rendant à Sainte-Hélène, il y attendit l'arrivée de l'escadre fran-

109. « Vous devez toujours savoir que ma pensée et ma résolution, » dit Charles à Downing, « sont d'insister non-seulement pour que mon pavillon soit salué sur leurs propres rivages (ce qui s'est toujours fait), mais pour que l'on me reconnaisse l'empire des mers, et que Van Ghent soit puni d'une manière exemplaire. » 16 janv. 1672. Vie de Locke par lord King, I, 76.

1. *Hist. Parl.* IV, 512. Dumont, VII, 163, 164. « Cependant, » dit Marvell, « il est clair comme le jour que les Français, par le traité d'Aix-la-Chapelle, avaient consenti à s'en tenir à leurs anciennes conquêtes en Flandre, et que les Anglais, les Suédois et les Hollandais s'étaient réciproquement engagés à s'entr'aider contre quiconque troublerait cet arrangement. » (Marvell, II, 482.) Ceci, quoiqu'on l'ait répété des centaines de fois, est loin d'être l'exposé exact de la transaction. L'objet réel de la triple alliance était de forcer les couronnes de France et d'Espagne à faire la paix aux conditions déjà offertes par la France, et de garantir à l'Espagne les provinces qui lui resteraient dans les Pays-Bas après cette paix. — « Tant pour aider à faire finir par leur intervention la guerre qui s'estoit alors allumée entre les deux couronnes, que pour guarantir aussi le plus fortement et efficacement que faire se pourroit la paix. » — La paix se fit en conséquence à Aix-la-Chapelle, et les rois de France et de Suède et les Etats signèrent l'acte de garantie, — « promettant par ces présentes de guarantir le dit traité; » — et promirent, si Louis, sous quelque prétexte que ce fût, envahissait aucun territoire appartenant à l'*Espagne*, — « aucun des royaumes, estats, pays ou sujets du roy catholique, » — d'employer toutes leurs forces à repousser l'agression et à obtenir réparation. Voyez l'acte de garantie dans Dumont, VII, 107. Dans le traité entre Louis et Charles, le traité d'Aix-la-Chapelle fut confirmé, et il ne s'y fit aucune infraction pendant la guerre.

2. Dumont, VII, 169. *Misc. Aul.* 68, 70.

çaise commandée par d'Estrées [10]. La flotte combinée se mit alors à la recherche de l'ennemi, qu'elle découvrit à l'ancre devant Ostende [19]. Mais la prudence de Ruyter refusa le combat même à forces égales. Profitant des bas fonds, il tint ses adversaires en respect, et déjoua toutes leurs manœuvres avec une habileté qui força leur admiration. A la fin il atteignit Gorée, et le duc retourna à la baie de Southwold, afin que ses vaisseaux complétassent leurs équipages et leurs provisions [1].

Au bout de quelques jours, Ruyter apprit par le capitaine d'un charbonnier où était et ce que faisait la flotte anglaise. Il résolut aussitôt de prendre l'offensive, fit voile de Gorée dans la soirée [27] avec toutes ses forces, et aurait probablement surpris ses ennemis à l'ancre, sans la sagacité de Cogolin, commandant d'une frégate française. Cet officier, à cause de son ignorance de la côte, avait jeté l'ancre pendant la nuit à quelques milles de la baie de Southwold. Au point du jour [28] il aperçut deux vaisseaux de guerre hollandais d'égale force qui mirent immédiatement en panne, et se tinrent à distance; et concluant d'après ces mouvements, que le corps de la flotte ne devait pas être bien loin, il tira successivement ses canons comme signal. Jacques aussitôt ordonna à tous ses vaisseaux d'appareiller et de prendre leurs postes dans la ligne; mais le vent était à l'est et la marée sous le vent, et il n'y eut que vingt vaisseaux qui purent se former pour faire face à l'ennemi. Le duc, avec une partie de l'escadre rouge, tint tête à Ruyter et à la flotte de la Meuse; le comte de Sandwich, avec une partie de la bleue, à Van Ghent et à la flotte d'Amsterdam. D'Estrées reçut Banker et les vaisseaux de Zélande; mais tous deux se tenaient au sud sous peu de voile, et comme ils ne s'attaquèrent pas de près, ils se firent comparativement peu de mal [2].

Les annales de notre marine offrent peu d'exemples d'une bataille disputée avec plus d'acharnement. Les Anglais avaient à lutter contre un ennemi hardi et expérimenté et contre la plus effrayante disproportion de forces. Leurs vaisseaux étaient tellement confondus dans la multitude de ceux de leurs adversaires, qu'ils ne pouvaient se prêter que peu d'appui; cependant ils combattirent avec le courage le plus désespéré, dans l'espoir de prolonger l'action jusqu'à ce qu'ils fussent rejoints par le reste de

1. Jacq. I, 457-461. *Misc. Aul.* 69, 70.
2. Jacq. I, 461-465.

la flotte qui était dans la baie. Vers onze heures, le vaisseau du duc, *le Prince*, de cent canons, avait perdu un tiers de ses hommes, et flottait sur l'eau, désemparé. Ayant ordonné de le tirer à la remorque loin du danger, le duc passa par la fenêtre de la cabine dans sa chaloupe, rama à travers le feu de l'ennemi, et hissa le pavillon royal sur *le Saint-Michel*, de quatre-vingt-dix canons [1].

Le comte de Sandwich, dans *le Royal James* (Jacques), battit à plusieurs reprises les ennemis dont il était entouré, emporta à l'abordage un vaisseau de soixante-dix canons, qui était en travers de son avant, et tua Van Ghent, le commandant de l'escadre d'Amsterdam; mais après un combat de huit heures, *le Royal James* devint hors d'état de manœuvrer. De deux brûlots qui approchèrent, l'un fut coulé bas par ses canons, le second l'accrocha de bâbord; et en peu de minutes, ce noble vaisseau fut enveloppé de flammes. Le duc, de loin sous le vent, vit le pavillon bleu flotter au-dessus d'une épaisse colonne de fumée, et il ordonna au Dartmouth et à nombre de bateaux de courir au secours de l'équipage. On sauva de deux à trois cents hommes; les autres, avec leur brave chef, périrent dans les vagues [2].

Dans l'après-midi, les autres vaisseaux rejoignirent la flotte, et le combat devint plus égal. Vers cinq heures, on rapporta au duc que *le Saint-Michel* avait peine à rester à flot, à cause de l'endommagement de son bois; et se confiant de nouveau à sa chaloupe, il transporta son pavillon sur *le Londres*. Ruyter fut le premier à se retirer du combat. Il fit voile vers sept heures pour rejoindre l'escadre de Zélande; et la plupart des bâtiments anglais saisirent cette occasion de rejoindre d'Estrées sous le

1. Jacq. 465-466. Les matelots avaient tellement peur des brûlots, que le duc défendit expressément d'en prononcer le nom pendant le combat. Si quelqu'un voyait approcher un brûlot, il avait ordre de communiquer son soupçon tout bas à l'officier le plus proche. 465.

2. Ibid. 467-468. Il paraît avoir eu un pressentiment de son sort. Lorsque Evelyn (II, 369) prit congé de lui, le comte dit qu'il ne le reverrait plus : « Non, » ajouta-t-il, « ils ne me laisseront pas vivre. *Si j'avais perdu une flotte, je m'en serais mieux trouvé.* Mais qu'il en soit ce qu'il plaira à Dieu. Il faut que je fasse quelque chose, je ne sais pas quoi, pour sauver ma réputation. » Evelyn nous dit que Monk et Clifford avaient coutume de représenter la circonspection du comte comme de la lâcheté, et que les mots en lettres italiques font allusion à son expédition de Bergen. Ne peuvent-ils pas faire allusion à la conduite de Monk, comme s'il eût dit : Si j'avais, par excès de courage, perdu une flotte, je m'en serais mieux trouvé? — « Il dîna, » dit Sheffield, duc de Buckingham, « sur le vaisseau de M. Digby la veille de la bataille, lorsque personne ne songeait à combattre, et il montra un sombre mécontentement si contraire à sa gaieté habituelle, que nous le remarquâmes tous, mais bien davantage après. » Œuvres, II, 14.

vent, tandis que le duc, avec vingt-cinq voiles, demeurait au vent de l'ennemi. Ainsi se termina ce sanglant et opiniâtre engagement. Tout en donnant les éloges dus à la conduite de l'amiral hollandais et à la bravoure de ses hommes, nous ne devons pas oublier qu'avec tous les désavantages d'une surprise, et ayant contre eux le vent et la marée, les Anglais, par leur courage calme et déterminé, remportèrent la victoire. Ils perdirent un vaisseau de ligne, et leurs ennemis, trois [1].

Le matin [29 mai], les deux divisions de la flotte anglaise se réunirent, et on résolut de se rendre à la Nore; mais bientôt Ruyter, qui avait fait voile au sud, reparut; et Jacques commanda de former la ligne, et fit le signal d'arriver sur les ennemis. Ceux-ci prirent aussitôt la fuite : une poursuite générale fut ordonnée; et deux fois les vaisseaux hollandais, qui avaient été désemparés dans l'action précédente, furent sur le point de tomber aux mains des Anglais, mais deux fois ils furent sauvés par un brouillard qui vint fort à propos. Le second jour, les Hollandais trouvèrent un sûr asile dans les Wierings, et la flotte anglaise rentra en triomphe dans la Tamise [2].

Sur terre, l'orage qui menaçait depuis si longtemps les Etats éclata bientôt sur leur frontière la plus éloignée. Louis s'était mis à la tête de plus de cent mille hommes, et était assisté des conseils de Condé et de Turenne. Orsoy, Burick, Wesel et Rhinberg, forteresses sur le Rhin occupées par des garnisons hollandaises, ouvrirent leurs portes; le fleuve lui-même fut passé près de Schenck, à la face de l'ennemi; Arnheim, Naerden, Utrecht, Daventer, Zutphen et Nimègue, se soumirent; trois des sept provinces furent enlevées à la république, et les avant-postes français s'établirent dans le voisinage d'Amsterdam [3]. Les Etats semblèrent d'abord s'abandonner au désespoir; mais ils furent tirés de l'inaction par l'approche de l'ennemi et la sympathie de l'Europe. La faction Lowenstein, jusqu'alors l'alliée de la France, perdit toute influence : le prince d'Orange fut proclamé capitaine

1. Jacq. 468-471. « Le duc d'York lui-même eut la plus noble part dans l'affaire de ce jour; car lorsque son vaisseau fut endommagé au point de refuser tout service, il le fit mettre de côté pour être réparé et monta sur un autre qui était chaudement attaqué, et où il maintint son pavillon jusqu'au moment où, ce vaisseau étant désemparé, il le quitta pour un troisième afin de recommencer le combat, qui dura depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. » Œuvres de Sheffield, duc de Buckingham, qui était present, II, 15.

2. Jacq. I, 475, 478.

3. Pour la marche de l'armée française, voyez Œuvres de Louis, III. 130-248.

général de l'armée et amiral de la flotte; des promesses de secours furent obtenues de l'empereur, du roi d'Espagne et de l'électeur de Brandebourg, et des tentatives furent faites pour détacher Charles de son alliance avec le monarque français. Le roi, en effet, commençait à hésiter. Les succès sur mer n'avaient pas répondu à son attente : les conquêtes de Louis menaçaient d'allumer une guerre générale dans la chrétienté; et une rupture entre la France et l'Espagne, non-seulement romprait le traité d'Aix-la-Chapelle, mais encore priverait ses sujets du trafic avec l'Espagne, qui était la branche la plus fructueuse du commerce anglais. A son fils, le duc de Monmouth, qui, à la tête de six mille soldats anglais, servait dans l'armée française, il adjoignit, comme plénipotentiaires, Buckingham, Arlington et Savile, créé depuis peu vicomte Halifax. Ces trois derniers se rendirent à La Haye [12 juin], où ils assurèrent les Etats des dispositions pacifiques de leur souverain [1], et de là, accompagnés de députés, ils se hâtèrent d'aller au camp du monarque français à Heeswick, où, conjointement avec Monmouth, ils signèrent [6 juillet] un nouveau traité, obligeant les deux rois à agir de concert, et à ne jamais conclure la paix que d'un commun consentement. Les demandes séparées de Charles et de Louis furent alors communiquées aux ministres hollandais. Charles, pour sa part, exigeait, comme base de la paix, la dignité de stathouder pour le prince d'Orange; l'honneur du pavillon, comme reconnaissance que l'Angleterre était maîtresse des détroits; le payement annuel de dix mille livres pour la permission de pêcher sur les côtes de la Grande-Bretagne; un million sterling, comme indemnité des frais de la guerre, et l'occupation de Flessingue, Gorée et des forteresses voisines, en garantie du payement. Louis offrait de rendre les trois provinces qu'il avait conquises, à condition que les Etats lui céderaient les places qui avaient jadis été enlevées à l'Espagne, et la partie de leur territoire qui était située sur la rive gauche du Rhin; qu'ils lui payeraient une indemnité de dix-sept millions de livres; qu'ils lui offriraient annuellement une médaille d'or comme reconnaissance de sa modération, mais en réalité comme satisfaction pour l'insultante médaille qu'ils avaient frappée lors de la conclusion de la triple alliance, et qu'ils accorderaient à leurs sujets catholiques le libre exercice du culte

1. Quand Buckingham assura à la princesse douairière d'Orange que les ambassadeurs ne traiteraient pas la Hollande comme une maîtresse, mais l'aimeraient comme une femme, elle répliqua : « Vrayment, je croy que vous nous aymez comme vous aymez la vôtre. » Temple, II, 260.

catholique [1]. Les Etats, à l'instigation du prince d'Orange, rejetèrent ces propositions avec indignation. Ils ouvrirent leurs écluses; le pays fut submergé, et les progrès des armes françaises furent suspendus.

A dater de ce moment, la guerre commença à languir sur mer et sur terre. Louis quitta le camp pour sa capitale, et tandis qu'une partie de son armée était occupée à garder ses conquêtes, l'autre marcha vers le Rhin pour observer les princes allemands qui armaient en faveur des Etats. Sur mer, Ruyter eut la prudence d'éviter un second combat, et le duc d'York croisa en vain à la hauteur du banc du Dogger pour intercepter la flotte des Indes orientales, qui trouva un abri dans la rivière d'Ems. Charles, néanmoins, restait fidèle à ses engagements envers Louis, et, pour marquer sa satisfaction de la conduite de ses ministres, il avait élevé [22, 14, 23 avril] sir Thomas Clifford à la pairie, sous le titre de lord Clifford de Chudleigh; créé lord Arlington, comte d'Arlington; lord Ashley, comte de Shaftesbury, et honoré Buckingham et Arlington de l'ordre de la Jarretière. Pendant quelque temps, Shaftesbury sembla accaparer toute la faveur royale, tant le monarque était enchanté de sa fertilité d'invention et de son intrépidité. Charles se croyait tenu d'honneur à mettre les banquiers dont il retenait l'argent dans l'échiquier à l'abri des poursuites de leurs créanciers. Ils demandèrent protection à la cour de chancellerie; mais le garde des

1. Dumont, VII, 205, 206, 208. *Misc. Aul.* 71, 72. Dans les provinces unies et celles qui en étaient voisines, les catholiques et les protestants étaient mêlés en nombre considérable, et l'intolérance poussa les Etats, partout où leur influence s'étendait, à abolir l'exercice du culte catholique. Cette mesure donna lieu à une intolérance semblable d'autre part; et les inconvénients d'un tel état de choses décidèrent l'électeur protestant de Brandebourg et le comte palatin du Rhin, qui était catholique, à conclure au printemps un traité d'équitable accommodement, par lequel les églises furent partagées entre les deux communions, et il fut pourvu à l'entretien de leurs ministres respectifs sur les biens qui appartenaient jadis au clergé dans les duchés de Clèves, Juliers et Berg, et dans les comtés de Mark et de Ravensberg (Dumont, VII, 171-194). Louis, suivant cet exemple, demanda pour les catholiques sur le territoire des Etats la jouissance d'une église là où il y en aurait deux, et la permission d'en bâtir une seconde là où il n'y en aurait qu'une, avec un revenu convenable pour les ecclésiastiques sur les anciennes propriétés de l'Eglise ou sur quelque autre fonds (Ibid. 205). Cette demande, toutefois, donna occasion aux ennemis de la cour de représenter Charles comme ligué avec Louis dans une croisade pour l'établissement du papisme; et pour exciter une plus grande irritation, ils informèrent le public que la *principale* église de chaque ville était demandée pour les catholiques (Burnet, I, 560). Un autre mensonge répandu à cette époque fut que Louis avait assuré aux Etats qu'il ferait la paix s'ils acceptaient ses conditions, que Charles fût satisfait ou non (Marvell, I, 492). Cependant le contraire est la vérité. Dans l'article XIII, il déclare qu'il ne suffira pas d'accepter ses conditions; qu'ils doivent aussi satisfaire le roi d'Angleterre avant que la paix puisse être faite. Dumont, 206.

sceaux hésita ; il ne savait si c'était un cas où il dût intervenir, et Shaftesbury saisit cette occasion de le représenter au roi comme un vieux radoteur au-dessous de sa position. L'insinuation réussit ; le sceau fut transféré de Bridgeman à Shaftesbury [17 nov.], et le nouveau lord-chancelier s'exposa par sa vanité et sa suffisance à la risée du barreau ainsi qu'à la haine du peuple. Au lieu du costume grave et décent porté par ses prédécesseurs, il parut sur le banc dans « une robe couleur de cendre galonnée d'argent, et laissant voir un pantalon garni de rubans. » Lorsqu'il se rendit en cortége à Westminster-hall pour ouvrir le sceau, au lieu d'aller en voiture, il était à cheval, et le conseil du roi, les officiers de justice de la couronne et les divers juges furent obligés de l'accompagner de la même manière, au grand ennui de quelques-uns de ces révérends personnages, dont l'un, M. le juge Twisden, fut jeté dans la boue par les courbettes de son cheval. Dans sa cour, il professa un souverain mépris pour les anciennes formes ; ses ordonnances furent rendues avec rapidité et selon sa fantaisie. Pendant quelques jours, les avocats ne l'interrompirent point ; mais il fut ensuite tellement harcelé de motions pour l'éclaircissement et l'amendement de ses ordonnances, qu'il eut honte de sa précipitation, et que l'impérieux réformateur devint peu à peu le juge le plus timide qui eût jamais siégé sur le banc. Se souvenant, toutefois, du reproche qu'il avait fait à Bridgeman, il eut soin d'arrêter les procédures contre les banquiers dans les cours inférieures ; mais, en même temps, avec un soin prudent pour sa propre sûreté, il fixa un jour éloigné où il serait prêt à entendre plaider contre cette injonction [1].

L'élévation de Shaftesbury laissait un vide dans la commission de la trésorerie. Charles la supprima, et, à la recommandation de son frère, donna le bâton de lord-grand-trésorier à lord Clifford [26 nov.]. L'amitié qui subsistait depuis si longtemps entre Arlington et Clifford se rompit aussitôt. Arlington l'accusa d'ingratitude, d'avoir par ses intrigues supplanté son patron et son bienfaiteur. Mais le roi leur ordonna d'être amis. Il disculpa

1. Jacq. I, 481. North, 38, 46, 57, 58, 60. Il serait cependant injuste d'omettre l'éloge que lui accorde un ennemi :

> Dans les cours d'Israël jamais il ne siégea un Abethdin
> Avec des yeux plus clairvoyants ou des mains plus nettes ;
> Incorruptible, inachetable, pour rendre justice aux malheureux ;
> Expéditif en affaires, et facile d'accès.
>
> Dryden, *Absalon et Achitophel.*

Clifford. S'il avait refusé le bâton à Arlington, prétendit-il, c'était par bienveillance pour lui, dans le désir de lui épargner la honte et les mortifications qu'il se serait attirées par son insuffisance et son manque de résolution [1].

On s'attendait à ce que Charles, au mois d'octobre, demanderait de l'argent au parlement pour pouvoir ouvrir l'échiquier en janvier, et les Etats se flattèrent de l'espoir qu'il rencontrerait une forte opposition dans la chambre des communes. A leur grand désappointement, les deux chambres furent prorogées [30 oct.] jusqu'en février, et la suspension du payement des créanciers publics fut continuée par proclamation pour un autre semestre [11 déc.]. Shaftesbury profita de l'intervalle pour augmenter le nombre de ses créatures dans la chambre basse. Pendant la prorogation, il était mort plusieurs membres ; d'autres avaient été appelés à la chambre des lords, au lieu d'attendre que le parlement fût assemblé, il hâta les writs de la chancellerie pour de nouvelles élections ; ces writs, avec les recommandations de la cour, furent confiés aux personnes dont on désirait la nomination, et ceux-ci profitant de la circonstance assurèrent en général leur élection. On remarqua, toutefois, que presque tous, que ce fût à dessein ou non, étaient des dissidents, particularité qui excita le mécontentement des cavaliers et du clergé anglican, et on prit la résolution de contester la légalité des writs, et par conséquent des nominations. Le colonel Strangeways, vieux cavalier, un des habitants les plus riches et les plus influents des comtés de l'ouest, et dont les amis avaient, dans quatre cas, repoussé les artifices de Shaftesbury, se mit à la tête de l'opposition [2].

A l'ouverture de la session [5 février 1673], le roi et le chancelier haranguèrent successivement les deux chambres. Charles était un orateur sans grâce ; mais, cette fois, il parla avec une aisance et une dignité qui surprirent ses auditeurs. Shaftesbury s'étendit sur les différents sujets mentionnés par le roi. Il justifia la déclaration d'indulgence et la fermeture de l'échiquier ; il posa en fait que la guerre était populaire, et que les prétentions des Hollandais étaient si incompatibles avec les droits de la Grande-Bretagne, qu'il « fallait que Carthage fût détruite. » Il tourna en ridicule la méfiance de ceux qui craignaient que l'armée levée

1. Comparez Jacques, I, 482, avec Evelyn, II, 386.
2. *Misc. Aul.* 79. Parker, 262, 264. North, 56.

pour la guerre ne fût employée contre les libertés du pays, et sollicita des fonds suffisants pour tromper l'attente de l'ennemi et assurer une paix prompte et avantageuse [1].

1° Le premier objet qui occupa l'attention des communes fut la légalité des writs émis pendant la prorogation, et en ceci elles obéirent au commandement du roi [6], soit qu'il commençât déjà à retirer sa confiance à Shaftesbury, soit qu'il désirât d'apaiser les hommes qui avaient fait preuve de tant de dévouement à sa personne. Il est certain que le chancelier avait agi d'après les précédents des anciens temps ; la prétention avancée par la chambre, que l'ordre pour le writ vînt du président, ne remontait pas à une époque plus reculée que l'année 1640, et il semblait raisonnable de conclure que, comme toutes les autres prérogatives de la couronne, celle-ci avait été aussi recouvrée à la restauration. Mais la chambre des communes n'a jamais abandonné un privilége qu'elle a une fois exercé ; on soutint qu'il résulterait de nombreux inconvénients du droit réclamé par le chancelier, et on arrêta que les élections seraient nulles, et que de nouveaux writs seraient émis en vertu d'un ordre du président. Le désappointement ouvrit les yeux à Shaftesbury sur le vrai caractère du prince qu'il servait. Il vit que Charles était plus avide de repos que de pouvoirs, plus disposé à concilier qu'à contraindre, et plus près de sacrifier un ministre impopulaire qu'à écraser une opposition violente et opiniâtre [2].

2° La chambre passa ensuite à l'examen du subside, et, par un vote unanime [7 févr.], le fixa au chiffre de 1,260,000 l., réparties sur dix-huit échéances mensuelles. Charles fut redevable de ce don libéral et inattendu aux efforts des deux chefs de l'opposition, Garroway et Lee, qui n'échappèrent point au soupçon de s'être vendus à la cour, quoique leurs amis tâchassent de justifier leur conduite par la raison spécieuse qu'ils croyaient politique d'offrir au roi une aussi forte somme comme appât à son indigence. Il leur avait assuré dans son discours qu'il « maintiendrait sa déclaration d'indulgence. » Ils voulaient mettre sa résolution à l'épreuve. S'il cédait, l'argent était à ses ordres; s'il persistait, on ne donnerait pas de suite à ce premier vote [3]

1. *L. Journ.* 523-526. *Misc. Aul.* 98. « Shaftesbury exprima à Locke le chagrin qu'il ressentait d'avoir été l'organe de ces sentiments. » Vie de Locke par lord King, I, 63. Mais il se considérait comme exprimant les sentiments du roi, et par conséquent non responsable de ce qu'il disait.

2. *C. Journ.* 6 fév. *Hist. Parl.* IV, 507-512. Parker, 262-265. Orléans, 242.

3. *C. Journ.* 7 fév. Burnet, II, 13. North dit toutefois que sir Thomas Lee,

3° Le parti populaire fit alors tous ses efforts pour obtenir le rappel de la déclaration. Il feignait de pas désapprouver l'indulgence en elle-même ; ses objections s'adressaient à la forme. Il voulait en étendre le bénéfice aux dissidents protestants, mais il fallait le faire d'une manière parlementaire. L'autorité royale était contenue dans les mêmes limites en matières ecclésiastiques qu'en matières civiles ; le roi pouvait remettre les peines, mais il ne pouvait pas suspendre l'exécution de la loi. Les partisans de la couronne soutinrent faiblement les droits de la prérogative en alléguant la nécessité, parce que le pouvoir d'exempter de la loi doit résider quelque part ; autrement, dans l'intervalle des sessions, il pourrait se présenter des cas nombreux où la prospérité, la sûreté même de l'état seraient sacrifiées à une méfiance impolitique et déraisonnable. Après de longs débats plusieurs fois ajournés, il fut décidé [10 févr.], à une majorité de cent soixante-huit contre cent seize, que les lois pénales en matières ecclésiastiques ne pouvaient être suspendues que par un acte du parlement[1], et cette résolution fut insérée dans une adresse présentée au roi [14]. Charles demanda du temps pour examiner la question ; puis il répondit [24] qu'il était fâché qu'ils eussent mis en question son autorité ecclésiastique, qui ne l'avait jamais été sous ses ancêtres ; qu'il ne prétendait pas au droit de suspendre aucune loi concernant les propriétés, droits ou libertés des sujets ; que son seul but, dans l'exercice de son pouvoir ecclésiastique, était de soulager les dissidents, et qu'il ne le faisait pas avec l'intention d'éviter de prendre l'avis du parlement, mais qu'il était toujours prêt à approuver tout bill qu'on lui présenterait, et qui paraîtrait plus propre que sa déclaration à effectuer ses vues, le repos de tous ses sujets, et la paix et l'affermissement de l'église d'Angleterre. Mais cette réponse fut déclarée insuffisante ; et une seconde adresse [26] l'informa qu'il avait été trompé par ses conseillers, que le pouvoir de suspendre les statuts en matières ecclésiastiques n'avait jamais été réclamé ni exercé par ses ancê-

M. Garroway et sir Thomas Meres, « les moutons à sonnette du parti populaire, » obtinrent des places dans les douanes, l'amirauté et l'accise, pour s'être rangés en cette occasion du côté de la cour (p. 456), et lord Dorchester prétend que Lee reçut pour ses services en cette circonstance la somme de 6,000 l., qu'un des commis de la trésorerie porta en fiacre à Fleet-Ditch, où Lee vint à sa rencontre. A un signal, ils s'arrêtèrent, changèrent de voiture, et s'éloignèrent. Burnet, II, 83, note.

1. *C. Journ.* 10 fév. Cependant Burnet la représente comme « une résolution très-unanime. » II, 6.

res, et que ses fidèles communes imploraient de sa bonté une réponse plus complète et plus satisfaisante à leur pétition[1].

Cette seconde adresse fut reçue par Charles comme une insulte [27]. Il déclara qu'il dissoudrait le parlement plutôt que de se laisser dicter la loi par l'opposition. Shaftesbury, Clifford, Buckingham et Lauderdale applaudirent à son énergie, et le duc d'York, quoiqu'il différât d'opinion avec eux la plupart du temps, fut cette fois de leur avis. Les concessions, prétendit-on, avaient perdu le père, elles perdraient le fils; plier une fois, ce serait provoquer de nouvelles demandes. Qu'il prît un ton de résolution et d'autorité ; qu'il prouvât qu'il ne voulait renoncer à aucun des droits de la couronne, et alors l'opposition se dissiperait, et les plus fiers de ses adversaires viendraient ramper aux pieds du souverain. Animé par leurs discours, Charles se crut un degré de résolution qu'il n'avait pas, et lorsqu'Arlington le conjura de céder, il rejeta avec mépris l'avis de son timide et accommodant conseiller. On décida d'opposer une chambre à l'autre. Dans une courte harangue aux lords [1er mars], le roi se plaignit des empiétements des communes, ordonna de déposer sur le bureau leurs adresses et ses réponses, et sollicita l'avis des pairs, conseillers héréditaires de la couronne. Clifford parla avec sa hardiesse accoutumée ; mais Shaftesbury, qui commençait à douter du résultat, trahit une disposition à courtiser la popularité. Son opinion individuelle était, dit-il, en faveur de la prérogative; mais il ne se permettrait pas de la mettre en balance avec l'autorité d'un corps aussi auguste que la chambre des communes. Après une longue discussion, les lords décidèrent [4 mars], sans division, que la proposition du roi de régler la question d'une manière parlementaire était une bonne et gracieuse réponse[2].

Le public avait observé avec un vif intérêt ces débats du parlement, et beaucoup de gens croyaient y découvrir les pronostics certains d'une seconde guerre civile. Les états nourrissaient l'espoir d'une dissolution ; par là l'aide de 1,260,000 l. serait arrêtée, et le roi forcé de conclure la paix, ou d'adopter le système défensif qui lui avait attiré une honte indélébile dans sa dernière

1. *C. Journ.* 14, 24, 26 fév. *L. Journ.* XII, 540. *Hist. Parl.* IV, 518-534, 546-551.

2. *L. Journ.* XII, 539, 543. Dalrymple, II, 89. Orléans, 240. Burnet, II, 7, 8. Il y a toutefois dans le récit de Burnet tant de choses évidemment fausses, qu'il est difficile de juger ce qu'il doit y avoir de vrai. Mais le compte qu'il rend du discours de Shaftesbury est confirmé par le garde des sceaux Guilford. Dalrymple, II, 90.

guerre. La sagacité de Louis lui faisait craindre les mêmes résultats. Par son ordre, Colbert se rendit auprès du roi [7], lui représenta les conséquences désastreuses d'une rupture entre lui et le parlement, l'exhorta à céder pour le moment, et promit, au retour de la paix, de l'aider d'hommes et d'argent à recouvrer les droits qu'il aurait abandonnés. La résolution de Charles était déjà épuisée par ses précédents efforts; il écouta volontiers les conseils de l'ambassadeur, et la promesse d'argent, toujours agréable à son indigence, fut acceptée avec gratitude; mais, quant aux secours de troupes, il n'en solliciterait jamais, dit-il, contre ses sujets, à moins d'être réduit à la dernière extrémité par une autre rébellion. Le même soir, envoyant chercher la déclaration, il la biffa en présence des ministres, et le lendemain matin [8], il promit solennellement aux lords et aux communes que « ce qui s'était fait relativement à la suspension des lois pé- » nales ne tirerait jamais à conséquence. » Les deux chambres témoignèrent leur satisfaction par des acclamations, et dans la soirée, de nombreux feux de joie illuminèrent les rues de la capitale[1].

4° On peut être surpris que les dissidents ne se soient pas ralliés autour du trône pour défendre une mesure qui les intéressait si profondément. Mais à cette époque les antipathies religieuses exerçaient une influence sans bornes sur les jugements. La certitude que la duchesse d'York était morte catholique, le soupçon que le duc d'York, héritier présomptif de la couronne, avait embrassé la foi catholique, et le fait de l'alliance avec la France, puissance catholique, contre les Hollandais, état protestant, étaient autant de preuves, alléguées avec confiance, qu'il existait une conspiration des plus dangereuses contre toutes les églises réformées; la déclaration d'indulgence pour les consciences timorées était représentée comme la première des mesures imaginées par les conspirateurs pour accomplir leur projet impie; et les dissidents furent exhortés et sollicités de renoncer aux avantages qu'elle leur promettait pour le soulagement plus sûr, quoique peut-être moins étendu, qui leur serait accordé par acte du parlement. Ces arguments eurent du poids sur beaucoup de gens; leurs soupçons et leurs craintes s'éveillèrent; ils consentirent à sacrifier leur intérêt personnel au bien général, et se joignirent au cri populaire qui demandait de nouvelles garanties

1. Dalrymple, II, 93-96. *L. Journ.* XII, 549.

pour la foi réformée[1]. De ces garanties, la première concernait la petite armée levée depuis peu pour être employée sur le continent. On remarqua que Fitzgerald, le major général, et quelques autres officiers étaient catholiques, et que Schomberg, le commandant en chef, quoique calviniste, non-seulement était étranger, mais tenait encore un haut rang dans l'armée française. Pourquoi, demandait-on, choisissait-on de pareils hommes pour commander? N'était-ce pas dans l'intention de les employer, quand la guerre serait finie, à établir le papisme et le pouvoir arbitraire. Pour dissiper ces craintes, on vota une adresse, où l'on demandait au roi de renvoyer de l'armée tout officier et tout soldat qui refuserait de prêter les serments d'allégeance et de suprématie, et de recevoir le sacrement d'après le rite de l'Eglise d'Angleterre, et de n'admettre dorénavant personne au service, qu'il n'eût prêté les serments avant la première revue, et communié avant la seconde. Charles fit une réponse satisfaisante[2], et les anticatholiques, enorgueillis de leur victoire, se mirent à exiger que l'on exclût les objets de leur méfiance des emplois civils, aussi bien que des emplois militaires. L'idée d'un test à cet effet leur fut suggéré par quelqu'un dont on ne l'aurait pas attendu, par Arlington, qui passait pour papiste. Mais cette mesure lui présentait plusieurs avantages; elle le mettrait à l'abri du soupçon de catholicité; elle lui fournirait les moyens de satisfaire son ressentiment contre Clifford; elle replacerait à sa portée le bâton de trésorier, le grand objet de son ambition; et elle servirait à le préserver de tout danger, en disposant en sa faveur les chefs populaires. Ceux-ci acceptèrent la proposition avec reconnaissance, dans l'attente que ce test résoudrait la question de la religion du duc d'York, et, en le dépouillant de ses charges, l'exposerait aux yeux du peuple dans un état de faiblesse et de dégradation politiques. Les chefs du parti de la cour ne se montrèrent pas plus hostiles que leurs adversaires à une mesure qui leur offrait la perspective d'obtenir du pouvoir et des émoluments, par suite des démissions et destitutions qu'elle occasionnerait inévitablement. Le roi lui-même fut amené à y donner son consentement. On lui représenta que la seule condition à laquelle il pût espérer d'obtenir le subside considérable qui avait été voté, était de passer l'acte du test; et auprès d'un prince pour qui, comme on en avait

1. Guildford dans Dalrymple, II, 91.
2. *L. Journ.* XII, 547, 548, 549.

fait l'observation, « la logique fondée sur l'argent avait des char- » mes plus puissants qu'aucune autre espèce de raisonnement, » cette considération fut un argument persuasif. Si tant est qu'il songea à son frère, il tâcha probablement de se persuader que Jacques ne sacrifierait jamais ses emplois à sa religion [1].

Conformément à la suggestion d'Arlington, la chambre des communes avait décidé [28 février] que tout individu « refusant de prêter le serment d'allégeance et de suprématie et de recevoir le sacrement selon les rites de l'Eglise d'Angleterre, serait incapable d'exercer aucun emploi public, militaire ou civil ; » et l'on présenta un bill exigeant non-seulement que les serments fussent prêtés et le sacrement reçu, mais aussi qu'une déclaration contre la transsubstantiation fût signée de tous les gens en place, sous peine d'une amende de 500 livres, et d'être inhabiles à plaider dans aucune cour de justice ou d'équité, d'être tuteur d'aucun enfant, ou exécuteur testamentaire d'aucune personne, ou de recevoir aucun legs ou acte de donation, ou de remplir aucun office public. Dans la chambre basse, la clause imposant la déclaration souleva une faible opposition [12 mars], motivée sur ce que faire du désaveu d'une opinion spéculative la condition d'admission aux emplois civils était contraire à la nature d'un test civil, et propre à rendre les hommes hypocrites ou athées. Dans la chambre haute, la principale nouveauté du débat fut que le comte de Bristol, quoique catholique, parla en faveur du test [15]. Qu'il existât de grandes alarmes, on ne pouvait le nier, dit-il. Peu importait si elles étaient fondées ou non. Moins cette panique avait de fondement, plus elle se répandrait rapidement. Si donc le bill tendait à assoupir les craintes du peuple, il méritait l'approbation de la chambre. Il ne prononçait pas de nouvelles peines contre le culte catholique ; il ne mettait pas même en vigueur les anciennes. Il avait simplement pour but d'écarter quelques individus d'emplois qu'ils ne pouvaient exercer sans scrupule ni dissimulation. Quant à lui, il n'était pas un batelier en religion pour regarder d'un côté et ramer de l'autre. Il était

1. L'ambassadeur de France fournit les renseignements relatifs à Arlington et à son objet (Dalr. II, *App.* p. 90) ; Marvell, ceux relatifs aux motifs du roi et des chefs des partis opposés. Marv. I, 494, 495. Neal attribue l'acte du test à une omission du roi, qu'il représente comme ne répondant point à la pétition des deux chambres pour qu'on exclût les catholiques des emplois (Neal, II, 693). Mais leur pétition ne demandait point cette exclusion, et elle fut postérieure à la résolution prise pour le test. La pétition fut présentée le 7 mars, mais la résolution passa le 28 février. Voyez les procès-verbaux de ces deux jours.

catholique, attaché à l'Eglise, mais non à la cour de France. Il voterait sans doute contre le bill, parce qu'il contenait des expressions qu'il ne pouvait admettre consciencieusement; mais il espérait que la chambre l'adopterait comme une mesure de prudence propre à prévenir des malheurs et à calmer des mécontentements. Par ce discours, Bristol obtint la réputation de patriote: le lecteur le jugera peut-être un hypocrite; car il fit adopter par le parlement une clause en sa faveur, qui lui assurait à lui et à sa femme une forte pension de la couronne; et les exemptait, eux seuls, de l'obligation de prêter le serment du test[1].

5° Le bill passa à la chambre des lords [20 mars] comme il avait passé à celle des communes, sans donner lieu à une division; et l'on peut raisonnablement demander comment il se fit que les dissidents ne s'y opposèrent pas, lorsqu'il était conçu de manière à les atteindre, quoique son objet avoué fût l'exclusion des autres. Ils paraissent encore s'être laissé duper par les artifices de leurs prétendus amis. Avec le bill pour le test, on en présenta un autre pour le soulagement des dissidents protestants, et ainsi leurs objections contre le premier furent neutralisées par leurs espérances dans le second. Mais tandis que l'un passait rapidement à la chambre, l'autre s'y traînait lentement : de nouvelles questions s'élevèrent successivement, et les jours se passèrent à discuter quel degré de soulagement on accorderait, à quelle classe de non-conformistes il s'étendrait, et combien de temps il durerait. La chambre convint enfin d'en restreindre le bénéfice aux dissidents, qui ne rejetaient que les articles de discipline et consentaient à souscrire aux articles de doctrine de l'Eglise d'Angleterre, de permettre à tous ces derniers de tenir des assemblées séparées dans un but de culte religieux, de les exempter des peines pour absence de l'Eglise paroissiale, et de rappeler en leur faveur la déclaration obligatoire d'*assentiment* et *consentement* ordonnée par l'acte d'uniformité. Sous cette forme, le bill fut transmis à la chambre des lords [17 mars], où il subit de nombreux amendements : les communes s'opposèrent à quelques-uns [24]; et quoique le roi les avertît que la fin de la session approchait, on ne prit aucun soin d'en venir à un accommodement. La veille de Pâques [29], le parlement fut ajourné à neuf heures du soir; avant qu'il ne s'assemblât de nouveau, il y eut une autre

1. *C. Journ.* 12 mars. *L. Journ.* 557, 559, 561, 567, 569. *Hist. Parl.* IV, 561-566. *St. of Realm*, V, 782.

prorogation, et les espérances de soulagement qu'on avait encouragé les dissidents à nourrir s'éteignirent complètement[1].

Dans l'histoire de cette session, il est à remarquer 1° que pas un murmure ne sortit des rangs de l'opposition contre la guerre, ni contre l'alliance avec la France, ni contre la suspension des payements de l'échiquier. Il n'est fait mention de ces grands sujets de plainte ni dans les adresses ni dans les débats. Mais on ne se contenta pas de garder le silence : on vota en outre un acte de grâce, qui, en pardonnant toutes les offenses commises avant le 25 mars, mettait les ministres à l'abri d'un châtiment ultérieur. Il semblerait qu'une secrète intelligence existait entre quelques-uns des chefs des deux partis ; et que les membres de la cabale avaient sacrifié les catholiques à la jalousie de leurs adversaires, à condition d'un bill d'indemnité pour eux-mêmes[2]. La chambre des communes, dans le bill qu'elle adopta pour le soulagement des dissidents, se départit des doctrines qu'elle avait si vigoureusement défendues dans sa célèbre adresse au roi en 1663. A cette époque, elle protestait contre toute indulgence, comme incompatible avec l'acte d'uniformité, propre à engendrer le schisme et à multiplier les sectes, et devant conduire à la tolérance universelle[3]. Mais maintenant la distinction entre les articles de doctrine et les articles de discipline, repoussée alors, fut largement admise ; les peines et pénalités pour absence de l'Eglise ou fréquentation des conventicules, alors considérées comme essentielles à la sûreté de « l'établissement, » furent supprimées ; et la déclaration d'assentiment et de consentement, clause principale de l'acte d'uniformité, fut rendue entièrement facultative. 3° Quant au test, il faut se rappeler que le serment de suprématie et la signature contre la transsubstantiation suffisaient pour exclure les catholiques des emplois : l'obligation de recevoir le sacrement selon le rite de l'Eglise établie n'était pas nécessaire en ce qui les concernait ; mais elle opérait efficacement pour l'exclusion des dissidents. Ainsi ces derniers, en contribuant à faire établir le test, se mirent dans une position bien

1. *L. Journ.* 561, 564, 571, 576, 579, 584. *Hist. Parl.* IV, 535, 542, 551, 556, 571, 575.

2. « C'était l'habitude constante de ces ministres que, lorsque quelques-uns d'entre eux avaient peur de la chambre des communes pour eux-mêmes, ils exposaient aussitôt les papistes à être inquiétés, espérant par là échapper aux poursuites. » Jacques, I, 499.

3. *C. Journ.* 27 fév. 1663.

plus mauvaise qu'auparavant. Ils perdaient le bénéfice de la déclaration du roi ; ils restaient soumis aux lois intolérantes rendues contre eux depuis la restauration ; et en outre ils se frappaient, eux et leur postérité, d'une incapacité nouvelle, celle d'occuper des emplois, civils ou militaires, sous la couronne.

En Hollande, les succès rapides des Français avaient provoqué la résistance au lieu de la vaincre. De Witt, qui gouvernait depuis si longtemps la république, tomba victime avec son frère de la vengeance d'une populace furieuse ; le prince d'Orange entreprit la noble tâche de délivrer sa patrie ; et l'absence de factions hostiles donna une direction plus uniforme aux efforts nationaux, et inspira plus de confiance aux princes qui redoutaient l'ascendant de la France. Pendant l'hiver, Louis ne fit pas de nouvelles conquêtes : dans l'été, la réduction de Maëstrich fut le seul exploit qui distingua ses armes. Après une suite de marches et d'opérations en Flandre, entreprises dans le seul but de masquer son véritable objet, il mit soudain le siége devant cette forteresse [1er juin], qui capitula après une défense opiniâtre de vingt-trois jours [23]. Monmouth, qui conduisait les auxiliaires anglais, commandait sous lui avec le rang de lieutenant général. Les conseils de Montal suppléaient à ce qui lui manquait comme expérience militaire ; son courage personnel lui valut les applaudissements du roi et de l'armée [1].

En Angleterre, le subside considérable voté par le parlement donna une nouvelle vigueur aux préparatifs de guerre. Une flotte de plus de soixante gros vaisseaux fut équipée, et une armée de huit mille hommes pour le service étranger fut levée et campée à Blackheath. Mais avant tout, les yeux se fixèrent sur le duc d'York, inquiets de savoir s'il accepterait ou refuserait le test. Sa conversion à l'Eglise de Rome restait encore à l'état de simple soupçon ; mais on avait remarqué qu'à Pâques, lorsque le roi avait reçu le sacrement, Jacques ne l'accompagnait pas [2] ; et bien-

1. Buckingham (Sheffield, *Œuvres*, II, 24) dit que « une sûre et facile attaque fut différée jusqu'au jour de son commandement, afin qu'il eût l'honneur du succès. » Cette insinuation n'est pas fondée. En cette occasion, dit Louis dans une lettre à Charles, « il fit tout ce qui se pouvoit pour signaler davantage sa conduite et sa valeur. Je ne dois pas même oublier que le lendemain, les assiégés étant sortis sur la demi-lune à la faveur d'un fourneau, il fut à eux l'épée à la main au premier bruit de la sortie, et leur fit quitter le logement. » Louis, III, 412. On voit que ce n'était pas un pur compliment d'après le passage suivant dans le journal du siége par le roi : « Le duc de Monmouth s'acquit, à la tête des mousquetaires, une grande réputation. » Ibid. 375. Voyez aussi Jacq. I, 493.

2. Evelyn, II, 380. Le roi avait employé lord Clifford à décider Jacques à

tôt le fait devint public, par sa démission volontaire de tous les emplois qu'il occupait sous la couronne. A la même époque, et pour la même raison, le lord Clifford abandonna le bâton de trésorier [19 juin], contrairement à l'avis et aux prières du roi. Ceux qui connaissaient son caractère ambitieux, et qui étaient à même de juger combien il avait dû lui en coûter de sacrifier en un instant toutes les espérances qu'il avait nourries, supposèrent qu'il était lié par la promesse de suivre l'exemple du duc d'York; mais ce prince déclare que Clifford fut poussé par des motifs de conscience, et proclame sa conduite d'autant plus honorable qu'on devait moins s'y attendre d'un homme qui s'était si récemment converti. Par sa démission, l'ambition d'Arlington fut éveillée de nouveau, et de nouveau déçue. Le roi, d'après l'avis de Jacques et de Clifford, donna le bâton à l'ennemi d'Arlington, sir Thomas Osborne, qui fut bientôt après élevé à la pairie, sous le titre de vicomte Latymer [1] [15 août].

Par la retraite de Jacques, le commandement de la flotte combinée, montant à quatre-vingt-dix vaisseaux de ligne, était échu au prince Rupert. Avec des forces aussi formidables, on s'attendait à ce qu'il balayerait la marine hollandaise de la face de l'Océan; mais il ne fit rien de digne de sa réputation; et quoiqu'il livrât trois combats à Ruyter [28 mai, 4 juin, 11 août], ils ne se firent pas beaucoup de mal. Ses amis se plaignaient de ce que ses pouvoirs étaient limités par des restrictions inusitées, et de ce que ses vaisseaux manquaient de munitions et de vivres : un officier, qui était présent, soutient qu'il était trop étroitement lié avec le parti populaire pour obtenir une victoire qui aurait donné l'ascendant à leurs adversaires. Il reçut l'ordre de prendre sous sa protection l'armée commandée par Schomberg, et de la débarquer sur la côte de Hollande. Schomberg, ne connaissant pas l'étiquette navale, arbora les couleurs de son régiment au mât de son vaisseau, pour servir de signal aux officiers des autres

communier avec lui à Noël; mais le duc répondit que sa conscience le lui défendait. Jacq. I, 482.

1. Evelyn (II, 383) dit : « Je suis convaincu qu'il (Clifford) refusa de communier plutôt par suite de quelque promesse qu'il avait faite pour plaire au duc, que par aucune prévention contre la religion protestante, quoique je l'aie vu hésiter passablement. » — « Mais il prouva sa sincérité, car le test lui fit perdre la place de lord-trésorier d'Angleterre et celle de conseiller privé, et, quoique nouveau converti, il préféra généreusement sa conscience à ses intérêts. » Jacq. I, 484. Ces passages prouvent que les écrivains qui le représentent tout le temps comme catholique sont inexacts. — Outre lord Clifford, lord Bellassye, sir Thomas Strickland, et plusieurs autres qui occupaient des postes éminents, donnèrent leur démission. Marvell, I, 458.

transports ; mais Rupert considéra sa conduite comme un acte d'insubordination ou une insulte : il fit tirer deux boulets dans les agrès, et donna l'ordre de couler bas le vaisseau du général, si l'on n'amenait à l'instant le drapeau. Schomberg se soumit à regret, et l'armement continua sa route pour la côte de Hollande; mais on n'effectua pas de débarquement. Rupert, après avoir alarmé les habitants sur plusieurs points des bouches de la Meuse à celles de l'Ems, ordonna à l'armée de retourner à Yarmouth [2 août], où elle demeura campée pendant le reste de la saison. Schomberg, attribuant la violence du prince dans l'affaire du drapeau, et son refus de débarquer l'armée en Hollande, à une inimitié personnelle, lui envoya un cartel ; mais Charles intervint pour empêcher la rencontre, et le général quitta le service de l'Angleterre [1].

Il avait été tenu un congrès à Cologne, sous la médiation du roi de Suède ; mais les Etats avaient maintenant une plus brillante perspective, et ils refusèrent avec mépris les conditions qu'ils eussent acceptées avec joie l'été précédent. L'assassinat des deux de Witt par la populace avait détruit l'influence du parti Lowestein ; celui de la maison d'Orange obtenait l'ascendant dans toutes les provinces, et le jeune prince déployait déjà cette décision d'esprit, cette inflexibilité d'idées, qui le caractérisèrent toute sa vie. Les autres puissances de l'Europe ne restèrent pas spectatrices indifférentes de la lutte. Léopold d'Autriche et Charles d'Espagne offrirent leur assistance, et une alliance défensive [20 août] les obligea à unir leurs armes contre les ennemis de la république [2]. Ce ne fut pas la moins singulière des révolutions qu'offrit le dix-septième siècle. Le souvenir des injures passées fut effacé; les objections religieuses furent laissées de côté, et l'em-

1. Buckingham (Sheffield), II, 25, 29. Voyez aussi une lettre du roi à Rupert, dans laquelle il appelle le drapeau arboré « une erreur accidentelle et inoffensive, déplore la mortification de Schomberg, et ne veut pas que la querelle aille plus loin. » *Mss.* Lansdowne, 1206, p. 158.

2. Dumont, VII, 240, 243. Bientôt après, Louis, pour maintenir Charles fidèle à ses engagements, lui accorda une très-singulière faveur. Par la mort du dernier duc de Richmond, la terre d'Aubigny, dans le Berri, qui avait été accordée à l'un de ses ancêtres, était revenue à la couronne de France. Le 29 juillet 1672, Louise de Querouaille donna un fils à Charles ; et Louis, à la demande du roi, lui conféra le domaine d'Aubigny pour en jouir sa vie durant, et, à sa mort, passer à celui des enfants naturels de Charles qu'il plairait au roi de nommer, et au descendant mâle de ce fils, « afin que la terre d'Aubigny demeurât dans la possession de l'illustre maison de Stuart. » Charles, comme de raison, nomma le fils qu'il avait de Querouaille, et le créa duc de Richmond (19 août 1675). Voyez les lettres-patentes de Louis XIV (note A), qui naturalisèrent le duc le 12 janvier 1685, trois semaines après la mort de son père.

pereur et le roi d'Espagne, représentants de cette famille dont les Provinces-Unies venaient de rejeter le joug de fer, accoururent à leur secours contre l'Angleterre et la France, deux puissances qui, dans le principe, avaient veillé et protégé le berceau de l'indépendance hollandaise.

Mais les Etats n'obtinrent pas seulement des secours étrangers : ils nourrissaient l'espoir bien fondé de détacher Charles de son alliance avec la France, et, dans cette vue, ils entretenaient une correspondance suivie avec le parti des mécontents en Angleterre. Si les antipathies religieuses du peuple avaient été excitées par la conversion de Jacques à la foi catholique, elles s'enflammèrent à la nouvelle qu'il venait d'épouser par procuration [30 sept.] la sœur du duc régnant de Modène, princesse catholique âgée de quinze ans [1]. Le danger dont cette union de mauvais augure menaçait la religion protestante devint le sujet de toutes les conversations; et Charles, afin que l'irritation populaire eût le temps de se calmer, et que l'on pût savoir d'une manière positive l'intention réelle des Etats, résolut de remettre la rentrée du parlement après les fêtes de Noël. Il fut détourné de cet avis par les artificieuses et perfides suggestions du chancelier, qui s'était secrètement réconcilié avec le parti populaire, et lui avait promis ses services. Au jour marqué, le 20 d'octobre, les deux chambres s'assemblèrent; mais Shaftesbury, malgré l'ordre qu'il avait reçu, négligea de les ajourner jusqu'à ce que les communes eussent voté une adresse au roi, où elles le priaient de ne pas permettre que « le » mariage entre le duc et la princesse de Modène fût consommé. » Elles se réunirent de nouveau le 27, et furent prévenues que sa majesté ne pouvait en honneur rompre un contrat de mariage qui avait été solennellement exécuté. Mais ses adversaires de la chambre basse n'étaient pas gens à reculer; leur plan d'opérations avait été concerté à l'avance, et ils décidèrent qu'une seconde pétition, dans le même sens que la première, serait présentée; qu'aucun subside ne serait accordé, à moins que l'opiniâtreté des Hollandais ne le rendît nécessaire, jusqu'à ce que le pays fut garanti des dangers du papisme et des conseillers papistes, et que les griefs existants fussent redressés; qu'un test serait imposé pour distinguer les protestants des papistes, et rendre ces derniers incapables, non-seulement d'occuper des emplois, mais de siéger

1. Jacq. I, 484. Il avait d'abord sollicité la main de l'archiduchesse d'Inspruck; mais cette princesse préféra l'empereur Léopold. Voyez la négociation dans *Misc. Aul.* 65, 107.

dans aucune des chambres du parlement ; que l'armée permanente était un grief qui devait être redressé, et que (ainsi qu'il avait été fait par le long parlement du temps de Charles Ier) on présenterait une pétition au roi, pour qu'il fixât un jour de jeûne général, afin que Dieu détournât les dangers dont la nation était menacée. Ces votes alarmèrent la cour; et Charles, se hâtant d'aller à la chambre des lords [4 nov.], prorogea le parlement[1].

Par cette mesure décisive, les espérances de l'opposition furent déçues, et Shaftesbury devint victime de sa propre politique. Comptant sur le caractère facile et irrésolu du roi, il s'était attendu à une victoire au lieu d'une défaite, et il se flattait probablement de garder sa haute position, tandis que ses collègues seraient exclus des conseils royaux. Charles, après lui avoir accordé un plein pardon pour toutes offenses envers la couronne, lui demanda le grand sceau [9], qu'il donna à sir Heneage Finch, avec la charge de lord garde du sceau[2], et le ministre disgracié, qui jusqu'alors avait conseillé les mesures les plus arbitraires, se proclama ouvertement l'adversaire de la cour et le champion des libertés du peuple. Il se promenait tous les jours à la Bourse, accompagné de quelques jeunes seigneurs, entrait en conversation familière avec les négociants, et déplorait avec émotion les malheurs de la nation, la décadence du commerce, et les dangers qui menaçaient la religion. Dans l'opinion de ses nouveaux alliés, sa conversion politique avait effacé ses anciennes fautes ; on l'applaudissait comme un patriote persécuté, un martyr des libertés de son pays ; et quoiqu'on ne sût trop s'il croyait à la révélation, il se trouva des théologiens qui le peignirent en chaire comme le sauveur de la religion, et prédirent que sa renommée, comme celle de la femme dont parle l'Evangile, vivrait dans les générations futures. Il échoua, toutefois, dans la tentative d'obtenir du conseil de ville une adresse au roi. Charles avait beaucoup d'amis dans la capitale, et les citoyens influents, prévenus que le roi la désapprouverait, refusèrent leur concours[3].

1. *Comm. Journ.* 20, 27, 30, 31 oct. 3, 4 nov. Jacq. I, 485. Burnet, II, 31.

2. Le lecteur se rappellera qu'en 1614 il fut résolu qu'à l'avenir aucun procureur général ne siégerait à la chambre des communes, parce que, par son office, il était assesseur de la chambre des lords. En conséquence, dans les années 1620, 1625, 1640, où des membres de la chambre des communes furent nommés à cet office, le président émit de nouveaux writs. Lors de l'élévation de Finch à la chancellerie, North lui succéda comme procureur général, mais ne quitta pas son siége à la chambre comme ses prédécesseurs. Malgré les plaintes de quelques membres, on lui permit d'y rester. Tous ses successeurs ont continué d'y siéger sans être inquiétés.

3. Jacq. I. 488. Parker, 266, 267, 271. *Macph. Pap.* I, 69.

Les votes de la chambre des communes avaient répandu la consternation parmi les courtisans, et Arlington conjura le roi, ou d'empêcher que la princesse italienne quittât Paris, ou d'exiger que Jacques, après son mariage, se dérobât à l'attention publique, et menât la vie d'un gentilhomme de campagne; mais Charles répondit que le premier de ces partis était incompatible avec son honneur, et que le second serait un affront fait à son frère. La duchesse quitta Paris; Jacques, avec une suite peu nombreuse, alla au devant d'elle à Douvres [21 nov.], et Crew, évêque d'Oxford, déclara le mariage légitime et valide [1]. Cependant le comte de Berkshire, qui était catholique, conseilla alors au duc, probablement à la requête du roi, de solliciter la permission de se retirer à Audley-End, tant pour son propre repos que pour l'avantage du roi. Jacques s'y refusa avec indignation. Son intérêt, dit-il, exigeait qu'il fût sur le terrain pour combattre ses ennemis; son devoir lui défendait d'abandonner son frère sans l'ordre du roi. De Douvres, il revint au palais de Saint-James [26], où la duchesse, par sa jeunesse, sa beauté et son innocence, désarma la malveillance de l'esprit de parti, et devint la favorite de toute la cour. Charles, néanmoins, partageait l'alarme commune. Il lui refusa la jouissance d'une chapelle publique qui avait été stipulée à l'avance; il ordonna aux officiers de sa maison d'empêcher tous les catholiques, ou ceux qui étaient réputés tels, d'entrer dans le palais, ou de se présenter devant lui; il défendit par un ordre du conseil [10 déc.] à tout récusant papiste de se promener dans le parc ou de visiter le palais de Saint-James, et il prescrivit aux juges de mettre rigoureusement à exécution les lois pénales contre les catholiques [2].

Par ces règlements, le roi espérait satisfaire les plus modérés de ses adversaires. Quand les chambres s'assemblèrent après la prorogation [7 janvier 1674], il les harangua avec cet air de candeur, d'affabilité et d'enjouement, qui lui était si naturel, et après

1. Jacq. I, 486. Temple, II, 288. Pour toute cérémonie, « l'évêque demanda à la duchesse et au comte de Peterborow si ledit comte avait épousé la duchesse d'York comme fondé de pouvoirs du duc, ce que tous deux affirmant, l'évêque alors déclara le mariage légitime. » Ibid.

2. Jacq. I, 487. Kennet, 296. *L. Journ.* 595. Jacq. I, 499. Burnet, II, 30, 37. Ces ordres furent exécutés avec une telle rigueur, que, dans le cours de deux mois, sept pairs catholiques furent forcés de demander protection à la chambre des lords, à savoir : le marquis de Winchester, pour lui-même et son domestique; le comte de Norwich, pour lui-même et ses deux fils; et le comte de Cardigan, le vicomte Montague, et les lords Petre, Arundell et Belassye pour eux-mêmes. *L. Journ.* XII, 613, 621, 622, 635, 642.

lui le garde des sceaux fit un long et éloquent discours, expliquant l'intention des mesures qu'on venait de prendre, accusant les Etats de mauvaise foi dans la négociation, vantant l'attachement du roi pour les doctrines et le culte de l'Eglise établie, et demandant des fonds, comme également nécessaires pour obtenir la paix et pour continuer la guerre. Mais ni l'affabilité du prince ni l'éloquence du ministre ne firent aucune impression sur les chefs du parti, qu'on supposait agir maintenant sous la direction de Shaftesbury. 1° Il était trop tard pour revenir sur la question du mariage du duc; ils commencèrent donc par présenter trois adresses [12], priant le roi de prescrire un jeûne public, afin que toute la nation implorât la protection du Tout-Puissant pour la conservation « de l'Eglise et de l'Etat contre les manœuvres sou- » terraines des récusants papistes; » de commander à tous les papistes qui n'étaient pas chefs de famille de se retirer à dix milles de la capitale durant la session du parlement; d'ordonner que les noms de tous les chefs de famille papistes, dans un rayon de cinq milles, fussent enregistrés aux sessions, et d'enjoindre aux milices de Londres, Westminster et Middlesex d'être prêtes dans le délai d'une heure, et les milices des provinces dans le délai d'un jour, à réprimer toutes les assemblées tumultueuses des papistes et autres mécontents. On ne saurait prétendre qu'il existât aucun fondement réel à ces précautions et insinuations; mais l'expérience de la guerre civile avait montré combien ces adresses étaient efficaces pour exciter des soupçons vagues et alarmants dans les esprits, et pour diriger l'attention sur le parlement, comme sur le fidèle gardien de la religion et de la liberté; et des mesures semblables étaient maintenant adoptées pour servir les projets du parti dont le grand but était, à ce qu'on croyait, d'exclure le duc d'York du trône. Charles fit à chacune de ces adresses une réponse gracieuse et satisfaisante[1].

2° Ils votèrent ensuite la destitution de tous les conseillers « de » sentiments papistes, ou autrement impopulaires et dangereux. » Qui, demandait-on, avait conseillé l'alliance avec la France et la rupture avec la Hollande, la déclaration d'indulgence, et la suspension du payement des créanciers publics, la levée d'une armée sans l'avis du parlement, et la nomination d'un étranger au commandement de cette armée, le mariage du duc d'York et la pro-

1. *L. Journ.* XII, 594, 598. *C. Journ.* 7, 12 janv. Le 1er d'août 1673, le duc d'York dit à l'envoyé français qu'il avait peur d'être exclu de la succession. Dalrymple, II, *App.* 98.

rogation du mois de novembre dernier? Il fallait faire une enquête, flétrir les auteurs de conseils si funestes; les mettre hors d'état de renouveler leurs pernicieux avis, et de causer de nouveaux malheurs à la nation [1].

C'était, à la cour, une maxime introduite par Clarendon et suivie par ses successeurs, de laisser au parlement, ostensiblement du moins, l'entière liberté de ses jugements. Quoiqu'on employât tous les moyens d'influence et de corruption pour s'assurer des votes, on évitait avec soin toute apparence d'un parti de la cour. Les adhérents les plus dévoués des ministres avaient ordre de cacher leurs vrais sentiments, de rechercher la popularité, de parler et voter fréquemment avec l'opposition, de se joindre à ceux qui criaient contre le papisme, et de prendre part aux mesures les plus violentes contre ceux qui en faisaient profession, afin que dans des occasions plus importantes leurs opinions parussent désintéressées, et eussent, en conséquence, plus de poids auprès de leurs collègues. Il en résultait généralement que les motions que la cour désirait de faire passer, venaient en premier lieu des rangs de l'opposition, et que la résistance aux mesures du parti populaire était faible, flottante et circonspecte. La question ne s'abordait jamais avec franchise et énergie; mais on traînait la discussion en longueur, on élevait des difficultés, on proposait des amendements, et, comme dernière ressource, on suscitait entre les deux chambres quelque querelle inintelligible et impossible à accommoder.

Dans la circonstance actuelle, la cour suivit sa politique accoutumée. Les amis des ministres ne nièrent pas qu'on n'eût donné de mauvais conseils, mais ils soutinrent que personne ne pouvait être justement puni avant d'avoir été mis à même de se défendre. Ils admirent qu'il existait des griefs, mais ils représentèrent le vote d'un subside comme non moins nécessaire au bonheur de la nation que le redressement des griefs. Pourquoi ces deux objets n'iraient-ils pas de concert? Pourquoi ne pas consacrer un jour à l'examen des griefs, et le lendemain à celui du subside? Pourquoi ne pas réduire les clameurs contre les mauvais conseillers à des accusations précises, et ne pas permettre aux accusés de se justifier [2]?

3° Mais leurs adversaires restèrent fidèles à leur plan, et se

1. *C. Journ.* 12, 13, 14 janv.
2. *Hist. Parl.* IV, 620.

mirent à examiner, en premier lieu, l'affaire du duc de Lauderdale. On alléguait contre lui, que, comme chef de l'administration en Ecosse, il avait levé une armée dans le but de l'employer à établir le pouvoir arbitraire en Angleterre; et qu'un magistrat ayant été accusé devant le conseil en Angleterre d'avoir désobéi à la déclaration royale, il y avait dit : « Les édits de votre majesté sont égaux aux lois, et doivent être observés en premier. » Il fut résolu qu'on présenterait une adresse au roi pour le prier « d'éloigner Lauderdale de tous ses emplois et de la présence et des conseils du roi à tout jamais[1]. »

Buckingham, voyant qu'il allait être la prochaine victime, sollicita et obtint la permission de parler à la chambre. Son premier discours [14 janvier] fut confus et peu satisfaisant; et le second, le jour suivant, ne suppléa point à ce qui manquait au premier. Il se représenta comme un homme qui avait dépensé une fortune princière au service de son pays; et il rappela à ses auditeurs le patriotisme avec lequel il avait jadis bravé le ressentiment de la cour. Il ne dit rien pour défendre la conduite du ministère; mais il chercha par des échappatoires et des mensonges à se décharger de toute responsabilité. Il prétendit s'être opposé à quelques-unes des mesures, conjointement avec le comte de Shaftesbury; il en imputa plusieurs à lord Clifford, qui n'existait plus pour repousser l'accusation[2]; il en attribua ouvertement quelques autres à son ennemi connu, le comte d'Arlington, et quant au reste, il insinua sourdement que le blâme en devait retomber sur le roi et son frère, en faisant la remarque énigmatique qu'un homme pouvait courre le lièvre avec une meute de bassets, mais non avec une couple de homards. Sa soumission lui obtint quelque indulgence de la chambre. On vota bien que, comme Lauderdale, il serait éloigné de la présence et des conseils du roi; mais, quant aux emplois, seulement de ceux qu'il n'occupait pas sous le bon plaisir, expressions qui lui laissaient la liberté de vendre ceux qu'il tenait par patente[3]. A l'adresse contre lui, ainsi qu'à celle

1. *C. Journ.* 13 janv. *Hist. Parl.* IV, 625, 630.

2. Il mourut de la pierre à Ugbrooke, le 17 oct. 1673.

3. *C. Journ.* 13, 14 janv. *Hist. Parl.* IV, 630, 649. Burnet, II, 38. Reresby, 24. A la même époque, la chambre des lords était occupée d'une enquête provoquée par la plainte des curateurs du jeune comte de Shrewsbury contre le duc de Buckingham et la comtesse douairière de Shrewsbury; et on rendit un arrêt portant que « le duc ne converserait et ne cohabiterait plus à l'avenir avec la comtesse, et que tous deux donneraient comme caution à sa majesté le roi la somme de dix mille livres sterling par tête à cet effet. » *L. Journ.* XII, 628.

contre Lauderdale, Charles répondit brièvement qu'il la prendrait en considération.

On intenta à Arlington une accusation de trahison et de crimes majeurs, formant un grand nombre d'articles, rangés sous ces trois chefs, de favoriser le papisme, s'approprier et gaspiller le trésor royal, et trahir la confiance mise en lui comme conseiller privé [15 janvier]. Les trois quarts de ces articles n'avaient évidemment d'autre fondement que des soupçons et des rumeurs; et la facilité avec laquelle ils furent réfutés servit à jeter du ridicule sur toute l'accusation. Arlington parla à la chambre avec plus de fermeté qu'on n'en attendait de lui. Il contredit de la manière la plus positive les assertions de Buckingham, et fit ressortir l'injustice d'imputer à un seul des conseillers le blâme ou le mérite de mesures qui avaient été adoptées de l'avis de tout le conseil. Arlington avait des amis secrets parmi ceux qui se montraient ostensiblement ses ennemis; ils reconnurent que ses arguments avaient beaucoup de force, et la motion de lui infliger la même punition qu'à Lauderdale fut rejetée à une majorité de quarante voix [20]; tout ce que ses ennemis purent obtenir, après cinq jours de discussion, ce fut la nomination d'un comité [7 février] pour examiner quels étaient ceux des articles qu'on pourrait prouver suffisamment pour motiver une mise en jugement; et ce comité, soit à cause de la difficulté de se procurer des preuves suffisantes, soit par suite des intrigues des meneurs en faveur de l'accusé, ne présenta jamais de rapport[1].

La conduite de Buckingham et d'Arlington, qui s'étaient abaissés à plaider leur propre cause devant la chambre des communes, fut considérée par les lords comme dérogeant à la dignité de la pairie, et on rendit l'ordre permanent [20 janvier], qu'aucun pair ne répondrait à aucune accusation devant les communes, en personne ou par avocat, ou par lettre, sous peine d'être mis sous la garde de la verge noire, ou à la Tour, aussi longtemps qu'il plairait à la chambre. Conformément à un autre ordre [13], tous les pairs présents, soit catholiques, soit protestants, prêtèrent le serment d'allégeance, qui avait été rédigé dans la troisième année du règne de Jacques Ier, comme désaveu des droits temporels attribués au pape, et des doctrines antisociales imputées aux catholiques. Le duc d'York hésita d'abord. On ne l'avait jamais proposé aux princes qui étaient dans la

1. *C. Journ.* 15, 20, 21 janv. 18 fév. *Hist. Parl.* IV, 649, 657. Burnet, II, 88.

même situation que lui par rapport au trône, et il ne voulait pas établir un précédent qui lierait ses successeurs. Mais, quelques-uns des lords faisant une distinction entre héritier présomptif et héritier apparent, il renonça à son objection et prêta le serment [14] de la même manière que tous les autres membres de la chambre[1].

Les communes, cependant, ne manifestaient aucune disposition à accorder des fonds, et Charles, las de la guerre, chercha quelque expédient pour se dégager sans honte de ses liens avec la France. Les souverains alliés n'avaient plus cette orgueilleuse supériorité qu'ils avaient obtenue dans la première année des hostilités. Sur mer, les Anglais n'avaient pas remporté d'avantages considérables; sur terre, le vent du succès avait tourné en faveur des Etats. L'Espagne et l'Autriche étaient venues à leur secours; Montecuculli, le général de l'empire, avait trompé la vigilance de Turenne et mis le siége devant Bonn; le prince d'Orange, après avoir réduit Naerden, avait, par une marche hardie et savante, rejoint Montecuculli; Bonn se rendit, et l'armée qui gardait les conquêtes des Français dans les Provinces-Unies, privée de toutes communications avec la mère-patrie, fut obligée de se retirer précipitamment sur les anciennes frontières de la France. Alors [24 janvier] les Etats firent à Charles, par l'ambassadeur d'Espagne, Del Fresno, l'offre d'accéder aux conditions qu'ils avaient refusées au congrès de Cologne[2]. Cette démarche inattendue fut diversement interprétée par leurs amis et leurs ennemis; le fait est que c'était au prix de cette concession que les Etats avaient obtenu l'assistance de l'Espagne. La reine régente refusait de s'engager dans une guerre avec l'Angleterre; et son ambassadeur, lorsqu'il signa le traité public d'alliance [20 août 1673], reçut des Etats le pouvoir secret de négocier avec le roi d'Angleterre sur les bases suivantes : les conquêtes seraient rendues de part et d'autres; les honneurs du pavillon seraient cédés à Charles, et une somme d'argent, qui n'excéderait pas 800,000 couronnes, lui serait payée comme indemnité des frais de la guerre[3]. On ne sait trop si Louis avait eu connaissance du secret. Pendant l'automne, il avait refusé au roi une avance d'argent; il offrit maintenant, par son ambassadeur Ruvigny, une

1. *L. Journ.* XII, 606, 608, 612. *Macph. Pap.* I, 71.

2. *L. Journ.* 616.

3. Dumont, VII, 242.

forte somme pour l'équipement de la flotte. Mais Charles avait communiqué la proposition des Etats aux deux chambres du parlement, et elles l'avaient engagé à entamer la négociation. Il répondit à Ruvigny qu'il était trop avancé pour reculer ; qu'il était dans l'impossibilité de soutenir plus lontemps la France comme allié, mais qu'il espérait pouvoir encore être utile à son bon frère comme médiateur entre lui et ses ennemis. Sir William Temple fut nommé pour traiter avec Del Fresno [6 fév. 1674]. En trois jours les articles furent dressés à la satisfaction de chacun [9] ; et Charles annonça à son parlement [11] qu'il avait conclu « une paix prompte, honorable, et durable, il l'espérait[1]. »

Par ce traité, le roi obtint la substance de ce qu'il avait demandé dans l'été de 1672, sauf la reconnaissance pour la permission de pêcher dans les mers de la Grande-Bretagne, article dont les deux puissances évitèrent soigneusement de faire mention. Les Etats consentirent à ce que leurs vaisseaux et leurs flottes baissassent leurs pavillons et voiles de perroquet devant tous les vaisseaux de guerre de la Grande-Bretagne, dans toutes les parties de la mer depuis le cap Finistère jusqu'à Van Staten en Norwége, comme chose de droit, et non simplement de courtoisie, à ce que les colons anglais de Surinam fussent libres de quitter cette colonie sur des bâtiments anglais; à ce que tout sujet de dispute entre les compagnies des Indes-Orientales des deux nations fût renvoyé à la décision d'arbitres qui siégeraient à Londres ; à ce que toutes les questions qui n'auraient pas été décidées dans l'espace de trois mois fussent renvoyées à la décision de la reine régente d'Espagne ; et à ce que les Etats payassent au roi de la Grande-Bretagne la somme de 800,000 couronnes en quatre termes annuels. Charles avait demandé autrefois pour le prince d'Orange les dignités de stathouder, d'amiral et de capitaine-général, tant pour lui que pour ses descendants à tous jamais: mais les Etats empêchèrent d'agiter cette question en lui conférant ces charges quelques jours avant l'ouverture de la négociation[2].

1. *L. Journ.* 925, 928, 932. Dalrymple, II, 96. Temple, II, 247, 250. Il paraît que maintenant le comité des affaires étrangères, ou conseil du cabinet, se composait de Finch, garde des sceaux, du vicomte Latymer, lord trésorier, et du comte d'Arlington et de sir Henry Coventry, secrétaires d'état. Temple, ibid.

1. Dumont, VII, 253. On ajouta un article secret, portant qu'aucune des deux puissances n'assisterait les ennemis de l'autre ; mais on expliqua que cela voulait dire non pas que Charles rappellerait les troupes anglaises qui servaient

Le lecteur sait déjà que, depuis la chute de Clarendon, les ennemis déclarés de ce seigneur craignaient le ressentiment du duc d'York, et considéraient leur propre sûreté comme entièrement liée à son exclusion du trône. La conversion subséquente du duc au catholicisme leur avait fourni un avantage dont ils ne furent pas lents à profiter. Ils firent appel aux passions religieuses du peuple; ils grossirent le danger qui menaçait l'Église protestante, et ils demandèrent des garanties qui, bien qu'elles affectassent également la masse des catholiques, étaient, dans l'intention des réclamants, principalement dirigées contre le droit du duc à la succession. Leur premier pas vers son exclusion fut l'acte du test, qui non-seulement le dépouilla de l'immense influence attachée à sa charge de lord grand amiral, mais le présenta au peuple comme indigne d'occuper des emplois du gouvernement, et par conséquent encore plus indigne de remplir la plus haute magistrature de l'état. Leur seconde tentative fut de l'expulser de la chambre des lords, et des conseils et de la présence de son frère; et à cet effet ils avaient imaginé un test beaucoup plus étendu[1], et proposé dans la dernière session que quiconque refuserait de l'accepter serait déclaré incapable de siéger au parlement, et qu'il lui serait défendu d'approcher de la cour dans un rayon de cinq milles. Ce bill avait été arrêté dans sa marche par la prorogation; on le présentait maintenant de nouveau sous des auspices plus favorables. Cependant les questions soumises à l'attention de la chambre étaient si nombreuses, les débats si longs et si fatigants, que ceux qui le soutenaient ne purent le faire aller plus loin que la seconde lecture avant la prorogation du parlement. Au même moment [24 février], on avait imaginé et adopté dans la chambre des lords un plan différent de garanties : c'était de désarmer tous les catholiques, d'empêcher les princes du sang d'épouser d'autres femmes que des protestantes, et d'ordonner que toutes les branches cadettes de la famille royale, les fils aînés des pères catholiques, et tous les

dans l'armée française, mais qu'il ne permettrait pas qu'elles fussent tenues au complet par des recrutements. Temple, II, 250.

1. L'idée d'un test plus étendu vint du petit nombre de démissions qui avait suivi la publication du premier. Il avait trompé les espérances de ses plus ardents avocats (Marvell, I, 458). Au lieu d'en induire, ce qui était la vérité, qu'ils avaient exagéré le nombre des catholiques en place, ils insérèrent dans le nouveau test un désaveu de plus des doctrines catholiques : comme si les hommes, s'il en était, qui n'avaient pas hésité à abjurer une partie de leur croyance pour conserver leurs places, n'abjureraient pas aussi facilement le reste pour le même motif !

enfants des autres catholiques, si le père était mort, fussent élevés dans la religion protestante. Le comte de Carlisle proposa que la peine pour un prince du sang qui épouserait une catholique fut la perte de son droit à la succession. Il fut chaudement appuyé par Halifax et Shaftesbury, et non moins chaudement combattu par le garde des sceaux et le comte de Peterborough ; l'évêque de Winchester et plusieurs des prélats vinrent au secours de ces derniers, en soutenant qu'une telle peine était incompatible avec les principes du christianisme et la doctrine de l'Eglise anglicane ; et après une discussion longue et animée, l'amendement fut rejeté à une très-forte majorité[1].

Le duc d'York n'avait plus devant lui qu'une triste perspective. Il savait parfaitement le but de ses ennemis, les talents et l'influence des uns, le peu de scrupules et de principes des autres. Il se voyait privé de pouvoir et de popularité : le caractère vacillant de son frère ne lui permettait pas de compter sur l'appui du trône ; et la victoire qu'il venait de remporter dans la chambre des communes était si insignifiante, qu'elle ne pouvait lui inspirer de la confiance, quoiqu'elle lui rendît un reste d'espoir. Le premier expédient qui se présenta à son esprit fut la dissolution du parlement ; mais le résultat d'une autre élection était incertain ; et Charles, qui avait toujours témoigné une répugnance insurmontable pour cette épreuve, voulut, dit-il, essayer encore une fois les dispositions de la chambre des communes. Si elle lui accordait un subside, elle continuerait à siéger ; si elle le refusait, alors il la dissoudrait. Le duc résolut ensuite de retarder, autant qu'il était en son pouvoir, la réunion du parlement, seule occasion que ses ennemis eussent d'accomplir leur dessein[2]. Mais pour cela il fallait fournir de l'argent à son frère, et on ne pouvait en obtenir que du roi de France. Heureusement pour son projet, les vues de Louis sur la réunion du parlement coïncidaient avec les siennes.

Ce prince, quoique abandonné de son allié, était encore de force contre ses ennemis. S'il avait perdu Grave, il avait gagné plusieurs batailles ; et l'abandon de ses conquêtes dans les Pays-Bas avait été plus que compensé par l'acquisition de l'importante province de Franche-Comté. Cependant il avait lieu de redouter l'accession de l'Angleterre à la confédération contre lui, et il

1. *L. Journ.* XII, 618, 626, 647, 649. *C. Journ.* 21 janv. 5, 20 fév. Jacq. I, 489. Macph. 71, 72, 75, 79.

2. Voyez la lettre de Coleman dans les Journ. des Comm. IX, 525.

écouta volontiers le duc d'York, qui lui proposait d'acheter la neutralité de son frère d'Angleterre par des secours d'argent [août]. La somme demandée était 400,000 liv.; mais Louis fit valoir les frais immenses de la guerre et l'épuisement de son trésor; Charles se rabattit à 300,000 pistoles : 500,000 écus furent enfin offerts et acceptés [23 août], et le parlement fut prorogé, par proclamation, du 10 de novembre au 13 d'avril. Les trois parties se déclarèrent satisfaites. Charles était momentanément soulagé de ses embarras pécuniaires; Louis était délivré de la crainte d'une guerre avec l'Angleterre pour l'année suivante; et Jacques avait obtenu un nouveau délai de cinq mois pour surveiller les intrigues secrètes de ses adversaires, et se préparer à l'attaque qu'ils projetaient [1].

Mais, demandera-t-on, qui ces adversaires voulaient-ils lui substituer comme héritier présomptif de la couronne? Jusqu'alors ils avaient fixé les yeux sur le jeune duc de Monmouth; et il n'était pas déraisonnable à eux d'espérer que la partialité du roi pour son fils servirait à le réconcilier avec l'idée d'exclure son frère. Monmouth lui-même ne paraissait pas indifférent à la proie magnifique qui s'offrait à sa poursuite, ni sourd aux suggestions de ceux qui flattaient et irritaient son ambition. Par leur avis il demanda à Charles le grade de commandant en chef qui avait été aboli, à la mort de Monk, comme dangereux à mettre aux mains d'un sujet, à une époque où les principes révolutionnaires étaient encore répandus dans le pays. Jacques s'alarma, et fit des remontrances contre cette mesure; mais l'affection du roi l'empêcha d'écouter ses arguments, la patente fut grossoyée et reçut la signature royale. Mais le duc d'York avait ses soupçons. Il la prit sur la table; son œil méfiant y découvrit sur-le-champ plusieurs ratures; et en les examinant, il vit qu'on avait effacé le mot « naturel » partout où Monmouth était nommé fils du roi. Charles, indigné de la fraude dont il avait été l'objet, déchira le papier; mais sa colère s'apaisa promptement; l'offense fut pardonnée, et Monmouth obtint une seconde patente, rédigée toute-

1. Dalrymple, II, *App.* 98, 99. Dalrymple remarque que les informations données dans les lettres de Ruvigni s'accordent bien avec le commencement de la correspondance de Coleman; elles font plus, elles montrent le caractère inquiet et intrigant de Coleman, que le duc connaissait si bien, qu'il ne se fiait pas à lui. Coleman cherchait à obtenir de l'argent de Louis par Ferrier et Pomponne, au moment même où ce marché se concluait avec Ruvigni; et il en savait si peu l'existence, qu'il attribue plus tard la prorogation à l'avis donné par lui et par ses amis. Lettre de Coleman, *Comm. Journ.* IX, 526.

fois dans la forme convenable, et contenant l'odieuse épithète. Cependant ses conseillers ne furent point encore satisfaits. Ils le poussèrent à demander aussi le commandement de l'armée d'Ecosse, dont ils attribuaient la levée à des vues hostiles aux libertés de l'Angleterre. Le roi accorda la demande avec sa facilité ordinaire; mais quand Monmouth insista pour que cette commission fût à vie et sans qu'il y fût question de son illégitimité, il échoua sur ces deux points, grâce à la vigilance et à la fermeté de Lauderdale [1].

Un second rival, et à beaucoup d'égards plus redoutable, était Guillaume, prince d'Orange, le plus proche héritier de la couronne après le duc d'York et ses enfants. Guillaume était protestant; ses efforts héroïques en faveur de son pays l'avaient élevé très-haut dans l'opinion de tous ceux qui redoutaient les desseins ambitieux du monarque français; et quelques-uns des chefs populaires en Angleterre n'avaient point hésité à s'engager à son service et à plaider sa cause, même à l'époque où il était en guerre avec leur souverain. Leur correspondance passait par les mains de Desmoulins, qui, sur le soupçon de trahison, avait été renvoyé des bureaux de lord Arlington, et avait obtenu en Hollande la place de secrétaire particulier du prince. Ses agents en Angleterre étaient Frymans, hollandais; et William Howard, membre pour Winchelsea, et depuis lord Howard d'Escrick. Le premier était, par son obscurité, à l'abri des soupçons; mais la découverte de certaines pièces importantes, fournies aux Etats par Howard, motiva son emprisonnement à la Tour, où il acheta son pardon par des aveux sincères. Le roi connut alors, pour la première fois, le plan concerté pendant l'hiver précédent entre le prince et ses adhérents anglais, guidés, à ce qu'on croyait, par Shaftesbury, et qui était que la flotte hollandaise paraîtrait soudain à l'embouchure de la Tamise; qu'ils profiteraient de la ter-

1. Jacq. I. 496, 497. L'année suivante, le duc d'York fut plus heureux. Russel, colonel des gardes à pied, demanda la permission de vendre sa commission, et le roi convint de l'acheter pour le comte de Mulgrave, qui fut depuis duc de Buckingham. Mais Mulgrave avait séduit la maîtresse de Monmouth, qui, par vengeance, arracha par son importunité au roi la promesse de ce régiment pour lui-même (24 avr. 1675). Mulgrave parla au duc : il lui fit observer que comme ce régiment de 2,400 hommes était la principale force de l'armée, l'avénement au trône pourrait un jour dépendre de la fidélité de son commandant. Jacques prit aussitôt l'alarme. Il s'adressa au roi, à Monmouth, au ministre, mais en vain. Enfin il décida Russel, moyennant un présent considérable, à prétendre qu'il se repentait de son dessein, qu'il mourrait de douleur de quitter le service de son souverain. Depuis lors Jacques combattit l'ambition de Monmouth, qu'il avait favorisée auparavant. Bucking. *Mém.* II, 33-38. Macph. I, 84.

reur panique qu'elle occasionnerait pour soulever le peuple; et que le roi serait contraint par les clameurs et l'intimidation à se détacher de l'alliance de la France. La conclusion de la paix avait empêché la tentative, mais non pas rompu leurs liaisons. On proposait de former dans le parlement, à l'aide de l'argent hollandais, un parti qui forcerait Charles de se joindre aux Etats comme allié dans la guerre; et non-seulement on encourageait le prince par des tableaux exagérés du mécontentement national à espérer le succès; mais on lui conseillait de se tenir prêt à profiter de toute résolution qui pourrait survenir [1].

Le roi connaissait l'existence de cette correspondance, mais non les détails; et ses soupçons furent augmentés par le langage ambigu des instructions trouvées sur Carstairs, agent du prince pour la levée des troupes. Il résolut de surveiller de plus près la conduite de Shaftesbury, qui commençait déjà à exercer cet art d'exciter les passions du peuple, qu'il mit en œuvre ensuite sur une plus grande échelle et avec un résultat plus favorable. Il se représentait comme s'étant attiré la haine des papistes par son zèle pour le protestantisme; sous prétexte que leur malveillance mettait sa vie en danger, il se logea dans la maison de Cook, prédicateur anabaptiste, et annonça aux citoyens qu'il confiait sa sûreté à leur vigilance et à leur fidélité. Mais le roi n'entendait pas que l'agitateur prît de l'ascendant dans la capitale. Il informa Shaftesbury qu'il était au fait de ses intrigues; il lui ordonna de quitter Londres et de se retirer chez lui à la campagne; et il dîna en public avec le lord-maire, le 29 d'octobre, et accepta, dans une boîte d'or, le droit de bourgeoisie de la cité. Dans ces sortes d'occasions, le roi était irrésistible. En dépit des bruits répandus contre lui, il gagna par son affabilité et son enjouement le cœur des citoyens [2].

Pendant l'été, Charles eut le temps de décider du sort des trois ministres qui s'étaient attiré le mécontentement du parlement. Il considérait Lauderdale comme un serviteur de la couronne d'Ecosse, et il résolut de le maintenir dans tous les emplois, malgré les votes de la chambre des communes. Il renvoya Buckingham sans regret; et ce seigneur se joignit aussitôt à Shaftesbury, et devint un utile auxiliaire dans les rangs de ses anciens ennemis. Arlington, par l'ordre du roi, accepta de sir Joseph

1. D'Avaux, I, 8. Burnet, II, 56. Burnet, toutefois, doit être rectifié par Temple, II, 286, 294, 334, 337.

2. Macph. I, 73. Kennet, 300.

Williamson, sous-secrétaire, la somme de six mille livres pour la place de secrétaire d'état, et fut élevé à une charge plus honorable, quoique d'une moindre influence, celle de chambellan de la maison du roi. Il ne se dissimula pourtant pas la cause réelle de son renvoi. Il avait remarqué les progrès rapides que le nouveau trésorier, qu'on venait de créer comte de Danby, avait faits dans la faveur royale ; il vit que pour soutenir son crédit baissant, il était nécessaire de rendre au roi quelque service signalé ; et dans cette vue, il lui proposa la négociation d'un mariage entre Guillaume, prince d'Orange, et Marie, fille aînée et héritière présomptive du duc d'York. Comme le prince était protestant, ce mariage, alléguait-il, tendrait à amortir les craintes religieuses du peuple ; et comme il lui ouvrirait une chance probable d'avénement au trône, on pourrait raisonnablement s'attendre, en retour, qu'il romprait ses liaisons politiques avec les chefs populaires, et seconderait le roi dans ses efforts pour amener une paix générale. Ce fut en vain que le duc d'York s'y opposa : lorsqu'il fit valoir ses droits de père, on lui dit que ses enfants appartenaient à la nation ; et lorsqu'il représenta l'indélicatesse qu'il y avait à ce que sa fille fît les avances, on répondit que le négociateur aurait soin d'amener le prince par des demi-mots et des insinuations à faire les premières offres. Charles adopta ce projet avec chaleur, et les comtes d'Arlington et d'Ossory partirent [10 nov.] avec leurs familles pour La Haye, sous prétexte de rendre visite aux parents de leurs femmes, deux sœurs du nom de Beverwaert, filles d'un fils naturel de Maurice, prince d'Orange. Mais Guillaume avait déjà pris sa détermination. Il avait conçu pour Arlington une aversion insurmontable ; et quand ce ministre se plaignit à lui, au nom de son oncle, de sa répugnance à accepter la médiation du roi, et de ses intrigues contre l'autorité royale, il répondit que la paix devait dépendre du consentement des alliés qui avaient si généreusement préservé son pays de l'invasion, et que son honneur lui défendait d'entrer dans des explications qui pourraient compromettre la sûreté de ses amis d'Angleterre. Le comte d'Ossory, que le prince traitait avec plus d'égards à cause de sa réputation de marin, avait été chargé de faire les premières ouvertures du projet de mariage ; mais dès qu'il essaya d'entamer ce sujet, Guillaume l'interrompit par la remarque laconique, que, dans les circonstances présentes, il n'était pas en position de songer à se marier. Le fait est que ses adhérents d'Angleterre étaient alarmés. Ils l'avertirent de se tenir en garde contre les

ruses et les sophismes d'Arlington, et le conjurèrent de rejeter la proposition de mariage comme un artifice inventé par ses ennemis pour détruire sa popularité, en persuadant au peuple qu'il s'était ligué avec le roi et le duc contre leurs libertés et leur religion. L'avis fut suivi ponctuellement; et les envoyés, après avoir fait une courte visite à leurs parents, revinrent en Angleterre. Arlington s'aperçut alors que le mauvais succès de sa mission n'avait pas contribué à le relever dans l'estime de son souverain, et que Danby avait profité de son absence pour se rendre maître de l'ascendant [1].

Dans le cours de l'hiver, les chefs des deux grands partis tinrent de fréquentes consultations, afin de recruter des forces, et de préparer leurs plans pour la prochaine session du parlement. Dans la chambre des lords, les adversaires du ministre présentaient une petite mais redoutable minorité sous le duc de Buckingham, les comtes de Shaftesbury et de Salisbury, et le lord Wharton. Dans celle des communes, ils formaient un parti nombreux sous des chefs actifs et expérimentés, parmi lesquels étaient Garroway et Lee, vétérans que depuis longtemps la chambre écoutait comme des oracles; Powle et Lyttleton, versés dans la science des formes et l'application des précédents; lord Cavendish, distingué par la souplesse de ses talents et l'élégance de ses manières, esclave à la fois de l'ambition et du plaisir, ardent dans ses idées et implacable dans ses ressentiments; lord Russell, moins brillant et moins éloquent que son ami, mais plus régulier dans ses mœurs et plus respecté de ses collègues; sir William Coventry, dont l'expérience découvrait aisément les ruses et les sophismes des ministres, et dont la froideur apparente donnait un air d'impartialité à ses opinions; et Birch, qui avait été colonel dans l'armée révolutionnaire, et était maintenant l'orateur le plus apre et le plus hardi de la chambre [2]. A ces membres, il faut ajouter Meres, Sacheverell, Vaughan et plusieurs autres, parleurs faciles et pleins de zèle sur toutes les questions; mais l'esprit dominant, qui guidait les mouvements du corps

1. Jacq. I, 500-502. Temple, II, 287-295, 334. Lettre de Coleman, *C. Journ.* IX, 527. L'aversion du prince pour Arlington venait des tentatives de ce ministre en faveur du projet de légitimer Monmouth. Macph. I, 74, 84. Quand on fit l'offre de mariage, il savait que la duchesse d'York était dans un état de grossesse avancée, circonstance qui en diminuait considérablement la valeur.

2. Sir Edward Seymour fit un jour allusion à l'ancien métier de Birch, celui de simple voiturier : « C'est vrai, » répliqua-t-il, « j'ai été jadis voiturier, et il est heureux que monsieur ne l'ait pas été aussi; car, s'il l'avait été, il n'aurait jamais été autre chose. » Burnet, II, 80, note.

entier, était le comte de Shaftesbury, auquel se joignait quelquefois le comte d'Arlington, qui, dans son empressement à abaisser un rival heureux, oubliait ce qu'il devait à son souverain, et se prêtait volontiers à combattre des projets auxquels il ne lui était plus donné de prendre part. Ils convinrent entre eux d'insister sur le rappel des troupes anglaises qui servaient dans l'armée française; de conseiller une union immédiate avec les alliés dans le but d'affaiblir la puissance de Louis XIV; de mettre en accusation le comte de Danby; et de refuser toute aide pécuniaire tant qu'il conserverait l'office de lord-trésorier. Quelques-unes de ces mesures étaient populaires; toutes étaient de nature à embarrasser la cour, et pouvaient, en amenant un changement d'administration, replacer Shaftesbury et Arlington à la tête du gouvernement [1].

Danby, de son côté, se préparait à lutter contre ses adversaires avec confiance dans la victoire. Il s'était persuadé que leurs succès, dans la dernière session, étaient dus à la dextérité avec laquelle ils avaient fait usage du cri de « point de papisme, » et soulevé en leur faveur la méfiance et les craintes religieuses du peuple. Il obtint du roi la permission de les combattre avec leurs propres armes, et, à cet effet, d'employer tout le pouvoir du gouvernement à abattre toute espèce de sectaires et de dissidents, et à rallier les cavaliers et le clergé autour du trône, en identifiant la cause de l'Eglise avec celle de la cour. On convoqua un conseil à Lambeth [25 janv. 1675]; plusieurs des évêques s'y réunirent au garde des sceaux, au lord-trésorier, à Lauderdale et aux deux secrétaires d'état : on exposa la sollicitude du roi pour la stabilité et la prospérité de « l'établissement, » on demanda l'aide des prélats et du clergé, et on dressa un plan d'opérations combinées. Au bout de peu de jours, la consultation commença à porter ses fruits. Il parut une proclamation, contenant six ordonnances qui venaient d'être faites dans le conseil, et portant que tout natif qui avait pris les ordres dans l'Eglise de Rome, quitterait le royaume dans l'espace de six semaines, sous peine de mort [2]. Que tout sujet des trois royaumes, qui oserait assister à la messe, soit dans la chapelle de la reine, soit dans une des chapelles appartenant

1. Voyez Burnet, II, 80-83, et Temple, II, 309. Temple fut chargé par le roi de faire des reproches à Arlington.

2. Dans cette proclamation, et dans toutes celles de ce genre, M. John Hudleston était excepté, à cause des services qu'il avait rendus au roi après la bataille de Worcester.

aux ambassadeurs étrangers, subirait pour ce délit une année d'emprisonnement et payerait une amende de cent marcs, dont le tiers serait donné comme récompense au dénonciateur; que toutes les condamnations prononcées contre les récusants papistes, particulièrement dans les classes opulentes, seraient mises à exécution sans délai, et certifiées à l'échiquier de Sa Majesté; que tout papiste, ou réputé tel, qui oserait entrer aux palais de Whitehall, ou de Saint-James, ou dans tout autre lieu où la cour se trouverait, serait mis à la Tour, s'il était pair, et dans une des prisons ordinaires, s'il était au-dessous du rang de pair; et, enfin, que, puisque toutes les permissions pour des endroits séparés de culte avaient été révoquées, on appliquerait rigoureusement les lois pour la suppression des conventicules [1].

Le parti populaire tourna cette proclamation en ridicule, comme un faible et indigne artifice pour aveugler le peuple. Elle jeta l'alarme parmi les catholiques et les non-conformistes. Une députation de ministres se rendit auprès du duc d'York, lui rappela ses fréquentes déclarations en faveur de la liberté de conscience, et sollicita sa protection contre la politique intolérante du cabinet; mais Jacques avait déjà fait en vain des remontrances. Il avait représenté au roi, que cette sévérité envers les dissidents était dangereuse, parce qu'elle pouvait pousser ce corps nombreux et puissant à la résistance; et qu'à l'égard des catholiques c'était de l'ingratitude en raison des services qu'ils avaient rendus jadis à son père, et une ingratitude inutile, parce que, peu nombreux comme ils l'étaient, et frappés d'incapacité par les tests et les lois d'exclusion, quand même ils auraient la volonté de nuire à « l'établissement, » ils n'en auraient pas le pouvoir. Mais Charles, assuré de la soumission de son frère, s'inquiétait peu de ces objections : il lui préparait même une mortification plus amère. En vertu d'un mandat royal, l'évêque de Londres conduisit la princesse Marie à l'église, et lui conféra le rit de la confirmation en dépit de l'autorité de son père [2].

A l'époque marquée [13 avril], la session fut ouverte par un discours du trône. Le roi assura aux deux chambres, que son grand objet en les réunissant était de s'entendre avec son parlement, et de montrer au monde l'impuissance et la méchanceté de ceux qui

1. Wilkins, *Con.* IV, 595. Kennet, 301. Burnet, 253.

2. Jacq. I, 499, 500. Macpherson (I, 75, 81, 84) reporte la confirmation de la princesse à l'année suivante.

voulaient le pousser à une dissolution. Mais ils seraient désappointés. Il n'était ni assez faible ni assez irrésolu pour se séparer de ses amis afin d'obliger ses ennemis. Dans le discours du garde des sceaux, la principale nouveauté fut une tentative maladroite pour justifier l'intolérance de la dernière proclamation. Le gouvernement, dit-il, était placé dans la situation la plus délicate et la plus difficile, entre l'Eglise d'une part, et les dissidents et les catholiques de l'autre. Si le roi suspendait l'exécution des lois pénales, on lui disait qu'il désertait la cause de l'Eglise; s'il les faisait exécuter, on l'accusait de persécution. Mais il valait mieux avoir une règle que de n'en point avoir : autrement il en résulterait une tolérance universelle, et une confusion sans fin, conséquence nécessaire de la tolérance. Le roi avait suivi la règle posée par la législature; et si quelqu'un s'en trouvait lésé, il était toujours libre d'en appeler à la sagesse et à l'équité du parlement, le meilleur juge des vrais intérêts de la nation [1].

Quant au plan dressé à Lambeth, la partie relative à la suppression du papisme fut confiée aux partisans du ministre dans la chambre des communes, où l'on ne pouvait s'attendre qu'une telle proposition rencontrerait de l'opposition. En conséquence on vota des résolutions, on nomma des comités, on présenta des bills [17-21 avril]. Cependant rien ne se fit. Le zèle pour l'orthodoxie, qui jadis avait animé les membres, semblait s'être éteint, et pas un des bills n'alla plus loin que la seconde lecture. Le fait est que les chefs populaires cessaient de pousser à la suppression du papisme, depuis que leurs adversaires devaient s'attribuer le principal mérite de la mesure [2]. Leurs efforts avaient pour but leurs propres intérêts. 1° Ils obtinrent le renouvellement de l'adresse qui demandait la destitution de Lauderdale; mais Charles avait maintenant une réponse toute prête [23] : les propos qu'on lui imputait, si tant est qu'il les eût tenus, l'avaient été avant le dernier acte de grâce, et devaient par conséquent être amnistiés; et l'acte du parlement écossais pour la levée de l'armée provenait nécessairement d'un acte précédent de 1663, lorsque Lauderdale n'était pas commissaire royal [3]. 2° Lord William Russell ap-

1. *L. Journ.* XI, 653, 654.

2. *C. Journ.* 16, 17, 21 avr. 27 mai. Marvell, I, 217, 237, 240. « Nous étions convaincus, » dit Coleman, « que, les ministres ayant tourné, le parlement ferait de même et serait toujours contre eux, et serait aussi peu pour la persécution alors, qu'il était auparavant pour le papisme. » *C. Journ.* IX, 527.

3. Burnet se déshonora en cette occasion. Par mauvaise humeur du traitement

pela l'attention de la chambre sur la conduite du lord-trésorier [26 avril]; et l'on produisit contre lui sept chefs d'accusation, l'inculpant d'avoir mésusé de l'autorité de sa charge pour tromper le roi, enrichir sa propre famille, et dissiper le trésor royal. Toutes ces imputations paraissent avoir eu peu de fondement. Mais Danby ne se reposa pas seulement sur son innocence, il eut soin de se faire des partisans dans la chambre, non à la manière de ses prédécesseurs, en offrant des présents aux orateurs les plus éminents, mais en recrutant des votes silencieux, qu'on pouvait se procurer à plus bas prix, et, par conséquent, en plus grand nombre. Les chefs d'accusation furent discutés séparément, et rejetés les uns après les autres [1] [3 mai]. 3° Ainsi que Danby, les ambassadeurs hollandais et espagnols avaient prodigué l'argent. Leur but était d'obtenir le rappel des régiments anglais qui servaient dans l'armée française; et leurs efforts furent secondés avec zèle par le parti populaire. Charles répondit [4] à l'adresse que lui présenta la chambre à cet effet, que le corps anglais était peu nombreux, et qu'il aurait soin qu'il ne fût pas recruté. Il ne pouvait rien faire de plus : le rappeler serait contraire à son honneur. Cette réponse donna lieu à une discussion très-violente dans la chambre en comité [10]. On soutint d'un côté que les Anglais étaient au nombre de huit mille hommes, qu'ils formaient la principale force de l'armée commandée par Turenne, et que c'était à leur bravoure qu'étaient dus la plupart des avantages remportés par ce général. De l'autre côté, on prétendait qu'ils n'étaient pas plus de deux mille hommes de cavalerie et d'infanterie; qu'à la conclusion de la paix avec les Etats, il avait été entendu de part et d'autre qu'ils ne seraient point rappelés; et qu'un bien plus grand nombre de sujets anglais servaient dans l'armée hollandaise sous le prince d'Orange. Dans une division, ceux qui comptaient les votes furent accusés de négligence ou de fraude: aussitôt les chefs qui siégeaient sur les bancs d'en bas s'élancèrent

qu'il avait essuyé de Lauderdale, il révéla à ses ennemis une conversation confidentielle qu'il avait eue avec ce seigneur, et la répéta, quoique avec une répugnance apparente, à la barre de la chambre des communes. « Le fait est, » dit-il de lui-même, « que j'avais été plus d'un an dans une agitation perpétuelle, et que je n'étais pas assez calme ou de sang-froid pour réfléchir sur ma conduite comme j'aurais dû le faire. » Cette trahison lui fit perdre la faveur du roi et aussi celle du duc d'York, qui l'avait précédemment protégé contre le ressentiment de Lauderdale. Burnet, II, 63-65. Marvell, I, 221.

2. *C. Journ. App.* 26, 27, 30, 3 mai. *Hist. Parl.* IV, 688-695. Burnet, II, 69. Marvell, I, 225, 227, 426. A en croire Coleman, les différents partis dépensèrent 200,000 liv. en achats de votes dans le cours de cette session. *C. Journ.* IX, 528.

au bureau, et les autres membres de chaque côté accoururent à leur secours. Lord Cavendish et sir John Hammer se distinguèrent par leur violence ; et on échangea réciproquement des épithètes insultantes et des défis. Le tumulte durait depuis une demi-heure, lorsque le président, sans en demander la permission, reprit place au fauteuil; la masse, après quelque résistance, fut remise sur le bureau ; les membres reprirent leurs siéges ; et, sur la motion de sir Thomas Lee, chacun fit à son tour la promesse de ne pas donner suite hors de la chambre à ce qui s'était passé dedans. [11 mai]. La question fut remise en discussion. Dans une occasion [20], les ministres obtinrent une majorité d'une seule voix ; dans une autre [2 juin], ils eurent le dessous, par le vote décisif du président. On ordonna une nouvelle adresse ; mais il n'y a pas de preuve qu'elle ait jamais été présentée [1].

La partie la plus importante du projet ministériel, la panacée à tous les maux de la nation, fut réservée pour la chambre des lords, où la cour était sûre d'une majorité accablante. On la présenta [15 avril] sous la forme d'un test que devaient accepter tous les membres du parlement, les conseillers privés, les magistrats et tous les fonctionnaires de la couronne. Le test lui-même se composait des divers serments et déclarations que des actes successifs du parlement avaient imposés depuis la restauration aux membres des corporations, aux officiers de l'armée et aux ministres de l'Eglise. Ces actes, toutefois, avaient été passés à une époque où la nation n'était pas revenue de cette frénésie de loyauté où l'avait jetée le retour du roi : maintenant les esprits avaient eu le temps de se calmer ; des bruits avaient attribué au roi l'intention d'établir le pouvoir arbitraire ; et les doctrines de l'année 41 avaient commencé à reprendre leur première influence. On émettait et on soutenait ouvertement les principes, que protection et allégeance sont choses corrélatives, et que la loi qui assure les droits du peuple sanctionne la résistance à l'usurpation de ces droits ; et c'était pour empêcher qu'ils ne se répandissent, et pour éloigner ceux qui les appuyaient du parlement et des emplois, que l'acte de non-résistance avait été imaginé. Le roi prenait un intérêt très-vif à son succès. Il assistait à toutes les séances, se tenant comme spectateur, debout au coin du feu ; mais sa présence, quoiqu'elle pût animer les champions

1. *C. Journ.* 8, 10, 11, 20 mai. 2 juin. *Hist. Parl.* IV, 699-709. Marvell, II, 232. Cavendish et Newport, en conséquence de leur conduite en cette occasion, reçurent ordre de ne point paraître à la cour. Ibid. 526.

de la cour, n'intimidait pas leurs adversaires et ne leur fermait pas la bouche [1]. Les débats durèrent dix-sept jours [du 21 avril au 2 juin], souvent depuis le matin jusqu'à huit heures du soir, et parfois jusqu'à minuit. Il est reconnu qu'en aucune occasion précédente, on n'avait déployé dans cette chambre autant d'éloquence et d'habileté; que jamais aucune question n'avait été discutée avec tant d'opiniâtreté et d'adresse. Les lords qui se distinguèrent le plus dans la défense de la mesure furent le lord-trésorier, le garde des sceaux et les évêques Morley et Ward; et ils furent combattus par les chefs reconnus du parti populaire, et par deux pairs catholiques, le marquis de Winchester et le lord Petre [2]. Les premiers alléguaient que le principe du test avait déjà été admis dans les actes pour les corporations, la milice et l'Eglise; que l'unique objet du présent bill était de rendre ce principe plus généralement utile en en étendant l'effet; qu'il offrirait ainsi une garantie suffisante à l'Eglise et à l'état, et en même temps une garantie si « modérée, » qu'elle ne pouvait être refusée que par ceux qui nourrissaient des sentiments séditieux et antimonarchiques, et que, pour cela même, on ne devait pas charger de faire ou d'exécuter les lois. Leurs adversaires répondaient que la question avait changé; que, tant que le test avait été restreint aux personnes qui occupaient des positions inférieures, il restait une haute cour du parlement pour en expliquer le sens et en contrôler l'application; mais qu'à présent il devait lier le parlement lui-même et assujettir tous les rangs au bon plaisir du souverain. Un pareil test investissait la couronne et la mitre d'un droit divin, qui ne serait contrôlé par aucun pouvoir, et équivalait en effet à une « désorganisation de tous les droits de naissance de l'Angleterre. »

Lorsqu'on vint à en discuter les parties diverses, les lords de l'opposition objectèrent que la première clause qui déclarait « illégal, sous quelque prétexte que ce fût, de prendre les armes contre le roi » était de nature à provoquer des doutes et des que-

1. « Si ce n'était pas le soleil, c'était le coin du feu qu'ils avaient dans les yeux. » Marvell, I, 516.

2. Dans les extraits de Macpherson, il est dit que quand Shaftesbury s'adressa aux pairs catholiques pour avoir leur appui, quelques-uns répondirent qu'ils n'osaient pas s'opposer au roi. Cela pouvait le provoquer à exécuter les lois pénales contre eux, peut-être à les faire exclure du parlement, mesure à laquelle ils savaient par expérience que le parti de Shaftesbury concourrait. « Il jura que ses amis et lui ne le feraient jamais, et il fit le vœu que sa langue s'attachât à son palais si jamais il parlait en faveur d'une chose aussi injuste. » Macph. I, 80.

tions, qu'une sage administration chercherait à prévenir. Quelle était, demandait-on, la distinction entre l'obéissance passive et l'illégalité de la résistance dans quelque circonstance que ce fût? Quelle différence y avait-il entre un gouvernement absolu et une monarchie limitée, s'il n'y avait de bornes à la soumission sous aucun des deux? Contre la seconde clause, qu'il « y a trahison à prendre les armes de par l'autorité du roi contre sa personne » (allusion au langage du parlement pendant la guerre civile), ils alléguèrent qu'il pouvait se présenter des circonstances, comme dans le cas de Henri VI, où cette prise d'armes pouvait tendre à l'avantage et à la sûreté du souverain ; et quant à la troisième, qui étendait la même doctrine à l'emploi de la force contre les personnes ayant une commission de la couronne, ils la représentèrent comme menant aux résultats les plus oppressifs et les plus alarmants. Elle ne spécifiait ni l'objet de la commission ni les qualités du commissaire; mais elle déclarait trahison la résistance par la force à l'agression illégale non-seulement des sheriffs et des magistrats, mais même des officiers de mer et de terre; car ils étaient tous munis de commissions du roi, et pouvaient prétendre agir en « vertu de pareille commission. »

Restait encore, toutefois, le grand sujet de lutte. Le serment était d'abord conçu dans les termes suivants : « Je jure de ne point entreprendre de changer le gouvernement, soit dans l'Eglise, soit dans l'Etat. » L'habitude de multiplier les serments fut représentée comme impie, en ce qu'elle offrait des tentations de parjure, et comme inutile, parce que les serments ne lient que les esprits honorables et vertueux, de la part desquels la sédition ou la révolte n'est pas à craindre. Mais on objectait en particulier à ce serment, que si l'on en faisait une condition nécessaire pour pouvoir siéger au parlement, il tendrait à déshériter et le peuple et la pairie: le peuple, en empiétant sur le droit qu'il avait de confier aux hommes de son choix le pouvoir d'imposer les taxes publiques; et la pairie, en privant les pairs qui refuseraient de le prêter, du droit qu'elle avait, de naissance, de siéger dans cette chambre, et de prendre part à la discussion de tous les sujets qui s'y débattaient. La dernière partie de cette objection fut soutenue avec tant de véhémence, que les ministres jugèrent prudent de céder. Le lord-trésorier proposa une résolution, qui, à la suggestion du duc d'York, fut changée en une règle permanente de la chambre, portant que « nul serment ne serait jamais imposé, par bill ou autrement, dont le refus priverait un pair de sa place

ou de son vote au parlement, ou de la liberté de discussion dans son sein [1]. »

Quand la chambre en vint à examiner la formule du serment proposé, les évêques furent en butte aux plaisanteries profanes et aux sarcasmes irrévérents du duc de Buckingham, et sommés par les pairs dissidents de répondre à diverses questions et investigations vexatoires. Qu'était-ce, demandait-on, que ce gouvernement épiscopal auquel les sujets devaient maintenant jurer allégeance? De qui les prélats prétendaient-ils tenir leurs pouvoirs? Ils répliquèrent que le sacerdoce et les pouvoirs du sacerdoce leur venaient du Christ : la permission d'exercer ces pouvoirs, du magistrat civil. « Mais, » s'écria le lord Wharton, « l'excommunication est un de ces pouvoirs : tenez-vous du souverain la permission d'excommunier le souverain? » C'était, répondirent-ils, un cas extrême qui n'était jamais arrivé, et qui probablement n'arriverait jamais. D'autres firent observer que le serment ne parlait que du « gouvernement, » ou de la discipline de l'Eglise : pourquoi omettre ses doctrines? Le gouvernement de l'Eglise de Rome était épiscopal : aucun catholique ne refuserait de prêter le serment, même s'il méditait en même temps le renversement d'une Eglise et l'établissement de l'autre. Cette objection alarma le lord-trésorier, et il offrit d'ajouter les mots « la religion protestante. » — « Mais, » demandait le comte de Shaftesbury, « qu'est-ce que la religion protestante? où sont ses limites? comment les reconnaître? » L'évêque de Winchester répliqua que la religion protestante était comprise dans les trente-neuf articles, la liturgie, le catéchisme, les canons et les homélies. Son adversaire demanda encore si tout ce qui était contenu dans ces cinq livres était partie et parcelle de la religion protestante : s'il en était ainsi, alors il fallait soutenir que leurs auteurs étaient infaillibles, et n'avaient rien écrit qui dût être rejeté ou réformé. Dans le cas contraire,

1. *L. Journ.* XII, 678. Macph. I, 81. A la place du serment proposé par le bill, et de tous autres tests que devaient jurer les membres du parlement, le marquis de Winchester proposa l'amendement suivant : « Je jure que jamais, par menaces, injonctions, promesses, avantages ou invitations, par ou de la part de toute personne quelconque, ou par espoir ou perspective d'aucun don, place, office ou bénéfice quelconque, je ne donnerai mon vote autrement que conformément à mon opinion et à ma conscience, selon que je serai vraiment et réellement persuadé sur le débat de toute affaire du parlement. » Un tel serment aurait probablement été aussi peu du goût de l'opposition que des ministériels. Il fut cependant appuyé et secondé, et l'odieux de le repousser fut laissé au garde des sceaux, qui soutint que l'espoir d'une récompense n'était pas incompatible avec l'intégrité de la conduite, mais quelquefois nécessaire pour stimuler les indolents et les indifférents. *Hist. Parl.* IV, *App.* LXII.

l'objection alors se représentait : les limites précises de la religion protestante étaient inconnues, et personne ne pouvait consciencieusement s'obliger par serment à ne jamais modifier un système dont on ignorait l'étendue véritable. Pour échapper à cette difficulté, on ajouta les mots « maintenant établie par la loi dans l'Eglise d'Angleterre. »

Du gouvernement de l'Eglise; la discussion passa au gouvernement de l'Etat [3 mai]. Alors les adversaires de la mesure recommencèrent la lutte avec une égale opiniâtreté. Les institutions civiles du pays étaient-elles si parfaites qu'elles ne pussent admettre d'amélioration? Ne pouvait-il se présenter aucune combinaison de circonstances qui rendît quelque changement utile? Si la chambre donnait sa sanction à cette partie du serment, le principal privilége de la pairie était à jamais perdu. Ils pourraient s'assembler et voter des subsides; mais faire des lois sur aucun objet ayant rapport au gouvernement du pays, serait une violation du test. Il leur faudrait abandonner leur devoir comme partie de la législature, ou l'accomplir au prix d'un parjure.

Enfin, après nombre d'amendements et d'ajournements, de divisions et de protestations, la déclaration et le serment passèrent dans le comité, sous la forme amendée suivante : « Je, A. B., déclare qu'il n'est pas légal, sous aucun prétexte, de prendre les armes contre le roi; et j'abhorre la position traîtresse de prendre les armes de par son autorité contre sa personne ou contre ceux qui ont commission de lui conformément à la loi, en temps de rébellion et de guerre, et qui agissent en vertu de cette commission. Je A. B. jure que je n'entreprendrai de faire aucun changement dans la religion protestante maintenant établie par la loi dans l'Eglise d'Angleterre, et que je n'entreprendrai de faire aucun changement dans le gouvernement, dans l'Eglise ni dans l'état, tels qu'ils sont établis par la loi. » Il ne restait plus qu'à déterminer la peine pour refus d'accepter le test; malgré tous les efforts de l'opposition, elle fut fixée à une amende de 500 l., et à l'inaptitude à tout emploi ou commission de la couronne. Mais comme cette inaptitude n'atteignait pas le droit de siéger dans l'une des chambres, les membres de toutes deux furent passifs d'une répétition de l'amende à chaque parlement successif[1].

1. Pour cet important débat, voyez les Journ. des Lords, XII, 665, 669, 671, 673, 674, 677, 682. *Hist. Parl.* IV, 7, 14, 471. *App.* XVIII, XLVII. Burnet, II, 71, 74. Marvell, I, 510, 518. North, 62. Le test fut inauguré par Clarendon; mais son fils, qui, à la mort de l'exilé, avait succédé au titre, s'y opposa constam-

Le grand objet du parti populaire avait été, dans la chambre des lords, de retarder la marche du bill; le rejeter devait être l'œuvre de ses alliés de la chambre des communes. Mais, même là, il était arrivé depuis peu des choses de nature à ébranler fort leur confiance dans leur propre pouvoir : le sort de la mise en jugement de Danby, et le rejet d'un bill pour empêcher les membres d'accepter des places du gouvernement les avaient convaincus que les ministres pouvaient disposer de la voix d'un grand nombre d'adhérents secrets, mais fidèles. Pour les délivrer de leurs craintes, il survint un événement qui ne fut probablement pas préparé dans l'origine, mais dont on sut, du moins, tirer parti très-adroitement pour suspendre le cours des affaires ordinaires dans les deux chambres, et provoquer une dissolution, ou, au moins, une prorogation du parlement. En tout temps, on en avait appelé par writs d'erreur des décisions des cours de justice à la chambre des lords, comme judicature suprême de la nation, et, sous le règne de Jacques Ier, on avait adopté la même marche pour les jugements en chancellerie. Il arriva qu'à cette époque les défendeurs, dans trois de ces appels à la justice des lords, étaient membres de la chambre des communes, et lorsque sir John Fagg, un des trois, fut cité à comparaître, la chambre vota que l'assignation était une violation de privilége [5 mai]. Les lords maintinrent leur prétention. Leur cour était la seule qui pût décider sur des writs d'erreur ou d'appel; ils ne siégeaient qu'en même temps que la chambre des communes; et, par conséquent, s'ils ne pouvaient entendre les causes dans lesquelles les membres de cette chambre étaient parties, il s'ensuivrait nécessairement un déni de justice. Les communes nièrent cette conclusion: ce serait une suspension et non un déni de justice; l'appel pourrait être entendu quand les parties n'auraient plus droit au privilége du parlement. Rien de plus faible qu'un pareil raisonnement; mais elles en compensèrent la faiblesse par la vigueur de leur conduite. Elles firent mettre à la Tour Shirley et Stoughton, deux des appelants [12], décidèrent que poursuivre dans la chambre des lords une cause contre un membre de leur chambre était une violation de privilége [15]; déclarèrent qu'il n'y avait pas d'appel des cours d'équité à aucun autre tribunal [28], et votèrent que quatre avocats qui, par ordre des lords, avaient plaidé devant eux dans un dé-

ment. Son nom est dans toutes les protestations insérées dans les journaux, et le roi fut si mécontent de sa conduite qu'il lui ôta sa place de chambellan de la reine. Marvell, I, 227.

appels, seraient emprisonnés [1er juin]. Cette dernière insulte mit en feu la chambre haute ; et les adversaires du test, dont le vrai but était de fomenter la querelle, furent les premiers à défendre les droits de la pairie. Les avocats prisonniers furent délivrés par l'huissier de la verge noire des mains du sergent d'armes [2], qui se cacha aussitôt, pour éviter le châtiment que la chambre des communes réservait à sa pusillanimité ou à sa négligence. Deux jours après [4], le président, en passant dans Westminster-hall, arrêta Pemberton, un des avocats, et conduisit son prisonnier dans sa chambre [1] ; le nouveau sergent d'armes emmena les trois autres de la cour du banc du roi, et tous quatre furent mis à la Tour. La chambre des lords ne fut pas lente à les prendre sous sa protection. Un message invita le lieutenant à les mettre en liberté ; et comme il hésitait, quatre writs d'habeas corpus lui furent adressés par le lord-garde du sceau [7 juin], lui commandant de produire ses prisonniers devant le roi, dans sa haute cour du parlement. Le lieutenant fut embarrassé ; il consulta la chambre des communes [8], qui lui défendit d'obéir aux writs ; et, dans cette fâcheuse alternative, il préféra, comme moins dangereux, d'encourir le mécontentement des lords [2].

Durant cette altercation, Charles avait harangué les deux chambres [5] d'un ton et avec une dignité de maître. Elles étaient, leur dit-il, les dupes d'hommes qui étaient ses ennemis et ceux de l'Eglise d'Angleterre. Les auteurs de la querelle ne cherchaient point le maintien du privilége, mais la dissolution du parlement ; que les deux chambres conférassent ensemble froidement et sans passion, elles trouveraient aisément un moyen de conciliation ; ou, si elles n'en trouvaient pas, il jugerait impartialement entre elles, car il ne pouvait rester spectateur silencieux d'une dispute qui, pour une simple question de privilége, menaçait de se répandre dans toute la nation. Mais on ne tint pas compte de son avertissement : l'irritation des partis fut entretenue par des défis mutuels, et le roi, pour suspendre la querelle, prorogea [9] le parlement [3].

1. Burnet (mais son témoignage seul mérite peu de confiance) nous dit que Seymour, le président, était « l'homme le plus immoral et le plus impie du siècle, le plus injuste et le plus noir qui vécût de son temps. » Lord Dorchester donne comme exemple de son orgueil que, sa voiture s'étant brisée près de Charing-Cross, il s'empara de la première voiture qui vint à passer, et en fit sortir le maître en lui disant qu'il était plus convenable qu'il allât à pied dans la rue que le président de la chambre des communes. Burnet, II, 70, note.

2. *L. Journ.* 679, 680, 691, 694, 698, 700, 706, 710, 713, 716, 718, 720, 723, 725, 727. *Comm. Journ.* 5, 15, 28 mai. 1er, 4, 8 juin. Marvell, I, 517. Burnet, II, 75. *Hist. Parl.* IV, 721. *St. Trials*, VI, 1121.

3. *C. Journ.* 5, 9 juin. *L. Journ.* 725, 729.

Quoique Charles, dans son discours, n'eût fait aucune allusion à ses propres besoins, cependant sa promesse de les assembler de nouveau dans peu de temps [13 oct.] fit soupçonner que le gouvernement était réduit au dernier degré de détresse pécuniaire, et les chefs du parti populaire résolurent de persister dans leur plan de refuser des fonds, espérant provoquer la dissolution du ministère ou celle du parlement. La première offrait à leur ambition les places occupées par leurs adversaires; la dernière serait suivie d'une élection générale dans laquelle ils se promettaient une supériorité décidée. Les chambres s'assemblèrent donc [13], et le roi sollicita l'assistance de son peuple pour payer 800,000 livres d'anticipations faites sur le revenu, et pour mettre la marine en état de soutenir la dignité du pavillon anglais [1]. Dans le comité formé à l'occasion du discours du roi, les ministres obtinrent d'abord la majorité par le vote décisif du président [19]; mais à une seconde division, ils furent battus par une faible majorité, et la chambre refusa de s'occuper de la question d'un subside applicable aux anticipations. Ce fut un cruel désappointement; cependant Danby ne se découragea point: une longue session lui fournirait l'occasion d'en appeler à l'ambition et à la cupidité des membres; et il était possible que plusieurs ne fussent maintenant en opposition avec la cour que dans le but de mettre à plus haut prix leurs services futurs. La chambre s'occupa des affaires publiques. On arrêta que 400,000 livres par an seraient prises sur le produit des douanes, et appliquées à l'entretien de la marine; qu'une somme de 300,000 livres serait levée et placée dans la chambre (le trésor public) de Londres, et affectée à la construction de vingt vaisseaux de guerre; que les papistes seraient déclarés incapables de siéger dans aucune des chambres du parlement; qu'on présenterait un bill pour le rappel des troupes anglaises qui servaient dans l'armée française, et qu'on chercherait un moyen de prévenir la corruption dans les élections. Dans les divisions auxquelles ces questions donnèrent lieu, la balance pencha alternativement en faveur des partis opposés, et les majorités furent si faibles qu'il était impossible de prévoir celui qui finirait par l'emporter [2]. Dans la chambre des lords, Shirley se hâta de reproduire la question de son appel [20]. Chaque parti

1. Le lecteur a vu que c'était la coutume « d'anticiper, » c'est-à-dire d'engager certaines branches du revenu pour le payement du capital et de l'intérêt des emprunts.

2. *C. Journ.* 19 oct. *Hist. Parl.* IV, 751-757. Marvell, I, 252-268.

chercha à rejeter sur l'autre l'odieux de la mesure ; mais la suite fit voir que l'appelant agissait d'après le conseil ou à l'instigation de Shaftesbury et de ses amis. Dans la discussion qui continua par ajournement pendant plusieurs jours, ce seigneur déploya une éloquence et une chaleur extraordinaires, et obtint, en dépit des ministres et des prélats, qu'on fixât un jour pour entendre l'appel [4 nov.]. Peut-être, comme il le prétendait, cherchait-il à établir d'une manière incontestable le droit de la pairie ; mais il avait en outre un motif particulier et plus intéressé. Il était l'auteur d'un pamphlet publié depuis peu sous le titre de « Lettre d'une personne de qualité à un ami en province, » ayant pour objet de donner le détail des débats de la session dernière sur la question du test de non résistance. La chambre déclara [9] cette brochure « un libelle mensonger, diffamatoire et séditieux. » On ordonna de le brûler de la main du bourreau, et on nomma un comité pour en découvrir l'auteur, l'imprimeur et l'éditeur. Dans ces circonstances, le renouvellement de la querelle entre les deux chambres lui offrait le meilleur abri contre toute poursuite. Dans les communes, on fit des tentatives pour obtenir de nouveau les votes violents de la dernière session contre la prétention des pairs; mais elles furent constamment déjouées par le parti de la cour, qui disposa cette fois d'une forte majorité, et fit passer le vote d'une conférence [19] « pour conserver la bonne intelligence entre les deux chambres. » Dans cette réunion, ils proposèrent que, conformément à l'avis du roi, tous les sujets d'intérêt national eussent le pas sur la question de judicature ; mais Shaftesbury s'opposa à cet expédient sous différents prétextes, et la résolution fut prise d'entendre l'appel le lendemain matin. Le ressentiment des communes ne put se contenir plus longtemps ; dans une des chambres, on reproduisit les votes hostiles[1] ; dans l'autre, lord Mohun proposa une adresse pour demander la dissolution du parlement [20]. Ce fut un nouveau sujet de dispute, qui mit en jeu toute l'énergie des deux partis. Les chefs populaires appuyèrent la motion, par le motif que l'ancienne constitution du royaume exigeait de fréquents parlements ; que la chambre actuelle des communes, élue en 1661, ne représentait point réellement l'esprit de la nation en 1675, et que les prétentions qu'elle mettait en avant, la violence qu'elle déployait, le ton de supériorité qu'elle prenait,

1. Marvell, I, 270, 271. *C. Journ.* 18, 19 nov. *L. Journ.* XIII, 29. *Somer's Tracts*, VIII, 43.

avaient amené un état de choses dans lequel le parlement, au lieu d'être un avantage pour la nation, était devenu un fardeau inutile; mais qu'avec une nouvelle chambre, véritable représentation du peuple, il n'existerait aucune cause de dissension; le rétablissement de l'harmonie permettrait au parlement de pourvoir à tous les intérêts, d'octroyer des subsides à la couronne, de donner des garanties à l'Eglise, d'accorder plus d'indulgence aux dissidents, et d'assurer aux catholiques la possession de leurs biens et de leurs honneurs héréditaires. De l'autre côté, le ministre et ses partisans soutenaient qu'une dissolution était à la fois inutile et dangereuse. De même qu'on avait calmé les discussions qui s'étaient élevées jadis entre les chambres, on saurait bien remédier à celle-ci. Quelles que pussent être les fautes de la chambre des communes, les principes civils et religieux de ses membres étaient connus. Une nouvelle élection pouvait introduire des hommes nouveaux, hostiles et à l'Eglise et au trône; les doctrines antimonarchiques pouvaient reprendre le dessus et les malheurs de l'année 41 se renouveler. Jusque-là, le duc d'York, quoiqu'il désapprouvât les mesures du gouvernement, avait cru de son devoir de s'abstenir de toute opposition déclarée; mais cette fois, il prêta sa puissante assistance à lord Mohun, et son exemple entraîna l'assentiment de ses partisans et des pairs catholiques. Le ministre s'alarma, ses adversaires étaient plus nombreux que ses amis dans la chambre, et ce fut seulement à l'aide des votes par procuration qu'il parvint à obtenir une faible majorité de deux voix. Il en résulta une prorogation immédiate [22 nov.], non pour un court intervalle, comme d'habitude, mais pour le terme sans précédents de quinze mois[1].

Pendant cette session, on vit paraître sur la scène du monde un aventurier, vrai prototype du célèbre Titus Oates. Il était étranger, fils de la Beauchâteau, actrice de Paris, et avait passé, sans grand renom de franchise ou d'intégrité, par les diverses positions de sous-maître dans une école, de domestique d'un évêque, de moine et de compagnon d'un missionnaire ambulant. Un faux qu'il commit à Montdidier, en Picardie, le força de fuir les poursuites de la justice, et il arriva à Londres sous un nom supposé, sans argent et sans amis; mais son adresse ne l'abandonna pas. Il prit le nom d'Hippolyte du Chastelet de Luzancy; il témoigna

1. *L. Journ.* XIII, 33. D'après la liste conservée dans Oldmixon, il y avait pour, 41 pairs temporels et 7 votes par procuration; et contre, 21 pairs temporels, 13 évêques et 16 votes par procuration. Oldmix. 594.

un ardent désir de se conformer à l'Eglise d'Angleterre, et, montant en chaire à la Savoy [1er juill.], il fit son abjuration et prononça un discours où il exposait les motifs de sa conversion. Aussitôt le jésuite français (c'est ainsi qu'on l'appelait) devint un objet d'intérêt pour les gens zélés et charitables, et sa seule préoccupation fut de s'assurer des moyens d'existence, après que la première effervescence qu'il avait causée se serait dissipée. Trois mois après sa conversion [4 oct.], il donna avis à quelques-uns des chefs populaires qu'environ un mois auparavant, le père Saint-Germain, qui, pour plus d'effet, était présenté comme le confesseur de la duchesse d'York, l'avait surpris chez lui, et lui mettant un poignard sur le sein, l'avait forcé, en le menaçant de le tuer à l'instant, de signer une rétractation et une promesse de retourner dans sa patrie. Ni l'invraisemblance de l'histoire, ni le temps qu'il avait laissé s'écouler, ne paraissent avoir éveillé le soupçon. Lord Holles communiqua cette importante nouvelle au roi dans la chambre des lords [8 nov.]; lord Russell en donna connaissance à la chambre des communes, et le parlement, la cour, la cité, la province retentirent de cris d'étonnement sur l'insolence des papistes. Le roi publia une proclamation [10] pour qu'on arrêtât Saint-Germain partout où on pourrait le trouver; les lords présentèrent un bill à l'effet d'encourager les moines et les religieux des pays étrangers à quitter leurs couvents, et à embrasser la foi réformée [12 nov.], et les communes ordonnèrent au lord-premier président de publier son warrant à l'effet d'arrêter tous les prêtres catholiques, recommandèrent Luzancy à la protection et à la générosité du roi, et votèrent un bill [15] à l'effet d'exclure les papistes des deux chambres du parlement et de la cour. Le converti fut interrogé devant le conseil privé et un comité de la chambre. Il persista dans son premier récit; il ajouta qu'il avait su, par des négociants français, qu'avant peu le sang protestant coulerait dans les rues de Londres, et par Saint-Germain que le roi était catholique au fond du cœur, que la déclaration d'indulgence avait été faite dans le dessein d'introduire le papisme, et qu'il y avait à Londres un nombre infini de prêtres catholiques et de jésuites qui rendaient de grands services à la cause de Dieu. Mais les esprits commençaient à se refroidir. Ces nouveaux renseignements, qui n'étaient qu'une répétition des vains bruits répandus dans les cafés, ne servirent pas à augmenter sa réputation de véracité; et quand on lui dit de produire ses témoins, l'absence des uns et le discrédit complet des autres ébranlèrent

la foi de ses protecteurs. Vers la même époque, Du Maresque, ecclésiastique français du culte réformé, publia une histoire de ses aventures en France; bientôt après il parut un pamphlet qui racontait les particularités de sa vie dans la métropole, et réfutait son accusation contre Saint-Germain; et quoique Du Maresque eût été sévèrement censuré par l'évêque de Londres, et que le distributeur du pamphlet eût été menacé par le conseil privé, la poursuite de l'enquête fut d'abord suspendue, et, pour des raisons faciles à comprendre, ne fut plus reprise [1].

Je terminerai ce chapitre par un court exposé de ce qui se passa dans les deux royaumes d'Ecosse et d'Irlande. — I. En Ecosse, la principale attention du gouvernement se portait sur la tâche difficile de maintenir l'autorité épiscopale, contrairement aux sentiments religieux du peuple. Sans aucun doute Charles désapprouvait les rigueurs qui avaient poussé les covenantaires de l'ouest à la révolte, et on remarqua qu'à mesure que l'influence de Clarendon baissait, des mesures plus douces étaient recommandées au conseil d'Ecosse. La peine pour refus de la déclaration fut restreinte à l'emprisonnement du délinquant; les troupes régulières, qui avaient été si activement employées à l'exécution des lois pénales, furent licenciées; l'archevêque Sharp reçut l'ordre [10 août] de s'occuper des affaires spirituelles de son diocèse; et Rothes fut privé de sa haute charge de commissaire royal; mais pour le consoler on lui donna en retour l'office de chancelier à vie. Le comte de Tweedale lui succéda comme chef du gouvernement [10 oct.]. Mais Lauderdale, par sa place de secrétaire d'état, jouissait d'une plus grande influence auprès du souverain. Ces deux seigneurs étaient presbytériens par principes, mais ils dédaignaient les distinctions subtiles des théologiens, et se persuadaient qu'au moyen de concessions mutuelles les deux partis pourraient se fondre. Leur objet était donc de maintenir l'organisation épiscopale, mais en même temps d'offrir à ses adversaires des conditions qui les fissent renoncer à toute opposition

1. *C. Journ.* 8 nov. *L. Journ.* XIII, 21. *Hist. Parl.* IV, 780. Marvell, I, 265, 266. Reresby, 29-31. Wood, *Ath. Oxon.* IV, part. II, col. 350, 351. Compton, le nouvel évêque de Londres, et le « grand patron des papistes convertis » (Burnet, II, 88), ordonna Luzancy vers Noël et l'envoya à Oxford, où, le 27 janvier, il fut reçu maître ès-arts à la recommandation d'Ormond, le chancelier. Pendant son séjour à Oxford, une affaire d'escroquerie l'amena devant une cour de justice. Bientôt après la nation fut mise en fermentation par les prétendues découvertes de Titus Oates; et Luzancy, « par la faveur de l'évêque de Londres, » fut reçu, « ad pres. regis, » vicaire de Dover-Court, dans l'Essex, le 28 décembre 1678. Wood, ibid.

active. Il fut proposé aux covenantaires de l'ouest de faire cesser les poursuites du gouvernement pour offenses passées, pourvu qu'ils s'engageassent à garder la paix, sous peine de confiscation d'une année de leur revenu. Mais ici il s'éleva une question théologique : qu'est-ce que le conseil entend, demanda-t-on, par garder la paix? « Accomplir les devoirs de rectitude ordonnés par la » loi de Dieu. » C'était là une obligation commune à tous les chrétiens. Ne pas violer les lois qui avaient été faites en opposition au covenant? Un tel engagement était illicite et antichrétien. On ne pouvait douter que ce dernier sens ne fût le vrai. Si beaucoup se soumirent, un plus grand nombre refusa de souscrire à ces engagements; et Tweedale, après une courte épreuve, abandonna une mesure qui semblait plus propre à produire du trouble qu'à assurer la tranquillité [1].

Vers cette époque, il survint un événement qui réveilla les passions acerbes des deux partis. Parmi ceux qui avaient combattu pour le covenant à Rullion-Green, était « un jeune homme rem- » pli de zèle et de piété, » nommé James Mitchell. Après la défaite, il réfléchit aux souffrances de ses frères, jusqu'à ce qu'il eût monté son esprit au plus haut point d'enthousiasme, et qu'il se crût appelé par le ciel à venger le sang des martyrs sur l'archevêque Sharp, ce prélat apostat et persécuteur. Il était un peu plus de midi [11 juillet 1668] : le carrosse de l'archevêque arriva à sa porte, et Mitchell se mit en embuscade, un pistolet chargé à la main. Sharp sortit de sa maison, suivi de Honeyman, évêque d'Orkney. Le premier s'était déjà assis, quand l'assassin tira; mais au moment même, Honeyman levait le bras pour entrer dans le carrosse, et il reçut la balle dans le poignet. Au cri qu'un homme était tué, une voix répliqua : « Ce n'est qu'un évêque. » Mitchell traversa la rue, s'en alla tranquillement, changea d'habit, et revint se mêler à la foule. Le conseil offrit une forte récompense pour l'arrestation de l'assassin; mais il se passa six ans avant qu'on le découvrît [2].

Cet audacieux attentat ne détourna pourtant pas Tweedale de

1. Wodrow, 277, 278. Kirkton, 266, 272. Burnet, I, 414, 420. Lamont, 252.

2. Wodrow, 292. Kirkton, 278. Burnet, I, 481. On allégua, pour la justification de Mitchell, qu'il avait agi comme Phineas, par impulsion divine. Annand, doyen d'Edimbourg, répondit que cela ne se pouvait pas; car, si cela était, il aurait réussi dans sa tentative. Pour éluder cet argument, on fit observer que « Israël avait échoué contre la ville d'Aï, parce qu'il y avait un Achan dans le camp, et qu'il y a, hélas! beaucoup d'Achans dans le camp de notre Israël. » Kirkton, 366, note.

son dessein. Il espérait encore gagner par la douceur ceux qu'il désespérait de vaincre par la sévérité. Il fit aux ministres expulsés [7 juin] l'offre appelée « l'indulgence, » de rentrer dans leurs anciennes églises, si elles étaient vacantes, ou dans toute autre, à la nomination du patron, de jouir sans stipulation du presbytère et de la glèbe, et de recevoir en outre le traitement annuel, pourvu qu'ils acceptassent la collation des mains de l'évêque, et assistassent aux consistoires et aux synodes. La modération de la proposition alarma les plus zélés ou les plus fanatiques des covenantaires ; ils déclarèrent que c'était un piége tendu à la conscience des imprudents. Outre le consentement du patron, le vœu de la paroisse était nécessaire pour l'exercice légal du ministère ; et, de plus, accepter un emploi ecclésiastique sur l'invitation du pouvoir civil, c'était tomber dans l'érastianisme. En dépit de ce raisonnement, quarante-trois ministres acceptèrent l'offre du gouvernement ; mais ils s'aperçurent bientôt qu'ils avaient en même temps perdu la confiance du peuple. Ils ne prêchèrent plus avec la chaleur éloquente d'hommes en butte à la persécution. Leurs exhortations à la pratique de la vertu et à la piété parurent froides et inanimées, en comparaison des violentes invectives qu'ils lançaient jadis contre les apostats et les oppresseurs. On en conclut que l'esprit de Dieu les avait abandonnés ; qu'ils étaient devenus comme « des chiens muets qui ne pouvaient aboyer ; » et leurs églises furent abandonnées pour les prédications de ceux dont le langage fanatique était plus en harmonie avec les sentiments exaltés de leurs auditeurs [1].

Jusque-là Tweedale avait agi d'après l'avis de Lauderdale, et avait été soutenu de son influence. A la fin, ce seigneur vint lui-même en Ecosse, et tint un parlement sous le titre de commissaire royal. 1° Le premier acte de cette assemblée fut d'accorder au roi la faculté de nommer des commissaires, autorisés à traiter avec certains commissaires anglais, d'une union des deux royaumes ; sage et avantageuse mesure, que Charles avait fort à cœur, mais qu'il ne fut jamais en état d'accomplir. En Angleterre, on s'y opposait par méfiance des motifs du roi ; en Ecosse, par crainte qu'elle n'eût pour résultat la perte de l'indépendance nationale. 2° On avait reconnu que l'indulgence si récemment accordée était une violation des lois relatives à l'établissement de l'épiscopat ; et pour en assurer la stabilité, et en mettre les auteurs à l'a-

1. Wodrow, 304. Kirkton, 288. Burnet, I, 488.

bri de la persécution, l'acte d'allégeance fut converti en un acte de suprématie sans conditions, déclarant le gouvernement extérieur de l'Eglise un droit inhérent à la couronne, et donnant force de loi à tous les actes, ordres et constitutions concernant ce gouvernement, ou les assemblées ecclésiastiques, ou les questions à proposer et décider dans ces assemblées, pourvu que ces actes, ordres et constitutions fussent enregistrés et publiés par les lords du conseil privé. 3° Lors du licenciement de l'armée régulière, on avait jugé prudent de lever la milice de cavalerie et d'infanterie votée dans le parlement de 1663 ; et les hommes avaient été incorporés et armés dans tous les comtés autres que ceux de l'ouest, où c'eût été folie de mettre des armes dans les mains d'enthousiastes, prêts, au premier signal de leurs chefs, à lever l'étendard de la rébellion. Non-seulement on déclara maintenant que le droit de lever et de commander l'armée appartenait à la couronne, mais on décréta de plus que les troupes ainsi levées seraient tenues de marcher dans toutes les parties des états du roi, conformément aux ordres qu'elles recevraient du conseil privé. Ces deux actes excitèrent la surprise en Ecosse et en Angleterre. Le premier effaçait tout vestige de l'indépendance de l'Eglise ; le second plaçait le roi à la tête d'une armée permanente de vingt mille hommes, forcée d'exécuter ses ordres et de se transporter dans toutes les parties de ses états. On pouvait douter, il est vrai, que le sens de ces paroles s'étendît jusqu'à l'Angleterre, où le parlement écossais ne pouvait revendiquer aucune autorité ; mais les chefs de l'opposition en Angleterre préférèrent les interpréter dans ce sens, et s'en faire un motif dans leur adresse, pour demander que Lauderdale fût éloigné des conseils et de la présence du souverain [1].

Quoique le nouvel acte de suprématie blessât les sentiments religieux de tous les vrais fils de l'Eglise d'Ecosse, le gouvernement persista dans son premier plan de conciliation. Burnet, qui s'était opposé à l'indulgence, parce qu'elle donnait la juridiction sans collation de l'évêque, fut forcé par menaces de résigner le siége archiépiscopal de Glasgow ; Leighton, prélat plus modéré dans ses principes, lui succéda, et plusieurs ministres furent admis de nouveau, par « indulgence, » dans les églises vacantes. Cependant la majorité refusa obstinément toutes les propositions. Les conventicules devinrent plus nombreux, et les curés réguliers furent poursuivis de tant d'insultes et d'injures par le zèle de leurs ad-

1. Wodrow, 309, *App.* n° 35. Kirkton, 301, 303. Lamont, 267. Burnet, I, 492, 494, 495.

versaires, que ceux qui obéissaient à la loi ne souffraient pas moins, dit-on, que ceux qui la transgressaient. Le conseil se détermina à combiner la sévérité avec l'indulgence; et tout en observant les conditions qui avaient été accordées aux plus modérés, il condamna à l'emprisonnement les ministres qui avaient prêché dans des assemblées illégales, et frappa d'amendes les personnes qui avaient fourni les moyens de commettre le délit. Mais les conventicules des champs devinrent un objet spécial d'alarmes. Le caractère opiniâtre et enthousiaste des hommes qui les fréquentaient les firent considérer comme des foyers de sédition et de trahison; et, dans la session suivante du parlement, Lauderdale demanda une armée légale pour détruire une pratique si dangereuse. Il fut arrêté [28 juillet 1670] que toute assemblée non autorisée, relative au culte religieux, même dans une maison particulière, serait regardée comme un conventicule des champs, si l'un des auditeurs se tenait en plein air; et que tout ministre qui prêcherait ou prierait en pareille occasion, dans le cours des trois années suivantes, encourrait la confiscation de ses biens et la peine de mort. Les covenantaires se récrièrent hautement contre la cruauté de ce décret, quoique ces plaintes eussent assez mauvaise grâce, venant d'hommes qui avaient jadis demandé et mis à exécution des lois encore plus inhumaines contre ceux qui professaient la foi catholique. Mais la suite fit voir que la mesure n'était pas seulement inhumaine, et qu'elle était aussi impolitique : elle ne réprima point les conventicules des champs, mais elle les changea en conventicules d'hommes armés[1].

Avant que la terreur excitée par cet acte se fût calmée, le commissaire, assisté de Leighton, successeur de Burnet, fit une tentative [9 août] pour rétablir la tranquillité par « une compréhension » des ministres dissidents. La seule condition requise était d'assister aux consistoires tels qu'ils étaient établis avant l'année 1638; et pour la rendre encore plus facile, on promettait que les évêques renonceraient à leur droit de *veto*, et que tous ceux qui le voudraient seraient libres de protester contre. Mais beaucoup virent, ou crurent voir, même dans cette proposition, un complot tendant à saper les droits de l'Eglise écossaise. Dans quelques années arriverait une nouvelle génération de ministres, moins éclairés sur les artifices de leurs ennemis, et moins habitués à contester l'autorité des évêques; ces prélats reprendraient

1. Kirkton, 301, 305. Wodrow, 329, *App.* p. 130. Burnet, I, 590. Salmon *Exam.* 586.

peu à peu leurs prétentions, et les présidents finiraient par devenir maîtres de leurs consistoires respectifs. Ils répondirent donc que ces assemblées n'avaient aucune ressemblance avec celles qui existaient avant l'année 1638. Celles-ci n'avaient ni le pouvoir des clefs, ni l'ordination, ni la juridiction. L'évêque aurait beau s'abstenir d'exercer son *veto*, il n'en serait pas moins évêque. Souscrire à de telles conditions ce serait une apostasie des principes de l'Eglise écossaise, « une homologation de l'épiscopat[1]. »

Les dissensions religieuses continuèrent, et les ministres ainsi que leurs auditeurs étaient de temps à autre emprisonnés et mis à l'amende pour violation de la loi. En 1672 [avril], Lauderdale retourna en Ecosse avec le titre de duc, et accompagné de la comtesse de Dysart, qu'il venait d'épouser. Elle passait depuis longtemps pour sa maîtresse[2], et elle est représentée comme une femme orgueilleuse, rapace et despotique, ayant un empire illimité sur l'esprit de son mari, et faisant de lui l'instrument docile de ses passions. L'intention était d'accorder une seconde indulgence en Ecosse pour correspondre à la célèbre déclaration qui avait été publiée en Angleterre. Mais Lauderdale tint auparavant une courte session du parlement, dans laquelle, pour empêcher la succession des ministres dans l'Eglise d'Ecosse, des peines sévères furent portées contre les ordonnants et les ordonnés, et la durée de l'acte contre les conventicules des champs fut prolongée de trois années en sus. Enfin il se détermina à publier l'acte qui était attendu depuis plusieurs mois, par beaucoup avec espoir, par un plus grand nombre avec méfiance. Cet acte nommait environ quatre-vingts ministres expulsés, leur ordonnait de se rendre dans certaines églises, et leur donnait la liberté d'exercer tous les devoirs de leur ministère dans les limites de leurs paroisses respectives, mais avec une injonction sévère de s'abstenir de toutes pratiques religieuses dans tout autre district. Il en résulta dans le corps un schisme qu'il ne fut pas aisé de faire cesser [1673]. Environ un quart des ministres nommés dans l'indulgence refusèrent d'obéir, et furent relégués par ordre du conseil dans des endroits particuliers; les autres acceptèrent les églises qu'on

1. Wodrow, 335, *App.* p. 132, 133. Kirkton, 296. Burnet, I, 476, 503, 513.

2. Dans un passage supprimé de Burnet, cet écrivain dit : « J'étais fort en doute de savoir s'il était convenable que je visse la maîtresse de Lauderdale. Sir Robert Murray mit fin à mon incertitude ; car il m'assura qu'il n'y avait dans leur commerce qu'une très-vive affection. » I, 518.

leur avait assignées, après avoir protesté contre l'érastianisme de la mesure. Ses auteurs eurent lieu d'être satisfaits. Les plus riches des covenantaires assistaient au service des ministres indulgenciés, et le nombre des conventicules diminua[1].

Pendant cette lutte prolongée entre le gouvernement et ses adversaires religieux, à peine un murmure de désapprobation s'était fait entendre dans le parlement écossais. Il semblait que Charles, à la restauration, fût monté sur un trône despotique, et que le conseil suprême ne fût bon qu'à enregistrer les édits du souverain. Il en résultait que les officiers du gouvernement étendaient leur autorité et en abusaient; toutes les administrations étaient remplies de parents et de créatures du commissaire; et leur principal objet était de s'enrichir aux dépens du pays. Mais l'esprit de résistance qui avait livré aux partisans de la cour une guerre si opiniâtre et si heureuse dans le parlement d'Angleterre, finit par éveiller dans celui d'Ecosse un esprit semblable, et un plan d'opposition fut, à l'insu de Lauderdale, préparé avec soin par les anciens Cavaliers et ses ennemis politiques. A l'ouverture de la session suivante [12 nov. 1673], il demanda avec sa confiance habituelle une forte somme d'argent pour aider le roi dans sa guerre contre les Etats. Le jeune duc de Hamilton se leva; mais au lieu de donner docilement son approbation, il appela l'attention de la chambre sur les griefs de la nation. Les monnaies avaient été altérées sous Hatton, directeur de la monnaie et frère de Lauderdale; de nouveaux règlements de douane avaient augmenté le prix du sel, de l'eau-de-vie et du tabac; les amis du ministre jouissaient du monopole de tous ces objets, et l'administration de la justice était souillée par des animosités et des intérêts personnels. D'autres orateurs lui succédèrent, et tous furent les échos fidèles des sentiments de Hamilton. Le commissaire fut stupéfait et alarmé. Il tâcha d'intimider; il ajourna la session à la semaine suivante; il abolit ces monopoles, mais il ne put dissoudre la ligue de ses adversaires, ni satifaire à leurs demandes. Hamilton et Tweedale se rendirent à Londres pour mettre leurs griefs sous les yeux du monarque; Kincardine fut envoyé pour les combattre; et Charles, tout en travaillant à calmer le mécontentement d'un parti, observa religieusement ses

1. Wodrow, 351. Kirkton, 315, 326, 334. Burnet se donne pour l'inventeur de ce plan, I, 520. Il était alloué à Lauderdale 16,000 liv. pour ses dépenses comme gouverneur en chef, avec un traitement de 50 liv. par jour tant que le parlement siégeait, et de 10 ou 15 liv. par jour pendant le reste de l'année. Wodrow *App.* p. 148.

promesse de ne point abandonner l'autre. Mais tous ses efforts pour concilier furent infructueux : une autre prorogation eut lieu [12 mai], et, avant qu'elle n'expirât, le parlement fut dissous[1] [19].

Dans l'énumération des griefs, on n'avait pas fait mention du principal, la persécution des covenantaires. Depuis le dernier acte de suprématie, les sujets religieux avaient été évités comme un terrain défendu sur lequel il était dangereux de marcher. Lauderdale, toutefois, prit ce grief en considération, et publia un acte de grâce, qui pardonnait tout délit contre un des actes des conventicules commis avant le 4 mars 1674. S'il voulait par cette concession concilier les esprits des covenantaires, il fut désappointé ; car ils attribuèrent sa douceur à la faiblesse, et regardèrent le pardon du passé comme un encouragement à de nouvelles transgressions. A dater de ce jour, la cause de ces religionnaires fit de continuels progrès. A la vérité, ils n'étaient qu'en petit nombre dans le nord, et dans l'ouest ils pouvaient assister sans obstacle au service des ministres indulgenciés ; mais des frontières anglaises jusqu'à la rivière de Tay, les conventicules continuèrent de se multiplier. Ils étaient tenus dans des églises désertes, dans des maisons particulières, en plein air ; tous les dimanches une foule nombreuse se rassemblait, pour pratiquer le culte, autour d'une longue perche plantée dans un vallon, sur une montagne ou au milieu d'un marais ; et pendant la semaine, les conversations du peuple roulaient sur les talents et la doctrine des prédicateurs, les dangers qu'ils avaient courus, les persécutions qu'ils avaient essuyées, et le lieu et le jour fixés pour le prochain conventicule. Le fanatisme le plus ardent et le plus opiniâtre animait la masse de la population, et la haine de l'épiscopat s'accouplait à la haine du gouvernement qui le maintenait[2].

II. L'histoire de l'Angleterre, pendant cette même période, offre

1. Burnet, II, 19-33, 36. Wodrow, 364, 369. Kirkton, 339-342. Si le lecteur compare le caractère de Lauderdale, tracé par Burnet dans la dédicace de ses quatre conférences, publiées à cette époque, avec le caractère de ce même seigneur tracé par lui dans l'Histoire de son temps, il ne se formera pas une idée très-favorable de la véracité de cet écrivain.

2. Wodrow, 336. Kirkton, 343. « Dans ces grandes assemblées, mainte âme était convertie à Jésus-Christ ; mais beaucoup plus abandonnaient les évêques pour faire profession de presbytérianisme. Les églises paroissiales des curés devenaient semblables à des maisons de pestiférés : dans toutes, les fidèles étaient rares, et quelques-unes en manquaient complétement, en sorte que les portes étaient tenues fermées. » Ibid.

peu de chose qui puisse intéresser le commun des lecteurs. L'acte anglais du parlement, qui défendait l'importation du bétail irlandais, avait réduit à la plus grande détresse les classes agricoles de l'Irlande ; et Ormond, le lord-lieutenant, qui était lui-même une des principales victimes, employa [1667] tout son pouvoir et toute son adresse à trouver et ouvrir de nouvelles sources d'industrie et de nouveaux débouchés de commerce. On permit un libre trafic entre l'Irlande et tous les pays étrangers, qu'ils fussent en paix ou en guerre avec le roi de la Grande-Bretagne ; l'introduction des draps d'Ecosse fut prohibée comme représailles contre les Ecossais, qui, à l'exemple du parlement anglais, avaient défendu l'importation du bétail irlandais en Ecosse ; et pour encourager la fabrication des draps et des toiles, on décida cinq cents familles wallonnes, du voisinage de Canterbury, et un pareil nombre de Flandre, à s'établir en Irlande[1]. Mais après la chute de Clarendon, l'intention de ceux qui lui succédèrent dans l'administration n'était pas de laisser son ami Ormond à la tête du gouvernement de l'Irlande. Sa conduite fut épluchée et censurée ; on l'accusa de vexations individuelles et de mauvaise administration du revenu ; et le duc accourut à Londres se défendre contre les intrigues de ses ennemis [24 avril 1668]. Pendant près d'une année son sort resta en suspens. Le bon cœur de Charles se révoltait à l'idée de maltraiter un vieux et fidèle serviteur ; mais son amour du repos ne put résister aux instances opiniâtres et réitérées de Buckingham et de ses collègues. A la fin on arracha avec peine la promesse du monarque ; et, après une lutte prolongée, il annonça à Ormond sa destitution [14 fév. 1669], mais dans les termes les plus flatteurs et les plus affectueux qu'il put imaginer. Lord Robartes, homme à idées rigides et à manières repoussantes, fut nommé [sept.] à l'emploi vacant, qu'il n'occupa que le temps nécessaire pour s'attirer l'aversion des Irlandais, et tromper les espérances du cabinet. Au bout de sept mois [mai 1670], il fut rappelé pour faire place à lord Berkeley de Stratton, qui s'était distingué par son hostilité contre Clarendon, et qui, on le supposait, serait tout disposé à découvrir des sujets de plainte et d'accusation contre Ormond[2].

1. Carte, II, 342, 344.

2. Carte, II, 375, 379, 413. Pepys, IV, 101, 191, 246. « Ormond n'avait personne qui prît son parti, excepté S. A. R. (le duc d'York), qui trouvait très-scandaleux qu'un homme qui avait toujours été si loyal fût poursuivi et traqué par des gens qui avaient été, la plupart, de francs rebelles, ou peu s'en faut. » Jacques, I, 435.

Huit années s'étaient écoulées depuis l'acte d'organisation, et cinq depuis l'acte d'interprétation; cependant ces mesures n'avaient été qu'imparfaitement exécutés, à raison du conflit des droits et du manque de fonds pour reprises. Non-seulement les milliers d'individus que la loi privait de tout secours, mais beaucoup de ceux qu'elle prenait sous sa protection, criaient à l'injustice; et, à l'arrivée du nouveau gouverneur en chef, six pairs et quarante-cinq gentlemen se hasardèrent à signer une pétition au roi [28 nov.], où ils exposaient leurs griefs, et en imploraient avec instance le redressement. Charles eut pitié des souffrances d'hommes qui, pour la plupart, s'étaient dévoués à son service lors de son exil; et les ministres étaient disposés à adopter toute mesure qui jetterait de la défaveur sur leurs prédécesseurs. Quoique Ormond se mît en avant pour combattre la demande des pétitionnaires [1er février 1671], quoique Finch, le procureur général, se fût prononcé contre leur prétention, un comité fut nommé pour revoir la colonisation de l'Irlande [4]; et sur l'observation que ses pouvoirs étaient défectueux, il obtint ensuite [1er août] l'autorisation d'envoyer chercher les personnes, les papiers et les archives, et de requérir information de tous les fonctionnaires de la couronne. Les commissaires étaient le prince Rupert, le duc de Buckingham, les comtes de Lauderdale et d'Anglesey, les lords Holles et Ashley, le secrétaire Trevor et sir Thomas Chicheley. Ils procédèrent lentement: plus d'une année fut employée à l'examen des papiers et des témoins, à confronter les arguments des pétitionnaires avec les prétentions contraires des soldats, des aventuriers et des acquéreurs de terres dans le Connaught, et à écouter les plaintes portées contre le duc d'Ormond, et sa justification de sa conduite. La durée de la commission et son renouvellement [17 janvier 1673] avec des pouvoirs plus étendus, relevèrent les espérances des indigènes; mais leurs adversaires recherchèrent l'aide puissante de la chambre des communes d'Angleterre, qui venait de contraindre le roi à annuler la déclaration d'indulgence, et avait pris plusieurs résolutions où elle exprimait sa haine contre le papisme et contre ceux qui le professaient. La cause fut chaudement embrassée par les chefs populaires; et une adresse fut présentée au roi [25 mai], dans laquelle on demandait la révocation de la commission, le maintien de l'acte de colonisation de l'Irlande, le bannissement des prêtres catholiques hors du royaume, l'expulsion de tous les habitants catholiques hors des corporations irlandaises, et la pu-

nition du colonel Richard Talbot, qui avait été l'agent des indigènes devant la commission. Charles répondit brièvement qu'il mettrait ses soins à ce que personne n'eût à se plaindre sur aucun de ces points; et dans l'espace de quelques jours [26] la commission fut dissoute, et toute perspective de soulagement fut pour jamais enlevée à la grande masse des pétitionnaires. Le roi, à la vérité, nourrissait toujours l'espoir d'adoucir leurs souffrances. Il nomma un comité du conseil pour examiner de nouveau la question; mais il ne résulta d'autres avantages de ses délibérations que l'addition insignifiante de 2,000 liv. par an à un fonds déjà formé dans le but de donner des pensions aux vingt nominataires portés dans l'acte d'interprétation [1].

CHAPITRE DEUXIEME.

CHARLES II.

Congrès de Nimègue. — Traité secret avec Louis XIV. — Discussions sur la légalité du parlement. — Pension de la France. — Intrigues et conquêtes de Louis. — Opposition au roi dans le parlement. — Paix entre la France et les Etats. — Paix générale. — Complot forgé par Titus Oates. — Acte du test. — Accusation de la reine. — Procès et exécutions. — Perfidie de Montague. — Mise en jugement de Danby. — Prorogation.

Lors de la conclusion de la paix avec les Etats en 1674, Charles avait offert sa médiation aux différentes puissances belligérantes. Il proposait de prendre le traité d'Aix-la-Chapelle pour base d'une pacification générale; mais les confédérés ne voulaient accepter rien de moins que le traité des Pyrénées, afin que la France fût forcée de rentrer dans ses anciennes limites; et Louis, fier de sa supériorité, refusait toute autre alternative que celle de garder ses conquêtes, ou de les échanger contre un équivalent. Avec des prétentions si contraires, les deux parties attendirent attendirent l'issue de la campagne, dans l'espoir que quelque heureux événement viendrait ajouter du poids à leurs demandes. Une année entière se passa à dresser les préliminaires (tant les difficultés élevées étaient nombreuses, tant les intérêts à ménager étaient opposés); le lieu de la réunion, les puissances à admettre, les titres et le rang qu'elles prendraient, étaient des sujets

1. Carte, II, 427, 429, 438. *C. Journ.* 25, 26 mars.

de discussion interminable ; et lorsque enfin le congrès s'ouvrit à Nimègue [juillet 1675], dans l'endroit proposé par le roi d'Angleterre, on vit bientôt qu'aucune des parties (à l'exception peut-être des états-généraux) ne voulait l'amener à un résultat. Le but de Louis était de rompre la confédération, de négocier successivement avec ses anciens adversaires, et d'obtenir, par des traités séparés, ce qu'il prévoyait devoir lui être refusé, tant que les confédérés resteraient unis. L'empereur et la reine régente d'Espagne, persuadés que l'Angleterre et la Hollande ne permettraient jamais que les Pays-Bas passassent au pouvoir de la France, plaçaient leurs espérances dans la continuation de la guerre. Ils étaient encouragés par les conseils et l'influence du prince d'Orange ; et tous trois, au lieu de s'occuper du congrès de Nimègue, faisaient leurs efforts pour entraîner le roi d'Angleterre, comme allié, dans la guerre. Ils lui représentaient qu'il tenait dans ses mains les destinées de l'Europe, et qu'au lieu de jouer le rôle de médiateur, il dépendait de lui de dicter les conditions de la paix. Il n'avait qu'à joindre ses troupes à celles des confédérés, Louis rabattrait aussitôt de ses hautes prétentions, la Flandre serait sauvée, et l'équilibre des puissances établi. Etait-ce l'argent qui lui manquait ? Ils lui donneraient un subside beaucoup plus considérable que celui qu'il avait reçu de la France comme allié. Désirait-il de recouvrer Dunkerque ? Ils se chargeraient de s'en emparer et de la lui remettre. Mais ce fut en vain qu'ils s'adressèrent à sa pauvreté ou à son ambition. L'expérience lui avait donné une leçon qu'il ne pouvait pas oublier facilement. Il savait que s'engager dans une guerre, c'était se mettre à la merci de la générosité et du bon plaisir du parlement [1].

Ruvigny, le ministre de France à Londres, n'ignorait pas cette intrigue. La première fois que Charles avait abandonné l'alliance de Louis, Ruvigny, dans l'amertume de son désappointement, avait accusé le roi de désertion et d'ingratitude ; mais il reçut bientôt des instructions qui lui prescrivaient de s'abstenir de tout langage irritant, d'entretenir le monarque anglais dans ses idées de médiation, et même de lui offrir au besoin, pour prix de sa neutralité, le même subside qu'il avait reçu précédemment pour son alliance pendant la guerre [1676] [2]. Charles résista dix-huit mois à la tentation, et ce ne fut que lorsque la chambre des com-

1. Temple, II, 265, 284, 305, 319, 325, 333, 339, 363. Dalrymple, II, 118.
2. Danby, *Lettres*, 2, 5.

munes eut répondu par un refus sans motifs à sa demande d'argent, que, désespérant d'être aidé par ses sujets, il consentît à se jeter dans les bras d'un prince étranger. Dans une conversation particulière entre lui et Ruvigny, il fut convenu que le roi de France payerait une pension annuelle au roi d'Angleterre; que les deux souverains s'obligeraient à ne contracter d'engagement avec d'autres puissances que d'un consentement mutuel; et que chacun d'eux prêterait à l'autre une aide efficace, en cas de rébellion dans leurs royaumes respectifs [7 fév.]. Les seules personnes auxquelles Charles communiqua ce traité furent son frère, le duc de Lauderdale et le comte de Danby. Jacques ne fit aucune observation — il avait été mis au fait de ce projet du roi — et Lauderdale, comme de coutume, applaudit à la sagesse de son souverain; mais Danby, qui s'était fortement engagé vis-à-vis du prince d'Orange, hésita ; il demanda du temps pour réfléchir; son consentement, fit-il remarquer, pouvait mettre sa vie en danger; il désirait que le roi consultât le conseil privé. Mais Charles coupa le nœud gordien avec la même facilité qu'il avait déjà fait dans une occasion semblable. Il se passa des services et des signatures de ses conseillers; il mit le traité par écrit de sa propre main [17], le signa, le scella et le remit à Ruvigny, qui, de son côté, s'engagea à lui rapporter dans un délai de vingt jours une copie du même traité, signée et scellée par le roi de France[1]. Par cette négociation secrète, les deux princes obtinrent ce qu'ils voulaient; Charles, l'argent que le parlement lui avait refusé; Louis, la certitude que Charles, pour quelque temps du moins, ne ferait point cause commune avec ses ennemis. Mais si le roi d'Angleterre avait du cœur, il dut sentir tout ce que ce traité avait de dégradant. Il était devenu le pensionnaire d'un autre monarque; il n'était plus l'arbitre de sa propre conduite; il s'était engagé à consulter, au sujet des puissances étrangères, le maître dont il recevait l'argent. Peut-être se consolait-il avec l'idée qu'il était moins honteux de dépendre d'un puissant monarque, dont il pouvait abandonner l'alliance à volonté, que de ses propres sujets, ou plutôt d'un parti qui lui était constamment opposé au parlement; peut-être éprouvait-il un malin plaisir à déjouer les machinations de ses adversaires, qu'il savait n'être pas plus purs que lui, en fait de transactions pécuniaires. Car il est de fait que

1. Dalrymple, II, 99, 102. Le chiffre exact de la pension n'est pas mentionné; mais comme Charles, « bientôt après, » reçut 400,000 couronnes, elle était probablement d'environ 100,000 liv. par an. Id. 118.

plusieurs de ceux qui s'étaient fait une réputation de patriotisme par leur opposition à la cour, avaient coutume de vendre leurs services pour de l'argent. Il semblait que les voix des membres du parlement fussent à l'encan pour toutes les puissances de l'Europe. Les uns recevaient de l'argent du lord-trésorier pour être au roi ; d'autres, des ambassadeurs d'Espagne, de Hollande et de l'empereur, pour être aux confédérés ; quelques-uns même de Louis, au moment où ils déclamaient hautement contre ce grand ennemi de leur religion et de leurs libertés. Car ce prince, malgré le traité qui venait d'être conclu, ne se fiait pas aveuglément à la bonne foi de Charles ; il cherchait en outre à s'assurer les bonnes dispositions de ceux qui, par leur influence au parlement, auraient pu faire manquer le roi à sa promesse de neutralité. Ruvigny avait ordre de se faire des partisans parmi eux, de leur offrir des présents à condition qu'ils refuseraient des subsides au roi, et de les seconder dans leurs tentatives pour perdre Danby, qu'ils considéraient comme leur ennemi politique, et que Louis savait être l'ami zélé du prince d'Orange. Ses efforts réussirent, et quoique nous n'ayons pas les moyens de suivre pas à pas la marche de cette intrigue, nous savons qu'il était informé des délibérations et des projets du parti. Mais Ruvigny fut rappelé ; Courtin lui succéda, et les dépêches de Courtin révéleront les noms des patriotes qui se vendirent à la France, et le prix auquel leurs services furent évalués [1].

Durant cette longue prorogation, et à l'aide de sa pension étrangère, le nécessiteux monarque jouit d'une trêve opportune aux soucis et à l'agitation dans lesquels il vivait depuis plusieurs années. L'âge et la satiété avaient émoussé son goût pour le plaisir, et le repos était devenu le principal objet de ses désirs. Il se retira à Windsor, où il passait son temps à surveiller les améliorations qui s'y faisaient, à pêcher et à jouir de la société et de la conversation de ses amis. Sa neutralité dans la grande querelle qui divisait les puissances du continent, quel qu'en fût le vrai motif, était suffisamment justifiée par les nombreux avantages qu'elle procurait au pays. Tandis que presque toutes les autres nations de l'Europe se plaignaient des privations et des charges de la guerre, l'Angleterre goûtait les douceurs de la paix. Elle était délivrée du poids des taxes additionnelles, et ignorait

1. Brisbane, dans les Lettres de Danby, 309, 312, 314, 324. Dalrymple, II, 110, 111, 129.

les maux qui accompagnent nécessairement les opérations des armées. Ses matelots avaient le monopole du commerce de transport de l'Europe, de nouveaux débouchés étaient ouverts chaque jour par l'esprit entreprenant de ses négociants, et leur prospérité croissante stimulait l'industrie de ses habitants [1]. Cependant, les chefs populaires avaient soin d'entretenir, autant que possible, le mécontentement. On établissait des clubs politiques ; on publiait des pamphlets, reproduisant les anciennes accusations contre le gouvernement ; les oreilles étaient perpétuellement assaillies de plaintes contre les progrès du papisme et les envahissements du pouvoir arbitraire ; on représentait le théâtre de la guerre sur le continent comme la grande arène où le sort de la liberté et de la religion allait se décider, et leur salut comme dépendant de l'abaissement de la France, quoique la France fût assistée dans cette lutte par la Suède, état protestant, et elle contre elle les grandes puissances catholiques, l'Autriche et l'Espagne.

Les membres du conseil ne furent pas lents à s'opposer à ces machinations de leurs adversaires. Ils eurent recours à la presse pour justifier leur conduite ; ils mirent, au nom du roi, le peuple en garde contre les auteurs et propagateurs de bruits mensongers et déloyaux, et ils résolurent de faire fermer les cafés comme autant de foyers de sédition, et comme le rendez-vous constant d'agents employés à répandre parmi les assistants des libelles contre le souverain et le gouvernement. Quoique les propriétaires de ces établissements eussent pris des licences conformément à la loi, on découvrit que le statut ne faisait pas mention du temps pendant lequel la licence resterait valable, et on conclut, de cette omission, qu'elle était révocable à volonté. Les juges, qui n'étaient pas de cet avis, refusèrent d'opiner ; mais la question fut discutée devant le conseil, et le procureur général fut chargé de préparer une proclamation ordonnant la fermeture de tous les cafés, « attendu que dans ces maisons, où se réunissaient des mécontents, divers bruits faux, malicieux et calomnieux étaient forgés et répandus au dehors pour diffamer le gouvernement de Sa Majesté et troubler le repos et la paix du

1. « Le roi, » dit Brisbane dans une lettre au comte de Danby, « a réussi à améliorer le commerce et la navigation au delà des espérances de ceux qui en parlaient il y a dix-sept ans... et maintenant le commerce de l'Angleterre est arrivé à une telle hauteur, qu'il est aussi difficile de penser qu'il puisse se maintenir, qu'il était difficile autrefois de croire qu'il y parvînt jamais. » 25 juin 1677. Lettres de Danby, 315.

royaume. » Le remède toutefois fut pire que le mal. Il donna un fondement réel à des accusations qui auparavant ne reposaient que sur des conjectures. On le peignit avec raison comme une mesure injuste et cruelle envers ceux qui occupaient ces maisons, comme une violation du droit qu'avaient les Anglais de se réunir pour discuter sur la politique, et comme une preuve irrécusable des projets arbitraires nourris secrètement par la cour. Ses auteurs, se repentant de leur précipitation, eurent la prudence de revenir sur leurs pas ; et une pétition ayant été présentée à cet effet, on accorda la permission générale de rouvrir les cafés, mais à la condition que ceux qui tenaient ces établissements empêcheraient d'y lire et d'y publier des libelles contre le roi et son gouvernement[1].

Un autre sujet de plainte fut donné par les déprédations que les croiseurs français étaient accusés de commettre sur le commerce anglais. Dans le cours de sept mois, cinquante-trois voiles avaient été capturées et emmenées dans les ports de France sous prétexte que les vaisseaux ou leur cargaison étaient une propriété hollandaise qu'on avait frauduleusement essayé de couvrir du pavillon anglais. Quoiqu'il ne vît là qu'un mal inévitable dans une guerre maritime, Charles ordonna de faire les remontrances les plus énergiques à la cour de France; et Louis, dont l'intérêt était d'éviter une querelle avec l'Angleterre, donna l'ordre que justice fût faite aux armateurs et aux réclamants. Quelques vaisseaux furent rendus, beaucoup furent condamnés. Les parties lésées se plaignirent; les écrivains du parti populaire se firent l'écho de leurs plaintes, et l'on insinua que les membres du gouvernement tiraient un profit des pertes des négociants. Ces accusations appelèrent l'attention du conseil sur la conduite de sir Ellis Leighton, secrétaire d'ambassade à Paris, aux soins duquel avaient été confiés les intérêts des pétitionnaires. Il avait été autrefois le confident de Buckingham, et est représenté comme « l'homme le plus corrompu du siècle. » On lança contre lui un mandat de dépôt à la Tour; mais il s'échappa des mains des officiers, et les charges portées contre lui ne furent jamais soumises à une investigation judiciaire[2].

Avant l'ouverture de la session suivante, Shaftesbury et ses

1. Kennet, 307. North, 138. Ralph, 297.

2. *State Tracts*, 1. Marvell, 325. Kennet, 309. North, 487. *Gazette*, 1124, 1141, 1150. Corresp. de Clarendon et de Rochester, 1, 2. Pour plus de brièveté, je renverrai à cette collection sous le titre de Corresp. de Clarendon.

amis préparèrent un nouveau plan d'opposition. Ils s'étaient aperçus que ce qu'ils avaient si inutilement tenté d'effectuer par leurs propres efforts, avait été involontairement accompli pour eux par l'ignorance ou l'imprudence de la cour. Le roi, soutenait-on, par cette longue prorogation, avait dissous de fait le parlement. Si cette assemblée ne siégeait pas, son existence ne pouvait être prolongée que par ajournement ou prorogation; or, le dernier parlement n'avait pas été ajourné, mais prorogé, et cela pour quinze mois; mais une telle prorogation était contraire à la loi, parce qu'elle était incompatible avec les deux statuts d'Edouard III, qui ordonnaient de tenir un parlement « une fois par » an, ou plus souvent, si besoin était; » d'où ils inféraient que, comme une prorogation contraire à la loi était nulle, le parlement avait de fait cessé d'exister, qu'on l'avait laissé mourir de mort naturelle. Cette opinion nouvelle et extraordinaire, ils tâchèrent, par tous les artifices qui étaient en leur pouvoir, de l'inculquer dans les esprits; elle devint le sujet de toutes les conversations; elle était discutée en public et en particulier, dans les clubs et dans les salons, et on attendait avec un vif intérêt les débats auxquels elle allait donner lieu à l'ouverture de la session prochaine.

Au jour fixé, le 15 de février [1677], on vit le peuple se porter en foule de bonne heure vers le palais du parlement, et, peu après, Westminster-hall, la chambre peinte, la cour des requêtes, les vestibules et les avenues, furent remplis d'étrangers. A en croire un des partis, ils y avaient été conduits par la curiosité de voir le résultat; mais au dire de l'autre, ils y avaient été amenés de Southwark et de Wapping, pour intimider les partisans de la cour[1]. Charles adressa aux deux chambres un discours qui arracha des applaudissements, même à ses adversaires. Si l'on avait besoin, dit-il, de nouvelles garanties pour l'Eglise, pour la liberté ou la propriété, il était prêt, quant à lui, à approuver toute demande raisonnable; il les invitait donc à faire leur devoir, en évitant les causes de dissension entre les chambres, en votant les fonds nécessaires à l'accroissement de la marine, en continuant l'accise additionnelle, et en accordant une somme modérée pour l'extinction de la dette publique. Ils travailleraient ainsi à la paix, à la sûreté et à la prospérité du royaume; et si l'un de ces buts

1. North, 66. *L. Journ.* XIII, 44. Jacques ajoute que beaucoup d'entre eux étaient d'anciens officiers de l'armée de la république. Macph. I, 84.

était manqué, il prenait Dieu et les hommes à témoin que lui, du moins, il était exempt de blâme [1].

La première question soulevée dans les deux chambres, fut celle de l'effet de la longue prorogation. Dans les communes, les chefs populaires procédèrent avec circonspection. Sentant combien leur nouvelle doctrine serait peu du goût de la majorité, ils se contentèrent de suggérer l'idée d'une adresse pour demander la dissolution, comme le meilleur moyen de faire cesser les doutes qui s'étaient élevés sur la légalité de leur existence, comme état du parlement; mais la chambre, après une longue conversation, lut un bill pour la première fois suivant l'usage, et remit l'examen de la question au jour suivant [2]. Dans la chambre des lords, les adversaires de la cour prirent un ton plus hardi. Ils se promettaient l'appui du duc d'York, des pairs catholiques et de tous ceux qui, à la fin de la session dernière, avaient voté en faveur d'une dissolution. Buckingham se leva, et dans un discours plein d'adresse et d'éloquence, il soutint que le parlement avait cessé d'exister. Dès qu'il se fut rassis, lord Frescheville proposa de l'appeler à la barre pour l'insulte qu'il venait de faire à la chambre. Le comte de Salisbury répondit à Frescheville avec chaleur et âpreté, et fut réfuté à son tour par lord Arundell de Trerice. Shaftesbury et Wharton appuyèrent la motion de Buckingham, et Finch, qui avait été élevé depuis peu à la dignité de chancelier, la combattit, dans une harangue longue et étudiée. Son assertion, que les termes, « si besoin était, » se rapportaient aux deux parties de l'acte d'Edouard III, sentait trop la plaidoirie; mais il eut certainement l'avantage sur ses adversaires, lorsqu'il soutint que par l'acte triennal de la seizième année du règne de Charles Ier, les vacations du parlement avaient été étendues à trois années, et que, si cet acte avait été révoqué, un autre de même valeur lui avait été substitué, et était en ce moment la loi du pays. La discussion dura cinq heures; mais dès que l'on sut ce qui se passait à la chambre des communes, les lords ministériels demandèrent l'ordre du jour. La motion de Buckingham fut rejetée [16], et Salisbury, Shaftesbury, Wharton et lui eurent ordre de rétracter leur opinion, de reconnaître que leur conduite était « inconsi- » dérée, » et de demander pardon au roi et à la chambre. Sur leur refus, tous quatre furent mis à la tour [17], pour y rester jusqu'à

1. *L. Journ.* XIII, 36.
2. *Hist. Parl.* IV, 825, 834. Marvell, I, 278.

ce qu'ils fussent élargis par ordre de ceux qu'ils avaient offensés. Cette décision eut une grande influence sur la discussion du lendemain à la chambre des communes, où le parti populaire se trouva en minorité de cent quarante-deux contre cent quatre-vingt-treize [1].

L'emprisonnement arbitraire des quatre pairs répandit la terreur dans les rangs de l'opposition, en même temps qu'il délivrait le lord-trésorier de ses plus redoutables adversaires dans la chambre haute. Il savait que leur but était de le renvoyer du ministère, et d'imposer au roi une nouvelle administration prise dans leur parti, et il s'attacha à déjouer leurs intrigues, en tâchant de conserver la faveur du souverain et d'acquérir celle du peuple. Pour être sûr de l'une, il n'avait qu'à subvenir suffisamment aux besoins pécuniaires du roi; en vue de l'autre, il avait toujours déployé un zèle ardent pour la suppression du papisme, et maintenant il obtint la permission de présenter un plan de garantie pour l'Eglise établie. Ses adversaires résolurent au contraire d'entraver toutes ses mesures par l'opiniâtreté de leur opposition, de jeter des doutes et du ridicule sur son zèle contre le papisme, et de provoquer le cri populaire de guerre à la France, tout en refusant les fonds nécessaires, tant qu'ils devraient passer par les mains d'un ministre qui n'avait pas la confiance du parlement. Ces remarques mettront le lecteur à même de comprendre les manœuvres des deux partis pendant cette session [2].

1. Les garanties de l'Eglise, qui avaient été concertées dans une conférence avec les évêques, à Lambeth, furent l'objet de deux bills, dont le premier avait trait à l'avénement d'un prince catholique, et proposait d'arrêter qu'à la mort d'un roi régnant les évêques présenteraient au nouveau souverain une déclaration contre la transsubstantiation, et au bout de quatorze jours, certifieraient en chancellerie s'il y avait souscrit ou non : s'il y avait souscrit, 1° ils étaient autorisés, à toutes les vacances d'évêché, à nommer trois personnes, dont la première entrerait de droit en possession, si le roi n'en avait pas choisi une dans un délai de

1. *Hist. Parl.* IV, 814, 824. Hatsell, II, *App.* 5. Vie de Jacq. I, 504, 557. North, 65. Macph. 84. Burnet, II, 105, 109. Marvell, I, 280, 530, 532. Buckingham s'échappa de la chambre, mais se constitua prisonnier le lendemain.

2. Charles, dans une conversation avec Temple, reconnut que parmi ses adversaires il y en avait beaucoup dont les intentions étaient honnêtes ; mais il dit que « les violences et les désordres qui venaient d'avoir lieu avaient été provoqués par des meneurs factieux qui pensaient plus à eux qu'à tout le reste, et qui avaient envie de l'engager dans une guerre, et puis de l'y abandonner s'il ne les laissait maîtres d'ôter et de donner les places. » Temple, II, 411.

trente jours; 2° les deux archevêques étaient autorisés à présenter à tous les bénéfices à la nomination de la couronne dans leur ressort respectif; 3° les enfants du roi, de sept à quatorze ans, devaient être placés sous la tutelle des deux primats et des évêques de Londres, de Durham et de Winchester, et après cet âge, n'avoir auprès d'eux que des personnes approuvées par la majorité de ces mêmes prélats. L'autre bill, sous le titre d'acte pour la poursuite et condamnation plus efficaces des récusants papistes, portait que tous les catholiques qui s'inscriraient comme récusants, payeraient une amende annuelle de la vingtième partie de leurs revenus, pour former un fonds destiné à secourir les pauvres convertis à la foi protestante, et seraient, à cette condition, exempts de toute autre peine, sauf l'inhabileté à remplir aucun emploi civil ou militaire, à être tuteurs ou exécuteurs testamentaires, ou à ester en justice sans permission; que les laïques, qui pervertissaient les protestants, auraient l'option de s'expatrier; que les ecclésiastiques, convaincus d'avoir reçu les ordres dans l'Eglise romaine, pourraient, sous le bon plaisir de sa majesté, être emprisonnés pour la vie, au lieu de subir la peine de la trahison, et que les enfants de catholiques décédés seraient élevés dans la foi réformée [1].

Quand ces bills furent transmis à la chambre basse [15 mars], ils y furent accueillis avec indignation. Le premier, en admettant la possibilité d'un successeur catholique, tendait à ruiner les projets de ceux qui voulaient l'exclusion du duc d'York. Ils se firent aussitôt les défenseurs des droits de la couronne. Le bill, prétendaient-ils, dépouillait le souverain de sa suprématie ecclésiastique, et en investissait les évêques. Les amis du duc appuyèrent leurs objections, et la chambre, après avoir honoré le bill de deux lectures [27], le laissa s'endormir dans l'oubli pendant le reste de la session. Le second fut traité avec moins de cérémonie. Heureusement pour les catholiques, il avait alarmé les préjugés des zélateurs, qui ne pouvaient se persuader qu'adoucir la rigueur des lois pénales ce fût en assurer l'exécution. Ils insistèrent [4 avril] pour que les prêtres catholiques continuassent à être passibles de la peine de mort, et les laïques de la confiscation des deux tiers de leurs biens. C'étaient les barrières qu'avait élevées la sagesse de leurs ancêtres pour arrêter la propagation du pa-

1. *L. Journ.* XIII, 48 et suiv. Macph. 83. Marvell, I, 313, 554, 569. Jacques et douze autres pairs protestèrent contre le premier de ces bills, et lord Stafford contre le second. *Journ.* 75, 92.

pisme, et les supprimer, ce serait concourir à la tolérance d'un culte faux et idolâtre. « Est-il un homme dans cette chambre, » s'écria une voix, « qui ose ouvrir la bouche en faveur d'une telle » mesure? » Il se fit un grand silence; les défenseurs du bill ne prirent point la parole; en conséquence, il fut rejeté, et pour le stigmatiser davantage, la cause du rejet, contrairement à tous les précédents parlementaires, fut inscrite au procès-verbal, à savoir que le titre du bill signifiait une chose, et le corps du bill une autre. En même temps, la chambre adopta [7 avril] et envoya à la chambre des lords un bill imaginé par elle, « pour prévenir les » progrès du papisme, » statuant que le refus de souscrire au test contre la transsubstantiation serait regardé comme une preuve de non-conformité. Mais les lords s'offensèrent de la manière dont on les avait traités, et quoique les communes eussent envoyé deux messages pour appeler leur attention sur le bill [13 avril, 26 mai], ils ne voulurent pas même lui accorder une seule lecture [1].

2. Quand le roi reçut de la France, au mois de janvier, une partie de sa pension annuelle, la somme entière fut aussitôt consacrée à acheter des voix dans la chambre des communes. Il en résulta que sur les questions de finances le ministère disposa d'une majorité d'environ trente voix. L'accise additionnelle dont Charles avait parlé dans son discours fut votée pour trois ans de plus, et une somme de 600,000 liv. fut accordée pour l'entretien de la marine. Les ministres français furent contrariés de cette nouvelle, car ils connaissaient les engagements de Danby avec le prince d'Orange, et craignaient qu'ayant à sa disposition une aussi forte somme, il ne décidât le roi à se joindre aux alliés; mais ils furent détrompés par Ruvigny, et l'événement justifia ses prédictions. Avant que le bill eût passé à la chambre, toute la somme reçut diverses destinations particulières; les percepteurs eurent ordre de remettre l'argent à certains officiers, et ceux-ci de rendre compte de son emploi au parlement. On n'en laissa rien passer par les mains du trésorier [2].

1. *C. Journ.* 27 mars. 4 avril. *L. Journ.* XIII, 114, 126. *Hist. Parl.* IV, 853, 861. Marvell, I, 285, 314. Les deux chambres, toutefois, s'accordèrent sur un point relatif à la religion, l'abolition du writ *de hæretico comburendo*. *L. Journ.* 120.

2. Dalrymple, II, 110. *C. Journ.* 21 fév. 2, 9, 11 mars. Marvell, I, 282, 286, 294, 296, 310, 315. Lettres de Danby, 309. Les communes avaient rendu les officiers comptables envers leur chambre de cet argent; les lords ajoutèrent un amendement portant qu'ils en seraient comptables aussi envers la chambre des lords. Ceci, les communes refusèrent de l'admettre, et, après plusieurs conférences,

3. Au mois de février [22], le roi de France, à la tête d'une armée nombreuse, fondit sur les Pays-Bas espagnols, étourdit ses ennemis par la rapidité et la complication de ses mouvements, mit soudain le siége devant Valenciennes, et en quelques jours emporta cette place d'assaut [7 mars]. Tous les yeux se tournèrent alors vers la Flandre. La nouveauté d'une campagne d'hiver, le succès de son début et ses conséquences probables, répandirent partout l'alarme : Solinas et Fonseca, agents espagnols, n'épargnèrent ni peine ni dépense pour soulever les passions du peuple, et se faire des amis au parlement[1]; et les communes votèrent une adresse [10], où elles priaient le roi de prendre les mesures qui seraient nécessaires pour arracher les Pays-Bas espagnols à la rapacité du monarque français. Par l'influence de Danby, les lords proposèrent [13] d'ajouter à l'adresse la promesse de l'appui du parlement; mais la chambre basse rejeta la promesse comme superflue [15], et Charles montra ce qu'il pensait de ce rejet par sa réponse laconique [17], qu'il était, à cet égard, de l'opinion des deux chambres. L'armée française poursuivit le cours de ses victoires. Cambray se rendit; le prince d'Orange fut battu à Cassel [1er avril], et la ville de Saint-Omer ouvrit ses portes aux vainqueurs [2]. Le cri de guerre retentit alors dans toutes les parties du royaume : on vota une seconde adresse; et après une longue discussion, et une division dans laquelle le ministre obtint une majorité de neuf voix, on y ajouta la promesse d'appui qu'on avait d'abord rejetée. Le roi répondit qu'il s'attendait à quelque chose de plus positif, à un don de 600,000 l. au moins, pour le mettre en état de prendre part à la guerre avec quelques chances de succès; mais la demande fut éludée sous prétexte que beaucoup de membres avaient quitté la ville à l'occasion des fêtes de Pâques, et Charles, après avoir sanctionné les bills de finances, ajourna le parlement [16] à cinq semaines[2].

les lords cédèrent; mais en même temps ils présentèrent une adresse au roi où ils exposaient qu'en agissant ainsi ils n'avaient point entendu renoncer à leur droit, mais s'en désister momentanément, afin que le service public ne souffrît point par le rejet du bill. *L. Journ.* XIII, 118, 119. Marvell, I, 318, 322. Selon Burnet (II, 109), la clause fut introduite par le parti populaire, dans le but exprès de provoquer une collision entre les deux chambres.

1. Le roi s'alarma de l'activité de ces hommes. Ils informèrent quelques membres des communes qu'il avait dit « qu'il n'y avait qu'un tas de coquins qui eussent pu voter une adresse telle que celle du 16 de mars. » Ceci excita beaucoup de colère dans la chambre, et Charles profita de l'occasion pour les faire arrêter et les chasser du royaume. Temple, II, 401. Marvell, I, 304. Macph. I, 83.

2. *C. Journ.* 6, 15, 17, 29 mars. 13, 16 avr. Marvell, I, 297, 299, 304, 316, 321, 571-596.

Dans l'intervalle de l'ajournement, l'ambassadeur de l'empereur reçut une somme de 10,000 l., l'ambassadeur d'Espagne, celle de 12,000, pour acheter des voix dans la chambre basse; et en même temps Courtin, l'envoyé de France, négociait avec les ennemis du lord-trésorier pour faire refuser tout subside au roi. L'effet de toutes ces intrigues apparut lors de la rentrée [23 mai]. Charles, faisant allusion à ce qu'avaient dit ses ennemis, qu'il cherchait à obtenir des fonds pour ses besoins personnels, donna solennellement sa parole que « l'on n'aurait jamais à se repentir de la confiance qu'on mettrait en lui pour la sûreté de son royaume [1]. » Ce discours provoqua une seconde adresse [25], dont la première partie s'accordait avec la politique de la cour de France, en ce qu'elle refusait positivement tout subside avant la déclaration de guerre ; et la seconde répondait aux vœux des alliés, en ce que le roi y était prié de conclure des traités avec les Provinces-Unies et les autres puissances pour la conservation des Pays-Bas. Charles considéra ou feignit de considérer cette adresse comme une insulte [28 mai]. Sur la première partie, il ne fit aucun commentaire : relativement à la seconde, il accusa la chambre d'usurpation de sa prérogative : elle s'était permis de lui dicter quand, comment et contre qui il devait faire la guerre ; s'il se soumettait à un pareil empiétement, il deviendrait bientôt un zéro dans le gouvernement; et en conséquence il ordonna aux deux chambres de s'ajourner au mois de juillet. Quand les communes rentrèrent dans leur salle, plusieurs membres se levèrent pour soutenir qu'une commission spéciale revêtue du grand sceau était nécessaire pour un ajournement forcé; mais le président s'écria : « Par le commandement du roi, la chambre est ajournée au 16 juillet. » Il quitta immédiatement le fauteuil, et les membres se séparèrent [2].

Dans cette lutte parlementaire, Charles eût certainement l'avantage sur ses adversaires. Il s'était déclaré prêt à accéder au vœu général de la nation : par leur obstination, ils avaient empêché ce concours, et avaient rendu suspecte à bien des yeux la pureté de leur patriotisme [3]. Si nous considérons l'opposition avouée de

1. Cet engagement a été déclaré « un des actes les plus déshonorants et les plus scandaleux qui soient jamais émanés d'un trône, » parce qu'il négociait alors avec l'ambassadeur de France pour avoir de l'argent. Or Charles fit ce discours le 23 mai; mais il n'y a de preuve de l'existence d'une telle négociation qu'après qu'il eût été poussé à ajourner le parlement.

2. Dalr. II, 111. Macph. I, 83. *C. Journ.* 25, 28 mai. Marvell, I, 336, 599-638.

3. « Pour dire ma pensée sur cette adresse, il me semble difficile de croire

Danby aux intérêts de la France, nous verrons peu de raisons de douter que le roi, s'il eût reçu un subside, n'eût pris cette année les mesures décisives qu'il prit l'année d'après. Il est bien vrai qu'il assura Courtin de son attachement pour la France, et qu'il lui fit des communications intéressantes; mais ce n'était qu'un artifice pour obtenir le trimestre de sa pension; c'est ainsi que l'interprétèrent les ministres français; et, au lieu de se fier aux protestations du roi, ils prescrivirent à leur envoyé en Angleterre de le tenir pécuniairement dans la dépendance de la France, en l'empêchant, par le moyen des meneurs du parlement, d'obtenir aucun subside de ses sujets [1].

Toutefois cet ajournement, s'il diminua leurs craintes, ne les dissipa point. Courtin réclamait une dissolution ou une prorogation jusqu'en avril 1678. Charles demandait que sa pension annuelle fût portée à 200,000 l. sterling. Il s'ensuivit une longue négociation. L'envoyé, quoique ses instructions fussent de consentir, s'il le jugeait nécessaire, alléguait perpétuellement la pauvreté du trésor français; et le roi, quoique Montague, son ambassadeur à Paris, l'assurât du succès [11 juin], finit par consentir [26 juillet] à accepter une somme plus faible, celle de deux millions de livres françaises, de 150 à 160,000 l. sterling. Montague fit des remontrances : Charles se repentit de sa facilité, rétracta sa parole [4 sept.], déclara à Barillon, successeur de Courtin, qu'il n'avait pas su la différence de la valeur des deux sommes, et, quand ce ministre fit des objections, il le conduisit à la porte, en disant : « Je suis honteux de la bévue : il faut que vous alliez arranger la chose avec le lord-trésorier. » En définitive, il obtint [oct.] sa demande, et, en outre, que l'augmentation de la pension daterait du commencement de l'année courante [2].

que la crainte de la grandeur de la France en fût le motif déterminant. » Brisbone, dans les Lettres de Danby, 315. A cette époque, beaucoup de gens regardaient l'indication des alliances particulières à faire comme un empiètement sur la prérogative; aujourd'hui, personne ne nie que les communes puissent donner leur avis sur tout sujet de ce genre.

1. Il existe un des comptes de Courtin, daté du 5 mai de cette année, et constatant la distribution de plus de 3,000 liv. Dalrymple, II, 314. Il est à remarquer que, sur cette somme, 300 guinées furent données à Coleman, qui travaillait à amener une dissolution, et 500 guinées au docteur Carey, créature de Shaftesbury, qui était sous le poids d'une poursuite devant la chambre des lords. Un pamphlet déclaré séditieux, et supposé avoir été écrit par Shaftesbury, fut imputé au docteur Carey. Il refusa de dénoncer l'auteur, et il fut condamné à une amende de 1,000 liv. et à la prison jusqu'à ce qu'elle fût payée. Marvell, I, 286, 288, 546.

2. Courtin avait reçu son autorisation pour 200,000 liv. le 11 de juin, et il est probable que Montague le découvrit; car, ce jour même, il écrivit au roi

Au mois de juillet, l'ajournement du parlement avait été prolongé jusqu'en décembre; et on promit à Courtin que, lors du payement de la pension française, il serait encore ajourné au mois d'avril. Les quatre lords détenus dans la Tour s'étaient consolés par l'idée qu'ils devaient être élargis à la clôture de la session. A leur grand désappointement, la session continua par suite de ces ajournements. La perspective d'une captivité longue et indéfinie dompta l'énergie de Buckingham, de Salisbury et de Wharton, qui, s'étant rétractés dans une pétition au roi, obtinrent leur liberté; mais Shaftesbury, plus opiniâtre, dédaigna de se soumettre : il demanda protection à la loi, fut traduit par writ d'*habeas corpus* devant la cour du banc du roi [27 juin], et, assisté de quatre avocats, plaida lui-même sa cause. Les juges répondirent [29] qu'ils ne pouvaient l'admettre à fournir caution, parce qu'il avait été envoyé à la Tour, non par mesure de sûreté, mais en exécution d'un jugement; ils ne pouvaient pas non plus prononcer son acquittement, parce que ce jugement ayant été rendu par la chambre des lords, l'affaire ne tombait pas sous la juridiction de la cour, pendant la session. Sept mois plus tard [4 fév. 1678], à la rentrée du parlement, les trois autres lords, après avoir demandé pardon, reprirent leurs siéges [7]; mais le péché de Shaftesbury était plus grave : à sa première offense, il avait ajouté celle d'appeler du jugement de ses pairs à un tribunal inférieur, la cour du banc du roi, et, en conséquence, il fut forcé [25] non-seulement de faire la même soumission que ses compagnons, mais encore de demander pardon à genoux de cette infraction aux priviléges de la chambre. « My lords, » dit-il, « je ne viens pas me justifier, mais me jeter aux pieds de vos seigneuries, reconnaître mon erreur, et implorer humblement mon pardon. » On n'en pouvait exiger davantage. La chambre fut satisfaite; et le roi ordonna [27] que le pécheur repentant sortît de la Tour. Personne ne doutait que la punition infligée aux quatre lords ne provînt du désir d'humilier les chefs d'un parti opposé et redoutable. Danby eut alors une majorité docile, et put interpréter à son gré la loi du parlement; mais dans l'espace de deux années, Shaftesbury parvint à la haute position qu'occupait son

que, s'il était autorisé à demander, il s'engagerait à obtenir que la pension fût portée à ce chiffre. Cette lettre est importante, en ce qu'elle montre combien cet ardent patriote s'efforça de bonne heure et avec zèle à servir le roi dans ses transactions pécuniaires avec le monarque français. Comparez les lettres de Danby, 1-37, avec les dépêches dans Dalrymple, II, 111-116.

adversaire; et un de ses premiers soin fut d'obtenir un vote qui déclarait tous ses actes irréguliers, et ordonnait d'en effacer jusqu'à la dernière trace sur les procès-verbaux de la chambre [1].

Le lecteur a vu qu'en 1674 le prince d'Orange avait très-cavalièrement refusé la main de la princesse Marie. Les événements postérieurs lui avaient fait déplorer son imprudence. Toutes les flatteuses prédictions de ses conseillers s'étaient trouvées fausses; et il reconnut qu'il avait offensé le seul prince qui pût le mettre en état de conclure une paix honorable, ou de continuer la guerre avec quelques chances de succès. Convaincu qu'il était de son intérêt de chercher à se réconcilier, il commença en premier lieu par cultiver l'amitié du ministre favori, le lord-trésorier; puis il consentit à solliciter l'union qu'il avait d'abord refusée; et, alarmé de la froideur avec laquelle cette proposition était reçue, il demanda la permission [31 mai] de venir en Angleterre, afin de justifier sa conduite, et d'exposer ses vues pour l'avenir. Charles, moitié par ressentiment, moitié par défiance de ses liaisons avec les chefs populaires, feignit d'hésiter; et, lorsqu'il donna son consentement [11 juin], ce fut à la condition expresse que Guillaume quitterait l'Angleterre avant la réunion du parlement. A la fin de la campagne, Guillaume vint rejoindre ses oncles à Newmarket [9 oct.]; le lord-trésorier, et Temple, qui était revenu d'ambassade, étaient dévoués à ses intérêts; et leurs efforts réunis arrachèrent au faible monarque son consentement à la célébration immédiate du mariage, quoiqu'il eût été convenu antérieurement avec Jacques qu'elle n'aurait lieu qu'après que le prince aurait acquiescé à leurs vues relativement à la paix du continent. Le duc fut surpris et mortifié; mais, croyant de son devoir de se soumettre à la volonté du souverain, il accompagna son frère à la chambre du conseil [24 oct.]. Charles annonça aux lords qu'il avait conclu un mariage entre son neveu le prince d'Orange et sa nièce la princesse Marie, dans le but d'unir les différentes branches de sa famille, et de prouver à ses sujets l'intérêt qu'il prenait à la sécurité de leur religion. « Et moi, » dit le duc, « comme père de la fiancée, j'ai donné mon consentement,— consentement qui prouvera la fausseté des accusations si souvent

1. Marvell, I, 348, 355, 359. *St. Trials*, VI, 1269. North, 71, 73. *Mss. Harl.* 2202. Corresp. de Clarendon et de Rochester, I, 6, 7. Bulstrode, 272. Il reconnut que « l'invocation de l'*habeas corpus* était une grande violation des priviléges de leurs seigneuries, et une haute aggravation de sa première offense. » Voyez Hatsell, II, *App.* 395-415.

élevées contre moi, que je médite des changements dans l'Eglise et dans l'état. Le seul changement que j'ambitionne, c'est d'empêcher qu'on n'inquiète personne en matières civiles à cause de ses opinions en matières religieuses [1].

Ce mariage causa une satisfaction universelle, et, pendant les fêtes qu'on donna à la cour pour le célébrer, il se tint de fréquentes et secrètes consultations au sujet des conditions qui devaient former la base d'une paix générale. Mais, dans ces occasions, l'oncle et le neveu se virent avec des sentiments cachés de méfiance et de ressentiment, le prince attribuant la prépondérance de la France à l'apathie du roi, le roi, à l'obstination du prince ; l'un insistant avec véhémence pour que la Franche-Comté fût rendue à l'Espagne, et l'autre soutenant avec non moins de chaleur qu'une telle demande serait un obstacle insurmontable à la conclusion de la paix. Enfin, Guillaume céda : les intérêts de ses alliés furent sacrifiés à l'acquisition d'une barrière suffisante entre la France et les Provinces-Unies, et les deux parties convinrent de proposer le projet de traité suivant aux puissances belligérantes : la Hollande et la France se rendraient mutuellement les conquêtes qu'elles avaient faites; le territoire de la France demeurerait *in statu quo*; le duché de Lorraine serait rendu au duc, son légitime souverain, et Louis garderait en sa possession les places et pays qu'il avait enlevés à l'Espagne, à l'exception d'Ath, de Charleroi, d'Oudenarde, de Courtray, de Tournay, de Condé et de Valenciennes, lesquelles villes seraient rendues pour former une ligne de forteresses séparant les nouvelles acquisitions de la France des anciennes limites de la république. Charles reconnut que l'ambition de Louis devait se contenter de ces conditions; il se chargea même de les proposer à ce monarque, et de requérir une réponse immédiate et positive; mais aucun des artifices du prince ne put lui faire prendre l'engagement de joindre ses forces à celles des confédérés, en cas de refus [2].

Le roi sentait ce qu'il y avait de gauche dans le nouveau rôle

1. Danby, *Lettres*, 130-150, 285. Temple, II, 419, 421. Jacq. I, 508-510. Dalrymple, II, 126.

2. Jacq. I, 510. Danby, 152-156. Temple, II, 422. Temple, il est vrai, affirme que le roi s'engagea à faire la guerre en cas de refus de Louis (p. 426); mais il est évident, d'après la lettre de Danby au prince du 4 décembre, que jusqu'à ce jour aucun engagement n'avait été pris (p. 162). Il se peut que Temple, écrivant de mémoire, ait parfois confondu les dates et les circonstances. Danby, qui écrivait à l'époque même, et au prince, relativement à une négociation à laquelle tous deux prenaient part, ne pouvait être dans l'erreur.

qu'il avait pris. Jusque-là ses prétentions s'étaient bornées à celui de médiateur ; maintenant il se posait comme arbitre entre les puissances belligérantes. Il était lié par un traité secret avec Louis; il recevait de lui une pension annuelle ; il avait été dans l'habitude de lui faire des protestations de reconnaissance et d'amité, et cependant il allait dicter des conditions de paix qui arrêtaient ce monarque dans le cours de ses victoires, et lui arrachaient une portion importante de ses conquêtes. Ayant choisi lord Feversham[1] pour cette mission [10 nov.], il lui donna pour instructions de s'acquitter de son message de la manière la moins blessante ; d'exposer que la restitution des sept villes était une condition dont rien ne pourrait faire départir le prince d'Orange ; quelle était considérée comme nécessaire à la sûreté de la Flandre, sur laquelle Louis avait lui-même abandonné toutes prétentions, que ses sujets d'Angleterre prenaient un intérêt si vif au sort de ce pays, que le roi « ne pourrait jamais vivre en » repos avec eux, » s'il le laissait annexer à la France, soit par la guerre, soit par un traité ; qu'il était à craindre que le parlement, qui l'avait déjà forcé à se détacher de l'alliance de Louis, ne finît par le forcer à faire la guerre à ce monarque, et que si le projet de paix était accepté, l'acquiescement du roi de France « écarterait toutes les chances capables d'entraver l'amitié qui » existait entre les deux couronnes. » Feversham se rendit à Paris ; et, comme il n'était chargé que de « demander l'avis du roi » très-chrétien sur la proposition, » on s'attendait à ce qu'il ne serait pas retenu plus de deux jours ; mais quinze jours se passèrent sans nouvelles de son retour, et le prince d'Orange fut rappelé à la hâte sur le théâtre de la guerre par des dépêches du continent[2] [28 nov.].

Dans le cabinet français, Colbert se prononça chaudement en faveur du projet ; Louvois, qui exprimait la pensée de son souverain, soutint qu'il fallait continuer la guerre. Après plusieurs délais, Feversham reçut pour réponse que Louis avait lu la proposition avec surprise ; que l'inviter à rendre les sept forteresses

1. Louis Duras, marquis de Blanquefort et neveu du grand Turenne, était un protestant français naturalisé en Angleterre, et nommé par le duc d'York capitaine de ses gardes. Il fut créé baron Duras (19 janv. 1673), et à la mort de son beau-père, le comte de Feversham, il succéda à ce titre en 1677.

2. Les instructions de lord Feversham ont été publiées par lord John Russell dans sa Vie de William lord Russell, II, 218-224. Elles montrent combien Temple est inexact dans ce qu'il dit des conditions que Feversham devait proposer à Louis.

était aussi déraisonnable que de couper les pieds à un homme et de lui dire ensuite de marcher ; mais que, comme preuve de sa modération, il consentirait à une trêve pour toutes les villes, qu'elles appartinssent à l'Espagne ou à la Hollande, situées entre la Meuse et la mer, conformément à la démarcation de 1668[1]. L'envoyé revint [30], et la poste suivante apporta la nouvelle que, malgré la saison, l'armée française était entrée en campagne, et avait investi Saint-Ghislain, qu'on s'attendait à voir se rendre sous peu de jours. Une telle conduite irrita l'orgueil de Charles ; il ordonna [3 déc.] d'abréger l'ajournement du parlement du 4 avril au 15 janvier[2], et il força Montague, lambassadeur, qui avait obtenu un congé, de retourner à Paris en toute hâte [4 déc.]. Montague avait pour instructions d'exprimer la surprise du roi de ce que l'épithète de « déraisonnable » fût appliquée à un arrangement nécessaire à la sûreté de la Flandre ; sa crainte que le rejet du projet ne le forçât d'adopter des mesures que c'était son plus ardent désir d'éviter ; sa conviction que le sacrifice demandé à Louis était peu de chose en comparaison de ce qu'il avait lui-même à redouter du mécontentement de ses sujets, et son intention de réunir son parlement avant que les troupes françaises n'eussent le temps d'étendre leurs conquêtes en Flandre[3]. Le même jour, Charles envoya l'ordre à Hyde, ambassadeur à La Haye, de proposer aux Etats un nouveau traité sur le modèle de la triple alliance, par lequel les deux puissances s'engageraient l'une envers l'autre, non-seulement à se défendre contre toute agression, mais encore à déclarer la guerre, l'Angleterre à la France, les Etats à l'Espagne, si la France ou l'Espagne

1. Danby, I, 161. Par le traité du 5 avril 1668, une ligne imaginaire était tirée d'Ostende à Argenteau par Gand, Rupelmonde et Malines ; et il était convenu qu'en cas de refus de l'Espagne de faire la paix, l'Angleterre et la Hollande feraient des conquêtes au nord de cette ligne, et la France au midi. Voyez Dumont, VII, 89.

2. Il est clair, d'après les instructions de Hyde et de Montague, que c'était la cause véritable. Danby, 161, 327. Vie de lord Russell, II, *App.* 225. Cette mesure d'abréger l'ajournement ne pouvait pas provenir, comme l'avance Dalrymple (p. 128), du ressentiment causé par la suppression de la pension française ; car l'une eut lieu le 3 décembre, et l'autre le 17. Dalrymple n'est pas plus exact dans ce qu'il dit sur la manière dont se fit cet ajournement. Le roi annonça par proclamation que la présence des membres éloignés ne serait pas nécessaire le 3 décembre, attendu que la chambre ne se réunirait que pour s'ajourner au 4 avril ; mais, par suite du changement de circonstances, lorsqu'elle se réunit elle ne s'ajourna, à la requête du roi, qu'au 15 janvier. *Journ.* 3 décembre 1667.

3. Voyez la Vie de William, lord Russell, II, *App.* 224-227. Le message de Montague fut considéré par Louis et par Louvois comme contenant une menace d'hostilités immédiates. Danby, 41, 42.

rejetait le traité de paix proposé. Le prince d'Orange reçut cette nouvelle [11] avec un sentiment de surprise et de triomphe. Il n'attendait pas de l'indolence de son oncle une démonstration aussi vigoureuse. Son influence obtint bientôt le consentement des Etats-généraux, et, peu de jours après [31 déc.], le nouveau traité fut conclu avec la pleine mais secrète sanction du gouvernement espagnol à Bruxelles [1].

Quelque désir qu'eût toujours eu Louis d'empêcher l'union de Charles avec ses ennemis, il ne se laissa pourtant pas détourner de son but par l'apparente hostilité du roi d'Angleterre.

1° Il devait nécessairement s'écouler beaucoup de temps avant que les troupes anglaises pussent entrer en campagne. Elles n'étaient point encore levées, et on n'avait pas voté de crédit pour leur entretien. Mais une flotte pouvait être bientôt formée avec les vaisseaux en service actif, et en conséquence, comme mesure de précaution, il envoya l'ordre secret d'évacuer la Sicile et de renvoyer immédiatement en France l'armée qu'il avait dans cette île, et les forces navales de la Méditerranée [2]. En même temps [17], il tâcha de refroidir l'ardeur guerrière de son frère d'Angleterre, d'abord en suspendant, quoique avec force apologies et témoignages d'estime personnelle, le payement de la pension annuelle, sur laquelle il était dû 50,000 l., et ensuite [19], en proposant une trêve générale de douze mois, pendant laquelle on aviserait aux moyens de satisfaire tous les intérêts. Il assura à Montague qu'aucune considération ne le déciderait jamais à rendre Condé, Valenciennes et Tournay, et il laissa à son ministre le soin d'ajouter que, si Charles pouvait amener le prince à consentir à la cession de ces places, la valeur en serait payée au roi d'Angleterre en lingots d'or cachés dans des balles de soie, et que la somme que le lord-trésorier fixerait pour prix de ses services lui serait remise en diamants et en perles. Pour plus de séduction, on mit en avant l'idée d'un mariage entre le dauphin et

1. Lettres de Danby, 161, 162, 166, 326. Dumont, VII. 341. *C. Journ.* 2 mai 1678. Dans le traité, les deux puissances convenaient de forcer conjointement la France et l'Espagne à consentir; mais dans l'article IX les états prétendent être suffisamment assurés du consentement de l'Espagne (*satis certi sunt*); en sorte que le traité n'était dirigé en réalité que contre la France. Cependant ce point important fut passé sous silence dans l'extrait du traité inscrit sur les journaux.

2. « J'envoyai le maréchal de la Feuillade avec ordre de ramener les troupes, et je lui ordonnai de s'y préparer avec tant de secret et de diligence, que l'union de l'Angleterre avec mes ennemis ne rendit pas leur retour impossible. » Œuv. de Louis, IV, 143.

mademoiselle d'Orléans, nièce de Charles, en faisant la remarque que les intérêts de cette jeune princesse devaient lui être aussi chers que ceux de son neveu Guillaume. Montague (s'il n'avait point encore eu part aux libéralités du roi de France, il avait du moins reçu la promesse d'une rémunération), Montague eut soin, dans la lettre où il transmettait ces propositions, de les présenter sous les couleurs les plus attrayantes [1]. Mais le roi ne succomba point à la tentation. D'un côté, il était soutenu dans sa résolution par les représentations de Danby, qui désirait ardemment de provoquer une guerre avec la France; de l'autre, par le duc d'York, qui avait épousé avec chaleur la querelle de son gendre, et flattait son ambition de l'espoir de recueillir une ample moisson de gloire militaire. A l'instigation du duc, on envoya des instructions pour le retour des troupes anglaises à la solde de la France; une forte escadre fit voile pour la Méditerranée à l'effet de renforcer la flotte de sir John Narborough; on délivra des commissions pour porter au complet les anciens régiments et en lever de nouveaux, et on demanda au gouvernement espagnol l'occupation du port d'Ostende comme dépôt à l'usage de l'armée anglaise en Flandre [2].

2° Mais, indépendamment du souverain, il existait un autre pouvoir avec lequel Louis ne crut pas au-dessous de sa dignité de négocier [3 nov.]. Le mariage de la princesse Marie avait convaincu les chefs populaires que le prince d'Orange avait abandonné leur parti. Quelques-uns d'entre eux cherchèrent sans délai à s'aboucher avec l'ambassadeur de France; on concerta un nouveau plan d'opposition, et, à sa suggestion, on résolut d'attribuer le rappel des troupes anglaises au service de France (mesure qu'ils avaient eux-mêmes fréquemment appuyée au parlement) à une intention du roi de se rendre absolu à l'aide d'une armée permanente. Barillon eut ordre [1er janv.] de continuer ses relations avec ces hommes; mais plusieurs, et c'étaient les plus influents, se tinrent sur la réserve, et on leur expédia de Paris Ruvigny le jeune, comme un agent plus agréable à cause de sa parenté avec lady Vaughan, et de son intimité avec la famille des Russell [3]. A son arrivée, il se présenta [16] chez le roi et le lord-trésorier, pour les informer qu'on accepterait peut-être

1. Dalrymple, II, 128. Danby, 40, 45, 48, 61.
2. Danby, 58, 171, 174, 176, 190. Dalr. 145.
3. Ruvigny eut pour instructions de s'adresser d'abord au roi, et ensuite, s'il échouait, à lord Russell. Il arriva vers la mi-janvier, retourna à Paris le 8 de février et revint vers la fin du mois. On ne sait s'il s'ouvrit à Holles et à

un équivalent pour Condé et Valenciennes, mais jamais, en aucun cas, pour Tournay. Dans une audience particulière de Charles, il lui fit des offres les plus libérales d'assistance pécuniaire, et le pria de se tenir en garde contre les conseils pernicieux de Danby, qui sacrifiait les intérêts de son souverain à sa soif de popularité. Quant à Danby, il lui renouvela les assurances de la haute estime où le tenait le monarque français, et exprima l'espoir que le ministre emploierait l'influence dont il jouissait à si juste titre auprès du roi et du prince, pour éteindre plutôt que pour fomenter les animosités et les ressentiments. Voyant, toutefois, que ses arguments et son éloquence ne faisaient aucune impression, il rechercha et obtint plusieurs entrevues avec lord Holles et lord Russell. Il trouva ce dernier ouvert et communicatif; le premier était circonspect et réservé, mais ennemi violent de la cour. Tous deux paraissaient craindre qu'il n'existât une intelligence secrète et trompeuse entre les deux monarques; que la dissension qui semblait régner ne fût qu'une feinte pour fournir à Charles le prétexte de demander un subside, et que les articles de la paix ne fussent déjà arrêtés et prêts à être publiés dès que les crédits seraient votés. Mais quand ce sujet de défiance fut écarté, ils convinrent d'attacher à leur vote des conditions telles que le roi ne pourrait accepter les crédits; d'élever des accusations contre le lord trésorier et ses amis, de harceler le duc d'York et les catholiques par la proposition de nouvelles causes d'incapacité, et d'employer tous les moyens en leur pouvoir pour exciter le roi à ajourner ou proroger le parlement; et Ruvigny promit, de la part de son souverain, que si Charles était forcé, par leur opposition, à renouer ses relations avec la France, Louis emploierait toute son influence à obtenir la dissolution du parlement et la perte du lord-trésorier, deux objets également désirés par le parti populaire et par le roi de France, comme également dans leurs intérêts. Il n'y a pas de raison de supposer que Holles et Russell aient été attirés dans cette intrigue dangereuse et illicite par des considérations pécuniaires. Ce fut chez eux l'effet de l'esprit de parti et du ressentiment politique, et quand Ruvigny demanda à Russell de lui indiquer les personnes auxquelles il devait distribuer la forte somme qu'il avait apportée de France, ce seigneur répondit avec indignation qu'il serait fâché d'être en relation avec des hommes qu'on pourrait acheter

Russell dans sa première visite. Les entrevues mentionnées dans le texte sont détaillées dans un mémoire de Barillon du 4 mars.

avec de l'argent. Ses amis, toutefois, furent moins scrupuleux, et on verra ci-après que plusieurs acceptèrent des présents considérables du roi de France[1].

3° De l'Angleterre, Louis tourna son attention sur La Haye. Il y avait à peine un seul homme dans les Provinces-Unies qui ne désirât pas un traité de paix séparé. Ceux mêmes qui s'y opposaient dans les Etats n'étaient pas retenus par des principes d'honneur, mais par l'ascendant de Guillaume, qui refusait toujours d'écouter aucune proposition par laquelle ses alliés seraient abandonnés au ressentiment de leur ennemi. Mais, depuis son mariage avec une princesse d'Angleterre, son influence avait décliné, et ses compatriotes commençaient à suspecter le motif de son alliance avec un monarque qu'ils considéraient comme leur plus mortel ennemi. Pour fortifier cette impression, l'ambassadeur de France était abondamment pourvu d'argent, et ses agents avaient pour instructions de répandre des insinuations contre le patriotisme du prince, d'attribuer son opiniâtreté à repousser une paix séparée à son amour du commandement militaire, et ses fréquents rapports avec la cour d'Angleterre à un projet commun d'établir le pouvoir arbitraire en Angleterre et dans les Pays-Bas. Les partisans de la paix se multiplièrent rapidement : leur nombre les encouragea à prendre un ton plus haut, et le prince vit que, sans quelque changement très-important dans les affaires, il ne serait plus en état de contenir le vœu général de ses concitoyens[2].

A la rentrée du parlement [28 janv.], Charles informa les deux chambres qu'il avait fait une alliance défensive et offensive avec les Etats pour la protection de la Flandre ; qu'ayant échoué dans ses efforts pour obtenir la paix par la douceur, il tâcherait de l'obtenir par la force ; qu'à cet effet il serait nécessaire de mettre quatre-vingt-dix vaisseaux en commission, et de lever trente ou quarante mille hommes, et qu'en conséquence il attendait de ses fidèles sujets un subside prompt et abondant, dont ils étaient libres de régler les destinations diverses de la manière la plus rigoureuse qu'ils pourraient imaginer. Les chefs populaires n'osèrent pas s'opposer directement à cette demande, car ils avaient été les plus ardents à réclamer la guerre[3] ; mais ils ajoutèrent

1. Dalr. 129-136. Danby, *Lettres*, 50, 53, 56, 59.

2. Lettres de Danby, 206, 254, 329, 351. Temple, II, 427.

3. « Ils disent qu'ils n'ont jamais prétendu s'opposer ouvertement à donner de

adroitement [31] à l'adresse de remercîments en réponse au discours du trône, deux requêtes très-populaires, mais fort désagréables au roi, à savoir qu'il ne consentirait jamais, et ferait prendre à ses alliés l'engagement de ne jamais consentir à aucune paix qui ne renfermerait pas la France dans les limites qui avaient été fixées par le traité des Pyrénées, et qu'il exigerait comme condition de la confédération, que toutes relations commerciales avec la France fussent interdites, et que tous les produits du sol ou des manufactures de la France fussent détruites partout où on en trouverait, soit sur terre, soit sur mer. Charles s'expliqua sur cette adresse dans des termes très-sévères [4 fév.]. Il avait acquiescé à leur requête du 20 mai, en faisant une alliance avec la Hollande; mais ils semblaient avoir oublié leur promesse de lui fournir de l'argent, pour accomplir l'objet de cette alliance, et ils avaient de nouveau empiété sur sa prérogative en lui prescrivant les conditions à insérer dans les traités; mais ils devaient savoir qu'il tenait en main les rênes du gouvernement, et qu'il continuerait de les tenir pour le salut de son peuple et le sien. De plus, ils se permettaient de se mêler des règlements commerciaux de gouvernements étrangers et indépendants, qu'une telle intervention devait irriter, et de dicter les conditions d'une paix future, comme s'ils connaissaient d'avance les événements de la guerre, et cela lorsque pas un vaisseau, pas un régiment, pas un sou n'avaient été votés pour le mettre à même de soutenir le langage qu'ils voulaient lui voir prendre. Dans la discussion qui suivit, le parti populaire soutint qu'il n'osait pas accorder d'argent pour soutenir une alliance dont les conditions n'avaient point été communiquées à la chambre; mais le ministère obtint [5 fév.] une majorité de quarante-deux voix, et un crédit fut voté en termes généraux pour l'entretien d'une flotte de quatre-vingt-dix voiles et d'une armée de trente mille hommes[1].

La conduite extraordinaire de la chambre des communes engagea le roi à réfléchir sérieusement avant de se laisser entraîner irrévocablement dans une guerre. Les troupes françaises étaient déjà en mouvement : il était clair que l'opposition, si elle ne pou-

l'argent au roi; que ce serait le moyen de s'attirer la haine du peuple, et le reproche de tout ce qui pourrait arriver dans la suite. » Dalr. 134. Jacques, dans une lettre du 5 février, fait observer à ce prince que « ceux qui semblaient les plus zélés pour une guerre avec la France, dans la dernière session, sont ceux qui entravent le plus le vote des subsides. » Ibid. 147.

1. *C. Journ.* 28, 31 janv. 4, 5 fév. *Hist. Parl.* IV, 896, 915-925.

vait l'empêcher, retarderait du moins le payement des subsides, jusqu'à ce qu'il fût trop tard pour qu'il pût influer sur les événements de la campagne : les Etats non-seulement parlaient d'une paix séparée, mais ils refusaient de fournir leur contingent de vaisseaux à la flotte combinée, et Villa Hermosa déclarait qu'une pacification, à quelques conditions qu'elle se fît, valait mieux pour l'Espagne que la continuation de la guerre [1]. Charles commença à hésiter; de nouveaux expédients se présentèrent à son esprit, et il résolut de faire encore un effort pour amener la paix. Comme la France avait dit qu'elle consentait à rendre Condé et Valenciennes, la seule ville de Tournay constituait le principal objet de la discussion, et le roi se persuada qu'on pourrait décider Louis à accepter Charlemont en échange, et Guillaume à le céder. Il envoya, avec cette proposition [8 fév.], Ruvigny à Paris, et Godolphin en Hollande, mais avec l'avis que cette idée venait de lui, que son intention était toujours de s'en tenir à la détermination de son neveu, et qu'il considérerait l'investissement de toute ville espagnole par les Français avant d'avoir reçu une réponse, comme une déclaration de guerre contre l'Angleterre. La réponse de Louis fut probablement évasive ; le prince d'Orange, qui avait été prévenu en secret par Danby, refusa tout net [2].

Tandis que les projets de Louis étaient paralysés par des doutes et des méfiances, Louis déployait un esprit d'entreprise qui étonnait ses ennemis, et qui finit par les subjuguer. Vers la fin de janvier [29], il se rendit de Paris à Metz, et tous les yeux se dirigèrent sur les armées du Rhin ; en peu de jours, Namur, puis Mons, furent investis, et le prince d'Orange et les généraux espagnols accoururent à la défense de ces places [14 fév.]. Ensuite

1. Voyez les instructions de Godolphin, Lettres de Danby, 346.

2. Ibid. Aussi p. 197, 204. Dalrymple, II, 147, 148. Clar. *Corresp.* I, 5. Le 8 février, Danby écrivait au prince « qu'il n'y avait aucun motif de craindre aucun changement dans le roi; mais que, si Son Altesse n'approuvait pas qu'on eût offert de telles conditions à la France, elle pouvait être assurée qu'elle n'en entendrait plus parler. » Dalr. II, 156. Il est probable que cette lettre fut écrite par ordre du roi; car, le lendemain, Danby écrit une seconde lettre qu'il prie de brûler, et où il exhorte le prince à refuser la proposition et lui conseille de faire deux réponses, une particulière pour le ministre lui-même, et une autre propre à être montrée au roi. Danby, 197-199. Dans cette seconde lettre, il dit qu'au parlement « tout le monde doute que Sa Majesté entre franchement dans la guerre, et *non sans cause;* » expressions desquelles quelques écrivains n'ont pas hésité à induire que Danby croyait le roi de mauvaise foi dans ses protestations actuelles. Quant à moi, néanmoins, il me paraît, d'après l'ensemble de ses dépêches, qu'il ne l'accuse pas de mauvaise foi, mais qu'il craint que les offres et les arguments de l'envoyé français ne l'engagent à recourir de nouveau aux négociations. Voyez aussi p. 363.

Louvois approcha d'Ypres, dont la nombreuse garnison fut bloquée dans ses murs; enfin, le maréchal d'Humières, avec une forte division, mit le siége devant l'importante ville de Gand [19], but véritable de ces mouvements; trois jours après [22], le roi arriva au camp; la tranchée fut ouverte et les habitants capitulèrent [27]. Bientôt après, Yprès succomba [15 mars], et Louis, satisfait de ces conquêtes, s'engagea à n'entreprendre, de deux mois, aucune opération militaire. Il s'était ouvert une route en Hollande; il s'était mis en position d'insulter à toute heure, Bruxelles, siége du gouvernement espagnol, et il s'arrêta pour vérifier l'effet que ce changement de choses produirait sur les confédérés [1].

En Angleterre, la réduction de Gand provoqua un cri de guerre général. La chambre des communes se hâta de voter un bill qui établissait une capitation comme partie de subside; mais les chefs populaires eurent soin de le surcharger de stipulations considérées comme empiétant sur l'autorité légitime de la couronne, et d'en diminuer la valeur par l'insertion d'une clause qui prohibait l'importation des denrées françaises, et par conséquent retranchait l'une des branches les plus productives du revenu. On s'attendait à ce que Charles s'irriterait de cet artifice [2]; mais, guidé par les conseils de son frère et du lord-trésorier, il accepta le bill sans rien dire [20], expédia trois mille hommes à Ostende, et ordonnança des crédits à vingt colonels qui s'engagèrent à lever chacun un régiment de mille hommes dans l'espace de six semaines. Ses adversaires au parlement furent surpris de sa vigueur, mais ne ralentirent pas leurs efforts pour entraver ses mesures. Lord Russell s'éleva avec chaleur [14 mars] contre le papisme et une armée permanente; sir Gilbert Gerard émit le soupçon que, si les nouveaux régiments étaient levés, on ne les emploierait pas contre l'ennemi, mais contre les libertés du pays; un comité fut nommé pour faire une enquête sur les dangers dont l'accroissement du papisme menaçait l'église établie, et une adresse fut votée [15], où le roi était prié de déclarer la guerre sans délai, de congédier les envoyés français et de rappeler ses commissaires du congrès de Nimègue. Le but du subside et le

1. Louis, IV, 128-162.

2. Charles fit allusion à cet artifice dans la session suivante, et déclara que, si l'on persévérait dans cette innovation de « coudre ensemble » des matières de différente nature dans le même bill, « ce bill serait certainement rejeté, n'y en eût-il jamais eu d'aussi important. » *C. Journ.* 23 mai 1678.

ton de cette adresse engagèrent Ruvigny et Barillon à faire des reproches à leurs amis, le premier aux lords Russell et Holles, le dernier à Buckingham et Shaftesbury. Ceux-ci firent tous la même réponse, qu'ils n'avaient violé aucun engagement; qu'il eût été dangereux de s'opposer au vote du crédit, mais qu'ils l'avaient surchargé de conditions très-blessantes pour le roi, et qu'en proposant l'adresse ils avaient cherché à lui faire révéler ses véritables intentions, résultat non moins avantageux au roi de France qu'à eux-mêmes; car si, à l'aide d'une armée, il en venait une fois à s'assurer de la personne de ses adversaires politiques, il pourrait obtenir d'un parlement servile tout ce qu'il demanderait pour continuer la guerre. Lord Russell porta l'adresse à la chambre des lords pour avoir leur concours, mais ils prétendirent qu'il y aurait folie à plonger la nation dans des hostilités sans connaître préalablement les intentions des alliés. Une conférence eut lieu : aucune des chambres ne fut convaincue par l'autre, et les lords finirent par prononcer un refus formel[1] [22].

Le fait est que les succès de Louis avaient dompté l'obstination des confédérés. L'empereur, la reine d'Espagne, le prince d'Orange, informèrent le roi par leurs ambassadeurs [17 mars], qu'ils ne s'opposaient plus à la cession de Tournay et même de Valenciennes, si la France voulait rendre les cinq autres villes et avec elles ses conquêtes récentes[2]. Charles reçut cette nouvelle avec joie : il ne doutait nullement de l'acquiescement de Louis, et il forma aussi le projet de s'occuper de ses intérêts, tout en ayant l'air de ne consulter que ceux de ses alliés. Faisant venir Danby [25], il le força d'écrire à son ambassadeur à Paris la fameuse lettre qui, dans la suite, fut cause de la disgrâce et de la ruine de ce ministre. Montague y était informé que les instructions qu'il trouverait dans la dépêche officielle étaient de ne faire rien de plus que de sonder les dispositions de Louis à l'égard de ces conditions, parce qu'il était nécessaire de garder le secret sur le vrai but du roi. Il devait toutefois faire la proposition, et donner la parole de son souverain pour le consentement de l'Espagne et des Etats. Si elle était rejetée, il ne devait rien ajouter ; mais

1. *C. Journ.* 18 fév. 8, 15, 22 mars. *L. Journ.* XIII, 186, 192, 196. *Hist. Parl.* IV, 940-956. Barillon, 134, 137.

2. « M. le duc de Villa Hermosa a répondu qu'il acceptera les conditions. Pour nous, nous ferons de même ; et ainsy voilà la paix faite, si la France continue à la vouloir sur ce pied, de quoi je doubte fort. » Le prince à Danby, 17 mars, p. 214. Voyez aussi les lettres de Danby (ibid. 210), et celles de Hyde de La Haye, ibid. 329.

si elle était acceptée, il devait demander pour Charles, comme récompense de ses bons offices, une pension de 600,000 liv. pour chacune des trois années suivantes. Il y avait, en post-scriptum, de la main du roi : « Cette lettre est écrite par mon ordre, C. R.[1]. » Louis refusa l'offre sans hésitation [1er avr.] : elle venait trop tard, dit-il; ses succès récents lui donnaient droit à de plus grands avantages; il pouvait bien rendre Saint-Ghislain et Gand, mais il garderait Ypres; et il avait chargé ses envoyés à Nimègue de faire aux confédérés une proposition à peu près semblable, par laquelle toutefois il ne se regarderait comme lié qu'autant qu'elle serait acceptée dans un certain délai. Charles fut désappointé et offensé; son esprit guerrier se réveilla, et il donna l'idée aux ministres accrédités auprès de sa cour de conclure une quadruple alliance qu'il ferait suivre d'une déclaration de guerre. L'ambassadeur d'Espagne et l'envoyé de l'empereur y accédèrent avec joie, mais celui de Hollande hésita : il n'avait ni pouvoirs ni instructions et n'osait pas agir sans[2]. Afin qu'il eût le temps de consulter les Etats, le parlement, qui s'était réuni après les vacances de Pâques [15], fut ajourné à quinzaine, et dans cet intervalle, Van Beuningen reçut les pouvoirs nécessaires, mais sans instructions pour sa gouverne. On avait déjà soupçonné, et maintenant il devint manifeste que les Etats ne prendraient aucun engagement de nature à les empêcher de conclure une paix séparée. Peu de jours après [29], ils adoptèrent la résolution d'accepter les conditions offertes par la France.

A la rentrée du parlement, le lord chancelier exposa aux deux

1. Danby, 70-76. Le rapprochement de ces faits, que le bill de capitation reçut l'assentiment royal le 20, et que le roi proposa des conditions de paix à Louis le 25, a engagé beaucoup d'écrivains à l'accuser de fourberie, d'avoir feint d'être hostile à la France jusqu'à ce que l'argent fût voté, et ensuite d'avoir cherché la paix, afin de mettre l'argent dans sa poche. Mais l'examen des dates et des faits ne justifie pas cette induction. Ce ne fut pas avant le 14 mars que le bill passa à la chambre des lords, et alors on savait qu'il existait dans les conseils hollandais et espagnols une forte disposition à la paix. Le 15, les deux chambres informèrent le roi qu'elles avaient voté des fonds, et le prièrent de déclarer la guerre sans délai. Il resta quatre jours sans répondre, attendant probablement quelque nouvelle du continent. Il n'en arriva pas toutefois, et le 19 il promit d'approuver le bill, ce qu'il fit le lendemain. Le prince d'Orange répondit que toutes le parties accepteraient les conditions proposées antérieurement, le 17; que la nouvelle en arriverait à Londres entre le 20 et le 25; et, au reçu de cette réponse, le roi ordonna d'envoyer les propositions à Montague.

2. Dalrymple, 155. *C. Journ. App.* 29. Le lendemain, Danby se plaint au prince : « Je crois, sur mon âme, que notre parlement et vos Etats servent mieux les intérêts du roi de France que la meilleure armée ne le pourrait faire. » P. 219.

chambres, par ordre du roi, la marche antérieure et l'état présent de ces négociations, et conclut en demandant leur avis, qui, il le promettait, serait fidèlement suivi. Mais les chefs populaires n'avaient point oublié leurs engagements avec l'ambassadeur de France. Ils décidèrent la chambre à écouter un ennuyeux rapport du comité de religion, qui avait découvert qu'une douzaine de prêtres catholiques résidaient dans les comtés de Hereford et de Monmouth, et que les lois qui donnaient à la couronne les deux tiers des biens des récusants catholiques étaient souvent éludées au moyen de dépôts et de transports secrets. C'en fut assez. Cette nouvelle alarmante éveilla les craintes des saints et des crédules, et on adopta une résolution portant que la chambre ne pouvait, sans manquer à son devoir, imposer aucune nouvelle charge au peuple, tant que le royaume ne serait pas « en sûreté et à l'abri des dangers qui pouvaient résulter de l'influence et de l'appui qu'on donnait au parti papiste [1]. » Quand le roi apprit ce vote si mal fondé en fait et si injurieux pour son gouvernement, il se répandit en expressions d'étonnement et d'indignation; il vit que le but avait été de se fortifier des passions du peuple et de rattacher le refus des subsides à la sécurité de la religion ; et il accusa ouvertement de déception ceux de ses conseillers qui l'avaient poussé à la guerre en alléguant qu'il aurait l'appui du parlement. Il ne lui restait, dit-il, qu'une seule ressource. Les confédérés étaient disposés à accepter les conditions offertes par la France ; ils auraient son assistance, et il demanderait de l'argent pour concourir à une pacification qui s'accomplirait également sans son concours.

Dans cette vue, il écrivit une lettre conciliante à Louis, et ordonna au lord-trésorier d'entamer une négociation avec l'ambassadeur de France [1er mai]. Les actes subséquents du parlement servirent à le confirmer dans sa détermination. Les communes votèrent une adresse pour demander l'éloignement du duc de Lauderdale, déclarèrent les alliances que le roi venait de conclure incompatibles avec le bien et la sûreté du royaume, lui conseillèrent de faire droit à leurs adresses précédentes, et le prièrent de bannir de sa présence les conseillers qui l'avaient engagé à rejeter leur premier avis. Charles, de son côté, les informa

1. Les preuves sur lesquelles ce vote s'appuya occupent cinq pages in-folio dans les journaux imprimés, sous la date du 29 avril, et méritent attention en ce qu'elles montrent quelles niaiseries peuvent servir à soulever les plus terribles excès d'animosité religieuse, lorsqu'elles sont mises en œuvre par des chefs hardis et artificieux. *Journ. App.* 29.

[11 mai] que sans un prompt subside, il faudrait désarmer une partie de la flotte et faire une réduction considérable dans l'armée. Après quelques débats, elles refusèrent de prendre le sujet en considération ; et le roi, les ayant mandées à la chambre des lords, prorogea le parlement [13], mais seulement pour le court espace de dix jours [1].

Louis cependant sachant l'impression que ses victoires et ses émissaires avaient faite sur l'esprit public en Hollande, envoya aux Etats une lettre de la tendance la plus pacifique [6], et attendit leur réponse dans son camp de Wetteren, sur la rive droite de l'Escaut. Ils consultèrent immédiatement les ambassadeurs d'Angleterre, d'Espagne et de l'empereur, qui, d'après l'avis secret du prince, répondirent [11] qu'ils devaient s'en tenir à leurs engagements, et refuser de négocier sans leurs alliés. Mais Louis avait déjà obtenu une paix séparée par la prise de Gand [2]. Le désir d'éloigner l'armée française de la frontière, joint à la distribution de l'or français, triompha de toute opposition, et le prince lui-même, averti de l'impopularité de sa résistance, et poussé au désespoir par la conduite récente du parlement anglais, donna à regret un tardif assentiment [13]. Van Beverning se rendit au camp français, et on conclut un armistice [22] pour donner le temps de discuter les articles de la paix [3].

Afin que l'intervention de l'Angleterre ne dérangeât point ses plans, Louis chargea Barillon de faire une nouvelle offre à Charles. Danby ne conseillait plus de faire la guerre — il en était détourné par la répugnance visible des confédérés et la violence de ses ennemis politiques — le duc d'York sacrifiait son ambition de gloire militaire à la crainte qu'une guerre ne mît le parti populaire en état de faire de nouveaux empiétements sur ce qu'il

1. Temple, II, 434. Louis, IV, 163. Dalrymple, 172. *C. Journ. App.* 29, 4, 7, 8, 10, 11, 13 mai. Les partis étaient si également balancés, que le sort de chaque question semblait douteux. Le vote pour une adresse contre Lauderdale passa à une majorité de 45 voix ; le lendemain, l'adresse elle-même fut rejetée à une majorité de 6, et le jour suivant elle fut insérée comme amendement dans une autre adresse à une majorité de 8.

2. « Sa prise a forcé nos ennemis à la paix, les mettant hors d'état de soutenir la guerre. » Louis, IV, 146. Quelques membres de son conseil trouvaient qu'il était au-dessous du roi de solliciter la paix ; mais il ajoute avec beaucoup de complaisance : « Le bien public, se joignant à la gloire de me vaincre moi-même, l'emporta. » Ibid. 163.

3. Ibid. 165, 166. Temple, II, 437. Clar. *Corresp.* I, 17. Lettres de Danby, 254, 338, 341, 358. « Le prince me dit à moi seul que de voir la discorde et les divisions s'accroître chaque jour dans le parlement, était ce qui le décourageait le plus de lutter davantage contre les inclinations pacifiques de tout ce pays. » Godolphin à Danby, 14 mai. Ibid. p. 361.

regardait comme l'autorité légitime de la couronne [1]; et Charles souscrivit volontiers [17 mai] un traité secret par lequel il était stipulé qu'à moins que les Etats ne signifiassent, dans l'espace de deux mois, leur acquiescement formel aux conditions offertes à Nimègue, le roi d'Angleterre retirerait ses troupes du continent, à l'exception de trois mille hommes pour former la garnison d'Ostende, et recevrait de Louis en retour la somme de 450,000 l. (6,000,000 l.) en quatre payements trimestriels. Barillon, toutefois, n'oublia pas ses engagements avec les chefs populaires, et en conséquence il fit dépendre le premier payement de deux conditions importantes, la prorogation du parlement à quatre mois comme acheminement à une dissolution, et la réduction de l'armée anglaise au faible chiffre de six mille hommes [2].

Dès que le parlement fut réuni [23], l'altercation entre le roi et les communes recommença. Celles-ci proposèrent dans une adresse au trône [27] que la guerre fût déclarée, ou l'armée licenciée sans délai. Charles répondit [28] que, dans un cas, il pourrait rester à combattre sans alliés, et que, dans l'autre, ses alliés pourraient être forcés de combattre sans lui. Elles décidèrent [30] que toutes les forces levées dans les sept derniers mois « devaient être payées et licenciées *incontinent*, » et elles votèrent [4 juin] la somme de 200,000 liv. à cet effet, à la condition que le licenciement serait effectué dans le court espace de trois semaines. Il demanda à savoir si leur intention était que les garnisons anglaises des villes de Flandre devaient être retirées avant d'avoir pu être relevées par des troupes espagnoles; et ses adversaires, honteux de leur précipitation, étendirent le délai de trois semaines à soixante jours [13] pour les régiments qui servaient outre-mer; mais ils adoptèrent une résolution [15] portant que, passé trois jours, aucune proposition additionnelle de subside ne pourrait être faite dans la session. Le roi les convoqua alors [18] en sa présence, leur rappela la dette publique contractée quelques années auparavant, et les anticipations sur le revenu actuel occasionnées par les préparatifs de guerre, et descendit jusqu'à demander que si leur intention était qu'il continuât les hostilités contre le petit état d'Alger, ou qu'il prît à la politique européenne la part qui convenait à la dignité de la couronne, ou qu'il passât le reste de sa vie dans le calme et le repos, ils ajoutassent

1. Voyez ses lettres au prince, Dalrymple, 172-175.

2. Dalr. 159-168.

à son revenu annuel la somme de 300,000 liv. Mais cet appel à leurs sentimens fut inutile : la chambre passa dédaigneusement à l'ordre du jour [1].

Sur ces entrefaites, la négociation entre Louis et les Etats fut tranférée du camp français au congrès de Nimègue. Toutes les questions relatives aux intérêts personnels des deux parties furent résolues promptement et à l'amiable ; on fixa un jour pour la signature du traité ; et un armistice de six semaines donna le temps au gouvernement espagnol de signifier son acceptation des conditions antérieurement offertes par Louis. Il arriva, toutefois, qu'une question posée par Doria, l'ambassadeur d'Espagne [19], arracha aux commissaires français l'aveu que, bien que leur maître fût dans l'intention de rendre les six villes à l'Espagne, il continuerait de les garder comme garantie pour son allié le roi de Suède, jusqu'à ce que l'empereur eût restitué les conquêtes qu'il avait faites sur ce prince. Cette déclaration mit fin au traité. Les Etats défendirent à leurs commissaires de signer sans de nouvelles instructions ; Charles exprima [21] sa conviction que Louis ne cherchait qu'à diviser les confédérés pour les opprimer ; et le conseil adopta unanimement l'avis du duc d'York, d'entrer immédiatement en guerre. Le délai pour le licenciement de l'armée fut en conséquence prolongé [2] ; quatre mille hommes commandés

1. *C. Journ.* 27, 28 mai, 4, 7, 13, 15, 18 juin. *Hist. Parl.* IV, 977, 983, 986, 994. Le dernier jour, on proposa un test pour découvrir les membres de cette chambre qui avaient reçu de l'argent ou tout autre prix pour leurs votes, soit du gouvernement anglais, soit des puissances étrangères. Les chefs populaires parlèrent chaudement en sa faveur ; mais avant que la dernière division n'eût lieu, environ cent membres se glissèrent hors de la chambre, et la motion fut rejetée à la majorité de quatorze voix. *C. Journ.* 18 juin. *Hist. Parl.* IV, 1000.

2. Cette prolongation réveilla une question de privilége entre les chambres. Dans le bill qui accordait 200,000 liv. pour le licenciement de l'armée, les lords introduisirent un amendement prolongeant le terme de trois semaines à la fin de juillet, même pour les troupes qui étaient en Angleterre. Les communes reconnurent la convenance du délai, mais contestèrent aux lords le droit de rien changer à un bill de finances, et en conséquence, rejetant l'amendement, y substituèrent une clause tendant au même but. Les lords, à leur tour, rejetèrent la clause, et les communes adoptèrent une résolution portant que « toutes aides en parlement sont données uniquement par les communes ; que tous bills à cet effet doivent commencer par les communes ; et que c'est le droit unique et incontestable des communes de prescrire, limiter et fixer dans ces bills les fins, considérations, conditions et qualifications de ces dons, qui ne doivent pas être modifiées par la chambre des lords. » (*C. Journ.* 3 juill.) Cette doctrine, toutefois, fut contestée par les lords. Elle était, répondirent-ils, uniquement fondée sur l'acte de Henri IV intitulé : « *Indemnité des seigneurs et communes,* » qui ôtait bien aux lords leur ancien droit d'initiative dans de tels bills, mais laissait tous autres droits législatifs aussi complets et aussi libres pour une chambre que pour l'autre. Les communes pouvaient maintenir la chose à l'état de *vexata quæstio* tant qu'il leur plairait, mais les lords ne re-

par le comte d'Ossory rejoignirent les régiments anglais de Flandre [27]; un autre corps d'égale force se tint prêt à s'embarquer sous les ordres du duc; et Temple se rendit en toute hâte à La Haye, où, en dépit de l'influence française, il conclut un traité [16 juillet] stipulant que si la France ne se désistait de ses prétentions nouvelles en faveur de la Suède dans un délai de quatorze jours, les deux puissances uniraient leurs forces pour la forcer d'accepter les propositions anciennement faites par le roi d'Angleterre, ou telles autres conditions que les succès des confédérés leur donneraient le droit de réclamer [1].

Quoique Louis fût déconcerté par ce déploiement d'énergie si inattendu de la part du roi d'Angleterre, il ne désespéra pas de vaincre l'obstination des Etats. Dans cette vue, ses commissaires à Nimègue employèrent pendant treize jours toutes les ressources de la finesse diplomatique. Ils déclarèrent que la résolution de leur maître était irrévocable; ils suggérèrent des compromis, la substitution d'un équivalent en faveur de la Suède, la discussion de ce sujet à Gand ou à Saint-Quentin en présence de Louis; mais le quatorzième jour [31 juillet] quand tout le monde s'attendait à la reprise des hostilités, ils annoncèrent qu'ils étaient disposés à céder, à condition que la paix serait signée avant minuit. Van Haren, l'un des commissaires hollandais, hésitait, parce qu'il avait compris que non-seulement la paix avec les Etats, mais aussi celle avec l'Espagne, devaient être signées en même temps: mais ses scrupules furent levées par l'autorité de son collègue Van Beverning, et tout deux, conjointement avec Odyck, le troisième commissaire, signèrent le même soir deux traités, l'un de paix et l'autre de commerce, entre la France et les Provinces-Unies, sans aucune stipulation particulière en faveur de l'Espagne. Cette nouvelle surprit à La Haye; mais on crut que Beverning agissait d'après des instructions secrètes de la ville d'Amsterdam; et la paix était si agréable à presque toutes les classes de ses con-

noncerait jamais à l'exercice de leurs priviléges héréditaires. Charles craignit de perdre le bill, et avec lui la somme de 200,000 liv., ce qui n'était pas une mince considération pour ce monarque indigent; mais les lords laissèrent là le bill à la conférence et refusèrent de s'en occuper davantage, et les communes firent la concession de présenter un nouveau bill dont l'amendement rejeté faisait partie. Dans cet état, il passa aux deux chambres.

1. Temple, II, 438-443. Jenkins, II, 389. Dumont, VII, 348. Clar. *Corresp.* I-21. Dalr. II, 181-188. Danley, 226, 228, 253, 291. Il me semble que le roi était sincère en ceci, car il avait dû prévoir, ce qui arriva en effet, qu'il perdrait naturellement les 6,000,000 de livres qui lui avaient été promises par Louis.

citoyens, qu'il avait peu de chose à craindre du ressentiment de ceux qui voulaient la continuation de la guerre [1].

A cet événement, si inattendu pour les autres puissances de l'Europe, en succéda un autre qui n'excita pas moins de surprise. Quatre jours après la conclusion de la paix, le prince d'Orange livra la terrible et sanglante bataille de Saint-Denis. Dans le petit nombre de places qui restaient encore aux Espagnols, Mons était la première comme force et comme importance; mais à l'est de Mons était la garnison ennemie de Binche, à l'ouest celle de Saint-Ghislain; au sud le pays était au pouvoir de l'ennemi; et dans les premiers jours du printemps, un corps considérable, passant la Haine, avait formé un camp retranché au nord, et interceptait les communications avec Bruxelles. Le blocus avait déjà produit une disette dans la place; et il fut résolu dans les conseils des confédérés, que la première chose dont on s'occuperait à l'expiration de l'armistice, ce serait de secourir Mons. Dans cette vue, le prince qui ne s'attendait à rien moins qu'à la signature du traité, ordonna à ses forces de s'assembler le 30 juillet, et le 4 d'août il les conduisit à l'ennemi, qui était commandé par le duc de Luxembourg. Dans la vallée en tête de leur camp les Français occupaient deux positions fortifiées, l'abbaye de Saint-Denis, et les ruines d'une forteresse appelée Casteau : la première, après une lutte opiniâtre, fut enlevée par le prince d'Orange, la seconde par le duc de Villa-Hermosa ; mais l'ennemi reprit la dernière vers le soir, poursuivit les Espagnols dans la plaine, et aurait coupé aux Hollandais la retraite de Saint-Denis, s'il n'eût été arrêté par la résistance désespérée des auxiliaires anglais sous les ordres du comte d'Ossory. Pendant la nuit, les deux armées reprirent leurs premières positions [2].

Cette affaire, où la vie de cinq mille hommes fut sacrifiée, a imprimé, aux yeux de bien des gens, une tache ignominieuse sur le caractère de Guillaume [3]. Personne ne pouvait croire qu'il

1. Temple, II, 444-455. Jenkins, II, 418-420. Dumont, VII, 350. On proposa que Charles garantît les places en question à la Suède. On le décida même à ordonner à Temple d'aller de La Haye à Nimègue dans ce but. De la sorte, le parti français de La Haye fut délivré de la présence d'un homme dont il redoutait l'influence, et, à l'aide de de Crosse, l'agent suédois qui avait apporté l'ordre, il fit courir le bruit qu'il existait une intelligence secrète entre Charles et Louis. Ce fut, à ce qu'on crut, ce qui motiva la mission clandestine de Borel, envoyé par la ville d'Amsterdam auprès de Van Beverning. Temple, II, 445-449. Dairymple, II, 178. Danby, 256, 289.

2. Pour cette bataille, voyez les Mémoires de lord Castlehaven, qui avait un commandement dans l'armée espagnole. *App.* 52-56.

3. Voyez Louis, IV, 171, 172. Jacq. I, 511.

ignorât la conclusion de la paix. Les actes de Nimègue, qui étaient déjà connus à Londres [1], ne pouvaient pas ne pas l'être dans le voisinage de Bruxelles; et son empressement à commencer le combat, quoique huit mille hommes de troupes anglaises marchassent à son secours, prouvait son désir de prévenir l'arrivée, si tant est qu'elle n'eût pas déjà eu lieu, d'ordres contraires des Etats.

Mais l'ignorance elle-même, dans les circonstances où il se trouvait, n'était point une excuse valable : pour justifier la reprise des hostilités, il eût fallu qu'il *sût* que les Français avait laissé écouler le terme de quatorze jours sans accepter les conditions de paix. Au surplus, il n'est pas difficile de découvrir les motifs qui le firent agir. D'une part, il était de la plus haute importance pour la Hollande que Mons ne tombât point au pouvoir des Français, et cependant, quoique la garnison fût réduite à toute extrémité par la famine, aucune stipulation n'avait été faite en sa faveur dans le traité : de l'autre, une victoire obtenue sur l'armée du blocus empêcherait probablement la ratification de la paix, et donnerait à Guillaume un ascendant incontesté sur ses adversaires politiques [2]. La tentative fut donc faite; et, s'il ne remporta point la victoire, du moins la place fut sauvée [5 août]. Le lendemain matin, le duc de Luxembourg lui annonça la conclusion de la paix; après plusieurs conférences, les armées se séparèrent [9], celle des alliés se retira sur Nivelles, celle de la France vers Ath, et les communications furent de nouveau rétablies entre Mons et la capitale [3].

En Angleterre, la durée de la session et l'attente de la paix avaient arraché au parlement plusieurs votes de crédits pour couvrir les dépenses extraordinaires occasionnées par les préparatifs de guerre. Une prorogation eut lieu [15 juillet] : Charles se trouva à la tête d'une armée nombreuse, avec 800,000 l. à sa disposition; et il résolut de tenir parole au prince d'Orange, et d'apprendre à son frère de France le prix de son amitié. Des corps de troupes fraîches furent successivement envoyés en Flandre; les Espagnols reçurent l'assurance que le roi était disposé à obtenir pour eux les conditions précédemment offertes

1. Voyez la lettre du duc d'York, du 4 août, dans Dalrymple, II, 189, et celle de Danby, du 5 août, *Lettres*, 293.

2. Louis, IV, 167. Dalr. II, 189, 190. Lettres de Danby, 232. « Si Dieu bénit le prince dans cette entreprise de Mons, il sera plus grand ici que jamais ses ancêtres ne l'ont été. » Temple, dans les Lettres de Danby, 254.

3. Dumont, VII, 364.

à Nimègue; et les États furent sommés, aux termes de leur dernier traité, de s'unir à l'Angleterre pour contraindre le roi de France à tenir sa promesse [1]. Mais il était trop tard pour rallumer les feux mourants de la guerre. Son intervention encouragea bien les Espagnols à demander des conditions plus favorables; et il donna tant de confiance au parti antifrançais dans les états, que le prince reprit l'espoir de recouvrer l'ascendant; mais Louis savait céder, quand c'était de son intérêt. Il avait déjà ratifié la paix de son côté [8 août] : ses ambassadeurs eurent ordre de prendre un ton de modération inaccoutumé [1er sept.] : ils se désistèrent de plusieurs de leurs demandes ; et tous les objets de discussion avec les ambassadeurs d'Espagne furent remis à la décision des Hollandais. Cette politique lui réussit, et la confédération fut rompue. Avant l'expiration des six semaines [7], les ambassadeurs d'Espagne se soumirent à regret aux conditions dictées par leur puissant ennemi; au bout de quelques mois [26 janvier 1679], l'empereur et l'empire suivirent leur exemple; et un terme fut mis à la guerre qui régnait depuis six ans, des bords de la Baltique à ceux de la Méditerranée [2]. Que ce résultat si glorieux pour Louis, si alarmant pour les autres princes de l'Europe, ne fût dû en grande partie à la conduite indécise, vacillante et contradictoire du cabinet anglais, on ne saurait le nier. Mais le blâme ne doit pas retomber exclusivement sur le roi : les chefs du parti national doivent en avoir leur part. Si sa pauvreté, son amour du repos, sa crainte de l'opposition parlementaire, le firent reculer devant les soins et les embarras qui devaient résulter d'une déclaration de guerre, leur désir de popularité, joint à l'esprit de parti, et peut-être à des motifs plus mercenaires, les fit agir en contradiction avec leurs professions de foi, pousser le roi à prendre part à la querelle, et en même temps l'empêcher de suivre leur avis en lui refusant les crédits nécessaires. La vérité

1. Temple prétend ne pas savoir pourquoi Charles agit avec tant de vigueur en cette occasion; mais il dit avoir appris plus tard que l'objet du roi était de plaire au parlement, à cause de la découverte qu'on venait de faire du « complot. » Cependant cela est impossible; car Hyde fut envoyé en Hollande le 12 d'août (Danby, 232. Dalr. II, 190), et il est certain que le premier avis du complot fut donné au roi le lendemain. D'après les lettres de Danby et du duc d'York, il paraît que le roi ne pouvait apprendre les articles du traité signé par les Hollandais, mais il savait que des conditions pires que les premières avaient été offertes aux Espagnols, qu'il croyait que Louis n'avait pas l'intention de faire une paix générale, et que la relation de la bataille de Saint-Denis, envoyée par le prince, lui faisait croire à une seconde bataille et à la continuation de la guerre. Lettres de Danby, 232, 233, 256, 296.

2. Dumont, VII, 352, 363, 376.

est que la jalousie des deux partis était si profondément enracinée, et leurs forces dans la chambre des communes presque si égales, que l'action du gouvernement se trouva paralysée, et que la couronne d'Angleterre perdit sa légitime influence dans les conseils de l'Europe.

De la politique continentale, le lecteur doit maintenant tourner son attention sur un des événements les plus extraordinaires de notre histoire domestique, l'imposture connue généralement sous le nom de complot d'Oates : imposture qui, pratiquée à une époque de mécontentement populaire, et soutenue par les artifices et les déclamations d'un parti nombreux, souleva les passions jusqu'à la folie, et sembla momentanément éteindre le bon sens et l'humanité naturels au caractère anglais.

Son auteur et son héros était Titus Oates, autrement dit Ambrose, fils d'un rubannier, qui, échangeant la navette pour la Bible, s'était distingué comme ministre anabaptiste sous le gouvernement de Cromwell, et était devenu membre de l'Eglise orthodoxe à la restauration de l'ancienne dynastie. Titus fut envoyé à Cambridge, prit les ordres, et officia comme curé dans diverses paroisses, et comme chapelain à bord d'un vaisseau de guerre; mais il perdit successivement toutes ces positions par suite de son inconduite, des bruits qui lui attribuaient des goûts contre nature, et de l'odieux qu'avaient jeté sur lui deux poursuites malveillantes, dans chacune desquelles son témoignage sous serment avait été prouvé faux à la satisfaction du jury. Sans feu ni lieu, Oates s'adressa à la compassion du docteur Tonge, recteur de Saint-Michaël dans Wood-street, homme qui joignait à de la faiblesse et à de la crédulité des dispositions singulièrement méchantes et astucieuses. Tonge s'était proclamé lui-même alarmiste; il ne rêvait que complots et conspirations; et il croyait de son devoir de mettre, par des publications trimestrielles, ses concitoyens en garde contre les pernicieux desseins des jésuites [1]. Il trouva dans Oates un instrument propre à ses vues; et, comme l'exemple de Luzancy était bien fait pour inviter à dénoncer les catholiques, il fut convenu entre eux que l'ecclésiastique indigent feindrait d'être converti à la foi catholique, et chercherait, sous ce masque, à s'initier dans les plus

1. « Comme tout homme de mon rang pouvait faire, je résolus d'opposer annuellement et trimestriellement, s'il était possible, de petits traités imprimés pour alarmer et éveiller Sa Majesté et ses chambres. » Délation de Tonge à la chambre des communes, dans l'Estrange, *Brief History*, II, 53.

secrets conseils de ses instituteurs. Il fut réconcilié avec l'Eglise romaine par un prêtre du nom de Berry[1], qui obtint [juin 1677] pour le néophyte une place dans le collége administré par les jésuites anglais, à Valladolid en Espagne. Mais les habitudes d'Oates ne s'accordaient pas avec la discipline d'un collége, et, après une épreuve de cinq mois, il fut ignominieusement chassé [30 oct.]. D'après l'avis de Tonge, il fit une seconde tentative : ses larmes et ses promesses triomphèrent de la répugnance du provincial, et le pécheur repentant fut reçu au collége de Saint-Omer [10 déc.]. Mais Oates ne sut pas mieux maîtriser ses dispositions effrénées; il laissa de nouveau percer son véritable caractère à travers le voile insuffisant dont son hypocrisie l'avait couvert; et sa demande d'admission au noviciat fut accueillie par l'ordre formel de son expulsion [23 juin 1678]. De Saint-Omer, il retourna auprès de son patron; mais les renseignements qu'il avait été à même de glaner au milieu des bruits qui couraient parmi ses condisciples, étaient insignifiants et incertains; et le seul fait qui eût l'air d'avoir quelque importance, c'était qu'au mois d'avril plusieurs jésuites avaient tenu une réunion secrète à Londres. Sur cette base, toute fragile et faible qu'elle était, les deux intrigants trouvèrent pourtant moyen de construire tout un édifice de méchanceté et d'imposture. La réunion n'était, en réalité, que l'assemblée triennale habituelle de l'ordre : ils la représentèrent comme un conciliabule extraordinaire dans un but particulier : elle se composait du provincial et des trente-neuf membres les plus âgés; ils y introduisirent presque tous les jésuites dont Oates savait les noms. Elle avait été tenue avec beaucoup de discrétion, mais assez imprudemment, dans le palais du duc d'York, à Saint-James[2]; ils la fixèrent dans une auberge du Strand, dont on ne pouvait plus découvrir les anciens propriétaires : elle avait pour objet la nomination du trésorier et le règlement des affaires intérieures de la société; ils la dépeignirent comme une consultation sur le moyen le plus convenable d'assassiner le roi, et de détruire par la force la religion protestante. A l'appui de cette fable, ils inventèrent ensuite une masse énorme de preuves, révélant le transport de lettres de

1 Berry, autrement dit Hutchinson, avait d'abord été prêtre de l'Eglise établie, puis jésuite, ensuite prêtre séculier, après cela protestant et curé de Berking, et enfin de nouveau catholique. Il passait généralement pour avoir la tête dérangée.

2. Reresby, 195.

trahison, des souscriptions d'argent, des distributions de places, et des préparatifs d'armement; et quand la narration (comme on l'appela plus tard) eut pris la forme convenable [1er août], elle fut écrite par Oates en caractères grecs, puis copiée par Tonge en caractères anglais, et enfin communiquée, sous la promesse du secret, à un nommé Kirkby, qui, ayant été plusieurs fois employé dans le laboratoire royal, était personnellement connu du roi[1].

Le 13 d'août, au moment où Charles se disposait à faire une promenade à pied dans le parc, Kirkby s'avança, et le pria à voix basse de ne pas se séparer de sa suite, parce que sa vie était en danger. Cette nouvelle alarmante ne changea pas sensiblement les manières du roi; mais elle donna lieu dans la soirée à une entrevue secrète, où Tonge arriva avec une copie de « la narration, » divisée en quarante-trois articles, et fut immédiatement renvoyé par le roi au lord-trésorier, aux questions duquel il répondit [14] que la narration originale avait été jetée sous la porte de sa chambre; qu'il n'en connaissait pas l'auteur, mais qu'il avait un indice qui le ferait peut-être découvrir, et qu'il tâcherait de savoir la résidence de Pickering et de l'honnête William, qui s'étaient chargés d'assassiner le roi, ou qu'il désignerait leurs personnes, lorsqu'elles viendraient suivant leur usage se promener au parc. La froideur avec laquelle cette révélation fut reçue excita ces intrigants à de nouveaux efforts: ils envoyèrent d'autres articles [17], nommèrent [20] les jours où l'on pourrait arrêter les assassins à Windsor, et inventèrent successivement des excuses pour expliquer leur absence. Dans l'intervalle Charles était devenu incrédule [23]; il riait de la simplicité de Danby; et quand ce ministre demanda la permission de soumettre la narration au conseil privé, il s'écria vivement: « Non, pas même à mon frère! cela ne ferait qu'alarmer, et mettre le dessein de m'assassiner dans la tête de quelque individu, qui, sans cela, n'en aurait jamais eu l'idée[2]. »

1. L'Estrange, *Brief History*, II, 81, 91, 101, 102. *The Shammer shammed* (le Trompeur trompé), p. 8. Préface du Royal martyr de Tonge. Apologie de Castlemaine, 57, 63. « Défense des catholiques anglais dans la prétendue conspiration contre la vie et le gouvernement de sa sacrée majesté, découvrant les principaux mensonges et contradictions contenus dans la narration de Titus Oates, M. DC. LXXX, » avec un appendice de vingt attestations ou affidavit; et *Florus Anglo-Bavaricus*, Leodii, 1685, p. 93, 200.

2. *Brief Hist.* 104. Echard, 947. *Défense*, 20. « Complète et vraie narration » de Kirkby, avec l'exposé impartial de son affaire par Danby, et son plaidoyer dans les Journaux de la chambre des lords, XIII, 538.

Danby avait insisté sur l'examen de quelques-uns des nombreux papiers mentionnés dans la dénonciation ; après plusieurs réponses évasives, on lui dit qu'un paquet, contenant des lettres de trahison, arriverait un certain jour à la poste, adressé à Bedingfeld, confesseur du duc d'York. Pour l'intercepter, le lord-trésorier courut à Windsor [31 août]; mais les lettres étaient déjà entre les mains du roi; car Bedinfeld les avait reçues, et dans la persuasion qu'elles étaient fausses, il les avait remises au duc. On en fit un examen rigoureux. L'une était évidemment écrite de la même main que la dénonciation présentée au roi par Tonge : la similitude des quatre autres, quoique l'écriture en fût déguisée, montrait clairement qu'elles devaient être l'œuvre d'un seul et même individu. En outre, elles offraient toutes la même absence de ponctuation, les mêmes particularités d'orthographe et de langage, et la même ignorance des véritables noms des auteurs supposés et de leurs amis, quoiqu'elles fussent censées venir de cinq personnes différentes, ayant toutes reçu de l'éducation, qui écrivaient les unes de Londres, les autres de Saint-Omer. Il était impossible de douter de l'imposture ou de la fabrique où ces lettres avaient été forgées [1].

Peu après la transmission de ces lettres, Oates et Tonge, sous prétexte de se cacher et de se mettre en sûreté, se retirèrent dans le logement de Kirkby à Vauxhall [2 sept.]. Cette dupe se rendait souvent à la cour et se présentait devant le roi; mais Charles, qui avait déjà formé son opinion sur le complot, passait toujours sans faire attention à lui. Toutefois les deux intrigants n'entendaient pas laisser leur révélation s'ensevelir dans l'oubli. Se méfiant des intentions du conseil, Oates affirma sous serment

1. Voyez les lettres dans l'Estrange (*Observateur*, II, 150, 151, 152, 153, et *Brief Hist.* II, 7); aussi Jacques (*Mémoires*), I, 517-519. La fraude était si manifeste, que les avocats de la couronne crurent devoir supprimer les lettres aux débats qui suivirent. Le 16 d'octobre, les lettres, ainsi que les autres pièces, furent mises sous les yeux de sir William Jones, procureur général, avec l'ordre d'instruire. Sa remarque sur les lettres est singulière : « Si l'on peut prouver qu'elles sont de la main des diverses personnes par qui on les dit écrites, elles démontrent pleinement la culpabilité des auteurs, et confirment tout ce qui a été déposé par M. Oates... Mais il y a bien des objections contre la vérité desdites lettres, les unes faites par les prisonniers, les autres venant des lettres mêmes et de la manière dont elles ont été mises en lumière; desquelles les particularités étant nombreuses, et quelques-unes résultant de l'inspection des lettres mêmes, je ne doute pas que Votre Majesté ne s'en souvienne parfaitement. » *Brief Hist.* II, 5, 6. Cependant l'homme qui arrivait à cette conclusion boiteuse et impuissante non-seulement n'accorda pas aux prisonniers le bénéfice de ces objections, mais affirma à plusieurs reprises à la cour que quiconque doutait de l'existence du complot était nécessairement un ennemi du roi et de la religion de son pays !

la vérité, d'abord [6] de la narration primitive en quarante-trois articles, puis [27] de l'édition revue et corrigée en quatre-vingt-un, en présence de sir Edmondbury Godfrey. Ce magistrat, surpris de découvrir sur la liste des conspirateurs le nom de son ami Coleman, lui révéla le secret, et Coleman sur-le-champ en fit part au duc d'York[1].

Jacques s'était déjà persuadé que ce prétendu complot, s'il n'avait été primitivement conçu dans le but de l'exclure de la succession, y servirait par la suite; et en conséquence il avait conjuré son frère à plusieurs reprises de traduire le dénonciateur devant le conseil, et d'ordonner une enquête rigoureuse sur la vérité ou la fausseté de son témoignage. Jusque-là Charles, par amour du repos et par crainte des conséquences, avait refusé son consentement; et (ce qui paraissait plus surprenant) Danby lui-même avait loué la résolution du souverain. Mais le duc n'avait aucun doute que l'objet réel du trésorier ne fût d'empêcher toute connaissance du complot jusqu'à la réunion du parlement, et alors de provoquer une enquête, afin de détourner l'attention des deux chambres de l'acte d'accusation qui pesait toujours sur sa tête. La déposition d'Oates confirma ses soupçons : il renouvela ses arguments et ses instances, et Charles, avec beaucoup de répugnance, ordonna à Tonge d'amener le dénonciateur devant le conseil privé.

A l'heure marquée, Oates comparut en robe ecclésiastique et habillé de neuf pour la circonstance [28]. L'assurance avec laquelle il débita son récit en imposa à beaucoup de ses auditeurs. Il prétendit 1° que l'ordre des jésuites avait entrepris de rétablir la religion catholique dans les Etats britanniques par la rébellion et l'effusion de sang; 2° que leur plan d'opérations comprenait l'Irlande, où quelques-uns d'entre eux étaient occupés à organiser une insurrection et un massacre; l'Ecosse, où d'autres, déguisés en ministres caméroniens, s'opposaient à l'établissement de l'épiscopat; la Hollande, où un troisième parti cherchait à soulever les adhérents de la France contre le prince d'Orange; et l'Angleterre, où un quatrième complotait l'assassinat du roi, et non-seulement du roi, mais de son frère, si le duc ne se montrait pas disposé à prendre part à leur tentative; 3° qu'ils ne manquaient pas de ressources pécuniaires, car ils avaient 100,000 à la banque, et avaient obtenu de Leshee (la Chaise), confesseur

1. « Complète et vraie narration » de Kirkby, 2, 5, 7, 8, 9, 27 sept.

du roi de France, une donation de 10,000 liv., et de Corduba, provincial de la Nouvelle-Castille, la promesse d'une somme égale pour l'accomplissement de cette sainte entreprise ; 4° qu'en mars dernier, un homme nommé l'honnête William, et Pickering, frère lai, furent chargés à plusieurs reprises de tirer sur le roi à Windsor, et que leur non-réussite étant attribuée à leur négligence, le premier avait reçu une sévère réprimande, et le second vingt coups de fouet sur le dos nu ; 5° que le 24 d'avril un grand conciliabule de jésuites de tous pays avait eu lieu à la taverne du Cheval Blanc dans le Strand, pour décider le meilleur moyen d'ôter la vie au roi, qu'on s'était assuré de trois séries d'assassins, les deux personnes déjà mentionnées, deux bénédictins, Coniers et Anderton, et quatre Irlandais de noms inconnus, qui avaient été procurés et instruits par Fogarty ; et qu'en outre une récompense de 10,000 liv., et plus tard de 15,000 liv. avait été offerte à Wakeman, médecin de la reine, s'il voulait empoisonner le roi. A la vérité, il ignorait la réponse de Wakeman ; mais il avait ouï dire que celui-ci avait donné son consentement, et qu'on l'avait vu fréquemment depuis cette époque avec des jésuites ; 6° qu'il était arrivé à la connaissance de la conspiration par le moyen suivant. Sa feinte conversion lui avait tellement acquis la confiance des supérieurs de l'ordre, qu'ils l'avaient envoyé premièrement avec des lettres pour les jésuites de Valladolid, lettres qu'il avait eu la curiosité d'ouvrir et de lire à Burgos. De Valladolid, il s'était rendu à Madrid avec une mission semblable, était revenu de là par Valladolid en Angleterre, avait été renvoyé à Saint-Omer, avait accompagné les pères de Saint-Omer au grand conciliabule, était retourné avec eux à Saint-Omer, et revenu en Angleterre avec de nouvelles instructions. Dans toutes ces occasions la confiance qu'on avait dans sa foi et son honnêteté était si grande, que le contenu des papiers dont il était porteur lui était communiqué par ses chefs ; 7° que, depuis son retour, il avait appris que les jésuites étaient les auteurs de l'incendie de Londres en 1666, et qu'ils avaient employé sept cents grenades à nourrir le feu ; mais, pour se dédommager, ils avaient enlevé mille carats de diamants, et fait un bénéfice net de 14,000 liv. ; que ce succès les avait encouragés à mettre le feu à Southwark en 1676, et qu'ils y avaient gagné 2,000 liv. en sus de leurs dépenses, et qu'ils examinaient maintenant un plan pour incendier Westminster, Wapping et les vaisseaux sur la rivière ; 8° que le pape, par une bulle récente, avait déjà nommé

certains individus, qu'il désignait, à tous les évêchés et dignités de l'Eglise d'Angleterre, dans la conviction que le meurtre du roi rendrait à la religion catholique son ancien ascendant; et enfin qu'il avait déjà prêté serment de la vérité de cette révélation « dans son entier et dans chacun de ses détails, » devant sir Edmonbury Godfrey [1].

Pendant qu'Oates lisait ce long et alarmant récit, les membres du conseil se regardaient entre eux avec étonnement. Les faits qui y étaient rapportés paraissaient si incroyables, la manière dont ils étaient venus à la connaissance du dénonciateur, était si dénuée de vraisemblance, et le caractère qu'il s'attribuait présentait tant de bassesse et de malhonnêteté, que ses auditeurs étaient confondus et stupéfaits. Le duc d'York n'hésita pas à déclarer que c'était une impudente imposture ; mais les autres soutinrent qu'aucun homme, ayant son bon sens, n'avancerait un conte si étourdissant et si prodigieux, s'il ne pouvait l'appuyer de preuves ; que, bien qu'il fût orné de fictions, il pouvait avoir un fondement réel, et qu'il était du devoir des conseillers du roi, dans une affaire de cette gravité, de dégager la vérité des mensonges qu'on y avait mêlés. Oates fut invité à produire des documents à l'appui de son témoignage. On lui avait confié à différentes époques une multitude de lettres de trahison ; son seul objet était de découvrir et de déjouer la conspiration : il avait donc dû, sans aucun doute, conserver quelques-uns de ces papiers, pour servir de preuves contre les traîtres. Il avoua néanmoins qu'il n'avait pas un seul document en sa possession ; mais il promit de produire des preuves en abondance, si on mettait à sa disposition des mandats et des officiers pour arrêter les personnes qu'il avait accusées, et saisir leurs papiers. Le conseil donna son assentiment à cette proposition.

Le lendemain matin [29 sept.], l'enquête fut reprise en présence du roi. Aux objections présentées contre l'authenticité des lettres de Windsor, Oates répliqua adroitement que c'était l'habitude des jésuites ; ils contrefaisaient leur écriture et faisaient exprès des fautes d'orthographe. Leurs complices étaient prévenus de l'artifice, et les auteurs des lettres pouvaient prétexter un faux, si elles étaient interceptées ou découvertes. Charles lui fit demander le signalement de Don Juan, à qui, suivant son récit, il avait été présenté à Madrid, et Oates répondit sans hésiter que

1. Récit véridique de l'horrible complot et conspiration, etc. Londres, 1679. *L. Journ.* XIII, 313. *St. Trials*, VI, 1434.

c'était un homme grand, maigre et basané. Le roi se tourna vers son frère et sourit; car ils connaissaient tous deux personnellement Don Juan pour être petit et blond. « Et où avez-vous vu » la Chaise, » dit Charles, « payer les 10,000 liv.? » Il répliqua avec la même assurance : Dans la maison des jésuites près du Louvre. « Homme, » s'écria le roi indigné de tant d'effronterie, « les jésuites n'ont pas de maison qui ne soit à un mille du Lou- » vre [1]! »

C'en était fait du crédit du délateur, s'il ne pouvait le soutenir par les découvertes qu'on ferait dans les papiers qu'il avait saisis; on attendait beaucoup de ceux d'Harcourt, provincial des jésuites. Ils se composaient d'un chiffre, d'une immense collection de lettres, de livres de compte et des actes de l'assemblée même qu'Oates avait dénoncée; mais on n'y put trouver aucune trace de complot, pas même un passage auquel l'adresse des gens de loi pût donner un semblant d'allusion à la trahison en question [2]. Heureusement pour le délateur, il en fut autrement des papiers de Coleman, fils d'un ecclésiastique du Suffolk, qui avait embrassé la foi catholique, et avait été nommé secrétaire de la duchesse d'York. Cet homme était vain de ses talents, dépensier et désireux d'acquérir la réputation d'un personnage important. Pour se tirer de ses embarras pécuniaires, il chercha en 1675 à obtenir de l'argent de Louis XIV, en offrant ses services en faveur de la religion catholique au père la Chaise, confesseur de ce monarque, et en 1677, par une autre offre au père Saint-Germain, de prévenir entre les deux couronnes une rupture qu'il représentait comme une conséquence naturelle du mariage de la princesse Marie. Il échoua dans ces deux tentatives; mais il réussit mieux auprès des banquiers, dont l'argent était retenu à l'échiquier, et dont il tira 3,500 liv., sous prétexte de leur procurer des garanties parlementaires; auprès de trois ambassadeurs successifs de France, à qui il fournissait chaque jour, à un prix convenu, des

1. Jacques (*Mémoires*), I, 520. Macph. I, 87. « Le roi me dit qu'il pensait que c'était quelque artifice, et qu'il ne croyait pas un mot de toute cette histoire. » Reresby, 67. Quand le rédacteur des mémoires de Jacques renvoie aux écrits de ce monarque, j'ajouterai, comme j'ai fait ci-dessus, le mot (*Mémoires*), parce que ces passages ont plus d'autorité que les autres parties de cet ouvrage.

2. *Florus Anglo-Bavaricus*, p. 100. Deux des lettres furent toutefois mises à part, et se trouvent dans les Journaux de la chambre des Communes (2 nov.). Dans l'une se rencontre le mot de « projet, » dans l'autre celui de « patentes. » Il fut expliqué (et l'explication est confirmée par la suite des idées) que le premier se rapportait au projet de tenir l'assemblée, l'autre aux patentes de nomination à des offices de l'ordre.

renseignements sur les débats du parlement ; et en particulier, pendant la dernière session, auprès de Barillon, dont il obtint 2,500 liv., à l'effet de fortifier le parti français dans les deux chambres. Quoique Jacques le réprimandât fréquemment de ses dispositions à l'intrigue, il persista dans sa conduite. Sa table était fréquentée par beaucoup de membres whigs durant la session ; et les « fanatiques » éloignés recevaient de lui toutes les semaines « des lettres de nouvelles, » critiquant si sévèrement l'ambition de Louis et les mesures du gouvernement anglais, que Charles ordonna au duc de le renvoyer du service de la duchesse. Lizancy l'avait précédemment accusé devant le conseil ; mais il tint tête au dénonciateur et le réduisit au silence, et ce fut peut-être ce succès qui l'engagea à mépriser aussi la déposition d'Oates ; mais quand on eut saisi ses papiers, il demanda conseil au duc d'York, qui répondit que, s'il avait écrit quelque chose d'illégal ou même de suspect, il ferait mieux de se cacher ; que, dans le cas contraire, sa comparution spontanée devant le conseil serait prise pour une preuve de son innocence. Il choisit ce dernier parti, et fut la première victime sacrifiée aux parjures du délateur et aux préjugés de la nation [1].

Le fait est que parmi plusieurs papiers détachés, laissés dans un tiroir oublié, on avait trouvé des copies de la correspondance étrangère de Coleman en 1675 et 1676 ; elles contenaient beaucoup de preuves de l'esprit inquiet et intrigant de cet homme ; mais ce qui attira surtout l'attention du conseil, fut une proposition de lui à la Chaise : que Louis fournît à Coleman et à ses amis la somme de 20,000 liv., qui serait employée par eux à certains objets également avantageux à la France et à l'Eglise catholique. Il n'y avait, à la vérité, aucun rapport visible entre cette proposition et le complot révélé par Oates ; car les objets spécifiés dans la lettre étaient la réintégration du duc dans sa place de lord grand amiral, et l'établissement de la liberté de conscience ; mais les expressions en étaient faites pour exciter des soupçons. « Le » succès, » prétendait-il, « porterait à la religion protestante le » plus grand coup qu'elle eût reçu depuis sa naissance..... Ils » avaient une grande œuvre en main, pas moins que la conver- » sion de trois royaumes, et par là peut-être la destruction com- » plète de l'hérésie pestilentielle qui régnait depuis si longtemps

1. Pour ces détails sur Coleman voyez Jacques (*Mémoires*), I, 533. *C. Journ.* 31 oct. 7 nov. 1678. Dalr. II, 199, 201, 314. Macph. I, 82. *Brief Hist.* I, 141. Burnet, II, 94.

» sur une grande partie du monde septentrional. » Aux yeux d'un homme froid et sans passion, bien au fait de l'état des partis à cette époque, ce langage n'eût été que de simples fleurs de rhétoriques, employées par un intrigant, pour intéresser en faveur de son projet le zèle du vieux prêtre auquel il s'adressait ; mais les révélations d'Oates avaient éveillé la méfiance ; on soupçonnait les mots de cacher plus de choses qu'ils n'en exprimaient. La grande œuvre mentionnée par Coleman pouvait être le commencement de la conspiration qui avait été dénoncée ; on apercevait déjà les deux bouts de la chaîne, et il était possible que la découverte d'une plus grande partie de la correspondance fournît les anneaux intermédiaires. Sous cette impression Coleman fut mis en prison, et il y trouva pour compagnons de captivité la plupart des individus nommés dans la déposition du délateur [1].

Il était évidemment de l'intérêt du roi de terminer promptement l'enquête, et de celui de son ministre de la prolonger jusqu'à la réunion du parlement, parce que, si elle était alors pendante, le parti populaire s'en emparerait infailliblement. Charles prévoyait qu'on s'en ferait une nouvelle arme contre son frère, tandis que Danby espérait s'en faire un bouclier contre l'accusation dont il était menacé. Au commencement d'octobre, époque où le roi avait coutume de passer quinze jours à Newmarket, les ducs d'York et de Lauderdale le conjurèrent de rester à Whitehall, et de préférer son devoir à ses plaisirs ; mais l'avis contraire du lord-trésorier flattait plus le goût du monarque indolent, et il partit [2 oct.] avec la cour pour Newmarket, laissant à Danby l'ordre formel de poursuivre l'investigation avec la plus grande célérité, ordre auquel ce ministre eut soin de désobéir [2].

Jusque-là il n'avait rien transpiré qui pût rattacher les dénonciateurs à aucun parti dans l'état ; mais des événements ultérieurs les firent regarder par beaucoup de gens comme de simples marionnettes dont les mouvements étaient réglés par l'invisible main de quelque habile artiste. On supposait que cet artiste était le

1. *C. Journ.* 31 oct.

2. Jacques (*Mémoires*), I, 545, 546. Temple, II, 478. « Il se figurait qu'à l'aide de sa prétendue conspiration et en déclamant contre le papisme, il passerait pour une colonne de l'Eglise, et qu'il parerait le coup qu'il prévoyait devoir lui tomber sur les épaules ; mais my lord Shaftesbury, qui découvrit bientôt sa ruse, dit : — Que le trésorier crie aussi haut qu'il le voudra contre le papisme et songe à se mettre à la tête du complot, je crierai une note plus haut et prendrai bientôt sa place ; — ce qu'il ne manqua de réaliser. » Jacques (*Mémoires*), I, 546.

comte de Shaftesbury ; et qu'il fût ou non le véritable auteur de l'imposture, ce qu'il y a de certain, c'est qu'il la prit sous sa protection dès le principe et la soigna avec sollicitude jusqu'à ce qu'elle parvînt à maturité. Conjointement avec ses amis politiques, il surveilla les progrès de l'alarme excitée par les fréquentes réunions du conseil, et les nombreuses arrestations des prétendus conspirateurs ; convertit, avec un art consommé, tous les événements qui survinrent en preuves du complot, et réussit par degrés, en enflammant les passions, à prendre l'empire le plus extraordinaire sur l'opinion publique.

Il arriva que, pendant l'absence de la cour, Godfrey, devant qui Oates avait fait sa déposition, disparut de chez lui. Godfrey avait hérité de son père, qui s'était suicidé, un tempérament mélancolique ; et, après l'arrestation de son ami Coleman, on remarqua en lui un grand abattement. Le 12 d'octobre, après avoir reglé ses comptes et brûlé une énorme quantité de papiers, il quitta sa maison de bonne heure et fut rencontré en différents quartiers dans la journée, marchant d'un pas précipité et paraissant inattentif à tout ce qui se passait autour de lui[1]. Le soir même, le bruit courut qu'il avait été assassiné par les papistes ; et, cinq jours après, on découvrit son cadavre parmi des buissons rabougris dans un fossé à sec à Primrose-hill. Il avait les genoux, la poitrine et la joue gauche contre terre ; une courte épée lui avait été passée à travers le cœur avec tant de violence que la pointe sortait par le dos de quelques pouces ; sa canne était plantée sur le bord, ses gants étaient auprès sur le gazon, et ses bagues étaient restées à ses doigts et son argent dans sa bourse. L'extraction de l'épée fut suivie d'un copieux épanchement de sang ; et, quand le corps fut déshabillé, une ligne violet foncé parut autour du cou[2]. Dans cette circonstance, la question était de savoir si Godfrey s'était tué, auquel cas le collet, qui était ort serré, expliquerait d'une manière satisfaisante le changement de couleur du cou, ou s'il avait été d'abord étranglé, puis poignardé par les assassins, afin de faire croire qu'il était l'auteur de sa mort. Après une enquête de deux jours [19] faite en présence du coroner, cette dernière opinion fut adoptée par le jury, mais principalement sur l'autorité de deux chirurgiens, dont le témoignage trahit une ignorance profonde des phénomènes qui

1. Voyez les affidavit dans *Brief Hist.* III, 176-183, 299-310.

2. Ibid. 97-99, 212, 226, 264-271. Comparez-les avec *State Trials*, VII, 184.

suivent une mort soudaine et violente. Même à cette époque, le verdict fut regardé comme si peu satisfaisant, que d'autres hommes de l'art sollicitèrent la permission d'ouvrir le corps; mais les frères du défunt s'y opposèrent de la manière la plus formelle. Ils savaient qu'un verdict de suicide les priverait de sa succession; et, en conséquence, pendant tout le cours de l'investigation, ils s'étaient efforcés de persuader le contraire aux jurés [1].

Le résultat de l'enquête donna du poids aux bruits qui circulaient. Il devint dangereux de nier que Godfrey eût été assassiné, et assassiné par les papistes. Il s'était bien montré leur ami fidèle, et avait récemment donné aux accusés le premier avis du danger qu'ils couraient. Mais l'absence de tout motif suffisant pour commettre le crime fut regardée comme de peu d'importance, et personne n'osait discuter la question, quand le moindre signe de dissentiment était considéré comme une preuve qu'on se sentait coupable. Le corps, au lieu d'être enterré promptement, fut porté processionnellement à la maison du défunt [20 oct.]. Les portes restèrent ouvertes pendant deux jours, et la populace fut invitée à venir contempler les restes mutilés du martyr protestant. Ce spectacle enflamma les passions et prépara les esprits à croire aux projets sanglants attribués aux papistes; on s'attendait d'heure en heure à des assassinats individuels, à un massacre général, à l'incendie de la cité et à l'explosion de Whitehall; et les précautions prises par les magistrats, la multiplicité des gardes, les fréquentes consultations tenues à Whitehall, tout servait à entretenir l'irritation et l'erreur [2].

Ce fut en ce moment, où la frénésie publique avait atteint son apogée, que Charles rouvrit le parlement après la prorogation [21]. La présence de ses troupes en Flandre avait obtenu pour l'Espagne des conditions plus favorables, mais en même temps avait entraîné le gouvernement anglais dans d'énormes dépenses. Le subside, voté depuis si peu de temps, était épuisé; on avait déjà anticipé sur le revenu ordinaire de l'année suivante; et il était devenu également impraticable de licencier l'armée et de la tenir sur pied sans une nouvelle aide pécuniaire. Ce fut le principal objet sur lequel le roi dans son discours appela l'attention des deux chambres. Il ne fit allusion au complot qu'en passant, déclarant que son intention était de laisser les tribunaux

1. *Brief Hist.* 235-237, 242-250, 257.

2. Burnet, II, 154.

ordinaires apprécier la culpabilité ou l'innocence des accusés. Mais tel n'était pas le plan des chefs populaires, ni celui de son propre ministre. Dirigés par eux, les deux chambres, oubliant la recommandation du roi, écoutèrent avec étonnement les récits d'Oates et de Tonge ; et, comme si leur propre existence, celles du souverain et de la nation étaient en jeu, elles mirent des gardes dans les cours du palais du parlement, arrachèrent à Charles une proclamation portant que tous les catholiques, qui n'étaient pas chefs de famille, quitteraient Londres, le décidèrent à éloigner un régiment écossais à quarante milles de la capitale, lui demandèrent de renvoyer tous les papistes du service de sa maison, le conjurèrent d'avoir soin que ses aliments ne fussent préparés que par des cuisiniers orthodoxes, et nommèrent des comités pour poursuivre la prétendue conspiration dans toutes ses secrètes et nombreuses ramifications[1]. Ces mesures enlevèrent l'enquête au gouvernement et la transportèrent en grande partie aux mains de Shaftesbury et d'un comité nommé par les lords. Shaftesbury était toujours à son poste, recevant des dénonciations, délivrant des mandats pour recherches et arrestations, interrogeant et emprisonnant des prévenus, et expédiant des instructions aux officiers, délateurs et geôliers. Mais son zèle était trop actif pour échapper aux soupçons. Beaucoup de gens prétendirent qu'il était poussé par un motif très-suspect, le désir, non de découvrir la vérité sur le complot, mais d'y faire croire. Le délire populaire avait donné à son parti dans les deux chambres une supériorité qu'il n'aurait pu obtenir sans cela ; et pourvu qu'il l'entretînt et le dirigeât selon ses vues, peu lui importait à quels parjures il donnerait lieu, ou quel sang il ferait répandre.

Oates, lors de son interrogatoire devant les communes, fit une addition fort importante à sa première déposition [23]. Il informa la chambre qu'Oliva, général des jésuites, avait déjà, par l'autorité du pape, nommé à toutes les grandes charges de l'état et aux principaux commandements de l'armée, tant en Angleterre qu'en Irlande ; qu'un grand nombre de patentes de nomination avaient été vues par lui, ou avaient passé par ses mains ; que la charge de lord-chancelier avait été confiée à lord Arundel, celle de lord-trésorier au comte de Powis, celle de commandant en chef à lord Belasyse, celle de lieutenant général à lord Petre, celle de lord

1. *L. Journ.* 297, 301, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 312, 331, 335, 354. *C. Journ.* 23, 24, 25, 26, 28, 30 ; 1er, 2 nov.

du sceau privé à sir William Godolphin, celle de secrétaire d'état à Coleman, celle de major général à sir Francis Radcliffe, et celle d'adjudant général à Lambert, qui s'était anciennement distingué au service de la république. Ces personnages composaient le nouveau gouvernement de l'Angleterre. En Irlande, la dignité de chancelier était donné à Peter Talbot, le commandement en chef des troupes à Richard Talbot, le rang de lieutenant général au vicomte Mountgarret, et les emplois inférieurs étaient partagés entre leurs amis et leurs créatures. Ce choix était bien propre à ébranler la confiance de ceux qui avaient quelque connaissance des personnes, attendu que plusieurs de ces derniers, à raison de leur âge, de leurs infirmités ou de leur caractère, étaient incapables de s'acquitter des différentes fonctions auxquelles on les avait nommés. Mais ces objections n'eurent aucun poids auprès des communes : elles mandèrent le lord premier président et lui ordonnèrent de délivrer des mandats d'arrêt contre tous les individus nommés dans la dénonciation. Dans d'autres circonstances les lords seraient intervenus pour défendre leurs priviléges; mais toutes les petites considérations furent sacrifiées à la sûreté de l'état, et le comte de Powis, le vicomte de Stafford, les lords Petre, Arundell et Belasyse furent mis à la Tour [1].

Le premier bill présenté à la chambre des communes [23] fut la mesure favorite du parti populaire, le test, pour exclure tous les catholiques et conséquemment le duc d'York du parlement et de la présence du souverain. On y proposait d'arrêter 1° que personne ne pourrait siéger ni voter dans aucune des chambres du parlement, ni nommer un fondé de pouvoirs pour voter à sa place dans la chambre des lords, avant d'avoir prêté devant la chambre les serments d'allégeance et de suprématie, et souscrit la déclaration que le culte de l'Eglise de Rome est idolâtre, sous peine de 500 liv. d'amende et d'incapacité d'ester dans une cour de justice ou d'équité, de recevoir aucun legs ou donation, ou d'agir en aucune manière comme tuteur, exécuteur testamentaire ou administrateur; 2° que tout pair et membre des communes frappé d'incapacité et tout récusant papiste, qui se présenterait au parlement ou devant le roi, serait passible de la

1. *L. Journ.* 299, 308, 309, 311, 327. *C. Journ.* 23, 24, 25, 28 oct. Le lendemain Oates accusa le comte de Castlemaine de s'être fait jésuite-prêtre, après avoir obtenu son divorce d'avec sa femme pour cause d'adultère avec le roi, et d'avoir, en présence d'Oates, souhaité le succès du complot pour satisfaire sa vengeance. Castlemaine fut envoyé à la Tour, mais acquitté lors de son procès. Voyez son Manifeste, 7, 10, 46.

même peine, à moins qu'au prochain terme il ne prêtât les mêmes serments et ne souscrivît la même déclaration à la cour de chancellerie. Dans les sessions précédentes, ce bill avait échoué à plusieurs reprises ; mais cette fois, sous les auspices de Titus Oates, il ne pouvait manquer de réussir. Chaque jour ce délateur était appelé pour enflammer les passions des membres par de nouvelles révélations, chaque orateur cherchait à donner des preuves de sa loyauté et de son orthodoxie par un étalage d'hostilité contre les papistes, et le bill passa [28] à la chambre sans opposition, car alors l'opposition ne pouvait servir qu'à se compromettre et peut-être à perdre la liberté et la vie [1].

Dès que le test fut porté aux lords, on prit soin d'ajouter un nouvel aliment à la flamme en communiquant à la chambre les lettres de Coleman. Les expressions offensantes et les vues répréhensibles de cet intrigant furent imputées à tout le corps auquel il s'était joint ; et l'usage constant qu'il faisait du nom du duc fit généralement croire qu'il avait agi d'après les instructions du prince, ou du moins de connivence avec lui. Jacques, il est vrai, nia positivement et chargea ses amis de nier en son nom toute relation de ce genre entre Coleman et lui ; et Coleman lui-même, dans son interrogatoire, disculpa faiblement le duc ; mais leur conduite à tous deux fut attribuée à la nécessité de sa situation, et les deux chambres votèrent une résolution portant que « il avait existé et il existait encore un complot damnable et infernal inventé et tramé par les récusants papistes pour assassiner et égorger le roi, et pour renverser le gouvernement et extirper et détruire la religion protestante [2]. »

Pour ajouter à l'impression produite par la publication de ce vote, il fut accompagné des funérailles de la première victime supposée de la conspiration. Godfrey périt le 12 d'octobre : le 31, son corps fut porté processionnellement au tombeau. A son passage de Bridewell à Saint-Martin des Champs, il fut précédé par soixante-douze ecclésiastiques en costume, et suivi de plus de mille personnes en deuil, dont beaucoup étaient membres du parlement. Le docteur Lloyd, recteur de la paroisse, monta en chaire entre deux hommes à l'air robuste et déterminé, habillés

1. *C. Journ.* 23, 24, 25, 26, 28 oct. Il est à remarquer qu'on omettait dans ce bill l'obligation de recevoir le sacrement dans l'Eglise établie, obligation requise pour occuper un emploi. La raison en est claire : c'eût été éloigner les dissidents du parlement, et sans l'aide des dissidents le parti populaire n'avait aucun espoir d'accomplir ses desseins.

2. *C. Journ.* 28, 30, 31 oct. *L. Journ.* XIII, 333. Reresby, 67.

en ecclésiastiques, et placés là pour le protéger contre les desseins des papistes. Il prit pour texte ce passage : « Comme un homme tombe devant les méchants, ainsi tu tombes ; » et entreprit de prouver que Godfrey avait été victime de son attachement au protestantisme, et devait avoir été assassiné pour ce motif par ses ennemis. De ce triste et irritant spectacle, la foule revint chez elle, ne respirant que vengeance contre les assassins, et vantant Oates comme « le sauveur de son pays ; » ses fictions, tout absurdes et incroyables qu'elles doivent paraître au lecteur réfléchi, furent admises sans hésitation ; et des gens de toutes classes se laissèrent effrayer par des idées de dangers d'autant plus alarmants pour l'imagination qu'ils étaient enveloppés de mystère et que la source en était inconnue et invisible [1].

Et cette terreur panique ne fut ni locale ni momentanée. Les mesures adoptées par le gouvernement, en conséquence des adresses du parlement, servirent à lui donner de l'extension et de la durée. En peu de temps, les prisons de la métropole continrent deux mille suspects ; on avait fouillé les maisons des catholiques pour y trouver des armes (même celle du comte maréchal n'en fut pas exempte) ; et tous les papistes qui refusèrent les serments d'allégeance et de suprématie, au nombre de près de trente mille, furent forcés de s'éloigner à dix milles de Whitehall. Pour la sûreté de la capitale, on planta des poteaux dans les rues, afin de pouvoir tendre des chaînes en travers à la première alarme ; les troupes, les milices, les volontaires, au nombre de quarante à cinquante mille, étaient de temps en temps toute la nuit sous les armes ; de forts détachements occupaient les postes les plus importants ; de nombreuses patrouilles parcouraient les rues ; la garde était doublée au palais ; des pièces de campagne en défendaient les abords ; et les grandes portes étaient tenues constamment fermées, en sorte qu'on ne pouvait entrer que par le guichet. De la métropole, l'alarme se répandit dans les parties les plus reculées du royaume : l'ordre de désarmer les catholiques fut exécuté partout ; des listes, contenant leurs noms, âge et occupations, furent remises par les officiers de chaque paroisse aux magistrats, et tous furent forcés, soit de prêter les serments, soit de donner caution de leur bonne conduite. Des précautions si générales et si extraordinaires étaient suffisantes pour éveiller l'effroi dans tous les cœurs : Charles seul conservait sa tranquillité

1. Echard, 950. North, 204. Reresby, 67, 68.

au milieu de l'agitation ; il n'hésitait point à déclarer en toute occasion qu'il ne croyait point au complot, et à déplorer que ses sujets se laissassent duper par un hardi et impudent imposteur[1].

Encouragés par l'état de l'esprit public, ces chefs populaires se décidèrent à jeter le masque, et à commencer une attaque directe contre le duc d'York. Une adresse pour l'exclure de la présence et des conseils du souverain fut proposée par lord Shaftesbury à la chambre des lords [2 nov.], par lord Russell à la chambre des communes [4]. Ce n'était pas qu'ils l'accusassent d'aucune participation au complot : cette ressource leur avait été enlevée par Oates, qui avait déclaré à la barre de la chambre des lords qu'il croyait que le duc ignorait entièrement le projet ; et qui, lorsqu'on lui avait ordonné de dénoncer tous les individus ayant connaissance de la conspiration, quel que pût être son rang ou sa position, avait répondu sous serment : « Qu'il ne pouvait nommer aucune autre personne que celles qu'il avait déjà nommées[2]. » L'accusation de trahison fut donc abandonnée ; mais ils comptèrent sur la prévention excitée contre lui par la publication des lettres de Coleman, et soutinrent que sa présence à la cour encourageait les papistes à persévérer, et était un obstacle à l'adoption des mesures nécessaires à la sûreté du culte protestant. Charles exprima ouvertement son indignation de cette motion, et ordonna à ses amis de s'y opposer de toute leur influence. Leurs efforts réussirent dans la chambre des lords ; dans les communes, la discussion fut ajournée, reprise, et ajournée de nouveau. Mais l'opiniâtreté du parti triompha de la résolution du monarque ; il chercha à éviter la lutte ; il conseilla à son frère d'accepter un compromis, et de se retirer du conseil tout en restant à la cour : cette concession apaiserait ses ennemis et aiderait ses amis à défendre ses droits incontestables. Il en coûta beaucoup à Jacques pour céder ; mais il crut de son devoir d'obéir aux volontés du souverain, et il annonça de son siége à la chambre des lords qu'il n'était plus membre du conseil. Charles convoqua alors [9] les deux chambres, et leur assura qu'il était aussi disposé qu'elles pouvaient le désirer à consolider la sûreté de la religion protestante, et à consentir à toutes les lois raisonnables qu'on ferait

1. Voyez « les Conspirations d'Angleterre, à Cologne, 1680. » p. 388 et suiv. Le récit, dans cet ouvrage, est écrit par un étranger qui résidait à Londres et paraît avoir tenu un journal. Aussi *Florus Anglo-Bavaricus*, 115, 118, et Barresby, 67, 72.

2. *L. Journ.* 309, 311, 389.

dans ce but, pourvu qu'elles n'empiétassent pas sur la transmission légitime de la couronne, ni sur sa propre autorité, ni sur les justes droits de ses successeurs protestants. Ce discours fut accueilli par des expressions de reconnaissance; et lord Russell retira sur-le-champ sa motion. On en avait obtenu une partie, l'éloignement du duc du conseil; l'autre partie, son éloignement de la cour, était comprise dans le bill contre les récusants papistes, qui était pendant à la chambre des lords [1].

Ce bill, toutefois, n'avançait que lentement. Les lords en général envisageaient avec méfiance une mesure qui empiétait sur les droits constitutionnels de la pairie [2], et qui créerait un précédent qu'on emploierait par la suite contre d'autres que des pairs catholiques. Pour stimuler leur indolence, les communes, par des messages réitérés [7-9], leur rappelaient que de l'adoption du bill dépendait le salut du roi, du royaume et de la religion protestante; et Charles, las de lutter contre les clameurs et l'intimidation, consentit à sacrifier les droits des autres lords, pourvu que ceux de son frère fussent maintenus. A la surprise générale, au moment où l'on s'attendait au rejet du bill, la troisième lecture passa sans opposition [20], mais avec la clause que l'effet ne s'en étendrait point à son Altesse royale le duc d'York. Jacques, toutefois, protesta contre, et son exemple fut suivi par les comtes de Berkshire et de Cardigan, et par les lords Audley, Stourton, Hunsdon et Teynham [3].

Pour les chefs populaires, l'exclusion des pairs catholiques était d'un intérêt secondaire : leur objet principal, l'exclusion de duc d'York, avait manqué par suite de la clause. Ils résolurent, comme dernière ressource, de la rejeter dans la chambre des communes, et d'exprimer leur opinion de la conduite des lords par la manière dont ils la rejetteraient. Seize membres se levèrent tour à tour [21] pour appuyer l'amendement avant de pouvoir provoquer une réponse des bancs de l'opposition. Waller fut le premier à en proposer le rejet; il fut imité du même côté par

1. *C. Journ.* 9 nov. Jacques (*Mémoires*), I, 524. Reresby, 70. Burnet, II, 157. *Hist. Parl.* IV, 1026.

2. Voyez l'ordre permanent dans les Journaux des Lords, XII, 673.

3. *L. Journ.* XIII, 365. *C. Journ.* 11, 16 nov. Reresby, 71. Monmouth, pour échapper à la nécessité de voter en faveur de son oncle, quitta la chambre avant la division, ce qui donna à Jacques une belle occasion de reprocher au roi la conduite de son fils, et de faire observer que non-seulement il était lié avec les chefs de l'opposition, mais qu'il permettait à ses flatteurs de boire à sa santé en le traitant de prince de Galles. Jacques (*Mémoires*), I, 526.

Meres et Capel, et sir Robert Howard lui répondit. La discussion s'échauffa : Ashe et Trelawney en vinrent aux gros mots, et même aux coups ; et quand sir William Coventry, désertant son parti, soutint que le duc avait droit à cette faveur à raison des services éminents qu'il avait rendus à la nation, on le força de se rasseoir par les cris de « les lettres de Coleman : rappelez-vous les lettres de Coleman ! » Lord Cavendish ferma la discussion. Quelles étaient les raisons qui avaient fait adopter la clause par les lords, il l'ignorait ; mais avant de les savoir et de les approuver, il ne s'associerait jamais à une mesure qui déclarait par autorité du parlement que le frère du roi était papiste. La question fut alors mise aux voix, et au profond et amer désappointement du parti, la clause passa à une majorité de deux voix [30]. Charles donna son assentiment au bill, mais en faisant observer qu'il le donnait avec répugnance, et purement par déférence pour ceux qui étaient alarmés de l'agitation extraordinaire du peuple [1].

Par ce statut, qui était dû aux parjures d'un imposteur et à l'erreur de la nation, les pairs catholiques se trouvèrent, sans qu'il y eût de leur faute, dépouillés du plus précieux privilége de la pairie, le droit qu'ils tenaient de leur naissance, de siéger et de voter dans la chambre haute du parlement. Et ce ne furent pas les seules victimes : cette injuste proscription pesa sur leurs descendants pendant le long espace de cent cinquante ans. Il était réservé à un prince de la maison de Brunswick, le quatrième de cette famille qui tenait le sceptre de ces royaumes, et à un parlement éclairé et libéral, d'effacer cette tache honteuse du livre des statuts, et par un acte de tardive mais louable justice de rendre aux parties lésées l'exercice de leurs anciens droits héréditaires [2].

1. *C. Journ.* 21 nov. *L. Journ.* XIII, 394. *Hist. Parl.* IV, 1039, 1045. Bientôt après, les lords donnèrent l'ordre que John Hudleston, Charles Giffard, Francis Yates et sa femme, les cinq frères du nom de Penderell, M. Whitgrave, Moseley, le colonel Carlos et Francis Reynold de Carleton, en Bedfordshire, qui avaient contribué à sauver le roi après la bataille de Worcester, vécussent aussi libres qu'aucun des sujets protestants de Sa Majesté, sans être passibles des peines portées contre les récusants papistes, et qu'un bill fût préparé à cet effet. *L. Journ.* 408.

2. Les pairs que cet acte priva de leurs sièges à la chambre furent le duc de Norfolk, les comtes de Shrewsbury, Berkshire, Portland, Cardigan et Powis, les vicomtes Montague et Stafford, les lords Mowbray, Audley, Stourton, Petre, Arundell, Hunsdon, Belasyse, Langdale, Teynham, Carrington, Widdrington, Gerard de Bromley et Clifford. On nous dit que trois d'entre eux préférèrent leurs sièges à leur religion (Reresby, 73). L'un d'eux était le marquis de Worcester ; les deux autres, autant que j'ai pu le constater, ne prêtèrent les serments qu'à la session suivante, en 1679, à savoir, le lord Mowbray, fils du

Il y avait une circonstance qui embarrassait grandement les patrons du complot. Son crédit reposait toujours sur le témoignage isolé d'Oates. Quoique les prisonniers eussent été successivement interrogés à la barre, ou devant le comité de la chambre des lords, tous avaient uniformément protesté de leur innocence; on leur avait en vain offert leur grâce et des récompenses; chacun d'eux avait persisté à déclarer qu'il ignorait non-seulement les faits et desseins qu'on lui imputait, mais aussi ceux qu'on imputait aux autres. Onze semaines se passèrent ainsi, et on n'entama aucun procès, parce que pour établir la culpabilité de l'accusé, la loi exigeait le concours de deux témoins. Enfin, cette difficulté fut surmontée. Le roi avait promis par proclamation à celui qui découvrirait les assassins de sir Edmondbury Godfrey, récompense, protection et grâce entière, fût-il même un des complices; et au bout de quelques jours [1er nov.], le secrétaire d'état reçut une lettre énigmatique, datée de la ville de Newbury, contenant la singulière demande que son auteur, William Bedloe, fût arrêté à Bristol et amené prisonnier à Londres. Par ordre du conseil [2], un mandat d'arrêt fut envoyé à Bedloe lui-même, avec invitation de le remettre au maire de Bristol, au moment et de la manière qu'il jugerait convenable : en conséquence l'arrestation eut lieu [5] en pleine rue et en présence d'une foule nombreuse; et le bruit courut à Bristol et à Londres que le prisonnier était à même de dévoiler tout le mystère qui continuait d'entourer la mort de Godfrey [1].

La réputation de Bedloe ne prêtait pas moins aux objections que celle d'Oates. Il avait d'abord été employé dans les écuries de lord Belasyse et ensuite dans sa maison. Ensuite il avait voyagé sur le continent comme courrier au service de différentes personnes; et en cette qualité il avait appris les noms et résidences de beaucoup de gens de distinction, et avait profité de ces renseignements pour se procurer de l'argent par artifice et par fraude. Ses escroqueries avaient été punies plusieurs fois de la prison et autres peines dans différents pays : on l'avait condamné à mort pour vol en Normandie; et il venait de sortir de Newgate, lorsque la proclamation l'engagea à se mettre sur les rangs pour la récompense de 500 l. [2]. Dans sa première déposition [7 nov.]

de Norfolk, et le comte de Berkshire, lorsqu'il succéda au titre après la mor de son frère.

1. Voyez les pièces officielles dans *Brief Hist.* III, 67.

2. Burnet, II, 158. Echard, 951. *Florus Anglo-Bavaricus*, 127.

faite devant le roi et les deux secrétaires d'état, il déclara sous serment qu'il ne savait rien du complot, mais qu'il avait vu le cadavre de Godfrey à Somerset-house; qu'au dire de celui qui l'avait renseigné, le jésuite Lefèvre, Godfrey avait été étouffé entre deux oreillers par Lefèvre lui-même assisté de Walsh, autre jésuite, du valet de chambre de lord Belasyse, et d'un garçon de la chapelle de la reine; qu'on lui avait offert 2,000 guinées pour aider à enlever le corps, et qu'il avait enfin été emporté le lundi soir à neuf heures par trois personnes qui lui étaient inconnues, mais qui étaient des gens à gages de Somerset-house. Le lendemain matin [8], il raconta la même chose en substance devant la chambre des lords. Questionné sur Oates, il nia connaître aucunement ce délateur; mais il ajouta, contrairement à sa déposition de la veille, que Walsh et Lefèvre lui avaient parlé des commissions reçues par le comte de Powis et par lord Belasyse, et des pouvoirs donnés à lord Arundell de nommer d'autres officiers. Là-dessus, le roi s'écria : « A coup sûr cet homme a reçu une nouvelle leçon dans les dernières vingt-quatre heures[1]. »

La mémoire continua de revenir au dénonciateur. Dans une autre déposition [12], faite aussi sous serment, il se souvint qu'au commencement d'octobre on l'avait engagé à commettre un meurtre pour une récompense de 4000 l.; que Godfrey avait été attiré dans la cour de Somerset-house vers cinq heures du soir; qu'il n'avait pas été étouffé avec des oreillers (cette version contredisait le résultat de l'enquête du coroner), mais étranglé avec une cravate de toile; que le corps avait été déposé dans une chambre que Bedloe désigna au duc de Monmouth; qu'il avait vu autour les quatre assassins et Atkins, commis de M. Pepys, de l'amirauté, et qu'on l'avait enlevé vers onze heures du soir le lundi[2]. Il y eut deux points malheureux dans cette déposition : il avait choisi pour l'heure de l'assassinat précisément celle où Charles était à Somerset-house, en visite chez la reine; une heure où un pareil acte eût été découvert à l'instant, attendu qu'on avait fait prendre les armes à une compagnie de gardes à pied, et posé une sentinelle à chaque porte; et il avait désigné, comme le lieu où avait été caché le corps, la salle qui était affecté aux valets de pied de la reine, et où ils se tenaient à toute heure du jour[3].

1. Burnet, II, 157. *L. Journ.* XIII, 343.
2. *L. Journ.* 348, 350.
3. Jacques (*Mémoires*), I, 527. « Le roi me dit, » rapporte Reresby, « que

Mais ses réminiscences suivantes furent d'une bien plus grande importance [12]. D'abord, il ne savait rien du complot; maintenant il se rappela que dans ses voyages il avait fait connaissance avec des moines, des religieux, des jésuites, des ecclésiastiques et des nonnes, tous Anglais et tous avides de lui apprendre les particularités du grand projet relatif au rétablissement du catholicisme en Angleterre. Il avait su d'eux que d'abord on s'était proposé de reléguer le roi dans un monastère, mais qu'ensuite on avait décidé de le tuer; qu'un autre personnage, à moins qu'il ne consentît à tenir sa couronne du pape, devait aussi être mis de côté, et que le gouvernement serait administré par une commission ayant lord Arundell à sa tête; que le duc de Norfolk, le marquis de Worcester et le comte de Shrewsbury étaient trop loyaux pour avoir été mis en rien dans le complot; que dix mille hommes devaient débarquer à Bridlington, dans le Yorkshire, et se mettre sous le commandement de lord Belasyse; qu'une armée de vingt à trente mille moines et pèlerins devait faire voile de la Corogne à Milford-Haven, et se joindre aux catholiques de Galles sous le comte de Powis et lord Petre; que le roi, les ducs de Monmouth, d'Ormond et de Buckingham, le comte de Shaftesbury et le lord Ossory devaient être assassinés par des personnes dont il donna les noms; les soldats de Londres, par des meurtriers postés à la porte de chaque cabaret, et les citoyens, par une troupe de quarante mille hommes secrètement organisée et composée de papistes ou de protestants à la solde des papistes; que tous ceux qui refuseraient de se conformer au culte catholique devaient être « entièrement exterminés, » et qu'il n'y avait en Angleterre un seul catholique de qualité ou de quelque influence qui n'eût reçu avis du complot, et n'eût juré sur le sacrement de lui prêter assistance et d'en garder le secret[1].

Bedloe était un coquin, et qu'il était convaincu qu'il avait fait un faux témoignage au sujet de la mort de sir Edmondbury Godfrey. » Reresby, 72.

1. *L. Journ.* 351, 353. Luzancy reparut à cette époque sur la scène; mais sa résidence à Oxford pendant les trois dernières années ne lui permit pas, quelque disposé qu'il y fût, de jouer un rôle important parmi les délateurs. Il avait déjà chassé d'Angleterre Saint-Germain, aumônier de la duchesse d'York; cette fois il en chassa la Colombière, successeur de Saint-Germain. Ayant composé un mémoire pour un nommé du Vicquier, il présenta ce Français d'abord à l'évêque de Londres, puis au lord chancelier. La Colombière fut arrêté immédiatement et incarcéré le 16 de novembre. Le premier l'accusa à la barre de la chambre des lords d'avoir dit que le roi était catholique au fond du cœur, et que le pouvoir du parlement ne durerait pas toujours; d'avoir débauché des protestants et envoyé des missionnaires en Virginie. Les lords furent d'avis que c'étaient des choses de dangereuse conséquence, et demandèrent le 21,

On sera étonné que, dans les trois royaumes, il se soit trouvé un individu assez simple ou assez imbu de préjugés pour ajouter foi à ce merveilleux récit de meurtres et de trahison. Mais, dans les temps de terreur générale, il n'y a rien de trop absurde pour la crédulité du public. La déposition de Bedloe fut accueillie comme une confirmation de celle d'Oates; elle servit à attiser le feu, à ajouter au délire national; on fit de nouvelles adresses au roi, et il s'ensuivit des proclamations et des arrestations nouvelles. Cependant les champions de ce complot, ceux qui cherchaient à convaincre les accusés des charges élevées contre eux, voyaient avec peine qu'il n'y avait pas dans ces dénonciations additionnelles de quoi constituer Bedloe comme second témoin à la suite d'Oates. Mais le lecteur verra bientôt comment cette difficulté fut écartée par l'effronterie du nouveau délateur, qui, lors du procès des détenus, jugea à propos d'oublier une grande partie de sa déposition précédente, et d'y substituer d'autres particularités qui, bien qu'entièrement neuves, s'accordaient mieux avec les fictions de son confrère en imposture.

Ces révélations de Bedloe avaient servi à occuper l'attention publique pendant les débats sur le bill qui excluait les catholiques du parlement. Dès que le duc d'York fut excepté par la clause en sa faveur, une intrigue nouvelle et des plus extraordinaires fut mise en jeu. Le lecteur se rappellera que Shaftesbury, dans son ardeur à empêcher l'avénement de ce prince, s'était hasardé à proposer au roi un divorce dans le but d'avoir des enfants d'une autre femme; et maintenant, dans le même but, une mistriss Lloyd, à la suggestion du docteur Tonge, se présenta devant Charles [23 nov.], et sollicita une audience particulière pour Titus Oates, qui avait à confier à sa majesté un avis secret et important qui tendait à incriminer la reine. Il l'écouta avec des signes d'incrédulité et d'impatience, et, lorsqu'elle fit allusion à la possibilité d'un divorce, il répondit d'un ton sévère qu'il ne laisserait jamais opprimer une innocente[1].

Oates, néanmoins, fut admis à raconter son histoire au roi; puis il fit sa déposition sous serment devant le secrétaire Coven-

dans une adresse au roi, de renvoyer la Colombière du royaume. Quatre semaines après, le zèle de Luzancy fut récompensé par le vicariat de Dover-Court. *L. Journ.* XIII, 367, 368. Conspiration d'Angleterre, 1680, p. 360, 370.

1. *L. Journ.* XIII, 389. Jacques (*Mémoires*), I, 529. « Il me dit (au docteur Burnet) que, considérant ses torts envers elle sous d'autres rapports, il regardait comme une chose horrible de l'abandonner. » Burnet, II, 169.

try, et ensuite il fut interrogé deux fois par le conseil privé [24, 25]. Il prétendit avoir vu en juillet une lettre dans laquelle Wakeman affirmait que la reine avait été amenée à donner son assentiment à l'assassinat du roi, et un jour, en août, avoir accompagné plusieurs jésuites à Somerset-house, et avoir été laissé dans l'antichambre lorsqu'ils furent admis auprès de la reine. La porte était entr'ouverte : il eut la curiosité d'écouter, et entendit une voix de femme s'écrier : « Je ne souffrirai pas plus » longtemps de pareils outrages à ma couche ! Je suis bien aise de contribuer à sa mort et à la propagation de la foi catholique. » Peu après, ils se retirèrent ; il regarda dans la chambre, et n'y vit pas d'autre femme que la reine. Il y avait beaucoup d'objections à faire contre cette histoire. Oates n'en avait jamais parlé auparavant ; il n'avait pas fait mention de la lettre de trahison quand il avait accusé Wakeman, et il avait solennellement déclaré sous serment qu'il ne connaissait pas d'autres complices du crime que ceux qu'il avait déjà nommés. Charles ordonna [26 nov.] aux comtes d'Ossory et de Bridgewater de conduire le délateur à Somerset-house et de l'obliger à désigner la chambre et l'antichambre qu'il avait décrites. Il fut mené partout, il visita chaque chambre à plusieurs reprises, et fut enfin forcé de reconnaître qu'il ne pouvait découvrir le lieu. De roi, convaincu que ce conte lui avait été suggéré par quelque ennemi du duc, ordonna aux gardes qu'on lui avait donnés pour sa sûreté de rester toujours auprès de lui, et de ne permettre à personne de le voir et de lui parler en particulier [1].

Bedloe vint ensuite, comme second témoin, appuyer le témoignage d'Oates. Lui aussi, à l'en croire, avait été à Somerset-house ; il avait été témoin d'une conférence [27] entre Catherine et deux ecclésiastiques français, en présence de lord Belasyse, de Coleman et de quelques jésuites ; et Coleman lui avait raconté ultérieurement qu'à la première proposition de l'assassinat du roi la reine avait fondu en larmes, mais que ses objections avaient été levées par les Français, et qu'elle avait donné à regret son consentement. Bedloe, toutefois, fut plus prudent qu'Oates. La difficulté qu'il avait eue à trouver la chambre où il avait vu le corps de Godfrey lui avait servi de leçon, et il fixa la scène de la consultation dans un lieu sur lequel il ne pouvait se tromper, la galerie de la chapelle, tandis que lui, à ce qu'il prétendait,

1. *L. Journ.* 388, 391. Jacques (*Mém.*), I, 529. Clar. *Corresp.* I, 52, 56.

était resté dans la nef. Mais pourquoi avait-il caché jusqu'alors cette révélation importante? A cette question, il répondit que la chose lui était sortie de la mémoire. S'il s'en souvenait à présent, c'était grâce à l'impudence de Coleman, qui niait avoir jamais été dans la compagnie de Bedloe[1].

Mais, quelle que fût la conviction du roi, le parti n'entendait pas perdre le bénéfice de ce nouveau témoignage. Bedloe, après avoir obtenu son pardon de toutes les offenses commises jusqu'à cette heure, remit sa déposition par écrit à la chambre des communes [28 nov.]; et alors Oates, paraissant à la barre, éleva la voix, et s'écria : « Moi, Titus Oates, j'accuse Catherine, reine » d'Angleterre, de haute trahison. » Les membres qui n'étaient pas dans le secret restèrent muets de stupeur; une adresse fut votée à la hâte pour demander qu'on éloignât la reine et sa maison de Whitehall, et un message fut envoyé à la chambre des lords pour solliciter leur concours immédiat. Cependant ils requirent au préalable qu'on leur donnât connaissance des dépositions faites devant le conseil; puis, ils interrogèrent sévèrement les deux témoins en personne, et, mécontents de leurs réponses, ils résolurent de refuser leur concours, et nommèrent un comité pour exposer les motifs de leur refus [29]. Shaftesbury et deux autres protestèrent contre ce vote; mais la majorité du parti jugea prudent d'y acquiescer. Une dissension entre les chambres pouvait rompre toutes leurs mesures, et, en mettant en question la bonne foi des témoins, renverser tout l'édifice du complot. L'accusation portée contre la reine fut donc ensevelie dans le silence; mais on vota une adresse pour demander l'arrestation de tous les papistes du royaume, et une accusation de haute trahison contre les cinq pairs catholiques enfermés à la Tour passa à la chambre des lords[2].

Je n'arrêterai point le lecteur par un récit des procès et de l'assassinat judiciaire des infortunés dont les noms avaient été insérés par Oates dans ses prétendues revélations; l'irritation causée par les parjures du délateur était si violente, l'erreur si générale, que la voix de la raison et les droits de la justice furent également méconnus : juges et jurés semblaient n'avoir d'autre

1. *L. Journ.* 391, 392.

2. *C. Journ.* 28, 29 nov, 5 déc. *L. Journ.* 392, 403. Les communes firent aussi une adresse au roi pour qu'Oates fût rendu à la liberté. Il donna l'ordre que tout membre ou clerc de l'une ou l'autre chambre eût un libre accès auprès de lui, mais non pas toutes personnes sans exception. Elles firent des remontrances, et il céda. *C. Journ.* 6, 7 déc.

objet que de tirer vengeance des traîtres supposés : parler en faveur de leur innocence, mettre en question la véracité des accusateurs, ou hasarder un doute sur la vraisemblance des dénonciations, demandait une force d'esprit, un dédain des conséquences, qui sont le partage de peu de personnes ; le roi lui-même, tout convaincu qu'il était de l'imposture, et malgré le mépris avec lequel il en parlait dans son intérieur, n'osa point exercer sa prérogative de grâce pour sauver la vie à des innocents. Ces infortunés furent mis en jugement avec tous les désavantages possibles. 1° Ils n'avaient pas les moyens de repousser les accusations portées contre eux. Tenus au secret, privés de toute communication avec leurs amis, sans conseil judiciaire et sans autres renseignements que ceux qu'ils avaient pu recueillir de leur précédent interrogatoire, ils recevaient le soir notification du procès, et étaient conduits à la barre le lendemain matin. 2° Le point sur lequel se fondait l'imposture était la criminelle assemblée qu'on supposait avoir été tenue à la taverne du Cheval Blanc, le 25 d'avril, et à laquelle Oates déposait avoir été présent. Or, pour prouver qu'aucune assemblée de cette espèce n'avait été tenue, ils ne pouvaient en appeler au témoignage du maître de la taverne qui était mort, ni à celui de sa veuve ou de ses domestiques encore vivants ; car bien que la chambre des lords eût ordonné d'en faire la recherche, on n'avait pu trouver aucun de ces individus [1] ; et ils n'osaient pas démontrer que la véritable assemblée avait eu lieu ce jour-là à Saint-James, car c'eût été exposer le duc d'York à la peine capitale portée contre ceux qui recélaient des prêtres catholiques et des jésuites. 3° Ils étaient condamnés d'avance par les préventions de la cour, du jury et des spectateurs. Le président Scroggs, jurisconsulte de mœurs mauvaises et de talents médiocres, joua le rôle d'accusateur plutôt que celui de juge. Il se conduisit envers les délateurs avec bonté, même avec déférence, leur suggérant des explications, excusant leurs contradictions et repoussant les imputations faites à leur caractère ; les prisonniers, au contraire, étaient fréquemment interrompus et insultés ; leurs témoins étaient regardés de travers par les juges et maltraités par les spectateurs, et leur condamnation en général accueillie par des acclamations que la cour encourageait plutôt qu'elle ne les réprimait [2].

1. *L. Journ.* XIII, 335.

2. Voyez en particulier la déposition de Fallas, *State Trials*, X, 1275.

Ces procès commencèrent par celui de Stayley, banquier catholique, à l'instance de Carstairs, aventurier écossais. Stayley était assis dans une taverne [14 nov.], et causait en français sur les nouvelles du jour avec un Marseillais, nommé Firmin, lorsque Carstairs entra avec un compagnon, et écouta, à ce qu'il prétendit, leur conversation. Le lendemain matin, il se présenta chez Stayley, et le taxa de trahison, mais offrit de supprimer l'accusation moyennant 200 liv. Le banquier ne fit que rire de l'insolence de cet homme ; mais quelques instants après il fut arrêté, et au bout de cinq jours, mis en jugement pour crime capital. Burnet, lorsqu'il entendit prononcer le nom du délateur, se hâta d'assurer au lord-chancelier que Carstairs était un homme d'une réputation infâme et indigne de crédit même sur son serment ; mais Jones, le procureur général, qui était présent, demanda à Burnet qui l'avait autorisé à diffamer les témoins du roi, et le timide théologien, intimidé par l'air sévère du légiste, abandonna l'infortuné à son sort. La conversation de la taverne roulait sur les catholiques qui avaient été accusés du projet d'assassiner le roi, et la question débattue au procès [20] entre le délateur et le prévenu était de savoir si Stayley avait dit qu'il était prêt à *le* tuer ou à *les* tuer. Il est clair que Firmin aurait pu la décider ; mais on avait pris soin de le mettre au secret, et il ne fut relâché que quatre mois après le jugement. Le jury crut le délateur, et Stayley subit la mort [26] à Tyburn[1].

La première victime sacrifiée au parjure d'Oates et de son acolyte Bedloe fut Coleman. En conséquence d'une adresse de la chambre des communes [2], Charles avait promis que si Coleman faisait des aveux satisfaisants, il aurait sa grâce pleine et entière, que dans le cas contraire la justice aurait son cours [4]. Munis de cette instruction, les membres du comité le visitèrent à Newgate [7]. Il leur donna le chiffre de sa correspondance, et leur expliqua ses transactions pécuniaires, mais nia fortement avoir eu connaissance du complot en question[2]. Lors de son procès [27], il soutint

1. *State Trials*, VI, 1501. Burnet, II, 160. Consp. d'Anglet. 378.

2. *C. Journ.* 2, 4, 7 nov. D'après le rapport du comité, Coleman dit avoir reçu 2,500 liv. de Barillon, « pour distribuer aux membres de la chambre des communes, afin d'empêcher une rupture entre les deux couronnes, » mais « avoir employé l'argent à son propre usage, parce qu'il croyait en avoir déboursé autant pour le compte français par sa manière de vivre. Cependant il dit à Barillon qu'il en avait donné à quelques membres suivant sa promesse. *Journ.* p. 531. Je soupçonne là quelque inexactitude. Après la mort de Coleman, sa veuve présenta par Barillon une pétition à Louis, où elle exposait que 65,000 livres, ou 5,000 livres sterling, avaient été promises à son mari pour

que le but de ses lettres (il ne niait pas qu'elles ne fussent imprudentes et inexcusables) avait été d'obtenir de l'argent et la tolérance du culte catholique, qu'il n'avait jamais vu aucun de ses accusateurs avant son arrestation, et que tous deux s'étaient parjurés dans leurs témoignages, Bedloe en jurant qu'il avait porté une lettre de Coleman à la Chaise en avril 1675, tandis qu'il était clair, d'après les documents déposés sur le bureau, qu'il n'y avait pas eu de correspondance entre eux avant le mois de septembre de cette même année, et Oates en déposant qu'il avait eu de nombreuses relations avec lui, quoique en présence du conseil le délateur ne l'eût point reconnu et qu'il eût paru ignorer ces mêmes relations. Bedloe ne fit vraisemblablement aucune réponse; Oates répliqua avec quelque embarras qu'à ce moment-là ses yeux étaient tellement éblouis par les lumières qui étaient sur la table qu'il n'avait pu voir distinctement, et son esprit tellement accablé de fatigue qu'il était hors d'état de s'en souvenir. Coleman fut déclaré coupable, et périt sur l'échafaud [3 déc.], en protestant de son innocence jusqu'au dernier soupir[1].

Whitbread, Fenwick, Ireland, Grove et Pickering furent bientôt après [17] amenés à la barre. La déposition d'Oates était positive contre tous les cinq; par un hasard inexplicable, celle de Bedloe ne chargeait que les trois derniers. Dans ces circonstances, Whitbread et Fenwick, d'après la loi, auraient dû être acquittés; mais le président ordonna de les faire retirer, et invita Ireland, Grove et Pickering à présenter leur défense. Le jury rendit un verdict de culpabilité, et les trois infortunés moururent comme Coleman [24 janvier 1679], en affirmant sur l'échafaud, comme ils l'avaient affirmé à la barre, qu'avant leur arrestation ils n'avaient jamais entendu parler ni même eu la pensée de la trahison pour laquelle ils subissaient la mort[2].

[1678.] Dans ces procès, Bedloe ne jouait qu'un rôle secondaire, comme auxiliaire d'Oates. Quant à la mort de Godfrey, il réclamait le mérite et la récompense de délateur original, mais il fut forcé de passer deux mois à la recherche d'un second témoin qui confirmât son témoignage unique, et que rien n'ap-

services qu'il avait rendus en empêchant la déclaration de guerre; qu'on n'en avait payé à Coleman qu'une moitié, 2,500 livres, et que Barillon refusait de lui remettre l'autre moitié sans un ordre exprès du roi. Dalrymple, 201. Comment pouvait-elle réclamer cet argent, si son mari n'était qu'un agent chargé de le distribuer à d'autres?

1. *State Trials*, VII, 1, 78. *Florus Anglo-Bavaricus*, 135.

2. *State Trials*, VIII, 79, 143.

puyait. Il y fut suppléé par l'arrestation [21 déc.] sur quelque charge de peu d'importance, d'un orfévre, nommé Prance, qui avait été plusieurs fois employé par la reine. Bedloe, dès qu'il vit Prance, s'écria : « Cet homme est un des assassins. » Et le malheureux orfévre fut traîné à Newgate [23], où, sous l'influence des menaces et des promesses, il fut induit à s'avouer coupable [24] et à accuser comme complices, Hill, Green et Berry, trois domestiques de Somerset-house[1]. Mais son âme n'était point endurcie contre l'aiguillon du remords : il demanda à être ramené devant le roi et son conseil, et là, à genoux, avec les plus fortes protestations d'horreur et de repentir, il déclara [29 déc.] que tous ses aveux étaient faux, et qu'il ne savait rien du meurtre ni des meurtriers. Les accusateurs attribuèrent cette rétractation aux artifices des jésuites. Prance fut reconduit à Newgate et enchaîné au pilori cher dans le cachot des condamnés ; ses terreurs et ses souffrances le privaient par instants de sa raison ; et le docteur Lloyd, nommé depuis doyen de Bangor, et Boyce, le gardien, le pressaient de tout avouer, faisant valoir, l'un des motifs spirituels, l'autre des motifs temporels. A la fin il y consentit [11 janv. 1679] ; mais ses révélations furent si nombreuses et si prodigieuses que la crédulité du doyen s'en effraya : il déclina toute intervention ultérieure[2], et laissa le malheureux aux mains de Boyce, à l'aide duquel fut composée une relation qui prétendait détailler le mode et les circonstances du meurtre, la conspiration pour assassiner le comte de Shaftesbury et les viles menées de plusieurs prêtres papistes[3]. Les prisonniers Hill, Green et Berry furent alors mis en jugement [10 fév.] : dans l'ignorance et privés d'assistance, ils ne purent

1. Comme Oates et Bedloe, il eut la sottise de citer une chambre de Somerset-house où était le corps, et, y ayant été envoyé, comme eux il ne put le trouver. *L. Journ.* 438.

2. Voyez *L. Journ.* XIII, 431, 436, 438. Jacques (*Mém.*), I, 535. Extraits du journal du comité et des lettres de Prance et de Lloyd dans *Brief Hist.* III, 64-86. « Depuis l'époque où l'on m'ôta mes fers et où l'on me changea de logement, ce qui eut lieu quand je consentis bassement à me parjurer contre ces innocentes personnes qui moururent sur mon criminel témoignage, M. Boyce fut l'homme qui agit pour moi et écrivit beaucoup de choses que je copiai d'après lui. Je vis par sa conversation qu'il avait été plusieurs fois avec my lord Shaftesbury et avec Bedloe, et il me dit que je serais certainement pendu si je n'étais pas d'accord avec le témoignage de Bedloe. » P. 127. Il est clair qu'il y a peu de foi à ajouter aux paroles de Prance ; cependant, comme le fait observer le docteur Lloyd, « il était le plus en état de réfuter ses propres fictions au sujet du meurtre, où sa parole peut être de quelque poids, mais d'autres dans tout autre chose. » P. 85.

3. « Véritable récit et révélation, par M. Miles Prance, de Covent-Garden, orfévre. » 1679.

découvrir ni signaler les contradictions palpables qui existaient entre les dépositions des deux délateurs; et tous trois furent condamnés à mort. Hill et Green, qui étaient catholiques, ayant résisté à toutes les tentatives faites pour leur arracher un aveu de culpabilité, furent exécutés à Tyburn [21 fév.]. Un sursis d'une semaine fut accordé à Berry, qui était protestant; mais, comme ses compagnons, il trompa les espérances du comité, et mourut comme eux [27] en protestant de son innocence[1].

Mais il est temps de détourner l'attention du lecteur de ces scènes d'horreur pour la fixer sur une nouvelle intrigue d'une nature fort différente, et qui eut pour résultat la dissolution du ministère et du parlement. On se rappellera que le 25 de mars [1678], le lord trésorier, contre sa propre opinion, avait écrit par ordre de Charles une lettre à Montague, ambassadeur à Paris, pour le charger de demander à Louis, en certains cas, une pension de 6,000,000 de livres en retour des services rendus par le roi en disposant les alliés à consentir aux conditions de la paix. La demande ne fut jamais faite — non qu'elle révoltât le patriotisme de Montague, car c'était lui qui l'avait suggérée et recommandée[2], — mais parce que les termes proposés furent rejetés par le cabinet français [24 juin]. Nous ignorons quelles secrètes ouvertures furent ensuite faites par Louis à l'ambassadeur; mais il ressentit ou feignit de ressentir comme une injure le refus du roi fait à sa demande d'acheter la charge de secrétaire de sir Henry Coventry, et abandonnant subitement son poste à Paris, il revint en Angleterre sans permission ni avis [août]. Danby, craignant son inimitié, surveilla avec soin ses démarches : on découvrit non-seulement qu'il s'était ligué avec les chefs populaires, mais

1. *State Trials*, VII, 159-230. Ralph a imprimé les dépositions de Bedloe et de Prance en colonnes parallèles, afin que le lecteur puisse voir d'un coup d'œil combien elles se contredisent l'une l'autre dans presque toutes les circonstances de temps, de lieux et de faits. I, 419. Peut-être aurais-je dû dire qu'on fit de grands efforts pour impliquer dans le complot Pepys, secrétaire de l'amirauté du duc d'York, et que, dans cette vue, Atkins, son commis, fut accusé et jugé comme complice du meurtre de Godfrey. Bedloe jura devant les lords qu'un des complices, « qui s'appelait Atkins, était en tout très-semblable au prisonnier; mais que, comme il ne l'avait jamais vu avant cette époque, il ne pouvait jurer positivement que ce fût lui, quoiqu'il le crût sincèrement. » *L. Journ.* 351. Avant le procès, toutefois, on savait que ce même soir Atkins avait bu jusqu'à ce qu'il fût ivre à bord d'un des vaisseaux du roi sur la rivière; et Bedloe jura alors que le complice « ne ressemblait pas au prisonnier; il avait une figure plus mâle et plus de barbe. » *State Trials*, VI, 1473-1492; VII, 242. Comme de raison, Atkins fut acquitté.

2. Ses lettres sont publiées parmi celles de Danby, I, 13, 20, 21, 26, 36, 38, 43, 60, 62, 82.

qu'il tenait des conférences secrètes et nocturnes avec Barillon; et ses efforts pour obtenir un siége à la chambre des communes convainquirent ce ministre que si Montague différait de frapper le coup qu'il méditait, ce ne serait que jusqu'à ce qu'il se fût mis à l'abri du ressentiment royal sous les priviléges du parlement. A l'élection de Grinstead [21 oct.], il échoua, grâce à la prévoyance de Danby; à celle de Northampton [6 nov.], il fut nommé par le maire : son adversaire absent, sir William Temple, le fut par le sheriff; mais Montague fit une pétition, le parti populaire épousa sa cause, et la chambre le déclara [11] dûment élu[1].

Le véritable but de Montague était de perdre le lord-trésorier. Il était convenu avec les chefs populaires qu'il produirait la dépêche secrète du 25 mars, et qu'ils en feraient la base d'un acte d'accusation contre Danby. Il avait conclu avec Barillon un traité portant que 100,000 liv. seraient dépensées par l'ambassadeur pour acheter l'assistance des orateurs les plus influents du parlement, et que 100,000 couronnes seraient payées à Montague lui-même, si, par ses menées, Danby était renvoyé du ministère dans le cours de six mois[2]. Cependant il différait encore; sa timidité n'était pas rassurée par la protection que lui donnait un siége au parlement, et il attendait l'époque où le licenciement de l'armée mettrait le roi moins à même de violer les priviléges de la chambre. Mais Danby avait déjà reçu avis du danger; il savait que ses dépêches avaient été secrètement montrées à quelques-uns de ses adversaires, et devenait pour lui de la plus haute importance de s'emparer de ces funestes papiers. Dans cette vue, il mit sous les yeux du conseil [19 déc.] la dénonciation faite par sir William Temple, que Montague avait été voir en secret le nonce du pape à Paris, et pouvait par conséquent être, de manière ou d'autre, impliqué dans le complot papiste[3]. On résolut sur-le-champ de faire une enquête; on envoya des messagers faire la saisie de ses papiers, et Erneley, chancelier de l'échiquier, remit à la chambre des communes un message royal annonçant cette mesure et la dénonciation qui lui servait de base.

L'affaire avait été conduite si secrètement, que Montague et

1. Lettres de Danby, 78, 83, 88, 115, 116. *C. Journ.* 21 oct. 6, 11, 23 nov.

2. Voyez la dépêche de Barillon dans Dalrymple, 193. Si Louis refusait les 100,000 couronnes, il consentait à accepter un capital produisant 40,000 liv. de rente sur l'hôtel de ville, ou une pension viagère de 50,000, au choix du roi. Ibid.

3. Lettres de Danby, 265-267. Dalrymple, 198.

ses amis furent pris au dépourvu. L'adresse de Powle (il reçut plus tard 500 guinées de Barillon, comme récompense de ses services)[1] les tira d'embarras pour un moment. Il soutint que la saisie était une violation de privilége, à moins que la dénonciation n'eût été reçue sous serment; et à sa suggestion lord Cavendish se rendit, avec d'autres membres, auprès du roi, pour constater le fait. A leur grande mortification, Charles répliqua sèchement qu'il ferait réponse quand les deux chambres ne seraient plus en séance.

Après cela, Harbord, autre pensionnaire de Barillon, fut envoyé visiter la maison de Montague, avec des instructions particulières de ce membre. Il revint, après s'être assuré que les lettres, seuls objets réels d'inquiétude pour les deux parties, avaient jusqu'alors échappé aux recherches des officiers. Montague annonça immédiatement qu'il avait en sa possession des papiers qui contenaient des preuves irrécusables des coupables projets de certain grand ministre. Lord Cavendish fit la motion que des documents d'une si haute importance fussent placés sous la garde de la chambre; et Harbord, lord Russell et plusieurs autres, furent chargés d'aller prendre possession des lettres en question, au nom de la chambre des communes. Ils revinrent, portant une petite cassette, qu'ils déposèrent sur le bureau, et Montague, y prenant deux papiers, les remit au président, tout en protestant que son intention avait été de les communiquer au roi par le secrétaire Coventry, et qu'il ne se serait pas permis de les rendre publics, même à présent, si ce n'était pour obéir aux ordres exprès de la chambre. Tous deux portaient la signature du lord trésorier. L'un, daté du 16 de janvier, annonçait que l'ajournement à treize jours avait été adopté dans l'espoir de découvrir dans l'intervalle quelque expédient pour faire la paix; l'autre se trouva être la fameuse dépêche du 25 mars, dont le lecteur a déjà eu connaissance.

La lecture de ces papiers électrisa la chambre; ils furent représentés comme une continuation de l'intrigue de Coleman; ils prouvaient qu'on avait en vue les mêmes objets, et qu'on employait les mêmes manœuvres; que l'ardeur du roi pour la guerre n'avait été qu'un prétexte pour arracher de l'argent au peuple, et

1. Il paraît que tous les ans, au mois de décembre, Barillon faisait un compte de l'argent qu'il avait déboursé pour affaires politiques. Le compte de la présente année jusqu'à décembre n'a pas été découvert; il sera question plus tard de celui de l'année 1679.

que, dès que les fonds avaient été votés, il avait offert de vendre la nation à un souverain étranger. La discussion fut longue et orageuse, et personne ne témoigna une plus vertueuse indignation contre les transactions pécuniaires avec la France, que ceux qui étaient alors à la solde de l'ambassadeur français, ou qui avaient fait le plan de l'accusation d'après son avis. La chambre, entraînée par l'impulsion du moment, vota [19 déc.], à une majorité de soixante-trois voix, que le lord-trésorier serait accusé de haute trahison, et que ses lettres seraient transcrites sur les procès-verbaux [1].

Jusque-là, la ruse de Montague avait triomphé de celle du ministre. Il n'était pourtant pas sans crainte; il savait que l'accusation qu'il avait portée pouvait être rétorquée contre lui-même avec dix fois plus de force, et que les lettres dans lesquelles il avait suggéré, puis après conseillé la mesure, existaient encore; mais il supposait à son adversaire plus de délicatesse et d'honneur qu'il n'en avait lui-même, et il comptait que Danby serait empêché de publier ces documents par la crainte de trahir en même temps les vues secrètes et les négociations du souverain. A cet égard, son raisonnement était juste; car dans toute la correspondance le trésorier ne put trouver que deux lettres qu'il pût produire à sa justification, sans compromettre le roi. Toutes deux furent transmises à la chambre. La première, datée du 1er janvier, n. s., informait que Ruvigny était envoyé à Londres pour traiter, par l'entremise de lord Russell, avec les chefs populaires; l'autre, du 18, contenait une proposition de Montague, relative à une demande d'argent pour la conclusion de la paix, et la prière qu'on lui donnât des instructions à ce sujet. Elles furent lues publiquement [20 déc.] par le président; mais la chambre n'y fit aucune attention, et elles ne furent pas transcrites sur les procès-verbaux. Le lendemain l'acte d'accusation fut voté, et sir Henry Capel reçut l'ordre de le porter à la chambre des lords [2].

1. *Journ.* 19 déc. Reresby, 74-78. *Hist. Parl.* IV, 1054-1067.

2. Danby dit que les lettres ne furent pas lues (Danby, 102), mais c'est une erreur, on le voit par les procès-verbaux (20 déc.). Qui plus est, elles furent transcrites, et, ce qui est plus extraordinaire, la transcription des lettres de Danby omet le très-important post-scriptum de la main du roi, attestant que la lettre a été écrite par son ordre. Avait-on alors l'intention de cacher cette circonstance à la chambre? On a répondu que non; que la lettre qui avait été lue et qui fut transcrite n'était qu'une copie où le post-scriptum manquait; car lord Russell dit : « Montague ne peut se procurer en ce moment les originaux, mais il en a une copie. » Que cette copie eût ou n'eût pas le post-scriptum, peu importe; car lord Russell parlait avant que les messengers eussent été envoyés chercher la cassette, et voulait informer la chambre que, dans le cas où les

Cet acte accusait le comte de Danby de haute trahison et autres crimes, méfaits et délits capitaux, et en particulier, 1° d'avoir « attiré » à lui le pouvoir royal, en agissant sans la participation des secrétaires d'état et des autres conseillers; 2° d'avoir entrepris de renverser l'ancienne forme de gouvernement, en tenant sur pied une armée permanente; 3° d'avoir négocié une paix en faveur de la France, au préjudice de l'Angleterre, afin d'obtenir en retour de la France de l'argent pour l'entretien de cette armée; 4° de pencher vers le papisme, et d'avoir caché le complot papiste; 5° d'avoir dissipé le trésor royal en services secrets et en pensions inutiles; et enfin d'avoir obtenu pour lui-même des dons de la couronne, contrairement à l'acte du parlement [1].

Il ne peut y avoir qu'une opinion sur la perfidie et la bassesse de Montague dans cette affaire. Il avait rejeté la responsabilité des conseils dont il était lui-même l'auteur, sur un homme qui s'y était toujours opposé; il avait trahi la confiance de son souverain, et avait vendu ses services à la puissance même dont il avait été chargé de surveiller et de déjouer les intrigues. Il n'y a pas non plus grand'chose à dire en faveur des chefs qui le soutenaient: ils prêtaient leur puissante assistance à la malignité d'un individu désappointé et à la politique d'une cour étrangère; ils cherchaient à exciter les passions de la chambre par des clameurs et des faits dénaturés; ils votaient des accusations dont la fausseté et l'absurdité sautaient aux yeux; ils appliquaient les peines de la trahison à une faute qui, si elle était pleinement prouvée, n'était tout au plus qu'un délit, et ce sacrifice de l'honneur, de la vérité et de la justice, ils le faisaient au misérable désir de perdre le chef d'un parti opposé. Leur défaut de modération eut toutefois son utilité: il apprit aux ministres suivants à se rappeler qu'outre le souverain qu'ils servaient, il existait un autre pouvoir devant lequel ils pouvaient être appelés à répondre si, par condescendance pour la volonté du roi, ils osaient violer les lois existantes, ou agir en opposition avec les intérêts reconnus du pays.

originaux auraient été saisis, il y en avait encore une copie à leur service. Mais on ne fit aucun usage de cette copie, parce que les messagers revinrent avec la cassette, où Montague lui-même prit les originaux et les remit au président, qui les lut à la chambre. M. Williams demanda immédiatement: « Est-il aucun membre qui veuille vérifier si cette lettre est du lord trésorier? » Montague répondit: « Je crois que c'est sa main, car j'ai eu plusieurs lettres de lui de la même main. » *Hist. Parl.* IV, 1061. Il est donc clair que les lettres originales furent lues, et probable que le post-scriptum, puisqu'il ne fut pas transcrit ensuite, avait été supprimé à la lecture.

1. *C. Journ.* 21 déc.

A la chambre des lords, Danby se défendit avec énergie et éloquence [23 déc.]. C'était un grand malheur, il l'avouait, d'être sous le poids d'une accusation de la chambre des communes; cependant, même frappé de ce malheur, il s'estimait plus heureux que son accusateur, qui devait être abhorré de tout honnête homme, pour sa duplicité, sa perfidie et son ingratitude. Il parla avec mépris des charges élevées contre lui : il les nia toutes; il défia ses adversaires de les prouver; il ne demandait qu'un prompt et équitable jugement. Les communes insistèrent pour qu'il fût mis à la Tour; mais on allégua qu'aucune des offenses spécifiées dans l'acte d'accusation ne constituait en droit une haute trahison. Après une discussion ajournée, la demande fut rejetée [27], et on fixa un jour pour entendre la réponse du trésorier.

Le parlement durait depuis dix-huit ans. A son début, il s'était distingué par des habitudes de docilité aveugle, et plus tard par un système d'hostilité prononcée contre la cour. Le duc d'York conseillait depuis longtemps une dissolution; mais Charles avait écouté l'avis contraire du ministre, qui se souciait peu des embarras personnels du frère du roi, tant qu'il espérait par ses promesses et par la corruption façonner la majorité à son gré. Mais à présent cet espoir était évanoui; une accusation était suspendue sur sa tête; il ne pouvait compter d'une manière certaine sur son innocence, à une époque où les passions jalouses et vindicatives du peuple étaient à la disposition de ses adversaires; et il y avait lieu de craindre que le roi, tout résolu qu'il pouvait se prétendre en ce moment, ne finît par céder à son amour habituel du repos et à sa crainte naturelle de la résistance. La meilleure chance de salut pour le trésorier était la clôture immédiate de la session. Elle aurait l'inconvénient de faire perdre le bill de 640,000 liv. pour le licenciement de l'armée; mais on y pourrait suppléer avec le surplus des revenus de l'année, et avec un prêt du prince d'Orange. Danby se hasarda à en faire la proposition au conseil; et Charles, sans difficulté, prorogea [30 déc.] le parlement pour cinq semaines [2].

1. *L. Journ.* XIII, 432-435, 441. *Hist. Parl.* IV, 1069. Reresby, 78.

2. *L. Journ.* 447. Reresby, 78. Les économies, montant à 600,000 liv., avaient jusqu'alors été appliquées à l'extinction graduelle de la dette contractée par suite de la suspension des payements de l'échiquier en 1672. Reresby, 67. *Hist. Parl.* IV, 1063, 1071.

CHAPITRE TROISIÈME.

CHARLES II.

Le duc d'York quitte le royaume. — Danby gracié par le roi, mais emprisonné. — Nouveau conseil. — Discussion du bill d'exclusion. — Prorogation. — Exécution de Mitchell en Ecosse. — Assassinat de l'archevêque Sharp. — Victoire et défaite des covenantaires. — Procès et exécution de cinq jésuites, — de Langhorne. — Acquittement de Wakeman. — Dissolution du parlement. — Pétitionnaires et « abhorreurs. » — Le bill d'exclusion rejeté par la chambre des lords. — Procès et exécution du vicomte Stafford.

[1679.] La prorogation eut pour le lord-trésorier cet important résultat qu'elle suspendit la procédure commencée contre lui, et lui donna le loisir de pourvoir à sa sûreté. Son premier soin fut de rompre la combinaison de ses ennemis en traitant secrètement avec quelques-uns des meneurs. Le lord Holles, dans l'une des chambres, et Lyttleton dans l'autre, furent amenés, sous certaines conditions, à lui promettre leur neutralité, sinon leur appui dans la question de la mise en jugement, et son avis décida le roi à dissoudre le parlement et à en convoquer un autre à quarante jours de date [24 janv.]. Jamais peut-être il ne se fit d'élection générale au milieu d'une plus vive excitation. La flamme allumée dans la capitale avait gagné les points les plus reculés du royaume, et les esprits étaient agités par les rumeurs et les soupçons les plus extraordinaires et les moins fondés. On croyait tout à la fois que le roi était complice de la conspiration et que sa mort était un des principaux objets des conspirateurs; on laissait dominer son jugement par des mots au lieu de faits, mais par des mots d'une portée terrible en apparence, quoique sans signification précise, et les candidats du parti de la cour étaient assaillis partout de cris sur le danger que courait le protestantisme, et sur les projets sanguinaires des papistes. Les choix prouvèrent que l'influence du ministre n'était pas de force à lutter contre la frénésie du peuple. Ses adhérents furent ignominieusement repoussés, et on nomma à leur place des hommes qui ne respiraient que vengeance contre les catholiques et contre une administration par laquelle ils croyaient que les catholiques étaient soutenus en secret [1].

1. Burnet, II, 177. *L. Journ.* XIII, 448. North, 504, 505.

Le résultat défavorable des élections prouva à Danby la nécessité de trouver quelque expédient pour gagner et désarmer ses adversaires. Ils n'avaient pas réussi à exclure le duc d'York de la chambre des lords : il entreprit de le faire sortir du royaume. Afin de sonder les dispositions de ce prince, certaines personnes, les unes connues pour ses amis, les autres considérées comme neutres, furent employées à lui faire comprendre l'utilité d'un exil volontaire, mais momentané ; et lorsqu'il refusa d'acheter l'impunité du ministre par sa propre disgrâce, Danby conseilla au roi de lui envoyer l'ordre de quitter l'Angleterre et de fixer sa résidence à Bruxelles. Mais le bon naturel de Charles recula devant un procédé si dur et si brutal ; l'idée d'essayer de convertir son mécréant de frère fut adoptée comme moins blessante pour son cœur, et l'archevêque reçut, avec quelques-uns de ses confrères, la commission de ramener la brebis égarée au bercail de l'Eglise établie. Ces prélats se rendirent auprès du duc [22 fév.]. Ils lui représentèrent leur douleur de voir le fils d'un roi martyr s'éloigner du culte national ; ils s'élevèrent, en termes durs et amers, contre les principes de l'Eglise romaine, et soutinrent qu'elle « enseignait et pratiquait des doctrines contraires au salut, » assertion qu'avec sa permission ils étaient prêts à prouver, « non en le fatiguant des subtilités et raffinements des écoles, mais par un texte ou deux fort clairs, et par un simple exposé de faits. » Jacques répondit qu'il ne doutait pas de la droiture de leurs intentions, quoiqu'il sût que cette idée venait d'un ennemi ; qu'il y aurait présomption à lui, laïque, d'entrer en lice contre des théologiens de profession ; qu'il n'avait pas changé de croyance religieuse sans un examen sérieux des doctrines distinctives des deux églises, ni sans une claire prévision des sacrifices que ce changement lui imposerait, et que renouveler cet examen demanderait plus de loisir qu'il n'en avait en ce moment, et une attention plus profonde et plus soutenue qu'il n'en pouvait avoir dans les circonstances présentes. La non réussite des prélats, et les importunités du trésorier triomphèrent de la répugnance de Charles, qui finit par rassembler assez de courage pour faire entendre à Jacques que son expatriation momentanée offrait la meilleure chance d'apaiser la haine de ses ennemis. Le duc se déclara prêt à se soumettre aux volontés du roi ; mais en même temps il sollicita deux faveurs : l'une était un ordre par écrit de quitter le royaume, afin qu'il n'eût pas l'air de s'esquiver de la lutte comme un lâche ; l'autre, une promesse solennelle que ses droits ne se-

raient pas sacrifiés en son absence aux prétentions de Monmouth, qui, disait-on, s'était procuré quatre témoins pour établir, en cas de mort du roi, qu'il y avait eu un contrat de mariage entre son père et sa mère. L'ordre fut donné immédiatement [28 fév.] sous la forme d'une lettre des plus affectueuses ; et Charles, ayant assemblé le conseil [3 mars], déclara, « en présence du Dieu toutpuissant, qu'il n'avait jamais ni donné ni fait aucun contrat de mariage, et n'avait jamais été marié à aucune autre femme que sa femme, la reine Catherine, encore vivante. » Pour plus de sûreté, il signa cette déclaration, commanda aux conseillers présents d'en confirmer l'exécution par leurs signatures, et ordonna que cet acte revêtu de leur témoignage fût enregistré à la chancellerie [1]. Jacques, accompagné de la duchesse, partit le lendemain [4] pour Bruxelles. Leur fille Anne fut laissée aux soins de son oncle, afin qu'il ne fût pas dit que son père voulait la détourner du culte protestant [2].

Le parlement s'ouvrit par une altercation violente, relativement au choix du président [6]. Seymour, qui en avait rempli les fonctions dans la dernière chambre des communes, fut réélu par la nouvelle. Mais ce choix ne s'accordait point avec les vues du lord-trésorier, et il fut résolu que lorsque, selon la coutume, il prierait le roi de l'excuser, on lui accorderait sa demande ; mais Seymour, averti de ce projet, omit dans son discours [7] la phrase habituelle d'excuse, et se borna à dire qu'il venait recevoir l'approbation du roi. Le chancelier fut déconcerté ; Charles fut plus maître de lui ; il parla à l'oreille de ce dignitaire, qui répondit que Seymour était réservé à un autre emploi, et que les communes devaient procéder à une nouvelle élection.

Cet affront fait au président élu a été représenté comme la conséquence d'une querelle particulière entre lui et lady Danby. Mais il n'est guère croyable que le trésorier, menacé d'une accusation, eût été, de gaieté de cœur, se jeter dans une autre querelle avec la chambre des communes pour satisfaire le ressentiment de sa femme ; et ce qui se passa après semble prouver que

1. Cette déclaration, ainsi qu'une autre faite le 6 de janvier, a été publiée par M. Rose, d'après les rôles de la chancellerie. Observations sur Fox, *App.* page 59.

2. Jacques (Mém.), I, 530, 536, 537, 541. Dalrymple, II, 212. Burnet, II, 194. Le discours des prélats est dans *Clarend. Corresp.* II, *App.* 467-471. Le duc écrivit ensuite à l'archevêque un récit de sa conversion qui n'eut lieu qu'après la restauration, et par suite de la plus intime conviction. Jacques (*Mém.*), I, 539, 540.

la mesure fut prise par suite d'un accord secret entre lui et quelques-uns des chefs populaires. La personne qu'il voulait substituer à Seymour était sir Thomas Meres, un de ses adversaires les plus actifs et les plus éloquents dans le dernier parlement; mais les communes persistèrent dans leur premier choix; et à leur pétition [11 mars] où il était dit que le roi ne voudrait pas envahir leur droit incontestable, on fit réponse [12] qu'elles eussent à ne pas perdre leur temps, mais à obéir. Elles le prièrent de prendre de nouveau leur pétition en considération, et il prorogea le parlement à deux jours de là [13]. A la rentrée de la chambre [15], il ne fut plus question de Seymour. Comme s'il n'y avait pas eu de contestation auparavant, le sergent Gregory, sur la motion de lord Russell, secondée par lord Cavendish, fut appelé au fauteuil, et ce nouveau choix reçut immédiatement l'approbation du roi. Par cette combinaison, Charles conserva à la couronne le droit de refuser la personne élue, et les communes enlevèrent aux conseillers privés le privilége qu'ils avaient jusqu'alors exercé de proposer le nom du président, et l'étendirent à tous les membres de la chambre[1].

Dès que le parlement fut prorogé, Montague, craignant le ressentiment du roi, avait essayé de fuir déguisé sur le continent, mais sur un soupçon on l'avait arrêté à Douvres, et forcé de donner caution qu'il ne quitterait pas le royaume. Cependant il se cacha de nouveau, jusqu'à ce que son élection au nouveau parlement par le bourg de Huntingdon lui eût rendu son inviolabilité, et l'eût mis à même de reprendre la poursuite de Danby[2]. Heureusement pour ce projet, les lords avaient décidé que « la dissolution du dernier parlement ne changerait rien à l'état des accusations intentées par les communes dans ce parlement[3], » et la majorité de la chambre était si irritée par la lutte récente au sujet du président, qu'elle s'offrait d'elle-même à devenir l'instrument de sa politique ou de sa malveillance. Charles vit venir l'orage et chercha à le détourner. Ayant forcé le trésorier de résigner le bâton, il convoqua les deux chambres en sa présence et les informa que tout ce que Danby avait fait, soit en écrivant des lettres, soit dans l'enquête du complot, avait été fait par son ordre

1. Reresby, 80-82. Hist. Parl. IV, 1093-1113. Burnet, II, 194.

2. Danby, 118.

3. *L. Journ.* XIII, 464-466. Nous pouvons inférer du rapport du comité que cette résolution n'était fondée sur aucun précédent, car on ne s'enquit nullement des précédents.

exprès; que c'étaient en réalité ses propres actes, et que par conséquent il était tenu de garantir son ministre de toute punition à son sujet. Il avait, à la vérité, d'autres raisons d'exclure le comte de ses conseils et de sa présence; mais quant aux délits dont il avait été accusé, une grâce pleine et entière lui avait déjà été octroyée, et fallût-il lui renouveler douze fois cette grâce, il la lui renouvellerait douze fois [1].

Si Charles prit en cette occasion un ton si décidé en faveur de son ex-ministre, ce n'était pas qu'il conservât pour lui des sentiments d'amitié et d'estime. Depuis quelques mois, le principal objet des actes de Danby était sa propre conservation; c'était à l'obstination dont il avait fait preuve dans l'enquête du complot, que le roi attribuait tous ses embarras actuels; et la duchesse de Portsmouth, dont le zèle avait été stimulé par une menace d'accusation, s'efforçait, par ses suggestions, d'achever de lui aliéner l'esprit du roi [2]. Mais un sentiment d'honneur et de justice (à ce qu'on prétendait) défendait au monarque de souffrir que le serviteur fût puni de sa conduite dans une affaire où il n'avait fait qu'obéir aux ordres de son maître; quoique, à en croire Danby lui-même, le roi fût guidé par un motif différent et plus égoïste. Il était de l'intérêt de Charles d'empêcher un procès, parce qu'un procès amènerait probablement la découverte des traités secrets conclus entre lui et le roi de France. Sans cette difficulté, Danby eût refusé sa grâce; il n'avait pas besoin de bouclier pour se défendre, il était prêt à combattre ses ennemis avec les armes de l'innocence [3]. Quoi qu'il en soit, la seule mention d'une grâce pour entraver une mise en jugement fut regardée par la chambre comme une injustice et une insulte. Après avoir vainement cherché une copie de l'acte dans les différents ministères, elle interrogea le lord-chancelier [24 mars], et apprit de lui que Danby avait présenté la grâce toute prête au roi, qui l'avait immédiatement signée, et avait ordonné à la personne qui portait le sac d'y opposer le grand sceau en sa présence [4]. Dans la discussion qui suivit, Powle (le lecteur se rappellera qu'il était alors même

1. *L. Journ.* XIII, 466. Reresby, 84. Burnet, II, 196. Le grâce était datée du 1er mars. Voyez-la dans les Journaux, XIII, 539.

2. Temple, II, 478.

3. Danby, 109. 111.

4. Aussi le chancelier allégua que le sceau n'était pas dans sa possession, mais en celle du roi, et que par conséquent il n'était pas responsable. *C. Journ.* 24 mars.

le pensionnaire secret de Barillon) réclama en termes remplis d'énergie et d'indignation, le châtiment d'un ministre perfide. Danby, disait-on, avait mis la nation à deux doigts de sa perte : c'était à sa politique mercenaire que Louis devait les victoires qui l'avaient rendu maître de la Flandre, et à ses maximes arbitraires que la dernière chambre des communes était redevable des réponses pleines de blâme et d'amertume qui avaient été faites à ses adresses. Il avait levé une armée permanente dans l'intention d'en solder les dépenses pendant trois ans avec de l'argent de France ; il avait épuisé le trésor pour s'enrichir lui-même et corrompre les autres, et il avait d'abord cherché à étouffer le complot, puis mis tout en œuvre pour décider Bedloe à se cacher, et ensuite avait parlé d'Oates avec injure et mépris. Le roi, il est vrai, avait le droit de faire grâce quand c'était lui qui poursuivait ; mais avait-il le même droit quand la poursuite venait de la chambre des communes ? Il ne pouvait priver un particulier lésé de son secours en justice, et par la même raison il ne pouvait enlever aux représentants de la nation leurs recours contre l'ennemi national. Les partisans de la cour répondaient que le droit de grâce appartenait à la couronne, que jusqu'à ce jour l'exercice de ce droit n'avait jamais été mis en question, que si on y trouvait des inconvénients on pouvait le restreindre par une loi « prospective, » mais que cette restriction ne pouvait s'opérer au préjudice des grâces déjà faites. Après une discussion orageuse, la chambre décida qu'elle représenterait au roi l'irrégularité et l'illégalité de la grâce, ainsi que les dangereuses conséquences des grâces dans les cas d'accusation intentée par la chambre des communes ; et en même temps qu'elle enverrait aux lords un message pour demander que l'accusé fût expulsé du parlement et mis en lieu de sûreté. La représentation ne fut point faite ; mais les votes de la chambre servirent à alarmer le roi qui vit qu'en soutenant le ministre il s'était engagé dans une lutte nouvelle au sujet de sa prérogative, et les lords qui, pour ne pas avoir l'air d'agir par peur, ordonnèrent en toute hâte à l'huissier de la verge noire d'arrêter le comte de Danby ; puis, en réponse au message, répliquèrent qu'ils avaient déjà, de leur propre mouvement, prévenu les désirs des communes [1].

Empêcher le procès devint alors le principal objet de la cour.

1. *C. Journ.* 24 mars. *L. Journ.* XIII, 475. Hist. Parl. IV, 1115. Burnet, 196. Le 10 d'avril, les lords décidèrent que le refus antérieur de faire arrêter Danby ne formerait pas un précédent. *L. Journ.* 510.

Danby, de connivence avec le roi, s'était secrètement refugié à Whitehall [26 mars], tandis que les lords votaient [27] un bill qui le déclarait incapable de remplir aucune fonction et de siéger au parlement, et auquel on ajouta ensuite une clause qui le bannissait du royaume. Les communes rejetèrent [1er avril] ce bill à la première lecture, et lui en substituèrent un d'attainder, s'il ne se présentait à jour fixe pour être jugé. Mais lorsque celui-ci eut à passer par la chambre haute, des amendements successifs le convertirent en un bill de bannissement semblable au premier dans ses dispositions [4]. Les communes rejetèrent les amendements [7]. Des conférences eurent lieu entre les chambres [8], et des réunions particulières entre les chefs des partis [10]. Les amis du roi, parmi lesquels, par des raisons qui seront rapportées tout à l'heure, Shaftesbury jouait maintenant un rôle important, offrirent [12] de consentir à un surcroît de rigueurs, à la perte de la pairie, à la confiscation des biens, à tout, excepté à un procès pour fait de haute trahison; mais leurs adversaires étaient aussi désireux de connaître les négociations secrètes avec la France que le roi de les cacher; les lords se virent obligés d'acquiescer [14]; et, dès que le bill eut passé aux deux chambres [15], Danby se remit entre les mains de l'huissier de la verge noire [16] et fut enfermé à la Tour. Quelques jours après [25], il présenta sa réponse, où, après s'être plaint du vague et du peu de précision des articles, il les niait tous successivement; puis, citant en entier la grâce qui lui avait été accordée par le roi, il s'en servit pour combattre la mise en jugement et faire tomber toutes les charges élevées contre lui[1].

L'acharnement des chefs populaires contre cet infortuné ministre ne ralentit pas leur ardeur à poursuivre la prétendue conspiration. Les deux chambres continuèrent de lutter ensemble d'orthodoxie et de loyauté. Les délateurs et les arrestations se multiplièrent; toutes les prisons de la métropole se remplirent de victimes du parjure et du soupçon; tous les catholiques du royaume, non-seulement ceux de la classe élevée et influente, mais les artisans, les domestiques et les ouvriers furent sommés de prêter les serments ou de donner caution de leur conduite; tous les prêtres que les officiers purent découvrir furent arrêtés pour être mis en jugement comme coupables de haute trahison; et le roi fut accablé d'adresses réclamant des récompenses pour

1. *L. Journ.* 476, 479, 481, 496, 497, 505, 509, 510, 513, 514, 516, 520, 521, 537. *C. Journ.* 27 mars, *App.* I, 7, 8, 12, 14. Burnet, II, 197. Reresby, 84-86.

les délateurs [1], l'expulsion des papistes des colléges d'avocats et la destitution de tous les protestants qui souffraient qu'on élevât aucun de leurs enfants dans la foi catholique. Les deux chambres déclarèrent de nouveau qu'il avait existé et qu'il existait une horrible et traîtresse conspiration ourdie par ceux de la religion papiste pour assassiner le roi, détruire le protestantisme et renverser l'ancien gouvernement du royaume ; et, afin d'enflammer davantage les passions du peuple, il fut ordonné que ce vote serait mis en tête de la formule publique de prière qui devait être lue le jour du jeûne national. L'infatuation en effet fut si générale et les haines de ceux qui la partageaient étaient si violentes que même le peu de gens qui mettaient en doute ou qui niaient l'existence du complot conclurent « qu'il fallait de toute nécessité le poursuivre comme s'il était vrai, qu'il le fût ou non ; et que si le roi ne s'unissait à son peuple sur ce point, il ne jouirait jamais de la tranquillité au dedans ni de considération au dehors [2]. »

Les articles de l'accusation contre les pairs catholiques renfermés à la Tour furent enfin remis, par lord Russell, à la chambre des lords [7 avril]. Cet acte les chargeait d'avoir, conjointement avec le cardinal Howard, provincial des jésuites, et un certain nombre de personnes dont les noms étaient mentionnés, comploté d'emprisonner, déposer et assassiner le roi, et d'asservir le royaume à la tyrannie du pape, et d'avoir, à cet effet, employé des personnes pour ôter la vie à Sa Majesté, de s'être procuré des hommes et des armes, d'avoir correspondu avec d'autres conspirateurs d'outre-mer, d'avoir accepté des commissions du pape, d'avoir fait prêter des serments de secret à leurs prêtres, et d'avoir poussé leurs adhérents à assassiner sir Edmondbury Godfrey. Le lord Petre repoussa sur-le-champ l'accusation ; les autres alléguèrent qu'on ne pouvait s'attendre à ce qu'ils répondissent à une accusation si générale et si vague qui ne spécifiait ni les

1. Par suite d'adresses réitérées, Oates et Bedloe non-seulement furent logés et nourris aux frais de l'état, mais ils reçurent de fortes sommes d'argent. Bedloe, en particulier, la récompense de 500 livres, promise pour la découverte des assassins de Godfrey. Je donnerai dans l'Appendice les notes des dépenses fournies par ces hommes, par Oates, le 11, et par Bedloe, le 14 de février. Celle d'Oates montait à 678 l. 12 s. 6 d. ; celle de Bedloe à 913 livres. Quand le lecteur les aura lues, il ne saura ce qu'il doit admirer le plus, l'impudence de ces imposteurs, ou de la crédulité des hommes qui consentaient à être leurs dupes. Oates fit payer à la nation 50 livres pour un prétendu manuscrit de la version alexandrine des Septante, qu'il disait avoir donné aux jésuites pour gagner leur confiance ! Voyez note (B).

2. Temple, II, 491.

temps ni les lieux où les délits étaient supposés avoir été commis, et qui, par conséquent, en les laissant dans l'ignorance, les empêchait de se procurer des témoins et de préparer leur défense. On ne peut nier que cette objection n'eût beaucoup de valeur ; les communes déclarèrent que c'était un faux-fuyant, et décidèrent qu'elles demanderaient jugement contre les quatre lords, s'ils ne faisaient une réponse différente [25 avril]. Ils crurent prudent de céder, et tout en se réservant le bénéfice de la fin de non-recevoir contre le caractère général, le vague et l'insuffisance des articles, ils plaidèrent séparément leur non-culpabilité [1].

La veille, on avait jugé, en vertu d'une commission spéciale et à la requête de la chambre des communes, Nathaniel Reading, avocat protestant, ancien secrétaire de Masaniello, dans la célèbre insurrection de Naples, et qui maintenant exerçait sa profession à Londres. Il connaissait Bedloe, lui avait souvent donné ses conseils et l'avait parfois secouru de sa bourse. Au terme de la Trinité, il avait été employé à obtenir l'élargissement, sous caution, de plusieurs personnes incarcérées à l'occasion du complot, et, après la dissolution, avait été consulté sur le même sujet par quelques-uns des lords détenus à la Tour. Dans une conversation entre Reading et Bedloe, il fut suggéré (mais on ignore par lequel des deux) que le délateur, moyennant une récompense proportionnée, modifierait la déposition qu'il avait déjà faite, de manière à la rendre insuffisante pour convaincre les accusés de trahison. A cet effet, Reading, de concert avec Bedloe, écrivit une formule amendée de témoignage à produire aux débats, il l'apporta à la Tour, et, à son retour, la remit à son associé. Mais cet associé l'avait auparavant trahi auprès du comité d'enquête : on avait fait cacher des témoins pour entendre leur entretien, et le papier écrit par lui fut à l'instant, mais secrètement, confié à la garde d'une tierce personne [2]. Le fait ne pou-

1. *C. Journ. App.* 3, 23. *L. Journ.* 500, 517, 521, 535, 542.

2. Ce récit est tiré des dépositions faites au procès; mais Reading, après avoir été au pilori, présenta une pétition au roi dans laquelle il exposait qu'il avait été employé par Bedloe à rédiger ses lettres de grâce, que dans les libres entretiens qu'il avait eus avec lui, il avait découvert non-seulement ses menées contre des gens innocents, mais son dessein d'accuser la reine, et qu'il avait eu l'intention de le révéler au roi, mais qu'alors pour l'en empêcher, Bedloe et ses complices l'avaient faussement accusé du crime pour lequel il avait été condamné et puni, punition qu'il eût évitée s'il se fût fait dénonciateur de l'innocence : c'est pourquoi il priait qu'on l'admît à prouver lesdites menées de Bedloe et de ses complices, 4 juin 1679. On ne répondit point à cette pétition. D'après une copie de la pétition de la main du lord vicomte Stafford, maintenant en la possession de lord Stafford.

vait se nier : Reading chercha à atténuer sa faute en protestant que la première proposition venait de son accusateur, et qu'il n'y avait adhéré que dans le but d'empêcher de répandre le sang de l'innocence. Il fut condamné au pilori, à une amende de 1000 L et à une année d'emprisonnement. Il y eut dans les débats beaucoup de circonstances qui dévoilèrent l'immoralité de Bedloe; mais la peine du pilori empêcha Reading d'être produit plus tard comme témoin pour déposer de ses fraudes et de ses parjures. Heureusement pour les trois lords, Powis, Stafford et Petre, ils avaient refusé d'envoyer de l'argent ou de faire aucune promesse par écrit au délateur : cependant la condamnation de Reading créa de fortes présomptions contre eux dans l'esprit public, et il s'y joignit la conviction que cette tentative devait provenir de la conscience de leur culpabilité. Il faut convenir que dans les temps ordinaires, lorsque la justice est loyalement administrée, une telle induction s'offre naturellement à la pensée; mais elle n'est pas permise dans les cas où l'innocence ne peut être une protection contre les parjures des témoins et les préventions de la cour et du jury. Les accusés prévoyaient que si on laissait Bedloe faire sa déposition, leur vie serait sacrifiée; il n'est donc pas étonnant qu'ils aient voulu acheter son silence à prix d'argent, seul but qu'il se proposât en se faisant délateur [1].

Depuis la courte prorogation, le roi avait été occupé à imaginer et préparer un changement très-important dans l'administration du royaume. L'exil de son frère et la disgrâce de Danby l'avaient laissé sans un conseiller auquel il osât s'ouvrir avec liberté et confiance. Il avait fait venir Temple de La Haye pour succéder à Coventry comme secrétaire d'état. Mais Temple craignait la responsabilité d'un tel emploi dans l'état d'irritation où se trouvait l'esprit public, et il conseilla au roi de gouverner à l'avenir sans premier ministre, ni conseil de cabinet, ni comité pour les affaires étrangères; de dissoudre le conseil d'état actuel, composé de cinquante membres, comme étant trop nombreux pour le secret et la célérité des affaires; d'établir à sa place un conseil

1. *State Trials*, VII, 259-310. En réponse aux questions posées par Reading, Bedloe fut force de reconnaître qu'il avait eu l'intention de brûler la cité de Westminster, et qu'il avait même fait des préparatifs à cet effet; mais ce dernier prétendait-il, était couvert par la grâce du roi. Il avoua aussi avoir commis un parjure au procès de Whitbread, en jurant qu'il ne savait rien d'important contre ce jésuite; mais il l'attribua aux conseils de Reading. Le fait est qu'il comptait paraître comme témoin au second procès de Whitbread, et qu'il inventa cette réponse, pour excuser la contradiction qu'offrait sa déposition. Ibid. 271, 291, 294, 296.

de trente individus auxquels on renverrait toutes les affaires publiques, et sur l'opinion desquels on réglerait la marche du gouvernement; de faire entrer dans ce conseil quinze officiers d'état en vertu de leurs places respectives; de choisir les quinze autres parmi les chefs populaires des deux chambres, et de prendre soin que le revenu annuel des trente conseillers montât à 300,000 liv., afin qu'il eût quelque proportion avec celui de la chambre des communes qui était évalué à 400,000 liv. Voici les avantages qu'on se promettait de cette organisation : 1° l'hostilité prononcée du parti populaire serait, selon toute probabilité, neutralisée par l'admission de ses chefs dans le nouveau conseil : 2° en cas de rupture entre la chambre des communes et la cour, l'autorité de la première serait balancée par l'autorité contraire d'un corps presque égal comme propriété; car c'était un axiome politique admis que l'influence accompagne toujours la propriété; 3° et le roi serait toujours sûr de dominer dans le conseil, puisqu'il pourrait en tout temps disposer du vote des quinze officiers d'état qui dépendaient de son bon plaisir pour la conservation de leurs emplois respectifs [1].

Quand ce projet eut été arrêté avec Temple, Charles fit venir le lord-chancelier, le comte de Sunderland, qui avait succédé à Williamson comme second secrétaire d'état, et le comte d'Essex, qui, par le crédit de Monmouth, avait été mis à la tête de la trésorerie. La première difficulté, dans la nomination des nouveaux conseillers, vint de la mention qu'on fit du nom de lord Halifax. Le roi exprima la plus forte répugnance pour lui, et on ne lui arracha son commandement qu'à force d'instances. Aussitôt, à leur grande surprise, il proposa lui-même le lord Shaftesbury, alléguant pour raison que Shaftesbury était encore plus en état de nuire que Halifax; et quand ils objectèrent qu'il ne voudrait pas se contenter de siéger comme simple membre, il répondit qu'il serait président du conseil [2]. Temple dut se taire devant l'autorité et l'approbation de ses trois collègues, et le nouveau conseil fut institué [20 avril]. Il se composait, outre les officiers d'état, de deux lords de chaque rang dans la pairie, les ducs d'Albemarle et de Newcastle, les marquis de Winchester et de Worcester, les comtes de Salisbury et de Bridgewater, les vi-

1. Temple, II, 493, 494, 554.

2. Temple n'essaye point de rendre raison de ce choix du roi; peut-être s'explique-t-il par la remarque de Jacques, que « il crut empêcher Shaftesbury de lui faire du mal en le prenant à son service. » Jacques (*Mémoires*), I, 558.

comtes Falconberg et Halifax, et les lords Robartes et Holles; et, avec Temple lui-même, les lords Russell et Cavendish, Seymour, le dernier président, et Powle, membre de la chambre des communes[1]. Charles jugea l'événement assez important pour l'annoncer dans un discours d'apparat aux deux chambres du parlement [21]. Dans la ville et la province cette nouvelle excita l'allégresse la plus tumultueuse, qui se manifesta par des feux de joie et par les témoignages ordinaires des triomphes populaires; et en Hollande et en Flandre elle fut saluée comme le présage d'une réconciliation entre le roi et son peuple, qui mettrait l'Angleterre en état d'opposer une barrière efficace aux projets ambitieux qu'on attribuait encore au roi de France. Beaucoup de gens, toutefois, la voyaient d'un œil bien différent. Les catholiques prévoyaient que leurs misères allaient s'aggraver; les plus loyaux des anciens Cavaliers croyaient que le roi s'était livré pieds et poings liés à ses ennemis, et le duc d'York prédit de Bruxelles la chute de la monarchie ou les horreurs d'une seconde guerre civile. Mais, ce qui causa une surprise générale, ce fut l'air d'indifférence maussade avec laquelle cette nouvelle fut accueillie par la chambre des communes. Les autres chefs se croyaient autant de droits que leurs collègues à siéger dans le nouveau conseil. Ils déclarèrent qu'ils ne comprenaient pas cette mesure : c'était probablement un artifice de la cour pour les endormir dans une fatale sécurité. Il convenait de suspendre leur jugement jusqu'à ce que le temps eût montré de quelle manière agirait le nouveau système. On s'aperçut bientôt que Capel, Cavendish et Powle, par leur grande modération, avaient perdu la confiance de la chambre : lord Russell, qui continuait de parler avec sa chaleur habituelle, conserva seul son ancienne influence[2].

Cette modification avait été sans aucun doute arrachée au roi par la nécessité de sa position; mais quoiqu'il fût préparé à

1. Voyez leurs noms et emplois dans Courtenay; Mém. de Temple, II, 28. Parmi les officiers d'états, Shaftesbury, président du conseil, Monmouth, grand-écuyer, Essex, premier lord de la trésorerie, et son frère Capel, premier lord de l'amirauté, appartenaient à l'opposition, et parmi les dix pairs, à en juger d'après les signatures apposées aux protestations dans les procès-verbaux, Winchester, Salisbury, Falconberg, Halifax et Holles.

2. Temple, II, 497; 556. *C. Journ. App.* 21. *L. Journ.* 530. Dalrymple, 216, 217. « Quoique grands patriotes auparavant estimés des deux chambres, la plupart d'entre eux commencèrent à perdre leur crédit dans l'une et dans l'autre, tant il est vrai qu'il n'y a pas moyen de porter à la fois la livrée de la cour et celle du pays. » Reresby, 89. Lettres de Sydney, 16, 50.

faire les sacrifices les plus pénibles pour apaiser les méfiances de la nation, il avait résolu d'être et de se montrer le maître. Une des premières mesures recommandées par les nouveaux conseillers était d'éliminer des emplois, et en particulier des tribunaux et des commissions de milice et de paix, toutes les personnes suspectes d'un secret penchant pour le papisme. Un nouveau bureau d'Amirauté était déja nommé, quatre des douze juges étaient déplacés, quand Charles se persuada que le but réel était d'ôter le pouvoir à tous les vrais amis de la couronne. Il prit sa place à ce bureau, demanda les registres, et partout où il trouva le nom de « mauvais homme à renvoyer, » il donna en sa faveur quelque raison assez ridicule et assez plausible pour convaincre le conseil qu'il n'était pas venu pour discuter la question, mais pour être obéi. Cette politique lui réussit, et après quelques réunions la tentative fut abandonnée [1].

L'élévation inattendue de Shaftesbury avait augmenté son pouvoir sans adoucir son hostilité. Ses partisans supposaient qu'il devait sa fortune à la faveur de Monmouth, et que les conseils de Monmouth avaient maintenant sur le souverain l'influence que le bruit public avait jadis attribuée à ceux du duc d'York. L'agitateur eut donc peu de peine à persuader au parti populaire que Charles n'était pas éloigné de consentir à l'exclusion de son frère, mais qu'il aimait mieux qu'elle parût lui être arrachée par l'importunité de la chambre qu'offerte spontanément par lui-même [2]. Le plan à suivre fut dressé par Shaftesbury avec son adresse ordinaire. Un rapport de l'un des comités informa la chambre d'une tentative récente des catholiques pour brûler la capitale en mettant le feu à une imprimerie dans une des maisons de Fetter-lane [3]. On soutint aussitôt que ces éternels ennemis du protestantisme

1. Temple, 557. North, 77. « Il trouvait quelque raison comique de le laisser debout; par exemple que c'était un grand amateur de combat de coqs, un chasseur entendu, qu'il tenait une bonne maison, avait de bonnes échinées de bœuf, ou qu'il entretenait de bons chiens à renard, ou quelque autre motif si insignifiant qu'il était ridicule de le contredire ou de le discuter. » 78.

2. Temple, II, 498.

3. Une servante avoua qu'elle avait été engagée à mettre le feu à l'imprimerie par un nommé Stubbs, qui avait essayé de la pervertir et lui avait promis une récompense de 5 livres. Stubbs avoua qu'il avait été soudoyé par Gifford, son confesseur, qui avait dit que ce n'était point un péché, et lui avait promis 100 livres de récompense sur les fonds appartenant à l'Eglise. Il ajouta que deux Irlandais devaient nourrir l'incendie avec des grenades, que les papistes anglais, irlandais et français de Londres formeraient une grande armée, et que le roi de France avait soixante mille hommes prêts à débarquer pour les secourir. *C. Journ.* 26 avril. Ce conte absurde remplit son objet pour le moment, et ensuite on le laissa tomber dans l'oubli.

n'avaient point abandonné leurs desseins pervers, quoique un si grand nombre de leurs agents eussent été convaincus et exécutés ; que la vie du roi était chaque jour dans un danger éminent, et que sa chute serait inévitablement suivie de l'incendie de la cité, du massacre des habitants orthodoxes, et du triomphe du papisme et du pouvoir arbitraire. En même temps on donna avis au comité du secret, que plusieurs corps de troupes françaises avaient reçu l'ordre de marcher vers la côte, pour être placés sous le commandement du duc d'York, dans le but d'opérer une descente en Angleterre ; et quand les esprits des membres furent assez excités par ces bruits et par les harangues, on proposa et on vota qu'il serait pourvu à la sûreté de la personne royale et de la religion protestante ; qu'on ferait une adresse au roi pour demander la révocation de toutes les permissions accordées aux papistes de résider dans la capitale ; qu'on ordonnerait l'exécution de Pickering, qui avait obtenu un sursis, et de tous les prêtres catholiques qui avaient été convaincus d'avoir exercé leur ministère dans le royaume ; qu'on enverrait, par le lord Russell à la chambre des lords pour avoir leur concours, une résolution [27 avril], portant que « le papisme du duc d'York et l'espoir de son avènement au trône avaient donné le plus grand encouragement et appui aux conspirations et desseins des papistes ; » et qu'on préparerait pour l'instruction de la chambre un extrait de toutes les preuves qui tendaient d'une manière quelconque à charger ce prince [1]. Charles, instruit du but réel de ces votes, jugea qu'il était temps d'intervenir, et de modérer par des concessions la violence du parti. Il proposa dans le conseil de décréter que, dans le cas où un catholique parviendrait au trône, toutes les présentations aux bénéfices ecclésiastiques lui seraient ôtées et confiées à des commissaires protestants ; que le parlement existant à l'époque de la mort du dernier roi continuerait de siéger, ou que s'il n'y en avait point alors qui siégeât, le dernier parlement qui aurait siégé se rassemblerait ; et qu'aucun juge, membre du conseil, lord-lieutenant ou son délégué, ni officier de marine, ne serait nommé ou déplacé que par autorité du parlement. Shaftesbury se déclara contre ces expédients ; c'était tenter d'enlacer Samson avec des liens d'osier ; c'étaient des entraves dont tout roi pourrait se dégager sans difficulté. Mais la majeure partie de ses

1. Jacques, I, 546. *Comm. Journ. App.* 26, 27. Hist. Parl. IV, 1125. Lettres d'Alg. Sydney, 36.

collègues exprimèrent leur approbation, et le chancelier, en présence du roi, présenta le plan aux deux chambres[1] [30 avril]. Les lords répondirent par une adresse de remercîments; les communes passèrent à l'ordre du jour et écoutèrent le rapport du comité chargé de recueillir des preuves contre le duc [11 mai]. Ce rapport établissait, sur l'autorité des lettres de Coleman, qu'il avait correspondu avec le pape; que sa première communication avait été perdue en route; que la seconde avait arraché des larmes de joie au pontife; et que dans la troisième il s'excusait d'avoir donné son consentement au mariage de sa fille avec le prince d'Orange, qui était protestant. Cette lecture provoqua l'ordre de préparer un bill pour son exclusion du trône d'Angleterre, et la déclaration que les membres soutiendraient sa majesté de leur vie et de leur fortune, et « s'il périssait de mort violente, vengeraient sa mort sur le dernier des papistes[2].

Le bill d'exclusion [15] portait que « attendu que les émissaires, prêtres et agents du pape, avaient entraîné Jacques, duc d'York, à la communion de l'Eglise romaine, et l'avaient décidé à entrer en négociation avec le pape et ses nonces, et à favoriser le pouvoir et la grandeur du roi de France, afin que par l'avénement d'un papiste au trône, et par des alliances étrangères ils pussent réussir dans leurs desseins pervers, ledit Jacques serait incapable d'hériter des couronnes d'Angleterre et d'Irlande; que dans le cas où sa majesté mourrait sans héritiers de son corps, ses états passeraient, comme si le duc d'York était mort aussi, au plus proche héritier qui aurait toujours professé la religion protestante établie par la loi; que si le duc d'York, qui était alors à l'étranger, revenait jamais dans ces états, il serait et était, par ce seul fait, atteint et convaincu de haute trahison; et que si quelqu'un, du vivant du roi ou après, aidait ou conseillait ledit duc, ou correspondait avec lui au dedans ou au dehors du royaume, ou favorisait son retour, ou prétendait qu'il était l'héritier légitime, le délinquant serait déclaré coupable de haute trahison[3].

A l'appui de cette mesure on allégua : 1° que le pouvoir légis-

1. Temple, II, 501. Jacq. (*Mém.*), 548. *L. Journ.* 547. *C. Journ. App.* 30. Temple se joignit à Shaftesbury dans le conseil, mais par le motif différent que si on imposait ces restrictions à un roi catholique, ses successeurs protestants ne pourraient jamais s'y soustraire. Temple, 502.

2. *C. Journ.* 11 mai. Reresby, 89. Lettres de Sydney, 65, 68.

3. Récit de divers faits remarquables des dernières sessions, page 20. Londres, 1679.

latif résidant dans le parlement était entier et suprême, s'étendant à toutes matières politiques, et n'était pas lié par les arrêts précédents : d'où il suivait que le parlement actuel était aussi apte à reviser, modifier et révoquer les lois, et par conséquent à régler l'ordre de succession au trône, qu'aucun parlement antérieur par lequel cet ordre de succession avait été établi ; 2° que le grand but du gouvernement était le bien général, et que c'était donc le devoir du parlement d'exclure le duc d'York, si l'on pouvait démontrer que cette exclusion était nécessaire au salut de la nation ; 3° que ce qui engageait surtout les papistes à tenter l'assassinat du roi, l'incendie de la capitale et la destruction de la religion protestante, c'était de savoir que le duc était l'héritier présomptif de la couronne, mobile qui cesserait par ce bill, et avec lui les dangers dont il menaçait ; 4° que le maintien de la religion protestante demandait l'exclusion d'un prince qui se croirait tenu en conscience de travailler à la détruire ; 5° qu'il s'était de fait frappé lui-même d'incapacité, car le roi était, d'après la loi, le chef de l'Eglise, et le duc ne pouvait se charger d'en être le chef, puisqu'il faisait profession de croire que la suprématie appartenait au pape.

Les défenseurs du duc répliquèrent, 1° qu'il existait certaines lois fondamentales, telles que la loi de la Magna Charta et la loi de succession, qu'aucun parlement n'avait le droit de modifier ; 2° qu'il n'était pas permis aux chambres de commettre une injustice : la couronne était l'héritage du duc ; elle lui appartenait tout comme l'héritage d'un bien substitué appartient au plus proche héritier de la substitution ; que l'en priver, c'était punir, et que punir sans accusation ni procès était contraire à la justice ; 3° que les dangers qu'on prévoyait pour la religion protestante lors du gouvernement du duc, n'étaient pas une conséquence nécessaire de son avénement, parce qu'on pouvait y obvier par l'adoption des expédients que le roi avait suggérés ; 4° que l'exclusion en elle-même présentait des dangers d'une nature très-redoutable : le parlement d'Ecosse ne voudrait pas se soumettre à la décision de celui d'Angleterre : Jacques n'en monterait pas moins sur le trône d'Ecosse : c'était un prince brave et persévérant : il revendiquerait indubitablement son droit par la force des armes ; il aurait un fort parti dans le royaume et de puissants secours au dehors ; et s'il parvenait à conquérir la couronne, la religion protestante courrait de plus grands dangers que s'il succédait selon l'ordre voulu et avec les restrictions qui avaient été

recommandées par le trône[1]. La grande lutte entre les partis fut réservée pour la seconde lecture [21 mai], avant laquelle le comité du secret fit son rapport. Sur l'immense masse de papiers saisis par suite du complot, on avait choisi soixante-quatre lettres: des extraits de ces lettres, où la substance de certains passages qu'elles contenaient, furent recueillis sous différents titres; et cette collection fut lue à la chambre comme une preuve suffisante des dangereux desseins attribués au duc. Une division eut lieu, et le bill passa à une majorité de soixante-dix-neuf voix[2].

Ce résultat jeta la consternation dans le parti du duc d'York; mais ses adversaires perdirent par leur imprudence le bénéfice de leur victoire. Ils poursuivirent trop d'objets à la fois; ils furent embarrassés et retardés par la nécessité de diviser leur attention, qui était incessamment appelée du bill d'exclusion à l'acte d'accusation de Danby et des pairs catholiques, et aux violentes disputes que ne tardèrent point à engendrer ces accusations. 1° Les communes, leur président en tête, se rendirent à la chambre des lords [5 mai], et demandèrent la mise en jugement du comte de Danby; mais les lords [6], à sa demande, lui assignèrent un jour pour démontrer avec l'aide d'un conseil la validité de sa grâce, et les communes, dans un moment d'irritation, votèrent [9] que tout membre des communes qui, sans la permission de la chambre, parlerait en faveur de cette grâce, serait réputé traître aux libertés des Anglais. 2° On fit observer que dans toutes les questions qui se rattachaient à la mise en accusation de Danby, la couronne, à l'aide des prélats, pouvait compter sur la majorité dans la chambre des lords; et pour lui enlever cette majorité, on émit la nouvelle doctrine, que les évêques n'avaient pas le droit de siéger et de voter dans les procès des pairs pour crimes capitaux. Ses partisans soutenaient que les prélats, quoique lords du parlement, n'étaient pas les pairs ou les

1. *C. Journ.* 15, 21 mai. Burnet, II, 203. Reresby, 90, 91. Hist. Parl. 1131, 1136. « Deux jours après le vote du bill, dit Reresby, j'étais au coucher du roi, et je fus surpris de le voir tout à fait gai au milieu d'une telle complication d'ennuis; mais il n'était pas dans sa nature de se préoccuper ou de se tourmenter beaucoup de quoi que ce fût. » 95.

2. Une copie fut envoyée aux lords, et ensuite la collection fut publiée pour l'instruction du peuple, sous le titre de « Damnable complot papiste contre notre religion et nos libertés, clairement exposé et découvert dans les abrégés des soixante-quatre lettres, etc. 1680. » Ces abrégés n'offriront pas à un lecteur impartial l'ombre d'une preuve: quoique ces gens, dont les passions étaient déjà allumées, y vissent, à l'aide du commentaire qui les accompagnait, beaucoup de choses qui en avaient l'apparence. Les chiffres, lors de la division, furent 207 et 198. *Journ.* 21 mai.

égaux des lords temporels, par les raisons suivantes : 1. Ils ne siégeaient au parlement que comme possesseurs actuels de certains bénéfices ecclésiastiques; ils n'y arrivaient pas par hérédité, et ils ne pouvaient pas transmettre leurs siéges à leurs descendants; 2. il n'y avait point d'exemple que, depuis la réforme, un évêque eût été jugé par la chambre des lords : tous les jugements de cette espèce avaient eu lieu devant un jury de membres des communes : les membres des communes étaient donc leurs pairs, et par conséquent ils ne pouvaient pas eux être les pairs des lords temporels; 3. il était admis qu'ils ne votaient jamais d'arrêt de mort; or l'arrêt final dépend souvent de la procédure préliminaire, d'où il suivait qu'ils ne devaient pas voter dans cette procédure préliminaire. On répondit que dans les anciens rôles du parlement, les lords spirituels sont appelés pairs du royaume tout comme les lords temporels; la seule différence admise entre eux était que dans un cas la pairie était personnelle, et transmise par promotion au bénéfice, que dans l'autre elle était héréditaire et transmise aux héritiers du corps; et que s'ils n'avaient pas voté dans les affaires capitales, ce n'était pas qu'ils n'en eussent le droit devant la loi, mais parce qu'ils s'étaient abstenus d'en user, afin de se conformer aux canons de l'Eglise. Les lords décidèrent [13 mai] que les évêques avaient le droit « de siéger en cour dans les affaires capitales, jusqu'à ce que l'arrêt de mort fût sur le point d'être prononcé; c'est-à-dire jusqu'à ce que la question de culpabilité ou non culpabilité fût posée. » On ne saurait douter que cette décision ne fût strictement d'accord avec la constitution; mais sa convenance fut mise en question par les communes [1]; les pamphlets les plus diffamatoires furent publiés, et les principaux prélats exprimèrent le désir d'abandonner la lutte. Lorsqu'on donna l'ordre [16] de commencer le procès des lords détenus à la Tour, ils demandèrent la permission de se retirer après la protestation d'usage; mais le roi insista pour qu'ils fussent du moins présents et votassent dans l'affaire relative à la validité de la grâce de Danby. Sa prérogative était en jeu, fit-il observer, et l'expérience devait leur avoir appris que leurs intérêts étaient étroitement liés à ceux du souverain; que l'abaissement de la mitre suivrait de près celui de

1. *L. Journ.* 570, 572. C'est conformément à la onzième des constitutions de Clarendon que les évêques, en outre de leurs baronnies, sont tenus d'être présents jusqu'à ce que « la sentence de vie ou de membre soit sur le point d'être prononcée. »

la couronne. Les communes persistèrent à demander que l'affaire de la grâce précédât celle des cinq lords, et que les évêques en fussent exclus [23], mais leurs efforts furent infructueux : les lords renouvelèrent plusieurs fois leur ancien vote [1].

Il était évident pour les collègues de Shaftesbury dans le nouveau conseil, même pour ceux de son propre parti, qu'il cherchait, au moyen de ses partisans de la chambre des communes, à créer des embarras et du désordre, afin de pouvoir forcer le roi à accéder à ses mesures favorites, et de se placer avec Monmouth, qu'il gouvernait, à la tête de l'administration. Il venait de mettre en jeu une nouvelle machine, le comité secret de la chambre des communes, lequel, dans ses efforts pour convaincre l'ex-trésorier de subornation et de corruption, avait découvert le payement annuel de sommes nombreuses fait à divers membres du dernier parlement, sous la dénomination de munificence du roi et de fonds pour des services secrets. Les agents intermédiaires étaient Bertie, employé de l'accise, et Fox, trésorier de la marine. Le premier refusa [23] de répondre au comité sans la permission du roi; le second, membre de la chambre, eut ordre de se rendre à Whitehall sous la garde de trois de ses collègues, et de rapporter à la chambre, ses livres, ses notes et ses quittances. Mais le roi ne supporta pas patiemment cette insulte : ils étaient venus faire des perquisitions dans son palais sans sa permission; et le lord chambellan leur commanda par son ordre, dans des termes polis mais péremptoires, de se retirer sans la proie qu'ils se promettaient. A leur retour, une liste des membres du dernier parlement fut mise aux mains de Fox : on lui demanda à qui d'entre eux il avait jamais payé quelque somme d'argent, et il nomma vingt-sept individus, dont beaucoup se levèrent sur-le-champ et déclarèrent que leurs pensions leur avaient été accordées en échange d'emplois ou autres droits avantageux qu'ils avaient résignés aux mains du roi. La chambre reprit la discussion le lendemain matin [24 mai], et, ayant ordonné la comparution des témoins, ajourna les débats à trois jours [2].

Ce qui s'était passé suffisait pour convaincre le roi que ses concessions ne serviraient qu'à exciter les espérances et à encourager les efforts de Shaftesbury et de ses adhérents. Il songeait déjà à une prorogation pour empêcher qu'on ne donnât suite à cette nou-

1. *C. Journ.* 15, 26 mai. *L. Journ.* 575, 577, 580, 584, 586, 587, 590, 594.
2. *C. Journ.* 23, 24 mai. Hist. Parl. IV, 1136-1148.

velle enquête, lorsqu'il reçut avis qu'on faisait courir dans la Cité une adresse de remercîments aux communes pour avoir des signatures, et qu'une remontrance de la tendance la plus incendiaire se préparait dans l'un des comités. Sa résolution fut prise à l'instant; afin que l'adresse ne fût pas rendue publique, il cacha son dessein au conseil; et, mandant les communes à l'improviste [27], il prorogea le parlement pendant l'espace de dix semaines. Ce fut pour le parti populaire un coup soudain et imprévu. D'abord il demeura muet d'étonnement : au bout de quelques instants il donna cours à son indignation, et Shaftesbury déclara, avant de quitter la chambre, que ceux qui avaient conseillé la mesure payeraient de leur tête leur audace [1].

Il me reste, toutefois, à rapporter ce qui, depuis, s'est trouvé être l'événement le plus important de cette session. Le writ d'*habeas corpus* avait été inséré dans la loi commune comme un remède contre l'emprisonnement illégal; mais les avantages qu'il promettait avaient été graduellement affaiblis et réduits par l'adresse des hommes de loi et l'oppression des hommes du pouvoir. Les juges s'arrogeaient le droit d'accorder ou de refuser le writ à leur gré; les sheriffs et les geôliers inventaient des prétextes pour éviter d'y obéir; et le conseil privé n'hésitait pas à envoyer un individu qui gênait dans quelqu'une des possessions étrangères du roi, et conséquemment hors de la juridiction des cours. Ces abus avaient été fréquemment signalés et déplorés; et presque à chaque session du parlement, après l'administration du lord Clarendon, il avait été fait des tentatives pour les détruire; mais les bills avaient échoué les uns après les autres, souvent par suite de l'opposition marquée de la cour, souvent par suite de dissensions entre les chambres, et de prorogations successives. S'il en avait passé un à la dernière session, c'est surtout aux efforts de Shaftesbury que nous en sommes redevables; et c'est une garantie si indispensable pour la liberté individuelle, qu'on peut la regarder comme une expiation presque suffisante pour ce qu'il y eut d'injuste et de honteux dans la carrière de ce célèbre homme d'état. Son succès dépendait du résultat d'une conférence entre les deux chambres; heureusement elles furent d'accord; et le roi, qui attendait le retour des commissaires, donna son assentiment au bill immédiatement avant la prorogation. Ce bill imposait au chancelier et aux juges, même pendant les vacations, l'obligation

1. *L. Journ.* XIII, 595. Temple, II, 504. Reresby, 96.

de délivrer le writ et d'accepter caution pour les délits que la loi en déclarait susceptibles : il ôtait tout prétexte de désobéissance aux officiers qui tenaient des personnes en prison ; il accélérait le jugement ou la mise en liberté des prisonniers écroués pour félonie ou trahison ; et il abolissait l'usage d'envoyer des personnes hors du pays, et conséquemment hors de la juridiction des cours, en faisant de cette expatriation un délit passible des peines les plus rigoureuses, et en privant le coupable de la faculté d'être gracié par le souverain. Cependant (tant était puissante l'influence du préjugé) on prit soin d'exclure du bénéfice de l'acte toutes les personnes emprisonnées pour le fait du complot, en limitant ses effets aux arrestations qui auraient lieu à partir du 1er juin [1].

Mais maintenant notre attention est appelée de l'Angleterre sur l'Ecosse, qui était encore le théâtre des dissensions civiles et religieuses. Les covenantaires, particulièrement dans les comtés de l'ouest, continuaient de braver l'autorité des lois ; leur obstination, moitié par intérêt, moitié par attachement pour l'Eglise, était encouragée et soutenue par les lords qui faisaient profession d'être les ennemis de Lauderdale ; et la résistance du peuple provoquait le gouvernement à des actes de vigueur, qui, si tout ce qu'on en rapporte est vrai, trahissaient un mépris égal pour les droits des sujets et pour ceux de l'humanité. Cependant l'historien qui cherche à examiner ces faits avec impartialité, se trouvera généralement embarrassé pour déterminer ce qu'il doit croire et ce qu'il doit rejeter. D'une part, les accusateurs sont des ennemis personnels, ou des hommes poussés par le plus violent et le plus implacable fanatisme ; de l'autre, le procès de Mitchell montre dans Lauderdale et ses associés un tableau de prévarications et de perversités qui dispose l'esprit à donner crédit à tout ce qu'on peut alléguer à leur préjudice. Mitchell, le lecteur se le rappellera, était l'homme qui avait attenté à la vie de l'archevêque Sharp. Pendant quelques années il erra en Hollande et en Angleterre ; enfin il retourna à Edimbourg, se maria, et loua une petite boutique sous le logement même de ce prélat. Il arriva, un jour, que les yeux de Sharp rencontrèrent ceux de Mitchell ; il crut reconnaître les traits de l'assassin ; l'objet de son soupçon fut arrêté, et on trouva sur le prisonnier une petite épée et un

1. *Hist. Parl.* IV, 661, 1148. *Stat.* 31, Car. II, c. 2. Cet acte a été considérablement amélioré par le cinquante-sixième de George III.

pistolet chargé de trois balles. Il nia d'abord l'accusation; mais ayant, dans une conférence particulière [10 fév. 1674], reçu de Rothes, le chancelier, promesse de la vie, il reconnut à plusieurs reprises sa culpabilité en présence du conseil. Cependant, lorsqu'il apprit qu'on était dans l'intention de lui couper la main et de l'emprisonner pour le reste de ses jours, il rétracta ses aveux; et le conseil, de son côté, par un acte inscrit sur son registre [12 mars], rétracta sa promesse [1]. Le lord-avocat accusa en conséquence le prisonnier; mais soit qu'il se méfiât de la force de ses preuves, soit qu'il cédât au désir de Sharp, qui refusait de poursuivre un procès capital, il abandonna l'affaire, et Mitchell resta en prison trois ans dans le Bass. En 1677, il fut de nouveau cité devant le conseil, interrogé sur sa participation à l'insurrection des Pentland-hills, et mis à la torture du brodequin à une jambe [2]. Il persista dans son refus de répondre, et fut envoyé en prison [24 janv. 1677]. Mais Mitchell n'était pas le seul dont l'archevêque avait à craindre pour sa vie le fanatisme. Il y avait beaucoup de gens qui se croyaient évidemment appelés par Dieu à exécuter la justice du Seigneur sur le traître qui, depuis tant d'années, trempait ses mains dans le sang des saints, «le Judas qui avait vendu l'Eglise du Christ pour une rente annuelle de 50,000 marcs [3].» Ce fut probablement pour intimider ces religionnaires que le conseil ordonna [nov.] à l'avocat-général de poursuivre Mitchell à raison de son ancien délit d'attentat à la vie de l'archevêque. La haute cour de justice décida préalablement deux questions [9 janv. 1678] : 1° que des aveux devant le conseil ne pouvaient pas être retirés, parce qu'ils n'étaient point extra-judiciaires; 2° que s'il était fait aucune promesse pour engager l'accusé à faire des aveux, cette promesse devait être tenue, parce qu'on ne devait pas avoir le bénéfice de la convention sans en acquitter les charges. Le jury déclara [10] sur ses aveux, qu'il était coupable, et sur le témoignage de Lauderdale, de l'arche-

1. Il refusa tout à fait de persister dans sesdits aveux, quoiqu'on lui dît: «que s'il persistait, il aurait le bénéfice de ladite assurance, et qu'autrement il le perdrait. C'est pourquoi les lords-commissaires... déclarent qu'ils sont libres et que ledit M. James ne doit avoir le bénéfice d'aucune promesse ou assurance de ce genre.» Acte du Conseil dans les Procès d'Etat, VI, 1259.

2. La torture du brodequin est ainsi décrite dans deux lettres originales que j'ai en ma possession. Sunt ocreæ hæ equulei genus crudelissimum, quo tibiæ hominis qui torquetur, arctissime restringuuntur, quoadusque ad sanguinis et medulfæ effusionem. 30 juillet 1611. — Crucifragiorum tortura, quâ, ossibus confractis, medullam a plantâ pedis exprimunt. 13 janvier 1615.

3. Russell, à la fin de Kirkton, 415.

vêque, du lord chancelier et de Hatton, qu'on ne lui avait fait aucune promesse de la vie. Mitchell fut condamné et mourut [18], en justifiant son attentat par le commandement de Moïse, de mettre à mort le faux prophète qui détournerait le peuple du culte du Seigneur Dieu [1].

Cette exécution, au lieu de répandre une terreur salutaire, ne fit qu'exciter à la vengeance. Le peuple regarda les quatre lords qui avaient déposé dans le procès, non-seulement comme des persécuteurs, mais comme de faux témoins qui n'avaient point hésité à se parjurer, afin de verser le sang de leur victime. Il est impossible, en effet, de douter qu'on lui eût promis la vie. Le patient l'affirma jusqu'au dernier soupir : lord Hatton en parle dans sa correspondance particulière et confidentielle ; la preuve en existait sur les registres des actes du conseil, et cependant les quatre lords jurèrent positivement qu'ils n'avaient connaissance d'aucune promesse ou d'aucune autorisation d'en faire. Cherchaient-ils par des faux-fuyants subtils et dénués de sens à imposer silence à leur propre conscience et à tromper la bonne foi du tribunal? Même dans cette hypothèse leur conduite mériterait l'exécration de tout honnête homme [2].

L'audace que montraient les covenantaires dans l'ouest, et le succès avec lequel ils avaient résisté à toutes les tentatives faites pour supprimer leurs assemblées, décidèrent le conseil à adopter les moyens les plus puissants pour les réduire à l'obéissance. Un comité de onze personnes fut chargé [18 janv. 1678] de se rendre dans les districts réfractaires, accompagné de deux mille hommes de troupes régulières et de milices : six mille montagnards sous leurs chefs respectifs se joignirent à eux, et pour ne pas se trouver au dépourvu en cas de rébellion, un corps anglais fut dirigé vers la frontière et un corps irlandais stationna en face de la côte occidentale de l'Ecosse. Les commissaires mandèrent et punirent les délinquants [28], arrêtèrent les personnes suspectes, désarmèrent tous les habitants autres que les seigneurs, gens de qualités et officiers au service de la couronne, et sommèrent les chefs de maison de souscrire des engagements de conformité pour eux-mêmes et pour leurs familles. Quantité d'entre eux, cependant, refusèrent d'obéir : leur opiniâtreté fut punie par un acte du conseil

1. *State Trials*, VI, 1207, 1262. Fountainhall, note à Kirkton, 384, 387. Wodrow, 375, 512, 514, 519. *App.* 195, 204. Ellis, Lett. orig. Série II, vol. IV, 49, 55. Burnet, II, 125, 132.

2. Voyez *State Trials*, 1258, 1263. Burnet, II, 299, note.

[14 fév.] requérant les réfractaires de donner des cautions en terres, ou garanties légales du maintien de la paix ; et pour forcer à la soumission, on permit aux troupes de vivre à discrétion chez les habitants, on imposa des amendes, on saisit les propriétés et on rendit des arrêts de proscription. Les habitudes farouches et déprédatrices des montagnards avaient toujours été un sujet de terreur pour les habitants les plus civilisés des basses-terres; mais ces redoutables auxiliaires furent bientôt congédiés, et à leur place une troupe permanente de milice fut répartie en nombreuses petites garnisons dans les comtés mal pensants. Pour son entretien une convention des états accorda [10 juill.] une aide de 30,000 l. sterl. pour trois ans, à lever par payement mensuels, d'après le plan présenté originairement sous la république ; et Lauderdale, ayant obtenu l'approbation du roi, exhorta le conseil à persévérer dans ses efforts et à dompter par la force ceux qu'il ne pourrait amener à conciliation[1].

Les gens de Fife sur la côte orientale ne le cédaient point à leurs frères de l'ouest en attachement pour le covenant, et ils ne souffraient pas moins, pour leur opiniâtreté, des rigueurs du conseil. Dans le nombre était James Russell de Kettle, dont le fanatisme avait été enflammé par la persécution jusqu'à lui faire prendre la soif de la vengeance pour les « émanations de l'esprit ». Pendant une quinzaine de jours il passa beaucoup de son temps en prière ; il sentait qu'il était destiné à rendre quelque service extraordinaire à Dieu, et il renouvela ses anciens engagements contre les papistes, les épiscopaux et tous les autres ennemis de Christ. Sous l'influence de ces sentiments, il rechercha la société d'enthousiastes comme lui ; des consultations furent tenues [8, 15, 22, 29 avril] pour empêcher l'extinction de l'Évangile, et l'on déclara que c'était un devoir de mettre à mort leurs principaux adversaires, l'archevêque de Saint-Andrews et Carmichel, commissaire du conseil et commandant des troupes. Dans ce but, une des frères, ayant pour chef Hackstone de Rathillet, entreprit [2 mai] de surprendre ce dernier pendant qu'il se livrerait à la chasse, son amusement favori ; mais une voix amie l'avertit du danger [3], et il s'enfuit à temps de la campagne à sa garnison.

1. Kirkton, 385-393. Wodrow, 460, 463, 466, 467, 528. *App.* 174, 188. Burnet, II, 134. L'éditeur de Kirkton remarque que, malgré toutes les plaintes sur la conduite des montagnards, pas un seul whig ne fut tué par eux. Kirkton, 393. Le seul sang répandu le fut par les covenantaires.

de Cupar [1]. Les saints étaient occupés à déplorer ce désappointement, lorsqu'un enfant, montrant à distance un carrosse à six chevaux, s'écria : « Voilà l'évêque qui passe ! — En vérité, s'écrièrent-ils, c'est bien le doigt de Dieu : le Seigneur nous livre le misérable ; nous ne devons pas reculer, mais exécuter la justice de Dieu. — Messieurs, dit Rathillet, je suis prêt à risquer tout ce que j'ai pour la cause du Christ ; mais je ne veux point vous guider dans cette action, car je suis l'ennemi personnel de l'évêque, et je serai accusé d'avoir voulu me venger ; mais je ne vous empêcherai pas d'obéir à l'appel de Dieu, et je ne quitterai pas votre compagnie. — Alors, messieurs, suivez-moi, » s'écria John Balfour, enthousiaste forcené et barbare ; et aussitôt montant à cheval, ils traversèrent Magus-muir, à la poursuite de leur victime [2].

Leur approche fut bientôt annoncée au prélat, qui, se tournant vers sa fille Isabelle, la seule personne qui l'accompagnât, lui dit : « Que le Seigneur ait pitié de moi, ma chère enfant, car je suis perdu. » Le cocher lança ses chevaux à toutes brides ; mais les brigands les atteignirent, déchargèrent leurs pistolets sur le carrosse, blessèrent le postillon et coupèrent les traits. Sharp n'avait reçu qu'une légère blessure ; et Russell, se présentant à la portière, lui cria : « Sors, Judas. » Il y eut quelques instants de pourparler. Le prélat déclara qu'il n'avait fait de mal à personne ; il leur offrit de l'argent et leur promit leur grâce. Ils répondirent qu'ils ne lui en voulaient pas personnellement, mais que Dieu leur avait imposé un devoir qu'ils n'osaient transgresser ; que son heure était venue, et qu'il devait se préparer à la mort, au jugement et à l'éternité. Sa fille mit pied à terre avec lui ; tous deux tombèrent à genoux, et l'archevêque, dans les termes les plus touchants, implora leur pitié, sinon pour lui-même, au moins pour sa pauvre enfant. Guillon, l'un d'entre eux, mais le moindre, fut ému ; il s'écria : « Epargnez ces cheveux blancs ; » et sollicita, mais en vain, l'intervention de Rathillet, qui se tenait près de là enveloppé dans son manteau. Isabelle ne courait de danger qu'à cause de ses efforts pour sauver son père. Le prélat offrit la main à l'un des brigands, qui d'un coup d'épée la détacha

1. Il est déposé aussi qu'au départ, quand l'un d'eux embrassa « la femme de Rob. Black (la réunion avait lieu dans leur maison). » elle pria Dieu de les bénir et de les faire prospérer, et ajouta ces mots : « Si Long Leslie (le ministre de Ceres) est avec lui, étends-le aussi sur le gazon ; à quoi le brigand répondit, en levant la main : Voici la main qui le fera. » Russ. 413, note.

2. Voyez le propre récit de Russell, à la fin de Kirkton, 403-416.

presque du bras; et Balfour lui porta à la tête un coup qui, bien qu'amorti par le chapeau, lui fit une large blessure le long de la joue. Il tomba sur le visage, et eut l'air d'être mort; mais sa fille ayant imprudemment remarqué qu'il vivait encore, ses paroles frappèrent l'oreille de Russell, qui était occupé à dévaliser le carrosse. L'assassin revint aussitôt vers le corps, hacha le crâne en pièces et ordonna aux domestiques d'emporter leur prêtre et de le ramener chez lui[1]. Il était à présumer que les auteurs de cet acte sanguinaire fuiraient la vengeance des lois; mais il se contentèrent de se retirer dans une chaumière voisine, où ils consacrèrent plusieurs heures à la prière, d'abord en commun, et ensuite séparément et en particulier. Ils n'éprouvaient ni crainte ni remords; leur esprit était calme et leur cœur allégé; ils remerciait leur Dieu de ce que son esprit saint les avait conduits pas à pas à l'accomplissement de cette œuvre glorieuse, et ils sollicitaient sa grâce et sa force, afin de pouvoir, s'il était nécessaire, en sceller la vérité de leur sang, comme il convenait à de vaillants soldats du Christ. Et leurs prières ne furent pas vaines; Danziel entendit une voix surnaturelle qui disait : « C'est bien, bons et fidèles serviteurs! » Et depuis lors, jusqu'à l'heure de sa mort (elle arriva dans le courant du mois), l'âme de l'enthousiaste fut dans un transport continuel de joie[2].

Pour découvrir les assassins, le conseil offrit les récompenses les plus séduisantes, et obligea tous les habitants de Fife de comparaître à des jours marqués [21, 23, 27, 30 mai] et à se justifier devant leurs prêtres respectifs. Mais les hommes que l'on cherchait avaient gagné l'ouest par un détour, et à Glasgow leurs chefs rencontrèrent Hamilton, Cargill et Spreul [26]. Ces deux derniers étaient des ministres du rigorisme le plus outré et du fanatisme le plus audacieux; Hamilton était un jeune homme de bonne famille, qui avait plusieurs fois exhorté ses frères à tirer l'épée pour défendre l'évangile du Christ. Ainsi qu'ils en étaient convenus, le 29 de mai, anniversaire de la restauration du roi, ils entrèrent, au nombre de soixante hommes en armes et à cheval, dans le petit bourg de Rutherglen, et éteignirent les feux de joie

1. Voyez les divers récits de ce meurtre, par l'autorité, par les acteurs, par Russell et par le frère de l'archevêque, dans Wodrow, II, 28, 29, 30, 31. App. à Russell, 416 et 419-422, note, 483. Ralph, 458, note. « Un de ces scélérats infernaux blessa ma sœur au pouce, comme elle le tenait par la bride, implorant la vie de son père. » Lettres de William Sharp, 10 mai.

2. Je répète presque les propres paroles de Russell, 422, 426.

allumés en l'honneur de ce jour. Puis on fit une prière et un sermon ; les divers actes du parlement, subversifs des libertés de l'Eglise, furent lus par Hamilton et livrés avec beaucoup de solennité aux flammes, et la copie d'une déclaration ou d'un témoignage contre eux fut laissée appendue à la croix de la place du marché[1].

Le dimanche suivant [1er juin] ils tinrent un conventicule en plein vent à Harlaw ; mais les exercices du jour furent interrompus par l'approche du célèbre Graham de Claverhouse avec trois compagnies de cavalerie. Les convenantaires accoururent à sa rencontre à Drumelog, où une étroite langue de terre marécageuse séparait les deux partis. Les dragons, dans leur tentative pour passer, tombèrent en désordre ; leurs adversaires les chargèrent à coup de hallebardes et de fourches, et Graham fut forcé de faire une retraite précipitée sur Glascow. La troupe perdit trente-un hommes dans l'action, outre un prisonnier tué de sang-froid par ordre de Hamilton, qui avait défendu aux siens de demander ou de faire quartier. Les vainqueurs eurent à déplorer la perte de six de leurs frères ; mais aucune ne leur causa de regrets plus sincères que celle de Danziel, le meurtrier, qui égaya ses derniers moments par l'espoir assuré d'une récompense éternelle[2].

A Rutherglen, les fanatiques avaient jeté le gant ; à Drumclog, ils avaient remporté la victoire. On crut alors généralement que l'incendie allait s'étendre rapidement sur tous les points des comtés de l'ouest. Mais il n'avait été fait aucun plan d'opérations, et les chefs dédaignaient les conseils de la sagesse mondaine. Dieu leur avait demandé leur témoignage contre les ennemis de l'Eglise. Ils l'avaient donné, et en laissaient avec joie les conséquences à celui qui pouvait les sauver avec peu aussi bien qu'avec beaucoup. Quoique le conseil, incertain de l'étendue du danger, eût rappelé les troupes vers Edimbourg, les insurgés ne bougèrent pas de Glasgow. Il continuait bien d'arriver des volontaires, car beaucoup de gens pensaient que c'était un péché de rester tranquilles chez eux tandis que leurs frères risquaient leur vie sur le champ de bataille ; mais l'augmentation de nom-

1. Wodrow, II, 41. Russell, 437, 439.

2. Wodrow, II, 46. Russell, 441-446. Russel lui dit : « Cher frère Will, vous m'avez dit mainte fois que vous étiez sûr du ciel ; en doutez-vous maintenant? Il pouvait à peine parler, mais il répondit Non, j'en suis parfaitement sûr — parfaitement sûr. » Ibid. 545.

bre ne faisait qu'ajouter à leur faiblesse ; les nouveau-venus différaient d'opinion religieuse avec les vainqueurs de Drumelog; le temps, au lieu d'être consacré à des préparatifs pour la lutte qui s'approchait, se consumait en controverses inutiles, mais irritantes ; et ministres et chefs passaient les journées à discuter les obligations du covenant, la légalité de l'indulgence et les bases sur lesquelles il convenait de fonder la justice de leur cause. Jamais insurrection ne fut si témérairement commencée ni si mollement conduite [1].

Sur ces entrefaites, le duc de Monmouth, après bien des objections faites dans le conseil, arriva de Londres pour prendre le commandement des forces royales, et campa, avec cinq mille hommes, à Bothwell-muir, à deux milles de l'ennemi [18 juin]. Les plus modérés des covenantaires firent la tentative de négocier [21]. Hamilton ne voulut consentir à aucun message dont l'objet ne serait pas « de représenter au duc la rebellion du roi, la » sienne propre et celle de ses compagnons contre Dieu, et de » l'inviter à mettre bas les armes, qu'il avait prises contre le » Seigneur et son peuple ; » mais une pétition moins blessante fut composée par le ministre Welsh, et présentée par Hume et Murdoch [22], qui reçurent pour réponse qu'on ne pouvait accepter aucune proposition de rebelles en armes ; s'ils voulaient se soumettre, ils pouvaient espérer leur pardon ; mais on ne leur donnait qu'une demi-heure pour prendre une résolution définitive.

Le but de Monmouth semble avoir été d'épargner les insurgés, soit que telles fussent les instructions du roi, soit qu'il suivît le conseil de ses amis politiques, qui certainement plus tard, et peut-être même dès lors, recherchèrent l'assistance des mécontents d'Ecosse. Il refusa de passer la Clyde au gué qui est au pied de l'Aven, où l'on n'avait point placé de gardes, et d'où il aurait pu charger l'ennemi par derrière, et il n'essaya de passer le pont de Bothwell que quelques heures après que la défense en eût été abandonnée par Rathillet, faute de munitions, à ce que l'on dit. Les covenantaires, rangés sur une éminence voisine, continuaient de consumer leur temps en controverses théologiques ; mais un coup de canon, qui tua quinze hommes, les avertit du danger ; à l'instant, ils prirent la fuite ; plus de quatre cents périrent dans la poursuite, et douze cents se rendirent pri-

1. Russell, 448, 453-456.

sonniers de guerre. Ceux qui promirent de vivre paisiblement furent mis en liberté ; les autres, au nombre d'environ deux cent soixante-dix, furent envoyés en esclavage à travers l'Atlantique. Rathillet et les hommes de Fife retournèrent dans leur pays, d'où, après mainte aventure périlleuse, la plupart s'enfuirent par mer en Hollande[1].

En Angleterre, le fanatisme et les aventures des insurgés écossais ne firent que peu de sensation. L'attention du public était absorbée par des objets d'un intérêt plus immédiat et plus sérieux, l'investigation du prétendu complot et la punition des conspirateurs supposés. Par ordre du conseil, les deux jésuites Whitbread et Fenwick, qui, lors de leur premier procès, avaient été illégalement renvoyés en prison, furent ramenés à la barre [13 juin] avec trois autres, Harcourt, Gavan et Turner, et l'on fit avancer contre eux une armée de témoins redoutables, Oates, Bedloe, Prance et Dugdale, jadis intendant de lord Aston, et, depuis son renvoi du service de ce seigneur, délateur en sous-ordre. Oates, il est vrai, ne pouvait que répéter avec quelques embellissements sa première histoire ; mais Bedloe était libre de faire de nouvelles révélations ; une meilleure chère et un traitement plus indulgent avaient merveilleusement amélioré la mémoire de Prance, et la place que Dugdale avait occupée dans la maison de lord Aston le faisait supposer en possession d'un grand nombre de renseignements secrets et précieux. Les prisonniers appuyèrent principalement leur défense sur le caractère méprisable de leurs accusateurs, particulièrement de Bedloe et d'Oates. 1. Contre le premier, ils alléguaient que, d'après son propre dire, il avait dû se parjurer lors du premier procès de Whitbread ; et il n'essaya pas de repousser cette imputation, mais il fit valoir pour excuse qu'à cette époque sa prévarication était nécessaire au succès de son intrigue avec Reading, et, autant qu'on en peut juger d'après la copie imprimée des débats, ce moyen fut admis comme satisfaisant par la cour et par le jury. 2. Ils combattirent le témoignage d'Oates en signalant les divers points sur lesquels il s'était écarté de ses premières dépositions devant le conseil, les deux chambres du parlement et aux précédents procès du banc de la cour du roi ; mais les juges répliquèrent

1. Russell, 465-482. Wodrow, II, 62-67. Lettres de Sydney, 95-99. « L'exacte Relation, publiée par l'autorité, » diffère dans plusieurs détails des autorités précédentes. Voyez aussi « Histoire de la Rencontre à Drumclog, » etc., par W. Ayton, 1821.

qu'ils n'avaient pas ces dépositions devant eux; que les prisonniers auraient pu le poursuivre pour parjure, et que, s'ils avaient négligé de le faire, ils devaient en supporter les conséquences. 3. En réponse à son assertion, que le 24 d'avril il avait accompagné les accusés à leur conciliabule criminel de Londres, ils produisirent seize jeunes gens qui déposèrent qu'ils avaient dîné ce jour-là dans la même chambre que lui à Saint-Omer, et que, dans les quatre mois qui avaient précédé et les deux qui avaient suivi, il ne s'était jamais absenté plus de vingt-quatre heures du collége. Pour repousser cette vigoureuse attaque contre sa véracité, Oates s'était pourvu de six témoins pour jurer qu'au mois de mai ils l'avaient vu à plusieurs reprises à Londres, ou quelqu'un qui lui ressemblait ou qui portait son nom[1], et l'on allégua que dans l'appréciation des témoignages contradictoires on devait plutôt croire des hommes qui étaient protestants, qui déposaient sous serment et qui étaient tenus de dire la vérité, que des papistes non soumis au serment, et accoutumés, prétendait-on, à obtenir des dispenses qui leur permettaient de mentir. 4. Il avait en outre donné les noms de trois personnes en compagnie desquelles il avait traversé la mer pour venir en Angleterre. L'une d'elles déposa en pleine cour qu'elle n'avait jamais vu Oates durant le voyage, et les domestiques des deux autres affirmèrent que leurs maîtres respectifs, dans les mois d'avril et de mai, ne s'étaient en aucune occasion absentés un jour du lieu de leur résidence sur le continent. Mais les esprits étaient encore trop excités pour que ces témoignages eussent sur eux le poids convenable; la voix de la raison et de l'innocence fut étouffée par la passion et les préjugés; le premier président remplit ses fonctions avec sa partialité habituelle, et le jury rendit sans hésitation un verdict de culpabilité[2].

Le lendemain soir, la place de ces infortunés fut occupée par Langhorne, le célèbre légiste catholique. Son affaire présentait un exemple de rigueur extraordinaire. Il avait été mis à Newgate sans aucun interrogatoire préalable devant un magistrat ou le conseil; et jusqu'à la semaine qui précéda son procès, il avait été tenu au secret, et dans une ignorance complète de tout ce qui se passait; et cependant on l'invitait maintenant à défendre sa vie

1. Sur la confiance que méritaient ces six témoins, voyez North, 239, 240; *State Trials*, x, 1189.

2. *State Trials*, VII, 311-418. Burnet, II, 215.

sans autre connaissance des faits dont on allait déposer contre lui que ce qu'il pourrait recueillir à la hâte des relations imprimées et des rapports de ses amis. Lorsqu'il parut [14 juin], la foule l'accueillit avec des huées et des sifflets ; ses témoins furent injuriés, battus et intimidés ; la cour ne tint pas compte de ses objections sur le degré de créance que méritaient ses dénonciateurs, ni de ses remarques sur les contradictions de leurs dépositions ; et quand le chef du jury prononça le verdict de culpabilité, cette décision fut reçue par l'auditoire avec de vives et nombreuses acclamations. Les cinq autres furent alors rangés à côté de Langhorne ; Jeffreys, le *recorder*, prononça contre eux la sentence de mort, et la salle retentit une seconde fois des acclamations des spectateurs[1].

Les jésuites furent exécutés les premiers. Ils étaient déjà attachés à la potence, et s'attendaient à tout moment à être lancés dans l'éternité [20 juin], quand leur attention fut éveillée par les cris de « grâce, grâce ! » Un homme à cheval accourait à bride abattue, et remit au sheriff un papier qui se trouva être leur grâce, à la condition « qu'ils reconnaîtraient la conspiration, et » révèleraient ce qu'ils en savaient. » Ils répondirent, en remerciant le roi, qu'il n'était pas en leur pouvoir de remplir la condition, parce qu'ils ne pouvaient dévoiler ce dont ils n'avaient aucune connaissance. La piété qu'ils déployèrent et le sang-froid avec lequel ils se résignèrent à leur sort donnèrent un nouveau poids à leur dernière déclaration[2].

On eut recours à d'autres artifices pour ébranler la constance de Langhorne. Il reçut l'offre de sa grâce, d'abord s'il voulait s'avouer coupable, et ensuite s'il voulait indiquer les propriétés des jésuites, que sa profession l'avait mis à portée de connaître.

1. *State Trials*, VII, 417-490. Burnet, II, 218. Dans la vie de lord Guilford on nous dit à la justification des juges « que le préjugé était si universel et si fort que si un apôtre eût parlé contre, il n'eût fait aucun effet, ni rendu aux prisonniers aucun service ; et d'un autre côté non-seulement la populace, mais le parlement lui-même y étaient tombés ; considération qui tourna les balances de leur sagesse, et fit que ces juges laissèrent dériver un vaisseau qu'ils ne pouvaient arrêter, et se réservèrent pour de meilleures occasions. Ils disaient en outre que c'étaient les jurés et non pas eux qui étaient juges du fait, et qu'en conséquence ils laissaient Scroggs faire ce qu'il lui plaisait. » (Vol. I, 327.) Le procès suivant prouve la fausseté de ces prétextes. Scroggs se conduisit avec modération, et les accusés furent acquittés.

2. *State Trials*, 490-541. Burnet, II, 217. Challoner, II, 404. Trois autres jésuites, Mico, Nevil et Bedingfield, moururent en prison ; un quatrième, Jenison, périt à la suite des mauvais traitements qu'il avait éprouvés de la violence des poursuivants.

Il consentit à cette dernière proposition; ses livres lui furent rendus, et il en tira un extrait qui fut transmis au roi. Il est probable que le montant de 20,000 à 30,000 l. ne répondit pas à leur attente. Dans une entrevue personnelle, Shaftesbury l'informa que cette révélation n'était pas jugée d'une importance suffisante pour racheter sa vie; il fallait en outre qu'il révélât les particularités du complot, et en retour il recevrait la récompense qu'il demanderait. La probité de Langhorne résista à la tentation, et il subit la peine des traîtres [14 juillet], en affirmant, comme les autres, son ignorance totale de la conspiration [1].

Cependant la soif du sang n'était pas encore satisfaite, et quatre autres prisonniers, sir George Wakeman, médecin de la reine, et Corker, Marshall et Rumby, moines bénédictins, reçurent notification de leur mise en jugement. Ils se présentèrent, toutefois, à la barre dans des circonstances plus favorables que ceux qui les avaient précédés. Les dépositions des témoins de Saint-Omer et les protestations des victimes déjà exécutées avaient ébranlé la confiance dans le complot, et le premier président lui-même s'était enfin résolu à agir en juge impartial. Ils opposèrent aux allégations des délateurs [18 juillet] tant d'objections tirées en partie de l'invraisemblance même de la dénonciation et en partie des contradictions dont elle regorgeait, qu'Oates et Bedloe, d'accusateurs qu'ils étaient, furent réduits à la nécessité de se défendre de l'imputation de parjure. Le fardeau de cette défense pesa principalement sur le premier, qui déploya une grande adresse dans la manière dont il modifia sa déposition de façon à éluder les objections de ses adversaires. Quoique sa colère se trahît de temps en temps par des expressions violentes et irrévérencieuses, il soutint la lutte de pied ferme, et, avec le ton du sentiment de sa supériorité, jusqu'au moment où il fut confronté avec sir Philip Lloyd, secrétaire du conseil, qui déposa que, lorsque le lord-chancelier avait demandé à Oates s'il ne savait rien de personnel à sir George Wakeman, il avait levé les mains au ciel, et protesté devant Dieu que non; et cependant le

1. *State Trials*, VII, 501-530. Burnet, II, 218. Oates et Bedloe accusèrent ensuite le premier président Scroggs devant le conseil d'avoir dit aux assises de Monmouth « qu'il croyait en conscience que Richard Langhorne, qu'il avait condamné, était mort injustement, à la grande honte, » etc. Scroggs répondit qu'il était plus incertain de l'affaire de M. Langhorne que de toute autre, d'autant plus qu'il était informé de bonne source que la partie de la déposition de Bedloe, qui portait que Langhorne aurait écrit en sa présence, ne pouvait pas être vraie. *State Trials*, VIII, 172, 173.

matin il l'avait accusé de plusieurs actes extérieurs de trahison, commis, disait-il, en sa présence. Ce fut un coup qu'il ne put parer; feignant une indisposition, il demanda la permission de se retirer, et le jury acquitta tous les prisonniers[1].

Pour les patrons du complot, qui se préparaient au procès des lords détenus à la Tour, un tel résultat était aussi embarrassant qu'inattendu. Il devenait nécessaire non-seulement de soutenir le crédit des délateurs, mais encore d'empêcher les personnes acquittées de venir les convaincre de parjure. Pour effectuer le premier de ces objets, le premier président fut accusé de partialité manifeste en faveur des prisonniers, et on fit courir le bruit qu'il avait reçu de leurs amis une somme considérable; on accomplit le second en décidant Wakeman, par la menace d'un second procès, à passer sur le continent, et en écrouant les trois moines à Newgate, sous une nouvelle accusation de haute trahison, pour avoir reçu les ordres dans l'Eglise de Rome[2].

Mais les hommes accusés de participation au complot ne furent pas les seules victimes sacrifiées à l'erreur du peuple. Il semblait qu'on eût le projet de détruire entièrement la religion catholique; on offrit par proclamation des récompenses de 10 livres pour la découverte de tout papiste ou réputé tel dans une des résidences royales, de 50 livres pour la découverte de sommes d'argent ou de terres appartenant à des prêtres, chapelles, colléges ou ordres religieux, et de 100 livres pour la découverte de tout prêtre ou jésuite; les magistrats furent autorisés à visiter et fouiller le palais de Saint-James en tout temps, et celui de Somerset-house toutes les fois que la reine serait absente; les juges reçurent le pouvoir de récompenser à leur gré les accusateurs de récusants papistes sur les biens confisqués, et la liste des catholiques ou soupçonnés tels dans chaque comté, qui avait été antérieurement fournie au comité de la chambre des communes, fut remise aux commissaires avec ordre de faire prêter à toutes ces personnes les serments d'allégeance et de suprématie. Leur zèle et leur cupidité furent stimulés par des récompenses, et les juges employèrent principalement le temps de leur tournée à poursuivre les prêtres ou les récusants catholiques. Ces der-

1. *State Trials*, VII, 591-687.

2. *State Trials*, VII, 702. North, 185. Oates et Bedloe déclarèrent qu'ils ne déposeraient plus dans aucune cour présidée par Scroggs, et présentèrent des articles contre lui devant le conseil. Echard, 988. Les articles sont dans *State Trials*, VIII, 163-174.

niers payèrent l'amende de 20 livres par mois pour absence de l'Eglise, ou l'on confisqua les deux tiers de leurs biens au profit du roi : quant aux premiers, ils furent condamnés à mort pour exercice de leur ministère. La plupart, après condamnation, furent envoyés à Londres pour subir l'épreuve d'un interrogatoire particulier devant Shaftesbury et ses adjoints Oates, Bedloe et Dugdale. Mais leur innocence était à l'épreuve de l'influence des menaces et des promesses. Pas un d'eux n'admit avoir eu connaissance de la prétendue conspiration ; pas un d'eux ne consentit à prêter assistance aux délateurs. La chambre des communes s'impatienta de ce délai : plusieurs des membres réclamèrent hautement leur mort, et une adresse fut présentée au roi pour solliciter leur exécution immédiate. Le conseil les renvoya dans leurs anciennes prisons, et ayant accordé des sursis à quelques-uns, abandonna les autres à leur sort. On exécuta Pleasington à Chester, Evans et Lloyd à Cardiff, Lewis à Usk, Postgate à York, Mahony à Ruthin, Johnson à Worcester et Kemble à Hereford. Dans le nombre, deux avaient dépassé leur quatre-vingtième année [1].

Dans le conseil, l'ambition avait divisé les chefs populaires en partis opposés. Shaftesbury, quoiqu'il connût l'aversion du roi, nourrissait toujours l'espoir d'obtenir la prépondérance par l'influence de son disciple, le duc de Monmouth, qui était revenu de son expédition d'Ecosse, fier de ses succès contre les insurgés et du titre d'Altesse que lui donnaient ses flatteurs. Mais il voyait qu'il avait à lutter contre deux puissants adversaires, Essex et Halifax; il attribuait à leur avis la dernière prorogation, et il n'hésita point à les menacer de la vengeance du parlement dans la session suivante. Ils cherchèrent d'abord à adoucir son ressentiment en l'admettant, ainsi que Monmouth, à leurs réunions secrètes; mais ils ne pouvaient se fier à son amitié, et ils savaient que son pouvoir dans la chambre des communes était irrésistible. Ils consultèrent Sunderland et Temple, et il fut résolu de con-

1. *C. Journ.* 27 avril, 22 mai. *L. Journ.* XIII, 587. *State Trials*, VII, 715-726, 740, 811. Kennet, 380, 381, 391. Challoner, II, 411-449. Jacques, I, 500. « Je crus l'exécution des prêtres tout à fait injuste, vu qu'on ne leur avait pas donné publiquement avis de partir dans un certain délai, ou de s'attendre aux peines portées par la loi, puisque la tolérance avait duré pendant trois règnes. Sur ce point lord Fairfax et moi eûmes une discussion si vive, qu'il me dit que si je ne voulais point concourir à des mesures qui étaient si nécessaires pour contenter le peuple, il dirait à tout le monde que j'étais papiste, affirmant que le complot devait être traité comme s'il était réel, qu'il le fût ou non. » Temple, II, 506.

seiller une dissolution. L'avis obtint l'approbation du roi, qui était bien au fait des intrigues de Shaftesbury et de son intention d'élever de nouvelles accusations contre la reine et le duc d'York [1]. La question fut proposée dans le conseil pour la forme [10 juillet]; mais par suite d'une maladresse, les « amis du roi » n'avaient pas été prévenus de la volonté royale, et une forte majorité s'était déjà prononcée contre la mesure, quand Charles, profitant d'une expression échappée à Temple, se tourna soudain vers le chancelier, et lui ordonna de préparer une proclamation pour la dissolution du parlement actuel et la convocation d'un nouveau. Cet acte de vigueur frappa ses partisans de surprise : elle jeta les lords Shaftesbury et Russell dans un paroxysme de « rage . »

Pendant ce temps-là, le duc d'York supportait avec impatience son exil à Bruxelles. Ses plus chers intérêts étaient en jeu ; et au lieu d'être sur les lieux pour combattre les intrigues de ses ennemis, il était retenu sur une terre étrangère, et forcé de se fier aux promesses d'un frère dont le caractère mou et vacillant avait si fréquemment cédé aux efforts réunis et réitérés de ses adversaires. Il est vrai qu'Essex et Halifax, les plus influents des conseillers de la couronne, faisaient profession d'être ses amis; mais leur conversion était toute récente, et ils n'étaient ses amis que d'une certaine façon, c'est-à-dire tant que cela conviendrait à leurs intérêts personnels. Ils exhortaient le roi à maintenir le droit du duc à la couronne, parce qu'ils savaient que le succès de Monmouth entraînerait infailliblement leur disgrâce ; mais ils cherchaient à éviter l'apparence de plaider pour la cause du duc, parce qu'ils craignaient de partager son impopularité. A toutes les occasions favorables, lors de la prorogation, de l'acquittement de Wakeman, et de la dissolution du parlement, Jacques renouvela ses sollicitations pour qu'il lui fût permis de revenir ; mais il reçut invariablement la même réponse, que le temps n'était pas encore venu, que sa présence amènerait probablement une insurrection, qu'il devait attendre que l'irritation

1. Le cuisinier de Monmouth avait fait serment qu'il avait entendu une personne demander à Antonio, domestique du confesseur de la reine, de prendre soin de quatre Irlandais qui devaient faire l'affaire. En conséquence, Antonio fut arrêté pour crime de haute trahison. De plus, un négociant vénitien assura que sir Henry Tichbourne lui avait avoué que le but de son voyage à Rome était de poursuivre, par ordre du duc, le dessein mentionné dans les lettres du cardinal Howard. Jacques (*Mémoires*), I, 561.

2. Temple, II, 509-512.

publique, causée par le complot, fût apaisée. « En vérité, » dit Charles dans une de ses lettres, « je ne me soucierais nullement de voir mettre sur le tapis la question de savoir s'il faut ou non vous arrêter, et cela vous présent, vu la facilité qu'il y a à se procurer de faux témoins, tant qu'Oates et Bedloe n'auront pas ce qu'ils méritent[1]. »

Il arriva toutefois qu'au mois d'août [22] le roi fut retenu au lit par un violent accès de fièvre. Monmouth était alors à la cour à l'apogée de sa popularité : il avait l'emploi de commandant en chef, et il eut le front de solliciter du monarque malade un ordre au duc d'York de ne pas quitter Bruxelles. Dans des circonstances pareilles il n'y avait pas à se méprendre sur son but. Essex et Halifax se réunirent à Sunderland, Hyde et Godolphin chez la duchesse de Portsmouth [23], et Charles, par leur avis, expédia un message à Jacques pour qu'il revînt en Angleterre, mais à la condition que ce serait sous sa propre responsabilité, et qu'il retournerait à Bruxelles après la guérison du roi. Le duc ne perdit pas un moment [29]. Il voyagea sous un nom supposé, arriva déguisé à Windsor [11 sept.], et fut le premier à annoncer son arrivée à son frère. Charles, qui était entré en convalescence, le reçut très-affectueusement, et les courtisans s'empressèrent autour de lui pour lui offrir leurs félicitations. Monmouth seul parut gauche et embarrassé. A la suggestion de Shaftesbury il rejeta la proposition d'une réconciliation avec son oncle, et laissa échapper de temps à autre des menaces de vengeance contre ceux qui avaient conseillé le rappel du duc. Ils avaient décidé, pour conserver leur popularité, que Jacques retournerait immédiatement à Bruxelles; mais les menaces de Monmouth les engagèrent en même temps à se garantir de son ressentiment. Dans ce but ils appelèrent l'attention du roi sur la dure position de son frère, l'héritier présomptif de la couronne, obligé de vivre en exil sans emploi ni influence, tandis que son compétiteur, qui n'avait d'autre droit que l'appui d'un parti factieux, résidait dans la capitale, avait le commandement de l'armée, et était toujours prêt, dans l'occasion, à s'emparer de l'objet de son ambition. Charles reconnut la justice de cette idée, et faisant venir Monmouth [12 sept.], il lui dit que les circonstances exigeaient qu'il se démît de la charge de lord général, et qu'il allât passer une saison sur le continent. Le jeune homme trahit dans sa réponse une mau-

1. Jacques (*Mém.*), I, 556, 557, 559, 561, 562.

vaise humeur et un manque de respect qui, sans éteindre l'affection, offensèrent l'orgueil de son père; mais dans la soirée il s'aboucha avec Shaftesbury, Montague et les chefs de son parti, qui l'engagèrent à obéir, car son bannissement ferait de lui un martyr aux yeux du peuple, et le parlement ne manquerait pas de demander justice pour un prince, dont le seul crime était son attachement à la religion et aux libertés de son pays [1]. Il céda avec répugnance à leur autorité [24], et se rendit en Hollande, où il fut froidement reçu par le prince d'Orange, que son droit à la couronne, dans le cas de l'exclusion de Jacques, portait à regarder Monmouth comme un rival. Après dîner ils se promenèrent ensemble dans le jardin. Monmouth montra au prince une lettre du roi qui lui promettait que le temps de son exil serait court, attribua sa disgrâce non à la jalousie du duc d'York, mais aux manœuvres de la duchesse de Portsmouth, d'Essex, de Halifax et de Sunderland, et déclara solennellement qu'il n'avait jamais eu et n'aurait jamais la pensée d'aspirer au trône. Ils se séparèrent avec des protestations mutuelles d'amitié auxquelles il est probable que ni l'un ni l'autre n'ajoutait la moindre confiance [2].

Il était évident que si, à la mort du roi, l'héritier de la couronne résidait à l'étranger et sous l'autorité d'un prince étranger, il en pouvait résulter beaucoup d'inconvénients. Le secrétaire Coventry le représenta avec tant de force, que le duc reçut la permission d'échanger le lieu de son exil contre la capitale de l'Ecosse. Il retourna à Bruxelles, dans le dessein ostensible de conduire sa femme et sa famille à Edimbourg, et son intention de résider dans ce pays fut annoncée officiellement dans la Gazette [7 oct.]; mais au lieu de faire voile de la Hollande à Leith, il jeta l'ancre dans les Dunes [9], et demanda à son frère la permission de rester en Angleterre. Il avait été secrètement informé que Charles n'y était point opposé; mais Essex et Halifax furent inexorables; au lieu de la réponse qu'il attendait, il reçut [12] une invitation de se rendre à la cour, et après une courte visite, il se remit en voyage [27]. A Edimbourg il fut reçu avec les égards dus à son rang, et prit sa place au conseil [4 déc.], mais

1. Jacques (*Mém.*), I, 566, 570. Temple, II, 513, 518. Burnet, II, 232. Dalrymple, 247, 249.

2. D'Avaux, I, 24, 32, 34.

il s'abstint soigneusement de toute liaison avec aucun des partis qui divisaient ce royaume [1].

Il avait été reconnu que le résultat général des élections était défavorable à la cour, et Shaftesbury attendait avec impatience l'ouverture du nouveau parlement, où il se promettait une victoire facile sur ses adversaires politiques. Mais il était également de l'intérêt du roi et des deux ministres confidentiels de déjouer ses desseins [2]. Pour lui ôter les moyens de nuire que lui donnait sa charge de président du conseil, il fut inopinément remplacé par lord Robartes [15 oct.], récemment créé comte de Radnor; et pour anéantir ses espérances en la supériorité de son parti dans la chambre basse, le roi en conseil, sans avis préalable, ordonna au chancelier de préparer une commission pour la prorogation du parlement pendant toute une année. A cette nouvelle les membres se regardèrent entre eux avec des signes d'étonnement; quelques-uns se levèrent pour parler, mais Charles leur imposa silence : il avait prévu et pesé toutes les objections, sa résolution était prise et il voulait être obéi. Personne n'osa faire de remontrances, et le jour même [17] fixé pour l'ouverture de la session, le parlement fut prorogé pour quelques semaines, et ensuite par commissions successives pour une année entière [3].

Le motif réel du roi, que le conseil ignorait, peut se découvrir dans une intrigue secrète entre lui et l'ambassadeur de France. Un peu avant la dissolution du mois de juillet [24 juin], Charles s'était adressé à ce ministre pour sortir des embarras pécuniaires dont il se voyait menacé. Louis, à la vérité, était offensé de sa conduite passée; mais il savait sacrifier son ressentiment à ses intérêts. Il accepta les excuses de son frère d'Angleterre; il écouta même ses propositions; mais en même temps il affecta de ne pas attacher une grande valeur aux services que pourrait lui rendre la couronne d'Angleterre. C'était pour hâter sa lenteur que Charles avait convoqué un nouveau parlement lors de la dissolution de l'ancien. La négociation alors marcha plus rapidement.

1. Jacques (*Mém.*) I, 571, 575, 580. Dalrymple, 250. *Gazette*, 1449.

2. Le nom sous lequel il était désigné dans la correspondance du roi et de son frère était, « *Little sincerity* (petite sincérité), » termes dont le premier faisait allusion à sa personne, l'autre à ses prétentions à une vertu qu'on ne lui croyaient point. Charles disait de lui que « il avait nourri un serpent dans son sein, que Shaftesbury commençait à faire le diable, et qu'il n'était plus supportable. » Jacques (*Mém.*), I, 563.

3. Temple, II, 521. *L. Journ.* XIII, 597, 609. Bulstrode, 304. On peut voir dans la vie de Jacques (*Mémoires*), 585, 586, pourquoi on préféra de courtes prorogations.

il fut enfin convenu que le roi recevrait de la France une pension de 1,000,000 de livres durant trois ans; et ce fut alors que Charles, n'étant plus en peine d'avoir de l'argent, prorogea le parlement. Toutefois il se trouva que le traité n'était pas encore signé, et Louis profita de l'occasion pour y ajouter des conditions nouvelles et plus humiliantes. L'orgueil du roi se révolta; Jacques lui conseilla de substituer à la pension française un système de rigoureuse économie, et Charles, suivant son conseil, non-seulement rejeta les propositions [25 nov.], mais refusa d'écouter Barillon, lorsque celui-ci proposa de reprendre la négociation [1].

Ce ministre, dans ses dépêches à son souverain, affecta de mettre peu d'importance à ce désappointement [4 déc.]. Il avait dans le parlement un parti assez puissant pour empêcher qu'on accordât des fonds au roi, ou qu'il se fît aucun accommodement entre l'opposition et le gouvernement [2]. Pour s'assurer la fidélité de ce parti, il eut soin de rémunérer les services de ceux qui lui avaient prêté assistance dans la dernière session. L'armée avait été licenciée, le lord-trésorier était tombé; ils avaient droit aux récompenses qui leur avaient été promises. Il paya au duc de Buckingham une somme de 1,000 guinées, et il en distribua une autre de 2,500 guinées, par portions égales, entre Baber, Sydney, Harbord, Lyttleton et Powle. Montague demanda 100,000 couronnes, aux termes de la convention; l'ambassadeur rejeta sa réclamation. Danby était bien en prison; mais son procès n'avait point eu lieu; il restait encore à voir si le lord-trésorier serait perdu ou non. Montague, de son côté, se plaignit de cette chicane : il prétendit que pour acheter les voix de ceux qui l'avaient soutenu dans la chambre des communes, il avait engagé la plus grande partie de cet argent; et enfin, à force d'importunités, il obtint 50,000 couronnes, moitié de sa demande [3].

Dorénavant, afin que le lecteur se forme une idée nette des événements qui arrivèrent entre la prorogation d'octobre 1679 et la réunion du parlement en octobre 1680, je crois devoir les ran-

1. Dalrymple, 229, 230, 233, 244, 254, 255. Jacques (*Mém.*), I, 564.

2. Barillon, 5 déc., dans Mazure, I, 261.

3. Dalrymple, 252, 255, 314. Il paraît, d'après la dépêche de Barillon, que Buckingham demandait 20,000 couronnes; que Baber avait été fort utile en beaucoup d'occasions, et l'avait averti à temps de ce qui se passait dans les différentes cabales; qu'il avait une étroite liaison avec Lyttleton, qu'il avait conservé une correspondance particulière avec le sieur Powle, que le sieur Harbord avait beaucoup agi dans l'affaire du grand trésorier, et que M. de Sidney avait été d'une grande utilité en bien des occasions. Ibid. 256, 257.

ger en deux catégories, dont la première comprendra la lutte des deux partis politiques pour obtenir la prépondérance ; l'autre, les découvertes et les poursuites qui continuèrent à sortir de cette source féconde d'imposture et d'injustice, la relation mensongère de Titus Oates.

I. Shaftesbury et ses associés résolurent d'entretenir les craintes et la méfiance du peuple, et de harceler et intimider le roi. 1° Le 17 de novembre, jour anniversaire de l'avénement de la reine Elisabeth, un spectacle fort extraordinaire, et propre à faire une profonde impression sur l'esprit de la populace, fut donné aux frais et sous la direction du club du ruban vert. D'abord parut le crieur public, marchant d'un pas lent et solennel, et s'écriant par intervalles : « Souvenez-vous de monsieur le juge Godfrey; » ensuite venait un homme habillé en jésuite, portant à cheval un mannequin figurant un cadavre ; puis suivaient des individus déguisés en religieuses, moines, prêtres, des évêques catholiques avec la chape et la mître, des évêques protestants en manches de linon, six cardinaux avec leurs chapeaux, et en dernier le pape dans une litière, accompagné de son archiconseiller, le diable. Dans cet état la procession partit de Moorgate au tomber de la nuit, à la lueur de plusieurs milliers de flambeaux, parcourut la Cité en présence de deux cent mille spectateurs, jurant une haine éternelle aux principes du papisme, et appelant la vengeance sur la tête des papistes, et finit par s'arrêter à Temple-Bar, devant la taverne des Armes du roi. Les membres du club parurent aussitôt au balcon ; on tira des feux d'artifice, et à un signal donné, le pape et sa suite furent précipités dans les flammes avec un cri terrible, « dont l'écho, » est-il dit dans la relation officielle publiée par le parti, « parvint, par des répercussions successives, en » Ecosse, en France et à Rome même, les accablant toutes de stu- » peur et d'effroi. » L'effet de ce spectacle répondit aux espérances de ses auteurs, et on le répéta avec des variantes les deux années suivantes ; mais en 1682 Charles redevint le maître dans la capitale, et fit cesser ce scandale [1].

2° Huit jours après ce spectacle, le duc de Monmouth revint en Angleterre. Shaftesbury l'avait envoyé chercher sous prétexte que la durée de son exil était réglée sur celui du duc d'York. Jacques avait obtenu la permission de résider dans les états de

1. Voyez « Défi de Londres à Rome. » Ralph, 484; aussi North, 571, 572. Echard, 985.

roi, Monmouth avait droit au même avantage : il entra à Londres à minuit [27 nov.]; mais le guet annonça son arrivée; on sonna les cloches et on alluma des feux de joie. Charles fut très-mécontent de la désobéissance de son fils et de la manière dont on l'avait reçu. Il lui ordonna de quitter immédiatement le royaume, sous peine d'être banni à jamais de sa royale présence; il rejeta les pétitions de la duchesse et de ses amis, et il priva Monmouth (mais successivement, et après de courts intervalles, pour qu'il eût le temps de se repentir) de ses diverses charges de capitaine des gardes, de lord lieutenant du Straffordshire et du district septentrional du Yorkshire, de gouverneur de Hull et de grand écuyer. Le jeune homme n'en brava pas moins le déplaisir de son père, et prétendit justifier son obstination par des motifs de piété filiale. Sa présence, disait-il, était nécessaire : ou il préserverait la vie du roi des poignards des papistes, ou il vengerait sa mort, s'il succombait à leur trahison [1].

3° En même temps, pour préparer l'esprit public aux futures prétentions de Monmouth, on imprima et fit courir un libelle des plus séditieux, sous le titre de « appel de la province à la Cité » pour la conservation de la personne de sa majesté, de la liberté, » de la propriété et de la religion. » L'auteur invitait les citoyens à monter sur le monument, à contempler de son sommet le spectacle magnifique qui était à leurs pieds, et alors à s'imaginer qu'ils voyaient leurs maisons en flammes, leurs enfants et leurs voisins massacrés, leurs femmes et leurs filles violées, et leurs ministres et leurs prédicateurs torturés par les papistes. Qu'ils ne s'y trompassent point : ce spectacle imaginaire se réaliserait infailliblement à l'avénement d'un monarque papiste. Leur sûreté présente ne pouvait durer plus longtemps que la vie du roi, qui (telle était la bonté de son caractère) ne croyait pas au complot, et s'exposait ainsi aux poignards des assassins. Il était donc temps de se préparer pour la crise qui approchait, de choisir un homme qui les guiderait contre l'invasion française et la rébellion papiste. Cet homme était le duc de Monmouth, éminemment propre au commandement par sa naissance, sa conduite et son courage. Que les citoyens le soutinssent et il les soutiendrait; leur sort deviendrait le sien. Ils ne devaient pas oublier non plus que « le » plus mauvais titre fait le meilleur roi, » parce que ce qui manque au prince comme droit, il y doit suppléer par des concessions [2].

1. Jacques, I, 578, 582. Evelyn, III, 20. Bulstrode, 310. Kennet, 378.
2. *State Tracts* du règne de Charles II, vol. II, 491. Hist. Parl. IV, *App.* XCV.

4° Un autre expédient, suggéré par le cerveau fertile de Shaftesbury fut de demander par des pétitions que le parlement eût la permission de siéger à la fin de la première prorogation. Dans cette vue, le royaume fut partagé en districts, à chacun desquels on assigna des agents particuliers. Ils informèrent le peuple que si on laissait le roi gouverner sans parlement, la domination du papisme et l'établissement du despotisme en seraient le résultat inévitable; et pour prévenir ces maux, ils sollicitèrent des signatures aux pétitions qui leur avaient été fournies par le comité directeur de Londres[1]. Quelques-uns des grands jurys donnèrent l'exemple; le conseil de ville vint ensuite, et la plupart des comtés et des villes populeuses s'empressèrent de marcher sur les traces de la capitale. Le roi répondit d'abord que c'était son affaire et non celle des pétitionnaires, de juger de l'époque opportune pour l'ouverture du parlement; mais sa patience s'épuisa peu à peu, et ses alarmes augmentèrent chaque jour. Il cherchait en vain à éviter l'approche des pétitionnaires; ils lui tendaient des embûches partout où il allait, et lui jetaient leurs papiers dans les mains, dans les lieux et les moments les moins convenables; — et il ne pouvait prévoir les conséquences de la fermentation extraordinaire qui régnait sur tous les points du royaume, jointe, comme elle était, aux prétentions de Monmouth et à l'audace de ses partisans. Pour se précautionner contre l'insurrection, il mit à Portsmouth, Sheerness, Hull, et autres places fortes, des garnisons sûres, et pour s'épargner cette persécution, il fit venir [10 déc.] le lord maire et les aldermen, auxquels, en présence du roi, le chancelier expliqua ce qu'il appelait la loi au sujet des pétitions, avec une stricte injonction de veiller à son exécution[2]. Le lendemain, une proclamation fut adressée à tous les magistrats du royaume. Il est à remarquer que cet acte ne contestait pas le droit de pétition, et ne prétendait pas que l'ouverture du

1. Il paraît, d'après ce que dit North, que l'art de faire des pétitions arriva à sa perfection dès sa plus tendre enfance. Les agents traversaient les districts qui leur étaient assignés, obtenant les signatures de ceux qui savaient écrire, et « les hiéroglyphes des paysans, ajoutant en beaucoup de cas les noms des absents, ou de personnes qui n'existaient pas. » Quand les pétitions avaient été renvoyées au comité de Londres, les « listes de noms étaient coupées et collées successivement l'une à l'autre, » et la collection entière attachée à une seule pétition semblable à celle qui avait été envoyée en province. North, 348.

2. Cette explication se composait des décisions des juges dans la deuxième année du règne de Jacques Ier, et des dispositions de deux actes du règne de Charles II. *Somers' Tracts*, VIII, 122-129. Il ne faudrait pas toutefois une dose médiocre d'habileté pour démontrer que les décisions ou les statuts étaient le moins du monde applicables aux pétitions dont il s'agit.

parlement fût un sujet inconvenant ou illégal. Il s'attachait seulement à la manière d'obtenir des signatures, et menaçait des peines les plus rigoureuses tous ceux qui signeraient ou feraient signer par d'autres des pétitions contraires aux lois communes et connues du pays. On ne pouvait publier une pièce plus insignifiante, et cependant elle produisit un effet que ses auteurs n'avaient pas prévu : elle détourna le torrent populaire dans la direction opposée. Nombre de gens qui, frappés de la ressemblance des derniers événements avec ceux de 1641, avaient prédit une seconde révolution, furent réveillés de leur apathie. Les Cavaliers et le clergé, la majorité de la gentry et des négociants se mirent tout à coup en avant, et dans tous les quartiers il y eut foule pour signer des adresses au roi, exprimant dans les termes les plus énergiques la confiance qu'on avait dans sa sagesse et l'horreur qu'inspiraient les menées des pétitionnaires. Westminster donna l'exemple; l'Essex, le Middlesex, le Surrey, le Somerset, le Shropshire et le Norfolk vinrent ensuite, et ce dernier comté alla même jusqu'à remercier le roi d'avoir rappelé de Flandre l'héritier présomptif [1].

Ces adresses furent reçues par Charles avec joie et reconnaissance; elles dissipaient les doutes et les craintes qui pesaient sur son esprit; elles lui prouvaient qu'il conservait beaucoup d'empire sur l'affection de ses sujets, et elles l'encouragèrent à adopter une mesure aussi peu attendue de ses amis que de ses adversaires. Entrant dans la chambre du conseil [28 janv. 1680], il annonça qu'il avait retiré peu d'avantage de l'absence de son frère; qu'il ne pouvait comprendre qu'il fût juste d'ôter à un prince, dont on attaquait les droits, le moyen de les défendre de sa place au parlement; et qu'en conséquence il avait ordonné au duc d'York de quitter Edimbourg et de revenir à son ancienne résidence de Saint-James. Cette déclaration révéla aux lords Russell et Cavendish, et à Capel et à Powle, l'état d'abaissement auquel ils avaient

1. North, 342. Jacques, I, 581. Bulstrode, 310. Macpherson, I, 100. Il faut remarquer ici que la censure (licensing act), acte incompatible avec la liberté de la presse, n'avait pas été renouvelée dans la dernière session du parlement, et par conséquent expirait d'elle-même à la prorogation le 27 mai 1679. Les auteurs et les imprimeurs se hâtèrent de profiter de leur liberté, et des publications de toute espèce sortirent sans relâche de la presse. Les juges toutefois entreprirent d'arrêter ce qu'ils considéraient comme un mal. Ils décidèrent à l'unanimité que non-seulement on pouvait saisir les livres qui diffamaient le gouvernement et les particuliers, et en punir les auteurs et les éditeurs, mais que personne ne pouvait légalement imprimer et publier des livres de nouvelles sans autorisation, et que quiconque le faisait était responsable des fausseté qui y étaient contenues. *State Trials*, VII, 929, 1127; VIII, 187, 198. Conformément à cette décision, l'impression des nouvelles sans permission fut prohibée. Voyez la Gazette, 17 mai 1680.

été insensiblement réduits. Quand ils avaient accepté des sièges au conseil, ils nourrissaient probablement l'espoir d'obtenir la prépondérance, à raison du caractère facile du roi, et d'assurer l'ascendant de leur parti dans les deux chambres; mais le temps avait dissipé cette illusion. On ne permettait pas au parlement de siéger; Shaftesbury, leur chef, avait été renvoyé; eux-mêmes n'étaient conseillers que de nom; leur présence ne servait qu'à sanctionner des mesures qu'ils n'avaient jamais conseillées, et qu'ils auraient fortement combattues, s'ils avaient été à même de le faire. Ils offrirent leur démission [31 janv.], et Charles répondit qu'il l'acceptait « de tout son cœur [1]. »

Peu de temps après, le duc d'York rentra dans la capitale, et eut lieu d'être satisfait de l'accueil qu'on lui fit. Le *recorder* lui présenta [24 février] une adresse de félicitations, au nom de la Cité : une fête somptueuse fut donnée par le lord maire aux deux augustes frères, et une illumination générale attesta la joie publique causée par sa présence. Pour réprimer les démonstrations de retour d'attachement de la part du peuple, ses ennemis se mirent à faire courir de nouveaux bruits sur le prétendu mariage du roi avec la mère de Monmouth. On disait que les témoins de la cérémonie vivaient encore; que le contrat lui-même, enfermé dans une boîte noire, avait été confié par feu l'évêque de Durham aux soins de son gendre, sir Gilbert Gerard, et que plusieurs personnes étaient prêtes à déposer qu'elles avaient vu et lu cette pièce importante. Par ordre de Charles, tous les individus nommés dans ces bruits furent mandés et interrogés devant le conseil, et chacun d'eux nia avoir aucune connaissance de la boîte, du contrat et du mariage. Pour en finir, on publia dans la Gazette [26 avril, 8 juin] deux déclarations du roi, dans lesquelles il relatait toutes ces particularités, renouvelait la déposition qu'il avait signée précédemment, et pour imposer silence à toutes les chicanes, il appelait Dieu à témoin qu'il n'avait jamais épousé Lucy Barlow, ni aucune autre femme que la reine [2].

Pour parer ce coup, le comte de Shaftesbury se rendit le 26 de juin à Westminster-hall en compagnie du comte de Huntingdon, du lord Grey de Werke, du lord Gerard de Brandon, des lords

1. Kennet, 379. Jacques (*Mém.*), I, 587. Macph. 102.

2. Jacques, I, 589. Macph. I, 101. Gazette de Londres, 1507, 1520. A ces appels solennels du roi, ses adversaires répondirent que si l'œil et la crainte de Dieu ne pouvaient l'empêcher de vivre en adultère, on ne pouvait s'attendre à ce qu'ils l'empêchassent de prêter un faux serment. *Somers' Tracts*, VIII, 196-208, avec les notes de sir Walter Scott.

Russell et Cavendish, de neuf membres des communes et du grand délateur Titus Oates. Admis devant le grand jury, il décrivit les dangers qu'il y avait à ce que la poste fût inféodée au duc d'York, et l'avantage qu'on retirerait de la confiscation des deux tiers de ses biens, conformément aux lois sur le papisme; il présenta six raisons de le considérer comme papiste et de le dénoncer comme récusant; et en outre il conseilla d'accuser la duchesse de Portsmouth comme étant un fléau national. Cette dernière partie de son discours n'avait pour but que d'alarmer la maîtresse du roi; et l'objet de la première fut déjoué par l'adresse des juges qui congédièrent le jury, tandis que plusieurs de ses membres étaient enfermés avec Shaftesbury en consultation secrète. La tentative fut renouvelée au terme suivant [29 nov.], et le duc, sur le témoignage d'Oates, qui jura avoir vu ce prince communier à la messe, fut dénoncé comme récusant au tribunal d'Old Bailey; mais on profita de quelque irrégularité dans la procédure, et la cause fut convoquée par writ de *certiorari* [1] à la cour du banc du roi [2].

Ce fut à cette époque que les dénominations de whig et de tory furent définitivement attachées aux deux grands partis politiques qui depuis un siècle et demi divisaient la nation. La première avait été donnée longtemps auparavant aux covenantaires de l'ouest de l'Ecosse, et entraînait l'idée de principes séditieux et antimonarchiques. La seconde désignait originairement les Irlandais, qui, ayant été dépouillés des biens de leurs ancêtres, vivaient de déprédations sur les colons anglais; et maintenant elle s'employait en conversation pour indiquer un penchant secret au papisme et au despotisme. De là, les *abhorreurs* stigmatisèrent les *pétitionnaires* du nom de whigs, et ceux-ci se vengèrent en donnant à leurs adversaires le nom de tories. Mais bientôt wigh et tory cessèrent d'être des termes de reproche; ils furent adoptés sans difficulté par les partis eux-mêmes, et se sanctifièrent à leurs yeux en devenant le signe indicatif des principes politiques qu'ils faisaient profession de chérir et de défendre.

II. Suivre le « complot papiste » dans toutes ses ramifications successives, ce serait imposer une tâche pénible à la sensibilité et

1. Lettres de chancellerie adressées à une cour inférieure pour réclamer la remise au greffe de la chancellerie des pièces d'une cause pendante devant cette cour inférieure. (NOTE DU TRAD.)

2. *State Trials*, VIII, 179. *C. Journ.* 23 déc. 1680. Jacques (*Mém.*), I, 666. Ralph, I, 504, note.

à la patience du lecteur. Mais entre les nouveaux délateurs qui entaient chaque jour leurs propres révélations sur le rapport primitif d'Oates, il en est deux qui réclament son attention, non pas tant à cause de leur plus grande infamie que pour le parti qu'on tira ultérieurement de leur déposition. 1° Le premier se nommait Dangerfield, jeune homme très-bien de sa personne et rempli de talents, mais qui, en peu d'années, avait parcouru une longue carrière de crimes. En différents lieux et pour différents délits, il avait été condamné à l'amende et à l'emprisonnement, avait été fouetté et marqué à la main, avait été au pilori et avait été à plusieurs reprises mis hors la loi. Mistress Cellier, sage-femme catholique de mérite, qui recueillait des aumônes pour soulager les prisonniers, le trouva parmi les débiteurs à Newgate et reçut de lui une demande de secours pécuniaires, avec promesse en retour de dérober les papiers de Stroud, un de ses compagnons de captivité, que l'on supposait avoir été suborné par Shaftesbury pour témoigner contre les lords détenus à la Tour. Elle satisfit ses créanciers, et, lors de sa mise en liberté [6 juin 1679], elle l'employa à recueillir certaines sommes d'argent dues à son mari. Tandis qu'il se livrait à cette occupation, il prétendit qu'en visitant les différents cafés, il avait découvert l'existence d'une conspiration extrêmement dangereuse. Cellier, par l'entremise de lady Powis, le présenta au comte de Peterborough, et Peterborough au duc d'York, à qui il déclara que, pendant l'indisposition du roi, les principaux presbytériens avaient comploté de lever une armée et de s'emparer du gouvernement; que ce dessein, quoique déjoué pour le moment par la guérison du roi, n'était point encore abandonné, et que le papier qu'il remettait en ce moment à son Altesse royale montrerait que des commissions avaient déjà été distribuées, et que le plan d'une révolution dans le gouvernement avait été réellement dresssé. Jacques l'entendit avec méfiance et réserve. Il lui donna, il est vrai, vingt guinées comme récompense de ses bonnes intentions; mais il le renvoya avec son document au roi, qui, après avoir ordonné de lui faire présent de quarante guinées de plus, chargea le secrétaire Coventry de surveiller sa conduite et de s'assurer de la vérité ou de la fausseté de son histoire. Coventry la jugea indigne de confiance. Il lui rendit son papier, et lui demanda quelque chose de plus satisfaisant; mais Dangerfield ne put produire que deux lettres écrites par Bulstrode, l'envoyé à Bruxelles, au comte de Shaftesbury. Ces lettres traitaient de choses indifférentes; mais

il était extraordinaire qu'elles fussent entre les mains de Dangerfield. Le roi devint inquiet : il se tramait, dit-il, quelque obscur et mystérieux complot [1].

Quelques jours après [20 oct.], par suite d'une dénonciation faite par Dangerfield, les employés des douanes firent une perquisition chez le colonel Mansel, quartier-maître de la prétendue armée presbytérienne, et au lieu d'une saisie de dentelle étrangère qu'on leur avait promise, ils découvrirent un paquet de papiers suspects caché derrière le lit. On vit, à la première inspection, que ces papiers étaient faux [23 oct.]; Mansel accusa Dangerfield d'en être l'auteur, et le conseil envoya celui-ci à Newgate. En prison, il parut en proie aux plus violents remords. Il avoua qu'à l'instigation de lady Powis et de mistress Cellier, il était entré dans un complot simulé destiné à en cacher un réel : les presbytériens étaient innocents, les papistes coupables; lord Arundell lui avait offert 2,000 liv. de récompense pour le meurtre du roi — il avait eu la vertu de refuser — lord Powis lui avait offert 500 liv. pour assassiner le comte de Shaftesbury — il avait cédé à la tentation ; mais deux fois le cœur lui avait manqué, et lord Peterborough lui avait reproché sa couardise. Enfin, pour preuve de la sincérité de son repentir, il déclara que l'original des billets montrés par lui au roi, le document sur lequel le faux complot devait être basé, était caché dans un tonneau à farine chez mistress Cellier. On y découvrit effectivement ce papier; et de là vient que toute cette affaire est connue dans l'histoire sous le nom de complot du tonneau à farine.

En conséquence de ces révélations, lady Powis fut mise à la Tour, mais échappa au danger d'un procès, le grand jury de Middlesex ayant rendu un verdict de non-lieu [1er nov.]. Mistress Cellier fut emprisonnée à Newgate [24 mai 1680], où Shaftesbury, sir William Waller et Dangerfield lui-même la pressèrent de se faire délatrice ; mais sa résolution les mit au défi ; et, lors de son jugement [11 juin], elle convainquit la cour que son accusateur était trop couvert d'infamie devant la loi pour être admis comme témoin croyable [2]. Son acquittement engagea le procureur

1. Dangerfield, dans sa « Relation particulière » (p. 39), dit qu'il se rendit chez lord Shaftesbury, pour le tuer à l'instigation des papistes, et qu'ayant été laissé seul pendant quelque temps, il profita de l'occasion pour dérober ces lettres.

2. Dangerfield ayant publié sa relation, mistress Cellier, qui, comme écrivain, était plus habile que lui, publia sa justification avec un récit de son pro-

général à retarder de quelques jours le jugement de lord Castlemaine qui avait été accusé de haute trahison ; et dans l'intervalle une autre grâce — la première ne comprenait pas nominativement la félonie, le vol de nuit avec effraction, ni le faux — fut accordée à Dangerfield pour qu'il pût être mis en avant comme second témoin à l'appui de la déposition de Titus Oates contre ce seigneur. Mais aucune grâce ne pouvait en lever le stigmate imprimé à son caractère par seize condamnations en différentes cours ; le jury refusa d'ajouter foi à son serment, et lord Castlemaine aussi fut acquitté [1] [23 juin]. Le délateur néanmoins ne fut pas abandonné de ses patrons ; ils le tinrent en réserve jusqu'à l'ouverture du parlement, dans l'espoir d'influencer par son témoignage, tout infâme et dégradé qu'il était, les délibérations des lords et des communes.

Le mystère qui couvrit le complot du tonneau à farine n'a jamais été complétement levé. Beaucoup de gens crurent que les catholiques, indignés de l'injuste persécution qu'ils subissaient, avaient voulu user de représailles contre leurs accusateurs par des mensonges semblables à ceux qu'on avait employés contre eux. D'autres regardèrent Dangerfield comme l'instrument d'Oates, et pensèrent que le véritable but de tous deux était d'entraîner quelques catholiques à tenter d'imputer un prétendu complot aux presbytériens, afin qu'en les dénonçant ils pussent étayer le crédit chancelant de la première imposture. Mais le roi était convaincu que les instigateurs réels, quels qu'ils fussent, visaient plus haut ; qu'ils cherchaient à pousser le duc d'York à quelque entreprise qui pût alimenter les préventions du peuple contre lui, et fournir de nouveaux arguments en faveur

cès, sous le titre de « La Malice déjouée, ou courte Relation de l'accusation et de la délivrance d'Elisabeth Cellier. » Quelques passages de cette brochure, relatifs au traitement des prisonniers de Newgate, par le capitaine Richardson, le geôlier, l'exposèrent à un second procès (13 sept.) pour publication de libelle. Elle fut déclarée coupable et condamnée à payer au roi une amende de 1000 l., et à être mise trois fois au pilori. *State Trials*, VII, 1183-1218. Elle avait été un témoin important au procès de lord Castlemaine, et North nous dit que l'objet réel de la seconde poursuite était de l'empêcher de pouvoir témoigner aussi en faveur des quatre lords détenus à la Tour. North, 264.

1. *State Trials*, VII, 1067, et Manifeste de lord Castlemaine, qui se plaint amèrement que dans les rapports imprimés de son procès et des autres relativement au complot papiste, les éditeurs montrent une grande partialité pour les délateurs et fassent beaucoup de tort à la cause des accusés. Page 39. — D'après ses allégations il paraît qu'une personne mise à la Tour, si c'était un pair d'Angleterre ou d'Irlande, payait comme étrennes 100 l. au lieutenant, 10 l. au gentleman portier et 5 l. au gentleman geôlier. Voyez son Manif. 103.

du bill d'exclusion. L'usage que l'on fit ensuite de Dangerfield semble confirmer cette conjecture [1].

2° Quelques mots suffiront pour Bolron, qui, dans le complot, donna naissance à la ramification du Yorkshire. Il avait été directeur des mines de charbon de sir Thomas Gascoign, s'était approprié l'argent de son maître, et avait été menacé d'une poursuite pour félonie par lady Tempest, fille de sir Thomas. Dans son inquiétude, il voulut s'abriter sous le manteau de délateur [24 juin 1679]; mais les magistrats du comté devant lesquels il fit sa dénonciation, en connaissant personnellement la fausseté, refusèrent d'accorder le mandat qu'il réclamait. Bolron se hâta d'aller à Londres, fit une seconde et plus ample déposition devant le comte de Shaftesbury, et subséquemment en ajouta une troisième qui suppléait aux lacunes et conciliait les contradictions précédentes. De Londres, on renvoya [16 août] le délateur dans le Yorkshire pour qu'il se procurât un second témoin, qu'il trouva dans Mowbray, domestique qui venait d'être chassé d'une maison comme soupçonné de vol. Sir Thomas Gascoign, qui était dans sa quatre-vingt-cinquième année, fut jugé à Westminster devant un jury composé de propriétaires du Yorkshire [24 janv. 1680]. Les deux témoins déposèrent que lui, son fils Thomas, sa fille lady Tempest, son neveu Mr Thwinge, sir Miles Stapleton, Mr Ingleby et quelques autres, avaient souscrit pour faire assassiner le roi et pour propager la religion catholique, et qu'eux-mêmes avaient été initiés à la conspiration en prêtant ce que les délateurs appelaient « le sanguinaire serment de secret des papistes. » Dans la défense, il fut prouvé par l'avocat du prévenu que Bolron n'avait jamais accusé son maître avant d'avoir été menacé d'une poursuite; par les deux magistrats, que sa déposition devant eux ressemblait très-peu à sa déposition actuelle telle qu'il l'avait modifiée; et, par une foule de témoins irrécusables, que ni lui ni son acolyte Mowbray, à raison de leurs antécédents, n'avaient aucun droit à la confiance de la cour. Le vieillard fut acquitté, et les autres causes furent renvoyées pour être jugées dans le comté. Lady Tempest ne fut pas

1. Pour cette relation du complot du tonneau à farine, je dois renvoyer mes lecteurs aux Notes du premier président North, écrites à cette époque (North, 265); au *Particular Narrative*, de Dangerfield, en 1679; à *Malice defeated*, de Cellier, en 1680; à la Réponse de Dangerfield à un certain pamphlet calomniateur et mensonger, intitulé : *Malice defeated*, 1680; à la réplique de Cellier : *Matchless Rogue* (le coquin sans pareil), 1680; aux Journ. des Lords, XIII, 667; au manifeste de Castlemaine, 1681; et aux *State Trials*, VII, 1043-1112.

moins heureuse que son père [28 juillet] ; mais un troisième jury condamna Thwinge [29], tandis qu'un quatrième acquitta Ingleby, et un cinquième, sir Miles Stapleton [1]. Il était évident que si les autres étaient innocents, Thwinge ne pouvait être coupable ; et le roi, dans cette conviction, lui accorda un sursis; mais les ministres n'osaient pas se présenter devant la chambre des communes, tant qu'un seul individu condamné pour le fait du complot serait en vie ; et, le lendemain de l'ouverture du parlement, par suite de leurs remontrances, Thwinge subit à York la mort des traîtres [2].

L'été fut employé aux préparatifs hostiles des deux partis. Le roi, dont la satiété avait émoussé le goût pour le plaisir, passait son temps en petit comité à Windsor; et, comme s'il n'avait aucun sujet d'inquiétude, il s'amusait à pêcher à la ligne, à se promener dans le parc, et à surveiller les embellissements du château et des terrains attenants [3]. Mais Jacques s'occupait plus activement. Il surveillait avec sollicitude les intrigues de parti, et s'efforçait de persuader au roi que le véritable but de ses ennemis était de renverser la monarchie et de rétablir la république. Il lui faisait observer que beaucoup d'entre eux étaient des hommes qui, ayant acquis du pouvoir et de l'influence dans la révolution, conservaient toujours, sous le masque du patriotisme, leurs anciens principes; qu'ils mettaient en avant la sûreté de la religion, comme ils avaient fait durant la rébellion, uniquement pour exciter le peuple ; qu'ils avaient commencé par le bill d'exclusion à rendre la monarchie élective; et que lorsqu'ils auraient atteint ce but, ils pourraient bien laisser à Charles le titre et les revenus de roi, mais ils le réduiraient comme pouvoir au niveau du doge de Venise [4]. Il n'y a pas de doute que Jacques n'eût raison en ce qui regardait les vues d'Algernon Sydney et de ses amis confidentiels [5]; mais la majorité de ceux

1. *State Trials*, VII, 959-1043. Relation de Lawrence Mowbray, de Leeds, gent. 1680. Relation de Robert Bolron de Shipponhall, gent. 1680.

2. Quelque bas que fût tombé le crédit de Bolron, on le remit en avant et on lui fit publier, avec la permission de la chambre des communes, une imposture des plus infâmes, intitulée : « Le Sanguinaire Secret de serment des papistes, et Litanie d'intercession, » 1680. Voyez la brochure et les journaux du 16 déc. 1680. La publication était opportune; elle eut lieu entre la condamnation et l'exécution de lord Stafford.

3. « Il est certain, dit Reresby, qu'il se plaisait beaucoup plus dans la retraite que dans le tourbillon des plaisirs et des affaires. » Reresby, 100.

4. Jacques (*Mém.*), I, 595, 598, 613, 614, 632. Dairymple, 266.

5. Jacq. (*Mém.*), 635. Dalr. 257, 282, 312. D'Avaux, I, 9. Barillon représente

qui avaient soutenu le bill d'exclusion ne voulaient pas renverser la monarchie, quoique leurs chefs cherchassent à la dépouiller de beaucoup des pouvoirs qu'elle possédait encore, et qu'ils croyaient incompatibles avec les droits du peuple. Mais si Jacques était exclu de la succession, qui comptaient-ils mettre à sa place? Ils étaient partagés entre deux compétiteurs, le prince d'Orange, du chef de sa femme, fille aînée de Jacques, et le duc de Monmouth, comme fils du roi. Que l'ambition du premier ne fût pas insensible à la proie splendide que la fortune semblait lui offrir, cela est certain; et beaucoup de choses ont transpiré qui portent à soupçonner qu'il favorisait secrètement le plan d'exclusion. C'est dans ce dessein que Van Lewen était venu en Angleterre, en qualité d'envoyé des Etats, mais ayant pour instructions d'insister auprès du roi sur la nécessité de se maintenir en bonne intelligence avec le parlement. Frimans suivit Van Lewen sans caractère public, mais chargé de traiter clandestinement avec les chefs du parti populaire. Parmi les ministres, Godolphin et Sunderland, tous deux fort avant dans la confiance du roi, étaient déjà gagnés à ses intérêts, et Hyde, quoique dévoué à Jacques par reconnaissance et par attachement, n'avait nulle envie de s'opposer à la cause de sa nièce, la princesse d'Orange [1]. Les espérances de Monmouth reposaient sur l'affection non encore éteinte du roi, qui, dans une entrevue particulière, lui avait pardonné sa conduite passée, et sur les assurances d'appui que lui avaient données Shaftesbury, Montague, et peut-être leur intime allié, lord Russell. Personnellement, il n'élevait aucune prétention : il n'avait en vue que le bien de la nation. Laissant de côté tout engagement politique, et prenant l'apparence d'un homme de plaisir, il fit un tour dans le royaume et visita les foires, les courses et les lieux de divertissement les plus célèbres. Ses amis, toutefois, avaient soin d'annoncer à l'avance son arrivée, de proclamer ses louanges et ses prétentions, et de rassembler la foule pour lui faire accueil. Un jour qu'il rendait visite à sir William Portman, près de Taunton, on dit que vingt mille personnes vinrent à sa rencontre; et ensuite, lorsqu'il accepta un dîner donné par la ville, on remarqua que les armes royales étaient

Penn, *le chef des trembleurs*, comme uni à Sydney, et *à la tête d'un fort parti*. Dalr. 282. Voyez aussi les lettres de Penn à Sydney sur des affaires d'élection, dans les papiers de Sydney, I. Mémoire, p. 154, 155; et l'interrogatoire de mistress Cellier, *Malice defeated*, 31.

1. D'Avaux, I, 34, 43, 45, 49, 53. Dalr. 205, 209, 271.

peintes sur son carrosse sans la barre, qui est le signe héraldique de la bâtardise [1].

En juin [10], Charles avait conclu avec le roi d'Espagne un traité par lequel les parties contractantes s'étaient engagées à maintenir la paix de Nimègue, et à s'entr'aider de toutes leurs troupes en cas d'agression d'une partie quelconque de leurs états respectifs en Europe [2]. Ce traité avait été imaginé par le prince d'Orange, pour réprimer l'ambition de Louis, à qui l'on soupçonnait encore des desseins hostiles contre les possessions espagnoles dans les Pays-Bas; et il fut fortement appuyé par Temple et Sunderland, comme propre à réfuter l'opinion générale, que le roi se laissait toujours mener par les conseils de la France. En août [23], il annonça son intention d'ouvrir le parlement le 21 d'octobre; et cette nouvelle excita les partis opposés à se préparer à la lutte par de nouveaux efforts. Il était évident que les adversaires du duc avaient dans l'intervalle beaucoup gagné en forces. L'audace qu'avait eu Shaftesbury de dénoncer ce prince comme réfractaire, avait attaché d'une manière indissoluble à son parti les seigneurs et gentilshommes qui votaient avec lui; — ils étaient allés trop loin pour reculer : il fallait perdre l'héritier présomptif ou être perdu par lui; — et elle raffermit la fidélité chancelante de quelques-uns des leurs, qui croyaient qu'aucun homme raisonnable n'aurait hasardé un tel pas sans être pleinement sûr du succès. Ils pouvaient en outre disposer des services de Sunderland et de Godolphin, qui, du moment où ils s'étaient dévoués aux intérêts du prince d'Orange, avaient pris avec les meneurs l'engagement de soutenir le bill d'exclusion. Ils avaient acquis un auxiliaire bien plus puissant encore dans la duchesse de Portsmouth. Ses terreurs avaient été excitées par une menace d'accusation, et elles étaient entretenues par la publication d'articles de haute trahison et autres délits contre elles [3]. Elle chercha à se réconcilier par l'entremise de lord Howard d'Escrick, et, pour endormir les soupçons de Charles, elle attribua ses entrevues avec ce seigneur à son désir d'adoucir l'hostilité du parti. Un traité fut conclu entre elle d'une part, et Monmouth, Shaftesbury et Russell de l'autre; il fut stipulé qu'on anéantirait toutes les procédures dirigées contre elle, et qu'elle employerait toute

1. Lettres de Sydney, 54.

2. Dumont, VII, par. II, p. 2.

3. Voyez-la dans *Somers' Tracts*, VIII, 137.

son influence sur le roi à favoriser le bill d'exclusion. Dans cette vue, elle fut chargée de lui offrir un subside considérable, avec le pouvoir de nommer son successeur de la même manière qu'on l'avait conféré à Henri VIII. Par degrés, il fut amené à écouter ces conditions, ou du moins il en fit semblant. Monmouth ne doutait pas qu'il ne fût la personne que nommerait son père : la duchesse était soupçonnée de nourrir l'espoir que le fils qu'elle avait du roi serait l'heureux compétiteur [1].

Quoique Jacques ne fût pas sans soupçon, il resta dans l'ignorance de cette intrigue jusqu'à ce que la cour revînt de Newmarket, époque à laquelle Essex, Halifax, Sunderland, Godolphin et la duchesse de Portsmouth saisirent l'occasion de représenter au roi, séparément et comme sans s'être concertés, la nécessité du départ de son frère avant l'ouverture du parlement. Il leur permit de faire connaître leur opinion à Jacques, qui la reçut avec de vifs témoignages de mécontentement. L'expérience, dit-il, l'avait convaincu que sa présence était un encouragement pour ses amis, et son absence pour ses ennemis. La question fut alors soumise au conseil, où, sur dix-huit membres, onze parlèrent pour lui; mais le roi, avec ceux qui étaient dans le secret, trouva moyen, en posant des cas hypothétiques, d'entraver la délibération; et le lendemain informa le duc que des raisons d'état rendaient son absence indispensable pendant la session qui s'approchait. A ces mots, le malheureux prince parut accablé de désespoir; et, pour le consoler, Charles lui promit solennellement qu'il ne céderait qu'avec sa vie l'ordre de succession légitime au trône, le commandement des forces de mer et de terre, et le pouvoir de convoquer, proroger et dissoudre le parlement. Jacques, pour dernière faveur, sollicita un pardon général, comme protection contre toute accusation en son absence; mais le roi répliqua qu'un pardon n'était pas nécessaire. Si les communes parlaient d'une accusation, il leur répondrait par une dissolution. Convaincu que son frère l'abandonnait, le prince, le cœur gros et plein de sombres pressentiments, monta à bord de son yacht [20 oct.], et fit voile vers Leith, la veille de l'ouverture du parlement [2].

1. Temple, II, 531. Jacq. (*Mém.*), I, 591, 594, 599, 615. Macph. I, 104. Dalr. 261, 270, 272, 279.

2. Jacques (*Mem.*), I, 594-600. Dalr. 265, 268. Macph. I, 105. Dans une conversation avec Barillon avant son départ Jacques dit « en termes pleins de colère et de ressentiment, » que si on le pousse à bout, et qu'il se voie en état d'être

Barillon avait observé avec soin le progrès de ces intrigues, et reçu l'ordre de sa cour de s'attacher principalement à empêcher le vote de tout subside destiné à soutenir le traité espagnol, et de fomenter à cet effet, par tous les moyens en son pouvoir, la dissension entre les divers partis. Il informa les chefs populaires que Louis considérait comme de son intérêt autant que du leur, que les pouvoirs de la couronne fussent renfermés dans les plus étroites limites; et qu'en conséquence il serait toujours prêt à les aider dans leurs efforts pour assurer les libertés du peuple. Il fit à Jacques l'offre d'un secours pécuniaire, dès que ce prince croirait devoir tirer l'épée pour soutenir ses propres droits. Si le roi paraissait disposé à une union avec le parti populaire, l'ambassadeur était autorisé à l'empêcher en offrant une pension annuelle, pourvu qu'il rompît son traité avec l'Espagne, et gouvernât sans parlement; et si le bill d'exclusion passait, et qu'on fût dans la nécessité de choisir entre le prince d'Orange et Monmouth, ses instructions étaient d'appuyer le premier, quoique ce fût un ennemi personnel, de préférence aux prétentions du bâtard. Barillon se mit sur-le-champ à intriguer, et, en distribuant quelques milliers de livres sterling, il acheta les services ou la promesse des services de plusieurs des membres les plus influents de la chambre des communes [1].

L'intention des whigs était que le bill d'exclusion prît naissance dans cette chambre. Le plan d'opérations avait été tracé de la main de Shaftesbury, et faisait honneur à l'adresse de son auteur. Dès que les membres eurent prêté les serments, Dangerfield parut à la barre pour accuser l'héritier présomptif de la couronne [26 oct.]. Quoiqu'il s'y présentât sous le poids infamant de seize condamnations, quoique son témoignage eût été rejeté

entièrement ruiné par ses ennemis, il trouvera les moyens de les en faire repentir... cela veut dire qu'il espère pouvoir exciter des troubles en Ecosse et en Irlande. » De là vient que Dalrymple (269) et Heywood (316) le représentent comme voulant exciter une rébellion contre son frère : induction qui certainement n'est pas autorisée par cette explosion subite de colère.

1. Dalr. 271, 272, 278, 279, 280, 285. Outre Montague, dont on s'était assuré les services par d'autres payements, Hambden, membre pour le Buckinghamshire, Titus, pour le Huntingdonshire, Herbert, pour Wilton, Hill, pour Aymondesham, Harbord, pour Camelford, Armstrong, pour Stafford, et Boscawen, pour Tregony, avec Algernon Sydney et Baber, qui ni l'un ni l'autre ne faisaient partie de ce parlement, reçurent chacun 500 guinées. Sacheverell, membre pour le Derbyshire, Foley, pour Bewdley, Bide, pour Hertford, Benner, pour Shaftesbury, Hotham, pour Beverley, Garroway, pour Arundel, Frankland, pour Thirsk, et Harley, pour le Herefordshire, avec Hicdall et Compton, leurs agents, se contentèrent de la somme plus faible de 300 guinées. Voyez le rapport de Barillon, à la date du 4 décembre, v. s. dans Dalrymple, 316.

par les verdicts de trois jurys successifs, il fut reçut avec approbation, et écouté avec crédulité. Il affirma solennellement que le duc d'York avait été initié à son imposture relative à un complot presbytérien, qu'il l'avait chargé de forger et de distribuer des listes et des commissions, qu'il lui avait fait présent de vingt guinées avec la promesse d'une récompense plus importante, qu'il avait tourné en ridicule son scrupule de verser le sang du roi, et lui avait commandé de persévérer sans crainte des conséquences [1]. Avant que l'indignation excitée par cette révélation fût calmée, lord Russell se leva, et proposa que le premier soin de la chambre fût « de supprimer efficacement le papisme, et d'empêcher l'avénement d'un papiste. » Il fut secondé par sir Henry Capel, qui, dans tout le règne actuel, dans un espace de vingt années, n'avait vu que l'influence des conseils papistes. Que la tolérance fût accordée ou refusée, que la guerre fût déclarée ou la paix conclue, que le roi cherchât à se concilier les deux chambres par des concessions, ou coupât court à leurs débats par une prorogation ou une dissolution, chacune de ces mesures, quel qu'en fût le motif apparent, provenait de l'influence secrète des papistes, qui poursuivaient leurs grands objets, la destruction du protestantisme et l'élévation d'un prince papiste au trône. Il attribuait à la même source impure les nombreux actes de pouvoir arbitraire qui avaient signalé le règne, l'incendie de Londres, la destruction de la flotte dans la rivière, les attentats contre la vie du monarque protestant, et cet infernal complot, dont on devait la découverte à la miséricorde de la Providence, dont Titus Oates était l'instrument. Montague et d'autres parlèrent ensuite sur le même ton d'invective et d'incrimination, et la résolution fut adoptée à l'unanimité [2].

Il était important de ne pas souffrir que les sentiments de vengeance, allumés par ces harangues, se refroidissent par des retards, ou faute de nouveaux stimulants. Deux jours après [28 oct.], la déposition de Bedloe à son lit de mort et confirmant son premier témoignage, fut lue à chambre [3]; bientôt après [30],

1. *L. Journ.* XIII, 667; et *The Information of Thomas Dangerfield, gent.* 1680.

2. *C. Journ.* 26 oct. *Hist. Parl.* IV, 1162-1172. Jacq. I, 601.

3. Bedloe, durant sa maladie à Bristol, envoya chercher le premier président North, et déclara devant lui et plusieurs autres que la déposition qu'il avait faite était vraie, et déplora le danger auquel la religion protestante était exposée. Il exprima alors le désir de faire une communication importante à North seul : tout le monde quitta la chambre, à l'exception de sa femme et du clerc de

Francisco de Faria, juif converti, vint déclarer que la proposition d'assassiner Oates, Bedloe et Shaftesbury lui avait été fait par l'ancien ambassadeur de Portugal, au service duquel il avait été attaché comme interprète[1]; puis Dugdale rapporta fort au long [1er nov.] ses preuves de la culpabilité des lords détenus à la Tour; ensuite Prance vint ajouter de nouveaux détails à sa vieille histoire du meurtre de Godfrey; et le dernier de tous, M. Treby, fit [2 nov.] un rapport complet des diverses dépositions relatives au complot, qui avaient été recueillies par les soins du comité nommé dans le dernier parlement. Enfin la chambre vota les trois déclarations suivantes : 1° que les conspirateurs avaient été portés à entrer dans le complot par la connaissance qu'ils avaient que le duc d'York était papiste; 2° que s'il était fait la moindre violence à la personne de sa majesté, elle serait vengée sur le corps entier des papistes; 3° qu'on présenterait un bill pour rendre le duc d'York incapable de succéder à la couronne impériale d'Angleterre[2].

Si les partisans de la cour se fussent unis, pour le défendre, au « parti volant » (c'est ainsi qu'on appelait les membres indépendants), Jacques eût pu défier l'armée formidable qui était rangée en bataille contre lui. Mais on imagina des moyens d'intimider les uns et de gagner les autres. L'expulsion et l'emprisonnement de sir Francis Wythens, pour avoir présenté au roi l'adresse de Westminster où l'on exprimait « l'horreur des pétitions, » et de sir Robert Canne, parce qu'à Bristol il avait émis l'opinion qu'un complot presbytérien était plus probable qu'un complot papiste, montrèrent combien il était dangereux de provoquer le mécontentement des meneurs; et nombre de pétitions contre des élections illégales, pétitions dirigées principalement contre des courtisans, leur apprirent à trembler pour leurs sièges, et à se rendre propices ceux du vote desquels pouvait dépendre

North; le malade prêta serment et déclara que le duc d'York était du complot à l'exception de l'assassinat du roi, et que la reine avait donné de l'argent pour la propagation de la foi catholique, mais qu'autant qu'il en savait, elle ignorait qu'on voulût faire aucun mal au roi. Cette déposition lui fut lue; il l'approuva et déclara qu'il n'avait rien à y ajouter. Sa publication trompa grandement l'attente du parti. *State Trials*, VI, 1493. North, 252, 255.

1. Gaspar de Abreu de Freitas, l'ambassadeur, quitta l'Angleterre en février. De Faria, privé d'emploi, devint pauvre; il feignit de tomber dans des attaques, pendant lesquelles il répétait souvent les noms de Shaftesbury, d'Oates et de Bedloe, et il finit par devenir délateur. Il insinua que lord Powis, lady Abergavenny et le premier président Scroggs étaient liés avec l'ambassadeur. Voyez sa relation et sa dénonciation imprimée.

2. *C. Journ.* 28, 30 oct. 1, 2 nov.

leur sort ultérieur. D'un autre côté, le parti volant fut induit à prêter assistance aux whigs par des considérations tirées du départ subit de Jacques, et par la chaleur qu'avaient déployée lord Russell et William Jones. Le roi, alléguait-on, n'aurait jamais banni son frère une seconde fois, s'il n'eût senti la nécessité de céder à la fermentation populaire; et l'on ne pouvait supposer qu'un seigneur aussi circonspect que lord Russell, avec une si immense fortune en jeu, ou un homme de loi aussi éminent que Jones dans sa profession, avec une perspective si brillante devant lui, se seraient embarqués avec tant d'ardeur, tant de violence, dans cette affaire, sans quelque certitude secrète de pouvoir la mener à bien [1].

Dans les débats sur le bill d'exclusion [4, 8, 10 nov.], les orateurs ne firent guère, de part et d'autre, que répéter les arguments qu'ils avaient fait valoir dans le dernier parlement. La principale nouveauté fut une allusion à la prétention non reconnue du duc de Monmouth. Pourquoi, demanda-t-on, le bill ne contenait-il aucune disposition pour le cas où le duc d'York rentrerait dans le sein de l'Eglise protestante? Dans quel dessein avait-on si soigneusement évité toute mention de ses enfants? Pourquoi ne déclarait-on pas que c'était en eux que résidait le droit de succession? « On parle bien, » s'écria le colonel Legge, plus tard comte de Dartmouth, « d'une autre successeur dans une boîte noire; mais, si cette boîte de Pandore doit s'ouvrir, j'espère que ce sera de mon temps, et non de celui de mes enfants, afin que j'aie moi-même l'honneur de tirer l'épée en faveur de l'héritier légitime. » Les défenseurs du bill se contentèrent de répliquer que comme il ne nommait que le duc, l'incapacité ne s'appliquerait qu'à lui : il serait mort civilement, et la couronne suivrait la même voie que s'il était mort naturellement [2].

Sur ces entrefaites, Shaftesbury, à la grande surprise de ceux qui n'étaient point initiés, rendit publiquement plusieurs visites à la duchesse de Portsmouth; et cependant la négociation qui avait commencé sous les auspices de cette dame, n'avançait que lentement. Charles s'était rabattu de 800,000 l. à 600,000; mais aucune des parties n'osait se fier à la bonne foi de l'autre :

1. *C. Journ.* 28, 29 oct. Temple, II, 532.

2. *State Tracts*, 85. Hist. Parl. IV, 1175, 1215. Jacques, 601-613. Le bill proposait de décréter que si Jacques survivait au roi, la couronne passerait et appartiendrait à la personne et aux personnes successivement, durant la vie dudit Jacques duc d'York, qui auraient hérité et joui d'icelle dans le cas où il serait mort naturellement. Voyez-le dans *State Tracts*, II, 91.

il insistait pour que les fonds fussent votés avant l'exclusion du duc, les whigs voulaient que ce fût après [1]. Le roi, à la suggestion de Halifax, tâcha d'en venir à une conclusion par un message à la chambre des communes, dans lequel il se déclarait disposé à concourir avec elle à toute mesure de précaution qui ne porterait pas atteinte à la transmission légitime de la couronne. Mais on résolut de ne faire aucune attention à ce message, et tandis que le comité préparait une réponse, les commissaires ajoutèrent un nouveau stimulant aux craintes et aux préventions des membres par la nouvelle d'une autre conspiration récemment découverte en Irlande.

Dès le commencement, ce qui avait nui au crédit du complot anglais, c'est qu'il n'existait aucune trace d'un projet semblable en Irlande, où les catholiques étaient bien plus nombreux, et avaient eu des causes d'irritation bien plus graves et bien plus récentes. Ormond exécutait soigneusement les ordres du conseil anglais, quoiqu'il fût convaincu qu'ils n'étaient provoqués par aucune faute des indigènes. Il désarma les catholiques, supprima les écoles et les couvents, ferma les chapelles des principales villes, et commanda par proclamation à tous les prêtres catholiques de quitter l'île dans un certain délai. Ensuite, pour obéir à de nouvelles instructions, mais contre son propre jugement, il offrit des récompenses à ceux qui faisaient des dénonciations relatives au complot, et aussitôt quelques hommes perdus de fortune et de réputation se présentèrent. Mais ils obtinrent peu de crédit parmi leurs compatriotes. La plupart des accusés furent renvoyés après avoir été interrogés par le conseil irlandais, et les autres, mis en jugement, furent acquittés par des jurys protestants [2]. Les partisans du complot ne se découragèrent point. Ils firent venir en Angleterre les malencontreux délateurs, les renvoyèrent en Irlande avec de nouvelles instructions, et alors, les ayant rappelés de leur mission, ils les produisirent à la barre de la chambre des communes, où Hetherington, Murphy et Fitzgerald donnèrent les détails d'un complot imaginaire en Irlande, exactement contre-partie de celui qu'on supposait avoir découvert en Angleterre. Dès qu'ils se furent retirés, on adopta une adresse pour se plaindre des mauvais conseillers, et pour prier le roi de se fier à ses fidèles communes, et on fit la motion de lire pour la troi-

1. Jacques (*Mém.*), I, 640, 645. Burnet, II, 254, et note. Dalrymple, 979.
2. Carte, II, 477, 498, 513-516. *App.* 99.

sième fois le bill d'exclusion. Les amis du duc cédèrent au torrent : ils ne demandèrent pas même une division, et le bill passa au milieu des acclamations et des félicitations de ses défenseurs[1].

Cependant il y eut ici, pour quelque raison qui nous est inconnue, une pause de quatre jours ; et cet intervalle fut employé par les parties adverses à se préparer à la lutte qui allait avoir lieu dans la chambre des lords. Charles prit une attitude très-décidée, sollicitant ouvertement des voix en faveur de son frère absent ; et les chefs populaires se procurèrent de nombreuses pétitions, et eurent soin que Dangerfield fût à leurs ordres. On avait artificieusement arrêté que cette accusation contre le duc précéderait immédiatement la présentation du bill d'exclusion. Mais son témoignage ne produisit pas l'effet désiré [15 nov.] ; car lord Peterborough, qui était nommé comme complice, se justifia si victorieusement qu'Essex lui-même, l'un des chefs de l'opposition, déclara le délateur indigne de crédit[2]. Quand lord Russell apporta le bill, il était accompagné des communes en corps ; et l'annonce du titre « pour déclarer Jacques, duc d'York, incapable de succéder à la couronne, » fut suivie d'acclamations parties de derrière la barre. La chambre se forma en comité, et les communes restèrent pour entendre la discussion. Essex et Shaftesbury, surtout le dernier, se distinguèrent par la force et l'éloquence avec lesquelles ils firent valoir l'utilité de la mesure, et furent suivis non-seulement par les chefs ordinaires du parti, mais par le comte d'Anglesey, qui semble avoir été intimidé par la déposition de Dangerfield, et par le comte de Sunderland, qui saisit cette occasion d'annoncer son apostasie[3]. La prudence aurait dû fermer la bouche à Monmouth ; mais il parla hardiment, et exprima des sentiments qui offensèrent d'une manière impardonnable et son père et son oncle. Il voterait, dit-il, pour le bill, parce qu'il ne connaissait pas d'autre moyen de préserver la vie du roi de la malveillance du duc d'York : expression que Charles, qui était présent, compara à mi-voix, « au baiser de Judas. » Du côté op-

1. *C. Journ.* 11 nov.

2. Dans les Mémoires de Jacques (I, 617) on nous assure, d'après son recueil de lettres, que la dénonciation de Dangerfield précéda la discussion du bill ; et cela est évident d'après l'heure à laquelle la division eut lieu, 9 ou 11 heures du soir. Il est probable que le clerc enregistra la dénonciation et la discussion sur la culpabilité ou l'innocence de lord Petersbourg, à sa propre convenance. *L. Journ.* 667-670.

3. « Je suis certain, dit Evelyn, qu'il (lord Sunderland) ne le fit pas par inclination ou pour le maintien de la religion protestante, mais par erreur sur les moyens de succès du parti. » Evelyn, III, 50.

posé, parut un champion d'une bravoure sans égale, le comte de Halifax. Il exposa l'hypocrite ambition de Monmouth avec toute la puissance de l'esprit et du sarcasme; il réfuta les arguments de Shaftesbury avec une éloquence et une énergie qui surpassèrent l'attente la plus partiale de ses amis; et il démasqua les ruses et les intrigues des exclusionistes d'une manière qui fit une vive impression et excita de profonds ressentiments. A neuf heures du soir, après six heures de discussion, la chambre se divisa, et le bill fut rejeté, à la première lecture, par une majorité de soixante-trois voix contre trente [1].

Pour se consoler de ce désappointement, les chefs populaires résolurent de s'en prendre à ceux qu'ils en considéraient comme les principaux auteurs. Halifax dans l'une des chambres, et Seymour dans l'autre, furent marqués comme les objets de leur vengeance. Les communes présentèrent [17 nov.] contre Halifax une adresse à l'effet de l'éloigner à jamais des conseils et de la présence du roi, non pour s'être opposé avec tant de succès au bill d'exclusion, mais sous prétexte qu'il avait conseillé la dernière dissolution. Charles répondit brièvement que dès qu'elles pourraient prouver que soit Halifax, soit tout autre de ses conseillers, avait commis un délit légal, il ne s'interposerait pas pour le préserver du châtiment. Quant à Seymour, le plus puissant avocat du duc dans le conseil, elles l'accusèrent de péculat dans l'exercice de ses fonctions de trésorier de la marine : imputation dont la vérité ou la fausseté ne fut jamais constatée, parce qu'il ne fut jamais mis en jugement. Elles répondirent au roi lui-même, qui avait demandé une aide pécuniaire pour défendre Tanger contre les Maures, par une adresse qui dans leur intention était en réalité un appel au peuple. Les papistes, lui disaient-elles, « ce parti sanguinaire et remuant, » non contents de l'exercice privé de leur culte idolâtre, avaient amené une multitude de prêtres et de jésuites pour pervertir la conscience de ses sujets, et corrompre ceux qu'ils ne pouvaient pervertir; ils avaient graduellement usurpé la haute main sur le gouvernement intérieur et extérieur du royaume; ils avaient poussé le roi à faire la paix ou la guerre, à convoquer ou dissoudre des parlements, selon qu'il convenait à leurs fins; et, ayant la perspective de voir succéder au trône un prince leur prosélyte, ils avaient formé le

1. *L. Journ.* 666. Jacques (*Mém.*), I, 617, 618. Macph. 108, 109. Reresby, 104. Burnet, II, 246, note *a*. D'après ces autorités il paraît que tous les évêques présents, au nombre de quatorze, votèrent contre le bill.

projet d'assassiner Sa Majesté, de détruire les protestants en Angleterre, et d'exécuter un second massacre en Irlande, afin d'arriver par ces moyens à supprimer la religion et à renverser le gouvernement. Pour prévenir ces malheurs, la chambre des communes avait proposé l'exclusion du duc comme le seul remède. Que le roi l'adoptât, et il la trouverait prête à lui voter une aide pécuniaire; sinon, elle s'épargnerait la responsabilité du sang et de la désolation qui en seraient la suite [1].

Dans la chambre des lords, Shaftesbury proposa ce qu'il représentait « comme la seule chance de salut qui restât à la liberté et à la religion, » un bill de divorce qui, en séparant le roi de Catherine, lui permît d'épouser une princesse protestante et de laisser la couronne à un enfant légitime [2]. Les comtes d'Essex et de Salisbury et le lord Howard d'Escrick, appuyèrent la motion, qui fut aussi chaudement combattue par les comtes de Halifax et de Bridgewater. Charles, au surplus, déclara qu'il ne consentirait jamais à la disgrâce d'une femme inoffensive; il sollicita ouvertement les voix des pairs contre la mesure; et l'auteur du bill, désespérant du résultat, le laissa dormir quelque temps, dans l'espoir de le reproduire sous des auspices plus favorables, et avec de meilleures chances de succès [3].

Jusqu'alors la session n'avait été pour les chefs populaires que désappointements et défaites : le procès de William Howard, lord vicomte Stafford, fut pour eux une victoire, mais une victoire qui les couvrit de honte. Pas une des victimes sacrifiées au parjure d'Oates et de ses frères les délateurs, n'était morte sans protester de son innocence; et la vérité de ces protestations avait été fortement confirmée pendant l'été précédent, par les acquittements multipliés de leurs compagnons d'infortune. Le crédit du complot, le crédit des majorités des deux chambres, qui avaient si hautement et si fréquemment proclamé leur conviction de son existence, et le crédit des hommes d'état qui s'en étaient servis comme d'un levier pour soulever les passions du peuple et comme d'une arme offensive contre le duc d'York, étaient évidemment en jeu. Pour maintenir la réputation et l'influence du parti, une condamnation était nécessaire, et pour obtenir cette condamna-

1. *C. Journ.* 17, 22, 26, 27 nov.

2. Il est à remarquer que les exclusionistes ne tentèrent jamais de proposer la question de la légitimité de Monmouth, d'où Ralph infère avec raison qu'ils savaient qu'elle ne supporterait par l'examen. Ralph, 560.

3. Jacques (*Mém.*), 1, 618. Macph. 1, 109.

tion, on ne négligea aucun des artifices que le désir de la victoire pouvait suggérer. De là vint que lorsque les lords détenus à la Tour, après une longue et rigoureuse captivité [1], demandèrent à être jugés; les communes ne les traduisirent point ensemble à la barre, mais choisirent le lord Stafford, qui, à cause de son âge et de ses infirmités, paraissait le moins apte à faire une vigoureuse défense; et en outre, elles l'exposèrent, dans le cours des débats, à des insultes capables d'énerver le cœur le plus ferme, et lui refusèrent les égards que semblait réclamer l'humanité, sinon la justice. 1. Chaque jour, lorsque le noble prisonnier se rendait à la salle ou retournait à la Tour, il était constamment entouré et assailli d'une foule de misérables qui faisaient retentir à ses oreilles les cris les plus hideux et les imprécations les plus effrayantes. Il se plaignit à la cour d'un tel traitement, mais ce fut en vain. Ces cris, dit-il, blessaient ses sentiments et troublaient ses pensées; ils l'empêchaient de s'occuper de sa défense; ils lui ôtaient le calme d'esprit si nécessaire à un homme qui plaide pour sa vie. 2. Le second jour, quand le témoin Dugdale en vint au délit capital, et déposa de l'assentiment qu'il disait avoir été donné par lord Stafford au projet d'assassiner le roi, des applaudissements, qui exprimaient des sentiments plus dignes de sauvages que d'hommes civilisés, éclatèrent parmi les membres des deux chambres, et retentirent dans toute la salle. « Que veut dire ceci? » s'écria le lord grand sénéchal. « Pour l'honneur et la dignité de la justice publique, ne nous comportons pas comme si nous étions dans un théâtre. » 3. Le conseil de lord Stafford était présent pour discuter les points de droit, s'il s'en présentait. Mais la méfiance des commissaires était si inquiète, leur désir d'une condamnation si ardent, qu'ils ne permirent au conseil de s'approcher du prisonnier qu'à une certaine distance, de peur qu'à voix basse ou par signe il ne lui suggérât quelque question ou remarque utile à sa défense ou embarrassante pour leurs témoins. 4. Lorsque les communes eurent pris leurs conclusions

1. Le 21 mai 1680, lord Stafford fut amené par habeas corpus devant la cour du banc du roi, et demanda à être mis en liberté sous caution, attendu qu'il était depuis dix-huit mois en prison, sans avoir été mis en jugement. Le premier président s'y refusa, alléguant que les lords avaient déclaré que les accusations continuaient de parlement en parlement. Lord Stafford répliqua qu'il ne demandait que ce que la loi accordait à tout Anglais; la loi lui donnait le droit de fournir caution, et en lui accordant sa demande, on n'enfreindrait pas l'ordre des lords; car, en prison ou en liberté sous caution, il se présenterait également lorsqu'il en serait requis. Mais les juges ne se soucièrent pas d'intervenir, et l'engagèrent à adresser une pétition au roi. Voyez sa lettre à son fils, en la possession de son descendant, le lord Stafford actuel.

et que l'accusé sollicita un jour de sursis pour préparer sa réponse, alléguant sa fatigue, ses infirmités, son besoin de sommeil, et le précédent d'une indulgence semblable dans l'affaire de lord Strafford, elles refusèrent avec dureté leur assentiment; et les lords, de peur de les offenser, eurent l'inhumanité de repousser une requête dont l'idée avait été suggérée par le grand sénéchal, et avait été déclarée par lui juste et raisonnable [1].

Westminster-hall avait été disposée pour le procès de la même manière qu'elle l'avait été pour celui de lord Strafford. L'intérieur offrait une ressemblance exacte avec celui de la chambre des lords; de chaque côté des gradins étaient préparés pour la chambre des communes; les commissaires, les témoins et les accusés furent placés près de la barre, en face du lord-grand-sénéchal; à la droite de cet officier, le roi avec sa suite, à gauche la reine avec la sienne occupaient une tribune particulière, et au-dessus d'eux une vaste galerie était réservée aux ambassadeurs et aux autres individus privilégiés. Finch, le chancelier, remplit les fonctions de lord-grand-sénéchal, et les commissaires des communes étaient Maynard, qui, quarante ans auparavant, avait rempli le même ministère dans le procès de lord Strafford, Winnington, Treby, Jones, Powle et Trevor, les jurisconsultes les plus distingués de la chambre.

Le 30 novembre (c'était le soixante-neuvième anniversaire de sa naissance, mais on ignore s'il y eut préméditation ou simple hasard dans cette coïncidence), ce vénérable seigneur fut amené à la barre pour se défendre contre les délateurs, les politiques et les fanatiques qui avaient soif de son sang. La journée fut employée par les commissaires à tâcher d'établir l'existence du complot. Dans cette vue, ils détaillèrent à l'audience toutes les pernicieuses doctrines qui ont été si souvent et si faussement attribuées à l'Eglise de Rome, que l'on ne doit pas garder sa foi à des hérétiques, que des souverains hétérodoxes peuvent être légitimement déposés et assassinés par leurs sujets, et que des actions, vicieuses de leur nature, deviennent vertueuses quand elles ont pour objet le bien de l'Eglise. Ils rappelèrent alors à leurs auditeurs les persécutions de la reine Marie, la conspiration des poudres, le massacre des huguenots français et la rebellion en Irlande; ils attribuèrent aux catholiques l'incendie de Londres, la destruction de la flotte à Chatham, et les incendies suivants

1. Procès de lord Stafford, folio, 1680-1681, p. 40, 42, 65.

dans la métropole; ils peignirent de vives couleurs toutes les horreurs révélées par Oates et ses acolytes, le projet d'assassiner le roi, le massacre des protestants, les armées auxiliaires de papistes français, de sauvages Irlandais et de pèlerins espagnols; et ils firent valoir la mort de Godfrey, la correspondance de Coleman et les condamnations de cet intrigant, de Langhorne et des jésuites. Ensuite ils proférèrent des menaces de vengeance contre ceux qui oseraient diffamer les témoins du roi, ou affirmer l'innocence des pairs détenus à la Tour; ils invitèrent les lords à déployer leur amour de la vérité et leur zèle pour la cause protestante, et ils prédirent que, s'il était fait justice dans cette affaire, le papisme serait à jamais banni des Etats anglais. Ayant ainsi préparé l'esprit de l'audience, ils appelèrent cinq témoins, Dugdale, Oates, Prance, Turberville et Denis, hommes dont la réputation était une condamnation suffisante de la cause qu'ils venaient soutenir. Ils déposèrent de choses dont beaucoup étaient tout à fait incroyables, et beaucoup moralement impossibles; que le pape, les cardinaux et les jésuites avaient, depuis plusieurs années, fait de leur dessein d'assassiner le roi, un sujet de conversations ordinaires et de sermons publics en Italie; que dès que le roi succomberait, les papistes, qui, de l'aveu général, étaient très-peu nombreux, se soulèveraient pour couper la gorge aux protestants, et que les protestants qui auraient le bonheur d'échapper au couteau des assassins n'en tomberaient pas moins sous l'épée de l'armée papiste, quoique personne ne pût expliquer ni concevoir d'où cette armée devait venir, ou par quel moyen on la leverait. A la déposition de ces hommes, lord Stafford se contenta de répondre qu'il n'y en avait pas une partie qui lui fût le moins du monde applicable [1].

Le second jour, les commissaires entreprirent de préciser les charges de l'accusation. Dugdale déposa de trois faits: 1. que lord Stafford, dans un conciliabule à Tixall, avait donné son consentement à la mort du roi; 2. que le dimanche suivant, venant de Stafford à Tixall pour entendre la messe, il rencontra le témoin, et lui dit que le culte catholique serait bientôt établi en Angleterre; et 3. que le 20 ou le 21 septembre, ayant fait venir le témoin dans sa chambre, il lui offrit 500 l. s'il voulait se charger d'assassiner le roi. Dugdale fut pressé, à plusieurs reprises, de nommer l'époque du conciliabule; mais il se tint sur

1. Procès, 7-39.

ses gardes; quoique on lui offrit une latitude de dix et ensuite de quatorze jours, il n'y eût pas d'adresse capable de lui arracher d'autre réponse, si ce n'est que ce conciliabule s'était tenu vers la fin d'août ou le commencement de septembre 1678.

Oates vint ensuite. Outre la connaissance qu'il prétendit avoir de beaucoup de lettres dans lesquelles lord Stafford avait donné son adhésion au complot, il jura positivement avoir vu Fenwick remettre au prisonnier une patente du général des jésuites, le nommant trésorier de l'armée catholique. A Oates succéda Turberville, fils cadet d'une famille catholique du Glamorganshire, qui, se trouvant réduit à la pauvreté, s'était conformé à l'église établie, et avait brigué la récompense promise aux délateurs [1]. Ce témoin déclara avoir été trois semaines à Paris avec lord Stafford, qui l'avait vivement sollicité d'assassiner le roi. Les débats furent clos par sa déposition, et le prévenu fut invité à se défendre. Il fit observer qu'il avait de bonnes raisons de croire que les doctrines présentées avec tant d'ostentation par les commissaires n'étaient pas celles de l'Eglise de Rome : en tous cas, ce n'étaient pas ses doctrines à lui; il les avait toujours envisagées avec horreur, et, par conséquent, il n'en était pas responsable; sa vie passée témoignait de sa loyauté, et lui avait valu l'approbation de son souverain; et sa conduite, lors de la première découverte du complot, était une preuve satisfaisante de son innocence. S'il avait eu la conscience qu'Oates, le délateur, l'eût vu accepter cette commission de trahison, et que d'autres eussent été subornés par lui pour assassiner le roi, n'aurait-il pas cherché à sauver sa vie en fuyant ou en se cachant? Cependant sept jours après, il était venu publiquement à Londres, et avait continué de remplir ses devoirs au parlement, jusqu'à son arrestation. De plus, deux commissaires de la chambre des lords, et ensuite d'autres du conseil, étaient venus le trouver dans la Tour, avec une promesse de plein pardon, à la seule condition d'avouer ce qu'il savait de la conspiration. Etait-il croyable qu'ayant connaissance du sort qu'avaient éprouvé ceux qu'on avait déclarés coupables, et du sort qui l'attendait lui-même en cas de condamnation, il eût refusé la proposition, s'il se fût senti coupable? Il offrit ces faits comme de fortes présomptions en sa

1. D'après son « information » sous serment, il avait été d'abord huissier de lady Mary Molineux, et ensuite envoyé à Douai pour devenir moine; mais il s'était ennui du couvent, ce qui avait tellement irrité ses parents, que son frère l'avait déshérité. Information, 5, 7.

faveur; et alors il demanda un jour de sursis pour préparer sa défense. Le lecteur a déjà vu que sa requête fut rejetée [1].

Le lendemain matin [2 déc.], il repoussa hardiment les charges portées contre lui. Chacun des trois témoins était, soutint-il, un infâme parjure; et quiconque examine avec impartialité ses preuves doit admettre la vérité de l'assertion [2]. Quant à Dugdale, il démontra que ce délateur ne savait rien du prétendu conciliabule de Tixall, lorsqu'il avait fait sa première déposition sous serment, en décembre 1678. C'était sept mois après, au procès de sir George Wakeman, qu'il en avait annoncé l'existence au public; mais alors il le fixait au mois d'août, et maintenant il tâchait de le transporter au commencement de septembre. Mais cet artifice ne lui servirait de rien. Lord Stafford, cela était clairement prouvé, avait passé le mois d'août à Bath, et n'était arrivé à Tixall que le 12 de septembre, beaucoup trop tard pour y assister à un conciliabule vers la fin d'un mois ou le commencement de l'autre. De plus, cette offre prétendue de 500 l. le 20 ou le 21 de septembre, pour l'assassinat du roi, Dugdale l'ignorait également lors de sa première dénonciation. Il avait bien alors mentionné une entrevue avec lord Stafford le 20, et l'avait accusé d'avoir dit « qu'il y avait un projet sur le tapis, et que si Dugdale voulait s'en charger, il aurait une bonne récompense, et se rendrait fameux; » mais pour apprendre la nature de ce projet, il s'était rendu en toute hâte de la maison de lord Stafford chez le jésuite Evers, et après avoir juré le secret, il avait su de lui qu'il s'agissait d'assassiner le roi [3]. Comment cette déposition pouvait-elle se concilier avec son témoignage dans le procès actuel? Comment pouvait-il ignorer le projet s'il avait déjà assisté au conciliabule où ce projet avait été arrêté, et s'il avait reçu une offre de 500 l. pour le mettre à exécution?

Les objections de lord Stafford contre Oates furent : 1. que ce témoin, d'après son propre dire, non-seulement prétendait

1. Procès, 52-56, 65.

2. Je dois, comme de raison, me borner aux points les plus importants de la cause. Malheureusement lord Stafford allégua en outre une grande variété de preuves, dont beaucoup étaient sujettes à objection de la part d'un adversaire habile. Cette faute permit aux commissaires, en contestant l'exactitude de ses allégations, et la confiance que méritaient quelques-uns de ses témoins, de distraire l'attention de la cour de ce qui constituait la partie la plus importante de sa défense.

3. Procès, 69-95, 103. Cette dénonciation peut se voir dans les Journaux des Lords, XIII, 442.

être catholique, lorsqu'en réalité il était protestant, mais pendant ses relations volontaires avec les jésuites avait vécu dans la pratique d'un culte religieux que dans sa conscience il croyait idolâtre. Un homme de ce caractère dégradé, un misérable capable de tant de dissimulation et d'hypocrisie, un homme qui avait pu aller jusqu'à l'idolâtrie pour arriver à ses fins, était-il admissible comme témoin dans une cour de justice? 2. Oates avait prétendu que, s'il était descendu à des artifices si flétrissants, c'était pour découvrir les secrets des jésuites; qu'il avait réussi à obtenir leur confiance; qu'il avait été employé par eux à mettre tous leurs papiers en ordre, et à distribuer leurs commissions de trahison; et cependant, de cette multitude de documents qui lui avaient passé par les mains, il n'avait pas conservé une seule ligne pour prouver la vérité d'une de ses prétendues découvertes. 3. Ce n'était pas la première fois qu'Oates avait accusé lord Stafford sous serment. Dans une déposition, il l'avait fait secrétaire d'état, dans une autre, il l'avait désigné sans aucune fonction, et maintenant voici qu'il venait jurer que trois mois avant son premier affidavit, il avait vu lord Stafford recevoir des mains du jésuite Fenwick une commission qui le nommait trésorier de l'armée. Comment était-il possible de concilier ces différents serments, ou d'ajouter foi au témoignage d'un homme qui les avait prêtés tous volontairement[1]?

Au témoignage de Turberville, le prévenu opposa : 1. l'assertion solennelle qu'il était complétement étranger à la personne et au nom du délateur; 2. le témoignage de deux domestiques qui le servaient à Paris, qu'ils n'avaient jamais vu Turberville chez leur maître; 3. l'aveu de Turberville lui-même à la barre, qu'il ne connaissait pas le domestique, et qu'il ne pouvait décrire ni la maison, ni les chambres, ni l'ameublement; et enfin les dépositions de différentes personnes, que Turberville, après s'être conformé à l'Eglise établie, avait souvent répété, et parfois sous serment, qu'il ne savait rien du complot. Outre ceux-ci, le docteur Lloyd, évêque de Saint-Asaph, à la table duquel Turberville, après sa conversion, avait dîné pendant trois mois, aurait pu certifier la même chose, et avec bien plus de poids; mais une menace, artificieusement jetée en avant par Winnington dans son discours d'ouverture, avait effrayé ce prélat, et il

1. Procès, 95-102. Voyez les dépositions dans les *State Trials*, VI, 612, et *L. Journ.* XIII, 327.

avait cru mieux faire de répandre le sang d'un innocent que d'encourir, en le défendant, le déplaisir de la chambre des communes [1].

Trois des commissaires furent entendus pour la réplique [4 décembre]. Ils soutinrent que la réalité du complot était maintenant incontestable, et que les dépositions contre l'accusé étaient claires et concluantes. Ils appuyèrent minutieusement sur tous les points faibles de la cause et sur l'apparente inexactitude d'une partie de ses allégations; et ils firent ressortir les démentis donnés à quelques-uns de ses témoins, et la probabilité que d'autres, qui étaient catholiques, avaient eu la leçon faite pour servir ses vues. Mais le fait le plus important de la cause, l'imputation de parjure faite à leurs propres témoins, semble avoir presque échappé à leur attention. Ils consentirent à abandonner le prétendu conciliabule de Tixal, mensonge manifeste, parce que le prévenu objectait les incertitudes de Dugdale quant à l'époque, et ils ne firent aucune espèce de commentaire sur la contradiction flagrante entre les dépositions de ce témoin et d'Oates et leurs premières dénonciations. L'idée de faire condamner un innocent ne paraît pas avoir alarmé leur conscience. Ils agirent comme s'ils croyaient de leur devoir d'employer toute la puissance de leur éloquence, toutes les ressources de leur adresse, à obtenir une condamnation, laissant à la cour le soin de discerner la fausseté de leurs raisonnements, de défaire le tissu qu'ils avaient si artificieusement ourdi, de découvrir la vérité sous l'accumulation de faussetés dont ils l'avaient accablée. S'il était commis une injustice, c'étaient les juges, et non les avocats, qui en seraient responsables [2].

Le prévenu présenta alors ses fins de non-recevoir en points de droit : les principales étaient que les accusations devant le parlement tombent à la dissolution du parlement, et que deux

1. Lloyd, ayant été instituteur spirituel de Turberville, était à même de prouver que son témoignage au procès n'était que fiction. Malheureusement il avait publié récemment un traité dans lequel, pour semer la dissension dans le clergé catholique, il avait loué les prêtres séculiers aux dépens des ordres réguliers (Burnet, II, 259); et Winnington, pour effrayer l'évêque, s'était plaint de ce livre dans son discours d'ouverture, comme « artificieusement écrit en faveur du papisme, et méritant, ce qu'il obtiendrait indubitablement, un examen particulier. » Le prélat, poussé par sa conscience d'un côté, et retenu de l'autre par la crainte, consulta ses amis pour savoir s'il était tenu de venir à la défense de l'innocence au risque d'attirer sur sa tête la vengeance de la chambre des communes, et avec beaucoup d'indulgence ils décidèrent le cas en faveur de sa timidité. Burnet, II, 258.

2. Procès, 169-192.

témoins sont nécessaires pour prouver un acte extérieur de trahison. Les lords ne lui permirent pas de discuter la première ; —elle avait déjà été décidée par leur chambre.—Sur la seconde, ils consultèrent les juges, qui répondirent à l'unanimité qu'il suffisait qu'un témoin prouvât un acte extérieur, et un second un autre, les deux actes tendant à l'accomplissement de la même trahison. Il est difficile de croire que ce fût là l'intention primitive de la législature, si l'on considère le vrai but pour lequel le statut de trahisons avait été rendu. Mais cette explication avait été donnée pour la première fois sous la république dans le procès de Love devant la haute cour de justice; elle avait été adoptée par les juges sous la restauration dans les procès des régicides, et elle a toujours continué depuis à être la doctrine des cours [1].

Le septième jour [7 déc.], les lords s'assemblèrent dans la salle : le grand sénéchal fit l'appel nominal en commençant par le plus jeune baron ; et chacun d'eux, posant la main droite sur sa poitrine, prononça son jugement « sur son honneur. » Sur quatre-vingt-six voix, trente-une déclarèrent le prévenu innocent, et cinquante-cinq coupable. Il fut alors introduit et informé de ce résultat défavorable. Il était bien différent de celui qu'il attendait; mais il maîtrisa son émotion. « Le saint nom de Dieu soit loué ! » fut sa réponse. « J'avoue que j'en suis surpris ; mais que la volonté de Dieu soit faite et celle de vos seigneuries : je n'en murmurerai point. Que Dieu pardonne à ceux qui ont porté faux témoignage contre moi. » Les communes en corps, leur président en tête, demandèrent qu'on prononçât le jugement ; et le grand sénéchal, après un discours étudié, qui, s'il exprimait ses véritables sentiments, montrait quels misérables préjugés avaient obscurci son intelligence, ou, dans le cas contraire, combien il avait à cœur de se concilier le parti victorieux [2], condamna l'accusé à subir la peine ordinaire des traîtres. « My lords, dit l'infortuné vicomte, permettez-moi de dire quelques mots. Je vous remercie de toutes vos bontés pour moi. Je déclare ici, en présence du Dieu tout-puissant, que je n'ai dans le cœur aucune animosité contre ceux qui m'ont condamné. Je ne les connais pas, et ne désire pas de les connaître. Je leur pardonne à tous, et je supplie

1. Procès, 193-198.

2. Je croirais que cette dernière supposition est la vraie. Dans quel autre but pouvait-il dire à lord Stafford, que personne ne pouvait douter que Londres n'eût été incendié par les papistes, question sur laquelle aucune ombre de preuve n'avait été donnée au procès? *State Trials*, 1556.

toutes vos seigneuries de prier pour moi. Mais j'ai une humble requête à faire, c'est que, pour le peu de temps que j'ai à vivre, je ne sois pas tenu au secret, comme je l'ai été en dernier lieu, et qu'il me soit permis de voir ma femme, mes enfants et mes amis. » La requête fut accordée avec promesse que les lords solliciteraient sa majesté de lui faire remise de toutes les parties de la peine qui n'étaient point la décapitation. A ces mots, il fondit en larmes; mais, se recueillant soudain, il dit: « Mylords, ce n'est pas votre justice, mais votre bonté qui me fait pleurer[1]. »

Le lecteur a dû être surpris que lord Stafford ait été condamné à une si forte majorité. Mais il doit se rappeler que le même objet paraît souvent sous un jour très-différent au spectateur qui le considère d'un œil calme à distance, et à l'homme qui agit sous l'influence de l'irritation publique, et dont le jugement est déterminé par les vues et les préventions de parti. Il ne faut pas oublier non plus que lord Stafford n'était pas traduit devant un jury indifférent; son sort fut décidé par les votes de gens qui étaient partie dans le procès et intéressés à sa condamnation. La chambre des lords était occupée depuis deux sessions à rechercher le complot, à se procurer des preuves, à presser les procès des accusés. Ils avaient excité les passions du peuple par leurs votes, ils avaient proclamé leur conviction de l'existence du complot; cette conviction les avait entraînés à une persécution rigoureuse contre la masse des catholiques, et ils avaient jeté en prison les personnes qui avaient osé exprimer un doute sur la sincérité des délateurs. Si maintenant, malgré les serments positifs de ces mêmes délateurs, ils eussent acquitté le prévenu, c'eût été faire ce qu'ils avaient si arbitrairement puni dans d'autres; il eût fallu reconnaître que le complot était une fiction, ils auraient eu à rougir de l'irritation, des malheurs et de l'effusion de sang qu'ils avaient causés. On doit remarquer en outre que le procès eut lieu dans un moment très-défavorable pour le noble accusé, immédiatement après le rejet du bill d'exclusion, lorsque l'un des partis était presque furieux de désappointement, et que l'autre, alarmé de leurs menaces, cherchait à apaiser la vengeance de ses adversaires[2]. On ne sera donc pas surpris si, sous l'influence de pareils motifs, beaucoup de gens furent plus disposés

1. Procès, 209-214.

2. Cela ressort évidemment de leur refus d'accorder à lord Stafford un peu de délai pour préparer sa défense.

à tenir compte des dépositions des témoins, que des objections contre leur véracité, et à se persuader que, s'ils jugeaint mal, le blâme n'en devait pas retomber sur eux, mais sur ceux dont les serments les avaient trompés [1].

Au nombre des amis, ou prétendus amis, qui visitèrent lord Stafford après sa condamnation, se trouvèrent le docteur Burnet et l'évêque de Londres. Ils l'exhortèrent à songer au salut de son âme, et lui [illegible] de lui signaler les doctrines erronées de l'Eglise de Rome. Il répondit que son temps était si court et par conséquent si précieux, qu'il ne pouvait pas le perdre en controverses religieuses. Du soin de son âme ils descendirent à celui de son corps. A l'une de leurs questions il répliqua qu'il n'avait jamais eu connaissance, pas même un soupçon d'une conspiration contre le roi. On avait bien agité parmi les catholiques beaucoup de projets tendant à obtenir la tolérance. Ces projets, il pourrait les révéler pour racheter sa vie, quoique cette révélation dût lui attirer le mécontentement du duc d'York. Ce dernier mot produisit son effet. Burnet lui apporta un message de lord Essex, de lord Russell et de sir William Jones qui l'informaient que s'il voulait révêler ce qu'il savait de ces projets, particulièrement ce qui avait trait à la conduite du duc, il serait dispensé d'avouer aucune charge contre lui-même, et le comte de Carlisle informa les lords [18 déc.] que son infortuné parent serait prêt sous deux jours à donner des renseignements complets sur tout ce qu'il savait de relatif au complot. Mais la chambre refusa d'attendre, et, avec la permission du roi, lord Stafford fut amené immédiatement à la barre. Il dit que les catholiques avaient fait plusieurs tentatives pour obtenir l'abolition, ou du moins l'adoucissement de leurs souffrances. Il avait proposé lui-même, il y avait longtemps, d'échanger les amendes et les peines auxquelles ils étaient assujettis, contre un payement annuel de 100,000 livres au roi. Lord Shaftesbury, qui était alors chancelier de l'échiquier, approuva l'offre; mais les catholiques trouvèrent la somme trop forte, et le projet fut abandonné. Plus tard une mesure de soulagement, fondée sur un nouveau serment

1. North, Examen, 219. Parmi les lords qui le déclarèrent coupable, il y en eut très-peu qui ajoutassent une foi entière aux témoins. Le premier président North demanda comment alors ils pouvaient le condamner. En réponse on lui dit qu'ils étaient liés par la preuve légale des faits, et que les témoins, en jurant ces faits, avaient fourni cette preuve : à quoi il répliqua que les pairs, comme les jurés, avaient le droit de peser le degré de confiance que méritaient les personnes et les choses. » Vies de North, I, 328.

d'allégeance civile, fut présentée au parlement et échoua par suite de l'obstination de lord Bristol. Après cela, l'opposition de lord Clarendon et des évêques à la déclaration d'indulgence éteignit ses espérances, qui cependant se ranimèrent subséquemment au bruit de la conversion du duc d'York à la foi catholique. Il fut alors proposé de former une coalition entre les catholiques et le parti patriote, dans le but d'amener en premier lieu la dissolution du parlement, et en second lieu la tolérance du culte catholique. Ce plan obtint l'approbation de tous ceux auxquels il l'avait soumis, celle du duc d'York, du lord-chancelier et de lord Shaftesbury. Mais à peine eut-il nommé Shaftesbury que la chambre interrompit son discours. Il n'avait pas été amené pour diffamer le grand champion du protestantisme, mais pour révéler les particularités du complot, et sur sa protestation solennelle qu'il n'avait jamais eu connaissance du complot, il fut reconduit à la Tour [1].

Le même jour, les sheriffs reçurent l'ordre de le faire décapiter, mais ils en contestèrent la validité [2]. Ils ne concevaient pas pourquoi le roi se mêlait en rien de l'exécution. La cause n'avait pas été jugée devant lui; la chambre des lords avait rendu le jugement, et c'était à cette même cour à le faire exécuter. Dans cette prétendue perplexité ils s'adressèrent par voie de pétition [21 déc.] aux lords, et reçurent pour réponse que « l'ordre du roi devait être obéi. » Cependant ils ne furent pas satisfaits; ils commencèrent à mettre aussi en question l'autorité des lords, et sollicitèrent l'avis de la chambre des communes. A leur requête les quatre questions suivantes furent soumises à cette chambre [23] : « Le roi, n'étant ni partie ni juge, peut-il ordonner l'exécution? Les lords peuvent-ils décréter l'exécution? Le roi peut-il exempter d'aucune partie de l'exécution? S'il peut exempter d'une partie, pourquoi pas du tout? » Mais la majorité des communes ne témoigna aucun désir de traiter un sujet qui eût amené

1. Journ. des lords, 721. Reresby, 109. Echard, 997. Burnet, II, 264. Lord Stafford laissa après lui une copie autographe de cette communication. La dernière partie en a été perdue : la première m'a mis à même de rectifier quelques erreurs des autorités précédentes.

2. « Je trouve que c'est une chose terrible, dit Jacques, de signer l'ordre de mettre un homme à mort sur le témoignage d'aussi infâmes parjures que ceux qui ont déposé contre lord Stafford, et j'espère que Sa Majesté aura considéré le tourment qu'eut depuis lors le roi son père, d'avoir signé l'ordre de l'exécution de lord Strafford; et s'il n'est pas trop tard, pourquoi ne l'y ferait-vous pas songer? car c'est une chose terrible que de verser le sang d'un homme innocent, tel que je suis convaincu que l'est lord Stafford. » Lettre à Hyde, *Clar. Corr.* I, 50.

une altercation entre le roi et les lords; et sur la motion de sir William Jones, les pétitionnaires furent informés que « la chambre approuvait que les sheriffs exécutassent William, ci-devant vicomte Stafford, en séparant sa tête de son corps seulement. » L'idée valut à Jones une réputation d'adresse : il eût été difficile d'imaginer un vote plus insultant pour le souverain [1].

On a fait beaucoup de conjectures sur les motifs qui firent agir les sheriffs. C'étaient Cornish et Bethel qui après une lutte prolongée avaient été nommés en opposition à la cour [2], et leur dévouement connu à Shaftesbury et à ses adhérents les plus intimes a fait naître le soupçon qu'ils furent conseillés et guidés par ce seigneur. Mais quel était leur but? On ne pouvait mettre sérieusement en doute le droit du monarque. Ce droit avait été toujours été exercé sans conteste par les rois précédents. Il ne s'était guère passé de règne sans que quelque personne fût accusée ou convaincue de trahison; et dans toutes les occasions, quand le jugement avait été suivi d'effet, l'exécution avait eu lieu en vertu d'un ordre semblable, et par le même genre de mort. Il est également difficile de croire que le même esprit de bigoterie sans remords, qui, lors du procès, s'était manifesté par des applaudissements, poursuivît la victime après condamnation, et cherchât à accroître l'amertume de sa mort en ajoutant à la cruauté de ses souffrances et à l'ignominie de son châtiment. Peut-être était-ce une de ces sombres et dangereuses machinations qu'enfantait le cerveau fécond de Shaftesbury, et dont l'objet était de diriger les clameurs du peuple contre la cour en présentant le roi comme l'ami et le fauteur des papistes [3].

1. *L. Journ.* XIII, 274. *C. Journ.* 23 déc. *Hist. Parl.* IV, 1261. *State Trials*, VII, 1562. North, 219. M. Hargrave remarque que dans cet ordre (voyez le Procès, 215) le jugement contre lord Stafford est dit rendu, non par le roi ou par le roi et les lords, ou avec l'assentiment du roi, mais par les lords seulement, non les lords temporels ou spirituels, ou les lords généralement, mais expressément par les lords temporels. Opinion et Argument de M. Hargrave, page 86.

2. Ils furent choisis à l'époque accoutumée, à la Saint-Jean; mais comme ils refusèrent de recevoir le sacrement et d'abjurer le covenant, une nouvelle élection fut fixée au 14 de juillet. Avant cette époque ils remplirent les conditions voulues, et eurent pour concurrents Nicholson et Box, du parti de la cour. A la clôture du scrutin les voix se trouvèrent ainsi partagées : Cornish, 2483; Bethel, 2276; Box, 1428; et Nicholson, 1230. Echard, 989.

3. A en croire Echard (p. 1035), « Le zèle de lord Russell contre lord Stafford l'entraîna si loin, qu'il fut un de ceux qui, avec Bethel, Cornish, etc., mirent en question le pouvoir qu'avait le roi de permettre que ce lord fût seulement décapité. » Il dit dans un autre endroit, que Charles faisant allusion à ceci, lorsqu'il lui accorda le même adoucissement de peine après sa condamnation : « My lord, Russell verra maintenant que j'ai le pouvoir de modifier sa sentence. » Id. p. 1034.

Soutenu par le sentiment de son innocence, et par la persuasion qu'il allait mourir martyr de sa religion, Stafford marcha d'un pas assuré et d'un air gai au lieu de l'exécution [29 déc.]. La rigueur du temps l'engagea à demander un manteau, afin, dit-il, que s'il tremblait de froid, cela ne fût pas pris pour un symptôme de peur. Lorsqu'il parut, quelques vociférations et murmures se firent entendre ; et à sa demande que les shérifs intervinssent, Cornish fit, dit-on, cette réponse brutale : « Je n'ai ordre de fermer la bouche à personne qu'à vous. » Néanmoins, quand il passa, le peuple le traita avec égards, et beaucoup de gens se découvrirent. Sur l'échafaud il prononça un long discours d'une voix ferme et avec beaucoup de chaleur. Il repoussa avec indignation les viles calomnies proférées contre sa religion pendant son procès, et protesta de son innocence dans les termes les plus énergiques. Il déclara sur son salut n'avoir jamais parlé de sa vie à Oates ni à Turberville et pas plus de deux ou trois fois à Dugdale, et alors seulement sur des matières insignifiantes, et toujours en présence de témoins [1]. Tombant à genoux, il prononça tout haut une prière composée pour la circonstance, et se relevant, il protesta encore une fois de son innocence. Les spectateurs l'écoutaient tête nue, et répondirent par les cris de « Nous vous croyons, my lord ! Dieu vous bénisse, my lord ! » Ayant embrassé ses amis, il s'agenouilla et s'étendit sur le billot. L'exécuteur balança sa hache dans l'air, comme pour bien viser ; mais s'arrêtant soudain, il la ramena à ses pieds. Lord Stafford, levant la tête, s'informa de la cause de ce délai, et l'exécuteur lui dit qu'il attendait un signal : « Prenez votre temps, répliqua-t-il, je ne ferai pas de signal. — Me pardonnez-vous, monsieur ? dit l'exécuteur. — Oui, » fut la réponse. Après ce court dialogue il reprit sa première posture, et d'un coup la tête fut séparée du corps. L'énergie avec laquelle il s'était défendu lors de son procès avait surpassé l'attente de ses amis et confondu les espérances de ses ennemis : sa piété chrétienne et son intrépide contenance sur l'échafaud confirmèrent l'opinion chaque jour plus répandue de son innocence. Les patrons du complot ne retirèrent aucun avantage de sa mort [2].

1. Voyez « Le Discours de William ex-lord vicomte Stafford, Londres, imprimé pour William Bailey, 1680. » Quatre minutes de ce discours, de la main de l'infortuné vicomte, sont en la possession de lord Stafford.

2. Procès, 218. *State Trials*, VII, 1563, 1568. Burnet, II, 266. Echard, III. Reresby, 112. Ce dernier écrivain, peu de jours auparavant (24 déc.), assista pendant deux heures au coucher du roi. Charles « avait l'air parfaitement libre

CHAPITRE QUATRIEME.

Projet de restrictions. — Violence de la chambre des communes. — Dissolution du parlement. — Nouveau parlement à Oxford. — Rejet des expédients. — Accusation de Fitzharris. — Dissolution. — Procès et exécution de Fitzharris, — de Plunkett, — de College. — Acquittement de Howard, de Rouse, de Shaftesbury. — Affaires d'Ecosse. — Parlement. — Argyle refuse le test, — est jugé, condamné et s'évade. — Fuite et mort de Shaftesbury. — Complot de Rye-house. — Exécutions. — Lord William Russel. — Le colonel Sydney. — Pardon de Monmouth. — Pouvoir du duc d'York. — Intrigues de Halifax. — Mort et caractère de Charles.

Quoique Charles, par son énergique opposition au bill d'exclusion, eût prouvé qu'il était déterminé à soutenir les intérêts de son frère, beaucoup de personnes, jugeant d'après sa pauvreté, son amour du repos, sa facilité à changer de résolution, et son habilité à justifier ces changements à ses propres yeux, ne craignaient point de prédire qu'après une courte lutte il céderait, suivant sa coutume, à l'importunité et à la persévérance de ses adversaires. Dans cette persuasion, les exclusionistes continuaient à en appeler au public en faveur de leur mesure favorite, en faisant circuler des pamphlets, des discours et des adresses, et en même temps travaillaient à faire impression sur l'esprit du roi par les représentations de ses ministres, de sa maîtresse, de son neveu et de ses alliés. 1. Sunderland et Godolphin ne cessaient de lui répéter que ses besoins pécuniaires lui imposaient la nécessité de se rendre favorables ses adversaires dans le parlement. 2. La duchesse de Portsmouth, chaque fois qu'il venait chercher auprès d'elle une diversion à ses soucis, le harcelait de la reproduction de ses craintes et de ses pressentiments. 3. Le prince d'Orange n'avait point, il est vrai, le front de plaider ouvertement pour l'exclusion d'un prince qui était son oncle et son beau-père; mais il manifestait suffisamment ses vœux réels, en suppliant le roi, d'une part, d'entrer en accommodement avec son parlement, et de l'autre, de refuser tout projet de bill de

de soucis et d'inquiétudes, quoiqu'on eût cru à cette époque qu'il en devait être accable; car chacun s'imaginait qu'il devait ou renvoyer sous peu les chambres, ou se rendre à leurs pressants désirs; mais le défilé où il se trouvait ne semblait nullement l'embarrasser. » p. 110.

restrictions, parce qu'un tel bill renverserait nécessairement les fondements de la monarchie [1]. L'ambassadeur d'Espagne lui représentait les vues injustes et ambitieuses du monarque français, et déplorait, mais en termes mesurés et respectueux, les dissensions intestines qui empêchaient le roi d'Angleterre de s'occuper de ses intérêts et de ceux de ses alliés. 5. Puis venait en dernier l'ambassadeur de Hollande, avec un mémoire long et étudié, dans lequel les états-généraux déclaraient qu'ils étaient enfin forcés de parler par le danger auquel ils étaient exposés; qu'ils s'étaient efforcés de lui plaire, jusqu'à ce qu'ils se fussent attiré l'inimitié des autres puissances; que le roi de France visait manifestement à la conquête des Pays-Bas espagnols et de la république de Hollande, tandis que le roi d'Angleterre, sur l'assistance de qui ils étaient en droit de compter, s'était lié les mains par ses dissensions avec son parlement, et croyait devoir sacrifier le bonheur de l'Europe, de toutes les puissances protestantes, et en particulier des Provinces-Unies « à un objet aussi incertain qu'une succession future. » Il ne leur appartenait pas de lui dicter sa conduite; mais ils pouvaient certainement le prier, s'il était résolu à sacrifier son royaume, sa royale personne et l'union de ses sujets, de vouloir bien le dire sur-le-champ, afin qu'ils sussent ce qu'ils devaient attendre, et pussent aviser aux moyens de préserver de la destruction la république et le pauvre peuple confié à leur soin. Le ton de cette pièce était blessant pour les sentiments et injurieux pour le caractère du roi. Il s'en plaignit avec force et ressentiment aux états, qui la désavouèrent immédiatement, et Charles, après quelques investigations, crut en avoir trouvé les véritables auteurs, Sunderland et Sydney, l'ambassadeur à La Haye d'une part, et le prince et Fayel, le pensionnaire, de l'autre. Elle n'eut pas l'effet qu'on s'en était promis. Au lieu d'intimider, elle offensa, et il refusa par ressentiment ce que sans cela il eût peut-être concédé par indolence [2].

1. Dalrymple, 307.

2. Les Mémoires des ambassadeurs d'Espagne et de Hollande sont dans Ralph, 1, 548-551. Voyez aussi d'Avaux, 1, 59, 62, 63. Jacques, 1, 640-641. Les plaintes contre Louis provenaient des nouvelles prétentions qu'il mettait en avant sous le titre de « Réunions, » et de « Dépendances. » Il avait établi deux chambres de justice à Brisac et à Metz, qui lui adjugèrent comme seigneur de l'Alsace et des trois évêchés de Metz, de Toul et de Verdun, tous les fiefs qui appartenaient jadis aux anciens seigneurs de ces contrées, quoique ils en fussent séparés depuis des siècles. Par ces « Réunions » les rois de Suède et d'Espagne, l'électeur de Trèves, le comte palatin, et plusieurs princes et prélats furent dépossédés de force de leurs anciens droits. Les « Dépendances » étaient

Le bill de restrictions, auquel le prince d'Orange faisait allusion, était l'œuvre de lord Halifax, qui cherchait par cet expédient à gagner l'amitié ou à conjurer la vengeance de ceux dont il s'était fait des ennemis par son heureuse résistance au bill d'exclusion. Sous sa direction, la chambre des lords passa le reste de la session à rédiger un bill « pour la sûreté de la religion protestante ; » et dans le comité qui siégeait chaque jour on proposa qu'il fût formé une association de protestants pour veiller sur la vie du roi, et venger sa mort sur les papistes, s'il périssait par le poison ou la violence ; que tous les catholiques, dont le revenu excédait 100 livres par an, fussent bannis à vie [1], clause qui offrait tant de difficultés de détail, qu'elle fut renvoyée à un examen ultérieur ; que le duc d'York fût déclaré incapable d'occuper aucune fonction en Angleterre, ou dans tout pays dépendant de la couronne d'Angleterre ; qu'à la mort du roi le parlement alors existant, ou, s'il n'y en avait point, le dernier parlement siégeât pendant six mois ; que ni Jacques lui-même, ni aucun successeur catholique, n'eussent le veto sur les bills votés par les deux chambres ; que le droit de traiter avec les puissances étrangères et de nommer à tous les emplois, civils, militaires ou ecclésiastiques, fût réservé au parlement, pendant ses sessions, ou à un conseil de quarante et une personnes aux autres époques ; que le duc d'York fût passible des peines portées contre la trahison, s'il venait en Angleterre du vivant du roi, et à la confiscation de tous ses biens, s'il résidait à moins de cinq cents milles des rivages de l'Angleterre. Quand ces restrictions furent communiquées à Jacques, il les rejeta avec indignation et mépris. On pouvait lui laisser le titre, mais on le dépouillait du pouvoir de roi. On faisait du monarque un roi de théâtre, et on convertissait la monarchie en oligarchie. Il écrivit à son frère une lettre où il réprouvait ce plan dans les termes les plus véhéments ; il le conjura d'être en garde contre ses conseillers républicains, et il cessa de considérer comme son ami l'homme d'Etat qui avait imaginé les restrictions [2].

Le rejet du bill d'exclusion provoqua une violente discussion

des questions relatives aux limites des territoires appartenant aux places que les rois de France et d'Espagne avaient rendues ou cédées par le traité de Nimègue ; et comme ces limites n'étaient pas spécifiées dans le traité, Louis les détermina selon son intérêt et s'en empara de force. Il ne peut exister aucun doute sur l'injustice de ses prétentions sous ce double rapport.

1. C'était un projet favori de Halifax. James (*Mém.*), I, 594.

2. *L. Journ.* XIII, 684, 740. Jacques (*Mém.*), I, 635.

dans la chambre des communes. Quelques membres accusèrent les évêques qui s'y étaient opposés, d'avoir « arraché les entrailles de leur mère l'Eglise ; » lord Russell déclara que si son propre père eût voté contre, il eût été le premier à l'accuser de haute trahison ; beaucoup demandèrent le bannissement immédiat de tous les catholiques propriétaires, hommes ou femmes ; et d'autres soutinrent que le papisme était « si enraciné, si ancré parmi nous, » que ni Dieu ni les hommes ne pourraient l'empêcher de s'établir dans le royaume [1]. Leurs passions ainsi excitées, les communes se mirent en devoir d'assouvir leur vengeance. Au commencement de la session elles avaient justement décidé que les sujets avaient le droit de demander par pétition la réunion du parlement ou le redressement des griefs ; et maintenant, sous prétexte de revendiquer ce droit, elles ne se firent pas scrupule d'usurper d'autres droits encore plus importants. Par leurs ordres les chefs des « abhorreurs » furent arrachés de leurs domiciles dans des provinces éloignées, amenés comme coupables à la barre, et mis en prison pour tout le temps qu'il plairait à la chambre. Mais ces arrestations arbitraires et illégales furent enfin réprimées par Stawell, président du grand jury du Devonshire, dont le délit était d'avoir adressé une allocution aux juges des assises. Il brava le messager ; il ne reconnaissait point aux communes le droit de l'arrêter pour avoir fait son devoir ; et la chambre, pour éluder la difficulté, lui accorda un mois pour comparaître, sous prétexte qu'il était indisposé [2]. En même temps elles commencèrent une sevère enquête sur l'administration de la justice. Elles présentèrent une adresse pour demander la destitution de Jeffreys, le recorder, qui eut le bon sens d'apaiser ses ennemis par une prompte démission [3], et elles votèrent des accusations contre Scroggs et North, les deux premiers présidents, contre Jones, juge du banc du roi, et contre Weston,

1. *Hist. Parl.* 1234-1251. Echard, 1000.

2. Comparez les Journaux, 20 nov., 4 déc., avec North, *Examen*, 551. Cette mit fin aux arrestations des « abhorreurs, » et le nom de Stawell fut mêlé à tous les toasts à la table des courtisans.

3. Quoique Charles fût mécontent de la pusillanimité de Jeffreys, il fit observer gaiement que le recorder n'était pas « à l'épreuve du parlement. » Treby, un whig, lui succéda. Bientôt après, dans une cour pour l'enregistrement des droits de bourgeoisie, Bethel, le sheriff, en vertu de sa charge, nomma le duc de Buckingham, et Cornish, l'autre sheriff, allait nommer le comte de Shaftesbury, si la cour des aldermen n'avait point déclaré Buckingham non éligible. L'intention était de donner à ces seigneurs le droit de bourgeoisie et de les nommer plus tard lords-maires. Voyez les Lettres de Seymour dans Macpherson, I, 112 ; et Jacques (*Mém.*), I, 651.

baron de l'échiquier. Il n'y a pas de doute que ces poursuites venaient d'un ressentiment politique : cependant elles furent utiles au pays en rappelant à ces petits despotes (car en général les juges l'étaient à cette époque) qu'il existait une autorité plus élevée que la leur, surveillant leur conduite et prête à punir leurs abus de pouvoir. Mais des juges la chambre passa à un obscur curé qui dans ses sermons et ses entretiens avait eu la témérité de mettre en question la virginité de la reine Elisabeth, le patriotisme de Hampden, la loyauté des pétitionnaires et la réalité du complot. Pour ces quatre odieux délits Richard Thompson fut amené de Bristol; ses réponses à la barre ne satisfirent pas, et un comité fut nommé pour mettre en accusation le théologien hétérodoxe. Mais Charles appela leur attention sur ses besoins [15 déc.]: il était prêt à consentir à toute mesure de sûreté compatible avec l'ordre légal de succession au trône, et il demandait à savoir en retour quelle assistance il pouvait attendre de son peuple. Après quelques violentes résolutions on lui présenta une adresse [21] exposant les dangers qui étaient à craindre de l'avénement du duc d'York, priant le roi de se désister de la restriction exprimée dans son discours, et promettant, s'il le faisait, de lui fournir de l'argent pour équiper la flotte et conserver Tanger. Charles répliqua qu'il n'était pas seul de son avis, car ses objections contre le bill d'exclusion avaient été confirmées par le jugement de la chambre des lords ; mais le soin de porter cette réponse fut décliné successivement par Jenkins [1], Carr et Godolphin, et sa présentation par Temple provoqua les résolutions suivantes [4, 7 janvier 1681] : Qu'à moins que le duc d'York ne fût exclu, il ne pouvait y avoir de sûreté pour le gouvernement, pour la vie du roi, ni pour la religion protestante; qu'en de telles circonstances la chambre ne pouvait consciencieusement voter aucun subside à Sa Majesté ; que le marquis de Worcester, les comtes de Halifax et de Clarendon, qui avaient conseillé la dernière réponse, et le comte de Feversham, étaient des fauteurs du papisme et des ennemis du roi et du royaume; que Worcester, Feversham, Lawrence, Hyde et Seymour (il avait été appelé au conseil et avait soutenu chaudement les droits du duc d'York) devaient être éloignés des emplois publics et de la présence de Sa Majesté, et que tout homme qui prêterait de l'ar-

1. Jenkins était fils d'un fermier gallois; il s'était élevé graduellement à l'office de juge de la cour de prérogative à Canterbury, et avait été fait secrétaire en 1680.

gent au roi sur aucune branche du revenu, ou qui accepterait ou acheterait aucune taille par anticipation, serait déclaré entraver la réunion du parlement et rendu responsable de ce fait devant le parlement. Ces votes alarmèrent les conseillers du roi, et Charles, d'accord avec eux, se détermina à une dissolution. Mais tout ce qui se passait dans le conseil était immédiatement communiqué aux chefs de l'opposition ; les communes s'assemblèrent de bonne heure le lendemain matin [10], et dans l'imitation de la colère et du ressentiment elles adoptèrent à la hâte une série de résolutions factieuses et violentes. Elles votèrent que ceux qui avaient conseillé une prorogation étaient traîtres au roi, à la religion et au royaume, fauteurs des intérêts français et pensionnaires de la France ; que la cité de Londres avait été brûlée en 1666 par les papistes pour introduire le papisme et le pouvoir arbitraire ; qu'il serait demandé à Sa Majesté de rétablir le duc de Monmouth dans les emplois dont il avait été privé par l'influence du duc d'York, et que le maintien des lois contre les dissidents était un encouragement aux papistes. En ce moment l'huissier de la verge noire somma les membres de venir trouver le roi dans la chambre des lords ; le président se leva et le suivit, et le lord-chancelier, par ordre du roi, prorogea le parlement pour dix jours. Une pétition pour qu'il lui fût permis de siéger de nouveau à l'expiration de ce terme fut présentée à la hâte par la cité [13] ; mais Charles persista dans sa résolution, et il parut une proclamation [18] qui dissolvait le parlement et en convoquait un autre à Oxford au bout de deux mois[1].

Ce choix d'Oxford déconcerta, alarma peut-être les chefs populaires. Il les priverait de l'aide puissante qu'ils tiraient de l'action de plusieurs clubs, et d'une faction nombreuse de la cité, et les transportait dans un lieu où ils avaient à peine un seul partisan, et où la fidélité de leurs adhérents pourrait être ébranlée par les offres de la cour, ou subjuguée par la présence des troupes. La presse lança des pamphlets qui condamnaient la mesure ; on eut recours à des apparitions surnaturelles[2], et une

1. Temple, II, 536, 537. *C. Journ.* 30 oct., 15, 20 déc., 4, 7, 10 Janvier. *L. Journ.* XIII, 743. *Somers' Tracts*, VIII, 143. *State Tracts*, II, 193.

2. Une figure, supposée être la mère de Monmouth, apparut à Elisabeth Freeman de Hatfield, le 24 janvier, et dit : « Mon cher cœur, le 15 de mai est le jour fixé pour l'empoisonnement du sang royal. » Le lendemain la même apparition lui dit : « Allez trouver le roi Charles de ma part, et dites-lui de ne point éloigner son parlement et de s'en tenir à son conseil. » Le jour suivant : « Faites votre message. » Elle attesta cette histoire devant deux magistrats qui

pétition au roi, remarquable par la hardiesse de son langage, fut signée par seize pairs [25 janvier], et présentée par lord Essex. Elle attribuait le choix d'Oxford aux conseils d'hommes pervers, fauteurs du papisme, dévoués aux intérêts français et ennemis du bonheur de l'Angleterre; elle alléguait que dans un pareil endroit, les deux chambres seraient privées de la liberté de discussion, et exposées au fer des papistes, qui s'étaient glissés dans les rangs des gardes du roi; et en conséquence elle priait et conseillait que le parlement fût tenu au lieu accoutumé, dans la cité de Westminster. Charles répondit aussitôt: « Cela peut être votre opinion, my lord, mais ce n'est pas la mienne; » et bientôt après il envoya le secrétaire demander les noms des catholiques qui servaient parmi ses gardes. Essex n'était pas préparé à répondre à cette question: il n'en connaissait pas; cependant la pétition fut publiée dans les mêmes termes qu'elle avait été présentée, et les faussetés qu'elle contenait circulèrent dans le royaume. Par opposition, le comte de Halifax publia une brochure sous le titre de: Adresse opportune aux deux chambres du parlement, concernant la succession, les craintes du papisme et le gouvernement arbitraire. » Elle était écrite avec une bonne foi apparente, mais elle jugeait sévèrement les motifs des pétitionnaires, et les accusait de sacrifier la tranquillité du pays au ressentiment d'un ambition déçue [1].

L'intervalle fut employé par le roi en efforts pour échapper aux difficultés dont il se voyait entouré. Par son ordre, toutes les personnes qu'on croyait avoir quelque influence sur le duc d'York, conseillèrent à ce prince, le conjurèrent de se soumettre aux tests, et de se conformer à la religion établie. Mais Jacques fut inflexible. Il ne pouvait, dit-il, céder au vœu du roi en bonne conscience ni en saine politique. Les raisons qui lui avaient fait

l'envoyèrent au roi. En même temps on l'imprima et on la répandit dans tout le royaume. Voyez Ralph, 562.

1. A l'en croire, les deux grands piliers, à ce qu'on croyait, de la religion protestante, Buckingham et Shaftesbury, n'avaient point de religion du tout. Essex s'était réuni à leur parti, parce qu'il n'avait pu obtenir le bâton de trésorier au gouvernement de l'Irlande; Shaftesbury, peu de mois auparavant, avait offert ses services au duc d'York, à la condition qu'on lui rendrait la charge de chancelier; le comte de Bedford, « dont le fils (lord Russell) était dans l'autre chambre le grand tribun du peuple, aurait voulu avoir un duché joint à la Jarretière, pour les faire chanter tous deux sur un autre ton; » sir William Jones, sir Francis Winnington, le colonel Titus, etc. etc., « étaient mécontents, et, si on les prenait en faveur, seraient pour la cour autant qu'ils sont à présent contre. » *Somers' Tracts*, VIII, 222. Voyez la pétition dans les *State Tracts*, II, 129.

quitter l'Église d'Angleterre lui défendaient d'y revenir; d'ailleurs, sa conversion en ce moment ne serait pas regardée comme sincère; et, au lieu de désarmer ses ennemis, elle leur fournirait une nouvelle arme, l'accusation d'hypocrisie, celle de vouloir tromper par une feinte conformité la crédulité des protestants. De Jacques, le roi, d'après l'avis de ce prince, tourna ses regards vers le roi de France; mais il exigea que la première démarche fût faite par son frère, qui représenta à Louis son propre état de dénuement, et sollicita instamment sa protection. Si ce monarque écouta sa prière, ce ne fut pas par un sentiment de compassion, mais par des considérations d'intérêt personnel; car il voyait qu'une réconciliation entre Charles et ses adversaires serait suivie d'une offre d'assistance au roi d'Espagne. En peu de temps, il fut convenu [14 mars] que le roi de France payerait à son frère d'Angleterre un subside de 2,000,000 de livres pour l'année courante, et de 500,000 couronnes pour les deux années suivantes, et que Charles se dégagerait graduellement de l'alliance espagnole, et ne se laisserait point entraîner à des mesures incompatibles avec son présent engagement. C'était là un traité fort singulier. Personne n'en avait connaissance que Charles et Hyde d'une part, et Louis et Barillon de l'autre. Aucune signature ne fut requise. Les conditions elles-mêmes ne furent pas mises par écrit; chaque prince se contenta de l'obligation verbale de l'autre partie contractante [1].

Le jour même de cette convention [14], Charles se rendit à Oxford, escorté par une compagnie de gardes à cheval: le comte de Shaftesbury, les représentants de la cité, et les principaux membres du parti populaire, le suivirent [17], armés eux-mêmes et accompagnés d'hommes armés, portant autour de leurs chapeaux un ruban avec cette inscription: Pas de papisme, pas d'esclavage! Leur apparition inusitée excita la surprise et le soupçon. On les accusa du dessein secret de mettre le souverain en charge privée, jusqu'à ce qu'il eût consenti à leurs demandes; mais ils répondirent qu'ils n'avaient pas d'autre but que de se protéger, en cas d'agression, par une force armée [2].

Le roi, à l'abri de la crainte de la pauvreté par son traité re-

1. Jacques (*Mém.*), I, 664. Dalrymple, 191-301. Hume, note du chap. LXIV. Quoique Jacques et le comte de Saint-Alban's fussent employés, l'un par Charles, l'autre par Louis, il y a lieu de croire qu'ils furent tenus dans une ignorance complète du traité réel entre Hyde et Barillon.

2. North, 100-102. Dalr. 294. Reresby, 120. Burnet, II, 274, note a.

cent avec la France, s'adressa aux deux chambres avec le ton et l'autorité d'un souverain [21 mars]. Il parla avec quelque amertume des procédés injustifiables du dernier parlement. Il ne réclamait pas le pouvoir arbitraire, quant à lui, et il ne permettrait pas à d'autres de l'exercer. Il les avait appelées devant lui pour donner une preuve de plus de son empressement à concourir à toute mesure raisonnable, ayant pour but la sécurité de la religion et de la propriété. Il était disposé à approuver tout expédient au moyen duquel, en cas d'avénement d'un prince catholique au trône, l'administration du gouvernement pourrait rester aux mains des protestants. Mais comme il avait toujours fait de la loi la règle de sa conduite, il avait le droit d'exiger qu'ils en fissent la règle de la leur. Il ne consentirait jamais à ce que des craintes superflues servissent de prétexte au renversement de l'ancien gouvernement, et jamais il ne se départirait de sa résolution de maintenir intact le mode de succession.

L'expédient promis en échange du bill d'exclusion, et qui avait été suggéré par Halifax et approuvé par Charles, fut soumis immédiatement à la chambre [24]. Il proposait de calmer la méfiance des anticatholiques sans interrompre la succession au trône, en décrétant que Jacques, duc d'York, serait banni à la distance de 500 milles des États britanniques, sa vie durant; qu'à la mort du monarque régnant il pourrait prendre le titre de roi, mais que tous les pouvoirs du gouvernement seraient transférés à un régent, pour être exercés par ce régent au nom du prince absent; que la régence appartiendrait en premier lieu à la princesse d'Orange, et après elle à lady Anne, et, si Jacques avait un fils légitime élevé dans la foi protestante, continuerait pendant la minorité de ce fils, et pas davantage; et qu'en même temps tous les catholiques possédant de grandes propriétés seraient bannis nominativement; que les transports frauduleux de leurs biens seraient annulés, et que leurs enfants leur seraient pris pour être élevés dans la doctrine de l'église établie [1].

Le roi s'était persuadé que cet expédient satisferait les adversaires de son frère. Par là, il leur accordait la substance de leurs demandes. Jacques hériterait bien du titre de roi, mais ce ne serait qu'un titre, sans une ombre de pouvoir, ni moyens d'en acquérir; et son bannissement, celui des principaux catholiques,

1. Voyez-le dans Ralph, 577; et Vie de Jacques, II. Londres, 1703. *App.* p. 44. Reresby, 117.

et l'éducation protestante de leurs enfants, étaient des garanties contre l'établissement du papisme, suffisantes pour tranquilliser la méfiance des plus timides, et pour apaiser le zèle des plus intolérants. Mais quand les chefs des Whigs regardèrent autour d'eux, et virent les bancs couverts des mêmes personnes qui les avaient soutenus dans le dernier parlement, ils se laissèrent aller à une présomptueuse confiance dans la victoire; et, quels que fussent les motifs particuliers qui les faisaient agir, ils entreprirent de forcer le roi à consentir à leur mesure d'exclusion totale. Ils soutinrent que, sauf les cas d'incapacité mentale ou physique, l'exercice du pouvoir royal était inséparable de la possession du titre de roi; que suivant la doctrine des jurisconsultes, la couronne enlève toutes les incapacités civiles; et que par conséquent, si le duc d'York devenait jamais roi, il aurait un droit imprescriptible à l'autorité souveraine. Leurs adversaires répliquèrent que des arguments semblables pourraient être employés avec une égale force contre le bill d'exclusion. Si le pouvoir ne pouvait pas être séparé du titre, comment ce titre pouvait-il être séparé du droit de gouverner? Si Jacques pouvait être traité comme mort civilement, et que par ce motif le titre pût être donné à un autre, pourquoi ne pouvait-il pas être traité comme physiquement incapable, et le pouvoir, par ce motif, être transféré à un autre? Cependant, après deux jours de discussion dans la chambre des communes [26], l'expédient fut rejeté, et on adopta la résolution de présenter un bill qui déclarerait Jacques, duc d'York, incapable d'hériter des couronnes impériales d'Angleterre et d'Irlande, et des états appartenant à icelles [1].

Mais il est nécessaire ici d'interrompre le récit, et d'appeler l'attention du lecteur sur une sombre et mystérieuse intrigue, œuvre de deux individus obscurs, deux aventuriers, Fitzharris, un Irlandais, et Everard, un Ecossais. Ils avaient fait connaissance comme volontaires dans l'armée française, et tous deux s'étaient rencontrés quelques années plus tard à Londres, où tous deux étaient revenus dans l'espoir d'améliorer leur fortune. Fitzharris épousa la fille d'un officier de marine, qui avait péri au service de son pays; sa cousine mistress Wall avait obtenu

1. *C. Journ.* 24, 26 mars. Burnet, II, 269. *Hist. Parl.* IV, 1308, 1317-1332. On demanda plusieurs fois dans la chambre pourquoi, si la religion était la vraie cause de l'exclusion, le bill s'appliquerait personnellement au duc d'York, et non généralement à tout successeur catholique. On proposa un amendement à cet effet, mais il fut rejeté sur l'observation de Hampden, qu'en voulant trop avoir, on pourrait bien tout perdre. *Somers' Tracts*, VIII, 257. Hist. Parl. 1332.

la place importante de domestique de confiance de la duchesse de Portsmouth ; et une pension de 200 livres accordée par le roi à sa femme en considération de la perte qu'elle avait faite de son père, ainsi que l'influence qu'on supposait à cette cousine, engagea Fitzharris à s'attacher au parti de la cour. Il surveilla avec soin les manœuvres du parti opposé, fit d'importantes découvertes au sujet d'un libelle intitulé : « Le roi dévoilé; » porta à la duchesse la première nouvelle du dessein de la mettre en accusation, entama la négociation entre elle et le lord Howard, et obtint du roi, comme preuve que ses services ne déplaisaient pas, une récompense de 200 ou 250 livres. Everard fut moins heureux. Il était à peine arrivé à Londres, qu'il fut mis à la Tour, sous la prévention d'avoir comploté d'empoisonner le duc de Monmouth ; et ce seigneur ne consentit à son élargissement qu'au bout de quatre ans, lorsque Everard offrit de relever par son témoignage le crédit déclinant du complot papiste. En conséquence, il fit sa déposition devant sir William Waller, fut admis à lire sa « relation » en présence des deux chambres, et réclama le mérite d'un ou deux pamphlets grossiers contre l'administration. Peu après la dissolution [21 fév.], ces dignes personnages convinrent de publier, avant la réunion du nouveau parlement, un libelle sous ce titre : « Le véritable Anglais parlant bon anglais, » où l'on accuserait le roi lui-même d'être le complice du duc d'York, et l'on sommerait tous les vrais protestants de tirer l'épée et de soutenir le parlement contre les deux princes papistes. La substance en fut fournie sous forme de notes par Fitzharris : le style et la disposition furent confiés au talent supérieur d'Everard. Il y a lieu de croire que leur seul but à chacun d'eux, dans la composition de cet ouvrage, était d'obtenir du crédit et une récompense en trahissant son collaborateur. Dès qu'il fut achevé, Fitzharris se hâta d'aller avec un exemplaire [28 fév.] chez la duchesse ; mais il ne put obtenir accès. Everard, plus astucieux, avait aposté des témoins dans sa chambre pendant leurs entrevues [1er mars]. Le lendemain, un de ceux-ci, sir William Waller, dénonça Fitzharris devant le conseil ; et le malheureux intrigant fut arrêté, interrogé et enfermé à Newgate.

En prison on lui suggéra, ou l'idée lui vint, que son cas n'était pas encore désespéré : il lui restait encore un expédient qui avait sauvé beaucoup de ses confrères de la potence ; il pouvait se faire le délateur du duc d'York et des catholiques. Le désir qu'il avait de faire une déposition fut annoncé [6 mars] au roi par Cornish,

le sheriff, et les deux secrétaires eurent ordre de l'interroger. Il déposa [8], en substance, que l'assassinat du roi était une chose arrêtée dans les conseils des papistes ; qu'il avait lui-même reçu de Montecuculli, le dernier agent de la duchesse de Modène, une offre de 10,000 liv. pour s'en charger ; que l'armée française de Flandre était destinée à débarquer en Angleterre, tandis qu'une autre armée sous le maréchal Bellefonds faisait voile pour l'Irlande, toutes deux pour soutenir la cause catholique, et qu'on se proposait, en cas de succès, de faire bouillir le corps des chefs protestants et d'en faire une sainte ampoule pour le couronnement des futurs monarques catholiques. Cette dénonciation était trop importante pour être laissée à la discrétion des secrétaires. Deux jours après [10 mars], Treby, le recorder, et l'alderman Clayton, qui s'étaient distingués par leur zèle dans la poursuite du complot, visitèrent Newgate, et en leur qualité de magistrats, reçurent une seconde fois la déposition du prisonnier. L'intention était de faire jouer à Fitzharris le même rôle qu'à Dangerfield dans le dernier parlement et d'aider au vote du bill d'exclusion dans les deux chambres par l'irritation que pourrait faire naître les révélations du nouveau délateur. Charles vit le projet, et résolut de le déjouer. Pour intercepter tout accès auprès de Fitzharris, on le transféra de Newgate à la Tour ; et pour empêcher qu'il ne fût amené à la barre de l'une des deux chambres, le procureur général eut ordre de procéder contre lui pour fait de haute trahison devant la cour du banc du roi [1].

Mais les whigs ne furent pas moins adroits que le cabinet. A Oxford, à la première mention du bill d'exclusion [25 mars], il fut donné lecture à la chambre des communes de l'interrogatoire subi par Fitzharris devant Clayton et Treby, et on soutint que son intrigue avec Everard n'était rien moins qu'une continuation du « vieux complot papiste pour la destruction du protestantisme ; » que l'intention de ceux qui employaient le prévenu avait été d'envoyer un exemplaire du libelle à chacun des chefs populaires, et ensuite de faire arrêter comme traître tout individu chez qui on aurait trouvé l'un de ces exemplaires, et que le seul motif de la

1. Pour ces particularités, voyez les Relations de sir Robert Walsh, 1679 ; les Dépositions et Relations de M. Edmund Everard, 1679 ; l'interrogatoire d'Edward Fitzharris dans *C. Journ.* 25 mars 1681 ; Hawkins, Aveux d'Edward Fitzharris, 1681 ; Hawkins, Conversation avec Fitzharris dans la Tour, 1681 ; l'Anglais parlant bon anglais, dans *State Trials*, VIII, 357 ; et Hist. Parl. IV. *App.* 123. Burnet, II, 271. Jacques (*Mém.*), I, 668, 669. Le lecteur remarquera que je me suis borné à une simple relation des faits, sans faire mention des interprétations contraires données par les parties adverses.

translation du libelliste à la Tour, était de lui fermer la bouche et d'empêcher qu'on ne sût cet exécrable dessein. Mais les communes se laisseraient-elles jouer de la sorte? Qu'elles traduisissent Fitzharris devant les lords, il aurait alors occasion de déclarer la vérité, et tout le mystère s'expliquerait. L'idée fut adoptée sur-le-champ, et le parti victorieux, dans l'ivresse du triomphe, décida que le secrétaire Jenkins, qui avait signé l'ordre de l'écrouer à la Tour, porterait l'accusation à la chambre des lords. Il obéit avec répugnance; mais il fut suivi par le procureur général, qui produisit et l'ordre du roi de poursuivre, et l'accusation (*impeachment*) qu'il avait préparée en conséquence de cet ordre [1].

A la chambre des lords, la question fut débattue avec véhémence et opiniâtreté. Les whigs soutinrent que de tout temps les communes avaient exercé le droit d'*impeachment* contre tout sujet; que l'accusation nommée *impeachment* se faisait à la requête du peuple, celle nommée *indictment* à la requête du roi; c'est pourquoi, comme la chambre des lords était la seule cour où le peuple pût poursuivre, rejeter l'*impeachment* serait un déni de justice, et qu'attendu que les pairs, dans le cas d'*impeachment*, procédaient en vertu de leur autorité judiciaire et non législative, ils n'avaient pas plus le droit de repousser une plainte légale portée devant eux, que ne l'avaient les juges de Westminster-hall ou de toute autre cour. D'un autre côté, le lord chancelier tira des rôles un accord fait devant Edouard III en plein parlement, et portant que le jugement rendu par les lords contre les meurtriers d'Edouard II ne servirait jamais de précédent pour les forcer plus tard à juger des accusés autres que des pairs; et la chambre, basant sa résolution sur ce document, décida que « Fitzharris serait poursuivi selon le cours de la loi commune, et non par voie » d'*impeachment* devant le parlement d'alors [2]. » Cette réponse mit en feu la chambre des communes, qui déclara, par des votes successifs, qu'elle équivalait à « un déni de justice, à une viola-

1. *C. Journ.* 25 mars. *L. Journ.* XIII, 755. *Hist. Parl.* IV, 1313-1317.

2. *L. Journ.* 755. Dans la chambre des communes on soutint que cet accord voulait seulement dire que les lords ne seraient pas appelés à condamner les accusés en leur absence, comme ils avaient fait cette fois. Très-certainement, ce ne pouvait être le vrai sens de l'original; cependant il s'était écoulé tant de siècles sans que les lords se prévalussent de cet accord, qu'on pouvait bien le considérer comme tombé en désuétude. Le fait est, toutefois, qu'aucun des deux partis ne tenait compte des priviléges et des précédents. L'accusation ne provenait point de la qualité du délinquant ni de son délit, mais du désir d'enlever la poursuite à la cour; et le vrai motif du refus de recevoir l'accusation était d'empêcher les communes de se mêler de cette poursuite.

» tion de la constitution du parlement et à une entrave à la dé-
» couverte ultérieure du complot papiste ; que toute cour infé-
» rieure qui procèderait au jugement de Fitzharris se rendrait
» coupable d'une haute infraction aux priviléges de la chambre
» des communes ; » et elle ordonna de présenter des bills pour l'union plus étroite de tous les sujets protestants de sa majesté, et le bannissement des « papistes les plus considérables d'Angle-
» terre, nominativement [1]. »

Le parti populaire, fondant ses espérances sur ce qu'il savait de la détresse pécuniaire du roi, et sur les assurances de quelques membres du conseil, s'était promis une longue session et une victoire certaine. Charles, au contraire, avait pris en lui-même la détermination de faire dépendre la durée du parlement de l'adoption ou du rejet de « l'expédient, » et il advint que le vote relatif au bill d'exclusion et la discussion au sujet de Fitzharris, se succédèrent le même jour, circonstance dont il profita adroitement pour dérober à ses adversaires la connaissance de la mesure qu'il avait en vue. Le samedi, jour de la discussion, il alla plusieurs fois voir et diriger les ouvriers du théâtre public, où les communes devaient transporter leurs séances. Le dimanche, il parla fréquemment des dispositions qu'il avait fait faire pour elles, et le lundi matin [27 mars], de bonne heure, il se rendit en chaise, suivi d'une autre chaise où étaient les vêtements royaux, à la chambre des lords. On n'avait pas eu vent de son intention ; pas un soupçon n'était venu à l'esprit de ceux qui l'entouraient et l'observaient ; même la duchesse de Portsmouth, dans l'appartement de laquelle il passait une grande partie de son temps, au moyen d'une communication secrète, était restée dans une complète ignorance. Les communes ayant ordonné la seconde lecture du bill d'exclusion, écoutaient une savante argumentation de sir William Jones, sur l'accord de la quatrième année du règne d'Edouard III, lorsque l'huissier de la verge noire les invita à se rendre dans l'autre chambre. Elles trouvèrent le roi assis sur le trône. Il leur dit brièvement qu'on ne pouvait attendre aucun bon résultat d'une session qui débutait par une discussion entre les deux chambres ; et aussitôt le chancelier, par son ordre, prononça la dissolution du parlement. La surprise, le désappointement, la rage des meneurs peuvent se concevoir. Shaftesbury engagea ses amis à ne point quitter la chambre ; il fallait s'arrêter

1. *C. Journ.* 26 mars.

et signer une protestation contre la dissolution. Il envoya aux communes, les conjurant d'attendre, vu que les lords continuaient de siéger ; mais tous ses efforts furent infructueux. Le parti populaire de la chambre basse se retira peu à peu, et les lords whigs, privés de cet appui, abandonnèrent la partie. Charles monta en carrosse, rencontra sur sa route un détachement de ses gardes, et se rendit à Windsor avec une rapidité qui avait l'apparence d'une fuite, et qui donna lieu à l'idée que cette dissolution soudaine avait été provoquée par la découverte de quelque dangereuse conspiration contre sa personne, et venant des adversaires de la cour [1].

Telle fut la brusque clôture de ce parlement, le dernier du règne de Charles II, et l'on peut considérer comme une circonstance heureuse pour le pays, qu'il n'ait jamais terminé la question importante de la succession. Jacques n'était pas d'humeur à acquiescer plutôt à l'expédient qu'à l'exclusion ; il en aurait appelé aux armes pour la défense de ce qu'il regardait comme son droit ; et le respect pour les principes de l'ancienne constitution était si profond, le préjugé en faveur du droit divin de la succession héréditaire était si fort, qu'il eût trouvé des multitudes de bras prêts à tirer l'épée pour lui. S'il avait réussi, il serait arrivé au trône en conquérant, armé d'une autorité plus formidable qu'il n'en aurait eu par la voie ordinaire de l'hérédité ; et s'il avait échoué, il y avait lieu de craindre, d'après la tendance politique des chefs populaires, que les droits légitimes du souverain n'eus-

1. Voyez *L. Journ.* 757. Reresby, 120. North, 104. Macph. I, 116. Déclaration royale du 8 avril. Aveux de lord Grey, 12, 13, 14. Par la dissolution, le roi s'épargnait l'ennui d'une discussion avec les deux chambres. Au dernier parlement, les lords et les communes avaient adopté un bill qui rappelait le 35e d'Elis. c. 1 (vol. VIII, 303), l'acte pour réprimer les « sectaires, » ou récusants protestants. Selon le chancelier, « il n'avait jamais été mis à exécution qu'une fois à sa connaissance, et était jugé par la plupart des hommes de loi être expiré jusqu'à l'acte d'uniformité. » Plusieurs des évêques néanmoins le défendirent, comme « le seul moyen qui restât à l'Eglise de se débarrasser du schisme. » Le bill de rappel aurait dû être présenté à l'approbation du roi le dernier jour du dernier parlement ; mais, avant d'entrer à la chambre, il fit venir le clerc, et s'étant consulté quelque temps avec lord Halifax, il lui ordonna de laisser ce bill de côté et de présenter les autres. Il approuva ceux-ci, et aussitôt il prorogea le parlement. A Oxford, lord Shaftesbury ne manqua pas de dénoncer cette conduite comme une nouvelle espèce de veto, et, sur sa motion, le bill rejeté fut lu deux fois, et les clercs de la couronne et du parlement furent interrogés devant la chambre. Les communes prirent la chose avec une égale ardeur, soutinrent que la soustraction du bill était une violation de la constitution, et proposèrent un comité combiné des deux chambres pour découvrir les coupables et leur infliger la punition qu'ils méritaient. Ceci se passait le samedi ; le lundi, le roi ordonna la dissolution du parlement. Voyez *Journ.* XIII, 717, 719, 748, 751, 756, et lettre de Locke du 26 mars 1681 dans la Vie de Shaftesbury par M. Cooke, II, 270.

sent été réduits à un simple titre et à une vaine représentation. Il est probable que la dissolution préserva la nation d'une guerre civile et de ses conséquences naturelles, l'établissement d'un gouvernement républicain ou arbitraire.

Peu de jours après, le roi, à la suggestion de Halifax, publia une déclaration des causes qui l'avaient engagé à dissoudre les deux derniers parlements [1]. Après une énumération des diverses offres qu'il avait faites, offres de nature à satisfaire tout homme raisonnable, et pourtant reçues avec des témoignages de mécontentement, et repoussées d'un ton d'incrimination et de reproche, il récapitulait les offenses des communes, leurs ordres illégaux et arbitraires, en vertu desquels elles avaient arrêté des Anglais pour des objets qui n'avaient aucun rapport avec les priviléges parlementaires ; leur déclaration, que plusieurs personnages de distinction étaient les ennemis du roi et du royaume, et cela sur un simple soupçon, sans entendre de preuve contre eux ni les admettre à se défendre ; leur vote inconstitutionnel, que toutes les personnes qui prêteraient de l'argent au roi, par anticipation sur ses revenus, seraient responsables d'une telle conduite devant le parlement ; leur usurpation du pouvoir de suspendre la loi, en décidant que l'application des lois pénales contre les dissidents était un encouragement au papisme ; leur obstination à rejeter tous les « expédients, » et à exiger l'exclusion du duc de la succession ; leur dessein de faire d'importantes modifications dans le gouvernement du royaume, et leurs efforts pour faire naître une querelle entre les deux chambres, en accusant les lords d'un déni de justice, parce qu'ils ne voulaient pas consentir à interrompre une poursuite que le roi avait ordonnée. Cette déclaration fut lue dans toutes les églises ; le peuple y apprit à regarder le souverain comme un homme lésé, opprimé par un parti qu'aucune concession ne satisfaisait ; et des adresses exprimant l'attachement à sa personne et la confiance en son gouvernement, lui furent envoyées de tous les points du royaume [2].

1. Sentant bien qu'il serait accusé de favoriser les catholiques par la dissolution, Charles, le même jour, déclara en conseil sa résolution que les lois contre le papisme fussent rigoureusement exécutées. Cette nouvelle remplit l'archevêque Sancroft, qui était présent, « de satisfaction et de joie, » et par une circulaire aux autres évêques il les invita à considérer « combien il serait agréable au Dieu tout-puissant qu'on assistât Sa Majesté dans son pieux dessein de ramener les papistes au giron de l'Église, ou de les chasser du royaume ; » et en conséquence, il engageait ses frères à veiller à la stricte exécution des trois canons du roi Jacques pour la conversion ou la punition des récusants. Wilk. IV, 608.

2. Kennet, 398. L'extrait suivant du discours fait au roi par le vice-chancelier

On ne devait pas s'attendre à ce que les chefs populaires restassent muets devant ces imputations. Il opposèrent à la déclaration une éloquente et vigoureuse réponse, sous le titre de « Juste et modeste défense des actes des deux derniers parle- » ments, » œuvre commune de Sydney, de Somers et de Jones, hommes capables de donner de la force à une cause faible, et d'assurer la victoire à une bonne. Ils annonçaient qu'ils allaient réfuter chacune des charges; et il faut avouer qu'en admettant, comme ils le faisaient, la vérité des dénonciations faites sous serment par Oates et ses acolytes, leur argumentation est toujours plausible, et souvent concluante [1]. Cependant elle ne réussit pas à persuader la nation. Depuis longtemps le complot, quoique lentement, était tombé en discrédit. A mesure que la première irritation s'éteignait, on commençait à s'étonner d'avoir pu croire à une telle masse d'invraisemblances et de fictions; et le langage insultant, les arrestations arbitraires, les résolutions passionnées et non provoquées de la chambre des communes, jointes à l'union connue entre les chefs et le parti presbytérien [2], rappelaient fortement à l'esprit public les actes qui avaient conduit à la guerre civile sous le règne de Charles Ier. Le vent de la popularité avait tourné; il était maintenant favorable à la cour. La crainte du républicanisme bannissait celle du pouvoir arbitraire; et les démagogues, qui depuis tant d'années bravaient l'autorité, commencèrent à reculer devant le ressentiment du souverain.

Charles ne fut pas lent à manifester son mépris pour les votes de la dernière chambre des communes, en ordonnant au procureur général de procéder au jugement de Fitzharris. Cet aventurier comptait encore sur la protection des chefs populaires et chercha à intéresser leurs passions en sa faveur par une série de révélations, dont les unes accusaient de trahison ou d'autres crimes sir Richard Bellings, d'autres le comte de Danby [3], et d'autres la

de Cambridge, au nom de l'université, peut donner quelque idée des sentiments de ces adresses : « Aucun pouvoir terrestre, nous l'espérons, ni menaces ni argent, ne seront jamais capables de nous faire oublier notre devoir. Nous croirons et maintiendrons toujours que nos rois ne tiennent point leurs titres du peuple, mais de Dieu; que ce n'est qu'à lui qu'ils en doivent compte; qu'il n'appartient pas à des sujets de créer ni de censurer, mais d'honorer leur souverain et de lui obéir, lui qui arrive à l'être par un droit fondamental et héréditaire de succession, qu'aucune religion, aucune loi, aucune faute, aucune forfaiture, ne peuvent altérer ni diminuer. » Wilk. *Conc.* IV, 607.

1. *Hist. Parl.* IV, *App.* n° XV.

2. Voyez différents bills présentés au parlement en faveur des dissidents. *C. Journ.* 15, 16, 24 déc. 1800. 3 janv. 1801.

3. Un bill fut admis sur son témoignage contre le comte de Danby pour le

reine et le duc d'York. D'après leur avis, lors de son assignation, il allégua l'*impeachment* comme fin de non recevoir à la juridiction de la cour du banc du roi ; et aussitôt tous les jurisconsultes du parti prirent sa défense, non pas, prétendait-on, pour le préserver du châtiment, mais pour défendre les droits du peuple, en maintenant les priviléges du parlement. Comme les communes d'Angleterre avaient accusé Fitzharris devant la chambre des lords, on soutenait qu'aucune cour inférieure ne pouvait soustraire la cause à la connaissance de ce tribunal, le premier du royaume. Les jurisconsultes de la couronne n'abordèrent pas franchement l'objection ; ils tâchèrent de l'éluder. L'accusation, dirent-ils, était relative à la trahison en général ; elle ne spécifiait aucun acte particulier, et la cour n'avait aucun moyen de savoir que le délit énoncé dans l'*indictment* était le même que celui qu'avait en vue l'*impeachment*[1]. Après plusieurs audiences, Pemberton, le premier président[2], déclara que son opinion et celle de ses collègues étaient que la fin de non-recevoir n'était point suffisante pour entraver la cour dans sa juridiction. Les spectateurs furent grandement désappointés. Ils étaient venus pour entendre un arrêt savant et élaboré ; mais Pemberton, qui s'attendait à un examen sévère de sa conduite à la session suivante du parlement, jugea plus prudent de s'abstenir de toute énonciation des motifs sur lesquels cet arrêt était fondé[3]. Aux débats [9 juin], il fut prouvé d'une manière incontestable que Fitzharris avait fourni la substance du libelle, et son système de défense, que son seul objet avait été de se procurer des renseignements pour le roi, fut repoussé par le jury. Le verdict de culpabilité lui ouvrit les yeux sur la faiblesse du parti à la protection duquel il s'était fié ; il essaya de revenir sur ses pas ; il prétendit que le véritable auteur des notes qu'il avait données à Everard, était lord Howard, et il produisit sa femme et son domestique pour prouver ses relations avec ce seigneur ; mais ses efforts furent infructueux : Charles

meurtre de Godfrey ; mais l'imputation était tout à fait incroyable. Fitzharris n'en avait jamais parlé auparavant, quand il avait affirmé avoir rapporté tout ce qu'il savait. Jacques (*Mém.*), I, 684. Burnet, II, 278.

1. Il me semble que la vraie question était de savoir si une accusation par les communes, *après avoir été repoussée par les lords*, était un empêchement à la juridiction de la cour ; mais aucune des plaidoiries ne l'aborda.

2. Pemberton devait son élévation à ce que Scroggs lui-même était sous le poids d'une accusation, et, par conséquent, peu propre à juger la question. Il se retira avec une pension. Jacques, I, 623.

3. *State Trials*, VIII, 243, 330. North, 287, 288.

avait résolu que cet intrigant subirait sa peine; et pourtant, quand tout espoir était éteint, le matin même de son exécution [1er juillet], il remit une confession écrite à l'ecclésiastique qui l'assistait, et au gibet il s'y référa comme contenant la vérité. Il y était dit qu'il s'était mêlé de ce libelle pour le service du roi, que l'accusation portée contre le lord Howard était exacte, et que ses dépositions avant les débats étaient des fables qui lui avaient été suggérées par les sheriffs et par Clayton et Treby. On doit peu de confiance à un homme qui a toujours accommodé son témoignage à ses espérances et à son intérêt. Cependant c'était la confession d'un mourant; il avait renoncé à la miséricorde de Dieu si ce n'était pas la vérité, et l'impression qu'elle fit sur le public engagea les quatre citoyens qu'il avait accusés à présenter leur justification, et à déclarer qu'en ce qui les concernait, les allégations de Fitzharris étaient un composé de faits dénaturés et de mensonges [1].

Avec ce délateur périt un bien meilleur homme, Oliver Plunket, archevêque titulaire d'Armagh, prélat dont la loyauté avait été attestée par quatre gouverneurs successifs d'Irlande. Il avait été jeté en prison sur l'accusation habituelle d'avoir reçu les ordres dans l'Eglise de Rome, lorsque la récompense promise aux délateurs engagea quelques-uns des témoins du roi, comme on les appelait, à le choisir pour chef du prétendu complot irlandais [2]. Mais ils n'osèrent pas soutenir dans leur propre pays les regards de l'homme qu'ils avaient accusé. On apprit aux débats qu'ils étaient partis pour l'Angleterre, et Plunket, au lieu d'être acquitté, fut forcé de les suivre. Lors de sa citation [3 mai],

1. *St. Trials*, VIII, 330-339. A l'appui de cette confession, on publia un «Récit contenant une relation véridique de l'entretien qui a eu lieu entre le docteur Hawkins et Edward Fitzharris, Esq., dernièrement prisonnier à la Tour.» En opposition parut une brochure intitulée: «La vérité vengée, ou relation des diffamations et calomnies... dans un écrit publié au nom du docteur Hawkins. 1681.»

2. La même chose arriva à un autre prélat irlandais, Peter Talbot, archevêque catholique de Dublin. Il avait jadis rendu d'importants services au roi et à son frère à l'époque de leur exil; et en 1673, quand Talbot se rendit en France par suite d'une proclamation qui bannissait les prêtres catholiques, tous deux s'étaient réunis pour le recommander à la faveur de Louis. A son retour, il fut arrêté dans un mauvais état de santé chez son frère, dans le comté de Kildare, et enfermé par le conseil à Newgate, à Dublin (8 sept. 1678). C'était justement après qu'Oates venait de faire sa prétendue révélation, et Talbot fut interrogé à plusieurs reprises sur la partie irlandaise du complot. Quoiqu'on n'eût rien trouvé de nature à l'incriminer, Charles n'osa pas lui montrer de faveur ni de sympathie et le laissa languir deux années en prison, au bout desquelles la mort délivra le vieillard de ses souffrances en 1681. Voyez *Hib. Domin.* 131, 710, et Oliver, *Collect.* 248.

le premier président lui accorda un sursis de cinq semaines pour faire venir ses preuves d'Irlande; mais son messager fut repoussé par les vents contraires; ses témoins furent retardés par la difficulté d'obtenir des passe-ports; les officiers de Dublin refusèrent de délivrer copie d'aucune pièce sans un ordre du conseil de Londres; et, en conséquence de ces délais, ses moyens de défense ne parvinrent en Angleterre que trois jours après sa condamnation. Les délateurs déposèrent contre lui [8 juin] qu'il avait été élevé à la dignité de primat dans le but de préparer les voies à une invasion française; qu'il avait fait un examen de la côte et choisi le port de Carlingford pour le débarquement de l'armée ennemie; qu'il avait recueilli de fortes sommes d'argent, avait ordonné de rassembler tous les catholiques en état de porter les armes et avait organisé une force de soixante-dix mille hommes qui devait se joindre aux envahisseurs, massacrer les protestants et établir le culte catholique. Plunket répondit que c'était une affaire des plus extraordinaires; car, se fût-il avoué coupable de ces crimes dans son pays, un jury irlandais n'eût pas manqué de l'acquitter, sachant personnellement que l'imputation ne pouvait nullement être vraie. Mais on l'avait arraché d'un lieu où son caractère, la conduite de ses accusateurs et l'état du pays étaient connus, pour le faire juger par des hommes que leur ignorance de toutes ces choses rendait incapables de se former une opinion exacte de sa culpabilité ou de son innocence. Si ses preuves étaient arrivées, il aurait montré que les témoins à charge étaient des gens indignes de crédit, des moines apostats qu'il avait punis pour leur immoralité, et des scélérats avérés qui étaient perdus de réputation. Mais il ne pouvait recourir à ces moyens de défense puisqu'ils étaient encore en route. La seule chose qu'il pût maintenant opposer aux serments des accusateurs, c'était la protestation solennelle de son innocence et la complète invraisemblance qu'il eût été en état de recueillir assez d'argent pour entretenir une armée, lorsqu'il était bien connu qu'il n'avait jamais pu obtenir plus de 70 liv. par an pour sa propre subsistance. Le jury néanmoins le déclara coupable; et lorsque le comte d'Essex, qui avait été lord lieutenant d'Irlande, sollicita sa grâce, affirmant qu'à sa propre connaissance l'accusation élevée contre lui ne pouvait être vraie, le roi répondit avec indignation : « En ce cas, my lord, que son sang pèse sur votre conscience. Vous pouviez le sauver si vous l'aviez voulu. Je ne puis lui pardonner, parce que je ne l'ose pas. » Plunket fut exécuté, et fut

la dernière des victimes sacrifiées à l'imposture du complot papiste; car le jour de la rétribution approchait rapidement; et l'orage, qui était déchaîné depuis si longtemps contre les catholiques, était sur le point d'éclater sur la tête de leurs oppresseurs [1].

De tous les chefs populaires entrés dans le conseil quelques années auparavant, il n'en restait pas un seul aujourd'hui. Le comte de Salisbury s'était retiré volontairement; Essex, Sunderland et Temple lui-même avaient été destitués; et les hommes d'état qui avaient la confiance du roi étaient le lord-chancelier et le lord-président, le comte de Halifax, Jenkins et Conway, secrétaires; Seymour, le dernier président des communes, et Hyde, qui venait d'être créé vicomte [2]. Tous partageaient ou paraissaient partager l'opinion du roi, que beaucoup de leurs adversaires méditaient un changement de dynastie, sinon de gouvernement, et que, désespérant de réussir par des voies légales, ils avaient résolu de recourir à la force, lors du dernier parlement à Oxford. Sous cette impression, le conseil chercha des preuves de leur culpabilité présumée; et un grand nombre des mêmes artifices mis en pratique par Shaftesbury pour appuyer les faussetés d'Oates, furent employées pour obtenir des preuves de trahison contre Shaftesbury et ses amis. Les témoins qui jusqu'alors avaient modifié leurs dépositions à son gré, remarquèrent avec effroi le changement de l'opinion publique. Ils commencèrent à craindre que la justice du souverain ne punît leurs parjures; et, pour prix de leur sûreté, ils consacrèrent volontiers leurs services futurs au parti le plus fort. Il eût été honnête et magnanime de refuser cette offre; mais il était évident que par leur liaison précédente avec Shaftesbury et ses amis, ces hommes devaient avoir eu connaissance de leurs menées et peut-être de leur but; l'espoir d'une découverte et le désir de la vengeance prévalurent; et à l'objection que les dépositions de pareils témoins méritaient peu de

1. *State Trials*, VIII, 447-500. Challoner, II, 461-472. Burnet, II, 279.

2. Jacques (*Mém.*), I, 677. Je devrais peut-être faire mention de l'arrivée du prince d'Orange en Angleterre cet été. Son but ostensible était de décider le roi à s'unir à l'Espagne et aux Etats contre les empiètements de la France: à quoi Charles objecta ses discussions avec le parlement. Le prince tint plusieurs conférences avec les ministres et les chefs populaires, sous prétexte d'effectuer une réconciliation; puis il partit, à ce que crut le roi, dans des sentiments différents de ceux qu'il avait nourris précédemment. Nous ne savons pas ce qui se passa entre lui et les adversaires de la cour; mais quand Charles l'invita l'année suivante à s'aboucher avec le duc d'York, il s'excusa sous un prétexte ou un autre, mais, à ce qu'on crut, parce qu'il ne jugeait pas de son intérêt d'être dans de bons termes avec son beau-père. Jacques (*Mém.*), I, 690, 692. Dalrymple, I-13. D'Avaux, I, 80, 83, 118.

crédit, il fut répondu que la valeur de leur témoignage était une question dont l'examen appartenait au jury.

Les premiers qui éprouvèrent les effets de cette réaction furent le lord Howard; College, surnommé, à cause de son zèle, le menuisier protestant; Rouse, l'ordonnateur et le chef de la populace de Wapping; et le grand agitateur, le comte de Shaftesbury, qui tous fondaient leur principal espoir de salut sur les grands jurys, nommés par des shériffs attachés à leur parti.

1. Lord Howard avait été mis à la Tour [12 juin] sur la dénonciation de Fitzharris; mais il y avait une contradiction importante entre le témoignage de la femme et celui du domestique du délateur, et le grand jury refusa d'admettre l'acte d'accusation. Le procureur général néanmoins eut l'adresse de le retirer avant qu'il n'eût été mis au dossier; et par cet artifice empêcha le prisonnier, quoiqu'il réclamât son élargissement, quoiqu'il communiât en témoignage de son innocence, d'être admis à caution, avant d'avoir subi encore cinq mois de détention[1].

2. L'accusateur de College et de Rouse était Bryan Haynes, qui avait d'abord offert ses services à Shaftesbury, mais avait eu ensuite la sagacité de découvrir son erreur et de se ranger sous la bannière de la cour. Connaissant les principes politiques professés par les personnes qui composaient le grand jury, le procureur général demanda [8 juillet] et le premier président ordonna que les débats sur l'acte d'accusation contre College eussent lieu en audience publique. Mais l'expérience échoua. Quoique les témoins eussent été jugés croyables lors des poursuites du complot papiste, le jury refusa de les croire contre le menuisier protestant. Le ministère public découvrit toutefois que quelques-uns des délits imputés au prévenu avaient été commis dans l'Oxfordshire; un nouveau bill contre lui fut admis [16 juill.] par le grand jury de ce comté; et College fut mis en jugement à Oxford pour être allé en armes dans cette ville, dans le dessein de se saisir de la personne du roi, conjointement avec plusieurs de ses complices[2]. Ce procès offrit un spectacle nouveau et en-

1. *Pas de complot protestant*, III, 111. Ralph, 600, note, 606.

2. Dans l'affaire d'Atkins, Shaftesbury avait ordonné de fournir au prévenu des plumes, de l'encre et du papier, et ensuite lui avait fait enlever ce qu'il avait écrit, afin que l'accusation connût sa défense; en conséquence de quoi elle fit venir et interroger ses témoins (*St. Trials*, VI, 1494). A cet acte d'oppression on a opposé parfois l'enlèvement des papiers de College après son arrivée à Oxford; mais il y a une différence considérable entre les deux cas. Aaron Smith, le procureur whig, offrit au geôlier quatre guinées pour être ad-

traordinaire [17 août]; les hommes qui jusqu'alors avaient été dans l'habitude de se prêter l'appui mutuel de leurs sentiments pour confirmer leurs nombreuses faussetés relativement au complot papiste, comparurent devant la cour divisé en deux corps et rangés en bataille les uns contre les autres sous le commandement de leurs chefs respectifs, Dugdale et Oates. Dugdale, Turberville et Smith jurèrent positivement que College était coupable; Oates, Bolron et autres contredirent leur témoignage et les traînèrent dans la boue [1]. Il est évident qu'ils ne méritaient pas plus de crédit les uns que les autres; mais l'accusation contre le prévenu tira un faible parti de l'activité connue de College, de son intempérance de langage, et de son habitude de chanter des chansons et de distribuer des gravures injurieuses pour le caractère du monarque. Qu'il eût trempé dans beaucoup de menées injustifiables, il n'y a pas à en douter; mais tout homme impartial qui lira son procès contestera la justesse du verdict rendu par le jury, et ajoutera foi à sa protestation solennelle au pied du gibet, qu'il mourait innocent de tout acte ou intention de trahison [2].

3. Son compagnon Rouse fut plus heureux. Le grand jury n'admit point le bill [31 août], et il n'existait aucune accusation contre lui dans aucun autre comté. Il recouvra sa liberté; mais, incapable de profiter de l'expérience, il subit en 1683 pour un nouveau délit la mort ignominieuse à laquelle il avait échappé en 1681 [3].

4. Les renseignements contre le comte de Shaftesbury furent fournis par trois témoins Irlandais, qui l'accusèrent de les avoir subornés pour porter faux témoignage contre la reine, le duc d'York, le lord lieutenant et le lord chancelier d'Irlande. Son maintien dédaigneux et menaçant devant le conseil intimida quelques-uns des membres; mais sa hardiesse l'abandonna lors-

mis auprès du prisonnier. Ayant été refusé, il obtint un ordre du premier président, et fut aperçu mettant une liasse de papiers dans les mains de College. Ces papiers furent saisis, et, après que le prévenu eut plaidé, furent examinés par la cour. C'étaient des instructions pour sa défense, avec des objections légales et un discours contenant des critiques sur le gouvernement. Les juges ordonnèrent d'en faire une copie où seraient omis les passages qu'ils regardaient comme séditieux, et ils la remirent au prisonnier. *State Trials*, VIII, 579, 582, 587.

1. Pour punir Oates de sa conduite dans ce procès, on lui ôta sa pension et on le chassa de son logement à Whitehall. Bulstrode, 329. *Loyal Protestant*, n° 52.

2. *State Trials*, VIII, 549, 746. Bulstrode, 325. North, 587, 589.

3. North, 586. Jacques (*Mém.*), I, 713.

que l'ordre de son emprisonnement fut signé, et que la canaille elle-même le hua comme on le menait à la Tour. Là, il céda aux conseils de la prudence ou du désespoir ; mais son offre de s'expatrier, en se rendant dans sa plantation de la Caroline, fut repoussée [2 juillet], et le roi annonça la résolution de le mettre en jugement devant ses pairs. On fit tous les efforts possibles pour faire avorter le dessein du roi, en obtenant le rejet de l'acte d'accusation par le grand jury. Les nouveaux sheriffs, Shute et Pilkington, réunirent à cet effet des hommes connus pour être de violents ennemis de la cour [24 nov.] ; on publia des pamphlets, des relations et des instructions au jury de la tendance la plus incendiaire ; et la salle fut remplie de gens soudoyés par le parti dans Wapping et les faubourgs. Les débats, comme dans l'affaire de College et de Rouse, eurent lieu publiquement en présence des juges. Cependant la conduite des spectateurs fut si violente que les témoins se plaignirent à plusieurs reprises du danger que courait leur vie, et que les juges eux-mêmes ne se sentaient point en sûreté sur leur banc. L'acte d'accusation chargeait le comte d'avoir fait des préparatifs de guerre dans le dessein de forcer le roi de céder aux vœux du parlement d'Oxford : et à l'appui vinrent les dépositions de Booth, qui prétendit avoir été positivement engagé pour ce service ; de Haynes, que Shaftesbury lui-même avait recommandé au roi comme un homme d'honneur et de conscience, et de plusieurs des témoins qu'il avait fait venir d'Irlande pour soutenir le prétendu complot irlandais. Il est très-probable que le jury était déterminé d'avance à ne pas les croire ; mais leur conduite et leur réputation étaient si propre à éveiller le soupçon, que douze hommes impartiaux, quels qu'ils fussent, seraient arrivés à la même conclusion. La réponse faite au bill fut « ignoramus ; » la salle fut ébranlée par les applaudissements, et la journée se termina par des feux de joie, au son des cloches, et aux cris de « Montmouth, Shaftesbury et Buckingham[1]. »

Ce triomphe, toutefois, fut de courte durée. Tandis que le parti se félicitait de voir son chef échappé à ce danger, la publication de deux écrits, trouvés en sa possession et produits à la cour, réveilla le courage des tories, et donna une supériorité décidée à leur cause. L'un d'eux était un projet d'association à l'effet de maintenir la religion protestante, et d'exclure Jacques, duc

1. Jacques (*Mém.*), I, 687, 714. Macph. 122, 124. *State Trials*, VIII, 759-847. North, 110-115. Burnet, II, 289. Reresby, 124, 127. Coke, 309-313.

d'York, et tout autre papiste, de la succession; et dans ce but, on faisait jurer devant Dieu aux signataires de poursuivre jusqu'à la mort tous ceux qui s'opposeraient à leur juste et droite intention; et, pour mieux assurer le succès de cette œuvre pieuse, de suivre les ordres qu'ils recevraient du parlement pendant ses sessions, ou de la majeure partie des membres du parlement faisant partie de l'association, après sa prorogation ou dissolution, et d'obéir aux officiers qui leur seraient imposés par les mêmes personnes dans leurs comtés, cités et bourgs respectifs. L'autre écrit contenait une liste alphabétique des individus les plus considérables de chaque province, divisés en deux catégories, en « dignes hommes » et « hommes dignes, » désignation qu'on interprète comme signifiant, « dignes de confiance et dignes d'être pendus[1]. » La connaissance de ces écrits, la tendance criminelle du premier, et l'odieuse distinction faite dans le second, jetèrent le pays dans la fermentation. Le projet d'association n'était point, à la vérité, de la main de Shaftesbury; mais personne ne doutait qu'il n'eût été dressé par lui, ou sous sa direction, et qu'il ne s'accordât parfaitement avec les vues du parti. Parmi les « dignes hommes, » une foule s'empressèrent de prouver qu'ils n'avaient aucun droit à cette honorable désignation; et les « hommes dignes » s'offensèrent du stigmate imprimé à leur caractère, et brûlèrent de se venger. En peu de temps, il arriva de tous côtés à Whitehall des adresses exprimant le plus fervent attachement pour le souverain, et la plus profonde horreur pour l'association et ses fauteurs. On déclarait que son but était de trahir non-seulement la personne du roi, mais la constitution du royaume, et qu'elle était plus funeste à la nation que « cette vieille hypocrisie des ligue et covenant solennels; » les hommes qui refusaient d'admetre le bill contre son auteur ou instigateur étaient signalés avoir faussé les lois, et « avoir visé à une domination tyrannique sur le souverain et son peuple; » et on assurait à Charles que ses fidèles sujets détestaient toutes ces associations illégales, et le défendraient jusqu'à la dernière extrémité, lui et ses successeurs légitimes, contre tous traîtres et conspirateurs quelconques[2].

1. *State Trials*, VIII, 782-787. North, 112. L'Estrange, *Courte Hist.* 100. Echard, 1014.

2. Voyez les adresses dans la *Gazette de Londres*, et particulièrement celles des magistrats de Hicks's-Hall et des jurisconsultes de Gray's-Inn et d'Inner-Temple.

Le roi se hâta de mettre cet enthousiasme du peuple à profit contre ses adversaires. 1. Les plus mal vus des « dignes hommes » furent successivement et sans bruit évincés de la commission de paix, et leurs remplaçants furent pris sur la liste des « hommes dignes, » ou parmi les ecclésiastiques qui s'étaient distingués en défendant la doctrine de l'obéissance passive. 2. Comme la majorité des dissidents avait jusqu'alors prêté son aide aux chefs populaires, on leur fit porter la peine de leur peu d'affection pour la cour. A la requête des magistrats de Middlesex, le roi ordonna que les lois « contre les conventicules » et « les réunions illégales sous prétexte de culte religieux » fussent mises immédiatement à exécution : les loyaux et les zélés, les intéressés et les vindicatifs profitèrent de l'occasion; et les amendes, les saisies et les emprisonnements d'autrefois recommencèrent sur-le-champ[1]. 3. Enfin on médita une attaque contre les priviléges de la cité, le boulevard des exclusionistes. A l'élection du premier magistrat, la cour l'avait émporté en faveur de sir John More, citoyen paisible et inoffensif, qui, bien que signataire d'une des adresses, avait rencontré peu d'opposition dans le parti, à cause de son caractère timide et réservé. Mais l'élection des sheriffs, à tout considérer, était de plus grande importance. C'était d'eux que dépendait le choix des personnes appelées à servir de jurés; et l'on était généralement persuadé que tant que les sheriffs seraient dévoués à l'opposition, la couronne ne pourrait obtenir aucun verdict contre les chefs ou les membres du parti. C'est pourquoi il fut proposé au roi en conseil de déposer une plainte, de la nature d'un *quo warranto*, au banc du roi, pour s'enquérir en vertu de quelle autorité la cité réclamait les droits et priviléges qu'elle exerçait. En ce cas, ou la crainte de la forfaiture engagerait la corporation à solliciter la faveur royale, ou le jugement de la cour lui ôterait les pouvoirs dont elle se servait au préjudice de l'autorité royale. Le roi donna son assentiment, et au terme d'Hilaire la plainte fut mise au dossier; mais avec la plaidoirie et la réplique, la duplique et la triplique, la contre-réplique, les surséances et les formes dilatoires de la procédure, il s'écoula plus de dix-huit mois avant que la question fût débattue et le jugement prononcé[2]. En attendant, le lecteur peut tourner ses regards vers l'Écosse, et prendre un aperçu ré-

1. Neal, II, 727.

2. Jacques (*Mém.*), I, 714. North, 629. *State Trials*, VIII, 1039-1086. Voyez dans Jenkins, II, 684, une lettre sensée de cet homme d'état au duc d'York, et

pide des événements les plus intéressants qui s'étaient passés dans ce royaume.

La défaite de Bothwell-Bridge avait amorti l'ardeur des covenantaires. En fréquentant les églises des ministres autorisés, ils réussirent à se soustraire à l'attention et à la sévérité du gouvernement; et au bout de quelques semaines on eût dit que le parti qui venait d'exciter une alarme si générale avait entièrement cessé d'exister. Il y avait encore un reste d'israélites fidèles, peu nombreux et sans influence, mais d'un fanatisme sauvage et d'un zèle indomptable, qui avaient suivi leurs guides spirituels, Cargill et Cameron, dans le désert, et étaient nourris par eux, au milieu des vallons et des marais, de la manne de la parole divine. En contemplant leur état d'abandon, ces enthousiastes furent naturellement amenés à discuter l'autorité de ceux qui leur infligeaient ces souffrances; ils découvrirent qu'il n'avait pas été au pouvoir de leurs ancêtres, qui avaient rendu la succession héréditaire dans une famille, de lier leur postérité, et d'acheter leur propre liberté au prix de l'esclavage de leurs descendants; et ils prétendirent que, depuis que Charles Stuart, en rejetant le covenant, avait enfreint la condition à laquelle il avait reçu la couronne d'Ecosse, il avait par là perdu tout droit à l'exercice de l'autorité royale [1]. Convaincu de la vérité de cette doctrine, Cameron, accompagné de vingt de ses disciples, se rendit [22 juin 1680] au petit bourg de Sanquhar, et, après en avoir fait une lecture publique, afficha sur la croix « une déclaration et un témoignage du véritable parti presbytérien, antiépiscopal, antiérastien et persécuté d'Ecosse. » Dans ce singulier document ils « reniaient Charles Stuart, qui plusieurs années auparavant pour sa tyrannie aurait dû cesser d'être roi, chef ou magistrat; et sous la bannière du seigneur Jésus-Christ, capitaine de leur salut, ils déclaraient la guerre à ce tyran et usurpateur; ils reniaient aussi et désavouaient la réception faite en Ecosse au duc d'York, papiste déclaré, comme contraire à leurs principes et à leurs vœux envers le Très-Haut; et en finissant ils espéraient que personne de les blâmerait, si, quand le Seigneur leur en donnerait l'occasion, ils traitaient leurs adversaires comme ils en avaient été traités [2]. »

il expose ses motifs pour différer d'opinion avec le reste du conseil sur la question de la politique et de la justice de cette poursuite.

1. Wodrow, II, *App.* 45, 46. *State Trials*, x, 795.

2. Wodrow, *App.* 47. *State Trials*, x, 805. Je dois faire la remarque qu'*Eras-*

L'armée d'Israël, — les gens préparés à soutenir cet audacieux défi, — s'élevait à vingt-six cavaliers et environ quarante fantassins; mais ils priaient où d'autres eussent fait sentinelle, et ils furent surpris par trois compagnies de dragons à Airmoss, dans le comté de Kyle [20 juin]. A l'approche de l'ennemi, Cameron s'écria : « que le Seigneur prenne les plus mûrs, et épargne les plus verts; » et, invitant ses hommes à le suivre, il marcha à la rencontre des assaillants. Il tomba : son frère et sept de ses compagnons partagèrent son sort; et Rathillet, que le lecteur se souviendra d'avoir vu figurer dans l'assassinat de l'archevêque Sharp, fut blessé avec quelques autres et fait prisonnier [1]. Le martyr eut l'honneur de donner au parti le nom de Caméroniens; Cargill s'échappa et se prépara à venger sa mort. A Torwood, dans le Stirlingshire, il assembla ses disciples [sept.], et après leur avoir fait d'abord des lectures, puis un sermon, il se mit à prononcer le jugement suivant de ce ton solennel : « Moi, ministre de Jésus-Christ, et ayant autorité de lui, en son nom et par son esprit, j'excommunie, rejette de la véritable Eglise, et livre à Satan, Charles II, roi d'Ecosse, pour s'être moqué de Dieu, pour son parjure, sa souillure d'adultère et d'inceste, son ivrognerie et son hypocrisie avec Dieu et les hommes. » De par la même autorité, et dans des termes semblables, il excommunia Jacques, duc d'York, pour idolâtrie; Jacques, duc de Monmouth, pour avoir attaqué le peuple du Seigneur à Bothwell-bridge; John, duc de Lauderdale, pour blasphème, apostasie et adultère; et le duc de Rothes, sir George Mackenzie, l'avocat du roi, et Dalziel de Binns, pour différents délits. Toute ridicule que cette sentence dut paraître à ceux qui en étaient l'objet, elle fit une profonde et terrible impression sur les auditeurs de Cargill, auxquels il assura

tus était un médecin de Suisse qui enseignait que l'Eglise n'avait aucune autorité régulière pour censurer ou excommunier, mais qu'elle était subordonnée au pouvoir civil et dans sa dépendance.

1. Wodrow, 140, 143. Rathillet fut jugé pour « trahison et assassinat au préjudice de l'archevêque Sharpe. » Il déclina l'autorité du roi et de la cour, « parce qu'ils avaient usurpé une suprématie sur l'Eglise, qui n'appartenait qu'à Jésus-Christ, et avaient établi l'idolâtrie, le parjure et autres iniquités dans le pays, et à cet effet avaient versé beaucoup de sang innocent. C'est pourquoi lui, comme adhérent au Christ, à ses droits et à sa charge royale, déclinait comme juges compétents ceux qui sont ses ennemis (du Christ) et compétiteurs de sa couronne et de son pouvoir, » Il fut condamné, et exécuté le 30 juillet 1680. Voyez les documents originaux dans *State Trials*, x, 791-830. Deux années après, en 1683, Guillon, un autre des meurtriers de Sharp, fut exécuté à Edimbourg. On lui coupa d'abord les mains au bas de la potence, ensuite il fut pendu; on lui coupa la tête, qu'on exposa à Cupar, et son corps fut suspendu, chargé de chaînes à Magus-Muir. Kirkton, 423, note.

que « aucun pouvoir sur terre, rois, princes, magistrats ou ministres de l'Evangile, ne pouvaient, sans le repentir des personnes, manifesté ouvertement et légalement, relever de cette excommunication[1]. »

Ces actes augmentèrent la vigilance et la sévérité du conseil, qui commença à réfléchir que la vie de ses membres aussi bien que l'honneur du gouvernement était en jeu. Les Caméroniens, il est vrai, avaient jusque-là borné leurs efforts à des mesures défensives; mais il y avait lieu de craindre que, si leur nombre se multipliait par sa négligence, ils n'en vinssent à des actes d'agression; et le meurtre de l'archevêque avait montré avec quelle facilité ces sortes d'enthousiastes prenaient des idées de vengeance pour des inspirations du ciel. Les prisonniers amenés d'Ayrmoss portèrent la peine de leur rébellion : des recherches sévères furent faites, non-seulement contre ceux qui avaient pris les armes avec eux, mais contre ceux qui professaient leurs doctrines; et six de ces derniers attestèrent par la perte de leur vie la sincérité de leur croyance. De ce nombre étaient deux femmes, Isabel Alison et Marion Harvey, dont le zèle devait sans doute être réprimé, mais dont l'obstination ne pouvait mériter la mort[2]. En prison, la Bible était leur principale consolation : la lecture du livre des Çantiques les jetait dans des extases de joie; et quand elles montèrent à l'échelle fatale [26 janv. 1681] elles égayèrent leurs derniers moments en s'appliquant le passage : « Ma bien-aimée, mon unique beauté, venez. » Le duc d'York, qui venait d'arriver en Ecosse, douta de la politique ou de la justice de ces exécutions. Il fit offrir leur grâce à quelques-uns des patients, à la seule condition de dire : « Dieu bénisse le roi; » mais quoique déjà la corde fût autour de leur cou, ils rejetèrent une condition qu'ils regardaient comme une apostasie[3]. Il en restait d'autres

1. Wodrow, 144. Crookshank, 71. Cargill fut pris le 13 juillet et exécuté le 26 juillet 1681. Il excommunia le roi, renia son autorité, et soutint, d'après les exemples de Jaël et de Phineas, qu'un individu inspiré par Dieu pouvait légitimement en mettre un autre à mort. Voyez Wodrow, II, 185, 186. *App.* 54, 55.

2. Il est à remarquer, toutefois, qu'elles montrèrent par leurs réponses qu'elles approuvaient le meurtre de l'archevêque et connaissaient bien les meurtriers. Harvey, dans sa déposition imprimée, rend responsables de sa mort le traître qui est sur le trône, le duc d'York, qui était présent à son premier interrogatoire, et toutes les personnes qui ont pris part à son arrestation, emprisonnement, procès et condamnation. Voyez Kirkton, *App.* 426, note.

3. C'étaient Skene, Potter et Stewart. Skene était déjà expédié lorsque Potter parut vouloir prononcer les mots; mais sa femme, le saisissant par le bras et le faisant presque tomber de l'échelle, s'écria : « Va, meurs pour la bonne vieille cause, mon cher. Vois M. Skene, il soupera ce soir avec Jésus-Christ. » De

également prêts à saisir la couronne du martyre; mais le duc les priva de cette brillante récompense, en les condamnant à de durs travaux dans une maison de correction, ou en les enrôlant dans un régiment écossais au service du roi d'Espagne[1].

Le premier soin de ce prince fut d'étudier l'état politique de l'Europe; et un court examen le convainquit que l'esprit de résistance à la cour, qui l'avait chassé d'Angleterre, n'avait fait que peu de prosélytes parmi les Ecossais. Le peuple regardait généralement les seigneurs comme ses guides naturels; et les seigneurs, à deux exceptions près, professaient un entier dévouement à la couronne. La persécution, il est vrai, avait fait naître des sentiments différents dans le cœur des plus rigides covenantaires; mais il n'y en avait que dans quelques districts de l'ouest et du sud, et ils formaient un parti trop méprisable sous le rapport du nombre, et trop découragé par une longue suite de souffrances pour exciter la moindre appréhension. Le mal venait principalement des haines de famille, qui divisaient la noblesse en partis hostiles, et poussaient chacun à se rehausser en abaissant son ennemi; des juridictions héréditaires, qui étaient exercées de la manière la plus hautaine et la plus tyrannique, et de la mauvaise administration de Lauderdale, qui avait songé avant tout à enrichir la duchesse et ses créatures aux dépens des lois et de la justice. Sept commissaires de la trésorerie, largement rétribués, administraient un faible revenu de 60,000 liv. Les fermiers des douanes et de l'accise étaient encouragés par la connivence du gouvernement à extorquer de l'argent par des artifices illégaux; et les troupes, qui étaient censées levées dans le but de réprimer les déprédations des montagnards, n'existaient que sur les rôles des officiers qui touchaient la paye de ces gardiens imaginaires[2].

plus, en 1684, le 9 décembre, « dix furent notés pour avoir renié l'autorité de Sa Majesté. Six eurent la sagesse de se rétracter; les quatre autres furent assez fous pour refuser de dire : Dieu sauve le roi! Trois l'auraient fait, mais ils furent endurcis par la société pestiférée du quatrième. » Tous quatre subirent la mort. Fountainhall, *Décisions*, I, 318.

1. Burnet, II, 293-295. Fountainhall, dans *State Trials*, X, 877. Le fait d'avoir accompagné un comité du conseil, un jour que la jambe d'un prisonnier (Spreul) fut placée dans le brodequin, a été souvent cité comme une preuve de la cruauté du duc d'York; mais assurément on pourrait s'expliquer sa présence par beaucoup d'autres motifs que le désir de voir souffrir un homme. Le prévenu devait être interrogé sur une prétendue conspiration ayant pour but de faire sauter l'abbaye et le duc avec elle. Wodrow, II, 163.

2. Le duc proposa que cet argent fût partagé à l'avenir entre Huntley, Argyle, Athol et Seaford, les quatre grands chefs des hautes terres, et qu'on les rendît responsables de toutes les déprédations commises par les clans qui dépendaient d'eux. De la sorte, ils auraient la volonté, comme ils en avaient

Il était évidemment de l'intérêt de Jacques de se faire bien venir de la nation. Dans cette vue, il employa l'influence de sa haute position à calmer les dissensions qui divisaient tant de nobles familles, chercha à délivrer le peuple de l'oppression en éloignant peu à peu et sans bruit les créatures de Lauderdale, et suggéra à son frère les autres remèdes qui ne pouvaient être appliqués que par la volonté du souverain. En peu de mois Jacques était devenu populaire en Ecosse [1].

Toutefois, tandis qu'il paraissait consacrer toute son attention aux intérêts de ce pays, il ne perdait pas de vue les affaires de l'Angleterre. La réunion du parlement à Oxford l'avait plongé dans le désespoir : sa dissolution soudaine lui apprit à compter sur la fermeté du roi. Cependant ses espérances ne furent pas promptes à se réaliser. D'après l'avis de Halifax, sa première demande pour être rappelé en Angleterre fut formellement refusée. Quant à la seconde, celle de tenir un parlement en Ecosse, Charles y consentit avec joie. Le but du monarque était de dédommager son frère du refus précédent qui l'avait blessé ; le but de Jacques était d'obtenir du parlement écossais la reconnaissance de son droit au trône d'Ecosse.

Le duc, en qualité de commissaire royal, ouvrit [28 juill.] la session par un discours où était exprimée la disposition du roi à s'unir à son peuple pour pourvoir à la sûreté de la religion protestante, et sa confiance qu'il les trouverait également prêts à assurer la légitime transmission de la couronne. Ses désirs furent satisfaits. Le premier acte voté par les Etats confirma toutes les lois existantes à l'appui de la religion protestante, et tous les actes faits contre le papisme [31 août]; le second déclara que les rois d'Ecosse tenaient le pouvoir royal de Dieu seul, qu'ils y succédaient en ligne directe et selon les degrés connus de proximité du sang; qu'aucune différence de religion, aucun acte du parlement, fait ou à faire, ne pouvaient changer ou détourner cette succession, et que changer, intervertir ou suspendre le plus proche héritier du trône de l'administration du gouvernement, conforme aux lois du royaume, équivalait à un acte de trahison [2]. Il y eut ensuite beaucoup d'altercations au sujet des vexations

déjà le pouvoir, d'empêcher les incursions des montagnards. Jacques (*Mém.*), I, 706.

1. Voyez Jacques (*Mém.*), II, 580, 644, 704-707. Burnet, II, 292.

2. Wodrow, II, *App.* p. 59. Statuts écossais, 1681, c. I, II.

éprouvées sous l'administration du duc de Lauderdale[1], et de la tyrannie exercée par les lords qui étaient en possession de la juridiction héréditaire. Mais l'acte le plus important de la session fut l'imposition d'un nouveau test qui avait été également réclamé par le gouvernement pour arrêter la propagation des doctrines antimonarchiques que prêchaient les Cameroniens, et par les plus zélés d'entre les protestants comme contrepoids à l'influence d'un successeur catholique. Mais ici il s'éleva une difficulté : comment définir la religion protestante de manière à satisfaire généralement dans un pays où l'épiscopat était, à la vérité, établi par la loi, mais où le presbytérianisme conservait son empire sur les cœurs ? Pendant bien des années la confession de foi de Westminster avait composé les croyances autorisées de l'Eglise d'Ecosse ; mais par l'acte rescisoire de 1661, ce document avait été dépouillé de son autorité, et la seule forme de doctrine qui possédât encore la sanction de la législature était la confession plus ancienne rédigée en 1560, et approuvée dans le premier parlement de Jacques VI, en 1567. Dans la circonstance présente, les lords des articles, parmi lesquels était le comte d'Argyle, proposèrent la ratification de cette confession, et Dalrymple, président de la cour de session, fit la motion qu'elle fût reconnue dans le nouveau test comme règle de la religion protestante. Paterson, évêque d'Edimbourg, vit la difficulté, mais donna son consentement après quelque résistance, et on rendit un acte qui ordonnait que toutes les lois contre les papistes et les dissidents fanatiques de l'Eglise nationale seraient rigoureusement mises en vigueur, et que toutes les personnes revêtues de fonctions publiques, à l'exception du frère et des fils légitimes du roi, prêteraient le serment du test annexé à l'acte, sous peine de confiscation et d'exclusion de tout emploi. Ce test se composait 1° d'une profession d'adhésion, et une promesse d'adhérer à la vraie religion protestante contenue dans la confession de foi enregistrée dans le premier parlement de Jacques VI; 2° de la

1. On offrit la preuve du parjure de lord Hatton, frère de Lauderdale, dans le procès de Mitchel, et d'une conspiration dans laquelle il s'était engagé à convaincre lord Bargeny de rébellion. Jacques obtint que la connaissance de ces faits serait renvoyée au roi, ce que ses ennemis lui ont sévèrement reproché. Il paraît néanmoins, d'après une note de la nouvelle édition de Burnet (II, 299), que le duc avait déjà envoyé les preuves de la première de ces affaires au roi, qui, en conséquence, avait privé son ancien confident Lauderdale de tous ses emplois; et que Lauderdale fût loin de croire Jacques son ami ou celui de son frère, on le voit par son opposition en Angleterre aux actes du duc en Ecosse.

reconnaissance ordinaire de la suprématie du roi sur toutes personnes civiles et ecclésiastiques, et d'une renonciation à toute juridiction étrangère; 3° d'un rejet des doctrines et pratiques déjà condamnées par la déclaration prescrite dans le onzième acte du premier parlement du roi, et enfin de la reconnaissance qu'on « n'était pas tenu par le covenant national, ou par les ligue et covenant solennels, ou d'aucune autre manière quelconque, de tenter aucun changement dans le gouvernement de l'Eglise ou de l'Etat, tel qu'il était alors établi par les lois du royaume[1].»

L'obligation de jurer adhésion à une confession de foi presbytérienne parut d'abord au clergé épiscopal une vexation intolérable; mais sa répugnance se dissipa par degrés, lorsqu'on eut découvert que, sous le rapport du gouvernement de l'Eglise, cet acte ne contenait aucune clause incompatible avec la discipline établie, et lorsque le conseil, pour écarter les objections basées sur quelques doctrines spéculatives de peu d'importance, eut publié une déclaration que le test ne s'appliquait point à toutes les parties de la confession, mais seulement à la « vraie religion protestante fondée sur la parole de Dieu, et y contenue, comme opposée au papisme et au fanatisme, » et qu'il ne faisait ni n'avait l'intention de faire aucun empiétement sur le pouvoir spirituel intrinsèque de l'Eglise, et ne portait aucun préjudice à la forme du gouvernement épiscopal. On fit bien une faible tentative pour entretenir l'opposition, en soutenant que par cette déclaration le conseil avait outrepassé son autorité légitime, parce qu'aucune cour inférieure au parlement ne pouvait avoir le droit d'expliquer l'intention du parlement. Mais la majorité du clergé pourvu de bénéfices était trop prudente pour sacrifier ses émoluments à des scrupules non fondés, et le nombre des dissidents qui renoncèrent à leurs benéfices ne monta pas à plus de quatre-vingts; encore ne furent-ils pas autant influencés par leur répugnance pour la confession de foi que par celle qu'ils avaient à reconnaître la suprématie du roi, qui, armée comme elle l'était du pouvoir le plus arbitraire par l'acte de Lauderdale de 1669, leur paraissait dangereuse aux mains d'un successeur catholique.

Parmi les laïques, le nombre des réfractaires se borna principalement au peu d'individus liés avec le parti whig d'Angleterre, et qui regardaient les diverses clauses du test comme contraires à leurs principes politiques et aux desseins qu'ils méditaient. Les

1. Voyez-le dans *State Trials*, VIII, 780, et Statuts écossais, 1681, c. VI.

ducs de Hamilton et de Monmouth donnèrent leurs démissions en conséquence ; mais l'homme dont la détermination était attendue avec la plus grande impatience était le comte d'Argyle. Il avait beaucoup d'ennemis puissants dans la noblesse écossaise. Durant la session, le comte d'Errol avait présenté un bill ayant pour but de contraindre Argyle à faire droit à plusieurs réclamations pécuniaires élevées contre les biens de sa famille, et l'avocat du roi avait contesté son droit aux sheriffats héréditaires qu'il occupait, et à sa charge de justicier général de l'Argyleshire et des îles, et quoique Jacques, en faisant intervenir l'autorité royale, l'eût mis à l'abri de ces poursuites, cependant le renvoi du comte de la cour de session montra que sa conduite avait mécontenté. Ses adversaires espéraient qu'il refuserait le test ; mais le désir de conserver tant d'importantes juridictions héréditaires prévalut, et il offrit de prêter le serment avec l'explication suivante [3 nov.], qu'il entendait ne se lier « qu'autant que cela serait compatible avec la religion protestante, et ne pas s'interdire d'entreprendre, par les voies légales et dans sa position, de faire dans l'Eglise et l'Etat les changements qu'il jugerait avantageux. » Il est difficile de comprendre la nécessité de ces restrictions. Son seul but dans la première partie était, comme il le dit, « de se garantir des chicanes, » car il n'avait pas l'idée que « le test contînt rien de contraire à la religion protestante, » et la seconde n'était guère nécessaire, car le déni général de toute obligation « de tenter des changements dans le gouvernement » ne pouvait jamais être entendu comme une renonciation au droit qui lui appartenait comme pair du parlement. Le duc d'York lui fit observer que c'était le vrai sens du test, et qu'il se trompait s'il croyait lui avoir donné une signification nouvelle.

Lorsque Argyle prêta le serment du test avec cette explication, un grand nombre de spectateurs trahirent leur désappointement par leurs regards ; mais Jacques fut satisfait, et quoique le conseil maintînt qu'il n'aurait pas dû le souffrir, il résolut « de ne pas pousser l'affaire plus loin. » Mais on lui fit de nouvelles représentations : le comte fut appelé à remplir une seconde fois les formalités voulues comme commissaire de la trésorerie [4 nov.] ; cette fois, son explication fut refusée [5] ; et quoiqu'il eût été trouver le duc, et qu'il l'eût convaincu de la droiture de ses intentions, il reçut l'ordre [9 nov.] de se constituer prisonnier au château d'Edimbourg. Bientôt après [20], l'avocat du roi, par suite d'instructions venues d'Angleterre, l'accusa de trahison.

de *leasing-making* (provocation à la sédition par actions), et de parjure, charges qui reposaient sur une base bien frêle, sur la seule clause explicative qu'il avait ajoutée au test en présence du conseil [1].

Le lecteur s'imaginera peut-être que le but de la cour était simplement d'intimider Argyle, et le peu de gens qui se sentiraient disposés à suivre son exemple. Mais au bout de trois semaines [12 déc.], il fut mis en jugement. Le ministère public soutint que, dans son explication, il avait réclamé pour chaque individu le droit de déterminer dans quel sens les tests parlementaires devaient être entendus; qu'il avait diffamé la législature en insinuant qu'elle imposait des serments contradictoires et violait la religion protestante; qu'il avait recommandé au peuple la doctrine des rebelles et des covenantaires, à savoir, que tout homme a le droit de faire, suivant les inspirations de son jugement particulier, des changements dans l'Eglise ou l'Etat, « sans s'inquiéter de l'assentiment ou du dissentiment du roi, » et qu'il avait usurpé l'autorité souveraine en déclarant qu'il entendait que son explication formât une partie de son serment. A une argumentation si frivole et si captieuse, il fut répondu que le comte étant appelé à remplir les formalités requises pour ses charges, avait eu le droit de spécifier le véritable sens dans lequel il entendait prêter le serment du test; que son seul motif avait été le désir de décharger sa conscience, et d'éviter toute espèce de faux-fuyant ou d'équivoque, et qu'aucun homme raisonnable ne confondrait une communication confidentielle au conseil avec une tentative pour semer la discorde et la sédition entre le roi et ses sujets. Mais les lords de la haute cour de justice furent d'avis [12 déc.] que les délits énoncés constituaient le crime de trahison, de *leasing-making* et *leasing telling* (provocation à la sédition par actions et par paroles), mais non celui de parjure [2]; et l'assise ou jury, présidé par le marquis de Montrose, déclara l'accusé coupable. Quand Charles reçut cette nouvelle, il accorda la permission [18] de prononcer la sentence, mais il ajouta la stricte injonction que l'exécution fût suspendue jusqu'à nouvel

1. Affaire du comte d'Argyle par Stewart, avec plusieurs autres documents dans *State Trials*, VII, 866, 883.

2. *State Trials*, 908, 944, et *State Tracts*, II, 151, 216. C'étaient Collington, qui fut *non liquet*; Harcarss, qui se prononça en faveur d'Argyle; Newton, Norret et Fairn, qui se prononcèrent contre lui, et Queensbury, qui n'émit aucun avis, parce que la majorité avait déjà décidé. Fountainhall, 12, 13 déc.

ordre[1]. Argyle n'osa pas se fier à la miséricorde du souverain pour le garantir de la violence de ses adversaires. Il n'attendit pas l'arrivée de la lettre, mais quitta sa prison [21], déguisé en page, et portant la queue de sa belle-fille, lady Sophia Lindsay. Quoique questionné deux fois, il réussit à endormir les soupçons des gardes, et, comme le roi ne permit aucune perquisition contre lui, il trouva d'abord un sûr asile en Angleterre, et de là gagna sain et sauf la Hollande[2].

En 1662, le comte, alors lord Lorn, avait été condamné à mort pour s'être servi, dans une lettre confidentielle, de ces mots : « Le roi verra les tours de mes ennemis, » ce qui fut déclaré un acte de *leasing-making* entre le souverain et son parlement. Maintenant [23 déc.] une condamnation semblable fut prononcée contre lui, en son absence, sur une accusation également absurde et méchante. Ces exemples montrent l'état de dégradation des seigneurs écossais à cette époque. Les animosités engendrées entre eux par des querelles de famille étaient si violentes, ils cherchaient avec si peu de scrupule à s'agrandir aux dépens de leurs ennemis, les juges et les jurés étaient dans une dépendance si complète du gouvernement, qu'on pouvait dire que chaque individu ne tenait sa vie et ses biens que du bon plaisir du souverain. Rien n'était plus facile que d'accomplir la ruine d'un seigneur qui déplaisait. Quelque innocente que fût sa conduite, quelque circonspect que fût son langage, on pouvait toujours y découvrir quelque chose que l'adresse de l'avocat pouvait convertir en crime capital de *leasing-telling* ou de *leasing-making*. On nous assure, il est vrai, que dans la circonstance actuelle, ni le roi ni ses conseillers n'en voulaient à la vie d'Argyle. Le but du premier était de s'emparer de certaines juridictions étendues, qu'il croyait dangereux de laisser aux mains d'un sujet : celui des autres, de satisfaire leur vengeance en humiliant un adversaire, et d'améliorer leur fortune en le dépouillant. C'est vraisemblablement la vérité[3]; mais ce motif ne saurait excuser l'injustice et

1. Voyez la lettre du conseil, où il est dit que le procès serait incomplet sans jugement, et la réponse de Charles, *State Trials*, VIII, 946, 980.

2. *State Trials*, VIII, 983, 990. On proposa le lendemain dans le conseil que, pour ce délit, lady Sophia fût fouettée dans les rues de la capitale; mais Jacques coupa court à la discussion en faisant la remarque « qu'on n'avait pas l'habitude de traiter si cruellement les dames dans son pays. » Jacques, I, 71.

3. Il est positivement dit dans la Vie de Jacques (709) et dans les extraits de Macpherson (I, 123, 131) que la condamnation eût été suivie de la grâce. Le bruit en courut dans le temps, et Argyle lui-même croyait qu'à cause de cette

la cruauté de la poursuite, qui a laissé une tache ineffaçable sur la mémoire des deux frères : du duc, qui se laissa persuader de la recommander, et du roi, qui approuva la recommandation. Argyle resta en exil ; Charles rendit à son fils, le lord Lorn, les biens confisqués, après avoir prélevé de quoi satisfaire les créanciers du père, et soutenir les branches cadettes de la famille. Mais les juridictions héréditaires restèrent au pouvoir de la couronne, et elles furent réparties, ainsi que les sheriffats et les droits régaliens abandonnés par Hamilton et Monmouth, entre les partisans de la cour, pour en jouir selon le bon plaisir du roi[1].

Mais l'administration de Jacques en Ecosse tirait à sa fin. Halifax, il est vrai, s'efforçait de persuader au roi que le rappel du duc tant que ce prince ferait profession d'être catholique, lui ferait perdre sa popularité actuelle, et Charles n'hésita point à informer son frère [31 août] qu'il ne devait jamais s'attendre à mettre le pied sur le sol anglais, avant de s'être conformé à l'Eglise établie[2]. Jacques fut tiré du découragement que lui avait causé ce message, par les intrigues de son ancienne ennemie, la duchesse de Portsmouth. Pour lui témoigner ce qu'il pensait des liaisons qu'elle avait formées avec les chefs populaires, Charles lui avait fait sentir son mécontentement. Elle se hâta de revenir sur ses pas ; le roi, après une courte lutte, céda aux artifices et aux caresses qu'elle savait si bien employer ; et elle reprit tout l'empire qu'elle avait eu sur son cœur, et le garda jusqu'à la fin de son règne. Mais l'expérience la fit réfléchir à la fragilité des fondements sur lesquels reposait sa grandeur. Si elle survivait au roi sans avoir pourvu à l'avenir, elle ne pouvait rien attendre de son successeur, qu'elle avait si profondément offensé, ni des

les juges et les jurés avaient eu moins de scrupule du rôle qu'ils avaient joué dans cette procédure. *State Trials*, VIII, 949, 950.

1. Jacques (*Mém.*), I, 711. Ce n'est toutefois que justice d'entendre la réponse du duc au colonel Legge, qui dans une lettre lui avait dit que beaucoup de gens « le taxaient de sévérité dans l'affaire d'Argyle. » Ce n'est pas « la première injustice de cette espèce que l'on m'a faite, comme ceux qui connaissent les lois de ce pays le savent très-bien, et (il) n'a qu'à s'en prendre à lui-même de ce qui lui est arrivé. Et pour vous montrer combien l'on est injuste à mon égard, si je n'avais point empêché qu'on ne lui tombât dessus dans le parlement, ils l'y auraient mené dans une aussi mauvaise condition quant à sa fortune qu'il l'est maintenant. » Dans Burnet, II, 318.

2. « Outre qu'en conscience je ne puis faire ce dont vous me pressez si fort, cela ne serait pas aussi utile et avantageux à Sa Majesté que quelques personnes le pensent ; car le parti de Shaftesbury et celui de la république diraient que ce n'était qu'une ruse, que j'avais une dispense, et que j'étais toujours catholique de cœur, et diraient qu'il avait plus lieu que jamais d'avoir peur du papisme. » Ibid. 304, note.

whigs dont elle avait maintenant abandonné le parti. Charles partagea ses craintes : il fut résolu qu'on lui assurerait une pension annuelle sur le revenu accordé par le parlement au duc d'York; et Jacques reçut inopinément l'invitation [28 fév. 1682] de venir trouver le roi à Newmarket pour faire les dispositions nécessaires[1]. Dans la correspondance qui s'ensuivit, on lui donna une assurance particulière qu'il lui serait permis de fixer sa résidence en Angleterre : à Newmarket, où il vit son frère [12 mars], cette assurance lui fut réitérée malgré l'opposition de Halifax et de Seymour, qui maintenant soutenait Halifax. Tout fier de ce succès, il repartit pour Edimbourg; mais sur le banc de sable appelé Lemon-and-Ore, la frégate *le Gloucester*, qui le portait, fit naufrage [6 mai], et perdit deux cents hommes. Le prince se sauva, atteignit sa destination, et ramenant sa maison, se réinstalla au palais de Saint-James[2] [25 mai].

Le retour du duc fut salué par les tories comme une preuve de leur victoire. Le lord-maire et les aldermen vinrent lui exprimer leur joie, et des adresses couvertes de milliers de signatures lui furent présentées en haine du projet d'association de lord Shaftesbury. Charles, néanmoins, vit que pour compléter son triomphe, il était nécessaire d'obtenir des sheriffs plus courtisans que Pilkington et Shute. Autrefois il était d'usage que le lord-maire, au banquet de Bridge-house, bût et envoyât la coupe à un citoyen qui, à la Saint-Jean, était reconnu en conséquence pour un des nouveaux sheriffs, tandis que les corporations de la Cité choisissaient l'autre à leur gré sans l'intervention du premier magistrat. La véritable origine de cette coutume était inconnue,

1. La duchesse sollicita de Charles la somme de 100,000 liv. pour la placer à l'etranger. Le roi n'avait pas l'argent, mais il se persuada que Jacques lui accorderait une pension annuelle de 5,000 liv. pendant cinquante années sur le revenu de la poste, et qu'elle pourrait la vendre pour la somme demandée. Le duc savait que la donation qu'on réclamait de lui ne pouvait se faire légalement sans un acte du parlement, mais il n'en parla pas, pour avoir un prétexte de venir en Angleterre. Comme de raison, le projet échoua; mais la duchesse ayant eu vent de la pension française, décida Charles à lui donner 10,000 liv. sur chaque payement trimestriel, jusqu'à ce que le chiffre s'élevât à 100,000 l. A la mort du roi, il ne restait plus qu'un payement à faire. Jacques (*Mem.*), I, 729, 730. Macph. I, 133.

2. La manière dont Burnet a raconté comment le duc se sauva montre combien il tenait à rapporter toutes les histoires défavorables à ce prince. Il est aisé de savoir la vérité par la lettre officielle du capitaine Berry (Clar. *Correspond.*, I, 72), la lettre de sir James Dick, prévôt d'Edimbourg (Ellis. Lettres originales, 2e série, IV, 67; Dalrymple, II, *App.* 68), et celle de lord Dartmouth, dans laquelle le père accompagna le duc dans le bateau. Burnet, II, 401, note. Jacques donna onze mois de paye à la veuve de chaque marin qui périt, et une somme d'argent à chaque enfant de ces marins. *Loyal Protestant*, nos 189, 193.

les uns la considérant comme un compromis que le lord-maire et les corporations faisaient de leurs droits respectifs, les autres comme un pur compliment fait au premier magistrat, par les corporations qui conservaient toujours le pouvoir d'admettre ou de rejeter son choix. Depuis le commencement de la dernière rébellion, cet usage avait été mis de côté, et chaque année les deux sheriffs avaient été élus par le conseil de ville. Mais cette fois, à la recommandation du roi, sir John Moore but, et envoya la coupe à un frère du premier président, Dudley North, qui avait consenti d'avance à accepter l'emploi; mais le parti opposé, alarmé de cette nomination, résolut de contester le droit du lord-maire. Le matin de la Saint-Jean, la salle fut encombrée des partisans des deux factions : leur clameur et leur violence effrayèrent le maire : North, le premier président, et le sergent Jeffries étaient cachés dans une pièce attenante pour l'aider de leurs conseils; et lord Grey, avec les membres du club du ruban vert, dirigeait l'opposition. Le vote des mains fut contraire au candidat du premier magistrat, qui, après une longue discussion, ajourna l'assemblée; mais Pilkington et Shute déclarèrent la mesure irrégulière, continuèrent de recueillir les voix pendant quelques heures, puis ajournèrent la cour. Ainsi il s'élevait une nouvelle question. D'un côté on soutenait que le lord-maire, puisqu'il convoquait et dissolvait le conseil de ville, avait aussi le droit de l'ajourner, et que les sheriffs n'avaient aucune autorité pour présider une cour civique, parce que, bien que choisis par la Cité, ils étaient en réalité officiers de la couronne. On répondait de l'autre, que le lord-maire ne remplissait que les fonctions de président, que c'étaient les corporations qui étaient les juges, et que l'assemblée ne pouvait être ajournée sans leur consentement. Cette discussion occupa l'attention publique pendant plusieurs mois. Il y eut des émeutes, et des poursuites furent entamées; le scrutin recommença [19 sept.]; des scrutins opposés furent ouverts, l'un par le maire et l'autre par les sheriffs; et finalement ils déclarèrent dûment élus, le premier North et Rich, les seconds Papillion et Dubois. Tous quatre demandèrent à prêter serment; mais on ne le fit prêter qu'à North et à Rich [28 sept.], et le soir même les anciens sheriffs leur remirent la garde des geôles et prisons [1]. Cette victoire fut accompagnée d'une autre. A l'élection

1. Comparez North, 595, 624, avec l'extrait de Narcissus Luttrell dans *State Trials*, IX, 211, 219. Il n'y a pas de doute qu'il y eut beaucoup d'irrégularité dans tout ceci; mais la présomption est que l'élection des candidats de la cour

du lord-maire, Gould, le candidat de l'opposition, parut avoir une majorité de cinquante voix; mais un scrutin fit pencher la balance en faveur de Pritchard, son compétiteur [1], et la cour obtint un ascendant complet dans la Cité, où le roi eut le lord-maire et les sheriffs à sa dévotion.

1. Dans ces circonstances, Sunderland, qui avait déjà appris à condamner son erreur, se hâta de la réparer. Il chercha à se réconcilier avec le duc d'York, qui consentit à se joindre à la duchesse de Portsmouth pour solliciter le roi en sa faveur. Ce n'était pas que Jacques eût à cette époque aucune estime pour l'homme d'état versatile qui avait abandonné ses intérêts avec tant d'ingratitude; mais il craignait de hasarder son influence dans une lutte avec la duchesse, qui, ayant fait tomber Sunderland en disgrâce, se faisait un point d'honneur de le remettre en faveur. Le faible monarque, heureux de satisfaire sa maîtresse sans déplaire à son frère, accepta les protestations de repentir du comte, l'admit au conseil [20 sept.] et bientôt après lui rendit son ancienne charge de secrétaire d'état [2].

2. Un autre seigneur, d'une plus grande importance encore pour le parti, commença à chanceler. Monmouth remarquait le déclin rapide de la cause des whigs; de fâcheuses prévisions s'éveillaient dans son esprit; et il donna un tardif assentiment à ce que sa femme offrît ses humbles services au roi, comme ouverture à une réconciliation avec Charles et avec Jacques. Mais les reproches amers de Shaftesbury, de lord Russell et de ses autres amis le firent rougir de sa faiblesse; il retira sa parole, et, sous prétexte de rendre visite au comte de Macclesfield, il commença une tournée dans le nord pour ranimer l'affection et augmenter le nombre de ses partisans. Il voyageait avec une escorte de cent hommes à cheval, divisés en deux corps, dont l'un le précédait et l'autre le suivait. Au milieu, Monmouth s'avançait seul, sur un fougueux cheval de bataille, reconnaissant par des saluts et des sourires la courtoisie des spectateurs. Dans quelques lieux, les hautes classes jugèrent prudent ou loyal d'éviter son approche; mais partout où le parti whig l'emportait, les gentilshommes venaient à sa rencontre

était légale, parce qu'après la révolution, lorsqu'on était avide de vengeance, la question ayant été soulevée par une pétition devant le parlement, chacune des chambres, après avoir interrogé séparément Moore et North, jugea à propos de ne pas pousser plus loin l'enquête.

1. Ralph, 697.

2. Jacques (*Mém.*), I, 735, 736.

à la tête de leurs tenanciers, et l'on excitait la populace à l'accueillir au bruit des cloches et de la mousqueterie, et aux cris de « Monmouth, Monmouth! et pas d'York!» Il eut soin de se montrer aux principales foires, courses et réjouissances publiques; à Liverpool il s'arrogea le privilége royal de toucher les écrouelles; et partout où il dînait en public, un couvert était préparé pour deux cents convives, et les gens du peuple, conduits par des officiers, circulaient constamment dans la salle, afin qu'ils pussent tous satisfaire leur curiosité en voyant leur favori. Mais la méfiance du roi surveillait de près sa marche; des rapports journaliers étaient adressés au conseil; quelques troubles partiels dans le Cheshire ajoutèrent à l'inquiétude; et on décerna contre lui un mandat d'arrestation sous la prévention « de traverser le royaume avec une foule de gens séditieux, au détriment de la paix et à la terreur des sujets du roi. » Il se promenait dans les rues de Stafford au moment où il fut arrêté. Si Shaftesbury avait été auprès de lui, il serait probablement retourné dans le Cheshire, et aurait appelé ses amis à protéger le fils du roi contre la malveillance de ses ennemis; mais il se rendit au sergent d'armes, fut conduit à Londres, et remis en liberté sous une caution de 10,000 l. pour lui-même, et de 2,000 l. pour chacun de ses garants[1].

3. De Monmouth, nous devons passer à Shaftesbury, dont la conduite, depuis son acquittement, avait été pour les chefs populaires un sujet d'inquiétude croissante. Son caractère s'était aigri; son jugement semblait s'être affaibli. Les progrès de la popularité du roi et la propagation rapide de la doctrine de non-résistance remplissaient son âme de terreurs, et lui faisaient approuver les projets les plus bizarres et les plus dangereux. Dans la conviction qu'il était désigné comme la première victime de l'ascendant de la cour, rien de ce qui lui offrait la chance de se garantir de la vengeance du roi ne lui paraissait impraticable; et dans cette vue il était constamment occupé à former des plans d'insurrection avec ses agents subalternes, hommes dont les conseils n'étaient pas moins désespérés que la fortune : c'étaient Walcot, autrefois officier dans l'armée irlandaise sous Cromwell, et depuis impliqué dans plusieurs conspirations; Rumsey, aventurier militaire qui s'était distingué dans la guerre de Portugal; Ferguson,

1. Jacq. (*Mém.*), I, 737. Macph. 136. Bulstrode, 319. Confession de lord Grey, 18. Interrogatoire de West dans Sprat, 33. *Somers' Tracts*, VIII, 404. Dalrymple, *Mém.* I, 73.

ministre indépendant d'Ecosse, animé de la haine la plus violente contre le roi et son frère; et West, praticien, grand ramasseur et distributeur de nouvelles dans les cafés. Ces individus, ayant formé des liaisons avec des gens d'habitude et de principes semblables, lui persuadaient qu'il pouvait soulever la Cité en un clin d'œil; mais les autres chefs se faisaient une idée plus exacte de ses ressources, et craignant qu'une levée de boucliers prématurée ne plongeât tout le parti dans un abîme, évitaient sa compagnie, et faisaient des objections à tout ce qu'il proposait. Le renouvellement de la lutte pour la nomination des sheriffs, la persévérance et finalement la victoire du roi, augmentèrent ses alarmes. Il crut que sa vie serait en péril du moment où la nomination des jurés tomberait aux mains d'officiers dévoués à la couronne. Un jour il pensa à tenter une réconciliation avec le duc d'York; mais l'ouverture fut faite dans des termes si ambigus que Jacques fit cette réponse circonspecte : « Quoique lord Shaftesbury ait été le plus cruel de mes ennemis, toutes ses offenses seront oubliées, dès qu'il deviendra le sujet soumis de Sa Majesté. » Le comte ne poussa pas l'affaire plus loin. Quittant sa maison, il se cacha dans différentes parties de la Cité, et par des messages réitérés pressa le duc de Monmouth, le comte d'Essex et leurs amis de prendre les armes. Mais il allait de désappointement en désappointement : ses craintes d'être découvert augmentaient. Déguisé en ministre presbytérien, il gagna Harwich, d'où, quelque temps après, il fit voile vers la côte de Hollande [déc.]. Amsterdam reçut le fugitif; il y eut plus tard la visite d'Oates et de Waller; mais l'anxiété et le chagrin avaient altéré sa santé : la goutte se fixa dans l'estomac; et il expira [21 janv. 1683], deux mois après son départ d'Angleterre [1].

4. Sous les sheriffs whigs, les whigs triomphaient dans les cours de justice. Leurs partisans étaient invariablement acquittés, et la seule chance de salut pour leurs adversaires était le changement de *venue* [2] à un comté indifférent, et quand ce changement était accordé par les juges, il était constamment suivi du désistement du demandeur. Mais maintenant les tories étaient les maîtres, et les whigs apprirent à leur tour à trembler devant les jurys nommés par les sheriffs tories. Pilkington était à peine sorti

1. Jacq. (*Mém.*), I, 734. Burnet, II, 339, 340. Dénonciation de lord Howard. Sprat, 67, 76. Confess. de lord Grey, 15, 40. D'Avaux (I, 126, 189), qui fixe sa mort au 24 janv. Rawleigh Redivivus, 123, 125.

2. Le voisinage d'où les jurys sont appelés au jugement des causes. (N. du T.)

de charge, qu'une action de *scandalum magnatum* lui fut intentée par le duc d'York, pour avoir dit, à l'occasion d'un dîner donné à ce prince par la compagnie d'artillerie : « Le duc a incendié la Cité, et maintenant il vient nous couper le cou. » La cause fut jugée devant un jury spécial du comté de Hertford, qui accorda 100,000 l. de dommages [24 nov. 1682]. Que le libelle fût atroce, on en conviendra ; mais le châtiment était rigoureux au delà de toute raison, et équivalait à un emprisonnement à vie au gré du demandeur [1]. De la même manière, sir Patience Ward fut convaincu de parjure, et les derniers sheriffs, Pilkington et Shute, Bethel et Cornish, avec Ford, lord Grey et plusieurs autres, le furent d'émeute et de voies de fait contre le lord-maire à la dernière élection [2].

Mais ce qui excita le plus vif intérêt, ce fut la discussion sur le *quo warranto* contre la Cité de Londres devant sir Edmund Sanders, le président, et devant les autres juges du banc du roi. Sawyer, le procureur général, basa son réquisitoire sur deux faits : que la Cité avait imposé une taxe arbitraire sur les marchandises apportées au marché public, et qu'elle avait fait circuler une pétition imprimée où le roi était accusé « d'avoir empêché, par la prorogation du parlement, de faire les provisions nécessaires pour sa conservation et celle de ses sujets protestants. « Le premier de ces faits, soutenait-il, était contraire à la loi, le second un libelle contre le souverain : d'où il suivait que, puisque la Cité abusait de ses franchises, elle les avait perdues au profit de l'autorité dont elles émanaient originairement. » Ses adversaires répondirent que les droits étaient raisonnables et autorisés comme tels par la coutume et par différentes chartes ; que la publication de la pétition, chose légale en elle-même, avait été ordonnée non pour soulever des clameurs contre le roi, mais pour apaiser les esprits agités des citoyens, et que s'il avait été commis quelque délit dans l'un de ces actes, il en fallait punir les coupables eux-mêmes, et non le corps innocent de la bourgeoisie, qui montait à cinquante mille individus.

Après un long délai, dans l'espoir que la Cité détournerait par une offre de soumission le châtiment qui le menaçait, le procureur-général requit et la cour prononça l'arrêt [12 juin], portant « que les franchises et libertés de la Cité de Londres lui seraient

1. Voyez l'extrait de Narcissus Luttrell, *State Trials*, VIII, 823, 825.
2. *State Trials*, IX, 187, 351.

retirées et remises aux mains du roi[1]. » Pour laisser toutefois une porte au repentir, l'arrêt ne fut pas enregistré, et les membres du conseil de ville présentèrent au roi une pétition [18], où ils exprimaient leur profond chagrin et repentir des actes qui avaient attiré sur la Cité le mécontentement du roi et où ils priaient sa majesté de leur pardonner et d'étendre sur eux sa compassion. La réponse faite par North, qui, à la mort du lord-chancelier, avait été nommé garde des sceaux, convint franchement des motifs réels du procès. Le roi, dit-il, avait supporté patiemment les réunions séditieuses dans les cafés, la publication des libelles, les émeutes dans les rues et les insultes faites aux cours de justice. Il n'avait jamais pensé à mettre leur charte en question avant que le gouvernement de l'Église et de l'État eût été mis en péril par un parti factieux, qui, pour s'assurer l'impunité, avait violemment usurpé l'élection des magistrats. C'était pour apporter un terme à ces maux, et non pour punir la Cité, qu'il avait procédé par un *quo warranto* ; et même à présent que le jugement avait été prononcé, il ne voulait pas la priver de ses anciennes franchises, mais simplement, comme mesure de précaution, obtenir un droit de veto sur la nomination du lord-maire, des sheriffs, du recorder, de l'avocat de la commune, du clerc de la ville, du coroner de Londres et de l'intendant de Southwark. Qu'ils arrangeassent cela avec les officiers de justice de la couronne, et toutes leurs libertés leur seraient de nouveau confirmées. Le conseil de ville consentit à cette condition [20 juin] ; mais il s'éleva des difficultés : on fit naître des délais, et le jugement finit par être enregistré. Le roi autorisa immédiatement le dernier lord-maire [4 oct.] à rester en fonctions, nomma une nouvelle cour d'aldermen, dont huit des anciens aldermen furent exclus, et accorda des commissions aux sheriffs et autres officiers de la défunte corporation, pour accomplir leurs devoirs respectifs en la manière accoutumée. La conséquence fut que le revenu de la Cité, sa forme de gouvernement et l'administration de la justice, furent conservés : le changement qui eut lieu ne tomba pas sur ces

1. *State Trials*, 1263, et extrait du Ms. de Luttrell. A en croire Hawles, Kennet et les leurs, le jugement fut rendu par deux juges seulement, dont l'un n'avait entendu que la moitié des plaidoiries. Mais le contraire est la vérité. Sanders sans doute n'était pas à la cour, — il était retenu au lit par une attaque d'apoplexie, — mais il avait donné auparavant son opinion ; et ses trois collègues, Jones, Raymond et Withens, en prononçant le jugement, affirmèrent qu'il était à leur connaissance que c'était aussi l'opinion du premier président. Voyez *State Trials*, et Luttrell, *suprà*.

devoirs des charges, mais sur le choix et le caractère des magistrats. Jusqu'alors ils avaient été généralement de l'opposition, maintenant ils furent choisis parmi les défenseurs de la cour[1].

5. Vers cette époque survint une découverte des plus importantes, qui donna au roi une supériorité incontestable sur ses adversaires pendant le reste de son règne. La fuite soudaine et la mort ultérieure de lord Shaftesbury avaient produit peu de changement dans les conseils de ses amis ou de ses créatures. Walcot et Ferguson retournèrent à Londres : l'agitation causée par la discussion du *quo warranto* ranima leurs espérances; de fréquentes consultations furent tenues, et des mesures furent proposées par les plus violents, non-seulement celle d'une insurrection dans la Cité, mais aussi celle d'assassiner le roi et son frère à Whitehall, ou au théâtre, ou dans une ferme appartenant à l'un des conspirateurs, appelé Rye-house, et située dans un lieu solitaire près de Hoddesdon, sur la route par laquelle le roi revenait habituellement de Newmarket à Londres. Par le moyen de lord Howard d'Escrick une communication indirecte avait été tout le temps entretenue entre ces hommes, et les plus mécontents parmi les chefs whigs, le duc de Monmouth, le comte d'Essex, le lord Grey, lord William Russell, Algernon Sydney et M. Hampden, qui, bien qu'ils refusassent de prêter l'oreille à aucun projet d'assassinat, étaient disposés à accepter les services de ceux qui en avaient eu la pensée. A ces conspirateurs de haute volée, un soulèvement simultané dans la Cité, dans les divers comtés et en Écosse, paraissait le meilleur plan pour reprendre le dessus et arracher le consentement du roi à leurs propositions ; et dans ce but ils renouvelèrent, avec le comte d'Argyle exilé, la négociation qui avait été entamée par le comte de Shaftesbury. Argyle avait demandé à Shaftesbury 30,000 liv. pour cette entreprise : il réduisit cette fois sa demande à 8,000 liv., au reçu desquels il enverrait de Hollande des armes et des munitions, et, se rendant en Ecosse, se mettrait à la tête de ses amis. Il y a lieu de croire que la proposition fut acceptée : l'avis reçu par le gouvernement portait que les lords Grey et Russell s'était chargés de trouver l'argent; et, s'il en faut croire Grey, ce dernier en fournit réellement une grande partie.

Il arriva toutefois que le 1er de juin un Écossais fut arrêté à Newcastle, porteur d'une lettre énigmatique de nature à éviter

1. *State Trials*, 1273-1283. North, 633. Echard, 1036.

les soupçons, et que le 12, jour où fut rendu le jugement contre la Cité, Josiah Keeling, l'un des conspirateurs subalternes, offrit de révéler les plans et actes de ses complices à Legge, récemment créé lord Dartmouth et membre du conseil privé. Aussitôt le bruit de la découverte d'un complot fut répandu dans la Cité; les coupables, privés de la ressource de s'échapper par la rivière, se cachèrent [18 juin]; et il parut une proclamation [23], offrant une récompense de 100 liv. pour l'arrestation de chacune des neuf personnes y mentionnées, qui toutes appartenaient à la classe des conspirateurs subalternes. Le même jour West, et le lendemain Rumsey, se constituèrent prisonniers; mais le roi refusa de leur faire grâce, parce qu'il ne voulait point, comme on l'avait fait dans l'investigation du complot papiste, acheter le témoignage des délateurs. Il n'y eut néanmoins que peu de différence. L'incertitude même où on laissait les prisonniers sur leur sort les poussa à se rendre dignes de merci par l'importance de leurs révélations; et Rumsey fit successivement cinq dénonciations, et West pas moins de quatorze. Shepherd vint ensuite : il révéla la réunion des chefs whigs dans sa maison; Russell, Sydney et Wildman furent arrêtés et mis à la Tour; et une seconde proclamation fut publiée avec l'offre de 500 liv. de récompense pour l'arrestation du duc de Monmouth, de Ford, lord Grey, de sir Thomas Armstrong, ou de Robert Ferguson. Tous quatre eurent le bonheur de s'échapper; mais lord Howard d'Escrick [8 juill.] et le comte d'Essex [10] furent pris et enfermés à la Tour[1].

Ces proclamations et ces arrestations furent un nouveau stimulant pour la loyauté des tories, qui accoururent avec des adresses de félicitation au pied du trône. En même temps le ministère public procédait avec une vitesse inaccoutumée. Au bout de peu de jours [12 juillet], Hone, Walcot et Rouse, trois des conspirateurs en sous-ordre, furent jugés et convaincus, sur le témoignage de leurs complices, et ils nièrent moins leur crime qu'ils ne se plaignirent de leur malheur d'être trahi par ceux-là mêmes qui les avaient poussés à le commettre. Le procès de lord William Russell [13] excita un intérêt plus général, en ce qu'il promettait la solution d'une question importante, celle de savoir si les chefs whigs étaient impliqués ou non dans les plans des conspirateurs subalternes. Les témoins à charge étaient Rumsey,

1. Voyez la confession de lord Grey, et les nombreuses dépositions dans l'Histoire du complot de Rye-house par Sprat.

Shepherd et le lord Howard. Rumsey déposa que le prisonnier avait assisté à une consultation tenue dans la maison de Shepherd, et dont l'objet était de déterminer la possibilité de surprendre les gardes du roi à la Savoy et aux Mews; et Shepherd, que lord Russell était certainement présent chez lui à une réunion des personnes nommées par Rumsey. Quand lord Howard fut appelé, le bruit se répandit dans la cour que lord Essex s'était, le matin même, suicidé dans la Tour [1]. Les juges, le jury, les spectateurs, regardèrent ce fait comme une preuve de la culpabilité de cet infortuné seigneur; et sous une telle impression, il était difficile de ne pas arriver à la même conclusion relativement à son intime ami et compagnon, le prévenu, qui était à la barre. Dès que le choc fut amorti, Howard fit sa déposition dans un récit adroit, qui, tout en détaillant longuement les plans et actes de Shaftesbury et de ses complices immédiats, passait avec ménagement et légèreté sur la conduite de lord William Russell. Que ses révélations lui fussent arrachées par l'espoir, peut-être par la promesse secrète de sa grâce, on n'en saurait douter; il se peut également qu'il ait mérité tout le tort qu'elles firent à sa réputation; mais il n'existe aucun prétexte de l'accuser de faux témoignage. Il est clair qu'il témoignait à regret, qu'il en savait plus qu'il n'en voulait révéler, qu'il chercha à atténuer plutôt qu'à établir les fautes de l'accusé. Le seul point de sa déposition qui pût atteindre lord Russell, était qu'il s'était réuni deux fois à Monmouth, Essex, Grey, Howard, Sydney et Hampden : la première pour se consulter sur le lieu le plus propre pour commencer une insurrection; et la seconde sur la convenance d'envoyer un agent pour former un parti en Ecosse, mesure qui fut adoptée. Lord Russell ne se défendit que faiblement. Il reconnut avoir été présent à la réunion chez Shepherd; mais c'était par pur hasard; il était entré

1. Lord Essex était d'un tempérament mélancolique, et disposé, dans le monde, à défendre le suicide. Lors de son arrestation, il était en proie à un tel désordre d'esprit devant le conseil, qu'il ne savait comment s'exprimer. Sa femme réussit à calmer ses esprits; mais lorsque, de la fenêtre de sa prison, il vit conduire lord Russell au tribunal, il retomba dans le même accablement et ferma au verrou la porte de son cabinet, où on le trouva bientôt après la tête presque séparée du corps. On supposa qu'il avait été poussé à cet acte de désespoir par le reproche que lui faisait sa conscience d'avoir mis lord Russell dans le danger où il se trouvait; car ce dernier avait toujours refusé d'entrer en communication avec lord Howard, jusqu'à ce que lord Essex l'eût fait rencontrer à son insu avec ce seigneur. Voyez Journal de Burnet dans l'App. à la vie de William, lord Russell, II, 262. Je fais grâce au lecteur de l'histoire du meurtre de lord Essex par le roi et le duc d'York, histoire si complétement invraisemblable, qu'il fallait pour qu'elle courût toute la violence de l'esprit de parti.

pour prendre un peu de vin, et n'avait entendu parler d'aucun projet de surprendre les gardes. Il était présent aussi aux réunions mentionnées par lord Howard; mais il ne se rappelait pas qu'il y eût eu d'autre sujet de conversation que les nouvelles du jour. Il nia qu'on dût ajouter foi aux témoins à charge, parce qu'ils tâchaient de sauver leur vie en mettant la sienne en danger; et il prouva que lord Howard, en plusieurs occasions, avait nié l'existence de tout complot, et dans une autre, avait affirmé sous serment l'innocence de lord William Russell. A la requête du jury, lord Howard fut interrogé de nouveau. Il répondit qu'il n'avait fait que tout ce que tout autre aurait fait à sa place. Tant qu'il avait été en liberté, son intérêt était évidemment de tourner le complot en ridicule, comme faux; et quand le dessein d'assassiner le roi avait éte mentionné en sa présence, il n'avait point hésité à affirmer sous serment ce qu'il pouvait affirmer en toute vérité, que lord Russell était innocent de tout crime de ce genre.

Le principal argument invoqué par le prévenu était tiré du statut de la vingt-cinquième année du règne d'Edouard III. Ce statut déclarait trahison l'acte de faire la guerre, et non l'intention de faire la guerre. En bornant le crime de trahison à l'acte, il l'enlevait à l'intention. Or, en supposant vrai tout ce qu'avaient dit les témoins à charge, cela pouvait prouver son intention; mais pas un d'eux n'avançait qu'il en fût venu à aucun acte extérieur. On répondit à cet argument ce qu'on y répondrait aujourd'hui: que la doctrine des cours de justice était que faire réellement la guerre au roi constitue en tous cas le crime de trahison; que conspirer pour faire la guerre est aussi trahison, quand l'objet d'une telle conspiration est de détruire, de déposer ou de restreindre et dominer le roi; et que c'était au jury à déterminer si tel avait ou n'avait pas été l'objet des consultations auxquelles avait assisté lord Russell. Le jury rendit un verdict de culpabilité [1].

A en croire les bruits qui coururent, un puissant appel fut fait à l'indulgence de Charles en faveur de l'infortuné prisonnier. On fit entendre à la duchesse de Portsmouth qu'une forte somme, 50,000 liv., peut-être 100,000 liv., serait donnée en échange de

1. *State Trials*, 578-636. Burnet, II, 365-369. Après la révolution, les shériffs, les sous-shériffs et leur clerc, et les dix jurés survivants, furent interrogés devant un comité de la chambre des lords; mais le résultat de leurs réponses est que le jury fut loyalement choisi, et qu'on ne fit aucune tentative pour influencer son verdict. *Lords' Journ.* XIV, 381, 382, 383, 389, 392. Sa condamnation néanmoins fut cassée, à cause de « nomination indue et illégale de jurés, sa récusation légitime desdits jurés pour manque de franc-fief lui ayant été refusée, et d'interprétations partiales et injustes des lois. » Stat. I, Guillaume et Marie.

sa grâce; mais le roi traita la proposition d'insulte. « Je ne veux » point, » répondit-il vivement, « vendre à si bon marché mon » sang et celui de mes sujets [1]. » Lord Russell lui-même fut entraîné, par les instantes prières de sa femme, à adresser une pétition au roi, et à solliciter l'intercession du duc d'York. Il assura au premier, de la manière la plus solennelle, qu'il n'avait jamais nourri une pensée contre sa vie ou contre le gouvernement. En même temps, il confessait avec humilité et douleur qu'il avait été présent par ignorance et inadvertance à des réunions qui étaient illégales en elles-mêmes, et offensantes pour son souverain; et en conséquence, il se déclarait prêt à passer le reste de ses jours partout où le roi voudrait, et promettait de ne plus jamais se mêler d'affaires politiques sans le consentement de sa majesté [2]. Lord Russell ne se promettait aucun succès de cette pétition. On ne pouvait pas espérer que Charles étendît à un homme qu'il regardait comme coupable de trahison, la clémence que ce même individu et ses acolytes l'avaient empêché par intimidation d'étendre à tant de victimes qu'il croyait innocentes. Il en coûta plus encore au malheureux prisonnier de solliciter la faveur du duc d'York, qu'il avait poursuivi pendant plusieurs années de la haine la plus violente et la plus implacable. C'était à l'influence de l'autorité de lord Russell, autant qu'aux menées de Shaftesbury, que le duc devait son bannissement du conseil et du royaume. Lord Russell avait proposé et soutenu dans plusieurs parlements successifs le bill d'exclusion, et c'était en réalité pour le priver de la succession et peut-être de la vie, qu'il s'était engagé dans ces intrigues, pour lesquelles il avait été condamné. Dans sa lettre à ce prince, il n'essaya point de déguiser la part qu'il avait prise; mais il déclara que sa conduite ne venait d'aucune animosité personnelle ni d'aucun mauvais dessein; il avait agi avec sincérité, et dans la persuasion que le bill d'exclusion était le meilleur moyen de maintenir la religion établie par la loi; maintenant, toutefois, il était prêt à s'engager « à ne plus jamais se mêler à la » moindre opposition contre son altesse royale; » et il promettait

1. Luttrell, dans *State Trials*, 1010. Burnet, II, 369. Cette histoire est confirmée par un passage de la pétition du comte de Bedford, portant qu'il n'avait jamais eu la présomption de penser que la miséricorde royale pût s'obtenir par des voies *indirectes;* mais qu'il s'estimerait bien plus heureux, ainsi que sa femme et ses enfants, de ne vivre que de pain et d'eau, que de perdre son cher fils pour un si noir forfait contre le meilleur des princes. Voyez-la dans la Vie de William, lord Russell, II, 78.

2. Ibid.

que l'intervention du duc en sa faveur, étant au-dessus de ce qu'il pouvait espérer, ferait sur lui la plus profonde impression, et lui imposerait des obligations éternelles [1]. Les deux princes furent inexorables. Jacques consentit bien à entendre ce que ses amis pouvaient alléguer en sa faveur; mais Charles écouta leurs prières avec impatience, et quand lord Dartmouth lui représenta l'influence de la famille Russell, qu'il était plus politique de se concilier que d'offenser, et ses obligations personnelles envers le comte de Southampton, dont lord Russell avait épousé la fille, il répondit brièvement : « Tout cela est vrai; mais il n'est pas moins » vrai que si je ne lui ôte pas la vie, il aura bientôt la mienne. » On croyait, il est vrai, que Charles se serait laissé fléchir, si lord Russell avait consenti à admettre la doctrine de l'obéissance passive; mais les arguments et les instances de Burnet et de Tillotson furent également inutiles : il persista dans sa première opinion sur la légitimité de la résistance aux empiétements de l'autorité; et comme on savait qu'il était d'avis que les circonstances actuelles motivaient cette résistance, Charles put en inférer que la grâce du prisonnier était incompatible avec sa propre sûreté [2]. Mais s'il refusa de faire droit à la pétition de Russell, il lui fit savoir que la confiscation prononcée contre lui ne porterait point préjudice à sa femme et à ses enfants [3].

1. Vie de lord Russell, 79-81. Journ. de Burnet, 262.

2. Burnet, *Hist.* II, 370, note.

3. Journ. de Burnet, 274. Vie de lord Russell, 129. Il paraît, d'après la Vie de Tillotson par Birch, que le 16 Burnet discuta avec lord Russell la question de savoir si les gens « pouvaient défendre leur religion et leurs libertés lorsqu'elles sont envahies et ravies, quoique sous prétexte et couleur de la loi. » Burnet croyait l'avoir convaincu de l'illégitimité de la résistance, et communiqua le fait à Tillotson, Tillotson à lord Halifax, et Halifax au roi. Cela fit sur Charles une impression plus profonde que tout ce qui lui avait été dit auparavant en faveur de lord Russell. Mais quand Tillotson alla voir le prisonnier le jeudi, il le trouva ferme dans sa première opinion, et tout ce qu'il put tirer de lui, ce fut que s'il avait mal fait dans cette persuasion, il avait pécha par ignorance. Le doyen lui administra le sacrement le lendemain matin : mais il paraît ensuite avoir été poussé par ses propres scrupules à lui écrire une lettre qu'il remit en personne. « Mon but, » dit-il, « est de convaincre votre seigneurie qu'elle est dans une très-grande et très-dangereuse erreur; et, lorsqu'elle en sera convaincue, ce qui auparavant était péché d'ignorance paraîtra d'une nature bien plus odieuse, *comme cela est en vérité*, et exigera un repentir profond et tout particulier... Il me coûte de donner aucun tourment à votre seigneurie dans la détresse où elle est... mais il m'importe bien plus que vous ne quittiez pas ce monde dans une illusion et une fausse tranquillité, au préjudice de votre bonheur éternel. » Ses arguments contre l'opinion de lord Russell sont : 1. La religion chrétienne défend expressément la résistance à l'autorité. 2. La loi qui a établi la religion protestante a déclaré qu'il n'est permis sous aucun prétexte quelconque de prendre les armes, etc. 3. L'opinion opposée est contraire à la doctrine déclarée de toutes les églises protestantes. Lord

Lord Russell subit son sort avec résignation et courage. Ce n'est point qu'il ne sentît pas d'angoisses à l'idée de se séparer de tout ce qui lui faisait chérir la vie — car, lorsqu'il parlait de sa femme, une larme s'échappait parfois de ses yeux, et trahissait l'émotion qu'il s'efforçait de cacher — mais il cherchait et trouvait de la consolation dans l'assurance de la miséricorde divine, et dans la persuasion que sa conduite était justifiée par les principes que sa conscience approuvait. Il parlait quelquefois de lord Howard, mais avec mépris, se déclarant, même avec la sentence de mort suspendue sur sa tête, plus heureux que l'homme qui, pour racheter sa vie, s'était dégradé jusqu'à trahir ses amis. Dans la conversation il était calme et souvent enjoué ; il parlait en termes de tendresse et de gratitude de lady Russell, de ses nobles qualités et de ses efforts pour le sauver ; et lorsqu'il se sépara pour la dernière fois [20 juillet] de cette femme admirable, qui eut le courage de maîtriser sa propre émotion afin de ne point ajouter à ce que la sienne avait de poignant, se tournant vers Burnet, il s'écria : « Maintenant l'amertume de la mort est passée. » Le lendemain matin, accompagné de Tillotson et de Burnet, il fut conduit dans son propre carrosse à Lincoln's Inn-fields, lieu choisi pour l'exécution. La foule était immense, et une force militaire imposante avait été appelée au secours des autorités civiles. Lord Russell dit peu de choses sur l'échafaud, mais il remit aux sheriffs un discours écrit. Il ne montra aucun trouble, et, d'après l'exemple de lord Stafford, il refusa de donner aucun signal à l'exécuteur, qui, ayant bien visé, en deux coups sépara la tête du corps [1].

Par les soins de lady Russell, le discours écrit de son mari était

Russell, prenant la lettre, se retira dans une autre pièce, et revenant au bout de quelque temps, dit qu'il n'était pas convaincu, mais que, comme il avait la volonté de l'être, il espérait que Dieu lui pardonnerait s'il était dans l'erreur. Il est digne de remarque que Burnet ne fait aucune mention de sa conférence avec lord Russell à ce sujet dans son journal, quoiqu'il proclame ce journal « une relation ponctuelle et véridique de tout ce qu'il pouvait se rappeler s'être passé entre le noble prisonnier et lui. » (*Journ.* 279.) Après la révolution, il y fait allusion dans son histoire ; mais à cette époque l'obéissance passive n'était plus en faveur, et, en conséquence, au lieu d'avouer que Tillotson et lui tâchaient d'inculquer cette doctrine dans l'esprit de lord Russell, il se représente seulement comme soutenant que « le parti avait été trop vif dans ses consultations, et que la résistance, dans la condition où il était alors, n'était pas légitime. » Burnet, II, 372.

1. *State Trials*, 683, 1010. « Il témoigna beaucoup de fermeté en mourant. — Plusieurs personnes trempèrent leurs mouchoirs dans son sang. C'est une coutume parmi les Anglais qui marque leur vénération pour celui qui meurt. » Barillon, 3 août, n. s.

déjà imprimé et circulait dans la capitale. C'était le résultat de longues réflexions, et il avait été soumis à l'examen de Burnet. Lord Russell y disait qu'il mourait protestant, et dans la communion de l'Eglise d'Angleterre, « quoiqu'il n'eût jamais pu s'élever à toute la hauteur de certaines gens ; » que, dans la poursuite du complot papiste, il avait agi avec la conviction de sa réalité, conviction qu'il conservait toujours, et qu'il n'avait connaissance d'aucune manœuvre pour suborner et styler les témoins; qu'il avait pris une part active au bill d'exclusion, parce qu'il croyait cette mesure nécessaire pour délivrer la nation de la souillure du papisme, et pour garantir la vie du roi du danger auquel elle était exposée par l'expectative d'un successeur papiste; qu'à la réunion de M. Shepherd, il avait été question de surprendre les gardes, mais sans aucun engagement d'en faire la tentative, et qu'il avait été dit, avec plus de chaleur que de jugement, beaucoup de choses qu'il n'avait point assez réprouvées en paroles, quoiqu'il les désapprouvât dans son esprit; et que ce n'était pas là déclarer réellement la guerre au roi, seul fait qui fût déclaré trahison par le statut d'Edouard III, d'où il suivait qu'il était innocent du crime pour lequel on l'avait condamné. Il concluait dans les termes suivants : « Et maintenant, pour tout résumer, comme je n'ai jamais eu aucun dessein contre la vie du roi, ni contre la vie d'aucun homme quelconque, ainsi je n'ai jamais été d'aucune menée pour changer le gouvernement. Ce que les emportements, les passions et les vanités des autres ont occasionné, je n'en dois pas être responsable, et je ne pouvais les en empêcher, quoique maintenant je souffre pour eux. Mais que la volonté du Seigneur soit faite : je remets mon âme entre ses mains[1]. »

Cet écrit était propre à donner une forte conviction de son innocence; mais, en l'examinant de près, on y sentira plus la ruse de Burnet que l'adresse de lord Russell[2]. Il y a longtemps que la postérité a absous l'infortunée victime des crimes qu'il nie. C'était un homme trop honorable pour tremper ses mains dans le sang du roi, ou vouloir faire périr un individu quel qu'il fût.

1. *State Trials*, 685.

2. Charles et beaucoup d'autres en crurent Burnet l'auteur. Tillotson et lui furent interrogés à ce sujet et déchargés. Lady Russell écrivit au roi en faveur de Burnet, déclarant qu'elle avait souvent entendu son mari dire tout ce qui était contenu dans cet écrit. Cependant, après la révolution, Burnet avoua que le plan et l'agencement étaient de lui. Voyez Burnet, III, 372. Voyez la lettre de lady Russell dans la Vie de lord Russell, II, 124, et le Journal de Burnet, ibid. 266. Aussi Luttrell, *State Trials*, 1011.

autrement que par les voies légales, et ses prédilections en faveur de la monarchie lui interdisaient de viser au renversement de la constitution sous laquelle sa famille jouissait d'un si haut rang et d'une si grande influence. Mais il y avait d'autres charges contre lui. N'avait-il point pris part au dessein de forcer le roi à bannir et à déshériter l'héritier présomptif de la couronne? N'avait-il point assisté à des réunions dont c'était le seul objet réel? N'avait-il pas concouru à un projet d'insurrection en Ecosse qui devait coïncider avec une autre en Angleterre? Sur ces questions, qui n'admettent guère le doute[1], il garde avec soin le silence; probablement parce qu'il ne pouvait les nier sans blesser la vérité, ni les admettre sans danger pour ses complices. Il n'y a pas de doute qu'il ne justifiât ces entreprises à ses propres yeux; elles étaient conformes aux principes qu'il soutenait, et qui, quelques années plus tard, amenèrent la révolution de 1688. Mais lorsqu'il s'y embarqua, il devait savoir qu'il jouait sa vie sur le résultat. On n'a jamais vu de gouvernement, quelque libéral qu'il fût, admettre dans la pratique que l'insurrection contre lui dût être suivie de l'impunité.

Le 21 de juillet est un jour mémorable dans nos annales. Ce jour-là, périt William lord Russell, martyr de la doctrine de la légitimité de la résistance, et le même jour l'université d'Oxford publia son fameux décret en faveur de l'obéissance passive. « En » l'honneur de la sainte et indivisible Trinité, pour le maintien » de la vérité catholique dans l'Eglise, et afin que sa majesté le » roi soit garantie des tentatives d'ennemis déclarés et sanguinai» res, et des machinations de traîtres hérétiques et schismati» ques, » ce corps savant et orthodoxe condamnait à une réprobation éternelle les doctrines suivantes : que l'autorité civile dérive originairement du peuple; qu'il existe un contrat, tacite ou exprès, entre le prince et ses sujets, dont la non-exécution de la part d'une des parties dégage naturellement l'autre de ses obligations, et que, si le souverain ne gouverne pas comme il y est tenu par les lois divines et humaines, il perd le droit qu'il avait précédemment au gouvernement. En outre, elle enjoignait « à tous et à chacun des professeurs, précepteurs et caté» chistes d'instruire et édifier avec soin leurs écoliers dans la » doctrine si nécessaire, qui est en quelque sorte le signe et le » caractère de l'Eglise d'Angleterre, de se soumettre à toute or-

1. Voyez Burnet, II, 344, 347, 360, 362.

» donnance de l'homme pour l'amour du Seigneur, enseignant » que cette soumission et cette obéissance doivent être claires, » absolues et sans exception d'aucun état ou ordre d'hommes[1]. » Cinq ans ne s'étaient pas écoulés, que les auteurs de ce décret furent appelés à pratiquer la doctrine qu'il enseignait. Ils en sentirent l'inconvénient : « le signe et le caractère de » l'église d'Angleterre » furent mis de côté, et l'université fit présent de sa vaisselle plate à l'envahisseur qui venait dépouiller le roi régnant de sa couronne.

Avant le procès suivant, celui d'Algernon Sydney, on nomma un nouveau premier président, sir George Jeffreys, d'infâme mémoire. Pendant la maladie de Sanders, son prédécesseur, il avait été recommandé au roi par Sunderland ; mais Charles exprima le doute que son savoir fût à la hauteur d'un pareil emploi, et quelque répugnance de faire passer un sergent par-dessus la tête des autres juges[2]. On ne sait par quels arguments les objections du monarque furent levées ; mais trois mois après la mort de Sanders [28 sept.], Jeffreys fut installé comme président. Au barreau, il s'était montré légiste rusé et intelligent, capable de discerner du premier coup d'œil la valeur réelle d'une cause, et plus versé dans la connaissance des lois qu'on n'aurait pu l'attendre d'un homme habituellement adonné aux plaisirs de la table. Mais d'autres qualités sont supposées avoir influencé le choix du gouvernement : Jeffreys était servile envers les hommes du pouvoir ; il haïsssait les wighs, qui l'avaient privé de la place de recorder de Londres ; son arrogance et sa violence le rendaient propre à vaincre toute opposition dans sa cour, et il avait un souverain

1. A ces propositions en sont jointes vingt-quatre autres, tirées des ouvrages de Buchanan, Bellarmin, Milton, Goodwin, Baxter, Owen, Knox, Hobbes, Goodman, Cartwright et autres, prétendant que le roi n'a qu'une autorité égale à celle des deux autres états, et qu'il peut être dominé par eux ; qu'il est permis d'exclure de la succession l'héritier présomptif ; que les sujets peuvent légitimement entrer dans des ligues, covenants et associations, sans la permission et contre la défense du souverain ; que la possession et le pouvoir donnent le droit ; que les serments sont illégaux ; que la domination est fondée sur la grâce ; que les rois sont tenus de se soumettre au gouvernement presbytérien comme au sceptre du royaume du Christ ; que les mauvais rois et les tyrans doivent être mis à mort ; qu'il est permis à un particulier, inspiré par Dieu, de tuer un tyran ; et que Charles Ier, ayant fait la guerre au parlement, avait cessé d'être roi et pouvait légitimement être mis à mort. Le décret proclamait « toutes et chacune de ces propositions fausses, séditieuses et impies ; la plupart d'entre elles hérétiques et blasphématoires, infamantes pour la religion chrétienne, et destructives de tout gouvernement dans l'Eglise et dans l'état, » et ordonnait que les livres qui les contenaient fussent brûlés. Wilkins, *Con.* IV, 610. *Somers' Tracts*, VIII, 420, 424. *State Tracts*, II, 153.

2. Voyez la lettre de Sunderland dans la Corresp. de Clar. I, 82.

mépris pour l'opinion publique, le frein le plus puissant et le plus efficace contre les passions de ceux qui administrent la justice.

Au procès de Sydney [21 nov.], les yeux des spectateurs observaient tour à tour la conduite du juge et du prévenu, qui se tenaient devant eux comme les deux champions des partis opposés. D'un côté, le jugement froid, l'énergie indomptable et la défense éloquente de Sydney excitèrent l'admiration; de l'autre, Jeffreys montra qu'il était capable de dompter l'impétuosité de son caractère, en adoptant une politesse de langage et un ton d'impartialité que personne n'eût attendu de lui, vu ses antécédents[1]. Le principal témoin fut lord Howard, qui répéta sa première déposition, et déclara que Sydney était membre du conseil des six; qu'il avait assisté à une réunion chez Hampden et à une autre chez lord Russell, et qu'il s'était chargé d'envoyer Aaron Smith en Ecosse pour conférer avec les mécontents au sujet d'une insurrection dans ce royaume, et pour décider quelques-uns d'entre eux à venir à Londres sous prétexte de se rendre à la Caroline. Le prévenu soutint avec beaucoup de force que le témoignage de Howard ne méritait aucun crédit. Il était sous le poids de la même accusation; il cherchait à obtenir sa grâce en établissant la culpabilité des autres, et il avait affirmé solennellement, et parfois sous serment, comme le prouvaient dix témoins irréprochables, que toute l'histoire de la conspiration n'était qu'une pure fiction. Le ministère public répliqua que, si l'on rejetait le témoignage des complices, peu de conspirations pourraient être prouvées; que les dénégations de lord Howard avaient été faites quand il était en liberté, et quand son intérêt était de discréditer l'idée du complot, et que les efforts qu'il avait faits pour y parvenir n'avaient pu avoir d'autre source que la conscience de sa culpabilité. Le jury le crut, et le temps n'a encore apporté aucune lumière qui puisse empêcher de croire à son témoignage. Quoique Russell, Sydney et Hampden essayassent de démontrer que dans certains détails il était invraisemblable, aucun d'eux, au procès ou après le jugement, n'osa déclarer que le fond en était faux; et Hampden, après la révolution, se vanta devant le comité de la chambre des lords que « la venue

1. Sydney, dans son apologie (*State Trials*, IX, 823), se plaint que le premier président ne lui ait pas permis de faire ses récusations contre les jurés. Cependant la liste contient les noms de 89 personnes (p. 824) sur lesquelles 55 furent récusées, absentes ou excusées.

» en Angleterre du roi Guillaume n'était que la continuation du » conseil des six[1].

Pour corroborer le témoignage de lord Howard, le procureur général prouva, par plusieurs témoins, que les personnes dont il avait fait mention étaient effectivement arrivées d'Ecosse à Londres, et avaient donné pour cause de leur arrivée le prétexte suggéré dans la réunion. Il passa alors des preuves orales aux preuves écrites, produisant « comme un autre acte extérieur de trahison » un manuscrit qui paraissait être de la main de l'accusé, et de nature à exciter le peuple à la sédition. Sydney allégua qu'en matière criminelle l'identité des écritures ne devait pas s'inférer de preuves conjecturales ; que le manuscrit, une réfutation de l'ouvrage de Filmer sur le gouvernement, ayant été composé bien des années auparavant, ne pouvait avoir aucun rapport avec une conspiration qu'on supposait avoir été tramée au mois de janvier précédent ; qu'un écrit particulier n'était point un acte extérieur dans le sens du statut ; et que, pour tout acte extérieur, la loi exigeait le témoignage de deux personnes. Ses adversaires répondirent qu'en comparant le manuscrit avec les lettres admises pour être de Sydney, ni la cour ni le jury ne pourrait avoir de doute sur celui qui en était l'auteur ; que bien que le corps de l'ouvrage fût écrit depuis quelques années, la couleur de l'encre des corrections prouvait qu'elles étaient récentes ; que ces corrections, jointes à ce qu'il était sur le bureau de Sydney au moment de son arrestation, montraient qu'il avait l'intention d'en faire usage à ce moment même ; que le crime imputé au prévenu n'était pas une insurrection effective, mais un dessein d'ôter la vie du roi, dessein dont un écrit séditieux pouvait être considéré comme une preuve suffisante ; et qu'il avait déjà été décidé dans l'affaire de lord Stafford que deux témoins étaient nécessaires, non pour chaque acte de trahison, mais seulement pour l'intention de trahison d'où procédaient ces actes.

Le premier président, dans son résumé au jury, récapitula les preuves d'un ton de candeur et de modération auquel on n'était guère habitué à ces époques. Mais lorsqu'il en vint à traiter le point de droit, il émit des doctrines contre lesquelles le sens com-

1. Voyez son interrogatoire, *L. Journ.* XIV, 378. Burnet, à la vérité, dit dans son journal : « Lord Russell, la nuit d'avant sa mort, me dit en présence de sa femme que my lord Howard, en plusieurs détails, avait porté faux témoignage, et avait été injuste envers lui : mais je n'en pris pas note. » Il n'est pas probable que si ces détails avaient touché au fond de l'accusation, un aussi chaud jurisan que Burnet eût omis de les insérer dans son journal ou dans son histoire.

mun se révoltera instinctivement. Lord Howard, dit-il, avait prouvé le dessein criminel dans lequel Sydney avait fait venir certains individus d'Ecosse ; d'autres avaient prouvé que ces mêmes individus étaient arrivés à Londres; c'étaient donc là les deux témoins exigés par le statut : car tous les juges avaient décidé solennellement devant le roi en conseil que, pour se conformer à ce statut, il n'était besoin que de prouver par un témoin un acte de trahison, et par un autre quelque circonstance contribuant à compléter cet acte. Mais, en supposant que cette preuve ne fût pas suffisante, il y avait le manuscrit trouvé sur le bureau de Sydney, document égal en valeur à la déposition de vingt-deux témoins. Il était bien vrai que ce manuscrit était resté entre les mains du prévenu, qu'il n'y avait aucune preuve de son intention de le publier, qu'il n'avait aucun rapport nécessaire à l'insurrection projetée. Mais en droit *scribere* était *agere*, et écrire un papier criminel, quoique privé, constituait un acte extérieur de trahison. Les autres juges se déclarèrent du même avis, et le jury, subjugué par leur autorité, rendit, après une demi-heure de délibération, un verdict de culpabilité [1].

Quand Sydney fut ramené pour entendre son jugement, il répéta, mais en vain, les arguments qu'il avait présentés pendant le procès; et dès que la sentence fut prononcée par Treby, le recorder, il laissa échapper l'exclamation suivante : « Eh bien, ô Dieu ! ô Dieu ! je te supplie de sanctifier mes souffrances, et de n'imputer mon sang ni au pays ni à la ville; qu'aucune recherche ne soit faite à ce sujet; mais s'il en est fait, et que l'effusion du sang qui est innocent doive être vengée, que le poids n'en retombe que sur ceux qui me persécutent méchamment pour ma droiture. » Cette violente apostrophe, qui probablement était préparée pour la circonstance, fit perdre le sang-froid au premier président, qui se leva et dit : « Je prie Dieu de vous donner les dispositions convenables pour aller dans l'autre monde, car je vois que vous ne les avez pas. » « My lord, » repartit Sydney, en étendant son bras, « tâtez-moi le pouls et voyez s'il est dérangé. Dieu merci, je n'ai jamais été dans de meilleures dispositions que maintenant [2]. »

La condamnation de Sydney fut suivie de la grâce de Monmouth, faveur que ce seigneur dut à la politique plutôt qu'à l'a-

1. *State Trials*, IX, 818-895.
2. Ibid. 896-903.

mitié du marquis de Halifax, qui, pour se fortifier contre l'influence du duc d'York, dans le cabinet, cherchait à créer une influence opposée en réconciliant Monmouth avec le roi. Ayant sondé les intentions du roi [13 oct.] il entra en communication avec Monmouth dans sa retraite, l'assura de l'affection de son père, et le décida à adresser au monarque une lettre [14] de repentir et de supplication. Le duc y demandait pardon au roi et à son oncle, et en bornant ses protestations d'innocence à l'imputation du projet d'assassinat, il reconnaissait tacitement sa participation au projet d'insurrection. Il promettait aussi de consacrer le reste de sa vie à prouver la sincérité de son repentir, et demandait à être admis en présence de son père « parce que, » ajoutait-il, « ce que j'ai à vous dire, sire, vous mettra, j'espère, à jamais en repos dans votre royaume, et le duc, après vous, que j'ai l'intention de servir de tout mon pouvoir [1]. » Charles se laissa fléchir aussitôt ; il vit [25] Monmouth en secret chez le major Long dans la Cité, et le reçut d'un air de mécontentement sans doute, mais de ce mécontentement d'un père qui veut corriger son enfant. Il reprocha au duc d'avoir suivi des conseils qui devaient le conduire à sa perte, et le quitta après quelques paroles gracieuses, mais sans le tirer d'incertitude quant au résultat. Ils eurent encore [4 nov.] une autre entrevue secrète et échangèrent plusieurs messages. Charles l'assura de sa grâce, mais exigea qu'il se soumît préalablement sans réserve au bon plaisir royal. Il fallut toute l'adresse de Halifax pour vaincre la répugnance de Monmouth à cette condition. Il la représenta comme nécessaire pour cacher l'intrigue au duc d'York; il promit qu'elle ne l'engagerait à rien d'humiliant ni de déshonorant, et il dicta une seconde lettre que Monmouth ne consentit pas sans peine à transcrire [2]. Dans cette lettre [15 nov.], après plusieurs protestations de regret pour ses offenses passées, on le faisait se jeter « aux pieds du roi pour qu'il disposât de lui comme il le voudrait pour le reste de la vie, » demander qu'on lui épargnât l'ignominie d'un emprisonnement et d'un procès, et consulter sur la manière dont il ferait mieux d'implorer le pardon du duc d'York, « ce qu'il faisait, » non par pure forme, mais « avec

1. Voyez-la dans Sprat, 137.

2. Halifax l'informa aussi que la reine avait intercédé en sa faveur auprès du duc et de la duchesse, ce dont le roi l'avait remerciée. Welwood, 321. Ceci expliquera pourquoi il sollicita plus tard son intercession, quand il fut prisonnier sous le règne de Jacques.

toute la sincérité du monde [1]. » Cette lettre en main, Charles se hasarda [22] à aborder la question avec son frère, qui se déclara complétement satisfait ; et un billet fut envoyé à Monmouth portant que « s'il désirait de se rendre susceptible de merci, il devait se constituer prisonnier aux mains du secrétaire et se résoudre à révéler tout ce qu'il savait, s'en remettant entièrement au bon plaisir royal[2]. » Le duc obéit [24] ; il fut introduit auprès des deux frères ; il protesta, à genoux, à son père qu'il était innocent de tout projet contre la vie du roi, mais il avoua et condamna la part qu'il avait prise dans les plans déloyaux et les menées des conspirateurs ; puis, se tournant vers son oncle, il se reconnut coupable de beaucoup d'offenses envers lui, lui en demanda pardon, et promit que, si Jacques survivait au roi, il serait le premier, dans l'occasion, à tirer l'épée en faveur de son droit. Il confirma ensuite la vérité du témoignage de lord Howard, à l'exception d'une particularité sans importance, nomma les principales personnes sur lesquelles les conspirateurs comptaient dans le Cheshire, le Yorkshire et l'ouest, et dévoila les desseins d'Argyle en Ecosse [3]. Charles et Jacques l'assurèrent tous deux de leur pardon et de leur faveur. Le roi le présenta [25] à la reine, le duc à la duchesse ; et, dès que ses aveux eurent été enregistrés dans le livre du conseil, la poursuite criminelle dirigée contre lui fut retirée, et on prépara sa grâce pleine et entière. Pour ajouter à ce bienfait, le roi lui fit présent de 6000 liv. [4].

La joie que Monmouth aurait pu éprouver de cette réconciliation fut troublée par les reproches de sa conscience. Il s'était abaissé au rôle de délateur ; il avait acheté sa propre sûreté en trahissant ses associés ; et son infamie avait été annoncée au monde par la publication de sa soumission et de ses aveux dans la *Gazette* [26]. Jusqu'à ce qu'il eût reçu sa grâce scellée du

1. Voyez-la dans Sprat, 189.

2. Voyez-le dans les *State Trials* de Howell, copié d'après l'original de la main du roi dans le *State Paper Office*, XI, 1097.

3. Voyez l'extrait dans Sprat (136) ; un autre tiré des Mém. de Jacques, dans sa Vie (I, 742) ; la lettre de ce prince au prince d'Orange, 27 nov., dans Dalrymple (*App.* 53), et Reresby, d'après le témoignage de Halifax, 168, 175.

4. Jacques, ibid. *State Trials*, IX, 1015. Le secrétaire Jenkins à Bulstrode, dans les Mémoires de Bulstrode, 352 ; et pour toute l'intrigue, le Journal de Monmouth, dans l'Appendix de Welwood, 319-322. Je ne doute pas que ce journal ne soit authentique ; tel qu'il est, il en a tout le caractère, et s'accorde avec tous les autres documents dignes de foi. Mais qu'il soit considérablement mutilé, c'est un fait reconnu par Welwood lui-même, qui ne se souciait pas ou avait peur de publier des passages qu'on aurait pu croire attaquer certaines personnes.

grand sceau, il garda le silence; mais alors, se croyant hors de danger, il commença à donner à entendre dans la conversation qu'il n'avait rien révélé au roi qui pût paraître confirmer la culpabilité de ceux qui avaient été mis en jugement. Ce mensonge excita la colère de son père, qui, d'après le conseil d'Ormond, le requit de démentir ce bruit par écrit. Il obéit; mais sa lettre fut jugée évasive, et Charles lui donna une autre formule [5], composée ou du moins écrite par lui-même. On y faisait déclarer à Monmouth « en conséquence des bruits qui couraient qu'il avait cherché à discréditer les dépositions du dernier procès, que le roi et le duc savaient avec quelle ingénuité il avait avoué la conspiration, et que, bien qu'il n'eût connaissance d'aucun projet contre la vie de Sa Majesté, cependant il déplorait la grande part qu'il avait prise au reste de la conspiration [1]. » Après bien des angoisses, et, à l'instante sollicitation de lord Halifax, il copia cette formule et la présenta au roi; mais dès qu'il en communiqua le contenu à ses amis, il fut accablé de reproches. Lord Anglesey lui envoya des remarques écrites sur la tendance dangereuse de cette pièce, et Hampden déclara qu'il la considérait comme son arrêt de mort. Agité par la honte et le remords, Monmouth redemanda [6] avec violence cet écrit à son père, et Charles, pour l'adoucir, lui assura qu'on n'en ferait jamais usage dans aucune cour de justice, et lui conseilla d'attendre quelques heures et de songer sérieusement aux conséquences de sa conduite. Le lendemain matin, il renouvela sa demande, et le roi l'ayant échangé contre l'original, lut fit défendre par le vice-chambellan de reparaître jamais en sa présence. Il se retira à sa maison de campagne, où les avis et les instances de la duchessse lui arrachèrent une offre de revenir sur ses pas, et de signer de nouveau une pièce semblable. Mais il était trop tard : Charles rejeta sur-le-champ la proposition [2].

L'opinion prévalut que cette conduite de Monmouth hâta et peut-être occasionna la mort de Sydney, qui avait demandé la vie, non du ton suppliant d'un criminel qui se sent coupable, mais avec l'énergie et la dignité d'un homme outragé, qui en ap-

1. Voyez-la dans Sprat, 141.

2. Voyez la propre relation du roi sur toute la procédure devant le conseil (*State Trials*, IX, 1097-1099), les interrogatoires de Hampden, de sir James Forbes et du colonel Godfrey (*L. Journ.* XIV, 378, 380, 382); Bulstrode, 654; Jacques, 743; Reresby, 171; Dalrymple, 54; *Carte's Ormond*, II, 539. J'ai rapporté ce fait plus minutieusement, parce qu'il tend à montrer le vrai caractère de Charles et de Monmouth.

pelle à la justice de son souverain. On crut que Charles hésitait, et il ne laissa expédier l'ordre fatal que lorsqu'on craignit, en épargnant la vie du prisonnier, d'autoriser les faux bruits que faisaient courir les partisans de Monmouth [1]. Le jour même où ce dernier fut banni de la présence de son père, Sydney fut conduit à l'échafaud dressé à Tower-hill. Jamais homme n'affronta les terreurs de la mort avec moins d'ostentation ou plus d'indifférence. Il ne permit à aucun de ses amis de l'accompagner; il refusa les secours des ministres de la religion; et lorsqu'on lui demanda si son intention n'était pas de haranguer les spectateurs, il répondit « qu'il avait fait sa paix avec Dieu, et qu'il n'avait rien à dire aux hommes. » S'étant préparé, il posa la tête sur le billot, et dit à l'exécuteur de faire son devoir.

La conviction de Sydney était que la liberté civile ne pouvait fleurir que sous un gouvernement républicain. Après la mort de Charles Ier, sa naissance et ses talents l'élevèrent au premier rang parmi les chefs du parlement. L'usurpation de Cromwell l'avait fait rentrer dans la retraite, où ses promesses de soumission patiente ne purent le mettre à l'abri de la méfiance et des précautions du protecteur. Le rétablissement de la république le rappela à la vie politique, et il était en mission à la cour de Copenhague, quand Charles II prit possession du trône. Sydney se prépara de nouveau à se soumettre à la nécessité; mais son hostilité déclarée contre les Stuarts l'avait rendu l'objet d'une aversion plus qu'ordinaire [2], et il préféra les ennuis d'un exil volontaire à l'humiliation de demander pardon au souverain. De l'Italie, il observa la marche des événements : la guerre de 1663 le fit sortir de sa retraite; il offrit ses services aux ennemis de son pays, proposa d'exciter une rébellion en Angleterre, et entreprit de persuader à Louis XIV qu'il était de son intérêt de rétablir la ré-

1. « La vie de Sydney n'aurait pu alors être épargnée, sans que la clémence n'eût été interprétée comme le résultat de la preuve que le duc de Monmouth avait donnée au roi qu'il n'y avait pas de conspiration réelle. » Ormond au comte d'Arran, Carte, II, 533.

2. « On dit, » écrit le comte de Leicester à son fils Algernon, « que l'université de Copenhague vous a apporté son album, en vous priant d'y écrire quelque chose, et que vous avez écrit dans l'album ces mots :

Manus hæc inimica tyrannis,

et que vous y avez mis votre nom. » Sydney répond : « Ce que l'on prétend que j'ai écrit dans le livre de Copenhague est vrai, et n'ayant jamais ouï dire qu'aucune espèce d'hommes aient été de si dignes objets d'inimitié que ceux dont j'ai parlé, je ne me suis pas jamais fait le moindre scrupule de m'avouer leur ennemi. » Blencowe, *Sydney Papers*, 209, 216.

publique. Quoique Charles fût bien au fait de ses intrigues et de son hostilité, il lui permit plus tard d'aller voir son père, le comte de Leicester, lors de la dernière maladie de ce seigneur, et finit par lui accorder le pardon de ses offenses passées; faveur que, si nous devons l'en croire, « il ne prisa pas moins que le don de la » vie. » Mais sa reconnaissance se dissipa bientôt, et il employa le bienfait contre le bienfaiteur. Fidèle à ses principes, il entra dans toutes les oppositions au gouvernement, et le réformateur anglais se mit à la solde de l'ambassadeur français. Ses apologistes ont fait observer que s'il prit l'argent de la France, il n'en persista pas moins dans la ligne de conduite qu'il jugeait la plus avantageuse à son pays, ce qui équivaut à dire qu'il était assez vil pour accepter les gages de l'infamie, afin d'accomplir l'œuvre de la droiture. Jusqu'à son dernier soupir l'établissement de sa bien-aimée république fut l'idole de son cœur, et le discours écrit qu'il remit au sheriff sur l'échafaud se terminait par une prière d'actions de grâces à Dieu « de ce qu'il mourait pour la *bonne vieille* » *cause* dans laquelle il était engagé depuis sa jeunesse, et pour » laquelle Dieu s'était si souvent et si merveilleusement déclaré. » Le gouvernement eut soin de publier ce discours, et le dernier paragraphe fit à la cause des whigs un tort qu'ils ne purent réparer par la publication de l'apologie de Sydney, pamphlet daté par lui du jour de sa mort, dans lequel il s'élève sévèrement contre le témoignage de lord Howard et contre la conduite du juge[1].

Trois membres du conseil des six avaient subi la mort. De ceux qui survivaient, Hampden seul restait en prison. L'accusation de trahison intentée contre lui avait été abandonnée, et à la place on avait reçu un acte d'accusation pour délit non capital. Monmouth, à sa grande surprise, fut assigné pour déposer dans le procès qui allait s'ouvrir, et il ne put se prévaloir de la promesse royale qu'on ne ferait aucun usage de ses aveux ; car le roi répliqua qu'il était délié de cet engagement par l'infraction faite au contrat par son fils[2]. Cette mesure ouvrit les yeux au duc sur les difficultés dans lesquelles il s'était jeté. Il disparut subitement de sa maison de Holborn, et quelques jours après, on le vit en Zélande, sur la route d'Anvers. Le principal témoin contre Hampden fut lord

1. Voyez le discours et l'apologie dans *State Trials*, IX, 907, 916. Ann. Dalrymple, *App.* 56. *State Tracts*, II, 266, 267.

2. *Carte's Ormond*, II, 533. *State Trials*, 1017.

Howard [6 février 1684] ; mais le ministère public saisit l'occasion de fortifier sa première charge contre Sydney, et prouva d'une manière incontestable la mission d'Aaron Smith en Écosse, et son retour à Londres. Hampden, après des débats fort longs et impartiaux en apparence, fut déclaré coupable, et condamné à une amende de 40,000 liv., ce qui, vu sa fortune, équivalait à un emprisonnement pendant la vie de son père [1].

Dans le cours de l'année, deux autres individus, Halloway et Armstrong, furent mis à mort pour l'affaire du complot. Tous deux avaient fui au delà des mers, et furent en conséquence mis hors la loi. Halloway ayant été arrêté dans les Indes-Occidentales, fut ramené en Angleterre, et demanda grâce [21 avril]. Il refusa le bénéfice d'un jugement qui lui fut offert, et subit la mort comme étant hors la loi [30], après avoir avoué sa participation au projet d'insurrection, mais non à celui d'assassinat [2]. L'autre, sir Thomas Armstrong, avait été arrêté par les autorités civiles de Leyde et livré à Chudleigh, ambassadeur d'Angleterre à La Haye. A la barre du banc du roi, il demanda à être jugé [14 juin], fondant sa prétention sur le statut de la sixième année du règne d'Édouard VI, qui donnait à l'individu mis hors la loi pour trahison, s'il résidait au delà de la mer, le droit de former opposition à l'accusation, pourvu qu'il se livrât au premier président dans le délai d'une année à partir de la date de la mise hors la loi. Mais Jeffreys répondit que, bien que le délai ne fût pas expiré, son cas ne rentrait pas dans les termes du statut. Cette faveur n'était accordée qu'aux individus mis hors la loi, qui, étant en liberté à l'étranger, se livraient d'eux-mêmes pour être jugés, dans le but de prouver leur innocence. Mais il n'était pas en liberté. Il était prisonnier ; il ne venait pas de sa propre volonté ; il était amené de force pour subir le châtiment de son crime. Armstrong insista ; il réclama comme son droit le bénéfice de la loi ; à quoi Jeffreys eut la barbarie de répondre : « Vous l'aurez le bénéfice de la loi, par la grâce de Dieu. Qu'on veille à ce que l'exécution se fasse vendredi prochain, conformément à la loi. »

1. *State Trials*, 1053-1126. Quand il se plaignit que l'amende était excessive et contraire au *salvo contenemento* de la Magna Charta, on lui répondit qu'un délit qui en réalité allait jusqu'à la haute trahison, exigeait une punition sévère, et que la clause de la Magna Charta regardait les *amercements* et non les amendes définies.

2. *State Trials*, x, 1-30. Burnet, II, 405. Jacques dit dans une lettre au prince d'Orange que le jugement lui était offert, parce que ce serait une nouvelle occasion de prouver par ses aveux l'existence du complot. Dalrymple, 49.

Pourquoi, demandera-t-on, une grâce, qui avait été offerte à Halloway, fut-elle refusée à Armstrong? Ce dernier était plus coupable. Pour prix de la faveur royale, dont il avait joui autrefois, il s'était vendu à l'ambassadeur de France pour contrecarrer le gouvernement de son bienfaiteur; il avait été le conseiller de Monmouth dans sa désobéissance envers son père, et s'était montré un des plus actifs et des plus dangereux agents de la dernière conspiration. Charles fut blessé de son ingratitude, et refusa d'écouter aucune représentation en sa faveur. Sur l'échafaud [20 juin], Armstrong imita lord Russell. Il nia dans les termes les plus forts le projet d'assassiner le roi et de changer la forme du gouvernement. Sur l'accusation secondaire d'insurrection, il ne dit rien, et son silence fut considéré comme l'équivalent d'un aveu [1].

La découverte du complot, et le châtiment des conspirateurs avaient complété le triomphe de la cour. Les wighs se retirèrent de la lutte; les principes libéraux de gouvernement qu'ils défendaient furent exclus de la conversation; le devoir de l'obéissance passive fut prêchée au barreau, sur le banc du juge et du haut de la chaire; et on présenta tous les jours des adresses au trône exprimant le plus ferme attachement à la personne royale et une soumission sans bornes à la royale volonté. Après un long et hasardeux combat, le roi se trouva investi d'un pouvoir presque absolu par les déclarations spontanées de ses sujets; et il eut soin d'entretenir et d'accroître ce changement d'idées, en leur donnant satisfaction sur un point qu'ils croyaient de la plus haute importance au salut de leur religion. Son frère était catholique; mais il n'était pas probable qu'il dût survivre beaucoup d'années au roi, et son héritière présomptive, la princesse Marie, avait été élevée dans la foi protestante et mariée à un protestant. Pour ajouter à cette sécurité, Charles avait exigé que sa sœur, la princesse Anne, fût aussi élevée dans la foi protestante, et il résolut maintenant de lui donner un époux protestant. Dans ce but, il choisit George, frère du roi de Danemarck. Le seul mérite de ce prince consistait dans sa religion; mais la nouvelle de l'intention du roi causa une satisfaction universelle, et les noces furent célébrées aux applaudissements et aux félicitations du royaume entier [2].

1. *State Trials*, x, 105-124. Burnet, II, 407.

2. Je devrais peut-être parler de la gelée rigoureuse qui eut lieu au commencement de l'année 1684. Le 24 janvier, Evelyn écrit : « La gelée devenait

Charles goûta une tranquillité non-interrompue pendant le reste de son règne. Délivré des constantes attaques d'une faction puissante, il employa son attention à fortifier son pouvoir et à guider les partis opposés qui se déclaraient au sein de son propre ministère. I. Avec le temps, plusieurs bourgs, par l'exercice des priviléges exclusifs qui leur avaient été conférés par d'anciennes concessions de la couronne, étaient devenus des repaires et des asiles de malfaiteurs, et en conséquence furent dénoncés comme abusifs par les grands jurés aux assises de comté. On lança des mandats de *quo warranto*. Les corporations jugèrent prudent de se soumettre; et les vieilles chartes furent remplacées par de nouvelles, qui, tout en conservant aux habitants les plus utiles de leurs anciennes libertés, tarissaient la source du mal en donnant aux magistrats du comté une juridiction en concurrence avec celle des magistrats du bourg. Mais la réforme des abus servit promptement de prétexte pour accroître l'influence de la couronne; et le succès qu'on obtint sur quelques points fit naître le désir d'étendre le changement à toutes les parties du royaume. Jusqu'alors, depuis plusieurs années, les wighs avaient joui, en beaucoup d'endroits, du pouvoir d'envoyer au parlement des individus de leur parti. Les nouvelles chartes créèrent une influence opposée dans chaque bourg, et le choix des représentants fut borné aux personnes attachées à la cour. A cet effet, on eut recours aux promesses et aux menaces pour décider les corporations à renoncer à leurs anciens priviléges; chaque abandon de charte était accueilli par les ministres avec des expressions de gratitude; et les personnes qui avaient contribué à provoquer ces abandons recevaient des assurances de faveur et de récompense. Parmi eux, Jeffreys, qui était le plus éminent en dignité, se distingua le plus par ses succès. Quand il quitta la cour pour la tournée du nord, Charles lui donna publiquement une bague qu'il portait au doigt. La nouvelle de ce cadeau royal fut publiée dans la Ga-

de plus en plus rigoureuse, la Tamise devant Londres était encore couverte de cabanes alignées en rues, de boutiques de toute espèce garnies et pleines de marchandises, jusqu'à une imprimerie... Les voitures partaient de Westminster pour le Temple, et de plusieurs autres escaliers, allant et venant comme dans les rues, des patineurs, un combat de taureaux et de chiens, des courses de chevaux et de voitures, des théâtres de marionnettes et de farces, des cuisiniers, des cabarets et autres mauvais lieux, de sorte qu'il semblait que ce fût une bacchanale ou un carnaval sur l'eau... Londres, à cause du froid excessif de l'air, qui empêchait la fumée de monter, était tellement remplie d'une vapeur fuligineuse de charbon de terre, qu'on pouvait à peine voir de l'autre côté de la rue, et que cette vapeur, remplissant les poumons de ses particules grossières, obstruait excessivement la poitrine. » Evelyn, III, 109.

zette; et l'espoir de profiter de l'influence d'un favori si distingué engagea les corps constitués auxquels il s'adressa à se soumettre aveuglément à ses suggestions. Les bourgs, au reste, n'eurent pas lieu de se plaindre. Par le renouvellement de leurs chartes, ils ne perdirent aucune franchise qu'ils pussent raisonnablement conserver; beaucoup acquirent des droits qu'ils n'avaient point auparavant; mais des individus souffrirent, parce que l'exercice de l'autorité fut restreint à un plus petit nombre de bourgeois, et ceux-ci, suivant l'usage, furent d'abord nommés par la couronne. L'abandon et le renouvellement des chartes continua jusqu'à la fin de ce règne et pendant une grande partie du suivant[1].

II. En même temps, une série de poursuites, à l'instance du gouvernement, intimida et réduisit au silence ses adversaires. Quelques personnes furent mises en jugement pour propos séditieux ou calomnieux, plusieurs pour publication de libelles; Braddon et Speke pour une conspiration tendant à jeter sur le roi et sur son frère l'odieux du meurtre d'Essex; et Dutton Colt et Titus Oates pour *scandalum magnatum* contre le duc d'York. Que ces hommes fussent coupables des délits qui leur étaient imputés, on ne saurait le nier; mais dans beaucoup de cas, les peines de l'amende et du pilori qu'on infligea étaient infiniment trop sévères; et il eût été plus magnanime au duc de mépriser les calomnies habituelles de deux misérables, que de les faire jeter en prison pour les dommages qui lui avaient été adjugés jusqu'à concurrence de 100,000 liv. La dernière poursuite importante fut celle de Rosewell, ministre dissident, pour crime de haute trahison [18-27 nov.]. Le jury le déclara coupable; mais il resta des doutes sur le crédit dû aux témoins; et comme Jeffreys appuya ses objections contre l'exactitude de l'acte d'accusation, le roi lui fit grâce entière[2].

III. Cinq années s'étaient écoulées depuis l'emprisonnement à la Tour du comte de Danby et des lords catholiques. Qu'ils fussent traités avec une dureté sans exemple, personne ne saurait le mettre en doute; mais jusque-là le roi avait reculé devant toute mé-

1. North, 624-627. Bulstrode, 388. Echard, 1043, 1045.

2. Le lecteur sera surpris d'entendre de la bouche de Jeffreys cette opinion pleine d'humanité, qu'il émit dans les débats de cette affaire : « Je trouve qu'il est dur qu'un homme ait un conseil pour le défendre pour un denier ou deux sous, et que les témoins soient interrogés sous serment; mais s'il vole, qu'il commette un meurtre ou une félonie, bien plus un acte de haute trahison, où la vie, la fortune, l'honneur, tout est en jeu, il n'aura pas de conseil, et les témoins ne seront point interrogés sous serment. » *State Trials*, x, 267.

sure qui, en les soulageant, pouvait réveiller les clameurs de ses ennemis ; et la prudence interdisait aux juges d'intervenir dans la juridiction de la haute cour du parlement. Mais à présent l'ascendant des tories semblait solidement établi ; la mort de lord Petre, dont la santé n'avait pu résister à la rigueur d'une longue détention, excita la compassion du public[1] ; et Charles exprima le désir qu'on trouvât quelque expédient pour élargir ceux qui survivaient. Pendant quelque temps la question fut tenue en suspens par les artifices des ambitieux qui craignaient que Danby, s'il était rendu à la liberté, ne recouvrât sa première influence sur le roi, et ne les supplantât dans le cabinet. Mais sa conduite, au sujet des révélations d'Oates, lui avait aliéné le roi et son frère, et il n'eût pas été décent de donner l'administration des affaires à un homme qui était sous le poids d'une accusation de la chambre des communes. L'opposition cessa peu à peu. Le dernier jour du terme, les comtes de Danby et de Powis, et les lords Arundel et Belasyse furent traduits par mandat d'*habeas corpus* devant la cour du banc du roi [12 fév.]. Les juges émirent séparément leur opinion que « en justice et en conscience » les prisonniers auraient dû depuis longtemps être admis à caution ; et chacun d'eux fut mis en liberté, après avoir souscrit une reconnaissance de 10,000 liv. pour lui-même, et produit quatre cautions de 5,000 liv. chacune, qu'il se présenterait à la barre de la chambre des lords, à la prochaine session du parlement, et ne s'éloignerait pas sans la permission de cette cour[2].

IV. Le pouvoir du lord du sceau privé avait toujours été en déclinant depuis le retour du duc d'York. Ses heureux efforts contre le bill d'exclusion méritaient la reconnaissance de ce prince ; mais le souvenir de ce bienfait avait été effacé par sa conduite ultérieure. Halifax avait suggéré et appuyé les différents expédients qui avaient pour but de priver le duc de tout pouvoir, s'il parvenait au trône ; il avait conseillé son bannissement et avait fortement combattu son rappel. Mais ce qui avait surtout excité le ressentiment de Jacques, c'était son intrigue récente en faveur de Monmouth, et sa persévérance à vouloir réconcilier le père et le fils, même après la nouvelle désobéissance et la fuite du dernier[3]. Aussi pour se fortifier contre la haine de Jacques,

1. De son lit de mort il envoya une lettre au roi, dans laquelle il déclarait qu'il était attaché au souverain, qu'il pardonnait à ses accusateurs, et qu'il était innocent du complot. Voyez-la dans *Somers' Tracts*, VIII, 191.
2. Luttrell, dans *State Trials*, IX, 1019. Reresby, 177. Dalrymple, 73.
3. Reresby, 174.

le rusé homme d'état résolut de conseiller la convocation d'un parlement. Ce serait une mesure populaire dans un moment où la méfiance nationale avait été excitée par les nouvelles agressions du roi de France contre les Pays-Bas espagnols [1], et il représenta à Charles que si l'on eût convoqué un parlement lors de la découverte du complot de Rye-house, la loyauté du peuple eût envoyé une chambre des communes jalouse d'aller au-devant de tous ses désirs ; qu'il n'était pas encore trop tard, car la flamme continuait de brûler, quoiqu'elle s'éteignît insensiblement ; que l'intervalle accordé par l'acte triennal était déjà expiré, et qu'un plus long délai tromperait l'attente du peuple ; que le désappointement engendrerait le mécontentement, et que le mécontentement amènerait la résurrection du parti populaire. Mais le nom seul de parlement résonnait désagréablement aux oreilles d'un monarque qui comparait sa tranquillité actuelle avec les tracas, les inquiétudes et l'exaspération que lui avait souvent causés cette assemblée ; et au lieu de céder aux raisons présentées par le ministre, il accepta son offre courtoise de sacrifier sa propre opinion au bon plaisir de son souverain, et de s'étudier à inventer quelque excuse qui satisfît les esprits [2].

Jacques parut d'abord ne prendre aucune part au gouvernement. Par degrés, il fut rétabli dans son ancienne prééminence. Ses services dans la charge de lord grand amiral avaient toujours été reconnus ; et l'indolence, l'incapacité ou la corruption de ceux qui lui avaient succédé était devenue un sujet de plainte générale. Charles cassa la commission [11 mai], et plaça toutes les affaires de l'amirauté sous le contrôle de son frère ; mais pour le garantir des peines portées par l'acte du test, il exerça la charge lui-même signant toutes les pièces où la signature du lord grand amiral était requise [3]. L'approbation qu'obtint cet arrangement l'engagea à faire un pas de plus. Il se sentit assez fort pour braver l'acte du test ; et, introduisant son frère dans le conseil [28], il lui ordonna de prendre place parmi les membres. Cette conduite, toutefois, excita quelques murmures. Les tories eux-mêmes ne pouvaient découvrir de quel droit il avait ainsi, de sa propre autorité, mis de côté un acte du parlement [4].

1. Son but était d'arracher à l'Espagne la cession des « dépendances » qu'il réclamait.

2. Reresby, 176.

3. « Chacun fut satisfait de ce changement, ceux de la dernière commission étant complétement ignorants de leurs devoirs, au grand dommage de la marine. » Evelyn, III, 115.

4. Bulstrode, 377. Dalr. 50. Rer. 181.

Hyde était à juste titre le principal favori du duc. Il venait d'être créé comte de Rochester, il occupait l'emploi de premier commissaire de la trésorerie, et, dans l'opinion de la cour, il était destiné à la charge de lord grand trésorier. Pour prévenir l'élévation de ce dangereux compétiteur, Halifax l'accusa de négligence ou de malversation; et, après une longue lutte, Rochester passa du bureau de la trésorerie à l'office de président du conseil, d'un poste d'une influence considérable à une dignité plus élevée, mais comparativement insignifiante. Il était, selon l'expression de Halifax, « jeté en haut de l'escalier ; » mais le roi et son frère avaient en vue pour lui une charge plus importante. Voulant placer l'armée d'Irlande sous le contrôle immédiat de la couronne, ils résolurent de nommer Rochester lord-lieutenant d'Irlande à la place du duc d'Ormond ; mais en même temps de séparer le commandement militaire du gouvernement civil, ne laissant que le dernier aux soins du nouveau vice-roi. Rochester accepta l'offre, et Halifax ne s'opposa point à une nomination qui le délivrait de la présence d'un rival [1].

Vers la même époque, une tentative avortée fut faite pour soulager les catholiques et les dissidents. La persécution des premiers, quoiqu'elle eût diminué de violence, n'avait pas cessé avec le règne de Titus Oates, mais elle avait été entretenue par la proclamation du roi et par la circulaire de l'archevêque en 1681. Le nombre de ceux qui, dans les cinq ou six dernières années, avaient été dénoncés et convaincus d'être récusants, s'élevait à plusieurs milliers. Pour leur infliger à tous les peines légales, il eût fallu construire de nouvelles prisons ; mais ceux qu'on laissa libres ne jouirent de leur liberté que sous le bon plaisir et le caprice de leurs voisins, payèrent cet avantage par des étrennes et des présents aux officiers subalternes, et furent assujettis à des restrictions telles qu'ils se sentaient prisonniers chez eux. Les dissidents, à la vérité, tant qu'avait duré le triomphe des chefs whigs, avaient été épargnés comme d'utiles et zélés auxiliaires ; mais quand la victoire pencha du côté de la cour, l'orthodoxie des vainqueurs les vit d'aussi mauvais œil, et leur appliqua les peines portées contre les récusants et ceux qui fréquentaient les conventicules. Une mesure tendant à soulager ces deux classes fut alors imaginée ou du moins patronisée par le duc d'York, qui, bien qu'il fût probablement plus touché des souffrances de ses

1. Reresby, 185. Bulstrode, 385, 389. Burnet, II, 432.

co-religionnaires, souffrances qui leur étaient principalement infligées à cause de lui, avait constamment assuré les dissidents de son horreur pour toutes les lois pénales en matière de conscience. D'après un plan concerté à l'avance, Jeffreys, qui venait d'entrer au conseil, déposa un matin sur la table une énorme masse de papiers. C'étaient, dit-il, les noms des récusants condamnés qu'il avait recueillis dans la dernière tournée ; les prisons en étaient encombrées ; ce serait un acte de miséricorde de rendre ces prisonniers pour cause de conscience à l'air et à la liberté, et en conséquence il recommandait cet objet à la considération du roi. Il se fit un long silence ; il fut rompu par North, le garde des sceaux, qui, connaissant l'inclination véritable du roi et de son frère, chercha à combattre la mesure sans offenser. Il y avait parmi les récusants, fit-il observer, beaucoup de non-conformistes, gens hostiles par principes à la monarchie. Si l'on voulait être favorable à quelques-uns des récusants catholiques, on pouvait le faire par des grâces particulières ; mais une amnistie générale mettrait à l'aise les ennemis du roi aussi bien que ses amis, et affranchirait une classe de sujets turbulente et séditieuse du frein salutaire des lois. Lorsqu'il eut fini, il se fit un nouveau silence ; et le conseil passa aux autres affaires du jour ; mais le zèle assoupi des évêques fut réveillé par cette dangereuse tentative, et ils eurent soin, dans leurs exhortations au clergé, de faire un devoir de dénoncer tous les récusants de chaque paroisse, qu'ils fussent protestants ou catholiques [1]. Il y eut cependant un point sur lequel le roi suivit son inclination. Il fit grâce de la vie [29 déc.] à plusieurs prêtres catholiques condamnés à mort pour avoir pris les ordres dans l'Eglise de Rome, et il les envoya hors du royaume [2].

Halifax ne pouvait se dissimuler le déclin rapide de son influence. On le consultait encore, il est vrai, mais principalement sur des affaires ressortant de sa charge. Charles continuait à lui parler avec bonté, et lui donnait des assurances de sa faveur ; mais, comme il le remarquait énergiquement, « s'il savait ce que le roi lui disait, il ne savait pas ce qu'il pouvait dire aux autres. » Son seul espoir était dans le renouement de l'intrigue qui avait été rompue par l'obstination de Montmouth ; il entreprit de nouveau de supplanter le duc d'York en réconciliant le roi et son

1. Vie de North, 235. Ralph, 831. Papiers ms. en ma possession.
2. Barillon, 8 janvier.

fils, tâche dont la difficulté, selon lui, ne provenait d'aucun éloignement du père, mais de sa répugnance à se brouiller avec le duc d'York. Dans cette vue, Halifax plaida en particulier la cause de l'exilé, et soutint ses espérances par des lettres et des messages. Montmouth s'était retiré à Bruxelles, d'où, après quelque séjour, il avait gagné la Hollande. A Bruxelles, il fut traité par de Grana, le gouverneur espagnol, et en Hollande par le prince d'Orange, en homme dont on a à cœur de s'assurer l'amitié. Il mangeait à leur table; leurs troupes avaient ordre de lui rendre les honneurs militaires; et on pourvoyait soigneusement à ses besoins et à ses plaisirs. Le prince l'invita à chasser à Diren [5 juill.]; et, à La Haye, la princesse eut les attentions les plus marquées pour sa maîtresse, lady Harriet Wentworth, fille unique et héritière du comte de Cleveland. Ce fut en vain que le duc d'York se plaignit en termes assez peu mesurés à sa fille et à son gendre de leur conduite, et que Charles fit en personne des remontrances aux ambassadeurs étrangers en Angleterre, et, par ses envoyés, au prince, aux Etats et au gouvernement espagnol. La réponse habituelle était que les étrangers ne savaient rien des torts réels que pouvait avoir Monmouth. Il leur suffisait qu'il fût le fils du roi. Les attentions qu'ils avaient pour lui en cette qualité provenaient du respect qu'ils portaient à son père[1]. Cependant cette réponse n'expliquait pas l'opiniâtreté avec laquelle ils persistaient dans la même conduite après les plaintes réitérées de Charles; le fait est qu'ils ne croyaient point à son mécontentement. Ils avaient reçu des assurances particulières que « il aimait Monmouth comme la prunelle de ses yeux, » et qu'il était charmé de ces égards qui pourraient lui adoucir les ennuis de l'exil; et ils se persuadaient que lorsque le banni serait rentré publiquement en faveur, ils en recueilleraient le bénéfice par un changement de vues dans la politique extérieure de l'Angleterre[2]. A la fin, Van Citters, ambassadeur de Hollande, à la requête de Charles se rendit à La Haye [31 octobre]; il s'ensuivit une négociation nouvelle, mais simulée selon toute probabilité; le prince eut l'air de se soumettre au bon plaisir de

1. D'Avaux, III, 52; IV, 8, 17, 28, 43, 59. Dalr. 56, 57. Bulst. 376, 377, 384, 390.

2. « Le marquis de Grana m'a dit qu'il savait d'où venait le mécontentement du roi, que c'était le duc d'York qui était le grand ennemi du duc de Monmouth, que le roi aimait comme la prunelle de ses yeux. » Bulst. 390. « Je crois que dans le fond du cœur il a toujours quelque amitié pour lui, et que le roi ne peut être fâché que je lui aye fait des civilités. » Le prince à Bentinck, Dalrymple, 62.

son oncle, et Monmouth partit sous prétexte de retourner à Bruxelles. Mais bientôt il disparut, vint incognito en Angleterre, eut une entrevue secrète avec son père [30 nov.], et retourna à La Haye avec la promesse que dans trois mois il serait reçu publiquement à la cour, et que le duc d'York serait banni à son tour en Flandre ou en Ecosse [1]. Sa visite en Angleterre, et sa correspondance clandestine avec Halifax, étaient parfaitement connues de Jacques; mais il n'en était probablement pas de même de la promesse du roi. Charles avait prié le duc d'York d'aller tenir un parlement en Ecosse, et celui-ci y avait consenti, regardant la proposition comme une nouvelle preuve de l'amitié et de la confiance de son frère [2].

Concurremment avec cette intrigue, il en existait une autre, qui avait pour objet la disgrâce de Halifax lui-même. Au conseil, il avait engagé le roi à donner aux colonies anglaises de l'Amérique des législatures locales, à l'imitation de celles de la mère patrie; et à l'appui de son argument il avait fait ressortir la supériorité d'un gouvernement représentatif sur un gouvernement despotique. Ses adversaires prirent note de ses paroles, et ils insinuèrent au roi que le vieux levain fermentait toujours dans son sein, qu'il nourrissait encore des principes antimonarchiques, et qu'il était dangereux de lui confier une charge aussi importante que celle du sceau privé. Charles écouta ou parut écouter ces suggestions; elles furent répétées par le duc d'York, la duchesse de Portsmouth et lord Sunderland, et on obtint l'assurance qu'à la première occasion convenable l'odieux ministre serait destitué, s'il ne se retirait pas de son propre mouvement [3]. Il est probable que le roi dissimulait également avec les deux partis. Il tolérait leurs intrigues, les flattait de l'espérance de la victoire, promettait au duc le bannissement de Halifax, à Halifax le bannissement du duc; et de la sorte, en abusant de leur crédulité, il se procurait une trêve momentanée à ses tracas, et renvoyait à un jour indéterminé le soin de prononcer entre leurs prétentions et récriminations contradictoires.

1. D'Avaux, IV, 67. Dalr. 58, 74, 94. Welwood, 322. « 3 février. Une lettre de L. (Halifax) disant que ma besogne était presque comme faite, mais doit être assez soudaine pour ne pas laisser au parti de 39 (du duc) le temps de commencer intriguer; qu'il est probable qu'il choisirait plutôt l'Ecosse que la Flandre ou ce pays, ce qui était égal à 29 (au roi). » Journal de Monmouth dans Welwood, 323.

2. D'Avaux, IV, 71, 72, 88, 91. Fox, *App.* VIII.

3. Fox, *App.* VII-IX; et une lettre de Barillon, 1er janvier.

Il n'était pas destiné toutefois à voir ce jour. Le lundi 2 de février [1685], après une nuit de fièvre et d'insomnie, il se leva de bonne heure. Ses serviteurs le trouvèrent assoupi et distrait : sa démarche était incertaine, sa parole embarrassée. Vers huit heures, comme il traversait la chambre pour gagner son fauteuil, il tomba sur le parquet dans un état d'insensibilité, les traits fortement contractés. Le bonheur voulut que deux médecins se trouvassent près de là, et l'un d'eux, qui avait exercé la chirurgie, lui ouvrit aussitôt la veine. Le sang coula librement : les remèdes les plus stimulants furent ensuite appliqués [1], et le royal malade recouvra par degrés sa connaissance et l'usage de la parole. Dans la soirée il eut une rechute, mais le lendemain matin [3], il y eut un mieux inattendu, et ce mieux augmenta tellement dans le courant de cette journée et de la suivante, que ses médecins commençaient à espérer son rétablissement. Mais en vingt-quatre heures les choses changèrent de face. Les forces du roi étaient épuisées ; des doses de la poudre des Jésuites furent administrées sans effet ; il tomba à plusieurs reprises dans un état de stupeur, et le quatrième soir [5] il devint évident que la mort approchait rapidement. L'impression que ces alternatives firent sur l'esprit public est une forte preuve que Charles, malgré tous ses défauts, était aimé de ses sujets. La nouvelle de sa maladie répandit la tristesse dans la capitale ; le bruit de sa convalescence fut accueilli le lendemain par les citoyens avec des témoignages d'allégresse. On sonna les cloches et on alluma de nombreux feux de joie. Lorsque enfin le danger devint manifeste, la foule se porta aux églises pour solliciter du ciel la santé du souverain ; et on nous assure que souvent le service était interrompu par les soupirs et les sanglots de l'assemblée. Dans les deux chapelles royales, les ministres se succédaient à tour de rôle, et les prières continuèrent toutes les deux heures jusqu'à sa mort [2].

Après la première attaque, dès que le roi avait recouvré la parole, il avait demandé la reine, qui vint immédiatement et

1. « On lui mit des poêles chaudes sur la tête, sans qu'il parût les sentir... On lui a appliqué des vésicatoires à la tête, aux épaules, aux bras et aux jambes, on lui a donné des vomitifs en quantité, qui ont fait quelque effet. » Barillon, 12, 14 février. « Le roi estoit dans une chaise, un fer rouge sur sa teste, les dents qu'on lui tenoit ouvertes à force. » Récit de la mort du feu roi d'Angleterre, par une religieuse de Chaillot, qui l'écrivit pour l'usage de la communauté, de la bouche de Jacques et de la reine sa femme, le 10 sept. 1692, n. s.

2. Voyez les lettres ms. de Barillon (12, 14 février), et une lettre très-intéressante à sir Robert Southwell de M. Fraser, un des médecins de service, dans le *London Monthly Miscellany*, p. 383.

continua de lui prodiguer les soins les plus affectueux jusqu'au moment où la vue de ses souffrances la fit tomber en attaque de nerfs, et alors les médecins lui défendirent de sortir de chez elle. L'intérêt aussi bien que l'affection réclamait la présence du duc d'York, et il ne quitta pas le chevet de son frère, si ce n'est quelques minutes pour recevoir des rapports sur l'état de la cité, et donner des ordres pour le maintien de la tranquillité et assurer son propre avénement. L'archevêque de Canterbury et les évêques de Londres, de Durham, d'Ely et de Bath et Wells furent constamment au palais, et il y en eut toujours un qui veilla la nuit dans la chambre du roi. Le jeudi, de bonne heure, Kenn, évêque de Bath et Wells, saisit un moment favorable pour avertir le roi du danger où il était; et l'air de résignation avec lequel cette nouvelle fut reçue l'encouragea à lire l'office pour la visite des malades. Lorsqu'il en vint à la rubrique relative à la confession, il s'arrêta, fit observer que ce n'était pas une affaire d'obligation, mais de choix; et, ne recevant point de réponse, il demanda si le roi se repentait de ses offenses envers la loi de Dieu. Charles répondit que oui, et le prélat ayant prononcé la formule habituelle d'absolution, demanda s'il pouvait procéder à l'administration du sacrement. Le roi parut ne pas faire attention à la question ; mais Kenn renouvela la proposition d'un ton plus haut, et Charles répondit d'une voix faible qu'on avait tout le temps. Néanmoins les espèces furent apportées et placées sur une table, et la question fut faite plusieurs fois par l'évêque, qui ne put arracher au mourant d'autre réponse que celle-ci : « Il y songerait. »

Jusque-là le duc d'York, quoiqu'il connût la préférence secrète de son frère pour le culte catholique, et qu'il lui en fût parlé par sa femme à la requête de la reine, et par Barillon, sur les instances de la duchesse de Portsmouth, avait gardé le silence au sujet de la religion. Ce n'était pas, comme le supposait l'ambassadeur, que son attention fût entièrement absorbée par la nécessité de s'occuper de son avénement; mais il ne savait quelle voie suivre dans une matière si délicate et si dangereuse. D'après la loi, la réconciliation de tout individu avec l'Eglise de Rome était un acte de haute trahison ; aucun prêtre ne pouvait être introduit secrètement auprès du roi à cet effet, dans une chambre remplie de lords, d'évêques et de médecins[1]; et les éloigner sans

1. Barillon nous dit que les personnes de service dans la chambre étaient au nombre de plus de vingt (p. 92). Fraser, qu'il y avait cinq évêques, et vingt-cinq lords et conseillers privés, p. 384. Il ajoute que toutes les nuits « se tenaient

une raison plausible ne pouvait qu'exciter les soupçons et l'examen. Il avait remarqué la répugnance de Charles et entendu sa réponse évasive à l'évêque Kenn dans la matinée ; et il nourrissait probablement l'espoir que son frère, par une déclaration explicite et spontanée, lui ôterait toute responsabilité. Son attente fut déçue, et vers six ou sept heures du soir, ayant fait signe aux assistants de se retirer à l'autre bout de la chambre, il s'agenouilla au chevet du monarque malade, et lui demanda s'il pouvait envoyer chercher un prêtre catholique. « Faites-le, pour l'amour de Dieu ! » fut la réponse du roi. « Mais, » ajouta-t-il immédiatement, « cela ne vous exposera-t-il pas à quelque danger ? » Jacques répliqua que peu lui importait le danger, et ayant expédié un messager de confiance à la recherche d'un prêtre, il annonça tout haut que le roi invitait toutes les personnes présentes à sortir, à l'exception du comte de Bath, premier gentilhomme de la chambre, et du comte de Feversham, capitaine des gardes, exception due à ce qu'étant tous deux protestants, leur présence serait propre à prévenir ou à réfuter tout bruit sinistre. Peu de temps après, Chiffenich conduisit Hudelston — le même qui avait servi le roi à Moseley, après la bataille de Worcester — par les appartements de la reine à une porte secrète à la droite du lit, et Jacques le présenta au roi en disant : « Sire, ce digne homme vous a jadis sauvé la vie, il vient maintenant sauver votre âme. » Le prêtre se jeta à genoux et offrit au monarque mourant l'assistance de son ministère. A ses questions, Charles répondit que son désir était de mourir dans la communion de l'Eglise catholique de Rome ; qu'il se repentait de tout son cœur de ses péchés, et en particulier d'avoir différé sa réconciliation jusqu'à cette heure ; qu'il espérait être sauvé par les mérites du Christ son sauveur ; qu'il pardonnait à tous ses ennemis, demandait pardon à tous ceux qu'il avait offensés et était en paix avec tous les hommes ; et qu'il se proposait, si Dieu l'épargnait, de prouver la sincérité de son repentir par un complet amendement de vie. Hudleston, ayant reçu sa confession, lui administra les saintes huiles et l'Eucharistie, et se retira [1]. Il était à désirer que l'objet de sa visite restât secret.

dans la chambre près de lui quatre docteurs, quatre lords du conseil, trois lords de la chambre, trois valets de la chambre, un apothicaire et un chirurgien, outre plusieurs domestiques subalternes. » Ibid.

1. Barillon commet plusieurs erreurs au sujet de Hudleston. Il nous dit que ce moine anglais n'était pas un grand docteur, et fut pour cette raison instruit préalablement par un moine portugais : tandis que la vérité est que Hudleston

Mais tous les yeux étaient fixés sur la chambre à coucher; l'exclusion des médecins et des domestiques pendant trois quarts d'heure éveilla les soupçons ; et, comme l'introduction et le départ furtifs de Hudleston avaient été vus des domestiques et des chapelains de la reine, au bout de quelques jours la vérité se disait à l'oreille dans tout le palais [1].

Dans la nuit, le roi éprouva par moments les souffrances les plus cruelles; mais dans l'intervalle des accès son esprit fut calme et recueilli, et il parla de sa mort prochaine avec tranquillité et résignation. La reine excusa son absence, et lui demanda pardon des offenses qu'elle avait pu commettre. « Hélas! pauvre femme! » s'écria-t-il, « elle, me demander pardon! c'est moi qui le lui demande de tout mon cœur : rapportez-lui cette réponse. » Vers deux heures, regardant le duc, qui était à genoux à côté du lit, et lui baisant la main, il l'appela le meilleur des amis et des frères, lui demanda pardon du dur traitement qu'il avait essuyé parfois, et pria Dieu de lui accorder un règne long et prospère. Le nom de Monmouth ne lui vint pas à la bouche; mais il fit venir ses autres fils illégitimes, les recommanda à Jacques, et, attirant à lui chacun d'eux par la main, il leur donna successivement sa bénédiction. A cette vue, l'un des prélats fit l'observation que le roi, l'oint du Seigneur, était le père commun de tous ses sujets; tous les assistants s'agenouillèrent aussitôt, et Charles, qu'on souleva, leur donna sa bénédiction. Il exprima alors à son frère l'espoir que « l'on ne laisserait pas mourir de faim la pauvre Nelly (Gwyn) ; » il recommanda à sa protection la du-

employa le Portugais Bento de Lemos pour aller à Saint-James et apporter le sacrement, pendant que lui-même il préparait le roi à le recevoir. Hudles. p. 85.

1. Voyez le récit très-circonstancié de Barillon dans une lettre à Louis XIV, deux jours après (Dalr. *App.* 90). La propre version de Hudleston dans « Short and plain Way, » 84, 91. Jacques, *Mém.* 1, 746; et Récit de la mort, etc., par la religieuse de Chaillot. Cependant l'éditeur de la lettre de Fraser regarde ce document comme une preuve concluante que Hudleston n'eut pas d'entrevue avec le monarque malade, pour deux raisons : 1° Fraser n'en parle pas; 2° les évêques ne l'auraient pas permise. Mais ces deux raisons reposent sur une base imaginaire. 1° On envoya chercher Hudleston entre sept et huit heures (Hudl. 84). Fraser dit seulement qu'il alla à Whitehall *some time* dans la nuit du jeudi. Il pouvait donc être arrivé après le départ de Hudleston, ou, s'il venait avant, il fut certainement introduit auprès des autres médecins de service, qui étaient enfermés dans une petite chambre, et ignoraient ce qui se passait dans celle du roi, « dans un cabinet dont on ferma la porte. » Dalr. 93. 2° Les évêques ne pouvaient l'empêcher; car, à la requête du duc, ils s'étaient retirés dans l'antichambre, où ils ne pouvaient rien savoir de l'arrivée et du départ de Hudleston par l'escalier de derrière de l'appartement de la reine. « Chacun se regardoit dans l'antichambre, et personne ne se disoit rien que des yeux et à l'oreille. La présence de milord Bath et de Milord Feversham, qui sont protestants, a un peu rassuré les évesques. » Dalr. ibid.

chesse de Cleveland, et parla chaudement en faveur de la duchesse de Portsmouth [1], pour laquelle, à cause de la conduite politique qu'elle avait tenue, il craignait le ressentiment de son successeur. La nuit se passa ainsi. Vers six heures du matin [6 fév.], il se plaignit d'une douleur au côté, accompagnée d'une difficulté de respirer : pour le soulager, on lui tira huit onces de sang. Trois heures après, il perdit la parole et vers midi il expira paisiblement [2].

De sa personne, Charles était grand et bien fait; il avait le teint basané, les traits singulièrement sévères et rebutants. Il avait hérité de son père une constitution saine et robuste, qu'il affaiblit dans sa jeunesse par des excès, et que plus tard il s'appliqua à rétablir par le régime et l'exercice. En bonne santé, il avait coutume d'acheter à des prix exorbitants les secrets des empiriques; mais, une fois malade, son bon sens le portait à s'en remettre à l'habileté de ses médecins.

Sa disposition d'esprit présentait un singulier contraste avec les traits durs et repoussants de sa physionomie. Il était bienveillant, familier, communicatif. Il aimait la conversation, racontait avec infiniment de gaieté [3]; et, de même qu'il était le premier à saisir et à faire ressortir ce qu'il y avait de ridicule dans les autres, il ne refusait jamais de se joindre au rire qui était provoqué à ses propres dépens. Il avait en aversion l'apparat et la cérémonie : jouer le rôle de roi était pour lui une tâche ennuyeuse et odieuse; et il s'échappait avec joie aux entraves de la grandeur officielle, pour aller chercher les douceurs et les agréments d'une causerie familière.

A des talents qu'on dit avoir été du premier ordre, il joignait une insurmontable antipathie pour le travail : aussi ajouta-t-il peu dans un âge plus avancé au fond modique de connaissances qu'il avait acquises dans sa jeunesse. Il recherchait l'amusement,

1. « Il l'a fort recommandée à S. M. le duc d'York, avant de mourir. Barillon, 16 février. *Ms.*

2. Voyez les indications précédentes, et les *State Tracts*, 280; Ellis (*Lettres*, 1re série, III, 333, et 2e série, IV, 74-80); et Evelyn (III, 128-132). Si le lecteur compare Burnet (II, 454-460) avec ces autorités, il remarquera de quelle étrange manière le vrai et le faux sont mêlés dans le récit de ce prélat.

3. Temple, en parlant de lui une fois, dit : « Je ne le vis jamais de meilleure humeur, et je ne connais pas de conversation plus agréable que la sienne lorsqu'il l'était; et lorsqu'il lui plaisait d'être familier, il avait une grande promptitude de conception, un grand charme d'esprit, avec une grande variété de connaissances, plus d'observation et un jugement plus vrai des hommes qu'on ne l'aurait imaginé à voir la manière insouciante et nonchalante qui lui était naturelle dans tout ce qu'il faisait et disait. Il ne désirait rien que d'être en repos lui-même, et d'y voir aussi tout le monde. » II, 419.

et déployait du goût dans les plantations, les jardins et les constructions : parfois ses craintes pour sa santé le portèrent à assister à des dissections anatomiques, et parfois un esprit de curiosité l'engagea à faire des expériences chimiques; mais son sujet favori d'étude, si l'on peut se servir du mot étude, était l'architecture navale, dans laquelle il avait la réputation non-seulement d'être avancé, mais d'avoir fait d'importantes améliorations.

Impatient des tracas et craignant l'opposition, il regardait la dissimulation comme le grand secret de l'art de régner. Un roi, prétendait-il, était entouré d'hommes dont le but, comme l'intérêt, était de le tromper. Sa seule défense consistait dans l'emploi de la même arme : il était nécessaire qu'il trompât afin de ne pas être trompé. Mais Charles pratiqua cette doctrine à tel point, qu'il dépassa le but. L'expérience apprit aux autres à ne pas avoir plus de foi en lui qu'il n'en avait en eux. Ils se défièrent de ses promesses et de ses protestations les plus solennelles; ils ne faisaient aucune attention à ses paroles, mais ils étudiaient ses regards pour s'assurer de sa véritable pensée; et le résultat prouva à plusieurs reprises, qu'en cherchant à abuser les autres, il n'avait en réalité abusé que lui-même.

Depuis le commencement jusqu'à la fin de son règne, il fut l'esclave des femmes; mais quoiqu'il tolérât leurs caprices, quoiqu'il se soumît à leurs intrigues, il n'était ni jaloux ni trop délicat, leur accordant librement cette latitude d'indulgence qu'il réclamait pour lui-même. Son exemple sous ce rapport exerça l'influence la plus pernicieuse sur les mœurs des hautes classes. Sa cour devint une école de vice, où l'on se riait des lois de la décence; et les distinctions qu'il prodigua à ses maîtresses, ainsi que l'audace qu'il leur permit d'afficher dans leur infamie, furent un encouragement au crime et tendirent à saper dans les jeunes cœurs les principes de modestie qui sont les meilleurs gardiens de la vertu des femmes. Il peut y avoir eu d'autres périodes de notre histoire où l'immoralité ait prévalu, mais dans aucune elle ne fut pratiquée avec plus d'ostentation, et n'entraîna moins de honte.

Quant à ses transactions pécuniaires avec le roi de France, il n'est pas d'Anglais qui puisse y penser sans un sentiment de honte, ou en parler sans réprobation. Il peut avoir essayé de les justifier à ses propres yeux : s'être persuadé qu'il ne recevait de l'argent d'un autre que pour faire ce que son devoir lui prescrivait; mais il est clair que du moment où il devenait pensionnaire, il cessa

d'être agent indépendant. La puissance ou la perte d'un revenu considérable devait nécessairement avoir un grand poids sur les délibérations d'un monarque besogneux et prodigue. Mais ce n'était point un siècle de vertu publique. Nous en chercherions vainement chez le souverain, ou chez les patriotes, ses adversaires. Tous deux sacrifiaient, sur l'autel de la même idole, leur intérêt personnel.

La conviction de Charles était que ses adversaires politiques voulaient le rétablissement d'une république; la leur, qu'il nourrissait des desseins subversifs des libertés du peuple. Ces méfiances, fondées peut-être sur des préventions plutôt que sur la vérité, produisirent leur effet naturel. Elles poussèrent chaque parti à l'adoption de mesures qu'il n'était point aisé de justifier; elles provoquèrent d'un côté l'extorsion des chartes, des interprétations forcées des lois, et une sévérité injustifiable dans les arrêts des juges; et de l'autre, les votes mensongers et factieux de la chambre des communes, les arrestations arbitraires des individus appelés abhorreurs, et les honteuses procédures auxquelles donna lieu l'imposture de Titus Oates. En ce qui regarde le pouvoir despotique, quelle qu'ait pu être l'inclination de Charles, il n'était pas homme à le conquérir par la force. Un prince de son humeur indolente, et qui tenait tant à son repos, n'aurait pas trouvé que l'acquisition valût la peine et le risque de la tentative. Un homme qui le connaissait bien, Barillon, dit dans une dépêche confidentielle à Louis XIV, qu'il « voyait de tels plans avec répugnance; qu'il ne se souciait pas beaucoup d'avoir plus d'autorité; et qu'en réalité son désir était de vivre en repos, et d'augmenter son revenu [1]. »

Relativement à sa religion, si nous en croyons deux nobles écrivains qui le fréquentaient souvent, le marquis de Halifax, et Sheffield, duc de Buckingham, il était déiste de fait; tandis que d'autres l'ont représenté comme un hypocrite consommé, qui avait embrassé le culte catholique avant la restauration, et pourtant pendant vingt-cinq années joua devant ses sujets le rôle de protestant orthodoxe. Chacune de ces assertions est inexacte. Charles ne cessa jamais de croire au christianisme, et ne se réconcilia pas avec l'Eglise de Rome avant la veille de sa mort. Si l'on compare sa manière d'agir en conséquence du traité secret de 1670, avec sa conduite subséquente par rapport à son frère, qu'il voulait à

1. Dairymple, *App.* 142.

l'aide des évêques ramener dans le giron de l'Eglise établie, et par rapport à ses nièces qu'il retira à leur père, afin qu'elles fussent élevées dans la foi protestante, et qu'il maria à des protestants pour assurer la succession à des princes protestants, nous en conclurons peut-être que pendant la plus grande partie de son règne, il regarda la religion comme une question politique, et se souciait peu à laquelle des deux Eglises il appartiendrait. Il est vrai que plus tard, en 1683, il donna plus d'attention à ce sujet[1]; mais alors même il ne fit qu'y réfléchir, et n'en vint à une décision que lorsqu'il sut de ses médecins que dans quelques heures il aurait cessé de vivre.

En terminant, il convient de remarquer que sous son règne les arts firent des progrès, que le commerce fut encouragé, et que la prospérité et le bien-être du peuple s'accrurent. C'est à cet état florissant qu'il faut attribuer le fait reconnu que, quels qu'aient été les faiblesses ou les vices personnels du roi, il ne perdit jamais l'amour de ses sujets. Les hommes sont toujours disposés à idolâtrer le souverain sous l'autorité duquel ils se sentent heureux.

Charles ne laissa pas d'enfants de sa femme, Catherine de Portugal. Parmi ses enfants illégitimes, il reconnut Jacques, duc de Monmouth, né de Lucy Walters; Charlotte, comtesse de Yarmouth, née de lady Shannon; Charles, duc de Southampton, Henry, duc de Grafton, George, duc de Northumberland, et Charlotte, comtesse de Lichfield, nés de la duchesse de Cleveland; Charles, duc de Saint-Albans, né d'Eleanor Gwyn; Charles, duc de Richmond, né de la duchesse de Portsmouth; et Mary, comtesse de Derwentwater, née de Mary Davies.

1. Jacques (*Mém.*) I, 736.

CHAPITRE CINQUIÈME.

JACQUES II.

Discours du roi à son avénement. — Il perçoit des taxes sans autorisation. — Il pratique ouvertement sa religion. — Il demande de l'argent à Louis. — Parlement en Ecosse, — en Angleterre. — Invasion d'Argyle, — de Monmouth. — Leur défaite et leur exécution. — Cruautés dans l'ouest. — Opposition du parlement aux projets du roi. — Prorogation. — Intrigues des ministres. — Comtesse de Dorchester. — Pouvoir de dispenser. — Commission ecclésiastique. — Ecosse. — Irlande.

Du lit de mort de son frère, le nouveau roi se retira dans son cabinet, et, après un intervalle convenable, il se rendit dans la salle où le conseil était assemblé. Il en invita les membres à conserver les diverses charges qu'ils occupaient sous le dernier règne, et déclara que son désir était d'imiter le bon et gracieux souverain dont ils déploraient la perte. « On m'a représenté, » continua-t-il, « comme voulant le pouvoir arbitraire; mais ce n'est pas le seul conte qu'on ait fait de moi. Je ferai mes efforts pour maintenir le gouvernement, tant de l'état que de l'Eglise, tel qu'il est établi à présent par les lois. Je sais que les principes de l'Eglise d'Angleterre sont favorables à la monarchie, et que les membres de cette Eglise se sont montrés de bons et loyaux sujets : je prendrai donc toujours soin de la défendre et de la soutenir. Je sais aussi que les lois d'Angleterre sont suffisantes pour rendre le roi aussi grand que je puis le souhaiter; et de même que je ne me départirai jamais des justes droits et prérogatives de la couronne, de même je n'envahirai jamais la propriété de personne. J'ai souvent jusqu'ici hasardé ma vie pour la défense de la nation, et je continuerai d'aller aussi loin que qui que ce soit pour lui conserver tous ses justes droits et libertés. » Ce discours fut reçu avec joie et reconnaissance; Jacques consentit à ce qu'on le publiât; et comme il ne l'avait pas mis par écrit, une copie en fut faite sur les lieux par Finch, l'avocat général, et elle fut certifiée conforme par le roi [1].

Dès que le conseil fut dissous, les lords proclamèrent le nou-

1. Jacques, II, 3. Fox, *App.* 16. Kennett, 427.

veau souverain à la porte de Whitehall, à Temple-Bar et au Royal-Exchange. Conformément au précédent établi à l'avénement de Jacques Ier, on distribua du vin aux spectateurs pour boire à la santé du roi, et la foule, après les acclamations d'usage, se dispersa paisiblement. Pendant la maladie de son frère, Jacques avait fait fermer les portes, et placer de forts détachements de troupes dans différentes parties de la Cité. Mais l'événement prouva que ces précautions n'étaient pas nécessaires. Aucun murmure ne se fit entendre; il n'y eut aucune tentative d'émeute ni de résistance; jamais prince ne monta plus tranquillement sur le trône[1].

Le discours du roi causa une satisfaction universelle, et l'adresse des évêques, présentée le lendemain, servit à confirmer cette impression favorable. Il avait prévenu tous leurs désirs, il avait promis tout ce qu'ils pouvaient demander. Ils conserveraient précieusement ses paroles dans leurs cœurs, et prieraient Dieu de rendre son règne heureux et conforme à ces glorieux commencements, et de le couronner ensuite de gloire dans le monde à venir. Les mêmes sentiments furent exprimés par les deux universités, et répétés généralement du haut des chaires : tant les membres du clergé prévoyaient peu qu'avant trois ans le temps viendrait où ils auraient à lui reprocher d'avoir violé sa promesse, et où il les accuserait d'avoir renié leurs principes[2].

La première question qui réclama l'attention du nouveau monarque fut l'état du revenu. La moitié de l'accise et la totalité des douanes, accordées par le parlement, étaient expirées à la mort de son frère[3]; devait-il donc se contenter d'un revenu mutilé, évidemment disproportionné aux besoins du gouvernement, ou continuer à percevoir les anciens droits jusqu'à la réunion du parlement, de sa propre autorité et contrairement aux lois. Il prit ce dernier parti; mais en même temps, pour répondre aux vœux du peuple, il résolut de convoquer un parlement, et, afin d'en avoir tout le mérite, de le convoquer avant que la demande n'en fût faite par aucun corps public, ou l'avis donné par le conseil

1. Fox, *App.* 16. Barillon, 16 févr. et 19.

2. Clar. *Corr.* II, *App.* 471. *Gazette*, 2018.

3. Une partie des droits, l'accise additionnelle, montant à 550,000 l. par an, pouvait, d'après l'acte du parlement, être affermée pour trois ans, et rester en vigueur jusqu'à l'expiration de ce terme. Jacques eut soin de faire renouveler et signer le bail par Charles la veille de sa mort. *Gazette*, 2009. Fox, *App.* 36. Il pouvait donc lever légalement cette partie.

privé. Un parlement fut donc convoqué [9 fév.] pour le 19 de mai, et on publia une proclamation qui, donnant pour raison les besoins de l'état, ordonnait que les droits accoutumés fussent perçus sur les marchandises, jusqu'à ce que le parlement eût fixé le revenu de la couronne. Il n'y a pas de doute que cette mesure était illégale; et les ennemis de Jacques furent prompts à la faire remarquer comme une preuve de la manière dont il entendait sa promesse de « ne jamais envahir la propriété de personne[1]. » Mais la nation s'y soumit volontiers. La nécessité de percevoir les droits fut considérée comme une excuse satisfaisante; et les termes mêmes de la proclamation impliquaient la reconnaissance de la maxime constitutionnelle, qu'on ne pouvait pas légalement lever d'impôts sans l'autorisation du parlement. Les avocats de Middle-Temple présentèrent au roi une adresse de remercîments; les grandes compagnies de marchands trafiquant sur la Baltique, aux Indes-Orientales, en Afrique et à Maryland, la baie de Hudson et la Jamaïque, l'assurèrent de leur accord empressé, et l'on se soumit sans opposition ni plainte à des impôts contraires aux lois, et qui, sous le règne de Charles Ier, auraient soulevé toute la nation[2].

Le seul des ministres du feu roi qui tînt une haute place dans la faveur de Jacques (et par son invariable dévouement aux intérêts du duc il méritait de la tenir), était le comte de Rochester. Il n'avait pas jusqu'alors pris possession de son gouvernement d'Irlande, et la mort de Charles ouvrait une plus brillante perspective à son ambition. Jacques, sans attendre les sollicitations de son ami, lui mit aux mains le bâton de lord grand-trésorier. La proche parenté de Rochester avec la première duchesse d'York justifiait la préférence du roi; et l'attachement avéré du nouveau trésorier aux intérêts de l'Eglise, point sur lequel il prétendait

1. Les uns pensaient que les droits devaient être versés à l'échiquier et y rester à la disposition du parlement; les autres, qu'on ne devait point prendre d'argent, mais des billets payables ultérieurement. Ces deux expédients étaient contraires aux lois. Comme les droits n'étaient point en vigueur, on ne pouvait légalement exiger ni argent ni billets.

2. Lord Lonsdale, *Mém.* 4. Fox, *App.* 18, 39. Burnet, III, 9. Kennet, III, 427. Ralph, 847. Barillon, 22 févr. Dalrymple n'a publié que quelques extraits des dépêches de Barillon après la mort de Charles II. M. Fox s'est procuré des copies de celles qui furent écrites sous le règne de Jacques; mais l'appendice à son histoire, ainsi que l'histoire elle-même, ne comprend que l'espace de quelques mois. M. Mazure a eu accès à tous les documents du dépôt des affaires étrangères; mais il s'est contenté de fondre les renseignements qu'il en a tirés dans son estimable Histoire de la révolution de 1688. Dans les pages qui suivent, lorsque j'ajouterai la date de la lettre, le lecteur comprendra que je renvoie aux lettres inédites. La même observation s'applique aux dépêches de d'Avaux et de Bonrepaus. Les dates sont conformes au nouveau style.

avoir hérité des sentiments de son père Clarendon, lui assurait l'appui de tous ceux qui voulaient la prospérité de « l'établissement [1]. »

Lord Godolphin, qui, par l'élévation de Rochester, perdait sa place de premier commissaire de la trésorerie, avait peu de droits à la reconnaissance du nouveau monarque ; mais Jacques avait su apprécier son mérite par les services qu'il avait rendus au feu roi, et il le nomma chambellan de la reine, dont il acquit bientôt l'estime, et dont il reconnut la confiance par un long et profond attachement. Même après la révolution, lorsqu'il fut parvenu aux plus hauts honneurs sous la nouvelle dynastie, Godolphin continua d'entretenir jusqu'à sa mort une correspondance clandestine avec Marie d'Est [2].

Halifax avait plus de motifs de craindre le ressentiment du roi ; cependant, lorsqu'il essaya de se justifier, Jacques l'interrompit par l'assurance gracieuse que de sa conduite passée il ne se rappelait que son opposition au bill d'exclusion ; mais le courtisan découvrit bientôt qu'il ne jouissait d'aucune influence véritable, et que l'on pourrait bien tourner contre lui les artifices qu'il avait mis en jeu si récemment. Il fut forcé d'accepter la dignité plus haute, mais sans importance, de lord-président, pour céder la charge plus lucrative de garde du sceau privé au comte de Clarendon, frère de Rochester [3].

Mais le comte de Sunderland était le plus coupable de tous. Après qu'on lui avait pardonné ses premières offenses, après qu'il avait juré une fidélité inviolable aux intérêts du duc, il venait d'être découvert tramant avec la duchesse de Portsmouth une nouvelle intrigue, dont le but était d'éloigner Jacques de la cour. Mais Sunderland avait un talent merveilleux pour désarmer le ressentiment de ceux qu'il avait offensés et s'insinuer dans leur confiance. Il fit observer au roi qu'à présent, s'il était maintenu en place, il n'aurait d'autre espoir de faveur ou d'avancement que dans les services qu'il rendrait ; il changea en amitié la haine des deux frères Clarendon et Rochester, en leur persuadant qu'il avait en secret plaidé leur cause auprès du souverain ; il obtint par Barillon une forte recommandation du roi de France en sa faveur, et pour s'assurer la bienveillance des catholiques, il se

1. Jacques, II, 8, 63. Fox, *App.* 16, 18, 30, 34, 50. Burnet, III, 8.

2. Fox, *App.* 34, 50. Burnet, III, 8, note.

3. Ibid. 38. Ibid. III, 7.

donna à eux pour ardent et inflexible champion de la tolérance dans le cabinet. Jacques céda à ses arguments et à ses instances; Sunderland fut maintenu dans son emploi de secrétaire d'état, et l'on s'aperçut bientôt que lui, Rochester et Godolphin étaient les seuls ministres qui possédassent la confiance du monarque[1].

Mais Sunderland ne bornait pas son ambition au poste de secrétaire; il aspirait au bâton tenu maintenant par Rochester; et pour supplanter son rival, il avait soin, dans le conseil, de proposer en faveur des catholiques des mesures qu'il savait que Jacques approuverait secrètement, et que Rochester, d'après ses principes connus, ne manquerait pas de combattre. Pour plus de sûreté, il se lia avec trois catholiques, dans l'espoir de tirer un grand avantage de leur amitié, à savoir, Richard Talbot, gentilhomme irlandais; Henry Jermyn, neveu du comte de Saint-Albans, et Edward Petre, jésuite, et probablement proche parent du lord Petre, qui était mort à la Tour[2]. Talbot et Jermyn avaient été de fidèles et dévoués serviteurs du duc dans toutes les vicissitudes de sa fortune, et Petre avait depuis longtemps reçu de lui des marques particulières de son amitié. Ces quatre hommes, s'il en faut croire le roi lui-même, se réunirent en secret, s'entretinrent de leurs services et de leurs prétentions, et prirent l'engagement de s'aider mutuellement à obtenir l'objet de leur ambition, la charge de trésorier pour Sunderland; la pairie et le gouvernement de l'Irlande, moyennant une douceur à Sunderland, pour Talbot; la pairie et la capitainerie des gardes à cheval pour Jermyn; et un chapeau de cardinal pour Petre. Dans le même but Sunderland établit, avec le consentement du roi, pour veiller aux intérêts des catholiques, un conseil secret qui devait s'assembler dans son ministère ou dans le logement de Chiffinch, page de la garde-robe. Les premiers membres furent les lords Arundell et Belasyse, Jermyn, qui fut créé lord Dover, et Talbot, qui obtint le commandement d'un régiment en Irlande; on leur adjoignit bientôt le père Petre, et ensuite les comtes de Powis et de Castlemaine. Parmi eux, Powis, Arundell et Belasyse étaient considérés comme les plus modérés dans leurs vues; les autres

1. « Le conseil du cabinet ne se tient que pour la forme. Le roi d'A. confère tous les jours avec mylord Rochester, et Sunderland, et mylord Godolphin, ensemble et séparément. C'est avec eux que les résolutions se prennent. » Barillon, 22 févr.

2. Ex familiâ prænobili primogenitus. Collection d'Oliver, 149.

conseillaient des mesures plus hardies, et étaient appuyés par la politique de Sunderland [1].

Jacques débattit avec ce conseil une question extrêmement délicate et importante, au sujet de l'exercice de sa religion. Après les sacrifices qu'il avait faits, tout le monde devait être convaincu de son attachement à l'Eglise de Rome, et maintenant la question était de savoir si, après son avénement au trône, il devait se contenter de l'exercice clandestin du culte catholique, ou assister ouvertement à une forme de service religieux qui était toujours prohibée par les lois. Ce dernier parti s'accordait mieux avec cette haine de la dissimulation qu'on lui supposait, et se recommandait de plus à son choix par la réflexion que, s'il avait à professer publiquement sa religion, il y aurait moins d'inconvénients à le faire au commencement de son règne, qu'à aucune époque ultérieure. Dès le second dimanche qui suivit la mort de son frère, contre l'avis du conseil, il ordonna d'ouvrir les deux battants des portes de la chapelle de la reine, afin que sa présence à la messe fût remarquée des gens qui étaient dans l'antichambre. Cette circonstance ne révéla rien qui ne fût déjà connu; cependant la hardiesse avec laquelle le roi affichait son mépris pour la loi, alarma le zèle de l'évêque et du clergé de Londres, et les chaires commencèrent à retentir de déclamations contre le papisme et de prédictions des dangers qui menaçaient le protestantisme. Jacques prit l'alarme à son tour ; il fit venir tous les prélats qui se trouvaient en ville ; il se plaignit d'un tel traitement, comme dangereux pour l'état, et non provoqué par lui, et il renouvela sa promesse de protéger l'Eglise, mais avec l'avis significatif qu'il se regarderait comme délié de sa parole, du moment où l'Eglise s'écarterait de ses engagements envers lui. La conclusion fut que les évêques se chargèrent de restreindre dans de justes limites le zèle et l'intempérance des prédicateurs [2].

En peu de jours les murmures s'apaisèrent; mais ils furent promptement réveillés par l'impatience ou l'imprudence du roi.

1. Jacques, II, 63, 64, 74, 76, 77. Fox, *App.* 17, 25, 48, 69. Ce récit, en tant qu'il impute des vues ambitieuses à Petre, n'est pas aisé à concilier avec les lettres de ses frères à cette époque (voyez les extraits dans les *Collectanea* d'Oliver, 150), ni avec le témoignage du roi lui-même dans une lettre au pape (nec quenquam esse credimus cujus animus ab omni ambitu magis abhorret. Dodd, III, 513). Cependant il a pour fondement l'assertion expresse de Jacques lui-même dans ses mémoires particuliers, qui doit avoir tiré cette induction de faits qui étaient à sa connaissance, ou avoir reçu des renseignements qu'il ignorait auparavant.

2. Fox, *App.* 37, 44. Barillon, 22 févr. 12 mars. Voyez note (C).

Il ne voyait pas de raison pour que la différence de religion mît aucune différence dans le respect que l'on rend au souverain, et en conséquence il annonça au conseil [15 avril] son intention d'aller avec l'appareil d'usage à la chapelle de la reine dans certaines occasions, et son désir que les ministres et les officiers de sa maison l'accompagnassent jusqu'à la porte et l'y attendissent pour le retour. Sunderland ne fit pas d'objection, et Godolphin, par sa charge de chambellan, était tenu d'accompagner la reine ; mais Rochester, sentant que sa réputation d'orthodoxie était en jeu, refusa formellement de s'y rendre sans un ordre exprès du roi, et consentit avec peine à accepter la permission du roi de passer quelque temps à la campagne [1]. Le lendemain, qui était le jeudi-saint [16 avril], le roi, accompagné de ses gardes et des gentilshommes de la garde, se rendit à la chapelle et communia, et le dimanche de Pâques [19] il fut de la même manière escorté des chevaliers de la Jarretière, décorés du collier de l'ordre, et d'un grand nombre de seigneurs, à l'allée et au retour [2]. Ce fait en lui-même ne prouvait que son goût pour l'appareil de la royauté; mais il excita une vive inquiétude dans beaucoup d'esprits : on crut y voir un dessein de rétablir peu à peu la célébration du culte catholique, et on s'exhorta à surveiller d'un œil jaloux la conduite ultérieure du monarque, et à se tenir prêt à défendre à la première agression les droits de l'Eglise établie [3].

Il arriva à la même époque un autre fait qui servit à confirmer cette impression. Le lecteur se rappellera la tentative faite l'année précédente pour obtenir l'élargissement des catholiques et des dissidents retenus en prison en vertu des lois contre les récusants. Dans la semaine qui précéda la mort de Charles, la question avait été soumise une seconde fois à l'examen du conseil, et ajournée une seconde fois, afin que le procureur général donnât son opinion. Mais Jacques n'était pas homme à se laisser arrêter

1. Fox, *App.* 46.

2. La coutume était que le lord qui portait l'épée entrât dans la chapelle avec le roi quand ce dernier communiait; et pour cette raison lord Powis, qui était catholique, la porta le premier jour; le second elle fut portée par le duc de Somerset, protestant, qui s'arrêta, suivant l'usage, à la porte; mais les ducs de Norfolk, de Grafton, de Richmond et de Northumberland, et beaucoup d'autres seigneurs, entrèrent et accompagnèrent le roi jusqu'à la galerie. Barillon, 26 et 30 avril. Fox, *App.* 47.

3. « Les protestants zélés trouvent fort à redire à cette nouvelle démarche. Ils s'imaginent que l'intention de S. M. B. est d'accoutumer le monde peu à peu à voir la religion catholique dans l'éclat où elle doit être ici, étant la religion du prince. Barillon, 26 avril. Fox, ibid.

par les motifs de prudence qui dominaient l'esprit de son frère. Il prescrivit aux juges de rejeter les poursuites en matière de religion, et ordonna par proclamation la mise en liberté de toutes les personnes enfermées pour refus des serments d'allégeance et de suprématie. En conséquence, les dissidents jouirent d'un répit à la persécution qu'ils subissaient en vertu de l'acte des conventicules, et plusieurs milliers de catholiques et douze cents quakers sortirent de prison [1].

On a discuté dernièrement la question de savoir si à cette période de son règne le roi avait formé le projet de rendre la prééminence à la religion catholique, en la faisant la religion de l'état, ou s'il voulait simplement soulager ceux qui la professaient des restrictions vexatoires et des châtiments barbares auxquels ils étaient encore assujettis par les lois. Quant à moi, d'après ses communications fréquentes et confidentielles avec Barillon, il me paraît évident qu'il bornait ses vues à réaliser deux objets qu'il appelait liberté de conscience et liberté de culte, et qui, s'il eût réussi, auraient profité non-seulement aux catholiques, mais à toutes les classes de religionnaires. Par liberté de conscience, il entendait la suppression des tests religieux, comme conditions pour exercer un emploi; par liberté de culte, l'abolition des peines sanguinaires qui avaient été décrétées dans le but d'anéantir toutes les formes de service religieux, autres que celles de l'Eglise établie. On ne prétend pas qu'il fût poussé à cette entreprise par aucune vue éclairée de tolérance, quoiqu'il n'ait jamais hésité à blâmer la persécution des dissidents; il n'était pas non plus entraîné principalement par un zèle ardent de prosélytisme, zèle qui anime souvent les nouveaux convertis; il avait un motif bien plus puissant, sa propre sûreté; car il s'était persuadé qu'elle reposerait nécessairement sur une base très-précaire, tant que la foi qu'il professait serait une cause d'incapacité pour toutes fonctions de l'état, et tant que le culte qu'il pratiquait continuerait d'être prohibé sous peine de mort. Barillon, qui connaissait les craintes, les méfiances et les préventions qui agitaient l'esprit public, ne regardait aucun de ces objets comme facile à réaliser; mais le caractère plus ardent de Jacques faisait bon marché de ces difficultés; il fondait ses espérances de succès sur la loyauté

1. La poursuite de Baxter ne faisait pas exception. Il fut accusé d'avoir prêché un sermon séditieux, et non d'aucune infraction à l'acte des conventicules. La proclamation et le nombre des quakers délivrés peuvent se voir dans Sewell, II, 451, 454, 456, 478, édit. 1795. Environ deux cents de ces derniers furent renvoyés prisonniers pour non payement des dîmes.

connue de l'Eglise d'Angleterre, et il se laissa tromper par les protestations d'attachement à la couronne et d'obéissance passive au monarque, qui étaient le refrain des adresses du clergé et des universités, ignorant, à ce qu'il paraît, ce que chaque page de l'histoire aurait dû lui apprendre, que les grands corps ne se laissent jamais dominer par des principes abstraits, quand l'application de ces principes est en opposition avec leurs préjugés et leurs intérêts.

A l'égard des nations étrangères, on devait s'attendre que le nouveau monarque resterait fidèle à la politique pacifique qu'il avait conseillée sous le règne de feu son frère. Il arrivait au trône, il est vrai, à une époque où la tranquillité régnait sur le continent, mais une tranquillité de ce caractère douteux et mal défini, qui est l'avant-coureur ordinaire d'une tempête. Quoique le conflit des prétentions qu'avait engendrées la paix de Nimègue eût été suspendu par une trêve de dix-huit ans, conclue à Ratisbonne au mois d'août précédent, cependant les jalousies et les animosités allumées par ces prétentions n'avaient pas cessé d'exister. L'Espagne et la Hollande cherchaient par une union entre elles, et par de nouvelles confédérations avec d'autres états, à former un contre-poids au pouvoir énorme de la France, et on envisageait avec crainte la mort prochaine du vieux roi d'Espagne, comme le signal d'une lutte nouvelle et plus sanguinaire, pour la succession de ses vastes états. Dans ces circonstances, Louis jugea prudent de s'assurer le bon vouloir du nouveau roi d'Angleterre. Il avait négligé d'acquitter ses obligations pécuniaires envers Charles; mais dès qu'il apprit la mort de ce monarque, il expédia une somme de 500,000 liv. à son ambassadeur, pour être mise à la disposition de Jacques. Le prince fut reconnaissant de cet acte opportun de bienveillance; mais son attente ou ses désirs n'étaient point satisfaits, et l'expression de ses remercîments fut suivie de la demande des arrérages dus à son prédécesseur, et d'un subside semblable pour lui-même pendant les trois années suivantes. Louis fut surpris, ou feignit de l'être; il ne demandait aucune faveur à son frère d'Angleterre,

1. Voyez Fox, *App.* 19, 33, 45, 69, 104, 106, 107. Barillon, 22 février, 12 mars, 28 avril. A l'égard du passage contesté dans la lettre de Barillon du 16 juillet, qui est imprimée dans Dalrymple, « tant qu'elle ne sera pleinment établie » (104), et dans Fox « *plus* pleinment » (107), je fais observer que la version de Dalrymple est exacte, et que par « l'établissement de la religion » Barillon entend la liberté d'ouvrir des chapelles pour le culte public, et de pratiquer ce culte sans encourir ni peines ni incapacités. Lorsqu'il écrivait cette lettre, le culte catholique était proscrit par les lois.

et il ne pouvait comprendre pourquoi cet appel de fonds, sans perspective d'équivalent en retour. Barillon, toutefois, ne se découragea point, et l'insistance et l'adresse avec lesquelles cet ambassadeur continua d'appuyer la réclamation de Jacques, tout en faisant honneur à ses talents, provoquèrent le soupçon, ou plutôt la conviction que ses services avaient été achetés par la promesse d'une récompense proportionnée. Il employa tous les arguments et tous les artifices que son habileté pût lui suggérer. Il prêta au roi certaines raisons, il en attribua d'autres aux ministres anglais, il en suggéra d'autres comme provenant de son propre attachement aux intérêts de son souverain. Il exagera les besoins de Jacques et les dangers qui le menaçaient, et peignit sous les couleurs les plus propres à frapper l'attention, ses desseins en faveur de la foi catholique, et son dévouement au monarque français; il en appela à l'orgueil, à la pitié, à la piété de Louis; il lui fit des représentations sur sa parcimonie; il persévéra, en dépit de son mécontentement, et il osa même désobéir à ses ordres, jusqu'à ce qu'enfin, à force d'importunités, il eût obtenu, en diverses remises, une somme de 2,000,000 de liv. Cependant sur cette somme il n'avait pas la permission de payer à Jacques plus de 470,000 liv., montant des arrérages de la pension due au feu roi. Ce fut en vain que l'ambassadeur continua d'argumenter et de solliciter ; Louis fut inexorable ; il réprimanda Barillon de ce zèle officieux, et ne lui donna d'autre pouvoir que d'avancer à Jacques une certaine portion de cet argent, si les circonstances forçaient le monarque à dissoudre le parlement, et à se défendre par la force des armes contre ses sujets révoltés [1].

Dans le fait, Louis non-seulement se méfiait de son ambassadeur, mais il commençait à suspecter les véritables intentions du roi d'Angleterre, ne faisant pas grand fond sur ses protestations d'attachement, tant que ces protestations n'étaient pas confirmées par sa conduite. Jacques avait bien déclaré qu'il ne se considérait pas comme lié par le traité conclu entre l'Espagne et son frère, et

1. Voyez la plupart des lettres de Barillon publiées dans l'appendice de Fox, et particulièrement celles des 16 avril, 17 mai, 16 juillet, et celles de Louis des 26 juillet et 6 décembre. Il paraît, d'après la lettre de l'ambassadeur du 25 octobre, qu'il avait payé à Jacques, sous un prétexte ou un autre, 800,000 liv., et d'après celle de Louis du 6 décembre, que, sur cette somme, 100,000 l. avaient été payées sans permission. Barillon avait toutefois allégué pour sa défense qu'il n'avait pas les mains liées à cette époque, et qu'il avait cru de l'intérêt de la France de céder aux ministres anglais sur un point si peu important. Lettre du 8 novembre. Depuis lors, Jacques ne reçut plus d'argent de France durant son règne.

en conséquence avait éludé les questions de l'ambassadeur d'Espagne, en le renvoyant aux ministres. Mais il était actuellement en négociations avec les États-généraux, pour renouveler tous les traités précédents entre les deux puissances, et avait prêté l'oreille aux sollicitations du prince d'Orange, qui cherchait à se réconcilier avec son oncle. En dépit des arguments et des suggestions de Louis, Jacques accepta ses excuses de sa conduite passée, sa promesse de rompre toutes relations avec Monmouth, et l'engagement qu'il prit de renvoyer des régiments anglais, à la solde des États, certains officiers dont le roi avait lieu de mettre en doute la fidélité. Cette réconciliation confirma Louis dans la résolution de tenir son argent intact dans les mains de son ambassadeur; il y servirait de leurre pour attirer le roi d'Angleterre dans son parti : une fois sorti de ses mains, comment savoir si on ne s'en servirait pas contre lui-même [1] ?

En Ecosse, dans les dernières années du règne de Charles, la persécution religieuse avait pris un nouveau caractère. Les erreurs théologiques des Caméroniens furent confondues avec leurs délits politiques. Jadis on les avait traités comme des sectaires endurcis et incorrigibles; maintenant on les regarda comme des hommes qui professaient et pratiquaient l'assassinat et la révolte. Ils avaient donné quelque fondement à la première de ces accusations par leur approbation expresse ou tacite du meurtre de l'archevêque Sharp; et la seconde était pleinement prouvée par leur déclaration de Sanquhar qui reniait le droit et l'autorité du roi. Les lords du conseil, quoiqu'ils dussent savoir que les crimes qu'ils punissaient avaient été provoqués par leur inexcusable sévérité, se crurent obligés, comme dépositaires de l'autorité royale, peut-être aussi à cause du danger auquel ils étaient exposés, de réprimer ou extirper cette indomptable secte; et à cet effet ils eurent recours aux moyens ordinaires, aux amendes, à l'emprisonnement, à la torture et à la mort. Un grand nombre de leurs victimes échangèrent avec joie les horreurs d'une sévère et odieuse détention contre le service des planteurs de la Barbade; quelques-uns périrent sur le gibet de la main du bourreau, et d'autres furent fusillés par ordre d'une commission militaire. Les écrivains des deux partis ont jeté un voile sur la faiblesse de ceux qui dissimulèrent ou abjurèrent leurs principes, tandis qu'ils ont enregistré avec ostentation les noms des principaux confes-

1. Fox, *App.* 117-121.

seurs et martyrs, de ceux qui eurent la fermeté de refuser une offre de liberté qu'ils devaient acheter en reniant la déclaration, ou qui aimèrent mieux perdre la vie que de souiller leur conscience en prononçant les mots de « Dieu bénisse le roi. » L'avènement de Jacques offrit d'abord la perspective de quelque allégement aux misères de ces hommes infatués. Lorsqu'il fut proclamé [10 fév.], on les avertit, il est vrai, contrairement à leur doctrine favorite, que « il était le seul roi et souverain légitime de toutes les personnes et dans toutes les causes, comme tenant son sceptre impérial de Dieu seul; » mais cette admonition fut suivie d'une amnistie pour tous ceux qui consentiraient à prêter le serment du test, à l'exception des prédicateurs ambulants, de leurs protecteurs parmi les hautes classes, et des meurtriers de l'archevêque Sharp et du ministre de Cairsphairn. Si beaucoup acceptèrent, beaucoup aussi refusèrent ce bienfait; et le bruit d'une prochaine invasion du fugitif marquis d'Argyle ajouta à la sévérité du conseil. Les poursuites continuèrent dans la capitale, et Graham de Claverhouse déploya son zèle pour la loyauté et l'épiscopat en pourchassant ceux qui fréquentaient les conventicules dans les champs, et en mettant à mort les plus obstinés ou les plus mal notés de ses prisonniers[1].

Jacques avait convoqué le parlement d'Ecosse pour une époque rapprochée. Il attendait beaucoup de l'attachement des amis qu'il s'était faits lors de sa résidence à Edimbourg, et des espérances des autres qui savaient que la faveur royale était le chemin le plus court à la richesse et à l'autorité, et il se flattait que l'exemple des Ecossais serait un utile stimulant pour la docilité plus douteuse du parlement anglais. Ce but était franchement avoué dans sa lettre publique, et l'aveu, étant pris comme un compliment par les Etats, les porta à déclarer dans leur reconnaissance leur horreur pour « tous les principes et positions contraires ou dérogatoires aux sacrés, suprêmes, souverains et absolus pouvoir et autorité du roi. » Il demanda le revenu dont avait joui son frère; ils annexèrent pour toujours l'accise à la couronne d'Ecosse, et lui firent « une offre respectueuse » de 260,000 liv. par an, sa vie durant; il les invita à soutenir l'Eglise établie (cette Eglise, qu'on se le rappelle, n'était pas presbytérienne, mais épiscopale), et ils adoptèrent un acte des plus barbares, qui non-seulement ratifiait tous les anciens statuts pour la sûreté et liberté de la véritable

1. Wodrow, II, 397-507.

Eglise de Dieu, mais encore prononçait la peine de mort contre ceux qui prêchaient dans les maisons, et contre les prédicateurs et auditeurs des conventicules des champs [1], et qui obligeaient les habitants de toute paroisse, où un ministre serait assassiné, à pourvoir au soutien de sa famille, à la discrétion du conseil privé : il les avait exhortés à exterminer les rebelles et les assassins; et ils décrétèrent que tout le monde prêterait le serment du test sous peine d'une amende arbitraire ; ils déclarèrent trahison d'entrer ou faire entrer dans les deux covenants, et d'avouer ou refuser de désavouer la déclaration apologétique ; ils ordonnèrent que dans les procès alors pendants devant la haute cour de justice, dans les cas de trahison, de conventicules ou d'irrégularités religieuses, toute personne refusant de répondre serait punie comme si elle était coupable du crime relativement auquel elle était interrogée; et enfin ils adoptèrent un acte de sûreté et d'indemnité en faveur du conseil privé, du comité secret, des juges, des officiers militaires et de tous les commissaires employés jusqu'alors à la poursuite de ceux qui sont dénommés rebelles et assassins. Sans aucun doute, il y avait beaucoup à reprendre dans ces mesures, bien des choses qui empiétaient sur les droits des sujets, qui ouvraient la voie à des punitions barbares, et encourageaient le conseil à l'oppression; comme excuse, il faut remarquer qu'à l'époque où elles furent prises, ou un armement ennemi était en mer, ou une guerre civile était allumée dans l'intérieur du royaume [2].

En Angleterre, le couronnement du roi et de la reine [23 avril], d'après le rituel protestant, satisfit les amis de l'Eglise [3], et la tranquillité avec laquelle se firent les élections des membres du parlement fut regardée comme d'un heureux augure pour le nouveau monarque [4]. Dès que les formalités nécessaires eurent été

1. *Scot. Stat.* 1685, c. VIII.

2. *Scot. Stat.* 1685. *Gazette*, 2032.

3. Jacques informa Barillon qu'il considérait cette cérémonie comme nécessaire à la stabilité de son trône. Il pourra paraître étrange qu'étant catholique il reçût un rite religieux des mains des évêques protestants ; mais il existait un précédent fourni par Sigismond III, roi de Pologne, qui, à son avénement au trône de Suède, fut couronné par l'archevêque d'Upsal, prélat luthérien. Il avait consulté le pape et les théologiens les plus éminents. Barillon, 8, 19, 22 mars; 19 avril. 7 mai.

4. Ici peut-être je dois faire mention de deux procès remarquables. 1° Au terme d'Hilaire, avant la mort de Charles, Titus Oates s'était défendu contre deux accusations de parjure : il avait juré qu'il était présent, le 24 avril 1678, à un conciliabule des jésuites de Londres pour tuer le roi, et qu'il avait été pré-

remplies, il adressa aux deux chambres un discours laconique qu'il lut à loisir et distinctement du haut du trône [22 mai]. Il avait fait, dit-il, une déclaration au conseil privé le jour de son avénement; il la répétait au parlement et dans les mêmes termes, pour montrer que ce n'était point une promesse précipitée et provoquée par l'enthousiasme du moment, mais un dessein arrêté, résultat d'une longue et mûre délibération. Alors il dit qu'il attendait qu'elles lui assureraient pour la vie le revenu dont son frère avait joui. Leurs propres réflexions les convaincraient qu'il ne demandait là rien qui ne fût nécessaire aux intérêts du commerce, à l'entretien de la marine, aux exigences de la couronne et au bien-être du gouvernement, qui devait reposer sur une base sûre et durable. Quelques personnes croiraient peut-être plus politique de lui donner ce revenu par portions successives, et de le mettre ainsi dans la nécessité de convoquer de fréquents parlements; mais ces personnes-là ne le connaissaient pas. Le meilleur moyen de l'engager à les réunir souvent serait de le traiter toujours bien. Il concluait en les informant qu'un corps de rebelles avait débarqué depuis peu en Ecosse sous la conduite d'Argyle, qui avait publié deux déclarations où il l'accusait d'usurpation et de tyrannie. Il aurait soin que les rebelles eussent leur récompense; c'était à elles à soutenir son gouvernement et à fixer son revenu[1].

Les écrivains modernes ont soumis ce discours à un examen des plus rigoureux. Ils l'ont considéré comme un aveu explicite

sent à la consommation d'actes de trahison commis par le jésuite Ireland à Londres entre les 8 et 12 août, et le 2 septembre de la même année. Aux débats, qui eurent lieu les 8 et 9 mai 1685, il fut prouvé jusqu'à l'évidence qu'Oates était à Saint-Omer le 24 avril, et qu'Ireland quitta Londres pour la province le 2 août et y resta jusqu'au 14 septembre. Il fut convaincu sur les deux faits, et la cour, en rendant l'arrêt, regretta de ne pouvoir lui infliger la peine de mort, en expiation du sang innocent qu'avaient fait verser ses parjures. Il fut condamné à payer une amende de 1,000 marcs pour chacune des accusations, à être dépouillé de ses habits d'ecclésiastique, à être fouetté deux fois en public, et à être exposé au pilori cinq fois par an pendant tout le reste de sa vie. Après la révolution, il demanda la révision de ces jugements à la chambre des lords, mais la chambre refusa de les casser. Cependant le roi, à leur requête, lui fit grâce du reste de la peine, et de plus lui alloua une pension de 5 l. par semaine à la place des pensions que lui avait accordées Charles II, et qui montaient à 446 l. par an. Voyez *State Trials*, 1079-1330. 2° Dangerfield, fut aussi convaincu de parjure, et subit la peine du fouet jusqu'à Tyburn. Comme il reconnaît en voiture, une personne du nom de Francis lui demanda comment allait son dos. Dangerfield lui fit une réponse insolente, et Francis le frappa de sa canne. Elle entra dans l'œil de Dangerfield, qui bientôt après mourut de la blessure. Francis fut accusé de meurtre, déclaré coupable et exécuté, le roi ayant refusé de lui faire grâce. Jacques, II, 47.

1. *L. Journ.* XIV, 9.

du mépris du roi pour les lois, comme une menace de s'arroger un pouvoir arbitraire, et comme une tentative hardie d'intimider et de réduire au silence les défenseurs d'une constitution libre. Les assistants l'écoutèrent et le comprirent avec des sentiments très-différents. Ils ne cachèrent point leur satisfaction. A la fin de chaque phrase, l'air retentissait de leurs acclamations ; et ensuite, les deux chambres se rendirent en corps auprès du roi pour lui exprimer leur loyauté et leur reconnaissance[1].

Elles commencèrent par l'assurer de leur appui contre les projets du traître Argyle, et par fixer le revenu de la manière qu'il avait désirée. Comme il ne réclamait rien en vertu de sa prérogative, elles s'abstinrent de se plaindre de ce qu'il avait levé les taxes sans autorisation. Il leur dit que la promptitude qu'elles mettaient à voter le bill lui était aussi agréable que le bill lui-même; mais qu'en outre les circonstances exigeaient une aide immédiate pour pourvoir à l'équipement de la flotte, à l'acquittement des dettes de son frère et aux dépenses extraordinaires où l'entraînait la rébellion. On n'avait jamais fait à Jacques le reproche de prodigalité; il avait plutôt des habitudes parcimonieuses, et il avait déjà réformé la profusion et les mœurs de la cour. Ses vœux furent satisfaits même au delà de sa demande, et on mit de nouveaux droits sur les vins, le tabac et le sucre pour huit années, et pour cinq sur les toiles étrangères[2].

Il devait y avoir dans les deux chambres beaucoup de membres qui, dans les parlements précédents, s'étaient distingués par leur opposition au gouvernement, et avaient voté pour l'exclusion de Jacques du trône ; mais, quels que fussent leurs sentiments, ils eurent la prudence de les cacher. Les temps étaient changés, les principes des whigs étaient passés de mode, et plaider en leur faveur était doublement dangereux dans un moment où l'étendard de la révolte était déjà levé en Ecosse, et où l'on savait qu'une expédition ennemie sous le duc de Monmouth était en mer, se dirigeant vers les côtes de l'Angleterre. Cependant il ne manquait pas de questions d'une haute importance à l'abri des-

1. Evelyn, III, 159.

2. *L. Journ.* XIV, 21, 44, 65. « Ils accordèrent trois pence (six sous) sur le tabac et les sucres, tandis que sir Dudley North, directeur des douanes et commissaire du roi, ne demandait que trois demi-pence (trois sous). » Lonsdale, 54. On essaya de prouver à la barre que le nouveau droit serait préjudiciable aux colonies ; « mais la promesse du roi que, s'il la trouvait nuisible au commerce, il ferait remise de l'imposition, fut d'un si grand poids, qu'il fut coupé court à la discussion. » Ibid. 415.

quelles il était possible de faire une opposition secrète aux mesures du gouvernement. Plusieurs des nouvelles chartes avaient restreint le droit d'élire les membres du parlement à certains corps qui étaient dans les intérêts de la couronne ; et l'on rapportait qu'avant les dernières élections le comte de Bath s'était rendu en Cornwall, muni de treize chartes de cette espèce. Par suite de cette innovation, l'influence des Seymour s'était beaucoup affaiblie dans ce comté, et M. Seymour saisit une occasion prochaine, celle de la première discussion au sujet du revenu, pour appeler l'attention de la chambre sur cet abus. Il soutint que les nouvelles chartes étaient illégales et sans valeur ; que le droit d'élection appartenait toujours à ceux qui en étaient investis par les anciens usages, et qu'aucune personne nommée contrairement à ce droit ne pouvait être membre légitime de la chambre basse. Il n'y avait jamais eu d'époque, fit-il observer, où il eût été plus nécessaire de veiller à la pureté de la représentation. Les lois, la religion du pays étaient en jeu. Il existait une intention d'abolir le test, ce grand rempart du protestantisme, et le writ d'*habeas corpus*, la principale sauvegarde contre le pouvoir arbitraire. Si la couronne dominait les élections, les libertés de la nation étaient à jamais perdues. Son opinion était donc que leur première mesure fût une enquête sur les élections, afin de déterminer si la chambre, telle qu'elle était constituée, pouvait être considérée comme représentant vraiment et légalement la nation. On l'écouta avec surprise, peut-être l'approuva-t-on en secret ; mais de ceux qui prirent part à la discussion, pas un ne fit l'allusion la plus détournée à son discours. Néanmoins, dans le cours de la semaine [27 mai], le sujet fut ramené sur le tapis par sir John Lowther, depuis vicomte Lonsdale, qui exprima l'espoir qu'après la preuve de dévouement que la chambre avait donnée en votant le revenu, la motion qu'il allait faire n'offenserait pas le roi, surtout puisque l'abus qui motivait la plainte n'avait pas pris naissance sous son règne, mais sous celui de son frère. La substitution forcée des nouvelles chartes aux anciennes équivalait, dans son opinion, à dépouiller ses sujets de leur franc-fief sans jugement ; elle ébranlait les fondements mêmes du parlement en transformant le choix des représentants à d'autres électeurs, et devait avoir des conséquences assez importantes pour réclamer la plus sérieuse attention de la chambre. Il conclut en proposant de nommer un comité pour examiner le moyen le plus convenable de demander au roi de remédier au mal, et il fut appuyé par plusieurs

des membres les plus influents. Mais l'heure était avancée, et la discussion fut ajournée à deux jours, et alors le roi ayant fait venir la chambre, lui demanda une aide additionnelle. Par suite de cette interruption, la motion de Lowther dut faire place à une autre question d'une urgence plus immédiate, et, pour des raisons que nous ignorons, elle ne fut pas reprise depuis [1].

Le même jour on discuta une autre question d'un intérêt plus haut encore, et même plus propre à exciter de l'irritation dans la chambre. Sous prétexte de danger pour l'Eglise, il avait été proposé dans le comité pour la religion de demander, par une pétition au roi, que toutes les lois pénales contre les dissidents fussent mises immédiatement à exécution. Quoique Jacques eût beaucoup d'amis dans le comité, la motion ne rencontra aucune opposition. Il les fit venir le soir même, se plaignit de leur timidité et ordonna à tous ceux qui faisaient cas de sa faveur de combattre la résolution. Le lendemain matin elle fut soumise à la chambre, où, à la surprise de ceux qui l'avait proposée, elle fut condamnée comme une insulte au souverain, dont elle semblait mettre la parole en doute, comme une tentative d'en imposer à la chambre, qui ne pouvait pas s'attendre à ce que le roi punît les gens parce qu'ils professaient la même foi que lui, et comme une manœuvre secrète pour exciter, en faveur des rebelles, la discussion entre le souverain et son peuple. Les partisans de la révolution ne la défendirent que faiblement ; elle fut rejetée sans division, et on y substitua une déclaration portant que la chambre comptait avec une parfaite sécurité sur la promesse solennelle du roi de défendre et de soutenir l'Eglise établie qui leur était plus chère que la vie [2].

Dans ces questions, les adversaires de la cour agirent ouvertement et sincèrement ; mais un chef plus astucieux inventa un plan d'attaque nouveau et extraordinaire. Sous le masque de l'attachement à la personne du roi, il proposa que tous ceux qui avaient jadis voté l'exclusion de Jacques du trône fussent eux-mêmes exclus sous son règne de toute place de confiance et d'émoluments. L'espoir était que la majorité de la chambre saisirait avidement cette occasion de déployer sa loyauté, que les dissensions d'autrefois se rallumeraient, et que les favoris actuels, Sun-

1. Voyez *Journ.* 27, 29 mai. Lonsdale, 5, 8. Barillon dans Fox, *App.* 90, 95. Evelyn, III, 160. Burnet, III, 38.

2. *C. Journ.* 26, 27 mai. Reresby, 198. Fox, *App.* 95.

derland et Godolphin, qui avaient voté avec les exclusionistes, seraient forcés de se mettre sur la défensive. Mais ces ministres avaient reçu avis du projet; ils avertirent leur parti d'être sur ses gardes, et au moment où la proposition fut présentée, elle souleva une opposition si violente et si générale, que ses auteurs la laissèrent tomber à terre [1].

Le débarquement du duc de Monmouth sur la côte de Dorsetshire [15 juin], parut être un nouveau stimulant pour la loyauté du parlement. Monmouth fut aussitôt décrété traître, et sa tête fut mise à prix [2]; un supplément de 400,000 liv. fut accordé au roi [17], et on prépara un bill pour augmenter la sûreté de sa personne [19]. Ces bills, nés de circonstances particulières, et ajoutés temporairement aux premiers statuts de trahisons, avaient été votés sous les règnes d'Elisabeth et de Charles II, mais avaient toujours été accompagnés du sacrifice de quelques-uns des droits du peuple. Le bill actuel semble avoir eu trois objets en vue: d'obvier à la difficulté soulevée par Russell et Sydney, lors de leurs procès, et, à cette fin, de déclarer actes extérieurs de trahison les paroles et les écrits; d'intimider les partisans de Monmouth en décrétant des peines contre tous ceux qui le proclameraient fils légitime de Charles II, ou héritier de la couronne, et de réprimer la licence de la presse en rendant inhabile à remplir aucun office dans l'Eglise ou l'Etat quiconque serait convaincu d'avoir malicieusement et sciemment entrepris d'exciter par parole ou par écrit, à la haine de sa majesté ou du gouvernement établi par la loi [3]. Le sergent Maynard fit ressortir avec force [26] tout ce qu'il y avait d'impolitique à convertir des paroles en trahison; cela conduirait à faire punir des innocents et à faire commettre des parjures : les faits devaient être vus, les paroles pouvaient être mal comprises, et la découverte du parjure concernant des faits était comparativement aisée; concernant des

1. Fox, *App.* 97.

2. Burnet dit que ce bill passa « sur le bruit et croyance générale » du débarquement de Monmouth; ce qui a donné lieu à une dispute sans intérêt, touchant la véracité de Burnet, entre Rose et Heywood. Sir J. Lowther, il est vrai, semble confirmer Burnet, en tant qu'il dit qu'il passa sans qu'on interrogeât des témoins; mais tous deux sont contredits par le témoignage des Journaux, qui portent que les deux messagers furent interrogés sous serment par le conseil, et attesterent la vérité du fait à la barre de la chambre. *C. Journ.* 13 juin.

3. Cet acte paraît avoir été le modèle d'après lequel fut rédigé l'acte de la 36e année du règne de George, 3, c. 7. Le sergent Heywood les a imprimés en colonnes parallèles, p. 238.

paroles, elle était difficile et souvent impossible. Maynard succomba; mais, par suite de ses objections, on ajouta deux clauses [27] : l'une qu'aucun écrit ou instruction en faveur de la doctrine ou discipline de l'Eglise établie contre le papisme ou autres opinions dissidentes, ne serait considéré comme un délit dans le sens de l'acte; l'autre, que la dénonciation serait faite dans un délai de quarante-huit heures après que les paroles auraient été dites, ou le fait découvert, que la poursuite commencerait dans les six mois qui suivraient le délit, et que l'acte d'accusation aurait lieu dans les trois mois suivants. Dans cet état, le bill passa aux communes [29]; mais les opérations de Monmouth commençaient à réclamer toute l'attention du gouvernement : Jacques invita les membres à s'en retourner chez eux, pour y veiller à la tranquillité publique, et les deux chambres se séparèrent par ajournement [2 juill.], afin que les bills qui étaient sur le chantier ne fussent pas perdus par une prorogation [1].

La chambre des lords, dont Jacques, à l'imitation de feu son frère, suivait assidument les séances, déploya sa loyauté en s'associant avec empressement aux différents votes et bills transmis par les communes. Le premier jour de la session [19 mai], les comtes de Powis, de Danby et de Tyrone, avec les lords Arundell et Belasyse, comparurent en personne à la barre, et obtinrent un acquittement définitif. En outre la chambre abrogea l'ancienne ordonnance portant que les accusations intentées par la chambre des communes n'étaient point périmées par la prorogation ou la dissolution du parlement [2]. Cette mesure fut suivie d'un bill à l'effet de casser la condamnation du lord-vicomte Stafford [22], et motivé sur ce qu'il ne pouvait plus exister de doute sur son innocence, ou sur le parjure de Titus Oates. Il passa à une séance où la chambre était au grand complet, et peut être considéré

1. M. Fox a imprimé ce bill dans son Appendice, 152. Voyez aussi *C. Journ.* 19, 26, 27, 29 juin. Lonsdale, 8, 9. Burnet, III, 39. Rose, 157. Heywood, 218. Barillon (Fox, III) dit que la clause relative aux prédicateurs déplut hautement au roi et à la reine, et que, dans son opinion (de Barillon), elle accélera la prorogation du parlement.

2. L'ordonnance alors abrogée a depuis été remise en vigueur dans l'affaire de M. Hastings. Nous avons maintenant des décisions de la chambre des lords qui portent que les accusations sont périmées par une dissolution, et d'autres qui disent le contraire. Les dernières à présent font loi au parlement. Cependant des jurisconsultes très-éminents, tels que le lord chancelier Nottingham et lord Hale autrefois, et lord Thurlow et lord Kenyon dans l'affaire récente de M. Hastings, ont été d'une opinion différente; et qui peut dire qu'on ne l'adoptera pas de nouveau par la suite, quand les partis politiques seront en fermentation?

comme une réparation faite à sa mémoire par le même tribunal qui avait précédemment prononcé sa condamnation. Il fut lu deux fois aux communes et renvoyé à une commission [6 juin]; mais le jour fixé pour la prise en considération [12], toutes les commissions furent ajournées à cause du débarquement de Monmouth, et il n'en fut plus question depuis, en raison peut-être des affaires importantes qui occupèrent le reste de la session, et peut-être de la répugnance de la chambre à admettre ce que prétendait le préambule, que le complot papiste n'était qu'une imposture [1].

Des opérations du parlement nous pouvons maintenant retourner à celles des deux expéditions hostiles de Monmouth et d'Argyle. Pendant les dernières années de Charles, beaucoup d'individus qui étaient sous le coup de poursuites en Angleterre et en Ecosse, trouvèrent un sûr asile dans les Provinces-Unies, et ceux des exilés qui étaient Ecossais, dès que l'avénement de Jacques fut connu, tinrent une consultation dans la ville de Rotterdam. Le caractère de leur chef a été fidèlement tracé par sir Patrick Hume, l'un d'entre eux. C'étaient des hommes qui se regardaient comme des martyrs de la religion et de la liberté, qui accordaient aux prétendues révélations de Titus Oates la foi due au témoignage le plus authentique, et qui ne laissèrent jamais s'élever dans leur esprit le moindre doute sur l'existence d'une conspiration papiste pour anéantir la religion protestante, et établir, comme conséquence nécessaire, le pouvoir arbitraire en Angleterre et en Ecosse. Les progrès de cette conspiration avaient, il est vrai, été arrêtés par les exécutions de 1678 et des années suivantes; mais le mystère d'iniquité se tramait toujours dans l'ombre; il avait acquis de nouveaux moyens d'accomplir ses desseins; il était encouragé par l'indolence ou la connivence du roi, et par l'apathie du peuple, qui était « enivré d'être exempt de guerre et de taxes, et de pouvoir trafiquer et commercer en liberté. » La mort de Charles les confirma dans ces idées. Il avait été bien certainement empoisonné par les papistes;

1. *L. Journ.* XIV, 17, 22, 28. *C. Journ.* 4, 5, 6, 12 juin. Cet acte de justice a été accompli dernièrement par la révocation de la condamnation. Pendant les débats sur la continuation de l'accusation de M. Hastings, « tous les partis, quoique fût leur désaccord sur d'autres points, paraissent avoir été d'avis que le complot d'Oates était une imposture, et que, pour me servir des termes attribués à un lord, éminent jurisconsulte, dans son discours sur cette question, l'exécution de lord Stafford était un assassinat judiciaire. » Hargrave, *Opinion et argument*, p. 147.

la même faction avait porté son frère Jacques au trône; et si ce prince avait le loisir de consolider son pouvoir en levant une armée, la religion et la liberté seraient infailliblement bannies des deux royaumes, et même de tous les pays de l'Europe qui osaient professer la religion réformée. De ces prémisses, ils tiraient la conclusion qu'il n'y avait pas de temps à perdre, qu'il fallait offrir sur-le-champ au peuple d'Angleterre et d'Ecosse l'occasion de se rallier autour de l'étendard du protestantisme et de la liberté, et inviter le duc de Monmouth et le comte d'Argyle, comme leurs chefs naturels, à les aider de leurs conseils et de leur concours. Des messagers, porteurs de ces résolutions, furent aussitôt dépêchés à ces deux seigneurs[1].

1. Monmouth, à la mort de son père, était encore à La Haye, s'attendant à être rappelé en Angleterre, et vivant dans la plus étroite intimité avec le prince et la princesse d'Orange, qui, pour se conformer à ses habitudes, avaient consenti à égayer la tristesse et la solitude de leur cour par une série de plaisirs inaccoutumés[2]; et, comme s'ils étaient sûrs de l'approbation secrète de Charles, bravaient le ressentiment de Jacques et les remontrances de l'ambassadeur. Mais à l'avénement du roi, les choses changèrent de face. Guillaume vit la nécessité de se faire bien venir de son beau-père; et Monmouth, après plusieurs conférences secrètes avec le favori Bentinck, se retira sans bruit à Bruxelles, où il chercha à se persuader, auprès de sa maîtresse, Harriet Wentworth, que les paisibles jouissances d'une vie retirée étaient préférables aux tracas et aux mécomptes de l'ambition. Mais l'arrivée des messagers envoyés par les exilés dissipa l'illusion, et réveilla ses espérances et ses projets d'autrefois. Il alla les trouver à Rotterdam, approuva leurs plans, offrit de risquer sa vie pour la cause commune, et déclara qu'il était prêt soit à accompagner les Anglais en Angleterre, soit à servir comme volontaire sous Argyle dans l'expédition d'Ecosse[3].

2. Argyle se montra moins accommodant. Après sa fuite en Hol-

1. Voyez le récit de sir Patrick Hume, publié par M. Rose, 5, 9.

2. D'Avaux, IV, 105, 106, 109, 118, 120. Ce qu'il y eut de plus singulier, c'est que le prince, pour plaire à Monmouth, força la reine d'apprendre à patiner. « C'était une chose fort extraordinaire de voir la princesse d'Orange, avec des jupes fort courtes et à demi retroussées, et des patins de fer à ses pieds, apprendre à glisser tantôt sur un pied et tantôt sur un autre. » 121.

3. Id. IV, 136. Sir P. Hume, 9, 15. Wellwood, *App.* 323. La lettre de Monmouth dans Wellwood est écrite à Spence, secrétaire des exilés, et paraît, d'après son contenu, être la réponse à leur invitation.

lande, il s'était retiré à Leeuwarden, où il trouva le moyen d'entretenir une correspondance active avec ses amis d'Ecosse, et de faire des préparatifs secrets pour se venger dans l'occasion de ses ennemis des deux royaumes. Ses amis d'Angleterre lui avaient déjà fourni une somme considérable, qu'on disait être une donation d'une riche veuve hollandaise, et la nouvelle de la mort du roi l'appela à Amsterdam, où il acheta un vaisseau, des armes et des munitions. De là, il suivit le messager à Rotterdam, non pour délibérer, à ce qu'il se persuadait, mais pour commander. Il expliqua ses préparatifs aux exilés, les engagea à le prendre pour guide, et proposa de passer sans délai en Ecosse. Cependant il était embarrassé par la présence de Monmouth, dont les prétentions lui inspiraient une jalousie extrême qu'il ne pouvait cacher. Mais les deux chefs se virent en particulier, concilièrent leurs droits respectifs, et convinrent qu'il y aurait deux expéditions, l'une composée des aventuriers anglais, qui, sous les ordres de Monmouth, débarquerait en Angleterre; l'autre des Ecossais, qui, sous Argyle, tenterait fortune en Ecosse[1].

3. Il restait cependant une troisième partie, dont le concours était nécessaire, les exilés eux-mêmes. C'étaient, en général, des hommes à principes républicains, qui n'avaient pas un respect bien prononcé pour la supériorité du rang héréditaire, et ne se souciaient pas de s'exposer au danger dans le seul but de remplacer un monarque par un autre. Avant de se mettre en mouvement, ils obtinrent de Monmouth, quoiqu'il se donnât pour le fils légitime de son père, une promesse solennelle de ne pas prendre le titre de roi, à moins que ses confédérés ne le crussent nécessaire au succès commun; et même dans ce cas, de s'en démettre après, et de se contenter du rang que la nation jugerait être une récompense suffisante de ses services[2]. Argyle fut plus opiniâtre. Il avait déjà, et sans leur assistance, formé un plan d'invasion : sa naissance et ses efforts lui donnaient, suivant lui

1. Sir P. Hume, 9, 12, 15, 18.

2. Id. 9, 12, 14. Les exilés anglais agirent dans cette affaire d'accord avec les Ecossais. « Il (Monmouth) fit de grandes affirmations en présence de Dieu qu'il voulait faire et ferait comme il avait dit, et répéta ce qui a été rapporté précédemment, et dit qu'il donnerait ces mêmes assurances aux Anglais, ce qu'il fit solennellement; par suite de quoi ses plus grands adversaires, jaloux de lui, comme on l'a vu plus haut (qui m'ont donné tous les détails de l'affaire, comme il le fit aussi lui-même plus tard à Amsterdam), se joignirent cordialement à lui et firent la paix avec lui. » Id. 14. S'il en faut croire sir P. Hume, Monmouth, au lieu de prendre part à l'expédition à force d'instances et contre son propre jugement, comme on l'a dit quelquefois, l'encouragea de tout son pouvoir.

des droits à leur obéissance; et la prédiction d'un astrologue avait ébloui son imagination de vagues mais flatteuses visions de grandeur future. Des conférences, des discussions et des explications eurent lieu : à la fin, la nécessité le força de se soumettre, et il siégea, lui douzième, comme simple conseiller, sous la présidence de sir John Cochrane. Ils se constituèrent en conseil suprême pour la direction de l'entreprise, avec la faculté d'augmenter leur nombre après leur arrivée en Ecosse. Ils nommèrent le comte d'Argyle général de l'armée, « avec des pouvoirs aussi étendus qu'en donnaient ordinairement aux généraux les états indépendants de l'Europe ; » et ils chargèrent l'un d'eux de rédiger une déclaration de guerre contre Jacques, duc d'York[1].

Dans l'intervalle, Monmouth ayant reçu de ses adhérents d'Angleterre de fortes assurances de coopération, mit ses bijoux en gage pour faire les préparatifs nécessaires, et Argyle ajouta deux vaisseaux de plus à celui qu'il avait déjà acheté. Les deux partis composèrent chacun un manifeste approprié aux circonstances particulières des pays respectifs; ils se les communiquèrent mutuellement, et les amendèrent jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu l'approbation de tous deux. Pour maintenir l'union entre eux, deux Anglais, l'homme de loi, Ayloffe, et le marchand de drèche, Rumbold, connus l'un et l'autre pour avoir trempé dans le complot de Rye-house, furent attachés à l'expédition d'Ecosse; et deux Ecossais, Fletcher de Saltoun et le ministre Ferguson, à celle d'Angleterre. Ils se séparèrent [28 avril] : Monmouth promit de les suivre dans six jours, et les Ecossais, au nombre de trois cents hommes, se rendirent à bord de leurs vaisseaux dans le Texel. Ce fut en vain que l'envoyé anglais, invoquant la foi des traités, demanda leur arrestation [2 mai] ; les autorités hollandaises, de connivence, les laissèrent passer l'Ulie sans les inquiéter[2].

Le quatrième jour [8 mai], les aventuriers atteignirent, par un vent favorable, Cairston dans les Orcades, où Spence, le secrétaire du comte, et Blackadder, le chirurgien, furent faits prisonniers

1. Sir P. Hume, 14, 35. Crookshank, II, 260.

2. Id. 36, 37. Ils montèrent à bord le 28 d'avril. Un de leurs vaisseaux avait déjà passé l'Ulie, mais les deux autres ne furent pas prêts à mettre à la voile avant le 2 de mai. Le 28, Skelton avait fait une dénonciation devant les magistrats; mais il ne put obtenir de réponse avant le 30, et un yacht partit d'Amsterdam avec ordre d'arrêter les deux vaisseaux; mais le capitaine se tint à distance, et rapporta qu'ils étaient déjà sous voile et que l'un d'eux avait fait feu sur lui. Comparez d'Avaux, v, 4, avec sir P. Hume, 38, 99.

par les indigènes : circonstance malheureuse en ce qu'elle révéla au conseil d'Edimbourg la force et la destination de l'expédition, et le mit à même de se préparer à recevoir les agresseurs[1]. Une proclamation [2 avril] avait déjà ordonné de mettre le royaume en état de défense ; et les vassaux d'Argyle avaient été forcés de donner des otages en garantie de leur fidélité. De nouveaux corps de milice et de troupes régulières furent dirigés vers les comtés de l'ouest [14 mai]; plusieurs frégates partirent pour les îles, et toutes les personnes suspectes furent emprisonnées, à moins qu'elles ne donnassent caution de leur conduite loyale. Sur ces entrefaites, Argyle, emmenant quatre des indigènes comme otages, pour lui répondre de la vie des prisonniers [7 mai], se remit en route, et débarquant à Lorn, et ensuite à Cantire, publia dans ces deux endroits la déclaration qu'il avait apportée de Hollande: Elle exposait en détail et dans des termes incendiaires tous les torts réels ou imaginaires du règne de Charles II, les attribuait à « une conspiration entre le papisme et la tyrannie, qui avait été révélée clairement par la fin violente du feu roi et l'avénement du duc d'York au trône, » proclamait ce prince incapable de donner les sûretés exigées formellement de lui avant son arrivée au gouvernement, et annonçait que leur but était double : premièrement la restauration de la vraie religion protestante, par « l'exclusion perpétuelle du papisme, de sa racine et de son rejeton le plus amer, l'épiscopat, et de sa nouvelle et perverse tête, la suprématie ; » et secondement la réintégration de tous les hommes dans leurs justes droits et libertés; qu'ils n'entreraient jamais en capitulation ni traité avec ledit duc d'York, et indemniseraient toutes les personnes, même leurs anciens ennemis, qui les assisteraient contre un tyran persécuteur et un parti apostat. A Tarbet, il publia une seconde déclaration [27 mai], où il exposait ses griefs personnels, son ancienne patience sous l'oppression, et la raison qui le ramenait les armes à la main ; et il envoya immédiatement des messagers avec la croix de feu dans toutes les directions pour appeler ses anciens vassaux au secours de leur seigneur naturel[2].

Ce serait épuiser la patience du lecteur que de rapporter les

1. On ignore pourquoi ces deux hommes descendirent à terre. Il paraît qu'ils avaient le consentement d'Argyle, et que le conseil proposa de débarquer et de les délivrer de vive force, mais que le comte s'y opposa et s'empara des quatre otages mentionnés ci-après. Sir P. Hume, 11.

2. Ibid. 40, 46. Dalrymple, 127. Wodrow, II, 531, 532. *App.* 152, 155. *State Trials*, XI, 1025, note.

détails ultérieurs de cette expédition mal concertée autant que malheureuse. Peu de gens se rallièrent autour de l'étendard vanté de la religion et de la liberté : les Caméroniens, quoiqu'ils eussent renouvelé leur refus de reconnaître le gouvernement de Jacques, ne pouvaient en conscience soutenir une cause avouée par des hommes dont les intérêts étaient différents des leurs; et chaque jour était signalé par de nouveaux mécomptes et de nouvelles causes de discussion entre le comte et ses associés. Il comptait sur l'attachement des hommes de son clan dans les hautes-terres; le conseil des exilés, sur le profond ressentiment et sur le caractère plus opiniâtre des gens des basses-terres : il voulait chasser l'ennemi de son pays; ils demandaient à être menés dans les comtés de l'ouest, qui avaient été si longtemps le théâtre de la persécution religieuse. L'apparition d'une flotte ennemie sur la côte mit fin à la contestation, et Argyle, ayant conduit ses vaisseaux par les détroits, et laissé ses provisions avec une garnison de cent cinquante hommes dans le château d'Ellengreg [10 juin], partit avec le reste de ses troupes, dans l'intention de s'ouvrir de vive force un chemin jusqu'à Glasgow. A la marée haute, les vaisseaux du roi, sous les ordres de sir Thomas Hamilton, passèrent sans accident entre les rochers : la garnison s'enfuit avant qu'on n'eût tiré un seul coup de canon [15]; et les bâtiments des agresseurs, les quatre otages, des armes pour cinq mille hommes, trois cents barils de poudre et l'étendard du comte, avec l'inscription « Contre le papisme, l'épiscopat et l'érastianisme, » tombèrent aux mains des royalistes[1].

Le lendemain [16], Argyle et ses compagnons passèrent le Leven; mais partout où il dirigeait sa marche, il se trouva en tête ou aux trousses des corps nombreux de troupes réglées et de milice. Chassé de la route directe, il essaya de se frayer une route à travers les montagnes et les marais; mais ses soldats déserterent, ses forces furent réduites de deux mille à cinq cents hommes; et, pendant l'obscurité de la nuit, Argyle lui-même, soit de son propre mouvement, soit à l'instigation de ses amis, jugea prudent de s'enfuir [17 juin]. Accompagné de Fullarton, il traversa la Clyde, mais fut rejoint et fait prisonnier dans les eaux du gué d'Inchanan. Des hommes qu'il avait abandonnés, une centaine environ, les volontaires de Hollande, se remirent

1. Sir P. Hume, 46, 56. *Gazette*, n° 2041. Barillon, 2 juillet. Le lecteur se rappellera que l'érastianisme était l'opinion qui donnait au magistrat civil le droit de décider en matière religieuse.

en marche, passèrent la Clyde en bateaux, et soutinrent une vi escarmouche contre les royalistes à Luton-Bridge. Là, ils appr rent que leur chef était pris, et, désespérant du succès, ils s'en fuirent pendant la nuit de différents côtés. Ainsi finit cette mal heureuse expédition[1].

Trente-cinq ans auparavant (à ce qu'on rapporte), Argyle, la fenêtre d'une maison d'Edimbourg, avait assouvi sa vengeanc en contemplant les atrocités exercées sur l'infortuné marquis Montrose. Il était maintenant destiné à subir le même traitement Tête nue, les mains liées derrière le dos et précédé du bourreau on le fit passer sous la même porte et par les mêmes rues po arriver au château [20 juin]. L'arrêt prononcé contre lui en 1 était encore en vigueur, et le conseil n'attendait que la permis sion du roi pour le mettre à exécution. Sa conduite, comme ch d'insurrection, avait manqué de jugement et de décision; m comme prisonnier sous le coup d'une sentence capitale, il déploy une sérénité et une fermeté d'esprit qui arrachèrent des éloge ses plus cruels ennemis. Il était fermement convaincu de la lé timité de sa dernière tentative : elle était justifiée par le souve des injustices qu'il avait souffertes, et par la perspective des m lamités que, selon lui, le règne de Jacques préparait aux tr royaumes; et la cause pour laquelle il allait perdre la vie était il n'en pouvait douter, la cause de son pays. Fortifié par ces co sidérations, il monta sur l'échafaud [30 juin] avec les sentiments élevés d'un martyr, pardonna à tous ses ennemis, et son dernier soupir fut un témoignage plein d'indignation contre « le pape l'épiscopat et toute superstition quelconque[2]. »

Parmi ses compagnons de captivité, les principaux étaient deux fils, sir John Cochrane, et Ayloffe et Rumbold. Ses fils fur bannis : Cochrane, par des aveux sincères au roi, obtint pardon; mais l'obstination ou la fidélité d'Ayloffe ne put vaincue par l'offre de la vie; et, après une vaine tentative suicide, il subit en Angleterre la mort des traîtres. Rumbold, avait servi comme simple soldat dans l'armée du parlement comme officier sous Cromwell, fut traduit devant la haute de justice, où il nia avec indignation le premier chef d'accusation porté contre lui, à savoir, qu'il eût conspiré la mort de Charles

1. Sir P. Hume, 56-67. Wodrow, II, 533-537. *Gazette*, 2045. Barillon, Wodrow prétend qu'Argyle fut abandonné par les siens : sir P. Hume donne un détail très-circonstancié, nous assure que ce fut lui qui les aban

2. Wodrow, II, 538-545.

et de son frère à la ferme de Rye-house; mais il avoua le second, sa participation à la dernière tentative d'Argyle. Il fut condamné [26 juin], et exécuté le même jour dans l'après-midi [1].

Monmouth s'était engagé à suivre Argyle dans le cours de six jours : cependant trois semaines s'écoulèrent avant qu'il quittât Amsterdam [24 mai], tout un mois avant qu'il rejoignît l'expédition qui était à l'embouchure du Texel. Elle se composait d'une frégate de trente-deux canons, avec quatre petites alléges, dont une fut retenue par les autorités hollandaises, et de quatre-vingts exilés, accompagnés d'un nombre égal de domestiques. Avec ces faibles ressources, le malheureux aventurier entreprit de conquérir les couronnes de trois royaumes; mais ses espérances s'appuyaient sur l'idée que des masses considérables allaient accourir sous son étendard; et dans cette persuasion, il avait avec lui, au lieu de soldats, de quoi équiper cinq mille hommes de cavalerie et d'infanterie [2].

Le mauvais temps avait relâché la vigilance des bâtiments du roi qui étaient en croisière; et Monmouth saisit un moment favorable pour mettre à la voile, descendit la Manche sans être aperçu, et le 11 de juin parut devant le petit port de Lyme dans le Dorsetshire. Au moment où il mit pied à terre, il fit à genoux une prière fervente pour le succès de l'entreprise, puis, tirant son épée, il entra dans la ville à la tête des siens. Le maire et les principaux habitants avaient pris la fuite; mais les basses classes furent appelées autour d'un drapeau bleu arboré dans la place du marché, et là elles entendirent « la déclaration de Jacques, duc de Monmouth, et des seigneurs, gentilshommes et autres armés pour défendre et revendiquer la religion protestante et les lois, droits et priviléges de l'Angleterre. » Dans cette pièce (dont le ton et l'acrimonie trahissaient le véritable auteur, Ferguson, le ministre), Jacques est proclamé un usurpateur, et désigné en

1. Voyez Burnet, II, 29. *State Trials*, XI, 874. Fox, *App.* 156. Wodrow, II, 552, 556. D'après toutes les autorités, il est clair qu'il nia le complot de Rye-house devant ses juges; et, s'il en faut croire la Martyrologie de l'Ouest, il répéta cette dénégation sur l'échafaud. Mais la Martyrologie de l'Ouest n'est pas la meilleure des garanties, et le fait ne s'accorde guère avec le silence de Wodrow et de Fountainhall. En effet, la dénégation même qu'on lui attribue montre qu'il y avait quelque chose de vrai dans l'accusation : « Il ne nia pas avoir entendu maintes propositions chez West, relatives à l'assassinat des deux frères, et là-dessus il dit que cela aurait pu aisément s'exécuter près de sa maison; sur quoi on s'était entretenu sur la manière dont cela aurait pu se faire; mais il dit qu'on n'avait fait qu'en parler et qu'il n'y eut pas de plan arrêté, pas même de résolution prise. » Crookshank, II, 291.

2. *C. Journ.* 15 juin. Barillon, 23 juin.

conséquence sous son ancien titre de duc d'York; tout le cours de sa vie est représenté comme « une conspiration continuelle contre la religion réformée et les droits de la nation; » et on lui attribue l'incendie de Londres, la confédération contre l'état protestant de Hollande, l'appui donné au complot papiste, le meurtre de Godfrey, la subornation de témoins pour faire condamner à mort les patriotes, l'assassinat du comte d'Essex, et de ceux qui étaient dans le secret de cet assassinat, et la dissolution de plusieurs parlements successifs, afin de n'être pas mis par eux en jugement, et de ne point subir le châtiment dû à ces crimes. De ces offenses pendant la vie du feu roi, la déclaration passe à celles qu'il commit « après avoir arraché la couronne de la tête de son frère. » Il avait autorisé la pratique de l'idolâtrie; il avait attenté à la propriété de tous les Anglais en levant des taxes sans autorisation; il avait corrompu les sources de la justice en nommant juges des hommes qui étaient le scandale du barreau; il avait composé des jurys gagnés, avait accordé des chartes illégales et avait converti en instruments de despotisme les armes préparées contre la tyrannie. Par tous ces motifs, le duc de Monmouth et ses compagnons lui déclarent la guerre comme à un assassin, un traître et un tyran, et s'engagent à ne jamais entrer en accommodement avec lui, mais à continuer la guerre jusqu'à ce qu'ils lui aient infligé, à lui et à tous ses adhérents, la punition qu'ils méritent.

Elle en vient ensuite à exposer le but de leur invasion. Leur intention était d'établir la religion protestante « hors de toute probabilité de supplantation; » d'abolir toutes les lois pénales contre les dissidents protestants, et toutes les lois sanguinaires contre tous religionnaires quelconques; d'instituer des parlements annuels, qui ne pourraient être dissous, prorogés ni ajournés, avant qu'on n'eût répondu aux pétitions et redressé les griefs; d'avoir des juges intègres, occupant leurs places tant qu'ils se conduiraient bien, et soumis à l'approbation du parlement; de rétablir les anciennes chartes, de révoquer les actes de milice et de corporation, de confier le choix des sheriffs aux francs tenanciers des comtés, et de ne tolérer d'armée permanente qu'avec l'autorisation du parlement.

Enfin elle accuse le roi d'avoir, pour seconder les desseins idolâtres et sanguinaires des papistes, pour satisfaire son insatiable ambition, et pour prévenir toute enquête sur le meurtre du comte d'Essex, empoisonné feu son frère, un frère qui l'aimait

assez pour compromettre sa propre couronne afin de le préserver du châtiment : c'est pourquoi le duc de Monmouth, pour venger l'horrible et barbare parricide commis sur son père, poursuivra ledit Jacques, duc d'York, comme un ennemi mortel et sanguinaire, et s'efforcera d'obtenir justice de lui. Non que Monmouth insiste quant à présent sur son titre — il laisse cela à la sagesse, à la justice et à l'autorité du parlement — mais il agit comme chef et capitaine général des forces protestantes du royaume, et en cette qualité il promet de travailler à ce que toutes les améliorations ci-dessus mentionnées soient converties en lois, afin qu'il ne soit plus jamais au pouvoir d'un seul homme de violer les droits et les libertés du peuple [1].

Quand Monmouth publia cette déclaration, si violente dans ses termes, si calomnieuse dans ses assertions, il fallait que sa confiance dans le succès lui eût tourné la tête, ou qu'il eût pris la résolution de vaincre ou mourir. Après une provocation si gratuite et si amère, évidemment il ne pouvait attendre aucun pardon du roi ; et elle n'était pas propre à faire une impression favorable sur le public. La fausseté et l'énormité d'un grand nombre des imputations révoltèrent les esprits réfléchis : la liberté offerte aux dissidents et l'allusion faite à ses droits réunirent contre lui les partisans de l'Eglise établie et ceux de l'hérédité ; et l'idée qu'il aspirait à la couronne, idée que sa modération affectée servit plutôt à confirmer qu'à démentir, fit rester à l'écart des milliers de gens que leur prédilection pour une république eût sans cela rassemblés autour de ses bannières. Pas un seigneur, pas un homme ayant de l'influence ou de la fortune, n'osa se déclarer ouvertement en sa faveur. Mais les préjugés religieux et politiques de la populace étaient réveillés : elle accourut offrir ses services. On distribua des armes, on forma des compagnies, on nomma des officiers ; et le quatrième jour [15 juin], Monmouth sortit de Lyme à la tête de quatre régiments, montant en tout à plus de trois mille hommes.

Mais il était précédemment arrivé deux événements propres à le faire réfléchir sérieusement sur le manque de discipline et de subordination des siens. 1. Les deux hommes sur les services immédiats desquels il comptait le plus étaient Fletcher de Saltoun en Ecosse, et Dare de Taunton dans le Somersetshire. L'intrépidité de Fletcher avait été prouvée dans plusieurs rencontres, la

1. Voyez-la dans *Somers' Tracts*, IV. *Collect.* tome II, p. 190. *State Trials*, II, 1092.

supériorité de ses connaissances militaires était universellement reconnue. Dare avait été jadis orfévre à Taunton; plus tard, en qualité de courtier à Amsterdam, il avait favorisé la correspondance des mécontents des deux pays; et maintenant il faisait les fonctions de secrétaire et de payeur, et avait prouvé son influence sur ses compatriotes en décidant quarante cavaliers à se joindre à l'armée le lendemain du débarquement [13 juin]. Il arriva que Dare parut à leur tête monté sur un beau et fougueux coursier, qui, dans l'opinion de Fletcher, convenait mieux à un officier militaire qu'à un officier civil. L'Ecossais se saisit du cheval et en revendiqua la propriété : le secrétaire résista, et, dans la lutte, reçut un coup de pistolet dans la tête. Les nouvelles recrues s'assemblèrent aussitôt, et demandèrent la punition de l'assassin; et Monmouth, pour le soustraire à leur vengeance, mit Fletcher aux arrêts, l'envoya à bord d'un de ses bâtiments, et ordonna au capitaine de faire voile vers la côte d'Espagne. Ce malencontreux événement fut un sujet de regret et une source de malheurs pour le duc; il se trouvait privé du seul officier auquel il pût confier en toute sûreté le commandement militaire, et aussi d'un homme qui avait l'influence la plus grande sur les classes inférieures des indigènes[1].

2. Un corps de quatre cents hommes, sous les ordres de lord Grey, eut ordre de chasser la milice hors de la ville voisine de Bridport. Ils surprirent le pont à l'entrée [14 juin], et poussèrent en avant dans la longue rue, jusqu'au moment où deux hommes tombèrent sous une décharge de mousqueterie. Grey s'enfuit aussitôt avec la cavalerie; Venner, qui commandait l'infanterie, suivit leur exemple, et une terreur panique se répandit à l'instant dans toute la troupe. Grâce à la conduite énergique du major Wade, qui se retourna plusieurs fois contre les assaillants, la retraite s'effectua sans perte considérable; mais cette escarmouche convainquit le duc qu'il devait peu compter sur le courage militaire de lord Grey, et sur la fermeté d'hommes qui n'étaient pas accoutumés aux chances de la guerre[2].

Dans aucune partie de l'Angleterre, les principes fanatiques et antimonarchiques, qui régnaient sous la république, n'avaient jeté de plus profondes racines que dans le Dorsetshire et le

1. Wade, dans *Miscellaneous state papers*, II, 317. Heywood, *App.* 88. Les bâtiments de Monmouth qui restaient à Lynn furent pris par quelques frégates avec un grand nombre de cuirasses. Barillon, 5 juillet.

2. Wade, ibid. 317-321. Dalr. 129.

Devonshire. Si la restauration en avait arrêté les progrès, la persécution religieuse les avait entretenus; et il était bien connu que la masse des habitants, race robuste et turbulente, nourrissait une forte antipathie pour le gouvernement existant, et était prête à se soulever à l'appel de tout homme qui se déclarerait le champion du Seigneur contre le papisme et le pouvoir arbitraire. Aussi c'était sur eux que le conseil des six, sous le dernier règne, avait jeté les yeux comme appui principal en cas d'insurrection, et parmi eux que Monmouth avait résolu de se former une armée d'hommes résolus et enthousiastes. De Lyme, il se hâta d'aller à Taunton, ville riche et populeuse, où il fut reçu avec de vives acclamations, comme le sauveur du pays. Les habitants lui présentèrent un étendard richement brodé; vingt jeunes filles, dans leurs plus beaux atours, vinrent en cortége lui offrir une épée nue et une Bible de poche; et le duc leur assura en retour, que son principal objet était de défendre les vérités contenues dans ce livre sacré, et de les sceller, s'il le fallait, de son sang. Mais cette réception flatteuse réveilla son ambition, et il commença à se reprocher la promesse qui lui avait été arrachée à Rotterdam, et qu'il avait si récemment publiée dans sa déclaration. On demanda dans le conseil, si, vu toutes les circonstances, il ne serait pas utile et nécessaire qu'il se revêtît des insignes de la royauté; les votes des républicains furent moins nombreux que ceux de ses favoris et de ses flatteurs; et l'aventurier prit par proclamation solennelle le titre de roi Jacques II [20 juin]. Et il ne différa pas d'exercer ses nouveaux pouvoirs. Il toucha des enfants scrofuleux, déclara traître le duc d'Albemarle qui était à peu de distance avec un corps de milice [1], proclama les deux chambres du parlement des assemblées séditieuses, si elles ne se séparaient pas dans un délai de dix jours, ordonna de lever les impôts de douane et d'accise pour son service, et mit à prix la tête de l'usurpateur de la couronne, Jacques duc d'York [2].

Ce prince, quoique encouragé par les votes du parlement, n'était pas sans de graves sujets d'inquiétude. Il n'osait confier la décision de la querelle à la milice des comtés, dont la fidélité était aussi douteuse que l'inexpérience certaine: quant aux troupes

1. Voyez les papiers qu'ils échangèrent entre eux dans la première série de lettres originales de M. Ellis, III, 340. Aussi Dalr. 131.

2. Il y a eu bien des discussions relativement à l'origine de cette mesure. Je crois qu'il est clair, d'après Wade (322, 323), qu'elle vint de Monmouth lui-même, et fut appuyée par lord Grey et Ferguson.

régulières, qui dans tout le royaume ne dépassaient pas cinq mille hommes, une grande partie était nécessaire pour tenir en respect la capitale, où l'on supposait que Monmouth avait un parti considérable, et où deux cents personnes suspectes étaient aux arrêts comme mesure de précaution; et dans les trois régiments écossais que les Etats avaient envoyés à son secours, on avait découvert qu'un grand nombre des officiers avaient déjà été débauchés par les exilés. Hors d'état pour le moment d'arrêter la marche de son antagoniste, il donna le commandement à lord Feversham, avec ordre de s'assurer de Bristol, mais de ne point hasarder de bataille sans troupes régulières; il prescrivit aux corps de milice d'entourer l'ennemi à des distances convenables, afin d'entraver ses mouvements et d'intercepter ses approvisionnements; et il fit savoir aux régiments écossais que dès qu'ils seraient remis de la fatigue de leur voyage, il les enverrait défendre leur propre pays.

Monmouth, de son côté, retira peu de fruit de son titre de roi. Il errait de lieu en lieu sans but apparent: aucune personne de qualité ne lui offrait ses services; ses amis de la capitale et de la province restaient inactifs; Bath et Bristol refusèrent de l'admettre dans leurs murs; et, si la milice se retirait constamment à son approche, en revanche son arrière-garde était constamment harcelée par plusieurs escadrons de cavalerie. Le découragement succéda à la confiance: il devint irritable, triste, indolent; et lorsqu'il reçut à Frome la nouvelle de la mort d'Argyle [27], il s'écria que sa dernière espérance était éteinte, et dans un accès de désespoir il proposa aux principaux officiers d'abandonner leurs troupes pendant la nuit, de gagner à cheval le premier port de mer, de se saisir d'un bateau, et de s'abandonner à la merci des vents et des flots. Mais il fut détourné de cet indigne dessein par le reproche chaleureux de lord Grey qui, quelle que fût sa conduite sur le champ de bataille, ne manquait pas d'énergie dans le cabinet. Après plusieurs résolutions contradictoires, on se détermina à passer l'Avon à Keynsham-bridge, la Severn à Gloucester, et à longer la rive droite de cette dernière rivière, jusqu'à ce qu'ils fussent rejoints par leurs amis du Cheshire; mais Venner et Mason, deux de ses partisans les plus distingués, se croyant déliés de leurs obligations envers lui, s'évadèrent [2].

Le duc était encore à Bridgewater, quand l'armée royale se-

1. Fox, *App.* 113. Barillon, 25, 28 juin, 9 juillet. Mém. de Jacques, II, 26.
2. Wade, 327.

teignit Somerton. Il ne perdit pas un moment, et ses hommes défilaient déjà hors de la ville, lorsque arriva en outre la nouvelle que Feversham avait cantonné sa cavalerie, forte de cinq cents hommes, dans le village de Weston, et avait campé son infanterie, montant à deux mille hommes de troupes régulières, à Sedgemoor. Il devenait fort douteux qu'il pût atteindre Keynsham avant ses adversaires, et l'on prit la résolution de surprendre le camp royal pendant la nuit. Ayant distribué une grande quantité de liqueur à ses troupes, il les emmena de Bridgewater par un détour, pour éviter les patrouilles de la route, et parvint au bord de la lande vers une heure du main [6 juillet]. Mais son arrivée ne tarda pas à être découverte, et l'alarme fut donnée : lord Grey, avec cinq escadrons de cavalerie, poussa en avant pour fondre sans délai sur le camp; mais leur marche fut arrêtée soudain par un large fossé, garni, de l'autre côté, par l'infanterie royale; et, comme ils le longeaient pour découvrir un passage, des décharges les forcèrent de tourner bride à droite, où, après une escarmouche dans l'ombre avec ses propres hommes, ce corps de cavalerie fut entièrement dispersé[1]. Un autre corps de trois escadrons, sous les ordres du colonel Jones, avait suivi le premier : ils firent de vaillants efforts pour forcer le passage du fossé; mais ils furent repoussés et se reformèrent à distance. Monmouth, dès que l'action commença, fit avancer l'infanterie en toute hâte; elle fit halte à quatre-vingts pas de l'ennemi, et continua de faire feu pendant très-longtemps, quoique l'artillerie royale répondît seule. Sur ces entrefaites, Feversham avait amené la cavalerie de Weston, et l'avait postée sur le flanc droit de l'ennemi. Dès qu'il commença à faire jour, il ordonna à l'infanterie de franchir le fossé; la cavalerie chargea en même temps; les insurgés, après une courte résistance avec des faux et la crosse de leurs mousquets, furent enfoncés; et la lande fut couverte de partis détachés de fuyards poursuivis dans toutes les directions. Les vainqueurs perdirent trois cents hommes tant tués que blessés; les vaincus eurent cinq cents hommes tués sur la place, et trois fois ce nombre de prisonniers[2].

1. On a allégué que Monmouth et les siens ne connaissaient pas l'existence du fossé; cela me paraît douteux. En tout cas, il est clair, d'après le récit de Churchill, qu'on pouvait le passer en différents endroits, et nous voyons que l'infanterie royale le franchit effectivement à la face des ennemis pour les charger.

2. J'ai donné la meilleure relation que j'ai pu composer de cette bataille

On devait s'attendre que Monmouth, connaissant le sort qui lui était réservé, s'il tombait aux mains de ses ennemis, préférerait périr avec les braves qu'il avait entraînés à risquer leur vie à son service. Mais il était déjà à plusieurs milles du champ de bataille. Dans la persuasion que ses troupes, quelque nombreuses qu'elles fussent, n'étaient point en état de lutter contre une armée disciplinée, il avait fondé toutes ses espérances de succès sur le désordre où pourrait jeter une surprise nocturne; et du moment où il sut, par lord Grey, que les royalistes étaient sur leurs gardes, et avaient repoussé la cavalerie, il quitta l'armée à la faveur des ténèbres, et, accompagné de Grey, et de Busse, qui avait été officier au service de l'électeur de Brandebourg, il suivit au grand galop la route qui mène au nord. Du haut d'une éminence, ils se tournèrent pour jeter un dernier regard sur le champ de bataille, contemplèrent la sanglante défaite de leurs partisans, et, se remettant en marche, ils coururent aux monts Mendip, où ils se déguisèrent, et se dirigèrent vers New-Forest, dans l'espoir de se procurer sur cette côte quelque moyen de traverser la mer. A Cranborn-chase, ils quittèrent leurs chevaux, et, les laissant aller, ils continuèrent leur route à pied. Mais le résultat de la bataille de Sedgemoor était déjà connu, et des détachements de cavalerie de Kingwood et de Pool battaient le pays pour empêcher l'évasion des fugitifs. Le matin de bonne heure [7 juillet], lord Grey et son guide furent faits prisonniers à la jonction de deux chemins. Monmouth et Busse eurent le temps de passer au travers d'une haie et de se cacher dans les champs; mais ils avaient été vus par une femme qui les dénonça. Lord Lumley et le colonel Portman, les officiers commandants, convinrent de partager la récompense, qui était de 5,000 liv., entre leurs détachements respectifs. Une ligne de sentinelles fut placée en cercle autour du lieu indiqué, et le reste des hommes fut occupé à battre les enclos. Pendant le reste du jour, les deux fugitifs éludèrent toutes les recherches; mais le lendemain matin [8], à cinq heures, le Brandebourgeois fut pris, et il avoua qu'il n'y avait que quatre heures qu'il avait quitté le duc. A sept heures, Monmouth lui-même fut découvert, couché dans un fossé

d'après les papiers officiels dans Haynes, II, 305, 314; Wade, ibid, [illegible]; Pitchull dans Heywood, *App.* 29, 37, 40, 41, 43; Barillon, 9 juillet; Dalr. [illegible]; Jacques, II, 30; Burnet, III, 48; Echard, 1065, et Evelyn, qui dit que la plupart des morts étaient des mineurs de Mendip, III, 164.

et couvert de fougère. On le conduisit à Kingwood, d'où, après deux jours de repos, il fut transféré dans la capitale[1].

D'après la timidité de Monmouth sur le champ de bataille, on ne pouvait supposer qu'il envisagerait avec fermeté la mort qui l'attendait sur l'échafaud. Par l'acte d'attainder, il était déjà condamné, et ne pouvait avoir d'espoir pour sa vie que dans la pitié ou la générosité du roi. Mais quels étaient ses titres auprès de ce prince? Vingt mois ne s'étaient pas écoulés depuis qu'il avait obtenu le pardon de Jacques sur la promesse solennelle d'être le premier à tirer l'épée pour défendre ses droits; et cependant il avait eu l'ingratitude de lever une armée contre lui, s'était posé la couronne sur la tête, avait publiquement proclamé le roi meurtrier, tyran et usurpateur, et avait annoncé au monde qu'à raison de ses crimes il le poursuivrait jusqu'à la mort. Cependant, en dépit de cette provocation, l'amour de la vie l'empêcha de désespérer, et il écrivit de Kingwood à Jacques une lettre suppliante, exprimant son profond remords de son ingratitude et de sa rébellion, jetant tout le blâme sur les conseils de « faux et horribles » compagnons, et sollicitant la faveur d'une entrevue personnelle, autant dans l'intérêt du roi que dans le sien. Il avait à révéler des choses qu'il ne pouvait confier au papier, des choses qui assureraient au monarque un long et heureux règne. Un seul mot, s'il osait l'écrire, suffirait pour prouver son repentir du passé et sa fidélité pour l'avenir. A cette lettre il en ajouta deux autres dans le même sens, l'une à Rochester, le ministre favori, et l'autre à la reine douairière, qui avait plusieurs fois intercédé en sa faveur auprès du dernier souverain[2].

A son arrivée à Londres [13 juillet], Monmouth fut conduit avec Grey à l'appartement de Chiffinich à Whitehall. Après dîner, les bras faiblement attachés derrière le dos, il fut introduit auprès du roi, qui le reçut en présence de Sunderland et de Middleton, les deux secrétaires d'état. Il se jeta à genoux, et implora son pardon dans les termes les plus véhéments; mais ses protestations de remords et d'attachement parurent à Jacques trop outrées et trop extravagantes pour mériter crédit, et ses instances pour avoir la vie sauve trop basses pour un homme qui se vantait d'avoir du sang royal dans les veines, et avait entrepris de jouer

1. Récit de l'arrestation du feu duc de Monmouth. *Harleian Miscellany*, VI, 391. *Gazette*, 2058.

2. *State Trials*, XI, 1072, note. Clar. *Corr.* I, 143. Ellis, III, 343. Barillon, 23 juillet. Voyez note (D).

le rôle de roi. Pour atténuer sa faute, il allégua qu'il avait été trompé par des messagers d'Angleterre, et par l'avis des exilés de Hollande, auxquels il prodigua les noms de coquins et de scélérats. La déclaration avait été composée par Ferguson, et le titre de roi lui avait été imposé contre son gré et son jugement. Ce fut là ce qu'il dit en général : quant aux communications particulières qu'il fit, elles ne transpirèrent point ; mais toujours est-il certain qu'il ne fit aucune révélation qui répondît à ce qu'il avait avancé dans sa lettre. Il se jeta de nouveau à genoux, implorant merci ; mais Jacques répondit qu'en usurpant le titre de roi il s'était rendu indigne de pardon ; et lui rappelant sa première éducation chez les oratoriens, à Paris, il désira savoir s'il voulait l'assistance d'un prêtre catholique. Monmouth demanda aussitôt s'il n'y avait donc plus d'espoir. Mais le roi garda le silence, et le lord Dartmouth reçut l'ordre de le conduire à la Tour. Dans la voiture, il implora la protection de ce seigneur, offrit d'accepter la vie, n'importe à quelles conditions, jeta le blâme de son usurpation sur tout le monde excepté sur lui-même, et trahit une petitesse d'esprit qui excita la pitié et la surprise [1].

L'entrevue avec Monmouth a valu au roi une censure très-sévère, mais que peut-être il ne mérite pas. On l'a accusé d'insensibilité pour avoir consenti à voir à ses genoux un neveu auquel il était déterminé à ne pas faire grâce, et de cruauté pour avoir augmenté les souffrances de sa victime en excitant des espérances qu'il avait résolu de tromper. Mais ce dessein prémédité de rejeter la prière du criminel lui a été attribué sans aucune preuve ; et l'entrevue elle-même n'avait pas été demandée par le roi : elle fut accordée par lui avec répugnance, comme une faveur aux prières de Monmouth, et à celles de ses intercesseurs, et sur l'assurance que les révélations que le prisonnier avait à faire, en raison de leur importance, effaceraient ses crimes de trahison et d'usurpation. Dans de telles circonstances le refus de cette entrevue eût été, avec plus de raison, cité comme une preuve de

1. Jacq. II, 36, 40. Reresby, 212. Dalr. 134. Bar. 23 juillet. Rose, *App.* 65. Mazure, II, 8. Ces autorités montrent qu'aucun crédit n'est dû au récit de cette entrevue dans Kennet. — Quant à la conversation de Monmouth avec lord Dartmouth dans la voiture, comme ils se rendaient à la Tour, voici ce qu'en dit le fils de ce seigneur : — « Monmouth le pressa de la manière la plus indécente d'intercéder encore auprès du roi pour sa vie à quelque condition que ce fût. Mon père répondit que le roi lui avait dit la vérité, qui était qu'il l'avait mis dans l'impossibilité de lui sauver la vie en s'étant proclamé roi. — C'est un malheur, dit-il, et ceux qui m'y ont poussé s'en tireront mieux que moi. — Et alors il lui raconta que lord Grey avait menacé de le quitter au débarquement s'il ne le faisait pas. » Burnet, III, 51, note.

cruauté. Quant à la parenté d'oncle et de neveu qu'on allègue, elle ne pouvait avoir beaucoup d'empire sur l'esprit d'un prince qui contestait l'histoire de la naissance de Monmouth. Lucy Barlow avait eu, à La Haye, d'autres amants que Charles. Jacques croyait, avec bien d'autres, que le véritable père de l'enfant était le colonel Robert Sidney[1].

Après le départ de Monmouth, Grey fut introduit. Ses manières et son langage offrirent un contraste frappant avec ceux du chef qu'il s'était donné. Sa conduite envers le roi fut respectueuse, et ses réponses aux questions du monarque furent faites avec modération et fermeté; mais il ne fit aucune révélation, et ne demanda aucune faveur. Jacques lui même ne put s'abstenir de lui accorder le mérite de la résolution. Monmouth reçut l'avis de se préparer à la mort dans les quarante-huit heures : Grey, contre qui il n'y avait pas eu d'attainder, fut renvoyé devant les tribunaux pour suivre le cours ordinaire de la justice[2].

La première personne qui alla voir le duc à la Tour fut sa femme, accompagnée du lord du sceau privé, le comte de Clarendon. Peu de gens pensaient qu'elle pût prendre beaucoup d'intérêt au sort d'un époux qui, bien quelle lui eût apporté une fortune princière, l'avait toujours traitée avec négligence, et depuis deux ans l'avait abandonnée pour une rivale, Harriet Wentworth. Mais elle crut de son devoir de conserver à ses enfants l'héritage des Buccleugh, et, dans cette vue, elle eut à cœur de prouver au roi qu'elle n'avait pris aucune part à la trahison de son mari. Monmouth la reçut froidement, mais il profita de l'occasion pour plaider sa cause auprès de lord Clarendon, de la manière qu'il l'avait fait tout récemment auprès de lord Dartmouth. Clarendon répondit que le seul objet de leur visite était de lui donner la facilité de parler en particulier, s'il le désirait, à la duchesse; que s'excuser en accusant ses conseillers était inutile. Ce moyen avait été jadis admis, et on lui avait pardonné. Il ne pouvait espérer une seconde fois le même résultat. Monmouth, néanmoins, persista à se servir d'arguments semblables, jusqu'à ce que la duchesse l'interrompît en lui demandant si elle avait jamais reçu de lui aucune information au sujet de sa dernière tentative, si elle avait approuvé la conduite politique qu'il avait tenue depuis quelques années, ou si elle lui avait jamais donné aucun mécontente-

1. Jacq. I, 491. Evelyn, III, 168. Macph. I, 77.
2. Dalr. 134. Bar. 26 juillet.

ment sur quoi que ce fût, excepté son attachement pour d'autres femmes, et sa désobéissance envers le feu roi. Il répliqua qu'il avait trouvé en elle une compagne aimante et soumise, qu'il n'avait aucun reproche à lui faire, comme épouse, mère ou sujette, et qu'elle lui avait souvent conseillé d'avoir plus de déférence aux ordres de feu son père[1].

Après leur départ [14 juill.], le malheureux prisonnier continua de se leurrer de l'espoir de sauver sa vie, et passa la nuit à former des plans pour émouvoir la pitié ou vaincre la résolution du roi. Le matin il expédia des lettres ou des messages à Jacques, à la reine régnante, à la reine douairière et aux lords Annandale, Dover, Tyrconnel et Arundell. Il offrit de se faire catholique, il sollicita une seconde entrevue du roi; il demanda au moins un sursis de quelques jours, prière qui pouvait naturellement venir de son amour pour la vie, mais qui fut attribuée à la foi qu'il avait dans la prédiction d'un astrologue qui lui avait assuré que s'il passait la fête de saint Swithin (qui avait lieu le lendemain), il vivrait ensuite beaucoup d'années. Mais ces efforts furent vains. Lord Feversham vint, il est vrai, savoir ce qu'il avait à communiquer au roi; mais il ne fit que répéter ses paroles de la veille, et les évêques d'Ely et de Bath et Wells arrivèrent bientôt après afin de le préparer à la mort pour le lendemain matin[3]. A cette nouvelle, il parut éperdu de terreur; mais la crise dura peu, l'absence même d'espoir rendit la sérénité à son âme, et à dater de ce moment il fut en état d'envisager la mort en face, d'un air de tranquillité qui jouait presque l'indifférence.

1. Voyez le récit de cette entrevue dans le Ms. de Buccleugh, publié par M. Rose, *App.* p. 65. C'est là que j'ai trouvé que le but de la duchesse était celui que j'ai indiqué dans le texte. Barillon dit que leur langage fut « assez aigre de part et d'autre, et qu'il ne lui parla qu'avec dédain » (Barill. 26 juill. Dalr. 168), expressions beaucoup trop fortes, si leur conversation a été fidèlement rapportée dans le Ms. Evelyn (*Journ.* III, 167) et Burnet (III, 50) disant qu'ils se traitèrent froidement. Voyez aussi Reresby, 213, et Vie de Jacques, II, 37, où l'on nous dit qu'à la première nouvelle que la duchesse désirait de le voir il la renia, au lieu de dire qu'on pouvait la faire entrer.

2. La lettre au roi a été publiée par M. Ellis, 1re série, III, 346.

3. Burnet, III, 51. Jacques (*Mém.*), II, 40. Reresby, 213. « Mon oncle, le lord Dartmouth, me montra plusieurs charmes qui étaient attachés autour de lui lorsqu'il fut pris, et ses tablettes étaient pleines de figures astrologiques que personne ne pouvait comprendre. Il dit à mon oncle qu'elles lui avaient été données quelques années auparavant en Ecosse, mais qu'il voyait maintenant que ce n'était que folles idées. » Burnet, III, 51, note. Barillon dit que dans ces tablettes « il y avait des secrets de magie et d'enchantement avec des chansons, des recettes pour des maladies, et des prières. » Mazure, II, 9; Barillon, 26 juillet. Les charmes étaient supposés avoir le pouvoir d'ouvrir les portes d'une prison et de guérir les blessures reçues au combat. Reresby, ibid.

Les deux prélats ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils n'avaient pas entrepris une tâche fort agréable. Monmouth était imbu d'opinions qui choquaient leur orthodoxie, et il y persistait avec une opiniâtreté qui embarrassait leur zèle. Ils considéraient la profession de la doctrine de l'obéissance passive comme une preuve indispensable de l'adhésion à l'Eglise d'Angleterre; il soutenait avec force la légitimité de la résistance à l'autorité en cas d'oppression. Ils le regardaient comme coupable du péché de rebellion, et comme responsable du sang qui avait été répandu dans sa querelle; il niait qu'il y eût rien de coupable dans sa tentative, quoiqu'il eût certainement du regret si elle avait causé la perte d'une seule âme parmi les hommes qui étaient morts à cause de lui. Ils l'invitaient à se repentir de sa liaison adultère avec lady Harriet Wentworth; il répondit que son union avec cette dame (quoiqu'elle lui eût déjà donné un enfant) [1] était innocente aux yeux du ciel. Il avait, il est vrai, épousé l'héritière de Buccleugh, mais il était trop jeune alors pour comprendre la nature de cet engagement; et la conséquence de cette union prématurée avait été que, pendant plusieurs années, il s'abandonna sans contrainte à tous les plaisirs du vice. Enfin, il vit lady Harriet. Il l'aima et fut aimé d'elle; tous deux prièrent Dieu d'arracher de leurs cœurs cette affection mutuelle, si elle lui déplaisait; mais elle continua de croître. Cette circonstance fut pour eux une preuve de l'approbation divine, et à dater de ce moment, il chercha, par la prière et le jeune, à dompter ses passions, et s'abstint rigoureusement de tout commerce avec d'autres femmes. Lady Harriet était sa véritable femme, la duchesse de Monmouth ne l'était qu'aux yeux de la loi. Ne pouvant le convaincre de son erreur, ils refusèrent de lui administrer le sacrement, et obtinrent de lui avec peine la promesse de recommander la chose à Dieu pendant la nuit, et de prier pour que son âme fût éclairée par le Saint-Esprit.

Le lendemain matin [15] il fut visité à sa requête et avec la permission du roi, par le docteur Hooper, depuis évêque de Bath et Wells, et par le docteur Tennison, depuis archevêque de Canterbury. Ces théologiens partagèrent la doctrine des deux prélats; mais Monmouth avait prié : il n'était résulté de sa prière aucun changement d'idées, et en conséquence il était plus ferme que jamais dans ses opinions précédentes. Les enfants qu'il avait eus

1. « Dont il a un enfant. » Bar. 26 juillet.

de la duchesse, et qui, par précaution, avaient été envoyés à la Tour lorsque leur père avait pris le titre de roi [1], furent alors introduits, et furent suivis de leur mère elle-même, qu'il reçut avec plus de démonstration de tendresse qu'à sa première visite. Il répéta ce qu'il avait déjà dit à son éloge, reconnut que dans la dernière année elle n'avait eu avec lui aucunes relations, même par lettres, et la pria de lui pardonner les fautes qu'il avait commises et de continuer sa tendresse à leurs enfants. A ces mots, elle tomba à terre, lui embrassa les genoux et le supplia de lui pardonner si elle lui avait donné de justes motifs d'offense; mais elle était trop faible pour supporter la violence de son émotion, et elle fut emportée sans connaissance dans les bras de ses gens. « Aucun des assistants, » dit l'auteur de la narration, « ne put voir cette scène, la plus lugubre du monde, sans fondre en larmes; il (Monmouth) ne montra pas la moindre sensibilité. »

A dix heures, le prisonnier fut conduit au lieu de l'exécution, à Tower-hill. Sur l'échafaud, les révérends et très-révérends chargés de l'assister, renouvelèrent leurs exhortations avec une importunité qui, bien que dictée par un sentiment de devoir, parut à beaucoup de gens de la dureté de cœur. Ils lui arrachèrent un témoignage de regret pour le sang qui avait été répandu, et le décidèrent, après quelque hésitation, à prononcer avec répugnance un tardif « amen » à la prière pour le roi; mais sur les deux autres sujets, la doctrine de la non-résistance, et la légitimité de sa liaison avec Harriet Wentworth, il persista dans sa première opinion. Le seul discours qu'il eût préparé était en faveur de cette dame. Il déclara que c'était « une femme d'honneur et de vertu, une vertueuse et sainte femme ; qu'il n'avait commis aucun péché avec elle, et que ce qui s'était passé entre eux était honnête et innocent aux yeux de Dieu. » Tandis qu'il se préparait pour le supplice, les quatre théologiens priaient, mais dans des termes qui indiquaient ce qu'ils pensaient de son aveuglement spirituel, demandant « que Dieu voulût accepter son repentir, son repentir imparfait, son repentir général. » Mais Monmouth resta inébranlable. Il leur avait déjà dit qu'il se repentait de tout le mal qu'il avait fait, que Dieu lui avait pardonné ses péchés, et qu'il mourait avec joie et comme un agneau, non qu'il fût naturellement

1. On a dit quelquefois que la duchesse avait été enfermée avec ses enfants. Mais elle alla en prison volontairement, pour prendre soin d'eux. « Madame de Monmouth a voulu les y suivre. » Bar. 23 juillet.

sans crainte, mais parce qu'il sentait au dedans de lui l'assurance surnaturelle qu'il montait aux cieux.

Il y quelque chose d'épouvantable dans le dénouement de cette tragédie. Monmouth avertit le bourreau de ne pas le mutiler, comme il avait fait de lord Russell ; et cet avertissement même semble avoir ôté à cet homme la force d'exécuter sa tâche. Il s'y prit si maladroitement, ou frappa avec tant de faiblesse, qu'il ne fit qu'une légère blessure, et le patient, se soulevant du billot, tourna la tête à gauche comme pour se plaindre. Après deux autres coups, la vie parut éteinte, et l'exécuteur, effrayé de son œuvre de sang, jeta la hache, jurant que le cœur lui manquait, et qu'il n'en ferait pas davantage. Mais les sheriffs le forcèrent de reprendre l'instrument de mort, et au cinquième coup il sépara la tête du corps [1].

Tandis que le chef portait ainsi la peine de son ambition dans la capitale, ses partisans dans la province étaient abandonnés à la pitié ou à la discrétion des vainqueurs ; quelques-uns des commandants du roi déployèrent leur loyauté en appliquant la loi martiale aux rebelles faits prisonniers, et le plus actif d'entre eux fut le colonel Kirk, rude soldat de Tanger, dont on raconte des faits de barbarie gratuite et impitoyable qui, s'ils étaient vrais, auraient dû le rendre un objet d'horreur pour tout être humain, mais qui probablement étaient faux, puisqu'ils ne l'empêchèrent pas d'être comblé de caresses et de distinctions par le prince qui expulsa Jacques du trône. Le roi mit fin à ces exécutions par un ordre

1. Voyez pour toutes ces particularités le Ms. de Buccleugh, dans Rose, *App.* 65. Rapport de l'exécution du duc de Monmouth, signé par les quatre théologiens et les sheriffs. *Somers' Tracts*, collect. I, vol. I, p. 216. Lettre de Lloyd, évêque de Saint-Asaph, à Fell, évêque d'Oxford, dans *Hearne's Hemingforde*, I, 177. Bar. 26 juillet. Reresby, 213. Evelyn, III, 167. Dalr. 135. *Gazette*, 2059. Echard, 1037. *State Trials*, XI, 1068-1083. Sur l'échafaud, Monmouth remit aux sheriffs un papier portant qu'il avait pris le titre de roi par contrainte, et reconnaissant qu'il avait été assuré de son illégitimité par son père : c'est pourquoi il priait qu'on ne fît pas souffrir ses enfants de ses fautes. Cette prière fut exaucée, en tant que Jacques rendit tout à la famille, à l'exception du titre anglais ; mais je doute fort qu'il soit allé le lendemain de l'exécution déjeuner chez la duchesse, et qu'il lui ait donné la remise de la confiscation encourue par son mari. Il n'en est pas question dans le Ms. de Buccleugh, dont l'auteur écrivit son récit ce jour-là, et où il dit simplement que le roi fut excessivement satisfait de sa conduite et qu'il lui avait assuré qu'il prendrait soin d'elle et de ses enfants ; ni dans Barillon, qui écrit le 3 août qu'elle avait été deux fois dans la compagnie du roi et de la reine ; et cette histoire ne s'accorde pas avec les mesures qui furent prises en Écosse relativement au procès et à la confiscation des biens de Monmouth, le 21 décembre, ni avec le jugement qui fut prononcé le 15 février. Voyez-les dans Howell, *State Trials*, XI, 1083-1087. Barillon, le 7 juin 1686, parle de la restitution des biens comme d'un fait tout récent (Dalr. *App.* 168), et Clarendon aussi le 12 juin. *Clar. Corr.* 444.

formel, non qu'il voulût soustraire les rebelles aux conséquences de leur crime — car le danger auquel le trône et l'Eglise avaient été exposés par les principes fanatiques et républicains des insurgés, réclamait, dans l'opinion de beaucoup de gens, un exemple sévère et mémorable[1] ; — mais il désirait que la punition eût lieu d'après le cours ordinaire des lois et les formes de la justice criminelle. Dans cette vue, il nomma [24 août] une commission composée de Jeffreys, qui, trois mois auparavant, avait été élevé à la pairie ; de Montague, premier baron de l'échiquier, et de trois juges inférieurs. En raison du danger auquel ils pouvaient être exposés dans les comtés révoltés, ils étaient accompagnés d'une forte escorte militaire, dont le commandement, avec le rang temporaire de lieutenant-général, fut confié à Jeffreys ; et ce lui probablement cette union singulière des caractères militaire et judiciaire qui fit donner à sa tournée par les beaux esprits le sobriquet de « campagne de Jeffreys[2]. »

Les séances de la commission s'ouvrirent à Winchester [27 août], où le seul procès qui se rattachait à l'invasion de Monmouth fut celui d'Alicia Lisle, veuve d'un homme qui avait été l'un des juges de Charles Ier, commissaire-adjoint du grand sceau, et président de la haute cour de justice sous la république. Le crime imputé à cette femme âgée explique suffisamment pourquoi elle était appelée à défendre sa vie, quoique plusieurs écrivains aient cherché cette explication dans les dispositions vindicatives des Cavaliers, jaloux de punir la veuve des fautes de son mari, et d'autres dans le mécontentement causé par l'appui qu'elle avait toujours prêté aux doctrines de la « bonne vieille cause. » Après la bataille, deux des combattants, Nelthorpe, mis hors la loi par suite du complot de Rye-house, et Hicks, ministre non-conformiste et fort mal vu, avaient trouvé asile chez elle, et elle avait nié leur présence au colonel Penruddock, qui avait reçu avis du lieu de leur retraite. Lors de son procès, elle posa à la cour la question impertinente de savoir si elle pouvait être convaincue d'avoir recélé un traître, avant que la personne ainsi recélée eût été elle-même convaincue de trahison ; et quand Jeffreys repoussa l'objection en se fondant sur ce qu'il suffisait de prouver qu'elle avait eu cette

1. « Une telle inondation de fanatiques et d'hommes à principes impies serait nécessairement causé partout des désordres, des cruautés, des injustices, des rapines, des sacrilèges et du trouble, une guerre civile inévitable, et des misères sans fin. » Evelyn, III, 169, 170.

2. Jacques lui-même lui donne ce nom dans deux lettres au prince d'Orange. Dalr. 165.

naissance de la trahison [1], elle soutint qu'elle ne savait rien au sujet de Nelthorpe, n'ayant pas même entendu prononcer son nom, et que, quant à Hicks, elle l'avait reçu dans la supposition qu'on avait décerné un mandat contre lui pour quelque infraction à l'acte des conventicules. Que cette excuse ne fût en réalité qu'un prétexte, cela doit être évident pour quiconque tient compte de la répugnance des témoins à déposer; mais le jury, composé de quelques-uns des premiers bourgeois du comté, voulut lui laisser le bénéfice du moindre doute, et demanda à la cour s'il était suffisamment prouvé qu'elle sût que Hicks avait été dans l'armée rebelle. Jeffreys exprima en termes énergiques sa surprise d'une telle question. Ils pouvaient bien douter, et ils étaient juges du fait; mais pour sa part il trouvait la preuve aussi forte que preuve pouvait l'être [2]. La malheureuse femme fut déclarée coupable [31 août], et Jacques répondit à ceux qui le sollicitaient en sa faveur qu'il ne pouvait rien, qu'il avait remis l'affaire aux mains du premier président. Il substitua, toutefois, la décapitation à la peine légale du feu [2 sept.], adoucissement à la sentence, que ses adversaires ont taxé d'usurpation de pouvoir contraire aux lois, comme si nos princes n'avaient pas toujours exercé ce pouvoir, se fondant sur ce que celui qui a le droit de faire grâce de la totalité de la peine, peut à son gré la commuer en une autre moins cruelle ou moins infamante [3].

1. Cette doctrine était contraire à celle de Hale, qui était que, dans ce cas, on ne pouvait pas juger sur une accusation séparée que le principal accusé ne fût convaincu, parce que le receleur est tellement un complice, qu'il ne saurait être coupable si le principal accusé est innocent. *State Trials*, XI, 371, note.

2. Le récit du procès, par Burnet, fourmille d'inexactitudes. Ajoutant foi aux relations imprimées (Coke, II, 339), il nous dit que les jurés rendirent deux fois un verdict de non-culpabilité, et furent enfin forcés de rendre un verdict de culpabilité par la menace que leur fit le juge de les poursuivre eux-mêmes; mais il n'est question de ces trois verdicts ni dans le procès imprimé, ni dans le papier que mistress Lisle remit aux sheriffs à sa mort. En outre, Jeffreys, à en croire, « affirma au jury sur son honneur que les personnes avaient avoué qu'elles avaient été avec le duc, ce qui était devenir lui-même témoin à charge. » (Burnet, III, 60.) Mais c'est un exposé propre à tromper le lecteur. Après un long et rigoureux interrogatoire, accompagné de menaces et d'adjurations, Jeffreys avait tiré la vérité d'un faux témoin, et l'aveu que la première partie de sa déposition était mensongère. Le juge alors, pour expliquer ce qui avait dû paraître extraordinaire dans sa propre conduite, fit observer que s'il avait agi de la sorte, c'est qu'il savait que le témoin se parjurait, parce que Nelthorpe lui-même, l'une des parties, lui avait avoué en particulier toutes les circonstances. Sentant toutefois qu'en faisant cette remarque il était allé trop loin, il ajouta qu'il « ne donnait pas cela comme une preuve pour influencer le jury; mais il ne pouvait s'empêcher de trembler en pensant, après ce qu'il savait, qu'un homme fût assez audacieux pour manquer à ses devoirs envers Dieu et les hommes, au point de dire de si horribles mensonges à la face de la cour. » *State Trials*, XI, 355.

3. A la révolution, la condamnation de cette dame fut cassée avec plusieurs

De Winchester, la cour se rendit [du 10 au 23 sept.] par Salisbury à Dorchester, Exeter, Taunton, Bristol et Wells, villes dans chacune desquelles une multitude de prisonniers attendaient leur sort de la bouche de leur dur et inexorable juge[1]. On ne saurait nier qu'ils n'eussent encouru la peine de mort d'après les lois de leur pays, et il n'est pas moins vrai que beaucoup d'entre eux étaient d'incorrigibles enthousiastes, qui proclamaient hautement la justice de leur cause et leur intention de renouveler leur tentative ; cependant les exigences de la justice eussent pu être satisfaites, et un salutaire exemple être donné sans le déluge de sang que versèrent avec tant de profusion Jeffreys et ses acolytes. Tous les condamnés furent exécutés dans les vingt-quatre heures. La grande majorité qui s'avoua coupable obtint un court sursis, durant lequel elle fit, avec des succès divers, des demandes en grâce. Dans le nombre, quelques-uns eurent leur pardon; beaucoup furent fouettés et emprisonnés, plus de huit cents donnés à différentes personnes à charge de les transporter pour dix ans aux Indes Occidentales, et trois cent trente exécutés comme felons et traîtres. Le premier président semble avoir pris pour modèle la conduite sanguinaire de ceux qui, sous le règne d'Elisabeth, punirent les insurgés du nord; et comme eux il n'épargna à aucune ville ou aucun hameau du district rebelle l'utile leçon à tirer de l'exécution de quelques coupables. On rapporte aussi beaucoup d'exemples de l'indécente précipitation avec laquelle il envoyait ses semblables au gibet, et de la légèreté sarcastique avec laquelle il blessait la sensibilité de ceux qui intercédaient en leur faveur; mais ces récits, quoiqu'ils ne soient point en contradiction avec le caractère de l'homme, n'ont pour garant que la véracité de ceux dont il s'était justement attiré la haine par sa cruauté, et qui satisfaisaient leur vengeance en le diffamant. On a de meilleures preuves à donner que son zèle à punir les offenses faites au roi, ne l'empêchait pas de songer à ses propres intérêts, et que, dans cette tournée, il amassa une somme d'argent considérable, probablement en vendant son amitié et sa protection[2].

autres, pour deux raisons, parce que Hicks, le principal accusé, n'était pas condamné à l'époque où elle fut mise en jugement, et parce que le verdict du jury lui avait été arraché « par les menaces, les violences et autres pratiques illégales du juge. » *State Trials*, XI, 381.

1. Dans une lettre à Sunderland (10 sept.), il dit en avoir « dépêché, » c'est-à-dire jugé quatre-vingt dix-huit dans la journée. *App.* à Mackintosh, 158.

2. D'après l'enquête parlementaire, instituée sous le règne suivant, il paraît qu'il reçut 1416 l. 10 sh. des avocats du roi, Graham et Burton. Il est rapporté aussi qu'il extorqua 14,500 l. à M. Prideaux, pour le garantir d'une poursuite

Mais si Jeffreys exécuta sa tâche avec une rigueur qui dépassait de beaucoup ce qu'exigeaient les circonstances de l'affaire, à quoi devons-nous attribuer cette sévérité? au caractère du juge, ou aux ordres du monarque? D'une part, suivant Burnet, Jacques recevait de Jeffreys un rapport journalier de ses opérations, et en parlait en termes de satisfaction tant à sa table qu'au cercle [1]; et suivant une tradition respectable, le premier président, à son lit de mort dans la Tour, déclara que « ce qu'il avait fait, il l'avait fait par ordre exprès, et qu'il n'avait pas été assez sanguinaire de moitié pour le prince qui l'avait envoyé là [2]; » d'autre part, un témoin qui était à même de connaître la vérité, le comte de Mulgrave, depuis duc de Normanby et de Buckingham, nous assure que Jacques « plaignait tellement ses ennemis, qu'il ne pardonna jamais à Jeffreys d'en avoir exécuté une telle multitude dans l'ouest, contrairement à ses ordres exprès [3]; » et on nous dit de plus que lorsque l'évêque Kenn et sir Thomas Cutler, l'officier qui commandait à Wells, demandèrent la grâce de quelques-uns des condamnés, le roi non-seulement la leur accorda avec joie, mais, rencontrant plus tard sir Thomas, le remercia de son intercession, et exprima le désir que d'autres eussent imité son humanité [4].

Jacques avait triomphé de ses ennemis, et cette circonstance même, qui semblait avoir affermi son trône, contribua principalement à sa chute, en lui inspirant une sécurité trompeuse, et en lui faisant mépriser les murmures et l'opposition de ses sujets. Pendant la dernière session du parlement, il avait obtenu ce qu'il ne pouvait guère espérer, une augmentation de revenu pour la

(*Com. Journ.* 1er mai 1689). Néanmoins lorsqu'après la révolution on présenta un bill à l'effet de reprendre cette somme sur ses biens, ce bill fut rejeté principalement par l'influence de Pollexfen, le lord premier président, l'un de ses exécuteurs. Voyez Mémoires du juge Jeffreys, 238.

1. Burnet, III, 56. Burnet néanmoins n'était pas en Angleterre à cette époque, mais il dit tenir ces détails de Dykveldt, l'ambassadeur de Hollande, qui n'était pas grand ami de Jacques.

2. Voyez une note du président des communes, Onslow, dans Burnet, III, 61. Onslow tenait cette anecdote de Jekyl, Jekyl de lord Somers, et Somers du docteur Scot, qui assista le mourant.

3. Récits de la révolution, au milieu des *castrations* (retranchements) dans ses Œuvres, II, p. XI. Je ne pense pas que cela soit contredit par ce que dit la lettre de Sunderland à Jeffreys, « que le roi approuvait entièrement toutes les mesures dont il lui avait rendu compte dans sa lettre. » (Mackintosh, *App.* 685.) Car ce compte fut rendu dès le lendemain de l'ouverture de la cour à Dorchester, et par conséquent ne se rapporte qu'à sa conduite antérieure à cette époque.

4. Burnet, II, 62, note.

vie; dans la suivante, il se flattait d'accomplir trois choses qu'il avait à cœur, l'établissement d'une armée permanente, l'emploi d'officiers catholiques, et une modification de l'acte d'*habeas corpus*. 1. Ainsi que son frère, il avait toujours considéré un roi sans armée comme n'ayant guère de roi que le nom; et il avait vu avec regret le licenciement des forces nombreuses que Charles avait levées pour s'opposer aux empiétements de Louis en Flandre. Lors du débarquement de Monmouth, il s'était vu forcé de confier la défense du trône à la milice des comtés voisins. L'expérience lui montra la complète insuffisance de cette espèce de troupes. Pendant plusieurs semaines, comme l'a vu le lecteur, les envahisseurs traversèrent le pays à leur gré, et il est à croire que s'ils eussent amené avec eux un corps de troupes régulières, ou si leurs partisans se fussent soulevés simultanément sur plusieurs points, cette tentative eût donné lieu à une lutte prolongée, si elle n'avait pas eu un résultat très-différent. Jacques fut ainsi confirmé dans sa première opinion. Pendant le danger il délivra des commissions pour la levée de nouveaux régiments, jusqu'à ce qu'il eût élevé l'armée au chiffre de quatorze mille hommes [1], et maintenant il était résolu à conserver cette armée sous les armes, avec l'approbation, espérait-il, du parlement. 2. Parmi les officiers qui avaient obtenu des commandements dans les nouvelles levées, étaient plusieurs catholiques qui avaient fidèlement servi la couronne dans des occasions précédentes, et sur la fidélité desquels le roi comptait d'autant plus fermement, qu'ils professaient la même religion que lui. Mais d'après la loi ils étaient non-seulement incapables d'avoir aucune commission dans l'armée, mais encore passibles de peines pour la part qu'ils avaient prise à la répression de la révolte. Jacques résolut de les garantir de toute poursuite, de les maintenir dans leurs emplois respectifs, et même d'obtenir le rappel de l'acte du test, dont ils étaient devenus les victimes, quoique ce fût lui qui en fût l'objet. 3. Le statut de la trente-unième année du règne de Charles II, qui sanctionnait complétement le writ d'*habeas corpus*, n'était pas moins à critiquer, aux yeux du roi, que l'acte du test lui-même; il supprimait le droit revendiqué jadis par la couronne, de retenir en prison les personnes suspectes; et quoique les amis du mo-

1. Suivant Barillon (6 août 1685), à quinze cents hommes d'infanterie, trois mille de cavalerie et mille dragons. « Ainsi, dit lord Lonsdale, le complot de lord Russell fit d'abord le roi populaire lorsqu'il était duc, et la rebellion de Monmouth donna lieu à la levée d'une armée qui existe jusqu'à ce jour. » Mémoire de Lonsdale, p. 13.

marque en eussent souvent éprouvé le bénéfice, cependant lors des arrestations faites à l'occasion du complot de Rye-house et de l'invasion de Monmouth, il avait fourni à beaucoup de gens que Jacques croyait criminels, le moyen d'obtenir leur élargissement avant qu'on ne pût recueillir les preuves légales de leur culpabilité. C'est pourquoi le roi déclara que jusqu'à ce que cet acte fût modifié, le gouvernement resterait privé des armes nécessaires à sa protection[1].

On ne pouvait s'attendre à voir tous les membres du cabinet d'accord sur ces trois questions avec le souverain. L'exemple des nations étrangères montrait que l'établissement d'une armée permanente conduisait généralement au despotisme, et l'on prétendait que les deux actes qui étaient l'objet de son aversion étaient les principaux remparts de la religion et de la liberté; que si le test était aboli, l'Eglise ne pouvait rester debout sous un monarque catholique, et que si le writ d'*habeas corpus* était supprimé, les droits du peuple pourraient être foulés aux pieds, suivant le bon plaisir de tout prince qui se trouverait sur le trône. Tels étaient depuis longtemps les sentiments avoués du marquis de Halifax, lord-président du conseil, et tels étaient, quoique exprimées avec plus de circonspection, les opinions réelles du comte de Rochester, qui, quel que fût son attachement aux doctrines de l'Eglise, cherchait, comme son père, à en être considéré comme le protecteur[2]; mais Jacques, qui n'approuvait pas la politique temporisante de son frère, avait posé en maxime que c'était folie à un souverain de laisser en place tout homme qui employerait l'influence que lui donnait cette place à contrecarrer les mesures du gouvernement. Après un intervalle convenable, il éloigna Halifax du conseil [20 oct.], il est vrai avec des témoignages d'égards et de bienveillance, mais pour des raisons qu'il jugea à propos de tenir renfermées dans son sein. Ces raisons, toutefois, n'étaient pas inconnues, et furent un avertissement utile pour Rochester, qui, ne voulant pas favoriser les vues du roi, mais ne voulant pas non plus renoncer aux émoluments de sa place, se berça de l'espoir trompeur de conserver la faveur royale par un acquiescement passif aux mesures du roi. Mais sa

1. Barillon, dans Fox, *App.* 127. Dalr. 166, 170, 177. « Le feu roi d'A. et celui-ci m'ont souvent dit qu'un gouvernement ne peut subsister avec une telle loi (d'*habeas corpus*). » Bar. 10 déc.

2. North, le garde des sceaux, était aussi du même parti (Bar. 2 août), mais il mourut le 5 sept.

conduite fut surveillée et son intention pénétrée par le subtil et insinuant Sunderland, qui, pour se faire bien venir, soutenait avec chaleur tous les projets de Jacques, et pour nuire à son rival se plaignait avec non moins de chaleur que la résistance à ses projets était occasionnée ou encouragée, sinon par les intrigues, du moins par l'hostilité connue du lord-trésorier. Les aspirants aux places et aux émoluments remarquèrent bientôt que Rochester perdait chaque jour de son influence, tandis que Sunderland d'un pas lent, mais sûr, s'élevait vers le poste éminent qu'occupait encore ce ministre [1].

La même diversité d'opinion qui existait dans le conseil régnait aussi parmi les chefs du parti catholique. Aucun d'eux ne pouvait douter de l'avantage immédiat qu'ils retireraient du rappel de l'acte du test; cependant beaucoup voyant se réveiller l'esprit de mécontentement, s'opposèrent à tout changement qui pourrait plus tard provoquer une réaction. Ils croyaient imprudent de risquer la tranquillité dont ils jouissaient, pour courir après un avantage plus grand, mais incertain, et ils se résignaient aux privations que leur imposaient les lois, pourvu qu'ils fussent délivrés des statuts sanguinaires qui prohibaient jusqu'à l'exercice privé de leur culte. Mais ceux d'entre eux qui possédaient la confiance de Jacques et composaient le conseil qui se tenait dans les bureaux de Sunderland, se rangèrent à l'avis de ce ministre. Ils conjurèrent le roi de ne pas perdre par des délais l'occasion actuelle. C'était le moment de demander le consentement des deux chambres à ses trois mesures favorites. Ses ennemis étaient étendus à ses pieds, et nul n'avait la hardiesse de combattre sa volonté [2].

A mesure que l'époque de la réunion du parlement approchait, les esprits devenaient de plus en plus agités. Pendant la rébellion, la levée des troupes et la nomination des officiers catholiques n'avaient pas causé grande alarme; l'urgence du cas était une justification suffisante; mais il s'était passé des mois depuis la bataille de Sedgemoor, et l'armée était toujours conservée sur le même pied.

1. Bar. ibid. 127, 130, 143, et lettres du 22 oct. 1er nov. Dalr. 173. Rec. 214, 217, 223.

2. « Les catholiques, dit Barillon, ne sont pas tout à fait d'accord entre eux. Les plus habiles et ceux qui ont le plus de part à la confiance du roi, comprennent bien que la conjoncture est la plus favorable qu'on puisse espérer, et que si on la laisse eschapper, elle pourra bien n'être de longtemps si avantageuse. Les jésuites sont de ce sentiment, qui sans doute est le plus raisonnable; mais les catholiques riches et establis craignent l'avenir, et appréhendent un mal qui les ruineroit, etc. » Bar. ibid. 135. »

Le bruit commençait à courir que le roi nourrissait des desseins contre les libertés du pays, et on sut bientôt qu'il se proposait d'obtenir le rappel des deux actes. Par une étrange fatalité, il se trouva que dans ce moment de doute et d'inquiétude le roi de France révoqua l'édit de Nantes [12 oct.], et nombre de protestants français cherchèrent un asile en Angleterre contre les persécutions qu'ils subissaient dans leur pays[1]. La méfiance qui existait déjà s'enflamma aussitôt, et la presse et la chaire s'unirent pour répandre des invectives de toute sorte contre l'esprit intolérant du papisme. Ce fut en vain que Jacques tâcha d'apaiser la fermentation ; qu'il exprima ouvertement sa désapprobation de toute espèce de persécution religieuse, et qu'il seconda de toute son influence les mesures prises pour secourir les réfugiés. Sa sincérité fut mise en question ; l'opinion d'une intelligence secrète entre Louis et lui prévalut, et le peuple invita partout ses représentants à se rallier pour la défense de la religion et des libertés du pays[2].

Au jour marqué [9 nov.] le roi ouvrit la session par un discours du trône. Après avoir félicité les deux chambres du rétablissement de la tranquillité domestique, il appela leur attention sur la conduite de la milice pendant l'invasion, conduite qui avait révélé au monde combien peu on pouvait compter sur la résistance de cette sorte de troupes, à la marche d'un ennemi étranger et entreprenant. C'est pourquoi il avait jugé nécessaire à la sûreté de la nation et à la stabilité du gouvernement d'augmenter l'armée régulière; et maintenant il demandait au parlement de lui fournir le moyen de subvenir à ce surcroît de dépense. Il savait que quelques personnes avaient des commissions dans cette armée, quoiqu'elles ne fussent pas dans les conditions de la loi ; mais elles lui étaient pour la plupart personnellement connues, et lui avaient donné en mainte occasion des preuves de leur loyauté. « Et, » ajouta-t-il, « à vous parler franchement, après avoir profité de leurs services au temps du danger, je ne veux ni les exposer à un affront, ni m'exposer moi-même à être privé de leur assistance, si une seconde rébellion la rendait nécessaire. » Il conclut en exprimant le désir que cette question ne produisît au-

1. Un des objets de la mission de Bonrepaus en Angleterre était d'engager les réfugiés à revenir en France. Il paraît, d'après sa lettre du 5 mai 1686, que le nombre total montait à environ quatre mille cinq cents, sur lequel il en décida cinq cent neuf à rentrer dans leur patrie.

2. Bar. ibid. 132, 135. Burnet, III, 81.

cun désaccord entre lui et les deux chambres, et en promettant que si elles lui étaient constantes et loyales, il ferait tout ce qui serait en son pouvoir pour le reconnaître, et hasarderait sa vie pour défendre leurs intérêts [1].

La chambre des lords répondit par une adresse de remerciments; la chambre des communes résolut d'examiner le discours par paragraphes. Les chefs du parti de la cour étaient les deux secrétaires, lord Middleton et sir Richard Graham, qui venait d'être créé vicomte Preston d'Ecosse; ceux de l'opposition, Seymour, Clarges, Twisden et Maynard, hommes d'un grand poids et d'une longue expérience parlementaire. Lors de la première division [13 nov.], ces derniers obtinrent la majorité d'une seule voix; en un jour ou deux ils disposèrent d'une majorité de trente à quarante. 1. La chambre décida qu'elle accorderait des fonds; mais en même temps, pour montrer qu'elle désapprouvait la mesure suggérée par le roi, elle accompagna cette décision d'un bill pour l'amélioration de la milice. 2. Au lieu de consentir à sa proposition en faveur des officiers catholiques, elle promit de les relever des peines par un bill d'indemnité, et présenta une adresse [16] pour le prier, puisque les maintenir dans leurs emplois c'était dispenser des effets de la loi sans autorisation du parlement, de donner l'ordre de leur renvoi, afin de chasser toute crainte et toute méfiance du cœur de ses fidèles sujets. 3. Ayant ainsi fait connaître leurs vœux, ils s'occupèrent de fixer le chiffre du subside. Les ministres avaient demandé 12,000 liv., l'opposition en offrait 4,000; la chambre en vota 7,000. Mais cette somme était en réalité présentée au roi comme un appât d'autant plus tentant, que n'étant affectée à aucun objet, il pouvait l'appliquer à l'usage qu'il voudrait. Jacques, toutefois, n'était pas un dissipateur insouciant et nécessiteux comme son frère. Son économie valait une augmentation de revenu, et il résolut de sacrifier l'argent plutôt que de consentir au renvoi des officiers. Ayant mandé les communes [17], il leur déclara d'un ton qui témoignait de son déplaisir plus fortement que ses paroles, qu'il était surpris de leur adresse, qu'il les avait déjà averties des maux qui pouvaient résulter de la méfiance et de la dissension, et qu'il s'était persuadé jusqu'ici que sa réputation de sincérité était un motif suffisant de se fier à sa parole. Cependant leur méfiance ne le faisait pas repentir des promesses qu'il avait faites, et jamais il ne se laisserait

1. *Com. Journ.* 9 nov.

aller à les rompre, quelque mal qu'il pût être traité par l'humeur soupçonneuse de cette chambre.

Le lendemain matin [18], aussitôt après la lecture de ce discours, M. Coke s'écria : « J'espère que nous sommes Anglais, et que nous ne sommes pas gens à manquer à notre devoir par frayeur de quelques grands mots. » Mais la chambre, considérant son langage comme irrespectueux envers le roi, l'envoya à la Tour, sur la motion de lord Preston : car l'avis des chefs était de suivre leur plan d'un pas ferme mais circonspect; de maintenir en tous cas l'inviolabilité de l'acte du test, mais en même temps d'éviter toute cause inutile d'offense [1].

Enfin l'énergie déployée par les communes gagna les lords. Le mérite de soulever la question fut revendiqué par le marquis de Winchester [19 nov.], qui appela l'attention de la chambre sur l'emploi illégal des officiers catholiques dans l'armée, et fut appuyé chaudement par les lords Anglesey, Halifax, Nottingham et Mordaunt, et par personne avec plus d'effet que par Compton, évêque de Londres, qui se déclara l'interprète des sentiments unanimes du banc des évêques, lorsqu'il proclamait l'acte du test la principale garantie de l'Eglise établie. Les ministres, à l'exception de Jeffries, ne firent qu'une faible et douteuse résistance, et il fut décidé que la chambre serait convoquée le lundi suivant pour prendre en considération le discours du roi. Jacques, qui, comme son frère, assistait chaque jour aux séances, écouta la discussion avec des sentiments de colère et de désappointement. Il vit la forte opposition qui se levait contre lui, et remarqua qu'un grand nombre de ses créatures, tout en parlant en sa faveur, espéraient sa défaite. Mais il n'était pas dans son caractère de céder : soit fermeté d'esprit, comme l'appelaient ses flatteurs, soit obstination, comme le disaient ses ennemis, il poursuivait d'ordinaire son but avec une ardeur proportionnée au nombre des obstacles qu'il rencontrait; et cette fois, au lieu de céder à l'opinion constatée des deux chambres, il prorogea [20 nov.] soudain le parlement au 10 de février, avec la résolution secrète d'accomplir en vertu de son pouvoir discrétionnaire, ce qu'il ne lui était pas permis d'effectuer constitutionnellement, du consentement des lords et des communes [2].

1. *C. Journ.* 12, 13, 16, 17, 18, 20 nov. Bar., dans Fox, 129, 141, 146. Reres, 215, 220. Burnet, III, 85. Dalr. 172. *Hist. Parl.* 1367, 1386.

2. *L. Journ.* XIV, 88. Bar. 29 nov., 3 déc. Reres. 220, 222. Burnet, III, 85. Rochester avait conseillé au roi d'acheter des voix ; mais il répondit qu'il avait

Lors de la répression de la révolte, la vengeance des lois était tombée principalement sur les insurgés pris les armes à la main: après la prorogation, plusieurs personnes de plus haut rang, complices supposés, mais non avérés, de Monmouth, furent appelées à prouver leur innocence. 1. Le premier d'entre eux fut lord Brandon. Durant l'été, lord Grey, compagnon de Monmouth dans sa fuite, s'était montré disposé à faire des révélations : la manière dont cette ouverture fut accueillie l'encouragea à poursuivre; et il envoya au roi des aveux écrits détaillant toute l'histoire du complot de Rye-house, et des invasions de Monmouth et d'Argyle. Jacques fut satisfait: Grey, ayant eu sa grâce [12 nov.] devint un témoin légal; et lors du procès de lord Brandon, il répéta [26] en présence de la cour la substance de ses aveux précédents. Malgré l'odieux qui s'attache naturellement à l'homme qui accuse ses complices, le jury ajouta foi à son témoignage, et le prévenu fut condamné à mort; mais ensuite, s'étant avoué coupable, il obtint sa grâce par l'influence de Mason, sœur de sa femme, et l'une des maîtresses du roi [1]. 2. La seconde personne traduite à la barre fut Hampden, non pour aucune participation à la dernière tentative de Monmouth (car il était en prison depuis deux ans), mais pour la part qu'il avait prise au complot de Rye-house. Ayant allégué qu'il avait déjà été jugé pour cette offense, on lui répondit que la première fois il ne s'était présenté qu'un témoin contre lui, et qu'en conséquence il n'avait été accusé que de simple délit : maintenant on allait en produire un second, lord Grey, et en conséquence il était accusé d'une offense différente, celle de haute trahison. Le prisonnier, prévoyant les conséquences, préféra s'avouer coupable, et se remettre à la merci du roi. Il obtint un sursis, suivi de sa grâce; et la cour, confor-

appris l'absurdité de cette politique sous le règne de son frère, où tout homme qui voulait être acheté s'opposait à la cour jusqu'à ce qu'il le fût. Bar. 13 déc.

1. Bar. 10 sept. 6, 22 nov.; 13 déc. Dalr. 173. Bonrepaus, 7 août. State *Trials*, XI, 1091, note. Ce fut la seconde fois que lord Brandon s'en tira; car il avait été condamné pour meurtre, mais gracié sous le dernier règne. Reresby, 222. Quant à lord Grey, il est à remarquer que sa mise hors la loi ne fut rapportée que le 17 juin 1686, époque à laquelle il fut rétabli dans tous ses droits. On ne peut se former une opinion bien favorable de sa moralité, lorsqu'on se rappelle qu'il séduisit sa belle-sœur, lady Harriet Berkeley, et avec quelle lâcheté il se conduisit à l'escarmouche de Bridport. Il est juste, néanmoins, de faire observer que rien ne prouve qu'il se soit mal comporté à la bataille de Sedgemoor, ou qu'il ait dénaturé aucun fait essentiel dans ses aveux. Des menteurs de ce genre eussent été impolitiques en ce qu'elles eussent égaré Jacques, et le témoin lui-même eût été très-mal vu après la révolution. Au contraire, il fut créé par le roi Guillaume, comte de Tankerville, et nommé aux emplois de premier lord de l'amirauté et de lord du sceau privé.

nement à l'ordonnance du roi, rapporta sa mise hors la loi [1].
3. Le lord Delamere, fils du célèbre sir George Booth, fut traduit [14 janv. 1686] devant Jeffreys, qui venait d'être nommé lord-chancelier [2], et siégeait maintenant comme lord grand sénéchal, avec vingt-sept pairs pour assesseurs. L'objection de Delamere, qui niait la compétence de la cour, et sa demande d'être jugé au parlement, furent repoussées; mais il ne se présenta contre lui qu'un témoin positif, dont la déposition était trop évidemment fausse pour pouvoir donner le change; aussi, quoiqu'il ne pût exister aucun doute sur son intention de se lever en faveur de Monmouth, il fut acquitté à l'unanimité. Jacques, qui avait suivi les débats, reconnut la convenance du verdict; mais il déclara que Saxton, le témoin qui pour sauver sa vie s'était offert comme délateur, subirait à la fois la peine de son parjure et de sa trahison. La première partie de cette menace fut exécutée [8 fév.]. Saxton, ayant été condamné, fut exposé trois fois au pilori, fut fouetté deux fois en public, et mis ensuite en prison jusqu'à payement d'une amende de 300 marcs [3]. 4. Le comte de Stamford ne fut pas moins heureux que son complice lord Delamere. Un jour avait été fixé pour son procès au parlement : il fut remis à cause de la prorogation, et le roi consentit à ce qu'il eût le bénéfice d'un acte d'amnistie qui fut publié au printemps [4] [10 mars]. Les défenseurs de Jacques ont souvent invoqué ces exemples de clémence en réponse à l'accusation si souvent reproduite par ses adversaires, qu'il était un ennemi cruel et inexorable, qui se plaisait à verser le sang de ses victimes.

1. S'il en faut croire Hampden, dans sa réponse à la chambre des lords après la révolution, « ses amis offrirent 6,000 l. pour sa grâce à des gens du pouvoir, lesquels étaient lord Jeffreys et M. Petre. La démarche réussit. Il s'avoua coupable et obtint sa grâce. » *L. Journ.* XIV, 379. Il se suicida en 1696.

2. Le garde des sceaux mourut le 5 sept. Le lendemain le grand sceau fut remis au roi, « qui alla immédiatement au conseil, chacun cherchant à deviner qui avait le plus de chances de succéder à ce grand officier : la plupart croyant que ce ne pouvait être aucun autre que my lord le premier président Jefferies. » Evelyn, III, 173. Voyez aussi Barillon, 17 sept. Jacques lui écrivit d'expédier la besogne de la tournée, et lui donna la place le 28 sept.

3. *State Trials*, XI, 509, 600. Dalr. 166. Ellis, *Cor.* I, 16, 22.

4. *Gazette*, 2120. Cette amnistie contenait un grand nombre d'exceptions, parmi lesquelles la plus singulière était celle des filles qui présentèrent la bible et l'épée à Monmouth à Taunton; non pas qu'on fût dans l'intention de les punir, mais on voulait que les parents, qui étaient les vrais coupables, payassent pour la mission déloyale dont ils avaient chargé leurs enfants. Pour la grâce de chacune d'elles on exigea une amende proportionnée à la fortune des parents, et la somme entière fut distribuée aux filles d'honneur de la reine. Mémoires de la vie du juge Jeffreys, 215.

Sur ces entrefaites, la diversité d'opinion qui régnait dans le conseil avant la dernière session du parlement, avait donné naissance dans la cour à deux partis hostiles sous les deux hommes d'état rivaux, Rochester et Sunderland. Rochester occupait encore la première place de l'administration : son attachement à Jacques dans un temps d'adversité lui avait donné de grands droits à la reconnaissance du monarque ; et il était soutenu par le duc d'Ormond, les lords Feversham, Dartmouth, Middleton et Preston, par la majorité du banc des évêques, par les envoyés de toutes les puissances hostiles aux projets ambitieux de Louis XIV, par le parti modéré des catholiques romains, qui se promettait des avantages plus réels de sa connivence que du zèle intéressé de son compétiteur, et (ce qui pourra surprendre le lecteur) jusqu'à un certain point par d'Adda, le représentant du pape, qui, sans prendre une part active à la politique, recherchait secrètement et suivait les conseils de l'ambassadeur d'Espagne, ami de Rochester. De son côté, Sunderland, qui savait ce qu'on avait eu à lui reprocher sous le dernier règne, s'efforçait d'expier ses torts par un dévouement aveugle au bon plaisir du souverain. Parmi les protestants, il était assuré de la coopération sincère de Jeffreys, et il se flattait de pouvoir compter aussi sur l'appui plus douteux de lord Godolphin ; mais son principal espoir de succès était dans l'influence du père Petre, de la reine douairière et des ultra-catholiques, qu'il avait attachés à ses intérêts en se posant constamment comme leur ami et champion dévoué. Comme rang et comme patronage, un secrétaire d'état n'était pas de force à lutter contre un lord grand-trésorier ; mais Sunderland ne désespérait pas d'obtenir quelque jour le bâton, et, comme acheminement, il tâcha d'ajouter à la charge qu'il avait celle de président du conseil. Lors du renvoi de Halifax, il la demanda au roi et essuya un refus [16 mars 1686]. Il employa ensuite les bons offices de Jeffreys, mais Jeffreys ne réussit pas mieux. Comme dernière ressource, Petre fut mis en avant et représenta à Jacques qu'il était autant de son intérêt de récompenser l'homme qui secondait ses vues en faveur des catholiques, que de disgracier celui qui les avait entravées. Ses arguments ou ses instances prévalurent : après la prorogation, Sunderland, sans se démettre de sa charge de secrétaire, prit place comme président du conseil ; et cette promotion fut saluée par ses créatures comme une preuve d'accroissement de crédit auprès du roi, quoique ce fût encore un problème pour

beaucoup de gens de savoir, lequel des ministres rivaux finirait par l'emporter [1].

Il ne paraît pas être jamais venu à l'esprit des hommes d'état de cette époque que ce pût être un devoir de donner sa démission plutôt que de sanctionner de leur nom des mesures qu'ils condamnaient. Leur serment les obligeait à émettre leur opinion dans le conseil ; cela fait, ils se croyaient la conscience nette ; et il ne leur restait qu'à expier l'audace qu'ils avaient eue de différer d'opinion avec le souverain, par leur humble soumission à la volonté royale. Aussi les deux chefs de parti continuèrent à agir de concert dans le cabinet, quoique jadis leurs vues et leurs intérêts fussent opposés. D'un côté, Rochester et ses amis ne laissaient échapper aucune occasion de détourner le roi de ses plans favoris en faveur des catholiques romains. Ils le conjuraient de ne pas s'aliéner l'affection de ses sujets en s'opiniâtrant à des mesures qui répugnaient à leurs préjugés et à leurs sentiments. Qu'il se les attachât plutôt en concluant des traités avec des princes étrangers pour affermir l'équilibre européen, et restreindre dans ses anciennes limites l'exorbitante prépondérance de la France. Cette politique l'élèverait à un plus haut degré d'importance et de réputation que n'en avait eu aucun de ses prédécesseurs ; elle rétablirait l'harmonie entre lui et son parlement ; elle le mettrait à même d'obtenir de la reconnaissance de son peuple beaucoup de choses qu'il ne pouvait accomplir maintenant sans se compromettre lui et les objets de sa faveur. D'un autre côté, Sunderland et les ultra-catholiques s'étudiaient à surveiller et déjouer les manœuvres de leurs adversaires. Ils rappelaient constamment à Jacques que si jamais il se laissait entraîner dans une guerre, dès ce moment il dépendrait du bon plaisir de son parlement. L'occasion présente était favorable pour tirer les catholiques de l'oppression. S'il écoutait l'avis de leurs ennemis, il la perdrait et probablement pour toujours. Au contraire, il n'avait qu'à maintenir la paix au dehors, et il ferait la loi au dedans ; qu'à ne pas se mettre dans la dépendance du parlement, et le parlement finirait par tomber sous sa dépendance [2].

1. Voyez Bar. I, 5, 26 nov. ; 17 déc. Fox, *App.* 127, 130, 144. Quoique Barillon prédit que son ami Sunderland réussirait, Bonrepaus, l'autre agent français, n'était pas moins convaincu du triomphe de Rochester. Le 28 mars 1680, il écrit : « Je n'ai pas une si grande idée du crédit de myl. Sunderland, et je juge toujours qu'il y a plus de solidité dans la fortune de myl. Rochester. »

2. Voyez les lettres de Barillon des 12 et 26 nov., dans Fox, *App.* 135, 143 ; et ses lettres inédites des 22 nov., 13 déc., 7 février et 25 février. « On n'omet

Quoique Jacques eût fort à cœur de soulager ses sujets catholiques, il y avait des moments où il semblait disposé à suivre l'avis opposé de Rochester, poussé par son ambition de gloire militaire, et par son impatience de la supériorité que s'arrogeait le roi de France [1]. Louis le savait bien. Dès le principe il avait douté de la sincérité de l'attachement que le prince anglais témoignait pour lui à Barillon, et il n'eut pas longtemps à attendre pour voir confirmer pleinement ses soupçons. Six mois après son avènement [17 août], Jacques conclut avec les États généraux un traité qui renouvelait les anciens traités entre les deux puissances, et en particulier l'alliance défensive de 1678. Au reçu de cette nouvelle, Louis réprimanda l'ambassadeur de son manque de vigilance ou de prévoyance, et lui donna pour instructions de s'abstenir, il est vrai, de parler de ce qui s'était passé — car il était au-dessous de la dignité d'un roi de France de se plaindre — mais de surveiller avec un soin jaloux les opérations ultérieures du cabinet anglais, afin d'empêcher par tous les moyens qui seraient en son pouvoir la conclusion de traités semblables avec d'autres états, et d'entretenir des intelligences secrètes avec quelques membres du parlement, qui, en cas d'alliance entre Jacques et les ennemis de la France, pourraient travailler à entraver et à déjouer les mesures du gouvernement [2]. Il arriva que la circon-

aucun soin, aucun artifice pour engager le roi à tenir une conduite moins ferme... Les catholiques sont partagés entre eux. Les uns voudroient qu'on en servît de l'occasion présente... les autres craignent l'avenir... Ceux qui ont le plus de relations à la cour de Rome sont de cet avis... Si le roi étoit dans ses intérêts opposés à ceux de la France, il auroit les cœurs du peuple, et de grands secours du parlement. Le danger de cet avis estoonnu des catholiques qui ont le plus de part à la confiance du roi... Les jésuites sont joints à ceux-ci. Les autres attendent beaucoup des ministres du pape. Cependant M. d'Adda est circonspect et reservé..... Le P. Piters, jésuite, est le plus autorisé. Mgr Arundel, myl. Tyrconnell, myl. Douvres consultent souvent avec myl. Sunderland. C'est par eux que les principales affaires se dirigent. Le grand trésorier se renferme dans la fonction de sa charge. Il est regardé comme le soutien de la religion protestante auprès du roi d'A..... Il se flatte de pouvoir se conserver dans le poste où il est... Myl. Sunderland va toujours son chemin, et suit aveuglement les volontés de son maître. Le chancelier entièrement réuni avec myl. Sunderland. Myl. Godolphin même paroît avec agi de concert avec eux, quoiqu'il ait beaucoup de circonspection. M. d'Adda craint qu'on n'en fasse trop, et cela lui est inspiré par l'ambassadeur d'Espagne qu'il voit tous les jours...»

1. « On le croit flatté de l'envie de tenir la balance dans les affaires d'Europe, et d'être regardé comme le seul capable de mettre des bornes à la puissance de Votre Majesté et à ses desseins. » Bar. 13 déc.

2. Bar. 16, 19 nov. Fox, *App.* 136. Le but de Louis pendant le règne de Jacques fut le même que durant celui de Charles, d'empêcher le roi d'Angleterre d'intervenir à son préjudice dans les affaires du continent. Aussi les instructions de Barillon étaient d'une part de pousser Jacques à l'adoption de mesures en faveur des catholiques, mesures qui le brouilleraient nécessairement avec ses

stance même qui alarmait Louis encouragea l'ambassadeur espagnol à proposer non-seulement le renouvellement du dernier traité avec l'Espagne, mais encore celui de la triple alliance contre la France. Tous les agents des puissances amies à la cour d'Angleterre lui prêtèrent assistance : les adhérents du prince d'Orange, ennemi mortel de Louis, se joignirent à eux, et Rochester avec ses partisans engagea et supplia le roi d'y donner son assentiment. Mais Barillon était aux aguets : à cette armée formidable, il opposa Sunderland et les ultra-catholiques; et Jacques, après quelque hésitation, déclara sa résolution de ne contracter aucun engagement dont les conséquences probables seraient une guerre. Louis ne fut pas ingrat dans cette occasion. Il accorda à Sunderland une pension annuelle de 4,500 l. (60,000 liv.) : puis, sur les représentations de ce rusé homme d'état, il consentit à la payer d'avance par semestre; et ensuite, en plus d'une circonstance, il en doubla le montant pour reconnaître les services signalés que lui rendait le ministre anglais[1]. Jamais, peut-être, le monarque français ne s'abusa plus complétement. Il se persuadait avoir fait un marché avantageux, mais au bout de trois ans tout le profit en fut recueilli par son plus redoutable ennemi, le prince d'Orange.

Cette intrigue fut suivie d'une autre plus mystérieuse, dans laquelle, après une lutte douteuse, Sunderland obtint de nouveau la victoire. Quoique Jacques eût sacrifié places et pouvoirs à l'exercice de sa religion, il n'était pas d'humeur à lui sacrifier ses plaisirs. Il avait remplacé sa maîtresse favorite, Arabella Churchill, par une des filles d'honneur de la reine, Catherine Sedley, fille de sir Charles Sedley, d'abominable mémoire. Elle ne brillait pas par les charmes de sa personne : c'était par son esprit et sa conversation qu'elle avait captivé son amant; et le duc, quoique le bruit public lui donnât pour rival heureux le colonel Graham, son trésorier privé, voulut bien se croire le père de deux enfants qu'elle avait eus[2], lui assura un revenu annuel de 2,000 l.

[1] Barillon à Louis, 26 nov., 6 déc., 18 février.

[2] L'une d'elles mourut jeune; l'autre, lady Catherine Darnley, fut mariée au comte d'Anglesey et ensuite au duc de Buckingham. La mère elle-même épousa le comte de Portmore. Quand la reine Marie, fille de Jacques, après la révolution, tourna le dos à la comtesse, cette dame s'écria : « Je prie Votre Majesté de se souvenir que si j'ai violé un des commandements avec votre père, vous

[illegible] protestants, et de l'autre de se ménager dans le parlement un parti prêt à s'opposer à tout projet formé par Jacques, et qui pourrait devenir hostile à la politique de Louis. Il devait effectuer l'un et l'autre par le même expédient des promesses et des présents d'argent. Dépêche à Barillon du 19 nov.

sur son domaine privé, et lui fit présent d'une vaste maison dans Saint-James'-Square. Peu après son avénement, les catholiques se plaignirent du scandale que faisait cette liaison. Vaincu par leurs instances, il consentit à lui dire un éternel adieu; mais en même temps pour apaiser son mécontentement, il doubla sa pension, et chargea Graham de décorer sa maison et de la meubler. Sedley savait l'empire qu'elle avait sur lui : quoiqu'il refusât de la voir, il l'avait laissée en possession de son appartement à Whitehall; au bout de trois mois, par hasard ou à dessein, ils se rencontrèrent dans le logement de Chiffinich : leur liaison recommença; il l'alla voir, d'abord clandestinement, ensuite plus ouvertement; et enfin il lui remit des lettres patentes [21 janvier] qui la créaient comtesse de Dorchester. Ce fut peut-être un acte spontané de la part du roi, ou peut-être Sedley le lui arracha par ses instances; mais à la cour les amis et les ennemis de Rochester l'attribuèrent à la politique de cet homme d'état, qui voulait la placer dans la situation qu'occupait la duchesse de Portsmouth sous le dernier règne, et qui se persuadait qu'il serait à même de gouverner le roi par l'influence de sa maîtresse.

La reine, Marie d'Est, n'avait pas le caractère doux et soumis de l'épouse du feu roi. Elle reprocha à Jacques ses infidélités; elle déclara qu'elle se retirerait dans un couvent plutôt que d'être témoin de sa propre dégradation; et l'on remarqua que deux jours de suite à dîner elle ne mangea pas et n'adressa pas une parole au roi. Sunderland était là pour enflammer sa jalousie et diriger son ressentiment contre Rochester; il appela les principaux catholiques au secours de la reine, leur représentant que tout espoir de soulagement était perdu pour eux, s'ils laissaient établir auprès du trône une maîtresse protestante, qui était ligue les intérêts de leur adversaire; et il conseilla à la reine [25 janv.] de faire appeler chez elle lui, le lord-chancelier, Mansuete, le capucin de Lorraine, qui était le confesseur du roi, Petre, le jésuite, avec les membres les plus distingués du clergé catholique et tous les seigneurs catholiques de la cour. Quand Jacques vint rendre visite à la reine, il fut aussitôt assailli de leurs remontrances contre un attachement si injurieux pour son épouse, si honteux pour sa religion, et si préjudiciable à ses intérêts. Il fut surpris, honteux et vaincu. Ayant donné sa parole de se séparer pour toujours de Sedley, il lui envoya l'ordre de quitter White-

en avez violé un autre contre lui. A ce compte nous sommes quittes.» Lord Dartmouth, dans les notes à Burnet, III, 114.

hall, de se rendre chez elle, et de là en France, en Flandre ou en Hollande ; mais par cet ordre même il trahissait la conscience de sa propre faiblesse, en reconnaissant qu'il n'osait pas se fier assez à lui-même pour lui faire part en personne de sa résolution. Sedley traita le message et le messager avec mépris ; elle était Anglaise et habiterait où elle voudrait : si le roi était déterminé à l'éloigner, il faudrait qu'il employât la force : et, dans ce cas, elle demanderait une ordonnance d'*habeas corpus*, et recouvrerait sa liberté. Jacques céda à son caprice : il lui accorda une entrevue personnelle, et enfin elle consentit à quitter l'Angleterre, et fixa sa résidence en Irlande, dans une terre dont son amant lui avait fait présent[1] [17 fév.].

Son départ fut célébré comme un triomphe par Sunderland, qui non-seulement avait déjoué les machinations de son compétiteur, mais encore l'avait rendu un objet de soupçon, sinon d'aversion, pour la reine. De son côté, Rochester ne se tint pas pour battu. Il s'efforça, par de nombreuses protestations, de la convaincre de son innocence, et de rejeter tout le blâme exclusivement sur le roi[2] ; mais bientôt l'amitié ou l'inimitié de la reine devint pour ces ministres une affaire de peu d'importance. On vit qu'elle n'avait aucune influence politique sur son mari, excepté lors de leurs discussions domestiques, où, pour apaiser son mécontentement, il avait l'air d'écouter ses avis, et lui accordait ses demandes. Mais l'éclat de leur dernière querelle fut une leçon utile pour tous deux. Sedley, à la vérité, revint [août] après un exil de six mois, et le roi continua de la voir ainsi que d'autres femmes ; mais il employa tous les artifices qu'il put imaginer pour cacher ses amours aux regards ; et Marie eut généralement le bon sens, même lorsqu'elle en était instruite, de paraître ignorer ses infidélités[3].

De ces intrigues, nous allons passer aux mesures adoptées par

1. Ces particularités sont tirées de plusieurs lettres de Barillon (22 février 1686, 31 janvier, 4, 7, 18, 28 février 1686), qui épousa la cause de Sunderland, et d'autres de Bonrepaus (31 janvier, 4, 7, 11 février), qui était porté pour Rochester. Voyez aussi la correspondance d'Ellis, I, 23, 35, 38, 42, 47, 58, 92. Hardwicke, 230. Evelyn, III, 200 ; et Burnet, 113, 234.

2. Il y a lieu, toutefois, de soupçonner qu'il ne fut pas accusé injustement, d'après les présents considérables qu'il lui avait faits précédemment, et la grande intimité dans laquelle elle vécut ensuite avec lui et son frère. Voyez le Journal de Clarendon pour l'année 1690 ; et la note de M. Singer, p. 313.

3. Barill. 2, 5, 23 sept. 1686. Bonrepaus, 4 juin, 21 juillet, 21 août 1686 ; et un volume anonyme dans le vol. 154 du ministère des affaires étrangères, supplément, 1687, 1688.

le roi en faveur des catholiques. A son avénement, il avait envoyé à Rome M. Caryll, homme riche et capable, comme agent non avoué, mais confidentiel, chargé de solliciter la dignité de cardinal pour Renaud d'Est, oncle de la reine, et une mitre pour le docteur Leyburn, auditeur du cardinal Howard. Sur la première de ces demandes, le pape Innocent XI, sans faire de refus positif, jugea convenable de réfléchir; mais Leyburn fut revêtu du caractère épiscopal [9 sept. 1685]; et à son arrivée à Londres, il lui fut accordé un logement à Whitehall, et une pension annuelle de 1,000 liv. sur la cassette du roi. Il fut suivi [6 nov.] du comte Ferdinand d'Adda, ayant les pouvoirs de nonce du pape, mais sans caractère officiel. Cet agent avait pour instructions de respecter les préjugés religieux de ceux parmi lesquels il devait séjourner, d'exhorter le roi à tempérer son zèle de prudence et de modération, et de solliciter son intercession auprès du roi de France en faveur des protestants français. Jacques et ses plus zélés conseillers savaient déjà que le pontife désapprouvait leur ardeur et leur précipitation; mais ceux-ci rejetèrent le blâme sur la timidité de Caryll, et engagèrent le roi à le remplacer par lord Castlemaine, comme ambassadeur: son caractère officiel donnerait du poids à ses représentations; et ses souffrances passées, à l'occasion du complot de Oates, seraient une recommandation en sa faveur. Il y avait quelque chose de ridicule dans le choix du mari de la duchesse de Cleveland pour cette mission auprès du pontife, et ce fut avec une sincère répugnance que Castlemaine lui-même l'accepta. Ses instructions [7 janvier 1686] l'obligeaient à prendre l'avis du général des jésuites et à vivre dans des termes d'intimité avec l'ambassadeur français: instructions peu propres à lui concilier la bienveillance du pape, qui n'était pas grand ami de la société de Jésus, et encore moins de la France ou des liaisons de la France. L'appareil de l'entrée de Castlemaine à Rome, et l'enthousiasme avec lequel il fut salué par les Romains, purent flatter la vanité de Jacques; mais l'issue de la négociation, comme on le verra plus tard, trompa son attente.

En Angleterre, le roi poursuivait avec ardeur son projet en faveur des officiers catholiques de l'armée, et il eut d'abord la satisfaction de le voir réussir. On expédia [9 janv.] des patentes revêtues du grand sceau, pour les exempter des peines dont ils étaient passibles aux termes du statut de la vingt-cinquième année du règne de Charles II, et les autoriser à garder leur com-

mission, « nonobstant toute clause de tout acte du parlement. » L'idée de cet expédient avait d'abord été suggérée à Jacques, sous le règne de son frère, par Herbert, premier président de Chester, qui se rendit auprès du duc à son retour d'Ecosse, et l'avertit que, s'il voulait reprendre sa charge de lord grand amiral, l'acte du test ne pouvait être un obstacle sérieux à son désir, attendu qu'il était au pouvoir du roi de dispenser de ce statut. L'opinion de Herbert fut confirmée par celle de Jeffreys, lorsqu'il fut nommé juge; et il n'est pas improbable que cette dispense fut obtenue en secret par le duc, avant son entrée en fonctions de conseiller privé et de lord grand amiral vers la fin du dernier règne [1]. Il demanda maintenant les opinions des divers juges séparément et en particulier : ceux qui doutèrent, il les invita à discuter la question avec le lord-chancelier; et l'indocilité de quatre d'entre eux fut punie de la destitution [29 avr.], et leurs places furent remplies par d'autres de principes plus souples, ou d'ambition moins scrupuleuse [2]. Cette fois le résultat était certain, et Godden, cocher de sir Edward Hall, fut chargé d'intenter une action pour faire condamner son maître à 500 liv. d'amende, comme ayant une commission de colonel dans l'armée sans avoir rempli les conditions voulues par l'acte du test. Hales fit valoir une dispense revêtue du grand sceau; et la cause fut portée à la cour du banc du roi, devant ce même Herbert, devenu lord premier président et jurisconsulte, dont la conduite intègre et irréprochable était propre à donner du poids à ses décisions judiciaires. Il déclara ouvertement n'avoir aucun doute ; mais la question était de la plus haute importance; et avant que la cour rendît un arrêt, il consulterait le reste de ses confrères. Neuf d'entre eux furent de son avis : sur les deux dissidents, Powell, après quelque hésitation, se joignit à la majorité, et le seul qui persista fut Street, juge d'une réputation fort ordinaire. Soutenu de cette manière, Herbert rendit [21 juin], en faveur du défendeur, un arrêt fondé sur ce que le roi d'Angleterre était un prince souverain, et que les lois étaient ses lois; d'où il suivait que c'était une partie de sa prérogative de dispenser des lois pénales dans des cas particuliers et pour des raisons nécessaires, desquelles nécessités et

1. Jacq. (*Mém.*), II, 81. Ellis, *Corresp.* I, 7.

2. Le 1er janvier Barillon informa sa cour de cette détermination, ajoutant : « Il faudra que tous les juges confirment cette dispensation, autrement ils ne conserveront pas leurs places. » La charge de premier président des plaids-communs valait 5,000 l. par an. Bar. 10 janv. 25 fev. 25 avr. 2 mai. Voyez aussi Ellis, *Corr.* I, 44.

raisons il était seul juge ; et que ce n'était point un droit confié à lui par le peuple, « mais les anciens restes de la prérogative souveraine, qui jamais encore n'avait été enlevée ni ne pouvait être enlevée aux rois de ce royaume [1]. »

La décision de la cour causa beaucoup de mécontentement ; mais, quoiqu'elle fût sévérement critiquée, elle ne paraît pas avoir été contraire à la loi, telle que la loi était généralement entendue à cete époque. Qu'elle ne soit subversive du principe sur lequel repose l'autorité législative, on ne saurait le nier ; mais le pouvoir dispensatif avait de tout temps été revendiqué et exercé par nos rois, et son existence était reconnue par les jurisconsultes, quoiqu'ils différassent d'opinion quant aux limites dans lesquelles il devait être restreint, question dont la solution dépendait du jugement et de la tendance politique de chaque individu. Si Jacques eût été protestant, ou que la dispensation eût eu rapport à toute autre chose qu'à la religion, il est possible qu'on n'eût pas contesté son droit ; mais on était en éveil sur le danger qui, disait-on, menaçait l'Église établie : on regardait l'acte du test comme son principal rempart ; et quand on vit que ce rempart pouvait être miné par le pouvoir dispensatif, on prétendit que ce pouvoir ne pouvait plus être confié à la couronne. Jacques n'était pas d'humeur à céder à ces appréhensions. Il exerça son droit sans restriction ; et chaque fois qu'il le fit, il augmenta la désaffection et l'éloignement de ses sujets, jusqu'au moment où, désespérant d'obtenir justice du bon sens du monarque, ils se décidèrent à mettre un autre prince sur le trône. Cependant, même alors, dans la déclaration de droit que firent les deux chambres lorsqu'elles offrirent la couronne à Guillaume et à Marie, elles ne nièrent pas absolument le pouvoir qu'avait le souverain de dispenser de la loi dans des cas particuliers, mais elles déclarèrent, en termes plus circonspects et plus modérés, « qu'il était illégal, tel qu'il avait été prétendu et usurpé récemment. » Toutefois, ce qui s'était passé les engagea ultérieurement à pourvoir à l'avenir ; et la prétention du souverain fut très-sagement abolie par le bill des droits, qui portait que, « après la session du parlement, aucune dispensation d'aucun statut ne serait valide, excepté lorsque le roi serait spécialement autorisé à dispenser par acte du parlement. »

1. *State Trials*, XI, 1165-1199. L'écrit de sir Edward Herbert à l'appui de son jugement, et les traités opposés de sir Robert Atkins et de M. Attwood suivent dans le même volume, 1199-1315.

Le lecteur a vu que le premier des prélats qui osa se ranger ouvertement sous la bannière de l'opposition dans la chambre des lords, fut Compton, oncle du comte de Northampton et anciennement officier dans l'armée. Le roi ne tarda pas à lui faire sentir son mécontentement en l'éloignant [1er janv.] du conseil, et en lui ôtant la place de doyen de sa chapelle; mais l'approbation générale du peuple le dédommagea amplement de cette perte. Son exemple inspira le même esprit au clergé de la métropole; et les chaires furent constamment remplies de prédicateurs qui déclamaient avec violence contre les doctrines erronées imputées à l'Eglise de Rome, et exhortaient avec chaleur leur auditoire à persister dans la foi réformée [1]. Le roi fut surpris, alarmé peut-être; car la tendance évidente de leurs sermons était de répandre des soupçons sur ses desseins, et de préparer les esprits à la résistance. Il considérait ces discours comme incompatibles avec la doctrine établie de l'obéissance passive, et contraires aux protestations d'attachement à sa personne, qui avaient été le refrain des nombreuses adresses des corps ecclésiastiques. Jusque-là il n'avait commis aucun acte positif d'agression contre l'Eglise; mais à dater de ce moment il sembla s'être dit que les membres du clergé, en manquant aux promesses qu'ils lui avaient faites, l'avaient aussi délié de ses engagements envers eux. En vertu de sa suprématie ecclésiastique, il envoya aux deux archevêques certaines instructions pour les prédicateurs, où il leur était prescrit de laisser de côté les questions de controverse, et de se borner dans leurs discours à des sujets de théologie morale et de sainteté [2 mai]. Beaucoup obéirent; mais beaucoup aussi s'y refusèrent, et se glorifièrent d'une désobéissance qui leur valait l'approbation de leurs auditeurs. Le premier qui reçut des marques du mécontentement du roi fut le docteur Sharp, doyen de Norwich et recteur de Saint-Giles, qui avait prêché un sermon où il censurait dans des termes peu mesurés les motifs des nouveaux convertis à l'Eglise de Rome [17 juin]; mais l'évêque de Londres, au lieu d'exécuter l'ordre du roi en lui interdisant les fonctions de prédicateur, se contenta de l'avertir de garder le silence, jusqu'à ce qu'il eût convaincu le roi de la convenance de sa conduite. Cette désobéissance du prélat amena l'établissement d'une nouvelle commission ecclésiastique [1er juillet].

Par le premier statut d'Elisabeth il avait été décrété que les

1. Evelyn, III, 199. Reresby, 228, 282. Ellis, *Corr.* I, 3, 6. Bar. 3 janv. 29 avr.

rois et reines d'Angleterre auraient plein pouvoir de charger des personnes d'exercer pour eux leur autorité ecclésiastique, et de punir, redresser, corriger et amender toutes erreurs, tous schismes, offenses, mépris et énormités qui, par aucune espèce de pouvoir ecclésiastique, pouvaient être légalement redressés, corrigés et amendés. Il était bien vrai que par un autre statut de la dix-septième année du règne de Charles Ier, la clause qui conférait ce pouvoir fut rapportée, et que toutes les lettres-patentes érigeant de nouvelles cours semblables à la cour de haute commission, et tous les pouvoirs et autorités conférés par icelles, furent déclarés entièrement nuls et de nul effet. Mais ce dernier acte avait aussi été rapporté à son tour par le treizième de Charles II, c. 12, qui, tout en supprimant la haute cour de commission avec ses pouvoirs *extraordinaires* d'imposer des amendes, de mettre en prison et de faire prêter le serment *ex officio*, conserva aux cours spirituelles l'exercice de leur juridiction *ordinaire*, et à la couronne celui de sa suprématie *ordinaire*. Jacques, à qui il parut malséant que lui, membre de l'Eglise de Rome, dût s'enquérir en vertu de la suprématie des délits ecclésiastiques commis par des membres de l'Eglise anglicane, consulta les juges, qui lui conseillèrent de nommer une cour permanente de délégués investis de pouvoirs *ordinaires*, pour ouïr et juger les causes ecclésiastiques, et prononcer sur les délinquants les censures ecclésiastiques. A cet effet, une commission [14 juillet] dans la forme la plus ample fut adressée à l'archevêque de Canterbury, aux évêques de Durham et de Rochester, au lord-chancelier, au lord-trésorier, au président du conseil, et au premier président des plaids communs[1], qui (à l'exception du métropolitain) citèrent l'évêque de Londres devant eux pour répondre de sa négligence à suspendre le docteur Sharp [3 août]. Ils refusèrent d'ouïr ses conclusions contre leur compétence; mais ils lui accordèrent le temps suffisant pour préparer sa réponse. Il allégua [31] qu'il n'était pas en son pouvoir d'exécuter le mandat royal par aucun acte judiciaire, parce qu'il n'avait pas eu judiciairement connaissance du délit, mais qu'il l'avait exécuté en substance en exhortant et engageant Sharp à s'abstenir de prêcher; si, cependant,

1. Voyez-la dans l'Histoire de la commission ecclésiastique du roi Jacques, p. 2. Rapin nous dit (xv, 74) qu'il y avait plusieurs catholiques dans la commission, erreur extraordinaire, comme le prouve l'acte lui-même. Il n'est pas non plus que la commission fut nommée en avril, mais ne s'ouvrit qu'en août, à cause des doutes qu'on avait sur sa légalité. Le jour où la patente fut scellée était le 14 juillet (Evelyn, III, 213).

dans l'opinion des membres de la commission, il avait été dans l'erreur, il était prêt à solliciter le pardon du roi et à réparer sa faute.

Les membres de la commission furent divisés d'opinion. Rochester (et il fut faiblement secondé par Jeffreys) soutint qu'il était juste de laisser au prélat le temps de faire maintenant ce qu'on lui avait ordonné de faire d'abord : Sunderland et l'évêque de Durham, prétendirent que, comme délégués, ils devaient soumettre toute l'affaire au roi et s'en rapporter à sa décision. Mais Jacques n'eut aucune pitié du coupable : c'était à lui, alors duc d'York, que Compton avait dû sa nomination au siége de Londres, et cependant ce prélat avait été le premier à exciter la méfiance du clergé et les inquiétudes du peuple au préjudice de son bienfaiteur. Le roi exigea qu'il fût puni, en souvenir de son ingratitude. Aussitôt Rochester, le protecteur de l'Eglise dans le conseil, se désista de son opposition ; la commission suspendit indéfiniment Compton [6 sept.] de l'exercice de la juridiction épiscopale, et l'administration du diocèse fut confiée aux trois évêques de Durham, de Rochester et de Peterborough. Sharp fût également suspendu, mais réintégré après soumission [janvier 1687]. Son diocésain, d'un esprit plus belliqueux, refusa de plier. Il resta en disgrâce, privé, il est vrai, de l'autorité ecclésiastique, mais ayant tous les honneurs du martyre aux yeux du peuple, qui donna à ses juges le titre de congrégation *de propagandâ fide*, transférée de Rome à Londres [1].

Tels furent les principaux événements de la seconde année du règne de Jacques ; mais ils furent entremêlés de plusieurs autres faits, d'un moindre intérêt, sans doute, mais bien propres, dans les dispositions où était l'esprit public, à fomenter la méfiance du peuple et à diminuer la popularité du monarque. 1. Vers le commencement de l'année, plusieurs ecclésiastiques protestants se convertirent à la foi catholique, et du nombre étaient Obadiah Walker, principal du collége de l'université ; Boyce, Dean et Bernard, agrégés de différents colléges ; Sclater, curé de Putney,

1. Voyez tout le procès dans *State Trials*, XI, 1156–1166, et l'Histoire de la commission ecclésiastique. Aussi Ellis, *Corr.* I, 60, et Bar. 12, 19, 23 sept. L'archevêque ne voulut pas agir ; il trouva à redire à l'autorité supérieure donnée à un laïque, le chancelier, qui devait toujours être présent, et s'excusa sur son âge et ses infirmités. (Voyez sa pétition dans l'App. au Journal de Clarendon.) Jacques vit bien sa vraie raison, et raya son nom non-seulement de la liste des membres de la commission, mais aussi de celle des conseillers privés, disant que s'il était trop infirme pour être de la première, il l'était également pour être de la seconde. Bar. 26 août, 2 oct. On lui substitua lord Mulgrave.

et Eshare [fév., avril, 3, 5 mai 1686]. Jacques se hâta de leur accorder des dispenses qui les autorisaient à jouir des avantages de leurs situations respectives, sans prêter les serments, ni assister au culte établi [1]; toutefois, il imposa en même temps à Sclater l'obligation de se pourvoir de ministres convenables pour remplir ses fonctions ecclésiastiques conformément au livre de prière commune. Jacques défendit sa conduite en soutenant qu'il était de son devoir d'empêcher que personne souffrît pour avoir eu le courage de suivre les impulsions de sa conscience; mais même ce frivole prétexte lui manqua dans l'affaire d'un autre prosélyte, Massey, agrégé de Merton, que le roi nomma [16 déc.] doyen de Christchurch, en lui donnant au moment de sa nomination une dispense semblable, en vertu de laquelle il prit place de temps en temps aux assemblées du chapitre. Quelle qu'ait pu être son opinion sur les autres cas, celui-ci était une violation si manifeste des droits qu'il avait promis et juré de maintenir, qu'il est difficile de comprendre par quel sophisme ce prince égaré put la justifier à ses propres yeux [2]. 2. La condition des réfugiés français continuait de réclamer l'attention publique. Un bref fut lu dans toutes les églises pour inviter à les secourir, et plusieurs brochures furent publiées pour exciter en leur faveur la commisération du peuple. De ce nombre était la traduction d'un traité en français, écrit par le célèbre ministre Claude, et peignant sous de vives couleurs l'inhumanité de Louis et les souffrances de ses victimes [3]. Barillon s'en plaignit comme d'un libelle contre son

1. Peu après son avénement, le roi avait trouvé dans le cabinet et dans le coffre-fort de son frère deux papiers de l'écriture de Charles sur les droits respectifs des Eglises d'Angleterre et de Rome, et donnant la préférence à ceux de cette dernière. Il les montra d'abord comme une faveur à différentes personnes, à Barillon, à l'archevêque de Canterbury, à qui il dit d'un ton triomphant que lorsqu'ils seraient réfutés il se ferait protestant (Jacq. *Mém.* II, [illegible]) et à Pepys, à qui il en donna en outre une copie (Evelyn, *Journal*, III, [illegible] IV, 279). Evelyn (ibid.) et Burnet (II, 47) ne pensaient pas que Charles eût été capable de les composer; mais Halifax (Caractère de Charles II) ne voyait pas de raison pour ne pas croire qu'il en fût l'auteur. La même induction est à tirer du fait que, suivant Evelyn (ibid.), ils étaient « pleins de ratures et d'interlignes, » et que, suivant Barillon, ils avaient été corrigés en plusieurs endroits, « comme s'il y avait mis la main plus d'une fois. » 2 avril 1685. Celui de raison, l'anecdote rapportée par Macpherson, *Hist.* I, 422, doit être sans fondement. En 1686, Jacques en permit l'impression. On peut les voir dans Harris, *Charles II*, p. 65.

2. Gutch, *Miscel.* I, 287, 290, 294. Reresby, 233. Ellis, *Corr.* I, 55, 210, [illegible] 21 mars. A Gloucester, le nouveau maire refusa les serments en vertu d'une dispense semblable. Id. 31 oct. La conversion de Sclater dura tant que Jacques fut sur le trône. Le 5 mai 1689, il se rétracta publiquement et redevint protestant orthodoxe.

3. « Les plaintes des protestants cruellement persécutés dans le royaume de France. »

souverain, et Jacques déclara dans le conseil qu'il entendait que cet écrit fût brûlé par la main du bourreau. Jeffreys objecta que c'était un livre étranger, traitant de matières étrangères, et ne contenant rien contre la paix du royaume; mais le roi répliqua que le devoir commun des souverains était de se protéger les uns les autres contre la plume des libellistes; le pamphlet incriminé fut ignominieusement livré aux flammes [5 mai]; et ce traitement, qui ajouta au succès du livre, excita un grand mécontentement parmi le peuple, et fut regardé comme un indice que Jacques approuvait dans son cœur les persécutions exercées par le roi de France[1]. 3. Quoique l'ancien culte fût toujours proscrit par les lois sous peine d'emprisonnement, de confiscation et de mort, les catholiques, dans les quatre dernières années, avaient pu le pratiquer dans les maisons particulières sans être inquiétés. Mais il ne suffisait pas à Jacques d'une simple connivence : il croyait de son devoir et de son intérêt de donner protection à l'exercice public de sa religion; et, dans cette vue, il fit ouvrir la vieille chapelle de Saint-James [23 avril], qui était fermée depuis longtemps; il persuada à Sandford, un Anglais, envoyé de l'électeur palatin, de préparer une seconde chapelle dans sa résidence de la Cité, et en construisit pour son propre usage une troisième à Whitehall, qui fut ouverte avec grande solennité à la fête de Noël. Des colonies des divers ordres religieux vinrent successivement s'établir dans différents endroits, une de bénédictins à Saint-James, une autre de Carmes dans la Cité, une troisième de franciscains dans Lincoln's-inn-fields, et une quatrième de jésuites dans la Savoy, sous un recteur du nom de Palmer. Cette dernière ouvrit une grande école [24 mai 1687], qui fut fréquentée par les protestants aussi bien que par les catholiques, sous la condition que les professeurs ne se mêleraient pas des principes religieux de leurs élèves[2]. 4. Comme ces innovations étaient de nature à causer de l'irritation, elles provoquèrent de temps en temps,

1. Bar. 13 mai. Avant l'arrivée de cette lettre à Paris, Louis avait écrit à l'ambassadeur de s'abstenir de tenir compte de ce livre, « ces sortes de livres perdant ordinairement leur crédit par le peu d'attention qu'on y fait. » 17 mai.

2. Jacq. II, 79, 80. Bar. 29 avr. 6 mai. Ellis, *Corr.* I, 84, 118. Le succès de cet établissement de la Savoy dépassa l'attente du roi : en peu de temps les élèves, attirés par la célébrité des professeurs, s'élevèrent à environ quatre cents, moitié protestants et moitié catholiques (Jacq II, 80). Il se décida même à fonder dans la Cité une seconde école, dont Charles, frère d'Edward Petre, prit possession, avec six autres jésuites, le 25 mars 1688. Mais la révolution survint trop promptement pour lui permettre de fleurir comme la première. Oliver, Collect. 149.

comme on devait s'y attendre, des désordres de la part des basses classes; mais Jacques s'était ménagé les moyens de tenir en bride le ressentiment populaire par la présence d'une armée d'environ seize mille hommes, composée de douze bataillons d'infanterie et de trente-cinq escadrons de cavalerie, campés à Honslow-heath. Se souvenant de son grade de général au service de France, il mettait de l'orgueil à former ses troupes, et se fatiguait ainsi qu'elles à force d'inspections et de revues. Dans l'opinion générale, cette armée était la mieux payée, la mieux équipée et la mieux disciplinée de l'Europe. Mais en même temps la rumeur publique attribuait l'activité du roi à des desseins contre la religion et les libertés de ses sujets. On remarquait que plusieurs des officiers étaient catholiques; la piété de tous les bons protestants était scandalisée par la célébration publique de la messe dans la tente de lord Dunbarton, qui commandait en second[1]; et bientôt [24 mai] il circula dans le camp un imprimé invitant les soldats « à être vaillants pour la vérité; à ne pas s'accoupler avec des sanguinaires et idolâtres papistes, et à refuser un service dont l'objet était d'ériger des chapelles à messe et de mettre la nation sous le joug des étrangers. » Que cette publication fût un libelle séditieux, nul ne pouvait le nier : on découvrit que l'auteur était le docteur Samuel Johnson, jadis chapelain de lord Russell, et convaincu sous le dernier règne d'avoir publié « Julien l'Apostat, » libelle contre le duc d'York. Pour ce second délit, il fut traduit devant la cour du banc du roi [16 nov.], déclaré coupable, et condamné à être exposé trois fois au pilori, à être fouetté de Tyburn à Newgate, et à payer une amende de 500 marcs. On intercéda vivement pour lui; mais Jacques fut inexorable; et en conséquence, avant de subir sa peine, pour sauver l'honneur du clergé, il fut solennellement dégradé de l'ordre de la prêtrise dans la chartreuse de Saint-Paul [20 nov.], par Crewe, Sprat et White, évêques de Durham, de Rochester et de Peterborough[2]. 5. Le roi ne se contenta pas d'autoriser les catholiques à avoir des commission dans l'armée, ou à conserver des emplois dans les universités; il résolut de les introduire dans le conseil-privé, et bientôt après la déclaration des juges en faveur du pouvoir dispensatif, il ordonna [17 juillet] aux lords Powis, Arundell, Belasyse et Dover de prendre place au conseil, sans avoir préalablement

1. Bar. 6 juin, 11 juillet.
2. *State Trials*, 1339, 1350. Oldmixon, 709. Ellis, *Corr.* 1, 190, 197.

rempli les formalités du test exigées par la loi. C'était, soutenait-il, une partie de sa prérogative de pouvoir se faire aider de l'avis de tous ses sujets, quelles que fussent leurs opinions religieuses; mais le peuple, au lieu d'admettre la prétention, la regarda comme une intention de renverser l'établissement protestant. Il fit à la même époque une autre nomination qui, si elle eût été connue, eût considérablement augmenté l'irritation publique. Aucun des catholiques, qu'il fallût l'attribuer au mérite du personnage ou aux artifices de Sunderland, n'avait obtenu une aussi haute place dans sa faveur et sa confiance que le père Petre. La surintendance de la chapelle royale lui avait été donnée; il était logé à Whitehall dans le même appartement que Jacques avait occupé lorsqu'il était duc d'York, et il fut nommé du conseil privé en même temps que les quatre pairs [1]. L'impolitique de cette nomination était trop flagrante pour échapper à l'intelligence la plus ordinaire. Jacques avoue qu'il le sentait bien lui-même; et la seule excuse qu'il puisse alléguer, c'est que « il était tellement ensorcelé par my lord Sunderland et le père Petre, qu'il s'était laissé entraîner à faire une chose si imprudente [2]. » On ne dit pas ce qui engagea Petre à accepter cet office. Mais la politique de Sunderland est facile à comprendre. Il se mettait à l'abri derrière le jésuite : car, tant que celui-ci siégerait au conseil, c'est sur lui que s'attacherait principalement l'odieux de toutes les mesures qui blesseraient les sentiments ou lèseraient les intérêts des protestants [3]. Les lords catholiques s'alarmèrent toutefois : ils firent part de leurs craintes à la reine; et à l'aide de ses instances on finit par décider Jacques non à révoquer la nomination, mais à en suspendre la publicité. Le fait est qu'il n'attendait que le résultat de la négociation de Castlemaine à Rome, et qu'il se persuadait que lorsque son ami serait, comme il s'y attendait, revêtu du caractère épiscopal, on trouverait moins à redire à son entrée au conseil [4]. 6. Petre reconnut les services de Sunderland, en usant de son influence pour obtenir le renvoi du compétiteur de son patron. Jacques était mortifié de voir Rochester désapprouver continuellement dans le conseil les mesures qu'il prenait, mais son ressentiment était toujours apaisé par l'humble soumission

1. Ibid. Ellis, *Corr.* I, 149, 196. Bar. 22, 29 juill. 21 nov.
2. Jacq. (*Mém.*), II, 77.
3. Vie de Jacq. II, 77.
4. Ibid. et voyez le chapitre suivant.

de ce ministre à sa volonté, une fois qu'il avait dit ce qu'il pensait. Les deux intrigants adoptèrent une nouvelle manœuvre. Ils représentèrent à Jacques qu'il ne devait pas s'attendre à obtenir jamais du parlement l'abolition de l'acte du test, tant que l'opposition aurait pour chef un de ses propres ministres, celui qui occupait le plus haut rang, et qui était le premier en influence et en patronage [1]. Le roi en convint; mais sa répugnance à disgracier un ancien et fidèle partisan lui suggéra l'idée d'échapper à cette difficulté par la conversion de Rochester à la foi catholique romaine. A sa requête, le comte eut un entretien particulier [12 nov.] avec le docteur Leyburn sur deux sujets, la doctrine réelle de l'Eglise chrétienne pendant les cinq premiers siècles, et la nécessité d'une autorité infaillible en matière de foi; ensuite la question de la présence réelle fut débattue [30] devant lui et le roi sans témoins, par les docteurs Jane et Patrick d'un côté, et Leyburn et Godden de l'autre; et Rochester, à la fin, fit l'observation que les controversites « avaient discouru d'une façon savante, et qu'il peserait avec attention leurs arguments. » Le roi fut désappointé; il se plaignit à Barillon de l'opiniâtreté et de la mauvaise foi du trésorier [2] [3 déc.], et l'envoyé français fit entendre d'une manière fort intelligible à ce dernier qu'il perdrait sa place s'il persistait dans sa foi religieuse. Rochester, néanmoins, resta inflexible, et Jacques, après un long délai [19], lui fit part, mais avec un grand embarras et force larmes, de sa détermination définitive. Il avait espéré, dit-il, que Rochester, en se conformant à l'Eglise de Rome, lui aurait épargné ce soin pénible; mais les rois devaient sacrifier leurs sentiments à leur devoir. La cause qu'il avouait et soutenait, le comte la combattait: il était nécessaire de mettre fin à cette opposition. S'il lui fallait du temps pour réfléchir, il en aurait; dans le cas contraire, il pourrait toujours être sûr que ses services passés ne seraient jamais oubliés, et qu'il trouverait toujours dans son souverain un ami et un protecteur pour lui-même et pour sa famille. On ignore la réponse qui fut faite; mais on peut la deviner par le résultat. Jacques abolit la charge de lord grand trésorier [3 janv. 1687], dont les fonctions furent confiées à une commission, et le ministre tomba

1. Bar. 23 sept. 4, 18, 21 nov.

2. Bar. 12, 20 déc. 9 janv. Tandis que Jacques se plaignait d'une part de cette obstination, les zélés protestants se plaignaient de l'autre « qu'il restait en suspens au point de ne pas déclarer quel côté avait raison. » *The true patriot vindicated*, p. 88.

reçut, comme preuve de la reconnaissance royale, des terres d'une valeur annuelle de 1,700 l. prises sur les biens confisqués de lord Grey, et une pension annuelle de 4,000 l. sur le domaine privé de Jacques lui-même, payable à lui et à son fils pendant quatre-vingt-dix-neuf ans, et devant cesser à la mort du survivant [1].

La disgrâce de Rochester répandit l'alarme parmi les partisans de l'Eglise établie. Ils avaient perdu en lui leur plus puissant soutien; mais malgré leurs plaintes du passé et leur crainte de l'avenir, ils ne se laissèrent pas entraîner par leur mécontentement à des actes de résistance. Le sort des insurgés sous Monmouth avait été pour eux une leçon salutaire, et ils crurent plus convenable d'attendre patiemment justice d'un successeur protestant, que de faire l'incertaine et hasardeuse épreuve d'un appel aux passions et à la violence du peuple.

Avant de clore ce chapitre, il convient de passer en revue les principaux événements des royaumes d'Ecosse et d'Irlande. 1. En Ecosse une violente dissension avait éclaté entre les deux principaux officiers du gouvernement, le duc de Queensbury et le comte de Perth, dont le premier était lord-trésorier, le second chancelier, et nouveau converti au culte catholique. Tous deux en appelèrent à la justice du souverain [février 1686], qui refusa de prononcer entre eux, mais saisit avec joie l'occasion de nommer pour son représentant à la prochaine session du parlement le comte de Murray, qui n'avait de relations avec aucun des deux partis, et qui possédait l'entière confiance du roi. Cette nomination amena d'autres combinaisons. La trésorerie fut mise en commission [26 février], et par là le duc se trouva n'être plus que le troisième dans le conseil; le gouvernement du château d'Edimbourg, avec son consentement apparent, passa de ses mains dans celles du duc de Gordon, et tout ce que l'influence décroissante de Rochester put obtenir pour Queensbury, dont le fils Drumlanerig avait épousé la nièce de lady Rochester, fut de le faire président du conseil, avec un traitement de 1,000 liv. par an. Le

1. Bar. 12 déc. 2, 13, 20 janv. Jacq. II, 100, 102. Dodd, III, 419. Clar. *Corr.* II, 89, 90, 91, 116. Evelyn, III, 221. Ellis, *Corr.* I, 212, 223, 228. Les nouveaux commissaires de la trésorerie sont ainsi décrits par Barillon : « My lord Belassis est un homme de qualité qui a beaucoup souffert pour le roi d'A. et pour la religion catholique. Myl. Godolfin a déjà dirigé les finances, et y est estimé fort habile. Myl. Douvres a été attaché à S. M. B. depuis son enfance, et même bien cet emploi; il est riche et économe. Le chev. Erneley est un ancien officier des finances qui en sait la routine, et le chev. Fox est immensément riche et donne du crédit aux autres commissaires. » Bar. 13 janv.

but réel de ces changements était de faciliter dans le parlement d'Ecosse le rappel de l'acte du test, comme un exemple à suivre pour le parlement d'Angleterre. L'opposition de Queensbury, que le roi avait prévue, était de peu de conséquence, après la perte de sa place. Le duc de Hamilton avait promis sa coopération et celle de ses nombreux partisans; et Mackenzie, récemment créé vicomte Tarbet, prétendait prouver par la liste des membres que la cour pouvait disposer d'une forte majorité; mais son assertion fut contestée, et la mesure elle-même fut fortement combattue par les deux archevêques [23 mars], et après plusieurs consultations, il fut résolu [10 avril] que la permission de suivre leurs formes respectives de culte serait accordée aux catholiques et aux covenantaires; mais que le rappel ou la continuation du test serait laissé à la discrétion du parlement[1].

La session s'ouvrit par une lettre du roi [29 avril], dans laquelle, après avoir donné les éloges dus à la loyauté des Ecossais, il parlait de son attention à leurs intérêts, et de son désir d'étendre leur commerce et d'accroître leur prospérité. Il avait chargé son commissaire d'établir, avec leur concours, certains règlements pour organiser un libre commerce avec l'Angleterre, et avait envoyé à la sanction du parlement un acte d'amnistie, pardonnant toutes rébellions et offenses contre la couronne. En retour, il ne demandait rien pour lui-même; la seule faveur qu'il attendait était quelque indulgence pour ses sujets catholiques romains, afin qu'ils pussent jouir comme les autres de la protection des lois, sans être assujettis à des obligations incompatibles avec leur croyance religieuse. Le commissaire parla dans le même sens; mais dans son discours et dans la lettre royale, on évita avec soin de rien spécifier[2].

Le nombre de catholiques était si peu considérable en Ecosse qu'on pouvait sans danger tolérer leur religion. Mais cette méfiance qu'on avait en Angleterre des desseins du roi, avait pénétré dans le royaume voisin, et les chefs protestants de Londres, les réfugiés écossais de Hollande, et même le prince d'Orange, par l'entremise secrète du pensionnaire Fagel, faisaient tous leurs efforts pour exciter les Ecossais à la résistance. La persuasion que le protestantisme était en péril, se répandit rapidement dans la nation. Les plus religieux ne pouvaient croire qu'il fût permis de

1. Bar. 11 mars, 22, 29 avr. Ellis, *Corr.* 46, 50, 53, 56, 69, 72, 96, 112.
2. Jacq. II, 64-67. Wodrow, II, 590.

tolérer l'exercice d'une religion qu'on leur avait appris à regarder comme idolâtre; et des gens qui pendant des années n'avaient pas eu le moindre sentiment de religion, furent tout à coup poussés, par une sainte inspiration, à détruire les erreurs du papisme ainsi que les espérances des papistes[1]. Ayant toujours prêté appui à l'Eglise épiscopale d'Ecosse, Jacques croyait avoir des droits à sa reconnaissance et à ses services; mais les évêques, à l'exception de Ross et de Paterson, furent ou passifs, ou décidément hostiles; et la plupart des membres du clergé s'efforcèrent, par leurs discours et leurs sermons, de soulever l'opposition la plus prononcée, tandis que les presbytériens, leurs anciens adversaires, se tenaient à l'écart, spectateurs silencieux, mais non indifférents de la lutte. Dans le conseil, quoique l'on conservât une apparence d'unanimité, il existait des sentiments divers; même Hamilton, malgré ses engagements, ne donna qu'un faible assentiment et avec des restrictions[2]; et au parlement, conformément à l'ancienne politique de plusieurs familles, si le père soutenait la cour, le fils se mettait dans les rangs de l'opposition. Les patrons de la mesure commencèrent à craindre le résultat. Pour réduire le nombre de leurs adversaires, ils ordonnèrent à plusieurs officiers de rejoindre leurs régiments, et pour influencer les esprits timides, ils renvoyèrent d'autres membres des emplois qu'ils tenaient du gouvernement. Mais ces mesures ne firent qu'ajouter à l'obstination de leurs adversaires; et l'opinion qui dominait dans la chambre se manifesta suffisamment par la réponse circonspecte [6 mai] faite au discours du roi, « qu'ils prendraient l'affaire des catholiques romains en sérieuse et respectueuse considération, et iraient aussi loin que leur conscience le leur permettrait. » C'était, fit-on observer, la première fois qu'un parlement écossais avait parlé de conscience depuis la restauration[3].

Enfin les lords des articles soumirent un projet d'acte à la chambre [27]; il donna lieu à une longue et chaude discussion,

1. « Dieu, » dit Fountainhall, « suscita en faveur de la cause protestante des hommes qui n'étaient très-stricts dans aucune religion. » *State Trials*, xi, 1175.

2. « On donna pour excuse de ce que le duc Hamilton et le président allaient de concert, qu'en restant dans ce parti et en lui donnant des conseils modérés ils pourraient rendre plus de services à la religion protestante. » Ibid. De son côté, le roi ne crut pas que Hamilton agît sincèrement, et reçut de lui la même espèce d'apologie, « qu'il n'a pas cru devoir hasarder son crédit en s'opposant inutilement au torrent. » Bar. 27 mai.

3. Wodrow, II, 591. *App.* 158.

dans laquelle plusieurs des orateurs déployèrent l'âpreté de leur zèle dans les termes les plus violents. « Nos pères, » s'écria une voix, « ont encouru le reproche d'avoir vendu leur roi; qu'on ne nous reproche pas d'avoir vendu notre Dieu, » tandis qu'un autre faisait retentir à leurs oreilles les imprécations du livre des révélations contre la prostituée de Babylone[1]. Le projet fut renvoyé aux lords des articles pour être amendé, et fut reproduit sous la forme suivante : « Que ceux des sujets de sa majesté qui sont de la religion romaine, sont et seront sous la protection des lois et du gouvernement de sa majesté pour leurs intérêts privés et civils; et que pour l'exercice de leur religion dans leurs maisons particulières (tout culte public étant par là interdit), ils ne encourront pas le danger des peines sanguinaires et autres, contenues dans aucun des actes du parlement faits contre iceux. » Cette rédaction restreignait le bénéfice aux personnes qui professaient actuellement la religion catholique, à l'exclusion de celles qui pourraient la professer par la suite. Il n'est pas sûr que l'acte ait été passé avec cette restriction; mais le roi était déjà offensé, et le commissaire reçut l'ordre de proroger le parlement[2] [15 juin].

Cette résolution soudaine ne provenait d'aucun changement d'idées. Jacques persistait dans son dessein; mais il condamnait sa folie d'avoir demandé comme une faveur ce qu'il aurait pu accorder de sa propre autorité. Au bout de quelques mois il expédia une série de lettres au conseil [9, 14-16 sept., 11-18 nov.], pour ordonner d'étendre la protection du gouvernement à ses sujets catholiques comme aux protestants, autoriser l'exercice du culte catholique dans les maisons particulières, et enjoindre d'admettre certains individus désignés par leurs noms aux emplois de l'état, ainsi que le clergé conformiste en général aux bénéfices de l'Eglise, sans obligation de prêter le serment du test[3].

Après ce premier pas, il se hasarda à exécuter la grande mesure qu'il méditait. Par deux proclamations successives il déclara qu'il était résolu, ne voulant forcer la conscience de personne, à ne souffrir que personne forçât la conscience des autres; que son intention était de conserver inviolables aux évêques et au clergé de l'Eglise établie d'Ecosse, leurs églises, leurs droits et leurs biens, et aux laïques la possession de toute terre d'église et

1. Bar. 1er juill. Wodrow, II, *App.* 161. « Qu'ils mangeraient sa chair et la brûleraient dans le feu. » *Rév.* XVII, 16.

2. Wodrow, II, 594. *App.* 160. Fountainhall dans *State Trials*, XI, 1176-1177.

3. Fountainhall, 1177.

d'abbaye, qui avait été sécularisée lors de la réforme; qu'il accordait pleine et entière tolérance aux presbytériens, aux quakers et aux catholiques, de manière à ce qu'ils pussent pratiquer leurs cultes respectifs dans des maisons et des chapelles, mais non en conventicules dans les champs, pour lesquels il ne pourrait plus y avoir aucun prétexte; qu'il suspendait les cruels et sanguinaires statuts qui avaient été faits contre les catholiques pendant la minorité, et sans le consentement de son grand-père, par des hommes en révolte contre la reine Marie, leur souveraine légitime, et qui étaient dans leurs dispositions si contraires aux principes d'humanité, que depuis des années ils n'avaient pas été mis à exécution; et que son dessein était d'employer les gens à son service sans égard à leur religion, et en proportion de leur mérite et de leur capacité. Que par cette mesure le roi prît sur lui de suspendre, pour un temps au moins, l'exécution de beaucoup de lois, on ne le saurait nier; mais il pouvait le faire légalement, ce semble, en vertu de l'autorité illimitée en matières ecclésiastiques que la législature écossaise avait antérieurement conférée au souverain [1].

Le clergé de l'Eglise épiscopale d'Ecosse vit cette déclaration avec des sentiments d'horreur. Elle autorisait, dans leur opinion, l'existence du schisme, du blasphème et de l'idolâtrie. Les presbytériens eux-mêmes qui devaient en partager le bénéfice avec les catholiques, lui refusèrent leur approbation. Les plus rigoureux regardaient comme un péché d'avoir rien de commun avec Jacques Stuart, « un apostat, un bigot, un papiste, excommunié, sous la malédiction du Médiateur, et héritier de l'imprécation de son grand-père. » Ils prétendirent qu'il ne pouvait point exercer l'autorité royale, parce qu'il n'avait pas prêté le serment voulu par la loi, et qu'il n'était pas au pouvoir du magistrat civil d'établir la tolérance, parce que la tolérance était « incompatible avec la loi de Dieu, son objet de relever la tyrannie, sa tendance d'unir les cœurs des protestants et ceux des papistes, comme si ces derniers étaient voisins, et en admettant les évêques et les quakers aussi bien que les papistes, de légaliser l'hérésie et le blasphème autant que l'idolâtrie. » Mais la majeure partie des

1. *State Tracts*, II, 285. Fountainhall, 1179, 1181. En même temps il accorda des sommes séparées de 200 l. par an pour l'entretien de la chapelle royale, de la mission dans les hautes-terres, des missionnaires séculiers, des missionnaires jésuites, et des colléges écossais de Douai, de Paris et de Rome. Mackintosh, 112. Le 19 mai 1687, une somme additionnelle de 1,200 l. fut donnée au collége de Paris.

ministres presbytériens reçut cette faveur avec joie. Ce n'était point leur affaire de rechercher par quelle autorité ou dans quel but on l'avait accordée. Leur devoir était de prêcher l'Evangile; jusqu'alors ils avaient été retenus par la forte main du pouvoir, il serait vraiment extraordinaire qu'ils se créassent eux-mêmes des obstacles, maintenant que celui-ci était écarté. Sous cette impression, ils se réunirent à Edimbourg, et signèrent une adresse au roi [21 juill.], où ils exprimaient leur fidélité envers sa personne, leur gratitude de l'indulgence et leur résolution de mériter par leur conduite la continuation de cette faveur [1].

2. En Irlande, les mêmes causes de dissension qui, depuis si longtemps agitaient ce royaume, continuaient d'être en pleine activité, — la différence de religion et l'opposition d'intérêts. De ces deux maux, le dernier fut le plus dangereux et le plus irritant [2]. Là où les catholiques formaient la grande majorité de la population, il était rarement sûr et souvent impossible d'exécuter les lois intolérantes qui infligeaient diverses peines à ceux qui professaient leur religion, et la mort à leurs ministres; mais l'opposition entre les partis anglais et irlandais, comme on les appelait, était continuellement entretenue par les craintes journalières de l'un et les souffrances prolongées de l'autre. Le parti anglais, c'est-à-dire les planteurs et les aventuriers venus d'Angleterre, qui avaient obtenu les terres des indigènes à une époque de rébellion et d'anarchie, tremblaient pour leur sûreté, et vivaient dans la crainte perpétuelle d'une réaction; et le parti irlandais, hommes d'origine indigène parmi lesquels un grand nombre avait été réduit à la pauvreté pour enrichir des étrangers, aspiraient au moment où les victimes pourraient recouvrer les biens de leurs pères en chassant ces intrus étrangers. Les deux partis se regardaient en ennemis jurés; ils s'attribuaient réciproquement les desseins les plus barbares; ils prenaient feu aux bruits les moins vraisemblables et les moins fondés, et ils s'observaient l'un l'autre comme deux armées ennemies, attendant avec impatience la première occasion de se vaincre par surprise. Le soin de maintenir entre eux la tranquillité était depuis quelques années exercé avec peine, mais avec succès, par la vigilance et la fermeté du duc d'Ormond, le lord-lieutenant; et ce ne fut

1. Wodrow, II, 624. *App.* 187, 192, 194, 195. Fount. *State Trials*, X, [illegible] XI, 1179.

2. « La lutte ici n'est pas au sujet de la religion, mais entre les Anglais et les Irlandais, et c'est là la vérité. » Clar. à Rochester, I, 559.

que dans les derniers temps de son règne, lorsqu'il l'eût emporté sur l'opposition en Angleterre, que Charles prit en sérieuse considération l'état des choses dans l'île-sœur. En Angleterre, à l'aide de l'Eglise et de sa doctrine d'obéissance passive, il avait vaincu les hommes qu'il considérait comme les ennemis du trône; mais en Irlande, il voyait ou croyait voir que presque tous ceux qui exerçaient l'autorité civile ou militaire étaient républicains par principes, parce qu'ils devaient leurs richesses et leur importance aux conquêtes et aux règlements de la république. On résolut de les déplacer peu à peu et d'appeler aux postes de confiance et de pouvoir des indigènes à principes monarchiques, et par conséquent catholiques en grande partie, qui, devant leur élévation à la faveur du souverain, s'attacheraient par intérêt à sa personne. En même temps il se détermina à confier cette tâche délicate à un autre lord-lieutenant, soit qu'il soupçonnât qu'Ormond désapprouverait ce plan, soit qu'il fallût à Rochester une retraite honorable, pour le mettre à l'abri des attaques incessantes de ses rivaux du ministère. Le duc reçut avis qu'il serait rappelé au bout de six mois; et on dressa une nouvelle patente pour Rochester, comme son successeur; mais la mort de Charles dérangea cette combinaison : Rochester fut élevé au poste de lord-trésorier d'Angleterre, et, au départ d'Ormond, les rênes du gouvernement tombèrent aux mains de l'archevêque d'Armagh et de lord Granard, qui prirent le titre de lords justiciers [1]. Jacques, toutefois, ne perdait pas de vue le nouveau système qui avait été combiné avec son concours sous le règne de son frère. Après la répression de la révolte de Monmouth, il ordonna que la milice fût licenciée et désarmée en Irlande ainsi qu'en Angleterre, ordre qui causa une vive alarme dans le premier de ces royaumes. La milice s'y composait principalement de planteurs anglais, qui seuls avaient le droit légal de porter des armes, et qui, lorsqu'on les leur retira, se considérèrent comme livrés sans défense à l'inimitié des indigènes. Il se répandit aussitôt des bruits de projets de massacres, et quantité de gens, poussés par la terreur, disposèrent de leurs propriétés et quittèrent l'île. Mais on s'aperçut bientôt que l'alarme était sans fondement, et que l'armée régulière, forte de 8,000 hommes, était en état de maintenir la tranquillité publique [2].

1. Clar. *Corr.* I, 96, 97, 98, 100, 104, 108, 112, 158.
2. Ibid. I, 158. Dans les « *Secret consults* » il est dit que « des milliers »

Sunderland avait été désigné à Jacques comme propre à remplir la charge de gouverneur en chef de l'Irlande. Mais ce rusé homme d'état n'avait nul désir d'être exilé de la cour et de laisser son compétiteur en possession paisible du pouvoir. Ses intrigues réussirent; il parvint même à diminuer l'influence de Rochester dans le cabinet, en faisant nommer Clarendon, frère de Rochester, à l'emploi que lui-même avait refusé[1]. Le roi expliqua à Clarendon son intention au sujet du gouvernement de l'Irlande. 1. Il fallait toujours avoir présent à l'esprit que l'Irlande était un pays conquis, et que par conséquent on y devait maintenir la prépondérance anglaise et l'acte de colonisation. En même temps ce serait au lord-lieutenant à trouver les moyens de récompenser plusieurs des indigènes irlandais qui avaient rendu d'importants services à la couronne, et qui, néanmoins, avaient été dépossédés de leur patrimoine. 2. Le roi était catholique, la plupart des indigènes étaient catholiques : sa volonté était qu'ils eussent le libre exercice de leur culte, que les incapacités civiles pour opinions religieuses cessassent, et qu'en Irlande les catholiques fussent admis aux emplois de l'état, et à la liberté des corporations sur le même pied que ses sujets protestants. 3. Il fallait se rappeler qu'il se trouvait dans l'armée beaucoup d'individus imbus de principes dangereux qu'il serait nécessaire d'en éloigner; et, dans ce but, il se réserverait, comme son frère avait fait dans la patente de lord Rochester, le droit d'accorder les commissions militaires[2].

Muni de ces instructions, Clarendon prit possession de son gouvernement [9 janvier 1686]. Peu de temps après, trois hommes de loi catholiques furent nommés juges; plusieurs catholiques entrèrent au conseil privé ; d'autres, comme c'était la coutume avant la rebellion, remplirent les offices de sheriffs et de magistrats; et sur les rentes de deux évêchés vacants, on prélevait une somme de 2,190 liv., pour être distribuée annuellement entre les douze prélats catholiques[3] [10 avril]. Sur tous ces points, Clarendon, quoiqu'il condamnât profondément les ordres de son souverain, les exécuta fidèlement; mais la réforme de l'armée permanente fut confiée à un agent plus intime, Richard Talbot,

s'enfuirent en Angleterre et cinq cents aux colonies (p. 56). Ce chiffre est bien exagéré. Bourepaus.

1. Barillon, 13 sept. 1685.

2. Clar. *Corr.* I, 339, 461; II, 25.

3. Ibid. I, 576; II, 47.

déjà connu du lecteur sous le titre de comte de Tyrconnel. Il descendait d'un des premiers colons anglais établis en Irlande, était entré de très-bonne heure au service de Jacques, et avait mérité, par sa fidélité à son maître, d'être choisi par Oates pour victime. Il s'enfuit à temps sur le continent pour échapper aux serres du délateur; et, à son retour, le roi le récompensa par le don d'un rang et d'une charge. Tyrconnel était brave, généreux et dévoué à la personne de son bienfaiteur; mais il était téméraire, emporté et présomptueux. Pour ménager le lord-lieutenant, Jacques voulut qu'il reçût sa commission de lieutenant général des mains de Clarendon; mais il exécuta ses ordres avec une vigueur, peut-être une violence, qui n'obtint pas l'approbation du gouverneur en chef, mais qui l'intimida. Tout officier soupçonné, à tort ou à raison, peu importait, de nourrir des principes révolutionnaires, fut cassé; et, sous prétexte de vieillesse ou de défaut de taille, on renvoya un soldat sur quatre [1]. Parmi ceux de la première classe, beaucoup acceptèrent les commissions que leur offrit le prince d'Orange dans les régiments anglais qui servaient en Hollande, et satisfirent plus tard leur ressentiment en l'accompagnant dans son expédition en Angleterre. Les autres portèrent leurs plaintes par toute l'Irlande; leur renvoi fut attribué au dessein de lever une armée de catholiques; l'ancienne crainte d'un massacre se réveilla, et plusieurs familles émigrèrent en Angleterre. Mais le roi, et le lord lieutenant, par son ordre, déclarèrent que l'acte de colonisation serait religieusement observé, et la terreur panique ne tarda pas à se calmer [2].

Après avoir réformé l'armée, Tyrconnel se rendit à la cour pour exposer au roi la nécessité de rappeler l'acte de colonisation et de destituer le lord-lieutenant. Il échoua sur le premier point. Que pour beaucoup de familles innocentes l'acte de colonisation eût été un acte d'oppression et d'injustice, on en convenait; mais les conséquences probables d'un rappel étaient si alarmantes, que peu de membres du conseil osèrent le sanctionner de leur approbation [3]. Il fut plus heureux quant à son se-

1. Ibid. I, 342, 435. Dans l'ancienne armée, les catholiques étaient au nombre de 2,000; les recrues étaient de 2,300, sur lesquels il n'y avait que 300 protestants. Ibid. 502, 514, 534, 575.

2. Ibid. 380, 447, 464.

3. Le lendemain du jour où la question avait été débattue au conseil, Tyrconnel obtint la permission de la discuter avec Sunderland seul en présence du roi. A la fin, Sunderland se déclara converti à l'opinion de Tyrconnel. D'Adda, 15 nov. 1686. C'était probablement une comédie concertée entre eux deux.

cond objet, quoiqu'il eut d'abord rencontré une forte opposition dans la reine, à la requête de son amie, lady Rochester. Clarendon ne pouvait s'aveugler plus longtemps sur le sort qui le menaçait. D'après sa correspondancee officielle avec Sunderland, il voyait bien qu'il ne devait s'attendre qu'à des hostilités de la part du secrétaire qu'il soupçonnait de soustraire ses dépêches à la connaissance du souverain ; et il était clair que ceux qui intriguaient pour faire tomber son frère, l'envelopperaient dans la même disgrâce. Enfin le bâton de trésorier fut repris à Rochester, et Clarendon reçut en même temps avis de son rappel [1er janvier 1687]. Et quel devait être son successeur ? Tyrconnel, lorsqu'il avait été question de lui à l'avance, avait répondu, avec une modération affectée, que le mauvais état de sa santé ne lui permettait d'accepter cette charge que pour une période très-limitée. Mais la plupart des conseillers catholiques n'avaient aucun désir de la lui voir donner. Ils objectèrent sa violence et sa présomption : la reine les appuya de son influence ; et le comte de Powis fut mis en avant comme compétiteur. L'ambition de Tyrconnel se découvrit alors. Il somma Sunderland et Petre de remplir les promesses qu'ils lui avaient jadis faites ; et après une longue lutte dans laquelle les expédients proposés par un parti étaient invariablement rejetés par l'autre, il réussit à obtenir l'objet de ses vœux, non pas, toutefois, en qualité de lord-lieutenant, mais avec le titre inférieur de lord-député [10 mars]. Powis, après avoir refusé plusieurs autres emplois, consentit à monter au rang de marquis [14] ; et Clarendon, ayant remis le sceau privé à lord Arundell, reçut du roi une pension annuelle de 2,000 liv. [1].

Tyrconnel avait été chargé de donner au parti irlandais une supériorité marquée sur le parti anglais, afin que l'Irlande pût offrir un sûr asile à Jacques et à ses amis, si par quelque révolution future le roi venait à être renversé du trône d'Angleterre ; mais le lord-député avait en vue un autre objet plus national, celui de rendre sa patrie indépendante de l'Angleterre, si Jacques mourait sans enfants mâles, et que le prince et la princesse d'Orange héritassent de la couronne. Dans ce dessein, il employa l'entremise de Bonrepaus en Angleterre, et celle de Seignelay en France, pour informer Louis XIV de cette intention, et solliciter sa puissante assistance [25 août]. Le monarque français, qui pé-

1. D'Adda, ibid. Clar. *Corr.* II, 10, 26, 68, 134. Bar. 27 janv. 13, 20 fév. 20, 24 mars, n. 8.

gardait le prince d'Orange comme le plus redoutable de ses ennemis, reçut l'ouverture avec plaisir, et donna à Tyrconnel de fortes assurances d'appui; et il fut convenu de part et d'autre que le projet, et tout ce qui se ferait ultérieurement, serait dérobé avec soin, non-seulement à la connaissance de Sunderland, à qui, disait-on, Tyrconnel s'était engagé à payer la somme annuelle de 4,000 liv. sur ses émoluments, mais aussi à celle de Barillon, que son intimité avec Sunderland faisait soupçonner de n'avoir pas de secrets pour ce ministre [1].

Pour l'accomplissement de ces vues, Tyrconnel tourna son attention vers les cours de justice et les différentes corporations. A son arrivée, il avait trouvé trois juges catholiques, bientôt il ne resta plus que trois juges protestants; et, à l'imitation de ce qui se faisait en Angleterre, il obtint par des promesses, par l'intimidation ou par des writs de *quo warranto*, la plupart des chartes anciennement octroyées aux cités et aux bourgs, et en délivra d'autres à la place, qui assuraient la nomination de membres du parlement favorables à la cour. Se croyant assez puissant pour terrasser toute opposition, il sollicita du roi la permission de tenir un parlement, dans lequel, sous prétexte de faire passer un acte supplémentaire pour le soulagement des Irlandais qui réclamaient contre l'acte de colonisation, il pourrait rendre aux indigènes la plus grande partie des biens dont ils avaient été dépouillés sous la république. Deux des juges, Nugent et Rice, arrivèrent en Angleterre [avril] pour expliquer le projet à Jacques, qui le considéra comme équivalent en somme à un rappel de l'acte, et comme devant avoir pour conséquences probables de séparer l'Irlande de la couronne d'Angleterre [2]. Non-seulement il refusa son assentiment, mais il sembla prêter une oreille favorable à ceux qui conseillaient la destitution du lord-député. Sunderland, dans son apologie (mais le lecteur se rappellera qu'elle fut écrite après la révolution, et pour diminuer l'odieux

1. Nous sommes redevables de ce fait intéressant à Mazure, qui le découvrit dans les dépêches de Bonrepaus. Mazure, II, 287. Voyez note (E).

2. Quand cette proposition fut faite l'année d'avant par Tyrconnel, Barillon écrivait : « Le renversement de cet établissement fait en faveur des rebelles et des officiers de Cromwell est regardé ici comme ce qu'il y a de plus important, et s'il peut être exécuté sans opposition, ce sera une entière séparation de l'Irlande d'avec l'Angleterre. C'est le sentiment général des Anglais. » Barillon, 16 oct. 1687. Le prétexte pour l'effectuer venait de cette circonstance, qu'un grand nombre des Irlandais qui, d'après l'acte de colonisation, auraient dû rentrer dans leurs biens dès que les occupants actuels pourraient être indemnisés, n'y étaient jamais rentrés de fait, parce que le fonds des reprises avait été bientôt épuisé. Clar. *Corr.* I, 560.

qu'il avait encouru) réclame le mérite d'avoir fait échouer le projet, et en outre d'avoir rejeté (ce qu'on ne lui vit jamais faire en aucune autre occasion) un présent de 40,000 liv. et peut-être de 50,000 liv., que lui offrait Tyrconnel. S'il en faut croire quelqu'un qui était dans le secret, ces deux assertions sont également fausses [1]. Le public en attribua toute la gloire à l'opposition des lords Powis et Belasyse, dont le dernier passait pour avoir dit que le lord-député était assez sot et assez fou pour perdre deux royaumes [2]. Ce fut là le dernier fait important, relatif à l'état de l'Irlande, à l'époque où le prince d'Orange débarqua en Angleterre.

CHAPITRE SIXIÈME.

Intrigues de cabinet et destitutions. — Liberté de conscience. — Contestations avec les deux universités. — Le nonce. — Castlemaine. — Petre. — Causes de défiance entre le roi et le prince. — Conduite et préparatifs secrets du dernier. — Incrédulité de Jacques. — Naissance d'un prince de Galles. — Procès des sept évêques. — Louis déclare la guerre à l'empire. — Aliénation du roi. — Il cherche à se concilier les Etats — et ses propres sujets. — Déclaration du prince. — Il met à la voile et est forcé de revenir. — Préparatifs du roi. — Disgrâce de Sunderland. — Le prince met à la voile et débarque près d'Exeter. — Désertion de lord Cornbury. — Le roi va à l'armée et revient. — Nouvelles désertions. — La reine et son fils se sauvent en France. — Le roi est arrêté à Feversham, — revient à Londres, — reçoit du prince l'ordre de partir, — s'échappe de Rochester, — débarque en France. — Une convention est convoquée. — Débats sur la vacance du trône. — Déclaration de droits. — Guillaume et Marie proclamés roi et reine.

Deux ans s'étaient écoulés depuis l'avénement de Jacques. Sa popularité avait déjà cessé; les espérances qu'avait fait naître son premier discours avaient été détruites par sa conduite ultérieure, et son usurpation du pouvoir dispensatif, jointe à la manière insouciante et irritante dont il l'exerçait, avait inspiré une

1. Sheridan, secrétaire de Tyrconnel, dans les Papiers Stuart.

2. *Secret consults*, 119. Cette brochure, qui fut écrite par un chaud partisan du roi Guillaume à l'époque où Jacques était en possession de l'Irlande, et que souvent citée, contredit trop souvent des documents plus authentiques pour mériter beaucoup de confiance. Elle montre quels bruits circulaient en Irlande, mais elle ne peut servir d'autorité quant aux faits. Ralph lui-même, qui fut obligé d'y avoir recours relativement aux faits, se crut autorisé à l'abandonner, et à donner à ces faits « le tour qui lui semblait se rapporter le mieux aux caractères des personnes en question et à l'état général des choses » I, 975.

amis de l'Eglise établie des doutes sur leur doctrine favorite d'obéissance passive. Mais le roi, quoique instruit de ce changement dans l'opinion publique, n'en fut que plus opiniâtre dans ses desseins, et le principal objet de sa politique fut désormais de s'assurer la majorité pour la prochaine session du parlement. Pour l'obtenir dans la chambre des lords, on lui avait suggéré l'idée de conférer les honneurs de la pairie à plusieurs nouvelles familles, ou d'appeler à la chambre les fils aînés des pairs dont les vues étaient conformes aux siennes [1]. Mais ne voulant adopter aucun de ces expédients sans une absolue nécessité, et espérant que le sort de Rochester — d'un homme pour qui il avait été un ami si constant et si généreux — apprendrait aux autres ce qu'ils devaient attendre de son royal déplaisir, il résolut d'exiger de tous les fonctionnaires publics la promesse de leur vote comme condition pour rester en place. Dans cette vue il eut recours à des conférences privées, qui reçurent le nom de « closetings » (intrigues de cabinet). Parmi les hommes soumis à cette épreuve, il y en eut beaucoup qui se déclarèrent prêts à subordonner leur jugement à la sagesse supérieure du souverain; mais il y en eut beaucoup aussi qui avouèrent hardiment leur conviction que les actes de test avaient été adoptés pour la sûreté de l'Eglise, et qu'en conséquence s'ils étaient nécessaires sous un monarque protestant, ils l'étaient encore plus sous un catholique, ou qui firent suffisamment comprendre leur opinion, quoique, plus courtisans dans leur langage, ils s'excusassent de répondre, ne pouvant former un jugement avant que la question eût été débattue au parlement. Jacques avait coutume de répliquer qu'il ne voulait que la liberté de conscience, droit naturel de l'homme, et droit si évident qu'il n'insulterait pas à leur jugement en entreprenant de le prouver. Mais il niait que les actes de test eussent été votés pour le maintien de l'Eglise; ce n'était là que le prétexte; le vrai motif de ceux qui les avaient provoqués était de priver le trône des services d'hommes fortement dévoués à ses intérêts; mais, même en fût-il autrement, les catholiques formaient, et d'ici à longtemps devaient former une si petite minorité dans le peuple, qu'il était ridicule de craindre de leur part aucun danger pour l'Eglise établie. Mais, demandait-il, quelle avait été la conséquence des lois pénales pour cause de

1. Voyez la conversation de Sunderland avec le nonce dans la correspondance de d'Adda. Mackintosh, 634. Il y avait environ deux cents fonctionnaires ou pensionnaires dans la chambre des communes. Ibid

religion? Au lieu d'abattre les non-conformistes, elles avaient engendré des méfiances, des animosités et des persécutions. Leur rappel mettrait fin aux dissensions; les gens de sectes différentes se regarderaient comme des frères, et tous s'uniraient pour accroître la prospérité du royaume. Enfin, il faisait observer qu'il ne forcerait jamais la conscience de personne; chacun devait agir comme il le jugeait convenable; mais on ne pouvait espérer qu'il maintiendrait en place ceux qui usaient de l'influence de leur position pour s'opposer aux mesures qu'il croyait de son devoir de prendre [1].

Cette menace fut mise à exécution; mais elle échoua dans beaucoup de cas, et l'on semblait plus désireux d'obtenir l'honneur de la destitution que de conserver les émoluments de la place. Les lords Derby, Thanet, Shrewsbury, Lumley et Newport, le vice-amiral Herbert [2] et plusieurs autres, se démirent [13 août] avec empressement de leurs emplois et commandements respectifs; et les conseillers du roi, au nombre desquels nous devons compter à partir de cette époque Penn, le célèbre quaker, saisirent cette occasion d'effacer de son esprit des idées en faveur de l'Eglise établie, et de tourner son attention sur les dissidents. Il était clair maintenant qu'il n'avait aucune aide à attendre des membres de l'Eglise anglicane, malgré toutes leurs prétentions à la loyauté. Ouvertement ou non, ils s'étaient déjà montrés hostiles. Mais qu'il se défît de ses préjugés contre les autres religionnaires, qu'il s'assurât leurs services en usant en leur faveur de son pouvoir dispensatif; qu'il établît par proclamation en Angleterre, comme il l'avait déjà fait en Ecosse, la liberté universelle de conscience; alors les non-conformistes de toute classe s'empresseraient de montrer leur reconnaissance, et par intérêt, sinon par affection, ils soutiendraient la prérogative royale. Il pourrait alors convoquer un nouveau parlement; les amis de la liberté religieuse se rallieraient autour du trône, et le rappel de toutes les lois pénales s'accomplirait sans difficulté.

Sous cette impression, Jacques avait adressé une courte allocution au conseil privé [18 mars]. Sous les quatre derniers

1. Ce récit des raisonnements du roi et des réponses des intimes est pris dans Barillon, 17 mars 1687. Voyez aussi Ellis, *Corresp.* I, 235, 239, 265, 338.

2. Le roi fut très-surpris et très-indigné du refus de Herbert, qui lui devait tout ce qu'il possédait. « Milord Sunderland mi ha parlato con grand indignazione del fatto del detto Sebert (Herbert), esagerando la sua ingratitudine e indignità. » D'Adda, 21 mars.

règnes, dit-il, on avait entassé lois sur lois pour obtenir à l'unité de doctrine. Mais l'expérience avait démontré l'inutilité de ces mesures. Elles avaient accru le nombre des dissidents; elles avaient amené du temps de son père la destruction du gouvernement dans l'Eglise et dans l'Etat; elles avaient perpétué jusqu'à cette heure les divisions dans le peuple, et tous les maux qu'entraîne nécessairement la discorde civile. Il était temps de mettre fin à un tel état de choses. On ne pouvait pas forcer les consciences; la persécution était incompatible avec les doctrines du christianisme; sa résolution était donc d'accorder à tous ses sujets la liberté religieuse. Au bout de quelques jours [4 avril], la proclamation royale parut. Quoique faite pour produire le même effet que la déclaration précédente en Ecosse, elle était conçue en termes bien différents. Comme la loi anglaise ne reconnaissait pas au souverain un pouvoir absolu, et qu'elle ne donnait pas au chef de l'Eglise une autorité illimitée en matières ecclésiastiques, il ne prétendait pas « casser, annuler et destituer, » comme il l'avait fait dans son autre royaume, mais il se contentait « de suspendre l'exécution de toutes les lois pénales pour offenses religieuses, et de défendre d'imposer des serments ou tests religieux comme conditions d'admission aux emplois; » puis il ajoutait qu'il ne doutait pas du concours des deux chambres du parlement à ces deux mesures lors de leur prochaine réunion [1].

Les différentes sectes de non-conformistes reçurent cette faveur avec des sentiments de reconnaissance et d'allégresse. Elles ne s'arrêtèrent point à en considérer la légalité, ni à s'enquérir si le prince, qui suspendait ainsi à son gré l'exécution d'une espèce de lois, ne pourrait pas plus tard en supprimer d'autres. Dans le délire de leur joie, elles s'empressèrent autour du trône pour exprimer leur gratitude du bienfait de la liberté religieuse. L'exemple fut donné par les anabaptistes [18 avril]; les quakers le suivirent, puis les indépendants; ensuite vinrent les presbytériens [2 mai], et après eux les catholiques [28], qui eurent soin de témoigner leur satisfaction de ce que le bénéfice de la mesure s'étendait à toutes les sectes chrétiennes sans exception, et leur orgueil de ce qu'elle était due à un prince de leur communion. Jacques reçut ces adresses avec un contentement intérieur. Il se vanta d'avoir opéré l'union de ses sujets, d'avoir

1. *Gazette*, 2231.

changé en soutiens fermes et intéressés du trône des hom[illegible] que la persécution en avait précédemment rendus les plus cru[illegible] ennemis [1].

Mais il s'abusait beaucoup. S'il avait gagné d'un côté, il av[illegible] perdu de l'autre. La déclaration confirma dans leur éloigne[illegible] les membres de l'Eglise anglicane qui comptaient peu sur sa p[illegible]messe de maintenir tous les droits des évêques et du clergé, lo[illegible] qu'ils le soupçonnaient du dessein d'élever sa propre Eglise au-dessus de la leur. Une autre circonstance qui ajoutait encore [illegible] leurs alarmes, c'était une défection rapide et imprévue qui av[illegible] lieu dans le giron de « l'établissement; » car nombre de pe[illegible]sonnes qui, pour éviter les punitions, s'étaient conformées jus[illegible]qu'alors à la forme légale de culte, s'éloignèrent, dès qu'elle[illegible] purent le faire avec impunité, pour suivre les assemblées re[illegible]gieuses qui s'accordaient mieux avec leurs propres sentiments [illegible] Dans de telles circonstances ils cherchèrent naturellement à [illegible] faire des alliés de ceux qu'ils avaient jadis persécutés, et à ins[illegible]rer leur méfiance aux autres sociétés protestantes. Ils soutinr[illegible] que Jacques n'avait pas de droits au mérite qu'il réclamait; qu'il était, dans son cœur, ennemi de la liberté de conscience; que son but réel était d'aveugler les protestants, jusqu'à ce qu'il [illegible] fût mis en état d'opprimer et les membres de l'Eglise anglica[illegible] et les dissidents. Ils avaient devant les yeux l'exemple du roi [illegible] France et du duc de Savoie. Jacques agirait comme ces princes [illegible] Dans quelques années, le champion de la liberté religieuse je[illegible]terait le masque et restreindrait la liberté de culte à ceux qui professeraient sa croyance. Il avait une armée permanente [illegible]

1. Kennet, 463-465. Echard, 1084. Ellis, *Corr.* 260, 269, 274, 285. G[illegible] 2234, 2238. 2241, 2243, 2244. Bar. 28 avr. 12 mai, 2 juin. Les quakers, [illegible] pouvoir, sans abandonner leurs principes, se conformer à l'étiquette de la [illegible] laissèrent leurs chapeaux dans les bureaux de Sunderland, de manière à [illegible] nécessairement la tête découverte quand ils furent introduits auprès du [illegible] Bar. 12 mai. Il y eut aussi des adresses des évêques et du clergé de Che[illegible] Durham, Lincoln, Lichfield, Coventry, Saint-David, et du chapitre de l'[illegible] collégiale de Rippon, mais principalement pour remercier le roi de sa pro[illegible] de maintenir les droits du clergé.

2. Voyez le Journal d'Evelyn, *App.* 10. « Il y eut un prodigieux concours [illegible] peuple à l'assemblée des dissidents dans cette paroisse, et l'église de la [illegible] (Deptford) resta extrêmement peu garnie. Dieu sait ce que tout cela devi[illegible] III, 228.

3. On a dit qu'il avait trahi cette intention quand « il déclara son app[illegible] des cruautés de Louis XIV contre ses sujets protestants. » Mackintosh. [illegible] Mais dans le passage cité à l'appui de cette assertion, il ne se trouve pas [illegible] l'ombre d'une telle approbation. « J'espère, » dit Jacques à Barillon, « que [illegible] roi votre maître m'aidera, et que nous ferons de concert de grandes choses [illegible] la religion. » Bar. 12 mai 1687.

à tirer l'épée à son premier signal : il revendiquait le droit de suspendre l'exécution des lois ; où serait donc la garantie des protestants, qu'ils appartinssent ou non à l'établissement? Ces suggestions firent de l'effet ; les sentiments de reconnaissance furent réprimés par les doutes et les appréhensions, et Jacques lui-même, soit l'emportement de son zèle, soit la crédulité avec laquelle il écoutait les avis, réussit par sa conduite à confirmer les accusations et les prédictions de ses ennemis [1].

1. Il était évidemment de l'intérêt d'un prince dans sa position de s'abstenir de toute acte qui pourrait être interprété comme un empiétement sur les droits de l'Eglise établie ; et cependant il semble avoir choisi ce moment même pour s'abandonner à des caprices de pouvoir arbitraire, qui prouvaient le peu de cas qu'il faisait des immunités des corps ecclésiastiques, et combien il méprisait leur inimitié et leur ressentiment. Quelqu'un lui avait suggéré qu'il serait extrêmement avantageux que l'on admît dans les universités quelques catholiques sur le même pied que les protestants : l'épreuve en avait été faite en Allemagne avec le plus heureux résultat, et les antipathies, qui divisent d'ordinaire les sectes religieuses, s'étaient insensiblement adoucies dans les relations sociales. C'était le motif avoué, mais il en existait un autre plus secret, l'espoir d'amener les gens à se faire catholiques, lorsqu'ils verraient que les dignités de l'université étaient également accessibles aux membres des deux communions. Jacques envoya [7 février] au docteur Peachell, vice-chancelier de l'université de Cambridge, une lettre impérative qui l'invitait à admettre au degré de maître ès arts, sans exiger de lui les serments d'usage, un nommé Alban Francis, bénédictin et missionnaire catholique dans le voisinage. Il était naturel que le vice-chancelier hésitât : il s'assura, quoiqué d'une manière irrégulière, de l'opinion du sénat [21], et les sergents de l'université portèrent à Francis un message [24] annonçant qu'il serait admis, mais après les formalités d'usage. On envoya un second ordre semblable au premier [11 mars], et après un long délai, il fut répondu au roi par une pétition représentant les raisons d'après lesquelles le sénat avait agi. Que des degrés eussent été conférés sans serment au secrétaire mahométan de l'ambassadeur de Maroc, à des étrangers attachés à des légations étrangères, et à des Anglais appartenant à la haute noblesse, on ne le

1. Echard, 1085. Bar. 17 avril, 12 mai, 2 juin, etc. Burnet, III, 153.

pouvait nier; mais on prétendait que Francis n'était pas dans le même cas : ce n'était pas pour lui une simple distinction honoraire; son admission ouvrirait une brèche par laquelle des gens de toutes les croyances religieuses pourraient arriver dans le sénat, et alors voter sur des questions de la plus haute importance, non-seulement pour ce corps, mais pour l'Eglise établie. Il ne s'agissait plus de savoir si Francis serait admis, mais si l'autorité serait impunément méprisée, et le malheureux vice-chancelier fut cité devant la commission ecclésiastique pour y rendre compte de sa désobéissance [21 avril]. Il allégua en sa faveur les divers statuts, et le devoir qui lui était imposé de veiller à leur exécution : les avocats de la couronne répondirent que l'université n'avait pas exigé les serments dans l'affaire du docteur Lightfoot, qu'il n'y avait pas d'exemple qu'on eût jamais refusé d'obéir à une lettre impérative du roi, et qu'il n'était pas tolérable qu'un corps littéraire osât priver la couronne du pouvoir dispensatif qui lui avait été décerné par la sentence des juges. En résumé, Peachell fut destitué de sa charge et suspendu indéfiniment de la maîtrise du collége de la Madeleine, et ce jugement fut suivi d'une sorte de compromis, par suite duquel l'université consentit à élire un nouveau vice-chancelier, et le roi, de son côté, laissa tomber dans l'oubli les prétentions de Francis [1].

Cette contestation était encore pendante, lorsque Jacques se trouva engagé dans une lutte encore plus irritante avec l'université d'Oxford. Le docteur Clarke, président du collége de la Madeleine, une des plus riches fondations de l'Europe, mourut, et des lettres impératives furent expédiées aux agrégés, recommandant à leur choix pour la place vacante M. Anthony Farmer [4 avril]. Farmer ne remplissait pas les conditions exigées par les statuts : quoique pensionnaire, il n'était agrégé ni à ce collége ni au nouveau collége de la même université; il ne se distinguait

1. *State Trials*, XI, 1315-1340. Jacques, II, 125-127. Bar. 19 mai. Hist. de la commission ecclésiastique, 25. Avant la comparution de Peachell devant les commissaires, il sortit de l'imprimerie royale une dispensation accordée aux universités par la reine Elisabeth, leur permettant, contrairement aux statuts, de prier en latin. « Statuto illo prædicto de usu publicarum precum in contrarium non obstante. » Puis suivaient certaines questions : si la reine avait eu le pouvoir de dispenser de la loi dans une matière aussi importante que le culte public dans l'université, le roi n'avait-il pas le pouvoir de dispenser dans une matière qui l'était aussi peu que le serment d'un simple maître ès-arts? Si l'université n'avait, pour se justifier de la violation journalière du statut, d'autre excuse que la dispensation de la reine, comment pouvait-elle se justifier de sa résistance à la dispensation du roi? Voyez dans Ralph, 959, note.

pas non plus par l'étendue de son savoir, ni par la régularité de ses mœurs ; son seul titre à la faveur royale était l'adresse avec laquelle il s'était insinué dans la bonne opinion de quelques-uns des conseillers du roi, comme homme de principes loyaux et bien disposé en faveur de la cause catholique. Le bruit courut sur-le-champ à Oxford qu'il s'était conformé ou avait promis de se conformer à l'Eglise de Rome. On exhorta les agrégés à ne pas mettre un papiste à leur tête, et on leur dit que se soumettre au mandat serait trahir les droits du collége et les intérêts de la religion. A la fin ils signèrent une pétition [9 avril], exposant l'inéligibilité de Farmer, et demandant à pouvoir procéder librement à l'élection, ou à recevoir une autre recommandation du roi. Si cette pétition eût été remise à Jacques, elle lui eût peut-être épargné la mortification qu'il eut ; mais Sunderland, après l'avoir gardée quatre jours, répondit qu'il fallait obéir à la volonté royale[1]. Les agrégés se réunirent pour l'élection [15 avril], et M. Hough, un d'entre eux, ayant obtenu la majorité des suffrages, fut reçu président par l'inspecteur ordinaire, l'évêque de Winchester. Les deux parties en appelèrent immédiatement au roi [16]. Les agrégés alléguèrent que leurs opérations avaient été rigoureusement conformes aux statuts et à leurs serments : les protecteurs de Farmer, qu'ils avaient ajouté l'insulte à la désobéissance ; non-seulement ils avaient désobéi au mandat, mais après avoir sollicité le roi de nommer une autre personne, ils avaient, sans attendre cette nomination, choisi un président eux-mêmes. Jacques renvoya l'affaire à la commission ecclésiastique [6 juin], qui, après plusieurs audiences [22-29], déclara nulle l'élection de Hough, attendu que l'ordre de choisir une personne impliquait une défense d'en choisir aucune autre ; mais conseilla au roi de se désister de la nomination de Farmer, à cause des doutes qu'on avait élevés sur sa moralité.

Six semaines se passèrent. Hough, en dépit du jugement prononcé contre lui, continuait d'exercer la charge de président, et Jacques cherchait le moyen le plus propre à se concilier les agrégés sans compromettre son autorité. Enfin, il envoya l'ordre de procéder à une nouvelle élection [14 août], en recommandant à leur choix le docteur Parker, évêque d'Oxford ; mais son im-

1. Si le rapport du docteur Thomas Smith est digne de foi, il est clair que la pétition ne fut pas présentée directement au roi, mais donnée à Sunderland pour qu'il la présentât ; et il y a lieu en outre de croire que le roi n'eut connaissance de la pétition qu'après l'élection du docteur Hough. *Macph. Pap.* I, 274, et *State Trials*, XII, 54, 55, 69.

prudence avait évoqué un esprit de résistance trop violent et trop obstiné pour céder à l'effroi de la prérogative; et l'archevêque lui-même était mal vu comme prélat courtisan et d'une orthodoxie suspecte. Les agrégés répondirent qu'ils ne pouvaient obéir; l'office n'était pas vacant; le docteur Hough en était en possession de fait et de droit. Ainsi la querelle recommença, et les membres d'une petite société littéraire se mirent en guerre ouverte avec la puissance du souverain. Ils comptaient sur ce qu'ils considéraient comme la justice de leur cause, et étaient encouragés par l'assurance d'avoir pour eux les vœux de l'université et de l'Eglise d'Angleterre. Jacques, de son côté, les regardait comme des usurpateurs de ses justes droits, comme des apostats de la doctrine de l'obéissance passive, qu'ils avaient sanctionnée par leur fameux décret, rendu seulement quatre ans auparavant, et comme les instruments de ses secrets et rusés ennemis dont le but était de faire éclater la division entre lui et les membres de l'Eglise anglicane. L'orgueil l'empêcha de céder lorsque, dans sa tournée d'été, il alla à Oxford, il reçut [4 sept.] les députations des autres colléges, avec mainte expression gracieuse; mais à la vue des agrégés rebelles, il ne put maîtriser sa colère; il les apostropha avec une âpreté de langage et des marques d'indignation peu convenables pour un roi; et lorsqu'ils lui offrirent à genoux leur pétition, il leur dit de se retirer; il ne voulait rien recevoir d'eux qu'ils n'eussent obéi à ses ordres, et admis l'évêque pour président.

Les agrégés avaient supporté sans s'émouvoir le courroux du souverain; ils avaient également résisté aux raisons prudentes de Penn et d'autres, qui se disaient leurs amis; ils furent maintenant [21 oct.] cités devant l'évêque de Chester, Wright, premier président du banc du roi, et Jenner, baron de l'échiquier, membres de la commission ecclésiastique et inspecteurs extraordinaires du collége. La première mesure de ces juges [22] fut d'annuler l'élection du docteur Hough, qui là-dessus leur adressa ces paroles : « My lords, je proteste ici contre tous vos actes, et contre tout ce que vous avez fait ou ferez au préjudice de mon et de mon droit, comme illégal, injuste et nul; et, en conséquence, j'en appelle à mon souverain seigneur le roi dans ses cours de justice. » Les spectateurs exprimèrent leur approbation par des applaudissements; mais la cour procéda à l'installation de l'évêque par son fondé de pouvoirs, qu'elle mit de force en possession du logement du président. Le roi se serait fort bien contenté de

cet avantage, car il désirait depuis longtemps mettre fin à une querelle qu'il regardait comme humiliante pour lui, et dans laquelle ses prétentions avaient été secrètement déclarées illégales par le premier président Herbert[1]; mais l'esprit intraitable des agrégés était toujours en révolte. Bien qu'on les eût amenés à faire une promesse d'obéissance [24] avec cette réserve, « en tant qu'elle serait légale et conforme aux statuts, » ils rétractèrent leur parole le lendemain; une nouvelle formule de soumission fut offerte et refusée [16 nov.], et vingt-cinq membres furent non-seulement destitués [10 déc.] par les inspecteurs, mais déclarés incapables, ainsi que le docteur Hough, d'obtenir aucun avancement ecclésiastique, ou, s'ils étaient laïques, d'être admis dans les ordres. Ainsi, après une guerre de neuf mois, le roi resta maître du champ de bataille; ses adversaires furent dépossédés de leurs francs-fiefs; quatorze des agrégés à demi-part (*demies*), qui avaient imité leur résistance, partagèrent leur punition; et le collége, en vertu de plusieurs lettres impératives, fut repeuplé d'hommes nouveaux, colonie bigarrée prise dans les deux religions. Ce fut néanmoins une victoire dont il n'eut pas lieu de s'enorgueillir, car elle trahissait le peu de fondement de ses prétentions à la bonne foi et à la sincérité, et elle lui valut l'inimitié de la grande corporation du clergé et de tous ceux qui étaient dévoués aux intérêts de l'Eglise[2].

Dès le commencement de ces contestations avec les universités, les catholiques modérés de la cour essayèrent d'opposer aux pernicieux conseils de Petre et de Sunderland la prudence et l'influence de Mansuete, confesseur du roi et moine franciscain de Lorraine; mais la lutte finit promptement par l'entière déconfiture des assaillants : leur champion fut renvoyé dans son pays natal avec la réputation d'un brave homme, mais au-dessous d'un office aussi important, et il fut remplacé, à la recommandation du père Petre, par Warner, recteur du collége de Saint-Omer[3].

1. « Je niai complétement que la dispensation eût aucune espèce de force, parce que les membres de ce collége, comme le sont les membres de beaucoup d'autres corporations, étaient investis de la faculté et du droit particulier de choisir leur chef. *State Trials*, XI, 1263.

2. Jacques, II, 119, 124. Kennet, 475; 481. Burnet, III, 143, 150, et notes. Histoire de la commission ecclésiastique, 30, 52, et la collection de documents dans *State Trials*, XII, I. 112.

3. Par ménagement pour Mansuete, on lui dit qu'on avait fait des objections à sa nomination parce qu'il était étranger; « mais la vérité est que ce bon capucin n'est pas propre à cet emploi : ce sera un jésuite qui aura sa place, et le P. Piters est consulté sur le choix. » Voyez Bar. 3 et 16 mars, 3 avril. Ellis,

Ce n'était pas, toutefois, la seule mortification réservée au parti modéré. Jusqu'alors il avait obtenu (et ses désirs, par le conseil des cardinaux Howard et d'Estrées, avaient été approuvés par la cour de Rome) que d'Adda remplirait sa mission de nonce auprès du roi sans en prendre officiellement le caractère. Mais on fit croire à Jacques que l'incognito gardé par d'Adda lui faisait du tort à lui-même, en ce qu'il semblait honteux d'avouer ses relations avec le chef de l'Eglise, ou n'avoir pas le pouvoir de garantir de toute insulte l'envoyé d'un prince souverain, repoussé par les préjugés religieux de ses sujets. A la pressante sollicitation du roi, Innocent donna son consentement [12 fév. 1686]. Pour ajouter à l'importance du nonce, il fut sacré archevêque d'Amasie par le primat titulaire d'Irlande dans la chapelle de Whitehall [1er mai], et un jour fut fixé pour sa réception publique à la cour dans son caractère officiel. Le soin de l'introduire fut donné par Jacques au duc de Somerset, premier lord de la chambre. Mais ce seigneur objecta la peine qu'il encourrait; et quand le roi lui offrit un pardon, il répondit qu'un pardon promis avant que l'offense eût été commise ne serait pas valide dans une cour de justice. « J'entends, » dit Jacques, « que vous me redoutiez autant que la loi. » — « Je ne saurais vous craindre, » repartit le duc, « tant que je ne commettrai pas d'offense. La justice de Votre Majesté me rassure. » Deux jours lui furent donnés pour réfléchir, après quoi le jeune duc de Grafton conduisit [3 juillet] le nonce à Windsor dans le carrosse royal, et le présenta au roi et à la reine. Somerset perdit sa place et son régiment des gardes. Jusqu'alors il s'était attiré le ridicule par sa vanité et l'arrogance de ses manières, et était connu sous le nom de l'orgueilleux duc; mais l'énergie de sa conduite en cette occasion expia ses folies passées, et sa disgrâce le couvrit d'honneur aux yeux du peuple [1].

Si le roi espérait, par ses égards pour le nonce, se concilier l'esprit du pape, il ne tarda pas à être désabusé. A sa prière, le pourpre avait déjà été donnée à l'oncle de la reine; mais aucune sollicitation ne put décider le pontife à dispenser le père Petre

Corr. I, 68, 155. Warner, confesseur de Jacques, ne doit pas être confondu avec sir John Warner de Parham, qui se fit jésuite en 1667. Le premier avait été provincial de son ordre, et était recteur du collége de Saint-Omer lorsqu'il fut appelé à la cour d'Angleterre. Il mourut à Saint-Germain en 1688. Oliver, *Collect.* 200.

1. Bar. 12 mai, 14 juill. Bonrepaus, 14 juill. Jacq. II, 116-218. Lonsdale, 31. Ellis, *Corr.* I, 272, 312.

des règles de l'ordre, et à l'élever à la dignité épiscopale. La patience de Castlemaine était épuisée : il se plaignit en termes amers de n'obtenir, lui et le maréchal d'Humières, les ambassadeurs des deux rois catholiques d'Angleterre et de France, aucun encouragement du siége apostolique ; et il déclara brutalement qu'à moins qu'il n'eût lieu d'espérer un changement de mesures, il quitterait immédiatement la cour du pape. Innocent se contenta de faire cette réponse laconique : « Lei è padrone ; » mais il ordonna au nonce de demander satisfaction au roi de l'insulte qu'il avait reçue de son ambassadeur. Jacques, quoiqu'il attribuât la vivacité de Castlemaine à un excès de zèle, le rappela en Angleterre [26 juin 1687], et, pour prix de ses services, lui donna une place au conseil [25 sept.] ; mais au lieu de charger de ses intérêts à Rome le cardinal de Norfolk, il les confia aux soins de Renaud d'Est [1], renouvelant en même temps ses sollicitations en faveur de Petre, non, à la vérité, pour la mitre, qui avait été refusée, mais pour la dignité supérieure de cardinal, qui avait été quelquefois conférée à des membres de la société. Mais Innocent fut inexorable, et Jacques se hâta de remplir de sa propre autorité ses intentions à l'égard de son ami. Le parti modéré s'était persuadé que la nomination de Petre comme conseiller privé avait été annulée en conséquence de ses représentations : le fait est que le roi attendait seulement qu'il eût obtenu la mitre ou le chapeau pour le jésuite, afin de le faire paraître au conseil avec plus d'importance. Las de la résistance ou de la temporisation du pape, il nomma Petre secrétaire du cabinet. Le dimanche suivant [6 nov.], le nouveau dignitaire se présenta à la chapelle de Whitehall, non dans le costume ordinaire de son ordre, mais dans celui de prêtre séculier ; et quelques jours après [11] il prit place, par ordre du souverain, parmi les conseillers privés. Il est difficile de peindre la surprise et le mécontentement qu'excita dans la masse du peuple la nouvelle de cette nomination. Les ennemis de Jacques l'accueillirent en secret comme un événement des plus favorables à leurs vœux ; les catholiques la déplorèrent comme une calamité publique. Pour prévenir de nou-

1. « Ceux qui y ont travaillé ont eu pour motif de décréditer le cardinal de Norfolk, que l'on croit n'avoir pas agi comme il le devait pour le P. Piters. Il y avoit une cabale de quelques catholiques ici, qui avoient eu dessein de faire venir ici le cardinal de Norfolk ; mais le projet a été renversé. Ceux qui sont liés avec le P. Piters et le P. Warner, confesseur, ont détourné le voyage du cardinal de Norfolk comme inutile, et ne pouvant produire que la division entre les catholiques, qui ne sont pas déjà trop unis. » Bar. 3 nov.

velles remontrances, on leur avait caché ce dessein ; et maintenant que la nomination était officielle, il ne leur restait qu'à gémir de l'aveuglement du monarque, et qu'à attendre dans le désespoir la révolution qu'il préparait par sa précipitation et par son imprudence [1].

Sunderland n'avait point encore perdu de vue le bâton de trésorier, premier objet de son ambition. En mai, il avait feint de se convertir à l'Eglise de Rome, ayant fait son abjuration entre les mains du père Petre [2]. Pour raisons d'état, le fait fut tenu secret ; mais il confirma le roi dans la confiance que lui inspiraient l'attachement et la fidélité du prosélyte. L'entrée de Petre au conseil avait été précédée [17 oct.] de celle de sir Nicholas Butler, jadis anabaptiste, mais maintenant soi-disant converti par Petre et créature de Sunderland ; et il était évident qu'à eux trois, Sunderland, Petre et Butler s'étaient emparés de la direction des affaires publiques [3]. Vers Noël, la tentative qu'on préparait depuis si longtemps se fit. Petre et Butler représentèrent à Jacques la nécessité de nommer un lord grand trésorier, et l'aptitude du lord président pour cet office. Mais le roi fut inflexible : il répondit, conformément à sa première déclaration,

1. Jacq. (*Mém.*), II, 77. Burnet, III, 158. Wellwood, 158, 160. Bar. 15, 96 mai, 23 juin, 6 oct. 17, 24, 27 nov. Dodd, III, 511, 533. Dans la *Gazette* qui annonce la nomination, il est appelé « l'honorable et révérend père Edward Petre, secrétaire du cabinet de Sa Majesté. » *Gaz.* 2294.

2. « Ce digne lord, » dit la princesse Anne à sa sœur (13 mars 1688), « ne va pas publiquement à la messe, mais l'entend particulièrement dans la chambre d'un prêtre, et ne laisse jamais personne y être qu'un domestique à lui. » (Dalr. 299.) Lady Sunderland, d'un autre côté, affectait un zèle extraordinaire pour le protestantisme. « Elle est assidue à l'église, en sorte qu'à en juger sur l'apparence on la prendrait pour une sainte. Elle fait l'hypocrite plus que jamais, car elle va à Saint-Martin matin et soir (parce qu'il n'y a pas assez de monde pour la voir à Whitechapel), et elle y est en dévotions particulières une demi-heure avant que les autres viennent et une demi-heure après que tout le monde est parti. Certes il n'y eut jamais de couple mieux assorti qu'elle et son mari ; car elle est dans toutes ses actions la plus grande coquine qui fût jamais, et il est le plus subtil et le plus artificieux scélérat qui soit sur la face de la terre. » Ibid. et 301.

3. Cela est représenté par Barillon comme « une grande augmentation de crédit pour my l. Sunderland, de qui les deux autres sont en quelque façon dépendants, et ne sont pas informés des affaires au point qu'il l'est. » Bar. 18 déc. Mais Bonrepaus, l'autre envoyé français, avait une idée bien différente : « Le roi connaît bien le caractère de M. Sunderland, qui est ambitieux et capable de tout sacrifier à son ambition ; et quoiqu'il n'ait pas une grande confiance en lui, il s'en sert, parce qu'il est plus dévoué qu'un autre, et qu'il s'abandonne absolument à suivre tous les sentiments de son maître pour l'établissement de la religion catholique... Ce qui paraît au public de la faveur de M. Sunderland n'empêche point qu'il ne soit dans une grande dépendance du P. Petre, qui seul a l'entière confiance du roi... Il fera chasser M. Sunderland dès que Petre lui en prendra, ne manquant point de prétexte pour cela. » Bonrepaus, 4 déc.

qu'il ne conférerait jamais un emploi d'une telle influence à aucun de ses sujets. Sunderland se hasarda à solliciter l'intervention de la reine ; mais il en reçut une réponse si décisive et si décourageante, qu'il jugea prudent de renoncer à une prétention qui, reproduite avec opiniâtreté, lui vaudrait probablement sa disgrâce [1].

Tout en s'occupant de ces petites luttes et intrigues, le roi ne perdait pas de vue l'objet principal de son ambition. Proclamer la liberté de conscience n'était qu'un premier pas : il voyait qu'il fallait quelque chose de plus qu'une proclamation royale pour donner de la stabilité à ce bienfait. Le pouvoir dispensatif en vertu duquel elle existait n'offrait qu'une base frêle et précaire, que les circonstances pouvaient le forcer de retirer, et qui, en tout cas, s'écroulerait à sa mort ; et obtenir la sanction de la législature en faveur de cette mesure, tant que la chambre actuelle des communes subsisterait, paraissait une tentative sans espoir et dangereuse. Après avoir longtemps hésité, il prononça la dissolution du parlement, et résolut de se fier à ses propres efforts et à la coopération des dissidents pour obtenir, aux élections nouvelles, des membres mieux disposés à lui prêter leur concours. 1. Dans cette vue, il fit pendant l'été une tournée de Londres à Bath, et la continua de Bath à Chester [2], visitant les villes les plus populeuses, dans lesquelles il fut reçu avec acclamations, et appelant autour de lui les propriétaires résidant dans le pays, qu'il chercha à se concilier par son affabilité, et à convaincre par ses arguments. Il leur assura qu'il ne nourrissait aucun sentiment hostile contre l'Eglise établie, et que, s'il désirait d'abolir le test, c'était parce qu'il le considérait comme une loi injuste et barbare, dont l'objet principal, son exclusion du trône, avait échoué, et qu'il devait en conséquence empêcher d'infliger à d'autres les peines qu'on lui avait destinées. Ce ne pouvait être une sauvegarde nécessaire à l'Eglise, puisque l'Eglise avait si longtemps existé sans l'avoir ; et son rappel ne porterait pas atteinte à la constitution de la chambre des communes, puisque les catholiques resteraient toujours, comme ils l'étaient depuis un siècle, exclus de cette chambre ; et certes, tant qu'une des branches de la législature, les lords, serait composée principalement, et une autre, les communes, totalement de protestants, il

1. Jacq. (*Mém.*), II, 131, 139. Lonsdale, 25.

2. A Chester, Penn et Barclay prêchèrent en faveur de la déclaration, et quelques-uns des courtisans se baignèrent à Holywell. Bar. 16, 20 sept.

fallait être déraisonnable pour concevoir aucune crainte sur la sûreté de la religion protestante. Jacques était d'un caractère ardent. De même qu'il avait pris les acclamations partielles des dissidents pour la voix de toute la population, il prit le respectueux silence avec lequel on écouta son raisonnement pour une preuve suffisante d'assentiment. Ses ministres eurent plus de pénétration : ils voyaient quelles profondes racines avait jeté dans le public la défiance de ses mesures; mais ils eurent soin de dérober leurs appréhensions à la connaissance de leur souverain[1].

2. En même temps, les « régulateurs, » bureau établi sous le prétexte de réformer les abus des corporations, reçurent l'ordre de disposer ces corps conformément aux vues de la cour; et on donna pour instructions aux lords lieutenants des divers comtés, 1° de dresser des listes des personnes dévouées au roi, et en conséquence propres à être nommés maires et sheriffs, afin que les officiers chargés des élections fussent dans les intérêts de la cour, et 2° d'assembler leurs députés et la magistrature, et de poser à chaque individu les trois questions suivantes : — Si vous êtes élu au nouveau parlement, voterez-vous pour le rappel de l'acte du test et des lois pénales? Donnerez-vous votre appui aux candidats qui s'engagent à voter pour ce rappel? Soutiendrez-vous la déclaration pour la liberté de conscience en vivant paisiblement et comme de bons chrétiens avec des hommes de principes religieux différents? — Le but du roi n'était pas douteux, et la *Gazette* eut soin de faire entendre [11 déc.] que le maintien en place dépendrait des réponses qui seraient faites. Beaucoup répondirent affirmativement; mais la plupart profitèrent d'une formule imprimée qu'on avait fait circuler dans le pays pour qu'ils l'adoptassent, disant qu'ils ne pouvaient engager leurs votes sur aucune question particulière avant qu'on en eût discuté le mérite au parlement; qu'ils soutiendraient ceux des candidats qui auraient les qualités nécessaires, et qu'ils voulaient vivre en paix avec tout le monde, à moins que l'intérêt de Sa Majesté et le gouvernement établi par la loi n'exigeassent le contraire. Quoique par ces réponses Jacques apprît la fâcheuse nouvelle que sa mesure favorite déplaisait à la grande majorité des hautes classes, il ne put se résoudre à renoncer à son projet, et il prend

1. « Le roi croit que son voyage lui a servi à ramener les esprits, et que les peuples ont été détrompés de beaucoup de faussetés. » Bar. 20, 29 sept. « Le roi d'Angleterre est fort gai et croit que toutes ses affaires vont bien. Ses ministres ne le contredisent point dans ses pensées; mais je pénètre clairement que myl. Sunderland n'est pas sans quelque trouble intérieur. » Bourcp. 9 oct.

seulement la convocation d'un parlement à quelque autre occasion plus favorable [1].

Avant de passer à la quatrième et dernière année de ce malheureux règne, il conviendra d'appeler l'attention du lecteur sur les causes nombreuses d'irritation et d'éloignement qui existaient précédemment entre le roi et son neveu et gendre, le prince d'Orange. L'appui que Guillaume avait prêté au bill d'exclusion, et l'accueil qu'il avait fait à Monmouth du vivant de Charles, étaient des offenses difficiles à oublier; et la réconciliation qu'il rechercha et obtint à la mort de ce monarque fut bientôt après ébranlée par sa conduite étrange et ambiguë au sujet des expéditions du comte d'Argyle et du duc de Monmouth. D'après toutes ces circonstances, il est clair que si d'abord il n'avait pas eu connaissance de leur projet, c'est qu'il avait préféré l'ignorer, et que si les ordres qu'il donna d'empêcher leur départ furent ensuite méconnus, c'est qu'il ne voulut pas être obéi. Jacques, toutefois, jugea prudent de dissimuler. L'excuse d'ignorance présentée par le prince fut acceptée sans être crue ; et son offre de venir combattre en personne contre l'usurpateur fut déclinée, sous prétexte que sa présence à La Haye était nécessaire pour empêcher qu'on ne fît passer du secours à l'ennemi. La victoire du roi à Sedgemoor mit fin à cette incertitude. Guillaume adressa des félicitations à son oncle ; Jacques lui fit une réponse gracieuse et affectueuse, et il s'établit entre eux une correspondance active, dans laquelle ces proches parents s'efforcèrent de déguiser leur méfiance réciproque sous les expressions du plus vif attachement [2].

Il existait deux partis qui croyaient également de leur intérêt d'empêcher toute union cordiale entre l'oncle et le neveu. Le roi de France, connaissant l'implacable inimitié de Guillaume, ordonna à son ambassadeur d'Avaux de surveiller avec soin la conduite de ce prince; et toutes les circonstances susceptibles d'une interprétation défavorable étaient communiquées à Londres par ce ministre à Barillon, qui était chargé de les présenter à Jacques sous les couleurs et avec les commentaires qu'il jugeait les plus propres à éveiller le soupçon dans l'esprit du roi. D'un autre côté, les exilés anglais de Hollande, de concert avec les mécontents d'Angleterre, tout en enflammant l'ambition de Guillaume

1. *Gazette*, 223. Lonsdale, 15, 16, 19. Reresby, 251. Dalr. 223. Kennet, 469, 470. Bonrepaus, 4 déc. Burnet, III, 183.

2. Jacq. (*Mém.*), II, 26. Dalr. 123, 124, 126, 131. Fox, *App.* 81. Clar. *Corr.* 124, 125, 127, 130.

par la perspective de la couronne d'Angleterre. avaient soin d'exciter sa méfiance en attribuant au roi des desseins contre les droits héréditaires de sa femme. Ce serait fatiguer la patience du lecteur que d'énumérer toutes les causes de discussion découvertes ou créées par ces conseillers opposés. Les principales peuvent être rangées dans les catégories suivantes. 1. La Hollande était devenue le refuge commun de tous ceux qui, sous le dernier ou le présent règne, avaient fui les poursuites pour délits politiques. Ils s'y assemblaient pour parler de leurs griefs réels ou supposés; ils combinaient des plans pour inquiéter le gouvernement d'Angleterre, et formaient des liaisons avec des hommes d'opinions semblables dans leur patrie. Il était naturel que Jacques demandât leur éloignement. Il ne voulait pas, dit-il, les priver d'un asile, mais leur ôter la facilité de communiquer avec l'Angleterre en les forçant de résider loin du bord de la mer. Il se plaignit aux Etats; mais l'influence du prince empêcha qu'on ne tînt compte de ses plaintes; il fit des remontrances plus énergiques, et on lui répondit que le retard venait du grand nombre d'autorités à consulter, et de la lenteur de formes avec laquelle procédaient les Etats. Enfin il eut recours à l'intimidation : on remarqua qu'il reportait subitement son attention de l'armée à la marine, qu'une grande quantité de vaisseaux avaient été mis en commission, et que les ouvriers travaillaient nuit et jour dans les bassins et les arsenaux. Lorsque van Citters, l'ambassadeur hollandais, s'informa du but de cet armement [23 juillet 1686], Jacques répondit simplement qu'il n'avait pas l'intention de troubler la paix de l'Europe; mais l'un des ministres fit entendre à l'envoyé que si les Etats voulaient éviter une guerre, il fallait qu'ils fissent droit à la demande du roi[1]. L'avis eut son effet, et une proclamation ordonna aux exilés de partir des districts maritimes de la république. Cet ordre, toutefois, ne s'exécuta qu'à La Haye; et le prince, soigneux de ne point offenser des hommes dont il pouvait avoir plus tard à réclamer les services, tout en s'abstenant de toute relation patente avec eux, les vit de temps en temps en particulier, et entretint une correspondance avec leurs chefs par ses conseillers favoris, Fagel, Bentinck et Halweyn.

1. « Je lui dis que ce qu'il me disait ressemblait fort à une déclaration de guerre; sur quoi il répondit : — Je ne prononce pas le mot de guerre, mais c'est à vous à considérer ce que je veux dire. » Lettre de M. van Citters, 2 août 1686.

2. L'entretien par les Etats de six régiments anglais sur le continent, que la couronne pouvait rappeler en cas d'invasion ou de révolte, était supposé avoir cet avantage, de tenir à la disposition du roi, dans un cas pressant, une troupe disciplinée et nationale dont il n'avait pas eu à payer l'entretien en temps de paix. Lors de la tentative de Monmouth on en avait fait l'expérience partielle, et l'on avait reconnu que les régiments conduits en Angleterre étaient plus disposés à se battre pour l'usurpateur que pour le souverain légitime. Ce fut une nouvelle cause d'irritation. Jacques voulut réformer la brigade en cassant les officiers de fidélité douteuse, et en les remplaçant par des hommes plus loyaux dans leurs principes et dans leurs relations. Mais Guillaume, leur général en chef, était parfaitement satisfait de la composition des régiments; il songeait à s'en servir dans le cas où il aurait à disputer la couronne d'Angleterre, et, en conséquence, il eut soin de les maintenir sous les ordres d'officiers dont les intérêts étaient identifiés aux siens. Il opposa aux demandes du roi des délais et des objections qui provoquèrent des plaintes et des remontrances. A force de persévérance, Jacques obtint le renvoi de ceux qu'il nommait ses ennemis; mais dans la nomination de leurs successeurs on eut peu d'égards à sa recommandation. Guillaume refusa fermement des commissions à tous ceux qu'il soupçonnait d'être attachés au roi ou à la foi catholique, tandis que, d'un autre côté, il faisait choix d'hommes qui dépendaient de lui, et particulièrement des officiers qui avaient été expulsés par Tyrconnel de l'armée d'Irlande. La conséquence fut que l'année d'après ces régiments n'hésitèrent point à tirer l'épée contre leur souverain naturel, et accompagnèrent avec empressement le prince dans son expédition en Angleterre[1].

3. Guillaume aussi croyait avoir ses sujets de plainte. Il était évident que l'édifice religieux que Jacques travaillait à ériger avec tant de danger pour lui-même s'écroulerait à l'avénement de la princesse d'Orange. Aussi le bruit courait que le roi était dans l'intention de l'exclure du trône, soit au profit de la princesse Anne, pourvu que cette dernière voulût embrasser la foi catholique, soit, en cas de refus, au profit du fils illégitime du roi, le jeune duc de Berwick. Qu'une telle idée ne se présenta jamais à l'esprit de Jacques, ou n'obtint pas son approbation lorsqu'elle lui fut suggérée par d'autres, la preuve en est dans son affirmation

1. D'Avaux, lettres du 12 juin, 24 août 1687; 2 avril 1688.

solennelle et dans la teneur uniforme de sa conduite à l'égard de sa fille Marie. Elle semble avoir été inventée par Barillon[1], qui, dans son zèle à servir son souverain, mettait en jeu tous les artifices qui étaient en son pouvoir pour allumer la jalousie et augmenter la division qui régnaient entre Jacques et son neveu. Ce bruit fit une profonde et durable impression sur l'esprit soupçonneux du dernier, qui se flattait depuis longtemps d'obtenir un jour la couronne d'Angleterre; et van Citters, l'ambassadeur, fut employé par lui à sonder et découvrir les dispositions réelles du monarque. Lorsqu'il fut fait mention d'un changement dans l'ordre de succession [17 août 1686], le roi répondit qu'il ne croyait pas qu'il existât un homme qui osât l'insulter par une telle proposition; que la religion ne devait pas s'établir par des actes d'injustice, et qu'il aimait trop tous ses enfants pour leur faire aucun tort[2]. Cette réponse néanmoins ne tranquillisa pas l'esprit du prince, qui demanda adroitement qu'un revenu annuel fût constitué à sa femme en qualité d'*héritière présomptive*.

1. J'attribue ce projet à l'esprit fertile de Barillon, parce que, dès le 16 mars 1685, il le suggéra à Louis comme une mesure dont quelques personnes parlaient, et que Jacques pouvait être conduit à adopter s'il était solidement établi sur son trône, par l'aide de Louis, au commencement de son règne. Barillon, 26 mars. Le roi répondit : « Il est bien à souhaiter que ledit roi puisse porter la princesse Anne, sa fille, à embrasser la religion catholique; mais il n'y a pas lieu de croire qu'il puisse éloigner par ce moyen la princesse d'Orange de la succession. » Lettre du 6 avril.

2. « Sa Majesté me dit qu'elle ne croyoit pas que qui que ce soit osât le lui représenter, et qu'elle n'y entendroit jamais;... que Dieu n'avoit jamais existé d'aucun roi ou prince qu'ils fissent des lâchetés ou des injustices pour l'établissement d'aucune religion, bien loin d'approuver un tort aussi inouï qu'elle feroit à ses propres enfants, pour qui elle avoit la plus grande estime. » Lettre de van Citters, 27 août. Je ne transcrirai pas l'écrit qu'à cette époque l'envoyé remit aux mains du roi. On prétendait que c'était un rapport secret du conseil privé; mais ce n'était évidemment, comme Jacques l'assura, qu'un faux, probablement forgé pour découvrir ses sentiments sur le sujet dont il traite. On peut en voir la substance dans Mazure (II, 161), qui l'a introduit dans son livre, mais en langage beaucoup plus convenable que dans l'original. Quelques personnes ont soupçonné Bonrepaus d'en être l'auteur; mais il ne me paraît pas croyable qu'aucun Français ait pu l'écrire. En conséquence d'un passage qui s'y trouvait, l'engageant à rechercher, par la soumission, la protection du roi de France, « S. M. me dit avec chaleur qu'elle étoit résolue de ne pas flétrir sa couronne en aucune manière; qu'elle vouloit que le monde sût qu'elle étoit née Anglaise, et qu'ayant son ambassadeur à Rome, quoiqu'elle eût un grand respect et vénération pour le saint-siége, elle ne feroit jamais rien (quoique déplaisir que Sa Sainteté en pût avoir) qui la mît au-dessous des rois de France et d'Espagne; et enfin, s'écriant avec emportement : — Vassal, vassal de la France! Monsieur, si le parlement avoit voulu, s'il vouloit encore me donner les moyens nécessaires, j'aurois porté la monarchie et je la porterois encore à un aussi haut degré de considération qu'elle ait jamais été sous le règne d'aucun des rois mes prédécesseurs, et cela ne seroit peut-être pas mauvais pour votre état. » Van Citters, ibid. Les deux ministres de Hollande et d'Espagne étaient convaincus que le bruit d'une ligue entre Jacques et Louis n'était pas vrai.

Quelques-uns des conseillers catholiques, jaloux de mériter sa faveur, sollicitèrent le roi d'accéder à cette requête ; mais Jacques n'était pas homme à donner son argent avec le soupçon qu'on pourrait s'en servir contre lui, et il éluda la demande en répondant que l'héritier de la couronne ne pouvait réclamer aucun revenu, à moins de le dépenser dans le royaume[1]. Ayant échoué sur ce point, Guillaume adopta un plan qui devait mettre en sa possession le compétiteur supposé de sa femme. Le prince George était allé voir en Danemarck le roi son frère, et l'on persuada à Anne d'exprimer le désir de passer le temps de cette absence auprès de sa sœur Marie. Jacques accorda volontiers la permission [3 mars 1687] ; mais au bout de quelques jours [7] il se repentit de sa facilité et rétracta sa parole, sous prétexte qu'il n'était pas d'une bonne politique de permettre que deux sœurs, les plus proches héritières du trône, fussent en même temps au pouvoir d'un état étranger[2].

4. L'expédient réel par lequel le roi espérait donner de la stabilité à ses plans en faveur de ses sujets catholiques, ne se rattachait à aucun changement dans l'ordre de succession. Il s'était persuadé que l'on pourrait amener Guillaume à approuver l'abolition générale des lois pénales en matière de religion, et même à prendre l'engagement de soutenir cette mesure après la mort du monarque régnant. Dans ce but, il envoya en Hollande sir William Penn, le fameux quaker, pour prêcher la tolérance au prince et à la princesse, et les convaincre que toute restriction à la liberté du culte religieux était contraire aux droits inaliénables de la conscience. Mais l'adresse et l'éloquence de Penn furent déjouées par la ruse d'un conseiller plus agréable, qui suggéra une réponse propre à anéantir d'un coup les vues et les espérances du roi : à savoir, que, tout ennemis qu'ils étaient de la persécution, ils ne donneraient jamais leur consentement au rappel de l'acte du test, parce que cet acte était nécessaire au maintien de la foi protestante[3]. Ce conseiller était Burnet l'historien, qui, ayant profondément offensé le roi et son frère sous le règne de Charles, avait demandé et reçu la permission de voyager à l'avénement de Jacques. D'Italie il revint en Hollande, où il fut invité à la cour du prince et parvint bientôt à un haut

1. D'Avaux, 10 janv. 1687, 20 mai 1688. Burnet, III, 125.

2. Bar. 13, 19, 24 mars 1687. Rochester et Churchill furent soupçonnés par le roi d'avoir été les conseillers d'Anne en cette occasion.

3. Burnet, III, 132, 133. D'Avaux, 23 janv. 1687.

degré de faveur et de confiance. La connaissance des hommes et des partis rendait ses informations très-précieuses, et son caractère de théologien lui permettait de rendre à son patron un service important en persuadant au faible esprit de la princesse que la loi d'Angleterre, qui, dans le cas de son avénement à la couronne, lui donnerait la supériorité sur son mari, était contraire à la loi de Dieu, qui, en tout temps, lui conférait l'autorité sur elle, et qu'elle était obligée en conscience de remettre aux mains du prince le souverain pouvoir dont elle pourrait hériter un jour par droit de naissance. Sous cette impression, ayant envoyé chercher Guillaume, elle lui fit, en présence de son instructeur, la promesse solennelle que, quelle que fût l'autorité qui pourrait lui échoir en partage, ce serait lui qui la posséderait et l'exercerait; il commanderait, elle se conduirait en femme aimante et soumise, et en retour de cette preuve d'affection, tout ce qu'elle demandait, c'était que puisqu'elle pratiquait le commandement : « Femmes, obéissez à vos maris en toutes choses, » il pratiquât l'autre : « Maris, aimez vos femmes. » Par ces paroles, elle faisait allusion à sa liaison avec mistress Villiers, depuis lady Orkney; mais Guillaume, tout en exigeant l'accomplissement de la promesse, eut soin de se soustraire à l'obligation de tenir la condition[1].

5. Skelton, qui représentait le roi d'Angleterre à La Haye, avait encouru le déplaisir des Etats et du prince : le leur, par suite d'une tentative de se saisir, à l'aide de quelques officiers anglais, de la personne de sir Robert Peyton, un des proscrits; et le sien, à cause d'une intervention réelle ou imaginaire dans ses intrigues amoureuses, intrigues connues de tout le monde, quoique Guillaume cherchât à se persuader qu'elles étaient enveloppées de ténèbres impénétrables[2]. Jacques transféra Skelton au poste plus élevé d'ambassadeur à Paris, et lui choisit pour successeur White, Irlandais qui avait été fréquemment employé à Bruxelles et à Madrid par Charles II, et était généralement connu sous le nom de marquis d'Albeville, titre qu'il avait reçu

1. Burnet, III, 123, 131. « Depuis cette époque il parut avoir en moi la plus grande confiance. » Burnet parle de cette suggestion comme si elle était venue de lui; lord Dartmouth infère, d'après son récit même, qu'il était employé par le prince. 131, note.

2. Voyez la lettre interceptée du docteur Covell à Skelton, sur la conduite de la princesse durant les mauvais traitements qu'elle reçut de son mari, dans la correspondance de Clar. I, 165. Covell était son chapelain; il fut, en conséquence de cette lettre, renvoyé par le prince.

de l'empereur au lieu de la rémunération pécuniaire due à ses services. Albeville était catholique, et par conséquent moins agréable aux Etats, mais plus propre à exécuter fidèlement la mission dont il était chargé [1]. Il était porteur de la recommandation du roi en faveur des officiers impliqués dans la tentative faite sur Peyton, et s'il ne put empêcher qu'on ne les cassât, on lui permit du moins de les faire transporter sains et saufs en Angleterre [2] [10 oct.]. Il parvint aussi, quoique avec beaucoup de peine, à faire renvoyer Burnet de la cour du prince; mais ce ne fut guère qu'un renvoi nominal; car si Guillaume ne lui parla plus en personne, il continua de le consulter sur les affaires d'Angleterre par l'entremise de ses conseillers confidentiels, Halweyn et Dyckvelt [3]. Mais quant aux deux objets principaux de sa mission, Albeville ne fut pas heureux. Ce fut en vain qu'il assura au prince que la résolution du roi était de maintenir l'ordre légal de succession; qu'il n'avait jamais conçu, qu'il ne pouvait un seul instant concevoir une pensée aussi cruelle et aussi injuste que celle de priver sa propre fille d'un droit héréditaire. L'assurance fut reçue avec des témoignages de confiance que le cœur démentait. Guillaume ne voulut pas non plus écouter les arguments de l'ambassadeur en faveur d'une liberté totale de conscience. Il était, dit-il, ami de la tolérance, mais seulement dans un sens limité : il désirait que les catholiques d'Angleterre pussent jouir de toutes les libertés dont jouissaient les catholiques des Provinces-Unies; mais il n'osait consentir à l'abolition de l'acte du test, parce que c'était la seule garantie de l'Eglise établie sous un monarque catholique [4].

6. Bientôt après la mission d'Albeville, de nouveaux soupçons et de nouvelles inquiétudes furent excités par la disgrâce de Ro-

1. Il avait précédemment rendu quelques services au roi de France, et, avant son départ, Barillon non-seulement lui fit présent de 300 guinées au nom de Louis, mais lui promit une pension. En échange, il s'engagea à entrer en relations avec d'Avaux à La Haye, et à envoyer des notes pour Barillon dans ses lettres à Sunderland, bien qu'il lui fût ordonné de correspondre officiellement avec l'autre secrétaire, le comte de Middleton. Barillon, 2, 23 sept. 1686, 3 mars 1687. A La Haye, il travailla avec tant d'ardeur à réconcilier le roi et le prince, que d'Avaux douta de sa sincérité; mais ce doute se dissipa bientôt, et d'Avaux lui fit donner une nouvelle gratification de 150 guinées en sus de sa pension. D'Avaux, 23 janvier, 12 juin 1687. Voyez aussi Burnet, III, 163.

2. D'Avaux, lettres des 30 janvier, 27 mars, 14 mai. Burnet, III, 173. Il nous dit qu'il suggéra à la princesse les réponses qu'elle fit à son père, qui l'avait requise de renvoyer Burnet.

3. D'Avaux, lettres des 23 janvier, 24 avril.

4. Id. lettre du 23 janvier.

chester et les mesures de Tyrconnel. Des messagers d'Irlande arrivèrent à Loo et à La Haye, et Fagel, Bentinck et Halwegen se consultèrent avec Burnet et les chefs des proscrits; mais Guillaume était trop circonspect pour écouter ceux qui conseillaient d'avoir immédiatement recours aux armes; et doutant de la fidélité des rapports que lui faisaient ses partisans anglais, il envoya à Londres comme agent Dyckvelt [11 février], homme d'Etat d'une sagacité rare et d'une habileté consommée. Pour éviter les soupçons, Dyckvelt fut chargé d'une mission extraordinaire des Etats, et eut pour instructions de s'enquérir de la destination des armements qui, disait-on, se préparaient dans les ports d'Angleterre [1]. Mais Jacques, qui était instruit de la vérité, se plaignit en termes amers de la défiance et de la duplicité de son gendre, et répondit à la question de l'ambassadeur, qu'il n'avait pas l'intention de troubler la paix de l'Europe, ni d'interrompre, comme le bruit en courait, l'ordre légal de succession [2].

Dyckvelt resta quatre mois en Angleterre, et semble d'abord avoir flatté le roi de quelque espoir que le prince consentirait à la suppression du test et des lois pénales. Car Guillaume était alors tout occupé de son projet favori de former une confédération générale contre la puissance de la France; ce qui faisait qu'il était important pour lui de gagner, s'il était possible, son beau-père, et d'éviter toute cause d'offense à ses alliés catholiques. C'est pour cela probablement que lorsque le roi publia la déclaration de liberté de conscience [4 avril], l'envoyé l'approuva hautement, comme une mesure dictée par la justice et la religion; mais, avant son départ, il lui fallait révéler le refus de Guillaume à Jacques et à l'ambassadeur du roi d'Espagne, allié du prince. Il allégua pour excuse à ce dernier, que le rappel du test jetterait le royaume dans les mains des dissidents et des ré-

1. Dyckvelt eut sa première audience le 3 de mars; le 7, la comtesse de Sonderland écrivit au prince la lettre extraordinaire conservée par Dalrymple, pour le mettre en garde contre toute négociation pour l'abolition du test et des lois pénales.

2. D'Avaux, 6 fév. Burnet, III, 164. Jacques savait d'avance l'objet de cette mission. « Le prince d'Orange, » disait le roi, « juge des autres par lui-même. Il croit, parce qu'il a été d'avis de m'exclure, que le même dessein pourrait me venir dans l'esprit. Cependant ceux qui me connoissent me croiront fort éloigné d'une pensée si injuste et si impraticable... Il prend la résolution de me envoyer ici par les Etats un homme qui lui est entièrement affidé, par le moyen duquel il espère fortifier et encourager tous ceux qui sont de son parti... Il juge de moi par lui-même, mais il se trompe fort. C'est Dieu qui donne les couronnes, et mon intention est bien loin de rien faire contre la justice et le droit. » Bar. 27 janv. 1687.

tholiques, des dissidents qui étaient républicains par principes, et des catholiques qui étaient les créatures de leur ennemi commun, le roi de France. Mais Jacques réfuta ses raisons; lui assura qu'il persisterait dans ses vues; et le requit d'informer le prince et la princesse qu'il était de leur devoir de soumettre leur jugement au sien : car il était le chef de la famille, et avait droit à leur obéissance [1].

Dans l'intervalle, Dyckvelt, fidèle aux instructions du prince, avait profité de l'occasion pour constater la force de l'armée royale, l'état des finances du roi [2], et les sentiments et les ressources des divers partis. Il entra en relations, personnellement ou par lettres, avec les partisans secrets de Guillaume, assura aux mécontents que le prince ne se soumettrait jamais à aucune mesure qui pourrait affaiblir la prépondérance de l'Eglise établie, et conseilla aux dissidents de ne pas prendre parti dans la lutte, et d'attendre du successeur de Jacques une tolérance plus légale et plus durable. Il avait même fait la promesse aux catholiques que s'ils s'en rendaient dignes par leur conduite, ils trouveraient dans Guillaume un protecteur contre les vengeances futures de leurs ennemis.

A son retour en Hollande [9 juin], il emporta des lettres remplies d'expressions d'attachement et d'offres de services à Guillaume, de la part du marquis de Halifax, des comtes de Shrewsbury, Bedford, Devonshire, Clarendon, Sunderland, Danby, Nottingham et Rochester, de l'évêque de Londres, des lords Lumley et Churchill, de l'amiral Russell, et de plusieurs autres personnes de haut rang et de grande influence. Ce n'était pas que tous eussent le même but, ou fussent même instruits des vues et des opinions les uns des autres. Halifax, Sunderland, Clarendon et Rochester voulaient principalement s'assurer la bienveillance du prince, qu'ils regardaient comme le successeur probable du roi; mais la plupart des autres allaient beaucoup plus loin : Danby, même aux jours de sa puissance, avait recherché l'amitié du prince contre les intérêts de Jacques; l'évêque [3] et Devonshire, Bedford, Shrewsbury et Lumley avaient

1. Voyez la dépêche de Ronquillo dans Mackintosh, 681, et d'Adda, 640; aussi Bar. 12 juin.

2. Suivant Bonrepaus, qui avait vu les comptes de la trésorerie, Jacques, après le payement de toutes les dépenses, avait un surplus de 100,000 l. par an. Lettre du 4 juin.

3. La meilleure excuse pour le style profane de la lettre de l'évêque est qu'il avait peur qu'elle fût interceptée et son secret découvert. Il y prie Dieu qu'il

des griefs particuliers à venger : les deux derniers, qui avaient abandonné la foi catholique, étaient jaloux aussi de déployer leur zèle pour la croyance qu'ils avaient adoptée ; et tous ceux-ci sollicitaient de Guillaume une intervention armée, qui, en considérant la religion et la liberté, assurât la succession à lui et à sa femme, et peut-être les mît immédiatement sur le trône. Il eût été imprudent de mettre ces sentiments par écrit, et, en conséquence, dans leurs lettres ils se bornaient à des expressions générales et douteuses, dont le porteur était autorisé à expliquer le véritable sens[1].

Le compte que Dyckvelt rendit de sa mission ouvrit une perspective plus attrayante à l'ambition du prince, et ranima toutes les vastes espérances qu'avait fait naître le bill d'exclusion. On ne doit pas supposer, sans doute, qu'il forma dès lors le plan même de l'association qui le plaça plus tard sur le trône d'Angleterre — cette mesure particulière fut amenée par des événements dont il ne fut pas le maître — mais il résolut de se tenir prêt à tout ce qui pourrait arriver et de profiter de la première occasion favorable que lui offrirait l'imprudence ou la mort du roi. Jusqu'alors, dans sa correspondance avec son oncle, son langage avait été réservé, mais respectueux, sentant plutôt le doute que la détermination : maintenant il prit un ton plus résolu, et, dans ses réponses à deux longues communications de Jacques, pleines d'argumentations [7 et 24 juin], il dit que, bien qu'il aimât mieux perdre la vie que de se faire persécuteur, cependant, dans aucune circonstance quelconque, pas même pour monter sur le trône d'Angleterre, ou sur tous les trônes de l'Europe, ni lui ni la princesse ne consentiraient au rappel des

n'arrive aucun chagrin au roi, au moment même où il travaille à le dérober. Voyez-la dans Dalr. 199.

1. Voyez-les dans Dalr. 190-200. L'opposition de lord Devonshire contre la cour vint de la circonstance suivante. En 1686, le colonel Culpepper fut frappé dans l'antichambre du roi, et fut condamné, pour cette offense, à perdre la main, mais obtint sa grâce après un long emprisonnement. L'année suivante le comte frappa Culpepper avec une canne près du salon de la reine, et quoiqu'il réclamât le privilége de la pairie, fut condamné par la cour du banc du roi à une amende de 30,000 l., et à rester en prison jusqu'à ce que l'amende fût payée. Pendant quelque temps il brava cette cour ; mais lorsque le procureur général leva copie du jugement pour que l'amende pût être perçue par l'échiquier, il chercha à faire sa paix par l'entremise de la duchesse de Mazarin, rentra en faveur, et on lui fit entendre que l'amende ne serait pas exigée s'il se conduisait convenablement. Les choses en restèrent là jusqu'à la révolution, où les lords (15 mai 1689) déclarèrent la procédure du banc du roi attentatoire à leur privilége, l'amende exorbitante, et qu'aucun pair ne pouvait être mis en prison pour non payement d'une amende. Voyez *State Trials*, xi, 1372. Bar. 30 oct. 6, 10 nov. Bonrep. 7 nov. *L. Journ.* xiv, 211.

lois qu'ils croyaient nécessaires au maintien du culte protestant [1]. Ce fut ce qui décida le roi, malgré les remontrances de plusieurs membres du conseil, à dissoudre le parlement, pour déjouer l'intrigue de Guillaume et des chefs de l'opposition [2]; tandis que le prince de son côté, pour encourager et stimuler le zèle et ses amis en Angleterre, leur assurait que si Jacques tentait, à l'aide d'un « parlement gagné, » de rappeler l'acte du test et les lois pénales, il se joindrait à eux avec une force armée, et tirerait avec eux l'épée pour la défense de leur commune religion. A cet effet, il dépêcha [8 août] Zuyleistein, autre envoyé, sous prétexte d'offrir ses condoléances au roi et à la reine à l'occasion de la mort de la duchesse de Modène. Zuyleistein tint la même conduite que Dyckvelt, et après avoir consulté les chefs des mécontents, s'en retourna à La Haye avec des lettres et des assurances d'appui [3].

7. Cette mission fut suivie de la publication d'une lettre écrite sur le même sujet, par Fagel, le pensionnaire, à Stewart, homme de loi écossais, qui d'ennemi et de proscrit avait été converti à la cause royale par l'adresse de sir William Penn. Stewart, comptant sur son ancienne influence sur le prince, avait obtenu du roi la permission d'entrer en correspondance au sujet des lois pénales; et Fagel saisit avec joie l'occasion de répondre que Leurs Altesses étaient ennemies de la persécution religieuse et disposées à accorder aux catholiques de la Grande-Bretagne la liberté de culte dont jouissaient les catholiques de Hollande, mais qu'elles ne consentiraient jamais au rappel du test ou de tout acte ayant pour objet la sûreté de l'Église protestante; que les lois qui fixaient simplement les conditions d'admission aux emplois ne pouvaient être taxées d'injustice, et que l'on ne pouvait appeler persécuteur l'homme qui ne cherchait pas à punir la croyance religieuse d'un parti, mais seulement à maintenir les établissements religieux de l'autre [4].

Il n'y avait rien dans cette lettre qui n'eût été souvent répété par Dyckvelt au roi, et par le prince à Albeville. Mais elle était destinée en réalité à éclairer d'autres personnes; les princes

1. D'Avaux, 19 juin, 6 juill. Id. *Négociations*, VI, 33. Bar. 17 juill. Bonrepaus, 21 juin. Dalr. 184.

2. « Le considerationi principali erano che dal scoglierlo (il parlamento) si reniavano ad eludere tutti gl'intrighi del principe d'Oranges. » D'Adda, 8 aug.

3. Dalr. 200-210. Zuyleistein fut créé plus tard comte de Rochford.

4. Dumont, VII, part. II, p. 151. *State Tracts*, 334.

catholiques, alliés de Guillaume, qui y verraient qu'il n'avait aucune inimitié réelle pour ceux qui professaient la foi catholique, et les protestants de la Grande-Bretagne qu'elle disposerait à le regarder comme le ferme et invariable champion de la prépondérance protestante dans l'empire britannique. Dans cette vue, elle fut publiée en hollandais, en français, en anglais et en latin, et quarante-cinq mille exemplaires en furent envoyés pour être répandus en Angleterre, où, en raison de la haute place que Fagel occupait dans la confiance du prince, elle fut considérée comme un document public, ayant un caractère semi-officiel. Les amis de Jacques toutefois ne la laissèrent pas passer sans réponse. La traitant comme l'œuvre de Guillaume lui-même, ils censurèrent sévèrement l'indécence de cette publication. Quel droit, demandèrent-ils, un prince étranger pouvait-il avoir d'annoncer aux habitants d'un grand empire qu'il condamnait la manière de gouverner de leur souverain? L'acte du test, soutenaient-ils, était injuste, parce qu'il privait les pairs catholiques de leurs droits de naissance, bien qu'innocents de tout crime; parce qu'il était fondé sur les mensonges et faux aveux de Titus Oates, et parce que son objet réel avait été l'exclusion de Jacques, tandis que ses vraies victimes étaient ceux qui on avait soumis à ses dispositions, afin de l'atteindre à travers eux. Il était en outre préjudiciable aux protestants eux-mêmes, en ce qu'il imposait à des gens qui n'étaient point accoutumés à de telles investigations, la nécessité de se prononcer solennellement sur la vérité ou la fausseté d'une opinion métaphysique, et de déclarer que l'invocation des saints était idolâtre, quoique la forme de cette invocation fût elle-même équivalente à un désaveu d'idolâtrie, et que justifier le test, en alléguant que ce n'était qu'une simple condition d'admission aux emplois, était un prétexte dont Fagel lui-même reconnaîtrait la fausseté et l'injustice si, par une loi semblable, il se voyait privé de la part qu'il avait dans le gouvernement des Provinces-Unies [1].

Quelle que pût être la force de ces arguments, la publication de la lettre de Fagel répondit complétement aux vues de son auteur.

1. Jacq. II, 145-151, et la réponse de Stewart à Fagel. Les pairs catholiques à cette époque, étaient le duc de Berwick, le marquis de Powis, les comtes de Salisbury, Peterborough, Portland et Cardigan, le vicomte Montague, et les lords Abergavenny, Audley, Stourton, Hunsdon, Petre, Gerard de Brandon, Arundel de Wardour, Teynham, Carrington, Widdrington, Belasyse, Langdale, Clifford, Jermyn de Dover et Waldegrave. L'année suivante, sir Francis Radclyffe fut créé comte de Derwentwater.

teur. Le ton de modération qui la distinguait fit croire au pape, à l'empereur et aux princes catholiques que Guillaume était disposé à accorder aux catholiques de la Grande-Bretagne toute l'indulgence qu'ils avaient droit d'espérer; et en désignant aux protestants anglais le prince et la princesse comme les défenseurs de l'acte du test, elle les constitua de fait chefs du parti. D'un côté elle calmait la méfiance de ses alliés : de l'autre elle encourageait ceux de ses amis qui étaient timides, affermissait les incertains, et les stimulait tous à la résistance et à l'énergie [1].

Mais, demandera-t-on, de quel grand secours Guillaume pouvait-il être aux mécontents d'Angleterre? Il n'était pas souverain des Provinces-Unies; il ne disposait pas de leurs forces de terre et de mer. Il n'était que le serviteur des Etats généraux, tenu d'obéir à leurs ordres, et responsable envers eux de sa conduite. Employer leurs armées à une guerre étrangère sans leur permission, c'était violer la constitution, et leur révéler son véritable but, c'eût été faire échouer son dessein en le rendant public. C'était une grave et inquiétante difficulté, et l'art consommé avec lequel elle fut surmontée prouve la sagacité politique du prince et de ses conseillers. 1. Ainsi que ses amis, il éprouvait ou feignait d'éprouver les craintes les plus profondes pour l'existence même du culte réformé. Suivant eux, Louis et Jacques étaient unis par l'amitié la plus étroite, et avaient formé une ligue impie pour l'extirpation du protestantisme. Le premier avait déjà joué son rôle par sa révocation de l'édit de Nantes : le second suivait ses pas aussi rapidement que les circonstances le permettaient; et de l'Angleterre et de la France ils étendraient leurs vues sur les Provinces-Unies, dont la religion et l'indépendance étaient évidemment en péril. Cette opinion ne s'arrêtait pas aux cercles politiques, elle était répétée et soutenue du haut des chaires; on forgea et publia une correspondance entre les deux jésuites Petre et La Chaise, qui confirmait ces projets; on répandit avec activité des gravures représentant les souffrances des protestants français, et des pamphlets propres à enflammer les haines religieuses; les ministres, pour faire une plus grande impression sur l'esprit public, se rendirent en corps auprès du prince, le remercièrent des services qu'il avait rendus à la cause du protestantisme, et reçurent pour réponse qu'il n'y avait jamais eu de circonstances qui exigeassent plus impérieusement leurs prières et leurs efforts, parce qu'il n'y en avait jamais eu

1. Burnet, III, 203, 206; aussi 165, note.

où le vrai culte de l'Evangile fût attaqué par des ennemis plus puissants et plus déterminés. Par ces artifices, les passions du peuple furent portées à un tel degré de frénésie, que les modérés se virent condamnés à garder le silence, de peur d'être mis en pièces par le zèle d'une populace furieuse [1].

2. Tandis que le prince s'assurait ainsi l'adhésion des basses classes, il excitait ou fomentait secrètement une suite de petites querelles entre les Etats et son beau-père. 1. La compagnie anglaise des Indes Orientales avait fait des plaintes amères des torts que leur causaient les Hollandais de Bantam et de Masulipatam; et Jacques exigea d'un ton ferme et menaçant une réparation immédiate. Guillaume engagea les Etats à temporiser; ils protestèrent contre les prétentions exorbitantes de la compagnie, ils s'excusèrent de leur lenteurs sur le besoin d'avoir le témoignage de leurs propres serviteurs, et, s'ils offrirent une réparation, ce fut en termes évasifs et peu satisfaisants. 2. Peu après une flotte de corsaires algériens, commandée par des renégats hollandais, parut dans la Manche, dans le dessein d'exercer ses déprédations sur le commerce des Provinces-Unies. L'amiral jeta l'ancre dans le port de Plymouth [22 juin 1686] et réclama, en vertu du traité entre le roi et la régence, la permission de vendre ses prises. Son droit d'entrée au port fut reconnu; mais la permission qu'il demandait fut refusée; et cependant les Etats firent de violentes remontrances contre cette détermination: les partisans du prince en Angleterre et en Hollande accusèrent Jacques d'être ligué en secret avec les infidèles contre les hérétiques, et le roi, pour faire cesser leurs clameurs, donna ordre à l'amiral Strickland de chasser les pirates de la Manche. 3. Une troisième cause de dissension vint de l'accueil que Burnet, à qui Jacques attribuait plusieurs libelles, reçut en Hollande. Ayant été cité à comparaître, il fut déclaré fugitif par la haute cour de justice en Ecosse, mais en revanche il obtint des lettres de naturalisation, et une promesse de protection des Etats. Albeville demanda qu'on le livrât conformément au traité de Breda; mais il lui fut répondu que Leurs Altesses entendaient l'article de ce traité dans un sens tout différent de celui du roi d'Angleterre [2].

1. D'Avaux, 26 févr. 11 mars, 10 juin, 20 juillet, 10 août. Parmi ces faux [illegible] aussi une lettre d'un jésuite de Liége à un jésuite de Fribourg, que l'on peut voir dans Echard, 1820; aussi Burnet, III, 169, 170, note, et d'Avaux, 4 juillet.

2. Pour les Algériens, voyez Bonrepaus, 9, 16, 21 juin. Ellis, *Corr.* I, 157, [illegible] au sujet de Burnet, d'Avaux, 17 juillet, 7 août, 29 janv. 10, 24 fév. *State Trials* XI, 1103-1124. Burnet, III, 194.

Enfin, Jacques redemanda les six régiments anglais au service des Provinces-Unies; les Etats refusèrent. Il invoqua la loi des nations : ils repliquèrent que les jurisconsultes de Hollande n'admettaient pas l'interprétation donnée à cette loi par ceux d'Angleterre; il réclama les services de la brigade aux termes de la capitulation entre le prince d'Orange et le comte d'Ossory; les Etats (quoique les troupes anglaises à leur solde eussent été commandées jusqu'alors en vertu de cet acte même) la déclarèrent sans valeur, parce qu'elle n'avait jamais été ratifiée dans les formes. Pour en finir, le roi par une proclamation [15 mars] rappela ceux de ses sujets qui servaient à l'étranger; mais son appel ne fut écouté que par trente-six officiers et un petit nombre de soldats [1], qui formèrent le noyau de trois nouveaux régiments, composés principalement de catholiques. L'effet de ces contestations fut à l'avantage de Guillaume, en ce qu'elles aliénèrent les esprits des principaux membres des Etats, qui se trouvèrent disposés à laisser passer les mesures propres à nuire à un prince qu'ils craignaient et haïssaient.

3. Mais le principal objet de sa sollicitude était de se pourvoir d'hommes, de vaisseaux et d'argent, sans découvrir en même temps son dessein réel. Ses partisans commencèrent par répandre le bruit que Louis et Jacques avaient formé une ligue secrète pour faire la guerre aux Provinces-Unies au printemps suivant; mais ce mensonge [2] aurait manqué son but sans les

1. Burn. III, 208. D'Avaux, 12, 24 févr. 16, 18, 25 mars. Bar. 12 févr. 25 mars. L'idée du rappel de ces troupes venait du cabinet français, dans le but d'affaiblir l'armée et d'entraver les desseins des Etats. D'Avaux la suggéra à Albeville et Albeville à Jacques, sous prétexte qu'il ne pourrait compter sur la fidélité des six régiments tant qu'ils resteraient sous le commandement du prince. Il l'approuva, et proposa à Louis de les prendre à son service; mais Louis préféra fournir la paye de deux mille hommes, pourvu qu'ils restassent en Angleterre. Mais dans l'intervalle Sunderland avait découvert l'origine du projet, et mit aussitôt tous les obstacles possibles à la négociation, jusqu'à ce que ses services eussent été achetés par une nouvelle gratification de 2,250 l. Immédiatement après, Albeville reçut l'ordre de rappeler les troupes. Voyez d'Avaux, 22 août 1687, Bar. 9 janv. 1688, et la réponse de Louis, 16 janv. La paye des deux mille hommes montait à 42,048 l. par an.

2. D'Avaux, parlant des faux bruits de La Haye, se sert de ces expressions : « Le prince et ses créatures ont au suprême degré le talent des Autrichiens, de débiter effrontément une menterie qu'ils savent bien devoir être détruite trois jours après. » 6 fév. 1687. Qu'il n'existât aucune ligue entre les deux monarques, soit contre les Etats, soit pour soutenir Jacques en Angleterre, cela est clair d'après toutes les dépêches des ministres français, et en particulier d'après une lettre de Louis XIV à d'Avaux, en réponse à une insinuation à ce sujet : « Comme ce prince ne doute pas de mon affection et du désir que j'ai de voir la religion catholique bien rétablie en Angleterre, il faut croire qu'il se trouve assez de force et d'autorité pour exécuter ses desseins, puisqu'il n'a pas recours à moi. » 17 juill. 1687.

déprédations des corsaires algériens, et l'attente d'une autre visite des pirates dans le cours de l'été prochain. Pour protéger leur commerce, les Etats votèrent une levée de neuf mille marins, et le prince non-seulement mit en commission vingt vaisseaux de guerre, mais prit sur lui d'ordonner, sans autorisation, d'en mettre vingt de plus en réparation, de manière à pouvoir tenir la mer sous peu de jours. Il eut aussi l'adresse d'obtenir des Etats un ordre portant que les vaisseaux ne stationneraient pas comme de coutume dans les havres des différentes amirautés, mais se rassembleraient, soit à Flessingue, soit à Willemstadt, deux ports qui étaient sa propriété, et où il pouvait commander en maître. Quant à l'armée, il n'osa pas lever de nouvelles troupes; mais il conclut des traités secrets avec différents princes d'Allemagne, qui s'engagèrent à fournir à sa réquisition plusieurs milliers d'hommes pour la défense de la frontière méridionale, dans le cas où les troupes hollandaises seraient retirées par le prince pour quelque expédition lointaine. Pour se procurer l'argent nécessaire à l'équipement de la flotte, le produit des douanes fut presque doublé par de nouveaux et sévères règlements, et sur ses vives remontrances que plusieurs forteresses tombaient en ruines, on vota un emprunt de 4,000,000 de florins pour leur réparation. On ordonna, il est vrai, que l'emprunt serait fait par portions égales, en quatre années successives; mais le trésorier par l'influence et la protection du prince obtint la somme entière à la fois, et la tint à la disposition de son patron [1].

Jacques cependant poursuivait le cours de ses projets dangereux et désespérés. L'inutilité de ses précédents efforts aurait dû lui prouver la folie d'espérer obtenir le consentement d'hommes dont il continuait de blesser les préjugés et de fouler aux pieds les droits. Mais c'était un de ces esprits pour qui les leçons de l'expérience sont perdues. Quoique les intrigues de cabinet, les destitutions et les interrogatoires eussent échoué, il ne voyait aucun sujet de découragement; la justice même de la chose, l'intérêt des dissidents et l'influence de la couronne convertiraient, pensait-il, peu à peu à son opinion, et sa résolution était bien prise de ne point convoquer de parlement qu'il ne fût sûr de la majorité dans les deux chambres. Le consentement du prince d'Orange, qu'il avait jadis considéré comme nécessaire,

1. Nég. du comte d'Avaux, VI, 9, 13, 28, 44, 59, 64, 66.

était aujourd'hui moins important. La reine était grosse, et son enfant, si c'était un garçon, comme il s'en flattait, aurait le droit de succession, à la place de sa fille la princesse Marie. Il vit avec satisfaction le découragement soudain où cette nouvelle jeta ses adversaires; mais à ce bruit on en opposa un autre qu'on répandit avec beaucoup d'activité, à savoir que la grossesse de la reine n'était qu'une feinte, le premier acte d'une comédie qui se terminerait par la production d'un enfant supposé, un faux prince de Galles, à l'exclusion des véritables héritiers protestants [1]. Dans des circonstances ordinaires, un conte si peu vraisemblable n'aurait pu trouver aucun crédit; mais l'esprit de parti l'accueillit avec avidité, et, pour lui donner plus de vraisemblance, l'histoire de la « prétendue conception » de la reine Marie par Fox, le martyrologiste, fut réimprimée et distribuée parmi le peuple sous le titre de « Idem iterum, » ou le gros ventre de la reine Marie. Jacques, toutefois, traita cette tentative avec mépris, et annonça dans une proclamation [23 déc.] cet heureux événement à ses affectionnés sujets, et ordonnant de célébrer un jour d'actions de grâce, suivant une formule de service préparée par les trois évêques de Durham, de Rochester et de Peterborough [2].

A dater de ce moment, ses adversaires surveillèrent sa conduite avec plus de défiance que jamais, tandis que l'infatué monarque continuait d'agir comme si son désir était d'évoquer et de rassembler tous les éléments de la tempête qui, peu de mois après, éclata sur sa tête, et le renversa du trône, lui et les siens.

1. L'électeur de Cologne avait envoyé comme résident à la

1. La réalité de la grossesse de la reine et de la naissance du prince ne peut être raisonnablement mise en doute par quiconque a lu les extraits de ses lettres à la princesse d'Orange (Ellis, 1re série, III, 348), les dépositions faites devant le conseil (Diverses déclarations, etc. 23, 40, 41, 47), et les passages choisis, par Mazure, dans les dépêches de Barillon et de Bonrepaus (Mazure, II, 366, 369, 459). D'après ces documents il paraît que la reine était elle-même incertaine au sujet de l'époque, calculant tantôt de l'arrivée du roi à Bath, le 6 septembre, et tantôt de leur retour à Windsor, le 6 octobre : point de quelque importance dans la discussion, puisqu'il écarte complétement la plus plausible des objections; car il est clair que s'il y avait eu fraude, rien n'était plus aisé que de fixer une époque certaine et de s'y tenir. Voyez aussi les lettres dans Dalrymple (303, 314), qui font peu d'honneur à la piété filiale des princesses Marie et Anne.

2. On nous dit que « dans la proclamation pour les actions de grâces, il était annoncé que l'enfant serait un garçon, et encore plus clairement dans la formule de prière catholique à cette occasion. » Je ne puis découvrir nulle part cette indication. Voici les termes de la proclamation : « Sa Majesté a un espoir apparent et une bonne assurance d'avoir un enfant de sa royale épouse la reine. » Dans la prière catholique : « Concede propitius ut famula tua, regina nostra Maria, partu felici prolem edat tibi fideliter serituram; » formule en usage depuis des siècles en pareille occasion.

cour d'Angleterre un bénédictin anglais, du nom de Corker, à qui on avait fait un procès capital lors de l'imposture du complot papiste. Le choix en lui-même était suffisamment extraordinaire; mais Jacques ne fut pas satisfait : il exigea que le résident fût introduit à la cour [1er février] dans l'habit de son ordre, accompagné de six autres moines, formant sa suite, en costume semblable. C'était une scène plus risible que blessante; mais tandis qu'elle excitait les sarcasmes et la risée des courtisans, elle fournit à ses ennemis un nouveau sujet de déclamation contre le roi, qui, non content de dérober ces hommes au châtiment, les donnait en spectacle, pour montrer son mépris des lois et braver l'opinion publique [1].

2. Son second acte fut de nature à causer un mécontentement plus général et plus violent. Au commencement de l'année, Parker, évêque d'Oxford, mourut, et Jacques, par lettre impérative, ordonna [31 mars] que la présidence du collége Magdalen fût donnée au docteur Giffard, déjà choisi pour un des quatre vicaires apostoliques [2]. La grande majorité des agrégés et des demi-agrégés, comme le lecteur l'a vu, était déjà catholique; cette nomination portait un catholique à la présidence, en sorte que le collége était de fait retiré aux protestants et devenait un établissement catholique, et cela par ordre d'un prince qui avait solennellement promis de maintenir les droits et les privilèges de l'Eglise. On allégua à sa justification que par la retraite obstinée des anciens habitants la maison était échue à la couronne, et qu'en pareil cas le souverain pouvait raisonnablement la remplir d'une classe de religionnaires, lorsqu'elle avait été abandonnée par l'autre. Mais ces sophismes ne pouvaient faire que peu d'impression sur l'esprit de tout homme qui considérait l'origine de la querelle et la loi du pays. Un prince prudent eût saisi cette occasion pour se reconcilier avec l'université. Jacques, par un nouvel acte d'injustice, préféra augmenter et perpétuer les

1. Barill. 16 février. « L'admission d'un bénédictin à l'audience du roi, et en qualité d'envoyé d'un prince souverain, est plus capable d'éloigner les protestants de notre religion que de les y attirer; et comme on ne voit point de semblables exemples dans les pays entièrement catholiques, il semble que qu'on pouvoit se dispenser de donner ce sujet de raillerie aux hérétiques. » Louis à Barillon, du 26 février.

2. Jusque-là il n'y avait eu qu'un évêque catholique en Angleterre, le docteur Leyburn; mais trois autres, Philip Ellis, moine, le docteur Giffard et le docteur Smith, membres du clergé séculier, furent nommés le 30 janvier suivant, et le royaume fut divisé en quatre districts, dont un fut assigné à chacun d'eux le 20 juillet suivant.

causes d'irritation. S'il en faut croire les renseignements envoyés par le nonce à la cour du pape, ce fut Sunderland qui en suggéra l'idée [1].

Mais ce qui combla la mesure de ses offenses, ce fut la poursuite et le jugement des sept évêques. Un an s'était écoulé depuis sa proclamation de la liberté de conscience. Il ordonna [25 avril] de la publier de nouveau, et y annexa une déclaration additionnelle annonçant sa résolution inaltérable d'assurer aux sujets de la couronne d'Angleterre « liberté de conscience à tout jamais, » et de faire dorénavant du mérite et non des serments la condition d'admission aux emplois. Une nation rivale (les Hollandais) pouvait critiquer et se plaindre — elle perdait à ces améliorations — mais la liberté de conscience accroîtrait la richesse et la prospérité du pays, et lui donnerait ce que la nature lui destinait, le commerce de l'Europe. Il invitait ses sujets à reporter leurs regards sur les trois années qu'ils avaient déjà passées sous son gouvernement, et à juger d'après le repos et le bonheur dont ils avaient joui, si, au lieu d'être un tyran, comme le représentaient ses ennemis, il n'avait pas été en réalité le père de son peuple. Il les conjurait donc de mettre de côté toute méfiance et toute animosité, et de se préparer à élire pour le prochain parlement qui se réunirait au plus tard en novembre, des représentants qui pussent l'aider à consommer la grande œuvre qu'il avait si heureusement commencée [2].

Le roi s'était persuadé qu'il retirerait de grands avantages de cette déclaration ; et afin qu'elle fût plus généralement connue et obéie, un ordre fut envoyé [4 mai] du conseil aux divers évêques, pour leur enjoindre de la faire lire par les membres du clergé dans leurs églises respectives, à l'heure accoutumée du service divin, à Londres, le 20 mai, et en province, le 27 ; ordre dont l'impolitique est tellement évidente qu'on serait tenté de croire qu'il fut conseillé par un ennemi caché. Il n'était pourtant pas sans précédent. En 1681, à la suggestion de l'archevêque Sancroft, la déclaration de Charles II contre les whigs, et plus tard, en 1683, sa déclaration relative au complot de Rye-house, furent lues par ordre du roi durant le service [3]. Mais à ces époques la cour était en faveur auprès de l'Eglise, et nul ne songeait

1. Jacques, II, 125. Dodd, III, 469. Burnet, II, 219.
2. Wilkins, *Con.* IV, 616.
3. Burnet, III, 212. Baker, *Continuation*, 709.

à désobéir à un ordre qu'elle approuvait; tandis qu'à présent que le clergé était aliéné par la défiance et aigri par le ressentiment, exiger qu'il lût à son troupeau une déclaration qu'il jugeait contraire à ses intérêts, c'était provoquer une querelle qui, dans l'état fiévreux de l'esprit public, ne pouvait manquer d'être très-préjudiciable à la cause royale. Au bout de quelques jours [12 mai], l'archevêque donna un dîner aux ecclésiastiques influents de la capitale, et, après le départ de ceux qui n'avaient pas été mis dans le secret, Compton de Londres, Turner d'Ely, White de Peterborough et le docteur Tennison, restèrent en consultation avec le métropolitain. Il fut résolu entre eux que le clergé ne lirait pas la déclaration tant par prudence que par conscience : par prudence pour trois raisons, parce qu'elle était contraire aux intérêts de l'Eglise, parce que cela serait pris pour une preuve de leur approbation ou de leur lâcheté, et parce que cela mènerait à lire d'autres papiers encore plus nuisibles peut-être; et ils ne pouvaient pas la lire en conscience, parce qu'elle contenait des illégalités, présupposant à la couronne un pouvoir non-seulement dispensatif mais abrogatif. Mais, pouvait-on demander, le clergé était-il juge convenable de cette question? Ou pouvait-il consciencieusement refuser d'obéir à un ordre émané du chef de son Eglise? On répondit à l'objection par une suite de raisonnements qui auraient fait honneur au plus subtil casuiste : que chaque individu doit juger pour lui-même, et agir d'après ce jugement; qu'ainsi s'il juge une déclaration illégale, il ne peut y avoir de désobéissance à refuser de la lire; car l'illégalité ne doit pas être publiée par celui qui la juge telle, attendu qu'elle ne lui peut venir d'une autorité légale; ni du roi, car le roi ne peut rien faire d'illégal; ni de ses ministres, car ils doivent tenir de lui leur autorité. Le refus est donc légitime, et par conséquent non coupable de désobéissance [1].

Par suite de cette résolution, sept autres évêques furent invités [18 mai] à se joindre aux quatre qui étaient à Londres, et sur les sept, Lloyd de Saint-Asaph, Kenn de Bath et Wells, Lake de Chichester et Trelawney de Bristol se rendirent à cet appel. On leur mit sous les yeux une pétition au roi, de la main de l'archevêque, demandant en termes respectueux que le clergé fût dispensé de lire la déclaration, non qu'il manquât de soumission envers le souverain, ou de compassion pour les dissidents,

1. Kennet, 482. Jacques, II, 152. Journ. de Clarend. 171.

mais parce qu'elle était fondée sur le pouvoir dispensatif qui avait été souvent déclaré illégal au parlement; c'est pourquoi ils ne pouvaient la lire dans les églises, ce qui serait généralement et raisonnablement regardé comme un signe d'adhésion. Ils apposèrent leurs noms à cette pièce, à l'exception de l'évêque de Londres, qui était encore suspendu de sa juridiction, et les signataires, laissant à Lambeth l'archevêque à qui l'accès de la cour était interdit depuis quelque temps, la présentèrent le soir même au roi dans son cabinet [1].

Que l'objet de la pétition offensât, on n'en pouvait douter; mais Jacques avait une autre cause plus raisonnable de plainte. Ils avaient laissé passer quatorze jours en silence depuis la signification de l'ordre, et maintenant qu'il ne manquait que trente-six heures pour qu'il fût mis à exécution, ils venaient pour la première fois exposer leurs objections. Le retard pouvait n'être pas volontaire : il avait pu être causé par l'indécision, la crainte ou la difficulté de s'assurer à la hâte des sentiments du corps épiscopal; mais le roi y vit l'intention de le prendre par surprise, de lui extorquer une réponse sans lui donner le temps de la réflexion. Il répondit avec chaleur et âpreté, qu'il ne s'était point attendu à être traité de la sorte par l'Eglise d'Angleterre; qu'ils sonnaient la trompette de Saba, et évoquaient un démon qu'ils ne seraient jamais en état de conjurer; qu'ils se faisaient — sans le savoir, il avait la charité de le penser — les instruments d'hommes qui tramaient la ruine de l'Eglise ainsi que du trône; que le pouvoir dispensatif faisait partie de la doctrine de l'Eglise; que plusieurs des signataires avaient écrit et prêché en faveur de cette doctrine; que c'était un pouvoir qu'il avait reçu de Dieu et qu'il aurait soin de conserver; et que, quoi qu'ils pussent penser, il restait sept mille hommes, et de l'Eglise d'Angleterre aussi, qui n'avaient pas encore plié le genou devant Baal. De leur côté, il le supplièrent de ne pas les juger si rigoureusement : ils perdraient jusqu'à la dernière goutte de leur sang plutôt que de lever un doigt contre lui; mais s'ils étaient tenus de l'honorer, il était de leur devoir aussi de craindre Dieu : lire la déclaration était contre leur conscience, et ils espéraient qu'il leur laisserait ce qu'il faisait profession d'accorder à tous, la liberté de conscience. En définitive, il ne refusa pas positivement. Il prendrait le temps d'y songer. S'il changeait d'avis, il

1. Journ. de Clarendon, 171. Kennet, 483. *State Trials*, XII, 453. *State Tracts*, 430.

le leur ferait savoir dans la journée du lendemain : sinon, ils sauraient que son ordre devait être exécuté[1].

Jacques aurait peut-être cédé, mais, pour ajouter à sa colère, il apprit le soir même que la pétition, quoiqu'elle ne fût pas sortie de ses mains, venait d'être imprimée et se distribuait publiquement dans les rues de la capitale. Ce traitement, agissant sur un esprit naturellement opiniâtre, le confirma dans sa première résolution. Il ne douta plus que ce ne fût un plan concerté; que les démarches des prélats ne fussent secrètement guidées par les chefs de ses adversaires, et que l'objet de la publication ne fût de l'embarrasser, et d'exciter le clergé à la résistance. Le lendemain matin [19 mai], il prit l'avis des douze juges : la journée se passa en silence; aucun avis ne fut donné au prélat, et le dimanche [20], la déclaration fut lue, mais dans quelques-unes seulement des églises de Londres[2].

Cette conduite des évêques jeta les conseillers du roi dans la perplexité. Beaucoup soutinrent que par la publication prématurée de la pétition et leur désobéissance subséquente, les évêques avaient compromis l'autorité du souverain; que s'il leur permettait de le braver en face impunément, il ferait aussi bien d'abdiquer sur-le-champ, et que, pour prévenir de pareils actes d'insubordination, il devait faire traduire les délinquants devant la commission ecclésiastique. D'autres (et parmi eux, il faut le remarquer, étaient Sunderland et Petre)[3] représentèrent le danger de soulever toute l'Eglise d'Angleterre contre l'autorité de la couronne, et conseillèrent d'avertir les évêques de leur faute et de leur dire que s'ils n'en étaient point punis, ils le devaient à cette déclaration même qu'ils refusaient de lire, à cette liberté universelle de conscience, qu'ils condamnaient si haute-

1. Jacques, II, 154, 155. Journ. de Clar. 172, *App.* 479. *State Trials*, XII, 454. Lonsdale, 26, 28. Gutch, I, 335, 338.

2. Higgins, 333. Jacq. (*Mém.*), II, 211. Journ. de Clar. ib. Evelyn, III, 342. « On ne doute pas que ce qu'ont fait quelques-uns des évêques ne soit concerté avec plusieurs autres, et avec les chefs du parti opposé à la cour. » Bar. 3 juin. La déclaration ne fut lue que dans quatre églises. Tillotson et Stillingfleet étaient partis pour la campagne, afin de ne point aller à l'église, quoiqu'ils eussent tous deux coopéré à la rédaction de la pétition. Clar. ib.

3. Dans la dépêche qui contient le détail de ces différentes opinions, Barillon dit expressément de l'avis de renoncer à poursuivre les évêques, « cet avis est celui de my lord Sunderland et du P. Piters » (Bar. ib.); et je cite le passage, parce qu'il réfute le bruit répandu alors, que Petre, en termes très-blessants, avait pressé le roi de punir les prélats. Jeffreys dit que Jacques lui-même était disposé d'abord à fermer les yeux sur cet affront, mais qu'il s'en laissa dissuader par des hommes qui le poussèrent à sa perte. Journ. de Clar. 15 juin.

ment. Jacques flottait entre ces deux opinions contraires; mais la première, quoique la moins prudente, il en convenait, s'accordait mieux avec sa roideur de caractère; de nouvelles provocations survenaient chaque jour par l'adhésion successive des autres évêques à la pétition réprouvée [1]; et il prit enfin le parti de demander compte aux premiers coupables, en les traduisant non pas devant la commission ecclésiastique — ce qui aurait une apparence de persécution — mais devant une cour criminelle et pour délit civil, ce qui le mettrait à même de venger l'autorité royale, et lui laisserait la faculté de déployer sa modération et sa clémence, selon ce que les circonstances lui suggéreraient [2].

De tous les conseils qui signalèrent la politique arbitraire mais impuissante du roi, celui-ci fut de beaucoup le plus pernicieux, parce qu'il jeta les défenseurs mêmes de l'obéissance passive dans les bras de ses ennemis, qui ne furent pas lents à profiter de cet avantage. Ils firent aux sept prélats l'offre de leur sympathie et de leurs avis, et entretinrent soigneusement l'irritation des esprits par une suite de pamphlets et de bruits. Quand les évêques se présentèrent devant le conseil [8 juin], le monarque leur fit un accueil gracieux, et lorsque, après une hésitation peu nécessaire, ils eurent reconnu leurs signatures apposées à la pétition, le chancelier leur dit qu'ils auraient à répondre de ce délit dans Westminster-hall, mais que d'ici là, pour leur épargner la honte d'un emprisonnement, le roi accepterait l'obligation personnelle qu'ils souscriraient de se représenter. La chose avait été réglée ainsi la veille au soir entre l'archevêque et lord Berkeley; mais maintenant, d'après « l'avis de leurs sages amis » — avis donné dans la matinée, non pas tant en vue d'être utile aux prélats que pour pousser le roi aux extrémités — ils répondirent qu'étant pairs du royaume, ils ne donneraient pas d'autre garantie que leur parole [3]. Le conseil fut surpris et déconcerté. Les évêques, après avoir été invités à se retirer et à se consulter entre eux, furent rappelés : la première offre fut renouvelée, et représentée comme une faveur que le roi désirait qu'ils acceptassent; mais ils firent un second refus, et alors, comme il ne restait aucune alternative, ils furent mis à la Tour sous la pré-

1. L'évêque de Gloucester la signa le 21 mai, celui de Londres le 23 mai, celui de Norwich le même jour, celui de Salisbury le 26, celui de Landaff le 27, celui de Winchester le 23, celui d'Exeter le 29 et celui de Worcester le 3 juin.

2. Dépêches de d'Adda, Giugno, 4, 11.

3. *State Trials*, XII, 457, 461.

vention d'avoir composé, écrit et publié un libelle séditieux[1]. Le mandat, dont la légalité ne pouvait être contestée en de telles circonstances, fut signé de tout le conseil, à l'exception de Petre, qui, sur sa demande, en fut dispensé par le roi, et de lord Berkeley, qui, quoiqu'il eût partagé l'opinion de ses collègues, était alors absent, soit par hasard, soit à dessein[2].

Pour contenir toute démonstration des sentiments populaires, et pour empêcher toute tentative de délivrer les très-révérends prisonniers, on avait jugé prudent de les transporter par eau à la Tour. Comme ils descendaient la rivière, le peuple les salua de ses acclamations sur les rives; à leur débarquement, les officiers et les soldats de la garnison plièrent le genou, et sollicitèrent la bénédiction de ceux qu'ils étaient chargés de garder en prison. C'était l'heure du service du soir. Les prélats s'empressèrent d'aller à la chapelle : on lut la seconde leçon : « Je t'ai entendu dans un temps prédit, et au jour du salut je t'ai secouru; regarde, voici le temps prédit; regarde, voici le jour du salut, » et nous ne pouvons être surpris que des hommes, dans l'état d'effervescence où ils étaient, se soient appliqué ces paroles, et les aient prises pour une prédiction que l'Eglise allait être préservée de la ruine dont ils la croyaient menacée[3]. Le lieutenant les traita avec respect, et les laissa en liberté dans l'intérieur de la Tour.

Mais deux jours après [10 juin], tandis que l'attention publique était absorbée par les mesures prises contre les évêques, la reine se trouva tout à coup en mal d'enfant. On depêcha aussitôt des messagers; les médecins du roi, les dames de la cour et les membres du conseil s'assemblèrent à la hâte dans son appartement, et au bout d'une heure, le roi vit exaucer son vœu le plus

1. Jacques, II, 158. Gutch, I, 353, 354. *State Trials*, 198, 455-462. *Clar. Corr.* II, 175, 177. *App.* 481-484. Quoiqu'on se fût déterminé aux poursuites contre l'avis de Sunderland, Barillon remarque de lui que « comme habile ministre et bon courtisan, il soutient avec beaucoup de chaleur et de fermeté les résolutions qui ont été prises. » 1er juillet. Le compilateur des Mémoires de Jacques attribue, mais sans renvoyer à aucune autorité, la résolution à Jeffreys. Jeffreys lui-même, sans le nier positivement, semble insinuer le contraire dans ses conversations avec Clarendon quelques jours après. Journ. 27 juin.

2. Bar. 21 juin. Il attribue l'absence de Berkeley à la peur.

3. Ceux qui publièrent l'ordre de lire la déclaration étaient les évêques de Durham, Lincoln, Hereford, Rochester, Chester et Carlisle. Sur ces six deux seulement, ceux de Hereford et de Chester, refusèrent de prêter serment au roi Guillaume, tandis que sur les sept qui furent poursuivis, l'archevêque et les évêques d'Ely, de Bath et Wells, de Chichester et de Peterborough, furent destitués pour cette raison.

ardent par la naissance d'un fils, héritier présomptif de sa couronne. Ni lui ni ses amis ne dissimulèrent leur joie; ils étaient délivrés de leur plus grande crainte; la princesse d'Orange n'était plus l'héritière immédiate. Le désappointement et la vexation de ses adversaires furent également marqués. Mais ils se rallièrent promptement; ils avaient préparé le peuple à s'attendre à un accouchement supposé, et ils soutinrent que leurs prédictions s'étaient réalisées. On fit courir aussitôt une foule de bruits et de contes. On disait que la reine n'avait jamais fait voir les signes qui accompagnent un état de grossesse, et avait eu soin que la prétendue délivrance eût lieu en l'absence de la princesse de Danemarck, et de ceux qui étaient le plus intéressés à l'événement. Selon les uns, elle avait fait une fausse couche le troisième mois; suivant les autres, c'était le sixième; quelques personnes décrivaient minutieusement comment l'enfant avait été introduit sous les draps dans une bassinoire, et tiré de là et montré aux spectateurs par la sage-femme comme l'enfant royal, tandis que d'autres s'inquiétaient peu qu'il y eût eu ou non une naissance réelle, certaines qu'elles étaient que l'enfant était mort au bout de quelques heures, et qu'on lui en avait substitué un autre. Les contradictions qui existent entre ces récits sont une preuve suffisante de leur fausseté; mais ils furent si souvent et si positivement affirmés qu'ils firent impression; des gens bien intentionnés commencèrent à regarder la naissance du prince comme problématique, tandis que des milliers, consultant leurs préventions plus que leur jugement, la tenaient pour une imposture indubitable[1]. Jacques fut vivement sensible à cette imputation si injurieuse pour son honneur et sa véracité; mais il dédaigna de le témoigner publiquement, et se contenta d'ordonner un jour d'actions de grâces générales, de faire à cette occasion des présents à ses ministres, de donner à la populace des feux d'artifice et de faire distribuer aux pauvres une somme considérable[2].

1. Voyez ces bruits absurdes recueillis avec soin par Burnet, III, 236-245. Isabella, lady Wentworth, qui était de service, lui avait néanmoins déclaré « qu'elle était aussi sûre que le prince de Galles était le fils de la reine, qu'elle l'était qu'aucun de ses propres enfants était d'elle, et alors par zèle pour la vérité et pour l'honneur de ma maîtresse, dit-elle, je m'exprimai en termes tels que la modestie ne me permettrait guère de les répéter une autre fois. » Ibid. 368.

2. Bar. 1er juillet. *Gazette*, 2345. Dalr. 308, 311. Les premiers enfants de la reine étaient tous morts de convulsions. Les médecins conseillèrent de nourrir celui-ci à la cuiller. Le nonce écrit, qu'au lieu de lait on donne au principino un alimento chiamato « watter gruell » (du gruau à l'eau), composto di farina di avena, aqua et zuccaro, aggiungendovisi alle volte qualche poco di una passa

Si le roi eût pu prévoir les conséquences de sa lutte avec les évêques, il avait alors, en publiant une amnistie générale pour la naissance de son fils, une belle occasion de sortir sans honte de cette pitoyable mais dangereuse querelle. Mais son caractère hautain et opiniâtre ne savait jamais céder à propos, et il risqua l'existence même de son autorité, pour qu'on ne crût pas qu'il l'avait exercée en vain. Au jour marqué [15 juin], les sept prélats furent amenés de la Tour, accompagnés de plusieurs pairs et gentilshommes. A leur approche de Westminster-hall, la foule s'ouvrit, et lorsqu'ils passèrent entre la haie des spectateurs, ceux qui se trouvèrent près d'eux demandèrent leur bénédiction et baisèrent leurs mains et leur vêtements. Après bien du temps passé à discuter les objections faites par leur conseil, ils repoussèrent l'accusation, et furent élargis sous leur caution personnelle (200 l. pour l'archevêque, et 100 l. pour chacun des évêques) de se représenter pour le jugement d'aujourd'hui en quinze. A leur sortie de la cour, ils furent salués de vives acclamations; le peuple manifesta son enthousiasme en allumant des feux de joie dans la soirée, et en buvant aux sept champions de l'Eglise; et leur délivrance fut célébrée comme un triomphe, quoique en réalité elle n'eût été obtenue qu'au prix de la concession même que « de l'avis de leurs sages amis, » ils avaient refusé de faire en présence du conseil[1].

Ni Jacques ni ses conseillers ne pouvaient voir l'effervescence publique sans quelque inquiétude. Mais le roi se persuada qu'il s'était trop avancé pour reculer sans honte. L'autorité royale était en jeu : il devait en venir au procès; et alors, quand les jurés auraient rendu leur verdict — en sa faveur, il n'en pouvait douter — il pourrait exempter les évêques de la peine, et déployer la générosité d'un vainqueur envers ses ennemis abattus[2]. Sunderland, quoiqu'il désapprouvât la poursuite, la seconda de ses conseils et de son influence; et en même temps il profita de l'occasion pour s'affermir dans la confiance du roi, en se déclarant ouvertement; ce qu'on le savait depuis longtemps être en secret, converti à l'église de Rome. Cette importante démarche faite dans une telle crise par un homme d'Etat si égoïste et si calculé, excita la surprise générale, et la seule conclusion à en

di Corinte. » Giugno 22. En août, le grnau à l'eau fut abandonné pour une nourrice. Ellis, *Corr.* II, 108.

1. *State Trials*, XII, 189-277. Burnet, III, 221. Echard, 1163.

2. Ainsi d'Adda écrit le 9 juglio, jour même du procès.

tirer était qu'il avait lieu d'être convaincu que, quels que fussent les desseins et les ressources du prince et de ses adhérents, la cause royale n'en finirait pas moins par triompher[1].

L'attente du procès attira dans la capitale une foule de gens des provinces. Le 29 de juin, trente pairs, amis des prélats, parurent sur le banc avec les juges[2]; Westminster-hall était remplie de spectateurs; et un immense concours de peuple, en proie à la plus vive anxiété, attendait le résultat en plein air. Dans l'intérieur de la cour, les officiers ne purent maintenir les formes ordinaires de decorum. Les sentiments de l'audience éclataient en dépit de toute contrainte; et des applaudissements réitérés encourageaient les témoins et les conseils des prévenus. Powis, le procureur général, et Williams, l'avocat général, Shower, le recorder, et les sergents Trinder et Baldock se présentèrent pour la couronne, et contre eux parurent Pemberton, ancien premier président, Levinz, Sawyer, Finch, Pollexfen, Treby et Somers : singulière combinaison qui donnait la défense de la cause populaire à Sawyer et à Finch, qui avaient dirigé toutes les poursuites de l'Etat vers la fin du dernier règne, et transformait Williams, l'avocat whig et l'ancien ennemi du duc d'York, en champion zelé des prétentions de Jacques. Ce changement de camp donna lieu à de nombreuses altercations. On se renvoya de part et d'autre les épigrammes et les sarcasmes; les avocats se reprochèrent mutuellement de soutenir des doctrines qu'ils avaient jadis réprouvées, et il fallut toute l'autorité de Wright, le premier président, pour les rappeler de ces altercations personnelles à la cause pendante devant la cour. L'instruction accusait les prévenus d'avoir écrit et publié un libelle séditieux dans le comté de Middlesex. Le premier point, *avoir écrit*, les avocats de la couronne furent forcés de l'abandonner. Car bien qu'il fût démontré (mais seulement par l'aveu des prélats devant le conseil)

1. Bar. 8 juillet. Le fils aîné de Sunderland, lord Spenser, jeune homme de mœurs dissolues, avait été blessé longtemps auparavant dans une rixe ou un duel par suite d'une rixe, à Bury. Il ne s'était jamais rétabli, et était maintenant dans un état fort précaire à Paris, où il s'était fait depuis peu catholique. Sur cela Barillon remarque : « Cela est regardé comme une chose concertée entre myl. Sunderland et lui. Ce qu'il y a de certain est qu'il profitera de la conversion de son fils. » Bar. 21 mai, 2 juin. Le jeune homme mourut le 9 sept.

2. Une lettre au prince d'Orange (18 juin) nous apprend que l'avis de ceux qui cherchaient à enflammer les passions du peuple était que « les évêques devraient contester la juridiction de la cour, ce qui irriterait extrêmement, et attireraient sur eux une grande punition, et qu'alors les pairs présenteraient une pétition en leur faveur. » Dalr. 227. Ce plan fut abandonné plus tard.

que les signatures étaient de la main des défendeurs respectifs, non-seulement il n'y avait pas de preuve qu'ils eussent signé leurs noms dans le Middlesex, mais Lambeth, où tout le monde savait que la pétition avait été signée, était situé dans le comté de Surrey. Et ils ne réussirent pas mieux d'abord au sujet de la *publication* dans le Middlesex. Qu'une pétition eût été présentée au roi dans ce comté, on l'admettait; mais il était impossible de prouver que la pétition en question eût été présentée par les sept prélats, et le premier président avait commencé son allocution au jury avec l'intention de recommander un acquittement, lorsqu'il fut imprudemment interrompu par Finch, qui demanda la permission de faire quelques nouvelles observations. A la grande surprise de la cour, lorsque la faveur qu'il sollicitait lui fut accordée, il y renonça immédiatement; mais ses adversaires avaient profité de l'occasion pour envoyer chercher dans l'intervalle lord Sunderland, qui déposa que les défendeurs l'avaient informé de leur dessein de présenter une pétition, qu'en conséquence il les avait introduits auprès du roi, et que Sa Majesté lui avait montré la pétition en question comme celle qu'ils lui avaient remise. Ce témoignage, quoique renversant le système de défense adopté, fut pour les accusés l'occasion d'une victoire plus importante. Les évêques eussent été acquittés par suite d'un défaut de formes; ils le furent sur le fond même de l'accusation. Leurs avocats abandonnèrent les subterfuges sur lesquels ils s'étaient jusqu'alors appuyés, ils abordèrent la valeur réelle des faits, et soutinrent que les évêques n'avaient fait qu'exercer leur droit de pétition pour redressement d'abus comme sujets anglais, et remplir leur devoir en défendant l'acte d'uniformité dont ils étaient légalement les gardiens; que leur pétition n'était point séditieuse, attendu qu'elle avait été présentée en particulier; ni fausse, attendu que le sujet en était vrai; ni malicieuse, attendu qu'elle leur avait été arrachée par la nécessité, et offerte au souverain dans l'intention la plus innocente. Mais ce qui charma surtout et électrisa l'audience, fut la chaleur avec laquelle ils discutèrent la question du pouvoir dispensatif, et l'éloquence avec laquelle ils combattirent les arguments de ses avocats.

Les juges firent séparément leurs recommandations aux jurés. Wright, le premier président, dit que la question du pouvoir dispensatif ne leur était point soumise : s'ils croyaient que la pétition produite dans l'instruction était celle que les évêques avaient présentée au roi, la publication était prouvée, et si elle

était de nature à engendrer la dissension entre le roi et le peuple, comme elle l'était suivant lui, elle devait être considérée comme un libelle. Il fut suivi de Halloway, qui soutint que l'offense consistait dans l'intention, et que, si les évêques n'avaient cherché qu'à se mettre à couvert du blâme, en exposant les raisons qui les empêchaient d'obéir, la pétition, suivant lui, ne pouvait être un libelle. Powell, qui lui succéda, se renferma dans la question du pouvoir dispensatif. La pétition proclamait ce pouvoir illégal, et serait certainement un libelle, si l'assertion était fausse. Mais elle était vraie. Il ne connaissait pas de précédent judiciaire qui montrât que le roi eût un tel pouvoir, et ce qu'il savait, c'est que l'exercice de ce pouvoir mettrait l'autorité législative tout entière aux mains du souverain, et rendrait le parlement inutile. Enfin vint Allybone, qui dit que lorsqu'un particulier proclamait illégaux les actes du gouvernement, que ce fût sous forme de supplique, de pétition ou d'adresse, il y avait libelle : la réforme de ces sortes de choses n'appartenait pas aux particuliers, mais aux deux chambres du parlement. Il ne discuterait pas les prérogatives du roi ni les priviléges des sujets, mais il pensait que dans l'espèce ces vénérables prélats étaient sortis des bornes de leur compétence, et, en déclarant la conduite du gouvernement illégale, avaient pris sur eux plus que des particuliers ne devaient le faire [1].

Les jurés (car on ne peut reprocher à ce prince égaré d'avoir jamais tenté d'entraver le cours de la justice), les jurés avaient été choisis loyalement. Différant d'opinion entre eux, ils quittèrent la cour et passèrent la nuit dans de bruyants et violents débats. Ils revinrent le lendemain matin et prononcèrent un verdict d'acquittement. Il fut reçu avec un tonnerre d'applaudissements ; l'enthousiasme se communiqua à la foule qui entourait la salle ; il se répandit rapidement aux extrémités de la métropole, de là il gagna les hameaux environnants, et pénétra enfin jusqu'au camp de Hounslow-Heath, où, dit-on, le roi lui-même, qui se trouvait dîner avec le général lord Feversham, fut surpris et alarmé des acclamations des soldats [2].

1. Deux des trois juges, Halloway et Powell, furent destitués à la fin du terme (6 juillet), à cause de leurs allocutions en faveur des évêques. Que ce fut la vraie cause de leur destitution, la preuve en est dans le témoignage de Barillon, qui l'annonça quelque temps auparavant. (« Les deux juges qui ont voté pour les évêques seront destitués, mais on laissera achever le terme auparavant. » Bar. 12 juillet.)

2. Pour cet important procès, voyez *State Trials*, XII, 277-431, 475. Burn. III, 292-296. Macph. I, 966. Ellis, *Corr.* II, 7-12. *Clar. Journal*, 179, 180. Hist. de la Comm. ecclés. 53-60. Barillon dans sa lettre en rend longuement compte

Lorsqu'il put réfléchir de sang-froid, Jacques ne manqua pas de condamner la précipitation qui l'avait entraîné dans cette imprudente et malheureuse lutte. Mais si le préjudice qu'elle pouvait porter à ses intérêts appelait son attention, il chercha à se consoler en songeant à l'avantage qu'il retirerait de la naissance de son fils, et en espérant que l'un compenserait l'autre. Mais en cela il se trompait encore; cette naissance fut la cause immédiate de sa chute. Une foule de gens avaient jusqu'alors supporté les fautes de son gouvernement, dans la persuasion que leurs griefs seraient redressés sous le règne à venir de sa fille et de son gendre; mais à présent qu'il y avait un héritier présomptif qui probablement serait élevé dans la foi et les principes de son père, au lieu de cesser de porter leurs regards sur le prince d'Orange, ils n'en songèrent à lui que plus sérieusement, le considérant comme le seul homme dont l'intervention pût sauver leurs libertés et leur religion. Les ennemis de Jacques eurent soin d'encourager et de propager cette opinion [1].

Quant au prince lui-même, il n'avait jamais perdu de vue le grand objet de son ambition. Durant les mois d'avril et de mai, l'ambassadeur de France à La Haye découvrit qu'un bateau du voilier amenait fréquemment des messagers d'Angleterre, dont l'arrivée était constamment suivie de longues et secrètes conférences. Le plus important de ces messagers était l'amiral Russell, depuis comte d'Oxford, qui tâchait d'obtenir de Guillaume une promesse d'assistance pour une époque déterminée; et quoique le résultat de sa mission fût tenu secret sur le moment, il fut révélé peu à peu par les événements qui suivirent. Un pamphlet fut publié en Hollande [10 mai] pour prouver que Jacques était un usurpateur, attendu qu'étant catholique il ne pouvait hériter du trône d'Angleterre, et que la princesse d'Orange était la seu-

à Louis. Il dit que le jury était divisé dans la soirée, sept contre et cinq pour les évêques. Mais « la vérité est que les juges et les jurés ont été entraînés par le torrent du peuple, et que le grand concours qui a paru en faveur des évêques les a intimidés. La joie et les acclamations ont été fort grandes à Westminster, quand on a su la décision. Il y a eu des boîtes tirées sur la rivière. On fit des feux de joie. La population brûla une représentation du pape. » 12 juillet.

2. « La naissance du prince de Galles peut apporter un changement considérable, et fortifier le parti de la royauté. Les factieux cependant croient être en plus grande nécessité de s'opposer aux desseins de S. M. B., et cela peut hâter l'exécution de ce qu'ils veulent entreprendre. » Bar. 21 juin. Cependant, à la même époque, le doyen Prideaux écrit : « A présent nous ne sommes malades qu'en imagination, et notre plus grand tourment est nos craintes de ce qui pourra arriver; mais j'espère que cela se trouvera n'être que des craintes et rien autre. » Ellis, *Corr.* II, 48.

veraine légitime et aurait dû succéder à la mort de son oncle Charles II. La flotte, complétement équipée, était dans la rade de Schoonveldt, prête à faire voile à la première occasion; les six régiments anglais, avec les troupes hollandaises d'Utrecht et les garnisons de Zélande, reçurent l'ordre de se tenir prêts à marcher au premier avis; et l'on annonça que la princesse comptait rendre visite aux états de cette province en juillet, et serait suivie par le prince peu de jours après. Comme c'était au mois de juillet que la reine d'Angleterre s'attendait à accoucher, il ne pouvait y avoir de doute sur l'objet réel de ces dispositions. Guillaume voulait se montrer sur la côte à la tête de forces considérables pour encourager ses partisans d'Angleterre, et probablement pour passer à leur secours si la naissance d'un prince donnait lieu à une insurrection. Mais l'enfant naquit un mois plus tôt qu'on n'avait calculé, événement défavorable qui dérangea tous ces projets. Il ne fut plus question de la visite en Zélande; et Guillaume, en réponse à une communication de Jacques, dépêcha une seconde fois Zuyleistein en Angleterre avec ses vives félicitations sur un événement si heureux. Il ne pouvait guère s'attendre à être cru; cependant cette mission, il l'espérait, servirait à endormir la méfiance du roi, et, ce qui n'était pas moins important, fournirait une occasion d'apprendre exactement les vues ultérieures et les ressources probables de son parti en Angleterre. Zuyleistein fut gracieusement reçu [23 juin]; mais au lieu de s'en retourner immédiatement en Hollande, il passa son temps à faire des visites à ses amis, ce qui, tout en paraissant n'avoir d'autre objet en vue que son plaisir, le mit à même de conférer en secret avec les partisans de son maître[1].

Dans une de ces réunions, tenue chez le comte de Shrewsbury [30 juin], ce seigneur, ainsi que les comtes de Devonshire et de Danby, l'évêque de Londres, le lord Lumley, l'amiral Russell et Sydney, depuis comte de Romney[2], signèrent en chiffres une adresse au prince, portant que les dix-neuf vingtièmes du peuple soupiraient avec ardeur après un changement, et que la noblesse et la gentry, quoiqu'elles ne s'exprimassent pas avec la même liberté, étaient animées de sentiments semblables; que si le prince débarquait avec des forces suffisantes pour promettre pro-

1. Lettres de d'Avaux, du 20 mai; 3, 10, 24 juin; 1er juillet. Burnet, III, 240.

2. Sydney était fils de Robert, second comte de Leicester, et depuis sa mission en Hollande, en 1679, il jouissait de la confiance du prince. Ce fut lui qui forma l'association. Voyez Burnet, III, 265.

tection à ses amis, il se trouverait en peu de jours à la tête d'une armée deux fois plus nombreuse que celle du roi, et verrait une foule d'officiers et de soldats abandonner l'étendard royal pour celui de la religion et de la liberté; qu'à tout considérer, le moment présent était le plus favorable pour cette tentative; et que s'il voulait s'engager à débarquer avant la fin de l'année, les signataires non-seulement se joindraient à lui, mais en disposeraient d'autres à les accompagner ou à les suivre. Il était une chose, toutefois, qu'ils soumettaient à ses plus sérieuses réflexions: pouvait-il rassembler les troupes nécessaires sans éveiller les soupçons? car, si le dessein venait à transpirer, l'arrestation immédiate et l'incarcération de ses amis d'Angleterre le priveraient de l'assistance et de la coopération dont devait dépendre en grande partie le succès de l'entreprise[1].

Il est probable que ce mémoire fut transmis [10 juillet] au prince par les mains du vice-amiral Herbert, qui, n'ayant pu obtenir la permission de sortir du royaume, s'échappa déguisé en matelot. Herbert était un marin hardi et expérimenté qui avait eu une large part aux bontés du roi, mais avait ensuite perdu le commandement d'un régiment et la charge de maître de la garde-robe, par suite de son refus de voter pour le rappel de l'acte du test. Russell lui avait remis une invitation du prince, avec la promesse d'un commandement dans la flotte hollandaise, et il nourrissait une vive mais trompeuse espérance que son nom aurait la puissance d'un talisman pour détacher les matelots anglais de leur allégeance. Le fugitif accepta la charge de vice-amiral de la Hollande du nord, avec une pension de 600 l.; et Guillaume, après une conférence avec lui, défendit de nommer le jeune prince dans la prière pour la famille royale, laissa entendre clairement qu'il soupçonnait une imposture, et prescrivit à ses créatures en Hollande de déclarer l'enfant supposé. Il agit ainsi d'après l'avis de ses partisans anglais, pour avoir un prétexte plausible de venir en Angleterre s'enquérir du prétendu tort fait aux droits de

1. Voyez-le dans Dalrymple, 222, signé par 25, 24, 27, 29, 31, 35, 38. Le comte de Nottingham (23) refusa de signer, alléguant des scrupules de conscience, que ses associés appelèrent des sentiments de lâcheté. Dalr. 223. Nottingham s'excusait sur ce que « il n'appréhendait aucunes conséquences fâcheuses pour la religion ou pour les justes intérêts de Son Altesse, auxquels un peu de temps ne put porter un remède efficace, et ne pouvait s'imaginer que les papistes fussent en état de faire aucun autre progrès important. » Ibid. 26, 27 juillet. Ç'avait toujours été aussi l'opinion de lord Halifax, avec qui le prince continuait de correspondre sans l'admettre dans sa confidence ou compter sincèrement sur ses offres de service. Voyez plusieurs lettres de Halifax dans Dalrymple, 186, 209, 219, 235.

sa femme; mais Jacques regarda l'omission du nom de son fils dans la prière comme une injure personnelle; et le prince, qui n'était pas encore prêt pour une rupture ouverte, ordonna de l'y rétablir. On ignore la réponse qu'il fit au mémoire, mais on en peut deviner la substance par sa conduite ultérieure[1].

Ce fut une circonstance heureuse pour le prince, que l'état politique de l'Europe lui fournit des occasions dont il profita habilement de poursuivre ses desseins tout en les déguisant. L'hostilité que les événements avaient d'abord fait naître entre lui et le roi de France s'était ensuite tellement envenimée par des provocations mutuelles, que, depuis quelques années, sa principale étude et sa passion dominante semblaient être d'humilier l'orgueil et d'abaisser la puissance de Louis. En 1686, à son instigation, l'empereur, le roi d'Epagne en qualité de duc de Bourgogne, le roi de Suède en vertu de ses états d'Allemagne, et plusieurs autres princes, avaient signé la ligue d'Augsbourg, sous le spécieux prétexte de maintenir la paix de l'empire, mais en réalité pour s'opposer aux prétentions de la France[2]. Au printemps suivant [1687], d'autres puissances, dont les envoyés se rencontrèrent à Venise durant les fêtes du carnaval, entrèrent dans la confédération. Plus de la moitié de l'Europe s'était donc engagée à voler aux armes à la première agression de Louis; et, dans cette vue, non-seulement le plus puissant des princes catholiques, mais le pape lui-même, Innocent XI, avait contracté l'union la plus étroite avec le prince d'Orange. La mort de Ferdinand de Bavière, électeur de Cologne, en mai 1688 [25], mit en mouvement cette puissante confédération. Cet électeur avait possédé, outre Cologne, les évêchés de Liége, de Munster et de Hildesheim; son armée s'élevait à vingt mille hommes, et dans la guerre de 1672, la coopération de ses forces et la situation favorable de ses états avaient appris aux Français à priser son amitié et aux alliés à déplorer son inimitié. Sentant l'importance de lui donner un successeur attaché aux intérêts de la France, Louis avait décidé le chapitre à élire pour son coadjuteur le cardinal de Furstemberg, évêque de Strasbourg. Mais, pour pouvoir être coadjuteur, il fallait qu'il se démît préalablement de son évêché, et le pape, qui n'avait pas oublié les insultes dont Louis l'avait

1. Bar. 20 mars. Dalr. 225. D'Avaux, 20 juillet; 10 août. Ellis, *Corr.* II, 160. Burnet, 754. Dalr. 292.

2. Dumont, VII, part. II, 130-138.

accablé précédemment, refusa d'accepter la démission. L'élection fut donc nulle.

A la mort de l'électeur, le choix de son successeur revint au chapitre. Louis proposa le cardinal ; les alliés de la ligue d'Augsbourg portèrent le prince Clément de Bavière, quoiqu'il n'eût que dix-sept ans. Le premier eut la majorité des voix [9 juillet]; mais il en fallait les deux tiers pour que l'élection fût valide, et, à leur défaut, le choix fut dévolu à Innocent, qui nomma le prince de Bavière. Les alliés furent également heureux à Hildesheim, à Liége et à Munster ; mais quoique en ces villes les candidats français eussent été rejetés, les principales forteresses, Bonn, Neutz, Keiserswert et Rhinberg, étaient occupées par des troupes au service du cardinal, et par conséquent à la dévotion de la France. Les armées de part et d'autre furent bientôt en mouvement ; et Louis, dans un manifeste passionné [27 avril], accusa le pape de violer les lois de la justice en faveur de l'Autriche, et d'encourager le prince d'Orange à expulser un roi catholique du trône d'Angleterre[1]. Guillaume envisageait ces événements de l'œil d'un homme d'état expérimenté ; il prenait une part active et importante dans toutes les négociations, et tandis qu'il préparait en silence son expédition contre l'Angleterre, il prétendait n'avoir en vue que la défense de l'empire et de son pays contre l'agression méditée par la France. Sous ce prétexte, il put donner une nouvelle énergie aux états-généraux et aux diverses branches du gouvernement. [Juillet et août.] Il ordonna un camp de 20,000 hommes entre Grave et Nimègue ; 50 pièces de canon, avec les munitions nécessaires, furent tirées des arsenaux et placées sur des bateaux plats pour être transportées au rendez-vous de l'armée ; 7,000 hommes furent levés pour le service naval, 9,000 pour le service militaire ; 27 vaisseaux de guerre furent ajoutés à la flotte de 44 voiles déjà en commission, et l'escadre de Zuiderzée reçut l'ordre de se rendre au Texel, afin d'être prête à se joindre aux autres escadres à Helvoetsluys[2].

Depuis le commencement de l'année, les ambassadeurs de France et d'Angleterre à La Haye avaient surveillé d'un œil jaloux ces opérations de Guillaume, et fait part de leurs soupçons

1. Dum. VII, par. II, 167. Il y a dans Dalrymple deux lettres du cardinal d'Estrée à Rome, qui, si elles sont vraies, montrent que le dessein du prince était depuis longtemps connu de Cassoni, le ministre du pape, quoique caché par lui à la connaissance du pontife. Dalr. 241.

2. D'Avaux, 27, 29 juillet ; 10, 20, 21, 31 août.

à leurs souverains respectifs. D'abord, Louis, incertain si l'armement hollandais était destiné contre le roi d'Angleterre ou le roi de Danemarck, proposa à Jacques la jonction des flottes anglaise et française comme mesure de précaution[1]; ensuite, ayant reçu des renseignements plus exacts, il avertit son frère d'Angleterre du danger qui le menaçait par des messages réitérés, depuis la fin de mai jusqu'au commencement de septembre; et enfin il envoya Bonrepaus [19 août], pour le convaincre des desseins du prince d'Orange, le décider à se préparer contre l'invasion et lui offrir les services de la flotte française[2]. Mais l'infatué monarque fut sourd à tous les avis. Il se refusait à croire qu'une fille qu'il chérissait tendrement pût jamais conspirer avec son mari pour détrôner son père : il pensait avec Sunderland[3] que les Etats ne permettraient pas au prince d'employer leurs forces de terre et de mer à une expédition lointaine, qui laisserait le pays ouvert à l'armée française; et il prêtait l'oreille aux assertions de Guillaume et de van Citters, qui lui disaient que leurs préparatifs de guerre étaient occasionnés par l'état incertain et menaçant des affaires du continent. Il en vint même à soupçonner que les avertissements qu'il recevait étaient autant d'artifices employés pour l'attirer dans une alliance avec la France avant l'ouverture des hostilités en Allemagne, alliance extrêmement odieuse à ses sujets et contraire à la politique qu'il avait suivie jusqu'alors. Skelton, ambassadeur à Paris, voyait avec peine l'incrédulité de son souverain : il avoua au ministre français [20 août] sa conviction que son maître était trompé et trahi; et dans son désir ardent d'éviter la catastrophe qu'il craignait, il donna sa sanction à l'ex-

1. Ceci suggéra à Sunderland une nouvelle intrigue pour obtenir de l'argent. D'abord la proposition fut reçue d'un air d'indifférence; puis on répondit que Jacques équiperait une flotte de vingt voiles, pourvu que Louis en fît les frais; et enfin on dressa un projet de traité, par lequel le roi consentait à équiper les vaisseaux pour une somme moindre que celle qu'il avait demandée précédemment; mais sous la convention secrète que la pension de Sunderland serait doublée. Louis, toutefois, repliqua que le Danemarck n'était plus menacé, et que Jacques devait pourvoir à sa propre sûreté. La flotte fut en conséquence préparée pour la mer, sans aucun secours de France, et Sunderland n'obtint aucune augmentation de pension. Voyez les lettres de Barillon du 22 mars au 2 juin.

2. Son arrivée fit courir le bruit qu'il venait offrir au roi un secours de trente mille hommes; mais ses instructions n'étaient relatives qu'à la jonction des flottes.

3. D'Adda, 3 sept. Mais tandis que Sunderland s'efforçait de persuader au roi qu'il n'y avait pas lieu de croire à la probabilité d'une invasion (Dalr. 297. D'Adda, ibid.), il avait soin de pourvoir à sa propre sûreté, en assurant le prince, par l'amiral Russell, de ses « entiers services. » Dalr. 238.

pédient suivant, que la grandeur et la certitude du danger pouvaient seules excuser [1].

Albeville ayant, par ordre de Jacques [29], demandé une explication sur les armements qui se faisaient dans les ports de la république, d'Avaux, le lendemain, dans une longue harangue adressée aux Etats, énuméra tous les préparatifs de guerre faits par le stathouder de sa propre autorité, et sans la permission ni la connaissance de leurs hautes puissances ; et il leur assura que son souverain, parfaitement instruit de l'objet réel du prince, l'avait chargé de leur faire savoir que le roi d'Angleterre était l'allié du roi de France, et que le premier acte d'hostilité commis contre le premier serait pris par le dernier pour une déclaration de guerre. Le même message était remis en même temps au gouverneur espagnol des Pays-Bas ; et le maréchal d'Humières partit à la hâte de Paris pour aller prendre le commandement de l'armée française en Flandre [2].

Si quelque chose avait pu sauver Jacques du sort qui le menaçait, c'était cette déclaration. Les amis confidentiels de Guillaume l'entendirent avec des sentiments de honte et d'effroi, et un messager fut dépêché [1er sept.] pour le rappeler de Minden, où il était en conférence secrète avec ses alliés d'Allemagne, qui s'obligèrent à lui fournir quinze mille auxiliaires, destinés sans aucun doute à remplacer les hommes qui l'accompagneraient en Angleterre [3]. Mais le roi d'Angleterre fut son propre ennemi. Il

1. Il est bien certain que ce grand armement ne peut regarder que l'Angleterre. Cependant le roi d'A. ne demande aucun secours au roi..... Enfin il paroît dans une léthargie surprenante. Le roi a fait parler sur cela à M. Skelton, et il paroît, par ce que cet envoyé a répondu, que le roi d'A. prétend être sûr de ceux qui commandent les vaisseaux, mais qu'il n'a nulle sûreté à l'égard des officiers et des troupes de terre... Ledit sieur Skelton a répondu nettement que cette sécurité lui faisoit craindre, avec beaucoup de raison, que son maître ne fût trahi ; qu'il étoit informé des liaisons secrètes que ses principaux ministres avoient avec des gens entièrement dévoués au prince d'Orange, et il a même, en quelque manière, désigné myl. Sunderland. Seignelay, à Bonrepaus, 31 août. Pour la source des informations de Skelton, voyez Dalrymple, *Hist.* I, 201, note.

2. « Sa Majesté m'a commandé de vous déclarer, de sa part, que les liaisons » d'amitié et d'alliance qu'elle a avec le roi de la Grande-Bretagne, l'obligent » non-seulement à le secourir, mais encore à regarder comme une infraction » manifeste de la paix et comme une rupture ouverte contre sa couronne, le » premier acte d'hostilité qui se fera par vos troupes ou vos vaisseaux contre » Sa Majesté britannique. » Voyez aussi les lettres de Louis à d'Avaux, 2 sept., et Barillon, 3 sept.

3. Dalr. 253. Guillaume se contenta d'informer Jacques que l'objet de sa visite à Minden était de conférer avec quelques-uns des princes allemands (ibid. 294) ; mais Marie, qui ne se faisait point scrupule de tromper son père afin de l'empêcher de découvrir le dessein de son mari, lui assura que le seul objet de

n'était pas encore convaincu que les armements de Hollande se faisaient contre lui[1] : son orgueil s'offensait d'être protégé par Louis sans l'avoir sollicité, comme s'il n'était qu'un petit prince de l'empire ; et il craignit que l'assertion hardie, mais sans fondement, de d'Avaux, ne persuadât à ses sujets qu'il était entré dans une alliance secrète avec la France, imputation qu'il avait toujours niée. Pour comble d'embarras, van Citters et Ronquillo, ambassadeurs de Hollande et d'Espagne, se plaignirent de la déception dont ils avaient été l'objet, demandèrent une explication sur les traités secrets conclus entre les deux rois, et justifièrent les armements de Hollande sur le danger auquel les Etats étaient exposés par l'union de Jacques avec leur ennemi invétéré, le monarque français. Le roi répondit avec chaleur qu'il n'était pas un cardinal de Furstemberg pour demander protection à un prince étranger ; que depuis le commencement de son règne jusqu'à cette heure il n'avait contracté aucun engagement quelconque avec Louis, et que Skelton avait agi sans instructions et serait puni de sa présomption. En effet, il rappela ce ministre et le fit mettre à la Tour[2] [17 sept.].

Mais quel était, demandera-t-on, le vrai but de Louis : la sûreté du roi d'Angleterre, ou quelque intérêt personnel? Si nous considérons qu'il avait dès lors résolu de faire la guerre à l'empereur, que son plan d'opérations était déjà fait, et que déjà ses forces nombreuses étaient en mouvement, il ne sera pas injuste de soupçonner que sous cette déclaration il cherchait surtout à cacher son dessein réel à la connaissance des puissances voisines. Quinze jours après [14 sept.], le masque était jeté : les armées françaises accouraient de tous les points vers le Rhin, Philipsbourg était investie par le dauphin, et la guerre était proclamée contre l'empereur et l'empire, en déclarant que le roi était toujours dans l'intention d'observer la paix avec la Hollande et la

prince était de hâter la marché de ses alliés allemands vers le Rhin, afin qu'ils fussent prêts à s'opposer à l'armée française. Bar. 16 oct.

1. Quoique Louis se plaignît souvent de l'indolence, « de la léthargie » de son frère d'Angleterre, Jacques persista à croire que les préparatifs de Hollande étaient réellement destinés contre la France. L'événement a prouvé qu'il avait tort ; mais nous ne devons pas le condamner trop sévèrement, car Louis lui-même était, parfois du moins, de la même opinion. Ce monarque, dans une lettre à d'Avaux, du 30 sept. n. s., exprime ses doutes à ce sujet, et, dans une seconde, du 7 oct., sa conviction que les préparatifs se font contre lui. Il avait ce matin résolu de déclarer la guerre, mais il est arrivé depuis quelque chose qui a soulevé de nouveaux doutes, et « il n'y a plus qu'à attendre l'événement. » Tel me paraît être le vrai sens de sa lettre.

2. Barillon, 16, 18, 20, 23, 25, 27, 30 sept. ; d'Avaux, 18, 23, 24, 27 sept.

trêve de vingt ans avec l'Espagne. Jamais nouvelle ne fut plus agréable au prince d'Orange. L'éloignement des troupes françaises et la déclaration pacifique de Louis le laissaient libre de poursuivre son propre dessein contre Jacques. Les Hollandais sortirent d'inquiétude, et leur soulagement se manifesta par une hausse immédiate de dix pour cent dans le prix des fonds publics[1].

En Angleterre, l'effet fut très-différent. Une lueur soudaine frappa le monarque épouvanté, qui vit enfin dans toute leur plénitude et leur imminence les dangers qu'il courait. L'amitié de Louis n'était plus qu'un roseau brisé, et la sécurité que lui donnait la position des troupes françaises sur la frontière de Hollande s'était inopinément évanouie. 1. Le conseil s'assembla [26], et l'ordre fut envoyé à Albeville d'assurer aux Etats qu'il n'existait pas entre l'Angleterre et la France d'autres traités que ceux qui avaient été publiés; que Jacques regardait le siége de Philipsbourg comme une violation de la trêve de vingt ans, et qu'il était prêt, en garantie de cette trêve et de la paix de Nimègue, de joindre ses forces à celles de l'Espagne et des Etats pour le maintien de la paix en Europe[2]. On espérait que cette ouverture serait un leurre pour les Etats et leurs alliés; qu'elle amènerait au moins des délais et des négociations, et détournerait le gouvernement hollandais de prêter ses forces de terre et de mer au prince, quand tout ce que réclamait l'intérêt national pourrait s'obtenir ainsi à moins de frais et de dangers. Huit jours s'écoulèrent avant qu'on fît réponse, pendant lesquels Guillaume visita séparément les députés, leur expliqua ses vues et ses ressources, et leur persuada que l'expédition qu'il projetait était nécessaire au salut de leur religion et à l'indépendance de leur pays. Enfin on fit une réponse en forme [4 oct.], à la fois illusoire et insultante : illusoire en ce qu'elle ne tenait pas compte de l'offre faite par Jacques, et insultante en ce qu'elle témoignait le désir des Etats de rétablir la confiance entre le roi et ses sujets, en obte-

1. Dumont, VII, part. II, 160. D'Avaux, 27 sept.; 7 oct. Barillon, 25 sept. Burnet, III, 281. Négociations de d'Avaux, VI, 134, 137. Louis explique sa conduite à ce ministre en ces mots : « Je ne doute pas que la prise des principales » villes de Flandre n'eût donné plus d'appréhension aux Etats généraux que » celle de Philisbourg... Mais la nécessité de prévenir les mauvais desseins de » la cour de Vienne ne m'a pas laissé d'autre parti à choisir que celui que j'ai » pris. » 14 oct. Dans une autre lettre à Barillon, il entre dans de plus grands détails, 13 oct.

2. Mémoire présenté par le marquis d'Albeville, du 5 oct. D'Avaux, 5, 7 oct. Barillon, 3, 7 oct. Kennet, 489.

nant des garanties pour la religion et les libertés de la nation anglaise [1].

2. Mais Jacques n'attendit pas cette réponse. Il était frappé maintenant de l'impolitique de ses actes passés; il se hâta de réparer ses anciennes erreurs, et espéra en revenant sur ses pas de recouvrer la confiance de ses sujets. Il ne se passait guère de jour qui ne fût marqué par quelque nouvelle concession, accordée avec une bonne volonté apparente, mais en réalité arrachée par la nécessité où il se trouvait. Il consentit à solliciter l'avis et l'aide des évêques [22 sept.] qu'il avait si récemment persécutés; il ordonna la réinstallation immédiate [26] des lieutenants-députés et des magistrats destitués pour leurs réponses aux trois questions; il annonça par proclamation [28] le projet d'invasion du prince d'Orange, sa propre intention de refuser toute assistance étrangère et de compter sur la loyauté de son peuple, et la nécessité de révoquer, dans de telles circonstances, les ordonnances qu'il avait rendues pour la réunion du parlement en novembre [2]; l'évêque de Londres fut réintégré [30] dans l'exercice de sa juridiction épiscopale; à la suggestion de Jeffreys, l'ancienne charte fut rendue à la Cité [2 oct.]; l'avis offert par les prélats en dix articles fut reçu gracieusement et avec des remercîments [3] [3 oct.]; la dissolution de la commission ecclésiastique fut suivie [5 oct.] du rétablissement du docteur Hough et des agrégés de Magdalen-College [4]; les cités et les bourgs recouvrèrent leurs anciens pri-

1. Résolution des Etats du 14 oct. D'Avaux, 14 et 18 oct.

2. Vers la fin d'août on avait tenu plusieurs conseils, dans lesquels Sunderland proposa et Jeffreys combattit la convocation d'un nouveau parlement. Sunderland l'emporta. Son grand argument était que, pour se préparer à la réunion du parlement, les mécontents cesseraient leurs intrigues avec le prince. Il conseillait de faire la tentative de révoquer l'acte du test et les lois pénales, en laissant les serments d'allégeance et de suprématie comme conditions indispensables pour siéger à la chambre des communes, et était d'avis que cette mesure pourrait passer, si le roi créait un certain nombre de nouveaux pairs, et ordonnait à tous les fonctionnaires du gouvernement d'employer leur influence en sa faveur. D'Adda, 16 luglio; 3, 10 settembre. Ellis, *Corr.* II, 144.

3. De ces dix articles les suivants ne furent pas immédiatement adoptés : Qu'il révoquerait toutes dispensations; défendrait aux catholiques d'enseigner dans les écoles; interdirait aux évêques romains tout nouvel empiètement sur la juridiction épiscopale, nommerait aux évêchés vacants, et, par dessus tout, permettrait aux prélats de lui présenter les arguments qui pourraient le ramener au sein de l'Eglise établie.

4. Comme il survint quelques délais, le bruit courut que le roi avait changé de dessein, à cause de l'arrivée de bonnes nouvelles de Hollande. Beaucoup de gens, à partir de ce moment, refusèrent d'ajouter aucune foi à la parole royale; mais Jacques assura à l'archevêque que le retard était dû entièrement à la négligence de l'évêque de Winchester (Clar. *Corr.* II, 493). On voit que

viléges [12-17 oct.], et on publia une amnistie générale dont furent exceptées nominativement certaines personnes qui, presque toutes, servaient actuellement sous le prince d'Orange. C'étaient des concessions d'une grande importance, particulièrement celle qui, en rendant le droit d'élire les représentants à ceux en qui il résidait anciennement, détruisait le principal prétexte mis en avant par Guillaume, la nécessité d'obtenir un parlement libre. Une députation des citoyens se rendit auprès du roi pour lui exprimer leur gratitude, et le recouvrement de la charte fut célébré par les démonstrations ordinaires de la joie publique. Les ducs de Somerset, d'Ormond et de Newcastle, le marquis de Winchester, les comtes de Derby, de Nottingham et de Danby, l'évêque de Londres et plusieurs autres, en personne ou par lettre, l'assurèrent de leur fidélité ; et les prélats adoptèrent une formule générale de prière pour la sûreté et la prospérité de la famille royale. Mais dans tout ceci il y avait bien de la déception et de la perfidie. La plupart de ces pairs et trois des évêques avaient déjà offert leurs services à Guillaume. Ces protestations de loyauté leur étaient arrachées par la crainte d'être arrêtés comme suspects avant l'arrivée de l'armement hollandais ; et s'ils cherchaient de la sorte à aveugler Jacques en professant leur attachement à sa personne, ils avaient soin en même temps d'informer le peuple, par leurs émissaires, que ce n'était point à lui, mais au prince, qu'on devait le bénéfice des concessions récentes, bénéfice dont on ne jouirait pas longtemps si la chose dépendait du bon plaisir du roi : la crainte les lui avait arrachées ; il les retirerait dès que la confiance lui serait revenue [1].

3. En même temps Jacques faisait tous ses efforts pour augmenter ses forces de terre et de mer. Il donna le commandement de la flotte, qui se composait de trente-sept vaisseaux de guerre et de dix-sept brûlots, au comte de Dartmouth, son ancien et fidèle partisan, avec ordre de prendre position à la hauteur de la Gun-fleet, pour observer les mouvements de l'ennemi et s'attacher surtout à la destruction des transports. L'armée, par la levée de nouveaux régiments et de compagnies indépendantes, et l'arrivée de six mille cinq cents hommes par détachements,

c'était la vérité, dans les Pap. orig. de Macpherson, I, 271, 274. Le collége de Sydney fut aussi rétabli. Jacq. II, 190.

1. *Gazette*, 2384 et suiv. Clarendon, *Journal*, 190. Deuxième lettre de l'évêque de Rochester, 30, 44. Echard, 1113. Kennet, 489, 491. Barillon, 4, 14, 18, 25, 28 oct. ; 1er nov.

d'Ecosse et d'Irlande, s'éleva à quarante mille hommes[1]. Le commandement en fut pris par lord Feversham, le même qui avait combattu le duc de Monmouth, et il fut assisté de son frère, le comte de Roye, officier de plus de talent et de plus d'expérience. La flotte était bien inférieure à celle du prince, mais le roi croyait pouvoir compter sur le dévouement des matelots : quant à l'armée, le chiffre en était évidemment supérieur, mais tout le monde reconnaissait que la fidélité des officiers et des soldats était fort problématique.

Sur ces entrefaites, il avait été décidé dans les conseils de Guillaume qu'on donnerait deux motifs à l'expédition projetée, la nécessité de constater la naissance du prince nominal de Galles, afin que la couronne ne sortît pas de la famille royale, et la nécessité d'obtenir un parlement libre, afin de mettre fin à la dissension qui existait entre le roi et le peuple. Dans cette vue on publia une longue et amère invective contre Jacques, sous forme d'un mémoire censé présenté par les protestants d'Angleterre aux Etats, mais composé sous ce nom à La Haye par le docteur Burnet[2], qui semble avoir sacrifié volontiers la vérité au désir de plaire à son patron et au plaisir de la vengeance. Il commence par une longue énumération des libertés assurées par la loi aux hommes libres de l'Angleterre, et des cas où elles avaient été violées par le despotisme de Jacques. Il soutient alors que le droit de succession doit, dans l'intérêt de la tranquillité publique, être mis hors de doute; qu'il est du devoir du prince régnant d'établir par des preuves convaincantes la grossesse de sa femme et la naissance de ses enfants, non par des témoignages de domestiques, de médecins ou de gens occupant des emplois amovibles, mais de personnes intéressées dans la succession, ou d'individus n'ayant rien à espérer ni à craindre de l'amitié ou de la haine du monarque. Cette condition est prescrite par la loi, la raison et la coutume : lorsqu'on l'observe, aucune fraude n'est possible; quand on la néglige, la fraude peut être soupçonnée. Il rapproche ensuite une multitude de circonstances relatives à la naissance du prince, quelques-unes véritables, beaucoup de fausses, qui ne s'accordent point avec la doctrine

1. Le 19 août, elle était composée de treize régiments de cavalerie et dix-neuf d'infanterie, ou six mille cinquante cavaliers et treize mille quatre cent vingt fantassins. Les troupes régulières, en Irlande, s'élevaient à sept mille soixante hommes; en Ecosse, à deux mille trois cent seize.

2. Personne ne doute que ce ne soit le docteur Burnet qui ait rédigé ce mémoire. D'Avaux, 1er nov.

précédente, et il en tire une forte présomption que la grossesse de la reine était une feinte, et son accouchement une imposture. Enfin, les auteurs supposés du Mémoire prient Guillaume de prendre sous sa protection les droits de la couronne et du peuple, et de ne pas souffrir que le droit de sa femme soit mis de côté sans enquête, et que les libertés de la nation soient sacrifiées au papisme et au pouvoir arbitraire. On attachait tant d'importance à cette mensongère et insidieuse publication, que le prince en emporta quatre-vingt mille exemplaires en Angleterre [1].

Avec ce Mémoire étaient imprimées deux déclarations adressées, au nom de Guillaume, aux peuples d'Angleterre et d'Ecosse [30 sept.]. Prétendant que l'intérêt qu'il prend à leur bonheur lui impose le devoir de protéger leurs libertés civiles et religieuses, il décrit le despotisme sous lequel ils gémissent, le mal fait à l'Eglise protestante, et les soupçons d'imposture au sujet de la naissance du jeune prince. Il annonce aux Ecossais son intention d'établir leurs droits et leur religion, au moyen du parlement, sur une base si solide qu'ils soient à jamais inattaquables; aux Anglais que, s'il arrive avec une armée, c'est uniquement pour sa propre sûreté; que son objet est d'obtenir un parlement libre par la restauration des anciennes chartes et la réinstallation des premiers magistrats, et puis de s'en référer à ce parlement pour l'enquête sur la légitimité de fils supposé du roi, le redressement des abus, la sûreté de la religion protestante, la réunion à l'Eglise de tous les dissidents et la protection et la tranquillité de tous les autres religionnaires disposés à vivre en loyaux sujets, dans la soumission voulue aux lois [2].

Mais indépendamment des peuples d'Angleterre et d'Ecosse, il restait d'autres personnes qu'il lui importait de persuader de la droiture de ses intentions, les princes catholiques, ses alliés, qui pouvaient être entraînés à se retirer de la confédération s'ils voyaient qu'il abusait de leur amitié pour entreprendre une croi-

1. Dumont, VII, part. II, p. 179, 198. D'Avaux, 28 oct.

2. Dumont, ibid. 198, 205. Plusieurs projets de déclaration avaient été envoyés d'Angleterre. L'un d'eux avait été composé par Fagel, et ensuite rectifié par Burnet. Burnet, III, 286. Quinze jours après on apprit que le roi, par ses concessions, avait prévenu les demandes du prince, et le 14 oct., un *post scriptum* fut ajouté, qui disait que Jacques n'avait pas abjuré ses prétentions au pouvoir absolu, et qu'il révoquerait ses concessions dès qu'il oserait le faire. Le seul remède qu'il y avait était une déclaration des droits des sujets. C'est pourquoi Guillaume laisserait tout à la décision d'un parlement libre. Le roi ordonna de réimprimer le tout pour être publié « avec une courte préface et quelques modestes remarques, » publ. par Randal Taylor, près Stationers' Hall, MDCLXXXVIII.

sade pour détrôner un prince catholique à cause de sa religion. Il écrivit [14 oct.] à l'empereur et au roi d'Espagne pour les informer que son voyage en Angleterre était entrepris à la requête de la noblesse anglaise, et dans le but d'effectuer une réconciliation entre le roi et ses sujets; qu'il emmenerait quelques troupes d'infanterie et de cavalerie, mais seulement pour la protection de sa personne; qu'il n'avait aucune intention de faire tort au roi ou aux héritiers légitimes, encore moins de faire valoir aucun droit au trône, ou de l'occuper lui-même; qu'il espérait, en rétablissant les droits et la religion du peuple sur leur ancienne base, ramener la tranquillité, et mettre la nation anglaise en état de concourir à la cause commune de la chrétienté, et que, dans ses efforts pour y parvenir, il emploierait tout son crédit et toute son autorité pour assurer aux catholiques anglais la liberté de conscience, et pour les mettre à l'abri de la persécution [1].

Ces prétextes pouvaient tromper l'ignorance des monarques éloignés; mais il ne fallait pas une médiocre dose de curiosité aux personnes qui étaient sur les lieux, et témoins de si immenses préparatifs, pour croire qu'il bornait ses vues au rôle désintéressé de médiateur entre Jacques et ses sujets : cependant les Etats généraux furent entraînés à donner la sanction de leur autorité à ce mensonge, et dans une lettre circulaire, transmise à tous les envoyés étrangers à La Haye, à l'exception de d'Avaux et d'Albeville, ils déclarèrent [18 oct.] que la crainte fondée de l'hostilité du roi d'Angleterre, s'il réussissait à fouler aux pieds les libertés de son peuple, les avait décidés à consentir à la requête du prince d'Orange, et à lui prêter quelques vaisseaux et quelques troupes comme auxiliaires, étant certains qu'il n'avait aucun dessein d'envahir le royaume, ni de détrôner son oncle, ni de persécuter les catholiques, mais seulement d'obtenir un parlement libre, dans lequel la liberté et la religion fussent garanties par des lois justes et salutaires [2]. L'histoire de la diplomatie se compose en grande partie de tentatives faites pour tromper et égarer; mais jamais peut-être un mensonge positif ne fut mis en avant avec tant d'audace et d'effronterie que dans ces Mémoires du prince et des Etats.

Guillaume avait dès l'origine choisi la première pleine lune

1. Dalrymple, 255. Nég. du comte d'Avaux, VI, 157, vol. 147, supplément à la correspondance de M. d'Avaux, vol. 147.

2. Dumont, VII, 2e partie, 208.

après l'équinoxe pour le départ de l'expédition. Ayant passé en revue l'armée près de Nimègue, il ordonna qu'une partie en descendît la rivière jusqu'à Rotterdam, et que l'autre suivît le cours de l'Yssel jusqu'à Campen. Les canaux et les rivières se couvrirent aussitôt de navires de toute espèce; et des bateaux chargés d'hommes, de chevaux, d'armes et de munitions sortirent de toutes les issues, et se hâtèrent de rejoindre les deux grandes divisions de la flotte dans le Zuiderzée et à l'embouchure de la Meuse. Quand elles se furent réunies, elle formèrent un armement digne de la conquête brillante à laquelle l'aventurier aspirait en secret. Soixante vaisseaux de guerre prirent sous leur protection sept cents bâtiments de transport : les forces qu'il avait rassemblées « seulement pour protéger sa personne, » montaient à quatre mille cinq cents hommes de cavalerie et à onze mille d'infanterie; et un immense approvisionnement d'équipement militaires trahissait l'espoir d'un nombreux renfort. Il emmena aussi le maréchal Schomberg, le comte de Nassau, le comte de Solms, le général Ginkle et les meilleurs officiers au service de Hollande; le comte de Macclesfield, Burnet, Peyton, Wildman, Ferguson et les autres exilés anglais; huit cents réfugiés français et les nombreux Anglais qui étaient venus récemment le joindre en Hollande. Entre ces derniers, les plus distingués étaient le comte de Shrewsbury, qui, ayant emprunté 40,000 l. sur hypothèque, avait offert cet argent et son épée au prince, lord Wiltshire et son frère, fils du marquis de Winchester, le lord Eland, fils du marquis de Halifax, lord Dunblaine, fils du comte de Danby, les lords Lorn et Mordaunt, et les deux officiers de marine Herbert et Russell.

Il arriva toutefois que peu de jours avant l'époque fixée, un vent très-fort s'éleva [28 sept.], passa du sud à l'ouest et souffla avec une telle violence, que la flotte qui avait mis à la mer sous le commandement de Herbert fut forcée de chercher un abri à Helvoetsluys. Les Etats ordonnèrent des prières publiques pour obtenir un vent plus favorable; mais quoique les églises fussent remplies de suppliants, le ciel paraissait sourd à leurs demandes. Pendant plus de quinze jours la tempête continua de sévir, à l'exception de quelques courts intervalles; les soldats et les matelots en regardaient la prolongation comme une preuve du mécontentement divin; et pour empêcher cette superstitieuse mais dangereuse alarme de se répandre, on jugea nécessaire d'interdire sous des peines sévères l'emploi de paroles prophétiques ou

décourageantes[1]. Enfin, le vent diminua de violence [13-15 oct.], et Guillaume prit congé des Etats dans une audience publique et solennelle. Il les remercia de la bienveillance qu'ils avaient eue pour lui depuis son enfance, et les assura de sa gratitude. Leur confiance en lui était sans borne en ce moment; et il priait Dieu de faire avorter tous ses projets, s'il ne les payait pas de retour. Il partait pour une expédition étrangère, non pour déposséder les autres de leurs droits, mais pour établir la religion sur une base sûre et durable. Quel que pût être son sort, il recommandait la princesse à leur protection; et il les priait d'être convaincus que, s'il périssait, il périrait leur serviteur, et que s'il vivait, il vivrait leur ami. Le soin de lui répondre fut confié à son fidèle partisan, le pensionnaire Fagel, que l'âge et les infirmités avaient mis au bord du tombeau. Les Etats, répliqua-t-il (tant ils avaient de confiance dans la sagesse et le patriotisme du prince), avaient placé leur armée, leur marine et leurs trésors dans ses mains; ils avaient ordonné un jeûne solennel dans les sept provinces pour le succès de ses armes, et ils priaient Dieu avec ferveur de faire de lui le libérateur et le protecteur de la foi protestante. Ils ne lui demandaient qu'une chose en retour, c'était de ne point exposer sans nécessité sa personne. Sa perte serait pour eux une plus grande calamité que celle de l'armée et de la marine. A ces mots, le vieillard fondit en larmes, et son émotion l'empêcha d'achever. Cette scène fit une profonde impression sur les spectateurs; mais le prince ne laissa voir aucun changement sur son visage. Ses amis affectèrent d'admirer sa fermeté et sa force d'âme; les autres l'accusèrent d'apathie égoïste, d'indifférence pour tout ce qui n'était pas son intérêt[2].

Le jeûne fut célébré [17 oct.] à La Haye avec une solennité extraordinaire, et le service, composé de trois longs sermons, entrecoupés de prières d'égale durée, se prolongea de dix heures et demie du matin jusqu'à sept heures et demie du soir. Pendant tout ce temps, la princesse demeura dans la grande église, et soutint, sans s'émouvoir, les regards d'une immense multitude. Sa situation était vraiment bien singulière. Elle ne pouvait prier pour le succès de son mari sans prier pour le détrônement de son père. Mais quel que fût l'état de son cœur, qu'elle envisageât

1. D'Avaux, 8, 11, 14, 15, 18, 19, 21, 22 oct. Négociations, VI, 142, 150.
2. D'Avaux, 28 oct. Négociations, VI, 153. Ellis, *Corresp.* II, 251. Burnet, III, 297.

avec chagrin les malheurs qui menaçaient son père, ou que sa vanité fût flattée de la perspective prochaine d'une couronne, elle sut déguiser ses sentiments. Marie écouta les prédicateurs et se joignit aux prières avec autant de tranquillité apparente que si elle n'avait eu rien à espérer ou à craindre du résultat[1].

Dans l'après-midi du 19 obtobre, l'expédition parti de Helvoetsluy, les vaisseaux de guerre en trois divisions formant une ligne en mer, et les transports prenant le poste qui leur était assigné entre cette ligne et le rivage. Il soufflait un bon frais du sud-ouest; le ciel était presque sans nuages; et quand la flotte passa près de Scheveling, allant vers le nord, la population entière de La Haye se précipita vers le rivage pour contempler ce pompeux et émouvant spectacle. Guillaume ne s'attendait guère au contraste qui aurait lieu le lendemain. Son intention était d'avancer à une certaine distance, puis de prendre la direction des côtes du Yorkshire, où il était attendu par le comte de Danby; mais vers dix heures du soir, le vent passa soudain à l'ouest, et à minuit la tempête avait dispersé la flotte de tous côtés. Le lendemain matin, le prince regagna son premier mouillage avec environ soixante voiles: quant aux autres, les unes résistèrent à l'orage, et le reste chercha un abri dans les différents ports et rades. Cependant, lorsqu'on pût constater l'étendue de la perte, elle se trouva beaucoup moindre qu'on ne s'y était attendu. Quelques vaisseaux seulement avaient sombré; mais tous étaient endommagés; mille chevaux avaient péri faute d'air, et une immense quantité de provisions avaient été avariées ou étaient tombées à la mer. Guillaume demanda immédiatement aux Etats de nouveaux approvisionnement; mais il refusa de quitter la flotte, activant les réparations par sa présence, et contenant par son autorité l'esprit de mécontentement et de mutinerie qui commençait à se manifester parmi les troupes[2].

Cet événement procura à Jacques un nouveau répit. Beaucoup de ses amis s'étaient plaint (et beaucoup y avaient même vu une preuve de la trahison de ses conseillers) que pendant la première époque d'incertitude et de soupçon, on n'eût pas pris soin d'interrompre les communications entre les mécontents d'Angleterre

1. D'Avaux, ibid. L'ambassadeur espagnol fit célébrer une grand'messe solennelle dans sa chapelle pour le même objet. Ibid.

2. D'Avaux, 1er, 2, 4, 8, 9 nov. Voyez aussi « Journal exact de la dernière » expédition, par un ministre chapelain dans l'armée. Londres, 1699. » La description de cette tempête par ce ministre est assez plaisante.

et le prince hollandais. Même à présent que leur objet était ouvertement avoué, que le bruit public désignait les individus qui étaient dans le secret, ils n'étaient ni inquiétés ni gênés. Autrefois, à la première appréhension de l'arrivée d'un ennemi étranger, l'usage était d'exiger des personnes suspectes des garanties de leur loyauté, ou de les mettre en lieu de sûreté; mais, en dépit des fortes remontrances de Melfort, Jacques fut dissuadé de suivre cet exemple par Sunderland, qui maintint que ces arrestations auraient peu d'avantages, et augmenteraient considérablement le mécontentement public. La seule précaution que le roi consentit à prendre coûta à son orgueil de rudes combats; mais il la jugea nécessaire pour réfuter l'accusation portée dans un prétendu mémoire des protestants anglais, et pour mettre la naissance de son fils à l'abri des chicanes, dans le cas où lui-même mourrait. Par son ordre, le conseil privé, les pairs résidents dans le voisinage de la capitale, les juges, le lord-maire et les aldermen, et les officiers de justice de la couronne furent convoqués à Whitehall [22 oct.]; et il fit venir devant eux, à l'effet de donner les détails de l'accouchement de la reine, toutes les personnes qui s'y étaient trouvées présentes, à savoir, la reine douairière, vingt-deux femmes, dont les unes étaient des domestiques subalternes, les autres des dames du plus haut rang, et dix-neuf seigneurs, gentilshommes et médecins. Leurs dépositions à tous, à l'exception de la reine douairière, furent reçues sous serment, confirmées par eux le lendemain et enregistrées à la chancellerie; et elles formèrent une masse de preuves à laquelle il est impossible à tout esprit sans préventions de résister [1]. Les ennemis du roi, néanmoins, s'empressèrent d'objecter que la personne la plus intéressée dans la succession, la princesse Anne, n'avait été présente ni à la délivrance ni à l'investigation; mais le fait est que c'était de son propre choix qu'elle avait été absente en ces deux occasions. Elle était allée à Bath pour ne point assister à la naissance, et avait refusé de venir au conseil, prétextant la crainte de faire elle-même une fausse couche. C'est pourquoi le conseil se rendit auprès d'elle [1er nov.] avec une copie des témoignages; à quoi elle répondit : « My lords, cela n'était pas nécessaire; la parole du roi est plus pour moi que toutes ces dépositions; », et cependant son oncle Clarendon nous assure qu'à

1. Barillon, 1er, 11 nov. « Les diverses déclarations, etc., faites en conseil, » le lundi 22 oct. 1688, concernant la naissance du prince de Galles. » Jacques, II, 196, 203. Journal de Clarendon, 196.

cette époque même elle était dans l'habitude de faire de la naissance de son frère un sujet quotidien de doutes et de sarcasmes[1].

Ce fut la dernière mesure qui signala l'administration de Sunderland. Son règne, ainsi que celui de son soutien, le père Petre, touchait à sa fin. Par ses protestations et ses arguments, il avait repoussé avec succès les imputations de perfidie portées jadis contre lui; et en professant ouvertement la foi catholique à la naissance du prince, il s'était ancré plus que jamais dans la confiance de Jacques, qui croyait que, par cette démarche, le ministre avait lié sa fortune à celle de son souverain [2]. Mais ses adversaires conservaient les mêmes soupçons sur sa fidélité, et les mêmes objections contre sa politique; et ils profitèrent de ce moment d'alarme pour représenter au roi que les conseils qui avaient mis son trône en péril émanaient de Sunderland et de Petre, la dupe de Sunderland; de l'un, par des considérations d'intérêt, sinon de trahison; de l'autre, par crédulité et zèle religieux; que toutes leurs promesses et leurs prédictions avaient été démenties par le cours des événements; que la présence de Petre dans ses conseils blessait ses sujets protestants, et que la confiance qu'il accordait à un ministre qui passait généralement pour traître, refroidissait l'ardeur et paralysait les efforts de ses plus dévoués partisans. Vaincu par leurs importunités, Jacques déclara [22 oct.] qu'à dater de ce jour Petre cesserait de prendre place au conseil; et bientôt après [27] il fit redemander les sceaux à Sunderland, non, lui assura-t-il, qu'il eût aucun doute de sa loyauté, mais par la nécessité de satisfaire aux demandes qui lui étaient faites. Petre obéit, mais resta à Whitehall dans son poste

1. « Mad. la princesse de Danemark n'étoit pas à l'accouchement de la reine » d'A.; elle étoit encore aux bains. C'est une faute qu'on a faite en ce temps-là » de ne l'avoir pas empêchée d'y aller. Je sais qu'on lui a insinué de venir dé» poser de la grossesse de la reine; mais elle s'en est excusée sur ce qu'elle » n'ose sortir de sa chambre, de peur de se blesser, croyant elle-même être » grosse. Cette excuse est une affectation, pour ne se point expliquer sur une » matière si importante. La vérité est qu'elle favorise le parti du p. d'Orange » autant qu'elle l'ose faire sans se déclarer ouvertement, et je sais que jusqu'à » présent elle n'a pas dit un mot au roi ou à la reine sur l'entreprise du p. d'O» range, quoiqu'ils en aient souvent parlé en sa présence. » Barillon, 4 nov. L'exactitude de Barillon nous est prouvée par le Journal de Clarendon, où nous voyons que chaque fois qu'il voulut l'entretenir des affaires publiques, elle éluda ce sujet de conversation (*Journal*, 23, 27, 29 sept.; 21, 23 oct.). Quant à son prétexte de grossesse, c'était une fausseté; son mari, le prince George, le dit à Clarendon. « Cela me surprit étrangement, dit-il. Bon Dieu! il n'y a » que mensonge et dissimulation dans ce monde. » *Journal*, p. 216.

2. Barillon, 8 juillet. « Ce que vient de faire ce ministre donne un nouvel » éclat à sa faveur, et augmente beaucoup son crédit.... Il a voulu fermer la » bouche à ses ennemis, et leur ôter tout prétexte de dire qu'il pût entrer quel» que ménagement dans sa conduite pour le parti de M. le p. d'Orange. » Ibid.

de secrétaire du cabinet[1]; Sunderland se retira à Windsor, où il affecta de se considérer comme martyr de la religion qu'il venait d'embrasser; mais probablement il se consolait par l'espoir que la cause de son éloignement des conseils du roi lui serait un titre aux yeux du prince[2].

A Sunderland, comme secrétaire au département du midi, succéda le comte de Middleton, et à Middleton, comme secrétaire au département du nord, le lord Preston, tous deux protestants, connus pour être fortement attachés à la personne du roi, et non moins chaudement opposés à la marche insouciante et inconsidérée qu'il avait précédemment suivie. Leur premier avis fut qu'il préparât une réponse à la déclaration de Guillaume, et que, dans cette vue, il sommât les pairs et les prélats qui étaient dans la capitale, d'admettre ou de nier la vérité du passage qui portait que le prince avait « été appelé en Angleterre par divers lords, tant spirituels que temporels. » Entre autres, Halifax, Nottingham, Clarendon, Pembroke et Burlington, déclarèrent sur leur honneur qu'ils n'avaient aucune connaissance d'une telle invitation; et il est probable qu'ils pouvaient l'affirmer en toute vérité; car, quoiqu'ils eussent tous correspondu avec le prince, et que les deux premiers fussent tout à fait dans ses intérêts, aucun d'eux n'était de ses confidents intimes. Quant aux prélats, l'archevêque et les évêques de Durham, de Chester et de Saint-David donnèrent [1er nov.] un démenti formel; mais l'évêque de Londres, dont le nom figure sur l'invitation originale, répliqua en termes plus évasifs [2 nov.] : « Je suis convaincu que le reste des évêques répondra négativement sans plus de difficulté que moi[3]. » On ne sait si le roi remarqua le subterfuge; mais son intérêt était de le prendre dans un sens favorable; et il demanda le désaveu par écrit, afin de le faire signer par les autres prélats, ajoutant qu'il serait bien d'exprimer aussi leur désapprobation de l'expédition même. Cette demande inattendue les déconcerta; ils n'étaient pas préparés; ils reclamèrent du temps pour se consulter entre eux, et quoique Jacques cherchât par des messages

1. Quelqu'un qui connaissait bien Petre assura de lui, en 1690, qu'il avait accepté avec répugnance et regret ces honneurs qu'on lui avait imposés, et qu'il avait à plusieurs reprises sollicité du roi à genoux la permission de se retirer de la cour et de rentrer dans la vie privée. « Non semel, et quidem de genibus, supplex petiit ut sibi liceret, bonâ regis veniâ, ab aulâ et rebus gerendis se subducere. » Oliver, *Collect.* 150.

2. Barillon, 6, 9 nov. Jacques, II, 203, 204. Voyez la note (F).

3. Voyez Clar. *Corr.* II, *App.* 494, 503.

à hâter leur lenteur, ils ne rendirent réponse [6 nov.] que lorsqu'on sut que la flotte hollandaise avait passé le détroit de Douvres et descendait la Manche. Alors ils prièrent qu'on les excusât ; mais leurs raisons étaient trop faibles, trop peu satisfaisantes, pour déguiser leur vrai motif, qui était ou l'approbation secrète de l'entreprise, ou la crainte d'encourir le déplaisir du prince. Jacques ne put maîtriser ses sentiments. « Si jamais, » dit l'évêque de Rochester, « dans toute ma vie je l'ai vu plus véhément de ton qu'à l'ordinaire et emporté dans ses expressions, ce fut en cette circonstance[1]. »

Guillaume était de nouveau [1er nov.] parti de Helvoetsluys pour conquérir la couronne d'Angleterre. Amis et ennemis croyaient que son intention était d'aborder sur la côte du Yorkshire ; mais, après avoir pendant douze heures marché au nord, il changea de direction [2 nov.], et profitant d'un vent favorable, il passa sans opposition devant la flotte royale dans les dunes [3], et en deux jours atteignit [5] Torbay sa vraie destination[2]. Jacques fut surpris et confondu : il avait compté sur le zèle et la promptitude de lord Dartmouth, et ne pouvait s'expliquer l'inaction de cet officier. Mais le même vent, qui était favorable au prince, était contraire à Dartmouth. Ses croiseurs avaient été repoussés par la violence des vents; et sa flotte, après avoir été forcée d'amener les vergues et les mâts de perroquet, était à l'ancre par le travers du Long-Sand, au moment même où l'armement ennemi passait à la distance de quelques milles. Vingt-quatre heures s'écoulèrent avant qu'il pût commencer la poursuite, et il y renonça ensuite sur la représentation de ses officiers, qu'attaquer les Hollandais, après que les transports étaient en

1. Voyez Clar. *Journ.* 199-201. Clar. *Corr.* II. *App.* 493-504. Deuxième lettre de l'Evêque de Rochester, 44-49. Jacques (*Mém.*), 210, 211. *Macph. Pap.* I, 276-279. Les raisons dont ils tâchèrent de colorer leur refus, furent celles-ci : 1° Il était convaincu de leur innocence : c'était assez ; pourquoi chercheraient-ils à convaincre les autres par une déclaration publique? 2° Il n'y avait pas de preuve que le manifeste du prince fût authentique : il était donc au-dessous d'eux de lui donner de l'importance en en tenant compte. 3° Ils avaient déjà souffert pour s'être mêlés d'affaires séculières : la déclaration qui leur était demandée pourrait plus tard être considérée comme un libelle. 4° Ils étaient pairs : aucune déclaration n'avait été réclamée des pairs temporels, pourquoi en réclamer d'eux? 5° Ils feraient leur devoir. Comme évêques, ils prieraient pour lui, comme pairs, ils émettraient leurs opinions au parlement. Il n'est pas surprenant que des raisons si peu satisfaisantes aient provoqué quelque expression de déplaisir. L'archevêque, toutefois, envoya une réponse de sa main, portant « qu'il n'avait jamais invité le prince par parole, par écrit ni autrement, et il ne savait pas ni ne pouvait croire qu'aucun des autres évêques l'eût fait. » Ibid.

2. Journ. exact, 28, 38. Burnet, III, 309.

sûreté dans le port, ce serait exposer la flotte à être détruite dans une lutte inégale. Un grand nombre des royalistes attribuèrent la lenteur de l'amiral à la désaffection ou à la crainte ; mais Jacques, quoique l'esprit assailli de doutes et de pressentiments, était trop juste pour condamner un ancien ami sans entendre sa défense, et trop prudent pour trahir un soupçon, quand ce soupçon pouvait provoquer la déloyauté même qu'il redoutait. Il assura à Dartmouth [9 nov.] qu'il l'acquittait de tout blâme. Tous les marins devaient être convaincus qu'il avait fait tout ce que l'homme peut faire contre le vent et le temps : il ne lui restait plus qu'à être constamment aux aguets, et à profiter de tous les avantages que le hasard pourrait offrir[1].

Pour s'opposer au prince sur terre, il résolut de rassembler son armée aux environs de Salisbury. Louis, par des messages réitérés, lui avait conseillé de marcher en personne, et d'offrir la bataille à l'armée d'invasion, mesure qui en avançant le dénoûment de la lutte avant que l'esprit de désaffection ne se fût répandu parmi ses troupes, eût peut-être sauvé sa couronne. Le comte de Feversham et le comte de Roye désapprouvèrent ce conseil, et le pressèrent de prendre position à moins de distance de Londres, de manière à pouvoir surveiller les mouvements de l'ennemi sans perdre de vue la capitale[2]. D'un autre côté, le père Petre le conjura [7 oct.] de quitter Westminster. C'était la grande erreur qu'avait commise son père, erreur qui lui avait coûté la couronne et la vie ; qu'il considérât l'état de la métropole; sa présence n'empêchait pas la populace de démolir les chapelles catholiques; qui donc, en son absence, voudrait répondre de la vie de sa femme et de son fils ? Mais on crut que Petre parlait par des motifs intéressés — car la populace avait plusieurs fois demandé son sang — et Jacques, s'en tenant à sa propre opinion, ordonna à vingt bataillons d'infanterie et à trente escadrons de cavalerie de marcher sur Salisbury et Marlborough. On laissa six escadrons et six bataillons pour maintenir la tranquillité dans la capitale[3].

Le prince, quoiqu'on l'eût laissé débarquer sans opposition, ne

1. Dalrymple, 314, 315, 319, 325. Jacques (*Mém.*), II, 206, 207.

2. Ils ne jugeaient pas l'armée anglaise en état de lutter avec de vieux soldats. « On ignore ici jusqu'aux moindres règles de la guerre, et hors quelques officiers qui ont servi en France et en Hollande, le reste n'a pas les premières teintures du métier de la guerre. Barill. 9 déc.

3. Bar. 18, 22, 25 nov.

reçut pas l'accueil qu'on lui avait fait espérer. A son approche d'Exeter [8 nov.], l'évêque et le doyen s'enfuirent de la ville; le clergé et la corporation restèrent passifs spectateurs de son entrée : la populace applaudit, mais aucune adresse de félicitations, aucune démonstration publique de joie ne fut faite par la partie respectable de la population ; les habitants du comté, qui n'avaient point oublié la leçon terrible que leur avait donnée Jeffreys, restèrent tranquilles chez eux ; les chanoines refusèrent d'assister au *Te Deum* qu'on avait ordonné de chanter à la cathédrale, et les chantres eux-mêmes, quand le docteur Burnet commença à lire la déclaration du prince, sortirent de l'Eglise. Lord Lovelace, il est vrai, qui l'avait été voir en Hollande, et était revenu avant lui en Angleterre, avait rassemblé un corps de soixante à cent cavaliers, dans l'intention de rejoindre l'armée à Exeter ; mais il fut attaqué, battu et fait prisonnier par la milice près de Cirencester. Guillaume fut désappointé ; il se plaignit d'avoir été trompé et trahi ; il menaça de se rembarquer, et d'abandonner ses faux alliés à la vengeance de leur souverain. Cependant ses espérances se ranimèrent par l'arrivée successive de quelques traîneurs, et bientôt elles se changèrent en une quasi-certitude de succès, par la perfidie de lord Cornbury, fils du comte de Clarendon [1].

Peu après l'invitation envoyée au prince, une association secrète en sa faveur s'était formée parmi les officiers de l'armée campée à Hounslow-heath, et une communication s'était établie entre eux et le club de la taverne de la Rose dans Covent-Garden, dont lord Colchester était président. On ne saurait guère douter que lord Churchill, qui avait le rang de lieutenant général, ne fût au fait de leurs projets. A l'arrivée du prince à Torbay, il plaça à Salisbury trois régiments de cavalerie commandés, en l'absence de leurs colonels, par trois des officiers « associés ». Cornbury était le plus ancien des trois. Après s'être concerté avec ses complices, et avoir ordonné à la division entière de se mettre en marche de bonne heure le lendemain matin [10 nov.], il les conduisit par une route détournée et non fréquentée à Axminster, près des postes avancés de l'armée d'invasion. Après un jour de repos, les soldats eurent ordre de remonter à cheval pour aller battre les quartiers de l'ennemi à Honiton dans la nuit. Mais on avait eu vent de ce dessein. Cornbury fut requis d'exhiber ses

1. Jacques (*Mém.*), II, 215. Burnet, III, 313. Journal exact, 48. Ellis, *Corr.* II, 295.

ordres ; et, sur son refus, il fut si épouvanté des menaces des officiers loyaux, qu'il s'échappa et passa à l'ennemi, tandis que son régiment et celui du duc de Berwick, à l'exception de trente cavaliers, retournaient à Salisbury. Le troisième régiment, appartenant au duc de Saint-Alban's, s'était réuni à distance ; et les soldats, ignorant cette circonstance, suivirent le colonel Langston à Honiton, où ils furent reçus en amis par le général Talmash, à la tête de forces considérables, et sollicités par lui d'entrer au service du prince. La plupart des officiers et cent cinquante soldats y consentirent : les autres furent faits prisonniers, mais ensuite relâchés [1].

Cette perte comme hommes était peu de choses pour Jacques et pouvait être promptement réparée ; il y avait même de quoi l'encourager beaucoup dans l'esprit de loyauté déployé par la majeure partie des officiers et des soldats ; mais l'exemple eut les plus désastreuses conséquences. Il répandit dans l'armée le doute et la défiance, nul n'osa compter sur la fidélité de son compagnon ; il ébranla la loyauté des indécis, et il relâcha ou rompit le seul lien qui avait retenu jusqu'alors beaucoup de gens, la honte d'être le premier à déserter les bannières royales. Le bruit s'en répandit bientôt dans tous les coins du royaume : on disait que trois régiments, puis que plusieurs corps entiers avaient passé à l'ennemi, et que l'armée entière était animée du même esprit de désaffection. Les amis du prince, remis de leur terreur, commencèrent à se remuer en sa faveur, et la comte de Danby ainsi que le lord Lumley rassemblèrent leurs associés et leurs partisans dans le Yorkshire ; les lords Delamere et Brandon les imitèrent dans le Cheshire, et le comte de Devonshire leva l'étendard de l'insurrection dans les comtés du centre.

D'un autre côté, les conseillers du roi, désespérant du succès, le conjurèrent d'entrer en accommodement avec son neveu, et

1. Cette affaire est racontée, avec quelques changements peu importants, par le major Norton dans les Papiers Macpherson (I, 289, 296), par Jacques lui-même dans ses Mémoires (II, 215), et par Barillon dans ses dépêches des 25, 26 nov. et 1er déc. « O Dieu ! » s'écrie Clarendon dans son Journal, « faut-il que mon fils soit un rebelle ! Que le Seigneur jette un regard de pitié sur moi et me donne la force de supporter cet affreux malheur ! » Il se rendit auprès de Jacques le lendemain. « Dieu sait, » dit-il, « que j'étais assez troublé. Le roi fut très-gracieux pour moi, et dit qu'il me plaignait de tout son cœur et qu'il serait toujours bon pour ma famille. » Beaucoup de gens, néanmoins, n'avaient pas de lui une opinion aussi favorable que Jacques. « Myl. Clarendon, son père, parle de lui comme d'un traître et d'un infâme ; mais peu de gens croient qu'il ait osé faire de son chef ce qu'il a fait sans la participation de son père. » Bar. 26 déc.

de prévenir à tout prix le renversement total de son trône. Mais Jacques refusa de voir ce qui était évident pour tout autre que lui : il persista à compter sur la fidélité de l'armée, et fut confirmé dans cette confiance par le nombre de ceux qui, dans les trois régiments, étaient revenus à leurs drapeaux[1]. Dans un conseil militaire tenu à Whitehall [16 nov.], il informa les membres qu'il avait pris des mesures pour convoquer un parlement aussitôt que possible, dans l'intention de faire toutes les concessions qui seraient demandées; qu'il ne pouvait croire que parmi des hommes aussi honorables il y eût beaucoup de Cornbury; mais que si aucun d'eux éprouvait de la répugnance à le servir, il lui épargnerait l'infamie d'une si ignoble désertion, et lui donnerait pleine liberté de quitter dès ce moment l'armée et d'aller où bon lui semblerait. Ils répondirent par les protestations du plus vif attachement, et en se déclarant prêts à verser leur sang pour sa cause. On remarqua que le duc de Grafton et le lord Churchill furent les premiers à faire cette réponse; et cependant il n'est pas douteux, qu'avec ces expressions de loyauté sur les lèvres, ils méditaient au moment même la trahison dans leurs cœurs[2].

Le lendemain [17], peu d'instants avant le départ du roi, les archevêques de Canterbury et d'York[3], avec les évêques de Rochester et d'Ely, sollicitèrent une audience, et lui remirent une adresse écrite, signée par eux, par les ducs de Grafton et d'Ormond, le comtes de Dorset, de Clare, de Rochester, de Clarendon, d'Anglesey et de Burlington, le vicomte de Newport, les évêques de Saint-Asaph, d'Ely, de Rochester, d'Oxford et de Peterborough, et les lords Paget, Chandos et Ossulston. Elle priait humblement mais instamment le roi de convoquer sans délai un parlement libre et légal, comme le seul expédient qui, dans leur opinion, pouvait préserver la nation des calamités dont elle était menacée. Jacques répondit avec une vive émotion : « Ce que vous demandez est ce que je désire passionnément. Je promets sur ma parole de roi de convoquer un parlement légal, dès que le prince d'Orange partira. Mais comment pouvez-vous avoir un parlement libre maintenant qu'un prince étranger, à la

1. Bar. 25 nov.

2. Jacques (*Mém.*), II, 219. Orléans, 311. A en croire Hewit, un des conspirateurs supposés, dont il sera question plus tard, Grafton et Churchill s'aboucherent avec leurs associés cette nuit même, pour se consulter sur la manière de livrer le roi au prince.

3. Le docteur Lamplugh, que Jacques, pour sa loyauté, venait de transférer d'Exeter à York.

tête d'une armée étrangère, est en état de faire nommer cent membres[1] ? ».

Jacques se rendit à l'armée [19 nov.], passa en revue les troupes qui étaient à Salisbury, et fixa le lendemain pour l'inspection de la division du général Kirk à Warminster. Mais il ne put exécuter ce dessein, à cause d'un saignement de nez abondant qui se renouvela par intervalles ce jour-là et les jours suivants, et le délivra de quelques symptômes fort alarmants dus à une longue application et aux tourments de son esprit. Durant cette courte indisposition, le comte de Roye s'opposa de nouveau à ce que l'on fît marcher l'armée. L'ennemi était déjà à Wincanton ; l'artillerie royale n'était point arrivée ; les positions de Salisbury et de Warminster n'étaient pas tenables ; et il valait mieux se retirer de son propre gré que d'encourir la honte d'une retraite forcée et peut-être désastreuse. Jacques ne l'écoutait qu'avec répugnance, mais son consentement lui fut arraché par la nouvelle que s'il eût réalisé son intention d'inspecter le corps de Warminster, il eût été, ce jour-là, arrêté sur la route et conduit prisonnier dans les quartiers de l'ennemi. Les personnes accusées de cette conspiration occupaient un haut rang dans l'armée ; c'étaient le lord Churchill, le major général Kirk, le colonel Trelawney et quelques autres. Jacques crut imprudent de les faire arrêter, ni même de laisser voir qu'il avait connaissance du complot. Il les convoqua à un conseil militaire dans lequel il proposa la question de la retraite au delà de la Tamise. Elle fut appuyée par Feversham, Dunbarton et Roye, mais chaudement combattue par Churchill, qui pressa fortement le roi de reprendre son dessein de visiter le poste de Warminster. Mais Jacques s'en tint à la résolution qu'il avait prise ; le conseil se sépara à minuit, et immédiatement le duc de Grafton et Churchill passèrent à l'ennemi. Ils furent suivis dans la matinée [23] par les colonels Trelawney, Churchill, Barclay et environ vingt soldats. Kirk fut arrêté comme suspect par lord Feversham ; mais il déclara que quoiqu'il eût été malheureux dans le choix de ses amis, il était

1. Première coll. de papiers, p. 11, 12. Ellis, *Corr.* II, 301. Bar. 27 nov. L'idée de cette pétition venait des évêques. Le duc de Norfolk, le marquis de Halifax, et les comtes d'Oxford et de Nottingham, et autres, refusèrent de la sanctionner de leurs signatures, les uns par crainte de déplaire au roi, la plupart de peur de déplaire au prince. Halifax et Nottingham donnèrent pour raison qu'ils ne voulaient pas mettre leurs noms à un papier signé par le comte de Rochester, parce qu'il avait accepté une place dans la commission ecclésiastique. Clar. *Journal*, 201-203, 210.

incapable d'imiter leur bassesse ; et le roi, qui crut peut-être son assertion, ordonna de le mettre en liberté. Les déserteurs furent reçus gracieusement par le prince, à l'exception peut-être de Churchill, sur qui Schomberg fit, dit-on, la remarque sévère qu'il était le premier homme du rang de lieutenant général qu'on eût vu abandonner ses drapeaux [1].

Le roi, ayant ordonné à l'infanterie de repasser la Tamise et de garder les ponts sur la rivière, et ayant posté à Reading la cavalerie sous les ordres de lord Feversham, pour consommer le fourrage dans les environs, se mit en route vers Londres. Il s'arrêta le premier soir [24 nov.] à Andover, et invita son gendre, le prince George de Danemarck, à souper avec lui. Six jours avant celui-ci, la princesse Anne avait promis à Guillaume la défection de son mari ; mais George se laissa aller à ses habitudes d'indolence, et perdit l'occasion que lui offrait le départ de son mentor, lord Churchill. Il avait, toutefois, des amis plus actifs que lui. Des chevaux étaient déjà à l'attendre, lorsqu'il quitta la table du roi ; il les monta avec le duc d'Ormond, le lord Drumlanrig et Mr Boyle ; et tous les quatre partirent vers minuit pour les plus proches quartiers de l'ennemi. Le roi reçut cette nouvelle d'un air d'indifférence. « Quoi ! » dit-il, « *Est-il*

1. Jacques (*Mém*), II, 222, 223, 224, 225. Bar. 1, 4, 6, 9 déc. Burnet, III, 314. Barillon affirme deux fois que Jacques croyait à l'existence du complot pour l'enlever ; mais nous ignorons sur quelle autorité se fondait cette croyance. Macpherson a publié, d'après les papiers de Carte, plusieurs récits tendant à prouver que le 10 de novembre, après le conseil de guerre, il y eut une réunion chez M. Hatton Compton, dans Saint-Alban's-Street, où l'on décida non-seulement de s'emparer du roi, mais de le mettre à mort si l'on faisait aucune tentative pour le délivrer. A cet effet, Wood et Hewit (depuis lord Hewit, le narrateur supposé) devaient tirer leurs pistolets sur la voiture, et Churchill, qui serait de service auprès du roi, devait achever la besogne (Macph. I, 280, 284). Il faut avouer que ces papiers n'ont pas un caractère suffisant d'authenticité pour établir une aussi grave accusation ; mais quant aux engagements antérieurs de Churchill avec le prince d'Orange, il existe une lettre de lui à Guillaume, à la date du 17 mai 1687, pour le convaincre que « la princesse de Danemarck est en sûreté sous sa garde (de Churchill), » Dalr. 191 ; et une autre du 14 août 1688, dans laquelle il « met son honneur dans les mains de Son Altesse Royale » (239). Bonrepaus, le 4 juin 1687, dit qu'Anne « aime avec une passion démesurée madame Churchill, » et que le roi est persuadé que le prince d'Orange « avoit gagné madame Churchill pour persuader à cette princesse d'aller en Hollande. » Le 21 de juillet, il ajoute : « Myl. Churchill, aimé et comblé de bienfaits du roi son maître, se ménage plus qu'aucun pour le p. d'Orange. » Qu'il eût promis de passer au prince aussitôt après le débarquement de ce dernier, on le voit dans le récit de Norton (ibid. 293), et dans la lettre de la princesse Anne à Guillaume du 18 nov. (Dalr. 333). Le 21, Barillon écrit à son souverain que plusieurs des officiers supérieurs, particulièrement Churchill, Grafton, Kirk et Fenwick, paraissent mécontents et tiennent des propos décourageants. Il ajoute : « S'ils ne sont pas capables d'une *trahison*, on voit bien qu'ils ne combattront pas de bon cœur, et toute l'armée le sait. Cela met les affaires du roi d'A. dans un grand péril. »

possible est parti? S'il n'était mon gendre, un simple soldat aurait été une plus grande perte. » Sa défection, néanmoins, éveilla des pensées pénibles dans l'âme du roi. La princesse connaissait-elle le dessein de son mari, et pouvait-elle avoir l'intention de suivre cet exemple? Jacques, à la vérité, attendait beaucoup de sa piété filiale, beaucoup de sa reconnaissance — car il avait toujours été pour elle un père très-indulgent, et ne l'avait jamais tourmentée, ne lui avait jamais adressé une seule parole sur la religion — cependant sachant l'influence que les Churchill exerçaient sur son esprit, il envoya à lord Middleton l'ordre de surveiller ses mouvements, et de l'empêcher de quitter Whitehall : ordre que le secrétaire, par négligence ou par incrédulité, ne se hâta pas d'exécuter [1].

Anne, dès qu'elle sut l'évasion du prince, fit venir l'évêque de Londres pour concerter avec lui le plan de sa propre fuite. Après que la maison fut livrée au repos [26 nov.], elle quitta sa chambre à coucher avec lady Churchill et mistress Berkeley, descendit par un escalier dérobé qui avait été récemment construit tout exprès, et trouva à la porte un carrosse qui l'attendait, et où étaient l'évêque et le comte de Dorset. Elle passa la nuit chez le prélat dans Aldersgate-street, gagna à la hâte le matin Copt-hall, résidence du comte, et se rendit de là à une assemblée des partisans du prince à Northampton. En partant, elle avait laissé une lettre pour la reine, rédigée avec la duplicité qui caractérisait celles écrites au roi par le prince George et lord Churchill. Il y était dit que dans sa surprise du départ de son mari, elle avait cru mieux faire d'exprimer par écrit ses sentiments de soumission envers Leurs Majestés. Ne pouvant soutenir les regards de son père tant que le prince serait sous le coup du déplaisir royal, elle s'était retirée, jusqu'à ce qu'une réconciliation s'effectuât; et comme son mari n'était parti que pour pourvoir à la sûreté du

1. Jacques (*Mém.*), II, 224. Bar. 5, 9 déc. Clar. *Corr.* II, 208. Le prince George était appelé « Est-il possible, » à cause de l'habitude constante de se servir de ces mots. « Le prince George, » dit Bonrepaus, « ne se mêle de rien; il n'est non plus fait mention de lui que s'il n'étoit point au monde » Bonrep. 4 juin 1687. Le prince et Churchill écrivirent au roi pour justifier leur désertion. Le prince proteste que « la cause seule de la religion est capable de me séparer de vous, tandis que le même désir affectueux de vous servir demeure en moi. Si je pouvais garantir votre personne au hasard de ma vie, je penserais qu'elle ne saurait être mieux employée. » Churchill dit que, « quoique sa religion ne lui permette pas de se joindre aux conseillers royaux, cependant il s'efforcera toujours, au hasard de sa vie et de sa fortune, qui sont si bien dues à Sa Majesté, de garantir sa royale personne et ses droits légitimes avec un tendre intérêt et une soumission respectueuse. » Kennet, 498. Leur hypocrisie était égale à leur ingratitude.

roi, elle le suivrait dans ce dessein seulement. Elle était par là fait la plus malheureuse des femmes, étant partagée entre son devoir et son affection envers un père d'une part, et son devoir et son affection envers un mari de l'autre [1]. Et cependant, le lecteur le sait, la désertion même de son mari avait été imaginée et conseillée par cette fille soumise et véridique! A Whitehall, sa disparition ne fut pas remarquée, probablement ne fut pas censée l'être, avant le lendemain matin; et alors ses domestiques coururent à l'appartement de la reine, et demandèrent à grand bruit leur maîtresse, tandis qu'un rassemblement, attroupé dans la rue, criait qu'elle avait été assassinée ou enlevée par les papistes. Bientôt le fait de son évasion fut connu, et le tumulte s'apaisa. Peu après, le roi arriva. A cette nouvelle, il fondit en larmes, et s'écria : « Dieu me soit en aide! mes propres enfants m'ont abandonné [2]! » Ce coup l'abattit tout à fait, et une personne qui, par position, était à même d'observer son maintien, crut avoir aperçu en lui, pendant deux ou trois des jours suivants, des aberrations momentanées d'esprit [3].

Aux yeux de tous, la cause royale était maintenant désespérée. Dartmouth avait écrit qu'il répondait de sa propre loyauté, mais non de celle de la flotte sous ses ordres; les gardes écossaises, le corps sur la fidélité duquel le roi comptait le plus, avaient exprimé de la répugnance à tirer l'épée contre ses adversaires; les partisans du prince s'étaient emparés de Newcastle, York, Hull, Bristol et Plymouth; et on avait tenu à York, Derby et Nottingham de nombreuses assemblées où l'on avait pris des résolutions en faveur d'un parlement libre et de la religion protestante. Mais le style de ces résolutions était plus alarmant pour le roi que leur substance. « Nous convenons, » disait la déclaration de Nottingham, « qu'il y a rébellion à résister à notre roi lorsqu'il gouverne d'après la loi; mais on a toujours tenu pour tyran celui qui met sa volonté à la place de la loi. Résister à un tel roi, nous l'estimons justement n'être point rébellion, mais défense nécessaire. » Dans cette extrémité, il consulta ses conseillers intimes. Il avait pris une résolution, celle de pourvoir en premier lieu à la sûreté de la reine et de son fils; car il s'était persuadé, d'après la con-

1. Kennet, 499.

2. Journal de Clarendon, 207, 214, 216. Barillon, 6, 9 déc. Lord Dorchester, dans ses notes à Burnet, II, 318. Apologie de la duchesse de Marlborough, 10. Jacques (*Mém.*), II, 226.

3. Reresby, 311.

duite passée de ses adversaires, et d'après de plus récents avis, qu'ils regardaient comme de la plus haute importance d'ôter la vie au jeune prince[1]. La seconde question était de savoir s'il s'éloignerait aussi, ou resterait à son poste jusqu'à la fin. Le comte de Melfort et plusieurs autres catholiques lui conseillèrent de fuir; une fois hors du royaume, sa personne serait en sûreté; il n'en conserverait pas moins tous ses droits, et l'occasion de recouvrer la couronne ne lui manquerait pas plus qu'à ses prédécesseurs en pareille circonstance. Mais le lord Belasyse, les deux secrétaires et les lords Halifax et Godolfin l'engagèrent vivement à rester. Il n'avait qu'à consentir aux garanties qu'on réclamerait pour les lois et la religion du pays, et sa personne serait en sûreté. Ses sujets, dont beaucoup commençaient à soupçonner les desseins ambitieux du prince, se rallieraient autour du trône et défendraient le monarque contre toute violence. Jacques lui-même, quoiqu'il ne vît aucune perspective de succès, se sentit honteux de quitter la couronne sans avoir tiré l'épée, et parfois il ranimait ses esprits abattus par des rêves de victoires à remporter en Écosse à l'aide du duc de Hamilton, ou en Irlande à la tête de l'armée formée par le comte de Tyrconnel[2].

En tout cas, il était nécessaire qu'il fît bonne contenance, ne fût-ce qu'afin de gagner du temps pour l'évasion du jeune prince. A l'instigation de certains lords, il convoqua à Whitehall un grand conseil de pairs, au nombre de quarante et tous protestants. Ils lui parlèrent librement [27 nov.]; mais on remarqua que Clarendon passa les bornes des convenances, et employa un langage si dur et si insultant, « que personne ne s'étonna de le voir un ou deux jours après rejoindre le prince d'Orange à Salisbury[3]. » En somme, leur avis, quoique loin d'être unanime, fut qu'outre la convocation d'un parlement, le roi accordât une amnistie sans exceptions, nommât des commissaires pour traiter

1. « C'est à mon fils qu'ils en veulent, et c'est mon fils qu'il faut sauver. » Dalrymple, 326. Petre en avait donné le conseil dès le débarquement de Guillaume, parce que l'envoi du jeune prince en France « feroit penser aux Anglais les plus senses qu'ils s'engagent dans une guerre qui peut durer pendant plusieurs générations, quand même le véritable héritier, et celui qui a le droit, seroit dépossédé. » Barillon, 25 nov. Lord Melfort s'attribua aussi le mérite d'avoir donné ce conseil. Papiers de Macph. II, 674.

2. Barillon, 11, 13 décembre.

3. Jacques (*Mém.*), II, 239. Entre autres choses, Clarendon lui reprocha de lever en ce moment un régiment de gardes qui devait être entièrement composé de catholiques. Jacques déclara que c'était faux; qu'il n'avait jamais été donné d'ordre pareil. Clarendon répliqua qu'on le lui avait dit, et continua sur le même ton. Son Journal, 210.

d'un accommodement, et renvoyât immédiatement de son service tous les catholiques. Jacques leur assura qu'il n'en voulait à aucun d'eux de leur liberté ; que certainement son intention était de convoquer un parlement, mais que quelques-unes de leurs propositions étaient d'une telle gravité que personne ne pouvait s'étonner qu'il prît une nuit pour délibérer. Il était convaincu que, bien que beaucoup de gens l'eussent abandonné, il lui en restait encore beaucoup prêts à le soutenir. Le hasard (il voulait parler de son indisposition à Salisbury) l'avait providentiellement préservé de la trahison de Churchill ; et comme il avait lu l'histoire de Richard II, il prendrait suffisamment soin de ne pas tomber aux mains d'un neveu qui voulait placer la couronne sur sa propre tête[1].

Au bout de quelques jours [30 nov.] il parut une proclamation portant que le roi, le 28 novembre, avait prescrit d'expédier des ordonnances pour la réunion d'un parlement dans le plus bref délai, le 15 de janvier ; de publier sous le grand sceau un pardon pour toutes offenses antérieures ; et de faire partir immédiatement des commissaires pour le quartier général du prince d'Orange ; mais que, relativement à la destitution des catholiques, il laisserait cette question à la sagesse et à la décision du parlement. Le fait est qu'il ne se souciait pas de se priver de leurs services avant d'avoir assuré la retraite de sa femme et de son fils ; mais, pour satisfaire les citoyens, il avait déjà [26 nov.] ôté à sir Edward Hales le commandement de la Tour, et l'avait remplacé par Skelton, qu'il avait fait si récemment enfermer dans cette forteresse[2].

Lord Dover avait été nommé au gouvernement de Portsmouth. Au bout de quelques jours, le prince de Galles arriva dans cette ville, sous la garde de lord et lady Powis ; un yacht était prêt pour le recevoir, et lord Dartmouth, dont la flotte était à Spithead, eut pour instructions de veiller à sa sûreté et de faciliter son évasion. Mais la présence même du prince trahit le secret du roi ; et un corps d'officiers « associés » représenta à l'amiral la responsabilité qu'il assumerait, et les maux qui en résulteraient pour la nation, s'il souffrait que l'héritier présomptif quittât le royaume. En ce moment, au moins, Dartmouth fut atteint de la

1. Journal de Clar. 209, 211. Bar. 9 déc. Jacques (*Mém.*), II, 238. Burnet, III, 322.

2. Jacques (*Mem.*), II, 237. Bar. 9 déc. Journal de Clar. 208.

consternation qui gagnait tous les rangs des royalistes, et il répondit au roi [3 déc.] en le conjurant de renoncer à cette intention, et excusant, dans des termes humbles et affectueux, sa propre désobéissance. L'infortuné monarque avait peu de temps pour délibérer ; un délai de quelques heures pouvait faire tomber son fils au pouvoir de ses ennemis, et il envoya l'ordre à trois régiments sous le comte de Salisbury de l'escorter à son retour dans la capitale, tandis que Caryll, secrétaire de la reine, faisait des arrangements avec le comte de Lauzun pour assurer sa fuite par la rivière [1].

Dans l'intervalle il était survenu bien des choses de nature à convaincre le roi qu'il ne lui restait plus à lui-même d'autre chance de salut que celle qu'il avait choisie pour son fils. Conformément à l'avis du grand conseil, il avait envoyé au prince trois commissaires, les lords Halifax, Nottingham et Godolphin ; mais Guillaume, sous différents prétextes, évita l'audience qu'ils sollicitaient, et en même temps pressa la marche de ses troupes vers la capitale. C'était déjà assez décourageant ; mais en outre il parut à Londres [6 déc.] un grand nombre d'exemplaires d'une proclamation publiée récemment sous sa signature, déclarant tous papistes portant des armes ou ayant des armes chez eux, ou exécutant aucun office contraire aux lois, voleurs, pillards, bandits et indignes de quartier ; sommant tous les magistrats, sous peine de répondre du sang protestant qui serait versé, et des propriétés protestantes qui seraient détruites par leur négligence ou leur apathie, de désarmer tous les papistes et d'exécuter ces ordres avec rigueur, parce que Londres et Westminster étaient menacés d'un incendie, et leurs habitants d'un massacre par une foule de papistes armés, qui s'étaient réunis là pour exécuter le dessein du roi de France, qui s'était ligué avec un prince voisin de la même communion, pour extirper le protestantisme de l'Europe. Cette pièce fut dans la suite désavouée par Guillaume, et quelques années plus tard Speke, le libelliste, se présenta pour réclamer le mérite ou l'infamie de cette imposture : mais à l'époque de la publication personne ne douta de son authenticité ; et l'esprit de vengeance qu'elle respirait, ainsi que le ton d'autorité qu'elle prenait, servirent fortement à confirmer les soupçons et les craintes qui agitaient l'esprit du roi. Il en tira l'induction qu'on

1. Dalrymple, 326-330. Jacques (*Mém.*), II, 233-237. Barillon, 11, 13, 15, 16, 18 décembre.

voulait éloigner de lui tous ceux en qui il pouvait avoir confiance, le livrer pieds et poings liés aux mains de ses ennemis; et quant au sort auquel il devait s'attendre dans de telles circonstances, il en avait devant les yeux un exemple instructif dans l'histoire tragique de son père [1].

Jusqu'alors la reine avait refusé de séparer sa destinée de celle de son mari; mais maintenant qu'il s'était décidé à quitter le royaume, et qu'il avait solennellement promis de la suivre dans les vingt-quatre heures, elle consentit à accompagner son enfant. Le moment de leur évasion fut fixé à deux heures après minuit [10]. Déguisée en dame italienne, avec une domestique de ce pays, et la nourrice qui portait l'enfant, elle descendit silencieusement au bord de l'eau par l'escalier dérobé, et quoique la nuit fût sombre et orageuse, elle entra intrépidement dans un petit bateau découvert, traversa la rivière et débarqua de l'autre côté à Lambeth. Mais la voiture qu'on avait commandée n'y était pas; la pluie tombait par torrents, et la reine fugitive fut forcée d'attendre derrière un grand mur, exposée au danger d'être découverte par les cris de l'enfant et par la curiosité des habitants qui viendraient à passer. Enfin ils purent partir et se rendirent à Gravesend, où un yacht ayant à bord lord et lady Powis et trois officiers irlandais, était préparé pour les recevoir, et les transporta sains et saufs à Calais. Saint-Victor, gentilhomme français, assista au départ des exilés, et revint à la hâte en donner au roi la consolante nouvelle [2].

Jacques avait passé la première partie de la matinée dans une extrême agitation: le retour de Saint-Victor lui permit de prendre un air plus gai, il ordonna aux gardes d'être prêts à l'accompagner le lendemain à Uxbridge, et parla d'offrir la bataille à l'ennemi, quoiqu'en ce moment même il avouât à Barillon qu'il n'avait pas un seul corps sur la fidélité duquel il pût compter. Jusqu'alors il était resté dans l'ignorance du progrès de la négociation. Dans la soirée, un messager des commissaires lui rendit compte de leurs opérations [3]. Le sixième jour après leur départ de Londres, ils avaient été introduits en présence de Guillaume, qui leur dit, en faisant allusion à une partie de la proclamation royale, qu'il n'admettrait jamais aucun pardon pour ses partisans,

1. Voyez la proclamation dans Echard, 1127. Voyez aussi Barillon 16 déc., Jacques (*Mém.*), II, 249, et Burnet, III, 321.

2. Jacques, II, 246. Bar. 20 déc. Orléans, 315. Note (G).

3. Bar. 20, 22 déc. Jacques (*Mém.*), II, 249.

attendu que l'admission du pardon supposait la préexistence du crime, et qu'il avait nommé pour conférer avec eux, comme commissaire de son côté, le maréchal Schomberg et les comtes d'Oxford et de Clarendon. Le lecteur s'étonnera peut-être au nom de Clarendon. Il en était pourtant ainsi : l'homme même qui, il n'y avait qu'un mois, déplorait si vivement la défection de son fils, se trouvait maintenant au quartier général, et jouait le rôle d'agent confidentiel du prince. Le fait est qu'il s'était imprudemment persuadé que ces conférences aboutiraient à la formation d'un nouveau ministère, dans lequel, s'il savait bien ménager ses intérêts, il pourrait tenir une place distinguée. Dans cette vue il accourut de Londres adorer le soleil levant ; mais peu de jours suffirent pour le convaincre de son erreur. Il vit que l'ambition de Guillaume ne serait pas satisfaite à moins d'une couronne ; et, d'après la manière dont il était traité maintenant, il eut lieu de conclure qu'il serait traité avec plus de mépris lorsque le prince serait monté sur le trône [1].

Les commissaires royaux, requis d'exposer leurs demandes par écrit, firent observer que comme le roi avait déjà fait tout ce que le prince réclamait, en convoquant un parlement, il ne restait qu'à arrêter les préliminaires nécessaires à la liberté des élections et à la sûreté des deux chambres ; et, à cet effet, ils proposaient qu'il fût interdit aux deux armées d'avancer au delà d'une certaine distance de la capitale. Guillaume renvoya leur papier à l'examen des Anglais de sa suite, dont il affectait de suivre les opinions, quoiqu'il les eût dictées jusqu'alors. En cette circonstance, il s'éleva une chaude altercation. Ils insistaient pour que Jacques fût obligé de révoquer les ordonnances qui avaient été expédiées pour l'élection des représentants. Il répondit : « Nous pouvons chasser le roi, mais comment obtenir un parlement légal sans les ordonnances ? » Ils ne furent point persuadés ; l'article fut inséré dans les conditions, et il ordonna de le biffer. Le lendemain matin [9 déc.], ils l'y remirent, mais il exigea de nouveau qu'il fût effacé [2]. La réponse qui fut enfin rendue exigeait que chaque armée restât à la distance de quarante milles de la capitale, que tous les papistes fussent destitués, que toutes les proclamations où le prince et ses partisans étaient attaqués fus-

1. Journal de Clar. 212-220.

2. La majorité craignait que, si les ordonnances n'étaient pas révoquées, les élections ne se fissent pendant leur séjour à l'armée, et que d'autres personnes ne fussent élues en leur absence. Journal de Clar. 221-223.

sent révoquées, que l'armée d'invasion fût tentretenue aux frais de l'Etat, que le roi et le prince résidassent à Londres, ou à une égale distance de Londres, avec le même nombre de gardes, et que la Tour et le fort de Tilbury fussent confiés à la garde de la cité, et Portsmouth à celle d'une personne agréable à tous deux. Pour convenir de ces détails, Guillaume offrait de rester à quarante milles de distance de la capitale pendant les quatre jours suivants, offre qui, avec une apparence de modération, lui était utile à lui-même [1].

Quoique ces conditions fussent plus favorables que le roi ne s'y attendait, elles ne le firent pas changer de résolution. L'observation des commissaires que « il paraissait y avoir possibilité de mettre les choses en voie d'accommodement, » n'était pas propre à exciter de bien vives espérances; et leurs lettres particulières étaient encore plus décourageantes que leurs dépêches officielles. Il ignorait alors ce que l'on sut plus tard, que Halifax et Godolphin briguaient déjà la faveur de l'envahisseur, et désiraient de lui rendre un service agréable, en engageant le roi à quitter le royaume. Dans cette ignorance il conclut de leurs lettres que l'objet de son neveu était de le faire déposer par un parlement légal convoqué par lui-même, à moins qu'il ne fût déjà détrôné par une conspiration contre sa vie. Avant de se mettre au lit, il remit au comte de Roye une lettre pour lord Feversham, où il annonçait son intention de pourvoir à sa propre sûreté en sortant du royaume, le remerciait, lui et les officiers et soldats, de leur loyauté, et leur déclarait qu'il ne voulait plus qu'ils se missent en danger par « leur résistance à une armée étrangère et à une nation empoisonnée [2]. » Alors, ayant reçu du lord-chancelier toutes les ordonnances parlementaires qui n'avaient point encore été expédiées, il les jeta au feu de ses propres mains, pour tromper par leur destruction une des principales espérances de ses ennemis [3]. Peu après minuit [11 déc.] il se leva, se déguisa en gentilhomme campagnard, et ordonna au duc de Northumberland, qui dormait sur le lit de veille, de tenir la porte fermée le lendemain matin jusqu'à l'heure ordinaire. Ayant descendu l'escalier

1. Jacques, II, 240. 4e coll. de pap. 25.

2. Jacques, II, 249. 4e coll. de pap. 27. Lord Godolphin lui écrivit pour l'engager à prendre la fuite. Billet de lord Dartmouth à Burnet, III, 327. On dit aussi que lord Halifax avait écrit que le parti du prince avait de mauvais desseins contre la personne du roi. Reresby, 311. Voyez aussi d'Orléans, 314.

3. Jacques (*Mém.*), II, 251. Les ordonnances n'avaient encore été expédiées que pour quinze comtes. Bar. 27 déc.

de derrière, il fut rejoint par sir Edward Hales, qu'il créa depuis comte de Tenterden ; une voiture de louage les conduisit au bac ; et, comme ils traversaient la rivière avec une paire de rames, le roi jeta le grand sceau dans l'eau. A Vauxhall ils trouvèrent des chevaux qui attendaient, et à l'aide d'un relais préparé par Sheldon, l'un des écuyers du roi, ils atteignirent le bac d'Emley, près Feversham, vers les dix heures. Le bateau de la douane avait été retenu pour transporter des étrangers en France ; mais comme il manquait de lest, ils furent forcés de l'échouer près de Sheerness, où, vers onze heures du soir, ils furent abordés par trois barques, croisant à l'embouchure de la rivière pour intercepter les royalistes fugitifs. Le bateau remis à flot par la marée fut ramené à Feversham ; et le roi, après être resté plusieurs heures aux mains de ceux qui l'avaient arrêté, fut forcé de débarquer et de se rendre à la principale auberge [12]. Là il vit que, malgré son déguisement, il était reconnu par plusieurs personnes de la foule, dont l'une, fondant en larmes, s'agenouilla pour lui baiser la main ; et comme le secret était éventé, il se découvrit ; il envoya chercher lord Winchelsea, qu'il nomma lord-lieutenant du comté, et fut, sur sa propre demande, transféré de l'auberge dans la maison du maire, où il resta sous une forte garde de marins et de milice[1].

Lord Feversham avait donné peu de preuves d'habileté comme général ; mais il montra au milieu de la défection générale qu'il avait dans le cœur des sentiments honorables. Au lieu de chercher à s'assurer la faveur du prince, en sollicitant des ordres de lui, il fit lire la lettre du roi aux différents régiments, leur annonça l'expiration de son commandement, puis informa le prince de ce qu'il avait fait. Beaucoup d'officiers et de soldats reçurent cette nouvelle avec des larmes, et, se croyant libres, se retirèrent chez

1. Jacques, ibid. 251-254. *App.* VI. Bar. 24 déc. Burnet, III, 326. On a souvent dit que Jacques avait été engagé par Barillon à se retirer en France. Les dépêches de cet envoyé prouvent au contraire que Jacques ne le consulta point, et ne lui fournit aucune occasion de l'influencer. Barillon, cependant, pensant qu'il pourrait être préjudiciable aux intérêts de la France que Jacques abandonnât son royaume, demanda à Louis l'ordre de l'engager à y rester. Mais le monarque était plus généreux que son ministre ; il s'y refusa. « Plus je désire de l'aider à sortir de l'embarras où il est, et de lui témoigner dans une conjoncture si périlleuse la sincérité de mon amitié pour sa personne et de mon empressement pour tout ce qui le regarde, plus je vois qu'il faut laisser à sa prudence et à la connaissance qu'il a de la disposition de son royaume, à prendre les résolutions qu'il croira lui être les plus convenables... Vous pouvez l'assurer que s'il envoie la reine et le prince de Galles dans mes états, ils y seront reçus avec toute la considération que demande leur rang, et qu'il peut toujours faire un fondement certain sur mon amitié. » Louis XIV à Barillon, 20 décembre.

eux. Mais Guillaume s'offensa; et il ne manqua pas la première occasion de faire sentir son ressentiment à lord Feversham. Il se plaignit de ce qu'en laissant les soldats se débander, cet officier avait compromis la tranquillité du pays; mais on pensa que sa véritable raison était qu'il se proposait d'incorporer l'armée royale dans la sienne, et de l'employer aux desseins qu'il méditait[1].

A Londres, la nouvelle de la fuite du roi excita la surprise et la consternation. Environ trente pairs spirituels et temporels se joignirent au lord-maire et aux aldermen à Guildhall, et, après s'être consultés, ils se formèrent en conseil séparé, et assumèrent provisoirement l'autorité suprême. Ils publièrent [11 déc.] et envoyèrent au prince une déclaration de leur adhésion à ses efforts pour obtenir un parlement libre, dans lequel les libertés du peuple, et en particulier de l'Eglise d'Angleterre, fussent garanties, et en même temps une indulgence convenable accordée aux dissidents protestants : déclaration qui, bien qu'équivalant à renier l'autorité de Jacques, ne remplit pas l'attente de Guillaume et fut, en conséquence, reçue par lui avec des marques évidentes de mécontentement, tandis qu'un accueil gracieux fut fait aux députés du conseil de ville et de la Cité, qui le priaient de hâter sa marche vers la capitale pour achever le grand œuvre qu'il avait si glorieusement commencé; car, comme ils avaient jusqu'alors demandé vainement au roi réparation, « maintenant ils osaient prendre son altesse pour refuge[2]. » En outre, les lords, pour calmer les craintes des citoyens, profitèrent de l'absence de Skelton pour transférer le gouvernement de la Tour aux soins de lord Lucas, dont la compagnie faisait partie de la garnison, et ils expédièrent des circulaires aux officiers de terre et de mer pour leur ordonner de veiller au maintien de la discipline dans la flotte et dans l'armée. Mais la grande difficulté était de maintenir la tranquillité dans Londres et dans Westminster, où leur autorité éphémère, quoique respectée par les hautes classes, était comptée pour rien par les passions du peuple, autorisé, à ce qu'il supposait, par la récente proclamation du prince.

De nombreux attroupements s'étaient formés dans les rues, et sous prétexte de chercher des armes, forçaient les maisons des catholiques, d'où, s'ils n'allaient pas jusqu'à les démolir, ils emportaient tout ce qui avait quelque valeur. Les ateliers de Hills

1. Jacques, II, 249-251. Bar. 22 décembre.
2. Journal de Clar. 221. Bar. 22 déc. 1re coll. 23, 30.

imprimeur du roi, furent mis en ruines [12], et tout ce qu'ils contenaient livré aux flammes; les diverses chapelles catholiques de Lincoln's-Inn-fields, Lyme-street, Saint-John's et Clerkenwell, furent ou détruites ou brûlées; et les ambassadeurs des puissances catholiques furent insultés ou menacés. Ronquillo, l'ambassadeur d'Espagne, comptait sur sa popularité (car l'appui constant qu'il avait prêté au prince l'avait rendu le favori du public); mais l'argenterie de la chapelle royale et de plusieurs familles catholiques qu'on lui avait remise en garde, offrait une tentation trop puissante : ses portes furent forcées, sa maison et sa chapelle furent pillées, et tout ce que les tapageurs ne purent emporter fut brûlé, ainsi que sa bibliothèque et ses manuscrits. L'ambassadeur de Florence éprouva le même traitement; mais ceux de France et de Venise s'adressèrent au conseil, et obtinrent pour leur sûreté de forts détachements de troupes, qui repoussèrent avec peine les assauts réitérés de la populace [1].

La seconde nuit, les citoyens furent réveillés en sursaut par le cri soudain de « les Irlandais sont levés et ils égorgent le peuple! » et cet avis effrayant fut répété dans tous les coins de la métropole. On mit aussitôt des lumières aux fenêtres; cent mille hommes se précipitèrent dans les rues; des détachements s'avancèrent dans toutes les directions pour s'opposer aux ennemis supposés; et quoiqu'on ne pût découvrir nulle part les assassins, le bruit n'en obtint pas moins créance, et l'effroi des citoyens se prolongea jusqu'à ce que le retour de la clarté eût graduellement dissipé leur erreur. Une alarme semblable était excitée au même moment dans la plupart des villes voisines, mais elle ne réussit point à provoquer, comme ses auteurs l'espéraient probablement, si elle n'était point accidentelle, le massacre des catholiques. Speke s'attribua aussi le mérite de cette dangereuse invention [2].

1. Jacques (*Mém.*), II, 256. Echard, 1130. Bar. 22, 24 déc. Ellis, *Corr.* II, 347, 350. Buckingham, II, xv. L'argenterie et les bijoux emportés par la populace de chez l'ambassadeur d'Espagne furent évalués à une somme immense. Rereby, 323 Ronquillo reçut comme indemnité 17,000 l. Le roi, à cause de quelques rassemblements tumultueux, avait fait fermer toutes les chapelles catholiques dès le 9 novembre. Bar. 19 nov.

2. Jacques, II, 258. Ellis, *Corr.* II, 356. Bar. 23 déc. Echard, 1131. Peut-être il pouvait réclamer aussi celui d'une fraude semblable en Irlande. Le 7 décembre, lord Mount-Alexander reçut une lettre anonyme, portant que le 9 avait été fixé pour le massacre général des protestants. De sa résidence, dans le comté de Down, il expédia des copies de cette lettre dans toutes les parties de l'île. Partout où elle arriva, elle excita la plus grande consternation. Les fidèles se précipitèrent hors des églises durant le service pour pourvoir à leur sûreté; des multitudes de gens émigrèrent du centre à la mer pour passer en Angleterre; et, dans la nuit du 9, trois mille individus, à Dublin, s'enfuirent

La populace demanda à plusieurs reprises le sang du père Petre. Mais il avait trompé leur vengeance en passant la mer environ dix jours auparavant; et son exemple avait été imité par lord Melfort, le secrétaire écossais. Dès que la fuite de Jacques fut connue, nombre de gens, effrayés des conséquences, tentèrent de le suivre; et les routes qui conduisaient à la mer se couvrirent de fugitifs tâchant de s'échapper, et de personnes aux aguets pour arrêter tous les étrangers qui suivaient cette direction. Même pendant le court séjour du roi captif à Feversham, M. le juge Jenner, Burton et Graham, avocats du roi, Gifford et Leyburn, deux des vicaires apostoliques, Obadiah Walker, et plusieurs autres furent amenés prisonniers dans la ville. Le nonce était monté comme domestique derrière le carrosse de l'envoyé de Savoie; mais ce ministre et sa suite furent arrêtés et retenus, jusqu'à ce que Guillaume, qui ne voulait point offenser ses alliés catholiques, leur fournît un passe-port. Le lord-chancelier Jeffreys fut découvert à Wapping sous un étrange déguisement. Un détachement de milice le déroba à la fureur de la populace; mais elle continua de le poursuivre, armée de fouets et de cordes, et, comme le lord-maire était trop alarmé pour lui faire subir un interrogatoire, il fut, sur sa propre demande, conduit à la Tour escorté par deux régiments. Les lords du conseil envoyèrent peu après un mandat de détention, et au bout de quelques mois il mourut de la pierre sans avoir été mis en liberté [1]. Penn ayant été amené devant eux, fournit une caution de 6,000 l. comme garantie qu'il se représenterait [2], et les comtes de Peterborough et de Salisbury, tous deux convertis à l'Eglise de Rome, furent écroués à la Tour.

Le matin du troisième jour [14], le bruit courut que le roi avait été arrêté dans sa fuite. On n'y crut pas; mais un paysan, qui se tenait à la porte de la chambre du conseil à Whitehall, remit à lord Mulgrave une lettre de Jacques, qui n'avait point d'adresse, mais qui portait que celui qui l'avait écrite était prisonnier aux mains de la populace à Feversham. La plupart des lords, craignant d'offenser le prince, eussent bien voulu n'en pas tenir compte, et

de leur lit et se réfugièrent à bord des vaisseaux du port. Voyez *Secret consults*, 137, 140.

1. Buck. II, p. xi. Jacq. II, 254. Ralph, 1063. Ellis, *Corr.* II, 354. Echard, 1186. Oldmixon, 762. Je ne parle pas des différentes histoires relatives à la capture et à la mort de Jeffreys; elles sont si contradictoires, qu'il n'y a aucune confiance à leur accorder.

2. Ellis, *Corr.* II, 356. Bar. 24, 25, 27 déc.

dans ce but Halifax, le président, ajourna soudain l'assemblée; mais Mulgrave les conjura de reprendre leurs siéges, et leur arracha par ses remontrances l'ordre que le comte de Feversham prît deux cents gardes du corps et protégeât la personne du roi contre toute insulte. Feversham sollicita l'explication de cet ordre, mais on lui dit simplement qu'il ne l'autorisait pas à gêner la liberté ou les mouvements du souverain. Halifax, pour marquer son mécontentement, ou pour faire sa cour, quitta Londres immédiatement, et se rendit au quartier général du prince, qui était alors à Henley [1].

Le roi, à l'arrivée de Feversham, se détermina à retourner dans sa capitale. Pour s'expliquer cette résolution, si contraire à celle qu'il avait adoptée quatre jours auparavant, il faut savoir que, pendant sa détention, lord Winchelsea lui avait fortement conseillé de renoncer au dessein de quitter le royaume : ses amis de Londres avaient excité ses espérances en lui représentant qu'un sentiment de pitié pour ses infortunes avait rallumé la loyauté dans bien des cœurs ; et Godolphin, sans oser l'engager à revenir, avait blâmé sa fuite, dans l'idée que les conditions, si elles avaient été approuvées du roi, auraient probablement été exécutées par le prince [2]. Jacques résolut de tenter l'expérience. De Rochester, il envoya Feversham à Guillaume à Windsor, avec des instructions verbales sur plusieurs points, et avec une invitation par écrit à une conférence personnelle dans la capitale, où le palais de Saint-James serait prêt pour sa réception. Le messager trouva le prince et ses conseillers dans le trouble et la perplexité. Dans la supposition que Jacques avait quitté le royaume, il avait assumé l'exercice de l'autorité souveraine, et avait expédié des ordres à l'armée royale et aux officiers du gouvernement, d'un ton de roi ou de conquérant; et eux, dans la confiance du succès, ils s'étaient partagé entre eux les grandes charges de l'état, et les récompenses auxquelles ils avaient droit pour leurs services. Mais Feversham, dès qu'il eut remis sa dépêche, fut arrêté par ordre de Guillaume, et enfermé dans la Tour-Ronde, sous le fri-

1. Halifax fut nommé président en l'absence de l'archevêque de Canterbury, « parce que, après qu'il eut signé l'adresse au prince, il ne voulut jamais prendre part aux affaires publiques ou témoigner aucune espèce de respect au prince d'Orange, même après qu'il fut élu roi d'Angleterre ; et cependant, d'un autre côté, il avait été aussi morose envers le roi Jacques auparavant, en ne reconnaissant jamais son fils, et en ne lui faisant pas la moindre civilité. » Buck. II, p. xiv, xvi, xviii.

2. Bar. 24 déc. Jacques, II, 259, 261. Ralph, I, 1068. Clar. *Journ.* 226.

vole prétexte qu'il était venu sans passe-port, et avait licencié l'armée sans ordres; mais probablement pour convaincre Jacques, comme il y réussit en effet, qu'il ne serait plus traité en souverain. Mais, quel que fût le motif du prince, cette arrestation ébranla la confiance d'un grand nombre de ses partisans. Il avait été envoyé, remarquaient-ils, pour protéger leurs libertés; et un des premiers usages qu'il faisait de son pouvoir était d'emprisonner un pair du royaume, sans assigner de cause, ni observer aucune formalité légale[1].

De Feversham, le monarque fugitif revint à Rochester [16 déc.], où il fut rejoint par ses gardes; et de Rochester il se rendit, avec l'appareil royal, par la cité, à Whitehall[2]. Sa marche ressemblait à un cortége triomphal. Il était précédé d'une troupe de gentilshommes, la tête découverte; une foule immense le reçut avec de bruyantes acclamations; on sonna les cloches, et la soirée fut inaugurée par des feux de joie. Il est assez probable que pendant ces démonstrations de loyauté, quelques rayons d'espoir illuminèrent l'esprit troublé du roi; mais ils furent bientôt éteints par l'arrivée significative de Zuyleistein, et par la nouvelle de l'arrestation de lord Feversham. Zuyleistein était porteur d'une lettre de Guillaume, qui requérait son oncle de ne pas approcher de la capitale plus près que Rochester. Mais Jacques, voyant que la requête était venue trop tard, renouvela sa demande d'une entrevue personnelle; et sur la remarque du messager, que le prince ne pouvait s'aventurer dans une ville occupée par les troupes royales, il répondit: « Eh bien! qu'il vienne avec ses propres troupes à Saint-James, et je renverrai les miennes, car je suis aussi bien sans qu'avec des gardes auxquels je n'ose me fier. » Cette conférence convainquit le roi de ce qu'il soupçonnait depuis longtemps. Le ton de la lettre et du messager montrait que Guillaume prenait des airs de conquérant, et ne regardait plus son oncle comme le souverain. Cependant, avec ces pensées en tête,

1. Buck. I, p. xxii. « Je demandai à Bentinck ce que voulait dire l'arrestation de lord Feversham; à quoi il me fit réponse, mais en haussant les épaules: « Helas, my lord, cette mesure m'effraye! » Clar. *Journal*, 227. Voyez aussi Bar. 24 déc.

2. La veille, la princesse Anne fit une pareille entrée à Oxford, à la rencontre de son mari. Le comte de Northampton, avec cinq cents chevaux, ouvrait la marche. Son Altesse Royale était précédée de l'évêque de Londres, à la tête d'une noble troupe de gentilshommes; sa seigneurie à cheval, en manteau violet, en habit de guerre, des pistolets devant lui et l'épée nue, et son cornette avait sur son étendard cette inscription en lettres d'or: « Nolumus leges Angliæ mutari. » L'arrière-garde se composait de milices. Ellis, *Corr.* II, 368.

le malheureux monarque fut assez maître de lui-même pour tenir sa cour, qui, sans être brillante, fut nombreuse; pour réunir ses ministres en conseil, et pour souper en public comme au jour de sa prospérité[1]. Mais le lendemain matin [17], il envoya un messager à Lewis et à Stamps, deux des aldermen, portant que, pour ne laisser aucun doute sur sa sincérité, il était disposé, si les autorités civiles voulaient lui garantir sa sûreté personnelle, à se remettre en leurs mains, jusqu'à ce que le parlement eût pleinement consolidé la religion et les libertés de la nation. Si l'offre eût été acceptée, c'eût été pour le prince un obstacle bien difficile à surmonter; mais elle fut rejetée par l'influence de sir Robert Clayton, sous prétexte que la cité ne devait contracter aucun engagement qu'elle pourrait ne pas être en état de remplir[2].

Dans les conseils secrets du prince, la résolution avait été prise de considérer le règne de Jacques comme fini depuis son évasion de la capitale. Mais maintenant qu'il était de retour à Withehall, et qu'il avait été reçu avec joie par ses sujets, Guillaume daigna consulter ses partisans anglais, non pas collectivement, mais individuellement et en particulier, sur la délicate et importante question de savoir quelle marche il fallait suivre à l'égard de la personne du roi. Plusieurs proposèrent d'enfermer Jacques dans quelque forteresse d'Angleterre, ou peut-être de Hollande. Dans ce cas, le désir de lui sauver la vie détournerait ses amis de toute tentative hostile, et l'Irlande, qui était actuellement au pouvoir de Tyrconnel, pouvait être obtenue pour prix de sa liberté. Mais le prince adopta un avis différent. Il jugea qu'il était plus de son intérêt que Jacques sortît du royaume, et que son évasion eût l'apparence d'un acte volontaire. Dans ce dessein, il chercha à exciter les craintes du roi; il ordonna à quatre bataillons des gardes hollandaises, et à un escadron de cavalerie, commandé par le comte Solms, d'entrer dans Westminster; et il envoya de Sion-house à son oncle les lords Halifax, Shrewsbury et Delamere, avec un ordre dur et formel. Halifax fut choisi pour cette mission, comme l'avait été Clarendon dans une occasion récente, pour éprouver la sincérité de sa conversion[3].

1. Jacques (*Mém.*), II, 261, 263. Bar. 27 déc.

2. Jacques, II, 271. Juste plainte de la Grande-Bretagne, 8.

3. Burnet, III, 334, 337. Clar. *Journ.* 229. Clarendon demanda en présence de Guillaume pourquoi le roi n'irait pas dans un de ses propres palais; à quoi lord Delamere répondit qu'il ne le regardait pas comme roi, et qu'il ne devait pas être dans une des maisons royales comme s'il était roi, et qu'il ne serait plus obéi par lui (Delamere) comme roi. Ibid.

Aucune réponse n'avait été faite au message dont le roi avait chargé Zuyleistein; mais fort tard dans la soirée, Solms arriva, occupa le palais de Saint-James, et, s'avançant à la tête de trois bataillons, mèche allumée et en ordre de bataille, il demanda possession de Whitehall. Lord Craven, qui commandait les gardes anglaises, s'indigna; il déclara que tant qu'il lui resterait un souffle de vie, aucune troupe étrangère ne tiendrait le roi prisonnier dans son palais. Jacques hésita; mais un moment de réflexion le convainquit que la résistance contre une telle disproportion numérique ne pouvait produire qu'une inutile effusion de sang, et, à force d'instances, et en usant aussi de son autorité, il décida le vieillard (Craven était dans sa quatre-vingtième année) à retirer les gardes de leurs postes, qui furent occupés sur-le-champ par les Hollandais[1].

Le roi était maintenant en état de captivité. Plein de sombres pressentiments, il se mit au lit un peu avant minuit, et au bout de quelque temps il tomba dans un profond sommeil, dont il fut éveillé en sursaut par le comte Middleton [18]. Ce seigneur, qui couchait dans l'antichambre, avait été réveillé lui-même par des coups bruyants frappés à la porte extérieure, où il trouva les trois commissaires du prince, demandant à entrer immédiatement. Ils étaient venus avec Solms et la garde hollandaise, mais ils s'étaient abstenus de se présenter d'abord, probablement afin que leur apparition inattendue au milieu de la nuit fît une impression plus alarmante sur l'infortuné monarque. Jacques fut surpris, mais, se remettant aussitôt, il les reçut au lit, et écouta lord Halifax, qui lui montra leurs instructions, et lui dit que, pour sa propre sûreté et pour le maintien de la tranquillité, on jugeait convenable de l'éloigner de Whitehall; que Ham, maison située dans le Surrey, et appartenant à la duchesse douairière de Lauderdale, avait été choisie pour sa résidence, et qu'à Ham il pourrait avoir ses propres gardes, mais qu'il devait quitter Whitehall le lendemain matin à dix heures, parce que le prince comptait arriver vers midi dans la capitale. Une telle visite à une telle heure avait dû faire supposer au roi quelque nouvelle plus pénible. Il parut recevoir avec indifférence l'ordre de sa translation; mais il objecta que Ham était une maison froide, humide et sans meubles; et il exprima un vif désir de retourner à Rochester, où le prince l'avait d'abord engagé à rester. Sur les neuf heures du

1. Jacq. II, 264. Buck. II, p. xxiii. Bar. 30 déc.

matin, les commissaires revinrent de Sion-house avec la permission qu'il avait demandée; mais, lorsqu'il s'agit de régler la manière dont il partirait, Jacques rencontra beaucoup d'opposition dans l'humeur bourrue de lord Halifax, qui, en qualité de nouveau converti, cherchait à déployer son dévouement au prince, tandis que lord Shrewsbury, dont la foi politique n'était pas douteuse, se conduisit avec déférence envers l'infortuné monarque, et tâcha d'adoucir son affliction en faisant droit à toutes ses requêtes. Vers midi, le roi dit adieu aux lords et aux gentilshommes, ainsi qu'aux ministres étrangers qui s'étaient réunis pour lui donner cette dernière preuve de leur respect, et qui, pour la plupart, fondaient en larmes. Se hâtant de gagner la rivière, il monta à bord de la barque royale, suivi des lords Arran, Dunbarton, Lichfield, Aylesbury et Dundee; plusieurs bateaux, portant cent hommes de la garde hollandaise, prirent leurs postes respectifs autour de lui, et, au signal donné, le roi captif descendit la rivière. Ce fut pour la plupart des spectateurs un triste et humiliant spectacle. Ils éprouvaient cette impression profonde que produit toujours l'aspect de la royauté dans la détresse; et ils ne pouvaient voir sans honte le roi d'Angleterre emmené de sa capitale prisonnier aux mains des étrangers [1].

Jacques coucha à Gravesend [19], et passa quatre jours à Rochester. Il n'y reçut aucune communication de Guillaume, mais il y eut la visite d'un grand nombre de ses serviteurs et de ses partisans, qui lui apportèrent des nouvelles de tout ce qui se passait dans la métropole. Il apprit par eux qu'environ trois heures après son départ le prince était arrivé à Saint-James avec six mille hommes, et avait eu le soir même la visite de la plupart des seigneurs de Londres; que le lendemain il avait reçu le duc de Norfolk, qui avait levé pour lui une force considérable dans les comtés de l'est, et les aldermen, qui lui avaient présenté une adresse au nom de la cité; que quelques hommes de loi lui avaient con-

1. Jacques (*Mém.*), II, 265, 267. Buck. II, p. xxii. Kennet, 503. Evelyn, *Journ.* III, 262. Ellis, *Corr.* II, 372. Un fait singulier, c'est que l'officier qui commandait la garde hollandaise et la moitié des soldats étaient catholiques. L'un d'eux, quand le roi demanda comment lui, qui était catholique, pouvait aider un prince protestant à détrôner un roi catholique à cause de sa religion, répondit « que son âme était à Dieu, mais que son épée était au prince d'Orange. » Burnet, III, 338. Voyez aussi Jacques, II, 273. Le nombre des catholiques étrangers dans l'armée du prince était, suivant Reresby, de quatre mille. « Les Anglois qui le virent partir, » dit Barillon, 30 décembre, « étoient fort tristes; la plupart avoient les larmes aux yeux. Il a paru même de la consternation dans le peuple quand on a su que le roi partoit environné de gardes hollandoises, et qu'il étoit véritablement prisonnier. » Voyez aussi Clar. *Journal*, 321.

seillé de se proclamer roi, et de convoquer un parlement, à l'exemple de Henri VII; mais que cet avis avait été rejeté, parce qu'il était impossible de le concilier avec le contenu de la déclaration; qu'il était entré, toutefois, en exercice de l'autorité souveraine, en ordonnant aux députés élus dans la cité le jour de Saint-Thomas d'agir sans prêter le serment, et avait requis les lords spirituels et temporels de se former en conseil, et de lui donner leur avis; et qu'en conséquence de cette requête, environ soixante-dix pairs s'étaient assemblés à Westminster, et avaient choisi pour conseillers légaux, à la place des juges, cinq avocats fortement dévoués aux intérêts du prince[1]. Tout concourait à fortifier la conviction du roi, que son neveu voulait s'emparer de la couronne; et lorsqu'il compara les événements des derniers jours avec ce qu'il observait autour de lui; qu'on lui permettait de communiquer librement avec tous ceux qui se présentaient; et que, tandis que la sortie de la maison du côté de la ville était interdite par les soldats placés à la porte, la route du jardin à la rivière restait entièrement ouverte; il en conclut que sa présence était un embarras pour ses ennemis, et que, s'ils lui fournissaient ainsi des moyens d'évasion, c'était dans l'espoir qu'il en profiterait pour quitter le royaume. Cette induction était par elle-même une raison suffisante pour l'engager à rester: elle était confirmée d'heure en heure par des lettres et des messagers de ses plus fidèles partisans, et fut vivement appuyée par lord Middleton en personne, qui lui dit nettement qu'une fois qu'il aurait cherché asile à l'étranger, il ne devait plus s'attendre à remettre le pied sur le sol anglais[2]. D'un autre côté on lui représentait que tant qu'il demeurerait il était à la merci d'un compétiteur ambitieux, qui pouvait disposer de lui à son gré; qu'il était et serait de fait prisonnier d'état, et qu'il devait savoir que, comme l'avait dit le roi son père, qui avait éprouvé personnellement la vérité de cet adage, il n'y avait pas loin de la prison d'un roi à son tombeau; et que même lord Middleton, quand la question lui avait été faite, n'avait pas osé répondre qu'il voyait au-

1. Jacques (*Mém.*), II, 268, 270, 272. Kennet, 504. Burnet, III, 341. Clar. *Journal*, 232.

2. Brady lui fut envoyé par l'évêque d'Ely à ce sujet (Clar. *Journ.* 239), et le vit. Jacques (*Mém.*), II, 270. Clarendon envoya Belson avec un message semblable, «homme discret et honnête, catholique romain, et qui n'avoit jamais approuvé la sotte conduite du père Petres, ce que n'avoit fait, en vérité, aucun des catholiques romains modérés.» Ibid. Belson alla à Rochester et fut annoncé à souper au roi, qui dit qu'il avait des lettres à écrire, mais qu'il lui parlerait le lendemain matin. Le lendemain matin il était parti. Ibid. 234.

cune sûreté pour lui de ce côté de la mer. Au milieu de ce conflit d'opinions, le malheureux monarque renouvela auprès des prélats l'épreuve qu'il avait tentée sans succès auprès des aldermen ; et il fit offrir, par l'évêque de Winchester, de se mettre sous la garde du banc des évêques, pourvu qu'ils répondissent de sa sûreté. Mais l'offre fut éludée, et à dater de ce moment [22] il prit la résolution de s'échapper de sa prison, tandis que le conseil des pairs délibérait encore sur son sort futur[1]. Avant souper, il se mit à écrire une déclaration des motifs qui le décidaient à s'éloigner. Il y aurait presque de la folie, dit-il, à supposer que sa vie serait en sûreté, tant qu'il resterait au pouvoir d'un gendre qui avait envahi ses états sans provocation, l'avait fait prisonnier dans son propre palais, lui avait envoyé au milieu de la nuit l'ordre de quitter sa capitale, et avait tâché de le faire paraître aux yeux du monde aussi « noir que l'enfer, » en lui imputant le crime d'avoir supposé un enfant : imputation que ceux même qui l'avaient faite savaient dans leur conscience être fausse. Il était né libre, et voulait rester tel ; il avait risqué sa vie pour la défense de son pays, et n'était pas encore trop vieux pour la risquer de nouveau. Dans ce but il s'était éloigné, tandis qu'il le pouvait encore, mais il se tiendrait assez près pour revenir dès que le peuple aurait ouvert les yeux sur les faux mais spécieux prétextes de religion et de propriété, dont on s'était servi pour l'abuser[2]. Il ordonna au comte de Middleton de publier cet écrit, laissa des gratifications pour des personnes qui en méritaient, et 100 guinées à chacun des capitaines de la garde hollandaise ; et, ayant fait part de ses intentions aux lords Aylesbury, Lichfield, Middleton et Dunbarton, il se mit au lit à l'heure ordinaire. Peu après il se leva [23], et se rendit par le jardin à la rivière, accompagné de Macdonnel et de Trevannion, deux capitaines de vaisseaux, de son fils naturel, le duc de Berwick, et de Biddulph, l'un des valets de la chambre. Le temps était orageux ; le vent et la marée retardèrent leur marche ; et après une tentative inutile pour atteindre le bateau pêcheur qui avait été loué dans ce but, le roi monta à bord du brûlot *l'Aigle*, et fut reçu par l'équipage avec les égards qui lui étaient dus. Le lendemain matin, il se rendit à bord de son propre bâtiment. Ils n'étaient en tout que vingt hommes, bien munis de moyens de défense ; et après un

1. Jacq. II, 271, 272. Ceci est confirmé par Reresby, 312. Il avait envoyé un semblable message à Danby dans le Yorkshire. Reresby, 325.

2. Jacques (*Mém.*), II, 273. Echard, 1134.

fatigant voyage de deux jours, pendant lequel ils coururent quelque danger, à cause du temps et plus encore des vaisseaux de guerre qui étaient dans les dunes, ils arrivèrent sains et saufs à Ambleteuse, sur la côte de France [25]. De là, il se hâta de rejoindre sa femme et son fils au château de Saint-Germain [28], où l'exilé fut reçu par Louis avec des témoignages de sympathie et des marques de munificence qui firent honneur à l'esprit et au cœur de ce monarque. Un des palais du roi lui fut accordé pour résidence; ses besoins et ceux de la reine furent prévenus et satisfaits; et on lui rendit les mêmes honneurs que s'il était toujours en possession des deux trônes de la Grande-Bretagne et de l'Irlande [1].

Mais il est temps de laisser le prince fugitif pleurer sur sa chute à Saint-Germain, dans une splendeur royale mais empruntée, et de nous occuper de son heureux neveu, exerçant, mais sous un titre douteux et non reconnu, l'autorité souveraine à Whitehall.

Si le lecteur a observé attentivement la conduite de celui-ci dans les deux dernières années, il aura dû en venir à la conclusion que, quels que fussent les prétextes mis en avant dans sa déclaration, quelques motifs que lui attribuât la politique ou la partialité de ses amis, son vrai but, dès le principe, avait été d'acquérir la couronne d'Angleterre. Quoique jusqu'alors il eût rencontré peu de résistance, cependant, tant que le roi restait dans le royaume, il ne savait comment satisfaire son ambition sans incarcérer ou faire périr son oncle, expédients conseillés, il est vrai, par les plus ardents de ses compagnons, mais à ses propres yeux déshonorants et dangereux. Mais maintenant que Jacques l'avait tiré de cet embarras par sa fuite, la principale question qu'il lui restait à décider était s'il monterait tout d'un coup sur le trône, comme lui appartenant par droit de conquête, ou s'il attendrait tranquillement qu'il y fût appelé par la voix du peuple. Il ne manquait pas de conseillers qui le pressaient de prendre le premier de ces partis; mais le prince lui-même recula devant cette tentative. Ce serait démentir formellement ses assurances les plus solennelles; ce serait insulter la nation qui le saluait comme son sauveur, et fouler aux pieds les droits et les libertés mêmes dont il s'était proclamé le champion et le vengeur.

1. Jacques (*Mém.*), II, 275, 277. Bar. 2 janv. Le prince avait envoyé la veille au soir à Barillon l'ordre de quitter Londres pour la France le 3, n. s. Voyez note (H).

Il jugea donc qu'il y aurait plus de grâce, et en même temps beaucoup plus de sûreté, à ne mettre personnellement aucune prétention en avant, à laisser l'organisation du gouvernement, du moins en apparence, au libre choix du peuple, et à se fier, pour l'accomplissement de ses vues, au zèle et à l'influence de ses partisans, à sa politique vigilante, malgré ses temporisations, et à la marche graduelle des événements, qu'il était à même de diriger à son gré et de faire servir à ses desseins.

A sa requête, les lords continuèrent de siéger à Westminster; mais il devint bientôt manifeste que la majorité chercherait à le tenir dans la lettre rigoureuse de sa déclaration, si elle n'était détournée de son objet par une nouvelle impulsion du dehors. C'est pourquoi, sous prétexte de prendre l'avis du peuple aussi bien que de la noblesse, il convoqua [23 déc.] une assemblée d'un genre inconnu dans l'histoire de la constitution; une assemblée de tous les membres de toutes les chambres des communes convoquées sous le règne de Charles II, qui se trouvaient être en ce moment dans la métropole, ainsi que le lord-maire, la cour des aldermen, et cinquante citoyens, comme représentants du conseil de ville. Il les invita tous à venir à Saint-James l'aider de leurs avis « sur la meilleure manière de poursuivre *les fins* de sa déclaration[1]; » mesure très-politique, en ce qu'elle flattait la vanité des classes moyennes, et donnait une nouvelle impulsion aux délibérations des lords. Le lendemain matin les partisans de Guillaume rappelèrent à ces derniers la nécessité de mettre fin à l'état provisoire et incertain du gouverment. Cela ne pouvait, à la vérité, se faire par un parlement, car un parlement ne pouvait être convoqué que par un roi; mais cela pouvait se faire par une convention. En l'absence de Charles II, une convention l'avait appelé à la possession du trône; en l'absence de Jacques II, une convention pouvait remédier aux maux qui provenaient de l'abandon du trône par ce monarque. Des amis du roi proposèrent qu'en premier lieu la déclaration qu'il avait laissée à Rochester fût communiquée à la chambre; mais la demande fut éludée par lord Godolphin, qui prétendit qu'elle ne contenait rien qui eût trait à la question que l'on débattait. Lord Clarendon proposa alors qu'on fît une enquête sur la naissance du prince supposé de Galles; mais il fut répliqué qu'une telle enquête ne conduirait à aucun résultat satisfaisant, parce que l'enfant était dans un pays étranger, où

1. Kennet, 505.

son identité ne pouvait se constater, et où, s'il mourait, on pouvait en substituer clandestinement un autre à sa place. D'un autre côté, lord Paget, qui fut appuyé par l'évêque de Londres et lord North, demanda que le prince et la princesse fussent déclarés sans délai roi et reine; mais ils furent combattus par les comtes de Pembroke et de Nottingham, qui défendirent avec une grande habileté les droits du roi fugitif [1]. En définitive, après une longue discussion décousue, on vota une adresse au prince, pour le prier de prendre et d'exercer le gouvernement du royaume jusqu'à la réunion d'une convention, et d'expédier, pour l'élection des membres de cette convention, des ordonnances semblables à celles que le roi avait coutume d'expédier pour l'élection des membres du parlement [2].

Il est évident que c'était l'expédient qu'on devait préférer dans les circonstances actuelles. L'ambition du prince en fut-elle satisfaite? la chose est douteuse, car il était basé sur le principe déplaisant que Guillaume n'avait aucun titre à l'autorité indépendamment du choix de la nation, et devait par conséquent consentir à la prendre avec les conditions et restrictions que la nation croirait devoir prescrire. Quand l'adresse fut présentée [25], soit qu'il n'eût pas encore surmonté sa répugnance, soit qu'il cherchât à se faire bien venir des communes, il ordonna aux lords d'attendre que l'opinion de l'autre assemblée fût constatée. Cependant, après quelques débats, elle adopta la même adresse [27], et Guillaume répondit [28] séparément à chaque corps, qu'il se chargerait de maintenir la paix publique jusqu'à la réunion de la convention, qu'il expédierait les ordonnances nécessaires, conformément à leur requête, qu'il soutiendrait la religion et la cause protestante en Irlande, et serait toujours prêt à s'exposer au danger pour la défense des lois, des libertés et de la religion des deux royaumes [3].

La convention se réunit le jour marqué [22 janv. 1689]. La chambre basse était composée principalement des hommes qui s'étaient distingués dans leurs comtés respectifs par leur opposition aux mesures impopulaires de Jacques : les lords catholiques avaient été exclus de la chambre haute, non en vertu d'aucune loi, car la loi ne parlait pas de conventions; mais parce qu'on avait pris soin de n'adresser des lettres qu'aux pairs protestants.

1. Journal de Clar. 24 déc. Burnet, 817.
2. Kennet, 505. Buck. I xxv.
3. Kennet, 506.

Au bout de peu de temps les membres des deux chambres se divisèrent en trois partis : 1° l'un était composé de ceux qui songeaient avec regret au temps de la république, et désiraient de profiter de la crise actuelle pour introduire une monarchie nominale à institutions républicaines. Leur plan était de commencer par la déposition de Jacques, de restreindre ensuite l'autorité royale dans les limites les plus étroites, et puis d'offrir la couronne, privée de ses plus brillantes prérogatives, au prince d'Orange. 2° Ensuite venaient les partisans de Guillaume, qui soutenaient que Jacques, par la violation du pacte primitif entre le souverain et le peuple, avait perdu ses droits; que par son départ d'Angleterre le trône était resté vide, et que personne n'y avait plus de titres que le prince, qui, par ses efforts, avait délivré la nation du joug oppressif d'un despote. Ceux-ci formaient les deux tiers de la chambre basse; mais étaient en minorité dans la chambre des lords. 3° Le troisième parti pourrait s'appeler le parti conservateur, car il se vantait de n'avoir pas d'autre objet en vue que de maintenir intacte la constitution du pays; il prétendait, comme un argument sans réplique, que puisque la couronne d'Angleterre était héréditaire, le trône ne pouvait jamais devenir vacant; car dès qu'un prince cessait de le remplir, il devenait, d'après la loi, la propriété de son héritier légitime; que déposer Jacques c'était suivre et par conséquent approuver le précédent fourni par ceux qui avaient condamné Charles Ier à mort, et qu'élire des rois sans droit héréditaire, c'était aplanir le chemin au républicanisme, puisque chaque nouveau monarque serait forcé d'accepter la couronne aux conditions que les électeurs y mettraient. Mais alors, demandait-on, comment, dans la circonstance actuelle, administrer le gouvernement? Un mois auparavant, ils auraient répondu : Traiter avec le monarque exilé, et le rappeler au trône à des conditions qui prévinssent le renouvellement des actes arbitraires qui avaient donné lieu à son expulsion. Mais tout ce qui était arrivé dans l'intervalle rendait l'expression formelle de ces sentiments inopportune, peut-être dangereuse. Aussi dans la convention ils appuyèrent l'opinion modifiée, que l'auguste exilé était constitutionnellement roi d'Angleterre; mais dans une condition semblable à celle d'un souverain en bas âge, ou atteint d'incapacité; et de ces prémices ils tirèrent la conclusion que Guillaume devait être nommé son *locum tenens*, pour exercer l'autorité royale au nom de Jacques, durant sa vie; mais bien entendu qu'à la mort de ce monarque il la rendrait à l'héritier légitime. Ce parti

ne pouvait pas se vanter d'avoir beaucoup d'adhérents dans la chambre des communes; dans celle des lords il avait la majorité des évêques et beaucoup de pairs temporels [1].

Guillaume s'était chargé d'exercer les pouvoirs du gouvernement jusqu'à la réunion de la convention. A la prière de la convention, il consentit à les exercer jusqu'à ce qu'il reçût des deux chambres une adresse relative à l'organisation de la nation [2]. Cette importante question occupa sur-le-champ [22 janv.] l'attention de la chambre des communes. Quelques-uns des amis du prince soutinrent que le départ volontaire de Jacques, sans aucune disposition pour le gouvernement du royaume en son absence, équivalait légalement à une perte de la couronne; d'autres, que c'était en fait une abdication. Pas une voix ne s'éleva en sa faveur, quoique quelques membres se hasardassent à conseiller de ne pas voter précipitamment avant que la chambre fût bien édifiée sur les conséquences. Que le roi eût abdiqué ou perdu la couronne, peu importait; il ne pouvait abdiquer ou perdre que pour lui. Aucun acte, aucune cession de lui ne pouvait invalider le droit de ceux qui étaient ses successeurs suivant la loi. D'ailleurs les deux chambres, telles qu'elles étaient constituées, n'avaient pas le pouvoir de remplir le trône, quand même il serait vacant : ce pouvoir résidait dans la nation en masse ; mais les lords ne représentaient qu'eux, et les communes seulement le petit nombre d'électeurs des cités et des bourgs, et les francs tenanciers à 40 shillings des comtés, ne formant ensemble qu'une partie minime du peuple anglais. Leurs adversaires, néanmoins, avaient une majorité irrésistible, et la chambre, après une longue et intéressante discussion, adopta ces deux résolutions [28 janv.] : 1° que le roi, «ayant entrepris de renverser la constitution du royaume en rompant le pacte primitif entre lui et le peuple, et ayant, par le conseil des jésuites et autres individus pervers, violé les lois fondamentales, et étant sorti du royaume, avait abdiqué le gouvernement, et qu'en conséquence le trône était vacant ; 2° que l'expérience avait démontré qu'il était contraire à la sûreté et à la prospérité de la religion protestante, d'être gouvernée par un prince papiste.» Ces deux résolutions, comme base du changement de dynastie qu'on méditait, furent transmises immédiatement [29 janv.] à la chambre des lords [3].

1. Voyez les débats dans l'*Hist. Parl.* v, 36, 52. Burnet, 809.
2. Journ. des Lords, xiv, 103.
3. *Hist. Parl.* v, 150, 152.

Dans la chambre haute, la seconde de ces résolutions, qu'on ne présumait pas devoir soulever d'opposition, fut lue immédiatement et adoptée à l'unanimité; mais les conservateurs saisirent avec adresse ce moment pour présenter, comme en étant la conséquence naturelle, leur plan favori d'une régence temporaire; le roi était catholique, et l'on ne pouvait, d'après leur vote, lui confier sans danger les pouvoirs du gouvernement. Il fallait donc nommer une ou plusieurs personnes pour exercer ces pouvoirs « au nom du roi Jacques II, et durant la vie dudit roi Jacques. » La motion fut appuyée avec beaucoup d'habileté et de savoir par les comtes de Nottingham, de Clarendon et de Rochester, et vigoureusement combattue par le marquis de Halifax et le comte de Danby, les deux rivaux qui se disputaient la faveur de Guillaume. Ils réussirent, mais ne remportèrent la victoire qu'à une majorité de deux voix [1].

Tous les yeux se fixaient avec un vif intérêt sur les débats de la chambre des lords, où les forces des deux partis étaient si également balancées. Le lendemain [30], quand la clause de la première résolution, qui portait que Jacques avait rompu le pacte primitif entre le trône et le peuple, fut soumise à l'examen de la chambre, les conservateurs demandèrent d'un ton railleur ce que l'on entendait par le pacte primitif; où l'avait-on gardé? quelles en étaient les dispositions? dans quel écrivain ou dans quelles archives se trouvaient-elles? Leurs adversaires répondirent que le peuple était la vraie source de pouvoir, et qu'on ne pouvait supposer qu'il se fût mis sous la direction d'autrui sans stipulation préalable en sa faveur. Que la couronne fût héréditaire dans la même famille, ils ne le niaient pas; mais ils soutenaient qu'elle était élective quant à la personne, tant d'après les documents de l'histoire, que d'après l'usage qui existait encore de demander le consentement du peuple au couronnement d'un nouveau souverain, qui était lui-même forcé d'admettre virtuellement l'existence d'un nouveau contrat, en prêtant le serment d'usage en ces occasions. A ce raisonnement les conservateurs objectèrent qu'ils supposaient, en principe, que le nouveau souverain tirait son autorité de son couronnement; mais cela était contraire au fait; car il devenait roi à dater de la mort de son prédécesseur, avant tout

1. Journ. des Lords, XIV, 110. Journ. de Clar. 29 janv. Burnet, 810, 811. Tous les évêques, excepté ceux de Londres et de Bristol, votèrent avec la minorité de 49. La majorité était de 51. Burnet nous dit que de ceux qui votèrent pour une régence, quelques-uns étaient sincères, mais que beaucoup l'appuyèrent uniquement parce qu'elle pouvait fournir le moyen de rappeler le roi. Ibid.

serment ou élection. Lors de la division, néanmoins, la clause fut adoptée à une majorité de sept voix [1].

Le parti conservateur porta sa résistance sur un autre point. Il nia que le roi eût « abdiqué » le gouvernement. « Abdiquer » n'était applicable qu'à une cession volontaire : il ne pouvait se dire d'une fuite obligatoire, telle qu'était évidemment celle de Jacques : autant dire d'un homme qui aurait été chassé de sa maison par les flammes, qu'il avait abdiqué sa propriété. Les chefs du parti orangiste répliquèrent que le roi n'avait, il est vrai, renoncé au gouvernement par aucun acte en forme; mais qu'il avait fait volontairement ce qui entraînait nécessairement la perte de la couronne, et conséquemment l'avait abdiquée par ses actions, sinon par ses paroles. Mais la chambre ne fut point convaincue : ils cédèrent, et l'on convint de substituer le mot « abandonné » au mot « abdiqué . »

Ce n'était là toutefois qu'un prélude à la discussion de la grande question constitutionnelle de savoir s'il résultait de l'abandon du gouvernement par Jacques que le trône fût vacant. Le lendemain matin [31] fut employé, conformément à une proclamation de Guillaume, en exercices religieux, à rendre grâces à Dieu d'avoir délivré son peuple du papisme et du pouvoir arbitraire. Quand les lords se réunirent dans l'après-midi, le parti de la cour, éclairé sur le sentiment général de la chambre, chercha à éluder la question directe en proposant un amendement de nature à influencer tous ceux qui avaient quelque chose à espérer ou à craindre du gouvernement actuel ; qu'en conséquence de l'abandon de Jacques, « le prince et la princesse d'Orange seraient proclamés roi et reine. » Pendant la discussion, qui fut longue et orageuse, plusieurs des membres, particulièrement les lords Montague et Delamere, ne pouvant maîtriser leur dépit, se permirent un langage violent et acrimonieux ; mais leurs efforts furent inutiles. Sur quatre-vingt-dix-neuf membres, la question préalable passa à une majorité de cinq voix, et elle fut de onze en faveur d'une autre motion tendant à supprimer l'article qui affirmait que « le trône était vacant. » Trente-six pairs inscrivirent sur-le-champ leur dissentiment au procès-verbal [3].

1. De 53 à 46. Burnet, 812. Kennet, 510.

2. Journ. des Lords, 111. Journ. de Clar. 30 janv. Burnet même semble avoir désapprouvé le mot *abdiqué*. « Il y avait, » dit-il, « de la petitesse à insister là-dessus, attendu que c'était un mot d'un sens douteux, et qui avait été adopté pour cette raison même. » Burnet, 815.

3. Journ. des Lords, 112, 113. Journ. de Clar. 31 janv. Kennet, 510.

Le résultat de cette discussion, éveillant les espérances d'un parti et les craintes de l'autre, les stimulèrent tous deux à de nouveaux efforts. Le lord Preston envoya [1er fév.] aux deux présidents des lettres de Jacques, dans lesquelles il rappelait d'abord ses lettres précédentes du 4 de janvier aux lords du conseil, exposant la nécessité qui l'avait forcé de se retirer, et son intention de revenir dès qu'il pourrait le faire sans danger ; ensuite il déclarait qu'il était prêt à revenir en Angleterre, et, avec l'avis d'un parlement convoqué suivant la loi et tenu sans contrainte, à redresser tous les abus, à assurer à l'Eglise établie tous ses droits et sa prééminence, et à étendre l'indulgence aux dissidents de façon à ne donner aucune cause raisonnable de soupçon ou de jalousie. Le principal objet de cette lettre était de prouver que Jacques n'avait point abdiqué le trône ; mais ses adversaires étaient sur leurs gardes, et firent voter dans les deux chambres que la lettre ne serait point ouverte, sous prétexte qu'il n'y avait point de preuves suffisantes de son authenticité. D'un autre côté, le lord Lovelace et William Killigrew assemblèrent la populace, et se rendirent à sa tête[1] à Westminster, avec une pétition demandant que la couronne fût donnée sans délai au prince et à la princesse d'Orange. Mais les deux chambres s'offensèrent de cette tentative d'influencer leurs délibérations par la force extérieure, et elles refusèrent de recevoir la pétition, à cause d'un défaut de forme, parce qu'elle était sans signature[2].

Jusqu'alors le prince avait paru agir comme s'il ne prenait aucun intérêt personnel aux débats de la convention, et s'il n'était rien de plus qu'un officier du gouvernement chargé de maintenir la tranquillité publique. Mais à présent qu'il voyait la couronne lui échapper des mains, il crut devoir rompre le silence qu'il avait gardé jusqu'ici, et expliquer dans la conversation ses opinions et ses sentiments au sujet de l'autorité royale ; mais il le fit avec une froideur et un ton d'indifférence qui ne servirent qu'à trahir le désappointement et le dépit qu'il voulait déguiser. Il commença par se plaindre du temps qu'on avait perdu en débats inutiles — non qu'il fût intéressé au résultat — mais parce qu'il se trouvait retenu dans l'inaction en Angleterre, lorsque les événements qui se passaient sur le continent réclamaient impérieusement sa présence en Hollande. Dans une grande réunion de ses partisans

1. Vie de Jacq. II, 286, 291. Journ. des Lords, 114. Journal de Clar. 2 février. Kennet, 509.

2. Clar. ibid. et 4 fév. Reresby, 305.

chez le duc de Devonshire, après une longue discussion entre Halifax, qui soutenait qu'il fallait offrir la couronne au prince, et Danby, qui plaidait en faveur de la princesse, le premier se tournant vers Fagel, le conseiller hollandais, s'enquit du désir réel de Guillaume. Fagel, avec une vraie finesse diplomatique, fit force excuses; il ne savait pas la pensée de Guillaume; mais, s'il devait émettre une opinion, il pensait que le prince ne consentirait jamais à être l'écuyer de sa femme. « Alors, » dit Danby, « vous en savez tous assez, et moi beaucoup trop[1]. »

Après cette ouverture, Guillaume, ayant fait venir Halifax, Danby, Shrewsbury et les chefs de son parti, leur dit que si quelques personnes étaient dans l'intention de le nommer régent, elles pouvaient s'épargner cette peine, car la régence était une charge qu'il n'accepterait jamais, ajoutant, par allusion au désaccord qui existait entre eux, que ses idées étaient arrêtées depuis longtemps quant à la nature des relations entre mari et femme, et que tant qu'il serait marié, il serait le chef de la famille. Personne n'était plus disposé que lui à reconnaître le mérite personnel de la princesse. Elle méritait un trône, et il se réjouirait de l'y voir assise; mais tant qu'il serait son mari, il ne serait jamais son sujet, et jamais il ne consentirait à tenir la couronne par le cordon de son tablier[2].

Ces insinuations produisirent l'effet voulu. Elles indiquèrent à ses partisans ce qu'on attendait d'eux, et firent que ses adversaires se demandèrent s'il ne valait pas mieux lui offrir la couronne comme don volontaire, que de l'obliger à s'en emparer de vive force. Les communes rejetèrent, sans hésiter [4 fév.], les amendements des lords; et une première conférence entre les deux chambres, qui n'eut aucun résultat, fut suivie d'une seconde [5 fév.], sous le nom de *libre* conférence, dans laquelle les lords soutinrent, comme ils avaient fait auparavant, que le roi, ayant abandonné le gouvernement, pouvait être considéré comme mort civilement; et qu'un régent devait, par conséquent, être nommé pour exercer les fonctions en son nom sa vie durant, mais qu'à sa mort l'autorité royale passerait légalement au plus proche héritier. Ainsi le trône ne pouvait être vacant: s'il l'était, la nation aurait à choisir un roi, et rendrait ainsi élective une couronne qui, par la constitution, est héréditaire. Les communes répondirent

1. Dalrymple, *App* 342.
2. Burnet, 820.

qu'elles n'avaient pas mission de discuter les conséquences, mais de maintenir le fait que, par la forfaiture de Jacques, le trône était actuellement vacant. C'était un état de choses que les lords ne pouvaient contester. Il l'avaient reconnu par leur propre vote, en invitant le prince à prendre le gouvernement temporaire du royaume; car, si le trône n'était pas vacant, le gouvernement appartiendrait de droit au prince en possession. A ce raisonnement on ne fit aucune réponse directe; mais les lords s'enquirent si, d'après la doctrine des communes, Jacques avait forfait pour lui seulement, ou pour toute sa postérité : question embarrassante, à cause de la parenté de Marie avec le roi; mais qui souleva une autre question également embarrassante pour les lords : si le trône était occupé, quel était le prince en possession? Ainsi, après bien des arguments et bien des faux-fuyants, la seconde conférence se termina, comme la première, sans concession, ni aucun rapprochement de part ni d'autre [1].

Les conservateurs, quelque supérieurs qu'ils se crussent comme arguments, ne pouvaient se dissimuler qu'il était inutile, avec une faible majorité dans la chambre des lords, de lutter contre un prince à la tête d'une armée étrangère, maître de la capitale, et appuyé par les deux tiers de la chambre des communes. Plusieurs commencèrent à chanceler; et Guillaume, pour satisfaire les amis de la princesse, consentit à déclarer qu'il ne refuserait pas de lui être associé sur le trône, tandis qu'elle de son côté demanda comme une faveur personnelle que tout le poids du gouvernement retombât sur son mari. Quand la chambre se réunit après la dernière conférence [6 fév.], on vit que quelques-uns des conservateurs étaient absents, et que le parti du prince s'était renforcé de l'arrivée de quelques lords qui jusqu'alors s'étaient tenus à l'écart, les uns par infirmités et les autres par répugnance. Halifax se leva. Il loua les motifs, mais contesta la sagesse de ses adversaires. Le cas présent était un cas de nécessité, qui n'avait pas été prévu. S'en tenir rigoureusement à la ligne de succession, c'était impossible : leur devoir était donc de suppléer à ce qu'il y avait de défectueux de la manière qui, dans leur jugement, serait la plus avantageuse à la nation. Ceci fait, ils pourraient pourvoir à ce qu'à l'avenir la couronne se transmît conformément à la loi d'hérédité. La chambre, étant allée aux voix, adopta les

1. Voyez les arguments de part et d'autre dans l'*Hist. Parl.* v, 64, 108. Vie de Jacques, II. Kennet, 510, 512.

votes primitifs des communes à une majorité de quatre suffrages; et cette majorité, sur la motion que le prince et la princesse d'Orange fussent proclamés roi et reine, s'éleva aussitôt à une vingtaine [1]. Aucune protestation ne fut inscrite au procès-verbal contre le second vote ; mais trente-huit pairs enregistrèrent leur dissentiment quant au premier [2].

Il fut convenu ensuite, conformément au vœu de la princesse, que bien que Guillaume et Marie fussent égaux en rang comme roi et reine, cependant l'exercice de l'autorité royale appartiendrait exclusivement à Guillaume sa vie durant : arrangement auquel les amis de la princesse consentirent avec moins de répugnance, parce que les infirmités auxquelles il était sujet leur donnaient l'espoir qu'elle lui survivrait. A la suggestion de lord Nottingham, on fit en même temps [7 fév.] une modification au serment d'allégeance en retranchant les épithètes légitime et légal, que l'on prétendait se rapporter à un titre préexistant, et ne pouvoir, par conséquent, s'appliquer à des souverains dont l'avénement n'était pas conforme, mais contraire à la loi et au droit. Guillaume ne fit aucune objection, dans l'idée que cette omission pourrait apaiser quelques-uns des scrupules manifestés par les plus consciencieux partisans du monarque détrôné; mais il en résulta plus tard un inconvénient que l'on n'avait pas prévu, la doctrine que, d'après le serment, Guillaume et Marie étaient roi et reine non *de jure*, mais *de facto* seulement [3].

1. Journ. des Lords, 118, 119. Journ. de Clar. 6 fév. Suivant Kennet, la majorité était seulement de 20 ; suivant Clarendon, de 25 ; mais il compte 119 pairs comme présents, tandis que les Journaux n'en mentionnent que 112. A en croire lord Montague dans une lettre à Guillaume, il eut le mérite d'obtenir la première majorité de 4, en décidant le comte de Huntingdon, l'évêque de Durham et lord Ashley à voter avec lui en faveur de Guillaume. « La motion, » dit-il, « ne passa que grâce à ces trois voix et à la mienne. » Dalr. *App.* 346.

2. Kennet nous dit que les quatre ducs furent convertis, à savoir le duc d'Ormond et les trois fils naturels de Charles II (Kennet, 510) ; mais ce doit être une méprise, car les signatures d'Ormond, de Grafton et de Northumberland, trois d'entre eux, se trouvent parmi celles des trente-huit pairs qui protestèrent. Voyez Journ. des Lords, 119.

3. Journ. des Lords, 119, 120. Journ. de Clar. 6 fév. Burnet, 839. Burnet et Lloyd, évêque de Saint-Asaph, entreprirent de prouver que le prince était roi aussi *de jure*, et adoptèrent à cet effet la maxime favorite de Cromwell. Dieu avait donné à Guillaume la victoire sur Jacques, donc tout ce qui appartenait par droit légal à Jacques avait passé par droit de conquête à Guillaume, et, parmi le reste, la couronne et l'autorité royale. Un pamphlet à l'appui de cette doctrine fut toutefois brûlé par ordre de la chambre des communes. Le comte de Nottingham fit une application différente du même principe. La nation avait été l'alliée de Guillaume, donc aucun droit national n'avait été transféré à Guillaume par conquête; mais il (Nottingham) s'était opposé à lui et avait été vaincu par lui, donc ses services appartenaient maintenant de droit

Mais avant ceci il avait été fait dans la chambre des communes une question des plus désagréables pour le souverain en expectative, et des plus pénibles pour ses plus zélés soutiens. La nation devait-elle, après l'expulsion de Jacques, être mise à la merci de Guillaume, sans être prémunie contre les actes d'oppression de la part de la couronne, dont on venait d'être délivré? Pourquoi ce pacte primitif entre le roi et le peuple, qu'on avait invoqué tant de fois dans les discussions récentes, ne serait-il pas, maintenant du moins, mis par écrit? Pourquoi ne pas dire au nouveau roi quels étaient les droits des Bretons, et à quelles conditions il recevait la couronne de leurs mains? A ces questions, Guillaume s'offensa et s'alarma. On fit entendre aux meneurs des communes qu'il nourrissait sérieusement le dessein d'abandonner tout à fait l'Angleterre, et de courir avec l'armée hollandaise à la défense de la Hollande contre le monarque français; et ses adhérents eurent pour instructions de soutenir que la convention n'avait été convoquée que dans un seul but, pour remplir la vacance laissée par la retraite du dernier roi; qu'adopter des lois qui définiraient ou restreindraient les prérogatives de la couronne, était l'office, non d'une convention, mais d'un parlement; et que les maux provenant de l'interrègne actuel étaient si grands et si nombreux, que le salut de la nation ne laissait pas suffisamment de loisir pour l'examen d'une question qui touchait à des intérêts si complexes et si importants. Mais ces prétextes furent mis en avant sans succès. Le prince lui-même vit qu'il fallait concéder quelque chose pour satisfaire la juste attente du peuple; et un compromis eut lieu entre les meneurs opposés, à savoir, que l'offre de la couronne serait précédée d'une énumération des actes arbitraires attribués à Jacques, et d'une déclaration des droits réclamés par la nation en opposition à ces actes; mais que si l'on jugeait nécessaire d'amender les anciennes lois ou d'en présenter de nouvelles, cette tâche serait réservée à la sagesse du parlement suivant [1].

Les choses ainsi convenues, on rédigea un acte qui, après plusieurs conférences et amendements, obtint l'approbation des deux chambres [12 fév.]. Il y était dit que, attendu que l'ex-roi Jacques II avait usurpé et exercé le pouvoir de dispenser des lois et de les

au prince. Ce sophisme ingénieux fut inventé pour justifier l'acceptation par Nottingham de la charge de secrétaire d'état du nouveau souverain.

1. *Hist. Parl.* v, 52, 58. Burnet, 822.

suspendre sans le consentement du parlement; et avait fait enfermer et poursuivre certains prélats, pour avoir demandé à être excusés de concourir audit pouvoir usurpé; et avait érigé une cour de commissaires pour les causes ecclésiastiques; et avait levé des impôts à d'autres époques et d'une autre manière qu'ils n'avaient été accordés par le parlement; et avait entretenu une armée permanente en temps de paix sans le consentement du parlement; et avait logé les soldats chez les bourgeois, contrairement à la loi; et avait désarmé plusieurs loyaux sujets qui étaient protestants, tandis que des papistes étaient armés et employés contrairement à la loi; et avait violé la liberté de l'élection des membres qui devaient siéger au parlement; et avait poursuivi devant la cour du banc du roi pour des matières et des causes dont le parlement seul aurait dû connaître.

Et attendu — indépendamment de ces actes personnels de l'ex-roi — que des personnes partiales, corrompues et sans qualité, avaient dans les dernières années fait partie des jurys, et que des jurés qui n'étaient pas francs-tenanciers avaient été admis à siéger dans des procès pour haute trahison; et que des amendes excessives avaient été imposées, et des punitions illégales et cruelles avaient été infligées, et des octrois d'amendes ou de confiscations avaient été faits avant condamnation ou jugement; toutes ces pratiques étant entièrement et directement contraires aux lois connues, et aux statuts et à la liberté du royaume;

Et attendu que ledit ex-roi Jacques II, ayant abdiqué le gouvernement, le trône était par là devenu vacant;

En conséquence, les lords spirituels et temporels et les communes assemblées en pleine et libre représentation de la nation, en premier lieu, pour revendiquer et réclamer leurs anciens droits et libertés, déclaraient:

Que suspendre l'exécution des lois par autorité royale sans le consentement du parlement, ou dispenser des lois ou de l'exécution des lois par autorité royale, *comme on l'avait usurpé et exercé dernièrement*; qu'ériger des cours de commissaires pour les causes ecclésiastiques, et des cours et commissaires semblables; que lever de l'argent de tout autre manière ou pour tout autre objet que ne l'avait accordé le parlement; que poursuivre les sujets pour avoir pétitionné, ce qui est le droit des sujets, et entretenir une armée permanente en temps de paix sans le consentement du parlement, sont toutes choses contraires à la loi; que les sujets protestants peuvent avoir des armes pour leur dé-

fense, en rapport avec leur condition ; que l'élection des membres du parlement doit être libre ; que la liberté de la parole au parlement ne doit être dénoncée nulle part qu'au parlement ; qu'on ne doit pas décréter ni caution excessive, ni amendes excessives, ni punitions cruelles et inusitées ; que les jurés doivent être dûment nommés, et dans les procès pour haute trahison doivent être francs-tenanciers ; que les octrois et promesses d'amendes et promesses avant condamnation sont illégaux et nuls, et que pour le redressement des griefs et l'amendement des lois, il doit se tenir fréquemment des parlements ;

Et ils réclamaient, demandaient et exigeaient toutes et chacune des prémisses, comme leurs droits et libertés incontestables ; et ayant l'entière confiance que le prince d'Orange les préserverait de la violation de tous ces droits et de tous leurs autres droits, ils avaient résolu en conséquence :

Que Guillaume et Marie, prince et princesse d'Orange, fussent déclarés roi et reine d'Angleterre, de France et d'Irlande, et des états y appartenant, pour occuper iceux durant leur vie et la vie de celui des deux qui survivrait ; et que le seul et plein exercice du pouvoir royal résiderait uniquement dans et serait exécuté par ledit prince d'Orange en leurs deux noms durant leur vie à tous deux, et qu'après leur décès ladite couronne appartiendrait aux héritiers du corps de ladite princesse, et à défaut d'une telle descendance à la princesse Anne de Danemarck et aux héritiers de son corps ; et à défaut d'une telle descendance, aux héritiers du corps dudit prince d'Orange [1].

Jusqu'alors on avait laissé Marie en Hollande sans s'occuper d'elle. On croyait que le prince, jaloux des titres qu'elle avait, avait résolu de ne rien devoir à la présence ni aux prétentions de sa femme ; mais dès qu'il fut sûr d'atteindre son but, d'obtenir pour lui la couronne sa vie durant, elle reçut l'invitation de venir en Angleterre, et arriva à Saint-James huit semaines après l'expulsion de son père de ce même palais par ordre de son mari [12 fév.]. Sa position était incontestablement extraordinaire, et la curiosité était en éveil pour observer sa conduite, lorsqu'elle fut en présence de la nombreuse et brillante cour qui s'était assemblée pour la recevoir. Cette conduite ne fut pas de nature à lui faire honneur. Elle montra dans son maintien une légèreté qui choqua beaucoup de gens, même de ses partisans ; une affec-

1. Voyez-le dans les Journ. des Lords, v, 125.

tation de gaieté qui ne convenait pas à une fille prenant possession des dépouilles d'un père exilé et affectueux. Elle en sentit elle-même l'inconvenance, et allégua plus tard pour l'atténuer, qu'elle avait joué un rôle pénible et contre nature pour obéir à l'ordre sévère de son mari. Mais si le lecteur se rappelle la célébration du jeûne avant le départ de Guillaume de la Hollande, il remarquera que sa conduite en cette occasion fut parfaitement d'accord avec celle qu'elle tint alors [1].

Le lendemain matin [13 fév.] les deux chambres se rendirent en grand appareil auprès du prince et de la princesse à Whitehall. Les lords furent placés à droite, les communes à gauche, au bout de la salle du banquet. Guillaume et Marie, entrant à l'extrémité opposée, se tinrent sous le dais d'apparat; et les présidents des deux chambres, suivis des membres, furent conduits jusqu'à la marche par l'huissier de la verge noire. Le clerc alors lut la déclaration des droits, et le marquis de Halifax présenta au prince et à la princesse les couronnes d'Angleterre, de France et d'Irlande, au nom de la convention, « représentant la nation. » Guillaume répondit pour lui et pour sa femme qu'ils acceptaient l'offre avec reconnaissance : d'autant plus que c'était une preuve de la confiance que le peuple entier mettait en eux. « Et, » ajouta-t-il, « comme je n'avais pas d'autre intention en venant ici que de protéger votre religion, vos lois et vos libertés, ainsi vous pouvez être sûrs que je m'efforcerai de les soutenir, et que je serai disposé à concourir à tout ce qui sera pour le bien du royaume, et à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour augmenter la prospérité et la gloire de la nation. » Cette réponse si laconique et si vide trompa l'attente des auditeurs; et le langage circonspect et mesuré dans lequel le nouveau roi évita toute mention directe de la déclaration des droits, porta beaucoup de gens à douter de la sincérité de ses professions de foi précédentes. Etait-il donc possible, demandait-on, qu'après tout il fût, dans son cœur, ennemi des institutions libérales? Avec le sang des Stuart, avait-il aussi hérité de leur amour du pouvoir arbitraire? Mais le dé était jeté. Il avait accepté, pour lui et pour la princesse, le sceptre qu'on lui avait offert, et il était trop tard maintenant pour stipuler des con-

1. Burnet, 825. Voyez l'histoire racontée par la duchesse de Marlborough (*Apol.* p. 14). Lord Dartmouth ne veut pas la croire; cependant il rapporte, d'après son propre souvenir, « qu'elle (la princesse) prit des airs de gaieté en cette occasion plus qu'il ne lui convenait ou ne lui était naturel. » *New Burnet*, III, 385, note.

ditions. Guillaume et Marie furent proclamés roi et reine au nom « des lords spirituels et temporels, et des communes, ainsi que du lord-maire et des citoyens de Londres, et des autres des communes du royaume, » à la porte du palais, à Temple-Bar, au milieu de Cheapside et devant le Royal-Exchange [1]. Le règne de Jacques avait cessé à sa fuite sur le continent : celui de Guillaume et Marie commença dans cette importante journée.

1. Journ. des Lords, 126, 127. *Hist. Parl.* v, 108, 113. Reresby.

NOTES.

—

NOTE A. *Lettres patentes par lesquelles Louis XIV concède le domaine d'Aubigni à mademoiselle de Querouaille, et après elle à celui des enfants naturels de Charles qui sera désigné par ce prince.*

Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut. La terre d'Aubigni-sur-Nière, dans notre province de Berri, ayant été donnée dès l'année 1422, par le roi Charles VII, l'un de nos prédécesseurs, à Jean Stuart comme une marque des grands et considérables services qu'il avoit rendus dans la guerre à ce roi et sa couronne, et cette donation ayant été accompagnée de condition que ladite terre d'Aubigni passeroit de mâle en mâle à tous les descendans dudit Jean Stuart, avec reversion à notre couronne, lorsque la branche masculine qui seroit venue de lui seroit éteinte, ce cas porté par lesdites lettres de donation est arrivé l'année dernière, par la mort de notre cousin le duc de Richmont, dernier de la ligne masculine dudit Jean Stuart. Mais parce que cette terre ayant été, durant tant d'années, dans une maison qui avoit l'honneur d'appartenir de si près à notre très-cher et très-aimé frère le roi de la Grande-Bretagne, ledit roi nous auroit fait témoigner qu'il seroit bien aise qu'à cette considération nous voulussions bien la faire passer à une personne qu'il affectionnneroit, et rentrer après elle dans une maison qui fût encore unie par le sang à la sienne; qu'à ce sujet il nous auroit fait requérir que nous voulussions bien accorder nos lettres de donation de ladite terre d'Aubigni-sur-Nière à la dame.... de Kerouel, duchesse de Portsmouth, pour passer après sa mort à tel des enfans naturels de notre frère le roi de la Grande-Bretagne qu'il voudra nommer, sous les mêmes clauses et conditions que la même terre fut premièrement donnée par le roi Charles VII, en 1422, au susdit Jean Stuart, et que ladite terre étant passée à tel fils naturel dudit roi de la Grande-Bretagne qu'il aura voulu nommer, elle demeure audit fils naturel, et à ses descendants de mâle en mâle, avec droit de reversion à notre couronne, au défaut d'enfants mâles et par l'extinction de la ligne masculine, qui seroit sortie de lui. Comme nous embrassons avec plaisir les occasions qui se présentent de donner à notredit frère le roi de la Grande-Bretagne des marques de notre amitié et de l'extrême considération que nous avons pour ce qu'il désire, et que nous avons aussi bien agréable qu'une terre qui étoit demeurée durant tant d'années dans une maison si illustre, retourne en quelque sorte à son origine en pâssant un jour entre les mains d'un fils naturel de notredit frère, nous avons bien voulu disposer de ladite terre d'Aubigni en la manière que nous avons été requis par notre susdit frère le roi de la Grande-Bretagne.

A ces causes, savoir faisons que de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons à ladite dame.... de Kerouel, duchesse de Portsmouth, et après elle à celui des fils naturels de notredit frère le roi de la Grande-Bretagne qu'il nommera, et aux descendants mâles en ligne directe dudit fils naturel, donné, cédé, transporté, et délaissé, donnons, cédons, transportons et délaissons par ces présentes signées de notre main, le fond et propriété de la

terre d'Aubigni, avec tous et un chacun ses droits, appartenances et dépendances, pour en jouir et user par ladite duchesse, et après son décès celui des fils naturels dudit roi de la Grande-Bretagne qu'il nommera et les descendants mâles en droite ligne dudit fils naturel, comme de leur propre chose et loyal acquêt, tout ainsi que nous ferions, sans aucune chose en retenir et réserver à nous et à nos successeurs rois, que les foi et hommage, ressort et souveraineté, à condition toutefois que ladite terre d'Aubigni avec ses appartenances et dépendances retournera à notre domaine au défaut des mâles descendants en droite ligne du fils naturel qui aura été nommé par le susdit roi de la Grande-Bretagne.

Si donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant notre cour de parlement et chambre de nos comptes à Paris, que ces présentes lettres de don ils les aient à enregistrer, et du contenu en icelles faire jouir et user pleinement, paisiblement et à toujours ladite dame... de Kerouel, duchesse de Portmouth, et après elle le fils naturel que ledit roi de la Grande-Bretagne nommera, et les descendants mâles en droite ligne dudit fils naturel, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements à ce contraires.

Car tel est notre plaisir; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre sceau à cesdites présentes, sauf en autre chose notre droit et l'autrui en toutes. Donné à Saint-Germain-en-Laye, au mois de décembre l'an de grâce 1673, et de notre règne le trente-unième.

(Cette note et la note (N) du précédent volume sont extraites des OEuvres de Louis XIV.)

Note B. Le 11 février 1679, Oates, et, le 15 février, Bedloe remirent les comptes des dépenses faites par eux « à l'occasion du service de Sa Majesté et du royaume. » Il est impossible de les lire sans admirer l'effronterie de ces hommes. Oates, connu pour pauvre, eut le front d'y insérer les articles suivants : « Item, pour une montre à offrir à l'archevêque de Tuam, quand j'étais à Madrid, 8 l. 10 sh. — Item, pour gants et couteaux à offrir au recteur de Saint-Omer, 2 l. 1 sh. — Item, pour livres que les jésuites reçurent de moi, 40 l. — Argent à moi dû par les jésuites, 80 l. — Item, mon manuscrit de la version alexandrienne des Septante, que je leur donnai, 50 l. — Item, pour mes dépenses du 17 de juin au 8 de février, 236 l. 16 sh. » — Faisant avec divers autres articles la somme de 678 l. 12 sh. 6 p. Le compte de Bedloe est également curieux, mais plus modéré. Il ne monte qu'à 313 l. — Voyez *Brief History*, III, 121-124.

Note C. EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. BARILLON AU ROI.

12 mars 1685.

Le roi d'Angleterre manda, il y a deux jours, l'archevêque de Cantorbery, l'évêque de Londres et quelques autres. Il se plaignit à eux de ce que les prédicateurs s'emportoient dans leurs sermons contre la religion catholique, et faisoient appréhender au peuple la ruine de la religion protestante; qu'il ne pouvoit souffrir une chose si opposée au bien de l'Etat et à la tranquillité publique. Ils lui promirent d'y mettre ordre, et de contenir les prédicateurs dans de justes bornes. Ils répondirent même de la conduite et des discours de ceux qui dépendoient d'eux, et donnèrent de grandes assurances de leur fidélité. S. M. B. leur dit en les congédiant : « Mess", je vous tiendrai ma parole et n'entreprendrai rien contre la religion établie par les lois, si vous ne me manquez pas les premiers; mais si vous ne faites votre devoir à mon égard, n'attendez pas que je vous protége, et croyez que je trouverai bien les moyens

de faire mes affaires sans vous. » Ces paroles, prononcées avec fermeté, les ont intimidés; mais je doute fort que cela puisse faire changer le fond de leur conduite.

Il y a deux partis parmi les évêques. L'un est celui de l'archevêque de Cantorbéry, qui est fort modéré à l'égard des catholiques, et fort royaliste; l'autre est celui de l'évêque de Londres, qui, sous prétexte de zèle pour la religion protestante, peut faire beaucoup de mal au roi d'Angleterre. Sa maxime fondamentale est la persécution, non-seulement des catholiques, mais de tous les non-conformistes. Il est fort difficile de concilier leurs intérêts et leurs desseins avec ceux de S. M. B., et il ne paroît pas praticable de laisser les catholiques en repos, et avec l'exercice libre de leur religion dans leurs maisons, pendant qu'on obligera par des punitions rigoureuses les non-conformistes et tous les autres sectaires à se conformer à l'Eglise anglicane.

C'est ce qui rend les catholiques plus portés à conseiller à S. M. B. de ne rien espérer du parti épiscopal, et de ne rien prétendre pour la religion catholique qu'une pleine liberté de conscience pour toutes les religions dont l'Angleterre est remplie. C'est un parti que le roi d'A. ne veut prendre, qu'après avoir éprouvé s'il peut établir ses affaires par le moyen du parti épiscopal, en sorte qu'il n'ait plus rien à craindre des autres. Il se flatte que l'Eglise anglicane est si peu éloignée de la catholique qu'il ne seroit pas malaisé de ramener la plupart d'entre eux à se déclarer ouvertement, et lui-même m'a dit plusieurs fois : « Ils sont catholiques romains sans croire l'être. »

Note. D. La lettre de Monmouth au roi contient plusieurs expressions mystérieuses, qui ont donné lieu à de nombreuses conjectures. « Le principal but de cette lettre est seulement de vous demander que je puisse avoir le bonheur de parler à Votre Majesté; car ce que j'ai à vous dire, Sire, peut, j'espère, vous donner un long et heureux règne... Je n'en puis dire davantage à Votre Majesté maintenant, cette lettre devant être vue par ceux qui me gardent.... Si je pouvais dire un seul mot dans cette lettre, vous seriez convaincu (de son zèle pour le service du roi); mais il est de telle conséquence que je n'ose le faire. » Sa lettre à lord Rochester est du même style mystérieux. « Ce que j'ai à lui dire le mettra, j'en suis sûr, en repos pour toujours... Je puis lui donner des preuves si infaillibles de ma sincérité, que, lors même que je voudrais changer, cela ne serait point en mon pouvoir. » Clar. *Corresp.* I, 143. Voyez aussi sa lettre à la reine douairière dans Ellis.

D'après ces passages, il est évident que Monmouth prétendait être en possession de renseignements d'une effrayante importance pour le roi, et d'une nature telle qu'ils ne pouvaient sans danger être confiés au papier, mais qui, s'ils parvenaient à l'oreille du roi, lui mériteraient le pardon de sa trahison. A quoi ces renseignements pouvaient-ils avoir trait? Les uns disent à la participation secrète du prince d'Orange à la dernière tentative. Mais, comme l'a fait observer M. Fox, cette hypothèse est entièrement détruite par l'appel du duc au prince et à la princesse d'Orange, pour qu'ils portassent témoignage des assurances qu'il leur avait données de sa résolution « de ne jamais se révolter contre le roi. » D'autres ont supposé qu'ils avaient rapport à Sunderland, et que ce ministre était réellement complice de la trahison. Il est certain que cette opinion prévalut plus tard parmi ceux qui avaient suivi le monarque exilé à Saint-Germain; mais ils étaient disposés à croire tout ce qui était défavorable à Sunderland, et avaient lu dans la relation de Ferguson que Monmouth avait promis à Sunderland la charge de secrétaire que celui ci occupait sous le roi. Nous pouvons induire des mémoires imprimés de Jacques que c'était aussi l'opinion du fils de ce monarque; mais l'histoire qu'on y raconte

à l'appui de l'imputation n'est pas digne de crédit. Elle est évidemment tirée, non des mémoires du roi, mais de quelque autre source. Il y est dit que Monmouth confia son secret à Sheldon, pour qu'il le communiquât en particulier à Jacques; que Jacques commanda à Sheldon de s'acquitter de son message en présence de Sunderland; et que, lorsqu'il lui dit de la part de Monmouth que Sunderland était un traître, le secrétaire traita cette allégation de ridicule subterfuge adopté par le prisonnier pour sauver sa vie (II, 34). Mais, si cela était, comment nous expliquer le silence de Monmouth à cet égard, lorsqu'il fut en présence du roi, et ensuite, lorsque lord Feversham l'alla voir à la Tour par ordre du roi, pour recevoir toutes les communications qu'il aurait à faire?

Il existe une autre version traditionnelle de cette histoire, qui place les renseignements dans une lettre de Monmouth après qu'il eut été envoyé à la Tour, et la fait intercepter par Sunderland à la porte du cabinet du roi, dont il refusa l'entrée au messager sous prétexte que le roi changeait de chemise (Clar. *Corr.* I, 144, 145). Mais nous savons que la lettre que Monmouth envoya de la Tour fut réellement remise au roi, et qu'en conséquence Feversham se rendit auprès de Monmouth pour recevoir ses communications, qui se trouvèrent n'être rien de plus que celles qu'il avait faites précédemment.

Après tout, il est fort probable que cet infortuné seigneur n'avait réellement rien de bien important à révéler, et qu'il mit en avant ces promesses pour exciter la curiosité, et obtenir une entrevue du roi. Ce n'était pas la première fois qu'il employait un tel artifice. On peut trouver des expressions équivalentes dans sa lettre à Charles II, à l'époque où il fut accusé de complicité dans le complot de Rye-house. Il n'y a pas de doute qu'il s'efforça de tenir sa parole lors de sa conférence avec Jacques, qui dura quarante ou cinquante minutes, en faisant toutes les révélations qu'il pouvait faire. Il raconta, dit-on, tout le détail de sa propre tentative; il ajouta peut-être ce qu'il avait appris des deux seins de Guillaume par sa conversation avec ce prince, peut-être entra-t-il dans les particularités de l'intrigue relative au bannissement de Jacques vers la fin du dernier règne, conduite si habilement ourdie par Halifax, qui, on l'observera, fut peu après cette entrevue destitué par Jacques, avec la remarque que c'était pour des raisons qu'il tenait renfermées dans son sein. — Mais quelles que fussent les révélations de Monmouth, elles ne furent pas d'une importance suffisante pour expier ses offenses réitérées. Jacques, dans sa lettre au prince, du 14 juillet, dit : « Le duc de Monmouth et lord Grey ont demandé avec instance à me parler, ce qu'ils ont fait; mais ce qu'ils m'ont dit n'a pas répondu à mon attente. » Suivant Barillon, « il a déclaré n'avoir eu aucun secours de personne, et qu'il est venu ici avec deux cents pièces seulement, que les armes qu'il a achetées ne lui coûtoient que huit cents pièces, et que ses pierreries avoient été suffisantes. Il s'excusa de ce qu'il a fait sur les instances et les reproches de son parti qui l'accusoit de manquer de courage. Il espéroit une révolte sur plusieurs points d'Angleterre. Il y a des gens qui croient que M. le duc de Monmouth a parlé contre le p. d'Orange; mais je n'en ai rien pénétré, et, par tout ce que je puis savoir, M. le duc de Monmouth n'a rien dit de fort important... Il demanda une seconde fois à parler au roi d'A.; mais on ne le lui permit pas. Il parla seulement à my lord Feversham, à qui il ne dit rien de conséquence. » Barillon, 23, 30 juillet.

NOTE E. EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. DE BONREPOS A M. DE SEIGNELAY.

4 septembre 1687.

« Un homme de condition de la cour d'Angleterre, qui a l'entière confidence de myl. Tyrconnel, et dont il se sert pour toutes les affaires secrètes qu'il

a à faire proposer au roi son maître, m'a dit que son ami lui avoit permis de s'ouvrir à moi sur la vue qu'il avoit, qu'en cas que le roi d'Angleterre vint à mourir, il prenoit des mesures pour ne point tomber sous la domination du p. d'Orange, et pour se mettre sous la protection du roi. Il auroit souhaité que je fusse allé à Chester, où myl. Tyrconnel doit se trouver, pour conférer ensemble sur ce projet. Mais comme j'ai connu par ses discours que l'intention de myl. Tyrconnel étoit de demander qu'on fît à présent dans les magasins des provisions d'armes, de selles et d'autres choses qu'il croit ne pouvoir trouver facilement en Irlande en cas de besoin, je n'ai pas cru devoir entrer dans une négociation de cette nature sans en avoir un ordre exprès. J'ai seulement dit que je garderois le secret, qu'on m'a fort recommandé, surtout à l'égard de M. de Barillon, qu'on craint à cause de myl. Sonderland; et que, si au retour de Chester, on avoit quelque chose de plus particulier à me dire, je vous en écrirois pour recevoir les ordres du roi; que cependant il me paroissoit que le roi d'A. n'étoit point en état par son âge ni par sa santé de faire songer à prendre des mesures si éloignées. Ce même homme m'a dit que myl. Sonderland faisoit entendre à myl. Tirconnel que son dessein étoit de se retirer en Irlande en cas d'accident; mais que ce dernier ne se fioit point à l'autre. J'ai su aussi par le marquis d'Albeville que la plus grande inquiétude du p. d'Orange est que l'Irlande ne se mette en état, avant la mort du roi d'A., de pouvoir se soustraire à sa domination, lorsqu'il viendra à la couronne. J'ai cru qu'il ne falloit point témoigner plus d'empressement pour une proposition de cette nature. On sera toujours assez à temps de revenir à un homme qui fait de ces sortes d'avances, si le roi le trouve à propos. Je sais bien certainement que l'intention du roi d'A. est de faire perdre ce royaume à son successeur et de le fortifier, en sorte que tous ses sujets catholiques y puissent avoir un asile assuré. Son projet est de mettre les choses en cet état dans le cours de cinq années. Mais myl. Tirconnel le presse incessamment pour que cela se fasse en moins de temps; et effectivement S. M. B. y a envoyé depuis huit jours un vaisseau chargé de poudre, armes et mortiers à bombes, à la sollicitation de cet homme qui m'a parlé. ».

M. DE SEIGNELAY A M. DE BONREPOS.

29 septembre 1687.

« J'ai rendu compte au roi de ce que vous m'écrivez sur ce qui vous a été proposé de la part de myl. Tirconnel, et S. M. B. trouve l'affaire très-importante. Mais il faut que vous preniez bien garde avant de répondre à celui. .. qu'il ne le faut pas faire légèrement, ni sans être assuré qu'il a une créance positive de myl. Tirconnel. Cela étant, vous pouvez lui dire que le roi agrée les propositions qu'il fait, et que la conjoncture arrivant de la mort du roi d'A., s'il se trouvoit en état de se soutenir dans l'Irlande, il pourroit compter sur des secours considérables de la part de S. M., qui fera disposer toutes les choses nécessaires à Brest pour cet effet. Et comme une matière de cette importance demande un secret impénétrable, il est bon que vous l'assuriez que cela ne passera pas par M. de Barillon, et que vous preniez des mesures pour une correspondance directe avec myl. Tirconnel, afin qu'en cas de besoin on puisse discuter avec lui les conditions sous lesquelles S. M. lui pourroit accorder ses prétentions et les secours dont il auroit besoin pour maintenir la religion catholique dans l'Irlande, et séparer ce royaume du reste de l'Angleterre, en cas qu'un prince protestant parvînt à la couronne. »

Note F. Au printemps de 1689, Sunderland publia sa justification (*Cogan's Tracts*, vol. III) dans laquelle il reconnaissait qu'il avait eu tort de consentir à faire partie d'une administration si hostile aux intérêts du pays, mais il sou-

tenait que, loin de les avoir conseillées, il s'était toujours opposé à ces mesures illégales et irritantes qui avaient excité le mécontentement du peuple et amené l'expulsion de Jacques. Mais les circonstances dans lesquelles il écrivait ôtent de la confiance, et les dépêches de son ami Barillon prouvent que plusieurs de ses assertions sont fausses.

Il fut accusé par les partisans du monarque exilé non-seulement d'avoir conseillé et secondé les mesures qui privèrent Jacques de sa couronne, mais encore de l'avoir fait dans l'intention d'amener un tel résultat. Il n'y a cependant aucune preuve à l'appui de la dernière partie de cette accusation, et sa conduite peut fort bien s'interpréter par le désir de plaire au roi, pour arriver par là au pouvoir. C'est sous ce point de vue qu'elle fut considérée à la cour et par les envoyés des puissances étrangères.

Qu'il ait été le pensionnaire de la France, le fait est certain. On a encore les ordonnances de payement et les quittances. En retour, il avait pris l'engagement de communiquer à l'ambassadeur français tout ce qu'il pourrait apprendre de relatif aux intérêts du roi de France. Mais on ne devait pas s'attendre à ce qu'un homme, qui était déloyal envers son propre souverain, fût rigoureusement fidèle à ses engagements envers un monarque étranger. « M. de Barillon, dit Bonrepos, est très-considéré en cette cour, et ami intime de myl. Sonderland, qui lui dit beaucoup de nouvelles; mais je ne suis si persuadé que lui, qu'il lui dise tout ce qu'il sait. J'ai eu occasion de lui faire remarquer des choses que myl. Sonderland ne lui avoit point dites. » Bonrepos, 4 juin 1687.

On a souvent avancé qu'il trahissait aussi les secrets du roi à son ennemi le prince d'Orange : cette imputation, quoiqu'elle n'ait jamais été pleinement prouvée, n'est pas dénuée de vraisemblance.

Le 11/21 juillet 1687, Bonrepos écrit à Seignelay : « Myl. Sonderland semble être entièrement dévoué au roi son maître, et va au delà de tout ce qu'il peut souhaiter pour l'avancement de la religion catholique, mais il fait connoître, de l'autre côté, que cette même conduite, dont il ne se cache point, doit persuader au prince d'Orange qu'il est capable de tout hasarder pour lui lorsqu'il sera temps. Ce raisonnement est appuyé de la connoissance que j'ai qu'il entretient un commerce secret avec le p. d'Orange par le moyen de sa femme. On leur prit, il y a quelque temps, des lettres qu'elle écrivoit à M. Sydney, qui est présentement auprès du p. d'Orange et fort bien avec lui. Le roi d'A. a eu connoissance de ces lettres, que madame de Sonderland a désavouées; et myl. Sonderland s'est tiré d'affaire en disant que, quand même ces lettres de sa femme ne seroient point supposées, il seroit impossible qu'il y eût aucune part; qu'on ne savoit que trop que sa femme étoit soupçonnée d'avoir un commerce de galanterie avec Sydney, et qu'il n'étoit pas vraisemblable qu'il mît toute sa fortune et sa vie entre les mains d'un homme qu'il doit haïr. »

Le contenu de ces lettres interceptées est mentionné dans un mémoire du dépôt, vol. 154, supplément 1687, 1688. « Madame de Sonderland le priait de faire comprendre au p. d'Orange que son mari étoit obligé de consentir malgré lui à tout ce qui se faisoit à l'avantage de la religion catholique; mais que, puisque la fidélité qu'il devoit au roi son maître le forçoit d'agir contre ses propres sentiments, c'étoit une assez grande preuve de la fidélité qu'il auroit pour le p. d'Orange, s'il se trouvoit en place lorsqu'il viendroit à la couronne. Ces lettres ont été désavouées de M. et Mad. de Sonderland; mais les soupçons ont été renouvelés à l'occasion du voyage que le s' Skelton est allé faire en Hollande. »

Le 1er août, probablement par suite de cette information, Louis écrivit à Barillon : « J'apprends d'ailleurs que celui dont je vous écris a de grandes liaisons avec le p. d'Orange, et qu'il est même tellement attaché aux intérêts de ce prince, qu'il entretient des correspondances secrètes avec lui, non-seulement contre mes intérêts, mais aussi contre ceux du roi de la Grande-Bretagne.

Ainsi vous devez observer de plus près sa conduite, et lui faire connaître que j'ai droit de me promettre qu'il vous avertira plus fidèlement à l'avenir, au moins de ce qu'il jugera bien pouvoir altérer la bonne intelligence qu'il y a présentement entre moi et le roi de la Grande-Bretagne. » Barillon défendit son ami, autant du moins qu'il l'osa, dans sa réponse du 14-4 août : « A l'égard des avis qu'a Votre Majesté sur une correspondance secrète d'une personne considérable en ce pays-ci avec le p. d'Orange, je n'ai garde de contester un fait ni de révoquer en doute la vérité des avis que Votre Majesté peut avoir, quoique cela n'ait aucun rapport avec tout ce que je sais. Je serai autant appliqué que je le dois à pénétrer ce qui en est. M. d'Avaux m'en avoit mandé quelque chose il y a deux ou trois mois ; mais je crus en ce temps-là que cela n'avoit d'autre fondement que des discours tenus ici, dont la personne intéressée s'est moquée. La chose en soi est si importante, qu'on ne peut trop prendre de soin pour l'éclaircir. Je supplie cependant V. M. de suspendre son jugement, jusqu'à ce qu'on puisse, s'il est possible, découvrir la vérité. »

Vers la fin de l'année, Louis informa Barillon qu'une accusation semblable contre Sunderland avait été récemment portée par Skelton, l'ambassadeur anglais à Paris. Barillon répondit qu'il ne pouvait rien découvrir qui la confirmât ; qu'au contraire Sunderland agissait constamment en opposition aux vues du prince ; qu'il était le plus chaud défenseur de toutes les mesures favorables aux catholiques, et qu'il était même résolu à se déclarer catholique dès que le roi l'exigerait. » Barillon, 9 janvier 1688.

Le 20-10 mai 1688, d'Avaux, en réponse à des questions faites par Louis, écrit que très-certainement le prince et la princesse d'Orange ont connaissance de tout ce qui se passe dans les conseils les plus secrets de Jacques ; que celui-ci s'est souvent plaint des fréquentes visites rendues par Sydney au prince ; et que Barillon, en réponse, a reconnu la considération que Sunderland a pour Sydney, et allégué combien il serait dur d'empêcher ce dernier de faire sa cour au prince, puisqu'il n'avait rien à espérer du roi. D'Avaux termine ainsi : « J'ai toujours cru que myl. Sonderland n'a pas été fâché que M. de Sydney fût si bien auprès du p. d'Orange, pour avoir, dans un changement de gouvernement, un homme qui le maintînt. Quoi qu'il en soit, on est persuadé ici que M. de Sydney ignore peu de choses de ce que savent M. et Mad. de Sunderland, et il est certain que le prince d'Orange n'ignore rien de ce que sait le sieur de Sydney. » D'Avaux, 20 mai. *Négociations*, VI, 75. Voyez aussi une note à Burnet, III, 301.

Quoique ces passages ne renferment aucune preuve directe, l'imputation qu'ils contiennent est néanmoins fortement confirmée par une lettre du cabinet particulier de Guillaume, publiée par Dalrymple (p. 187). Elle est écrite au prince par lady Sunderland, à la date du 7 mars 1687. Cette dame l'avertit de certaines propositions qui lui seront faites par le roi, lui conseille de les rejeter, et s'excuse de s'être adressée directement à lui à cause de l'absence de M. Sydney, « *seule personne en qui elle ait confiance.* »

Barillon, lors de la disgrâce de Sunderland, eut soin d'informer son souverain que le roi ne croyait pas que Sunderland l'eût trahi. Le 9 déc.-29 nov. il revint sur ce sujet, mais d'une tout autre manière. « Myl. Sunderland est ici, et a quitté Windsor. Le roi d'Angleterre s'explique durement à son sujet. » Jacques, dans ses Mémoires, semble le croire coupable de duplicité et de trahison (II, 187).

A la révolution, Sunderland quitta l'Angleterre pour Amsterdam ; mais il écrivit à Guillaume que c'était par le conseil de ses amis, et non d'après son propre jugement : « Car je pensois que j'avais servi si éminemment la cause publique, en contribuant de tout mon pouvoir au succès de votre glorieuse entreprise, que le fait d'avoir été d'un ministère odieux ne devoit point m'obliger à m'éloigner. » (8 mars 1689, Dalr. *App.* part. II, p. 3.)

Quelques années après, Guillaume donna 10,000 livres sterling à lord Dorset pour le faire renoncer au bâton de chambellan, qu'il donna à Sunderland. « J'ai toujours été persuadé, » dit lord Hardwicke, « d'après la confiance signalée que le roi Guillaume a eue en ce seigneur pendant tout le cours de son règne, qu'il en avait reçu, à l'époque de la révolution, des services particuliers que nul autre n'aurait pu lui rendre ; et peut-être ce prince réservé et prudent ne l'en aimait-il que mieux pour être uniquement *son* homme. Les deux partis (les whigs et les torys), et cela n'est pas étonnant, étaient très-irrités contre lui. » (Note à Burnet, IV, 369.)

En somme, on ne saurait guère douter que Sunderland, pour s'assurer la faveur du prince d'Orange, ne lui ait divulgué, parfois au moins, les secrets de son maître, au mépris de son devoir et de ses serments. Son assertion, qu'il avait « contribué de tout son pouvoir au succès de la révolution, » peut aussi être vraie ; mais très-probablement ce n'était qu'une pensée tardive, mise artificieusement en avant pour se faire un mérite de cela même qui lui avait jusque-là attiré le blâme.

NOTE G. Les deux lettres suivantes, adressées à Louis XIV, ont trait à l'évasion de la reine avec son fils. La première fut écrite par Marie à son arrivée sur les côtes de France, la seconde par Jacques lui-même, après son retour de Feversham à Londres.

« Sire,

» Une pauvre reyne, fugitive et baignée dans ses larmes, n'a point eu de peine à s'exposer aux plus grands périls de la mer pour venir chercher de la consolation et un asile auprès du plus grand roi et du plus généreux monarque du monde. Sa mauvaise fortune lui procure un bonheur que les nations les plus éloignées ont ambitionné. La nécessité n'en diminue rien, puisqu'elle en a fait le choix, et que c'est par une estime singulière qu'elle veut lui confier ce qu'elle a de plus précieux en la personne du prince de Galles, son fils. Il est encore trop jeune pour en partager avec elle sa juste reconnoissance. Elle est tout entière dans mon cœur, et je me fais un plaisir, au milieu de tous mes chagrins, de venir à l'ombre de votre protection.

» LA REYNE D'ANGLETERRE. »

« Monsieur mon frère,

» Comme j'espère que la reine ma femme et mon fils ont dès la semaine passée mis pied à terre en quelques-uns de vos ports, j'espère que vous me ferez le plaisir de les protéger, et sans que malheureusement je fus arrêté en chemin, j'y aurois été moi-même pour vous le demander pour moi-même aussi bien que pour eux. Votre ambassadeur vous rendra compte du mauvais état de mes affaires, et vous assurera aussi que je ne ferai jamais rien contre l'amitié qui est entre nous. Etant très-sincèrement, monsieur mon frère, votre bon frère,

» JACQUES, roi.

» A Whitehall, ce 17-27 décembre 1688. »

Louis écrivit à Barillon, le 14 décembre :

« Je fus averti hier au matin, par une lettre du comte de Lauzun, que la reine d'A. étoit heureusement arrivée à Calais avec le p. de Galles, après avoir évité de grands dangers ; et j'ordonnai aussitôt au sieur de Beringhen, mon premier écuyer, de partir avec mes carrosses et les officiers de ma maison pour servir cette princesse et le p. de Galles dans leur voyage, et leur rendre les

honneurs qui leur sont dus dans tous les lieux de leur passage. Vous informerez le roi d'A. de ce que je vous écris... »

Note H. La lettre suivante, qui rend compte de la réception que Louis fit à Jacques à Saint-Germain, paraîtra peut-être intéressante à quelques-uns de mes lecteurs.

« A Versailles, le 7 janvier 1689.

» Le roi alla hier après-midi attendre la reine d'Angleterre jusqu'à près de Chatou. Dès qu'elle approcha, le roi mit pied à terre, et elle descendit de carrosse aussitôt qu'elle l'aperçut. Le roi, Monseigneur et Monsieur la baisèrent, et les princes du sang ne la baisèrent pas. Le roi, Monseigneur et Monsieur montèrent dans son carrosse, et la conduisirent à Saint-Germain-en-Laye. Le roi lui donna la main jusque dans son appartement. Ils se traitèrent réciproquement de majesté dans leurs discours. Elle appela toujours le roi Sire, quoique la feue reine et madame la Dauphine ne l'appelaient que monsieur. Le roi lui donna ensuite la main pour la mener dans l'appartement du prince de Galles, qui est celui des enfants de France à Saint-Germain, et là il la quitta sans qu'elle le conduisît. Le roi fit plus de caresses au prince de Galles qu'il n'a jamais fait à ses propres enfants. Outre que la reine est servie magnifiquement à Saint-Germain, qu'on lui a donné toutes sortes d'officiers, et que le roi la défraye dans toutes choses, elle a trouvé ce matin six mille louis d'or sur sa toilette, dans une cassette fort propre.

Le même jour, 7 du courant, l'entrevue du roi et du roi d'Angleterre s'est faite en Saint-Germain-en-Laye. Le roi y est arrivé à six heures du soir, et a été voir la reine d'Angleterre qui étoit couchée. Il s'est assis au chevet de son lit et y a demeuré environ demi-heure, Monseigneur étant debout auprès de lui, et tous les courtisans dans la chambre. Environ sur les six heures on est venu dire au roi que le roi d'Angleterre arrivoit. Il a ordonné qu'on le vînt avertir quand il commenceroit à entrer dans la cour, et dès qu'on le lui est venu dire, il a quitté la reine et est venu jusqu'environ au milieu de la salle des gardes. Et lorsque le roi d'Angleterre a paru au haut du degré, il a avancé vers la porte, et ils se sont joints environ à six pas de la sentinelle, au dedans de la salle. Dès que le roi d'Angleterre l'aperçut, il a commencé à s'abaisser, et en approchant de Sa Majesté il s'est baissé si bas que le roi a eu de la peine à l'embrasser. Ils se sont embrassés à quatre ou cinq reprises, toujours également baissés, et cela a duré près d'un *Pater noster*, sans qu'on ait entendu ce qu'ils se sont dit dans ces embrassements. Incontinent le roi l'a mené dans la chambre de la reine, lui donnant la droite sur lui. Sa Majesté l'a présenté en même temps à la reine en lui disant : — Madame, voilà un gentilhomme de votre connoissance que je vous amène. — Alors le roi d'Angleterre a embrassé étroitement la reine son épouse en présence de tout le monde. Peu de temps après, le roi a mené lui-même le roi d'Angleterre chez le prince de Galles, et après l'avoir reconduit à la ruelle du lit de la reine, ils se sont séparés. Le roi d'Angleterre a fait une démonstration de vouloir reconduire le roi, et Sa Majesté lui a dit : — Monsieur, je crois que ni vous ni moi ne savons guère le cérémonial de ces occasions, parce qu'elles sont fort rares, et ainsi je crois que nous ferons bien, autant que nous pourrons, d'en supprimer la cérémonie et l'embarras. C'est encore aujourd'hui chez moi. Si vous voulez venir chez moi demain à Versailles, je vous ferai les honneurs, et après-demain je reviendrai vous voir ici, et comme ce sera chez vous, vous en userez comme vous voudrez.

» Le roi d'Angleterre avait avec lui deux de ses enfants naturels. Il a paru avec un air assez gai et assez riant, et la reine, de son côté, a paru comblée de

joie. Le château de Saint-Germain est très-superbement meublé et magnifiquement éclairé. On a donné au roi et à la reine des valets de chambre, des huissiers, et toutes sortes d'autres officiers de même que le roi a des gardes du corps, des cent-suisses, des gardes de la prévôté, mais il n'y a point des gardes d'infanterie. Jamais toilette ne fut plus propre, plus magnifique ni plus abondante, et tout ce qu'on peut imaginer pour tous les besoins et la propreté la plus exquise des femmes, que celle qu'a trouvée la reine d'Angleterre pour elle. Le roi a donné au roi d'Angleterre, pour son entretien, celui de la reine et du prince de Galles, cinquante mille écus par mois.»

APPENDICE

OU

NOTES A QUELQUES-UNS DES VOLUMES PRÉCÉDENTS.

Vol. Ier, p. 571, note 1. — La plupart des récits de cette négociation contiennent tant d'erreurs, qu'on me permettra d'exposer les faits dans leur nudité, tels qu'on les voit dans les documents authentiques encore existants.

Le 1er mars 1213, Innocent envoya ce qu'on peut appeler son ultimatum à Jean. Les porteurs de cet acte étaient deux personnes de sa maison, maître Pandulfe, un sous-diacre, et frère Durand, un moine (*New Rymer*, 1, 109). Sur Durand, nous n'en savons pas plus. Pandulfe vint à Calais, et de là, à l'arrivée du roi à Ewell, maison des templiers près de Douvres, il lui écrivit par un messager que Jean renvoya avec une réponse le 8 mai (*Rotulus Misæ*, p. 90). Pandulfe s'en alla, et le 13 le roi accepta les conditions proposées par Innocent, qui ne contenaient aucune allusion à la transaction qui suivit (Rym. III). Il n'est pas probable non plus qu'on eût rien de plus en vue à cette époque; car des messagers séparés furent chargés par Jean, par Pandulfe et par l'évêque de Norwich, de se rendre à Rome avec des dépêches; et le lendemain, le 14, ces messagers reçurent de l'argent pour leurs dépenses avec des gratifications du roi, à savoir : l'abbé de Beaulieu et Ralph le Romain, 90 marcs pour dépenses, et 10 marcs de gratification pour le premier, 5 marcs pour l'autre. — C'étaient les messagers du roi. Il donna aussi des gratifications à Jacques, messager de Pandulfe, et à William de Saint-Owen, messager de l'évêque de Norwich (*Rot. Mis.* 264).

Le lendemain 15, il remit à Pandulfe une charte par laquelle il donnait à Innocent et recevait de lui ses royaumes d'Angleterre et d'Irlande pour les tenir pour lui et ses héritiers par sa femme, du pape et de ses successeurs, moyennant un payement annuel de 1,000 marcs. Il jura alors féauté en présence de Pandulfe, et promit de faire hommage quand il serait en son pouvoir de venir en présence du pape (Rym. III, 112). Ainsi finirent les négociations de ce jour. Aucun argent ne fut alors payé; aucun hommage ne fut rendu[1].

Les messagers arrivèrent à Rome. Le 6 juillet, Innocent chargea une personne d'un rang plus élevé que celui de Pandulfe, Nicolas, évêque de Tusculum, de se rendre en Angleterre avec le titre de légat du siége apostolique (Rym. 113). Jean, lorsqu'il reçut la nouvelle de cette nomination, était dans le nord. Le 19 septembre, il expédia des vaisseaux pour amener le légat et sa suite en Angleterre (*Rot. Lit. Claus.* 151), et le 28 il arriva dans la capitale à sa rencontre. Le 3 octobre, dans Saint-Paul, il prêta une seconde fois le ser-

[1] La fête de l'Ascension, dont Jean datait les années de son règne, ne tombait pas, comme je l'ai dit, le 16, mais une semaine plus tard, le 23 mai.

ment de féauté, « en présence du légat et de Pandulfe ; » fit hommage, non à Pandulfe, mais au légat comme représentant du pontife, « loro et vice ipsius domini papæ ; » lui donna une charte de reconnaissance, et paya les 1,000 marcs comme rente de l'année courante. « De quibus, ne possit imposterum aliquid dubitari, ad majorem securitatem prædicte obligationis et concessionis nostre presentem cartam fieri fecimus, et aurea bulla nostra signari, ac pro censu hujus presentis et primi anni mille marchas sterlingorum per manum prædicti legati ecclesie romane persolvimus. » Rym. 115.

Quant à la manière dont le payement annuel fut tantôt fait, tantôt omis, et enfin formellement refusé, le lecteur en trouvera le détail dans le vol. II; on peut ajouter que l'hommage ne fut renouvelé par aucun des successeurs de Jean, ni le serment de féauté prêté par aucun autre que son fils Henri, et encore lorsqu'il n'avait que dix ans.

Vol. II, p. 388, ligne 19. — *Ce prélat était frère du comte de Wiltshire.* C'est ce que l'on dit généralement, mais c'est une erreur ; car il était fils de Richard, lord Scrope de Bolton, et le comte de Wiltshire était des Scrope de Masham.

Vol. II, p. 591, note. — L'opuscule contemporain, qui est mentionné dans cette note comme faisant partie des Mss. harléiens, 543, a été récemment imprimé pour la société Camden, sous les yeux de M. Bruce. Il porte le titre de « Histoire de l'arrivée d'Edouard IV en Angleterre, et du recouvrement définitif de ses royaumes. A. D MCCCCLXXI. » Il paraît avoir été écrit immédiatement après la mort de Henri VI, car il finit avec les événements du 26 mai, et, nous avons lieu de le croire, par ordre d'Edouard lui-même; car, le 29 du même mois, ce prince envoya à ses amis étrangers à Bruges (et probablement en d'autres endroits du continent) un messager avec le récit de ses succès, lequel récit paraît avoir été cette même « Histoire, » à en juger d'après l'abrégé qui en existe avec la copie de la lettre du roi dans la bibliothèque publique de Gand (voyez Introduction, vi, vii). D'où il suit que cet opuscule est d'une grande autorité relativement aux dates, aux lieux et à la suite des événements, mais qu'il doit être très-suspect sur les points particuliers où le caractère du roi est fortement intéressé. Nous ne pouvons espérer qu'il se soit proclamé un parjure et un meurtrier, et en conséquence nous ne devons pas nous étonner si nous n'y trouvons aucune mention du serment qu'il est dit avoir prêté à York, ni du rôle qu'il est cru avoir joué à la mort d'Edouard, prince lancastrien de Galles, et relativement à celle du vieux roi Henri VI.

S'il en faut croire Fabyan (660) et Polydore (517), à York Edouard protesta sous serment qu'il n'avait pas d'autre objet en vue que le recouvrement de son héritage légitime comme fils de feu le duc d'York. Il n'y a pas de trace de ce serment dans « l'Histoire, » mais elle rapporte sa « détermination, que lui et tous ceux de sa compagnie ébruitent et disent ouvertement, partout où ils iront, que son intention et son dessein est seulement de prétendre être duc d'York, et avoir et posséder l'héritage pour lequel il est né du chef du très-noble prince son père, et nul autre » (p. 4). A trois milles d'York, le recorder vint au-devant de lui, « et lui dit qu'il n'était pas bon pour lui d'entrer dans la cité ; car ou on ne le laisserait point entrer, ou autrement, au cas qu'il entrât, il serait perdu et détruit avec tous les siens » (p. 5). « Quelque temps après, Robert Clifford et Richard Burghe lui donnèrent et à sa compagnie meilleur encouragement, affirmant que dans la querelle susdite de son père le duc d'York on le recevrait et on le laisserait passer » (ibid). Enfin il arriva aux portes de la cité, et, tandis que son armée restait dehors, on le laissa entrer « avec xvi ou xvii personnes sous la conduite desdits Clifford et Richard Burgh, et ils vinrent aux

dignes personnages qui étaient assemblés un peu au dedans des portes, et leur firent voir l'intention et le dessein de sa venue en telle forme et tel langage qu'on s'en contenta; et ainsi on le reçut lui et toute sa compagnie » (ibid.). Le lendemain il quitta la cité. Il me semble que ce récit même, qui confirme sur d'autres points le récit de Polydore, le confirme aussi en ceci, que, pour contenter les dignes personnages d'York, Edouard fut forcé de prêter le serment sus-mentionné.

A la bataille de Tewkesbury, Edouard eut en tête cette partie des forces lancastriennes qui était commandée par le prince Edouard. Il mit le jeune homme et ses troupes en fuite, et poursuivit les fuyards avec une grande ardeur. « Dans la conquête du champ de bataille, ceux qui en vinrent aux mains furent tués incontinent. Edouard, appelé prince, fut pris fuyant vers les remparts de la ville et tué sur la place » (30). D'où il paraît que le jeune prince n'en vint pas aux mains, mais fut pris dans sa fuite, et alors tué. Mais par les ordres de qui? « l'Histoire » se tait. Les chroniqueurs nous disent que ceux qui le prirent le menèrent à Edouard, qui lui fit des questions, et qu'alors il fut tué en sa présence par ses frères ou par leur suite. Il est fort probable qu'il fut mené à Edouard; car, comme le roi était dans leur compagnie, ceux qui l'avaient pris durent lui présenter leur prise; et les auteurs du meurtre sont désignés d'une manière significative par la meilleure autorité, le continuateur de Croyland. « Interfectis de parte reginæ tùm in campo tùm posteà, *ultricibus quorundam manibus* ipso principe Edwardo, unigenito regis Henrici, victo duce Somersetiæ comitique Devoniæ, ac aliis dominis omnibus et singulis memoratis. » *Cont. Croyl.* 555. Ce que je traduirais ainsi : — Il y eut de tué du côté de la reine, soit sur le champ de bataille, soit après, le prince Edouard lui-même, fils unique du roi Henri, par les mains vindicatives de certains individus, le duc de Somerset après la victoire, le comte de Devon, et tous et chacun des autres lords mentionnés. » Par les mains vindicatives de certains individus, il semble faire allusion à des personnes dont il n'osait citer les noms, et l'homme qui tomba sous ces mains ne pouvait être autre que le prince. Il est du moins la seule personne dont on rapporte une pareille mort; car les autres qui ne furent pas tués sur le champ de bataille périrent par la main du bourreau, après jugement rendu par le grand connétable et le comte-maréchal.

Ce qui ôte tout crédit à « l'histoire, » en ce qui concerne le caractère d'Edouard ou celui de ses frères, c'est le récit de la mort du roi Henri : à savoir que quand on lui apprit la ruine de son parti, « il en eut un si grand dépit, colère et indignation, que de pur déplaisir et mélancolie il mourut. » (P. 38.) Personne ne doute qu'il ne fut assassiné, et le continuateur de l'Histoire de Croyland dit en quelque sorte que sa mort fut l'ouvrage d'un des frères du roi; car, parlant de l'homme qui osa porter ses mains sacrilèges sur l'oint du Seigneur, il ajoute que le meurtrier (agens) mérite le nom de *tyran*, l'assassiné (patiens) celui de martyr. *Cont. Croyl.* 556. L'auteur aurait-il employé le mot tyran, s'il n'avait pas fait allusion au roi ou à l'un de ses frères?

Vol. III, p. 47, l. 15 et 26. — Il faut remarquer qu'il n'y avait rien de bien singulier dans cette révocation du contrat antérieur de la part du jeune prince. D'après la loi canon, le mariage ne pouvait être valide que si l'homme avait achevé sa quatorzième année et la femme sa douzième; mais ils pouvaient faire un contrat antérieur à l'âge de sept ans, ou même plus tôt; lequel contrat, tant qu'il restait en vigueur, empêchait chacun d'eux d'épouser validement aucune autre personne. Chacune des parties, toutefois, en arrivant à l'âge de puberté, était libre de l'annuler sans attendre le consentement de l'autre; mais pour cela il fallait le faire en forme solennelle et en présence de témoins croyables.

autrement le silence seul, ou la cohabitation, ou l'envoi de présents comme entre mari et femme, étaient considérés comme équivalant à une ratification positive du contrat précédent. Aussi il n'était pas rare qu'un père ou un tuteur invitât la partie qui l'intéressait à saisir la première occasion de révoquer le contrat antérieur, non dans l'intention arrêtée d'empêcher le mariage, mais afin d'arracher des conditions plus favorables de l'autre partie, ou de gagner du temps pour profiter d'un parti plus avantageux, s'il arrivait qu'il s'en présentât. Dans le cas présent, le jeune Henri devait accomplir sa quatorzième année le matin du 28 juin 1505, et alors Catherine avait droit, d'après le traité, de réclamer la célébration de leurs noces. Le 27 donc il parut à la cour de l'évêque de Winchester, et exposa qu'il était maintenant dans l'âge, ou peu s'en fallait, de la puberté, et afin qu'il ne fût pas supposé plus tard avoir donné son consentement au mariage projeté jusqu'alors entre lui et la princesse Catherine, soit par son silence, soit par aucune des autres voies spécifiées dans la loi, il révoquait alors et là l'ancien contrat, et affirmait qu'il n'était pas dans l'intention, par rien de ce qu'il avait fait ou ferait, de le confirmer. Il était libre maintenant d'après la loi d'épouser toute autre personne; mais la conduite ultérieure de son père prouve qu'on n'avait réellement pas en vue d'autre mariage.

Vol. IV, p. 139, l. 28. — *Leicester reçut bientôt son pardon.* — En 1571, après que le duc de Norfolk eut été enfermé à la Tour pour la seconde fois, et interrogé à plusieurs reprises par des commissaires, la reine lui envoya un message pour l'inviter « à se sonder » et à révéler toute l'intrigue relative à son mariage avec la reine d'Ecosse. Il se conforma à l'invitation, et envoya son exposé à lord Burghley, pour qu'il le mît sous les yeux de sa souveraine. Sa lettre du 10 nov. à ce ministre peut se voir dans Murdin, 164: l'exposé lui-même, de la même date, est au State-paper Office; c'est un document d'un grand intérêt, en ce qu'il entre dans les plus grands détails sur toute cette affaire, mais il est beaucoup trop long pour être inséré ici. Quand Leicester en parla au duc (voyez vol. IV), ce dernier objecta les imputations habituelles contre Marie; mais, ajoute-t-il, my lord me dit qu'il y avait quelqu'un dans la maison, auquel pour sa sincérité il se fiait et dont il pensait du bien, qui avait pensé autant de mal de la r. d'E. que qui que ce fût, et par mon entremise, dit my lord, il partit exprès pour la voir, prenant pour prétexte une visite à my lady de Shrewsbury, avec laquelle il était lié depuis longtemps, et maintenant voilà trois jours qu'il est revenu un nouvel homme, car il n'a jamais pensé autant de mal auparavant que maintenant il l'exalte. Je vous prie, dit my lord, parlez avec lui. C'est votre compatriote Richard Candish [1]. « Le duc lui parla; Candish fut renvoyé vers Marie, et il fut arrêté que Maitland arriverait d'Ecosse et parlerait à Elisabeth. Cependant comme il ne venait pas, Norfolk craignit que la reine n'apprît le projet de quelque autre côté. Il consulta lord Burghley, qui lui conseilla de parler lui même; mais Leicester et Pembroke l'en dissuadèrent. Il se met alors à raconter combien de fois il pria Leicester ou de parler lui même à la reine ou de trouver quelque occasion pour

[1] Ce Richard Candish devait être Richard, second fils de sir Richard Cavendish, de Grimstonhall, Suffolk. Il se rendit à Sheffield, sous quelque prétexte, en mai 1569. Le comte de Shrewsbury, à son départ lui défendit de revenir sans warrant; et le 15, Cecil, par ordre d'Elisabeth, écrivit au comte, pour le louer de cette défense, mais pour annoncer que le bon plaisir de Sa Majesté était qu'il continuât d'en user avec Candish comme il avait coutume de faire. » Lodge, I, 473. N'était-elle point dans le secret? Sinon, n'était-elle pas trompée par Leicester? Voyez aussi Murdin, 158, où il est question de sa seconde visite.

que le duc le fit. Il s'offrit des occasions, mais toujours en public, et Leicester n'admettait pas que ce fût convenable ni sûr. « Son Altesse se promenait dans le jardin : elle m'appela et commença à demander gaiement quelles nouvelles il y avait. Je répondis que je n'en savais point. Non? dit Sa Majesté. Vous venez de Londres et ne pouvez me donner aucune nouvelle d'un mariage? Et là-dessus arriva my lady Clinton avec des fleurs et une serviette, à ce que je crus, sur quoi Sa Majesté s'en alla, et je me retirai dans une contre-allée. » A Guildford vint le messager de Murray, annonçant que Maitland ne pouvait venir, et alors Leicester promit de négocier l'affaire en particulier avec la reine. Après la maladie de Leicester à Lichfield, le duc trouva ce seigneur très-refroidi sur cette affaire; et, à son arrivée à Saint-Albans, il reçut avis de Throckmorton de se charger de tout lui-même. « Si je faisais autrement, mes amis deviendront mes ennemis, et cela ne m'avancerait à rien : car Sa Majesté la r. leur avait pardonné. » Il apprit aussi alors que Murray avait envoyé ses lettres à la reine par le cousin du duc, Carey, fils de lord Hundson. Quand il fut mis à la Tour, Leicester l'invita à obtenir de la reine d'Ecosse la lettre qu'il (Leicester) lui avait envoyée en faveur du mariage, parce qu'elle était de sa propre main. Norfolk obéit, et fut ainsi entraîné une seconde fois à correspondre avec elle. Il donne ceci pour être la vérité tout entière, et « très-humblement à genoux demande son pardon des mains très-miséricordieuses de Sa Majesté. »

Vol. IV, p. 144, l. 1. — *Le principal objet des insurgés.* — Environ trois ans plus tard, en 1572, le comte de Northumberland fut vendu au gouvernement anglais par le comte de Morton, et lord Burghley lui envoya à Berwick deux séries d'interrogatoires, dont les réponses sont au State-paper Office, et se trouvent dans les Mémoires de la rébellion, par sir Cuthbert Sharp, *App.* p. 189. Par elles — et certainement elles paraissent dignes d'être crues — on peut apprendre plusieurs particularités intéressantes touchant l'origine de cette insurrection.

1° Il paraît que les parties intéressées étaient divisées d'opinion au sujet de la convenance du mariage projeté entre la reine d'Ecosse et le duc de Norfolk. « Le comte de Westmoreland, ses oncles et quelques-uns des Northons approuvaient le mariage avec le duc. Mon cousin Dacres, moi et quelques autres désirions qu'elle se donnât à un bon catholique; fût-ce même à quelque autre prince étranger. »

2° Marie et le duc, au lieu de persuader aux insurgés de se soulever, usèrent de toute leur influence pour prévenir un soulèvement. Marie « leur envoya son avis, qui était qu'il valait mieux ne pas bouger; » Norfolk requit Westmoreland, par tout l'amour fraternel qui était entre eux, de ne pas bouger : car s'il le faisait, ledit duc était alors en danger de perdre son lit. »

3° On n'avait pas l'intention de proclamer la reine d'Ecosse : le comte n'entendit jamais parler d'une telle chose. On désirait, sans doute, la délivrer de captivité; et « en l'ayant, dit-il, nous espérions par là avoir quelque réforme dans la religion, ou du moins quelque permission d'user à son gré de sa conscience et aussi la liberté d'indépendance de celle que nous considérions comme la seconde personne, et la légitime héritière présomptive. »

4° Interrogé sur l'intention et le but de ladite rébellion, il répond : « Notre intention et notre but, dans nos premières conférences et assemblées, étaient uniquement et spécialement la réforme de la religion, et la conservation de la seconde personne, la reine d'Ecosse, que nous considérions comme l'héritière légitime d'après les lois divine et humaine, à défaut d'enfants du corps de Sa Majesté la reine. Deux motifs qui, j'en suis pleinement convaincu, étaient en

grande faveur auprès de la plupart des seigneurs de ce royaume, et particulièrement la vraie religion de Dieu.

5° Tel était leur but général dans leurs premières réunions : leur révolte fut une mesure soudaine inspirée par le désespoir. Dans ces réunions, les deux comtes, Dacres et quelques autres soutinrent toujours qu'il n'y avait pas d'espoir de succès dans un appel aux armes; mais il ajoute : « Le reste de nos compagnons (le vieux Norton, Markenfield et autres) étaient alors si chauds et si ardents, qu'ils voulaient à toute force se révolter, malgré tous les doutes et les périls que nous leur exposions. » Enfin les réunions attirèrent l'attention du gouvernement : il fallait prendre une décision; et dans la grande consultation de Brancepeth, comme les deux comtes refusèrent de tirer l'épée, il fut résolu « de se séparer » et de laisser ainsi chacun pourvoir à sa sûreté. Mais après tout ce qui avait lieu, c'était, prétendait-on, souscrire à leur propre ruine, passer leur cou dans la corde : les plus violents recommencèrent la discussion le jour suivant; ils furent secondés par les larmes et les prières de la comtesse de Westmoreland, et son mari commença à chanceler. Le lendemain matin, il accompagnait pendant environ un mille le comte de Northumberland qui se rendait dans son comté, lorsqu'ils furent entourés par un rassemblement tumultueux de leurs troupes, et après un long pourparler, et contre leur meilleur avis, ils se laissèrent entraîner par eux à l'hostile expédition de Durham. Par cet acte patent de rébellion, ils jetèrent le gant, et virent que sans préparatifs ni promesse d'assistance, ils avaient provoqué toute la puissance du trône. Aussi Northumberland convient qu'aucun homme sensé ne pouvait attendre d'autre résultat que la défaite et la ruine.

Vol. IV, p. 163, note 3. — A cette même époque il fut fait à Marie une communication d'une grande importance, en tant qu'elle semble avoir occasionné la mission subséquente de Rodolphi et la mort du duc de Norfolk. Elle vint de Rodolphi lui-même, par un agent confidentiel, probablement Andrew Benton, frère de l'archevêque de Glasgow, l'ambassadeur résident de la reine d'Ecosse à la cour de France. 1° Il lui conseillait, dans le cas où, après deux réunions, il n'y aurait pas de perspective d'un résultat favorable, de rompre tout à fait les conférences, et d'informer le duc de Norfolk et ses amis de ce côté, qu'ils étaient libres de donner suite aux mesures qu'ils avaient en vue. 2° Il l'assurait des bons offices de Sa Sainteté, qui s'était concertée avec le roi d'Espagne, de façon à ce que ce dernier fît tout ce dont il serait requis *par Rodolphi*. 3° Il engageait la reine, si elle n'obtenait pas sa liberté, à charger tous ses amis d'Angleterre d'écrire avec elle au pape, à l'empereur et aux rois de France et d'Espagne, pour se plaindre du traitement qu'elle subissait, et à envoyer ces lettres par un messager qui fût choisi par ses amis, agréable à ces princes, fidèle à Sa Majesté, dans les bonnes grâces de la noblesse anglaise, et, par dessus tout, à même de traiter sans éveiller les soupçons — portrait par lequel on comprit qu'il se désignait lui-même — et fault que le messagier soit à l'election des ditz amys, qu'il soit agréable aux princes, fidel à Sa Majesté, bien voulu des seyngneurs de ce pays, et surtout qu'il puysse négocier sans subsone (seipsum nominat tacite). Quand l'agent eut communiqué cet avis à la reine, il en rendit compte par écrit, avec son approbation, à l'archevêque, afin qu'il le communiquât au nonce à Paris. « Hæc Rodolphus eo animo mihi dixit ut Reginæ communicarem, et deindè ad te scriberem, ut et nuntius apostolicus eadem intelligat : quod et Regina probavit. 6 février 1571. » Tiré d'un document intitulé : « Mémoire de ce que le seigneur Rodolphi a faict entendre à la Royne, » écrit en chiffres par l'agent et en la possession du docteur Kyle de Presholm, dans le Banffshire, qui a entre les

mains les papiers restants inédits de l'archevêque de Glasgow, au nombre de soixante-quatorze, et écrits en différents chiffres entre les années 1571 et 1583. Ils ont tous été déchiffrés par les soins du docteur Kyle.

Vol. IV, p. 173, l. 6.—*La place où il avait caché les papiers.*—Ces papiers furent trouvés sous un tapis dans la Charter-house, dernière résidence du duc, et furent apportés à Hickford avec l'ordre de les déchiffrer pour l'usage du conseil. Ils se trouvèrent être certaines lettres de la reine d'Ecosse au duc, avec une communication, détaillant ses désirs et ses espérances, écrite au printemps de l'année. Elle y disait que la supériorité de ses rebelles en Ecosse, et le désespoir d'obtenir jamais de la France autre chose que des promesses, l'avaient engagée à rechercher l'amitié du roi d'Espagne. Il lui avait proposé un mariage avec don Juan d'Autriche; mais elle donnait la préférence au duc de Norfolk, pourvu qu'il consentît au rétablissement de l'ancien culte, et à ce qu'elle envoyât son fils pour un temps en Espagne. Elle désirait ceci pour deux raisons: son éducation dans ce pays l'attacherait à la foi catholique, et son absence d'Ecosse priverait les rebelles d'un grand prétexte pour refuser de lui obéir; mais cela ne pourrait jamais s'effectuer sans assistance étrangère; c'est pourquoi son désir était que Rodolphi fût dépêché sans délai, mais en même temps eût ordre de cacher son but réel à la cour de France. Camden, 326. Murdin, 67, 68.

Les papiers furent trouvés le 2 sept.; le 5, Burghley chargea le comte de Shrewsbury d'informer la reine d'Ecosse qu'Elisabeth était au fait de ses menées avec le duc de Norfolk « au sujet de l'envoi de Rodolphi en Espagne; » qu'elle ne regardait pas la tentative de Marie pour effectuer son évasion, et son mariage et celui de son fils comme de justes causes d'offense; mais que ses efforts et ses combinaisons pour exciter une nouvelle rebellion dans le royaume forçaient la reine de modifier ses relations courtoises avec elle. Ceci il eut ordre de le dire dans le dessein exprès de mettre sa patience à l'épreuve, et de la pousser à répondre quelque chose: preuve que jusque-là le gouvernement anglais, quoi qu'on pût soupçonner, n'avait fait aucune découverte du sens criminel des papiers remis par Rodolphi au conseil de Madrid. Voyez Fragment des instructions dans Lodge, I, 542, mais écrit en 1571, et non, comme dans Lodge, en 1572.

Le 9 sept. Shrewsbury s'acquitta de sa commission. A en croire Marie, dans une lettre écrite par elle à l'ambassadeur de France le même jour, et dans la chaleur du moment, elle repoussa ces imputations avec énergie et adresse. Elle était princesse souveraine, et n'était pas responsable de sa conduite envers la reine d'Angleterre. Norfolk était un sujet: s'il y avait lieu de le soupçonner d'offense, Elisabeth pouvait s'en enquérir de lui. Il n'avait été rien demandé de plus au roi d'Espagne qu'aux autres princes chrétiens, des secours pour empêcher les royalistes d'Ecosse de succomber sous les forces supérieures des rebelles. Etait-ce là exciter une rébellion en Angleterre? Quant au mariage de son fils, il lui avait été d'abord suggéré par la feue reine d'Espagne; et en ce qui regardait don Carlos (Juan d'Autriche), elle l'estimait hautement pour sa valeur et son mérite, et pour le mérite de ceux dont il sortait. En outre, le comte l'informa qu'il avait ordre de renvoyer les quatre principaux gentilshommes de sa maison, et de réduire le nombre de ses serviteurs à dix hommes et six femmes, qu'elle était libre de choisir. Le but évidemment était d'obtenir par sa réponse une indication des personnes dont elle se servait pour transmettre et recevoir des lettres. Mais cette fois encore Marie ne fut pas la dupe de l'astucieux secrétaire. Elle répliqua que le comte pouvait exécuter ses ordres, qu'elle ne s'en mêlerait pas. La conséquence fut qu'on ne fit ni renvoi ni modification.

Il est très-possible que les papiers remis au conseil espagnol par Rodolphi eussent été fabriqués, ou du moins interpolés par Ross et l'envoyé; mais il est difficile de croire que Marie ou le duc n'eût pas quelque connaissance générale du but de ces intrigues. A la vérité, tous deux nièrent avoir jamais encouragé le projet d'une rebellion en Angleterre; et il est juste de remarquer que la reine, dans sa correspondance secrète, lorsqu'elle parle de Rodolphi, ne laisse jamais échapper un mot qui prouve que l'aide qu'elle implorait eût d'autre but que le salut des royalistes écossais. — Nous avons une lettre d'elle à l'archevêque, en date du 19, dix jours après la communication de lord Shrewsbury, dans laquelle elle ne parle pas du tout de Rodolphi, mais où elle émet le soupçon que deux de ses lettres, contenant des expressions offensantes pour Elisabeth, avaient été montrées à Burghley par de Foix, agent pour le mariage de la reine avec Anjou. Mais le lendemain Raulet, son secrétaire, écrit au même prélat une lettre qui montre qu'il savait que la mission de Rodolphi avait donné lieu à de nouvelles restrictions imposées à Marie et à sa maison, et qu'il pensait qu'ils étaient devenus victimes de la vanité et de la suffisance de cet intrigant d'évêque de Ross, et d'un traître qu'il désigne en termes énigmatiques. Du premier il dit : « J'ay grand peur que le trop de suffisance de quelqu'un soit cause de son mal (de la royne) et du nôtre. C'est pitié quand la cupidité de la gloire nous précipite à une ostentation abortive, et une misérable condition de ceulx qui ont à faire à telles gens. » Du délateur il dit : « Je crains aussi que celuy, dont l'ambition et la folye est si grande de prétendre plus haut qu'il ne doibt, ayt secondé la trahison du monstre son frère (Murray), à l'endroit du seigneur, qui est en peine pour nous (Norfolk), et qu'il ayt fait découvrir l'argent. » Ici il semblerait vouloir désigner Leicester. « Il sçait trop de nos affaires, et est capable de faire beaucoup de mal. La principale occasion de son premier voyage estoit pour traverser les desseigns dudict sieur. Je crois que cestuy-ci est de même, et que la religion lui ayt doublé son mal talent. Il a eu congé à ce voyage par deux foyes de venir icy, qui est une grande faveur, mesmes à la dernière. Car il n'estoit permis à la royne ny d'escrire, ny de recevoir aucunes lettres que par les mains de ses gardes, ny de parler aux messagers qu'en leur présence. Mais cestuy-ci a eu toute liberté, et telle marchandize ne se donne pour rien en ce temps-cy. Bourghley est grand changer de telles denrées. De Chesfield, le xx sept. Raulet, votre obéissant et très-affectionné serviteur. Ceci semble avoir rapport à Richard Cavendish, un des soudoyés de Leicester, qui fut admis deux fois vers cette époque en présence de Marie à Sheffield. Raulet parle de tous deux comme d'un seul homme, peut-être pour des raisons de prudence, sa lettre pouvant être interceptée et déchiffrée. Voyez les aveux de Norfolk, p. 251, pour les deux voyages de Candish.

Vol. IV. p. 181, l. 28. — *Adieu my lords.* — Six jours après parut ce qui suit :

« De par la Reine.

» Elizabeth R.

» Faisons savoir à tous, que, attendu que Thomas, ci-devant duc de Norfolk, chevalier et compagnon du très-noble ordre de la Jarretière, a dernièrement commis et fait haute trahison contre sa très-excellente Majesté la reine souveraine dudit très-noble ordre en ourdissant et imaginant la destruction de la très-noble personne de notredite souveraine dame la Reine contrairement à son serment, devoir et allégeance, pour laquelle haute trahison ledit Thomas a été cité, mis en jugement, atteint et convaincu, et pour laquelle détestable offense et haute trahison, ledit Thomas a mérité d'être dégradé dudit très-noble

ordre et expulsé de ladite compagnie, et indigne que ses armes, insignes et ecartelures, restent parmi les autres nobles insignes et écartelures des autres nobles, vertueux et éprouvés chevaliers dudit très-noble ordre, et d'avoir les avantages dudit très-noble ordre. En conséquence notre très-juste reine suprême et souveraine de ce très-noble ordre avec les compagnons d'icelui présents en ce moment : voulons et commandons que ces armes, insignes et écartelures dudit Thomas soient enlevés et abattus et qu'il soit éliminé de cet ordre, et qu'à l'avenir il ne fasse plus partie d'icelui : afin que tous autres par son exemple dorénavant prennent garde de commettre ou faire le même crime ou de tomber dans la même honte ou censure. Ce dont Dieu les préserve : Dieu sauve la reine.

» A Westm', le XXII jour de janvier 1571 et dans la XIIIJe année du règne de notre souveraine dame la reine Elizabeth par la grâce de Dieu reine d'Angleterre, de Ffrance et d'Irlande, défenseur de la foi, etc. etc. »

D'après l'original qui est en la possession de Henry Howard, de Corby Castle, Esq.

Vol. IV, p. 235, l. 20. — *Un emprisonnement rigoureux et prolongé dans le château de Sheffield.* — Il n'y a point de lettres de la reine d'Ecosse dans la collection de l'archevêque Beaton depuis la découverte des intrigues de Rodolphi jusqu'au printemps de 1574. De ses lettres postérieures à cette époque on peut recueillir les particularités suivantes. Elle croyait avoir deux compétiteurs pour la succession au trône d'Angleterre après la mort d'Elisabeth, les comtes de Huntingdon et de Hertford. Le premier était soutenu par Leicester, son beau-frère, quoiqu'on pût le soupçonner de travailler en réalité pour lui-même. Hertford était soutenu par Burghley. Elisabeth ne favorisait aucun des deux. Hatton, Walsingham et autres, qui n'avaient pas de prétentions, étaient pour cette raison hautement en faveur; mais elle avait soin de leur rappeler à tous que sa vie faisait leur sûreté. Si Marie arrivait au trône ils étaient tous perdus. « Si la troisième vient, parlant de moi, elle fera voller bien des testes. » Walsingham était ennemi mortel de Marie : Leicester avait persuadé à Fénélon qu'il était ami de Marie, mais elle le connaissait trop pour le croire. Burghley, lorsqu'il croyait que ses paroles lui viendraient aux oreilles, parlait d'elle avec respect. Elle était proche parente de sa souveraine : une personne qu'il voulait honorer, tant qu'elle n'offenserait pas sa maîtresse. Leicester cherchait à l'ôter des mains de Shrewsbury, et à la mettre sous la garde du comte de Bedford. S'il réussissait c'était une femme morte. Elle pria donc ses parents de France de faire des présents à Leicester, comme d'eux-mêmes, quoique à ses frais, surtout d'ameublement, dont il était grand amateur. Cela pourrait lui être avantageux pour elle. Cela pourrait le faire rougir de ne pas la protéger pour un peu de temps, et lui sauver la vie pendant l'hiver. « Je vous supplie d'essayer si telles petites ruses me pourroient servir, et je l'entretiendrai de l'autre part de loing. » Elle désirait beaucoup que son fils fût emmené en France, pour qu'il échappât aux desseins perfides de Morton; mais elle n'avait aucune raison d'espérer faveur ou assistance de la reine mère, qui ne cherchait qu'à profiter des malheurs de Marie : il fallait pourtant lui rappeler que si Morton livrait le jeune prince à Elisabeth, « elle le pourroit aller avec quelque prince étranger, ennemy de la France, ou en ce royaume avec l'héritière de la maison de Lenox (Arabella Stuart), ou, par aventure, comme quelques-uns ont soubçonné, avec une sienne bastarde. » Elle engage donc l'archevêque à mener la négociation avec l'ambassadeur d'Espagne, mais seulement en termes généraux, afin qu'elle ne soit pas compromise, s'il se présentait quelque chose de mieux. De différentes lettres à l'archevêque Beaton.

Vol. IV, p. 239, note 2. — *Sur la déclaration de Bothweil au lit de mort.* — Laing (II, 52) affirme que Marie et l'archevêque savaient que cet acte était faux. Je ne vois rien dans leur correspondance qui le prouve. Quand la reine en apprit l'existence, elle lui écrivit pour s'informer de son authenticité. « Et d'autant que, s'il estoit ainsi, ce témoignage m'importeroit beaucoup contre les faulses calomnies de mes ennemys, je vous prie d'en *rechercher la vérité par quelque moyen que ce soit.* » Elle désire alors qu'il envoie de Monceaulx en Danemarck pour en obtenir un certificat ou attestation. « Si de Monceaulx, qui a aultersfoyes négocié en ce pays, y vouldroit faire un voyage pour s'enquérir plus particulièrement, et en apporter les attestations, je serois bien aise de luy employer, et luy faire donner argent pour son voyage. A Chatsworth, le premier de juillet (1576). »

Beaton parla à de Monceaulx, qui demanda de l'argent pour défrayer la dépense du voyage : on se procura avec peine 500 livres pour lui. Il reçut cette somme, puis il refusa d'y aller, sous prétexte que ce n'était point une avance d'argent, mais simplement le payement d'une ancienne dette. Dans tout ceci il n'y a pas d'apparence de fraude de la part de la reine et de l'archevêque, mais bien de l'anxiété où ils sont de savoir la vérité.

En décembre, Barclay de Gartely passa par l'Angleterre, allant de Paris en Ecosse. A son arrivée à Edimbourg, il fut jeté en prison par Morton, à la suggestion de Walsingham, parce qu'il avait montré à Londres des copies de ce qu'on appelait le testament de Bothwell. D'une lettre d'Arnault, secrétaire de l'ambassade de France, à l'archevêque, 8 février 1577. C'était probablement le papier qui est dans Keith, *App.* 144.

Vol. IV, p. 312, l. 16. — *A écrire son testament.* — Au Musée britannique, *Vesp.* CXVI, n° 31, p. 145, est la minute d'un testament de la reine d'Ecosse, en partie de sa main, et en partie de celle de son secrétaire Nau, datée de Sheffield, 1577, mais sans mention du jour, ni signature de la reine. Elle est inachevée et en désordre, ayant plutôt l'apparence de mémoranda pour un testament que d'un testament même. Elle commence ainsi :

« 1577.

» Considérant par ma condition présente l'estat de la vie humaine si inconstante que personne ne s'en peust ou doibt asseurer, sinon soubs la grande et infinie miséricorde de Dieu, et me veulant prévaloir d'icelle contre tous les dangers et accidents qui me pouroient inopinément survenir en cette captivité, mesmes à cause des grandes et longues maladies où j'ai esté détenue jusqu'à présent, j'ay advisé tandis que j'ay la commodité avec rayson et sain jugement de pourvoir après ma mort au salut de mon âme, enterrement de mon corps, et disposition de mon bien, estats, et affaires, par ce pnt mon testament, et ordonnance de ma dernière volonté, qui ensuit.

» Au nom du Père, du Filz, et du Benoist St. Esprit.

» Premt. Me reconnoissant indigne pécheresse avec plus d'offenses envers mon Dieu que de satisfaction par toutes les adversités que j'ai souffert, dont je loue sa bonté, et m'appuyant sur la croix de mon sauveur et rédempteur Jhs. Christ, je recommande mon âme à la benoiste et individue Trinité, et aux prières de la glorieuse vierge Marie, et de tous les anges, saincts et sainctes de paradis, espérant par leurs mérites et intercession estre aydée à obtenir et estre faicte participante avec eulx de la félicité éternelle.

» Et pour m'y acheminer de cœur plus net et entier, despouillant des apnt tout ressentiment des injures, calomnies, rebellions, et aultres offences qui me pourroient avoir esté faictes durant ma vie par mes subjects rebelles et aultres

ennemys, j'en remects la vengeance à Dieu, et le supplie leur pardonner de mesme affection que je luy requiers pardon de mes faultes, et à tous ceux et celles que je puis avoir offencé ou de faicts ou de parolles. »

Elle ordonne alors que son corps soit enterré à Saint-Denis, près de celui de son cher seigneur et mari, François II; elle donne ses instructions au sujet de ses funérailles, et laisse 1000 livres pour être distribuées aux pauvres à cette cérémonie.

Puis viennent de nombreux dons et legs à ses exécuteurs testamentaires, à ses amis et à ses domestiques et pour des objets religieux ou charitables. Je n'en parlerai pas; mais ce qui suit mérite l'attention du lecteur.

A son fils, si on peut le retirer de « la mauvaise nourriture qu'il a prise en l'hérésie de Calvin, » elle lègue son royaume d'Ecosse, le droit qu'elle a justement à la couronne d'Angleterre et dépendances, et tous ses biens, immobiliers et mobiliers, qui pourront rester après l'exécution du présent testament. Mais si on ne peut l'en retirer, elle laisse tous et chacun des droits qu'elle a ou peut avoir à la couronne d'Angleterre, au roi catholique, ou à celui de sa famille qu'il pourra choisir avec l'avis et consentement du saint-siége.

Elle met son fils sous la protection du roi de France et des ducs de Lorraine, Guise et Mayenne, auxquels elle recommande son rang (de son fils) en Ecosse, et son droit (d'elle) en Angleterre, s'il est catholique et qu'il quitte le parti de la reine d'Angleterre.

Si Jacques mourait sans enfants, elle désigne pour lui succéder, soit le comte de Lennox, soit le lord Claude Hamilton, selon que chacun méritera la préférence par sa fidélité envers elle, et sa constance dans la religion, au jugement des susdits ducs de Guise et de Mayenne.

Elle rend à sa tante Lennox le même droit au comté d'Angus qu'elle possédait avant le compromis fait par elle avec le comte Morton, sur l'ordre de Marie et de son époux le feu roi, parce qu'il fut fait à cause de sa promesse de fidélité envers eux, promesse qu'il viola presque immédiatement après; et elle prescrit la réunion du comté de Morton à la couronne, s'il lui appartient. « Comme ses trahisons, tant en la mort de mon feu mari qu'en mon bannissement et prison, l'ont mérité, et défends à mon fils de se jamays servir de luy pour la haine qu'il a eu à ses parents, laquelle je crains ne s'étende jusqu'à luy, le connoissant de tout affectionné aux ennemis de mon droit en ce royaume, duquel il est pensionnère.

Elle réunit aussi à la couronne Orkney que son frère bâtard Robert avait obtenu d'elle sous de faux prétextes, et aussi le comté de Murray, puisque les filles du comte ne peuvent hériter.

Elle avait d'abord donné le comté de Lennox à lady Arabella, mais elle substitua ensuite à son nom celui du comte de Lennox.

En 1577, Marie résida à Chatsworth jusqu'après le 5 de novembre; et comme le testament est daté de Sheffield, il doit avoir été fait ce mois-là ou le suivant. Or en 1577 on croyait que, par suite d'une intelligence secrète entre elle et don Juan — quoique dans ses lettres particulières elle dise n'en rien savoir que par le bruit public — ce prince devait partir des Pays-Bas pour envahir l'Angleterre, l'enlever et l'épouser. De là vint qu'on la soumit à de nouvelles restrictions, et qu'elle vécut dans la crainte continuelle d'être assassinée. Cela ressort de ses lettres de cette année et peut avoir suggéré l'idée de faire un testament : la lettre du 5 nov. exprime en particulier des craintes et des sentiments qui peuvent expliquer ses legs aux rois de France et d'Espagne, à la comtesse de Lennox et au comte de Morton :

« Monseigneur de Glasgo, sur un advis que je receu dernièrement des entreprises de cette royne pour avoir la personne de mon fils entre ses mains, je vous fiez entendre succintement la résolution que j'aye prise de prévenir, s'il

m'est possible, telles practiques, et de moyenner en toute diligence le transport de mon filz hors d'Escosse... Mr de Lenox, ma belle-mère, à ce que récentment elle m'a faict entendre, ne desire moins ce transport que moy mesmes, et est infiniment malcontente et irritée contre Morton.... Je loue Dieu qu'elle cognoisse de jour en jour l'infidélité et perverse intention de ceulx qui se sont autrefoyes aydés de son nom contre moy mesme, leur desseing ayant toujours esté contre toute nostre race, ainsi qu'à présent ilz le font paroitre. C'est pourquoi nous craignons toutes deux les dangers où peut tomber la personne de mon filz. »

Elle en vient ensuite à exprimer la crainte d'offenser le roi d'Espagne en transportant son fils en France; mais elle espère qu'il l'excusera en tenant compte de la nécessité; car elle ajoute : « Il faut que de cette façon je m'entretienne avec ces deux roys, jusqu'à ce que l'un ou l'aultre m'aye particulièrement obligée par leurs secours et assistance au rétablissement de mes affaires. A Chatsworth, ce cinquième de novembre. »

Mais comment cette très-incomplète minute de testament est-elle parvenue au Musée britannique? Probablement elle resta sous clef dans sa cassette jusqu'au moment où elle fut saisie avec ses autres papiers à Chartley. On s'en servit sans aucun doute comme de base à l'accusation qu'on lui intenta lors de son procès, d'avoir légué le royaume d'Angleterre au roi d'Espagne. Mais il n'y a aucune preuve que ce testament ait jamais été fait. Son véritable testament peut se voir dans Goodall, I, 411. Il se borne à des dispositions pour le payement de ses dettes, et à des legs à ses domestiques, et finit ainsi : « Pour l'honneur de Dieu faict ce jourd'huy, septiesme février, mil cinq cens quatre-vingts-sept. Marie R. » Il fut écrit la veille au soir de son exécution. Le lendemain matin de bonne heure, elle ajouta six requêtes au roi de France, finissant ainsi : — « Faict le matin de ma mort, ce mercredy, huictiesme février, mil cinq cens quatre-vingt-sept.

» MARIE R. »

VOL. IV, p. 348, note 2. — Je copie le singulier passage suivant d'une lettre de Marie à l'archevêque Beaton :

« Le principal sujet que j'aye maintenant de vous escripre est du voyage de Leicester aux baings de Boukston, où il a esté receu fort honorablement de mon hoste, Shrewsbury. Plusieurs en sont entrez en grande jalousie, subçon et défiance. De ma part, après avoir sondé, par tous les meilleurs moyens que j'aye peu recouvrir, son intention et principale occasion de ce voyage, j'aye sceu qu'il s'est acheminé exprez en ce pays pour practiquer les volontez de la noblesse touchant le mariage qu'il prétend solemniser avec ceste royne, lequel chacun tient avoir esté de long-temps secrètement contracté entre eulx; et quasi luy mesme en parle de ceste façon un peu plus librement qu'il ne luy seroit par avanture proffitable. Mais oultre ce, sachant bien que difficilement je seray induicte à y consentir, et sans que j'en reçoipve quelsques grands avantages, il s'est mis en tout debvoir de me faire asseurer par un tiers tant de la bonne affection de ceste royne envers moi, que de la sienne, mesmes pour son regard en ce que touche ma prétension à la couronne d'Angleterre. Et, pour me complaire en ce point, il a fort mal receu le comte de Hunthington, son beau-frère, qui l'estoit venu trouver, et ne luy permeict de séjourner près de lui qu'un demy jour. Je n'ay besoign de vous mander infiniz aultres discours à ce propos qui m'ont esté tenuz, desquelz, en fin de compte, je ne puis apprendre aultre chose, si non que le dict sieur Leicester se veult maintenir durant ce règne, et se pourvoir et asseurer pour l'advenir; en quoi je n'ay pas délibéré d'adjouster plus de foy à ses paroles, que ses déportements, pleins de toute dissimulation, m'en donnent occasion; et vous prie de faire bien entendre à

Morgan, Ligons, et aultres, qui en pourroient rester en crainte et défiance. Mylord Bourgley, sur la jalousie qu'il a prise de ce voyage, s'estoit acheminé en une sienne maison vers ces quartiers en délibération de passer jusqu'aux baings, et, comme je crois, d'effacer et renverser tout ce qu'il appréhende que l'aultre, son mortel ennemy, y peust avoir négocié à son désadvantage, principalement en mon endroict. Mais il a esté contremandé, et n'a sceu obtenir son congé. Le comte de Sussex s'est déclaré ouvertement contre ledict sieur Leicester, jusqu'à le menasser de lui oster la vie par quelque moyen que ce soit, si la royne ne leur veult permecter le combat. Il y en a plusieurs en ce royaume de mesme volonté, les factions et partialitez y estans si grandes que jamais les princes estrangers n'eurent plus belle occasion de se garantir des incommoditez qu'ils reçoipvent du côté de deçà.... Escript au manoir de Chatsworth ce douziesme de Juillet (1577). »

Cette visite de Leicester à Buxton eut lieu au mois de juin précédent, et ses dépenses furent défrayées par lord Shrewsbury. Il alla certainement voir lady Shrewsbury à Chatsworth, et peut-être secrètement la reine d'Ecosse : car il pourrait bien être l'individu que, pour cacher le fait, elle désigne comme une *troisième personne*. A son retour, Elisabeth écrivit ce qui suit au comte et à la comtesse de Shrewsbury :

« Nos très-bons cousins,

» Ayant appris par notre cousin de Leicester, combien il avait été honorablement, non-seulement reçu récemment par vous, notre cousine la comtesse à Chatsworth, et défrayé de sa nourriture par vous deux à Buxtons, mais aussi gratifié d'un très-rare présent, nous lui ferions grand tort (le tenant au degré de faveur que nous faisons) si nous ne vous faisions savoir avec quelle reconnaissance nous le recevons de vous deux, *non comme fait à lui, mais à nous-même, le réputant un autre nous-même*, et c'est pourquoi vous pouvez être assurés, etc.

» Donné sous notre cachet, à notre manoir de Greenwich, le XXVe jour de juin 1577, et dans la XIXe année de notre règne. » Lodge, *Illustrations*, II, 155.

Ce langage extraordinaire d'Elisabeth, disant qu'elle était reconnaissante de ce qu'on avait fait à Leicester comme si on l'avait fait à elle-même, parce qu'elle le réputait un autre elle-même, ne confirme-t-il pas l'assertion de Marie, que le but de Leicester était de sonder les dispositions de la noblesse au sujet de la célébration publique d'un mariage que tout le monde croyait avoir été conclu en secret auparavant entre lui et Elisabeth.

L'autre allégation de Marie, que Burghley voulait venir à Buxton pour contrecarrer les intrigues de Leicester, mais qu'il en fut empêché par le refus d'Elisabeth de lui permettre d'y aller, est confirmée en partie par une autre lettre (dans Lodge) écrite par Burghley à Leicester, environ un mois après le retour de ce seigneur, et une semaine après la date de la lettre de Marie, pour l'informer qu'il « était *maintenant* autorisé par Sa Majesté à y venir. » Il y alla effectivement, et le 25 d'août le comte de Sussex lui écrivait : « Je désire grandement de savoir quel succès vous avez obtenu des bains de Buxton; » paroles qui peuvent ne pas se rapporter simplement à la santé de lord Burghley, mais peut-être à l'autre objet de son voyage, qui lui est attribué dans la lettre de la reine d'Ecosse.

VOL. IV, p. 805, note II. — J'ai copié cette lettre de Garnet à Persons d'après la narration Ms. de Gerard; mais il paraît d'après la lettre originale même, qui est dans les mains du révérend M. Tierney, et sera publiée par lui dans la nouvelle édition de l'Histoire de l'Eglise de Dodd, que Gerard, outre d'autres

omissions de moindre importance, n'a pas copié un post-scriptum de Garnet portant que cette lettre du 4 d'octobre lui avait été renvoyée parce que le messager s'était arrêté en route, et qu'il avait effacé trois lignes, ayant l'intention de les écrire à part à la première occasion. Or, ce post scriptum est daté du 21 d'octobre, et par conséquent fut écrit après son arrivée à Hawarden, et précisément vers l'époque où, selon ses amis, la première ouverture du complot lui fut faite par Greenway. Si les lignes effacées le furent à la suite de cette communication, ou si elles avaient rapport à quelque objet qui demandait de plus amples explications, c'est ce qu'il est impossible maintenant de découvrir.

Vol. IV, p. 623, l. 3. — *La dispense avait été accordée*, etc. — Voici l'histoire de cette curieuse affaire. La dispense fut signée le 11 d'avril, n. s., et expédiée au nonce Massimi à Madrid le 12 au soir. Quelques heures après arriva une dépêche du même nonce portant que le ministre espagnol, ayant pris ombrage de Buckingham (adombratosi col Bocchingam), ne désirait plus d'obtenir la dispense, mais voulait envoyer une personne à Rome, sinon pour l'empêcher, du moins pour la retarder.

Le 18, le cardinal Ludovisio écrivit au nonce une longue lettre où il se plaignait amèrement des difficultés dans lesquelles il avait été jeté par le changement de vues d'Olivarez. On ne pouvait pas nier maintenant que la dispense n'eût été accordée et expédiée, car le fait était connu des envoyés de Sa Majesté britannique. Heureusement ils n'en savaient pas le contenu, — et en conséquence le nonce pourrait la garder par devers lui jusqu'à ce qu'elle fût demandée par Olivarez; et, pour excuser ce retard, il pourrait alléguer qu'il avait eu ordre de ne pas la remettre avant d'avoir fait un effort pour convertir le prince à la foi catholique, ou du moins obtenu des conditions meilleures pour les catholiques de la Grande-Bretagne. Pour le pouvoir faire d'une manière plus plausible, le cardinal lui envoya une autre lettre qu'il était libre de montrer, mais antidatée du 12, afin qu'elle parût avoir accompagné la dispense; et dans celle-ci il lui était ordonné de ne pas se dessaisir de la dispense que le prince n'eût embrassé la foi catholique, ou du moins n'eût accordé pleine liberté aux catholiques indigènes.

«Perchè alla fine qui si sà, che la dovevamo (la dispensa) inviare, o che l' abbiamo mandata, e Giorgio Gaggi, che l'ha sollecitata e forse anche il P. Fra. Diego della Fuente, n' avranno dato conto al re d'Inghilterra, percio stimiamo che non convenga di negare nè a noi, d'averla mandata, nè a V. S., d'averla ricevuta : ma ch'ella possa e debba far tutte le difficoltà che si stimaranno convenevoli intorno alle condizioni, le quale a niuno sono communicate, e si è fatto a posta, acciochè da lei si cerchi d'avantaggiarle quanto più si potrà. Onde avrà V. S. il modo di tirare alla lunga il negozio a compiacciamento di S. M. e di avanzarle conforme a beneficio della religione cattolica : ed a questo fine, perchè non le manchi alcuna cosa da mostrare, le invio l'aggiunta lettera ostensibile, fatta sotto l'istessa data delli 12. nella quale si richiede per condizione la pubblica libertà di conscienza, e di più si desidera ardentemente la conversione del principe; acciochè se ne serva con avveduta opportunità; avvertendo che non si può domandare per condizipne della medesima dispensa la conversione sopradetta : perchè ogni volta che divenisse cattolico cesserebbe incontanente il bisogno di essa. »

Il n'est pas nécessaire de copier la lettre ostensible, dont le contenu se trouve dans la précédente; mais Grégoire ordonnait expressément au nonce de ne pas remettre la dispense, même au roi d'Espagne, sans une promesse écrite de ce monarque que lui et ses successeurs feraient tous leurs efforts pour obtenir

la due exécution des articles, et que lui et l'infante ne nommeraient jamais que des catholiques auprès d'elle. Des Papiers Barberini.

Vol. IV, p. 643, l. 20. — *Le pontife finit par se contenter*, etc. — Le serment fut prêté par Louis le 11 de mars, v. s., et cependant le nonce refusa encore de remettre la dispense, parce que les articles n'étaient pas exactement conformes à ceux qu'il avait reçus de Rome. Mais Louis avait déjà écrit à Charles que le mariage aurait lieu tel jour, et Charles avait désigné le duc de Chevreuse pour agir comme son fondé de pouvoirs; la cour de France paraissait déterminée à se passer de la dispense si on ne pouvait l'obtenir, et déjà un messager était expédié (*Ap.* 4) avec une dernière proposition à Rome, quand arriva l'ordre au nonce de publier la dispense. Papiers Barberini.

Vol. IV, p. 645, l. 15. — Comme explication du caractère de Jacques sous ce rapport, je copie le passage suivant d'une lettre Ms. écrite de la cour en 1613, sans signature, mais paraissant être de M. Lewkenor, fils de sir Lewis Lewkenor, maître des cérémonies :

« Tandis que le roi était à Newmarkett arriva un ambassadeur du duc de Neubergh, dans la lettre duquel était une demande au roi s'il se liguait avec les autres princes protestants; qu'en ce cas ces présentes lui signifiaient que les princes catholiques se ligueraient aussi pour extirper l'hérésie; laquelle lettre le vicomte Rochester ouvrant et lisant au roi, et demandant une réponse, le roi dit qu'il n'y en avait pas besoin; mais étant fort troublé, et allant souper, il se plaignit vivement que personne ne le respectait, et que personne n'était servi comme lui; et prenant la viande, il la jeta de dessus la table et le plat après, puis envoya chercher le cuisinier, et jura qu'il le ferait pendre; lequel étant dans une grande frayeur, un fauconnier survint avec un faucon et lui fit un beau récit. Il sauva la vie au cuisinier, et remit le roi dans son bon sens; lequel après souper envoya chercher l'ambassadeur du duc de Neubergh, et lui dit qu'il aurait sa réponse à Londres; lequel reçut un présent de chevaux hongres anglais et partit. — Je ne puis omettre un acte spécial de patience du roi. Étant à jouer aux cartes à Noel, et son jeu Codam, et six jouant x s. la partie, le roi perdit trois parties, ce qui le fâcha tellement que se levant de la place, et s'asseyant dans son fauteuil, il dit en blasphémant : — Ne suis-je pas un aussi bon roi que le roi David, un roi aussi saint roi que le roi David, un aussi juste roi que le roi David? Et pourquoi serais-je donc ainsi contrarié? — Le palsgrave, qui était présent, voyant le roi dans une telle fureur, demanda au duc de Lenox ce que disait le roi, et quand le duc le lui eut conté, il dit : — Sûrement le roi est un très-bon roi; mais je ne me rappelle pas d'avoir jamais lu que le roi David ait jamais juré autant pour une si petite perte d'argent. »

Vol. V, p. 200. — Les opérations de la flotte dans les Dunes sont racontées un peu différemment par sir John Hinton, médecin de Charles II, dans un mémoire Ms. de ses services présenté par lui à ce monarque. Si sa relation est exacte, nous en devons conclure que le refus du comte de Warwick de combattre fut le résultat d'un plan bien concerté pour couper la retraite du prince. — Après avoir exposé sa fuite de Londres vers la flotte royale, il ajoute : « Votre Altesse voguant ainsi dans les Dunes, et le comte de Warwick venant de Tilbury, votre flotte commençant à manquer de provisions, vous résolûtes de faire route vers la Hollande pour vous avitailler; et les ordres de Votre Altesse étant donnés au vice-amiral et au contre-amiral, ils n'en tinrent pas compte, et même ils prirent tous l'autre directement, se décidant à attaquer Warwick.

Mais tandis qu'on perdait du temps dans ces actes d'indiscipline, survint un petit bâtiment par lequel Votre Altesse eut avis que Warwick était sorti de la rivière. Sur quoi Votre Altesse, grandement réjouie, fit une cabriole, déclarant sa résolution de combattre l'ennemi. Là-dessus la flotte vint à Votre Altesse navire à navire, et vous salua en jetant les bonnets en l'air et avec de grandes acclamations de joie; mais Warwick refusa le combat et se dirigea vers la rivière; et la nuit survenant, les deux flottes jetèrent l'ancre près l'une de l'autre, et ayant donné le signal de la bataille de très-bonne heure le lendemain matin, survint un soudain et violent coup de vent; en sorte que les deux flottes furent forcées de jeter toutes leurs ancres. Telle était alors la position de Votre Altesse : — d'un côté, les sables; — de l'autre, Fairfax avec son armée; — Warwick avec sa flotte devant vous, — et une autre flotte de Portsmouth en arrière; — et pour comble de misère, à peine des vivres pour vingt-quatre heures; en sorte que tout espoir de s'échapper était interdit. Mais alors, au milieu même de cette extrémité, il plut à Dieu, à qui la mer et le vent doivent obéissance, de montrer son pouvoir par un vrai miracle, car en un moment le vent changea net, et de la sorte, avec un aussi violent ouragan dans l'autre sens, vous mîtes en mer en dépit d'eux tous, et en peu de temps vous arrivâtes sain et sauf à l'écluse de Helvoitt en Hollande; laquelle grande providence, dont je fus témoin oculaire, est imprimée dans le « Miraculum Basilicon. »

Vol. V, p. 638, note D. — Dans cette note, j'ai avancé que Charles Ier, pour obtenir des secours pécuniaires d'Innocent X, avait donné à entendre qu'il serait disposé à admettre la suprématie papale et la croyance catholique. Comme preuves à l'appui, on me permettra de transcrire les passages suivants de la réponse du pontife :

« Regi magnæ Britanniæ Innocentius P. P. X. Serenissime Rex, salutem et lumen divinæ gratiæ.

» Adeuntem ad nos dilectum filium, Joannem vice-comitem Sommersetiæ, ut, pro pia quam gerit mente, de rebus, quæ catholicæ religionis sunt, nobiscum ageret, accepimus sane quam benevole, ut virum decuit virtute non minus quam genere nobilem, unaque alloquentem libenter atque hilare audivimus. Et id quidem longe jucundissimum accidisse intelligimus, ut ille nobis nec opinate litteras, humanitate officiique plenas, a majestate tua redderet, ex quibus nimirum incredibilem ac plane mirificam lætitiam hausimus, quod illæ præcipuam tuam alacritatem ac propensionem ad obediendum Deo in nobis, qui ejus vices gerimus, luculenter declarant. Nos proinde tam præstanti voluntati ex animo occurrimus, patrique luminum Deo gratias agimus immortales, qui primis hujusmodi radiis tuæ menti affulserit, eidemque preces ac vota accurate deferimus, ut opus suum in majestate tua « vivificet, plene illuminans ac mirabiliter a montibus æternis. » Te vero vocanti Deo penitus auscultare et illabentem lucem ultro excipere opus est, ut, late discussis tenebris, grata Deo mente et beneficiorum memori, certa inductione catholicam religionem amplectare. Après une longue exhortation dans le même but, il termine ainsi : — Nos certe Majestatis tuæ animum, ab agnoscenda atque amplectanda veritate, quod speramus, non alienum, eo jam prosequimur zelo, quo et propemodum æstuamus, de tua illorumque salute populorum vehementer soliciti. Nec eo minus tuis nos votis, Serenissime Rex, per omnia responsuros senties, opemque tibi atque auxilia, quæ petis, totis viribus laturos cum id nobis per apostolicum nostrum munus liceat, e quo illa est Romano pontifici facultas, ut principes virosque in catholicæ ecclesiæ gremio positos sua ope juvet ac tueatur. Et quo id tecum serio peragere valeamus, a majestate tua enixe poscimus, ut, quod velle cœpit, mox et facto perficiat; et, quemadmodum est animus voluntatis, ita sit et perficiendi opus. Expectamus adeo omni solicitudine, ut aliquo id aggrediaris argu-

mento, quo te ad catholicam fidem recepisse intelligamus, et conceptam eidem obedientiam illustri ac laudabili exemplo explicuisse. Aderit proinde tibi, præter hanc ipsam, quæ abunde consequetur, nostræ benevolentiæ significationem, uberrima e cœlo merces, ut ex Domini ipso oraculo « vir obediens Deo loquetur victorias » — quas cum optatæ tuæ salutis et catholicæ religionis fructu majestati tuæ amplissimas apprecamur. Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo piscatoris, die XXIX Junii MDCXXXXVII. Pontificatus nostri anno tertio.

VOL. VI, ch. III, p. 214. — *Mort du vicomte Stafford.* — Peu de jours avant son exécution, il écrivit la lettre suivante à la comtesse d'Arundel :

« Madame, je supplie Dieu de vous conserver et de vous rendre heureuse. Je vous prie de faire savoir à votre lord que je me tiens pour son très-obligé, et que je lui souhaite tout le bien possible. Je vous prie, faites-lui savoir que j'ai l'épée qui était celle de notre grand ancêtre à la bataille de Flodden, avec laquelle nous avons une tradition dans notre famille qu'il tua le roi d'Ecosse. Cette épée fut toujours fort estimée de mon père; je la donne maintenant à votre lord, mon neveu. J'ai donné l'ordre qu'elle lui soit remise. Je la lui donne à la seule condition de la laisser à ses héritiers mâles, qui, j'espère, seront nombreux, et leurs héritiers mâles; à défaut desquels à mon neveu Thomas, son frère, et à défaut de ses héritiers mâles pour retourner aux miens.

» Dieu vous bénisse tous! Je suis près de ma mort, et par là prouverai mon innocence. Je suis

» De votre seigneurie le fidèle et humble
» serviteur et oncle,
» WILLIAM HOWARD. »

» Pour my lady
» la comtesse d'Arundell.

D'après l'original en la possession de Henry Howard, Esq. de Corby-Castle, à qui je suis redevable, en outre, de plusieurs des documents précédents. L'épée fut déposée au Herald's Office, et passe pour être non celle avec laquelle Jacques IV d'Ecosse fut tué, mais celle qu'il portait à la bataille de Flodden.

FIN DES NOTES.

RÉSUMÉ

DE

L'HISTOIRE D'ANGLETERRE

DEPUIS

LA RÉVOLUTION DE 1688 JUSQU'A NOS JOURS,

PAR THÉOPHILE LAVALLÉE.

RÉSUMÉ

DE

L'HISTOIRE D'ANGLETERRE

DEPUIS

LA RÉVOLUTION DE 1688 JUSQU'A NOS JOURS.

CHAPITRE PREMIER.

Suites de la révolution de 1688. — Règne de Guillaume III. — Guerre de la ligue d'Augsbourg.

1. *Esprit de la révolution de* 1688. — La révolution qui renversa Jacques II du trône a été pour la Grande-Bretagne l'origine de sa grandeur : de là datent son influence sur les autres Etats de l'Europe, sa puissance coloniale, sa vie constitutionnelle. Et pourtant la révolution de 1688 ne fut pas une révolution populaire ; elle fut l'œuvre d'une faction, de quelques ambitieux, d'hommes corrompus ; elle fut surtout l'œuvre de la noblesse, qui, ayant acquis, par la réformation luthérienne, d'immenses richesses enlevées au clergé, craignit d'en être dépouillée par une restauration du catholicisme. Aussi le peuple ne fut-il que spectateur de cette grande trahison tramée pendant quinze ans contre les Stuarts par leurs conseillers et leurs courtisans les plus intimes, de cette honteuse intervention d'une armée étrangère, d'un prince étranger, dans les affaires du pays, de ce dépouillement d'un beau-père par son gendre amené par tant de perfidies et de parjures. Ce n'est pas que le peuple approuvât, ce n'est pas même qu'il eût compris la portée des entreprises politiques des Stuarts, ces princes tant calomniés ; mais une partie de la population était catholique, une partie n'avait adopté la religion anglicane que par force ou par indifférence, une partie était attachée à la dynastie

et surtout à cette puissance indéfinissable que les nations comme les individus ne violent pas impunément, le droit. La révolution de 1688, à ne regarder que les moyens et les instruments qui la produisirent, est donc une des pages les plus hideuses de l'histoire moderne; et néanmoins elle avait une face nationale et légitime, une cause qui en atténue la honte et le scandale, c'est qu'elle fut une insurrection de l'Angleterre contre l'influence étrangère, contre l'influence de la France.

L'avénement des Stuarts fait époque dans l'histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre ; la première s'agrandit sur le continent, se lance sur la mer, domine une partie de l'Europe, pendant que la seconde reste isolée, sans influence, absorbée dans ses agitations intérieures. A la restauration de Charles II, l'Angleterre est de plus en plus reculée au second plan; et la France prend sur ses conseils une influence très-marquée. D'un côté, les deux fils de Charles Ier, séduits par le facile renversement de la république presbytérienne, et par le magnifique exemple de monarchie absolue que donnait alors Louis XIV, se jetèrent, l'un après l'autre, dans la voie où leur père n'avait trouvé que l'échafaud; ils s'efforcèrent, en mettant la tolérance dans la loi, de favoriser une restauration du catholicisme qui les conduirait à la royauté absolue; pour cela, ils détournèrent l'Angleterre de sa politique d'intérêts et de position, de ses alliances naturelles, de ses vieilles inimitiés, pour la rapprocher de la France, la faire entrer dans son système catholique et monarchique, la mettre dans son alliance et pour ainsi dire sous sa domination. D'un autre côté, le gouvernement de Louis XIV s'empressa de favoriser les Stuarts; car si l'Angleterre était enlevée à ses amitiés continentales pour être attachée à la politique française, la France n'ayant plus d'inquiétude sur la mer et y trouvant même la marine anglaise pour auxiliaire, devait avoir bon marché du continent, et pourrait sans obstacle étendre son influence sur toute l'Europe. Aussi il offrit aux Stuarts son amitié, ses conseils, les ressources de son royaume; il les pensionna pour qu'ils pussent se passer des subsides du parlement; il pensionna leurs ministres, leurs favoris, leurs maîtresses; il pensionna même leurs adversaires pour les tenir plus sûrement dans sa dépendance. Cette politique eut un commencement de réussite : la marine anglaise fut l'auxiliaire de la marine française dans la guerre contre la Hollande; ce fut sous la médiation de l'Angleterre que furent conclus les traités de Nimègue, qui donnèrent à la France la domination momentanée

du continent ; ce fut grâce à l'immobilité de l'Angleterre que Louis XIV put faire en pleine paix les usurpations décrétées par ses fameuses chambres de réunion. On ne savait où s'arrêterait l'agrandissement de la France, la complaisance de l'Angleterre, quand la révolution de 1688 éclata : ce fut, à part les motifs secrets et égoïstes de ses auteurs, une révolte de la nation anglaise contre l'influence exercée par la France sur les conseils britanniques depuis trente ans. L'Angleterre rentra dans sa politique d'opposition à la grandeur de la France, politique dont elle n'est point sortie depuis cette époque, où elle a déployé, avec la haine la plus violente, la plus opiniâtre énergie, où enfin, en s'efforçant constamment et par tous les moyens de comprimer la grandeur de sa rivale, elle a trouvé elle-même sa propre grandeur.

L'esprit de la révolution de 1688, c'est-à-dire l'esprit d'opposition à la France, se personnifia dans Guillaume d'Orange. L'Angleterre, pour secouer l'influence française, appela à son aide l'ennemi le plus acharné de Louis XIV, la tête du protestantisme en Europe et l'âme des coalitions contre la France. Quant à Guillaume, il ne songea sérieusement à détrôner son beau-père que lorsque, la ligue d'Augsbourg ayant été formée par lui avec tous les ennemis de Louis XIV, il vit qu'elle serait à jamais impuissante si l'Angleterre n'en faisait pas partie, si son adhésion ne venait pas achever l'isolement de la France. « Il serait impossible, a-t-il dit plusieurs fois, d'arrêter l'ambition et la grandeur de la France sans l'énergie et la puissance de l'Angleterre. » Et Jacques II, l'allié de Louis XIV, le vassal de la France, le roi de la politique catholique et absolue, fut renversé du trône ! Et le premier soin du chef de la révolution fut, comme nous le verrons tout à l'heure, de lancer l'Angleterre dans la guerre contre la France !

Ainsi donc la révolution de 1688, considérée dans ses causes et ses résultats extérieurs, fut une révolution légitime et nationale ; considérée dans ses causes et ses résultats intérieurs, elle fut, non une œuvre d'enthousiasme et de spontanéité populaires, mais une grande surprise qui ne se prolongea et ne réussit qu'avec l'appui des armes étrangères, œuvre égoïste de la noblesse, qui s'en servit pour fonder le pouvoir dont elle jouit aujourd'hui, et qui justifia cette usurpation, sinon par le bonheur qu'elle donna au peuple, au moins par la grandeur qu'elle donna au pays. C'est là ce qui explique le laborieux établissement du nouveau régime qui, pendant soixante ans, subit tant d'attaques, reçut

tant de secousses qu'on le crut sans cesse sur le point d'être renversé, et que sa consolidation peut être regardée comme un des problèmes les plus difficiles de l'histoire.

2. *Avénement de Guillaume III et Marie. Etablissement de la monarchie aristocratique.* — Jacques II venait à peine de quitter l'Angleterre quand la chambre des lords s'emparant de tous les pouvoirs, invita le prince d'Orange à se charger du gouvernement jusqu'à ce qu'une convention nationale fût réunie. Pour donner une couleur populaire à cette démarche décisive, on rassembla les citoyens qui avaient siégé dans la chambre basse sous le règne de Charles II ; on leur adjoignit le corps municipal de Londres, et on leur fit faire une pareille invitation. Une centaine de gentilshommes écossais, qui se trouvaient dans la capitale, se réunirent et firent la même démarche au nom de l'Ecosse, qui ne se doutait pas qu'on disposât ainsi de ses vœux. Aucune manifestation ne fut faite de la part de l'Irlande.

La convention nationale d'Angleterre se réunit le 22 janvier 1689. Les deux chambres déclarèrent à une très-faible majorité que le roi Jacques « ayant tenté de renverser la constitution, en violant le contrat qui existait entre lui et son penple, et s'étant retiré du royaume, il avait renoncé au gouvernement, et que le trône était vacant. » Puis elles rédigèrent, sous le nom de *Bill des droits*, une sorte de charte des libertés anglaises aussi vague qu'incomplète, qui abaissait la royauté, laissait le peuple dans sa nullité, et assurait le pouvoir du parlement au moyen duquel la noblesse, ou plus exactement un petit nombre de grandes familles, devait dominer et le peuple et la royauté. En voici les principales dispositions : le prétendu pouvoir de dispenser des lois que Jacques II s'était attribué était déclaré illégitime ; nulles levées d'argent ne pouvaient être faites sans le consentement du parlement ; le droit de pétition appartenait à tout sujet anglais ; le roi ne pouvait lever d'armée sans le consentement du parlement ; les parlements devaient être assemblés au moins de trois ans en trois ans ; les élections devaient être libres, et aucun député ne pouvait être accusé pour les discours qu'il avait tenus ou les votes qu'il avait émis ; aucun prince catholique ne pouvait être admis au gouvernement de l'Angleterre, et aucune personne du sang royal ne pouvait se marier avec une personne catholique. Il ne fut question dans cette œuvre bâtarde ni de la liberté de conscience, car le nouveau gouvernement avait pour base la proscription d'un tiers de la population qui était catholique ; ni de la liberté de la

presse, car les séances des deux chambres avaient lieu à huis clos, et il était défendu de publier aucun récit de leurs débats et de leurs actes; ni de la liberté individuelle, qui fut continuellement violée par les suspensions de l'*habeas corpus*, et par la *presse* pour l'armée de mer; ni de l'inamovibilité des juges, ni de la responsabilité des ministres, etc.

Après avoir fait le bill des droits, la convention déclara que le trône laissé vacant par la fuite de Jacques appartenait à Marie, sa fille, princesse d'Orange, comme la plus proche héritière protestante; et « comme il a plu à Dieu, dit-elle, d'accorder à ce royaume la délivrance miraculeuse du papisme et du pouvoir arbitraire, et qu'après Dieu nous en sommes redevables au courage et à la sage conduite du prince d'Orange, » Guillaume fut élu pour roi conjointement avec sa femme, en ayant seul l'administration du royaume. A la mort des deux époux, la couronne devait passer à leurs enfants, et à défaut de ces enfants, à la princesse Anne et à sa postérité. La convention d'Ecosse suivit servilement l'exemple de l'Angleterre, et une insurrection facilement apaisée fut la seule protestation de ce pays en faveur de sa dynastie nationale. Quant à l'Irlande, le protestantisme et la race anglaise étant confondus dans une même haine par les habitants, Jacques II resta pour elle le roi légitime, et la révolution orangiste ne fut acceptée que par la ville de Londonderry.

Ainsi fut fondée la monarchie aristocratique d'Angleterre, dans laquelle roi, pairs, communes, ne forment qu'un seul pouvoir plein d'énergie et d'habileté, trinité politique unique dans l'histoire moderne, et qui, mal comprise, a eu des imitations si funestes. La noblesse était affranchie de cette royauté de droit divin, supérieure à elle, indépendante d'elle, qui lui avait payé ses servilités par tant de faveurs, pour se couronner elle-même dans une royauté de droit humain, simple magistrature héréditaire qui devait en imposer par son nom et son luxe au vulgaire, représenter le pays aux yeux des étrangers, et n'être en réalité qu'un instrument entre les mains des grandes familles. Elle tenait le peuple dans un état d'humilité voisin de la servitude, et d'ignorance voisine de la barbarie; elle écartait des affaires la partie bourgeoise et presbytérienne de la nation, qui n'eut plus de chances de prendre part au pouvoir qu'en se faisant jour, soit par ses talents, soit par sa fortune, dans les rangs aristocratiques; enfin par les élections qui étaient entièrement à sa dévotion, et au moyen des *bourgs pourris*, elle faisait de la chambre des com-

munes une simple annexe de la chambre des pairs [1]. Et c'est ainsi que moins d'un millier de familles qui pour la plupart n'étaient distinguées ni par l'antiquité de race, ni par l'éminence des services, car elles tiraient presque toutes leur grandeur des faveurs de Henri VIII et d'Elisabeth, et leur fortune des biens enlevés aux moines [2]; c'est ainsi, dis-je, que moins d'un millier de familles, mais ayant au-dessous d'elles une nombreuse clientèle de petite noblesse, mais fortement coalisées et se consolidant sans cesse par des mariages, se trouvèrent maîtresses de toutes les fonctions du gouvernement, de l'administration, de l'armée, de l'Eglise, enfin de tous les pouvoirs, de toutes les forces, de toutes les richesses, du sol même de l'Angleterre.

Cette révolution fut l'œuvre des deux grands partis qui divisaient non pas la nation, mais le parlement, avec cette seule différence que les whigs la firent, que les torys l'appuyèrent. Ces deux fractions d'un même tout n'étaient pas profondément séparées par des principes politiques divergents, mais par des nuances imperceptibles d'opinions; les torys représentaient plus complétement la propriété territoriale, les whigs la propriété mobilière; les torys étaient attachés fanatiquement à l'Eglise établie, les whigs poussaient le doute protestant jusqu'au socinianisme et au déisme; mais à part cela, ils avaient mêmes intérêts, mêmes passions, par-dessus tout même haine contre la France; et ce n'était réellement que l'amour du pouvoir et des honneurs, que des ambitions personnelles, qui leur faisaient se livrer dans le parlement des luttes aussi stériles qu'acharnées. Aussi les historiens anglais sont-ils fort embarrassés pour donner un sens à ces rivalités d'égoïsme où le vulgaire cherche des luttes de système politique: « C'est une honte, dit l'un d'eux, que notre histoire ne consiste que dans les excès de deux factions turbulentes qui tour à tour s'arrachent l'administration et le pouvoir législatif! » Néanmoins, comme

1. A l'époque de la réforme de 1832, cent cinquante-sept députés étaient nommés par quatre-vingt-quatre individus, la plupart appartenant à la chambre des pairs; l'élection de cent quatre-vingt autres dépendait de soixante-dix votants; enfin la chambre des communes tout entière était nommée par moins de cinq mille électeurs.

2. Il y avait au quinzième siècle en Angleterre six cent quarante-cinq monastères, quatre-vingt-dix colléges, cent hôpitaux, une multitude d'églises et de chapitres, ce qui donnait au clergé le tiers du territoire. Tout cela passa à la noblesse, qui en possédait déjà elle-même un autre tiers, et lui est resté. Aussi l'on compte aujourd'hui plus de cinquante familles qui jouissent d'un revenu de huit à dix millions de francs et trois cents d'un revenu de plus de deux millions. Certains seigneurs peuvent chasser pendant trente lieues, sans interruption, sur leurs terres.

c'étaient les whigs qui s'étaient mis en avant pour appeler Guillaume d'Orange, ils revendiquèrent tout l'honneur de la révolution, s'emparèrent des principaux emplois dans le nouveau gouvernement, cherchèrent à éloigner du pouvoir leurs adversaires en les accusant de regrets pour le roi déchu, et même de complicité avec ses partisans ; et, sauf deux interruptions en faveur des torys, ils restèrent pendant soixante-dix ans les maîtres uniques du ministère et de l'administration.

3. *Guerre de la ligue d'Augsbourg.*—La révolution était consolidée à l'intérieur ; il fallait lui donner ses résultats extérieurs. Alors commença à se manifester cette politique du patriciat britannique qui consiste à occuper le peuple au dehors pour le distraire des affaires du dedans, à lui donner en pâture la haine de la France pour l'étourdir sur ses misères et son asservissement. « *Depuis* 1668, dit un historien anglais, *la guerre contre la France semble être devenue une partie de la constitution.* » Aussi dès que la convention d'Angleterre se fut transformée en parlement ordinaire, elle invita le roi « à examiner sérieusement la marche suivie par le roi de France pour détruire le commerce, la sécurité et le crédit de la nation. » Guillaume n'avait pris le sceptre d'Angleterre que comme un instrument contre la France : étranger au pays qui venait de lui donner la couronne, à ses lois, à ses mœurs, il ne voyait dans la révolution dont il profitait, qu'un moyen de satisfaire sa grande et unique passion, sa haine contre Louis XIV. Aussi il proposa sur-le-champ au parlement d'entrer dans la ligue du continent contre la France ; et celui-ci lui répondit « que ses sujets étaient prêts à l'assister de leurs biens et de leur vie pour soutenir les alliances qu'il avait contractées avec les puissances étrangères et pour maintenir la religion protestante dans les trois royaumes. » Je commence donc à régner, » répondit Guillaume transporté de joie, et la guerre fut déclarée [9 mai 1689]. Parmi les griefs que l'Angleterre mettait en avant, on lisait les suivants : « Que le droit de pavillon attaché à la couronne d'Angleterre avait été disputé par les ordres du roi de France ; que ce prince persécutait ses sujets protestants ; qu'il tentait de renverser le gouvernement britannique en soutenant la révolte des Irlandais ; etc. »

Cette déclaration était attendue avec impatience par les inimitiés conjurées contre la France. Aussitôt l'empereur, l'empire, le roi d'Espagne firent successivement leur déclaration de guerre à Louis XIV « comme à l'ennemi commun de la chrétienté. »

Ce prince avait déjà commencé les hostilités. En voyant tomber, aux applaudissements de tous les ennemis de la France, le martyr de la royauté catholique et absolue, il s'était dévoué à son rétablissement avec d'autant plus d'ardeur qu'il se voyait détourné de la politique de tout son règne par la révolution anglaise. Il opposa au continent armé contre la prépondérance de la France trois cent cinquante mille hommes, et envoya Jacques en Irlande avec une flotte de vingt vaisseaux qui gagna sur la flotte anglaise la bataille de Bantry.

Une contre-révolution semblait facile à effectuer en Angleterre. La révolution, qui n'avait été acceptée que par surprise, se trouvait maintenant honnie par la majorité de la nation. Guillaume était détesté et regardé non comme le roi d'un grand peuple, mais comme le chef d'une faction ; ceux même qui l'avaient élevé sur le trône se défiaient de lui ; le parlement rejetait ses propositions, lésinait sur les subsides nécessaires pour la guerre, et pour le tenir tout à fait dans sa dépendance, refusait de fixer sa liste civile pour plus d'une année. Mais Jacques II, arrivé en Irlande, ne fit que des fautes : un parlement, qu'il assembla à Dublin, proscrivit les protestants, confisqua leurs biens, défendit l'exercice de leur culte sous peine de mort ; son armée indisciplinée se livra à tous les excès ; enfin lui-même au lieu de passer en Ecosse, où les montagnards s'étaient soulevés en sa faveur, perdit un temps précieux devant Londonderry, dont il ne put s'emparer.

Guillaume, ballotté sur son trône par tous les partis, avait besoin d'une victoire. Tant qu'il verrait le roi légitime établi en Irlande, remuant l'Ecosse, menaçant l'Angleterre, il ne pouvait jeter la Grande-Bretagne dans la guerre continentale, seul moyen qu'il eût de dominer les factions. Il débarqua en Irlande avec une armée presque entièrement composée d'étrangers et surtout de réfugiés français, battit Jacques sur la Boyne et le força à abandonner le pays. La victoire de Beachy, gagnée par Tourville sur la flotte de Guillaume, humilia l'orgueil des Anglais sans changer la face des affaires, et bientôt la bataille d'Aghrim, perdue par les jacobites, décida du sort de l'Irlande. Limerick, place d'armes des catholiques, se rendit sous condition que les vaincus en prêtant serment à Guillaume, conserveraient leurs lois, leurs propriétés, leur culte ; et cette capitulation a été continuellement invoquée par les Irlandais comme un traité général qui les garantissait de l'arbitraire des vainqueurs. Mais elle fut violée, et l'Irlande re-

tomba plus rudement que jamais sous la main de ses tyrans. On proscrivit ses prêtres et sa religion ; on la réduisit à la misère en mettant à ses travaux agricoles, à ses efforts industriels, les entraves les plus révoltantes [1] ; on la livra à ce système implacable de spoliation, de mépris, d'iniquité persévérante dans lequel les terres sont possédées par une aristocratie qui n'habite pas le territoire, les impôts payés pour un clergé étranger, ennemi et le plus riche du monde [2], l'autorité exercée par un pouvoir qui regarde toujours l'Irlande comme un pays conquis.

Guillaume, débarrassé de son rival et ayant par sa victoire de la Boyne affermi sa position en Angleterre, passa sur le continent pour ranimer la coalition ébranlée par les défaites de Fleurus et de Staffarde. Il fut reçu avec des transports de joie par les États généraux, auxquels il déclara qu'il n'avait accepté les trois couronnes que pour les sauver de l'ambition de la France. Un congrès s'assembla à La Haye, où assistèrent la plupart des princes confédérés ou leurs ministres, et que Guillaume domina de tout l'ascendant de son génie et de sa haine contre la France. L'Angleterre y prit pour la première fois la position d'arbitre du continent : grâce à ses excitations, la coalition se lia plus fortement et ordonna la levée de deux cent mille hommes « pour la cause commune des états chrétiens.»

Louis XIV chercha à dissoudre la ligue par une contre-révolution en Angleterre. Le parti jacobite y avait repris vigueur et menaçait le trône nouveau par des conspirations continuelles. Le parlement empiétait à chaque instant sur le pouvoir exécutif : il avait séparé les sommes appliquées à la liste civile des sommes appliquées aux services publics, en exigeant qu'il fût rendu un compte spécial pour chacun de ces services ; il avait rejeté les propositions de Guillaume en faveur des dissidents, afin d'écarter la bourgeoisie presbytérienne des affaires ; à la moindre opposition du roi, qu'il regardait comme sa créature, il déclarait « que ceux

1. Un bill du parlement anglais, en 1698, proscrit en Irlande les manufactures de laine comme portant un tort manifeste aux manufactures d'Angleterre. Un autre, en 1749, charge d'un droit énorme les toiles à voile fabriquées en Irlande, parce que leur bas prix nuit aux manufactures d'Angleterre. Ces deux exemples sont pris au hasard entre cent autres aussi iniques et vexatoires.

2. Aujourd'hui le clergé protestant d'Irlande se compose de vingt-deux prélats et de huit cent quatre-vingt-six ministres, ayant à gouverner moins de cinq cent mille protestants perdus au milieu de huit millions de catholiques ; il possède pourtant un revenu de plus de huit millions de livres sterling ou de cent quatre-vingt-quatorze millions de francs. En France le clergé par cinq cent mille habitants n'a de revenu que 425,000 francs.

qui lui avaient conseillé de résister à la volonté nationale étaient les ennemis du royaume. » Guillaume était déjà dégoûté de son trône : « Le pire de tous les gouvernements, disait-il, est celui d'un roi qui n'a ni pouvoir ni argent ; » et s'il n'eût été soutenu par sa haine contre la France, il aurait abdiqué en faveur de sa femme. D'ailleurs, la victoire protestante de 1688, cette défaite immorale du droit par la corruption, avait discrédité toute vertu politique et engendré une philosophie d'égoïsme qui se manifesta par le sensualisme de Locke, l'athéisme de Hobbes, le scepticisme de Bayle. La nation semblait être à l'encan : Jacques avait des intelligences dans le conseil de Guillaume, Guillaume dans la cour de Jacques et qui, de part et d'autre, trahissaient ceux qui les avaient achetées. Le moment semblait donc favorable aux projets de Louis XIV ; et son protégé lui ayant assuré que les officiers de la flotte britannique étaient disposés à une défection, il donna l'ordre à Tourville de sortir de Brest avec quarante vaisseaux et d'attaquer la flotte anglaise. Guillaume, averti par des traîtres, s'assura de la tranquillité de son royaume à force de rigueurs, et de la fidélité de ses officiers de mer à force de promesses ; puis il pressa la jonction de la flotte hollandaise ; et Tourville trouva devant lui une flotte double de la sienne. La bataille de Wight ou de la Hogue fut livrée et décida des espérances des jacobites. Le patriciat britannique la célébra avec enthousiasme ; les défaites de Bentry et de Beachy étaient effacées ; les maîtres de la mer reprenaient leur antique supériorité [1692].

La prise de Namur par Louis XIV et la victoire de Stinkerke firent taire ces cris de joie. D'ailleurs la domination des mers ne fut pas rendue à l'Angleterre par ce grand succès, qui n'empêcha pas les escadres et les corsaires de la France de causer des dommages infinis au commerce britannique. Le peuple était toujours mécontent de la guerre, où il voyait ses intérêts sacrifiés à ceux de la Hollande, de la lourdeur des subsides, de la presse des matelots. Guillaume devenait de plus en plus antipathique aux mœurs et à l'orgueil anglais. Enfin avec le nouveau régime avait commencé la dette nationale qui mine aujourd'hui la base de la grandeur britannique. Voici comme le docteur Swift explique cette fameuse innovation : « Il me paraît, par tout ce que j'ai lu dans notre histoire, que les dettes nationales assurées sur des fonds dont le parlement payait l'intérêt, étaient une chose inconnue en Angleterre avant la dernière révolution arrivée sous le prince d'Orange. Il est vrai que souvent dans les guerres

civiles les ennemis du roi empruntèrent de l'argent des particuliers sur ce qu'ils appelaient la foi publique ; mais c'était pour peu de temps. De même quelques-uns de nos rois ont été prodigues en temps de paix comme en temps de guerre : aussi les historiens les blâment-ils d'avoir opprimé les peuples par différents impôts, et d'avoir emprunté des sommes qu'ils n'ont jamais payées ; mais on ignorait alors ce qu'on appelle aujourd'hui la dette nationale. Lorsque le prince d'Orange monta sur le trône, lui et ses conseillers crurent qu'il serait de la mauvaise politique d'imposer de fortes taxes sur un peuple qui ayant longtemps vécu dans l'aisance, croirait acheter trop chèrement sa liberté. La première démarche du nouveau gouvernement fut donc d'ôter une taxe sur les cheminées, regardée comme onéreuse ; mais le roi, par le conseil, dit-on, du docteur Burnet, proposa l'expédient qu'il avait appris en Hollande d'emprunter de l'argent sous la caution de taxes suffisantes pour payer un gros intérêt.» La dette s'éleva sous le roi Guillaume à 16,000,000 de livres.

Jacques voyant la situation de l'Angleterre, comptait uniquement sur ses sujets pour être reporté sur le trône par une restauration aussi facile et plus populaire que celle de Charles II : il ne voyait pas l'immense intérêt de propriété, l'amour du repos, la crainte d'une nouvelle révolution qui s'opposaient à son rétablissement. Louis XIV n'avait pas ces illusions : fatigué de cette terrible guerre, il fit des propositions de paix. L'Angleterre était disposée à les accepter ; mais Guillaume les fit rejeter par ses alliés, en leur représentant qu'il fallait profiter de l'union où pour la première fois se trouvait l'Europe pour abattre l'ennemi commun. La France lui répondit par la bataille de Neerwinden, où il fut battu complétement malgré tous ses efforts. Aussi l'on dit qu'en voyant la maison du roi s'élancer, après dix heures de combat, sur son régiment de réfugiés, il tourna bride en s'écriant : Oh ! l'insolente nation ! La coalition fut encore vaincue sur terre à la bataille de la Marsaille, sur mer à la bataille du cap Saint-Vincent, où la flotte anglo-hollandaise fut détruite, enfin dans le commerce britannique par les prises nombreuses que firent les corsaires français. Les Anglais voulurent s'en venger et s'efforcèrent de brûler Saint-Malo : ils échouèrent devant l'héroïque ville qui leur avait capturé deux cent soixante-deux bâtiments de guerre et trois mille trois cents batiments marchands.

Marie vint à mourir. Ce fut une grande perte pour Guillaume, qui n'avait de droits au trône que par sa femme; mais une con-

spiration contre sa vie le remit de cet ébranlement en excitant le zèle du parlement pour le maintien de la révolution : on suspendit l'*habeas corpus;* on bannit de Londres tous les papistes; on fit une association protestante pour défendre Guillaume contre ses ennemis; on força tous les fonctionnaires à la signer, et ceux qui refusèrent le serment eurent leurs biens confisqués. Le nouveau régime était si peu populaire qu'il n'avait de chances de succès qu'en s'appuyant sur la violence; et c'est en passant par toutes ces iniquités, par toutes ces oppressions, pendant un siècle, qu'il a fini par devenir inébranlable.

La guerre dura encore quatre ans, malgré les murmures de l'Angleterre, malgré les murmures de la Hollande, qui seule en payait les frais énormes. Guillaume, qui en avait besoin et qui y déploya de grands talents militaires, écarta toute négociation pacifique jusqu'à ce que ses alliés eussent refusé de le seconder dans sa passion contre la France. Alors la paix de Ryswick fut conclue, et elle le fut sur la base de la révolution de 1688 : car malgré les protestations de Jacques II, qui en appela de son droit à toutes les cours de l'Europe, Guillaume III fut reconnu roi d'Angleterre par Louis XIV, qui s'engagea à ne donner dorénavant aucune assistance aux Stuarts. La France, qui depuis un demi-siècle n'avait pas signé de traité sans y gagner une province, consentait, malgré les succès presque continuels qu'elle avait eus dans cette guerre, à ne rien conserver de ses conquêtes : elle s'arrêtait. C'était donc dans la lutte engagée par l'Angleterre contre sa prépondérance un premier avantage : une deuxième guerre devait le compléter.

4. *Affaire de la succession d'Espagne. — Mort de Guillaume.* — L'Angleterre avait eu moins à souffrir de cette guerre que les autres états. « Nous vivions en paix chez nous, disait le parlement d'Ecosse à Guillaume ; nos ennemis ne s'emparaient pas de nos maisons ; personne n'arrachait le pain à nos enfants ; on n'enlevait pas les bestiaux de nos pâturages ; aussi nous ne nous apercevions presque pas de la guerre... » Paroles remarquables et trop souvent répétées dans la Grande-Bretagne, ce pays, grâce à sa position, n'ayant presque rien à redouter des guerres européennes, et contemplant de loin et en repos les incendies allumés par ses haines et ses intrigues. Cependant la paix de Ryswick fut accueillie avec joie en Angleterre, et le parlement félicita Guillaume « d'avoir donné au pays l'honneur de tenir la balance de l'Europe. » Mais on lui fit payer cette gloire par tant de dégoûts,

que l'aristocratie semblait avoir pris à tâche de façonner le premier roi de son choix pour servir d'exemple à ses successeurs. On réduisit son armée à dix mille hommes; on licencia sa garde hollandaise et ses régiments de réfugiés; on révoqua les donations de biens confisqués qu'il avait faites à ses compagnons d'armes; on décréta qu'aucun étranger ne pourrait faire partie des ministères ni de l'administration, etc.

Guillaume résista au mauvais vouloir de ses sujets avec énergie; mais comme il savait que la paix de Ryswick n'était qu'une trêve, il se résigna à subir toutes leurs exigences pour se préparer à recommencer la lutte contre la France : « Il est nécessaire, disait-il au parlement, pour l'intérêt et l'honneur de l'Angleterre que nous ayons de grandes forces sur pied. L'état des affaires du dehors est tel que je me crois obligé de vous dire que pour le présent l'Angleterre ne saurait être en sûreté sans une armée : et j'espère que nous ne donnerons pas à nos ennemis l'occasion d'effectuer en temps de paix ce qu'ils n'ont pu exécuter en temps de guerre. »

Charles II, roi d'Espagne, était sur le point de mourir; et les maisons d'Autriche et de Bourbon croisaient leurs prétentions et leurs intrigues autour de son lit de mort pour obtenir sa succession. Toute l'Europe était dans l'anxiété : Guillaume craignait que cet immense héritage n'allât agrandir démesurément l'empire des Bourbons; il tremblait pour l'indépendance de la Hollande, pour la domination des mers, pour le commerce de la Grande-Bretagne. Dans ces conjonctures, Louis XIV, lui ayant fait entendre qu'un partage de la monarchie espagnole entre les prétendants était l'unique moyen de conserver l'équilibre de l'Europe, il adopta cette idée avec empressement et deux traités de partage furent successivement faits à l'avantage de la maison d'Autriche sur celle de Bourbon. Mais ces traités furent vivement désapprouvés en Angleterre; la chambre des communes mit même en accusation les ministres qui les avaient signés, et ce fut avec peine que la chambre des lords, cédant aux instances de Guillaume, les acquitta.

Cependant Charles II mourut, laissant un testament par lequel il instituait le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, son héritier universel. Le roi de France, au lieu de s'en tenir aux traités de partage, accepta le testament pour son petit-fils, qui prit le nom de Philippe V. Guillaume en fut stupéfait : « Il n'y a plus ni bon sens ni politique à la cour du roi très-chrétien, dit-il dans sa

colère ; Sa Majesté, ses ministres, son conseil, tout est sur le retour. »

Louis s'efforça de lui démontrer, ainsi qu'à toute l'Europe, que l'acceptation du testament était une violation forcée de ses engagements pour assurer la paix du monde. Ces explications furent accueillies avec froideur par toutes les puissances qui se préparaient à refaire la grande ligue. Nul n'y était plus disposé que Guillaume, qui voyait « l'insolente nation » qu'il avait cru réduire, étendre sa puissance et son commerce aux Pays-Bas, en Italie, en Amérique, dans l'Inde. Grâce à l'ascendant qu'il exerçait sur les Provinces-Unies, les Etats généraux firent sourdement des apprêts de guerre ; mais il n'obtint pas la même docilité de l'Angleterre, où il était l'objet de trop de haine ; et pour exciter le parlement à la guerre, il lui fit craindre une restauration des Stuarts par les armes de Louis XIV. Alors furent rendus deux bills très-importants qui consolidèrent la révolution de 1688. Par le premier, on imposa l'obligation à quiconque était né dans la religion catholique de prêter le serment d'allégeance et de suprématie et de souscrire une déclaration contre la transsubstantation et l'invocation des saints, sous peine de ne pouvoir posséder aucun bien fonds, et de voir sa propriété passer de son vivant au plus proche héritier professant la religion anglicane ; il fut interdit à tout papiste d'acheter des terres soit en son nom, soit au nom d'autres personnes ; tout prêtre catholique qui serait surpris en Angleterre aurait à subir un emprisonnement perpétuel ; des récompenses furent promises aux dénonciateurs. Et ainsi fut achevée la proscription d'un tiers de la population des Trois-Royaumes par les hommes qui se disaient les sauveurs des libertés publiques. Par le deuxième bill, dit acte d'établissement, il fut déclaré : 1° que nul ne pourrait monter sur le trône d'Angleterre, s'il n'était protestant ; 2° que si Anne, désignée pour succéder à Guillaume, venait à mourir sans enfants, la couronne passerait à la branche protestante des Stuarts, dans la personne de Sophie, duchesse de Hanovre, petite-fille de Jacques Ier par sa mère, laquelle avait épousé Frédéric V, électeur palatin ; 3° que si un prince ayant des états hors des Trois-Royaumes était appelé au trône, la nation ne pourrait être engagée dans aucune guerre relative à ces états ; 4° qu'aucun étranger ne pourrait ni remplir des fonctions publiques ni recevoir de la couronne des donations ; 5° que tout membre des communes qui accepterait des fonctions ou une pension du roi serait soumis à la réélection ;

6° qu'un pardon royal ne pourrait être opposé à un acte d'accusation des communes.

Pendant que Guillaume assurait par ces mesures sa position en Angleterre, Louis XIV fit des fautes qui décidèrent la formation d'une nouvelle coalition.

Depuis le traité de Ryswick, les principales places de la Belgique étaient occupées par des garnisons hollandaises : Louis s'étant fait autoriser par Philippe V à remplacer ces garnisons par des garnisons françaises, vingt mille hommes entrèrent dans les Pays-Bas, surprirent les Hollandais, et s'emparèrent de ces places. Cette violation du traité de Ryswick remplit d'indignation les Provinces-Unies, et disposa à la guerre le parlement anglais, qui voyait déjà les Français menacer Londres de leurs ports d'Ostende et d'Anvers. On négocia. Les Etats généraux reconnurent Philippe V, et Louis XIV renvoya les garnisons hollandaises sans condition. Alors l'Angleterre et la Hollande lui demandèrent « que la France donnât satisfaction à l'empereur sur la succession espagnole; que les troupes françaises sortissent des Pays-Bas; que les places de Belgique fussent occupées par des garnisons hollandaises pour former barrière contre la France ; que Nieuport et Ostende fussent livrés à l'Angleterre; que le roi d'Espagne ouvrît ses colonies au commerce des Anglais et des Hollandais. » Louis XIV répondit qu'il s'en tenait au traité de Ryswick, et qu'il ne donnerait d'autres garanties que celles qui étaient stipulées dans ce traité. Alors, et d'après les conditions du traité de 1677, la Hollande demanda des secours à l'Angleterre. Les communes décidèrent sur-le-champ « que le roi serait mis en état de seconder ses alliés dans la guerre qu'ils allaient entreprendre pour la cause des libertés de l'Europe ; » et les pairs l'invitèrent à renouveler avec les puissances du continent l'alliance de 1688.

Guillaume était mortellement malade; mais la haine lui donnait des forces, et il parvint à faire signer à La Haye, entre lui, l'empereur, les Provinces-Unies, les électeurs palatins de Brandebourg et de Hanovre, un traité dit de la grande alliance : il avait pour but « de procurer à sa majesté impériale une satisfaction raisonnable touchant la succession d'Espagne, de recouvrer la Flandre espagnole pour en faire une barrière entre la Hollande et la France; d'assurer les domaines, provinces, commerce et navigation du roi de la Grande-Bretagne et des Etats généraux; d'empêcher efficacement la réunion des deux royaumes de France et d'Espagne sous le même gouvernement, surtout

que les Français ne se missent en possession des Indes espagnoles, ni qu'ils pussent jamais y aller sous prétexte de trafic ou tout autre motif semblable; d'assurer au roi de la Grande-Bretagne et aux Etats généraux les mêmes priviléges et les mêmes droits de commerce dans les domaines d'Espagne, dont ils jouissaient avant la mort de Charles II; comme aussi de leur donner la faculté de s'approprier ceux des territoires et villes des Espagnols dans les Indes dont ils pourraient s'emparer. »

Le traité était signé, mais non publié, et le parlement hésitait encore à commencer la guerre, quand une nouvelle faute de Louis XIV précipita la prise d'armes de la coalition. Jacques II étant mort, il déclara « qu'il prenait sa famille sous sa protection, qu'il traiterait le prince de Galles comme il avait traité le monarque défunt, et qu'il le considérerait comme roi d'Angleterre. » A cette nouvelle, Guillaume rappela son ambassadeur, convoqua un nouveau parlement, où les whigs dominèrent entièrement, renforça son ministère des hommes les plus éminents de ce parti, et enfin se présenta aux chambres assemblées. Après leur avoir témoigné son indignation de ce que « le roi de France se donnait un vice-roi en conférant au fils de Jacques II le titre de souverain d'Angleterre, » il leur dit : « Le roi très-chrétien, en plaçant son petit-fils sur le trône d'Espagne, s'est mis en état d'opprimer le reste de l'Europe, à moins qu'on ne prenne de promptes et justes mesures pour l'empêcher. Il est devenu le véritable maître de la monarchie espagnole; il l'a rendue entièrement dépendante de la France, et en dispose comme de ses propres états... Le reste de la chrétienté est menacé par ce pouvoir exorbitant de la France, et surtout l'Angleterre, dont le commerce serait ruiné dans toutes ses branches, et qui ne pourrait accomplir les devoirs impérieux qu'elle s'est imposés vis-à-vis de l'Europe... » Alors il leur fit part du traité de la grande alliance, et leur dit : « Tous les yeux de la chrétienté sont tendus sur le parlement; tout reste en suspens en attendant ses résolutions. Il n'y a plus de temps à perdre. » Le parlement accueillit ces paroles par des acclamations, et répondit : « Tous les vrais Anglais ont tenu toujours pour certain que la sûreté de leur religion, de leurs libertés et de leurs droits, que leur honneur, leur prospérité, leur commerce, dépendaient principalement des mesures qui doivent être prises contre l'accroissement du pouvoir de la France... Nous sommes donc dans la dernière impatience qu'on prenne de promptes et efficaces mesures contre l'ambition sans

bornes du roi très-chrétien, et jusqu'à ce que l'usurpateur de la monarchie espagnole soit mis à la raison... Aussi nous sommes prêts à soutenir la réputation du nom anglais en nous engageant dans la glorieuse cause du maintien des libertés de l'Europe. »

Tous les traités signés avec les puissances étrangères, tous les subsides, tous les contingents d'hommes pour les armées de terre et de mer, furent approuvés et votés à l'unanimité. On imposa toutes les terres, tous les revenus, toutes les pensions, tous les gains, profits et salaires, toutes les marchandises, tous les capitaux. On porta un bill de proscription contre le prétendant. On soumit tous les citoyens à l'obligation d'un serment par lequel ils reconnaissaient les droits et la légitimité de Guillaume.

De telles mesures, de tels efforts annonçaient que la lutte qui allait s'engager entre l'Angleterre et la France était capitale et définitive. Mais celui qui l'avait excitée n'en vit pas le commencement : Guillaume mourut, « usé avant l'âge, dit Saint-Simon, par les travaux et les affaires qui firent le tissu de toute sa vie » [19 mars 1702].

CHAPITRE DEUXIEME.

Règne d'Anne. — Guerre de la succession d'Espagne. — Union de l'Ecosse. — Traité d'Utrecht.

1. *Avénement d'Anne. — Guerre de la succession d'Espagne.* — La mort de Guillaume, dans la situation où se trouvait l'Europe, pouvait amener en Angleterre une contre-révolution : on le crut en France, où l'esprit de la révolution de 1688 était mal connu ; mais Anne fut proclamée sans obstacle. Le gouvernement aristocratique avait déjà tant de force que la personne et le caractère du chef de l'état étaient devenus tout à fait secondaires. Guillaume avait été, par son ambition et ses talents, un embarras à l'établissement complet du nouveau régime ; aussi les whigs se réjouirent de l'avénement d'une femme qui, par son caractère facile et son intelligence très-médiocre, serait pour eux un nom et rien de plus ; les torys espérèrent que le dévouement de la princesse à l'Eglise anglicane et son antipathie pour leurs adversaires leur donnerait accès au pouvoir ; enfin les jacobites comptèrent sur ses sentiments secrets en faveur de son frère pour

amener une restauration. D'ailleurs l'excitation causée par le renouvellement de la guerre avec la France servit à l'établissement du nouveau règne, et le premier soin du parlement fut de déclarer « qu'il seconderait de tous ses efforts sa majesté et ses alliés dans la poursuite des mesures déjà concertées pour abaisser la puissance exorbitante de la France. » La guerre fut déclarée.

L'esprit de Guillaume continuait d'animer la coalition ; il s'était perpétué dans trois hommes de génie, qu'une haine égale contre la France fit agir dans leurs opérations et leurs négociations comme un seul homme : c'était le prince Eugène de Savoie, qui était maître des conseils de l'empereur, plus que l'empereur lui-même ; Heinsius, la créature la plus confidente de Guillaume, élevé par lui au poste de grand-pensionnaire de Hollande ; enfin le comte de Marlborough. Marlborough, dont les grandes victoires n'ont pu effacer, même dans son pays, les actions vicieuses, peut être considéré comme le représentant de l'esprit d'intrigue, de corruption, de cupidité qui animait la plupart des seigneurs de cette époque. D'abord dévoué à Jacques II, il avait conspiré contre Guillaume, puis il s'était réconcilié avec lui, enfin il était devenu le chef des torys et le conseiller intime de la princesse Anne, qu'il dominait entièrement par sa femme. A l'avénement de la reine, il lui fit changer son ministère, le composa presque entièrement de ses amis, et se fit envoyer en Hollande avec de pleins pouvoirs comme général et comme ambassadeur : les alliés lui donnèrent le commandement supérieur des armées du nord.

Les premières opérations de la guerre furent très-avantageuses à la coalition : Marlborough fit perdre aux Français la ligne de la Meuse, les chassa de la Gueldre, des duchés de Clèves et de Juliers, de l'électorat de Cologne [juillet 1702]. En même temps la flotte alliée, forte de deux cents voiles, assiégea Cadix, entrepôt du commerce des Espagnols avec l'Amérique, et qui excitait la cupidité des Anglais et des Hollandais. L'attaque échoua ; alors les alliés se tournèrent [octobre 1702] contre la flotte des Indes, qu'une escadre française venait de conduire à Vigo : ils s'emparèrent de cette place, forcèrent les Français à brûler leur flotte et s'emparèrent de vingt bâtiments avec un butin immense.

Ces succès excitèrent une grande joie en Angleterre, et le parlement félicita la reine « du merveilleux progrès de ses armes sous Marlborough, lequel avait rétabli la gloire de la nation anglaise. » Mais Anne, ayant voulu récompenser son favori par le titre de duc et une pension de 5,000 liv., les torys s'y opposèrent

en se plaignant de la cupidité de Marlborough et de sa femme, qui disposaient à leur profit de toutes les faveurs royales. Le général, irrité de cette insulte, abandonna les torys, et passa du côté des whigs; et ce qui témoigne combien était vaine et apparente la distinction entre ces deux partis, il n'y eut rien de changé ni dans ses principes politiques, ni dans sa conduite, ni dans celle des ministres, qui suivirent son exemple, ni dans la majorité parlementaire. Aussi ces intrigues misérables n'eurent aucune influence sur les événements de la guerre.

La France, dans l'année 1703, répara en partie les revers de ses premières campagnes, et sa marine fit une guerre d'escadres et de corsaires aussi brillante que profitable. Mais la diplomatie anglaise lui fit éprouver un grave échec en lui enlevant l'alliance du Portugal, par le traité de Methuen, ainsi appelé du nom du diplomate qui le conclut. Ce traité ouvrit aux armées de l'alliance la Péninsule hispanique, livra à l'influence anglaise ce pays que la France avait voulu attacher à sa destinée, enfin fit du Portugal une sorte de colonie de l'Angleterre. Ce succès fut complété l'année suivante par la prise de Gibraltar [4 août 1705], forteresse inaccessible, qui par une négligence inconcevable n'avait que deux cents hommes de garnison. Une flotte française essaya de reprendre cette place en livrant bataille à la flotte anglaise [24 août] près de Malaga; mais le succès fut indécis: les Anglais restèrent maîtres de la porte de la Méditerranée, et leurs flottes dominèrent entièrement cette mer d'où la nature semblait les avoir exclus.

Dans le même temps, Marlborough et Eugène, ayant réuni leurs armées dans le bassin du Danube, défirent [13 août] complétement les Français à la bataille de Hochstett ou de Blenheim, les chassèrent de toute l'Allemagne, et s'emparèrent des états de l'électeur de Bavière. L'année suivante une flotte anglaise conduisit l'archiduc Charles, prétendant à la couronne d'Espagne, à Barcelone, s'empara de cette place, et fit soulever contre Philippe V la Catalogne et l'Aragon. Celui-ci accourut avec une armée, força les Anglo-Autrichiens à s'enfermer dans Barcelone, et assiégea cette ville. Mais la flotte des alliés le contraignit à s'enfuir [12 mai 1706] en désordre jusque dans les Pyrénées. Leur armée reprit l'offensive et s'empara de Madrid.

Ce succès fut complété dans le Piémont par la bataille de Turin, où le prince Eugène défit entièrement les Français et les força d'évacuer toute l'Italie; en Flandre, par la bataille de Ra-

millies, où Marlborough gagna une victoire aussi décisive, et chassa les Français de tous les Pays-Bas.

La campagne de 1707 releva les affaires de la France. Les alliés furent chassés de Madrid et battus complétement à la bataille d'Almanza; ils furent de même arrêtés dans leurs progrès sur le Rhin et dans les Alpes. Mais, dans la campagne de 1708, Marlborough et Eugène battirent encore les Français à Oudenarde, et, passant la frontière, vinrent assiéger Lille. Deux armées se portèrent vainement à la délivrance de cette place : elle fut prise, et toute la France du nord se trouva ouverte à l'invasion.

Louis XIV, épuisé par tant de revers, et voyant son royaume en proie à la plus horrible famine, fit des propositions de paix. Mais les triumvirs de la coalition les reçurent avec la dureté la plus insolente, et lui demandèrent comme préliminaires qu'il s'engageât à chasser son petit-fils d'Espagne, qu'il cédât l'Alsace, la Flandre avec une foule de places, etc. Louis rejeta ces propositions, leva une dernière armée et la confia à Villars. Celui-ci livra à Eugène et à Marlborough la terrible bataille de Malplaquet; il la perdit; mais il fit éprouver aux alliés de très-grandes pertes, et les empêcha d'entrer dans la Picardie. Louis fit alors de nouvelles propositions; et la détresse de son royaume était si grande qu'il offrit de céder l'Alsace et de reconnaître l'archiduc comme roi d'Espagne, pourvu qu'on laissât à son petit-fils le royaume de Naples. On le refusa; et la France fit des efforts désespérés pour la campagne de 1710.

Les événements d'Espagne amenèrent le dénouement de la lutte. Philippe V fut défait à Saragosse et une seconde fois chassé de Madrid; mais alors les Espagnols, qui voyaient en lui leur roi national, lui fournirent une nouvelle armée : les alliés furent complétement battus à Brihuega et à Villa-Viciosa; il ne leur resta que la Catalogne; et le trône de Philippe V se trouvant consolidé, la coalition commença à songer à une transaction pacifique.

2. *Union de l'Ecosse.* — Pendant cette terrible guerre, le parlement consuma son temps en discussions oiseuses sur des détails intérieurs et principalement sur l'Eglise; on ne l'occupait des affaires publiques que pour lui demander de l'argent et lui faire voter des récompenses pour Marlborough et des adresses de félicitation à la reine. Les whigs et les torys se livraient à des disputes interminables; mais dès qu'il s'agissait de leurs priviléges, de leur domination sur le peuple, de mesures pour la guerre, ils ne formaient plus qu'un tout : ainsi une loi ayant donné aux

juges de paix le droit de *presser* les vagabonds et les non-électeurs pour les armées de terre et de mer, des plaintes s'élevèrent contre cette mesure tyrannique; mais elles furent repoussées à l'unanimité par les deux chambres. Une seule grande question fut débattue avec vigueur : ce fut celle de l'union de l'Ecosse avec l'Angleterre.

L'Ecosse avait gardé une vive affection aux rois qu'elle avait donnés à l'Angleterre; son parlement déclara qu'à la mort de la reine Anne il nommerait lui-même le prince qui devrait lui succéder, lequel ne pourrait être le roi d'Angleterre si celui-ci ne reconnaissait l'indépendance et les libertés de l'Ecosse; de plus, on parlait, depuis le commencement de la guerre, d'un projet d'invasion des Français pour rétablir les Stuarts, et qui avait de grandes chances de succès parmi les montagnards. Alors le ministère whig entama des négociations avec les seigneurs écossais pour amener l'union des deux royaumes, et il y mit une activité égale à celle qu'il déployait contre la France. La chambre des lords lui porta assistance en décidant qu'un comité, nommé par elle, rechercherait les conspirations qui se formaient en Ecosse en faveur du prétendant. Enfin la reine écrivit elle-même au parlement écossais « qu'une entière et parfaite union était le fondement le plus solide d'une paix durable; qu'en mettant en sûreté la religion, la liberté et les propriétés de ses sujets d'Ecosse, cet acte important ferait cesser les animosités qui les divisaient, accroîtrait leurs forces, leur richesse et leur commerce, mettrait la Grande-Bretagne en état de résister à tous ses ennemis, de soutenir la cause protestante et de maintenir les libertés de l'Europe. »

Une opposition très-violente se manifesta en Ecosse contre le projet d'union. La noblesse y voyait la perte de son droit parlementaire, son assujettissement à l'aristocratie anglaise, la diminution de ses priviléges et de son influence; la bourgeoisie y voyait l'asservissement de l'Eglise presbytérienne à l'Eglise épiscopale; le peuple, très-attaché aux Stuarts, y voyait une trahison de son gouvernement, qui renversait à jamais les espérances d'une restauration; enfin toute la nation y voyait son asservissement à un peuple qu'elle avait si longtemps combattu. « Quoi! s'écriait Hamilton dans le parlement, abandonnerons-nous en une demi-heure ce que nos ancêtres ont maintenu pendant tant de siècles, au prix de leurs vies et de leurs fortunes? L'Ecosse deviendra-t-elle une province, serons-nous les vassaux de l'Angleterre? L'Angleterre est puissante sans doute, et sa marine est la terreur

du monde; nous, au contraire, nous sommes pauvres, obscurs, sans trésors et sans alliances; mais que les divisions cessent entre nous, et notre indépendance peut être sauvée. » Des pétitions et des protestations contre l'union partirent de toutes les villes, de toutes les corporations; des insurrections éclatèrent sur plusieurs points; le peuple assiégea le lieu des séances du parlement à Edimbourg, en criant qu'on n'avait pas le droit de vendre la nation, d'aliéner son indépendance.

L'union de l'Ecosse avec l'Angleterre était une question capitale, et pour la grandeur britannique, et pour la consolidation de la révolution, et pour la guerre contre la France : les whigs étaient résolus à l'emporter même par la force; mais l'intrigue fut plus efficace que la violence. On présenta l'union comme le moyen de sauver le protestantisme des atteintes de la France; on berça les Ecossais de l'avantage de participer au commerce des colonies anglaises; on leur fit de grands avantages financiers; enfin on corrompit à force d'or et de promesses la plupart des membres du parlement. Le traité d'union fut voté. Par ce traité, les deux royaumes étaient réunis en un seul sous le nom de Grande-Bretagne; ils avaient même souverain, même parlement, mêmes lois, même administration. La succession de la couronne était réglée en faveur de la maison de Hanovre. Le parlement uni devait renfermer quarante-cinq membres des communes d'Ecosse et seize pairs élus par les anciens pairs écossais et qui devaient changer à chaque législature. L'Eglise presbytérienne était solennellement maintenue [25 mars 1707].

Le traité fut accueilli en Ecosse avec consternation, en Angleterre avec moins de joie que d'inquiétude : on croyait qu'il ne serait pas exécuté, qu'il allait engendrer la guerre civile. En effet, les jacobites voulurent tenter un coup de désespoir et sollicitèrent le secours de Louis XIV, qui prépara une expédition. Mais le ministère whig s'arma contre le danger de mesures très-rigoureuses: il fit suspendre l'*habeas corpus*, arrêta vingt-un lords écossais avec une foule d'autres suspects, mit en état de surveillance tous les catholiques des trois royaumes, enfin prépara une armée et une flotte. L'expédition française, qui n'avait été conduite ni avec assez de mystère ni avec assez de rapidité, échoua complétement.

La politique audacieuse des whigs fut justifiée par les événements : l'Ecosse ne fut pas opprimée ; elle eut sa part légitime d'influence et de gouvernement; elle prospéra en participant à l'activité industrielle de l'Angleterre ; les antipathies entre les deux peuples

disparurent. Ce fut le triomphe du patriciat anglais qui en sentit doubler sa force et celle du pays dans sa lutte contre la France : aussi le premier soin du parlement-uni fut-il de déclarer « que la Grande-Bretagne ne conclurait pas la paix tant que l'Espagne et l'Amérique appartiendraient à la maison de Bourbon. »

3. *Changement de ministère. Préliminaires de paix.* — Cependant la guerre commençait à devenir impopulaire : on s'effrayait des efforts que faisait encore la France malgré ses défaites; on s'irritait des pertes énormes que les corsaires français faisaient subir au commerce anglais; on se plaignait que l'empereur et les Etats généraux ne fissent que des efforts médiocres et laissassent à l'Angleterre tout le poids de la guerre d'Espagne. Enfin les impôts étaient devenus énormes : en 1702 ils étaient de 3,706,494 l. st., en 1710, de 8,103,000 l., et la dette s'élevait à 44 millions. « Les Anglais commençaient à croire qu'il était temps pour eux de s'assurer par un traité les dépouilles qu'ils avaient arrachées à une succession dont rien ne leur appartenait. »

Une révolution ministérielle mit au pouvoir ces idées de conciliation. Le triomphe de la coalition se trouvant maintenant assuré, la mission politique des whigs semblait remplie, et les torys commençaient à reprendre de l'ascendant en se montrant partisans de la paix et surtout défenseurs de l'Eglise anglicane, que la tolérance et l'impiété des whigs paraissaient menacer. Une polémique très-ardente s'engagea entre les deux partis, dont les instruments furent pour les whigs Addison et Congreve, pour les torys Bolingbroke, Prior et Swift. Dans ces débats où l'on accusait surtout les ministres d'avoir prodigué les trésors du pays pour agrandir la maison d'Autriche, Marlborough perdit toute la popularité que lui avaient donnée ses victoires : au milieu de la corruption universelle, quand toutes les consciences étaient à vendre au plus offrant, quand les chefs des deux partis assuraient à la fois les deux prétendants « de leur attachement inaltérable à leurs intérêts, » on s'étonna de la cupidité et de la duplicité du vainqueur de Hochstett, volant près d'un million de livres sur la solde de ses soldats, ne considérant le triomphe de son parti que comme une voie de fortune matérielle, et s'assurant un refuge par les protestations de dévouement qu'il prodiguait aux Stuarts. La reine Anne, tory dans le cœur, n'avait été entraînée à s'entourer des whigs que par l'obsession de Marlborough, de sa femme et de ses amis; elle était lasse de se voir l'instrument d'un parti qui la

menaçait d'appeler Jacques III, si elle cessait de subir ses volontés; elle désirait laisser le trône à son frère, qui la suppliait de « préférer le dernier mâle de son nom à des étrangers d'un autre langage et d'un autre intérêt. » Enfin elle était disposée à rendre sa confiance aux torys, lorsque l'opinion publique se prononça hautement en faveur des doctrines politiques de ce parti.

Un docteur nommé Sacheverell fit entendre dans un sermon des paroles de blâme contre la révolution de 1688, de regret pour l'abaissement du pouvoir royal, de haine contre l'impiété des whigs qui faisaient courir les plus grands dangers à l'Eglise établie. Le parlement mit en accusation le docteur; mais il fut défendu par les torys, et après une vive discussion, il ne fut condamné qu'à une peine très-légère. Le peuple porta Sacheverell en triomphe, et signala sa joie par le pillage des églises des dissidents et par des insultes aux ministres. Alors la reine renvoya du ministère les lords Sunderland et Godolphin, l'un gendre, l'autre ami intime de Marlborough, et elle prononça la dissolution du parlement. Les torys étaient parvenus récemment à faire passer un bill très-important, qui élevait le cens d'éligibilité jusqu'à un revenu foncier de 600 l. st. dégagé de toute charge: ce qui donnait une énorme influence sur les élections à la propriété territoriale. Aussi la majorité se déclara-t-elle en faveur des torys. Anne changea son ministère et le composa entièrement de torys, parmi lesquels on remarquait Harley, depuis comte d'Oxford, et Saint-Jean, vicomte Bolingbroke.

En ce moment le prétendant au trône d'Espagne monta sur le trône impérial sous le nom de Charles VI, et cet avénement justifia les projets pacifiques des torys: en effet, les puissances qui combattaient depuis dix ans pour l'équilibre européen ne devaient pas vouloir pour Charles VI ce qu'elles avaient refusé à Louis XIV, la succession totale d'Espagne. Alors on commença à penser qu'il était de l'intérêt universel de laisser à un Bourbon la couronne d'Espagne, mais sans ses annexes et pourvu qu'elle ne pût jamais être réunie à celle de France. Le nouveau ministère, pour rendre populaires ses idées pacifiques, publia le compte des dépenses faites pendant la guerre. Le parlement se plaignit que plus de 30 millions eussent été dépensés sans contrôle; il révéla les fraudes et dilapidations des whigs; il nomma une commission pour rendre compte de l'état des finances, et qui mit au jour toutes les malversations de Marlborough. Aussitôt ce général fut destitué par la reine de tous ses emplois : ce fut même avec peine

qu'il échappa à une accusation de concussion. Robert Walpole, l'un des ministres whigs, fut chassé de la chambre des communes, comme convaincu de corruption. L'opinion publique étant ainsi soulevée contre la conduite de l'ancien ministère, les torys firent avertir Louis XIV de leurs dispositions pacifiques, en lui disant qu'ils ne pouvaient ni proposer la paix ni la faire séparément, mais qu'ils appuyeraient les propositions qu'il ferait aux Etats généraux. Louis XIV répondit que, « après l'expérience qu'il avait faite des sentiments de ceux qui gouvernent aujourd'hui la Hollande, il avait jugé à propos d'adresser directement à l'Angleterre les propositions qu'il croyait propres à terminer la guerre. » Ces propositions furent faites ; les Etats généraux voulurent les traverser ; mais le cabinet anglais leur déclara qu'il était décidé à faire ses affaires à part, et en effet les préliminaires furent signés à Londres le 8 octobre 1711.

4. *Paix d'Utrecht. Mort de la reine.* — Les whigs firent les plus grands efforts pour empêcher la paix, excitant des insurrections, s'aidant des déclamations des alliés qui étaient animés d'une haine implacable contre la France. Quand les préliminaires furent communiqués au parlement, ils crièrent à la trahison, et le prince Eugène étant accouru à Londres pour leur prêter l'appui de sa gloire, il s'entendit, dit-on, avec Marlborough pour renverser Anne du trône et y faire monter la princesse Sophie. Mais tout cela fut inutile : un congrès s'ouvrit à Utrecht [1712, 12 janv.], et toutes les puissances belligérantes y envoyèrent leurs députés.

Cependant les alliés comptaient sur la campagne qui allait s'ouvrir pour rompre les négociations : mais au moment où les hostilités commençaient, la reine Anne donna l'ordre au duc d'Ormond, qui avait succédé à Marlborough, de rester sur la défensive, et elle signa avec la France une suspension d'armes, par laquelle les troupes anglaises abandonnèrent l'armée coalisée. Les alliés en furent exaspérés : ceux qui étaient à la solde de l'Angleterre refusèrent de poser les armes ; on parlait d'attaquer les Anglais dans leur retraite ; on leur refusa même le passage par les villes qu'ils avaient conquises, et il leur fallut s'emparer de Gand et de Bruges pour s'y mettre en sûreté contre la fureur des Impériaux et des Hollandais.

Les Français profitèrent de la retraite des Anglais pour reprendre l'offensive : ils battirent les alliés à Denain, et cette victoire précipita l'issue des négociations d'Utrecht. La paix fut signée, le 11 avril 1713, par toutes les puissances qui avaient pris part à

la guerre, sauf l'empereur et l'empire. Philippe V fut reconnu roi d'Espagne et des Indes; il céda à l'empereur, qui ne les accepta pas, les Pays-Bas, le Milanais, la Sardaigne et Naples; au duc de Savoie la Sicile; à l'Angleterre Gibraltar, Minorque et des avantages commerciaux, entre autres le droit de fournir de nègres les colonies espagnoles. Louis XIV reconnut la succession au trône d'Angleterre dans la ligne protestante : il céda aux Anglais la baie d'Hudson, l'Acadie, Terre-Neuve et Saint-Christophe; il démolit le port et les fortifications de Dunkerque; il consentit à ce qu'une barrière fût formée dans les Pays-Bas contre la France par des places occupées par les Hollandais, etc. La guerre entre la France, l'empereur et l'empire se termina bientôt après par les traités de Rastadt et de Bade; mais Charles VI refusa de reconnaître Philippe V comme roi d'Espagne, et celui-ci garda ses prétentions sur le Milanais, Naples et les Pays-Bas.

Les traités d'Utrecht furent faits avec plus de précipitation que d'habileté par le ministère tory : sans doute la France était abaissée dans son orgueil et dans sa puissance; mais elle n'avait plus de Pyrénées ennemies, elle mettait l'Espagne dans sa voie politique, elle pouvait unir sa marine à la sienne, et disputer de nouveau à l'Angleterre la domination des mers. Sans doute on enlevait à la maison de Bourbon l'Italie et les Pays-Bas; mais on lui laissait ce vaste empire d'Amérique, ces immenses Indes espagnoles, source de tant de richesses, objet de tant d'envie de la part des Anglais, qui n'avaient encore à cette époque que de médiocres et coûteuses colonies. Cependant, à dater des traités d'Utrecht, l'Angleterre entra dans une voie indéfinie de grandeur et de prospérité : elle balança l'influence de la France dans la péninsule Hispanique par Gibraltar, Minorque et le traité de Methuen; elle sacrifia les intérêts et prépara sourdement la décadence de la Hollande; elle rendit permanentes ses relations continentales, s'interposa dans toutes les questions de territoire au profit de ses vaisseaux, et joua désormais le rôle principal dans les guerres par ses subsides, dans les traités par ses stipulations commerciales.

Les whigs jetèrent des cris de fureur contre les traités d'Utrecht : ils les appelèrent une trahison; ils dirent que c'était un chemin préparé par les ministres au prétendant et au papisme. En effet, la guerre avec la France était tellement une conséquence de la révolution, qu'une paix faite avec elle à des conditions modérées paraissait un acheminement à la contre-révolution. La conduite des ministres et de la reine donna de la consistance à ces accu-

sations : Anne, qui était mortellement malade, chassa les whigs de tous les emplois; elle refusa de mettre à prix la tête du prétendant; elle s'opposa à ce que le prince électoral de Hanovre vînt s'établir en Angleterre, pour s'instruire de la langue et des lois du pays. Oxford et Bolingbroke étaient en correspondance avec le prétendant, lui promettant de décider la reine en sa faveur, laissant les jacobites s'emparer des emplois, paraissant décidés à favoriser une restauration. Cependant les torys ne voulaient pas plus que les whigs une contre-révolution qui aurait renversé le pouvoir de l'aristocratie : seulement, les ministres cherchaient à ménager les deux prétendants. Mais de violentes discussions ayant éclaté entre Oxford et Bolingbroke, discussions qui n'avaient d'autre mobile que leur ambition, les whigs en profitèrent pour s'emparer de la reine à ses derniers moments, et faire donner des pleins pouvoirs à l'un d'eux, le duc de Shrewsbury. Aussitôt ils prirent les mesures les plus rigoureuses pour assurer la succession protestante : ils appelèrent une armée aux portes de Londres; ils équipèrent deux flottes; ils envoyèrent des troupes contre les rassemblements des jacobites d'Ecosse; enfin ils pressèrent l'électeur de Hanovre de se rendre en Angleterre. Sur ces entrefaites, Anne mourut.

CHAPITRE TROISIÈME.

GEORGES 1er.

1714-1727.

1. *Commencement du règne de Georges. Insurrection jacobite. Alliance avec la France.* — L'avénement de Georges 1er fut le complément de la révolution de 1688. Les whigs s'emparèrent du pouvoir, sans que les torys, déconcertés par la mort d'Anne, et craignant de passer pour jacobites, osassent faire la moindre opposition, et l'électeur de Hanovre fut proclamé [31 oct. 1714], comme l'avait été Guillaume d'Orange, sans enthousiasme comme sans résistance. C'était le roi d'une faction qui avait entre les mains toutes les forces de l'Angleterre : quelle opposition pouvait faire une bourgeoisie indifférente, uniquement occupée de son commerce, éloignée de tous les emplois du gouverne-

ment, ou bien le peuple, élevé dans l'ignorance politique, l'intolérance religieuse, surtout la crainte des seigneurs, et que d'ailleurs ses maîtres pouvaient toujours contenir par la faim? Aussi Georges, dans sa première proclamation, s'empressa-t-il de déclarer qu'il maintiendrait les Eglises d'Angleterre et d'Ecosse, les priviléges et libertés de la noblesse, et « qu'il s'occuperait surtout d'assurer la propriété, ce droit précieux dont les avantages ne se faisaient sentir nulle part aussi bien qu'en Angleterre. »

Le nouveau roi ne se fit pas illusion sur son droit ni sur sa popularité : ce ne fut pas un trône, mais un emploi qu'il vint occuper en Angleterre, emploi qu'il regarda toujours comme temporaire, car il sentait combien une contre-révolution serait facile à effectuer. Aussi toute sa politique, tous ses efforts furent-ils dirigés vers un seul but : conserver et agrandir ses Etats héréditaires. L'Angleterre resta pour lui un pays étranger qu'il n'aimait pas, dont il ignorait la langue et les lois; et sous son règne, comme sous celui de son successeur, les grandes familles qui avaient fait la révolution et dont la ligue était devenue toute puissante, furent entièrement les maîtresses de l'administration et du gouvernement.

Les premiers actes de Georges furent de destituer les ministres torys, de rendre le commandement de l'armée à Marlborough, de livrer tous les emplois aux whigs. Ensuite il convoqua un nouveau parlement, en invitant la nation « à nommer des hommes capables de réprimer les désordres et de faire sortir l'Angleterre de sa détresse. » Les élections furent favorables aux whigs; car ils avaient le pouvoir et les moyens de corruption. Georges, en ouvrant la session, fit comme Guillaume d'Orange : inspiré par les whigs, il chercha sa force dans les haines contre la France. On ne pouvait plus faire la guerre; mais on pouvait blâmer la paix; Georges le fit dans les termes les plus amers et les plus mensongers : « Le traité d'Utrecht, disait-il, ne pouvait être regardé que comme provisoire, tant qu'il n'aurait pas été fait un accord avec le continent pour en garantir l'exécution. Tous les malheurs du pays, l'interruption du commerce, les espérances du prétendant, s'étaient accrus depuis que l'Angleterre avait posé les armes. » Les pairs lui répondirent en l'invitant « à rétablir promptement la considération de l'Angleterre à l'étranger, et à prouver à l'Europe que les atteintes qu'elle avait reçues ne pouvaient pas être attribuées à toute la nation. » Quant aux communes, elles accu-

sèrent ouvertement les anciens ministres de trahison; et une commission fut nommée pour examiner les papiers relatifs au traité d'Utrecht.

Le peuple, loin de se passionner contre les torys pour les whigs, n'aimait pas le nouveau gouvernement; il témoignait au contraire par des émeutes aussi stériles que tumultueuses combien le roi étranger, que ses maîtres lui avaient imposé, lui était antipathique, quels regrets profonds il nourrissait pour la dynastie nationale des Stuarts. Ainsi à Londres, il fut impossible de célébrer l'anniversaire de la naissance de Georges Ier, tandis que l'anniversaire de la naissance de Jacques III fut fêté par les témoignages de la joie la plus folle. De même les communes ayant, sur le rapport de Robert Walpole, porté un bill de haute trahison contre Bolingbroke, Oxford, le duc d'Ormond, etc., pour avoir fait la paix d'Utrecht [1], le peuple qui croyait ces seigneurs persécutés, à cause de leurs projets pour le rétablissement des Stuarts, fit une nouvelle émeute en leur faveur [2]. En même temps des troubles éclatèrent en Ecosse, où l'union était toujours détestée, où torys et jacobites travaillaient ensemble à faire une contre-révolution.

Le prétendant crut l'occasion venue de tenter la fortune : il fit passer des proclamations dans les trois royaumes, où il expliqua son inaction pendant les dernières années par les bonnes intentions de sa sœur qui lui étaient connues; il prit à son service Bolingbroke et d'Ormond, qui s'étaient enfuis en France; il demanda des secours à Louis XIV. Le vieux roi était irrité des prétentions outrageantes de Georges, qui voulait lui faire démolir

1. L'extrait suivant donnera une idée de l'esprit dans lequel était rédigé ce rapport. Il paraît qu'après la bataille de Denain, Torcy écrivit à Bolingbroke : « Que le roi était persuadé que l'avantage que ses troupes venaient de remporter ferait plaisir à la reine, parce que ce serait un motif pour surmonter l'obstination des ennemis de la paix. » Walpole cita cette lettre et ajouta : « Votre comité n'a pu lire sans indignation cette lettre d'un ministre de France, qui déclare au secrétaire d'état d'Angleterre que les victoires remportées sur les ennemis de la reine, sur ses bons alliés, doivent donner du plaisir ou de la satisfaction à S. M. ! »

2. A propos de ces émeutes, Walpole écrivait à Sunderland : « Si les assemblées séditieuses de quelques ivrognes sont capables, chaque dimanche, d'en imposer au gouvernement, à quelle opposition ne devons-nous pas nous attendre de la part du peuple, lorsqu'il nous verra conduire à l'échafaud les chefs et les favoris de la faction? Si notre entreprise manque, il faut se soumettre au joug que nous leur préparions; mais aussi si nous réussissons, c'en est fait de cet esprit de jacobitisme qui nous a donné tant d'inquiétude. On a ordonné aux gardes de se tenir prêtes, mais obéiront-elles à l'ordre d'employer leurs armes s'il faut le leur donner? Aussi je me range à l'opinion de ceux qui veulent qu'on ait l'appui des troupes étrangères. »

Mardick; il s'indignait des intrigues de l'ambassadeur anglais, lord Stairs, qui excitait, dit-on, le duc d'Orléans à faire une révolution de 1688 : il fournit donc à Jacques quelques subsides secrets pour faire un petit armement, en lui promettant de le soutenir avec toutes ses forces, s'il obtenait quelque succès. La nouvelle des préparatifs du prétendant se répandit bientôt en Angleterre : Georges et les whigs en furent consternés; le parlement fit un bill contre les attroupements, par lequel tout rassemblement de douze personnes était réputé séditieux et devait être dispersé par la force; on suspendit l'*habeas corpus*, on mit à prix la tête du prétendant, on demanda six mille auxiliaires à la Hollande, on déclara que les fermiers qui, excités à la révolte par leurs maîtres, refuseraient de les suivre, auraient la propriété des biens qu'ils avaient à ferme; on dressa des listes de suspects lesquels durent fournir caution ou être emprisonnés, etc.

Ces mesures odieuses n'auraient pas probablement sauvé Georges et sa faction, si Louis XIV n'était venu à mourir. Ce fut la ruine des espérances du prétendant. Il se fit alors dans la politique du gouvernement français un grand changement qui a consolidé la maison de Hanovre, fondé, mieux que le traité d'Utrecht, la puissance de l'Angleterre, commencé la décadence de la France. La politique si grande et si nationale de Louis XIV fut abandonnée par le duc d'Orléans pour une politique d'égoïsme et de trahison où la France, ses intérêts, sa dignité, son avenir furent livrés à l'Angleterre dans le but unique d'abord de donner au prince la régence, ensuite de lui assurer les voies au trône, si Louis XV mourait. Le digne entremetteur de ce grand crime fut l'infâme Dubois, qui recevait de l'Angleterre et de l'aveu du régent une pension de 500,000 livres; et ce fut Georges lui-même, fort habile en intrigues diplomatiques, qui mena cette affaire avec son ambassadeur, lord Stairs : « Leurs intérêts, disait celui-ci au duc d'Orléans, dont il était devenu le familier, leurs intérêts étaient communs, et deux usurpateurs, et aussi voisins, se devaient soutenir mutuellement, puisque tous deux étaient dans le même cas, Georges à l'égard du prétendant, le duc d'Orléans à l'égard du roi d'Espagne, si un enfant venait à manquer. »

Cependant les jacobites d'Ecosse avaient pris les armes et proclamé Jacques III. La mort de Louis XIV les inquiéta sans les décourager; des vaisseaux français leur avaient déjà apporté des armes; ils espéraient que le régent leur fournirait les secours promis par le feu roi; la révolte s'étendit même en Angleterre.

Mais leurs deux principaux corps d'armée furent battus, l'un à Preston, l'autre à Dumblaine. Le prétendant arriva trop tard; c'était d'ailleurs un prince sans talent, qui s'amusa à de vaines cérémonies et dégoûta de sa cause même ses partisans; abandonné par eux, il s'enfuit en France, et la rébellion se dissipa.

Cette guerre civile finit, comme toutes celles qui ont agité l'Angleterre, par des échafauds : car dans ce pays, et surtout depuis l'avénement des princes de Hanovre, les partis ne se pardonnent rien, et les vainqueurs sont sans pitié pour les vaincus. Le parlement et le roi se montrèrent implacables : trois lords furent décapités, vingt-deux chefs de la révolte fusillés, une partie des soldats pendue, le reste déporté aux colonies. A l'ombre de ces exécutions et de la terreur qu'elles répandirent, sous le prétexte de donner à la dynastie nouvelle des fondements inébranlables, le ministère fit passer un bill qui étendait la durée des parlements de trois à sept années. Ce grand changement affermit entre les mains de l'aristocratie territoriale tous les pouvoirs; il donna au gouvernement de la fixité, des traditions sûres, et surtout la force nécessaire pour comprimer toutes les tentatives démocratiques.

2. *Achat de Brême et Verden. Triple alliance. Guerre contre l'Espagne. Quadruple alliance.* — Pendant que ces événements se passaient, Georges, toujours attentif à ses intérêts privés, doublait ses Etats héréditaires par l'acquisition frauduleuse des duchés de Brême et de Verden. Ces duchés appartenaient à la Suède depuis les traités de Westphalie, mais le roi de Danemarck s'en était emparé pendant les désastres de Charles XII; il s'en trouva embarrassé, quand le vaincu de Pultawa se disposa à revenir dans ses Etats, et il les vendit 600,000 l. st. à l'électeur de Hanovre, qui consentit à faire cet étrange marché, dans l'espoir que l'Angleterre l'aiderait à défendre son usurpation, à cause de la porte qu'elle ouvrait en Allemagne aux marchandises britanniques. Charles XII réclama les duchés : il fut saisi d'une juste indignation quand Georges repoussa sa demande, et envoya même une escadre anglaise dans la Baltique pour aider contre lui les Danois et les Prussiens. Il lui déclara la guerre, menaça de faire invasion en Angleterre, lia des intrigues avec le prétendant et les jacobites, enfin unit ses projets de vengeance à ceux que nourrissait Philippe V et son ministre Alberoni.

La paix d'Utrecht n'avait pas terminé les différends relatifs à la succession de la monarchie espagnole. Philippe V, n'ayant

pas été reconnu comme roi d'Espagne par l'empereur Charles VI, avait gardé ses prétentions sur le Milanais, Naples et les Pays-Bas, et il était résolu à les faire valoir par la force. Comme l'Angleterre, garante du traité d'Utrecht, devait s'opposer de tous ses efforts à un tel dessein, Alberoni voulait occuper Georges dans son royaume en lui jetant sur les bras le prétendant et en faisant soutenir celui-ci par Charles XII. De plus, comme le duc d'Orléans refusait de seconder des projets si ambitieux, il voulait le dépouiller de la régence au profit de Philippe V, pour renouer l'union de la France avec l'Espagne. Georges et le régent, se trouvant menacés dans leurs intérêts communs, s'unirent intimement, et par les soins de Dubois, du général anglais Cadogan et du grand-pensionnaire Heinsius, une triple alliance fut formée entre la France, l'Angleterre et la Hollande, dans laquelle les intérêts de la France furent traîtreusement sacrifiés à l'intérêt de famille du duc d'Orléans. Georges et le régent s'engageaient à maintenir de tous leurs efforts la paix d'Utrecht, se garantissaient mutuellement leurs droits aux trônes d'Angleterre et de France, et stipulaient le nombre d'hommes et de vaisseaux qu'ils devaient mutuellement fournir dans le cas de l'invasion par l'Espagne d'un des deux royaumes. Ainsi pour une éventualité aussi douteuse que l'élévation au trône du duc d'Orléans, la France s'engageait à maintenir un traité que des revers inouïs l'avaient forcée de conclure, à soutenir une maison élevée contre elle et sa naturelle ennemie, à tourner ses armes contre l'Espagne dont l'union avec elle avait été achetée par tant de sang et de trésors. En récompense de tant de complaisance, de tant de dévouement pour son ennemie, il semble qu'elle devait s'attendre à des dédommagements : ce fut au contraire la France qui donna encore des avantages à l'Angleterre. Ainsi elle consentit à démolir Mardick, Mardick que Louis XIV avait fait construire pour remplacer Dunkerque, « Mardick, disaient les Anglais eux-mêmes, pour lequel la France aurait dû faire la guerre et non une ligue pour le détruire. » De plus, le régent s'engagea à chasser de France et même de Lorraine et d'Avignon le prétendant avec tous ses partisans jacobites ou torys. Enfin, Louis XV se contenta dans le traité du titre de roi très-chrétien, laissant à Georges celui de roi de France.

Ce traité est le seul vraiment ignominieux et entaché de trahison que la France ait subi pendant les deux siècles de la monarchie des Bourbons; il fait exception à leur système politique

si constamment dévoué à la grandeur du pays; il a été la cause première des embarras et des humiliations de la diplomatie plus malheureuse que malhabile du règne de Louis XV. Accueilli en France par la plus vive réprobation, il fut célébré en Angleterre comme une victoire, et, en effet, c'en était une et plus utile qu'Hochstett et Ramillies, car il mettait réellement la France sous l'influence anglaise comme l'Angleterre avait été jadis sous l'influence française; il enlevait l'Espagne à la France et laissait sa puissance coloniale à la merci de l'Angleterre; enfin, il disposait l'Europe dans un sens entièrement anglais. Aussi Georges reçut-il du parlement les plus pompeux éloges « pour avoir prévenu par ce traité les funestes conséquences du traité d'Utrecht, traité perfide et ignominieux; » on lui donna tous les subsides qu'il demanda; on consentit même à payer les troupes allemandes qui devaient défendre ses usurpations contre le roi de Suède.

Georges commença l'exécution du traité par une violation du droit des gens : il avait pris Brême et Verden, sur lesquels il n'avait pas l'ombre d'un droit, par un vol manifeste; il avait de plus envoyé une flotte dans la Baltique, sous le prétexte de protéger le commerce anglais, mais en réalité contre les Suédois; il était donc évidemment, par rapport à Charles XII, l'agresseur; néanmoins il parut s'étonner des menaces de ce prince, de ses liaisons avec le prétendant, de ses intelligences avec Alberoni, et il fit arrêter à Londres et à La Haye ses ambassadeurs, s'empara de leurs papiers et se plaignit à toute l'Europe des projets de son ennemi. En même temps il chercha par des intrigues diplomatiques et une agression odieuse à se faire un ami de l'empereur et à se débarrasser des projets de l'Espagne.

Le gouvernement anglais voyait avec une violente jalousie que, par le génie d'Alberoni, l'Espagne, en moins de cinq ans, avait merveilleusement rétabli sa marine, qu'on avait cru pour jamais ruinée; qu'elle préparait dans ses ports deux armements formidables; que loin d'ouvrir ses colonies au commerce britannique, elle en défendait les approches avec beaucoup de vigilance. Que la France vînt à sortir de la voie où le régent l'avait absurdément engagée, qu'elle unît ses vaisseaux à ceux de l'Espagne, et c'en était fait pour l'Angleterre de l'empire de la mer : il fallait donc mettre hâtivement à profit l'aveuglement du duc d'Orléans pour détruire la marine espagnole. En effet, une flotte considérable, commandée par l'amiral Byng, sortit des ports d'Angleterre et

pénétra dans la Méditerranée. Le roi d'Espagne demanda des explications sur la destination de cette flotte : il lui fut répondu qu'elle n'avait d'autre but que de protéger la neutralité de l'Italie. Alors il publia un manifeste où il déclarait s'en rapporter pour sa querelle avec l'empereur à l'arbitrage de l'Angleterre. Georges répondit à cet acte de confiance en faisant avec le régent un nouveau traité pour garantir à l'empereur Naples, Milan et les Pays-Bas, lui donner la Sicile en échange de la Sardaigne qui fut cédée au duc de Savoie, et lui faire promettre l'investiture des duchés de Parme et de Toscane en faveur d'un fils de Philippe V. Ainsi, sous le prétexte d'une médiation amicale, les deux princes arrangeaient à leur gré le midi de l'Europe, et la France, cinq ans après une guerre qui avait pour but de mettre l'Italie sous son influence, garantissait la possession de cette péninsule à la maison d'Autriche. Ce traité fut encore l'œuvre de Dubois : il en fut récompensé par le portefeuille des affaires étrangères que lui donna le duc d'Orléans à la sollicitation du roi d'Angleterre ; aussi remercia-t-il humblement Georges de la place dont le régent l'avait honoré. « Je souhaite avec passion, lui dit-il, d'en faire usage pour le service de Sa Majesté britannique dont les intérêts me seront toujours sacrés. »

Charles VI et Philippe V furent invités à adhérer au traité. Charles le fit, Philippe refusa : il commença même l'exécution de ses projets contre son ennemi. Une escadre espagnole débarqua six mille hommes en Sardaigne et s'en empara ; une flotte de trois cent soixante voiles, dont vingt-sept vaisseaux de guerre et portant trente-trois mille hommes, débarqua en Sicile et conquit cette île presque sans combat. Georges déclara au roi d'Espagne que s'il ne retirait ses troupes de la Sicile, il donnerait l'ordre à sa flotte de défendre par la force les Etats de l'empereur en Italie. Philippe répondit fièrement qu'aucune puissance n'avait rien à voir dans sa querelle avec Charles VI ; qu'il ne pouvait croire que, sous le masque d'une médiation, l'Angleterre voulût se livrer à une agression odieuse contre une puissance avec laquelle elle était en pleine paix ; que d'ailleurs la France ne serait pas assez insensée pour le laisser faire et le souffrir.

Mais le gouvernement britannique n'a jamais reculé devant un attentat au droit des gens, quand il s'agit de l'empire de la mer. Par ses ordres, Byng attaqua à l'improviste la flotte espagnole, en vue de Syracuse, la battit complétement, lui prit ou brûla vingt-trois vaisseaux. A cette nouvelle, Alberoni s'écria : « C'est une

action déshonorante pour le nom anglais. Le ministère britannique a défendu la prétendue neutralité de l'Italie, non par une médiation amicale, mais par la violence et la mauvaise foi. » A cette protestation Georges répondit par un discours au parlement, où il dissimulait mal l'envie et la cupidité qui avaient inspiré l'agression brutale de l'Angleterre. Selon lui, la cour d'Espagne avait rejeté les propositions les plus favorables, et rompu brusquement toutes les conditions qui assuraient le commerce britannique. Pour maintenir la foi des traités, pour protéger et défendre le négoce de ses sujets, il avait été contraint d'opposer les forces navales de l'Angleterre aux progrès des Espagnols ; mais malgré le succès des armes de la Grande-Bretagne, la cour de Madrid venait de donner des ordres dans ses ports et dans ses colonies pour envoyer des corsaires contre les bâtiments anglais. « Je me flatte, dit-il en finissant, que le parlement me donnera les moyens de venger l'Angleterre ; et *j'ose lui promettre que mon frère, le régent de France, y concourra par les mesures les plus vigoureuses.* »

Les ministres enchérirent sur ces paroles du monarque, en déclarant « qu'il fallait arrêter l'accroissement que prenait la puissance navale de l'Espagne, ou se résoudre à perdre l'empire des mers, dans le cas où la France viendrait à abandonner l'alliance de l'Angleterre pour celle de l'Espagne. » Georges déclara la guerre à Philippe V, et *son bon frère*, le régent de France, dont le sens moral était perverti par les débauches, s'empressa de l'imiter [2 janvier 1719]. Alors Alberoni ne ménagea plus rien ; il avait déjà ordonné à l'ambassadeur d'Espagne à Paris de mettre le feu aux mines, c'est-à-dire de faire éclater la conspiration qui devait renverser le régent ; il prépara maintenant un armement de vingt-quatre voiles, pour jeter le prétendant en Angleterre, et il en donna le commandement au duc d'Ormond. Le régent avertit Georges du projet d'expédition, et lui offrit vingt bataillons pour la défense de l'Angleterre. Mais la conspiration de France échoua ; la flotte du prétendant fut à demi détruite par une tempête, et les Anglais en brûlèrent les débris à Vigo.

Anéantir la marine espagnole était le but unique du gouvernement britannique. Georges n'épargna rien pour y parvenir, et son allié l'y aida avec une générosité qui tenait de la démence. Byng détruisit les restes de la flotte battue à Syracuse ; une armée autrichienne, soldée par la France, fut amenée en Sicile sur des vaisseaux anglais, et chassa les Espagnols. Le maréchal de

Berwick passa les Pyrénées avec une armée, qui prit Fontarabie et Saint-Sébastien, pendant que les escadres françaises brûlaient les chantiers et les vaisseaux espagnols, « afin, écrivait Berwick au régent, que le gouvernement de l'Angleterre puisse faire voir au parlement qu'on n'a rien négligé pour diminuer la marine d'Espagne. »

Une guerre si odieuse ne pouvait durer plus longtemps. La France en était indignée, et la flétrissait justement du nom de guerre civile. En Angleterre, la conduite du gouvernement éprouvait une vive opposition, et l'opinion vulgaire était que Georges se servait des vaisseaux et des richesses du royaume dans l'intérêt de ses états d'Allemagne. Enfin Philippe V, découragé, adhéra à la quadruple alliance; mais ce fut sous la condition expresse qu'on lui rendrait Gibraltar et Minorque. Quand le traité fut signé, Georges nia qu'il eût fait cette promesse. Il s'ensuivit une longue discussion entre les deux rois, qui retarda la paix pendant deux ans. A la fin Philippe renonça formellement à Gibraltar et à Minorque, mais à condition que l'Angleterre procurerait à ses fils une partie des états d'Italie.

Cependant Charles XII était mort, et les Danois, les Prussiens, les Russes, les Hanovriens s'efforçaient de démembrer la Suède. Georges, voulant s'assurer l'acquisition de Brême et de Verden, offrit au régent d'interposer la médiation de l'Angleterre et de la France dans les affaires du Nord, sous condition que la Suède lui abandonnerait les deux duchés. Le régent y consentit; mais il fut encore la dupe de son allié : ce furent les millions et les menaces de la France qui forcèrent le Danemarck et la Prusse à faire la paix. Georges, qui devait contraindre les Russes à poser les armes, retira sa flotte de la Baltique, et abandonna ainsi la Suède à la fureur des Russes, qui détruisirent quatorze cents villes ou villages, avec toute la population. Un cri d'horreur s'éleva par toute l'Europe. La flotte anglaise rentra dans la Baltique; mais la Suède n'obtint la paix qu'en se dépouillant au profit des Russes de quatre provinces [1724].

3. *Débats du parlement. — Projet de limitation de la pairie.* — Le parlement britannique ne prit qu'une médiocre part à ces événements : il se fiait à l'habileté diplomatique du roi, et il savait que si Georges travaillait à ses intérêts d'électeur, ce n'était pas au détriment de l'Angleterre. Le gouvernement aristocratique s'affermissait; la chambre des communes devenait de plus en plus une annexe de la chambre des pairs, au profit des cadets de la no-

blesse; et l'on y achetait une place ouvertement et comme si c'eût été une marchandise. On fit même à cette époque une tentative remarquable pour éterniser le pouvoir aux mains de ceux qui le possédaient, mais qui fut repoussée par le bon sens et les mœurs nationales, car elle aurait eu l'effet tout contraire à celui qu'attendaient ses auteurs. Il fut proposé de limiter le nombre des pairs, et d'interdire au roi d'en nommer de nouveaux, à moins d'extinction des familles qui étaient alors en possession de la pairie. Le nombre des pairs était de cinquante-neuf à l'avénement de Jacques Ier, qui en créa soixante-deux; Charles Ier en créa cinquante-neuf; Charles II soixante-quatre; Jacques II huit; Guillaume trente; Anne trente; Georges Ier vingt; total, trois cent trente; mais les extinctions avaient réduit ce nombre à cent quatre-vingt-six. C'étaient ces cent quatre-vingt-six pairs, presque tous créés par les Stuarts ou par la révolution de 1688, qui voulaient immobiliser en eux le pouvoir, et en enlevant ainsi à la royauté la plus importante de ses prérogatives, rendre le gouvernement entièrement oligarchique. La pensée venait des whigs, qui espéraient éloigner à jamais les torys du ministère et des grandes charges de l'état; mais une telle innovation était contraire à l'essence même de la société anglaise, et elle aurait donné à l'aristocratie britannique le sort de l'aristocratie vénitienne. La pairie était populaire, parce qu'elle était accessible à tous. La bourgeoisie se résignait facilement à n'être rien dans le gouvernement, à ne pas désirer de pouvoir pour elle-même, parce qu'elle savait que les rangs des privilégiés ne lui étaient pas fermés, qu'elle pouvait arriver à la chambre basse avec de l'argent, à la chambre haute avec de l'argent et des services; que la noblesse était le prix de la fortune et du talent, quelquefois même du talent seul, car l'on avait vu souvent les patriciens prendre sous leur tutelle quelque plébéien éloquent, et lui acheter un siége à la chambre des communes, d'où bientôt il parvenait au ministère et à la pairie. C'était là ce qui faisait la force du gouvernement britannique, la grandeur de l'aristocratie; c'était là ce qui la rendait perpétuellement ferme et vigoureuse; elle s'assimilait tout ce qu'il y avait de sang puissant et généreux dans les classes inférieures. Le bill de limitation de la pairie fut adopté par les lords; mais bien que le roi eût déclaré qu'il adhérait à ce grand changement, qui devait consolider la constitution, il fut repoussé par la chambre des communes, que dirigeait Robert Walpole.

Les autres affaires qui occupèrent le parlement n'eurent pas

d'autre but que de consolider le gouvernement entre les mains des whigs, à l'exclusion des autres partis ; ce furent des lois de restrictions, d'exceptions, de proscriptions, des lois de circonstances et sans caractère général. Ainsi un bill compléta l'asservissement de l'Irlande, en déclarant que son parlement, quoique entièrement composé de protestants nommés par l'aristocratie britannique, était entièrement subordonné au parlement anglais, dont les statuts avaient nécessairement force de loi en Irlande. Ainsi, sous le prétexte d'une nouvelle conspiration de jacobites, on soumit les catholiques à de nouvelles persécutions ; on les obligea à déclarer l'état de leur fortune ; on leva 100,000 liv. sur leurs biens, etc. Ainsi on porta des peines très-sévères contre les blasphémateurs, ceux qui écriraient contre la divinité de Jésus-Christ ou les dogmes de la Trinité, ceux mêmes des dissidents qui refuseraient de reconnaître ces deux points fondamentaux de la religion, etc. Avec le fantôme du papisme, le gouvernement obtenait tout du parlement : les pouvoirs affectaient un grand zèle religieux, et n'avaient à la bouche que des anathèmes contre les abominations des catholiques ; et cependant les mœurs des classes élevées étaient débauchées, impies, dégoûtantes de cupidité. C'est ce qui apparut scandaleusement dans l'affaire de Blunt, affaire d'agiotage contemporaine et imitée du système de Law.

4. *Affaire de la Compagnie du Sud.* — En 1717, la dette se montait à 47,268,883 l. sterling, dont deux tiers en créances rachetables, un tiers en annuités non rachetables. Le gouvernement résolut de réduire l'intérêt de 6, à 5 p. 100, et il offrit le remboursement aux créanciers qui refuseraient cette réduction. Aucun remboursement ne fut demandé, et l'opération se fit sans secousse et sans murmure. Mais la réduction n'avait pu s'opérer que sur les rentes rachetables, et l'on cherchait les moyens de la faire subir aux annuités, lorsque le directeur de la compagnie du Sud, nommé Blunt, proposa au parlement de donner au trésor une prime de 7 millions et demi, moyennant qu'il fût autorisé à racheter toute la dette de l'état des mains des créanciers ; il n'exigeait pour les créances qu'il aurait ainsi acquises que des rentes à 5 p. 100 pendant six ans, et ensuite à 4 p. 100 jusqu'à ce que le gouvernement fût en mesure de racheter le capital. Des conditions si étrangement favorables semblaient cacher quelque grande friponnerie. Le parlement, poussé par le ministère et par plusieurs de ses membres, qui étaient complices de Blunt, ne s'en inquiéta pas, et donna la permission demandée, en autorisant la

compagnie à accroître son capital et à lever des souscriptions par telle voie qu'il lui plairait. C'était là tout le but et le secret de l'opération. La promesse d'énormes dividendes et des ruses de bourse firent affluer les souscriptions. Les actions de la compagnie doublèrent, quadruplèrent, décuplèrent de valeur : alors se reproduisirent tous les scandales qu'on venait de voir en France dans le système de Law ; mais ce système était celui d'un homme de génie, qui voulait fonder le crédit public et éteindre la dette nationale en France ; il était basé sur des réalités, et la crédulité des Français avait pour excuse leur inexpérience en matière de finances. L'affaire de Blunt ne fut qu'un grand et absurde vol, où les Anglais, malgré leurs habitudes de crédit, leurs éminentes et solides qualités commerciales, montrèrent un engouement poussé jusqu'à la folie. Roi, princes, ministres, pairs, évêques, députés, tout le monde trempa dans ce tripotage, où il n'y eut définitivement que les petits capitalistes qui furent dupés. La cupidité éveillée enfanta une multitude de projets plus charlataniques, plus absurdes, plus improbes les uns que les autres ; mais la compagnie s'alarma de cette concurrence en fait de friponnerie : elle voulut l'arrêter, en obtenant des prohibitions contre les entreprises nouvelles. Alors son discrédit commença ; rien ne put en arrêter le rapide progrès, et après un bouleversement de toutes les fortunes, il fallut recourir au parlement pour empêcher une banqueroute. Les communes se montrèrent très-irritées contre Blunt et ses complices ; mais quand elles voulurent fouiller dans ce mystère d'iniquités, elles trouvèrent tant de grands personnages compromis, qu'elles s'arrêtèrent. Cependant les directeurs de la compagnie furent emprisonnés, plusieurs députés chassés, deux ministres et un grand nombre de fonctionnaires destitués. Enfin le génie financier de Robert Walpole, qui prit les fonctions de chancelier de l'échiquier, arrangea l'affaire : il fit remettre à la compagnie du Sud 5,000,000 sur les sept qu'elle devait verser ; il prit sur ses biens confisqués et ses bénéfices antérieurs 7,000,000, pour indemniser ceux qui avaient le plus souffert du désastre ; il fit accepter 18,000,000 des actions de cette compagnie par la banque et la compagnie des Indes. La compagnie du Sud fut sauvée, et le crédit public se releva bientôt de cet ébranlement.

5. *Traités de Vienne et de Hanovre. — Congrès de Soissons. Mort de Georges Ier.* — Cependant Georges continuait les menées diplomatiques par lesquelles il cherchait, comme Guillaume III, à jouer le rôle d'arbitre du continent, et il y trouvait

l'appui du gouvernement français. Dubois et le duc d'Orléans étaient morts, et les regrets que leur donnèrent les ministres et le roi de la Grande-Bretagne, les éloges que les historiens anglais firent de leurs talents, de leur caractère, de leur amitié pour l'Angleterre, sont la digne récompense, la juste flétrissure de ces deux personnages si funestes à leur pays. Le chemin était tracé; aussi le successeur du duc d'Orléans, le duc de Bourbon, suivit-il ses errements ! Il était inspiré par sa maîtresse, la marquise de Prie, qui avait hérité de la pension anglaise de Dubois. La France était tellement dévoyée de sa politique, et l'Angleterre avait pris sur elle un tel ascendant, que Fleury, plus habile et plus national que ses prédécesseurs, persista dans l'alliance anglaise; il s'était même lié d'amitié avec l'ambassadeur britannique Horace Walpole, frère du ministre Robert, qui dominait alors les conseils de Georges. Mais encore bien que pour rendre durable une alliance qu'il regardait comme le gage de la paix du monde, il se montrât complaisant envers l'Angleterre jusqu'à laisser dépérir la marine française, en plusieurs circonstances il sut tirer parti de son alliance dans l'intérêt de l'Europe comme dans l'intérêt de la France.

Les différends de l'Espagne avec l'Autriche n'étaient pas terminés; la France et l'Angleterre avaient interposé leur médiation; un congrès était assemblé à Cambray, et l'on désespérait d'accorder les deux ennemies lorsque tout à coup elles se rapprochèrent jusqu'à former, par le traité de Vienne, une alliance offensive et défensive [1725, 30 avril]. Par ce traité, Charles VI et Philippe V abandonnaient mutuellement leurs prétentions; celui-ci reconnaissait la pragmatique sanction par laquelle l'empereur avait déclaré sa fille héritière de ses Etats; celui-là s'engageait à faire restituer à l'Espagne Gibraltar et Minorque, à donner Parme et la Toscane à un fils de Philippe; enfin des avantages étaient concédés par l'Espagne à une compagnie de commerce que l'Autriche établissait à Ostende. La Prusse et la Russie adhérèrent à ce traité. Georges en fut très-alarmé : il se voyait menacé dans le Hanovre par l'empereur, et en Angleterre par une guerre maritime et la compagnie d'Ostende; il recourut à la France et parvint à signer avec elle, à Hanovre, un traité offensif et défensif [3 sept. 1725], auquel adhérèrent la Hollande, la Suède et le Danemark; puis il dénonça au parlement le traité de Vienne comme ayant pour but de rétablir le prétendant, de faire perdre à l'Angleterre ses possessions dans la Méditerranée, de ruiner son commerce par la compagnie d'Ostende. L'établisse-

ment de cette compagnie était une usurpation sur les droits incontestables de l'Angleterre; Ostende était un autre Dunkerque qui devait inquiéter la Tamise. Des troupes, des subsides, des vaisseaux lui furent donnés. Aussitôt, sans déclaration de guerre, il mit trois flottes en mer, l'une qui inquiéta toutes les côtes d'Espagne, l'autre qui courut en Amérique pour enlever les galions et qui échoua dans cet acte de piraterie, la troisième qui s'en alla dans la Baltique et bloqua la flotte russe à Cronstadt. Le roi d'Espagne répondit à cette agression par le siége de Gibraltar, et l'empereur se disposa à envahir le Hanovre. Toute l'Europe était dans la plus grande agitation, et l'on se croyait à la veille d'une guerre universelle, quand la sagesse de Fleury amena une pacification générale. Le vieux cardinal regardait l'alliance anglaise comme utile à la France, qui avait besoin de la paix pour rétablir ses finances; mais il n'était nullement disposé à renouveler pour elle la guerre civile qu'avait faite le régent; il interposa sa médiation, et en obtenant la suspension des hostilités, il eut la précaution et l'habileté de ranimer l'alliance de famille avec l'Espagne. Un congrès s'assembla à Soissons; mais avant qu'il eût donné aucun résultat, Georges Ier mourut, et son fils Georges II fut proclamé sans résistance [1727].

CHAPITRE QUATRIÈME.

Georges II. — Guerre de la succession d'Autriche. — Paix d'Aix-la-Chapelle.

1727-1748.

1. *Ministère de Walpole.—Guerre pour la succession de Pologne. — Rupture avec l'Espagne.* — Les premières années du règne de Georges II sont peu fertiles en événements. Les séances d'un parlement servile où, dès la première session, on prodigue au roi hanovrien le titre de père de la patrie, où l'on ne s'occupe que d'affaires mesquines, où pas une idée grande ne se fait jour; des discussions oiseuses entre deux partis qui ne diffèrent ni d'opinion, ni de but, ni de moyens, et qui ne sont animés que de passions égoïstes et d'ambitions vulgaires; les actes d'un ministère qui fait hautement de la corruption, de la vénalité, de l'amour de l'argent, ses moyens ordinaires de gouvernement; les

discours ou les voyages d'un roi assez indifférent sur sa prérogative, parce qu'il se regarde comme un étranger qui se sert de ses fonctions royales pour ses intérêts privés, une société dépravée par le luxe, la débauche, la servilité, l'égoïsme, et dissimulant tous ses vices sous des formes hypocrites, un gouvernement armé de continuelles proscriptions contre les catholiques et les dissidents, c'est-à-dire contre la moitié de la population des trois royaumes, et ses membres poussant le rationalisme protestant jusqu'à son dernier terme, la négation même de la religion. Quant au peuple, à sa condition, à ses sentiments, à ses misères, il n'en est question que dans quelques émeutes causées par les impôts, et dont les seigneurs et le gouvernement ne prennent pas la moindre inquiétude.

L'augmentation des taxes fut la grande affaire du ministre Walpole, qui, pendant vingt et un ans de paix, maintint tous les subsides votés pendant la guerre, et sous l'administration duquel le parlement n'eut sur les dépenses publiques qu'un contrôle illusoire. Ainsi un fonds d'amortissement avait été créé sous le règne précédent, pour éteindre progressivement la dette; Walpole employa ce fonds pour les dépenses ordinaires. Une liste civile de près d'un million avait été votée au commencement du règne de Georges II; Walpole n'en demanda pas moins tous les ans le payement des dettes du roi. Mais tout cela était insuffisant avec un ministre qui faisait taire toute opposition avec de l'argent, et la propriété refusant de subir de nouveaux impôts, Walpole présenta le bill de l'accise, par lequel il frappait de droits énormes les objets de consommation journaliers; pour le faire adopter, il donna à entendre au parlement qu'on pourrait abolir entièrement l'impôt foncier. Mais de violentes émeutes éclatèrent à Londres, et les ennemis du ministre s'en servirent pour l'attaquer; Walpole les réduisit au silence en leur demandant ce qu'il y avait de commun entre des gentilshommes comme eux et la *stupide canaille* qui vociférait aux portes du parlement. Cependant, voyant son pouvoir ébranlé, il retira le bill. L'opposition n'en continua pas moins ses attaques, et elle demanda que les parlements redevinssent triennaux. « Les parlements triennaux, dit Walpole, se rapprochent trop de la forme du gouvernement démocratique, le pire des gouvernements, celui qui met l'administration à la merci de la partie infime de la nation. » Et la septennalité fut maintenue.

Georges II avait déclaré, à son avénement, qu'il persistait dans le système politique de son père; et Fleury lui avait écrit que

« tant que l'Angleterre et la France auraient des intérêts communs et seraient intimement unies, aucune puissance de l'Europe ne prévaudrait sur elles. » Mais le congrès de Soissons se traînait dans des discussions interminables, quand l'Espagne, abandonnant son alliance avec l'Autriche, consentit à faire la paix avec l'Angleterre et la France par le traité de Séville, sous la condition que don Carlos, fils de Philippe V, hériterait des duchés de Parme et de Plaisance, à la mort du dernier Farnèse. L'empereur, irrité de cette convention, fit occuper les deux duchés et s'apprêta à la guerre; mais la France et l'Angleterre intervinrent; elles consentirent à reconnaître la pragmatique-sanction, et Charles VI abandonna les duchés sur lesquels don Carlos régna sans obstacle [16 mars 1731].

Après tous ces traités sans portée comme sans avenir, une guerre sérieuse éclata pour la succession au trône de Pologne [1733]. Fleury demanda l'assistance de son allié pour protéger ce royaume contre l'ambition de l'Autriche et de la Russie qui tendaient déjà à le démembrer. Mais Walpole, dont le pouvoir était menacé par une opposition violente, refusa d'intervenir dans la querelle, sous prétexte que l'Angleterre n'y avait pas d'intérêt immédiat, et devait ménager l'Autriche et la Russie. D'un autre côté, l'empereur voulut l'entraîner dans son alliance : il refusa, et offrit seulement sa médiation; enfin, de peur que la France, en portant la guerre dans les Pays-Bas, ne le forçât de prendre les armes, il fit stipuler que cette contrée serait considérée comme neutre.

Une telle politique était tout à fait contraire aux intérêts de l'Angleterre. Fleury en profita, et, grâce à l'immobilité de son allié, il signa avec l'Autriche le traité de Vienne par lequel la Lorraine était assurée à la France, et les royaumes de Naples et de Sicile donnés à un fils de Philippe V [1735]. Ainsi l'habileté de Fleury avait détourné l'alliance anglaise de ses mauvais effets, et donnait à la France la position que Louis XIV ambitionnait pour elle : la maison de Bourbon dominait l'Espagne et une partie de l'Italie. Aussi le traité de Vienne fut-il accueilli par de violents murmures en Angleterre; on accusa Walpole d'avoir laissé dépouiller l'alliée naturelle de la Grande-Bretagne pour agrandir son ennemie; l'alliance avec la France, tant vantée précédemment, fut maintenant l'objet de la plus vive réprobation : l'occasion se présenta bientôt de la rompre.

Nous avons vu que la paix d'Utrecht avait été amèrement blâmée en Angleterre, parce qu'elle ne lui avait donné de ce grand

empire d'Amérique, si riche et tant envié, que le droit de l'approvisionner de nègres et d'y envoyer annuellement un seul vaisseau. Aussi le commerce britannique ne cessait-il de regarder avec des yeux de convoitise la puissance coloniale de l'Espagne; il faisait de secrets et continuels efforts pour s'ouvrir une porte dans ces marchés si vastes, si nombreux, si abondants; il se plaignait sans cesse des prohibitions et de la vigilance que le gouvernement espagnol opposait à ses empiétements, comme d'une atteinte à la liberté des mers; il était parvenu, au moyen du vaisseau annuel qu'on lui avait concédé, à établir sur les côtes d'Amérique un négoce de contrebande très-actif et très-fructueux.

L'Espagne voulut faire cesser ce trafic : ses garde-côtes arrêtèrent et visitèrent les bâtiments anglais; ils commirent même sur eux des déprédations et des cruautés. Les Anglais se récrièrent contre ces violences; et le parlement fut entouré par une foule de marchands et de matelots qui demandaient la mer libre ou la guerre. Walpole persista dans son système pacifique; il négocia avec l'Espagne et la fit consentir à un accommodement avantageux pour l'Angleterre [1739]. Mais c'était le partage du commerce de l'Amérique, c'était le pillage des colonies espagnoles qu'il fallait aux marins et aux marchands anglais. La convention avec l'Espagne éprouva la plus vive opposition dans le parlement: « Sommes-nous encore une nation, s'écria un homme qui commençait alors sa carrière d'homme d'état, William Pitt, sommes-nous un parlement anglais, si ayant dans nos ports plus de vaisseaux que n'en ont toutes les autres nations de l'Europe, si ayant deux millions d'âmes dans nos colonies d'Amérique, nous en sommes réduits à recevoir de l'Espagne un traité aussi déshonorant? Cette convention n'est autre chose que la stipulation de l'ignominie nationale, qu'un expédient illusoire pour tromper le ressentiment de la nation, qu'une trêve sans suspension d'hostilités de la part de l'Espagne, qu'un abandon des droits et du commerce de l'Angleterre à la merci de notre ennemie. Les plaintes universelles de nos marchands l'ont condamnée; que la faute en retombe sur la tête de celui qui l'a conseillée ! » Cependant le parlement, vendu au ministère, approuva la convention; mais déjà une foule de corsaires s'étaient mis en mer, la nation entière demandait la guerre; Walpole fut obligé d'envoyer deux flottes dans la Méditerranée et dans les Indes; et bientôt après il demanda à l'Espagne la reconnaissance expresse de toutes les prétentions de l'Angleterre et l'abolition du droit de visite à per-

pétuité. Philippe V refusa ; et malgré les efforts de la France qui offrit sa médiation, malgré ses menaces de secourir l'Espagne, la guerre fut déclarée [23 oct. 1739].

2. *Guerre pour la succession d'Autriche. — Chute de Walpole.* — Le parlement vota avec empressement des subsides, des vaisseaux, des hommes; il autorisa le ministère à prendre à sa solde trente mille auxiliaires allemands ; il rendit un bill « pour équiper les flottes de Sa Majesté par une méthode meilleure et plus expéditive ; » et cette méthode consistait à faire rechercher de nuit comme de jour tous les gens de mer, à les arrêter pour servir sur les vaisseaux du roi et à donner des primes aux perquisiteurs chargés de cette chasse aux hommes. Mais les premiers événements de la guerre ne répondirent pas aux espérances des Anglais. Une flotte de cinquante-huit vaisseaux et frégates portant quinze mille soldats et douze mille matelots et commandée par l'amiral Vernon partit pour l'Amérique, et s'empara de Porto-Bello ; mais elle échoua honteusement à Cuba et devant Carthagène, et revint entièrement ruinée. Une autre flotte commandée par Haddock et qui croisait sur les côtes d'Espagne , s'enfuit devant une flotte espagnole, parce que des vaisseaux français ayant rejoint cette flotte, le commandant déclara à l'amiral anglais que, bien que la paix existât entre leurs deux gouvernements, il était résolu à défendre le pavillon du roi d'Espagne. Les corsaires espagnols enlevèrent en peu de mois au commerce anglais plus de quatre cents navires. Enfin le cardinal Fleury se prépara à secourir efficacement l'Espagne ; il ordonna de rétablir Dunkerque et de fortifier Cherbourg. Une opposition violente se manifesta contre Walpole qui, disait-on, avait compromis l'honneur de la nation en négligeant de préparer la guerre contre l'Espagne : cent vaisseaux de guerre, cinquante-quatre mille marins, cinq millions de subsides, n'avaient valu à l'Angleterre que des défaites.

La mort de Charles VI rendit la guerre générale [1740]. Plusieurs princes refusèrent de reconnaître Marie-Thérèse comme héritière des états autrichiens, entre autres le roi de Prusse et l'électeur de Bavière. La France se laissa prendre au désir de démembrer les états autrichiens : elle signa avec la Bavière et l'Espagne un traité de partage auquel accédèrent les rois de Prusse, de Pologne, de Sardaigne avec la plupart des princes allemands ; l'électeur de Bavière devait être nommé empereur, et il aurait cédé à la France les Pays-Bas. Georges fut vivement alarmé d'une guerre qui

allait mettre en péril ses Etats électoraux : comme roi d'Angleterre, il offrit sa médiation, comme prince de Hanovre, il fit alliance avec Marie, lui envoya des subsides et prépara une armée de vingt-cinq mille hommes. Mais alors la France déclara « que le roi d'Angleterre ayant assemblé des troupes pour influencer l'élection à la couronne impériale, elle ferait marcher les siennes, comme garante des traités de Westphalie, pour assurer la liberté de l'élection. » A peine ces troupes furent-elles entrées dans la Westphalie, que Georges s'empressa de signer un traité de neutralité pour son électorat [27 sept. 1741].

L'Angleterre, toute occupée de sa guerre contre l'Espagne, se souciait peu de distraire ses forces dans une guerre continentale; mais quand elle vit Marie-Thérèse chassée de Vienne, sans alliés, menacée de ruine entière, quand elle vit la France imposant la loi et un empereur (Charles VII) à l'Allemagne, quand elle vit l'Espagne envoyant une armée à la conquête du Milanais, de Parme, de Plaisance, elle s'irrita de l'ambition de la maison de Bourbon, de ses prétentions à la domination de l'Europe, plus réelles sous Louis XV et Philippe V que sous Louis XIV : cette marine de l'Espagne dont elle avait cru faire si facilement sa proie, luttait avec avantage contre la sienne; les vaisseaux de la France allaient doubler sa force, et l'empire de la mer était perdu. Aussi l'aristocratie était pleine de fureur contre le ministre qui avait compromis l'honneur et les intérêts de l'Angleterre; les whigs eux-mêmes se prononcèrent contre lui, et des élections nouvelles ayant été faites, elles amenèrent une majorité hostile au ministère. Walpole donna sa démission et fut créé comte d'Oxford [11 fév. 1742] : car ces whigs plébéiens qui avaient manié les affaires du pays ne devaient pas retomber dans les classes populaires, et l'aristocratie ne les chassait du ministère que pour les admettre dans ses rangs. Au reste, Walpole se retira avec une immense fortune, qu'il avait acquise pendant son ministère par des jeux de bourse : « Ce qui était moins mal, » dit un historien anglais, « que ce qui avait été fait par ses prédécesseurs, lesquels avaient l'habitude de recevoir de l'argent des étrangers. »

3. *Bataille de Dettingen. — Succès maritimes de l'Angleterre.* — Le peuple qui attribuait tous ses maux à un homme, poussa des cris de joie et demanda la mise en accusation du ministre déchu. On lui donna cette vaine satisfaction : mais l'accusation adoptée par les communes fut rejetée par les lords. D'ailleurs le ministère nouveau fut encore composé de whigs; sa

conduite politique fut modelée sur celle du ministère précédent; il eut autant d'ennemis; et Pitt, qui était dévoré d'ambition, lui fit une guerre acharnée, en l'accusant d'être voué à l'étranger et de ne gouverner que par la corruption. Cependant le nouveau ministère, qui était dirigé par lord Carteret, poussa la guerre avec vigueur. Le parlement ayant voté tout l'argent et les hommes qu'on lui demanda, il envoya quarante mille Anglais, Hanovriens, Hessois, dans les Pays-Bas, des subsides à Marie-Thérèse, trois flottes dans la Méditerranée, et l'on chercha à reformer les coalitions contre la France. La diplomatie britannique fut si habile, qu'elle donna pour défenseurs à Marie les Etats généraux et le roi de Sardaigne, et que le roi de Prusse et l'électeur de Saxe firent la paix avec elle. En même temps les vaisseaux anglais forcèrent le roi de Naples à garder la neutralité, et causèrent de grands dommages au commerce de la France et de l'Espagne.

La défection des Prussiens et des Saxons fit éprouver des revers aux Français, qui furent obligés d'abandonner leurs conquêtes. Pour hâter ce mouvement de retraite, l'armée des Pays-Bas, commandée par Georges et lord Stairs, s'avança sur le Mein, et se laissa enfermer dans les défilés de Dettingen par une armée française que commandait le duc de Noailles. Elle devait y périr, sans la faute d'un officier français qui abandonna la garde des défilés et permit aux Anglais de s'avancer dans la plaine. La bataille s'engagea et fut indécise. Georges se hâta de revenir sur ses pas, en abandonnant ses blessés à la générosité française [27 juin 1743].

L'Allemagne ayant été évacuée par les Français, le traité de Worms fut conclu [2 sept. 1743] entre Georges, les Etats généraux, Marie-Thérèse et le roi de Sardaigne, pour enlever l'Italie aux Bourbons, ruiner Gênes, alliée de la France, etc. L'Angleterre, qui pensionnait déjà Marie-Thérèse, les Hanovriens, les Hessois, dut encore donner des subsides au roi de Piémont. Elle dut aussi protéger la Méditerranée, et elle envoya une flotte sous l'amiral Mathews, pour empêcher la flotte franco-espagnole de sortir de Toulon. Une bataille s'engagea : elle fut indécise; mais l'amiral anglais fut forcé de laisser la mer libre aux deux flottes alliées. Cet échec fit beaucoup de sensation en Angleterre, et Mathews fut disgracié.

La France répondit au traité de Worms par le traité de Francfort [7 avril 1744], conclu entre elle, Charles VII et les rois de Prusse et de Suède. L'Europe se trouva ainsi partagée en deux

camps : l'Angleterre et la France devinrent parties principales dans la lutte, et elles se déclarèrent la guerre.

Mais Charles VII mourut [20 janv. 1745]; son fils abandonna l'alliance française ; la cour de Versailles proposa un accommodement. Sur le refus de l'Angleterre, elle envoya une armée dans les Pays-Bas, qui battit complétement les Anglo-Hanovriens à la bataille de Fontenoy [10 mai] et conquit toute la Flandre. Mais le roi de Prusse abandonna à son tour l'alliance française; et Louis XV, qui ne cessait de proposer la paix, se trouva seule à combattre contre toute l'Europe.

C'était l'Angleterre qui poussait Marie-Thérèse à continuer la guerre ; c'était elle qui venait d'enlever à la France l'alliance de Frédéric, qui défendait les Pays-Bas par ses soldats, qui soudoyait presque toute l'Allemagne; mais, pour prix de tant d'efforts, elle commençait à atteindre son but, l'empire de la mer. Elle avait cent trente vaisseaux de ligne, cent batiments inférieurs, d'innombrables corsaires; et contre de telles forces, l'Espagne et la France n'avaient pas quatre-vingts vaisseaux de tout rang. Elle ravagea les colonies espagnoles, bombarda les ports des Génois, s'empara du cap Breton, possession qui devait laisser les Anglais sans rivaux à Terre-Neuve, et lui faisait espérer de chasser entièrement les Français de l'Amérique.

Cependant ces succès maritimes n'étaient pas assez éclatants pour effacer les revers que l'Angleterre éprouvait sur le continent; et la guerre excitait de violents murmures parmi le peuple et même dans le parlement. On disait ouvertement qu'elle était faite uniquement pour les intérêts électoraux de Georges II et le bon plaisir de son frère, le duc de Cumberland, général inepte, dont les manœuvres excitaient la risée de toute l'Europe militaire. On se plaignait des trésors dépensés pour agrandir Marie-Thérèse, donner quelques villes au roi de Sardaigne, satisfaire au luxe du landgrave de Hesse et d'autres princes allemands. Les torys voulurent profiter de ces dispositions pour renverser le ministère. Ils flattèrent l'opinion publique, exagérèrent le mécontentement national et semblèrent menacer le gouvernement d'une révolution. La cour de Versailles était complétement dupe du jeu des partis en Angleterre : elle se laissa prendre à ces déclamations de tribune et crut que l'occasion était venue d'essayer une invasion jacobite. Une armée se rassembla sur les côtes de la Picardie ; une flotte de vingt-cinq vaisseaux sortit de Brest ; le fils du prétendant, Charles-Edouard, se disposa à s'embarquer. A cette

menace, toutes les dissensions cessèrent dans le parlement, et l'aristocratie n'eut plus qu'un vote contre l'ennemi commnn. On fit sortir une flotte à la rencontre de la flotte française; on fortifia les côtes; on arma les milices; on renouvela toutes les lois de rigueur contre les catholiques; on fit venir six mille Hollandais; on porta un bill de haute trahison contre ceux qui correspondraient avec le prétendant, avec la clause que les effets de ce bill atteindraient la postérité des coupables. Mais la flotte française, au moment où elle rencontra la flotte anglaise, fut battue par une tempête et presque entièrement ruinée; le gouvernement français abandonna son projet d'invasion; mais Charles-Edouard résolut de tenter seul la fortune.

4. *Expédition de Charles-Edouard.* — Il emprunta un vaisseau à un armateur de Nantes, s'embarqua avec des armes et quelques amis [14 juillet 1745], aborda en Ecosse, réunit douze cents montagnards et proclama le roi son père, en tenant d'une main, dit-il lui-même, un acte d'amnistie pour tous ses ennemis, de l'autre main, la liberté de conscience. Il se mit en campagne. La surprise fut telle qu'Edimbourg lui ouvrit ses portes; et un corps anglais de quatre mille hommes s'étant avancé à Preston-Pans, fut mis en pleine déroute. Aussitôt Charles demanda des secours à la France et entra en Angleterre, et il fut accueilli par le peuple avec des acclamations. Il s'empara de Newcastle, de Manchester, de Derby et se trouva à trente lieues de Londres. A ces nouvelles, le gouvernement, plein de terreur, appela du continent les Hessois, les Hanovriens, tous ses stipendiés d'Allemagne; il couvrit la mer de vaisseaux pour arrêter les secours de France; il arma les milices, enrégimenta des volontaires, ouvrit des souscriptions. Le parlement vota quarante mille matelots, soixante mille soldats, sept millions de subsides. La noblesse montra une ardeur qui témoignait l'intérêt immense qu'elle avait dans la lutte : elle leva à ses frais quinze régiments et douze mille marins. La bourgeoisie suivit le mouvement de la noblesse, par crainte du papisme et de la férocité des Highlanders écossais. « Quant au peuple, dit Smollett, il attendait l'événement avec la plus parfaite indifférence. »

Cependant Charles, arrivé à Derby, et n'ayant reçu de la France que des promesses et des armes, s'arrêta : la division était dans son armée; ses partisans n'osaient se déclarer; deux corps de troupes allemandes filaient sur ses flancs pour lui fermer le retour en Ecosse. Il rentra dans ce pays, battit encore une

division anglaise à Falkirk ; mais enfin atteint par le duc de Cumberland à Culloden, il fut complétement défait [27 avril 1746]. Poursuivi en tous lieux et menacé de l'échafaud, il erra pendant cinq mois dans les montagnes et les îles, et finit par s'échapper sur un bâtiment français. Ses partisans furent poursuivis avec une horrible atrocité ; on massacra les prisonniers, on fit périr trois cents chefs des montagnards sur l'échafaud ; on détruisit châteaux et chaumières. « On tirait sur les hommes, dit Smollett, comme sur des bêtes fauves. Les femmes étaient livrées à toute la brutalité du soldat ; après mille outrages, on les dépouillait ainsi que leurs enfants pour les laisser mourir de faim dans les bruyères. En peu de jours, il ne resta pas une seule cabane, un seul habitant dans une étendue de cinquante milles. » Les terres furent confisquées et annexées à la couronne. On implanta de force dans les hautes terres les lois, la langue, la race anglaise ; on enleva à ces vieux débris de la famille gallique leurs armes et leur organisation par tribus ; on leur imposa même le costume des Saxons vainqueurs. Voilà comment une dynastie étrangère, des stipendiés allemands, un parlement ennemi traitaient un pays libre ! Voilà quel fut pour l'Ecosse le résultat de l'union !

Les provinces d'Angleterre qu'avait traversées la révolte ne furent pas mieux traitées. Des jugements iniques, sans témoins et sans défenseurs, furent prononcés à Londres, à Manchester, à Derby ; de nombreuses exécutions les suivirent ; plus de trente navires chargés de prisonniers furent envoyés dans l'Amérique. Roi, ministres, parlement furent, comme de coutume, impitoyables ; une loi fut même rendue qui portait que tous les rebelles arrêtés seraient exécutés comme traîtres, sans forme de procès ; et cette loi reçut d'horribles applications pendant plus de dix années. Mais aussi la victoire du gouvernement hanovrien était complète ; car l'expédition de Charles-Edouard fut le dernier effort que tentèrent les Stuarts pour remonter sur le trône, et cette malheureuse famille rentra pour jamais dans l'obscurité de l'exil.

5. *Suite de la guerre. — L'Angleterre victorieuse sur mer, vaincue sur le continent. — Paix d'Aix-la-Chapelle.* — Ces exécutions augmentèrent le mécontentement causé par la guerre. On disait que l'Angleterre était la dupe de ses amis et de ses ennemis ; de ses amis, parce qu'elle payait un empereur, deux rois, trois électeurs, sept autres princes, ce qui élevait sa dépense annuelle à douze millions et sa dette à soixante-quatorze ; de

ses ennemis, parce que la France avait conquis les Pays-Bas et menaçait la Hollande, et que la marine anglaise si formidable ne pouvait mettre le commerce à l'abri des déprédations des corsaires espagnols et français. En effet, les marines des trois nations se faisaient à peu près des dommages égaux, et l'on ne peut estimer ceux de l'Angleterre, dans l'année 1746, à moins de quatre cents bâtiments marchands et de cent corsaires. Une tentative faite sur Lorient, entrepôt des navires et marchandises de la compagnie française des Indes, avait honteusement échoué. Enfin deux hommes de génie menaçaient la puissance naissante des Anglais dans l'Hindoustan, Labourdonnaye et Dupleix. Madras fut prise et incendiée, une escadre anglaise battue, et les autres possessions britanniques[1] seraient tombées au pouvoir des Français, sans les divisions qui éclatèrent entre leurs chefs. L'expédition du commodore Anson consola seule l'Angleterre de ses revers : après trois années de courses, où il dévasta les colonies espagnoles, il revint avec un riche butin qui fut porté en triomphe dans les rues de Londres.

Mais la France, au lieu de redoubler ses efforts sur la mer, ne voulant que mettre fin à une guerre qui n'avait plus de but pour elle, employa toutes ses forces sur le continent. Ses armées envahirent la Hollande où venait de s'effectuer une révolution qui, en rétablissant le stathoudérat héréditaire dans la maison de Nassau, avait mis complétement cette république sous la domination anglaise; elles gagnèrent sur les Anglo-Hollandais, commandés par le duc de Cumberland, la bataille de Lawfeld [2 juill. 1747], s'emparèrent de Berg-op-Zoom et assiégèrent Maëstricht. Mais ces avantages n'avaient d'autre résultat que de préparer les alliés à faire la paix, pendant que l'Angleterre obtint sur la mer des succès décisifs.

Une flotte de dix-sept vaisseaux, commandée par Anson et Warren, rencontra vers le cap Finistère une flotte française de six vaisseaux et six frégates qui escortait trente bâtiments marchands : les six vaisseaux s'exposèrent bravement au feu de tous

1. Ces possessions consistaient en quelques milles carrés de territoire acquis, à force de ruses et de bassesses, par une compagnie de marchands, lesquels payaient tribut au nizam ou vice-roi du Decan, et n'avaient pour défense que deux ou trois forts de boue et d'argile. Mais l'état d'anarchie et de faiblesse où était tombé l'empire des Mogols témoignait qu'il y avait là une grande conquête à faire pour les Européens : Dupleix l'avait vu, Clive le vit aussi; mais celui-ci fut soutenu par une compagnie audacieuse, entreprenante, qui comptait sur l'avenir; celui-là fut abandonné par une compagnie à petites vues, bassement intéressée et qui ne considérait que le présent.

les vaisseaux anglais pendant que le reste de la flotte continuait sa route; mais ils furent vaincus et pris; les Anglais capturèrent neuf des bâtiments marchands qui étaient chargés de richesses, et comme si le butin eût été pour eux l'unique but de la guerre, on renouvela pour cette prise le triomphe scandaleux donné aux lingots rapportés par Anson dans son expédition autour du monde.

Une autre flotte marchande de quarante vaisseaux, qui revenait de Saint-Domingue, fut prise ou dispersée à la hauteur du cap Ortegal par le commodore Fox. Une troisième, escortée par quatorze vaisseaux, fut attaquée en face de Belle-Isle par l'amiral Hawke: l'escorte perdit six vaisseaux, mais la flotte s'échappa. Enfin l'amiral Boscawen porta dans les Indes des renforts qui permirent aux Anglais de reprendre Madras et d'assiéger, mais sans succès, Pondichery.

Cependant les Hollandais poussaient des cris de détresse; l'Angleterre, ne voulant plus se distraire de sa guerre maritime, alla chercher contre les Français de nouveaux auxiliaires, et fit un traité avec la czarine Elisabeth, qui envoya trente mille Russes en Allemagne. Toute l'Europe s'émut de cette intervention des barbares du nord dans les affaires du midi; il n'y eut qu'un cri contre l'égoïsme insensé du gouvernement anglais qui montrait à l'ambition russe le chemin du Rhin; et la France, qui venait de prendre Maëstricht, déclara qu'elle allait démolir cette place, si l'on n'arrêtait la marche des barbares. Alors des négociations s'ouvrirent et elles aboutirent au traité d'Aix-la-Chapelle [18 oct. 1748], qui en France comme en Angleterre fut vivement blâmé: en effet, la France, qui aurait pu exiger la cession d'une partie des Pays-Bas pour ses victoires sur le continent, rendit toutes ses conquêtes et n'obtint que les duchés de Parme et de Plaisance pour un Bourbon d'Espagne. Quant à l'Angleterre, elle restitua aussi tout ce qu'elle avait pris; mais cette guerre n'avait été pour elle qu'un essai de ses forces contre l'union des marines de France et d'Espagne, essai heureux, puisqu'il restait à peine aux deux alliés quelques vaisseaux. Une halte était nécessaire pour préparer une seconde guerre où l'Angleterre, en arrêtant définitivement l'ambition coloniale de la France, arriverait au but de ses efforts, l'empire de la mer.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Causes de la rupture avec la France. — Commencement de la guerre de sept ans. — Mort de Georges II.

1748-1760.

1. *Prospérité de l'Angleterre. — Rupture avec la France.* — L'Angleterre était lancée dans une voie où elle ne pouvait plus s'arrêter : vouée par sa position géographique et son génie national à l'industrie et au commerce, elle n'avait d'avenir qu'en ouvrant à ses produits de nombreux débouchés, qu'en excluant de ses marchés les autres Etats, qu'en devenant la première puissance coloniale du globe. Aussi son gouvernement déploya-t-il pour ses intérêts industriels et commerciaux une sollicitude et une habileté infatigables. Un bill fut rendu pour favoriser la pêche du hareng et créer ainsi une pépinière de marins intrépides; un autre affranchit de tous droits les soies d'Asie pour qu'on pût se passer des soies de France, et les fers d'Amérique pour qu'on pût se passer des fers de Suède; un autre défendit l'exportation des machines et métiers employés dans les fabriques anglaises. Un traité de commerce fut conclu avec l'Espagne; un autre fut négocié avec la Russie. On fonda dans la Nouvelle-Ecosse une colonie voisine des colonies françaises « pour confirmer, soutenir, étendre la domination de la Grande-Bretagne dans ces contrées. » Une mesure d'une autre espèce, et qui avait pour but de mettre fin aux inepties stratégiques et aux fautes de discipline qui avaient déshonoré les armées et les flottes anglaises dans la dernière guerre, fut la loi martiale, loi cruelle où la peine de mort était inscrite à chaque ligne et pour la faute la plus légère, où les soldats étaient soumis, comme les nègres des colonies, à la flagellation la plus barbare, mais qui devait forcer les commandants de terre et de mer à répondre du succès sur leur tête, et les soldats à l'obéissance la plus aveugle envers leurs officiers, tous tirés de la noblesse.

Toutes ces mesures et plus encore l'esprit d'entreprise, le caractère inventif, l'énergie persévérante de la nation, amenèrent une prospérité commerciale dont le témoignage évident est dans l'état des finances publiques : après une guerre, qui avait élevé la dette établie à quatre-vingts millions, avec des dettes flot-

tantes de huit millions et un budget ordinaire de sept millions, la réduction de l'intérêt de la dette à trois et demi pour cent fut proposée par le ministère, adoptée par le parlement et opérée sans difficulté.

La France n'était pas dans un état moins prospère. Elle avait porté toute son activité vers l'océan ; sa marine était régénérée ; ses colonies faisaient un immense commerce ; ses établissements de la Louisiane et du Canada allaient se donner la main ; quant à ses possessions dans l'Inde, Dupleix travaillait à en faire le noyau d'un grand empire, et la compagnie, dont il était le chef, possédait déjà plus de cent lieues de côtes. L'Angleterre s'effraya de la prospérité et des projets maritimes de sa rivale. Elle se sentait frappée à mort, si la France, qui avait alors sur le continent une prééminence incontestée, devenait encore puissance coloniale ; elle chercha des occasions de rupture. Tous les historiens anglais avouent que la guerre n'eut qu'une cause réelle, « l'accroissement rapide de la marine française, qui devait être considérée par la Grande-Bretagne comme une menace. » D'abord elle se plaignit du génie de Dupleix, qui voulait, disait-elle, troubler toute l'Asie. La cour de Versailles, qui ne désirait que la paix, rappela ce grand homme et fit signer à son successeur [oct. 1754] une suspension d'armes entre les deux compagnies des Indes, par laquelle elles s'engagèrent à ne pas intervenir dans les querelles des princes du pays. Ensuite elle envenima en Amérique des querelles commencées depuis cinq ans, et qui avaient pour but la possession de quelques Antilles et les limites de l'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre. Les îles Sainte-Lucie, Saint-Vincent, la Dominique, Tabago, étaient, depuis un siècle, communes et indivises entre les deux nations : Georges II s'en déclara souverain unique. L'Acadie, cédée à l'Angleterre par les traités d'Utrecht et d'Aix-la-Chapelle, était une presqu'île dont les limites semblaient fixées par la nature : les Anglais prétendirent les étendre jusque sur le Saint-Laurent. Les Français avaient découvert le Mississipi et établi des forts sur l'Ohio pour unir le Canada à la Louisiane, isoler les Anglais des Indiens et les resserrer entre les Apalaches et la mer : le gouvernement britannique prétendit que l'Ohio appartenait à ses colonies de la Nouvelle-Angleterre ; il donna l'ordre de chasser les Français de ses rives et y fit construire un fort. Un officier français fut envoyé auprès de la garnison de ce fort pour demander des explications : il fut assassiné avec son escorte par les soldats anglais [mai 1754].

Alors la France commença des armements et se prépara à faire passer trois mille hommes et neuf vaisseaux dans le Canada. Le ministère anglais déclara que ses flottes avaient l'ordre de courir sus à tout vaisseau français qui porterait des renforts dans l'Amérique, et le parlement invita le roi à augmenter ses forces de terre et de mer. La cour de Versailles répondit en ordonnant à ses marins de ne pas se défendre, et en se plaignant à toute l'Europe des procédés insolents de l'Angleterre : elle offrit de négocier et néanmoins fit partir des renforts pour le Canada. Le gouvernement britannique envoya quatre corps d'armée en Amérique pour surprendre les colonies françaises; il fit sortir dix-huit vaisseaux, commandés par Boscawen, à la poursuite de l'escadre du Canada; il lança ses corsaires sur toutes les mers pour surprendre les marchands français qui naviguaient sur la foi des traités [juin 1755]. Deux frégates de l'escadre du Canada furent ainsi attaquées et prises par la flotte de Boscawen; et en moins d'un mois plus de trois cents bâtiments de commerce furent capturés par une piraterie si odieuse que les ministres n'osèrent ni les vendre ni les partager entre les armateurs, et qu'ils les laissèrent pourrir sous le séquestre. Cependant il n'y eut pas une seule parole prononcée dans le parlement contre cette violation du droit des gens; et l'on est tellement habitué en Angleterre à considérer comme permis et légitime tout ce qui regarde l'empire de la mer, que les historiens anglais avouent naïvement le motif de cette infâme mesure. « C'était, disaient-ils, pour enlever à la France ses gens de mer au moment de la guerre qu'on voulait déclarer. » En effet, ce coup de main priva la marine française de douze mille matelots, et ce ne fut pas une des moindres causes des désastres qu'elle éprouva dans cette guerre.

Les Anglais furent moins heureux sur le continent. Des quatre corps d'armée chargés de surprendre de tous côtés les établissements français, le premier réussit à expulser les colons voisins de l'Acadie; deux autres opérèrent trop tard contre le Canada; le quatrième, fort de trois mille hommes et commandé par Braddock, devait surprendre les forts de l'Ohio; mais la garnison française du fort Duquesne forma une embuscade de deux cent cinquante soldats et de cinq cents sauvages dans une forêt impénétrable, et la division anglaise y périt presque entière avec son général [11 juillet 1755]. Ses débris, ralliés par Washington, furent détruits par les troupes qu'avait amenées l'escadre du Canada.

Le gouvernement britannique entamait une guerre « qu'on peut, dit un historien anglais, vanter sous le rapport de l'utilité, mais non pas sous le rapport de la justice ; » c'était une guerre de destruction contre la marine et les colonies de la France : aussi fit-il d'énormes apprêts. Il avait à opposer aux quatre-vingts vaisseaux de la France deux cent cinquante bâtiments montés par soixante mille marins ; il se fit donner des subsides pour armer les milices anglaises et les colons d'Amérique, pour solder des troupes hanovriennes et hessoises, pour chercher des alliances sur le continent et y fomenter une guerre qui occuperait les forces de la France ; enfin il obtint un bill pour enrôler même par la force tous les gens qui n'avaient aucun moyen d'existence.

2. *Succès de la France.— Prise de Minorque.— Ministère de Pitt.*—Cependant la cour de France, à la nouvelle de la prise de ses frégates, avait rappelé son ambassadeur et demandé des réparations : en même temps, pour montrer ses intentions pacifiques, une frégate anglaise ayant été prise par un vaisseau français qu'elle avait attaqué, elle la restitua [15 août 1755]. Le ministère britannique répondit que son attaque subite était une représaille contre les usurpations des Français sur l'Ohio, et il refusa tout accommodement. Alors la cour de Versailles fit des préparatifs capables de faire repentir l'Angleterre de son injuste agression : elle bannit les sujets anglais de son territoire, confisqua leurs vaisseaux qui se trouvaient dans ses ports, lança de tous côtés des corsaires et menaça la Grande-Bretagne d'une invasion. Ces mesures inquiétèrent vivement le gouvernement britannique : tant que la guerre est maritime ou éloignée, l'aristocratie n'a rien à craindre pour son pouvoir ; mais l'expédition de Charles-Édouard avait montré que si on voulait la ruiner, il fallait l'assaillir chez elle. Aussi, au lieu d'armer le peuple dont elle n'était sûre qu'en le pressant sur ses vaisseaux, elle appela à sa défense les stipendiés de la Hesse et du Hanovre avec les auxiliaires hollandais. La Hollande, qui se voyait depuis cinquante ans traînée à la remorque de l'Angleterre, se lassait de n'être plus, selon l'expression du grand Frédéric, qu'une chaloupe derrière un vaisseau de ligne ; d'ailleurs elle s'inquiétait d'une guerre où son alliée ne cachait pas qu'elle ambitionnait l'empire de la mer : elle déclara donc qu'elle voulait garder la neutralité.

Mais les craintes d'une invasion en Angleterre furent bientôt dissipées. C'était Minorque que la cour de Versailles menaçait, et dont elle voulait s'emparer pour entraîner l'Espagne dans son

alliance. En effet, un armement formidable débarqua dans cette île, prit Port-Mahon et assiégea le fort Saint-Philippe. Une flotte anglaise de dix-sept vaisseaux, commandée par Byng, vint au secours de la place; elle fut battue par la flotte française de quinze vaisseaux, et le fort fut emporté d'assaut [28 juin 1756].

Il n'y eut qu'un cri de désolation dans le parlement pour la prise de Minorque. Le ministère, accusé par la voix publique de cette défaite, se retira; et un homme, que le peuple regardait comme son tribun, à cause du soin qu'il prenait en toute circonstance de flatter les préjugés nationaux, emportant, comme il le dit lui-même, le cabinet d'assaut, fut chargé de composer une administration nouvelle où il prit le département de la guerre. L'avénement au pouvoir de William Pitt, cet ennemi implacable de la France, fut accueilli par des acclamations. « La nation, dit un historien anglais, faisait dépendre de lui la gloire et la prospérité du royaume, ainsi que la prompte issue d'une guerre où l'on n'avait encore éprouvé que des revers [1]. » Le premier soin du nouveau ministère fut de traduire Byng devant une cour martiale, pour satisfaire à l'opinion publique et forcer dorénavant la victoire. « Mon procès, disait l'amiral, n'est pas l'examen de ma conduite, c'est une affaire de politique. » En effet, d'après la loi martiale, il fut déclaré coupable, mais seulement « de négligence, » condamné à mort et recommandé à la clémence royale. La clémence royale resta muette, et Byng fut

1. Pitt, malgré ses talents et son éloquence, n'était arrivé au pouvoir qu'à force d'intrigue et en changeant continuellement d'opinion. C'était lui qui avait fait tomber Walpole et avait provoqué contre lui une accusation; il se montra aussi violent adversaire des ministères suivants, et ne cacha pas que l'ambition du pouvoir était la cause et le but de son opposition. On lui offrit une place secondaire: il la refusa, disant et répétant partout qu'il n'entrerait dans l'administration que comme secrétaire d'état. Il n'accepta pas moins, en 1746, c'est-à-dire à l'époque de l'expédition de Charles-Édouard, les fonctions de trésorier d'Irlande, fonctions très-lucratives; et alors il soutint le ministère, défendit toutes les mesures qu'il avait combattues, attaqua toutes celles qu'il avait prônées, et ne parla plus des ministres présents, des ministres passés, même de Walpole, qu'avec des éloges pompeux. Ainsi lui qui avait tant crié contre Walpole pour sa faiblesse envers l'Espagne et le droit de visite que s'arrogeait cette puissance, trouva que la paix d'Aix-la Chapelle était le meilleur traité qu'eût jamais fait l'Angleterre, bien que le droit de visite y fût implicitement maintenu à l'Espagne. A la fin il se lassa de sa position secondaire, demanda à faire partie du ministère whig que dirigeait alors le duc de Newcastle, et sur le refus qu'il éprouva, attaqua l'administration avec une si grande violence qu'on le destitua. En s'en allant, il accepta de la cour une pension de 1,000 liv. st., et continua son opposition dans le parlement ainsi que ses intrigues auprès des membres de la famille royale. Après la défaite de Byng, Newcastle lui proposa d'entrer dans le ministère; il refusa, se sentant maintenant assez fort pour être le maître. En effet Newcastle donna bientôt après sa demission.

fusillé sur son vaisseau-amiral, dans le port de Plymouth, au milieu de tous les bâtiments armés et d'une foule immense qui encombrait la mer et le rivage.

3. *Alliance de l'Angleterre avec la Prusse. — Revers des Anglais.* — Cependant la France avait une position magnifique et une politique toute tracée : elle devait porter tous ses efforts sur la mer, et tenir le continent dans la neutralité. Cela semblait d'autant plus facile que l'Angleterre ne trouvait d'alliés nulle part, et qu'elle avait vu ses sollicitations repoussées par la Hollande, par la Russie et par l'Autriche; mais on s'avisa de vouloir envahir le Hanovre, et pour être assuré que cette conquête n'amènerait pas une guerre continentale, la cour de Versailles, que gouvernait alors la marquise de Pompadour, écouta les propositions de la maison d'Autriche, qui voulait l'entraîner à servir ses ressentiments contre la Prusse. A cette époque, le roi d'Angleterre parvint à signer avec Frédéric un traité par lequel les deux monarques s'engageaient à ne pas souffrir que des troupes étrangères entrassent en Allemagne [16 janvier 1756]. C'était une menace directe contre la France, à cause de ses projets sur le Hanovre. Aussi Louis XV se détermina à signer [16 mai] un traité d'alliance avec l'Autriche. C'est ainsi que la France et l'Angleterre se trouvèrent distraites de leur guerre maritime et devinrent les auxiliaires de l'Autriche et de la Prusse dans la lutte engagée entre ces deux états pour la possession de la Silésie. L'Europe se partagea en deux camps : d'un côté étaient la France, l'Autriche, l'Empire, la Suède, la Russie; d'un autre côté, l'Angleterre, la Prusse, le Hanovre et la Hesse; l'Espagne, les états d'Italie et la Hollande restèrent neutres. La France avait une position continentale supérieure à celle de l'Angleterre; mais sa position maritime était inférieure, à cause de la neutralité de l'Espagne et de la Hollande. L'avantage était donc à l'Angleterre, puisque la lutte entre les deux états était pour l'empire ou la liberté des mers, et que le triomphe, soit de Marie-Thérèse, soit de Frédéric, ne pouvait influer en rien sur la solution de cette immense question.

Cependant la France essaya de continuer sur le continent sa guerre maritime ou commerciale contre l'Angleterre, en interdisant à ses marchandises les ports de tous ses alliés. Ainsi Marie-Thérèse livra Ostende et Nieuport à des garnisons françaises pour fermer aux Anglais le marché de la Belgique. Des négociations furent ouvertes avec la Hollande et l'Espagne pour les faire sortir

de leur neutralité ; une armée française envahit le Hanovre ; défense fut faite à Hambourg de recevoir les bâtiments anglais, sous peine de recevoir garnison française ; on essaya d'obtenir du Danemarck la même interdiction ; enfin toutes les côtes de la Baltique furent fermées aux Anglais par le roi de Suède et la czarine de Russie.

L'Angleterre s'inquiéta vivement de ces mesures énergiques, qui pouvaient amener dans son sein une insurrection et peut-être une révolution populaire, car le peuple murmurait déjà contre la guerre, à cause de la cherté des grains et de la lourdeur des impôts. Ses cris de mécontentement ne respectaient pas même le trône, et des émeutes éclatèrent dans huit provinces, qui ne furent réprimées que par l'envoi de nombreuses troupes allemandes. En même temps, elle éprouvait de tous côtés des revers. Dans le Canada, elle eut plusieurs forts pris par les Français, deux escadres incendiées sur les lacs, une flotte ruinée par les tempêtes dans une expédition contre Louisbourg. Dans l'Inde, le soubab du Bengale, allié des Français, prit Calcutta et fit périr la garnison dans un cachot, fameux sous le nom de *trou noir*. En Europe, vingt vaisseaux de guerre et quinze mille hommes de débarquement furent dirigés sur les côtes de France pour ruiner Rochefort : ils échouèrent honteusement. Une autre flotte de quarante voiles, dont dix-huit vaisseaux, et qui portait vingt mille hommes de débarquement, échoua de même à Saint-Malo et au Havre. Le féroce vainqueur de Culloden, qui commandait l'armée hanovrienne, se fit battre à Hastembeck, et fut forcé, à Closter-Seven, de signer une capitulation par laquelle ses troupes devaient rester dans leurs foyers, et tout le Hanovre et le Brunswick être occupés par les Français. De plus, Frédéric, battu à Kollin, se trouvait enveloppé par quatre armées, et sa ruine entière semblait certaine. Enfin, et pour comble, la division était dans le gouvernement anglais. Georges II n'avait accepté Pitt pour ministre qu'avec une profonde répugnance, et il disait de lui et de ses amis : « Je ne me croirai jamais roi tant que je serai entre les mains de ces coquins. » Il imputa à son ministre les nouveaux revers de l'Angleterre et le destitua. Mais, pendant trois mois il essaya vainement de reformer un nouveau ministère : l'opposition dont Pitt menaçait l'administration qui voudrait lui succéder, paralysait toutes les ambitions. Aussi il fut contraint d'en revenir à cet homme d'état, qui consentit à accepter pour collègues Newcastle et Carteret [1757].

4. *Pitt donne une nouvelle impulsion à la guerre. — Succès des Anglais.* — A cette époque, le grand Frédéric changeait la face de la guerre par la bataille de Rosbach, gagnée sur les Franco-Impériaux, et qui rompit le cercle d'ennemis dont il était enveloppé. Pitt lui fit donner un million de subsides : il obtint du parlement treize millions, cinquante-quatre mille soldats, soixante mille marins, cinquante-huit mille auxiliaires allemands. Il lui fit voter des mesures tyranniques pour peupler la flotte et l'armée : « ordre aux magistrats de faire la presse de tous les marins, peine de mort contre les matelots déserteurs, primes et récompenses aux soldats volontaires, etc. » Il doubla les armements maritimes, et envoya trois flottes pour incendier les ports français et arrêter tous les secours que la cour de Versailles voudrait envoyer en Amérique. Enfin, « indigné, disait-il, de la convention de Closter-Seven, qu'il regardait comme un opprobre, » il refusa déloyalement de la reconnaître, fit reprendre les armes aux troupes de Hanovre, de Brunswick, de Hesse, leur adjoignit vingt mille Anglais, et donna le commandement de cette armée au duc Ferdinand de Brunswick : « Les Français, disait-il, veulent conquérir l'Amérique en Allemagne, il faut les en chasser. » Pas une voix ne s'éleva dans le parlement contre la violation de la capitulation de Closter-Seven, et l'on vota, au contraire, une augmentation de subsides pour les troupes auxquelles on ordonnait le parjure.

Grâce à ces mesures, la guerre commencée sous de tristes auspices par l'Angleterre, devint la plus avantageuse qu'elle eût jamais faite. Les Français avaient deux armées en Allemagne : l'une dans le Hanovre, qui avait gagné la capitulation de Closter-Seven ; l'autre sur le Mein, qui avait été battue à Rosbach. La première fut obligée d'évacuer le Hanovre, de repasser le Rhin, et elle fut battue à Crevelt [1758]. La seconde reprit l'offensive et remporta plusieurs avantages à Sundershausen, à Luternberg, à Bergen. Alors ces deux armées se réunirent ; mais elles furent battues à Minden ; et pendant tout le reste de la guerre, la France n'obtint plus que de médiocres et inutiles succès, en compensation de grandes défaites qui détruisirent sa réputation militaire. Son gouvernement perdit de vue l'objet principal de la guerre ; il porta tous ses efforts sur le continent, il s'engagea à tenir cent mille hommes en Allemagne ; il prit à sa solde la Suède et la Saxe, et tout cela pour donner à la maison d'Autriche la Silésie. Aussi, pendant qu'il faisait cette absurde

guerre, il perdit sa puissance coloniale, et avec elle la cause européenne de la liberté des mers.

Des trois flottes envoyées par Pitt contre les ports français, la première attaqua à l'île d'Aix une escadre française qui devait escorter cinquante bâtiments de transport chargés de troupes pour l'Amérique; il la força à s'enfuir en désordre dans la Charente, et l'expédition française fut manquée. Deux autres flottes, fortes de quinze vaisseaux, de vingt-sept autres bâtiments et portant vingt mille hommes de débarquement, abordèrent à Saint-Malo, qu'elles n'osèrent attaquer; mais elles détruisirent Saint-Servan avec deux vaisseaux et quatre-vingts bâtiments marchands qui étaient sur les chantiers. Puis elles prirent Cherbourg, pillèrent la ville, détruisirent le port et les bassins qu'on venait de creuser, avec vingt-sept bâtiments qui s'y trouvaient. Enfin, après une nouvelle et infructueuse tentative sur Saint-Malo, elles débarquèrent douze mille hommes à Saint-Cast, qui dévastèrent le pays; mais les milices bretonnes accoururent, et, après un violent combat, les troupes anglaises furent rejetées dans la mer avec un grand carnage, et en laissant trois mille prisonniers. Les historiens anglais se sont beaucoup étonnés de la clémence avec laquelle les Français avaient traité les vaincus. «Elle est d'autant plus louable, disent-ils, que les Anglais, dans cette expédition, s'étaient honteusement rendus coupables de pillage, d'incendie et d'autres excès [1758].»

L'Angleterre couvrait la mer de ses vaisseaux, pendant que la France pouvait à peine envoyer de faibles renforts dans ses colonies : aussi, dans le Sénégal, les établissements français, qui s'étendaient jusqu'à trois cents lieues dans l'intérieur des terres, furent conquis par les Anglais presque sans résistance. Le Canada n'avait que quatre mille soldats pour sa défense, et Pitt y envoya jusqu'à vingt mille hommes. Cette armée fut d'abord battue près du fort Ticonderago; mais ensuite elle prit le fort Duquesne, qui faisait communiquer le Canada avec la Louisiane, et, avec l'aide d'une flotte de vingt-neuf vaisseaux, elle s'empara de l'importante place de Louisbourg, malgré la bravoure de ses défenseurs, et elle la détruisit de fond en comble. Dans l'Inde, les Anglais, commandés par Clive, reprirent Calcutta, assiégèrent et détruisirent Chandernagor. Le soubab du Bengale marcha contre eux avec cinquante mille hommes; mais il fut trahi par un de ses parents qui s'était allié secrètement avec Clive, défait à la bataille de Plassey, qui fonda la grandeur des Anglais dans l'Inde.

et enfin assassiné. Le meurtrier, nommé Mir-Jaffier, était l'allié des Anglais; il s'empara des états du soubab, et paya l'odieuse assistance que lui avaient donnée les armes britanniques par un don de deux millions et demi de livres sterling, avec des territoires si considérables que le Bengale se trouva en grande partie sous la domination anglaise. Ensuite, les Anglais s'emparèrent de Masulipatnam, ce qui décida le soubab du Décan à leur abandonner une grande étendue de côtes, et à interdire l'entrée de son pays aux Français, dont il avait été jusqu'alors l'allié. Cependant une escadre française amena dans l'Inde de nouvelles troupes et un gouverneur, ennemi implacable des Anglais; c'était le comte de Lally, qui était d'origine irlandaise : après deux combats indécis sur mer entre les amiraux d'Aché et Pococke, les Français prirent Gondelour et le fort Saint-David. « Toute ma politique est dans ces cinq mots, disait Lally : plus d'Anglais dans l'Hindoustan. » Mais ces premiers succès furent suivis des plus terribles désastres.

Ce n'était pas seulement à la marine française que l'Angleterre faisait une guerre de destruction : cette guerre n'ayant pour cause et pour but que la domination absolue des mers, elle ne craignait pas de violer le droit des gens sur les marines des états secondaires, en émettant des prétentions aussi exorbitantes que tyranniques pour la navigation des neutres, en exerçant sur leurs bâtiments des actes de véritable piraterie. Ainsi les corsaires anglais prirent plusieurs vaisseaux espagnols, et une troupe d'aventuriers fit de force des établissements dans la colonie espagnole de Honduras. Mais on n'osait s'adresser trop ouvertement à l'Espagne, de peur de la faire sortir de son absurde neutralité, et ce fut surtout la Hollande qui fut victime de cette politique de violence et d'orgueil : la Hollande, alliée autrefois puissante, aujourd'hui déchue, devait être punie de son refus de prendre part à une guerre injuste. Aussi les Anglais s'arrogèrent-ils le droit de visiter les bâtiments hollandais, et ils en confisquèrent un grand nombre, sous prétexte qu'ils portaient des munitions de guerre ou des marchandises françaises. Vainement les Etats-généraux se récrièrent contre ces prétentions nouvelles de l'ambition britannique; vainement ils rappelèrent que, dans la guerre de la succession d'Espagne, les marchands hollandais eux-mêmes n'avaient pas cessé de commercer avec la France, que les colonies françaises avaient alors été approvisionnées par les navires de l'Irlande et par les colons anglais de l'Amérique, que, dans toutes les guerres précédentes, on avait vu les puissances neutres continuer sans

obstacle et sans réclamation leurs relations commerciales avec les puissances belligérantes ; ces représentations ne furent pas écoutées. Alors les Hollandais, inquiets pour leurs possessions dans l'Inde, y envoyèrent quelques renforts ; mais l'Angleterre ne voulait pas plus pour rivale dans ce pays la Hollande que la France. Clive tomba à l'improviste sur les bâtiments hollandais qui remontaient le Gange, et détruisit tout, hommes, vaisseaux, munitions. A cet acte infâme de piraterie, les États-généraux firent au ministère anglais les plaintes les plus vives ; ils obtinrent à peine une réponse ; et malgré les sollicitations de la France, ils laissèrent un tel affront sans vengeance.

La France, qui avait déjà perdu soixante-quatre vaisseaux, dont vingt-neuf de premier rang, pendant qu'elle n'avait pris à ses ennemis que douze vaisseaux, dont sept de premier rang, voulut se venger de ses défaites par une descente en Angleterre. Trois escadres, à Brest, Lorient et Rochefort, devaient se réunir à une flotte partie de Toulon, pendant qu'une quatrième escadre, partant de Dunkerque, inquiéterait les côtes de l'Ecosse et de l'Irlande ; des bateaux plats avaient été rassemblés de Brest à Dunkerque et devaient prendre quarante mille hommes de débarquement. Le commandement des trois escadres ou de la flotte de l'Océan était confié à M. de Conflans, celui de la flotte de Toulon à M. de la Clue ; quant à l'escadre de Dunkerque, elle était formée de corsaires et était dirigée par le fameux Thurot, marin intrépide, qui était devenu la terreur du commerce anglais. L'Angleterre mit en mer quatre flottes pour résister à cette invasion ; elle fortifia ses côtes, arma ses milices ; et la fortune, autant que l'habileté de ses marins, vint la tirer d'un si grand danger [1759].

La flotte de la Clue fut dispersée par une tempête en passant le détroit de Gibraltar. Sept vaisseaux se réunirent et furent attaqués par quatorze vaisseaux anglais à la hauteur de Lagos ; après une défense furieuse, ils furent obligés de s'échouer à la côte ; trois furent pris, un fut brûlé, les autres s'échappèrent.

Conflans, ayant réuni à Brest les escadres de Rochefort et de Lorient, avait vingt et un vaisseaux et quatre frégates, mais il était observé par une flotte de vingt-trois vaisseaux et six frégates. Néanmoins il sortit, rencontra la flotte ennemie près de Belle-Isle, et recula pour l'entraîner sur les bas-fonds de la côte de Bretagne. Mais l'avant-garde anglaise engagea le combat avec son arrière-garde, et alors se livra une bataille très-confuse à la suite de laquelle les Français eurent six vaisseaux ou frégates pris ou brûlés ;

sept autres se réfugièrent dans la Villaine et y furent bloqués pendant un an; le reste de la flotte se retira à Rochefort. Les Anglais perdirent deux vaisseaux.

Cependant Thurot était sorti de Dunkerque et avait jeté la terreur dans tout le nord de la Grande-Bretagne. Ayant appris l'issue de la bataille de Belle-Isle, il parcourut pendant plusieurs mois l'Océan Atlantique, et enfin débarqua en Irlande. Il s'empara de Carrick-Fergus, délivra des prisonniers français renfermés dans cette ville, et se rembarqua. Il n'avait que quatre petits navires, et fut attaqué par trois vaisseaux de ligne : après une défense héroïque, il fut battu et tué; ses vaisseaux furent pris.

Pendant ce temps, les Français perdaient les forts de Niagara et de Crownpoint; ils furent battus devant Quebec, et forcés de livrer cette ville aux vainqueurs. Dans l'Inde, Lally assiégea vainement Madras; il fut battu à Vandachi; abandonné par d'Aché, qui se retira avec son escadre à l'île de France, il perdit successivement tous ses forts et établissements, et fut obligé de se renfermer dans Pondichery. Enfin les armées françaises en Allemagne n'étaient pas plus heureuses : fortes de cent mille hommes, mais mal commandées, elles n'eurent que des succès douteux et de complètes défaites, pendant que Frédéric luttait héroïquement contre les ennemis qui l'enveloppaient, et réparait ses revers par de savantes manœuvres qui lui valaient de nouvelles victoires. L'Angleterre était pleine d'enthousiasme; elle n'avait jamais fait une guerre si glorieuse ou si profitable : aussi le parlement votait sans difficulté de nouveaux marins, de nouveaux subsides; les emprunts se remplissaient avec empressement; des souscriptions abondantes étaient faites pour les familles des soldats et marins morts dans les batailles. « La nation avait une confiance sans limites dans les talents d'un ministre qui poursuivait la guerre avec une vigueur sans exemple dans les annales de l'Angleterre. Un esprit inaccoutumé d'audace et de courage parut animer les armées de terre et de mer. L'amour de la gloire militaire se répandit jusque dans les dernières classes du peuple. »

Au milieu de ses succès, Georges II mourut, et son petit-fils, qui était âgé de vingt-deux ans, lui succéda [25 oct. 1760].

CHAPITRE SIXIÈME.

Règne de Georges III. — Traité de Paris. — Insurrection des colonies d'Amérique. — Traité de Versailles.

1760 — 1783.

1. *Politique de Georges III. — Négociations pour la paix. — Pacte de famille.* — L'avénement de Georges III amena dans la politique intérieure de la Grande-Bretagne de graves changements. « Les deux derniers rois, dit un historien anglais, étant étrangers et ayant pour compétiteur un prince naturel qui avait beaucoup de partisans tant parmi le peuple que dans quelques-unes des plus illustres maisons, avaient confié une grande partie de leur pouvoir à un petit nombre de familles distinguées, afin de mieux s'assurer la possession de la couronne. Ces familles, fortifiées par leur union, s'étaient rendues indépendantes du souverain, et l'on peut même dire qu'à certains égards elles s'étaient élevées au-dessus de lui. Dominés par une prédilection quelquefois aveugle pour leurs états du continent, les deux premiers rois de la maison de Hanovre avaient eu à soutenir de vives attaques de la part des membres de l'opposition. La nécessité de justifications fréquentes les mettant de plus en plus dans la dépendance des chefs du parti ministériel, ils s'étaient presque vus réduits à la condition de pupilles. » Mais le nouveau roi, né et élevé en Angleterre, ne se sentait pas, comme ses prédécesseurs, étranger au pays ; ainsi qu'il le dit lui-même dans son premier discours au parlement, il était véritablement et tout Anglais ; n'ayant plus rien à craindre des Stuarts, il n'avait pas besoin de se ménager un asile sur le continent, et ne regardait plus ses états électoraux que comme secondaires ; enfin voulant être le roi, non d'un parti, mais de la nation, il s'indignait de voir la royauté l'instrument de l'aristocratie, et prétendait élever son pouvoir au-dessus de l'influence des factions qui gouvernaient l'Angleterre depuis 1688. D'après cela, il avait pris ses amitiés parmi les torys, qu'il croyait plus favorables que les wighs à l'extension de la prérogative royale, à cause de leur attachement à l'église établie ; et, dès son avénement, il modifia le ministère en y faisant entrer lord Bute, seigneur écossais, tout dévoué à sa

personne, étranger à la ligue des grandes familles wighs, et n'ayant qu'une pensée, l'affranchissement du trône de la domination exclusive d'un parti. Son grand désir était de se débarrasser de Pitt, qui avait fait subir à Georges II un joug si pesant, au nom des whigs, dont il était l'âme ; mais il ne pouvait le faire qu'après la guerre. Il parut dès lors disposé à y mettre fin, quoique à l'exemple de ses prédécesseurs, il eût dès l'abord déclaré au parlement « qu'il ne poserait pas les armes avant d'avoir reprimé l'ambition, les usurpations injurieuses, et les dangereux desseins de la France. »

« Le peuple de la Grande-Bretagne, dit un historien anglais, jouissait de la plus profonde tranquillité, pendant que la guerre dévastait une grande partie du globe. » Cependant la paix avait de nombreux partisans : dans le parlement, les torys firent valoir l'augmentation de la dette, qui s'élevait à 109,000,000, l'augmentation des impôts, qui s'élevaient à 19, les pertes énormes que les corsaires français faisaient subir au commerce, puisque en moins de quatre ans, c'est-à-dire de juin 1756 à juin 1760, ils avaient pris deux mille cinq cent trente-neuf bâtiments anglais, pendant que la marine anglaise, qui comptait cent vingt vaisseaux de ligne, n'avait pris au commerce français que neuf cent quarante-quatre navires, dont deux cent quarante-deux corsaires. Pitt ne s'inquiéta pas de ces chiffres ; il les retourna même contre ses adversaires, en leur disant que puisque la marine et le commerce de la France existaient encore, malgré tant de victoires de l'Angleterre, on ne pouvait songer à la paix. C'était l'opinion du commerce anglais. « En effet, dit Smollett, la guerre, naturellement contraire aux intérêts commerciaux des nations, ouvrait de nouvelles sources de richesses aux négociants de l'Angleterre. Notre succès sur la mer détruisait la marine de France, notre rivale pour le commerce, et nous n'avions plus de concurrence à redouter dans les marchés étrangers, que nos commerçants alimentaient seuls et aux conditions qu'ils imposaient. Cet avantage devant cesser lorsque la France pourrait reprendre sans danger ses relations commerciales, il était, comme il sera toujours, de l'intérêt de l'Angleterre d'être en guerre avec cette puissance infatigable, pourvu que la guerre soit bornée à des opérations maritimes. »

« Cependant la France, dit un autre historien anglais, du plus haut degré de grandeur et de puissance était tombée au dernier degré de faiblesse et d'épuisement. Ses opérations militaires

avaient échoué dans toutes les parties du monde. Il y avait plus de deux ans que ses marchands et ses planteurs ne tiraient plus rien du peu de colonies qui lui restaient. La nation était sans commerce et sans crédit. » Le cabinet de Versailles était alors dirigé par le duc de Choiseul, ministre habile et animé d'une profonde haine contre l'Angleterre : il chercha à entraîner l'Espagne dans la guerre. Il représenta à Charles III, qui venait de monter sur le trône, la faute que Ferdinand VI, son prédécesseur, avait faite, en laissant la marine de France seule aux prises avec la marine d'Angleterre ; il lui offrit le concours des forces de la France pour venger les nombreuses insultes que l'Espagne avait reçues ; enfin il lui fit les premières propositions relatives au fameux acte diplomatique connu sous le nom de *pacte de famille*. Charles III refusa de prendre part à la guerre. Alors la cour de Versailles proposa la paix à l'Angleterre, à des conditions très-avantageuses pour cette puissance ; elle offrait de céder le Canada, le Sénégal, Tabago, Minorque, etc., sous condition que les prises faites avant la guerre seraient restituées. Pitt traita cette dernière condition d'arrogante et de présomptueuse ; il opposa aux offres de la France des propositions que les Anglais déclarèrent eux-mêmes exorbitantes et injustes ; il alla jusqu'à dire qu'il ne ferait de concessions que lorsqu'il verrait les Français prendre la Tour de Londres l'épée à la main. Dans le cours des négociations, le cabinet français vint à parler du mécontentement de l'Espagne, à cause des insultes qu'elle avait éprouvées pendant la guerre ; il fit part d'un mémoire de Charles III à ce sujet, lequel proposait sa médiation aux deux puissances, en demandant que ses différends avec l'Angleterre fussent accommodés dans le même traité. Pitt regarda cette proposition comme une insulte, et il qualifia le mémoire espagnol de chose infâme et révoltante ; il déclara « que le roi d'Angleterre ne souffrirait jamais que l'Espagne vînt à se mêler des négociations de la paix, et que, de même, il n'entendait pas que la France eût en aucun temps le droit de se mêler des discussions entre l'Angleterre et l'Espagne. » Les négociations furent rompues, et l'insolence du ministre anglais décida la conclusion du pacte de famille [15 août 1761], par lequel tous les princes de la maison de Bourbon faisaient une alliance perpétuelle, s'ouvraient réciproquement leurs ports et leurs frontières, et faisaient de tous les peuples qu'ils gouvernaient une seule nation, ou, pour mieux dire, une seule famille.

2. *Retraite de Pitt. — Déclaration de guerre à l'Espagne. —*

Traité de Paris. — Pendant ce temps, les revers de la France continuaient : les débris des troupes françaises dans le Canada avaient repris l'offensive, et étaient venus assiéger Quebec; ils furent encore vaincus, resserrés dans Monréal, forcés de capituler, et le Canada fut entièrement occupé par les Anglais. Dans l'Inde, des deux cents lieues de côtes que possédait jadis Dupleix, il ne restait à Lally que Pondichéry : il y fut assiégé, et après une résistance héroïque, forcé de se rendre à discrétion. Pondichéry fut détruite; l'espoir qu'avait eu la France de fonder un empire dans l'Inde fut à jamais anéanti, et la compagnie anglaise commença, sur les plans de Dupleix, le système de conquêtes qui lui a valu la possession de ce pays. Enfin les Anglais vinrent avec des forces très-considérables s'emparer de Belle-Isle, sur la côte de Bretagne, et ils menacèrent d'y faire un établissement durable. Cette dernière prise excita une grande joie dans le peuple anglais, qui se crut revenu au temps des conquêtes en France.

Cependant Pitt, soupçonnant le pacte de famille, demanda des explications à l'Espagne; celle-ci protesta de ses sentiments pacifiques, offrit de négocier, et déclara qu'il n'y avait entre elle et la France aucune ligue offensive qui pût alarmer l'Angleterre. Pitt ne fut pas satisfait de cette réponse, et sans avoir aucune donnée sur la nature et la portée des relations de l'Espagne avec la France, il proposa au conseil de prévenir les desseins de la maison de Bourbon, en saisissant l'occasion qui s'offrait de ruiner la marine espagnole, au moment où la France n'avait plus un vaisseau de ligne; et il développa un plan très-hardi pour enlever les galions et ruiner les colonies de l'Espagne. « Une telle mesure, disait-il, sera une leçon pour S. M. catholique et pour toute l'Europe, de ne plus oser se mêler des affaires de la Grande-Bretagne. » Cette proposition fut repoussée par tous les ministres. Pitt, irrité de cette opposition inaccoutumée, déclara « que c'était le moment d'abaisser la maison de Bourbon; que si l'opportunité et la gloire de ce moment n'étaient pas saisies, il ne serait plus possible de les retrouver. » Le conseil persista dans sa résolution. Alors il dit que, « appelé au ministère par la volonté du peuple, c'était au peuple seul qu'il devait compte de sa conduite; qu'il ne pouvait rester dans la situation où le refus de ses collègues l'avait placé, » et il donna sa démission; mais en s'en allant, il eut soin de se faire donner 3,000 liv. de pension, avec des honneurs pour lui et sa famille. Alors le ministère perdit son unité et sa vigueur; les partisans de la paix prirent l'ascendant dans le conseil. Enfin

une résolution ayant été prise par le roi, pour retirer au roi de Prusse ses subsides, le duc de Newcastle, chef du cabinet, se retira [2 mai 1761], et fut remplacé par lord Bute.

Cependant le pacte de famille avait été rendu public : il n'entraînait pas l'Espagne dans la guerre contre l'Angleterre, puisqu'il obligeait seulement cette puissance à garantir la sûreté des possessions qui resteraient à la France après la guerre actuelle; néanmoins le cabinet anglais demanda des explications à l'Espagne, en lui déclarant que si ces explications n'étaient pas nettes et satisfaisantes, il lui ferait sur-le-champ la guerre. La cour de Madrid répondit que « cette demande inconsidérée et menaçante, dictée par l'esprit de hauteur et de désordre qui, pour le malheur de la terre, régnait toujours au plus haut degré dans le gouvernement britannique, était une insulte au roi. » Elle reprocha à l'Angleterre les injures que la marine espagnole avait reçues en pleine paix, les usurpations que ses marchands avaient tentées sur les colonies d'Amérique, le refus que ses ministres avaient fait des propositions pacifiques de la France. « Le roi d'Espagne, dit-elle, ne veut pas souffrir qu'un voisin, un allié, un parent, un ami, coure plus longtemps le risque de recevoir des lois telles que le vainqueur le plus insolent en prescrirait à peine de semblables. » Et sur cette réponse, l'Angleterre déclara la guerre à l'Espagne. [2 janv. 1762.] La cour de Madrid publia un manifeste dans lequel elle exposa ses griefs, et déclara « que la guerre ne devait être imputée qu'à l'orgueil et à l'ambition insatiable d'un homme qui tenait naguère les rênes du gouvernement britannique, et qui semblait encore les tenir. » La France et l'Espagne voulurent forcer le Portugal à entrer dans leur alliance, et fermer ainsi la Péninsule aux armes et aux marchandises britanniques; c'était une mesure qui aurait mis l'Angleterre dans une situation très-critique, si elle eût été prise au commencement de la guerre et combinée avec celles qui fermaient les ports de l'Océan aux Anglais. Mais le Portugal refusa d'accéder à l'alliance de la maison de Bourbon; alors la guerre lui fut déclarée : l'Angleterre lui envoya un million de subsides, des troupes et des vaisseaux.

L'Espagne, en concluant le pacte de famille, ne croyait pas être entraînée immédiatement dans la guerre; elle ne s'y était donc pas préparée, et elle se trouva seule à porter le poids de la puissance britannique. Aussi ne fit-elle que partager les désastres de la France; les Anglais lui enlevèrent Cuba, les Philippines, douze vaisseaux, cent millions; en même temps, ils prirent à la

France la Martinique, la Grenade, Tabago, Sainte-Lucie, etc. Malgré ces succès, le ministère de lord Bute voulait la paix, et de nouvelles négociations furent entamées. L'opinion populaire, excitée par les déclamations éloquentes de Pitt, demandait la continuation de la guerre et qu'on ne laissât pas une colonie à l'Espagne et à la France ; mais le roi et son ministre persistèrent dans leurs résolutions pacifiques, et le traité de Paris fut signé le 10 février 1763. L'aristocratie l'accueillit par un cri presque universel de réprobation : lord Bute fut accusé de trahison pour avoir laissé quelques stations commerciales à la France, pour n'avoir pas enlevé à l'Espagne quelque riche dépouille, pour n'avoir pas profité des victoires d'un peuple qui était, suivant Pitt, la terreur du monde. L'ancien ministre, malade de la goutte, et ne pouvant faire un mouvement sans douleur, se fit porter par ses amis au parlement : « Je perdrai plutôt la vie, dit-il, que de laisser passer ce jour sans combattre avec tout ce qui me reste de forces cette paix qui obscurcit toute la gloire de la guerre. » Et, avec son éloquence ordinaire, il renouvela ses invectives contre l'ancien, éternel, implacable ennemi ; il demanda qu'on reprît la guerre contre l'ambitieuse maison de Bourbon. Cette paix tant décriée donnait pourtant à l'Angleterre le Canada, le cap Breton, le golfe et fleuve de Saint-Laurent, la Grenade, Saint-Vincent, la Dominique, Tabago, la rivière de Sénégal, la Floride et Minorque. La France ne recouvrait Pondichéry et Chandernagor qu'à la condition de ne pas les fortifier, de n'avoir plus de troupes dans l'Inde, par conséquent d'en laisser la domination aux Anglais ; enfin, pour dernière humiliation, elle devait encore démolir Dunkerque.

3. *Situation prospère de l'Angleterre.—Premières attaques contre l'aristocratie.* — C'est une belle époque dans l'histoire de la Grande-Bretagne que celle du traité de Paris. L'Angleterre avait définitivement conquis sur sa rivale le premier rang parmi les puissances maritimes, rang qu'elle ambitionnait depuis un siècle, et que personne ne pouvait plus lui disputer ; elle était maîtresse de la moitié de l'Amérique et commençait son merveilleux empire de l'Inde ; elle allait chercher dans les parties inexplorées de l'Océan d'autres colonies à fonder, d'autres stations commerciales à acquérir ; et ce fut l'objet des voyages de découvertes ordonnés par le gouvernement, et où s'illustrèrent Byron, Wallis, Carteret, Cook. Aussi déploya-t-elle une activité prodigieuse dans ses manufactures pour alimenter les marchés nou-

veaux qui lui étaient ouverts. La fabrique des pièces de laine qui était, en 1730, de cinq cent quatre-vingt mille, s'éleva, en 1760, à un million deux cent cinquante cinq mille; celle des toiles de coton suivit la même progression; les fabriques de soieries et de dentelles, récemment introduites, luttèrent avec celles de la France et de la Flandre. Arkwrigt, Hargrave, Crompton préparaient, dès cette époque, les machines merveilleuses qui devaient donner une si grande impulsion à l'industrie. Les expériences de Watt sur les machines à vapeur datent de 1763. On découvrit alors le moyen de fabriquer du fer en barre avec de la houille, et la fabrication du fer devint une des sources de la richesse nationale. Le duc de Bridgewater, en construisant le canal qui porte son nom, commença le réseau de ces routes aquatiques qui sillonnent aujourd'hui l'Angleterre. Enfin l'agriculture fut presque entièrement renouvelée par le génie du fermier Bakewell, qui changea, pour ainsi dire, la nature des races de bestiaux.

L'aristocratie pouvait se vanter à juste titre du degré de prospérité et de grandeur où elle avait élevé le pays depuis 1688; aussi le gouvernement anglais, dont les ressorts secrets étaient cachés au vulgaire, excitait-il en Europe une profonde admiration. La France enviait cette organisation sociale sans la comprendre. Montesquieu l'avait proposée pour modèle sans voir que cette division des pouvoirs, ce gouvernement représentatif, cet accord de la royauté, de l'aristocratie et du peuple qu'il vantait comme le chef-d'œuvre des systèmes politiques, n'étaient qu'une apparence, et que le gouvernement absolu de la France avait réellement moins d'unité que le gouvernement tout aristocratique de l'Angleterre.

Au moment où le patriciat britannique atteignait ce degré de puissance et de renommée, les premières attaques commencèrent contre lui, et elles partirent à la fois de la royauté et du peuple. Les idées de la philosophie française commençaient à se répandre en Angleterre, et la démocratie, qui avait été réduite au néant depuis la restauration des Stuarts, et plus encore depuis la révolution de 1688, sortit de son silence et de son immobilité. D'ailleurs, au moment où l'Angleterre couvrait l'Océan de ses navires et semblait regorger de richesses, elle était attaquée au cœur par cette plaie effroyable qui la ronge encore aujourd'hui, contre laquelle il n'y a de remède que dans un bouleversement social, le paupérisme, qui croissait en même temps que son industrie si active et si persévérante. Aussi de nombreux écrits étaient-ils

publiés, où l'on attaquait à la fois les élections, le pouvoir et les richesses de la noblesse, l'église établie, enfin tout le système du gouvernement et même l'organisation sociale. Aucun de ces écrits n'eut plus de retentissement que les pamphlets de Wilkes, membre de la chambre des communes : Wilkes fut mis en jugement. La chambre basse déclara qu'il n'était pas protégé par le privilége parlementaire, et que ses écrits étaient des libelles injurieux. Traduit en justice, il s'enfuit en France et fut condamné par contumace ; ses pamphlets furent brûlés par la main du bourreau. Ce fut l'occasion d'une émeute à Londres, où le peuple porta les écrits condamnés en triomphe. La chambre prononça l'exécution de Wilkes.

En même temps, le roi persistait dans ses projets pour étendre sa prérogative ; mais Bute, mal soutenu par ses collègues jaloux de son influence, attaqué par une opposition violente, surtout depuis la paix, insulté par le peuple, qui en voulait même à sa vie, donna sa démission. Lord Granville fut placé à la tête du nouveau ministère, et l'on offrit une place à Pitt. Mais celui-ci y mit des conditions aussi insolentes qu'absurdes : qu'on modifierait le traité de Paris ; qu'on destituerait tous ceux qui avaient contribué à le faire signer ; que l'on ferait entrer dans le ministère « les nobles familles qui avaient soutenu le gouvernement établi par la révolution. » Le roi refusa, et il fit même, pour étendre son pouvoir, une tentative qui amena de graves événements.

4. *Situation des colonies anglaises d'Amérique. — Le parlement leur impose des taxes intérieures. — Agitation en Amérique. — Ministère Rockingham. — Débats du parlement. — Révocation des taxes.* — Les colonies anglaises de l'Amérique du nord avaient pris une grande et glorieuse part à la guerre contre la France : l'importance qu'elles acquirent par suite de la conquête du Canada et de l'expulsion des Français de toute cette côte de l'Océan Atlantique, porta l'attention du gouvernement vers cette Nouvelle-Angleterre, peuplée déjà de trois à quatre millions d'habitants, pleine d'activité, de prospérité et de richesses, et qui, depuis sa fondation, avait été plutôt regardée comme un grand marché que comme une province de l'empire britannique. « Pendant la guerre et depuis la paix, dit un historien anglais, toutes les ressources de l'éloquence étaient employées à préconiser l'importance de l'Amérique ; on eût dit que l'existence de la Grande-Bretagne, comme nation marchande, dépen-

dait de son commerce avec cette contrée. » Georges III, conseillé, dit-on, par lord Bute [1], pensa qu'il serait facile d'établir complétement le pouvoir royal dans un pays où l'aristocratie n'avait nulle influence, et qu'il pourrait ensuite réagir sur l'Angleterre avec toute l'extension de prérogatives que la couronne aurait prise en Amérique. C'était mal connaître l'état social et politique de ces contrées où l'esprit démocratique expulsé de l'Angleterre par la toute-puissante aristocratie britannique, était allé chercher un refuge. Fondées avant le milieu du dix-septième siècle, par des puritains aisés, instruits, austères, dont l'éducation politique s'était faite à la rude école des révolutions de l'Angleterre, qui ne fuyaient pas leur pays et leurs maisons par esprit de cupidité et d'aventures, mais pour être libres, dans l'exil et dans le désert, de prier Dieu comme ils le voulaient; « les colonies anglaises, dès le principe, semblaient destinées à offrir le développement de la liberté, non pas la liberté aristocratique de leur mère patrie, mais la liberté bourgeoise et démocratique dont l'histoire du monde ne présentait pas encore de complet modèle. » Le principe de la démocratie était là dans les croyances, les mœurs, les habitudes, tout le détail de la vie, et surtout dans le christianisme tout républicain de Jean Knox; dégagé de tous ceux contre lesquels il luttait dans le sein de la vieille Europe, n'étant pas obligé de tenir compte du passé et de l'accommoder au présent, il avait grandi en liberté, s'était développé dans les lois, s'était fortifié des idées philosophiques du dix-huitième siècle, depuis Locke jusqu'à Rousseau. Le gouvernement des Stuarts, heureux d'être débarrassé des sectaires qui l'inquiétaient, avait laissé ces colonies, fondées sans son concours et à son insu, se gouverner à leur gré en commun, et former de petites républiques où le dogme

1. Voici ce que dit Frédéric II, dans ses œuvres, de lord Bute et de la cour d'Angleterre : L'Écossais Bute gouverne le roi et le royaume; semblable à ces esprits malfaisants dont on parle toujours et qu'on ne voit jamais, il se couvre ainsi que ses actes d'un voile impénétrable. Son système est celui des anciens torys qui prétendent qu'il est essentiel à la prospérité de l'Angleterre que le roi soit investi d'une autorité despotique, et que loin de contracter des alliances avec les puissances continentales, l'Angleterre doit se contenter d'étendre ses avantages commerciaux. Paris est pour lui ce que Carthage était pour Caton le Censeur; il détruirait en un jour, s'il le pouvait, toute la marine française. Pour accomplir ses grands projets, il a commencé par introduire la corruption dans la chambre des communes. Un million sterling que la nation paye annuellement au roi pour sa liste civile suffit à peine pour satisfaire la vénalité des membres du parlement. Cette somme, destinée aux dépenses de la famille royale, de la cour et des ambassades, est employée tous les ans à étouffer l'énergie de la nation. On ne laisse à Georges III, pour sa subsistance, que 500,000 écus qu'il reçoit de son électorat de Hanovre...

de la souveraineté du peuple était ingénieusement mis en pratique ; il se contenta de légaliser leur existence par des chartes royales, de réclamer la souveraineté originelle et la puissance centrale, de leur envoyer des garnisons, des gouverneurs chargés presque uniquement de surveiller les colonies voisines de la France et de l'Espagne. Grâce à ce régime de liberté, grâce à l'esprit positif, calculateur et entreprenant des puritains, les colonies anglaises avaient fait de merveilleux progrès : elles formaient déjà treize provinces, dont la population doublait tous les vingt ans ; elles avaient déjà refoulé sur l'Ohio et le Mississipi ces peuplades indiennes qu'elles rejettent aujourd'hui sur les bords de l'océan Pacifique ; elles préludaient à des destinées qui ne sont pas encore complétement accomplies, mais dont le moindre résultat doit être la civilisation du nouveau continent.

A l'ouverture de la session de 1764, le roi commença l'exécution de ses projets en annonçant au parlement « qu'il importait d'établir des règlements propres à lier et fortifier toutes les parties de ses états pour leur avantage mutuel. » Alors ses ministres proposèrent de faire participer les colonies aux charges communes en les soumettant à des impôts directs, et ils demandèrent qu'un droit de timbre sur les transactions particulières et les actes publics fût établi dans les provinces d'Amérique. La loi fut votée sans difficulté par le parlement. Mais les Américains n'avaient jusqu'alors payé que des taxes *extérieures*, c'est-à-dire des droits sur les marchandises importées ou exportées : ils regardèrent les impôts directs comme illégaux, en s'appuyant sur le principe que l'impôt ne doit être payé que par ceux qui l'ont consenti ; or ils n'étaient pas représentés dans le parlement anglais. Une fermentation très-vive accueillit donc l'établissement du timbre. Il y eut des rassemblements, des émeutes, des pamphlets très-violents, et l'on parla déjà de s'affranchir du joug de la métropole. Les assemblées provinciales déclarèrent que les anciens colons en arrivant en Amérique avaient apporté tous les droits et immunités des Anglais ; que les Américains ne pouvant être représentés dans le parlement britannique, c'était à elles, d'accord avec le roi, qu'appartenait le droit de taxation intérieure, et qu'elles résisteraient à la métropole en tout ce qui violerait ce droit. Un congrès général des députés des provinces se forma : il envoya des adresses au roi et au parlement, où les mêmes prétentions étaient nettement et hardiment exprimées ; il prit la résolution de ne plus recevoir de marchandises de l'Angleterre, de ne plus rien y envoyer, et

de s'arranger de telle sorte que les produits des manufactures américaines pussent suffire aux besoins des colonies. La loi du timbre ne fut pas exécutée ; aucun fonctionnaire n'osa se servir de papier timbré ; toutes les affaires publiques et particulières, la justice, l'administration, se trouvaient suspendues. Enfin les colons commencèrent à tourner leurs regards vers la France et à en attendre des secours. Choiseul vit dans ces troubles l'occasion qu'il attendait pour prendre sa revanche du traité de Paris : il excita secrètement les Américains à la résistance et fomenta l'agitation même avec de l'argent.

Pendant ce temps, le ministère, qui était en plein désaccord avec le roi à cause de l'influence secrète de lord Bute, fut renvoyé et remplacé par un ministère whig, dont le marquis de Rockingham fut le chef [1765] ; mais la nouvelle administration, sans vigueur, sans unité, sans vues arrêtées, ne sut prendre aucune mesure pour comprimer l'esprit démocratique qui d'Amérique, où il s'était jadis réfugié, revenait en Angleterre et dégénérait en anarchie. Des troubles agitaient toutes les parties de l'empire britannique : en Irlande, une partie de la population catholique depuis si longtemps opprimée et misérable, se soulevait contre les propriétaires protestants, ravageait leurs terres et échappait aux poursuites d'une administration inhabile, d'un parlement servile qui n'avait ni autorité ni popularité. En Ecosse, la misère forçait à émigrer des bandes de presbytériens qui allaient en Amérique envenimer les ressentiments contre la mère-patrie. En Angleterre, des émeutes éclataient dans toutes les grandes villes où se manifestait la haine des pauvres contre les riches ; le commerce était languissant ; il y avait partout irritation et désir de troubles.

Cette agitation fut augmentée par les débats du parlement, où la cause des Américains trouva d'ardents défenseurs. Pitt, qui voyait clairement où tendaient les prétentions du roi, demanda le rapport de la loi du timbre, d'après les principes que soutenaient les colons : « Une taxe, dit-il, est le don volontaire des communes ; le concours des pairs et de la couronne à l'établissement d'une taxe n'est nécessaire que pour revêtir cette taxe de la forme de loi ; le don vient des communes seules. Et nous, communes de la Grande-Bretagne, nous donnons et accordons... quoi ? notre propriété ? non, la propriété des communes d'Amérique... » Il prétendit que l'Angleterre retirait du commerce des colonies américaines trois millions par an ; « et voilà, dit-il, la

source de nos triomphes dans la dernière guerre, voilà le salaire par lequel l'Amérique paye notre protection... » Ensuite il vint à démasquer les projets de la couronne : « Je me réjouis de ce que l'Amérique a résisté. Trois millions d'habitants morts à tous les sentiments de la liberté au point de se soumettre à l'esclavage auraient été d'excellents instruments pour asservir le reste des sujets britanniques...» Enfin il montra le danger d'une lutte entre l'Angleterre et ses colonies : « c'est une querelle de famille; ne laissons pas l'étranger s'en mêler. Ce sont les Espagnols et les Français qui ont excité ces troubles, trompons l'espoir de deux nations jalouses. Les ministres ne voient pas la maison de Bourbon concerter la vengeance des affronts qu'elle vient de recevoir pour nous faire expier cette lassitude trop prompte que nous avons ressentie et confessée au milieu de nos victoires... Craignez, redoutez la maison de Bourbon. »

Les ministres se décidèrent à proposer un bill pour la révocation du timbre, mais en modifiant cette concession par une déclaration du droit de taxe de la métropole sur ses colonies. L'Amérique accepta le bill de révocation sans gratitude et comme une victoire. L'agitation continua; on se crut dégagé de toute obéissance aux actes du parlement britannique; et, dans plusieurs lieux, les gouverneurs durent recourir à la force pour faire respecter les lois.

5. *Deuxième ministère de Pitt. — Taxes sur les objets importés en Amérique. — Troubles en Angleterre. — Affaire de Wilkes. — Pitt sort du ministère.* — Le ministère Rockingham ne put se soutenir dans ces circonstances difficiles. N'ayant ni la confiance du roi ni celle de la nation, il se retira et fut remplacé par un ministère dont Pitt fut le chef, et qu'il composa d'hommes de tous les partis [1766]. Pitt se fit nommer pair, vicomte Pynsent et comte Chatam; dévoré d'ambition et plein d'un orgueil excessif, il n'était revenu au pouvoir qu'en sacrifiant aux volontés du roi ses doctrines de tribun populaire, qu'en consentant à subir l'influence de lord Bute; aussi ne montra-t-il dans son administration qu'incertitude et faiblesse; toute sa rudesse insolente, sa vanité ridicule, son ambition égoïste, apparurent au grand jour; il perdit sa popularité, ne put obtenir l'affection du roi, et se fit détester de ses collègues. D'ailleurs ses infirmités le rendirent bientôt incapable de s'occuper des affaires; aussi le ministère fut-il changé. Le duc de Grafton devint le chef de la nouvelle administration [janvier 1768]; et l'un des meneurs du parti

tory, lord North, entra dans le cabinet, où on laissa à Pitt une place insignifiante. C'était encore un ministère, dit Junius, composé de déserteurs de tous les partis, et qui n'avait la confiance ni du roi ni de la nation. Il proposa un bill pour établir certains droits sur le verre, le thé, le papier, les couleurs, etc., qu'on importerait en Amérique. Le bill passa sans discussion ; personne n'avait jamais contesté le droit de taxation extérieure de l'Angleterre sur ses colonies. Cependant les Américains poussèrent de nouvelles clameurs ; l'agitation redoubla ; des associations se formèrent pour proscrire les objets de fabrique anglaise et favoriser les manufactures américaines. La province de Massachussett, la plus tumultueuse de toutes, et qui avait l'initiative de toutes les résolutions, invita les autres provinces à la résistance, et fit un plan de confédération ; des engagements eurent lieu à Boston entre les troupes et les habitants.

En même temps les troubles de l'Angleterre devenaient de plus en plus menaçants. Des élections nouvelles avaient été faites, où la corruption la plus hideuse se montra à découvert. Wilkes revint de son exil et se fit nommer député par le comté de Middlesex[1769]. Son élection fut célébrée à Londres par un tumulte de plusieurs jours, où le peuple se livra à mille excès : arrêté pour sa condamnation précédente, il fut délivré par une émeute, et arrêté de nouveau. Ce fut l'occasion pour la populace de désordres qui durèrent deux mois, où l'on brûla plusieurs édifices publics, où les troupes furent appelées à faire feu sur les habitants. Wilkes vit son premier jugement confirmé, c'est-à-dire qu'il fut condamné à deux ans de prison, à de fortes amendes et à la surveillance pendant sept ans. Il envoya une pétition à la chambre pour réclamer son privilége d'inviolabilité : sa pétition fut rejetée. Il publia un nouveau libelle ; la chambre des communes déclara cet écrit injurieux et séditieux, et l'auteur incapable de siéger sur ses bancs. Cette persécution maladroite d'un homme peu distingué par son caractère comme par ses talents, excita une agitation extrême : on fit des souscriptions en sa faveur, et les électeurs de Middlesex le réélurent pour leur député. Alors la chambre, pleine de colère, déclara que le compétiteur de Wilkes, qui n'avait obtenu que deux cent quatre-vingt-treize voix contre onze cent quarante-trois, était le seul et légitime député de Middlesex. Cette scandaleuse décision mit le comble au mécontentement : de nombreux pamphlets, d'innombrables pétitions attaquèrent le ministère et demandèrent la dissolution du parlement ; on se crut

à la veille d'une révolution ; et les historiens anglais avouent que si le peuple avait eu des chefs et surtout des principes au nom desquels il pût justifier ses soulèvements, l'empire et la constitution britannique auraient été bouleversés par une révolution sociale.

Cependant Pitt, indigné de la conduite de ses collègues dans l'affaire de Wilkes et à l'égard des Américains, les trouvant d'ailleurs mal disposés à résister aux desseins de la France, qui s'emparait alors de la Corse, avait donné sa démission, et repris, avec son rôle de tribun, son énergie, son éloquence et sa popularité. Le ministère Grafton s'était dissous [1770], et lord North avait composé un ministère tory, décidé à faire triompher les idées du roi sur la prérogative, et qui employa à cet effet une scandaleuse corruption. Pitt l'attaqua avec violence : il montra la constitution violée dans l'affaire de Wilkes ; il demanda la réintégration de celui-ci à la chambre basse ; il s'en prit même au roi qui montrait contre ce citoyen une haine personnelle ; il proclama la nécessité d'une réforme parlementaire. La Cité de Londres, tout animée de passions démocratiques, et qui avait élu Wilkes pour l'un de ses magistrats, présenta une adresse au roi contre le parlement et le ministère. Georges y répondit en disant qu'elle était injurieuse pour lui et contraire à la constitution. Lord Chatam fit une motion pour blâmer cette réponse, et la Cité présenta une deuxième adresse où elle dit au roi que cette réponse ne pouvait être que l'œuvre de mauvais conseils. En même temps elle remercia solennellement Pitt de ses efforts pour la réforme parlementaire, et elle finit par élire Wilkes pour lord-maire.

6. *Affaires de l'Inde.* — Les nouvelles de l'Inde mirent le comble à l'agitation de la Grande-Bretagne. Mir-Jaffier, ce prince qui avait donné aux Anglais le gain de la bataille de Plassey et la possession d'une partie du Bengale, trouva trop lourd le joug britannique, et voulut le secouer. La compagnie des Indes, le dépossédant, mit à sa place l'un de ses parents, et se fit céder de nouveaux territoires qui mettaient le Bengale à son entière disposition. C'était avec une armée d'aventuriers ou de cipayes, forte à peine de huit à dix mille hommes, que la compagnie effectuait ces révolutions ; mais les intrigues et les perfidies venaient en aide à ces faibles moyens matériels ; et c'est en réalité moins par la supériorité de la discipline et de ses armes que par son habileté à se mêler des guerres civiles qui désolaient l'empire des Mogols, que par la corruption et la stupidité des princes indiens, enfin que par une série d'obscures, fastidieuses et dégoûtantes trahisons,

que l'Angleterre a obtenu l'empire de l'Inde. Cependant Mir-Cossim, successeur de Mir-Jaffier, se lassa à son tour de la protection des Anglais : aussitôt on viola les traités conclus avec lui, on lui fit la guerre, on le chassa du Bengale, qui fut entièrement conquis. Cossim se retira dans les états du grand Mogol, Shah-Allum, ou plutôt de son vizir, Sujah-ul-Doulah, qui le tenait en captivité. Celui-ci fut attaqué par les Anglais et défait à la bataille de Buxar. Le grand Mogol se réfugia alors dans l'armée britannique et lui demanda de le rétablir sur le trône. Sujah fut de nouveau vaincu et forcé de signer un traité par lequel Shah-Allum reprit en apparence son pouvoir, céda aux Anglais les provinces de Bengale, de Bahar et d'Orixa, et mit en réalité tout son empire sous la protection de la compagnie des Indes, laquelle acquit un revenu de deux millions de livres [1765]. Cet immense résultat fut dû principalement au génie guerrier et négociateur de lord Clive ; mais les historiens anglais avouent que si cette conquête fut profitable à la grandeur britannique, elle fut déshonorée par le dégoûtant spectacle de vénalité et de corruption que donnèrent le général et les agents de la compagnie.

Ces succès furent arrêtés par un homme qui essaya d'arracher l'Hindoustan au joug qui le menaçait. Hyder-Ali, aventurier musulman, qui avait été instruit par les Français dans les secrets de la politique européenne, s'empara du Mysore, se donna une armée disciplinée, s'allia au soubab du Décan et aux autres princes qui avaient été jadis amis de la France, et commença la guerre contre les Anglais. Battu une première fois, il reprit l'offensive, ravagea le Carnate et l'Arcate, et força enfin la compagnie à signer une paix désavantageuse par laquelle elle rendit une partie de ses conquêtes dans la presqu'île hindoustanique [1769]. Alors la domination anglaise se vit menacée par de nombreux ennemis; la compagnie fut obligée de dépenser trois millions et demi à fortifier les principaux points de son territoire ; le désordre se mit dans son gouvernement ; ce ne fut qu'à force de rapines et de violence qu'elle parvint à mettre ses recettes au niveau de ses dépenses. D'infâmes spéculateurs accaparèrent le riz, et produisirent une famine effroyable, qui fit périr, dit-on, jusqu'à trois millions d'Hindous.

Les dangers dont la domination anglaise dans l'Inde était menacée, produisirent en Angleterre plus d'émotion que ce forfait presque incroyable, le plus grand dont l'histoire fasse mention. Néanmoins des discussions s'étant élevées dans le parlement

pour réglementer la compagnie des Indes, un bill restreignit ses pouvoirs, et un acte d'accusation fut porté contre lord Clive; il se défendit avec beaucoup d'habileté, fut acquitté, mais n'en resta pas moins convaincu d'avoir pris ou reçu une somme de 234,000l. Il en mourut de désespoir.

7. *Discussions avec la France.* — Les puissances étrangères voyant l'Angleterre agitée dans son intérieur, menacée dans sa puissance coloniale par les troubles de l'Amérique et les désordres de l'Inde, la croyaient voisine d'une révolution et peut-être de sa ruine; aussi le cabinet de Versailles, que dirigeait Choiseul, suivait avec anxiété les événements, et il attendait le moment de recommencer la guerre maritime, quand une rupture éclata entre l'Espagne et l'Angleterre, au sujet des îles Falkland, qui étaient revendiquées à la fois par les deux puissances. L'Espagne fit des armements et demanda aussitôt l'assistance de la France. Le cabinet anglais fut vivement inquiet; mais il parvint à détourner le danger par ses intrigues. En effet, à cette époque Choiseul tomba du ministère, et l'on dit que l'infâme auteur de sa chute, la Dubarry, fut pensionnée par lord North pour arracher à Louis XV la destitution de son ministre [1770]. Alors l'Espagne se hâta d'évacuer les îles Falkland et de rentrer dans le repos; la France cessa ses armements, et le cabinet anglais put reprendre sans crainte son attitude arrogante envers la maison de Bourbon.

A cette époque la Turquie était en guerre avec la Russie pour l'indépendance de la Pologne. C'était la France qui l'avait poussée à prendre les armes; mais elle n'avait éprouvé que des revers, et ces revers étaient en partie dus à la conduite de l'Angleterre. L'Angleterre, depuis que la Russie était devenue puissance européenne, n'avait cessé de montrer la plus grande complaisance aux barbares du nord, afin d'ouvrir à ses marchandises le débouché de ce vaste empire. Ainsi, et pour ne citer qu'un seul exemple, c'était par sa médiation que s'était faite la paix de Carlowitz [1699], qui donna aux Russes leur premier port sur les mers méridionales, qui porta le premier ébréchement à l'empire Ottoman. A l'époque où nous sommes arrivés, Choiseul avait vainement remontré au cabinet de Londres les dangers que courait l'équilibre européen par les projets de la Russie sur la Pologne, la Turquie et la Suède: le gouvernement de Georges III, non-seulement s'était refusé à aider la France dans ses négociations en faveur de ces trois états, mais il avait entravé tous les efforts qu'elle avait faits pour leur salut, et s'était montré constamment favorable à la puissance qui

ambitionnait les dépouilles de la Pologne et de la Turquie. Ainsi une flotte russe étant partie de la Baltique pour attaquer les Turcs dans la Méditerranée, elle s'arrêta en Angleterre pour s'y recruter de matelots, d'officiers, même d'un amiral; et ce fut par eux que la flotte ottomane fut détruite à la bataille de Tchesmé.

Cependant le duc d'Aiguillon, qui succéda à Choiseul, voulut persister dans les projets de son prédécesseur pour la délivrance de la Pologne et l'assistance de la Turquie, et il prépara des armements. Mais le ministère anglais lui déclara que la moindre tentative en faveur des deux états menacés serait regardée par lui comme un cas de guerre. La France continua plus lentement ses préparatifs; elle tenta même par divers moyens d'éloigner les soupçons ou de tromper la vigilance de l'Angleterre; mais ce fut en vain: la cour de Londres lui notifia qu'elle ne souffrirait pas qu'aucune nation étrangère intervînt dans la querelle. Grâce à ces menaces, la Pologne subit son premier démembrement, et l'Angleterre eut la honte d'avoir couvert les trois spoliateurs de ce royaume sans profit pour elle-même, et en satisfaisant seulement son inimitié contre la France. Elle n'en continua pas moins ce rôle aussi odieux qu'absurde. La cour de Versailles, indignée du partage de la Pologne, voulut s'en venger sur l'Autriche et en se jetant sur les Pays-Bas. L'Angleterre fit grand bruit de cette velléité de conquête; elle menaça de s'unir à la ligue des trois souverains du nord, et elle força ainsi son ennemie à abandonner son projet. Alors d'Aiguillon voulut au moins secourir la Suède, qui était également menacée par la Russie: il arma une flotte à Brest. Aussitôt le cabinet anglais lui demanda des explications, auxquelles il répondit par la nécessité d'arrêter l'ambition russe qui menaçait toute l'Europe. Lord North répliqua « que malgré le désir du roi d'Angleterre d'éviter tout ce qui pourrait troubler la bonne intelligence entre les deux cours, si une flotte française paraissait dans la Baltique, elle serait suivie d'une flotte anglaise. » D'Aiguillon se plaignit de ce que l'Angleterre accompagnât toujours de menaces ses protestations amicales, et il déclara que la France ne pouvait abandonner la Suède. La même réponse lui fut faite; alors il fit arrêter l'armement de Brest; mais en même temps il en prépara un autre à Toulon. Aussitôt le cabinet anglais lui déclara que « l'interdiction faite à la France d'envoyer une flotte dans la Baltique existait également pour la Méditerranée; que si la flotte française mettait à la voile, la flotte anglaise suivrait immédiatement son

exemple, et qu'enfin l'Angleterre ne pouvait consentir à ce que la France eût une flotte dans l'une ou l'autre de ces mers. » La flotte de Toulon fut désarmée. « Ainsi, dit un historien anglais, grâce à la manifestation heureuse d'une résolution énergique, l'Angleterre, non-seulement évita les malheurs d'une guerre, mais encore servit la cause de son allié de Russie, et facilita la paix avantageuse qu'il fit avec la Turquie l'année suivante. » Cette paix, si désastreuse pour l'empire ottoman, si funeste à l'Europe entière, fut celle de Kaïnardji, qui donna à la Russie la Crimée avec les clefs de la mer Noire et de la mer d'Azof, paix qui a rendu cette puissance l'arbitre des destinées de la Turquie [1774].

8. *Débats du parlement. — Insurrection de Boston. — Mesures prises contre cette ville. — Insurrection de toutes les colonies. — Congrès de Philadelphie.* — Pendant que le ministère de lord North suivait à l'extérieur, et uniquement par haine contre la France, cette politique aussi contraire aux intérêts généraux de l'Europe qu'aux intérêts particuliers de l'Angleterre, la Grande-Bretagne continuait à retentir de cris de liberté. Le peuple commençait à vouloir mettre en pratique, à son profit, les grandes théories de souveraineté nationale que l'aristocratie avait tant prônées pour établir son ascendant sur la royauté. Le parlement était assailli de pétitions pour une réforme démocratique, et il était obligé de donner quelque satisfaction aux exigences populaires et aux progrès des lumières. Ainsi on rapporta le bill passé sous Georges Ier, par lequel les dissidents ne pouvaient exercer aucun emploi public sans signer une profession de foi conforme à la doctrine de l'Eglise anglicane. Ainsi, après de longues discussions et de grands troubles relatifs à la publicité des débats du parlement, les deux chambres furent obligées d'abandonner les poursuites qu'elles avaient commencées contre les auteurs et imprimeurs de plusieurs journaux, et de tolérer la publication des débats du parlement.

Les attaques contre l'antique édifice de la constitution anglaise étaient encouragées par l'exemple de ce qui se passait en Amérique. L'agitation y devenait de plus en plus redoutable; toutes les provinces correspondaient par un comité de délégués et agissaient comme un seul corps; les marchandises anglaises étaient partout proscrites, et avec d'autant moins de privation que les contrebandiers de la France et de l'Espagne alimentaient les colonies des objets dont elles manquaient. Enfin l'assemblée de Massachussett déclara qu'elle s'affranchissait de toute subordination envers la métropole; et, à cette époque, des vaisseaux de la compagnie

des Indes, chargés de thé, étant arrivés dans le port de Boston ; les habitants se précipitèrent sur eux et jetèrent les cargaisons à la mer [1773].

A la nouvelle de cet événement, North proposa au parlement : d'interdire le port de Boston jusqu'à ce que les habitants fussent rentrés dans l'obéissance au gouvernement, de suspendre les assemblées provinciales, de donner des pleins pouvoirs aux gouverneurs des colonies, d'assurer la force aux troupes chargées de faire respecter les lois, etc. En même temps il proposa un bill pour le gouvernement du Canada, dans lequel on concédait à ce pays la jouissance des lois civiles françaises, la liberté absolue du culte catholique, un conseil d'administration provinciale, mais avec des restrictions de pouvoir qui mettaient reellement toute l'autorité dans les mains du roi. Tout cela fut adopté, mais non sans de vives discussions. « Laissez, dit Burke aux ministres, laissez les Américains tels qu'ils étaient avant nos malheureuses dissensions ; contentez-vous de les lier à la mère-pâtrie par les lois du commerce. Vous avez toujours fait ainsi ; que ce soit pour vous une raison de faire toujours de même. Ne les accablez pas de taxes, car vous ne les avez pas accoutumés à en supporter le poids. Si la liberté de l'Amérique et la souveraineté de l'Angleterre sont incompatibles, les Américains repousseront la souveraineté de l'Angleterre. »

Quand les bills portés par le parlement arrivèrent en Amérique, les habitants de Boston s'engagèrent à suspendre toute relation avec l'Angleterre et se disposèrent à la résistance. Le général Gage, nommé gouverneur du Massachussett, ordonna à l'assemblée coloniale de Boston de se dissoudre : elle refusa d'obéir, prit des mesures pour la convocation d'un congrès provincial, et envoya une circulaire aux autres provinces pour le rassemblement d'un congrès général. Celles-ci répondirent à cet appel, promirent de soutenir les Bostoniens dans leur résistance, et suspendirent toute relation avec l'Angleterre. Le congrès provincial du Massachussett se rassembla, ordonna des levées des milices et l'armement de tous les citoyens ; il défendit aux magistrats d'obéir aux ordres de l'Angleterre, aux collecteurs de lever des impôts, etc. Ces prescriptions furent suivies par les assemblées des autres provinces ; et bientôt un congrès national s'assembla à Philadelphie. Ce congrès rejeta les derniers bills du parlement, ordonna de suspendre toute relation avec l'Angleterre, déclara qu'il ne voulait pas se séparer de la métropole,

mais qu'il prétendait jouir de tous les droits des sujets anglais. « Nos ancêtres, dit-il, possédaient toutes les libertés des Anglais; ils ne les ont pas perdues par l'émigration. Nous réclamons un droit de législature libre en matière d'impôts et d'administration intérieure avec le *veto* du roi. Nous ne consentirons jamais à nous soumettre aux actes du parlement anglais que pour le commerce. » Puis il fit une adresse « aux habitants opprimés du Canada » pour les exciter à entrer dans la confédération des *Provinces-Unies*, une autre aux Irlandais, auxquels il dit que « les régions fertiles de l'Amérique leur offraient un asile contre la pauvreté et contre l'oppression; » enfin une troisième à la nation anglaise, qu'il s'efforça d'alarmer sur ses droits constitutionnels, en lui montrant que le despotisme qu'on prétendait établir sur les colonies devait, dans les desseins du ministère, être ensuite reporté sur l'Angleterre [1775].

Ces adresses excitèrent beaucoup de fermentation dans la Grande-Bretagne. La Cité de Londres, par les mains de Wilkes, son lord-maire, présenta une pétition au roi pour lui demander le renvoi des ministres, et dans des termes injurieux : « Nous voyons clairement, disait-elle, que le ministère a formé le projet d'établir un pouvoir arbitraire dans toute l'Amérique; or les libertés du royaume fondées sur les droits de l'homme étant liées à celles de toutes les parties de l'empire, nous ne pouvons voir sans alarmes violer la constitution dans des provinces qui tiennent aux domaines du roi. » Le roi fut si mécontent de cette pétition, et surtout de l'homme qui la lui présentait, qu'il déclara qu'il n'en recevrait plus; et cette réponse fut l'objet de nouvelles et plus démocratiques réclamations.

Les événements d'Amérique amenèrent de violentes discussions dans le parlement où des élections nouvelles venaient de donner une grande majorité au ministère, mais où les whigs prirent la défense des insurgés et demandèrent la révocation prompte et absolue des actes du gouvernement. « La résistance des Américains était juste, dit lord Chatam; vous l'avez rendue nécessaire. Votre vaine déclaration de l'omnipotence du parlement, vos doctrines impériales de soumission, ne peuvent ni convaincre ni enchaîner des hommes qui sont comme vous sujets de l'Angleterre, et qui sentent que la tyrannie est insupportable à des cœurs anglais... Je me suis nourri tout jeune du patriotisme des Grecs et des Romains : eh bien! je déclare que dans ces deux terres classiques de la liberté, je ne vois ni peuple ni sénat dont la conduite me paraisse

plus ferme et plus noble que celle du congrès de Philadelphie... Songez-y : une seule goutte de sang versé dans cette guerre impie qui se prépare, et le mal n'aura plus de remède. Que feront vos troupes contre une nation de trois millions d'hommes dont les généreux ancêtres allèrent chercher dans les déserts un asile contre la tyrannie?... La résistance des Américains devait naître de la nature des choses et des hommes : ce qui l'a produit, c'est l'esprit whig qui règne en Amérique, le même esprit qui vous a fait repousser jadis les emprunts et les dons gratuits, le même qui mit l'Angleterre debout et vengea par le bill des droits la constitution outragée, le même qui a posé le principe fondamental de nos libertés qu'aucun Anglais ne peut être imposé que de son consentement... Ce noble amour de la liberté enflamme trois millions d'hommes en Amérique qui préfèrent la pauvreté avec la liberté à des chaînes dorées. La cause de l'Amérique est liée à celle de tous les whigs en Angleterre et en Irlande : aussi les actes violents d'oppression que vous avez mis sur elle, vous les révoquerez, soyez-en certains, vous les révoquerez; je jure que vous les révoquerez; je veux être un fou si vous ne les révoquez. »

9. *Premières hostilités.—Washington.—Déclaration d'indépendance.*— Pendant ces débats, les premières hostilités éclatèrent en Amérique. Le général Gage avait concentré toutes ses forces dans Boston, maintenu les habitants par la violence, fortifié les principaux points de la ville : il voulut enlever les dépôts d'armes que les insurgés formaient dans la province. Le détachement qu'il envoya dans une de ces expéditions fut arrêté à Lexington par les habitants en armes, et il ne rentra à Boston qu'à travers une fusillade continuelle et avec de grandes pertes. A la nouvelle de cet événement, toutes les milices de la province se mirent en armes et vinrent bloquer les troupes anglaises dans Boston. Les autres provinces suivirent cet exemple, levèrent des troupes, s'emparèrent des magasins de l'état, chassèrent leurs gouverneurs. Le congrès général se rassembla de nouveau, donna le nom d'*Etats-Unis* aux colonies insurgées, organisa un gouvernement central, ordonna l'émission d'un papier monnaie, et leva une armée soldée : il en donna le commandement à Washington, homme droit, modeste, plein de calme et de persévérance, qui avait toutes les qualités des Américains, dont il fut le sauveur. Il lui était ordonné « de tuer ou prendre quiconque porterait les armes contre le bon peuple des Etats-Unis; » on lui donnait le pouvoir suprême de disposer de l'armée pour

tout ce qui pourrait servir à l'indépendance des colonies sans porter préjudice à leurs libertés, etc.

Washington prit le commandement de l'armée qui bloquait Boston et la trouva dans le plus grand délabrement ; mais, grâce à l'inertie de la garnison, le blocus n'en continua pas moins. Après plusieurs combats où les Anglais ne montrèrent pas leur bravoure accoutumée à cause de l'embarras où les mettait cette sorte de guerre civile, ils furent forcés à évacuer Boston, et laissèrent aux Américains un immense matériel sans lequel ceux-ci n'auraient pu continuer leur résistance [1775]. Pendant ce temps, un parti de deux à trois mille hommes se jeta dans le Canada, s'empara des forts de Ticonderago et de Crown-Point, et alla assiéger Quebec. Mais les Canadiens, et surtout le clergé, étaient satisfaits de la domination anglaise, qui s'était montrée envers eux très-douce et paternelle : ils résistèrent à toutes les sollicitations, à toutes les promesses de leurs voisins ; l'expédition échoua, et les insurgés rétrogradèrent devant un corps anglais chargé de délivrer la province.

Le ministère North avait envoyé d'abord dix mille hommes en Amérique ; mais ce renfort étant insuffisant, il traita avec les princes allemands, qui avaient, depuis l'avénement de la maison de Hanovre, l'habitude de vendre à l'Angleterre le sang de leurs sujets, et il leur acheta dix-huit mille soldats à raison de 7 livres 4 deniers par homme. D'après les termes de ces traités, toutes les pertes faites dans les batailles ou siéges, par les épidémies et les naufrages, devaient être payées par le roi d'Angleterre, qui faisait aussi les frais du recrutement. Trois blesses équivalaient à un homme tué. Ce marché de chair humaine, si dégoûtant dans ses détails, était aussi odieux qu'absurde puisqu'en confiant à des mercenaires serviles le soin de mettre la paix entre deux peuples frères, on était certain de les rendre irréconciliables : cependant il n'excita de discussion dans le parlement que sous le rapport économique ; on blâma, non la honte, mais la cherté du moyen que les ministres avaient pris pour soumettre l'Amérique. Avec ces troupes, le gouvernement anglais dirigea trois attaques contre les insurgés : la première sur le Canada, d'où elle chassa, comme nous venons de le voir, l'expédition américaine ; la deuxième sur les provinces méridionales, qui n'eut aucun succès ; la troisième sur New-York et dont nous verrons le résultat. Mais, dans toutes, les soldats étrangers se souillèrent de cruautés, de pillages, de tous les excès, et ce fut la

cause immédiate de la rupture complète des colonies avec la métropole.

Le congrès, voyant le gouvernement anglais déterminé à l'emporter à tout prix, résolut d'engager les colonies révoltées par un grand acte qui ne permît à personne de revenir en arrière, qui fît cesser toutes les incertitudes et les divisions, qui montrât à tous un but unique et animât le pays d'une seule pensée : après avoir demandé des pouvoirs aux assemblées provinciales, il fit sa déclaration d'indépendance [4 juill. 1776], et la fit précéder d'une déclaration des droits qui donnait aux doctrines démocratiques des Américains un caractère de généralité et d'abstraction philosophique, et qui intéressait tous les peuples à la lutte d'opprimés contre leurs oppresseurs. « Nous regardons, dit-il, comme évident, que tous les hommes sont nés égaux, que tous ont reçu du Créateur des droits imprescriptibles et inaliénables, que parmi ces droits sur la vie, la liberté, la volonté d'atteindre au bonheur, que c'est pour assurer ces droits que les gouvernements ont été établis; que ces gouvernements ont leur autorité fondée sur le consentement de tous; que toutes les fois qu'un gouvernement s'éloigne du but pour lequel il a été créé, le peuple a le droit de renverser ce gouvernement et d'en fonder un nouveau; que le peuple, enfin, peut fonder ce gouvernement sur les principes qui lui semblent les plus propres à garantir sa propre sûreté, et le modifier de manière à ce que son action s'exerce pour le bonheur des administrés... » Ensuite, et après avoir énuméré tous les actes de Georges III contre l'Amérique, il disait : « A chacune de ces vexations, nous avons opposé des réclamations conçues dans les termes les plus respectueux, et l'on n'a répondu à nos pétitions que par des injures. Un prince dont les actes portent le caractère de la tyrannie est indigne d'être le chef d'un peuple libre... Nous n'avons pas manqué d'égards envers les Anglais, qui sont nos frères; nous leur avons souvent dénoncé les tentatives de leur parlement pour établir sur nous une juridiction insupportable; nous leur avons rappelé toutes les circonstances de notre émigration et de notre établissement dans les contrées que nous habitons; nous avons fait appel à leur justice et à leur magnanimité; nous les avons conjurés, par les liens de confraternité qui nous unissaient, de désavouer des procédés qui finiraient par détruire nos relations : ils ont été sourds à la voix de la justice et de la nature. Nous obéissons donc aujourd'hui à la nécessité qui nous commande la séparation et nous montre en

eux, comme dans tous les autres hommes, des ennemis dans la guerre, des amis dans la paix.

» C'est pourquoi nous, représentants des Etats-Unis de l'Amérique, réunis en congrès général, prenant à témoin de la droiture de nos intentions le Juge suprême de l'univers, au nom du peuple de ces colonies et en vertu de l'autorité que nous tenons de lui, publions et déclarons solennellement que les colonies unies sont et de droit doivent être libres et former des états indépendants; qu'en conséquence elles sont relevées de toute allégeance envers la couronne britannique; que toute connexion politique entre elles et la Grande-Bretagne est et demeure anéantie, et qu'en leur qualité d'états libres et indépendants, elles ont plein pouvoir de faire la guerre, de conclure la paix, de contracter des alliances et des traités de commerce ainsi que tous autres actes que les états indépendants ont coutume de faire... »

10. *La France donne des secours aux insurgés.—Défaite des Américains.— Débats du parlement.— Capitulation de Saratoga.*—Cette déclaration fut reçue avec enthousiasme par l'armée américaine : elle fit la plus vive sensation en Angleterre, où l'indépendance de l'Amérique avait de nombreux partisans, même dans le parlement, car l'on sentait bien que cette fatale guerre remuait la société jusque dans ses fondements. En effet l'esprit démocratique qui soufflait d'au delà de l'Océan, cet esprit de résistance à l'oppression qui semblait si légitime, trouvait à féconder de nombreux germes de révolution, dans un pays de castes et de priviléges. Tout le monde croyait que l'Angleterre devait trouver dans cette guerre l'écueil de sa grandeur : on la voyait ruinée si elle perdait ses colonies, ruinée encore si elle ne les conservait qu'au prix d'une lutte pleine de périls; et puis, à chaque discussion, le nom de la France, qu'on osait à peine prononcer, venait faire tressaillir députés, lords et ministres; la France forte de sa marine rétablie, de son alliance avec l'Espagne, de ses relations diplomatiques avec les puissances du Nord, la France qui avait ses colonies à reconquérir et ses injures à venger, la France qui, disait-on, faisait déjà des armements. Aussi lord Chatam demandait avec instance qu'on replaçât l'Amérique sur le pied où elle était en 1763 : « Vous ne pouvez pas continuer la guerre, disait-il aux ministres, et si vous le faites, ce sera sous le canon de la France, sous une batterie masquée qui s'ouvrira bientôt pour nous balayer du sol américain. Terminez donc la crise avant que la France ne devienne partie principale dans la question,

car du moment où cette puissance aura traité avec l'Amérique, il faut lui déclarer la guerre, quand même nous n'aurions pas quatre vaisseaux dans nos ports. »

Les événements d'Amérique avaient produit en Europe une grande fermentation ; cette révolte, inspirée à la fois par les idées presbytériennes du dix-septième siècle et les idées philosophiques du siècle suivant, changeait, comme le disait Georges III au parlement, le système politique de l'Europe entière. Cependant l'opinion générale était favorable aux insurgés ; aucun souverain ne s'effraya de leurs doctrines : le grand Frédéric et Catherine II ne parlaient qu'avec indignation du despotisme de Georges III. A la cour de France, et quoique les législateurs américains se fussent annoncés hautement comme les disciples des philosophes français, il n'y avait qu'admiration pour ces républicains si sages dont les principes ne semblaient pas plus dangereux que ceux des Romains et des Spartiates. On écouta les sollicitations secrètes du congrès qui demandait des secours ; on laissa des agents français envoyer aux insurgés des armes et des munitions ; on applaudit au départ du marquis de La Fayette, équipant un vaisseau à ses frais et allant offrir son épée aux Américains. L'engouement fut complet quand on vit arriver en France trois envoyés du congrès, parmi lesquels était Franklin, pour demander un traité de commerce [1777] : Franklin, déjà célèbre dans la science par l'invention des paratonnerres, fut accueilli avec enthousiasme : « celui qui avait arraché la foudre aux cieux et le sceptre aux tyrans » se vit entouré, flatté, prôné par les philosophes, les femmes, les courtisans. On demandait la guerre à grands cris, le peuple par sympathie pour des démocrates opprimés, la noblesse pour affaiblir l'Angleterre de treize provinces et laver les affronts de la guerre de sept ans, le commerce pour s'ouvrir le vaste marché de l'Amérique, les hommes d'état pour rendre à la royauté quelque popularité par la gloire, enfin tout le monde par l'entraînement de ces idées de générosité, de philanthropie, de dévouement, qui passionnaient alors la France. Louis XVI, presque seul, répugnait à la guerre, sentant bien, comme disait Joseph II, que tout son métier, à lui, était d'être royaliste; mais il n'était pas homme à résister à l'opinion publique. Aussi quand les députés américains lui demandèrent des vaisseaux et des armes, il leur fut répondu qu'on ne pouvait le faire sans violer la paix; mais que les Américains trouveraient dans les ports de France tous les avantages dont jouissent les peuples les plus fa-

vorisés; le ministère donna secrètement deux millions au congrès américain, et il lui promit des secours plus efficaces.

Ces secours étaient d'autant plus nécessaires que les opérations de la guerre étaient peu favorables aux insurgés. L'armée anglaise, commandée par Howe, s'était portée sur New-York, avait défait les Américains à Brooklin, et les avait forcés d'évacuer la ville. L'armée de Washington était pleine de désordre et manquait de tout : le général faisait de vains efforts pour la retenir sous ses drapeaux, et il écrivait au congrès : « Notre situation est très-alarmante, et je suis forcé d'avouer que je n'ai aucune confiance dans la plus grande partie de mes troupes. » Une conférence eut lieu entre le général Howe et deux députés du congrès; mais on ne put s'entendre : « Tout espoir d'accommodement est passé, dirent les Américains; il n'est pas possible que nous nous soumettions jamais à un gouvernement qui a permis que ses agents, avec une froide et atroce barbarie, incendiassent nos cités sans défense, excitassent les sauvages à massacrer nos fermiers et les esclaves à égorger leurs maîtres; qui maintenant couvre ces contrées de troupes mercenaires pour inonder de sang notre sol. Ces horribles injures ont éteint jusqu'à la dernière étincelle de l'affection que nous avions pour la mère patrie. » Une nouvelle bataille eut lieu à White-Plains, mais elle fut sans résultat. Washington, abandonné par les milices et réduit à cinq mille hommes, se retira sur la Delaware. Au milieu de ces revers, le congrès montra la plus louable fermeté : il décréta le système de confédération des Etats-Unis, un emprunt, la levée de quatre-vingt-huit bataillons dont le service durerait autant que la guerre, qui seraient soldés, et devaient, à la paix, obtenir des distributions de terres comme récompense nationale. Mais le recrutement de cette armée se fit avec beaucoup de difficultés; les Américains continuèrent à être battus; Washington, défait à Brandywine, n'osa défendre Philadelphie; les Anglais se rendirent maîtres de cette ville et du cours de la Delaware; enfin l'insurrection américaine manquant d'unité et d'enthousiasme, semblait devoir s'éteindre en efforts partiels. Mais la cause anglaise n'en faisait pas plus de progrès : les troupes insurgées, à force d'être battues, s'aguerrissaient; Washington conservait une fermeté inébranlable, et malgré ses défaites, malgré la mauvaise composition de sa petite armée, continuait à harceler l'ennemi; d'ailleurs la distance qui séparait les divers théâtres de l'insurrection, les nombreux déserts, la difficulté des vivres, faisaient

plus pour la cause des insurgés que leurs armes tièdes et égoïstes. Enfin les débats du parlement anglais étaient une nouvelle force pour l'insurrection : « Non-seulement, disait Chatam, la puissance et la force de notre patrie se sont anéanties dans cette entreprise ; mais l'on a compromis et même totalement sacrifié sa dignité, sa gloire et son honneur. La France nous a insultés : elle a soutenu et encouragé l'Amérique ; et que vis-à-vis de nous l'Amérique ait tort ou raison, nous devrions également nous venger de ce secours insultant de la France... Dans quelle situation sommes-nous ? A peine nous avons cinq mille hommes de troupes en Angleterre ; à peine y en a-t-il trois mille en Irlande ; à peine trouverait-on vingt vaisseaux de ligne équipés. Nos ennemis dominent sur les côtes du Portugal ; la mer est balayée par les corsaires américains, et ils viennent nous braver jusque dans la Manche!... » Ensuite il couvrit d'invectives le gouvernement pour avoir pris à sa solde « ces bandes allemandes qui portent leur vénale férocité dans des provinces encore anglaises, pour avoir associé aux armes britanniques la massue et le scalpel de ces tribus sauvages qu'on enivre pour les rendre plus barbares. » — « Quoi ! déchaîner dans nos possessions, au milieu d'hommes unis à nous par les liens de la parenté, des cannibales altérés de sang ! armer d'infidèles sauvages contre nos frères protestants ! remettre à l'impitoyable Indien la défense de nos droits contestés ! lancer sur nos frères les fils mercenaires du pillage et du meurtre ! Si j'étais Américain comme je suis Anglais, tant que les hordes étrangères auraient le pied sur mon pays, je ne poserais pas les armes ! non, jamais ! jamais ! jamais !..... Mylords, je vous conjure de flétrir du sceau de l'infâmie cet exécrable procédé ! vous surtout, ministres d'une religion sainte, condamnez cette iniquité : que l'eau lustrale versée par vos mains lave notre pays de cette affreuse souillure!... » En prononçant ces paroles éloquentes, lord Chatam oubliait que dans la guerre de Sept-Ans, il avait lui-même ordonné d'armer les sauvages contre les Français : ses ennemis le lui reprochèrent ; il n'osa nier le fait, et il fut définitivement constaté qu'un traité avait été signé par lui avec des peuplades indiennes qui s'engagèrent, moyennant tribut, à massacrer et à scalper les prisonniers français.

Néanmoins on demanda ouvertement, dans la chambre des communes, l'entrée de lord Chatam au ministère : « Il est un homme, dit un orateur, qui a servi la nation avec gloire pour lui et pour l'Angleterre, qui a porté nos armes triomphantes dans

toutes les parties de l'univers, qui est réclamé par les vœux du peuple, qui est la terreur de la maison de Bourbon, qui possède enfin à la fois la confiance des Américains et celle des Anglais : c'est le seul homme qui puisse traiter avec l'Amérique. » Mais la majorité était assurée au ministère, et les communes votèrent pour la guerre d'Amérique soixante mille marins et cinquante-cinq mille soldats.

Cependant les opinions démocratiques avaient accès même dans ce parlement vendu au pouvoir : ainsi les ministres ayant demandé un million de livres pour payer les dettes de la liste civile, Wilkes, qui aux dernières élections avait été nommé député pour le Middlesex, s'éleva contre ces sommes exorbitantes que le peuple donnait « pour payer les harnois de la royauté ; » et un autre orateur s'écria : « Voici la quatrième fois que la liste civile, depuis le commencement de ce règne, demande le payement de ses dettes : où vont donc ses énormes revenus ? Ils servent à corrompre les deux chambres, à donner des pensions secrètes, à solder de vils adulateurs et de serviles pamphletaires. » Le bill fut adopté ; mais le président, en le présentant au roi, lui fit une admonition sévère sur cette augmentation de traitement qui allait au delà de ses besoins, en ajoutant que la nation espérait qu'il emploierait mieux dorénavant l'argent qui lui était alloué.

Le monde avait alors les yeux sur le parlement anglais qui, pour la première fois, abandonnait sa polémique locale et prosaïque, et cessait « de traiter des affaires du ménage » pour s'occuper de vérités spéculatives et de questions générales. La tribune antique n'avait pas été plus éloquente que celle où apparaissaient Pitt, Fox, Burke, tous défenseurs chaleureux de la cause des Américains. Mais North était impassible, et il comptait terminer la querelle avant que la France ne fût sortie de son indécision, quand un grave événement vint relever les affaires des insurgés, donner un nouvel aliment à l'opposition et fixer les incertitudes de Louis XVI. Le général Burgoyne, parti du Canada avec huit mille hommes qui furent renforcés par cinq à six mille sauvages, pour soumettre les provinces du Nord, devait se joindre à l'armée de Howe, que Washington observait près de Philadelphie : après une marche désastreuse à travers des déserts, il fut enveloppé par un corps d'armée américain à Saratoga sur l'Hudson, et forcé de mettre bas les armes [17 oct. 1777.]

11. *La France fait alliance avec les Etats-Unis.—Dernier discours de Pitt.—Déclaration de guerre à la France.*—A la

nouvelle de ce succès, les Américains reprirent partout l'offensive, et le gouvernement français, qui jusqu'alors avait désavoué les secours donnés par les particuliers aux insurgés, signa avec les Etats-Unis un traité d'alliance et de commerce [février 1778], lequel ne devait avoir d'effet offensif et défensif que dans le cas d'une guerre entre la France et l'Angleterre. La nouvelle de ce traité arriva au moment où North proposait au parlement deux bills de conciliation qui équivalaient à une reconnaissance, pour ainsi dire expresse, de l'indépendance des colonies : elle fut accueillie avec indignation et plus encore avec terreur. Dans la chambre des communes, un orateur proposa d'enlever à la France l'avantage qu'elle espérait de son traité en négociant sur-le-champ avec les insurgés. Dans la chambre des lords, le duc de Richmond proposa de retirer les troupes de l'Amérique et de conserver la paix avec la France. A cette nouvelle, le vieux Pitt, malade, mourant, sortit de son lit et se fit porter à la chambre par ses enfants : à son aspect, tous les pairs se levèrent pleins d'attendrissement et de respect, et le plus profond silence accueillit ces paroles suprêmes du grand homme d'état, de l'implacable ennemi de la France : « Mylords, dit-il, je remercie Dieu de m'avoir aujourd'hui rendu capable de venir ici m'acquitter de mon devoir et parler d'un sujet qui affecte si profondément mon cœur. — Je suis vieux et malade, la tombe s'ouvre pour me recevoir. — Je me lève d'un lit de souffrance pour défendre la cause de mon pays. — Peut-être est-ce la dernière fois que vous m'entendez dans cette enceinte... » Alors il exprima son indignation sur la proposition qu'on avait faite de renoncer à la souveraineté de l'Amérique. « Je me réjouis, dit-il, de n'être pas encore descendu au tombeau, d'avoir encore assez de vie pour élever ma voix contre le démembrement de cette antique, de cette illustre, de cette noble monarchie ! Accablé sous le poids des infirmités, je suis peu capable d'assister mon pays dans de si périlleuses conjonctures ; mais tant que je me sentirai animé d'un dernier souffle de vie, je ne consentirai jamais à laisser dépouiller d'une succession si glorieuse et si belle, les descendants de la royale maison de Brunswick ; je ne souffrirai pas que la nation se déshonore par l'ignominieux abandon de ses droits sur ses plus riches possessions. Ce puissant royaume qui a survécu aux dévastations des Danois, aux irruptions des Ecossais, à la conquête des Normands, qui a repoussé l'invasion de l'invincible Armada, souffrirez-vous qu'il soit humilié devant la maison de Bourbon ? La nation a-t-elle donc

perdu tout son courage? Ce peuple, il y a dix-sept ans la terreur du monde, est-il aujourd'hui si dégénéré qu'il doive dire à son ancien, à son implacable ennemi... de tout prendre et de lui donner seulement la paix! Non, je ne le croirai pas... Au nom de Dieu! s'il faut se déclarer pour la paix ou pour la guerre, si la paix et l'honneur ne peuvent être à la fois conservés, qu'attend-on pour se décider à la guerre? J'ignore quelles sont aujourd'hui les ressources de l'état, mais je les crois suffisantes pour le maintien de nos droits contestés; et d'ailleurs, s'il faut succomber, succombons du moins avec gloire. » Le duc de Richmond répondit à ce discours, et il finit par dire : « Que la provocation de la France ne devait pas entraîner la rupture de la paix. » Le vieux Chatam se leva indigné pour répondre; mais il ne put dire un mot, tomba en défaillance, et fut emporté hors de la salle, au milieu de la consternation et du tumulte des assistants. Quelques jours après il mourut. Le parlement le fit enterrer à Westminster, paya ses dettes et accorda des pensions et des honneurs à sa famille. Enfin son dernier vœu fut accompli : la guerre fut déclarée à la France.

12. *Hostilités entre la France et l'Angleterre.* — Cependant les bills de conciliation proposés par le ministère furent adoptés : mais ils arrivèrent en Amérique en même temps que le traité conclu avec la France, et ne firent aucun effet. Le congrès les rejeta et déclara qu'il n'écouterait dorénavant aucune proposition qui n'aurait pas pour base la reconnaissance absolue de l'indépendance des Etats-Unis. Néanmoins il était temps que la France intervînt dans la querelle, car l'armée américaine, sans discipline, sans enthousiasme, sans énergie, était presque continuellement battue : le congrès ne pouvait arrêter la désertion qu'en prodiguant aux soldats l'argent, les flatteries et les promesses. La cour de Versailles mit en mer deux flottes : la première, forte de trente-deux vaisseaux, sortit de Brest et rencontra une flotte anglaise d'égale force entre les îles d'Ouessant et les Sorlingues. Après un engagement très-violent, les deux flottes se séparèrent sans perte et sans avantage; mais les Anglais regardèrent comme une défaite une affaire si vivement soutenue par des marins, qui sortaient à peine de la bataille de M. de Conflans. L'amiral Keppel fut mis en jugement et menacé du sort de Byng; mais comme il appartenait au parti des whigs, il fut acquitté.

La deuxième flotte française, forte de douze vaisseaux et commandée par le comte d'Estaing, partit de Toulon, se dirigea en

Amérique, entra dans la Delaware, fit évacuer Philadelphie aux Anglais, et devait, de concert avec les Américains, s'emparer de Rhode-Island. Mais au moment de livrer combat à la flotte anglaise, elle fut dispersée par une tempête. Alors, et sur la nouvelle que les Anglais menaçaient les Antilles, elle se porta contre Sainte-Lucie, ne put prendre cette île, et se retira à la Martinique pour y attendre des renforts. La retraite de d'Estaing fit jeter des cris d'indignation aux Américains, qui, depuis que la France avait commencé les hostilités, restaient tranquilles dans leurs foyers et lui laissaient tout le poids de la guerre. Les Anglais profitèrent de cette apathie pour conquérir les provinces du Sud, qui différaient de mœurs avec celles du Nord, provinces agricoles, où l'esclavage des noirs existait avec des éléments aristocratiques et qui semblaient moins hostiles à la mère-patrie : ils firent leur place d'armes de Savannah.

L'Angleterre, selon sa coutume, chercha à distraire la France de la guerre maritime par une guerre continentale, et une belle occasion s'en offrit en Allemagne. L'électeur de Bavière mourut [1777] n'ayant pas d'autre héritier que l'électeur palatin. L'empereur Joseph II revendiqua la succession et envahit la Bavière. L'électeur palatin demanda l'assistance du roi de Prusse, qui mit sur pied deux armées. Joseph se prépara à la guerre et il demanda à la France les secours stipulés dans le traité de 1756. Mais la diplomatie française, habilement dirigée par M. de Vergennes, sauva l'Europe d'un embrasement qui eût fait la joie de l'Angleterre et la perte des Etats-Unis. Elle refusa tout secours à l'Autriche, approuva la conduite du roi de Prusse, et engagea la Russie à offrir sa médiation en lui dévoilant la politique du cabinet anglais qui excitait les deux adversaires. Alors Joseph fut forcé de faire la paix et d'abandonner la Bavière. « Ainsi, dit un historien anglais, la France eut l'effronterie, qu'on a peine à concevoir, de conserver la confiance et l'amitié de l'Autriche, de servir les vues et les intérêts du roi de Prusse, et de rompre les liens de l'Angleterre et de la Russie. »

Avec la même habileté, le cabinet de Versailles décida l'Espagne à unir sa marine à la sienne, en lui montrant l'occasion de s'affranchir des deux hontes de Gibraltar et de Minorque, et en lui rappelant les désastres causés par son intervention tardive dans la guerre de Sept-Ans. Aussitôt l'Espagne envoya une armée assiéger Gibraltar et trente vaisseaux dans la Manche qui devaient se joindre à la flotte française commandée par d'Orvilliers.

Celui-ci eut alors sous ses ordres soixante-six bâtiments qui menacèrent la Grande-Bretagne d'une descente; quarante mille hommes se rassemblèrent sur les côtes de la Normandie [1779]. Ces menaces d'invasion jetèrent le trouble et l'effroi en Angleterre : on n'avait que trente-huit vaisseaux pour couvrir la Manche, encore étaient-ils agités par tant d'indiscipline que vingt capitaines avaient refusé de servir tant que le ministère ne serait pas changé; nuls apprêts de défense n'avaient été faits, même à Plymouth, qui manquait de canons et de poudre; les corsaires américains venaient insulter les côtes; le parlement était plein de discordes et Londres de tumulte. Jamais si belle occasion ne s'était présentée à la France de venger ses nombreuses injures, d'arrêter la grandeur incessante de sa rivale, de lui arracher le sceptre des mers. « Heureusement, dit le docteur Hughes, le défaut d'intelligence ou de confiance réciproque dans les deux escadres combinées fit pour la Grande-Bretagne tout ce que les ministres avaient négligé de faire: il détourna la tempête qui menaçait le pays, et qui peut-être aurait renversé le gouvernement et le trône. » « Si l'ennemi eût débarqué, s'écria un orateur dans la chambre des communes, nous aurions combattu, mais nous aurions succombé. » D'Orvilliers, après avoir perdu un temps précieux, vit sa flotte ravagée par une épidémie et rentra à Brest.

Pendant ce temps, d'Estaing prenait Saint-Vincent et la Grenade, battait la flotte de l'amiral Byron et dominait la mer des Antilles. Il aurait pu ruiner la puissance britannique dans cette mer, car la Jamaïque tremblait et était sans défense. Mais pendant toute cette guerre les Français, bien que constamment supérieurs en forces, n'attaquèrent les Anglais qu'avec défiance et une sorte d'inquiétude qui tenait à l'opinion exagérée qu'ils s'étaient faite, non-seulement de leur puissance et de leur habileté maritimes, mais encore des vaisseaux et des garnisons qu'ils avaient partout : ce fut la cause des médiocres succès qu'ils obtinrent dans une guerre où l'Angleterre aurait dû être ruinée, puisque, comme nous allons le voir, elle se trouva bientôt seule à lutter contre les marines coalisées de toute l'Europe, et dans un moment où tout le monde croyait qu'une révolution démocratique allait bouleverser son gouvernement et la société.

13. *Débats du parlement. — Insurrection du peuple de Londres.* — Le vent qui soufflait de l'Amérique agitait plus violemment que jamais la chambre des communes, où les orateurs populaires faisaient sans cesse le tableau de l'empire britannique

tombé de sa grandeur et menacé de ruine; du commerce anéanti, des finances en déficit, de l'armée et de la flotte pleines d'indiscipline, de l'océan livré à la maison de Bourbon. « La cause de tous ces maux, disait-on tout haut, c'est l'extension qu'a prise le pouvoir royal au détriment de la constitution. » Alors Burke proposa un plan de réforme de la liste civile et des prérogatives de la couronne, plan qui embrassait toute l'administration et pour le succès duquel la chambre fit les déclarations suivantes : « Que la couronne a usurpé une influence funeste et pris un accroissement de pouvoir qui s'étend tous les jours et qu'il est urgent de restreindre; que la chambre des communes a le droit en tout temps d'examiner et corriger les abus qui peuvent exister dans l'administration de la liste civile; que les officiers de la couronne doivent être exclus du parlement. » Ces déclarations produisirent une agitation extrême parmi le peuple, qui sortit de sa torpeur et fit des pétitions très-violentes contre le roi, le ministère, les seigneurs et le clergé. Fox, en présentant l'une de ces pétitions, déclara que si la chambre refusait de faire justice au peuple, le peuple se la ferait lui-même en refusant l'impôt. Un autre orateur attaqua le clergé : « Puisqu'il est encore permis, dit-il, à de telles gens de se vautrer dans une honteuse mollesse aux dépens de l'industrie et du travail de leurs concitoyens, qu'ils se conduisent du moins avec décence et modération sans attendre qu'une réforme violente vienne leur apprendre à le faire. » L'opposition prit une marche tout à fait révolutionnaire, et pour la première fois chercha à intéresser le peuple à ses débats. De son côté le gouvernement fit approcher des troupes de Londres, et versa l'argent à pleines mains pour dissoudre la majorité qui venait de se former contre le ministère. Grâce à ces mesures, quand l'opposition proposa une dernière résolution par laquelle le roi serait invité à ne pas dissoudre le parlement jusqu'à ce que les résolutions déjà prises eussent été exécutées, la majorité la rejeta; et ainsi avorta ce grand mouvement parlementaire qui aurait pu amener en Angleterre une révolution.

Mais le peuple avait été appelé, sans les comprendre, à prendre part aux débats. Il traduisit les résolutions et les discours du parlement en actes de révolte, révolte brutale, stupide, qui prétendant avoir pour but la liberté, n'eut pour cause immédiate que le fanatisme persécuteur du luthéranisme.

Dans la session précédente, le parlement, emporté par les

idées de tolérance religieuse que la philosophie française avait répandues dans l'Europe, avait rapporté l'acte de Guillaume III, intitulé : « Acte pour prévenir les progrès du papisme, » et qui interdisait aux catholiques le droit d'hériter et d'acquérir des terres. Ce bill excita le plus vif mécontentement en Ecosse, où les opinions religieuses étaient aussi intolérantes qu'au seizième siècle : prédications, pamphlets, journaux, s'élevèrent contre cet acte de justice si tardive et si restreinte; des clubs se formèrent pour résister aux envahissements du papisme; des émeutes éclatèrent, où l'on insulta les catholiques et l'on brûla leurs maisons. Le mouvement se répandit en Angleterre, et des associations s'établirent à Londres pour s'opposer à la fois au bill du parlement et aux envahissements du pouvoir royal. Le président de ces associations était lord Gordon, démagogue forcené qui, dans le parlement, avait menacé les ministres de la guerre civile et le roi de l'échafaud. Il entraîna le peuple à présenter en masse des pétitions aux communes; quatre-vingt mille hommes le suivirent, entourèrent le parlement, insultèrent les députés et les lords, et firent interrompre les séances. De là, ils se portèrent aux chapelles des ambassadeurs catholiques et les incendièrent. Le tumulte continua pendant trois jours, sans que le gouvernement osât prendre aucune mesure contre les mutins qui pillèrent les édifices publics, ouvrirent les prisons, incendièrent les maisons des magistrats, mirent à contribution les habitants. Enfin le ministère se décida à faire une proclamation contre l'émeute et autorisa la force armée à agir sans l'intervention des magistrats. Le peuple résista, assiégea la banque et menaça la ville d'un pillage complet. Enfin, après plusieurs combats, où l'on prétend que quatre à cinq mille hommes périrent, la force resta au gouvernement; et ce brigandage hideux, où se peint toute la dégradation sociale et l'absence de pensée politique de la populace anglaise, se dissipa sans avoir d'autre résultat que d'effrayer la nation et de raffermir la constitution aristocratique de l'Angleterre. Soixante des mutins furent condamnés à mort, mais lord Gordon, accusé de haute trahison et protégé par sa naissance, fut acquitté.

14. *Continuation des hostilités.* — La guerre continuait, mais avec beaucoup de complication et sans donner de résultats décisifs. Sur le continent, les opérations des Anglais et des Américains étaient également confuses; le ministère North avait donné les ordres les plus rigoureux pour détruire les magasins,

les vaisseaux, tous les établissements maritimes et commerciaux des insurgés, et ces dévastations avaient excité la terreur des Américains, qui ne comptaient plus pour leur salut que sur la France. D'Estaing, sollicité par eux, quitta les Antilles et vint assiéger Savannah ; il échoua devant cette place, qui lui coûta douze cents hommes, ramena sa flotte à la Martinique et la partagea en trois escadres dont deux devaient rester aux Antilles et la troisième croiser dans la baie de Chesapeake. Pendant ce temps, les Français s'emparaient du Sénégal et les Espagnols de la Floride; le corsaire américain Paul Jones attaquait la flotte anglaise de la Baltique, battait son escorte et prenait la moitié de ses vaisseaux marchands. La fortune maritime de l'Angleterre commença à se relever sous l'amiral Rodney, qui, chargé de ravitailler Minorque et Gibraltar, battit une flotte espagnole qui lui barrait le passage. De là, il alla aux Antilles, livra trois combats indécis à l'amiral Guichen qui avait succédé à d'Estaing, et divisa sa flotte pour échapper aux forces supérieures que la l'Espagne et la France avaient dans ces mers. Ce fut un bonheur pour lui, car un ouragan fit périr plus de quatre cents navires dans les Antilles, et la peste s'étant mise dans la flotte espagnole, la flotte française se sépara d'elle et ne fut plus occupée qu'à escorter deux riches convois qui partirent de Saint-Domingue pour la France, et y arrivèrent sans obstacle. Les Anglais furent moins heureux : deux de leurs convois, partis de l'Angleterre pour l'Amérique et les Indes, tombèrent au pouvoir des Français qui prirent cent bâtiments, quatre mille soldats et un immense butin.

Cependant, après la défaite de Savannah, les Américains avaient éprouvé de nouveaux revers. Les Anglais s'emparèrent de Charleston, y firent des prises très-considérables et conquirent toute la Caroline du sud. Ce succès éclatant jeta la consternation parmi les Américains, qui essayèrent vainement de reprendre Charleston et furent encore battus à Camden. Lord Cornwallis, qui commandait l'armée anglaise, traita le pays conquis avec la plus grande rigueur : il confisqua les biens des rebelles et en envoya plusieurs à l'échafaud. Mais ayant voulu envahir la Caroline du nord, il fut battu et se tint sur la défensive. Malgré cela, les Américains étaient pleins de découragement et de discordes, ne voulant pas faire le moindre sacrifice pour la cause générale, craignant la formation d'une armée qui survivrait à la guerre, se plaignant de la maison de Bourbon, qui

n'employait pas toutes ses forces à la délivrer. Chaque province voulait garder ses hommes et son argent pour sa propre défense. Une démocratie basse et jalouse contrariait le congrès et le généralissime dans leurs opérations. On sentait tous les inconvénients d'une république fédérative en face d'un grand danger extérieur. L'amour du gain, cette passion unique des Américains, déshonorait le commencement de leur indépendance. « Personne ne voulait entrer dans l'armée sans un engagement exorbitant, faire la moindre fourniture sans avoir perçu d'avance des profits démesurés, accepter un emploi ou une magistrature sans être assuré d'un salaire scandaleux et de bénéfices illégitimes. » Washington déclara qu'il ne pouvait plus compter sur son armée, et que les Etats-Unis étaient perdus si le roi de France n'envoyait en Amérique des subsides reglés, un corps de troupes et une escadre. Le congrès demanda tous ces secours; La Fayette vint lui-même en presser le départ; et alors arrivèrent sept vaisseaux, dix millions, six mille hommes d'élite commandés par Rochambeau.

15. *Ligue de neutralité maritime. — L'Angleterre déclare la guerre à la Hollande. — Capitulation de York-Town.* — Au moment où ces renforts allaient décider la querelle entre la métropole et ses colonies, les haines maritimes que le despotisme britannique avait excitées en Europe éclatèrent par une confédération qui laissa l'Angleterre sans alliés.

L'amirauté britannique s'était arrogé, dans la guerre avec ses colonies comme dans la guerre de Sept-Ans, le droit de visiter les vaisseaux des puissances neutres et de les confisquer s'ils portaient ou des munitions de guerre ou des matériaux de construction. La Hollande fut encore la principale victime de ces prétentions: L'Angleterre lui ayant demandé de lui fournir les secours stipulés dans le traité de 1678, et les Etats généraux ayant persisté à garder la neutralité, elle les accusa d'avoir reçu des corsaires américains dans leurs ports, confisqua leurs vaisseaux sous prétexte qu'ils portaient des marchandises de contrebande, enfin attaqua un convoi hollandais qui était escorté par des vaisseaux de guerre et s'en empara. Alors la Hollande adhéra à une ligue qui venait de se former contre les prétentions maritimes de l'Angleterre.

Depuis plusieurs années la diplomatie française avait cherché dans une alliance avec la Russie les moyens de balancer la puissance toujours croissante de l'Angleterre; elle remontra à Catherine II l'insolence des prétentions britanniques, la nécessité de

les réprimer, la gloire qu'il y aurait pour elle à délivrer l'Europe de ce joug honteux. La czarine, avide de prendre le rôle de protectrice des mers, publia une déclaration de principes sur la liberté de la navigation qui pouvait se résumer ainsi : le pavillon couvre la marchandise; tous bâtiments neutres escortés par un vaisseau de guerre sont affranchis de toute visite; un port n'est bloqué que lorsqu'il a devant lui une force suffisante pour le fermer, etc. La France et l'Espagne accueillirent cette déclaration par un concert de louanges; la Prusse, le Danemarck, la Suède, l'Autriche même et les Deux-Siciles s'empressèrent d'y adhérer et armèrent des vaisseaux pour la faire respecter. L'union de ces puissances avec la Russie prit le nom de neutralité armée. « C'est à la France, dit un historien anglais, à ses intrigues, à son désir de nous susciter des ennemis que cette ligue est entièrement due : elle voulait déjouer nos opérations en mettant nos droits en question et en faisant élever contre eux des prétentions exorbitantes. »

La Hollande ayant adhéré à la neutralité armée, l'Angleterre, qui convoitait depuis longtemps ses colonies, sans déclaration de guerre et par une perfidie dont Fox releva toute la honte, surprit ses vaisseaux et attaqua ses colonies. Les Etats généraux firent alliance avec la maison de Bourbon et mirent deux flottes en mer; mais ils furent trahis par le stathouder, qui était vendu à la maison de Hanovre, et qui fit manquer toutes leurs entreprises. L'amiral Parker, avec six vaisseaux et plusieurs frégates, battit une flotte hollandaise à la hauteur de Dogger-Banks. L'amiral Rodney surprit Saint-Eustache, dévasta cette colonie, y prit cent cinquante bâtiments, et expédia pour l'Angleterre, sur trente-deux vaisseaux, son butin estimé cinquante millions; mais une escadre française, commandée par Lamothe-Piquet, l'enleva en vue de l'Angleterre. Enfin l'amiral Johnstone partit pour l'Inde avec la mission de détruire tous les établissements hollandais. Alors les Etats généraux sollicitèrent la France de sauver leurs colonies. Six vaisseaux, commandés par Suffren, furent envoyés à la poursuite de Johnstone. Vingt-et-un vaisseaux, commandés par de Grasse, battirent la flotte anglaise de l'amiral Hood, forte de dix-huit vaisseaux, reprirent Saint-Eustache et Tabago, enfin se portèrent dans la baie de Chesapeake, afin de concourir au plan que Washington et Rochambeau avaient conçu pour cerner l'armée de Cornwallis dans la presqu'île d'YorkTown.

Les opérations des armées anglaises et américaines continuaient à être très-confuses et indécises. Néanmoins les Anglais

avaient échoué dans leurs entreprises, surtout quand ils avaient en tête les généraux français, et Cornwallis avait tenté vainement de délivrer la Virginie et de reprendre les Carolines; il avait pour adversaire La Fayette, qui, avec des miliciens mal aguerris, sut résister à des forces triples. Enfin Washington et Rochambeau ayant fait trois cents lieues pour se joindre à La Fayette, furent transportés par la flotte de Grasse dans la presqu'île d'York-Town, où Cornwallis s'était concentré; la flotte anglaise fut battue et chassée de la baie. Alors vingt mille hommes se trouvant réunis devant York-Town enlevèrent d'assaut les ouvrages avancés de la place, et forcèrent le général anglais à capituler avec sept mille hommes, treize vaisseaux de guerre, cinquante bâtiments marchands et un matériel immense [19 octobre 1781]. Ce fut le fait d'armes le plus important de toute la guerre, qui sembla alors terminée du consentement des deux partis. Les Anglais ne posssédaient plus que New-York, Charleston et Savannah.

16. *Dissolution du ministère North. — Ministère Rockingham.* — La nouvelle de ce désastre excita une grande agitation en Angleterre: lord North la reçut, dit un de ses collègues, comme il aurait reçu une balle dans la poitrine. L'opposition en devint plus violente; elle fit un véritable plan de campagne contre le ministère, l'accablant d'invectives, d'enquêtes, de motions, d'adresses, de pétitions, ne lui laissant pas un moment de repos, le poursuivant avec un acharnement dont les débats parlementaires n'avaient pas donné d'exemple. Burke, Fox et Pitt étaient à la tête de cette opposition: Burke renouvela, mais vainement, ses propositions de réforme de la liste civile. « Toutes les calamités nationales, disait Fox, ont leur source dans le système d'étendre l'influence pernicieuse de la couronne. » « L'administration qui nous gouverne, ajoutait Pitt, toute de fraudes, d'intrigues et d'influences secrètes, se compose d'hommes sans honneur qui ne sentent pas même la honte d'en manquer. » Enfin la motion fut faite et adoptée de cesser tout subside jusqu'à ce que le ministère eût mis fin à la guerre. Le roi ne répondit pas à l'adresse qui lui fut présentée à ce sujet. Alors la motion fut faite et adoptée de déclarer ennemi du pays quiconque conseillait de continuer la guerre. Le roi ne répondit pas à l'adresse qui lui fut présentée à ce sujet. Enfin la motion ayant été faite et adoptée d'inviter le roi à changer son ministère, et cette motion ayant été renouvelée jusqu'à trois fois, le cabinet fut dissous [19 mars 1782]. Le duc de Rockingham fut chargé de composer

le ministère, et il y fit entrer Fox, Burke, Conway, Grafton, etc. Pitt refusa d'en faire partie, prévoyant la courte durée de cette administration qui manquait de popularité, quoiqu'elle eût pris pour bases politiques : la paix fondée sur la reconnaissance des Etat-Unis, la réforme des finances, la réforme parlementaire, etc.

17. *Batailles des Saintes — Siége de Gibraltar. — Opérations dans les Indes.* — Après la capitulation d'York-Town, de Grasse était retourné aux Antilles et s'était emparé de Saint-Christophe, de Nevis et de Montserrat; il ne restait plus aux Anglais que la Jamaïque; mais il ne sut pas profiter de ses avantages, et au lieu de battre séparément la flotte de Hood, il la laissa au contraire se réunir à celle de Rodney. Celui-ci eut alors trente-huit vaisseaux; il se porta contre de Grasse, qui n'en avait que trente-deux, et l'attaqua entre la Dominique et les Saintes [12 avril 1783]. La bataille fut acharnée; mais les Anglais retrouvèrent dans une grande affaire la supériorité qu'ils avaient perdue dans tous les combats partiels de cette guerre. De Grasse fut vaincu et pris sur son vaisseau de cent vingt canons, *la Ville de Paris*, où il ne restait plus que trois hommes valides : deux autres de ses vaisseaux sautèrent, trois autres furent pris. Cette victoire, qui causa une grande joie en Angleterre, n'eut pourtant aucun résultat important, et laissa même aux Français leur supériorité. Ainsi, à cette époque, Lamothe-Piquet enleva aux Anglais un convoi de seize millions, et Lapérouse fit éprouver à leurs établissements de la baie d'Hudson une perte de douze millions.

Pendant ce temps, une flotte franco-espagnole de quarante-huit vaisseaux débarquait seize mille hommes à Minorque et s'emparait de Port-Mahon et du fort Saint-Philippe [14 février]. Alors tous les efforts se tournèrent contre Gibraltar, devant laquelle on réunit quarante-six vaisseaux, cent petits bâtiments, dix batteries flottantes, outre une armée de terre de quarante mille hommes; mais la place était défendue par huit mille soldats aguerris, et avait été ravitaillée plusieurs fois. Vainement avec les batteries flottantes on espérait faire brèche et tenter un assaut : ces batteries furent incendiées par les boulets rouges des Anglais [13 sept.]; quinze cents hommes périrent, le découragement se mit parmi les assiégeants; une flotte anglaise de trente-trois vaisseaux profita de deux coups de vent qui éloignèrent la flotte alliée pour ravitailler la place, et le siége continua sans succès jusqu'à la fin de la guerre.

Au lieu de se ruer en efforts inutiles contre le roc inabordable

de Gibraltar, et de faire promener des flottes dans la Manche, il y avait un théâtre de guerre où l'on pouvait porter à la puissance anglaise un coup plus sensible que celui qu'on lui portait en Amérique : c'était l'Inde, où les peuples n'attendaient qu'une occasion pour se soulever contre leurs oppresseurs. Les Anglais continuaient à profiter de l'anarchie de l'empire Mogol pour étendre leurs conquêtes soit par la ruse, soit par la force ; sous le gouvernement de Hastings, homme aussi habile que cupide et sans foi, ils avaient acquis Allahabad et Benarès, ils avaient dépossédé le soubab d'Aoude, détruit les tribus des Rohillas, enfin ils s'étaient rendus de plus en plus odieux par une série de pillages, de vols, de perfidies, dont les détails sont aussi fastidieux que dégoûtants. Cependant Hyder-Ali, depuis la paix qu'il avait conclue avec la compagnie en 1769, avait renforcé son armée et ses alliances, et avant que la guerre entre la France et l'Angleterre ne fût déclarée, il avait formé une ligue avec les Mahrattes et le soubab du Décan pour chasser les Anglais de l'Hindoustan. Cette ligue n'attendait que l'accession des Français pour éclater. Mais dès que l'Angleterre en eut le soupçon, et avant toute déclaration de guerre, elle attaqua les établissements français, dévasta Chandernagor, Masulipatam, Karical, et s'empara de Pondichéry. La France n'envoya ni troupes ni vaisseaux dans l'Inde ; les Mahrattes et le Décan restèrent immobiles ; Hyder-Ali, réduit à ses seules forces, mais ayant quatre-vingt mille hommes, dont moitié de troupes régulières, envahit le Carnate, battit les Anglais et prit Arcate ; mais ensuite il fut défait à Cuddalore, et forcé d'évacuer ses conquêtes. La compagnie reçut des renforts, et à cette époque, la guerre ayant été déclarée à la Hollande, elle s'empara de Negapatam, Trinquemale, etc. Alors la France se décida à envoyer dans l'Inde le bailli de Suffren, qui montra des talents de premier ordre avec de médiocres ressources, et dans une mer où il n'avait pas un mouillage. S'étant mis d'abord à la poursuite de l'amiral Johnstone, qui avait mission, comme nous l'avons dit, de détruire les établissements hollandais, il le battit aux îles du cap Vert, s'en alla ensuite ravitailler le Cap, et de là arriva dans le golfe de Bengale, où il eut un premier engagement avantageux avec l'amiral Hughes. Alors il donna des renforts à Hyder, qui prit Gondelour, et deux autres victoires lui permirent de reprendre Trinquemale. Mais pendant ce temps Hyder fut battu et mourut de chagrin. Son fils, Tippou-Saïb, vit le Carnate ravagé, ses trésors pris avec la ville de Bednore ; et, assiégé dans

Gondelour, il allait succomber lorsqu'il fut délivré par une quatrième victoire de Suffren. Ce fut alors qu'on apprit dans l'Inde la fin de la guerre.

18. *Affaires d'Irlande. — Fin du ministère Rockingham. — Ministère Shelburn. — Paix de Versailles.* — L'avénement du nouveau ministère n'avait pas fait cesser l'agitation démocratique de l'Angleterre et les demandes de réforme du parlement. On avait pris plusieurs mesures pour limiter l'influence de la couronne, on avait régularisé les dépenses de la liste civile, on avait plus directement encore attaqué le roi en biffant des registres de la chambre les résolutions relatives à l'ancienne élection et à la condamnation de Wilkes. Mais tout cela ne suffisait pas à l'opposition : les clubs demandaient la réforme parlementaire, et une nouvelle cause de troubles existait dans les prétentions de l'Irlande pour son indépendance.

Depuis le commencement de la guerre d'Amérique une vive agitation s'était manifestée dans ce royaume, non de la part des cinq à six millions de catholiques opprimés et dont les historiens anglais ne tiennent aucun compte, mais de la part des cinq à six cent mille protestants qui étaient les maîtres du pays, et qui voulaient affranchir l'Irlande du régime d'exception que l'Angleterre lui avait imposé. Les Irlandais demandaient que les prohibitions portées contre leurs produits manufacturiers fussent levées ; ils avaient pris entre eux l'engagement de ne plus se servir de produits anglais; enfin sous prétexte de résister aux descentes des Français, ils avaient formé des associations de volontaires armés qui étaient devenues redoutables. Le ministère North s'en inquiéta et fit adopter trois bills favorables au commerce des Irlandais ; mais de nombreuses pétitions des manufacturiers anglais forcèrent le parlement à modifier ces bills. Alors l'agitation de l'Irlande continua ; les associations de volontaires prirent des résolutions menaçantes ; le parlement irlandais retentit des menaçantes paroles de Grattan, qui s'écria : « La liberté avec l'Angleterre, mais à tout événement la liberté ! » Enfin l'on demanda la révocation de l'acte de Georges II, qui attribuait au roi et au parlement britannique le droit de faire des lois obligatoires pour l'Irlande. Le ministère Rockingham, alarmé de la situation de ce pays, proposa la révocation demandée : le parlement l'accorda et la fermentation de l'Irlande s'apaisa pour quelques années.

A cette époque le marquis de Rockingham mourut, et il se fit un remaniement dans le ministère. Fox le quitta ; Pitt fut nommé

à vingt-trois ans chancelier de l'échiquier; le chef du nouveau cabinet fut lord Shelburn. « Alors fut brisée la coalition dont les attaques avaient ébranlé les bases du gouvernement, qui avait rendu si difficile l'exercice de la prérogative royale, qui avait familiarisé le peuple avec des idées d'insurrection, enfin qui avait emporté d'assaut le ministère. »

Le premier soin du nouveau ministre fut de conclure la paix, dont les négociations duraient depuis deux ans. Déjà un traité provisionnel avait été fait avec les Etats-Unis, qui reconnaissait leur indépendance [29 nov. 1782]; il fut suivi du traité de Versailles, conclu avec la France et l'Espagne sous la médiation de l'Autriche [21 janvier 1783]. Par ce traité l'Angleterre rendait à la France Tabago, Sainte-Lucie, le Sénégal et ses établissements dans l'Inde; elle abolissait la clause du traité d'Utrecht relative à Dunkerque; elle rendait à l'Espagne Minorque et la Floride. La guerre avait augmenté la dette de l'Angleterre de 130 millions, et cette dette s'élevait maintenant à 247 millions.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Suite du règne de George III. Guerre de la révolution française. Paix d'Amiens.

1783-1802.

1. *Ministère de coalition.—Ministère Pitt.— Lutte du parlement et de la couronne.*— La paix de Versailles fut vivement blâmée par l'opposition, et elle amena une alliance entre Fox, le chef des whigs, et North, le chef des torys, qui poursuivit le ministère Shelburn avec tant d'acharnement, que celui-ci donna sa démission [22 février]. Le roi, abandonné par les deux factions parlementaires, fut très-embarrassé : il proposa d'abord à Pitt, puis à North, de former un ministère, et, sur le refus de l'un et de l'autre, il eut la pensée d'abdiquer. Enfin, un ministère de coalition se forma où entrèrent à la fois les whigs et les torys, mais où les premiers dominèrent [2 avril 1783] : on y voyait North, Fox, Burke, Keppel, Portland, etc. Tous ces changements de ministère n'étaient pas amenés par des débats de principes : la question était tout entière d'ambition personnelle entre les chefs des grandes familles qui gouvernaient l'Angleterre depuis 1688, et qui, en faisant appel aux passions démocratiques,

n'avaient néanmoins qu'un but : forcer Georges III, comme ses prédécesseurs, à subir leur influence et à ne régner que par leur volonté. Aussi le roi était-il plus que jamais résolu à secouer leur joug, et depuis que North lui avait fait défaut, il avait jeté les yeux sur le jeune Pitt, ce type si remarquable du caractère anglais, pour se débarrasser de la coalition, de l'influence aristocratique, enfin de la faction des grandes familles whigs ou torys.

Pitt commença par diviser le ministère en proposant un plan de réforme électorale qui fut rejeté, mais qui le rendit populaire ; puis il l'embarrassa par des mesures financières qu'il fit adopter ; enfin il combattit un bill proposé par Fox pour régler le gouvernement de la compagnie des Indes et qui restreignait la prérogative royale. Ce bill fut adopté par les communes et rejeté par les pairs. Alors le roi destitua ses ministres et chargea Pitt de former une nouvelle administration [17 déc. 1783].

Ce fut un événement que la formation du nouveau ministère où n'entraient pour ainsi dire que des hommes nouveaux, étrangers, non aux grandes familles, mais au gouvernement du pays. Aussi toute l'aristocratie, soit whig, soit tory, soit dans la chambre basse, soit dans la chambre haute, se prononça avec fureur contre Pitt. Toutes les mesures qu'il proposa furent rejetées. Deux adresses furent présentées au roi pour l'inviter à ne pas dissoudre le parlement ; deux motions furent faites pour déclarer que les ministres n'avaient pas la confiance du pays. Le roi fut inébranlable : « Je suis décidé, dit-il, à ne plus subir le joug d'une faction ; et si elle triomphe, mon parti sera bientôt pris. — Si la chambre des pairs, écrivit-il à Pitt, n'use pas de sa prérogative, la constitution ne tardera pas à être changée ; que les deux derniers priviléges de la couronne lui étaient ravis, celui de refuser sa sanction aux bills passés dans les deux chambres et celui de pouvoir à son gré changer les ministres, et je ne pourrais m'empêcher de penser que ma présence dans ce pays serait devenue inutile, et que je ne saurais même en honneur y rester davantage. »

En effet, la chambre des pairs, alarmée de l'opposition des communes et craignant pour elle-même, prit les résolutions suivantes : 1° toute tentative de l'une des branches de la législature pour suspendre l'exécution de la loi en s'arrogeant un pouvoir discrétionnaire, est inconstitutionnelle ; 2° le pouvoir de nommer aux grandes charges du pouvoir exécutif appartient au roi seul. Malgré ces résolutions, les communes firent une motion par laquelle elles demandaient positivement le renvoi des ministres. Le

roi répondit par un refus formel; Fox en devint furieux et il osa dire que les temps de Charles Ier étaient revenus et qu'il faudrait en finir comme à cette époque. Alors il s'efforça d'empêcher le vote des subsides : Pitt le combattit avec une éloquence aussi pleine de grandeur que de raison et de courage : « Mon parti est pris, dit-il; je suis à mon poste comme dans une forteresse, et je m'y défendrai. » Malgré cela une nouvelle adresse fut présentée au roi pour demander le renvoi des ministres : elle éprouva le même refus. Une troisième adresse eut le même sort. Alors Fox vit l'opposition faiblir : il n'osa persister dans sa motion du refus des subsides et proposa une quatrième adresse; mais elle ne fut adoptée qu'à la majorité d'une voix. La faction était vaincue. Le roi félicita Pitt de cette victoire : « C'est avec le plus grand plaisir, lui écrivit-il, que je considère que c'est par la prudence d'un seul homme et la rectitude de ses vues qu'un changement s'est fait dans la chambre des communes; mais cet homme aussi pourra dire avec orgueil qu'en me soutenant il a sauvé la constitution, l'ouvrage le plus parfait qui soit sorti de la main des hommes. »

L'opinion publique était pour le ministre contre l'opposition, car dès que la défaite de Fox fut connue, des adresses de toutes les parties du royaume félicitèrent le roi de sa victoire sur une faction qui avait pour elle l'illustration de la naissance et la grandeur des richesses, mais qui voulait tenir sous le même joug la couronne et le peuple. Alors Pitt, qui pendant le débat n'avait pas voulu dissoudre le parlement, de peur que l'opposition ne fût maîtresse des élections après la victoire, s'empressa d'en appeler à la nation, et les élections nouvelles lui envoyèrent une majorité dévouée [18 mai 1784].

2. *Actes du ministère de Pitt jusqu'à la révolution française.* — Les cinq années qui suivirent le triomphe de la couronne sur le parlement furent, pour l'empire britannique, une époque brillante de prospérité et de tranquillité. L'effervescence démocratique semblait apaisée; on ne s'occupait qu'à guérir les plaies de la dernière guerre; le jeune Pitt mérita l'admiration et la reconnaissance du pays par la sagesse et l'habileté de ses actes, actes qui presque tous eurent pour but d'augmenter la prérogative royale et d'affaiblir la puissance aristocratique. Ainsi l'importance que prenaient les établissements de l'Inde et les crimes que la cupidité faisait commettre dans ce pays ayant montré la nécessité de donner au gouvernement un droit de contrôle sur les

actes de la compagnie, un bill fut passé par lequel un conseil de dix membres, nommés par le roi, devait surveiller le gouvernement civil, les opérations militaires et l'emploi des revenus de la compagnie; une cour de justice et des tribunaux inférieurs étaient créés; la compagnie était obligée de payer les troupes que le gouvernement lui envoyait, etc.[1]. Un autre bill mit l'ordre dans les finances de l'Etat, et assura le crédit public en réglant que le fonds d'amortissement qui, depuis 1716, avait été presque constamment employé pour les services ordinaires, serait désormais inaliénable. Un autre approuva les clauses d'un traité de commerce avec la France, malgré l'opposition de Fox, qui prétendait « que les rapports commerciaux des deux peuples affaibliraient les sentiments de rivalité qui semblaient nécessaires à la prospérité de l'Angleterre. » Pitt échoua dans un seul de ses projets, mais aussi dans le plus grave, dans celui qui portait la plus grande atteinte à la puissance aristocratique, dans la réforme parlementaire : son plan, qui consistait à ne donner le droit d'élection qu'à ceux qui avaient un intérêt immédiat aux actes de leurs mandataires, fut rejeté à une très-grande majorité.

En même temps que Pitt s'efforçait de consolider la société et la constitution britanniques, il cherchait à profiter des troubles qui commençaient à agiter la France, troubles qu'il fomenta, dit-on, avec de l'or, pour lui enlever l'ascendant qu'elle avait repris depuis la guerre d'Amérique. Il fit alliance avec Frédéric-Guillaume II, successeur du grand Frédéric, et par des manœuvres aussi habiles que peu loyales, il parvint à remuer la moitié de l'Europe sans que la cour de Versailles pût mettre obstacle à ses projets ambitieux.

Catherine II ayant fait alliance avec l'empereur Joseph II, avait envahi la Crimée, fait révolter plusieurs provinces turques, et manifesté hautement son dessein de détruire l'empire ottoman. La Turquie, effrayée, se tourna vers son alliée naturelle, la France; mais celle-ci était depuis quelque temps en relation amicale avec la Russie; et le cabinet anglais en profita pour s'efforcer de substituer son influence à celle de la France dans le divan : il excita donc le sultan à faire la guerre à la Russie, lui promettant l'appui de la Suède et de la Prusse, lui promettant même l'assistance de

1. Un an après, l'ex-gouverneur de l'Inde, Hastings, fut accusé par Burke et Sheridan devant la chambre des pairs, pour crime de concussion. Son procès dura sept ans et révéla des vols, des cruautés, des abus de pouvoir monstrueux. Hastings fut néanmoins acquitté.

ses vaisseaux. Les Turcs déclarèrent la guerre ; mais les secours qu'on leur avait promis leur manquèrent ; ils n'éprouvèrent que des défaites ; l'Angleterre et la Prusse se tinrent immobiles : toutes deux étaient alors occupés à ruiner l'influence française dans un autre pays.

La Hollande avait été récemment menacée par Joseph II, qui voulait rouvrir l'Escaut et s'emparer des places de la barrière ; mais elle fut soutenue par le cabinet français, qui contraignit l'empereur à abandonner ses prétentions. Un traité d'alliance fut alors conclu entre la France et les Provinces-Unies, qui fit perdre entièrement à l'Angleterre son influence sur la république, malgré les efforts du stathouder, toujours dévoué à la maison de Hanovre. Alors les intrigues de l'Angleterre et de la Prusse fomentèrent des troubles dans le pays ; et la populace, dévouée à la maison de Nassau, se mit en insurrection contre la bourgeoisie. Les Etats généraux, menacés par les cabinets de Londres et de Berlin, demandèrent l'appui de la France et déclarèrent le stathouder déchu de ses emplois. Aussitôt le roi de Prusse, d'accord avec l'Angleterre, envoya une armée en Hollande, qui s'empara d'Amsterdam et força les Etats à rétablir le stathouder. Les Provinces-Unies retombèrent entièrement sous l'influence britannique.

Pendant que Pitt remportait ces victoires obscures, mais utiles, sur la France, un événement grave vint ébranler son pouvoir et la tranquillité dont jouissait l'Angleterre. Le roi Georges III tomba en démence, et il fallut nommer une régence. Fox prétendit que la régence appartenait de droit et par sa naissance au prince de Galles, qui faisait partie de l'opposition. Pitt s'y opposa en disant qu'une telle prétention était une trahison flagrante contre la constitution ; il déclara que le prince n'avait pas plus de droit à la régence que le dernier sujet anglais, qu'au parlement seul appartenait de donner la régence ; et il proposa un bill qui n'accordait la régence au prince qu'avec de grandes restrictions. Le prince l'accepta malgré sa répugnance ; mais il n'eut pas le temps d'exercer le pouvoir, le roi ayant recouvré sa santé.

Au moment où le gouvernement britannique sortait de cette crise, qui dura quatre mois sans causer le moindre trouble, tant l'organisation sociale était complétement aux mains de l'aristocratie, la révolution française éclata et vint jeter l'Angleterre dans une voie nouvelle de dangers et d'efforts, où elle devait encore accroître sa puissance.

3. *Discussions sur la révolution française. — Division dans*

l'opposition. — Plan de Pitt et de l'aristocratie. — Déclaration de guerre. — La révolution de 1789, cette éclatante insurrection en faveur de l'égalité, fit une profonde sensation dans la Grande-Bretagne, ce pays de priviléges, qui se ressentait encore de l'ébranlement démocratique de la guerre d'Amérique. Les couleurs parisiennes furent portées par tout le monde, même par les femmes; des associations se formèrent, qui se mirent en relation avec les clubs de Paris; des écrits furent publiés où l'on retrouvait toutes les idées françaises. L'aristocratie, le ministère, le roi, furent profondément alarmés de ce mouvement et des conséquences qu'il pouvait avoir; et sur-le-champ il y eut accord entre tous les pouvoirs pour s'opposer aux progrès des idées révolutionnaires. Dans la session de 1790, le parlement retentit des premières discussions relatives à la révolution. « C'est le plus grand pas, dit Fox, qui ait encore été fait pour l'affranchissement du genre humain... Une politique nouvelle va gouverner et calmer l'Europe, et c'est la révolution française qui m'en donne l'assurance. Ami de la liberté, j'applaudis au triomphe éclatant qu'elle remporte chez la seule nation que nous reconnaissions pour rivale dans tous les points élevés de la civilisation. J'admire la constitution nouvelle de la France comme le plus glorieux monument de liberté que la raison humaine ait élevé dans aucun temps et dans aucun pays. » Burke, l'ami et le maître de Fox, blâma vivement ces paroles: « Les Français, dit-il, se montrent aujourd'hui, plus que ne pourraient le faire des ennemis, artisans empressés de leur propre ruine... Quand la victoire, fidèle à nos drapeaux, eut humilié la France courbée devant nous, nous aurions rougi d'imposer aux Français des conditions aussi contraires à leurs intérêts que celles qu'ils s'imposent maintenant eux-mêmes. Au surplus, ce que nous avons à craindre c'est qu'une admiration insensée de l'œuvre de nos voisins ne nous porte à vouloir les imiter dans leur excès... Je n'ai jamais aimé le despotisme, dans aucun lieu du monde; je l'eusse poursuivi en France comme en Angleterre; mais le despotisme dont on accuse le roi de France est bien moins dangereux que le despotisme d'une démocratie désordonnée qui, pour racheter ses crimes, n'a pas une seule vertu républicaine. Je regarde donc ce qui se passe en France comme si peu digne d'être imité, que je le trouve au contraire fait pour exciter l'indignation de tous les gens de bien. » Ces discussions mirent la division dans l'opposition: tout ce qui était de l'aristocratie et voulait la conservation intacte de la constitution

malgré tous ses abus, passa du côté du ministère; les noms de whigs et de torys changèrent d'acception, et signifièrent partisans et ennemis de la révolution. Fox et un petit nombre de ses amis restèrent seuls dans l'opposition. Peu de temps après, Burke publia son livre : *Réflexions sur la révolution de France*, livre qui eut un grand retentissement, et qui valut à l'auteur les éloges pompeux de l'aristocratie et du roi. Il y fut répondu par le pamphlet de Thomas Payne : *les Droits de l'homme*, qui propagea en Angleterre les idées de la démocratie française, et acquit en peu de temps une prodigieuse popularité.

La lutte entre les conservateurs et les démocrates ne s'en tint pas à des paroles. La révolution française augmenta les prétentions des derniers comme la résistance des premiers, et l'on fit des tentatives pour faire pénétrer les idées de réforme dans le parlement. Les dissidents, qui se montraient partisans très-chauds des innovations de la France, demandèrent la révocation de l'acte du test; Fox présenta leur pétition, mais Burke et Pitt la firent rejeter à cause des principes révolutionnaires qu'elle renfermait. Un autre membre des communes fit une motion pour la réforme du parlement : « On prétend, dit-il, que le moment n'est pas favorable pour une réforme, et pourquoi? parce qu'il y a des troubles en France; mais ces troubles ne sont venus que parce qu'une réforme sage et nécessaire n'a pas été faite en temps opportun. Je n'aime pas les révolutions, car elles sont toujours un mal; mais j'aime une réforme parlementaire faite à propos, parce qu'elle prévient les révolutions... » Et il rappela le plan de réforme présenté par Pitt quelques années auparavant. Mais le ministre déclara que les circonstances étaient changées, qu'il voterait maintenant lui-même contre ce qu'il avait proposé jadis, qu'aucun changement ne pouvait être fait dans les élections sans que la constitution n'en fût ébranlée, etc., et la motion fut rejetée.

La discussion sur les affaires de France continua dans la session suivante, et elle amena une rupture complète dans l'opposition. Fox ayant attaqué Burke et son livre, celui-ci combattit avec chaleur les doctrines de son ancien élève, et il finit par dire : « Dans le temps où nous vivons il peut être dangereux de se faire des ennemis ou de perdre des amis; mais si mon attachement inviolable à la constitution britannique me mettait dans le cas de rompre des liaisons ou de braver des inimitiés, je ne balancerais pas, et jusqu'à mon dernier soupir je crierais : Fuyez

la constitution française... Aujourd'hui j'ai fait mon devoir au prix d'une ancienne amitié; j'y renonce, et pour toujours. » Fox, surpris d'une telle résolution, essaya de la combattre, et par ses paroles et par ses larmes; mais ce fut inutilement : la séparation fut définitive.

Cependant les principes révolutionnaires se propageaient rapidement en Angleterre : une société, dite de la Révolution, s'était établie à Londres, qui correspondait avec le club des jacobins, les sociétés populaires de France et même l'assemblée nationale. L'anniversaire du 14 juillet fut célébré par cette société et dans plusieurs villes par des banquets, des discours démocratiques et même par des excès; de nombreux pamphlets contre le livre de Burke furent publiés. Enfin une société, dite des Amis du peuple, et composée de députés et de légistes, voulut mettre en action par les voies légales, les principes de la révolution; elle chercha à obtenir la réforme électorale, fit des appels au peuple, des adresses au roi, enfin proposa la question au parlement. Pitt la combattit de tous ses efforts et la fit rejeter. De plus, et pour arrêter le succès du livre de Thomas Payne, il publia une proclamation royale qui interdisait les écrits contraires à la constitution, et ordonnait des poursuites contre les démagogues. L'opposition tonna vainement contre ces mesures; toute l'aristocratie, toute la grande propriété étaient favorables au ministère. Thomas Payne se sauva en France, où il fut nommé plus tard membre de la convention.

Ces mesures n'apaisèrent pas l'agitation populaire, et la vieille constitution britannique se voyait menacée de ruine par les cris de réforme qui partaient de tous les points des trois royaumes. La couronne cessa alors la lutte qu'elle avait entreprise contre la faction des grandes familles pour s'unir intimement, dans un intérêt de salut commun, à l'aristocratie. Pitt, sorti des rangs des whigs, devint l'homme des torys, des conservateurs, des privilégiés, et il résolut de sauver la constitution par le grand moyen employé depuis Guillaume III, en lançant l'Angleterre dans une guerre contre la France. Refroidir les Anglais pour la révolution française en la présentant comme irreligieuse, insociale, avide de tout détruire, prête à tous les crimes, et en même temps exciter leur orgueil et leur cupidité, en leur montrant l'occasion unique d'acquérir l'empire des mers par la ruine d'une rivale éternelle, tel fut son plan. Mais au lieu d'en précipiter l'exécution, il y prépara la nation par les discussions du parlement, où

il présentait sans cesse la révolution comme devant ruiner la France. « La force et la puissance de notre ancienne rivale, disait M. Jenkinson, depuis comte de Liverpool, sont à leur déclin ; nous n'avons plus rien à craindre d'elles : il faut en profiter. » « Il faut, disait Burke, anéantir l'esprit de destruction qui règne en France ; il faut réunir tous les souverains contre des doctrines subversives de tous les états. » Cependant le cabinet anglais, bien qu'il partageât tous les sentiments des cabinets du continent, bien qu'il eût contribué à la formation de la coalition de la Prusse et de l'Autriche, bien qu'il eût aidé les troubles de la France de ses intrigues et de son or, refusa d'abord de prendre les armes; mais, après le 10 août, l'ambassadeur anglais à Paris fut rappelé, et Pitt, tout en déclarant que la Grande-Bretagne voulait garder la neutralité, fit fortifier la Tour de Londres et arma les milices. Il prit une position plus hostile après les massacres de septembre, après la proclamation de la république, après le décret de la convention du 19 novembre, par lequel elle déclarait la guerre à la vieille Europe, en promettant « secours et fraternité à tous les peuples qui voudraient recouvrer leur liberté ; » enfin, et par-dessus tout, après la conquête de la Belgique par les troupes françaises. Alors il réveilla le zèle des Anglais pour leur constitution ; il leur montra comme un insolent défi le décret du 19 novembre ; il ranima leurs vieilles inimitiés à cause de la conquête de la Belgique et des dangers qui menaçaient la Hollande, et il demanda à ce sujet des explications à la France. L'opinion publique se modifia : les Anglais s'effrayèrent « de cette chose sans nom qu'on appelait la révolution française ; » ils s'inquiétèrent des mouvements anarchiques dont leur pays était déjà tourmenté ; ils furent séduits par l'espoir de se venger de la guerre d'Amérique en conquérant les colonies françaises. Pitt surveilla sévèrement les clubs qui correspondaient avec les jacobins ; il rassembla des troupes autour de Londres ; il publia une proclamation royale « contre les hommes mal intentionnés qui, pour détruire la constitution, agissaient de concert avec les perturbateurs étrangers. » Enfin un parlement extraordinaire ayant été convoqué [18 décembre], le roi déclara qu'il avait augmenté ses forces de terre et de mer, parce qu'il « ne voyait pas sans inquiétude la France s'efforcer de troubler les autres états, fouler aux pieds les droits des nations neutres et poursuivre des projets d'agrandissement. » Et son ministre proposa un bill qui donnait tout pouvoir au gouvernement sur les étrangers refugiés, un bill

qui interdisait la circulation des assignats français ; un bill contre les sectes qui voulaient renverser la constitution, etc. Tout cela fut adopté.

Fox et l'opposition blâmèrent les dispositions du gouvernement pour la guerre et ses projets contre les libertés britanniques ; ils se réjouirent des victoires de la France comme ayant été remportées au nom de la liberté ; ils demandèrent la réforme parlementaire et l'émancipation des catholiques ; ils insistèrent pour que des négociations pacifiques fussent entamées avec la France. Tout cela fut rejeté. L'opposition se vit inculpée d'intelligence avec les révolutionnaires, et pour ainsi dire accusée de trahison. « J'affirme, dit Burke, qu'il existe au milieu de nous une faction qui voudrait réformer notre gouvernement et le rendre semblable à celui de nos voisins. J'affirme encore que les meneurs français encouragent cette faction à laquelle ils offrent secours et assistance pour le renversement de notre constitution... » Et il cita à ce sujet une députation d'Anglais qui avait été reçue à la barre de la convention. « Ce qui rend cette faction dangereuse, ajouta-t-il, c'est sa liaison avec une bande de Français assassins et voleurs, qui ont déclaré la guerre à tous les rois. » Pitt appuya ces paroles en citant une lettre de Monge, ministre de la marine, aux amis de la liberté en Angleterre, laquelle portait : « Le roi d'Angleterre et le parlement ont le dessein de faire la guerre à la France : les républicains anglais le souffriront-ils ? Ces hommes libres au milieu de tant d'esclaves témoignent déjà, nous le savons, qu'ils ne porteront pas les armes contre leurs frères, contre les Français. Eh bien ! nous volerons à leur secours, nous descendrons dans leur île, nous y jetterons cinquante mille bonnets de la liberté, nous y planterons l'arbre sacré, nous embrasserons les républicains... et la tyrannie sera détruite, et les tyrans auront vécu. »

Alors commencèrent des actes réels d'hostilité contre la France : on mit l'embargo sur les vaisseaux français qui achetaient des blés en Angleterre ; une frégate française fut prise par deux vaisseaux anglais dans les mers de l'Inde ; le stathouder de Hollande entra, par les conseils du roi d'Angleterre, dans la coalition. La convention demanda des explications, et menaça Pitt « de faire un appel à la nation anglaise, et de l'établir juge entre les deux gouvernements, examen qui pourrait amener des suites qu'il n'avait pas prévues. » Le cabinet anglais, qui préparait ses armements, répondit à ces plaintes, à ces menaces, en exposant

ses griefs : c'étaient la conquête de la Belgique, l'ouverture de l'Escaut et le décret du 19 novembre. « Si la France, disait-il, veut se maintenir en bonne intelligence avec la Grande-Bretagne, il faut qu'elle renonce formellement à tout dessein d'agrandissement et qu'elle se renferme dans ses limites. » De telles paroles annonçaient une rupture, quand le 21 janvier arriva : Pitt, qui avait refusé obstinément de faire la moindre démarche pour sauver Louis XVI, exploita l'horreur excitée par sa mort : il renvoya l'ambassadeur français, M. de Chauvelin, et fit demander par le roi au parlement une augmentation des armées de terre et de mer « pour secourir les alliés de la Grande-Bretagne, et mettre une barrière à l'ambition des Français, d'autant plus dangereuse qu'elle s'allie à des principes subversifs de l'ordre social [28 janvier]. » Mais quoiqu'il fût depuis plus de deux mois en hostilité réelle avec la France, il voulait rejeter sur elle l'initiative de la guerre. « Alors, disent les mémoires du prince de Hardenberg, on écrivit, presque sous sa dictée, à des membres influents de la convention que la déclaration de guerre serait le signal de la révolution anglaise, que tout était disposé à cet effet. » La convention donna dans le piége, et à l'unanimité elle déclara la guerre à l'Angleterre et à la Hollande [8 février 1793].

4. *Première coalition contre la France. — Mesures hostiles de l'Angleterre.— Bataille de Hondschoote. — Prise de Toulon.* — C'est la guerre des opinions armées, dit Pitt, et il chercha à ameuter toute l'Europe contre la France. Il ranima par des subsides la Prusse et l'Autriche ; il promit des secours au roi de Sardaigne ; il tira de son immobilité l'Espagne ; il fit entrer dans la coalition le Portugal, le roi de Naples, le pape ; il prit à sa solde les princes de Bade, de Hesse, de Bavière, enfin il laissa la Russie démembrer une seconde fois la Pologne. Il obtint du parlement quatre-vingt-cinq mille hommes pour le service de mer, soixante-cinq mille Anglais et quarante mille étrangers pour le service de terre, un emprunt de onze millions et le doublement des impôts ordinaires, enfin un bill qui déclarait coupable de haute trahison quiconque aurait des relations même commerciales avec la France et les sujets français. Fox fit vainement opposition à ces mesures ; il déclara vainement que l'Angleterre n'avait nul droit, nul intérêt à se mêler des affaires de France ; il demanda vainement qu'on cherchât des voies d'accommodement : une immense majorité se prononça contre lui. « L'objet de la guerre, dit Pitt, est de rendre la tranquillité à l'Europe, et cette tranquillité ne sera pas

rétablie tant que durera le régime auquel la France est soumise. »

Le ministre envoya dans l'armée des coalisés trente-cinq mille hommes, sous le commandement du duc d'York; il fit partir cinq escadres qui devaient s'emparer des colonies françaises; il attisa les troubles de la France en favorisant l'accaparement des denrées et même en payant des incendiaires; il promit des secours aux insurgés de la Vendée; il déclara, par une mesure nouvelle dans les annales de la guerre, tous les ports français en état de blocus, et ordonna de confisquer les navires neutres qui y porteraient des vivres; enfin l'insurrection girondine lui donna le grand port de la Méditerranée, Toulon, que les royalistes ouvrirent aux flottes anglaise et espagnole.

C'était le temps où la France révolutionnaire était réduite à Paris et à une vingtaine de départements, où les provinces du midi et de l'ouest étaient insurgées, où les alliés prenaient Mayence et Valenciennes. La convention décréta alors les grandes et terribles mesures de salut public qui ont délivré la France au prix de tant de sang et d'efforts, la dictature révolutionnaire, la levée en masse, la loi des suspects, et parmi ces mesures on remarqua celle-ci [1er août 1793] : « La convention dénonce à tous les peuples et même au peuple anglais, la conduite du gouvernement britannique, qui soudoie des assassins et des incendiaires; elle déclare Pitt l'ennemi du genre humain, prohibe l'entrée en France de toute marchandise anglaise, ordonne l'arrestation de tous les sujets britanniques. »

Les succès des coalisés furent arrêtés et par les mesures énergiques de la convention, et par l'enthousiasme des Français; mais la cupidité égoïste du gouvernement britannique y eut une grande part. Après la prise de Valenciennes, le prince de Cobourg, qui commandait l'armée alliée, se disposait à prendre les places qui ouvraient la route de Paris, quand Pitt ordonna au duc d'York de se séparer des alliés et d'aller assiéger Dunkerque [18 août]. Aussitôt la convention ordonna à Houchard, qui commandait l'armée du nord, de délivrer cette ville : « L'honneur de la nation est là, dit-elle; Pitt ne peut se soutenir qu'en indemnisant le peuple anglais par de grands succès, autrement une révolution en Angleterre est inévitable. Que l'ennemi soit chassé de la Flandre. » Et le duc d'York, battu à Roxpeede et à Hondschoote, fut forcé de lever le siége de Dunkerque [8 sept.].

Les Français eurent des succès aussi éclatants contre les autres coalisés à Wattignies et dans les lignes de Weissenbourg; l'insur-

rection girondine fut vaincue à Lyon ; enfin une armée républicaine vint assiéger Toulon, qui était gardée par cinq mille Anglais et cinq mille Espagnols. Soit par les ordres du comité de salut public, soit par les conseils d'un chef de bataillon d'artillerie, Napoléon Bonaparte, alors âgé de vingt-quatre ans, il fut résolu d'enlever les forts de l'Eguillette qui commandaient la rade et d'où l'on pouvait foudroyer la flotte anglaise. En effet ces forts furent emportés d'assaut. Aussitôt les Anglais se disposèrent, non à capituler pour les malheureux habitants qui les avaient appelés, mais à évacuer la place, malgré le désespoir des royalistes qui se précipitèrent en foule sur leur flotte. Ils emmenèrent trois vaisseaux et trois frégates, et mirent le feu à quinze vaisseaux, à vingt frégates, à l'arsenal et aux magasins : des cinquante-six navires que renfermait Toulon, il n'en resta que dix-huit [19 déc.]. Cet acte odieux n'en a pas moins été vanté par les historiens anglais comme un exploit glorieux, et Pitt dit en plein parlement que l'évacuation de Toulon valait la plus brillante victoire navale.

5. *Agitation révolutionnaire des trois royaumes. — Nouvelles mesures du gouvernement pour la guerre. — Bataille navale du 1er juin. — Conquête de la Hollande par les Français.* — Cependant les idées révolutionnaires continuaient à agiter les trois royaumes. En Irlande, des troupes de paysans catholiques, connus sous le nom de *Right-Boys* (les Bons-Enfants), tenaient les campagnes dans la terreur en empêchant de lever les dîmes protestantes. Un club whig s'était établi à Dublin, qui semblait d'abord n'avoir que des prétentions bornées à la réforme parlementaire et à l'émancipation des catholiques, mais qui se tenait en correspondance avec les Jacobins de France et publiait des adresses radicales au peuple irlandais. Une autre association, dite des Irlandais-Unis, était ouvertement révolutionnaire et cachait à peine son dessein de renverser le gouvernement par la force des armes. Enfin il s'était formé dans la plupart des comtés une sorte de garde nationale qui avait pour drapeau une harpe coiffée du bonnet rouge, et qui se montrait animée de telles dispositions, que le gouvernement en dissipa les rassemblements par la force. Georges et son ministre s'effrayèrent de l'état de l'Irlande, et pour empêcher le soulèvement qui semblait imminent, ils prirent quelques mesures favorables au commerce irlandais, et firent rendre un bill qui restituait aux catholiques les droits civils, les déclarait aptes à remplir certains emplois, enfin

commençait leur émancipation. L'agitation de l'Irlande en fut pour quelque temps apaisée.

L'Ecosse n'était pas plus tranquille ; mais le gouvernement prit des mesures sévères pour comprimer les premiers ferments de troubles. Deux avocats accusés d'avoir publié des écrits républicains furent condamnés à la déportation ; une association de réformistes qui prêchait les idées françaises fut dissipée par la force ; plusieurs de ses membres furent arrêtés et déportés.

L'Angleterre était de même agitée par des clubs qui tendaient à une révolution républicaine. A Londres, la société, dite de Correspondance, se composait de trente mille associés ; elle avait pour affiliés dans les provinces plus de cinq cent mille individus ; elle était résolue à former une convention nationale et à mettre les trois royaumes en république fédérative. Le gouvernement, assuré de ses projets, fit arrêter les principaux membres, publia leurs papiers, et demanda au parlement des mesures de salut public et la suspension de l'*habeas corpus*. « Nous ne souffrirons jamais, dit Pitt, que la démagogie mette ses rêves séditieux à la place de la constitution britannique ; » et la chambre des communes, dans son adresse au roi, lui déclara « qu'elle était dans la ferme résolution de punir les fauteurs de la conspiration et d'investir sa majesté de tous les pouvoirs nécessaires pour qu'aucun ennemi du gouvernement n'échappât à la sévérité des lois. » Cependant les conspirateurs, dont le principal était Horne Tooke, furent acquittés par le jury ; mais les mesures sévères du gouvernement n'en comprimèrent pas moins l'effervescence populaire ; enfin le ministère poussa la guerre avec un redoublement de vigueur pour détourner l'esprit national des idées révolutionnaires : la guerre contre la France était devenue plus que jamais le salut de la constitution britannique. Malgré l'opposition de Fox et de Sheridan, qui qualifiaient d'injuste et d'inutile une guerre faite à un peuple libre pour accroître la prérogative royale, Pitt obtint du parlement cent quarante mille hommes pour l'armée de terre, et cent dix mille pour la marine, l'autorisation de lever des milices, d'enrôler des volontaires, de solder quarante mille émigrés ou étrangers. Il donna à la Prusse 150,000 liv. par mois pour qu'elle tînt sur pied soixante-deux mille hommes, et 200,000 liv. à la Suède pour qu'elle entrât dans la coalition ; il ranima l'Autriche, la Hollande, le Piémont ; il força Naples, Gênes, Florence à abandonner leur neutralité ; il laissa la Russie égorger la Pologne, pourvu que la flotte russe contraignît le Danemarck à recon-

naître le nouveau droit des gens que l'Angleterre imposait aux mers; il ordonna à ses vaisseaux d'enlever tous les bâtiments destinés pour la France et fit saisir sur les navires américains des matelots pour garnir ses flottes; il envoya un armement dans les Indes, un autre dans les Antilles, un autre en Corse; enfin deux grandes flottes croisèrent sur les côtes de France.

Les opérations militaires sur le continent ne répondirent pas aux efforts et aux espérances du ministère anglais. Les Français battirent les coalisés à Courtray, à Turcoing, à Fleurus; ils conquirent la Belgique et forcèrent les Anglais à se retirer en Hollande et les Autrichiens sur le Rhin. Mais sur mer les Anglais conservèrent leur antique supériorité : la Corse, les établissements français de l'Inde, la plupart des Antilles françaises, tombèrent en leur pouvoir; enfin une victoire navale vint rendre au gouvernement quelque popularité. Un convoi français chargé de grains à Saint-Domingue, fort de deux cents voiles et escorté par trois frégates, approchait des côtes de France; l'amiral Howe, avec trente-huit vaisseaux, croisait dans le golfe de Gascogne pour le capturer, car de ce convoi dépendait la vie de la France alors dévorée par la disette. Une flotte française de vingt-six vaisseaux sortit de Brest et attaqua la flotte anglaise pour lui ouvrir passage; elle fut vaincue et perdit six vaisseaux; mais la bataille avait été si acharnée, que les Anglais, très-maltraités, regagnèrent leurs ports et laissèrent le convoi aborder sur la côte de France.

Cette bataille fut célébrée avec beaucoup de pompe par le gouvernement anglais, qui en profita pour ranimer les haines populaires contre la France; mais elle fut sans résultat au milieu des nouveaux succès des Français sur le continent. Le duc d'York, battu sur l'Aa, rejeté sur la Meuse, puis sur le Wahal, malgré les canaux, les digues, les places fortes qui le couvraient, avec une armée superbe de quatre-vingt mille hommes, recula sans cesse devant une armée qui manquait de pain et d'habits, et qui profita du terrible hiver de 1794 pour conquérir la Hollande. Le comte de Walmoden, qui succéda au duc d'York, ne fut ni plus habile ni plus heureux : avant que le Wahal fût franchi, il se retira sur le Leck, et pendant que le stathouder déclarait aux Etats généraux qu'il abdiquait sa dignité et se réfugiait en Angleterre, il abandonna la Hollande à elle-même, se retira derrière l'Yssel, puis sur l'Ems, et enfin à Brême, où son armée s'embarqua. Les Français entrèrent à Amsterdam, et la Hollande tomba pour vingt ans sous la domination française.

6. *Continuation de la guerre. — Troubles en Angleterre. — Puissance du ministère.* — Cette campagne de 1794, campagne sans exemple dans les annales du monde, disait Fox dans le parlement, et où la France avait conquis, outre la Belgique et la Hollande, la rive gauche du Rhin, une partie du Piémont, de la Catalogne et de la Navarre, amena la dissolution de la coalition. La Hollande, la Prusse, l'Espagne firent successivement la paix avec la France [1795] ; leur exemple fut suivi par la plupart des petits états, et la croisade des rois contre la révolution se trouva réduite aux proportions d'une guerre ordinaire de l'Autriche et de l'Angleterre contre la France, guerre où l'Angleterre jouait son jeu accoutumé en soldant l'Autriche pour occuper la France sur le continent, pendant qu'elle prendrait les colonies françaises, les colonies hollandaises, les colonies espagnoles. Aussi Pitt n'en fut pas ébranlé ; vainement l'opposition lui démontrait l'inutilité de ses efforts et la nécessité d'une transaction : « tant de défaites, dit-il, n'ont pas touché à la puissance anglaise. L'Espagne et la Hollande nous ont abandonnés ; mais elles arrivent trop tard au secours de la France : leur marine est ruinée, et elles vont perdre leurs colonies. Les Français sont maîtres de la Belgique, mais ils la rendront à la paix ; tandis que nous, nous avons pris des vaisseaux et des colonies qui nous assurent à jamais l'empire des mers. » Et il déclara « qu'il fallait combattre jusqu'à ce que la France eût cessé d'être dangereuse aux autres Etats par ses principes. Traiter avec elle, dit-il, ce serait reconnaître son gouvernement, et par conséquent ébranler la constitution britannique. » La majorité l'approuva et vota cent vingt-huit mille hommes pour la mer, deux cent sept pour la terre, sans compter les volontaires et les troupes étrangères ; elle pourvut à la dépense par un budget de vingt-huit millions qui fut rempli en grande partie par des emprunts ; elle donna quatre millions et demi de subsides à l'Autriche, la puissance, disait Pitt, la mieux aguerrie aux défaites et qui sait le mieux s'en relever ; enfin elle approuva les plans du ministre pour faire une grande expédition dans la Vendée.

Le gouvernement semblait populaire dans le parlement, mais il ne l'était pas dans la nation, qui souffrait du poids des impôts, de l'interruption du commerce, de la cherté des grains. De nombreuses pétitions demandaient la fin de la guerre ; les sociétés populaires continuaient leurs prédications séditieuses ; enfin une émeute terrible avait éclaté à l'ouverture de la session : le roi fut accueilli par les cris de la paix ! du pain ! à bas Pitt ! à bas

Georges ! des pierres furent lancées, un coup de fusil tiré, la voiture royale arrêtée par une masse furieuse qui se dispersa avec peine devant la force armée. Tout cela ne servit qu'à renforcer le ministère, qui obtint du parlement toutes les mesures qu'il demanda pour mettre le gouvernement et la personne du monarque à l'abri de toute entreprise criminelle. Pitt redoutait une catastrophe ; il crut pouvoir y échapper en faisant des communes, des pairs, du roi, de cette trinité dont la puissance mystérieuse était compromise, une unité compacte qui en imposât au peuple par son unanimité et sa vigueur. Il voulut donc que l'opposition cessât d'agiter le parlement ou du moins qu'elle devînt si faible qu'elle en perdît tout crédit : et il y parvint, à force de corruption, en prodiguant les pensions et les dignités. Dès ce moment il eut en réalité la dictature, et le gouvernement la conserva légalement et malgré les variations ministérielles pendant vingt ans. Le ministère devint infaillible ; la moindre attaque contre lui exposa au soupçon de vouloir l'anarchie ; l'opposition, soupçonnée de trahison, fut réduite au silence ; enfin le parlement ne fut plus qu'un instrument aux mains du pouvoir, dont les débats n'eurent plus qu'un intérêt secondaire, qui vota sans difficulté tout ce qu'on lui demanda, et dont la composition comme la docilité démontrent tout ce qu'il y avait de factice dans la constitution britannique.

7. *Expédition de Quiberon. — Campagne de* 1796. *— Tentative sur l'Irlande. — Révolte de la flotte. — Suspension des payements de la banque. — Victoires de Saint-Vincent et de Camperduyn. — Traité de Campo-Formio.* — Cependant un grand armement d'émigrés avait été préparé à Londres, qui devait soulever la Bretagne, et par la Vendée s'unir aux insurrections du midi. Il fut partagé en trois expéditions : la première, forte de neuf vaisseaux, et portant quatre mille émigrés avec des armes et des habits, était convoyée par une flotte entière, qui rencontra une flotte française près de Belle-Isle, la battit et la força de rentrer à Lorient. Elle débarqua dans la presqu'île de Quiberon, s'empara du fort Penthièvre et fut jointe par neuf à dix mille chouans ; mais bientôt elle fut refoulée dans la presqu'île par une armée républicaine que commandait Hoche, chassée du fort et acculée à la côte. L'escadre anglaise, battue par une tempête, ne pouvait approcher, à l'exception d'un vaisseau qui balayait de son feu royalistes et républicains. Tout se jeta dans la mer, où la moitié des embarcations périt ; un millier d'hommes restait encore qui se rendit, et sur les ordres de la convention, il

fut passé par les armes [21 juill. 1795]. La plupart des émigrés étaient les officiers de cette marine qui avait tant humilié l'Angleterre dans la guerre des Etats-Unis : on accusa Pitt d'avoir dirigé l'expédition de telle façon que l'extermination de ces glorieux débris de la puissance navale de la France fût assurée. Cette accusation trouva même quelque crédit en Angleterre, et Pitt s'étant excusé du désastre en disant dans le parlement, qu'au moins le sang anglais n'avait pas coulé. « Non, s'écria Sheridan, non, le sang anglais n'a pas coulé, mais l'honneur anglais a coulé par tous les pores. » L'échec de Quiberon fut, comme le ministre l'avait prévu, compensé par des succès maritimes et des prises de colonies : on captura cinq vaisseaux de ligne et soixante-neuf autres bâtiments hollandais; on s'empara du Cap, de Ceylan, de Cochin, de Malacca, d'Amboine, de la Guyane hollandaise; les Français essayèrent vainement de défendre les possessions de la république batave, ils ne purent que reprendre Saint-Eustache et Sainte-Lucie.

Cependant la campagne merveilleuse de 1796 commença à ébranler l'implacable ministre : le directoire avait répondu aux victoires de Bonaparte en Italie, en renouvelant avec l'Espagne les stipulations du pacte de famille; il avait ordonné à ses alliés de fermer leurs ports au commerce anglais, de sorte qu'à l'exception des villes anséatiques et du Portugal, les côtes, depuis l'embouchure de l'Elbe jusqu'à l'Adriatique, étaient interdites aux marchandises britanniques; enfin il se préparait à faire une Vendée en Irlande, où tout semblait disposé à une insurrection. Pitt parut céder aux vœux des Anglais pour la paix : il envoya à Paris un plénipotentiaire; mais il ne voulait que gagner du temps. Le directoire reconnut bientôt sa mauvaise foi; les négociations furent rompues, et une flotte de vingt-sept vaisseaux et frégates montés par dix-huit mille hommes partit de Brest et se dirigea sur l'Irlande. Elle fut dispersée par une tempête; vainement quelques vaisseaux se rallièrent et gagnèrent la baie de Bantry; le manque de chefs les empêcha d'aborder, et l'expédition regagna les côtes de France [24 déc. 1796]. « Cette tentative, dit un historien anglais, prouva que la supériorité des forces navales n'est pas un rempart assuré contre un pareil projet, puisque sans la tempête qui s'arma pour sauver l'Irlande, ce royaume était peut-être séparé pour jamais de l'Angleterre. »

Le danger semblait d'autant plus grand, qu'à cette époque le gouvernement britannique se trouva menacé dans les deux sources

principales de sa puissance, ses marins et son crédit. Le mécontentement qui agitait toutes les classes de la nation avait passé dans la marine : les matelots de la flotte de la Manche se révoltèrent et se rendirent maîtres de leurs vaisseaux. Les lords de l'amirauté se transportèrent à Portsmouth et négocièrent avec les rebelles; mais ceux-ci refusèrent tout accommodement, à moins qu'un bill du parlement ne fît droit à leurs réclamations sur la discipline et sur la solde. Le bill, à la demande du ministère, fut voté sans discussion, et la révolte s'apaisa. Mais alors les équipages de la flotte de la mer du Nord se mirent à leur tour en insurrection, arborèrent le drapeau rouge et bloquèrent la Tamise : plusieurs voulaient même conduire leurs vaisseaux en France. L'amirauté refusa de négocier avec eux; le parlement les déclara rebelles; on se prépara à employer la force pour les soumettre. Alors les insurgés voyant les autres flottes se déclarer contre eux, posèrent les armes, et livrèrent leurs chefs, qui furent punis de mort. Le gouvernement augmenta la solde des armées de terre et de mer.

L'opposition avait essayé de reprendre quelque ascendant en montrant la détresse de la nation, l'énormité de la dette, qui en quatre années s'était accrue de quatre-vingts millions, enfin la quantité de numéraire qui sortait du royaume pour les subsides payés aux étrangers. Cette discussion jeta l'alarme parmi les capitalistes, qui vinrent à la banque demander l'échange de leurs billets contre du numéraire, parce qu'on savait que le gouvernement puisait sans cesse dans les coffres de cet établissement pour payer les étrangers. La banque avait des valeurs suffisantes pour satisfaire à tous ses engagements, mais non en numéraire : aussi fut-elle obligée d'obtenir du ministère l'autorisation de suspendre le payement de ses billets en espèces. Les communes nommèrent une commission pour examiner sa situation financière, et sur son rapport, elles l'autorisèrent non-seulement à ne payer qu'en billets, mais à en émettre de nouveaux; de plus elles ordonnèrent l'émission de billets d'une livre. Ces mesures semblèrent augmenter la masse des capitaux et firent cesser toute gêne financière; mais elles inspirèrent des craintes pour l'époque où la paix viendrait à rétablir les payements en numéraire et à limiter la circulation du papier.

Cependant le directoire avait repris ses projets sur l'Irlande, et les flottes espagnole et batave devaient se réunir à la flotte de Brest pour embarquer quarante mille hommes. Deux flottes, commandées par les amiraux Jervis et Duncan, furent chargées d'ob-

server les côtes de l'Espagne et de la Hollande pour empêcher cette réunion. Le premier rencontra la flotte espagnole forte de vingt-sept bâtiments, à la hauteur du cap Saint-Vincent, la battit et lui fit perdre quatre vaisseaux [14 février 1797]. Le deuxième rencontra la flotte hollandaise vers Camperduyn [11 octobre], la battit et lui fit perdre dix bâtiments. Les projets du directoire furent renversés ; mais la glorieuse campagne de Bonaparte en Italie, les préliminaires de Léoben, la destruction de la république de Venise, n'en forcèrent pas moins le ministère anglais de plier devant les victoires de la France et les clameurs du peuple anglais. Il fit des propositions de paix : le directoire y accéda, et des négociations s'ouvrirent à Lille [6 juillet 1797]. L'Angleterre offrit de rendre à la France toutes ses colonies ; mais elle prétendait garder sur les Espagnols la Trinité, sur les Hollandais le Cap et Ceylan ; elle demandait de plus une indemnité pour le stathouder. Le directoire voulut que le roi d'Angleterre abandonnât le titre puéril de roi de France ; que les vaisseaux pris à Toulon fussent restitués ; que la Hollande et l'Espagne recouvrassent toutes leurs colonies. De part et d'autre on ne désirait pas sincèrement un accommodement : les négociations furent rompues. Le directoire s'en consola par le traité de Campo-Formio signé avec l'Autriche, et il menaça la Grande-Bretagne d'une invasion en nommant Bonaparte général de l'armée d'Angleterre.

8. *Nouvelles mesures pour la guerre. — Insurrection de l'Irlande. — Bataille d'Aboukir.* — Le ministère anglais se prépara à soutenir une lutte où il restait seul, d'abord, en faisant voter par le parlement une adresse où il déclarait « qu'il soutiendrait le roi de tout son pouvoir, et qu'il était prêt à sauver les lois, la religion et les libertés du pays ou à périr avec elles. » Ensuite il proposa un plan de finances pour trouver les vingt-cinq millions qui étaient nécessaires pour continuer la guerre : sept millions devaient être fournis par une triple taxe sur tous les revenus ; sept millions devaient être pris sur le fonds d'amortissement ; des emprunts pourvoyaient au reste. Enfin il obtint des levées de milices, l'armement des volontaires pour la défense du territoire, la suspension de l'*habeas corpus*, etc. L'opposition s'éleva surtout contre la taxe du revenu : « Je repousse la taxe, dit un orateur, parce qu'elle n'est pas nécessaire ; la taxe n'est pas nécessaire parce que la continuation de la guerre ne l'est pas, et la continuation de la guerre ne l'est pas elle-même parce que nos ministres n'ont fait aucun effort réel pour obtenir la paix. Le mi-

nistère dit que si la paix amène une réforme, cette réforme ne pourra être qu'une révolution. Comme sujet fidèle du roi, il ne peut point sans doute désirer une révolution, et puisqu'il regarde comme synonymes les mots révolution et réforme, il est clair encore qu'il ne peut pas désirer la paix, la paix qui doit amener nécessairement une réforme. Il nous a poussés à la guerre, non parce qu'il redoutait le pouvoir de la France, mais parce qu'il se méfiait des communes d'Angleterre, car il craignait qu'à l'imitation de la France les communes ne demandassent à jouir pleinement de leurs droits; qu'elles ne demandassent qu'un pair ne pût pas intervenir dans l'élection d'un membre des communes; que chaque membre de cette chambre n'acquît le droit d'y siéger que par l'élection libre du peuple; que la chambre elle-même fût ce qu'elle doit être aux termes de la loi : la représentation actuelle de toutes les communes d'Angleterre. »

Pendant que l'empire britannique se préparait à continuer seul la guerre contre la France, il fut menacé d'un démembrement par la révolte de l'Irlande. La société des Irlandais-Unis, après s'être formée pour obtenir l'émancipation des catholiques, travaillait sourdement à amener la séparation de l'Irlande de l'Angleterre. Ses chefs étaient en correspondance avec le directoire; et c'était sur leurs instances que l'expédition française qui fut dispersée par la tempête avait été entreprise : leur projet était d'établir une république alliée de la république française. Le gouvernement anglais le découvrit, arrêta à Londres un agent de la société qui allait se concerter avec le directoire, le fit exécuter, ordonna le désarmement de la population, et se prépara à sévir contre les chefs de la conspiration. Alors une prise d'armes fut résolue : mais elle s'exécuta sans ensemble, fut souillée dès l'abord par des excès, et laissa le temps au ministère de prendre ses mesures. Les hostilités commencèrent : ce fut une guerre d'extermination, où les barbaries les plus sauvages furent commises de part et d'autre ; en trois mois plus de cent combats furent livrés. A la fin les troupes anglaises l'emportèrent, chassèrent les insurgés des places dont ils s'étaient emparés par surprise, et les poursuivirent en tous lieux. Les cours martiales et les échafauds terminèrent l'insurrection, qui coûta trente mille personnes à l'Irlande.

Le directoire avait, dans la révolte de l'Irlande, le moyen tant de fois désiré de ruiner l'Angleterre; il ne sut pas en profiter. Au lieu d'envoyer dans l'Océan l'armée qu'il préparait alors pour la malencontreuse expédition d'Egypte, il fit partir seulement pour

l'Irlande, et quand l'insurrection était déjà apaisée, trois frégates et douze cents hommes; ce secours battit les Anglais à Castlebar; mais accablé par le nombre à Killala, il mit bas les armes. Pendant ce temps il se laissait persuader par l'ambitieux vainqueur de l'Italie que le vrai moyen de ruiner la puissance des Anglais dans l'Inde était de s'emparer de l'Egypte; et toutes les ressources de la France furent dépensées pour cette aventureuse expédition. Le ministère anglais en fut plus surpris que tourmenté; il s'inquiéta même faiblement de la prise de Malte et de la destruction de l'ordre de Saint-Jean; il espérait trouver dans ces événements l'occasion d'une nouvelle coalition et le moyen de ruiner la marine française. En effet, la Turquie, la Russie, l'Autriche, les États d'Italie, ne tardèrent pas à se réunir contre la France, et l'expédition d'Egypte avorta par une nouvelle victoire des maîtres de la mer.

Une partie de la flotte de l'amiral Jervis avait été mise sous les ordres de Nelson pour observer la flotte française, dont on ignorait le but et les projets. Nelson, après avoir couru toute la Méditerranée, se dirigea sur Alexandrie après le débarquement des Français, et arriva en vue de la flotte française que commandait Bruoys, et qui, forte de dix-sept vaisseaux ou frégates, était embossée en demi-cercle parallèlement au rivage d'Aboukir. Il avait des forces égales, et quoiqu'il fût tard, il résolut d'attaquer sur-le-champ. La ligne française laissait à sa gauche une passe qu'on croyait impraticable et qui n'était défendue que par un îlot; il fit passer hardiment cinq vaisseaux entre l'îlot et la côte, prit ainsi entre deux feux le centre et la gauche des Français, et engagea la bataille avec treize vaisseaux contre huit. La lutte fut soutenue avec un acharnement sans exemple: «Jamais, dit un historien anglais, la valeur française ne fit acheter plus chèrement la victoire;» mais la fortune si constamment favorable à la marine britannique l'emporta encore: toute la flotte française, à l'exception de quatre bâtiments, fut prise ou détruite [2 août 1798].

9. *Deuxième coalition. — Nelson à Naples. — Expédition des Anglais en Hollande. — Mort de Tippou-Saëb.* — Cette victoire fut le signal de la deuxième coalition. L'Angleterre fit alliance avec la Russie, à laquelle elle dut payer annuellement 1,125,000 liv. de subsides; elle détermina la Turquie à déclarer la guerre à la France; elle trouva l'Autriche toute disposée à reprendre les armes; enfin elle prit à sa solde le roi de Naples, qui

reçut Nelson en triomphe, après sa victoire d'Aboukir, et qui commença les hostilités.

Ce monarque fut d'abord défait, chassé de sa capitale, rejeté en Sicile, et une république *parthénopéenne* fut proclamée par les Français et leurs partisans. Mais ensuite les coalisés n'eurent plus que des succès : les Français furent battus en tous lieux, forcés d'évacuer l'Italie, menacés sur toutes leurs frontières. La cour de Naples rentra dans sa capitale sur les vaisseaux de Nelson, et après une capitulation que l'amiral anglais refusa de reconnaître : « Acte déplorable, dit l'historien de ce marin, tache indélébile sur la mémoire de cet amiral et sur l'honneur de l'Angleterre. Il serait inutile de chercher à déguiser la vérité ; il serait impie de vouloir la justifier. » Cette perfidie fut suivie d'horribles exécutions dont Nelson ensanglanta même son propre vaisseau ; trente mille personnes furent incarcérées, et pendant six mois l'échafaud fut en permanence.

En même temps l'Angleterre essaya d'arracher la Hollande à la France, pour lui enlever sa marine et rétablir le stathouder. Quarante mille Anglo-Russes, commandés par le duc d'York, et soutenus par la flotte de l'amiral Duncan, débarquèrent dans la presqu'île du Helder. Duncan somma la flotte hollandaise, commandée par l'amiral Story, de se déclarer pour le prince d'Orange ; il éprouva le plus noble refus, et se disposait à livrer bataille, quand dix-neuf bâtiments hollandais, portant quatre mille hommes, firent défection et forcèrent Story à se rendre prisonnier. Mais le duc d'York perdit du temps à se fortifier dans la Nord-Hollande ; le pays se montrait fort animé contre les Anglais ; le général Brune réunit vingt-cinq mille hommes, les battit successivement à Bergen et à Kastrikum, et les força à se retirer dans le Zyp. Le duc d'York perdit la tête : les combats et les maladies avaient réduit son armée de moitié ; les vivres commençaient à lui manquer : il demanda à traiter, et signa à Alkmaar une capitulation honteuse, par laquelle il se rembarqua avec toutes ses troupes [18 octobre 1799]. L'Angleterre rendit à la France huit mille prisonniers et garda la flotte hollandaise.

L'expulsion des Anglais de la Hollande, en se combinant avec la défaite des Austro-Russes à la grande bataille de Zurich, arrêta les succès de la coalition et sauva la France d'une invasion. Mais pendant que la France occupait ses meilleures troupes, son meilleur général, dans l'expédition d'Egypte, pendant que la fortune de Bonaparte échouait devant Saint-Jean-d'Acre, où il trouva en-

core les armes et les vaisseaux de l'Angleterre, celle-ci obtenait sur un allié lointain de la France des succès décisifs qui lui donnaient définitivement son empire de l'Inde.

Tippou-Saëb avait gardé toute sa haine et tous ses projets contre les Anglais; il reprit les armes en 1792; mais abandonné par les Mahrattes et le nizam du Décan, il fut, après une guerre désastreuse, forcé de livrer la moitié de ses états à ses ennemis, d'ouvrir ses ports aux Anglais et de leur donner des sommes énormes. A la nouvelle de l'expédition d'Égypte, il crut l'occasion venue de réparer ses défaites : il ranima le parti français dans le Décan et chez les Mahrattes, et demanda des secours au directoire. Mais le marquis de Wellesley, gouverneur de l'Inde, força le nizam du Décan à dissoudre le corps français qui était à sa solde et à lui fournir des troupes; il s'assura de la neutralité des Mahrattes; il intercepta tous les secours de la France; enfin il fit partir de Bombay et de Madras deux armées qui se réunirent, battirent les troupes de Tippou et assiégèrent sa capitale. Seringapatam fut emporté d'assaut, et le sultan fut tué dans le combat. Son empire fut partagé entre les Anglais et leur alliés [1799].

10. *Union de l'Irlande. — Continuation de la guerre. — Paix de Lunéville. — Discussion avec les neutres. — Bataille de Copenhague. — Évacuation de l'Égypte par les Français. — Paix d'Amiens.* — La guerre où l'Angleterre était engagée contre la France, guerre de principes, où celle-ci avait en définitive l'avantage, parce qu'elle se servait de la propagande comme d'une arme légitime, démontra à Pitt la nécessité de donner plus d'unité à la monarchie britannique. Après l'apaisement de l'insurrection de l'Irlande, il voulut réunir intimement ce pays à l'Angleterre en lui enlevant son parlement et son administration particulière, afin de faire cesser l'embarras où ce royaume conquis avait toujours mis le peuple conquérant, afin de fermer cette porte de l'empire britannique toujours ouverte aux Français. A la nouvelle de ce projet, toute l'Irlande fut dans la plus grande agitation : des adresses, des pétitions, des pamphlets s'élevèrent contre cette destruction de la liberté irlandaise; une nouvelle insurrection parut imminente. Pitt fit publier de nouveau la loi martiale; il couvrit l'Irlande de troupes, il promit l'émancipation des catholiques; il dépensa 1,500,000 liv. à corrompre les membres du parlement irlandais et l'opposition des communes d'Angleterre. Enfin, après une année de discussion, il fut décidé par le parlement irlandais, à une majorité de cent cinquante-huit voix

contre cent quinze, que les deux îles ne formeraient dorénavant qu'un seul royaume ; que le royaume uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande n'aurait qu'un seul parlement ; que les Eglises d'Angleterre et d'Irlande seraient maintenues sur le pied où elles se trouvaient actuellement, etc. Le même bill fut ensuite voté par le parlement anglais, qui décida que l'Irlande aurait cent représentants dans la chambre des communes et trente-deux pairs nommés à vie dans la chambre haute. Le parlement irlandais fut dissous le 2 août 1800.

A la suite de ce grand changement, qui doubla en réalité les forces de l'empire britannique, Pitt obtint un bill pour empêcher les associations et extirper le jacobinisme, par lequel « le roi était autorisé à faire transporter dans tel lieu du royaume qui serait déterminé toute personne suspecte de manœuvres séditieuses ou d'acte de trahison. » Toutes les associations furent déclarées illégales, toutes les lois contre la liberté individuelle et les étrangers maintenues ; enfin la presse fut soumise à des restrictions et à une surveillance qui ne lui laissèrent en réalité que la liberté d'injurier et de calomnier la France. Grâce à la guerre, le pouvoir royal était devenu, comme Georges l'avait tant désiré, absolu.

Au moment où le gouvernement anglais se préparait, par ces mesures, à avoir toutes ses forces libres pour la guerre, la France subissait un nouveau changement au 18 brumaire, et Bonaparte s'emparait du pouvoir. Le premier usage qu'il en fit fut d'écrire directement au roi d'Angleterre, pour l'inviter « à mettre un terme à une guerre à laquelle est attachée le sort de toutes les nations civilisées. » Georges fit répondre par les ministres « que le rétablissement de l'ancienne dynastie était le seul événement qui pût assurer à la France la possession incontestée de son ancien territoire. » Cette réponse si maladroite fut l'objet de vives discussions dans le parlement : « Ne peut-on traiter, disait l'opposition, avec un gouvernement sans adopter ses maximes, sans approuver ses formes politiques? Le salut de l'Angleterre exige-t-il que la France ait une bonne constitution? » Mais Pitt était encore enivré des succès de la marine anglaise et des armées autrichiennes, et quoique la Russie eût abandonné la coalition, il était décidé à continuer la guerre, malgré les clameurs du peuple, malgré ses souffrances ; car la cherté des grains était devenue telle que le parlement avait dû restreindre la consommation individuelle. Il obtint un bill pour enrôler dans l'armée active les trois cinquièmes des milices, en distribuant à chaque homme dix guinées pour son engagement ;

il se fit donner un budget de quarante-huit millions dont une partie était destinée à solder l'Autriche; il signa des traités avec les ducs de Bavière, de Wurtemberg et plusieurs autres princes allemands.

La France répondit à ces apprêts par les batailles de Marengo et de Hohenlinden, qui forcèrent l'Autriche à demander la paix: elle fut signée à Lunéville le 9 février 1801. L'Angleterre resta encore seule en armes, et elle avait alors à lutter non plus contre la France seule, mais contre la moitié de l'Europe, pour une question d'où dépendait toute son existence.

Dans le grand conflit des rois contre la révolution française, les puissances maritimes secondaires avaient oublié les principes conservateurs de la liberté des mers qui avaient été posés en 1780, et l'Angleterre en avait profité pour faire valoir ses prétentions tyranniques : les neutres se laissèrent visiter, insulter, confisquer par la marine anglaise sans oser se plaindre, puisque eux-mêmes s'étaient follement déclarés contre la France, leur ancienne protectrice. Celle-ci se trouvant mise au ban des nations et devant faire des efforts surhumains pour son salut, déclara alors aux neutres « qu'elle les traiterait de la même façon qu'ils souffriraient que les Anglais en usassent à leur égard; » elle visita, insulta, confisqua leurs bâtiments; la mer fut abandonnée à la force brutale et sauvage. Cet état de choses dura jusqu'au 18 brumaire, après lequel Bonaparte leva l'embargo sur tous les bâtiments neutres retenus dans les ports français, et déclara que la république revenait aux principes de 1780. Alors la Suède et le Danemarck proclamèrent de nouveau que le pavillon couvrait la marchandise; ils trouvèrent appui dans la Russie, qui entraîna la Prusse. A cette époque une flottille danoise qu'escortait une frégate fut enlevée par les Anglais. Le Danemarck demanda réparation. Le ministère britannique déclara « que tous les neutres devaient se soumettre à la visite du dernier des corsaires anglais. » « Renoncer au droit de visite, disait Pitt, c'est souffrir que la France ressuscite sa marine et son commerce. Jamais l'Angleterre ne se départira de ces droits indisputables dont l'exercice est absolument indispensable pour le maintien des intérêts les plus chers de son empire. Les lois invoquées par les neutres sont attentatoires aux bases de notre grandeur et de notre sûreté maritime; elles sont un principe jacobinique des droits de l'homme, qui nous conduirait à renoncer à tous les avantages pour lesquels nous avons depuis si longtemps et avec tant de profit déployé toute l'énergie britannique;

enfin c'est à l'exercice persévérant de ce droit que le commerce de la Grande-Bretagne doit toute sa richesse. » Et pour épouvanter les neutres, l'Angleterre ordonna de mettre l'embargo sur leurs bâtiments, et ses corsaires en capturèrent en pleine mer plus de quatre cents. Puis elle envoya une flotte de dix-huit vaisseaux, quatre frégates et vingt canonnières dans la Baltique; elle déploya des forces triples de celles qu'elles eût jamais mises en mer; elle entoura la France et ses alliés d'une chaîne presque continue de croisières.

Cependant les quatre puissances du nord avaient mis l'embargo sur les vaisseaux et les propriétés des Anglais, et elles avaient signé un traité de confédération modelé sur celui de 1780. C'était une déclaration de guerre à la Grande-Bretagne. Aussitôt un corps danois occupa Hambourg et ferma l'Elbe; les Prussiens envahirent le Hanovre; la Russie proposa de s'allier avec la France pour ruiner l'empire des Anglais dans l'Inde. Les destinées de l'Europe allaient être changées; Bonaparte tressaillait de joie; la grande question de la liberté des mers allait enfin être vidée. Pitt vit le danger: tout le continent était désarmé ou ennemi; il fallait céder à l'ascendant de la France et faire la paix à des conditions modérées: dès lors son rôle était fini ou du moins ajourné. Il chercha un prétexte pour donner sa démission, et il le trouva dans la promesse qu'il avait faite aux Irlandais, pour les décider à accepter l'union, d'émanciper les catholiques. Le roi s'opposa à la réalisation de cette promesse, et le ministère se retira [16 mars 1801]. L'administration qui lui succéda eut pour chef M. Addington, qui ne fut que le prête-nom de Pitt: les hommes étaient changés, mais non les principes.

Les nouveaux ministres, pour arriver à faire la paix sans déshonneur, voulurent, par un coup de main vigoureux, dissoudre la coalition du nord, et par conséquent forcer la France à se trouver heureuse de leurs propositions. Nulle part la cause des neutres n'était plus populaire qu'en Danemarck; c'était à Copenhague qu'était le cœur de la quadruple alliance; c'était là que l'Angleterre avait résolu de la détruire. La flotte envoyée dans la Baltique, et que commandait Parker et Nelson, franchit le Sund, apparut devant Copenhague, qui était protégée par dix vaisseaux, et attaqua la flotte et la ville. Une bataille terrible s'engagea [2 avril]; malgré les forces triples des Anglais et l'audace de Nelson, qui répéta sa manœuvre d'Aboukir, les Danois firent une glorieuse résistance; enfin Parker proposa un armistice,

et le prince régent de Danemarck s'empressa d'y adhérer : il venait de recevoir la nouvelle d'une catastrophe qui complétait la victoire des Anglais : l'empereur de Russie avait été assassiné par ses courtisans, et l'ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg avait pris part à la conspiration [25 mai].

Cette mort changea la face de l'Europe. Alexandre, fils de Paul, fut proclamé empereur par les meurtriers, et se hâta d'entamer avec l'Angleterre des négociations à la suite desquelles la Russie abandonna les droits des neutres. Alors le Danemarck, la Suède, la Prusse, traitèrent à leur tour avec l'Angleterre, et, moyennant quelques concessions, reconnurent le droit de visite.

Bonaparte voyant tous ses projets renversés, résolut d'attaquer la puissance anglaise dans son île : il arma toutes les côtes de France, fit construire une multitude de bâtiments légers et de bateaux plats ; enfin rassembla une immense flottille du Havre à Dunkerque, sur laquelle devait s'embarquer quatre-vingt mille hommes. Nelson vint avec soixante-quinze bâtiments pour brûler « cette masse de coquilles de noix ; » il fut deux fois repoussé avec de très-grandes pertes. Alors le ministère Addington se décida à ouvrir des négociations pour la paix ; mais la guerre continua encore en Egypte, dont l'évacuation devait être une des principales conditions du traité.

Après le départ de Bonaparte, Kléber, qui lui succéda, avait entamé des négociations pour l'évacuation de l'Egypte, par l'entremise de Sidney-Smith, commandant la flotte anglaise, et une convention avait été signée à El-Arish, par laquelle l'armée française devait être transportée en France sur les vaisseaux anglais. Quand Kléber eut commencé à évacuer le pays, l'amiral Keith refusa de reconnaître la convention, et voulut que les Français se rendissent à discrétion. « Il faut que cette armée sans foi, dirent les ministres au parlement pour justifier cette perfidie, serve d'exemple ; l'intérêt du genre humain demande sa destruction. » Kléber répondit à la sommation de Keith en battant complétement les Turcs et en recouvrant la possession de tout le pays. Alors l'Angleterre envoya en Egypte vingt mille hommes, qui devaient se réunir à sept mille cipayes, partis de Calcutta. Menou, succcesseur de Kléber, marcha contre cette armée, fut battu à Canope, assiégé dans Alexandrie, et forcé de signer une convention pour l'évacuation du pays.

Le jour même où arriva la nouvelle de cette convention, les préliminaires de la paix entre la France et l'Angleterre furent si-

gnés, et ils furent suivis, cinq mois après, du traité définitif [25 mars 1802]. L'Angleterre rendit à la France et à ses alliés toutes leurs colonies, excepté la Trinité et Ceylan; l'Egypte fut restituée à la Turquie, l'île de Malte à l'ordre de Saint-Jean; la France garda toutes ses autres conquêtes. Quoique la guerre eût donné à l'Angleterre l'empire de l'Inde et la domination de l'Océan, cette paix était la plus humiliante qu'elle eût faite depuis deux siècles. Deux îles semblaient le prix unique de dix ans d'efforts, de dix-huit millions ajoutés aux charges annuelles, de deux cent soixante-dix millions ajoutés à la dette, qui s'élevait maintenant à cinq cent quarante millions (treize milliards et demi de francs). Aussi l'aristocratie fut consternée, et déclara un tel traité « l'arrêt de mort de la patrie et le triomphe du jacobinisme. » Les ministres ne le défendirent qu'en disant « que la nécessité les avait forcés à choisir la paix comme le moindre des maux; » l'un d'eux ajouta que c'était « un traité accordé à regret et par forme d'épreuve; » enfin Pitt lui-même déclara « qu'on ne pouvait pas espérer qu'un gouvernement qui avait acquis autant de puissance que le gouvernement français voulût abandonner tout ce qui avait contribué à l'élever si haut, et descendre volontairement à ce niveau, auquel la Grande-Bretagne, avec ses seules forces, était incapable de la réduire. » Le peuple anglais jugea le traité d'Amiens autrement que l'aristocratie; Londres le célébra pendant un mois, et l'on entendit sur les bords de la Tamise les ouvriers crier : Vive Bonaparte!

CHAPITRE HUITIÈME.

Suite du règne de Georges III. — Rupture de la paix d'Amiens. — Troisième, quatrième, cinquième et sixième coalition contre la France. — Paix de Vienne et de Paris. — 1802-1815.

1. *Rupture de la paix.* — La paix d'Amiens n'était qu'une trêve; personne ne crut à sa durée; toutes les raisons qui avaient décidé le gouvernement britannique à la guerre contre la révolution française étaient devenues plus fortes que jamais, depuis que cette révolution s'était incarnée dans un homme de génie, depuis que la France avait acquis une puissance continentale démesurée, qui allait lui permettre, pendant la paix, de refaire sa puissance coloniale et maritime. Bonaparte ne cachait pas ce dessein, et l'expédition dirigée contre Saint-Domingue le démontra plei-

nement. Aussi les déclamations contre l'ambition toujours croissante de la France, déclamations que la paix n'avait pas diminuées, et qui s'étaient surtout exhalées à cause de la réunion du Piémont à la république française, et de l'intervention de Bonaparte dans les affaires de Suisse et d'Allemagne, redoublèrent-elles à la nouvelle de cette expédition. « Comment ! dit-on dans le parlement, des flottes françaises franchissent librement les mers qui leur ont été si longtemps fermées ! Le ministère est coupable de haute trahison ! — L'essai était fait, ajoutait-on ; la conservation d'une paix qui laisse à chaque nation la liberté de régler à son gré son commerce est une conspiration européenne contre la puissance anglaise : la guerre seule en nous rendant une navigation exclusive nous délivre d'une concurrence qui est notre ruine. » Les journaux exprimaient les mêmes pensées sous des formes encore plus hautaines, plus injurieuses ; et le gouvernement cherchait déjà *des motifs simulés* pour reprendre les armes, quand, à l'ouverture de la session de 1802, Georges fit allusion aux empiétements de la France par ces paroles : « Je ne puis ni ne dois perdre de vue le système sagement ordonné qui lie les intérêts des autres états à ceux de l'Angleterre, et cette considération tiendra constamment mes yeux ouverts sur les changements que pourrait éprouver leur force relative. » Mais pendant que l'Angleterre se plaignait d'agrandissements qui ne regardaient en rien le traité d'Amiens, elle refusait d'exécuter les stipulations nettement exprimées de ce même traité, et gardait Malte, le Cap et Gorée. Bonaparte s'en plaignit, et il demanda en outre qu'on mît un terme aux invectives de la presse anglaise, qu'on éloignât de la Grande-Bretagne les émigrés qui conspiraient des assassinats contre lui, qu'on désavouât les agents anglais qui ranimaient dans toutes les cours de l'Europe les haines contre la France, « oiseaux de mauvaise augure, disait-il, qui allaient porter partout le signal du carnage et de la dévastation. »

Le ministère anglais récrimina contre l'ambition du premier consul, qui voulait, disait-il, reprendre l'Egypte, et il demanda à garder Malte en compensation des derniers agrandissements de la France. « J'aimerais mieux, dit Bonaparte à l'ambassadeur Withworth, vous voir maîtres du faubourg Saint-Antoine que de Malte. » On négocia ; mais le parti de la guerre était animé de telles fureurs que le ministre Addington le comparait lui-même à une meute de chiens sanguinaires, et que Fox put à peine dans le parlement faire entendre quelques paroles de paix : « La puis-

sance de la France, dit-il, est plus grande que je ne le souhaiterais ; mais est-ce là un motif pour rallumer la guerre ? La guerre n'est pas le cri réel du peuple anglais, c'est un cri qu'une coalition de grands seigneurs, de journalistes, d'agioteurs, lui suppose, pendant que le vœu de la nation est le maintien de la paix. »

Cependant Bonaparte ne croyait pas à une rupture immédiate, et il n'avait fait aucuns préparatifs de guerre, quand le 8 mars 1803 le roi dénonça au parlement les armements de la France, et demanda des subsides et des hommes : « Comme la Grande-Bretagne et la France, dit-il, sont en contestation sur des points importants et que leur persévérance dans des prétentions qui leur paraissent également fondées peut redevenir une cause de mésintelligence, j'ai pensé qu'il était sage de se défier des événements et de prendre des mesures pour la sûreté des trois royaumes. »

Withworth eut avec Bonaparte une conversation qui ne fit qu'envenimer le dissentiment et après laquelle le gouvernement anglais envoya son ultimatum, ne laissant au premier consul que trente-six heures pour l'accepter. Celui-ci essaya encore de négocier ; mais l'ambassadeur demanda ses passeports et partit [13 mai]. Le jour même de son départ le ministère britannique ordonna de saisir dans tous les ports les vaisseaux français ou alliés de la France, et envoya des escadres à la poursuite de ceux qui naviguaient sur la foi des traités : douze cents bâtiments furent ainsi pris, et ce brigandage rapporta plus de deux cents millions. Bonaparte répondit à cette violation du droit des gens en ordonnant [22 mai] d'arrêter tous les sujets mâles de la couronne britannique qui se trouvaient en France, et de les retenir comme otages jusqu'à la paix. Sept mille Anglais furent ainsi arrêtés et restèrent prisonniers jusqu'en 1814, le gouvernement britannique ayant constamment refusé pour eux toute proposition d'échange, sous prétexte que leur arrestation était contraire au droit des gens.

2. *Mesures hostiles de la France et de l'Angleterre. — Pitt rentre au ministère. — Projet d'invasion de l'Angleterre.* — Bonaparte défendit de recevoir dans les ports de France aucune marchandise anglaise, aucun bâtiment expédié d'Angleterre ou qui aurait touché dans un port britannique ; il fit occuper le royaume de Naples et la Toscane pour fermer l'Italie aux Anglais ; il fit envahir le Hanovre par ses troupes, et déclara qu'il le garderait tant que l'Angleterre garderait Malte ; enfin il re-

prit ses projets de descente dans la Grande-Bretagne, recommença ses armements et ordonna la formation d'une grande armée sur la côte de la Manche. De son côté le gouvernement anglais fit d'immenses apprêts de défense : il garnit de troupes et de canons les bouches des fleuves et toutes les baies ; il ferma l'entrée de la Tamise par une ligne de vaisseaux rasés ; il mina les routes et les ponts ; le parlement vota quarante-et-un millions de subsides et le rétablissement de la taxe sur le revenu ; il accorda la mobilisation de cinquante mille hommes de milices et la formation d'une armée de réserve de soixante mille hommes ; il ordonna l'organisation du premier ban de la levée en masse pour la défense des côtes, ce qui devait donner quatre cent mille hommes. L'Angleterre eut à la fin de l'année pour sa défense quatre cent soixante-neuf bâtiments de guerre, dont cent deux vaisseaux de ligne, sept cent quatre-vingts bâtiments de flottille, cent vingt-cinq mille hommes de marine, cent quatre-vingt mille hommes de troupes de terre, deux cent quatre-vingt mille hommes de réserve ou de la levée en masse. De plus le ministère prépara une nouvelle coalition des puissances continentales, et il chercha à renverser le gouvernement français par une conspiration qui avait pour but l'assassinat de Bonaparte. Les meurtriers, qui étaient le reste de l'émigration, furent transportés en France sur des bâtiments de l'état ; mais la conspiration échoua, et elle n'eut pour résultat que d'élever Napoléon Bonaparte au trône impérial. Celui-ci jeta à la face du cabinet britannique la preuve de sa complicité dans le complot, en publiant les lettres de Drake et de Spencer Smith, ambassadeurs d'Angleterre à Munich et à Stuttgard, desquelles il résultait que ces ministres payaient et dirigeaient des assassins contre le premier consul, ainsi que des moteurs de guerres civiles qui, entre autres moyens de succès, devaient faire sauter les magasins à poudre. Toute l'Europe en fut indignée ; le ministère anglais rappela Drake et Spencer Smith ; mais en plein parlement il les justifia, avoua leurs principes et déclara qu'ils avaient agi suivant le droit des gens. « Tout gouvernement sage, dit-il, se doit à lui-même et au monde en général de profiter de tout mécontentement qui existe dans le pays avec lequel il peut se trouver en guerre, et par conséquent de prêter aide et assistance aux projets des mécontents. »

Dans la grande lutte engagée entre l'Angleterre et la France tout le monde sentait que le ministère Addington était, par son défaut d'énergie et d'union, au-dessous des circonstances, et qu'il

fallait en revenir, « maintenant que la nation s'était passé le caprice de la paix, » à un cabinet dirigé par le grand ennemi de la révolution française ; aussi dès que Pitt et ses amis se furent prononcés contre le ministère qu'ils avaient jusque-là soutenu, Addington et ses collègues se retirèrent [12 mai 1804], et une nouvelle administration toute composée de torys prit la direction des affaires. Alors les négociations avec les puissances du continent furent poussées avec vigueur, et la guerre prit un caractère de violence extrême : Pitt fit déclarer en état de blocus les ports français, depuis Fécamp jusqu'à Ostende, et un acte abominable de piraterie vint jeter l'Espagne dans l'alliance de la France. Sur le bruit qu'il se faisait un armement au Ferrol, ordre fut donné à une escadre anglaise d'attaquer quatre galions qui arrivaient d'Amérique, et qui portaient quatre millions de piastres ; les galions furent enlevés et conduits à Londres, à l'exception d'un seul qui périt dans le combat [5 oct. 1804]. Il n'y eut qu'un cri d'horreur en Angleterre contre ce brigandage si odieux que les historiens anglais n'ont osé l'excuser, eux qui sont ordinairement si indulgents pour les crimes politiques de leur gouvernement. « Vous avez conquis des trésors, dit-on dans le parlement ; mais il n'est point de trésors qui puissent laver la tache que le sang innocent des Espagnols a faite à nos armes. » Pitt ne répondit à ses accusations qu'en donnant l'ordre « de couler bas tous les navires espagnols au-dessous de cent tonneaux, d'envoyer les autres à Malte, d'incendier les rades et les ports de l'Espagne. » L'Espagne fit alliance avec la France.

Cependant Napoléon continuait ses apprêts : dix-huit cents bâtiments de sa flottille étaient déjà construits, sur lesquels cent vingt mille hommes pouvaient être embarqués en trente heures. Tous les efforts des Anglais pour empêcher la réunion des escadrilles avaient échoué ; on employa même vainement, outre les combats, les brûlots et les *catimarans*. Pitt et ses collègues, qui s'étaient embarqués sur la flotte de l'amiral Keith pour voir l'effet de ces machines incendiaires, n'assistèrent qu'à leur destruction « et à leur propre honte, dit un historien anglais, car c'en était une d'avoir adopté un genre d'hostilités si contraire au droit des gens. » Napoléon s'était rendu lui-même sur les côtes de la Manche, et les Anglais croyaient le moment de l'invasion arrivé, quand il fit des propositions de paix en écrivant directement au roi Georges. Le ministère lui répondit par un refus, en lui disant « que la paix ne pouvait être atteinte que par des arrangements qui

pussent prévenir le renouvellement des dangers et des malheurs dans lesquels l'Europe s'était trouvée enveloppée. Fox, que Napoléon appelait l'ornement de l'humanité, témoigna dans le parlement son indignation contre la persistance du ministère à tromper la nation : « Nous sommes engagés dans la lutte, dit-il, par un orgueil mal entendu et une avidité de domination que nous devrions au moins dissimuler. » Cependant l'invasion projetée excitait de grandes terreurs dans le parlement : on savait que la conquête serait facile, que la levée en masse ne tiendrait pas, qu'une fois l'armée française sur le sol anglais elle trouverait de nombreux auxiliaires dans les Irlandais, les démocrates, tout le peuple des pauvres et des opprimés. « Que deviendra la Grande-Bretagne ? que deviendrons-nous ? » disait-on sans cesse à Pitt. Et celui-ci, lassé de ces attaques continuelles, répondit à la fin par ces mots qui augmentèrent la terreur : « Comme les Athéniens, nous monterons sur nos vaisseaux et nous nous placerons sous la protection des tempêtes. »

Pendant que tout le monde avait les yeux sur la flottille de Boulogne, Napoléon rassemblait trois flottes, à Toulon, à Rochefort, à Brest, sous Villeneuve, Missiessy, Gantheaume. Il leur donna l'ordre de courir sur les Antilles, d'entraîner ainsi à leur poursuite les flottes anglaises, ce qui laisserait la Manche libre à sa flottille, puis de revenir en Europe. L'Angleterre avait alors huit flottes en mer : trois sur les côtes britanniques, une devant Brest, que commandait Cornwallis, deux dans le golfe de Biscaye, une devant Cadix, une devant Toulon et que commandait Nelson. Missiessy exécuta sa mission heureusement; il ravagea les Antilles anglaises et revint à Rochefort; mais Gantheaume se fit bloquer à Brest ; quant à Villeneuve, il alla aux Antilles et y reçut l'ordre de revenir en Europe, de rallier la flotte espagnole avec celles de Missiessy et de Gantheaume, et de se porter dans la Manche avec soixante vaisseaux. Il revint, mais avec une lenteur extrême, rencontra près du cap Finistère une flotte anglaise que commandait Calder, livra une bataille indécise [22 juillet 1805], et s'en alla au Ferrol, où il se laissa honteusement bloquer avec trente bâtiments par vingt vaisseaux. Napoléon lui ordonna d'en sortir et d'aller à Brest rejoindre Gantheaume. Il sortit, mais, pour éviter une bataille, il alla s'enfermer à Cadix et s'y fit bloquer par Nelson [21 août 1805]. A cette nouvelle Napoléon, plein de douleur, renonça à l'invasion de l'Angleterre; il ordonna de lever les camps de la Manche, et il diri-

gea son armée sur l'Allemagne, car la troisième coalition était formée.

3. *Troisième coalition. — Batailles d'Austerlitz et de Trafalgar. — Mort de Pitt.* — L'Angleterre avait signé avec la Russie [11 avril] un traité d'alliance par lequel ces deux puissances s'engageaient à fomenter une ligue générale en Europe pour faire rentrer la France dans ses anciennes limites. La coalition devait mettre sur pied cinq cent mille hommes, sans compter les troupes maritimes; l'Angleterre payerait à chaque puissance coalisée un subside annuel de 15,000 liv. st. par dix mille hommes; ses agents devaient surveiller les opérations des armées liguées; des avantages commerciaux et des entrepôts lui étaient assurés dans les pays coalisés; toutes ses prétentions sur les mers furent reconnues. La Suède, Naples et l'Autriche entrèrent dans cette coalition. Celle-ci ayant ses armées prêtes à entrer en campagne, commença les hostilités en envahissant la Bavière, et sans attendre les Russes qui étaient encore en Pologne.

Napoléon passa le Rhin, et par une suite de manœuvres et de combats, fit capituler la première armée autrichienne dans Ulm [20 oct.]; puis il se dirigea sur Vienne, entra dans cette ville, força les Autrichiens et les Russes à se jeter en Moravie et rencontra les deux armées réunies à Austerlitz. Il les vainquit complétement [2 déc.], força l'empereur d'Autriche à signer la paix de Presbourg et l'empereur de Russie à se retirer dans la Pologne. La troisième coalition était dissoute; Napoléon était maître de l'Allemagne; mais son but n'était pas atteint; c'était l'Angleterre qu'il cherchait à vaincre dans les champs de la Moravie, et l'Angleterre avait eu aussi, sur la mer, sa victoire d'Austerlitz.

Villeneuve était sorti de Cadix avec dix-huit vaisseaux français et quinze espagnols; il rencontra la flotte anglaise, forte de vingt-sept vaisseaux, à la hauteur du cap Trafalgar, et lui livra bataille [20 oct.]. Nelson forma sa flotte en deux colonnes qui coupèrent le centre et la gauche de la flotte française et les écrasèrent pendant que la droite restait éloignée et immobile. Sur les trente-trois vaisseaux alliés, treize seulement rentrèrent à Cadix; huit furent pris, douze coulés ou jetés à la côte. Les vainqueurs eurent seize vaisseaux ruinés et perdirent trois mille hommes: parmi les morts était Nelson.

La bataille de Trafalgar, qui rendit définitivement l'Angleterre maîtresse de l'Océan, n'eut pas le même retentissement que la bataille d'Austerlitz, et bien qu'elle fût célébrée dans la Grande-

Bretagne avec le plus grand enthousiasme, elle ne consola pas l'aristocratie du traité de Presbourg. Pitt en fut frappé au cœur : il désespéra du succès, il douta de son système politique, il trembla sur le sort qu'il avait préparé à l'Angleterre, et mourut en disant : « Et moi aussi j'ai été tué à Austerlitz... ô mon pays !... » [23 janvier 1806.]

« M. Pitt, dit Napoléon, a été le maître de la politique européenne ; il a tenu dans ses mains le sort moral des peuples ; il en a mal usé, il a incendié l'univers. Cette conflagration universelle de vingt-cinq ans, ces nombreuses coalitions qui l'ont entretenue, le bouleversement, la dévastation de l'Europe, les flots de sang des peuples qui en ont été la suite, la dette effrayante de l'Angleterre qui a payé toutes ces choses, le système pestilentiel des emprunts sous lesquels les peuples demeurent courbés, le malaise universel d'aujourd'hui, tout cela est de sa façon : la postérité le reconnaîtra ; elle le signalera comme le génie du mal. »

4. *Ministère et mort de Fox. — Quatrième coalition. — Système continental. — Expéditions maritimes. — Traité de Tilsitt.* — La mort de Pitt amena la dissolution du ministère, et l'administration qui lui succéda se ressentit du découragement où la campagne de 1805 avait jeté l'aristocratie anglaise : elle fut formée de toutes les nuances de l'opposition, eut pour chef lord Grenville et Fox, enfin se montra disposée à la paix. Des négociations furent entamées [6 mars 1806], mais qui marchèrent avec lenteur, parce que Fox devait nécessairement chercher à diminuer la grandeur démesurée de la France, et que Napoléon ne voulait rien céder de ses avantages ; d'ailleurs le cabinet britannique exigeait une négociation commune avec la Russie, et le cabinet français voulait une négociation séparée avec les deux puissances. Enfin les dispositions pacifiques de l'Angleterre étaient ébranlées par les agrandissements perpétuels de la France qui venait de conquérir le royaume de Naples, de mettre l'Allemagne sous sa dépendance par la création de la confédération du Rhin, enfin de contraindre la Prusse à entrer dans son alliance et d'accepter le Hanovre. Aussi le gouvernement anglais s'efforçait-il de compenser les conquêtes de Napoléon sur le continent en redoublant de tyrannie sur l'Océan : il visitait et confisquait les neutres ; il faisait la presse des matelots sur leurs navires ; il déclara que tous les ports situés entre Brest et Hambourg étaient bloqués [16 mai], et que les neutres ne pourraient plus porter leurs chargements que dans les ports anglais. Au milieu de ces

difficultés, Fox mourut [13 sept. 1806]; le ministère fut modifié, les négociations pour la paix se rompirent, et une quatrième coalition commença à se former.

Dans le cours de ces négociations, la France avait proposé à l'Angleterre de lui restituer le Hanovre, qu'elle venait de céder à la Prusse. Ce fut pour la cour de Berlin, qui, malgré cette cession, n'était pas moins restée l'ennemie de la France, l'occasion ou le prétexte d'une explosion de colère et d'une prise d'armes furibonde. Elle fit alliance avec l'Angleterre et la Russie, envoya un ultimatum insolent à Napoléon et entra sur-le-champ en campagne. Elle fut cruellement punie de son orgueil : les batailles d'Iena et d'Auerstaedt [14 oct.] livrèrent aux Français toute la monarchie prussienne ; Napoléon entra à Berlin et de là il répondit au blocus continental de l'Angleterre par ce décret [21 nov.] : « Considérant que l'Angleterre n'admet pas le droit des gens suivi universellement par les peuples policés ; qu'il est naturel d'opposer à l'ennemi les armes dont il se sert... nous avons résolu d'appliquer à l'Angleterre les usages qu'elle a consacrés dans sa législation maritime, et d'en faire un principe fondamental de l'empire jusqu'à ce que l'Angleterre ait reconnu que le droit des gens sur la mer est un et le même sur terre et sur mer ; qu'il ne peut s'étendre ni aux propriétés privées ni à la personne des individus étrangers à la profession des armes, et que le droit de blocus doit être restreint aux places fortes réellement investies par des forces suffisantes... Les îles britanniques sont déclarées en état de blocus, et tout commerce et correspondance est interdit avec elles. Tout sujet anglais qui sera trouvé dans les pays occupés par nos troupes ou celles de nos alliés, sera fait prisonnier de guerre ; tout magasin, toute marchandise et toute propriété appartenant à un sujet anglais sont déclarés de bonne prise ; le commerce des marchandises anglaises est défendu, et toute marchandise appartenant à l'Angleterre ou provenant de ses fabriques est déclarée de bonne prise ; aucun bâtiment anglais ou venant des possessions anglaises ne peut être reçu dans les ports de la France et de ses alliés. »

Ce décret si violent fit jeter des cris d'indignation à toute l'Angleterre, et avec d'autant plus de raison qu'il était une représaille méritée ; il frappait au cœur non-seulement cette nation toute industrielle à qui il faut nécessairement pour vivre des débouchés commerciaux, mais son gouvernement, son aristocratie, qui ne peuvent contenir le peuple dans la sujétion qu'en lui fournissant

continuellement des marchés pour ses produits. « C'était, dit-on dans le parlement, la plus profonde et la plus pernicieuse machination qui eût jamais été inventée pour l'extinction graduelle de l'Angleterre. » Aussi l'aristocratie britannique considéra le décret du système continental comme une déclaration de guerre à mort : elle y répondit en confiant la direction des affaires aux disciples les plus ardents de Pitt.

De nombreuses pétitions ne cessaient de demander l'émancipation des catholiques : c'était, pour ainsi dire, avec le vote des subsides, la seule affaire qui occupât le parlement. Lord Grenville ayant voulu proposer un bill en leur faveur, le roi s'y opposa en alléguant le serment fait à son couronnement, et il voulut forcer tous les ministres à prendre l'engagement de ne plus revenir sur cette question. Les ministres refusèrent : ils furent destitués. Un ministère entièrement tory leur succéda : l'on y voyait le duc de Portland, le comte de Castlereagh, Perceval, Hawkesbury, Canning, Eldon, Mulgrave, Camden, etc. ; et des élections nouvelles donnèrent une très-grande majorité à la nouvelle administration. Dès lors les débats du parlement n'eurent presque plus d'intérêt ; l'opposition se borna à faire entendre quelquefois, et avec beaucoup de circonlocutions, quelques paroles pacifiques ; toute l'attention, toutes les forces, toutes les facultés de la nation furent consacrées à la guerre.

Trois expéditions furent envoyées en Orient, en Italie, en Amérique : le gouvernement anglais, tout en combattant la France au moyen de ses alliés du continent, n'en continuait pas moins sa guerre privée pour la domination des mers.

La Turquie, par l'influence et les conseils de la France, avait déclaré la guerre à la Russie ; le cabinet britannique vint au secours d'Alexandre ; il envoya une flotte dans le Méditerranée, qui somma le sultan de congédier l'ambassadeur français, d'entrer dans la coalition contre la France, de céder aux Russes la Moldavie et la Valachie, de remettre sa flotte aux Anglais. Le sultan rejeta ces propositions étranges. Alors la flotte anglaise, que commandait Duckworth, franchit les Dardanelles, brûla cinq bâtiments turcs et arriva devant Constantinople, qu'elle menaça d'un bombardement. L'ambassadeur français décida le divan à la résistance, gagna huit jours en négociations, et pendant ce temps rendit la ville et les détroits inabordables. Duckworth se mit en retraite, mais en repassant les Dardanelles il perdit deux corvettes et sept cents hommes [fév. 1807].

Le ministère voulut se venger de cet échec en essayant de s'emparer de l'Egypte : dix mille hommes débarquèrent près d'Alexandrie, s'emparèrent de cette ville et marchèrent sur Rosette; mais ils furent battus par le pacha d'Egypte et forcés de se rembarquer [avril].

Les armées anglaises ne furent pas plus heureuses en Italie et en Amérique. La Sicile était devenue une sorte de colonie britannique : il en partit une armée qui essaya d'insurger les Calabres; mais elle fut battue à Mileto et forcée de se rembarquer. De grands projets avaient été conçus pour arracher à l'Espagne quelque partie de son empire d'Amérique : un corps de quatre mille hommes, commandé par Aschmutty, s'empara en effet de Montevideo. Alors on envoya des renforts sous le commandement du général Whitelock et l'on attaqua Buenos-Ayres : déjà les Anglais étaient maîtres de la ville lorsqu'ils furent enveloppés par des forces supérieures et contraints de mettre bas les armes.

Pendant ce temps, Napoléon avait achevé la conquête de la Prusse, envahi la Pologne, défait les Russes à la sanglante bataille d'Eylau [7 février]. L'hiver suspendit les hostilités et l'Angleterre en profita pour resserrer son alliance avec la Russie et la Prusse par le traité de Bartenstein [25 avril], traité où la coalition s'engageait, malgré ses défaites, à faire rentrer la France dans ses anciennes limites. Mais bientôt les Russes furent complétement vaincus à Friedland, et l'empereur Alexandre forcé de demander la paix. Le traité de Tilsitt fut signé [7 juillet] : il démembrait la Prusse, créait un royaume de Westphalie formé en partie du Hanovre, et commençait le rétablissement de la Pologne; mais il fut moins remarquable par ses stipulations publiques que par ses conditions secrètes. En effet l'une de ces conditions portait que « si l'Angleterre ne consentait pas à conclure la paix en reconnaissant que les pavillons de toutes les puissances doivent jouir d'une égale et parfaite indépendance sur les mers, la Russie devait faire cause commune contre elle avec la France, et entraîner les cours de Lisbonne, de Stockholm et de Copenhague. »

5. *Bombardement de Copenhague. — Les Français en Portugal et en Espagne. — Changement dans la situation politique de l'Angleterre. — Succès des Anglais dans la Péninsule.* — Le traité de Tilsitt était le couronnement du décret de Berlin : six mois encore, et il n'y avait plus de neutres en Europe; l'Angleterre semblait perdue. Le cabinet britannique vit le danger

et résolut de le prévenir par l'acte de violence le plus inique qui ait été osé dans les temps modernes. Elle envoya dans la Baltique une flotte de vingt-trois vaisseaux et trente-et-une frégates ou corvettes avec cinq cents transports portant trente-deux mille hommes. La flotte était commandée par l'amiral Gambier, les troupes par lord Cathcart. Cette expédition fut dirigée contre un état qui était en pleine paix avec les Anglais, mais qui s'était déjà sacrifié pour la liberté des mers, contre le Danemarck. Elle apparut devant Copenhague [8 août 1807], et somma le prince-régent de faire alliance avec l'Angleterre, de lui livrer ses vaisseaux, sa capitale et le fort de Kronenbourg, « attendu, disait-elle, que l'influence de la France est devenue si grande sur le continent qu'il est impossible au Danemarck de conserver sa neutralité, et que la Grande-Bretagne a intérêt à ce que les forces des neutres ne soient pas employées contre elle. » Le prince stupéfait rejeta avec indignation la sommation des Anglais. Alors la ville fut investie, bombardée pendant six jours et forcée de capituler. Les vainqueurs s'emparèrent de seize vaisseaux, quinze frégates, six bricks, vingt-cinq chaloupes canonnières, en tout deux mille canons; ils détruisirent les chantiers et l'arsenal; ils emportèrent jusqu'aux bois, aux fers, aux cordages.

« Il était difficile, dit un historien anglais, de violer plus insolemment le droit des nations et les lois de l'équité. L'Europe entière en fut indignée. » Le gouvernement danois fit arrêter tous les sujets britanniques, confisqua leurs propriétés, fit alliance avec la France et lança sur la mer une multitude de corsaires qui causèrent les plus grands dommages au commerce anglais. La Russie déclara qu'elle en revenait aux principes de la neutralité armée, cessa toute communication avec l'Angleterre, et fit exécuter le décret de Berlin avec la plus grande rigueur. La Prusse et même l'Autriche suivirent cet exemple. Mais le cabinet anglais se montra faiblement ému de ces actes d'hostilité, et de nouveaux ordres du conseil déclarèrent, en réponse au décret de Berlin, « que tous les ports du continent dont le pavillon britannique se trouvait exclus étaient bloqués; que toute communication était interdite avec eux; que les bâtiments des puissances neutres, amies et même alliées, étaient assujetties non-seulement à la visite des croiseurs anglais, mais encore à une station obligée en Angleterre et à une imposition sur leur chargement. » A cette nouvelle violence, Napoléon répondit par ce décret : « Tout bâtiment qui se sera soumis à être visité et imposé par les Anglais est dé-

nationalisé, devenu propriété anglaise et déclaré de bonne prise. » [17 décemb. 1807] Il envahit les états du pape pour fermer toute l'Italie aux Anglais, et il voulut mettre la péninsule hispanique sous sa domination pour qu'il ne restât pas un seul port de l'Europe ouvert au commerce britannique. Mais là devait échouer son système continental et en même temps sa fortune.

La cour de Portugal fut sommée d'abandonner l'alliance anglaise et d'adhérer au système continental : elle tremblait et se disposait à obéir quand l'ambassadeur anglais la menaça de la guerre et fit bloquer le port de Lisbonne. Alors elle répondit par un refus à la sommation de Napoléon, et par le conseil, dit-on, de l'Angleterre, s'enfuit en Amérique. Aussitôt vingt-cinq mille Français envahirent le Portugal et entrèrent à Lisbonne. Tout cela s'était fait de concert avec la cour d'Espagne, livrée aux plus scandaleuses discordes, et Napoléon en profita traîtreusement pour faire occuper par ses troupes les principales places du royaume : puis il déclara qu'il réunissait à son empire les provinces situées entre les Pyrénées et l'Elbe. Alors une révolte éclata qui força le roi d'Espagne Charles IV à abdiquer en faveur de son fils Ferdinand VII, ennemi de la France et dévoué à l'Angleterre. Charles IV s'enfuit à Bayonne ; Ferdinand VII vint l'y joindre : tous deux s'en remirent à la médiation de Napoléon. Celui-ci força Ferdinand à rendre la couronne à son père ; Charles IV abdiqua en faveur de Napoléon, et Napoléon nomma son frère Joseph roi d'Espagne [5 mai 1808].

A la nouvelle de ces événements, le peuple de Madrid s'insurgea contre les Français, et la révolte se propagea dans tout le royaume. Ce fut un coup de fortune pour la puissance britannique et le salut des ennemis de la France : l'Angleterre épuisée, abandonnée de tous ses alliés, déconsidérée par l'incendie de Copenhague, allait être indubitablement forcée à la paix, quand l'insurrection espagnole lui rouvrit le continent et lui donna le vaste débouché de l'Amérique. Aussi des transports de joie, des acclamations d'enthousiasme accueillirent-ils en Angleterre les événements de l'Espagne ; des députés de la province des Asturies étant venus à Londres demander des secours, le ministère leur déclara qu'il en accorderait non-seulement à eux, mais au moindre canton qui prendrait les armes contre les Français. Aussitôt il renvoya armés et équipés les prisonniers espagnols qui se trouvaient en Angleterre ; il fit alliance avec les juntes d'insurrection ; il leur envoya en moins de six mois trois millions,

deux cent mille fusils, deux cents canons, et il prépara une armée de débarquement. « Dès ce moment, dit le docteur Hughes, toutes les forces de la Grande-Bretagne furent employées non pour la cause de la liberté, mais, en nous liguant avec des moines et des inquisiteurs, pour restaurer Ferdinand VII, l'un des plus misérables monarques qui aient jamais déshonoré un trône. Aussi malgré l'enthousiasme que cet événement excita dans la nation, on vit beaucoup d'hommes éclairés regretter vivement que le gouvernement britannique se fût ainsi engagé à soutenir la cause d'un peuple qui ne combattait que pour rester dans son abjection. Dans leurs vues philanthropiques, ils regardaient presque le succès comme un mal qu'il ne fallait pas désirer pour l'Espagne ; car ce succès aurait pour résultat de laisser l'Espagne plus que jamais plongée dans l'ignorance, les préjugés et la servitude. Le gouvernement voyait la chose autrement : l'Espagne se montrait à lui comme une arène où les troupes britanniques pourraient se former à l'art de la guerre, de manière à pouvoir lutter avec avantage contre les armées de Bonaparte. Les deux opinions ont été justifiées par les événements : tandis que la victoire ouvrait à nos troupes les passages des Pyrénées et répandait sur le sol français le torrent de la guerre, beaucoup de patriotes espagnols regrettèrent la constitution régénératrice que Napoléon avait donnée à l'Espagne. »

Le Portugal s'était insurgé comme l'Espagne contre les Français; le cabinet britannique envoya dans ce royaume un corps d'armée qui avait d'abord été destiné à envahir l'Amérique espagnole, et qui était commandé par Arthur Wellesley, depuis duc de Wellington. Ce corps débarqua à l'embouchure du Mondego, défit les Français à la bataille de Vimeiro [21 août], et les força à signer la convention de Cintra, par laquelle l'armée vaincue évacua le Portugal et fut transportée en France sur des vaisseaux anglais.

Napoléon résolut d'aller lui-même soumettre l'Espagne : mais auparavant, pour assurer la tranquillité du continent et contenir l'Autriche qui préparait de nouveaux armements, il eut une entrevue avec son allié Alexandre à Erfurth, entrevue dans laquelle les deux empereurs reconnurent mutuellement les usurpations que l'un et l'autre venaient de faire, et s'engagèrent à ne traiter avec l'Angleterre qu'à condition qu'elle les reconnaîtrait elle-même. Ils écrivirent en commun au roi Georges III pour l'engager à mettre fin à la guerre ; mais il leur fut répondu que l'Angleterre

ne pouvait négocier que d'accord avec les rois de Suède, de Naples, d'Espagne et de Portugal. Le cabinet britannique était d'ailleurs parfaitement édifié sur la valeur de l'alliance de la Russie avec la France, puisque Alexandre venait de lui envoyer secrètement un officier « pour lui témoigner l'expression de sa satisfaction à cause de l'habileté qu'avait montrée la Grande-Bretagne en devançant et prévenant les projets de la France par son attaque sur Copenhague. »

Napoléon arriva en Espagne, battit et chassa les armées espagnoles devant lui et entra à Madrid. John Moore avait pris le commandement des forces anglaises dans la Péninsule : il était parti de Lisbonne, avait reçu à la Corogne douze mille hommes de renforts, et devait soutenir les armées espagnoles. A la nouvelle des succès des Français, il se mit en retraite : Napoléon voulut lui couper les routes de la Gallice et du Portugal, et il se dirigea à marches forcées par le Guadarrama sur le Douro ; mais alors il fut obligé d'abandonner le commandement de son armée et le laissa au maréchal Soult. Une nouvelle coalition se formait : l'Angleterre voyant qu'il ne fallait plus à Napoléon que quelques mois pour la priver de son champ de bataille et de son dernier marché, avait eu recours à son moyen ordinaire de salut : elle avait excité l'Autriche à prendre les armes. Cependant Moore précipita sa retraite, abandonnant ses blessés, brûlant ses magasins, tuant les chevaux, sacrifiant ses arrière-gardes : ses troupes commirent sur toute la route les plus grands excès. Enfin il arriva à la Corogne ayant perdu dix mille hommes, une partie de son artillerie et ses bagages : les vaisseaux anglais n'étant pas prêts à l'embarquer, il se mit en bataille devant la ville, livra un combat acharné, fut vaincu et tué [10 janvier 1809] ; son armée s'embarqua pendant la nuit.

6. *Situation intérieure de l'Angleterre.— Menaces de guerre avec les Etats-Unis.*—Tous ces événements firent une vive sensation en Angleterre. Le roi, à l'ouverture de la session de 1808, avait invité son peuple « à déployer pour une guerre juste et nationale plus d'énergie que jamais, afin de dissoudre la ligue qu'avaient formée autour de la Grande-Bretagne l'orgueil jaloux et l'ambition désespérée. » Néanmoins les decrets relatifs au blocus maritime avaient excité une grande réprobation même dans le parlement ; l'affaire de Copenhague y fut vivement débattue non sous le rapport de la moralité, tout le monde était d'accord sur l'iniquité d'une telle violence, mais sous le rapport de l'utilité politique :

les ministres se défendirent en disant « que les efforts que le Danemarck avait faits pour soutenir les droits des neutres prouvaient qu'il était capable de les faire encore, et que cette expédition en diminuant les forces de l'ennemi avait augmenté celles de la Grande-Bretagne. » On blâma aussi les vues égoïstes qui avaient entraîné le ministère à servir d'auxiliaire à la barbarie des Espagnols, uniquement pour donner un débouché au commerce britannique, et l'on s'effraya des sommes énormes qu'on prodiguait à des insurgés orgueilleux, féroces, qui n'en avaient nulle reconnaissance, et ne cachaient pas leur inimitié pour leurs libérateurs. « A quoi aboutiront ces nouveaux efforts, ces nouveaux sacrifices? disait-on. A quoi ont abouti les efforts et les sacrifices passés? On ne pourra sauver l'Espagne, et l'on sera forcé d'en finir par une paix déshonorante. » Mais toutes ces représentations étaient étouffées par une majorité docile qui vota encore pour les dépenses de l'année 1808 quarante-neuf millions, dont le quart devait être couvert par des emprunts. Les craintes des esprits sages sur l'avenir de la Grande-Bretagne étaient mises en risée par une coterie de journalistes et de banquiers qui, en faisant sonner les grands mots d'honneur national et d'équilibre de l'Europe, trouvaient leurs profits dans la guerre et l'agiotage qu'entraînaient les emprunts. D'ailleurs, malgré les souffrances de l'industrie, le peuple était tranquille. Habitué à suivre les inspirations de ses maîtres, trompé par le gouvernement sur les événements de la guerre, excité par une presse furibonde qui descendait aux calomnies les plus dégoûtantes, les plus absurdes contre Napoléon, il était animé de la haine la plus aveugle, la plus barbare contre les Français. Il n'y avait qu'en Irlande où la fermentation était grande à cause du rejet continuel des pétitions pour l'émancipation des catholiques; mais on l'apaisa en remettant en vigueur les bills portés contre elle en 1796, et qui ordonnaient le désarmement des habitants et l'arrestation de tout individu surpris hors de sa maison après le coucher du soleil.

Cependant un nouveau danger menaçait l'Angleterre: dans ses déprédations maritimes, nulle puissance n'avait eu plus à souffrir que les Etats-Unis, nulle n'avait été traitée avec plus d'arrogance, plus de cruauté; la marine anglaise se vengeait des humiliations de la guerre d'Amérique en enlevant les matelots américains sur leurs vaisseaux, et en les contraignant à servir sur les siens. Les Etats-Unis, seuls de tous les neutres, refusèrent de se soumettre aux décrets du blocus maritime, et en appelèrent

à la justice éternelle « des principes odieux interpolés dans la loi des nations par l'Angleterre. » Ils déclarèrent même que tout individu qui *presserait* un matelot américain serait considéré comme pirate et puni de mort. « Qu'on ouvre l'histoire de l'Angleterre, disait le président de la république au congrès, on ne rencontrera que des guerres destructives, des expéditions de pirates, des intrigues corruptrices, des stratagèmes perfides, des révoltes excitées, des traités rompus, la tyrannie, le massacre, la cruauté, l'intolérance, l'usurpation, et tout cela pour monopoliser le commerce du monde. Depuis douze ans elle pille nos vaisseaux, et trois mille de nos concitoyens sont ses prisonniers... » Cependant des négociations furent entamées entre les deux états; mais une frégate américaine ayant été attaquée et prise par un vaisseau anglais, les Etats-Unis ordonnèrent aux vaisseaux anglais de quitter les ports de l'Union, et interdirent aux vaisseaux américains toute communication avec l'Angleterre. Celle-ci offrit des réparations; on les refusa, et une guerre parut imminente entre les deux états.

7. *Quatrième coalition. — Expédition des Anglais en Belgique.* — Durant ces discussions, la quatrième coalition avait été formée, et l'Autriche, croyant Napoléon occupé au fond de la Péninsule, était entrée subitement en campagne; l'Angleterre l'y avait décidée en lui donnant cinq millions de subsides et en lui promettant une diversion formidable de quarante mille hommes qui devaient envahir la Belgique. D'ailleurs elle était assurée au premier succès de la coopération de la Prusse et de la Russie. Mais Napoléon renversa promptement les projets de cette quatrième coalition. Il quitta l'Espagne, courut en Bavière, gagna en cinq jours les cinq batailles de Thann, d'Abensberg, de Landshut, d'Eckmuhl, de Ratisbonne, marcha sur Vienne et y entra pour la deuxième fois. Les batailles d'Essling et de Wagram achevèrent la défaite de l'Autriche, et une nouvelle paix lui fut imposée [14 octobre 1809] au prix de nouveaux sacrifices. Cette paix fut cimentée par le mariage de Napoléon avec une princesse autrichienne.

Pendant que l'Autriche se sacrifiait ainsi pour l'Angleterre, celle-ci continuait sa guerre maritime, sa guerre en Espagne, et elle mit tant de lenteur dans son expédition de Belgique que la bataille de Wagram était livrée un mois avant qu'elle ne commençât. La guerre maritime lui donna Cayenne, la Martinique, Gorée, les îles Ioniennes; elle lui permit de brûler avec les fusées à la Congrève, dont elle fit usage pour la première fois, une esca-

dre française dans la rade de l'île d'Aix [11 avril 1809]. Dans la guerre d'Espagne, Soult, ayant envahi le Portugal, rencontra sur le Douro Wellesley avec trente mille Anglais, et Beresford avec quarante mille Portugais disciplinés par les officiers britanniques; il fut contraint de se mettre en retraite; mais, malgré les forces triples qui le suivaient il ne put être entamé. Alors Wellesley entra en Espagne par la vallée du Tage, se réunit à l'armée espagnole, ce qui lui donna soixante mille hommes, et rencontra l'armée française que commandait le roi Joseph à Talaveyra [27 juillet]. La bataille fut très-acharnée et peu décisive: les deux armées se mirent en retraite. Wellington, poursuivi par Soult, regagna le Portugal, en sacrifiant l'armée espagnole qui fut défaite au pont de l'Arzobispo.

L'expédition de Belgique était destinée, non à faire une diversion en faveur de l'Autriche, mais à détruire Anvers et à fermer l'Escaut, ce fleuve qui menace la Tamise, cette ville qui était, selon Napoléon, un pistolet chargé au cœur de l'Angleterre. Elle était composée de quarante vaisseaux et trente-six frégates, de cent autres bâtiments de guerre, de quatre cents transports, et elle portait trente mille hommes de marine et quarante mille hommes de débarquement. Cet armement, qui avait coûté vingt-cinq millions, était le plus formidable que l'Angleterre eût jamais fait sortir de ses ports. On en donna le commandement à lord Chatam, frère aîné du grand Pitt, qui n'avait d'autre titre à une fonction si importante que son nom; aussi fut-il conduit avec autant d'indolence que d'ineptie. L'expédition débarqua dans l'île de Walcheren, s'empara du fort de Batz et investit Flessingue. Rien n'avait été préparé pour la défense de la Belgique, mais en quelques jours il se trouva cent mille hommes de gardes nationales, de troupe de ligne, de gendarmerie, pour sauver Anvers. Flessingue se rendit; les Anglais remontèrent l'Escaut; mais il était trop tard : Anvers était garni de troupes, le fleuve bordé de batteries, la flotte mise à l'abri sous le canon des forts. Chatam ordonna honteusement la retraite; il avait perdu dix mille hommes dans les marais de Walcheren, et la garnison qu'il laissa à Flessingue fut bientôt obligée, par les maladies, à évacuer cette place [24 déc.].

8. *Ministère Perceval. — Situation critique de l'Angleterre. — Causes de son succès définitif.* — Ce honteux échec, les succès douteux obtenus en Espagne, l'imminence de la guerre avec l'Amérique, répandirent une vive inquiétude dans la Grande-Bre-

tagne, et amenèrent de longues discussions dans le parlement. Le cabinet en fut modifié; Canning et Castlereagh donnèrent leur démission et se battirent en duel. Perceval devint le chef du ministère, et mit lord Wellesley, frère du général qui commandait dans la Péninsule, aux affaires étrangères, lord Liverpool à la guerre, etc. Une enquête fut ordonnée par le parlement sur l'expédition de l'Escaut, et elle amena un vote de censure contre lord Chatam.

Ce vote fut prononcé à huis-clos pour ne pas déconsidérer le gouvernement, ce qui amena des récriminations très-vives de la part d'un député démocrate, Francis Burdett, qui demandait sans cesse la réforme parlementaire; il publia même à ce sujet un écrit violent. La chambre déclara cet écrit calomnieux et ordonna l'arrestation de Burdett. Le peuple prit parti pour ce député, et une émeute très-tumultueuse éclata; mais, comme toutes les émeutes du peuple anglais, elle n'eut aucune suite. Burdett, de sa prison, publia un nouvel écrit pour la réforme, où l'on lisait : « Les lois, pour commander le respect et l'obéissance doivent découler d'une source pure; elles doivent être transmises par un canal qui ne soit pas corrompu, c'est-à-dire par une chambre des communes librement élue; c'est dire qu'une réforme constitutionnelle est inévitable. Qui le nie ? ces hommes qui, se jouant des lois, se sont fait une propriété de leur place à la chambre des communes, ces hommes à qui s'adressent ces vers d'un de nos poëtes : L'Angleterre, cette île respectée de l'univers, est tenue à bail comme un fief ou plutôt comme une misérable ferme... Le peuple anglais doit parler haut; il doit faire mieux, il doit agir. Le moment décisif est arrivé... »

Le moment d'une révolution n'était arrivé que dans l'esprit de certains rêveurs qui ne voulaient pas voir la constitution sociale de l'Angleterre. A cette époque, la situation intérieure et extérieure de l'empire britannique semblait très-critique : un gouvernement ne vivant que par la corruption, où l'on put voir le duc d'York, généralissime des armées anglaises, accusé de concussion par le parlement, et acquitté à une si faible majorité qu'il donna sa démission; une guerre désastreuse et sans issue; le système continental fermant aux marchandises anglaises tous les ports de l'Europe; les manufactures produisant sans cesse et n'ayant pas de débouchés; le papier-monnaie étant déprécié, les denrées haussant de prix, les ouvriers mourant de faim; tout cela semblait favorable à une insurrection contre cette impitoyable aristocratie qui persistait dans son système de coalition contre la

France, uniquement pour éviter une révolution où elle perdrait ses richesses et ses priviléges, et néanmoins il n'en fut rien ! Personne autre que Burdett n'en conçut la pensée ; le gouvernement put continuer sans crainte son système de guerres et d'emprunts ; et le chef même du gouvernement, Georges III, devint fou, sans qu'il y eût la moindre altération dans la politique de l'Angleterre. Le prince de Galles fut nommé régent avec les restrictions de l'acte de 1788, restrictions qui devaient cesser au bout de deux ans.

La guerre continua donc : le sang-froid et la persévérance ordinaires aux Anglais, ces qualités éminentes de leur caractère qui expliquent la fortune de la Grande-Bretagne et ses succès presque constants sur la France, avaient indiqué instinctivement à l'aristocratie britannique le plan qu'elle devait suivre contre Napoléon, plan qui n'était d'ailleurs possible qu'avec un peuple aussi soumis que le peuple anglais. Il fallait user, à force de calme, de patience, de ruse et d'inertie, cette fougue belliqueuse qui emportait la France depuis vingt ans, et qui devait nécessairement s'épuiser. La diplomatie britannique était instruite des dispositions de toutes les cours du continent ; elle connaissait les haines amassées contre la France par sa révolution, ses conquêtes, sa domination tyrannique sur les peuples et les rois européens ; elle savait que le système continental imposait trop de souffrances pour qu'il fût possible de tuer avec lui l'Angleterre en peu d'années : il fallait attendre. Napoléon semblait le maître du continent, mais en réalité il n'était maître de rien, pas même de la France, où il avait tant d'ennemis ; l'Angleterre semblait épuisée, mais elle n'était pas au bout de ses ressources, surtout en dépensant l'avenir comme elle le faisait, et elle était certaine de trouver quelque jour des alliés partout : il fallait donc attendre. La victoire, dans toutes les choses humaines, surtout en politique, et rien ne le démontre mieux que l'histoire des luttes de l'Angleterre et de la France, la victoire reste définitivement, non du côté du génie, malgré ses combinaisons miraculeuses et ses grandeurs éblouissantes, mais du côté du sang-froid, qui ne donne rien à l'éclat et au hasard, qui calcule tout, qui reste positif dans le succès et impassible dans le revers, enfin qui ne recule ni devant les souffrances ni devant les sacrifices, pas même devant le crime !

9. *Fautes de Napoléon. — Campagne de Wellington en* 1810 *et* 1811. — *Détresse et mesures du gouvernement anglais.* — Les événements justifièrent la persévérance de l'aristocratie anglaise : l'année 1810, où Napoléon arriva à l'apogée de sa gran-

deur, fut aussi celle où égaré, moins par l'enivrement du succès que par les nécessités de sa lutte contre l'Angleterre, il se porta à des actes qui achevèrent de soulever l'Europe contre son ambition réputée insatiable. Pour forcer son implacable ennemie à la paix par l'exécution rigoureuse et universelle du système continental, il réunit [13 déc.] à son empire le Valais, la Hollande, toutes les côtes de l'Océan, depuis l'Ems jusqu'à l'Elbe, avec les villes anséatiques; et cette réunion si injuste, si brutale, ne fut pas annoncée comme une mesure de guerre et une usurpation provisoire, mais comme permanente et définitive, quoiqu'il fût certainement dans son intention de rendre ces pays à la paix générale. L'Allemagne, déjà très-opprimée, frémit d'indignation, et devint le foyer d'une vaste conspiration contre le joug étranger. L'Angleterre montra à tous les peuples le sort qui les attendait, s'ils ne cherchaient comme les Espagnols leur salut en eux-mêmes. Enfin la Russie trouva dans ces réunions, où un beau-frère du czar perdait ses états, une occasion de rupture; elle était en discorde avec la France depuis la paix de Vienne, à cause de la résistance de Napoléon aux projets d'Alexandre sur Constantinople, à cause du refus de Napoléon de s'engager par un traité à ce que le royaume de Pologne ne fût jamais rétabli, enfin à cause de l'exécution du système continental qui ruinait la noblesse russe. Des deux côtés on se prépara à la guerre, mais les apprêts durèrent près de deux ans. Le cabinet anglais avait conseillé au czar d'attendre son ennemi, de lui faire une guerre uniquement défensive, enfin de lui préparer un tombeau dans les déserts glacés de son empire.

Avant de s'engager dans une lutte aussi périlleuse, Napoléon aurait dû se débarrasser de la guerre d'Espagne, qui lui dévorait chaque année trente mille soldats. On s'attendait, après la paix de Vienne, à ce qu'il retournerait dans la Péninsule pour en achever la soumission, et c'était toute la crainte des Anglais; «mais la fortune, dit un de leurs historiens, favorisa l'armée britannique en dirigeant les vues de Napoléon vers un autre objet.» Il se contenta d'y envoyer des renforts et de laisser à ses généraux le soin d'exécuter le plan de campagne qu'il leur donna.

Le sort de la guerre dépendait entièrement de l'expulsion des Anglais. Une armée forte de soixante mille hommes, et commandée par Masséna, fut donc destinée à envahir le Portugal par la route de Ciudad-Rodrigo : elle devait être appuyée par une autre armée commandée par Soult, qui manœuvrait dans l'Andalousie. Wellington se prépara à la recevoir en appelant des renforts, en

disciplinant les Portugais, en fortifiant les approches de Lisbonne ; puis il vint s'établir sur la frontière avec soixante-cinq mille hommes. Il laissa Masséna assiéger et prendre Almeïda, se replia, passa le Mondego et alla se poster sur le plateau de Busaco, qui ferme la route de Coïmbre. Les Français essayèrent d'escalader cette position ; mais ils furent repoussés avec perte de quatre mille hommes. Alors ils la tournèrent et arrivèrent à Coïmbre. Wellington avait déjà évacué cette ville, et il reculait dans ses lignes de Torres-Vedras [9 oct. 1810]; mais il avait donné les ordres les plus cruels aux Portugais pour qu'ils eussent, sous peine de mort, à déserter les villes et villages, à couper les routes, à enlever les vivres. Une population de cinq cent mille individus, poussée par les soldats qui tuaient ceux qui résistaient, se rejeta ainsi sur Lisbonne, où plus d'un cinquième périt de misère. L'armée française trouva donc dans sa marche un pays dévasté, et elle arriva devant le camp retranché de Torres-Vedras, auquel on travaillait depuis un an. Ce camp flanqué à droite par le Tage, à gauche par la mer, situé sur les deux revers des montagnes et ayant seize lieues de développement, était composé de trois lignes garnies de cent six redoutes et de trois cent soixante-dix canons, et défendues par cent mille hommes ; il était abondamment approvisionné par les vaisseaux anglais et par Lisbonne. Masséna essaya d'abord de bloquer les Anglais ; puis il recula à Santarem, s'y fortifia et resta cinq mois dans cette position, sans que Wellington sortît de ses lignes. A la fin, voyant que l'armée de Soult, qui devait l'appuyer, était occupé dans l'Andalousie, et ayant ses troupes réduites de moitié par le manque de vivres, il décampa et prit la route de Coïmbre [4 mars 1811]. Wellington se jeta à sa poursuite et le força de se rabattre par une pénible retraite sur Miranda et Celerico. Les Français, harassés et dénués de tout, abandonnèrent d'abord Almeïda à ses propres forces, puis la voyant assiégée, ils revinrent pour la délivrer. Ils trouvèrent les Anglais postes sur le plateau de Fuente de Honor, furent repoussés et laissèrent prendre la place [10 mai].

Pendant ce temps, le maréchal Beresford avec trente mille Portugais, était entré en Espagne par la route d'Elvas, et avait assiégé Badajoz : il fut battu devant cette place par Soult. Wellington arriva à son aide ; mais pressé par les forces supérieures des Français, il se retira en Portugal [18 juin], y rétablit son armée, qui était diminuée de moitié, et six mois après se port

sur Ciudad-Rodrigo. La place fut enlevée, pillée et incendiée par les vainqueurs, qui se livrèrent à tous les excès [20 janvier 1812]. De là il se dirigea sur Badajoz et l'emporta d'assaut. « La plume s'arrête, dit un historien anglais; elle se refuse à décrire les horribles scènes d'épouvantable barbarie qui ternirent la gloire britannique, lorsque cette malheureuse ville fut au pouvoir des assiégeants. » [6 avril.] Alors appuyé sur l'excellente base que lui donnaient ces deux villes, Wellington se prépara à prendre l'offensive au cœur de la péninsule.

Malgré ces succès, le gouvernement britannique commençait à être aux abois, car le système continental avait réussi : encore une année de souffrances et de rigueurs, et Napoléon arrivait à son but. L'Angleterre regorgeait de produits; les ouvriers brisaient les métiers et faisaient dans les villes manufacturières des rassemblements menaçants; le ministère avait prêté vainement six millions aux chefs des fabriques. Le budget de 1812 s'élevait à soixante-douze millions; le papier-monnaie perdait trente-cinq pour cent de sa valeur; on avait appliqué aux dépenses le fonds d'amortissement de la dette. L'Irlande s'agitait et toujours en demandant l'émancipation des catholiques; enfin les Etats-Unis avaient déclaré la guerre. Mais le gouvernement redoubla de vigueur, de sang-froid et de sévérité. Un bill maintint la banque dans son privilége de ne payer qu'en billets, défendit les payements en argent, interdit l'achat de l'or, et un autre prononça peine de mort contre les briseurs de métiers et les chefs d'émeute. Les rassemblements des Irlandais furent dispersés par la force, et les pétitions en faveur des catholiques rejetées. Vainement les haines populaires se manifestèrent par l'assassinat [11 mai 1812] de Perceval, le chef du cabinet, il n'y eut rien de changé dans la politique du gouvernement; les whigs même en furent exclus, et le pouvoir resta aux torys les plus exaltés. Lord Liverpool devint le chef du nouveau cabinet, où entrèrent Castlereagh, Vansittart, Harrowby, etc. Enfin la guerre de Russie vint rouvrir au commerce anglais un débouché de quarante millions d'individus et ranimer les espérances de l'aristocratie. Sa diplomatie en avait déjà préparé l'issue en enlevant à Napoléon les deux alliances indispensables de la Suède et de la Turquie.

10. *Campagnes des Français en Russie et en Allemagne. — Succès des Anglais en Espagne. — Campagne de Wellington en* 1814. — Les Français passèrent le Niémen, battirent les Russes à Smolensk et à Borodino, entrèrent à Mos-

cou [15 sept.]. Ils croyaient y trouver la paix; mais la ville fut incendiée par les ordres de la noblesse russe ; le czar refusa tout arrangement : il fallut se mettre en retraite par des routes dévastées et sous les rigueurs d'un hiver effroyable. L'armée française y périt presque entière. Ses débris furent ramenés du Niémen à la Vistule, de la Vistule à l'Oder, de l'Oder à l'Elbe. La Prusse et l'Autriche, que Napoléon avait entraînées à sa suite, se déclarèrent, la première ennemie, la deuxième neutre. Enfin l'or et les intrigues de l'Angleterre amenèrent la formation de la sixième coalition : elle resserra son alliance avec la Russie; elle prit à sa solde trente mille Suédois; elle jeta des proclamations en Allemagne et soudoya les sociétés secrètes; elle donna des subsides au roi de Prusse; elle sollicita l'Autriche de se venger de ses défaites, en lui offrant l'Italie pour prix de ses efforts.

Napoléon reforma une armée, accourut en Saxe et vainquit les alliés à Lutzen et à Bautzen. Mais alors les sollicitations de l'Autriche lui firent signer un armistice pendant lequel celle-ci acheva ses armements; et après un semblant de congrès où le cabinet de Vienne abusa scandaleusement « de ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, une médiation et le nom de la paix,» la coalition fut complétée par l'accession de l'Autriche, qui fit son traité de subsides avec l'Angleterre. L'aristocratie britannique était pleine de joie : elle se voyait arrivée au but qu'elle avait poursuivi tant de fois contre la révolution française, une coalition universelle; elle l'entretint par ses subsides. Elle donnait annuellement trois millions à la Russie, deux millions à la Prusse, un million à l'Autriche, un million à la Suède, deux millions à l'Espagne; elle allait encore solder les princes de la confédération du Rhin, à mesure qu'ils trahiraient Napoléon; enfin elle força l'allié fidèle de la France, le Danemarck, à entrer dans la ligue, à lui fournir dix mille hommes, à recevoir quatre cent mille livres de subsides, et à céder la Norwége à la Suède. Alors le plan de campagne fut arrêté : « le prince de Suède (Bernadotte) en proposa trois, disait Castlereagh au parlement, et tous trois excellents.» On avait un million d'hommes, et on était décidé à en finir avec la France. Napoléon déconcerta les alliés par la victoire de Dresde; mais ses lieutenants furent battus à la Katzbach, à Kulm, à Gross-Beeren, et bientôt enveloppé par trois armées, il fut vaincu [19 oct.] à Leipsig et ramené sur le Rhin que les alliés se disposèrent à franchir.

Pendant que ces graves événements s'accomplissaient, l'Espa-

gne était le théâtre d'hostilités moins éclatantes, mais qui n'eurent pas moins sur l'issue de la guerre générale une grande influence. Wellington, après la prise de Badajoz, avait marché sur Salamanque avec cinquante mille hommes, et s'était emparé de cette ville. Marmont, qui avait succédé à Masséna, se replia sur le Douro, y reçut des renforts et reprit l'offensive. Les Anglais reculèrent et s'établirent sur les hauteurs des Arapiles, près de Salamanque; une bataille s'engagea [22 juillet 1812] ; les Français furent battus et se replièrent jusqu'à Burgos. Wellington marcha sur Madrid et y entra sans obstacle ; puis il marcha sur Burgos ; mais il fut arrêté devant le château de cette ville pendant trente-cinq jours, et malgré cinq assauts, forcé à la retraite. Menacé par Soult, qui avait évacué l'Andalousie, il se hâta, en sacrifiant son arrière-garde, de rentrer en Portugal [octobre]. Six mois après, et quand les Français se furent affaiblis par les renforts envoyés en Allemagne, il reprit l'offensive avec une armée de cent vingt mille hommes, dont le tiers Anglais, et déboucha par Salamanque : il avait été nommé capitaine général des armées espagnoles et portugaises. Il n'avait devant lui que quatre-vingt mille Français disséminés du Tage aux Pyrénées, et commandés par le roi Joseph et le maréchal Jourdan. Ceux-ci évacuèrent Madrid, essayèrent vainement de se concentrer à Burgos, et se retirèrent sur l'Ebre, entre Miranda et Pancorbo. Wellington laissant sa droite devant les Français, tourna l'Ebre avec son centre et sa gauche, se porta sur le torrent de Bayas et y prit position, la droite au fleuve, la gauche au chemin de Vittoria à Bilbao. Puis Joseph s'étant retiré à Vittoria, il l'attaqua [21 juin 1813], l'enfonça sur tous les points et s'empara de la route de Bayonne. Les Français perdirent quatre mille hommes, leur artillerie, leurs bagages ; ils repassèrent les Pyrénées. Soult vint prendre le commandement. Il réorganisa cette armée, arma les places des Pyrénées, et prit l'offensive pour dégager Pampelune et Saint-Sébastien, qui étaient assiégés par les Anglais ; mais il essaya vainement de franchir le col de Çubiry [15 juillet], et se retira derrière la Nivelle. Pampelune et Saint-Sébastien se rendirent. Wellington resta inactif pendant deux mois pour user, à force de lenteurs, la fougue de son adversaire ; alors il passa la Bidassoa, perça la ligne des Français et les força à se retirer derrière la Nive [8 nov.]. Soult se maintint pendant un mois sur cette rivière dont les bords furent le théâtre d'une bataille continuelle ; puis l'hiver étant venu, on se tint en repos de part et d'autre pen-

dant deux mois. Enfin Wellington attaqua la ligne de l'Adour. Après de nombreux combats sur la Joyeuse et la Bidouze, Soult abandonna Bayonne que les Anglais assiégèrent, et il se retira sur Orthez, où il prit position [26 février]. Wellington l'attaqua, et après un bataille indécise, le força à reculer sur Aire. Soult remonta l'Adour, abandonnant ainsi Bordeaux, dont les habitants proclamèrent Louis XVIII, et reçurent les Anglais dans leurs murs [12 mars]. Wellington suivit l'armée française par Tarbes et Saint-Gaudens, et arriva devant Toulouse. Là, une bataille terrible s'engagea [10 avril], bataille indécise et d'autant plus regrettable, que lorsqu'elle fut livrée, les grands événements qui s'étaient passés dans le nord avaient déjà mis fin à la guerre.

11. *Invasion de la France. — Chute de Napoléon. — Traité de Paris.*—Au moment où la coalition allait franchir le Rhin avec cinq cent mille soldats, elle se fit précéder par une proclamation où les souverains alliés ne parlaient qu'avec respect de la France, de son honneur, de ses justes droits, où ils séparaient la nation de son chef, à qui seul, disaient-ils, ils faisaient la guerre. « D'autres principes et d'autres vues que celles qui ont conduit vos armées chez nous, président aux conseils des monarques alliés ; leur gloire sera celle d'avoir amené le terme des malheurs de l'Europe. » Ils en vinrent même à offrir de traiter sous la seule condition que la France rentrerait dans ses limites naturelles, en évacuant l'Italie, la Hollande, l'Allemagne et l'Espagne. Un congrès fut convoqué à cet effet ; mais lorsqu'il s'assembla, les alliés étaient arrivés à trente lieues de Paris : ils connaissaient la lassitude et l'épuisement de la France ; ils savaient que Napoléon n'avait plus que des ombres d'armées ; aussi les plénipotentiaires de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie déclarèrent-ils pour première condition de paix, « qu'il fallait que la France rentrât dans ses anciennes limites, et que son intervention ne serait pas admise dans la disposition des pays auxquels elle renoncerait. » Napoléon rejeta cette condition. Alors les alliés conclurent le traité de Chaumont [1er mars 1814], par lequel ils faisaient alliance offensive et défensive pour vingt ans, et s'engageaient, en poursuivant la guerre avec toutes leurs ressources, à ne jamais faire de paix séparée. » L'Angleterre fut l'inspiratrice de ce traité : lord Castlereagh avait été envoyé sur le continent pour représenter le gouvernement britannique dans les conseils de la coalition. C'était un tory exalté, ennemi implacable de la révolution française ; aussi ce fut lui qui, le premier, fit con-

naître officiellement aux souverains alliés « que le désir de l'Angleterre était de voir les Bourbons replacés sur le trône de France. » Cette proposition fut agréée, et c'est alors que le comte d'Artois, qui se tenait sur les derrières des armées alliées, fut appelé à Nancy.

Napoléon retrouva vainement les inspirations de sa jeunesse pour lutter avec cinquante mille hommes, pendant trois mois, contre les six cent mille ennemis qui avaient envahi la France. La trahison vint en aide aux étrangers et leur ouvrit les routes de Paris. « Si elle ne fût venue à leur secours, dit un écrivain anglais, les alliés se trouvaient dans un cercle vicieux, d'où il leur était impossible de se tirer. » Après une dernière bataille, l'Europe, coalisée contre la révolution française, entra dans Paris [31 mars].

Alors le parti de l'ancien régime, qui pendant vingt-trois ans avait combattu dans les rangs des étrangers, releva la tête : il fit prononcer la déchéance de Napoléon et proclamer Louis XVIII. L'empereur déchu reçut en souveraineté l'île d'Elbe, et y fut conduit par les commissaires des puissances alliées. « Savez-vous pourquoi, disait-il, l'on m'appelle maintenant scélérat et brigand? J'ai voulu mettre la France au-dessus de l'Angleterre, voilà tout. »

L'Angleterre était donc arrivée au but de ses efforts : elle était au-dessus de la France ; elle lui imposait des frontières, un gouvernement, un roi. « C'est à vous et à votre glorieux pays, disait Louis XVIII au prince régent, que j'attribuerai toujours, après la divine Providence, le rétablissement de notre maison sur le trône de ses ancêtres. » En effet, l'Angleterre avait plus fait pour la cause de la contre-révolution avec sa persévérance et ses guinées, que toutes les puissances continentales avec leurs continuelles batailles. Dans cette terrible lutte, elle n'avait posé les armes qu'une fois, et seule elle n'avait pas plié le genou devant le représentant de la révolution ; seule elle n'avait pas salué Napoléon du titre d'empereur. Ce rôle d'arbitre du continent que l'ambition de Guillaume III lui avait imposé en haine de la France, jamais elle ne l'avait rempli avec plus d'éclat. Aussi ce fut elle qui dicta les conditions de la paix de Paris [30 mai 1814], par laquelle elle garda Maurice, Tabago, Sainte-Lucie, le Cap, Malte, les îles Ioniennes, etc. C'était peu, ce semble, pour tant d'efforts et de dépenses ; mais les chétives colonies qu'elle consentait à rendre à la France étaient incapables de faire jamais d'elle une puissance coloniale, et elle allait l'enchaîner comme puissance continentale, en la bordant d'une ceinture d'états en-

nemis : le royaume des Pays-Bas, créé pour enlever à l'influence française la Belgique et la Hollande ; le royaume de Prusse, qui s'étendait jusqu'à quatre-vingts lieues de Paris ; le royaume de Sardaigne, auquel on donnait Gênes, etc. Quant à elle, elle avait maintenant, outre l'empire incontesté des mers, outre ses merveilleuses possessions indiennes, toutes les positions maritimes du globe : Gibraltar, Malte et Corfou, qui lui donnaient la Méterranée ; les Antilles, par lesquelles elle dominait l'Amérique du sud, alors insurgée contre l'Espagne, et pour laquelle s'ouvraient de nouvelles destinées ; l'Afrique et la mer des Indes, par le Cap et l'île Maurice, etc.

Aussi le parlement approuva avec enthousiasme le traité de Paris ; il vota des récompenses pour Wellington, ses officiers, ses soldats ; il approuva toutes les dépenses du ministère, et qui s'élevèrent pour cette année à soixante-quinze millions. L'empereur de Russie et le roi de Prusse vinrent à Londres et y furent accueillis par des acclamations et des honneurs poussés jusqu'à la servilité.

Il restait encore une guerre à terminer pour l'Angleterre : c'était la guerre avec les Etats-Unis, qui jusqu'alors était restée presque insignifiante. Le Canada en avait été le principal théâtre, et elle s'était bornée à de petits combats sur les lacs, à des surprises de postes, à des enlèvements de vaisseaux. Après la paix de Paris, le gouvernement envoya en Amérique vingt mille hommes. Alors la guerre devint plus active ; mais les Anglais s'y signalèrent par d'horribles ravages, et les ordres donnés par le ministère révélaient le désir de satisfaire de vieilles vengeances. Une expédition fut dirigée contre Washington, et livra cette ville à la dévastation ; mais une attaque sur la Louisiane échoua complétement, et les Anglais perdirent la moitié de leur armée devant la Nouvelle-Orléans. La paix fut signée le 1er décembre.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Suite du règne de Georges III. — Règnes de Georges IV et de Guillaume IV. — Emancipation des catholiques et réforme parlementaire. — 1814-1832.

1. *Mouvement démocratique en Angleterre. — Napoléon rentre en France. — Bataille de Waterloo.* — L'aristocratie anglaise n'avait fait la guerre à la France en 1793 que pour évi-

ter une révolution qui donnerait au peuple une part de ses richesses et de son pouvoir : c'était une guerre de conservation pour elle et dans laquelle elle s'était rajeunie et avait pris une force nouvelle. Mais si elle avait vaincu la France, elle n'avait pas vaincu ses idées, qui étaient celles du progrès et de l'humanité ; et dès que la nation anglaise fut sortie de l'enivrement des batailles et de l'éblouissement de la victoire, elle regarda en arrière, regretta les réformes politiques qu'elle demandait jadis, et s'effraya de la route où son gouvernement l'avait conduite. Le revenu du royaume, qui était à l'avénement de Georges III de neuf millions, était maintenant de soixante-seize millions ; la dette, qui était, en 1792, de 233,733,609 l., qui était, à la paix d'Amiens, de 528,839,277 l., était maintenant de 864,822,441 l. « Tout cela, dit un écrivain anglais, a été follement dissipé dans des guerres entreprises, pour la plupart, en opposition aux véritables intérêts maritimes, commerciaux et manufacturiers de l'Angleterre, que sa position topographique devait rendre étrangère aux querelles du continent et dont la constitution politique marquait la place à côté de la France, pour régler l'essor de sa révolution, et non en face d'elle pour la combattre. »

Alors commença une réaction démocratique qui, aujourd'hui encore, n'est pas arrêtée, et qui chaque année devait se manifester, tantôt par des demandes légales, tantôt par des émeutes tumultueuses. Cette réaction trouva son origine matérielle dans les souffrances causées par les variations de la valeur de l'argent, et surtout par une disette. Vainement de nombreuses pétitions demandèrent l'importation des blés étrangers ; le parlement, composé de propriétaires et de producteurs de grains, les rejeta. Alors des révoltes éclatèrent, et le peuple saccagea à Londres les maisons de plusieurs députés. En même temps l'Irlande, qui avait versé son sang pour la cause anglaise, et qui était toujours traitée en pays conquis, recommença ses rassemblements et ses pétitions menaçantes. Aussitôt le gouvernement envoya des troupes dans cette île, proclama la loi martiale, ordonna des visites domiciliaires, enfin renouvela la loi qui condamnait à la déportation tout individu surpris hors de sa maison après le soleil couché. Il se disposait à employer des mesures aussi tyranniques contre les émeutes du peuple anglais, lorsqu'une terrible nouvelle fit diversion aux agitations intérieures, et lui permit encore d'étourdir la nation sur ses propres maux, en lui donnant en pâture la haine contre la France. Napoléon s'était échappé de l'île d'Elbe, avait

traversé la France en triomphe, et était remonté sur le trône [20 mars 1815].

Un congrès était alors assemblé à Vienne, où les puissances alliées se distribuaient les dépouilles de l'empire français. Aussitôt la coalition se reforma, le traité de Chaumont fut renouvelé, un million d'hommes fut appelé aux armes. Le ministère anglais obtint du parlement tout l'argent et les hommes qu'il demanda; et il mit tant d'ardeur dans ses apprêts, que deux mois après la déclaration de guerre, une armée anglo-hollandaise, de cent soixante mille hommes, que commandait Wellington, était en marche dans la Belgique; elle allait être jointe par cent vingt mille Prussiens, commandés par Blücher. Napoléon s'avança à la rencontre de ces armées avec cent vingt mille hommes : il atteignit les Prussiens à Ligny [16 juin], et les battit; puis il marcha contre les Anglais, en laissant trente mille hommes, commandés par Grouchy, pour contenir les Prussiens. Une nouvelle bataille s'engagea à Waterloo [18 juin], et les Anglais, défaits, se disposaient à la retraite, lorsque les Prussiens, qui avaient échappé à Grouchy, vinrent se joindre à eux. Les Français furent écrasés et mis en pleine déroute. Napoléon essaya vainement de les rallier à Laon; il laissa le commandement au maréchal Davoust, et accourut à Paris pour demander aux chambres la dictature; mais l'opinion publique l'accusait de tous les malheurs de la patrie. On le força d'abdiquer. Un gouvernement provisoire fut nommé; mais son président, Fouché, traita secrètement avec Wellington, et l'engagea à pousser rapidement sur Paris. Les débris de Waterloo s'étaient retirés sous la capitale, et grossis de nombreux renforts, ils formaient une belle armée de quatre-vingt mille hommes. Les alliés s'avançaient avec tant d'imprudence, sans avoir ni leurs flancs ni leurs derrières assurés, qu'ils semblaient courir à leur perte. Napoléon demanda à se mettre à la tête de l'armée; Fouché le refusa, le pressa de se réfugier aux Etats-Unis, et menaça de le faire partir de force. Napoléon se rendit à Rochefort; mais les croisières anglaises tenaient la mer. Il résolut de se confier à la générosité britannique, et monta sur *le Bellérophon* pour être conduit en Angleterre [15 juillet]; mais il fut déclaré prisonnier, et malgré ses protestations, conduit à l'île Sainte-Hélène, qui devait être sa prison et son tombeau.

Cependant Davoust avait signé avec Wellington une capitulation par laquelle l'armée française devait évacuer Paris et se retirer derrière la Loire; les Anglais et les Prussiens entrèrent

dans la capitale comme dans une ville conquise [5 juillet], et appelèrent Louis XVIII, qui arriva trois jours après. Un nouveau traité de Paris enleva à la France trois de ses places frontières, lui imposa une indemnité de guerre de sept cent millions, la força d'avoir garnison étrangère dans ses places pendant trois ans. On sentait que l'Angleterre, qui n'avait assisté à la première prise de Paris que par ses diplomates, assistait à la deuxième par ses soldats. Le traité de Chaumont fut renouvelé pour maintenir le nouvel ordre de choses en France à perpétuité; de plus les souverains alliés s'unirent par un pacte mystérieux, dit la Sainte-Alliance, qui était l'acte d'union des rois contre les peuples. Les monarques de Russie, de Prusse et d'Autriche le signèrent eux-mêmes : la constitution anglaise ne permettait au prince régent de le signer que par ses ministres ; il se contenta donc de déclarer qu'il adhérait pleinement aux principes de la Sainte-Alliance.

La bataille de Waterloo excita en Angleterre un enthousiasme qui aujourd'hui encore n'est pas dissipé. Napoléon, qui avait vaincu toutes les armées de l'Europe, la première fois qu'il se trouvait en présence des Anglais était battu par eux, et cette bataille était plus décisive qu'Austerlitz, Iena, Friedland! Wellington fut accablé d'honneurs; on lui vota un monument public ; il fut déclaré le premier capitaine du monde ; les régiments qui avaient assisté à la bataille inscrivirent sur leurs drapeaux, Waterloo ; chaque soldat fut paré d'une médaille d'argent; la journée compta pour deux années de services.

2. *Emeutes démocratiques. — Conséquences du système continental. — Massacre de Manchester.* — La victoire avait coûté cher : le budget de l'année 1815 s'élevait à quatre-vingt-dix millions; aussi les souffrances populaires n'en furent pas apaisées, et l'agitation de la Grande-Bretagne recommença. Des assemblées démocratiques se tinrent dans plusieurs villes, où l'on déclamait contre les profusions du gouvernement, contre les priviléges de la noblesse, où l'on demandait une réforme radicale de la constitution. A Londres, des bandes tumultueuses arborèrent le drapeau tricolore, pillèrent les boutiques d'armuriers, et arrivèrent en armes jusqu'à la banque. Le gouvernement déploya des forces imposantes dans la capitale et les provinces pour mettre fin à ces troubles, et après des engagements insignifiants entre les soldats et le peuple, les tumultes cessèrent. Le gouvernement ne fit rien pour en empêcher le renouvellement; une longue expérience a démontré qu'en

Angleterre la force est suffisante pour contraindre le peuple à supporter sa misère, que ses révoltes sont aussi stériles que fréquentes, et que jamais tumulte populaire n'a eu dans ce pays de portée révolutionnaire. On continua donc à dépenser sans mesure, comme on l'avait fait pendant la guerre, pour gorger de pensions et de sinécures l'aristocratie ; le parlement, au lieu de remédier à la misère publique, fit des bills tout favorables aux riches et aux propriétaires ; et pendant qu'il refusait de secourir les ouvriers mourants de faim, il dépensa 35,000 liv. pour acheter des fragments de sculpture dont lord Elgin avait dépouillé les ruines d'Athènes.

Les troubles recommencèrent, et ils avaient pour moteurs principaux deux démagogues célèbres, Cobbett et Hunt [1817] : le régent fut insulté et la populace enveloppa sa voiture avec des cris de mort. Alors le parlement commença à s'émouvoir : « Il existe, dit un orateur, une vaste conspiration qui part de Londres pour s'étendre dans toute la Grande-Bretagne. Elle ne se borne point à discuter de vagues utopies ; elle veut obtenir une réforme radicale dans le parlement, renverser la constitution. La révolution française lui a fourni ses couleurs, son drapeau, ses piques même ainsi que ses doctrines. Le plan des conjurés est de s'emparer de la Tour, de faire sauter les ponts, de brûler les casernes... » Le gouvernement fit arrêter plusieurs chefs populaires ; il demanda et obtint la suspension de l'*habeas corpus* ; il remit en vigueur les lois rendues en 1787 pour la sécurité du monarque, et contre les assemblées séditieuses, les sociétés populaires, etc. Enfin les ouvriers des districts manufacturiers ayant voulu se rassembler en une grande armée pour marcher sur Londres et y présenter une pétition, ils furent dispersés par la force.

C'était encore la question industrielle qui était la cause des troubles de l'Angleterre et de la misère du peuple. Le système continental avait eu pour effet de forcer la France, l'Allemagne et les autres états de l'Europe à devenir manufacturiers pour qu'ils pussent se passer des produits de l'industrie britannique. Cet effet ne fut pas détruit par la chute de Napoléon, et quand la paix arriva, quand l'Angleterre crut avoir conquis des débouchés infinis pour les produits dont elle était encombrée depuis douze ans, quand elle crut qu'elle pouvait se livrer sans crainte à tous les efforts, à toutes les combinaisons de son génie si merveilleusement industriel, elle fut toute surprise de trouver sur le continent des fabriques rivales et de ne pouvoir prendre le mono-

pole du commerce. Alors la détresse continua; elle continue encore aujourd'hui; elle semble sans remède comme sans espérance. L'Angleterre, depuis 1814, s'est débattue vainement contre cette conspiration des fabriques étrangères contre ses propres fabriques; elle a maintenant partout des rivalités qu'elle ne peut vaincre, malgré les fabuleux perfectionnements de ses machines, malgré les gigantesques combinaisons de ses négociants. Vainement, elle a cherché des débouchés, des portes, des issues pour ses produits; vainement elle s'est emparée de toutes les stations maritimes du globe; la terre est devenue pour elle un marché insuffisant, elle étouffe sous ses ballots de cotonnades, elle meurt de faim au milieu de ses richesses : Napoléon, en tombant, a porté à son ennemie un coup mortel.

Les troubles populaires continuèrent en 1818 sans que le gouvernement y cherchât un remède. Le parlement rejeta même toutes les propositions qui pouvaient améliorer la condition du peuple, et il se contenta de régler le retour graduel des payements en espèces, en déclarant qu'à partir de 1823, la banque cesserait de donner ses billets en payements et emploierait le numéraire. L'année suivante, les troubles devinrent plus graves : les réformistes radicaux, c'est-à-dire ceux qui voulaient un changement complet dans la constitution, publièrent des pamphlets très-violents contre le parlement, qu'ils représentèrent comme l'instrument de l'aristocratie, et ils dirent que l'unique remède aux maux de l'Angleterre était une réforme parlementaire avec le suffrage universel. Des rassemblements se formèrent dans les villes manufacturières, et principalement dans celles qui n'étaient pas représentées au parlement. Le gouvernement les dissipa presque partout et sans effusion de sang ; mais à Manchester, il y eut un massacre effroyable où quatre cents personnes furent tuées [16 avril 1819]. Cette catastrophe fit une douloureuse sensation dans tout le royaume, et de nombreuses adresses demandèrent la mise en accusation du ministère. Mais le parlement repoussa ces adresses et donna au contraire aux ministres les moyens de ramener la tranquillité publique en restreignant la licence de la presse, en empêchant les assemblées, en autorisant des visites domiciliaires, etc.

3. *Mort de Georges III. — Avènement de Georges IV. — Continuation des troubles. — Procès de la reine Caroline.* — Au milieu de ces troubles, Georges III mourut à quatre-vingt-deux ans (29 janv. 1820], et Georges IV, qui exerçait le pouvoir

depuis dix ans comme régent, lui succéda. C'était un prince dépensier, frivole, débauché, vaniteux, sans cœur et sans foi, qui, dans sa jeunesse, avait été lié très-intimement avec Fox, Sheridan et les autres chefs de l'opposition, et qui, depuis qu'il exerçait le pouvoir, avait répudié ses amis et ses principes. Il ne marqua non plus dans son règne que dans sa régence, et resta l'instrument de l'aristocratie, dont il avait toutes les idées et les passions, avec un dévouement aveugle aux principes politiques des rois absolus du continent.

Les troubles continuèrent : une conspiration fut découverte dont était chef Thistelwood, homme énergique et imbu de toutes les idées des Jacobins. Il ne s'agissait pas moins, disait-on, que d'assassiner les ministres, d'attaquer la banque, de mettre le feu à la ville, etc. Thistelwood et quatre de ses complices furent condamnés à mort ; ils moururent en criant : Vive la liberté ! En même temps des révoltes éclatèrent en Écosse, et surtout à Glasgow ; elles ne furent apaisées que par de nombreuses exécutions.

Cependant un nouveau parlement avait été assemblé et qui fut encore tout favorable au ministère : il sembla néanmoins vouloir s'occuper de l'état du pays, et il nomma plusieurs comités d'enquête sur le commerce extérieur, l'agriculture, les fabriques, etc. Il modifia aussi le code pénal par une suite de résolutions qui révèlent le réseau de supplices étendu sur le peuple depuis deux siècles et par lequel l'aristocratie propriétaire enchaînait la misère et garantissait ses richesses. Ainsi, on abolit la loi qui punissait de mort le vol dans les boutiques pour une valeur de 40 shellings, mais en élevant seulement ce chiffre à 20 liv. ; on abolit de même les lois qui punissaient de mort l'individu trouvé déguisé dans l'hôtel des monnaies, ou commettant des dégâts sur le pont de Westminster, ou coupant des arbres, ou blessant du bétail, ou écrivant des lettres menaçantes pour extorquer de l'argent, etc.

Un événement vint tout à coup distraire le pays de ses préoccupations politiques, exciter au plus haut degré les passions de toutes les classes, et accroître la haine du peuple contre le gouvernement ; ce fut le procès de la reine.

Georges IV avait épousé, en 1795, Caroline de Brunswick. La mésintelligence éclata entre les deux époux, bien qu'une fille fût provenue de leur mariage. Le prince, livré aux orgies les plus scandaleuses et entouré de femmes perdues, accusa son épouse

d'adultère et la chassa de sa maison. On dit qu'alors Caroline mena une conduite si répréhensible que le prince provoqua sur elle une enquête du parlement; mais celui-ci refusa de répondre à la demande des ministres, attendu qu'il n'y avait pas de doute sur l'état de la princesse Charlotte qui devait succéder au trône. Caroline fut alors plus maltraitée que jamais; on lui refusait même la vue de sa fille; on pourvoyait à peine à ses besoins. En 1814, sur les sollicitations des ministres et d'après la promesse qu'on lui fit d'une pension de 35,000 liv., elle se décida à quitter l'Angleterre et s'en alla en Italie. Là les bruits les plus scandaleux coururent sur elle et sur ses liaisons avec un courrier de sa maison, Bergami; de plus, la princesse Charlotte étant morte [1817], tout espoir de réconciliation entre Caroline et son époux sembla évanoui. A son avénement, Georges IV évita de parler de la reine dans ses proclamations, et il fit retirer son nom des prières publiques. Le peuple, qui la croyait calomniée et persécutée, en témoigna son mécontentement, et le parti réformiste voulut se servir de la princesse comme d'un embarras pour le gouvernement. Caroline avait résolu de revendiquer son titre et ses droits de reine : les ministres entamèrent des négociations avec elle pour la décider à ne pas revenir en Angleterre; mais ces négociations furent mal conduites et échouèrent. Elle traversa la France, repoussa toutes les concessions que son époux lui fit offrir, et arriva en Angleterre, où des ordres ayant été donnés de ne lui rendre aucun honneur, le peuple l'accueillit de Douvres à Londres, et surtout à Londres, avec des acclamations et comme en triomphe. Aussitôt le ministère demanda au parlement la nomination d'un comité pour examiner la conduite antérieure de Caroline. Toutes les tentatives faites pour amener un accommodement échouèrent : la reine voulait la reconnaissance de son titre, le roi la refusait absolument. Alors le comité fit son rapport : il était défavorable à Caroline; le ministère présenta un bill qui déclarait la reine coupable d'adultère et déchue de son rang; le procès commença. Ce fut un immense scandale et dont la couronne n'aurait pu sortir sans être brisée par l'indignation populaire, si la couronne d'Angleterre n'était pas, non une puissance par elle-même, mais le symbole de la vraie et unique puissance, l'aristocratie. Brougham, qui avait été longtemps le conseiller de Caroline et l'intermédiaire de ses relations avec les ministres, la défendit; on entendit des témoins; le misérable Georges fut, comme il l'avait désiré, couvert d'outrages. Enfin, à

la deuxième lecture du bill, cent vingt-trois pairs contre quatre-vingt-quinze se prononcèrent contre la reine ; mais cent vingt-neuf contre soixante-deux rejetèrent le divorce. Lorsque la troisième lecture allait être faite, le ministère déclara que, d'après la faible majorité qu'il avait obtenue, il renonçait au bill. C'était une victoire pour Caroline : elle fut célébrée à Londres par trois jours de fêtes, d'illuminations, d'insultes au roi. Puis, le tumulte étant apaisé, la reine commença à être oubliée, même méprisée, parce que la misère la contraignit à accepter une pension du ministère, parce que le parti radical ne savait plus comment se servir d'elle. Quand arriva l'époque du couronnement du roi, le scandale recommença : Caroline voulut être couronnée et adressa à ce sujet des pétitions au conseil privé, aux ministres, au parlement. On ne l'écouta pas. Mais le jour de la cérémonie, on s'attendait à une insurrection : le gouvernement fit tous ses efforts pour éloigner le peuple des lieux où passa le cortége ; des troupes étaient partout ; l'abbaye de Westminster ressemblait à une place forte. Caroline s'y présenta : on lui en refusa l'entrée ; elle n'osa la forcer, malgré le peuple qui vociférait autour d'elle. Rentré chez elle, elle y fut prise d'un tel accès de colère qu'elle en mourut six jours après [7 août 1821].

4. *Mouvements révolutionnaires dans toute l'Europe. — Mort de Napoléon. — Intervention de la France en Espagne.* —Tout cela se passait à l'époque où les idées françaises, les idées révolutionnaires s'étaient réveillées par toute l'Europe avec une ardeur, une unanimité, une conviction qui semblaient leur assurer la victoire. L'Espagne, le Portugal, Naples, le Piémont, avaient forcé leurs souverains à accepter des constitutions libérales. En Allemagne, quatorze sociétés secrètes enlaçaient la confédération germanique dans une vaste conspiration qui menaçait tous les trônes. La Pologne, la Belgique n'étaient pas paisibles ; la Grèce se révoltait contre les Turcs ; enfin le volcan révolutionnaire de la France commençait à se rouvrir.

Les rois de la sainte alliance prirent des mesures énergiques, et ce grand mouvement fut comprimé en France, en Italie, en Allemagne. Georges IV et ses ministres s'associèrent pleinement à la répression, et ils le manifestèrent hautement en envoyant une flotte anglaise pour coopérer avec une armée autrichienne à comprimer la révolution napolitaine.

A cette époque mourut le représentant de la révolution française, celui qui, sur son rocher isolé au milieu de l'Océan, était

encore la plus grande terreur de la sainte alliance; il mourut [5 mai 1821] tué à coups d'épingle, pendant six ans, par ses geôliers et les ordres implacables du ministère anglais. « Je lègue, dit-il, l'opprobre de ma mort à la maison régnante d'Angleterre. » Toute l'Europe fut émue de ce triste dénoûment d'une si grande vie, et surtout l'Angleterre où les passions s'étaient apaisées, où la vérité sur Napoléon avait percé le nuage de calomnies amassées par ses ennemis; aussi lord Holland (Fox) dit-il dans le parlement : « Le monde porte le deuil du héros, et ceux qui ont contribué à ce grand forfait sont voués aux mépris des générations présentes aussi bien qu'à ceux de la postérité. »

Cependant deux questions n'étaient pas vidées : c'étaient celles de la Grèce et de l'Espagne. L'opinion publique s'était vivement prononcée en Angleterre, comme dans toute l'Europe, en faveur des Grecs contre leurs oppresseurs; mais le ministère britannique, craignant de servir l'ambition de la Russie en favorisant l'insurrection hellénique, ordonna à son ambassadeur, lord Strangford, d'appuyer le gouvernement ottoman contre ses sujets révoltés; et celui-ci laissa égorger une multitude de Grecs qui s'étaient placés sous sa protection. Quant à la révolution espagnole, comme elle avait rétabli la constitution de 1812, faite à l'abri des baïonnettes anglaises, elle semblait placée sous la protection du gouvernement britannique, qui espérait en effet s'en servir pour étendre sa domination dans la Péninsule. Mais le gouvernement de Louis XVIII voulait reprendre en Espagne l'influence qu'y exerçait la France depuis Louis XIV; il songeait donc, d'accord avec la Russie, avec laquelle il s'était intimement lié depuis 1814, à détruire la révolution espagnole. Un congrès des grandes puissances de l'Europe s'assembla à Vérone pour régler les affaires de la Grèce et de l'Espagne [1822]. Wellington y fut envoyé pour combattre les desseins de la Russie sur l'empire ottoman, et ceux de la France sur la Péninsule. Il n'y réussit pas : les grandes puissances se montrèrent, il est vrai, peu désireuses de soutenir la révolution grecque; mais elles s'entendirent parfaitement pour comprimer la révolution espagnole. Une armée française fut envoyée dans la Péninsule [1823] : elle rétablit Ferdinand VII sur son trône absolu, et fit rentrer l'Espagne dans l'alliance française. Le gouvernement anglais protesta contre cette intervention, lui qui avait aidé l'intervention des Autrichiens en Italie : il fut vivement attaqué à ce sujet dans le parlement; mais il parvint à l'emporter sur une opposition qui était

pourtant redoutable, car elle se targuait de sentiments libéraux et elle réveillait les inimitiés contre la France.

5. *Ministère Canning. — Discussions sur l'émancipation des catholiques. — Ministère Wellington. — Bataille de Navarin. — Bill d'émancipation.* — Ce n'était plus lord Castlereagh (marquis de Londonderry) qui dirigeait les affaires étrangères de la Grande-Bretagne : ce fougueux ennemi de la France et des idées françaises s'était suicidé [12 août 1823], et avait eu pour successeur M. Canning. C'était un plébéien poussé au pouvoir par les torys, élève et ami de Pitt, chargé des affaires étrangères sous lui et après lui, et comme tel ayant pris part aux actes les plus violents contre la France, et principalement au bombardement de Copenhague. Malgré cela, malgré sa haine contre la révolution, malgré une vie politique pleine de contradictions et de défections, il avait eu le talent de se faire regarder comme le champion des idées libérales, non-seulement en Angleterre, mais en France, où une opposition aussi aveugle que passionnée ne voyait en lui que sa résistance à l'intervention des armes françaises en Espagne. Il se vengea de cette intervention, ou plutôt de l'influence qu'elle devait rendre à la France, en faisant des traités de commerce [1824] avec les colonies espagnoles révoltées contre la mère-patrie, et en déclarant qu'il s'opposerait à tout secours donné par la France à l'Espagne pour lui faire recouvrer ses colonies.

L'agitation démocratique des trois royaumes avait cessé, comme celle du continent, avec les mesures prises pour la réprimer ; mais les souffrances matérielles, surtout celles de l'Irlande, n'étaient pas calmées, et les propositions, tant pour l'émancipation des catholiques que pour la réforme parlementaire, se reproduisaient chaque année au parlement. Ces questions, qui depuis plus de trente ans avaient subi tant de discussions, étaient enfin sur le point d'avoir une solution.

Les Irlandais, lassés de voir leurs plus justes, leurs plus modérées remontrances repoussées continuellement avec violence et mépris, résolurent d'obtenir justice par l'union de toutes leurs forces : une association catholique se forma, qui embrassa toute l'Irlande, leva des impôts, créa des tribunaux, usurpa le pouvoir administratif et paralysa toute l'action du gouvernement. A la tête de cette association était un homme dont la destinée n'est pas accomplie, mais qui jusqu'à ce jour semble l'âme de l'Irlande, qu'il dirige, agite, apaise à sa volonté, Daniel O'Connell.

Le parlement et le gouvernement s'alarmèrent, et des mesures furent prises pour dissoudre l'association catholique, en même temps qu'on nomma des comités pour examiner la situation de l'Irlande et remédier à son effroyable misère par de vains palliatifs. L'association catholique reparut bientôt sous d'autres formes; l'opposition à la domination anglaise se montra plus terrible et plus menaçante; les cris d'émancipation redoublèrent. En 1819 l'émancipation avait été rejetée par les communes à deux voix de majorité; en 1821 elle avait été adoptée à six voix; en 1822 à douze voix; en 1825 à vingt-sept voix, et chaque fois rejetée par la chambre des lords. En 1826 la proposition ne fut pas reproduite: une de ces grandes crises commerciales qui ébranlent souvent les trois royaumes absorba toute l'attention du parlement. Une terreur panique s'était emparée des capitalistes, l'or se cachait, le papier-monnaie était décrédité, les faillites se multipliaient, soixante-dix banques de province avaient suspendu leurs payements. Tout cela tenait à l'émission immodérée du papier-monnaie et à la folie des spéculations tentées dans l'Amérique du Sud. Mais c'est dans ces crises qu'apparaissent toutes les qualités solides et pratiques des Anglais: citoyens et gouvernement s'empressèrent à réparer le mal, et l'Angleterre, moyennant quelques souffrances particulières, se tira en quelques mois d'un embarras qui aurait bouleversé pour dix ans les finances de tout autre pays.

En 1827, la question de l'émancipation fut de nouveau proposée aux communes: combattue par un ministre de grand talent que les torys regardaient comme leur chef, Robert Peel, elle fut rejetée à une majorité de quatre voix. Ce résultat produisit la plus vive agitation en Irlande, mais qui fut comprimée par la nomination de Canning au poste de premier ministre après la mort de Liverpool. On espérait des sentiments libéraux qu'affectait cet homme d'état, qu'il proposerait lui-même l'émancipation, et cette opinion fut accréditée par la retraite de Peel et des autres ministres torys; Wellington lui-même donna sa démission de commandant en chef de l'armée, parce qu'il regardait M. Canning, disait-il, « comme un partisan zélé des innovations dont la Grande-Bretagne était menacée. » Une opposition très-vive se forma contre le nouveau ministère, et elle se composait non-seulement des torys, mais d'une partie des whigs, car ce n'était plus là une question de partis et d'individus, c'était une question de conservation pour l'aristocratie.

Canning n'eut pas le temps de proposer l'émancipation; il mourut [8 août 1827]. Lord Goderich, qui lui succéda, n'osa affronter la résistance qu'il prévoyait; il donna sa démission [8 janvier 1828]. Alors Wellington fut chargé de former un ministère, où entrèrent Peel, lord Lyndhurst et les autres ministres torys. Toute concession, toute réforme, toute innovation parurent dès lors impossibles; mais tel n'est pas l'esprit de l'aristocratie anglaise : la faction whig semble destinée, dans la lutte ou le jeu de ces deux partis, à proposer, sans jamais les opérer, les changements à faire dans la constitution; la faction tory à les combattre d'abord, puis à les concéder. Le nouveau ministère savait que l'émancipation était une mesure qu'on ne pouvait plus ajourner : l'association catholique d'Irlande s'était réorganisée et menaçait ouvertement de la guerre civile; de plus l'état de l'Europe était plein de troubles et d'orages.

Canning, dans la subite passion dont il s'était pris pour les idées libérales et la cause des peuples, avait signé un traité avec la France et la Russie pour amener l'indépendance de la Grèce [6 juillet 1827]. Ce traité fut suivi d'abord d'une sommation aux Turcs de cesser les hostilités, puis de la bataille de Navarin, où les flottes combinées des trois puissances alliées, commandées par l'amiral Codrington, détruisirent la flotte ottomane. Cette bataille fut qualifiée par le ministère d'*événement déplorable*. En effet, elle livrait pour ainsi dire la Turquie sans défense à la Russie et préparait l'alliance de cette puissance avec la France pour l'expulsion des Anglais de la Méditerranée, peut-être même pour le partage de l'empire ottoman et la révision des traités de 1815. En effet, les Russes déclarèrent la guerre à la Porte; ils franchirent les Balkans et menacèrent Constantinople [1828].

Dans ces circonstances, il fallait apaiser le cri de révolte de l'Irlande. Un orateur populaire, M. Shiel, venait de crier de Dublin à l'oreille des ministres : « Le premier de vos ennemis qui parviendra à jeter cent mille mousquets en Irlande, suscitera à votre porte un auxiliaire que vous aurez peine à vaincre ou qu'il vous faudra noyer dans une mer de sang. » Le ministère se prépara à l'émancipation en faisant abolir pour les dissidents l'acte du test. C'était un acte qui était tombé pour eux en désuétude, mais dont l'abolition ne réparait pas moins une vieille injure faite à des millions de citoyens [1829]. Alors Robert Peel, l'adversaire le plus outré de cette mesure, proposa l'émancipation des catholiques, c'est-à-dire l'abolition de toutes les distinc-

tions civiles portées contre eux, et leur admission à tous les droits politiques. Les communes l'adoptèrent le 30 mars, les pairs le 10 avril.

« L'émancipation, c'était le droit commun pour l'Irlande, la répudiation de toute la politique anglaise, à partir de Henri II. C'était la proclamation solennelle de l'égalité d'une population qui, depuis le douzième siècle, ne participait pas plus au droit public et privé de l'Angleterre que les barbares à celui de Rome; race dégradée avec laquelle tout mariage était réputé pollution et assimilé à un crime capital; qui, sous Elisabeth, ne pouvait ni tester ni jurer en justice, et dont l'assassinat n'était pas encore, sous Jacques Ier, réputé homicide légal; peuple infortuné qui, aux plus beaux jours de la liberté anglaise, vit consommer son exhérédation de tous les droits civils et politiques, et n'eut jamais, même aux temps les plus rapprochés des nôtres, que l'état légal, inconnu dans le reste du monde depuis le christianisme, de nation *conquise*, *dépendante et subordonnée*, pour employer les termes sacramentels des jurisconsultes anglais [1]. »

L'émancipation n'était pas le remède qui devait guérir les innombrables maux de l'Irlande : il donnait des droits politiques à quelques hommes, non du pain à des milliers d'individus mourant de faim; mais c'était un principe conquis; on allait en demander les conséquences. L'Irlande, une fois représentée dans le parlement, devait vouloir sortir de sa misère, s'affranchir du réseau d'iniquités et de tyrannies étendu sur elle, ne plus souffrir qu'un clergé étranger s'engraissât de trente millions enlevés à la sueur et aux souffrances d'un peuple qui le repousse [2]. Aussi, depuis l'émancipation, la politique de l'empire britannique, toute basée sur l'asservissement d'un tiers de la population des trois royaumes, a été bouleversée. Le parlement n'est plus occupé que de l'Irlande, que de demandes irlandaises, que de souffrances irlandaises. L'Angleterre cède; mais elle a beau céder, il reste toujours quelque injustice à réparer dans cette terre privilégiée pour le malheur; elle n'en finit jamais avec ce peuple qui semble destiné fatalement à lui faire payer ses crimes. L'Irlande veut être mise sur le même pied que l'Angleterre; elle y parviendra; mais qui oserait dire que quand ces vaincus, ces ennemis, ces catholiques de l'Irlande seront arrivés là, l'Angleterre, sa constitution, sa grandeur n'auront pas fait leur temps?

1. M. de Carné, *l'Angleterre depuis la Réforme*.
2. Voyez la note 2 de la page 519 de ce volume.

6. *Nouveaux troubles. — Révolution de* 1830. — *Mort de Georges IV. — Bill de réforme parlementaire.* — L'agitation de l'Irlande ne fut donc pas apaisée par le bill d'émancipation : les crimes, les désordres, les attaques aux propriétés et aux personnes redoublèrent; les refus de dîmes devinrent universels; l'on commença à demander le rappel de l'union. L'état de la Grande-Bretagne n'était pas plus calme ni plus heureux : l'agriculture et l'industrie éprouvaient les plus grandes souffrances, à cause des concurrences étrangères qui se multipliaient et des débouchés qui se rétrécissaient de jour en jour; les machines inventées pour augmenter les productions engendraient contre elles des coalitions d'ouvriers. La taxe des pauvres montait à des chiffres énormes, et menaçait de faire disparaître la propriété; la démocratie continuait à demander la réforme parlementaire avec le suffrage universel et l'abolition des lois sur les grains. Une association immense, dite l'Union politique de Birmingham, et qui embrassait tous les districts manufacturiers, disposait d'armées entières; le déficit était dans les finances, les impôts ne rentraient pas; enfin l'aristocratie semblait impassible devant tant de maux. Toutes les propositions faites au parlement sur des réformes partielles, sur l'état des manufactures, sur la misère des ouvriers, furent rejetées.

Dans ces circonstances, la France fit une nouvelle révolution et chassa la dynastie qui lui avait été imposée par les vainqueurs de Waterloo [1830]. Le contre-coup en fut immense en Angleterre : les préjugés contre les idées révolutionnaires de la France étaient si bien dissipés, que ce grand événement fut approuvé par toutes les classes, et surtout par le peuple, qui en sentit grandir, avec ses forces, ses désirs de réforme. Le gouvernement l'accepta, parce qu'il le délivrait d'un embarras menaçant : l'alliance de la France avec la Russie, qui devenait de jour en jour plus intime; d'ailleurs ce n'était plus le roi de la sainte-alliance qui régnait en Angleterre : Georges IV était mort [juin 1830], et avait eu pour successeur son frère, Guillaume IV, prince faible et médiocre, mais bien intentionné. Aussi le ministère tory déserta-t-il la cause de la contre-révolution, de la légitimité, des rois absolus, qu'il avait défendue jadis pendant vingt ans au prix de tant de sang et de trésors. Il s'empressa de faire alliance avec le nouveau gouvernement français; il accepta même la révolution belge, ce divorce d'un peuple que l'Angleterre avait uni à la Hollande uniquement pour faire barrière à la France; et Wellington, inspecteur des

forteresses élevées dans ce pays par la sainte-alliance, avec l'argent pris à la France, dut consentir à leur démolition.

Mais ce revirement dans la politique anglaise n'était pas assez pour la nation qui applaudissait aux révolutions de la France et de la Belgique, aux insurrections de la Pologne et de l'Italie : il lui fallait la réforme parlementaire ; et les torys étaient disposés à la résistance, quand des élections nouvelles furent faites : elles amenèrent une majorité favorable aux whigs, et qui, dans son adresse au roi, demanda la réforme. Le ministère donna sa démission [16 nov.]. Lord Grey fut appelé à former une nouvelle administration : c'était le chef du parti whig depuis la mort de Fox, et il avait été toute sa vie partisan de la réforme. Son premier acte fut de la proposer au parlement.

On sait combien la justice et le sens commun étaient blessés par le système électoral de l'Angleterre, où tel rocher, telle mâsure, tel hameau appartenant à des familles nobles, envoyaient des députés au parlement, où des villes de cent mille habitants n'y étaient pas représentées, où des corporations de vingt ou de trente individus avaient le droit d'élire pour de grandes cités[1], etc. Tout cela était la conséquence d'un ordre social basé sur le privilége, et où la propriété était maîtresse de tous les pouvoirs. Réformer le système électoral était donc attenter, non-seulement à la constitution, mais à la société. Aussi les torys firent-ils une résistance désespérée. Leur attitude était telle, que le ministère fit prononcer la dissolution du parlement [11 mai 1831], mesure qui fut accueillie avec joie par la nation. Des élections nouvelles furent faites, et donnèrent une majorité ministérielle. Le bill de réforme fut adopté par les communes ; mais les lords le rejetèrent à quarante et une voix de majorité. Ce résultat fut accueilli dans les trois royaumes par la plus vive agitation. Des pétitions furent adressées de toutes parts, qui demandaient la conservation du ministère et une création de pairs ; des associations se formèrent pour la réforme ; des désordres graves éclatèrent à Londres, à Bristol, à Nottingham, etc.

Le parlement fut prorogé, et, à sa réouverture [6 déc.], le bill de réforme fut de nouveau présenté avec quelques changements. Les communes l'acceptèrent ; les deux premières lectures furent adoptées par les pairs, mais la troisième fut ajournée, encore Wellington et soixante-quatorze pairs firent-ils une protestation.

1. Voyez la note 1 de la page 516 de ce volume.

L'agitation devint alors universelle ; les associations, les rassemblements, les pétitions, prirent un caractère menaçant ; tout se prépara à une insurrection armée ; jamais l'Angleterre n'avait présenté un tel spectacle. Cependant le ministère avait demandé au roi une création de pairs pour changer la majorité de la chambre haute : il éprouva un refus et donna sa démission [9 mai 1832]. Wellington et ses amis furent chargés de former un ministère : ils l'essayèrent vainement pendant sept jours. Toute la nation était sur pied ; des armées entières se formaient ; des émeutes éclataient partout ; la vie des principaux torys était menacée ; et la chambre des communes semblait disposée à soutenir un mouvement qui aurait renversé et le gouvernement et l'aristocratie. Le roi rappela le ministère Grey, et la troisième lecture du bill fut présentée à la chambre haute. Alors les torys sachant que le cabinet était décidé à faire une création illimitée de pairs pour avoir la majorité, s'abstinrent d'assister à la discussion, et le bill fut adopté à cent six voix contre vingt-deux [4 juin]. Aussitôt le parlement fut dissous ; des élections nouvelles furent faites d'après la nouvelle loi électorale, et, le 5 fév. 1833, s'ouvrit le premier parlement réformé.

7. *Conséquences de la réforme. — Réaction des torys. — Situation actuelle de la Grande-Bretagne.* — Le bill de réforme, complément de l'émancipation des catholiques, victoire du parti populaire sur l'aristocratie obtenue après cinquante ans d'efforts, a ouvert à l'empire britannique une voie nouvelle devant laquelle nous nous arrêterons, les événements étant trop voisins de nous. Disons seulement que la réforme n'a point porté, comme on le pensait d'abord, un coup mortel à l'aristocratie ; que la constitution britannique n'en a été que faiblement ébranlée ; que la hiérarchie sociale n'en a pas reçu la moindre atteinte. Elle a créé un principe qui peut être fécond dans l'avenir, car il ouvre la carrière aux classes moyennes, et tend à former une puissance nouvelle en Angleterre, la bourgeoisie ; mais les conséquences qui en ont été tirées jusqu'à ce jour, bien que fort importantes par elles-mêmes, n'ont pas déplacé les pouvoirs et altéré l'ordre social. Ces conséquences sont le redressement de quelques griefs de l'Irlande, comme la taxe des pauvres étendue à ce pays, le personnel de l'église établie diminué, l'impôt prélevé pour les temples protestants aboli, etc. ; une nouvelle organisation municipale qui a détruit les tyrannies et les abus des corporations, et donné égalité de droits aux ci-

toyens; la transformation de la taxe des pauvres par la loi de fer qui parque les malheureux dans des prisons de travail, mais qui aussi crée des divisions administratives nouvelles par lesquelles le sol doit être affranchi un jour de l'action des paroisses et des comtés, ou de la tyrannie de l'église et de l'aristocratie; la réforme judiciaire, qui a porté la hache dans le droit criminel, dans le droit coutumier, dans les cours ecclésiastiques, enfin dans cet effroyable labyrinthe de législation civile dont aucun juriste anglais n'a jamais connu tous les monstrueux arcanes. Mais à côté de ces progrès, tous évidemment imités de la France, que d'autres conséquences, d'autres améliorations ont été refusées! Le vote secret dans les élections sans lequel l'aristocratie et la richesse feront toujours de la représentation nationale le plus scandaleux marché; l'*appropriation* de l'excédant du revenu des églises d'Irlande à l'éducation populaire, acte de justice qui semblait si naturel après l'émancipation, et qui a éprouvé la plus implacable opposition; l'abolition des lois céréales, effroyable impôt levé sur la faim par la richesse. C'est que l'aristocratie, le torysme, le parti conservateur sont sortis de l'étonnement où les avait jetés d'abord leur défaite, c'est qu'ils ont repris de nouvelles forces, c'est qu'ils se sont réconciliés avec le bill de réforme qui laisse tant de ressources à leur influence; c'est qu'ils s'en sont servis avec tant de succès que, aujourd'hui, ils ont la majorité dans le parlement réformé, ils ont rendu pour longtemps leurs ennemis incapables du pouvoir, ils sont enfin les maîtres du gouvernement et de l'Angleterre. Un tel résultat ne doit pas surprendre: l'émancipation des catholiques et la réforme parlementaire, ces deux grands progrès de l'Angleterre moderne, ces deux grands événements sur lesquels pivote toute son histoire pendant un demi-siècle, n'ont rien changé, nous le répétons, à l'ordre social. Les conservateurs, car le nom de torys n'a plus d'autre signification, « se composent (c'est M. Peel lui-même qui l'a dit en 1838) du clergé, de la magistrature, de la *yeomanry*, de la noblesse provinciale, de la plus grande partie du commerce;» ils ont pour eux, outre la grande aristocratie qui absorbe tout ce qui, dans le barreau ou dans l'industrie, pourrait, par ses talents ou par ses richesses, faire une opposition dangereuse, la *gentry*, la noblesse de province, ces trente-deux mille propriétaires du sol qui tiennent à leur disposition par les baux à long terme un million de familles agricoles, qui ont en main toute l'administration provinciale par les fonctions si étranges, si multiples, si nombreuses, si absolues

de *juges de paix*, qui ont la force publique par la *yeomanry*, gendarmerie et garde nationale aussi efficace que dévouée, enfin qui composent le clergé anglican et jouissent de ses richesses, de ses privilèges, de ses universités. Les conservateurs ont encore davantage, et là surtout est la force de cette constitution britannique qui, dans tout autre pays, aurait succombé à un seul des mille chocs qu'elle a éprouvés ; ils ont les mœurs nationales, qui sont profondément aristocratiques ; ils ont pour eux que le peuple anglais, passionné pour la liberté, ne comprend rien à l'égalité ; ils ont pour eux que les divisions de castes, les classifications, les inégalités sociales, sont inhérentes au caractère et pour ainsi dire au sol anglais ; que l'extrême opulence peut coudoyer sans crainte l'extrême misère ; et que dans ce pays qui affecte tant de sentiments évangéliques, on s'est habitué au spectacle de populations mourant de faim sous l'impassible regard de quelques Sardanapales qui se font, avec ces effroyables souffrances, des revenus de plusieurs millions [1].

Cependant le temps a marché : l'esprit de réforme, l'esprit démocratique, l'esprit révolutionnaire continue à agiter la Grande-Bretagne ; il se manifeste principalement par deux opinions, par deux partis qu'on peut dire nouveaux : 1° Le libéralisme bourgeois et pour ainsi dire français, qui se dit le représentant du whiggisme, qui compte des voix nombreuses dans le parlement, qui a des adhérents dans les professions libérales, la littérature, le commerce, le clergé dissident, qui représente surtout l'intérêt mobilier. Il demande les conséquences de la réforme, et veut conserver, en la modifiant, l'ancienne constitution. 2° Le radicalisme républicain, qui veut le suffrage universel, les parlements annuels, l'abolition de la pairie et du clergé, enfin la ruine entière de toute la constitution. Ses principes ont été publiés dans la charte du peuple et se sont manifestés par de sanglantes émeutes. Il a trois éléments de succès dans les trois grands ennemis de l'aristocratie : 1° le catholicisme ; 2° l'Irlande ; 3° la misère des ouvriers.

1° La religion anglicane, base de la constitution britannique, est en péril ; elle n'est plus qu'une religion politique qui cherche vainement à se retremper avec les dogmes semi-catholiques des épiscopaux de Charles II ; elle est attaquée avec succès par les sectes dissidentes du protestantisme, et surtout par le catholicisme. Sur

1. Voyez la note 2 de la page 516 de ce volume.

les vingt-quatre millions d'habitants des trois royaumes, la religion anglicane n'a plus que sept millions de sectateurs, les sectes dissidentes en ont huit millions, l'église catholique neuf millions. Les catholiques qui officiellement, en 1760, n'étaient, dans la Grande-Bretagne, qu'au nombre de soixante-cinq mille, sont aujourd'hui douze cent mille; ils ont six cents chapelles, neuf colléges, deux cents pensions et établissements de charité, etc.

2° La situation morale et matérielle de l'Irlande n'a pas été changée par l'émancipation des catholiques et la réforme parlementaire; vainement le ministère et le parlement en ont fait l'objet presque constant de leurs sollicitudes et de leurs discussions; il y a dans ce pays tant de souffrances, tant de passions, tant d'intérêts, tant d'exigences, tant d'injustices, qu'il semble voué à faire par son anarchie perpétuelle le tourment de l'Angleterre. Aujourd'hui l'association catholique s'est reformée avec le grand agitateur O'Connell, et elle demande par lui le rappel de l'union!

3° Les concurrences étrangères et l'emploi exagéré des machines ont continué à tenir la population ouvrière dans la détresse la plus abrutissante : tous les remèdes ont échoué pour la soulager, et l'on a vu en 1842 le premier ministre, Robert Peel, dire en plein parlement : « L'on me sollicite à énoncer quelque chose de positif et qui puisse stimuler l'activité industrielle... Mais si les prévisions ne devaient pas se réaliser, lorsque je ne vois pas à la législature le pouvoir de remédier immédiatement à la détresse, n'est-il pas de mon devoir de m'abstenir de faire naître des espérances que ni la législature ni moi ne saurions réaliser? *Je suis moi-même sans espérance...* comment donc pourrais-je entretenir un trompeur espoir dans l'esprit du peuple? » Aussi depuis dix ans, les districts manufacturiers ont été le théâtre de séditions presque perpétuelles : la plus terrible a été celle de 1842, où l'on a vu des bandes d'ouvriers, de femmes, d'enfants affamés, sans vêtements, armés de bâtons, envahissant Manchester, Preston, Stockport, arrêtant les travaux, menaçant de pillage les riches et les nobles, ayant inscrit sur leurs drapeaux : *Du pain ou du sang!* Tout cela s'est encore apaisé. Une guerre avec la Chine a ouvert au commerce de nouveaux débouchés; mais la détresse continue, elle dépasse toutes les limites des forces humaines, et à l'heure où l'auteur de ce résumé écrit ces lignes [15 mai 1844], il en trouve le plus effroyable témoignage dans un vote du parlement. Une proposition ayant été faite dans un sentiment de commisération, de justice, d'huma-

nité, de réduire le travail *des femmes et des enfants* dans les manufactures, à dix heures par jour au lieu de douze, les communes, malgré la résistance opiniâtre du ministère qui a déclaré que sans ces deux heures, l'industrie britannique ne pouvait plus soutenir la concurrence des fabriques étrangères, les communes ont répondu trois fois par un vote affirmatif. Alors sir Robert Peel a déclaré que le ministère allait se dissoudre ; la chambre est revenue sur son vote, et a consacré le chiffre de douze heures à une forte majorité. Ainsi une réduction de deux heures dans le travail des femmes et des enfants, c'est la perte de l'industrie britannique, un obstacle insurmontable au gouvernement, le renversement de la constitution, c'est la ruine de l'Angleterre! Voilà où est arrivée la reine des mers, la dominatrice de l'Asie, la rivale victorieuse de la France!

FIN DU TOME SIXIÈME ET DERNIER.

TABLE.

—

CHAPITRE PREMIER.

CHARLES II.

Caractère de la cabale. — Suspension des payements de l'échiquier. — Déclaration d'indulgence. — Déclaration de guerre contre les Etats. — Victoire de la baie de Southwold. — Conquêtes de la France sur terre. — Actes du parlement. — Révocation de l'indulgence. — Adoption de l'acte du test. — Actions navales. — Disgrâce de Shaftesbury. — Adresses contre Lauderdale et Buckingham. — Mise en jugement d'Arlington. — Conclusion de la paix. — — Dessein d'exclure le duc d'York. — Prorogations réitérées du parlement. — Intrigues de Monmouth, — d'Arlington. — Conduite du parti populaire. — Test d'obéissance passive de Danby. — Dispute concernant les appels. — Autre session. — Renouvellement de la dispute. — Motion pour la dissolution du parlement. — Événements en Ecosse — et en Irlande.

CHAPITRE DEUXIÈME. 70

Congrès de Nimègue. — Traité secret avec Louis XIV. — Discussions sur la légalité du parlement. — Pension de la France. — Intrigues et conquêtes de Louis. — Opposition au roi dans le parlement. — Paix entre la France et les Etats. — Paix générale. — Complot forgé par Titus Oates. — Acte du test. — Accusation de la reine. — Procès et exécutions. — Perfidie de Montague. — Mise en jugement de Danby. — Prorogation.

CHAPITRE TROISIÈME. 141

Le duc d'York quitte le royaume. — Danby gracié par le roi, mais emprisonné. — Nouveau conseil. — Discussion du bill d'exclusion. — Prorogation. — Exécution de Mitchell en Écosse. — Assassinat de l'archevêque Sharp. — Victoire et défaite des covenantaires. — Procès et exécution de cinq jésuites, — de Langhorne. — Acquittement de Wakeman. — Dissolution du parlement. — Pétitionnaires et « abhorreurs. » — Le bill d'exclusion rejeté par la chambre des lords. — Procès et exécution du vicomte Stafford.

CHAPITRE QUATRIÈME. 215

Projet de restrictions. — Violence de la chambre des communes. — Dissolution du parlement. — Nouveau parlement à Oxford. — Rejet des expédients. — Accusation de Fitzharris. — Dissolution. — Procès et exécution de Fitzharris, — de Plunkett, — de College. — Acquittement de Howard, de Rouse, de Shaftesbury. — Affaires d'Ecosse. — Parlement. — Argyle refuse le test, — est jugé, condamné et s'évade. — Fuite et mort de Shaftesbury. — Complot de Rye-house. — Exécutions. — Lord William Russel. — Le colonel Sydney. — Pardon de Monmouth. — Pouvoir du duc d'York. — Intrigues de Halifax. — Mort et caractère de Charles.

CHAPITRE CINQUIÈME. 295

JACQUES II.

Discours du roi à son avénement. — Il perçoit des taxes sans autorisation. — Il pratique ouvertement sa religion. — Il demande de l'argent à Louis. — Parlement en Ecosse, — en Angleterre. — Invasion d'Argyle, — de Mon-

mouth. — Leur défaite et leur exécution. — Cruautés dans l'ouest. — Opposition du parlement aux projets du roi. — Prorogation. — Intrigues des ministres. — Comtesse de Dorchester. — Pouvoir de dispenser. — Commission ecclésiastique. — Ecosse. — Irlande.

CHAPITRE SIXIÈME. 376

Intrigues de cabinet et destitutions. — Liberté de conscience. — Contestations avec les deux universités. — Le nonce. — Castlemaine. — Petre. — Causes de défiance entre le roi et le prince. — Conduite et préparatifs secrets du dernier. — Incrédulité de Jacques. — Naissance d'un prince de Galles. — Procès des sept évêques. — Louis déclare la guerre à l'empire. — Alarme du roi. — Il cherche à se concilier les Etats — et ses propres sujets. — Déclaration du prince. — Il met à la voile et est forcé de revenir. — Préparatifs du roi. — Disgrâce de Sunderland. — Le prince met à la voile et débarque près d'Exeter. — Désertion de lord Cornbury. — Le roi va à l'armée et revient. — Nouvelles désertions. — La reine et son fils se sauvent en France. — Le roi est arrêté à Feversham, — revient à Londres, — reçoit du prince l'ordre de partir, — s'échappe de Rochester, — débarque en France. — Une convention est convoquée. — Débats sur la vacance du trône. — Déclaration de droits. — Guillaume et Marie proclamés roi et reine.

RESUMÉ DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE.

CHAPITRE PREMIER. 511

Suite de la révolution de 1688. — Règne de Guillaume III. — Guerre de la ligue d'Augsbourg.

CHAPITRE DEUXIÈME. 527

Règne d'Anne. — Guerre de la succession d'Espagne. — Union de l'Ecosse. — Traité d'Utrecht.

CHAPITRE TROISIÈME. 537

GEORGES Ier. — 1714-1727.

CHAPITRE QUATRIÈME. 551

Georges II. — Guerre de la succession d'Autriche. — Paix d'Aix-la-Chapelle. 1727-1748.

CHAPITRE CINQUIÈME. 563

Causes de la rupture avec la France. — Commencement de la guerre de sept ans. — Mort de Georges II. — 1748-1760.

CHAPITRE SIXIÈME. 575

Règne de Georges III. — Traité de Paris. — Insurrection des colonies d'Amérique. — Traité de Versailles. — 1760-1783.

CHAPITRE SEPTIÈME. 616

Suite du règne de Georges III. — Guerre de la révolution française. — Paix d'Amiens. — 1783-1802.

CHAPITRE HUITIÈME. 644

Suite du règne de Georges III. — Rupture de la paix d'Amiens. — Troisième, quatrième, cinquième et sixième coalition contre la France. — Paix de Vienne et de Paris. — 1802-1815.

CHAPITRE NEUVIÈME. 671

Suite du règne de Georges III. — Règnes de Georges IV et de Guillaume IV. — Emancipation des catholiques et réforme parlementaire. — 1814-1833.

FIN DE LA TABLE.

TABLE GENÉRALE

ANALYTIQUE

DES MATIÈRES.

A

Abbot, archevêque nommé par Jacques I, en remplacement de Bancroft, iv, 581. Il favorise les puritains, *id.* Il tue par accident, à la chasse, un gardien du parc, 609. Il est absous de cet homicide, 610. Il s'oppose au mariage avec l'infant, 621, *note.* Laud lui succède, 708.

Abnégation (ordonnance d'), ce que c'est, v, 102. La première établie, 103. La seconde, 104.

Aboukir (bataille d'), vi, 637.

Acadie, cédée à l'Angleterre par le traité d'Utrecht, vi, 536. Discussions avec la France pour ses limites, 564.

Acre (siége d'), i, 522. Arrivée de Richard I, 523. Reddition de la ville, 524. Massacre des otages, 525.

Acte d'uniformité, v, 508. Son injustice, 517.

Acte d'établissement, vi, 524.

Addington, chef du ministère en 1801, vi, 642.

Addle (stérile) le parlement, iv, 544.

Adélaïde, sœur de Philippe-Auguste, fiancée à Richard I, i, 507. Retenue prisonnière par Henri II, *id.*

Adminius, fils de Cunobeline, banni par son père, se rend à Rome et livre la Bretagne à Caligula, i, 16.

Adrien, empereur (voyez *Hadrien*).

Adrien, pape, compose un code de lois pour l'église anglo-saxonne, i, 92.

Adrien IV (Nicholas Breakspear), histoire d'), i, 423. Succède à Anastase IV, *id.* Schisme dans la papauté à sa mort, entre Alexandre III et Victor IV, 431.

Ælla, chef saxon, débarque en Bretagne, i, 51. Brûle la ville d'Anderid, *id.* Fonde le royaume de Sussex, *id.* Son règne, *id.*

Ælla, chef northumbre, met à mort Ragnar Lodbrog, i, 119. Mort cruelle que lui infligent les fils de Ragnar, *idem.*

Africaine (compagnie) établie; le duc d'York fait gouverneur, v, 554. On envoie sir Robert Holmes reprendre sur les Hollandais le cap Corse, 557.

Agricola, ses conquêtes, i, 22. Sa clémence et sa justice envers les Bretons, *id.*

Aidan, évêque, l'île de Lindisfarne lui est donnée par Oswald, i, 71. Il y bâtit un monastère, *id.*

Aidan, roi d'Ecosse, défait par Edilfrid, i, 63.

Aides (nature des), i, 314.

Aix-la-Chapelle (traité d'), en 1668, v, 602. Sa véritable portée, vi, 10, *note.*

Aix-la-Chapelle (traité d'), en 1748, vi, 562.

Alain de Bretagne, protégé par Athelstan, i, 156.

Albany (Alexandre, duc d'), frère de Jacques III d'Ecosse, emprisonné par lui, ii, 692. Il sollicite la protection d'Édouard IV, *id.* Il délivre son frère du château d'Edimbourg, 603. Est condamné, *id.*

Albany (Jean duc d'), fils du précédent, fait gouverneur d'Ecosse à la mort de Jacques IV, iii, 84. Il assiége la reine dans Stirling, et la

force à livrer ses enfants, 85. Il retourne en France, *id.* Revient en Ecosse sur l'invitation de Marguerite, 87. Il forme une alliance avec François I, et lève une armée contre l'Angleterre, *id.* Il la licencie et se retire en France, 112.

Albati ou Bianchi, secte fanatique en Italie à la fin du quatorzième siècle, ii, 366, *note*.

Albe (duc d'), envoyé par Philippe II pour réprimer l'insurrection des Pays-Bas, iv, 156. Il fatigue le prince d'Orange sans le laisser venir à une action, 157. Les vaisseaux qui lui portaient de l'argent d'Espagne saisis par les Anglais, 158. Il s'oppose aux plans de Rudolphi, 176. Elisabeth s'engage à rendre l'argent, 159. Albe est rappelé et remplacé par Requesens, 178.

Albemarle (duc d'), voyez *Monk*.

Albert, archiduc, cardinal d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas espagnols, prend Calais, iv, 376.

Albeville (White) (marquis de), vi. Remplace Skelton comme ambassadeur auprès des Etats, 396. Fait éloigner Burnet de la cour du prince d'Orange, 397. Conseille à Jacques de rappeler les régiments anglais de Hollande, 405, *note*.

Albinus Clodius, gouverneur de la Bretagne, prend le pouvoir impérial, i, 30.

Alcuin, écrivain, i, 87.

Aldéric (Guillaume d'), grand-père de Guillaume le Roux, pendu pour avoir pris part à la rebellion de Mowbray contre lui, i, 345.

Alençon (François de Valois, duc d'), frère cadet du duc d'Anjou, propose pour époux à la reine Elisabeth, iv, 170. L'ambassadeur d'Angleterre lui conseille de se mettre à la tête des mécontents, 195. Il se révolte ouvertement contre son frère Henri III et demande des secours à Elisabeth, *id.* Il reçoit le titre de duc d'Anjou, *id.* (Voyez *Anjou*.)

Alexandre II d'Ecosse; les barons rebellés de Jean lui font hommage, i, 595. Il fait hommage à Louis de France, à Londres, 598. Il épouse Jeanne, sœur de Henri III, 616. Il consent à reconnaître Henri pour son seigneur féodal, *id.* Son fils Alexandre III lui succède, 617.

Alexandre III d'Ecosse, épouse Marguerite, fille de Henri III, i, 617. Sa petite-fille Marguerite, fille d'Eric de Norwége, lui succède, ii, 15.

Alexandre III, reconnu pape par l'Angleterre et la France, en concurrence avec Victor IV, i, 431. Il refuse de confirmer les constitutions de Clarendon, 415. Il rentre en possession de Rome, 453. Il nomme les cardinaux Théodorin et Albert pour faire une enquête sur l'assassinat de Becket, 461.

Alfred le Grand, fils d'Ethelwolf, envoyé enfant à Rome par son père, i, 124. Son éducation, *id.* Il épouse Alswithe, 125. Il est affligé d'une maladie continue, *id.* Il succède à la couronne, *id.* Il achète la paix des Danois, *id.* Négocie avec Gothrun, chef des Danois, mais inutilement, 127. Il construit une flotte, 128. Il bat l'escadre danoise, *id.* Défauts de son caractère, *id.* Il est forcé de se cacher de peur des Danois, 130. Il reparaît et bat les Danois, 131. Ses traités avec Gothrun, 133. Améliorations dans l'armée, 134, et la marine, *id.* Administration de la justice, 135. Sévérité envers les juges, 136. Il fonde des écoles, 137. Il traduit Bede, Orosinus, Boetius, *id.* Disposition de son temps; sa manière de mesurer les heures, *note*, 138. Ses revenus, *id.* Sa puissance, 139. Invasion de Hastings, 140. Il chasse les Danois, 142. Sa mort, *id.* Son testament, *id.* Il est remplacé par son fils Edouard, 145.

Alfred, second fils d'Ethelréd, fait une invasion en Angleterre sous le règne de Harold Harefoot (pied de lièvre), i, 207. Il est cruellement mis à mort, 208.

Alkmaar (capitulation d'), vi, 638.

Allectus, tue Carausius et lui succède, 34. Sa mort, *id.*

Allen (le docteur William), établit un séminaire catholique à Douai, iv, 224. Philippe II a le dessein de l'envoyer comme légat du pape en Angleterre, 334. Il est fait cardinal, *id.* Il publie un manifeste contre la reine, 793, *note Y*.

Alliance (traité de la triple), vi, 542.

Alliance (sainte), vi, 674.

Amboyne, massacre de la factorerie anglaise, iv, 632.

Amendes et weres des Anglo-Saxons, i, 266.

Amiens (traité d'), vi, 644.

Anabaptistes, leur persécution sous le règne d'Elisabeth, v, 234. Exécution de Peeters et de Turwert, 235. Leurs actes pendant le protectorat, v, 341. Leurs prédicateurs déclament contre Cromwell, *id.* Soulèvement des anabaptistes en 1657, 393.

Anderid, cité bretonne, détruite par Ælla, i, 51.
Anglesey (île d'), conquise par Suétone, i, 19. Par Agricola, 22.
Anglie (Est), conversion des natifs au christianisme, i, 59. Envahie par Penda, roi de Mercie, 68. Par les Danois, 121. Edmund mis à mort par eux, *id*. Gothrun, le Danois, s'empare du sceptre, *id*.
Anglo-Saxons, leur origine, i, 46. Leurs mœurs, 47. Leurs armes, *id*. Leurs vaisseaux, 48. Les Saxons appelés par Vortigern, 49. Ils combattent ensuite les Bretons, *id*. Fondent le royaume de Kent, 50. Fables anglaises relatives à cet événement, *id*. Le royaume de Sussex fondé par Ælla, 51. Wessex, par Cerdic, 52. Essex, par Erkenwin, *id*. Est-Anglie, *id*. Les Saxons se répandent au nord, *id*. Le royaume de Bernicie, 54. Mercie, *id*. Faible résistance des Bretons, *id*. Dévastations commises par les Saxons, 56. Ils asservissent les natifs, *id*. Etablissement de l'octarchie, 57. Bretwaldas saxons, (voyez *Bretwalda*). Ælla, *id*. Ceawlin, 58. Ethelbert, *id* (voyez *Ethelbert*). Eadbald, 62. Redbald, 63. Edwin (voyez *Edwin*). Les Merciens et les Bretons sous Penda et Ceadwalla attaquent son territoire, 68. Succès ultérieurs des Merciens, 69. Règne d'Oswald, *id*. De son frère Oswio, 72. La Mercie adjointe à la Northumbrie, 75. Désaccords au sujet de la discipline ecclésiastique, 76. Ravages de la fièvre jaune, 78. Uniformité de la discipline religieuse établie par l'archevêque Théodore, 79. Mœurs des Anglo-Saxons, 241. Coutumes féodales, 242. Vasselage, *id*. Division des terres, 244. Heriots, 248. Licences de mariage, 249. Rangs, le comte, *id*. Le roi, 250. La reine, 251. L'ealdorman, 252. Le gesith, 253. Les thanes, *id*. Le bailli, 254. Le ceorl, *id*. Administration de la justice, 255. Hundredmotes, 256. Shiremotes, 257. Origine des shires, *id*. Des hundreds, *id*. Cours, le witenagemot, 259. Procédures judiciaires, 261. Purgation par serment, 262. Par ordalie, 264. Peine de l'homicide, 265. Vol et brigandage, 267. Esclaves, 269.
Angus, (le comte d'), épouse Marguerite, veuve de Jacques IV, d'Ecosse, et sœur de Henri VIII, iii, 84. Son divorce avec elle, 328. Il se réfugie en Angleterre, *id*. Il conduit les Anglais contre Jacques V; mais il est battu, 333. Il se rend en Ecosse après la mort de Jacques pour y défendre les intérêts de Henri VIII, 335.
Anjou (duc d'), depuis Henri III, proposé pour époux à la reine Elisabeth par Burleigh, iv, 170. Négociations pour le mariage, *id*. Il refuse d'adopter le culte réformé, *id*. Son jeune frère Alençon propose après lui à la reine, 186. Il est élu au trône de Pologne, 194. Il succède à son frère Charles IX, sous le titre de Henri III, 195.
Anjou (duc d'), frère du précédent (voyez *Alençon*), convient d'aider les Pays-Bas, iv, 202. Il envoie Simier à Elisabeth pour solliciter sa main, 203. Il se rend en Angleterre et la visite à Greenwich, 205. Il est élu gouverneur des Pays-Bas à la mort de don Juan d'Autriche, 206. Il retourne en Angleterre et est fiancé à Elisabeth, 208. Elle révoque son consentement, 209. Libelles contre lui, 210. Chagrin de la reine à son départ, *id*. Il est couronné comte de Flandre, 211. Il échoue dans sa tentative contre les villes principales. Il retourne en France et meurt après une longue maladie, 212.
Anlaff, fils de Sightric, roi de Northumbrie, se sauve en Irlande, i, 151. Il envahit l'Angleterre, *id*. Il entre dans le camp d'Athelstan, déguisé en ménestrel, 154. Il est battu à Brunanburgh, *id*. Il entre en Mercie après la mort d'Athelstan, 159. Il est combattu par Edmund, *id*. Conditions de paix entre eux, 160. Sa mort, *id*.
Anne d'Autriche, belle-sœur d'Henriette Marie. Passion de Buckingham pour elle, iv, 667. La régence lui échoit, v, 86.
Anne de Bohême, femme de Richard II, ii, 292. Sa mort, 328.
Anne de Clèves (voyez *Clèves*).
Anne de Danemarck, femme de Jacques Ier, son caractère, iv, 520. Son amour pour la toilette et les plaisirs, *id*. Sa mort, 597.
Anne (la princesse), seconde fille de Jacques II, mariée au prince George de Danemarck, vi, 278. S'excuse d'assister aux enquêtes relatives à la grossesse de la reine, 437. Elle engage sa parole au prince d'Orange que son mari abandonnera la cause de son père, 446. Elle se sauve de Whitehall et rejoint les partisans du prince à Northampton, *id*. Son avénement au trône, 527. Son affection pour

Marlborough, 528. Ecrit au parlement d'Ecosse en faveur de l'union, 531. Disgarcie Marlborough, 534. Prend un ministère tory, 534. Sa mort, 537.
Anselme, abbé de Bec en Normandie, fait de force archevêque de Canterbury par Guillaume le Roux, i, 349. Il est persécuté par lui, *id.* Les évêques reçoivent l'ordre d'abjurer son autorité, 351. Sa réconciliation avec le roi, 352. Il se rend à Rome, *id.* Il revient et couronne Mathilde, épouse de Henri Ier, 359. Sa réputation comme savant, 392.
Anson, son expédition autour du monde, vi, 561. Bat une escadre française, *id.*
Antrim (marquis d'), aspire au gouvernement de l'Irlande, v, 238.
Arc (Jeanne d'); voyez *Jeanne.*
Archers anglais (suprématie des), ii, 254.
Arden, gentilhomme du Warwickshire, encourt le ressentiment du comte de Leicester, et est arrêté pour conspiration contre Elisabeth, iv, 247. Il est exécuté, et son gendre Somerville est étranglé en prison, *id.*
Aremberg (comte d'), ambassadeur de l'archiduc auprès de Jacques Ier, iv, 457. Il est impliqué dans le complot formé par Cobham, Raleigh, etc. 459.
Argyle (comte d'), devient le chef des membres du covenant, en Ecosse, iv, 745. Nommé lieut. du royaume, v, 121. Il assiste à la défaite de ses troupes par Montrose, 122. Il se réjouit de la défaite de Montrose par Leslie, 249. Sa puissance abattue par la défaite de Leslie à Dunbar, 262. Il couronne Charles II à Scone, 265. Il est conduit à la Tour à son arrivée à Londres pour féliciter Charles sur sa restauration, v, 519. Accusations portées contre lui, *id.* Il est condamné et décapité, 520.
Argyle (comte d'), fils du précédent, obtient les biens de son père, v, 521. Il est condamné plus tard pour *leasing-making*, mais pardonné, *note.* Il souscrit au test avec restriction, vi, 248. Il est emprisonné par ordre du duc d'York, *id.* Condamné, mais il s'échappe, 250. Il se retire en Hollande, *id.* Il avait été condamné à mort en 1662, comme lord Lorn, *id.* Ses terres sont rendues à sa famille, *id.* Monmouth et lui sont choisis par les exilés en Hollande pour leurs chefs, 315. Il achète des armes et des munitions, et convient avec Monmouth qu'ils conduiront deux expéditions séparées, 316. Il part de Hollande, 317. Débarque en Ecosse, *id.* Marche sur Glasgow, 319. Est fait prisonnier, 320. Et exécuté, *id.*
Aristocratie; sa puissance, fondée par la révolution de 1688, vi, 515. Ses richesses, 516. Sa lutte contre la révolution française, 621, 672. Ses dangers actuels, 689.
Arlington (sir H. Bennet, comte d'), refuse une pension de Louis XIV, vi, 2. Son caractère, *id.* Sa fille épouse lord Harry, fils naturel de Charles II, *id.* Sa querelle avec Clifford lorsque ce dernier est créé lord grand-trésorier, *id.* Il présente l'acte du test, 4. Accusé de trahison et d'autres délits, 35. Il est destitué et fait chambellan de la maison du roi, *id.* Il se rend en Hollande pour négocier un mariage entre le prince d'Orange et la fille aînée du duc d'York, 43. Aversion du prince pour lui, *note*, 44.
Armada d'Espagne (préparatifs pour l'), iv. Mise à la voile sous les ordres du duc de Medina Sidonia, 341. Elle entre dans le port de la Corogne pour se refaire, *id.* Souffre dans les engagements avec les escadres anglaises, *id.* Dispersée par les brûlots, 343. Retourne en Espagne par le nord de l'Ecosse, 344.
Armagnacs et Bourguignons, deux partis politiques en France; leurs dissensions occasionnées par le meurtre du duc d'Orléans, ii, 397. Massacre des Armagnacs à Paris, 440.
Arminiens exilés par le synode de Dort, iv, 559.
Arminius combat la croyance calviniste, iv, 557.
Armée, sa solde au quatorzième siècle, ii, 256, *note.* Manière de la lever au quinzième siècle, 421, *note*, 438, *note.*
Armstrong (sir T.), juge et exécuté par suite de la conspiration de Rye-House, vi, 277.
Aragon (Catherine d'), voyez *Catherine.*
Arran (James Hamilton, comte d'), fait gouverneur d'Ecosse sous la minorité de Marie d'Ecosse, iii, 385. La régence est réclamée par le comte de Lennox, 337. Le comte de Hertford entre en Ecosse, et demande que la jeune reine soit livrée à Henri VIII. Arran refuse de la livrer, 338. Arran est battu par Somerset à Pinkencleugh, 382. La régence passe de ses mains à celles de la reine-

mère, iv, 18. Il prend le titre de duc de Chastelherault, 21 (voyez *Chastelherault*).
Arran (comte d'), fils du précédent, s'échappe de France à l'instigation de Throckmorton et arrive à Londres où il a une entrevue secrète avec Elisabeth, iv, 25. Les députés du parlement d'Ecosse sollicitent Elisabeth de l'épouser, 39. Il devient fou, 47.
Artavelt (Jacob Van), brasseur de Gand; Edouard III recherche son appui contre la France, ii, 160. Il est massacré par la populace, 174.
Arthur, prince breton, i, 55.
Arthur, fils de Geoffroy fils aîné de Henri II, déclaré héritier du trône de Richard Ier, i, 547. Ses prétentions rejetées, *id.* Il fait prisonnière sa grand'mère Eléonore, 551. Il est emprisonné par Jean dans le château de Rouen, 552. Sa mort, *id.*
Arthur, fils aîné de Henri VII, épouse Catherine d'Aragon, iii, 45. Il réside avec elle au château de Ludlow, 46. Sa mort, *idem.*
Articles (livre d') compilé par Henri VIII, iii, 281.
Articles (statut des six articles) touchant l'Eucharistie, iii, 299. Terreur causée par ce statut et alarme de Cranmer, 443.
Articles de l'Eglise d'Angleterre dressés par Cranmer, iii, 446. Les trente-neuf articles souscrits par la convocation, iv, 59, 773.
Artois (Robert d'), son histoire, ii, 159. Mis hors la loi par Philippe IV, *id.* Se rend en Angleterre et conseille à Edouard III de faire valoir ses prétentions à la couronne de France, 160. Il retourne avec Jeanne de Montfort, 172.
Arundel (Thomas), archevêque de Canterbury, accusé de haute trahison sous le règne de Richard II, ii, 338. Condamné et banni à perpétuité, 339.
Arundel (comte d'), vote en faveur de la réforme pour plaire à Elisabeth, dont il brigue la main, iv, 47. Tombe en disgrâce auprès d'elle et est mis aux arrêts chez lui par ordre du conseil, *note, id.*
Arundel (Philip Howard, comte d'), son histoire, iv, 262. Il est arrêté au moment où il tentait de quitter le royaume et mis à la Tour, 263. Condamné à l'amende par la chambre étoilée et détenu à perpétuité, 265. Jugé de nouveau plusieurs années après comme coupable de haute trahison, 351. Burleigh et Hatton persuadent à Elisabeth de l'épargner, 352. Il meurt de sa mort naturelle dans la onzième année de son emprisonnement, *id.* Inimitié d'Elisabeth contre sa veuve, *id.* Son discours au lieutenant de la Tour et ses funérailles, *id.*
Ashburnham, employé par Charles Ier à traiter avec les indépendants, v, 147.
Assises d'armes établies par Henri II, i, 500.
Aston (sir Arthur), gouverneur de Drogheda, assiégé par Cromwell, v, 244.
Astrologues (prédiction des), sous le règne de Henri II, i, 507, *note.*
Athelstan, roi de Kent, i, 113. Capture neuf vaisseaux danois, 114.
Athelstan, petit-fils d'Alfred, et premier roi d'Angleterre, succède à Edouard son père, i, 150. Complot formé contre lui par l'etheling Alfred, 151. Il prend possession de la Northumbrie, *id.* Soumet les Bretons, 152. Mort de son frère Edwin, *id.* Constantin, roi d'Ecosse, fait sa soumission, 153. Invasion d'Anlaff, *id.* Il remporte une victoire importante sur lui et ses alliés à Brunanburgh, 154. Laquelle affermit sa puissance, 155. Il protége Haco, prince de Norwége, *id.* Alain de Bretagne, 156; et Louis de France, *id.* Ses sœurs, 157. Son caractère, 158. Ses charités, *id.* Ses lois, *id.*
Attorney-général, procureur général, a la permission de siéger aux communes, vi, 30, *note.*
Augsbourg (ligue d') contre la France, à l'instigation du prince d'Orange, vi, 423.
Augustin (saint), introduit le christianisme parmi les Saxons, i, 59. Il est fait évêque de Canterbury, 60. Sa conférence avec les prélats bretons, 61.
Autriche (Charles d'), fils de l'empereur Ferdinand, succède à son cousin Philippe II, comme prétendant à la main d'Elisabeth, iv, 45. Il fait une offre de mariage à Marie d'Ecosse, *id.* Il renouvelle ses ouvertures à Elisabeth, 67. Il consent à se contenter de la pratique secrète de sa religion, 81. Il apprend qu'il faut y renoncer entièrement, sur quoi il abandonne ce mariage, et épouse la fille du duc de Bavière, 82.
Autriche (Juan d'), fils naturel de l'empereur Charles V, fait gouverneur des Pays-Bas, iv, 200. Forme le

dessein d'épouser Marie d'Ecosse et de disputer la couronne d'Angleterre, 201.
Ayscue, amiral, revient après avoir réduit les Barbades, v, 317. Il évite Van Tromp, 318. Il est destitué, *id.* Envoyé au secours du roi de Suède, 444.

B

Babington de Dethick entre dans une conspiration contre Elisabeth avec Ballard, et concerte la délivrance de Marie d'Ecosse, iv, 279. Lors de l'arrestation de Ballard, il cherche un refuge auprès de Walsingham, 285. Arrêté et exécuté avec ses complices, 288. Ses terres données à sir Walter Raleigh, *id.*, *note*. Sa lettre à Pooley, 789.
Bacon (sir Francis, lord), aspire à la chancellerie à l'exclusion de Coke, iv, 552. Il obtient les sceaux avec le titre de lord Keeper à la mort de Brackley, 554. Il encourage lady Hatton femme de Coke, à s'opposer au mariage de leur fille avec sir J. Villiers, 584. Tombe en disgrâce, 585. Accusé de corruption, 603. Mis à l'amende, meurt cinq ans après, 605.
Baudoin, comte de Flandre, donne asile et assistance à Guillaume, fils de Robert de Normandie, i, 367.
Baliol (John), sa généalogie, ii, 17. Sa concurrence avec Bruce pour la couronne d'Ecosse, *id.* Déclaré roi, 23. Fait hommage à Edouard, *id.* Conséquences de sa soumission, 24. Accusé de désobéissance à Edouard, 26. Consent à faire la guerre à l'Angleterre, et fait alliance avec la France, 31. Défaite des Ecossais à Dunbar, 32. Baliol abdique, 33. Il est emprisonné dans la Tour, puis relâché, 34. Sa mort, *id.*
Baliol (Edward), fils de John, son histoire, ii. Sa négociation avec Edouard III avant son expulsion, 153. Il recouvre la couronne après la bataille de Halidon-Hill, 156. Ses diverses alternatives de fortune, *id.*
Ball (John), prédicateur séditieux sous le règne de Richard II, soulève la populace, ii, 284.
Ballard, prêtre catholique, vient en Angleterre pour engager les catholiques à prendre la défense de Marie d'Ecosse, iv, 278. Ses desseins trahis par son compagnon Maude qui le dénonce à Walsingham, *id.* Il est pris, 285. Exécuté, 288.
Balmerino (lord), son jugement, iv, 735. Charles Ier lui pardonne à regret, *id.*
Bannockburn (bataille de), ii, 97.
Bantry (bataille de), perdue par les Anglais, vi, 518.
Banquiers, leur manière d'avancer de l'argent au gouvernement, vi, 5.
Barbes, origine de cette mode sous François Ier, iii, 95.
Bardes, i, 14.
Barillon, ambassadeur de France; Louis XIV lui ordonne de négocier un traité secret avec Charles II, vi, 83. Il stipule la prorogation du parlement et la réduction de l'armée, 99. Ses conférences avec Montague, 136. Il emploie Powle pour presser la mise en accusation de Danby, 145. Il excite la mésintelligence entre Jacques II et le prince d'Orange, 391.
Barlow, Lucy, voyez *Walters*.
Barnes, docteur, défend dans la chaire la doctrine de Luther de la justification par la foi, iii, 307. Est arrêté, iii, *id.* Exécuté, *id.*
Baronnets, créés par Jacques Ier, iv, 575.
Baronnie (montant d'une), i, 312, *note*.
Barton, Eliz, (la sainte fille de Kent), accusée de conspiration, iii, 226. Son exécution, *id.*
Bastwick (docteur), condamné à l'amende et emprisonné pour un traité contre l'épiscopat, iv, 717. Mis au pilori ainsi que Prynne, *id.* Il est emprisonné dans l'île de Scilly, 719. Son arrêt, celui de Prynne et de Barton cassés par les communes, *id.*
Bataille de Brunanburgh, i, 154. Scearstan, entre Edmund et Canut, 194. Ashdown, *id. note*. Stamford-Bridge, entre Harold et le roi de Norwège, 233. Hastings, entre Harold et Guillaume de Normandie, 238. Brenneville, Henri Ier et Louis, 363. Bataille de l'Etendard, David Ier d'Ecosse et Etienne, 401. Lincoln, Etienne et Robert de Gloucester (Etienne fait prisonnier), 408. Bouvines, Jean battu par Philippe-Auguste, 577. Lincoln, Louis défait et repoussé dans ses prétentions à la couronne d'Angleterre, 605. Taillebourg, Henri III et Louis IX, 622. Saintes, les mêmes, 623. Lewes, Henri III fait prisonnier par le comte de Leicester, 652. Evesham, 660. Le pr. Edouard

défait et tue Leicester, *id.* Edouard V bat les Ecossais à Dunbar et fait Baliol prisonnier, ii, 32. Falkirk, Edouard V met Wallace en déroute, 40. Bannockburn, Edouard II battu par Robert Bruce, 98. Halidon-Hill, le régent d'Ecosse, sir A. Douglas, battu par Edouard III, 156. Créci, victoire d'Edouard sur Philippe IV de France, 180. Nevil'scross, David II d'Ecosse fait prisonnier, 182. Navarette, Pierre le Cruel et le Prince Noir battent don Henrique de Transtamare; Homildon-Hill, 215, le comte Douglas battu par les Percies, 380. Shrewsbury, Douglas et Hotspur battus par Henri IV, 384. Azincourt, victoire signalée de Henri V sur les Français, 432. Beaujé, défaite des Anglais sous les ordres du duc de Clarence, 419. Crevant, les Anglais, sous les ordres du comte de Salisbury, battent les Français et les Ecossais, 462. Verneuil, le duc de Bedford, régent, bat le duc d'Alençon, 463. Rouvray, sir John Falstaff met en déroute le comte de Claremont, 475. Seven-oaks (les sept-chênes), victoire de Cade sur les royalistes, 526. Saint-Alban's, Henri VI fait prisonnier par Richard, duc d'York, 536. Bloreheath, le comte de Salisbury bat les partisans des Lancaster, 541. Wakefield, les partisans d'York battus par les Lancastriens, 549. Le duc d'York est tué, *id.* Mortimer'scross, les Lancastriens battus par les Yorkistes, sous Edouard, duc d'York, 550. Saint-Alban's, *id.* Le comte de Warwick et les Yorkistes mis en fuite, *id.* Towton, victoire décisive obtenue par les Yorkistes sur les Lancastriens, 553. Hedgley-Moor et Hexham, défaite des Lancastriens, 561. Edgecote, le parti de Lancaster défait Edouard IV, 572. Barnet, Edouard IV défait Warwick qui est tué, 584. Tewkesbury, Edouard fait prisonnière la reine Marguerite et tue son fils, 589. Bosworth, Richard III est tué, 632. Stoke, Henri VII défait le comte de Lincoln et le prétendu comte de Warwick, iii, 15. Dixmude, les Anglais battent les Flamands, 22. Bataille des Eperons, Henri VIII met les Français en fuite, 70. Flodden, Jacques IV d'Ecosse battu par le comte de Surrey et tué, 76. Edgehill, entre Charles Ier et Essex, iv, 64. Newbury, les mêmes, 77. Nantwich, 92. Marston-Moor, les royalistes, sous les ordres du comte Rupert, battus, 96. Naseby, Charles battu par Cromwell, 128. Kilsyth, victoire de Montrose sur les covenantaires, 131. Rathmines (Jones), il bat les royalistes d'Irlande, v, 244. Dunbar, victoire de Cromwell sur Leslie, 260. Worcester, Charles II et les royalistes mis en déroute par Cromwell, 271. Saint-Denis en Flandre, entre les alliés et les Français, vi, 103. Sedgemoor, défaite et ruine du duc de Monmouth, 328.

Bâlardise, discussion entre les cours ecclésiastiques et civiles à ce sujet, sous le règne de Henri III, i, 678. Décidée contre le clergé, *id.*

Battle (abbaye de), fondée par Guillaume le Conquérant, i, 283, *note.*

Bayonne (conférences de), iv, 157, *note.*

Beachy (bataille de), perdue par les Anglais, vi, 518.

Beaton (David), fait cardinal, iii, 330. Publie le testament de Jacques V, qui confère la régence à lui et à trois autres, 335. Le testament méconnu, et le comte d'Arran nommé gouverneur, *id.* Il est emprisonné, 336. Recouvre sa liberté, *id.* Se réconcilie avec Arran, 337. Condamné à mort George Wishart, prédicateur, 380. Est assassiné, *id.*

Beaufort, Henry, fils de Jean de Gand et evêq. de Winchester, ii, 170. Querelles avec son neveu Humphrey, duc de Gloucester, *id.* Il est fait cardinal, 502. Se met à la tête d'une croisade contre les hussites, 503. Il mène ses troupes contre les Français, 504. Acquiert de la popularité par cette conduite, 505. Accusation portée contre lui par Gloucester, 506. Sa mort, 515.

Becket (Thomas), recommandé par Théobald, archevêque de Canterbury, à Henri II, comme ministre, i, 427. Son origine et son histoire, *id.* Son agrandissement, 428. Son ambassade en France, 429. Ses exploits militaires, *id.* Il succède à Théobald comme archevêque de Canterbury, 432. Il réforme sa conduite, 433. Perd la faveur du roi, 434. Consent aux constitutions de Clarendon, 443. Se repent de l'avoir fait, 445. Est poursuivi devant le conseil de Northampton, *id.* Condamné à voir confisquer ses biens, 446. Traité insolemment à la cour par les évêques, 448. S'enfuit en France, *id.* Ses amis proscrits par Henri, 451. Il se retire à Sens, 452. Il excommunie ses ennemis, *id.* A une entrevue de réconciliation avec

Henri, 456. Revient en Angleterre, 458. Insulté par ses ennemis, 459. Excommunié Ranulf et Robert de Broc, *id.* Refuse de retirer son excommunication, *id.* Son assassinat, 460. Formellement dépouillé des honneurs de la sainteté par Henri VIII, iii, 285.
Bede, historien, i, 78.
Bedford (duc de), frère de Henri V, défait l'escadre française et délivre Harfleur bloquée par Armagnac, ii, 423. La régence de France lui est conférée, 450. Son caractère, *id.* Il épouse une sœur du duc de Bourgogne, 462. Epouse Jacquette de Luxembourg, 489. Sa querelle avec le duc de Bourgogne, *id.* Sa mort, 491.
Bedford, Jacquette (duch. de), sa fille lady Elisabeth, mariée à Edouard IV, ii, 563. Bruits de sorcellerie accrédités contre elle, *note*, 570.
Bedford (créé duc de), George Nevil, fils du comte de Northumberland, avant son mariage projeté avec la fille aînée d'Edouard IV, ii, 574.
Bedingfield (sir Henry), gardien de la princesse Elisabeth, iii, 512. Justifié, 511, *note*.
Bedloe (W.), compère d'Oates, arrêté à sa propre requête, vi, 125. Ses dépositions relatives au complot papiste et à la mort de sir E. Godfrey, *id.* Il assure que l'on a l'intention de rétablir le catholicisme, 127. Il accuse Prance d'être l'un des assassins de Godfrey, 134. Il obtient une récompense de 500 livres, *note*, 148. dénonce Reading, 149. Ses dépositions au lit de mort, 195.
Belasyse (lord), lui et quatre autres pairs catholiques envoyés à la Tour, vi, 119.
Belesme (Robert de), comte de Shrewsbury; voyez *Shrewsbury*.
Belle-Isle (bataille de), vi, 573.
Bengale; commencements de la domination anglaise dans ce pays, vi, 572. Il est entièrement conquis, 589.
Bennet (sir Henry); voyez *Arlington*.
Bennet (sir John), juge de la cour de prérogative de Canterbury, mis en accusation et à l'amende, mais gracié par Jacques Ier, iv, 606.
Berengère, fille du roi de Navarre, conduite à Naples par Eléonore, mère de Richard Ier, i, 520. Elle l'épouse à Limassol, 521.
Berkeley (sir J.), aide Charles à s'échapper de Hampton-Court, v, 183. Le duc d'York reçoit l'ordre de son frère Charles II de le renvoyer, 392. Il retourne avec le duc à Bruges, *id.* Inimitié entre lui et Clarendon, *idem*, et diverses causes qui lui sont assignées, *note*, *id.*
Bernicie, royaume fondé par Ida, i, 53. Unie à Deiraa, voyez *Northumbrie*. Divisée par Halfdene entre ses partisans, 127.
Bestiaux (prix des), sous le règne d'Edouard VI, iii, 411, *note*.
Bible (traduction de la) par Tyndal, iii, 285; par Matthewe, 286.
Biddle (John), père des Unitaires anglais, v, *note*, 369.
Bill des droits, vi, 514.
Bishop, capitaine; système d'espionnage créé par lui, v, 287.
Blackwall, archiprêtre, prête le serment d'allégeance à Jacques Ier, iv, 515. Meurt en prison, 516.
Blake, amiral, se rend dans le Tage pour attaquer l'escadre du prince Rupert, v, 310. Prend deux vaisseaux à Van Tromp, 315. Est battu par lui, 318. Remporte une victoire sur lui, *id.* Puis une seconde, *id.* Prend une flottille française, brûle une flottille algérienne, 377. Prend une escadre espagnole, à Santa-Cruz, 415. Meurt en entrant dans le port de Plymouth, 416. Enterré dans la chapelle de Henri VIII, *id.* Son corps, déterré plus tard par ordre de Charles, 498, *note*.
Bled (prix du) en 1258, i, 639, *note*.
Bienheim (bataille de), vi, 529.
Blount (sir Thomas), partisan de Richard II; détails sur son exécution, ii, *note*, 368.
Blount (sir Charles), fils de lord Mountjoy, est distingué par Elisabeth, et excité par la jalousie d'Essex, avec qui il se bat en duel, iv, 365.
Blood, colonel, essaye de voler la couronne, v, 624. Non-seulement Charles II lui pardonne, mais encore il lui fait présent d'un bien en Irlande, *idem*.
Blunt (affaire de), vi, 548.
Boadicée, se révolte contre les Romains, i, 20. Battue par Suétone, *id.* Sa mort, 21.
Bocher (Jeanne), prédicateur ambulant, exécutée pour hérésie, sous le règne d'Edouard VI, iii, 432.
Bockland et Folcland, i, 687.
Bohême (Jean, roi de), tué à la bataille de Crécy, ii, 181. Sa devise prise par le prince de Galles, *id.*
Boleyn (Anne de), son histoire, iii, 146. Revient de France en Angleterre en 1522, *id.* Des offres de mariage lui sont faites par Percy, fils du

comte de Northumberland, 147. Son père, fait vicomte Rochfort, *id.* Passion de Henri pour elle, *id.* Il se décide à l'épouser, 158. Elle a un établissement à la cour, 177. Elle seconde les efforts des ennemis de Wolsey pour le faire disgracier, 182. Bref de Clément contre sa cohabitation avec le roi, 208. Elle accompagne Henri en France, 209. Elle l'épouse secrètement, 211. Est couronnée, *id.* Elle accouche de la princesse Elisabeth, 212. Sa conduite indécente à la mort de Catherine, 252. Sa jalousie pour Jeanne Seymour, *id.* Emprisonnée sur le soupçon d'une intrigue avec sir Henry Norris, 253. Sa conduite extraordinaire en prison, *id.* Son jugement, 257. Divorce prononcé par Cranmer, 259. Elle est décapitée, 262. Cruauté de Henri à son égard, *id.*

Boleyn (Mary), sœur aînée d'Anne de Boleyn, maîtresse de Henri VIII, iii, 264. Mariée à William Carey de la chambre privée, *id.*, *note*.

Bolinbroke (Roger), chapelain de Humphrey, duc de Gloucester, accusé de sorcellerie et exécuté, ii, 150.

Bolingbroke (Saint-Jean, vicomte), ministre sous la reine Anne, vi, 534. Destitué, 538. Accusé de trahison, s'enfuit en France, 539.

Bolron, Robert, agent de sir T. Gascoign, accuse lui et d'autres de conspiration contre Charles II, vi, 189. Il publie le «Serment sanglant des papistes», *note*, 190.

Boniface VIII s'efforce de protéger les Ecossais contre Edouard Ier, sous prétexte que le royaume appartient au siége papal, ii, 41.

Bonner, évêque de Londres, reçoit l'ordre de prêcher selon le nouveau service, iii, 421. Destitué par Cranmer et emprisonné, 422. Il est député par Gardiner pour diriger les poursuites contre les hérétiques, 533. Réprimandé pour manque de zèle, 534. Emprisonné, il conteste les titres des nouveaux évêques, 538.

Booth (sir George), se met à la tête et dirige dans le Cheshire un soulèvement contre le parlement, v, 514. Jugement de son fils, lord Delamere, vi, 347.

Boscawen, amiral, conduit une flotte dans le Canada, vi, 565.

Boston (les habitants de) commencent l'insurrection américaine, 593. Leur port interdit, *id.* La ville délivrée par Washington, 596.

Bothwell (comte de), amiral héréditaire d'Ecosse; son histoire antérieure, iv, 91, *note*. En faveur auprès de Marie d'Ecosse (Marie Stuart), et fait un de ses ministres, 91. Murray et lui obtiennent d'elle le pardon de Maitland, *id.* Il est soupçonné d'une intimité criminelle avec la reine, *note*, 93. Il se joint à Murray et à la la conspiration de Maitland contre Darnley, 94. Ils s'engagent à l'assassiner, 95. Ils obtiennent de Morton le même engagement et la permission pour lui de revenir de l'exil, *id.* Bothwell est accusé du meurtre de Darnley, 99. Jugé et acquitté; le parlement signe la déclaration de son innocence, 100. Il se saisit de la personne de la reine, et la conduit à Dunbar, 104. Marie consent à l'épouser, *id.* Il divorce dans ce but, 105. Il est créé duc d'Orkney, et l'épouse à Holyrood-House, 106. Morton et d'autres nobles se liguent contre lui et projettent de se saisir de lui et de la reine, 107. On lui permet de se retirer, et Marie retourne à Edimbourg, 108. Il notifie de Danemarck son consentement au divorce, 138. Il meurt en Danemarck, *note*, 239.

Botteler (dame Eleanor), ii, 616.

Bourgogne (Jean Sans-Peur, duc de), délivre Isabelle, femme de Charles VI à Tours, ii, 437. Entre en triomphe à Paris avec elle, après le massacre des Armagnacs, 441.

Bourgogne (Marguerite, duchesse de), donne à son neveu, le comte de Lincoln, des secours pour Lambert Simnell, le prétendu comte de Warwick, iii, 13. Elle reconnaît les prétentions de Perkin Warbeck, 29.

Bourgs-pourris, vi, 514, 686.

Bovines (bataille de), entre Jean et Philippe-Auguste. Jean défait, i, 578.

Boyne (bataille de la), vi, 518.

Braddock, battu et tué dans le Canada, vi, 565.

Bradshaw (John), choisi président pour le procès de Charles Ier, v, 214. Détails sur lui, *note*, *id.* Prend une part active au nouveau gouvernement, 227. Proteste contre l'expulsion du parlement par Cromwell, 327. Proposé comme président en concurrence avec Lenthal, 365. Devient un des chefs de l'opposition, 327. Son corps est déterré et pendu à Tyburn, 498.

Brandon (sir Charles), créé duc de Suffolk. Voyez *Suffolk*.

Brandon (lord), jugé comme complice de Monmouth; mais gracié par l'influence de sa belle-sœur, une des

maîtresse de Jacques, vi, 346. Avait déjà été gracié pour meurtre, *id.*
Breda, déclaration de Charles II, datée de cette ville avant son rappel, v, 498.
Brême, achetée par Georges Ier, vi, 511.
Bretagne, acquise à Henri II, par le mariage de son fils Geoffroy à l'héritière de Conan, comte de Richmond, i, 451.
Bretagne (Anne de), Maximilien, roi des Romains, et d'autres prétendants recherchent sa main, iii, 24. Secourue par Henri VII contre Charles VIII, *id.* Mariée par procuration à Maximilien, *id.*; mais est ensuite forcée d'épouser le roi de France, 25.
Bretwalda, signification du titre, i, 57. Ælla, premier Bretwalda, *idem.* Ceawlin le second, 58. Ethelbert le troisième, *id.* Redwald le quatrième, 63. Edwin le cinquième, 65. Oswald le sixième, 69. Oswio le septième, 72. Egbert le huitième, 110.
Bridgeman (sir Orlando), premier président des plaids-communs, remplace Clarendon comme chancelier, v, 599. Le grand sceau lui est enlevé et donné à Shaftesbury, vi, 16.
Brihuega (bataille de), vi, 530.
Brithric, roi de Wessex, empoisonné par sa femme Eadburga, i, 109.
Bristol, Digby (comte de), envoyé auprès de Philippe IV, pour négocier le mariage entre l'infante, sa sœur, et le prince Charles, fils de Jacques Ier, iv, 617. Il envoie un messager pour empêcher le voyage du prince en Espagne, 620. Jalousie de Buckingham contre lui, 624. Bristol est rappelé en Angleterre, où il est retenu prisonnier dans sa propre maison, 628. Il est accusé de trahison, 661. Envoyé à la Tour, 678.
Bristol (comte de), reproche ouvertement à Charles II son indolence, v, 593. Accuse Clarendon, *id.* Soutient l'acte du test, quoique catholique, vi, 24. Obtient une pension pour lui et sa femme, avec exemption du test, *id.*
Bretons, leur origine, i, 5. Tribus et districts différents, 6. Mœurs, 7. Civilisation supérieure des Bretons du sud, *id.* Cause de cette différence, *id.* Commerce en étain, en plomb et en peaux, 8. Autres exportations, 10. Coutume de se teindre et tatouer le corps, *id.* Religion, *id.* Druides et leurs sacrifices, 12. Leurs doctrines, *id.*, voyez *Druides*. Gouvernement des Bretons, 15. Leur caractère, selon d'anciens auteurs, *id.* Droits levés par Auguste, *id.* Autorité prétendue de Caligula sur la Bretagne, 16. Invasion de l'île par Claude, *id.* Caractacus combat Aulius Plautius, général romain, 17. Rébellion de Boadicée, 20. Sa défaite et sa mort, 21. Coutumes romaines introduites par Agricola, 23. Le gouvernement romain établi, 24. Colonies et cités romaines, 27. Introduction du christianisme et persécution au commencement du quatrième siècle, 35. Vortigern appelle les Saxons, 45. Disputes théologiques, *id.* Fictions bretonnes relatives à l'établissement des Saxons, 50. Les Deïres, 54. Les Bretons se retirent dans les montagnes, *id.* Chefs bretons, Natanleod, Urien, Arthur, etc., 55. Controverse d'Augustin avec les prélats bretons, 60.
Bruce (Robert), ses prétentions à la couronne d'Ecosse, ii, 22. Ses prétentions rejetées par Edouard Ier, en faveur de celles de Baliol, 23.
Bruce (Robert), petit-fils du précédent, assassine John Comyn de Badenoch, neveu de Baliol, ii, 78. Motifs assignés à cet acte par les historiens écossais, *id.* Il prend le titre de roi, mais il est réduit à la condition de proscrit, 80. Il s'enfuit dans l'île de Rathlin, *id.* Sa femme est emprisonnée, *id.* Ses frères, Thomas et Alexandre, sont exécutés, *id.* Il prend Perth, 96. Bat Edouard II à Bannockburn, 98. Obtient la délivrance de sa femme et de sa sœur, en échange du comte de Hereford, 99. Edouard lui refuse le titre de roi, *id.* Il règle la succession, *id.* Il se rend en Irlande et rejoint son frère Edouard, 104. Revient, 105. Refuse de reconnaître la trêve avec l'Angleterre, proclamée par le pape, 111. Il envoie des forces contre Isabelle à York, 112. Il conclut la trêve, 113.
Bruce (Edouard), débarque en Irlande, où il est rejoint par les O'Neil, ii, 104. Il est couronné, *id.* Il est rejoint par son frère, *id.* Périt dans la bataille contre John, lord Birmingham, 107.
Brunanburgh, célèbre victoire remportée par Athelstan, i, 154.
Buckhurst (lord), envoyé pour calmer le mécontentement des Belges contre Leicester, iv, 332. Il est emprisonné dans sa propre maison, pour avoir porté des accusations contre le comte à son retour, *id.*
Buckingham (duc de), appuie les prétentions de Gloucester à la couronne, ii, 614. Se ligue contre Richard III en faveur du duc de Rich-

mond, 622. Sa généalogie, *id.* Il commence les hostilités contre Richard, 623. Il s'évade déguisé, est pris et exécuté, 624.
Buckingham (Stafford, duc de), offense Wolsey, iii, 98. Egaré par les prédictions de Hopkins, *id.* Arrêté et jugé, 99. Exécuté, 100.
Buckingham (George Villiers, duc de), fils de sir Edward Villiers, histoire de son élévation, iv, 545. Il devient le rival de Somerset, *id.* Sa puissance 584. Il accompagne le prince Charles en Espagne, dans sa visite à l'infante, 619. Est fait duc, 621. Ses ennemis à l'intérieur profitent de son absence, 624. Il se querelle avec le ministre espagnol Olivarez, et dégoûte les Espagnols par sa conduite, *id.* Il se décide à rompre le mariage du prince, 625. Il fait rappeler Bristol, l'ambassadeur d'Angleterre, 627. Il devient populaire à son retour, à cause de son opposition au mariage, et se coalise avec le parti du pays, 630. Il rend compte au parlement de tous les faits relatifs aux affaires d'Espagne, 631. Accusé auprès de Jacques d'avoir formé un complot contre lui, 637. Il recouvre la faveur du roi, 639. Il conclut une ligue entre l'Angleterre et les Provinces-Unies, *id.* Il conserve son influence sur Charles après la mort de son père, 648. Il est gouverné par son favori, le comte de Holland; il négocie un traité avec le Danemarck, 655. Richelieu lui interdit de visiter Paris, *id.* Les communes se décident à l'accuser, 657. Accusations portées contre lui, 556. Il est fait chancelier de Cambridge, 662. Sa défense, 663. Charles dissout le parlement pour prévenir la réplique des communes, 664. Passion de Buckingham pour Anne d'Autriche, 667. Il paraît devant la Rochelle, 672. Fait une descente dans l'île de Rhé, 674. Publie un manifeste pour justifier sa conduite, 675. Il perd ses troupes, 677. Le docteur Lamb, son médecin, massacré par la populace, 685. Il se prépare à prendre le commandement d'une armée pour secourir la Rochelle, 686. Il est assassiné par Felton, 687. Son caractère, *id.* Ses dettes payées par le roi, 688. Punition de son assassin, 689.
Buckingham (duc de), est banni de la cour par Charles II, et affecte le patriotisme, v, 581. Lord Ossory lui envoie un cartel, *note*, 583. Il est privé de ses places et reçoit l'ordre de se rendre au lieutenant de la Tour, 593. Il tue le comte de Shrewsbury en duel, 603. Est défié par Coventry, 606. Il montre son inimitié contre le duc d'York, *id.* Il ouvre une négociation avec la duchesse d'Orléans, 607. Il propose le duc de Monmouth comme compétiteur pour la succession, 613. Il suggère au roi le divorce, 614. Louis accorde une pension à lady Shrewsbury, maîtresse de Buckingham, vi, 1. Ses profusions et ses débauches, 3. Procédures contre lui et les autres ministres, 35. Il est renvoyé et se joint à Shaftesbury, 42.
Buenos-Ayres surpris par les Anglais, qui y sont battus, vi, 653.
Burdett (Francis), ses pamphlets démocratiques, vi, 662.
Burgh (Hubert de), le Justicier, défait la flotte française sous le règne de Henri III, i, 607. L'exercice de l'autorité royale lui est confié, 610. Il épouse une des princesses d'Ecosse, *id.* Il prend le château de Bedford à Fawkes, 611. Son influence et son pouvoir, 613. Il reçoit l'ordre de rendre compte de sa tutelle; *id.* Emprisonné, 614. Réintégré dans ses biens, *idem.*
Burgoyne (le général) capitule à Saratoges, vi, 602.
Burke, ses propositions contre les prérogatives de la couronne, vi, 607. Entre au ministère, 613. Son opposition à la révolution française, 621, 623.
Burhed, roi de Mercie, assisté par Ethelwulf contre les Gallois, i, 115. Aidé par Ethelred contre les Danois, *note*, *id.* Négocie avec les Danois, 116. Abandonne son royaume, 117. Meurt à Rome, *id.*
Burleigh (lord), (voyez *Cecil*), suggère à Elisabeth le mariage avec le duc d'Anjou, iv, 170. Soupçonné par elle d'être en correspondance secrète avec la reine d'Ecosse, 236. Il offre sa démission, sur le refus de la reine d'écouter les remontrances du conseil dans sa querelle avec Leicester, *id.* Il cède sa place à son fils Robert Cecil, 381. Sa mort et son caractère, 392.
Burley (sir Simon), favori de Richard II, emprisonné au bourgeois de Gravesend, ii, 320. Le roi sollicite son pardon du duc de Gloucester, *id.* Il est décapité, *id.*
Burnet, évêque, défend la polygamie ou le divorce dans l'affaire de Charles II, v, 614. Perd la faveur de

Charles par sa trahison envers Lauderdale, vi, *note*, 47. Sa discussion avec lord Russell, avant l'exécution de ce dernier, *note*, 264. Il revoit le discours écrit de Russell, 265. Il visite la Hollande et acquiert une grande influence sur le prince et la princesse d'Orange, 397, *note*. Déclaré fugitif pour avoir refusé de revenir quand il était cité à paraître pour répondre au sujet des libelles qu'on lui attribuait, *id*. Compose un mémoire censé présenté par les protestants anglais aux Etats, 431.

Burton (Henry), prêche contre les évêques, iv, 719. Emprisonné à Guernesey, *id*.

Bute (lord) entre au ministère, vi, 575. Premier ministre, 579. Donne sa démission, 582.

Byng (l'amiral) bat la flotte espagnole, vi, 544.

Byng (l'amiral) est battu devant Minorque, condamné à mort, fusillé, vi, 567.

C

Cabale, application de ce terme, v, 599, *note*. Membres du cabinet, ainsi appelés sous le règne de Charles II, vi, 2.

Cade (John), prend le nom de Mortimer et excite une insurrection dans le Kent, ii, 527. Défait les royalistes à Sevenoaks (aux Sept-Chênes), et tue sir Humphrey Stafford, 528. Entre à Londres, *id*. Les insurgés dispersés, *id*. Cade tué, *id*.

Cadix (expédition de Drake contre), iv, 329. Victoire des Anglais, 336. Expédition contre, en 1625, 654.

Cadvan, roi des Galles du nord, donne asile à Edwin, i, 63.

Cæadwalla, roi des Galles du nord, se joint à Penda contre la Northumbrie, i, 68. Défait Osric, et met Eanfrid à mort, 69. Battu par Oswald et tué, 70.

Cæadwalla, prince de Wessex, fuit Centwin, i, 102. Fait roi, *id*. Conquiert l'île de Wight, *id*. Met à mort le frère d'Oswald, gouverneur de l'île, *id*. Entre dans le Kent, et venge la mort de son frère Mollo, *id*. Va à Rome se faire baptiser par le pape, 104; meurt, *id*.

Cages, chambres dans les prisons, ainsi appelées, ii, 82.

Calais, assiégé par Edouard III, ii, 182. Se rend à lui, *id*. Repris sous le règne de Marie par le duc de Guise, iii, 569. Pris par les Espagnols sous le règne d'Elisabeth, iv, 376.

Calcutta, pris par le soubab du Bengale, vi, 569. Repris par Clive, 571.

Calder gagne la bataille du cap Finistère, vi, 649.

Calédonie, envahie par Agricola, i, 24. Incursions des indigènes contre les Romains, *id*.

Camalodunum, ville romaine, brûlée par les Bretons, i, 20.

Cambridge, Richard (comte de), conspire contre son cousin Henri V, ii, 422. Est exécuté, 423.

Cambridge (université de), sa dispute avec Jacques II sur l'ordre qu'il lui donne d'admettre un bénédictin, vi, 381.

Caméroniens, secte fanatique de covenantaires écossais, vi, 241. Ils excommunient Charles II, 242.

Campeggio (cardinal), envoyé par Clément VII en Angleterre pour conduire les affaires relatives au divorce de Henri VIII, iii, 167.

Camperduyn (bataille de), vi, 635.

Campian (Edouard), jésuite, se rend en Angleterre avec Persons, iv, 226. Sa lettre déclarative de l'objet de sa mission, 228. Est arrêté, 229. Interrogé devant Elisabeth, 231. Jugé, *id*. Exécuté, 232.

Canada, attaqué par les Anglais, vi, 565. Acquis par eux, 580.

Canons, description de ceux employés au commencement du quinzième siècle, ii, 475, *note*.

Canope (bataille de), vi, 643.

Canning entre au ministère, vi, 653. Donne sa démission, 662. Premier ministre, 680. Son caractère et sa politique, 681. Sa mort, 682.

Canterbury (siége de), fondé, i, 69. L'archevêque Théodore établit l'uniformité de discipline ecclésiastique, 79. La ville assiégée et détruite par les Danois, 186. L'archevêque Elphège mis à mort, *id*.

Canute, succède à son père Sweyn, i, 190. Quitte l'Angleterre, *id*. L'envahit de nouveau, *id*. Met le siége devant Londres, 193. Sa lutte avec Edmond Ironside, *id*. Traité de paix, 106. Succède à Edmond, i, 197. Envoie les enfants d'Edmond au roi de Norwége, *id*. Tue Edwy, frère d'Edmond, 198. Epouse Emma, veuve

d'Ethelred, *id.* Tue le traître Edric, *id.* Renvoie ses troupes danoises et établit des gardes, 199. Se concilie l'affection de ses sujets anglais, *id.* Ses lois, *id.* Il visite le Danemarck, 201. Il conquiert la Norwége, 202. Subjugue les Ecossais, fait un pèlerinage à Rome, 203. Sa lettre aux Anglais, *id.* Sa mort, 205. Harold-Harefoot lui succède, 206.

Capel (lord), commandant royaliste, son dessein de lever l'étendard royal en faveur de Charles Ier, échoue, v, 297. Exécuté après l'établissement de la république, 298.

Capitation, taxe, son taux en 1513, iii, 67, *note.*

Caractacus, sa résistance aux Romains, i, 17. Leur est livré, 18. Est délivré par Claudius, *id.*

Carausius, son usurpation en Bretagne, i, 33. Assassiné à York, par Allectus, qui lui succède, 34.

Careless (colonel), se cache avec Charles II dans le chêne royal, v, 276.

Carendolet, secrétaire de l'ambassade espagnole, a des entrevues secrètes avec Jacques Ier; il y insinue que Buckingham entretient de sinistres desseins contre lui, iv, 638.

Carew (sir Alexander), exécuté pour s'être engagé à livrer Plymouth à Charles Ier, v, 114, *note.*

Carey, docteur, mis à l'amende et en prison pour un pamphlet supposé avoir été écrit par Shaftesbury, vi, 83, *note.*

Carleton (sir Dudley), devient secrétaire d'état sous Charles Ier, iv, 695.

Carlisle (Thomas Merks), évêque de, défend Richard II dans la procédure parlementaire contre lui, ii, 368. Emprisonné, 369, *note.* Transporté à Céphalonie dans Samos, *id.* Gracié par Henri IV, et fait recteur de Toddenham, *id.*

Caroline de Brunswick; sa vie, son procès et sa mort, vi, 677-679.

Carthaginois, les îles d'Etain découvertes par les, i, 8.

Cartismandua livre Caractacus aux Romains, i, 18.

Carteret (lord) succède à Walpole, vi, 557.

Cartwright, chef des non-conformistes sous le règne d'Elisabeth, emprisonné, iv, 358.

Casimir, duc, conduit une armée d'Allemands au secours des huguenots, iv, 202.

Cassilis (comte de), membre de la députation du parlement d'Ecosse, auprès de Charles II, après l'exécution de son père, v, 235.

Cassitérides, ou îles d'Etain, découvertes, i, 9. Les mêmes que les îles Scilly, *id.*

Cast (combat de Saint-), vi, 571.

Castlebar (combat de), vi, 637.

Castlemaine, lady (mistress Palmer), devient maîtresse de Charles II, v, 532. Son mari fait comte de Castlemaine, 540. Charles la présente à la reine, qui se trouve mal 542. Son influence à la cour, *id.* Elle est faite duchesse de Cleveland, *id.*

Castlemaine (Roger Palmer, comte de), v, 540. Accusé par Oates, et envoyé à la Tour, vi, *note*, 119. Jugé et acquitté, 188. Envoyé par Jacques II en ambassade à Rome, 354. Rappelé, 387.

Castlereagh (lord) entre au ministère, vi, 653. Donne sa démission, 662. Rentre au ministère, 666. Son influence dans le traité de Chaumont, 669. Sa mort, 680.

Castro (Alphonse de), confesseur de Philippe II, condamne la persécution des hérétiques, iii, 533.

Catesby (Robert), son histoire, iv, 479. Trame le complot des poudres, découvre ses intentions à Winter, 480. Amène Guy Fawkes du continent, *id.* Engage Percy et Wright comme autres complices; ils commencent leurs opérations, 481. Catesby propose au père Garnet un cas de conscience pour satisfaire les scrupules de ses complices, 484. Il s'adjoint quatre autres complices, 487, et sir Everard Digby, 490, et Tresham, 491, Se charge de proclamer l'héritier présomptif, lors de l'exécution du complot, 492. Le révèle à Greenway, jésuite, 493. Pressé par Tresham d'avertir lord Mounteagle, 474. Poursuivi et tué avec Percy et les deux Wright, après l'arrestation de Fawkes, 499.

Cathari, secte de fanatiques sous le règne de Henri II, i, 502.

Catherine, fille de Charles VI de France, épouse Henri V, ii, 447. Epouse Owen Tudor, 499.

Catherine d'Aragon, mariée à Arthur, fils aîné de Henri VII, ii, 441. Arthur meurt, et elle est fiancée à son frère Henri, iii, 47. Elle ne veut pas se marier, *note*, 51. Elle l'épouse à son avénement, 58. Ses enfants, 145, 185. Commencement de la froideur de Henri pour elle, 145. Origine du divorce, 147. Son jugement devant les légats, 178. Elle reçoit l'ordre de

quitter Windsor, et se retire à Ampthill, *id.* Le divorce prononcé par Cranmer, 218. Sa mort, 251. Ses funérailles. *id.*
Catherine Howard (voyez *Howard*).
Catherine Parr (voyez *Parr*).
Catherine de Bragance, femme de Charles II; sa réception à Spithead, v, 540. Son émotion quand lady Castlemaine lui est présentée, 542. Essuie divers affronts, *idem.* Gagne l'estime du roi par sa douceur, 543. Douleur du roi quand elle est malade, *id.* Elle est accusée de trahison par Titus Oates, vi, 130.
Catholiques (actes du parlement contre les), sous le règne d'Élisabeth, iv, 165. Leur persécution, 222. Peines auxquelles ils sont soumis; nobles catholiques emprisonnés, *id.*, *note.* Collége catholique établi à Douai par Allen, 224. Mayne, prêtre catholique, exécuté, 225, et Trejean, son patron, privé de ses biens, *idem.* Autres exécutions, 226. Colléges et hôpitaux pour les catholiques anglais établis à Rome, 226, *note.* Arrivée de Persons et de Campian, 228. Proclamation contre les jésuites, *id.* Nouvelles dispositions pénales, *id.* Jugement de Campian et de douze autres prêtres, 231. Lui et deux autres exécutés, 232. Sept autres exécutés ensuite, *id.* Statuts de pénalité contre les catholiques et les ecclésiastiques, 259. Ils sont combattus par Parry, qui plus tard est emprisonné, *id.* Les catholiques pétitionnent vainement auprès d'Élisabeth, 260. Six ecclésiastiques exécutés, après la défaite de l'Armada espagnole, 263. Jugement et mort du comte d'Arundel, *id.* Souffrances des catholiques, 338. Peines contre les récusants, cruautés infligées aux classes pauvres des récusants, *id.* Visites domiciliaires et emprisonnements, *idem.* Perquisitions contre les prêtres, 798. Rigueur de la persécution contre les catholiques, 478. Pound condamné pour s'être plaint au conseil, *note*, *id.* Familles nombreuses réduites à la mendicité par les pénalités, *idem.* Menacés du chancelier, *id.* Deux nouveaux bills de pénalités adoptés après le complot des poudres, 485. Lois relatives aux récusants, mises en vigueur en Écosse, après le rétablissement de l'épiscopat, 562. Adresse des communes contre les progrès supposés du papisme; le parlement demande l'exécution des lois pénales, 576. Traitement des catholiques par Charles Ier, 704. Rigueurs adoucies à l'égard des récusants laïques. Tous les catholiques reçoivent l'ordre de quitter la cour, v, 3. Persécutés par le parlement pendant les guerres civiles, 4. Procès et exécution de catholiques en Irlande, 298. Officiers catholiques irlandais bannis, 299. Le clergé catholique reçoit l'ordre de quitter l'île, 302. Exécutions et souffrances des prêtres catholiques sous Charles et la république, 628. Pétition des catholiques anglais à Charles II, 511. Ils réclament le bénéfice de la déclaration de Breda, *id.* Ce projet frustré par les mesures contre les jésuites, 512. Protestation d'allégeance par les catholiques irlandais, *note*, 512. Violation des promesses que leur avait faites l'acte de colonisation, 513. Bill pour la conviction plus efficace des récusants, vi, 79. Il est rejeté par les communes, *id.*, et leur bill pour empêcher les progrès du papisme, rejeté par les lords, *id.* Complot des jésuites, forgé par Titus Oates, 106. Proclamation enjoignant à tous les catholiques de quitter Londres, 118. Les catholiques exclus du parlement par l'acte du test, 119. Informations contre les catholiques, *id.* Les cinq lords catholiques détenus à la Tour, accusés, 127. Bruit d'une autre tentative de mettre le feu à Londres, *id.* Cinq jésuites exécutés, 171. Jugement et acquittement de Wakeman, 173. Exécution de plusieurs prêtres, 174. Spectacle pour exciter contre le papisme, 180. Le duc d'York dénoncé comme récusant, 183. Complot de Dangerfield, ou du tonneau à farine, 188. Complot du Yorkshire, 196. Procès de sir T. Gascoign, etc., *id.* Exécution de M. Thwinge, *id.* Nombre de catholiques condamnés comme récusants, 283. Charles gracie plusieurs prêtres catholiques, 284. Projets de Jacques II en faveur des catholiques, 340. Chapelles ouvertes et communautés de moines établies à Londres, 360. Jacques réclame la tolérance pour les catholiques d'Écosse, 368. Déclaration de liberté de conscience, 380. Jacques recommande Alban Francis, moine bénédictin, pour un degré à Cambridge, ce qui lui attire une querelle avec l'université, 381. Émancipation des catholiques, vi, 633. Situation actuelle du catholicisme, 689.
Cavendish, Thomas. Son expéd. maritime contre les Espagnols, iv, 327.

Cavendish (lord); son caractère, vi, 44. Tumulte occasionné dans la chambre des communes, par son altercation avec sir J. Hanmer, 49. Fait membre du nouveau conseil, 152.
Cecil (sir William), secrétaire d'Edouard VI, impliqué dans la trahison de Northumberland contre Marie, iv, 2. Embrasse le culte catholique, *id.* Aide Elisabeth à former un cabinet secret, *id.* Favorise la rébellion des réformistes écossais, 16. Persuade à Elisabeth de les soutenir, 23, et de les appuyer avec une flotte et une armée, 30. Fomente des dissensions en France, 33. Conseille à Elisabeth de soutenir les huguenots, 55. Ses plans pour la ruine de Marie, 120. Engage Elisabeth à lui refuser une entrevue, 121. S'efforce d'opérer à sa ruine, 123. S'engage à ne pas s'opposer au mariage de Norfolk avec elle, 127. Charge l'ambassadeur Norris d'exciter les huguenots dans leur rébellion lors des nouveaux troubles éclatés en France, 157. Est fait lord Burleigh, 164 (voyez *Burleigh*).
Cecil (sir Robert), second fils du précédent, proposé par son père comme successeur du secrétaire Walsingham, iv, 389. Fait chancelier de Lancaster, *id.* Envoyé en ambassade auprès de Henri IV de France, 390. Convient de faciliter l'avénement de Jacques au trône, 440. Ses conseils à Jacques, 441. Est fait lord de Salisbury (voyez *Salisbury*).
Cecil (sir Edward), créé lord Wimbledon, et nommé au commandement de l'expédition contre Cadix, iv, 654.
Cecil William, lord Roos (voir *Roos*).
Célibat du clergé exigé par Henri VIII, en opposition à Cranmer, iii, 249.
Cellier, sage-femme catholique, accusée, avec lady Powis, par Dangerfield, de feindre un complot des presbytériens, vi, 187. Acquittée, *id.* Jugée de nouveau pour un libelle et condamnée à l'amende, *note*, *id.*
Cenulf, roi de Mercie, i, 96. Dépose Eadbert, roi de Kent, *id.* Rétablit les prérogatives du siége de Canterbury, 97. Sa querelle avec l'archevêque Wulfrid, *id.* Remplacé par son fils Kenelm, 98.
Ceolred, roi de Mercie, succède à Cœnred, i, 90.
Ceolwulf, roi de Northumbrie, i, 98.
Ceolwulf, roi de Wessex, i, 99.
Ceolwulf, dernier roi de Mercie, i, *id.*
Cœnred, roi de Mercie; son règne paisible, i, 89.
Cerdic, chef Saxon, arrive en Bretagne, i, 51. Fonde le royaume de Wessex, 52.
Chambre étoilée (star-chamber), iv, 415. Jugement sous le règne de Charles Ier, 649.
Chancelier, dignités et devoir de cette charge, du temps de Henri II, i, 428, *note*.
Chancellerie, lenteur des procédures de la cour de, v, 339.
Chancellor découvre le port d'Archangel, iii, 460. Envoyé par Marie au czar Jean Basilovitch, 578. Il périt dans un naufrage à son retour, *id.*
Chandelles employées par Alfred pour mesurer le temps, i, *note*, 138.
Chandernagor détruit par les Anglais, vi, 571.
Charlemagne, sa correspondance avec Offa, roi de Mercie, i, 93. Sa lettre à Ethelheard, archevêque de Canterbury, *note*, *id.* Reçoit Eadburga, veuve du roi de Wessex, 109. Son histoire par l'archevêque Turpin, 394. Enumération de ses sujets, 435, *note*.
Charles IV de France (le Bel) succède à son frère Philippe V, ii, 124. Envahit la Guyenne, *id.* Son artifice au sujet de la remise de la Guyenne à Edouard II, *id.* A la sollicitation du pape, il renvoie de Paris sa sœur Isabelle, 127.
Charles d'Anjou conquiert la Sicile, dont la couronne lui est offerte par Urbain IV, i, 633.
Charles V de France (le Sage), succède à son père, Jean, ii, 212. Consent à ce que don Enrique conduise les «Compagnies» contre Pierre le Cruel, 217. S'allie avec la Castille contre l'Angleterre, 218. Reconquiert sur elle plusieurs provinces, *id.* Annexe la Bretagne à son territoire, 279. Meurt et est remplacé par son fils, Charles VI, *id.*
Charles VI de France, sa fille Isabelle mariée à Richard II, ii, 333. Il la reçoit des mains de Henri IV, *id.* Assiégé dans Paris par les Armagnacs, Henri V demande la Normandie, 419. Hostilités commencées par Henri, 438. Massacre des Armagnacs à Paris, 440. La reine et le duc de Bourgogne exercent l'autorité royale, *id.* La princesse Catherine épouse Henri, 447. Mort de Charles, 461.
Charles VII succède à son père Charles VI, ii, 462. Ses partisans défaits, 463. Les Ecossais promettent de l'appuyer, *id.* Les Anglais assiégent Orléans, 474. Jeanne d'Arc, 476. Couronné à Reims, 483.

Charles VIII, fils de Louis XI, mis sous la tutelle de sa sœur, Anne de France, iii, 20. Refuse l'intervention de Henri IV entre lui et le duc de Bretagne, *id*. Gagne la bataille de Saint-Aubin, 21. Force Anne de Bretagne de l'épouser, quoique fiancé à Marguerite d'Autriche, 25. Échoue dans sa tentative pour conquérir l'Italie, 42. Louis XII lui succède, *id*.
Charles IX de France, fils de Henri II et de Catherine de Médicis, succède à son frère, François II, iv, 50. Il se justifie auprès d'Élisabeth du massacre de la Saint-Barthélemy, par le prétexte de la nécessité, 188.
Charles V, empereur, fils de Philippe d'Autriche; mariage proposé entre lui et Marie, sœur de Henri VIII, iii, 81. Succède à son grand-père, Ferdinand, roi d'Espagne, 93. Rivalité entre lui et François Ier, 94. Se porte comme candidat pour la dignité impériale, à la mort de Maximilien, élu empereur d'Allemagne, 95. Visite Henri VIII en Angleterre, 101. Ses sujets espagnols se révoltent, *id*. Guerre entre lui et François, 102. Léon X s'unit à lui, *id*. A une entrevue avec Wolsey à Bruges, pour arranger les différends entre lui et François, 103. Sa seconde visite à Henri, *id*. S'engage à épouser la princesse Marie, 104. Prend Fontarabie, 115. Les impériaux chassés de Marseille, 117. Origine de la dissension entre Charles et Henri VIII, *id*. Il gagne la bataille de Pavie et fait François prisonnier, 120. Fait la paix avec la France, 122. Délivre François par le traité de Madrid, 126. François manque de foi envers lui, 127. Son aversion personnelle pour Luther, 139. Réduit le pape à la nécessité de conclure un traité avec lui, 151. Les impériaux font le sac de Rome, *id*. S'oppose au divorce de Henri et sa tante Catherine, 152. Rend Civita-Vecchia, etc., à Clément, sans aucune condition, *id*. A une entrevue avec lui à Bologne, 193. Reçoit les ambassadeurs de Henri, et les renvoie au pape pour sa décision, quant au divorce, *id*. Presse le pape de faire justice à sa tante, 198. Conclut un traité avec Henri contre François, 340. Ils envahissent la France, *id*. Charles fait la paix avec François, 342. Envoie des ambassadeurs à Édouard VI pour qu'ils puissent consulter les intérêts de Marie, iii, 462. Son avis relativement à la punition de Northumberland, etc., 477. Propose à Marie son fils en mariage, 480. Lui donne son avis en matière de religion, 482. Abdique en faveur de son fils, 560. Empêche Pole de se rendre en Angleterre, comme légat du pape auprès de Marie, *id*.
Charles Ier, son voyage à Madrid, comme prince de Galles, iv, 619. Reçu avec de grands honneurs par Philippe IV, 620. Conditions de son mariage avec l'infante, 623 (voyez *Append*., vi, 505, 506). Artifice pour rompre le mariage, 626. Funeste influence de cette négociation sur la réputation de Charles, 627. Il sollicite la main de la princesse Henriette Marie, 641. Le mariage conclu, *id*. Charles succède à la couronne, 647. Son mariage, 648. État des partis à son avènement, 649. Puissance des puritains dans les communes, *id*. Déclin de la popularité du roi, 651. Le parlement pétitionne pour obtenir l'exécution des lois contre les catholiques, *id* Ils lui refusent une aide pécuniaire, 652. Parlement tenu à Oxford, par suite d'une mortalité, *id*. Expédition contre Cadix sous sir Edward Cecil, 654. Elle échoue, *id*. Traités avec le Danemarck et la Hollande, 655. Charles viole le traité fait lors de son mariage en faveur des catholiques, 656. Il tâche de rompre la force de l'opposition dans les communes, *id*. Son artifice pour écarter les membres les plus violents des communes, *id*. Plaintes des communes, *id*. Buckingham est accusé, 658. Charles dissout le parlement, pour l'empêcher de répondre à la défense du duc, 661. Expédient pour avoir de l'argent, 664. Le roi lève un emprunt forcé, 665. Punition des réfractaires, 666. Charles provoque une guerre contre la France, 667. Dissentiments entre lui et la reine, 668. Il licencie la maison de la reine, 670. Louis refuse de l'aider à rétablir le palatin, 671. Charles entre dans des intrigues avec les protestants français, 672. Buckingham envoyé contre La Rochelle et l'île de Rhé, 674. Révolte des protestants français, 675. Non succès de l'expédition de Buckingham, 676. Charles convoque un parlement afin d'avoir des subsides pour une autre expédition, 677. Met en liberté ceux qui ont résisté à l'emprunt forcé, 678. Les communes sollicitent son adhésion à la pétition des droits, 680. Il dissimule avec eux, *id*. Il fait droit à la pétition, 681. Elles lui

présentent des remontrances contre Buckingham, 682. Avantages obtenus par les patriotes, *id*. Exemples d'apostasie politique dans sir J. Saville et sir T. Wentworth, 684. Flotte envoyée au secours de La Rochelle, 685. Assassinat de Buckingham, 686. Perte de La Rochelle, 689. Dangers que l'on redoute du papisme et de l'arminianisme 690. Duplicité du roi à l'égard de la pétition des droits, 691. Tumulte dans les communes, occasionné par les invectives de sir J. Elliot contre le gouvernement, 692. Il est emprisonné ainsi que d'autres membres, 693. Le roi projette de gouverner sans parlement, 694. Paix avec la France, 697. Avec l'Espagne, *id*. Charles offre insidieusement de soutenir les protestants flamands dans leurs efforts pour reconquérir leur indépendance, 699. Nouvelles sources de revenus, 700. Affaires ecclésiastiques, 702. Défense aux prédicateurs d'aborder la controverse arminienne, *id*. Mise en vigueur des lois pénales contre les prêtres catholiques et les jésuites, 704. Charles visite Edimbourg et y est couronné par l'archevêque de Saint-Andrew, 707. Il tient un parlement qui combat la juridiction des évêques, *id*. Il reçoit des envoyés de Rome, 712. Procès de la chambre étoilée, *id*. Haine excitée par la cour de haute commission, 719. Empiétements sur les forêts, 721. Taxe pour la marine, 723. Déclarée légale par les juges, 724. Résistance de Hampden à l'impôt, 725. Actes en Irlande, 726. Wentworth fait lord député, 728. Tentative de réunion des églises irlandaise et anglaise, 729. Nouvelles colonies projetées en Irlande, 732. La faveur royale offerte à tous ceux qui rendront volontairement leurs terres, *id*. Mécontentements excités en Ecosse par le jugement de Balmérino, 733, et par l'établissement de la liturgie anglaise, 735. Etablissement des tables, 741. Charles échoue dans la tentative de les dissoudre, *id*. Hostilités commencées par l'Ecosse, 743. Charles marche sur Berwick, 750. Il y confère avec six des commissaires écossais et consent à l'abolition de l'épiscopat, 752. Son conseil l'engage à se préparer à la guerre, 753. Les Ecossais passent la Tyne, 764. Charles convoque un grand conseil de pairs à York, 765. Timidité et tiédeur des amis du roi, *id*. L'église « purgée » par les communes, v, 4. Rappel des sentences de la chambre étoilée, *id*. Accusation de Strafford et de Windebank, 5. *Id*. de Finch, 6. Concessions de Charles aux Ecossais dans les négociations relatives à la paix, 7. Les Ecossais intriguent avec le parti du pays, pour introduire le presbytérianisme, 8. Ils offensent le roi et le parlement par leurs mesures immodérées, 10. Procès de Strafford, 11. Son exécution, 23. Impopularité de la reine, et influence illégitime qu'elle est censée exercer sur Charles, 25. Elle veut se retirer en France, 26. Charles espère profiter des dissensions des deux chambres, 27. Il visite l'Ecosse, 29. Reçoit la nouvelle d'une révolte en Irlande, 34. Son origine, *id*. Ses intrigues secrètes pour mettre les Irlandais dans ses intérêts, 36. Revient à Londres, 39. Remontrance du parlement sur l'état du pays, 40. Mesures violentes contre les catholiques, 41. Ton arrogant pris par le parlement, *id*. Douze évêques arrêtés par le parlement, et six membres accusés par le roi, qui demande qu'on les lui livre, 42. Fâcheuses conséquences de cette démarche, 43. Le roi reçoit le conseil d'accorder les demandes du parlement, 44. Il se retire à York, 45. Soulèvement des Irlandais, *id*. Férocité de la guerre dans l'Ulster, 51. Charles échoue dans l'attaque de Hull, 53. Des troupes commencent à être levées par le parlement et par les royalistes, *id*. Tentative avortée de réconciliation, 55. Les hostilités commencent, 56. Caractère des royalistes, 57. Le roi obligé d'accepter les services des catholiques, 60. Caractère des parlementaires, 61. Etat des deux armées, 62. Portsmouth réduit par Waller, *id*. Essex s'avance sur Worcester, *id*. Bataille d'Edgehill, 64. Charles prend Banbury, 65. Il se retire à Oxford, 67. Essais infructueux de quelques comtés pour maintenir la paix, *id*. Conditions auxquelles Charles offre au parlement de licencier ses forces, 69. La reine revient de Hollande, 70. Reading pris par les parlementaires, *id*. Complot de Waller pour former un tiers-parti qui réunirait les deux autres, 71. Mesures pacifiques frustrées par les vœu et covenant solennels du parlement, *id*. Le roi nie hautement l'intention qu'on lui prête de rétablir le papisme, *note*, 72. Paix proposée par les lords, 75. Rejetée par les communes, *id*. Nouveaux préparatifs de

guerre, 76. Charles assiége Gloucestér, 77. Bataille de Newbury, *id.* Covenant solennel des Ecossais, 79. Ils se préparent à la guerre, 80. Le covenant adopté en Angleterre, 81. Charles cherche du secours en Irlande, 82. Apologie et remontrances des catholiques irlandais, 82. Charles demande en vain un emprunt et des auxiliaires à la France, 86. Mesures du parlement royal à Oxford, 87. Propositions de paix faites par le parlement, mais qui ne tendent qu'à exciter des différends, 89. Moyens de lever de l'argent, 90. Défaite des royalistes à Nantwich, 92. *Idem* à Marston-Moor, 95. Newcastle se rend aux Ecossais, 97. L'armée d'Essex capitule avec les royalistes, *id.* Jalousies des meneurs du parlement, *id.* L'armée parlementaire réorganisée, 100. Procès de Laud, 108. Dissensions des royalistes, 117. Négociations à Uxbridge entre les royalistes et les parlementaires, 119. Charles est embarrassé par les demandes des catholiques d'Irlande, 120. Il commande à Ormond de conclure la paix en Irlande, 121. Victoires remportées par Montrose, en Ecosse, en faveur de la cause royale, *id.* Insubordination parmi les royalistes, 123. «Clubmen,» 125. Charles défait à la bataille de Naseby par Cromwell, 128. Il se retire d'abord à Hereford, puis à Cardiff, 129. Reddition de plusieurs places aux forces parlementaires, 130. Le roi est exhorté par ses amis à accepter les conditions qui lui sont offertes; il se rend à Newark et gagne ensuite Oxford, 131. Entre dans Hereford, au départ des Ecossais, 132. Perd Bristol, qui est rendu par le prince Rupert, *id.* Le parti royaliste éteint en Ecosse, et les royalistes battus à Chester, 135. Digby, confident de Charles, battu à Sherburn, *id.* Charles se retire à Oxford, *id.* Intrigues avec les Irlandais par le moyen de Glamorgan, 137. Il espère profiter des disputes entre les parlementaires et les Ecossais, 140. Refuse les demandes de ces derniers qui cherchent à établir le presbytérianisme, 141. Propose au parlement une conférence personnelle, 145. Traite de nouveau avec les Ecossais, *id.* Convention faite par l'entremise de Montreuil, *id.* Il traite avec les indépendants, 147. Quitte Oxford, déguisé, avec Ashburnham et le docteur Hudson, et s'enfuit en Ecosse, 349. La guerre terminée par la soumission des royalistes, 150. Les Ecossais tentent de convertir le roi à la foi presbytérienne, 151. Sa controverse à Newcastle avec le ministre presbytérien Henderson, *id.* Les Ecossais acceptent les conditions du parlement, et conviennent de quitter l'Angleterre, 153. Dispute entre eux relative à la manière de disposer du roi, 154. Charles est livré par les Ecossais et conduit prisonnier à Holmby, 155. Il espère encore l'assistance de l'Irlande, 157. Il est désappointé par la capitulation d'Ormond, qui rend la capitale au parlement, 159. Ses occupations pendant sa captivité à Holmby, 163. Sa lettre au parlement, *id.* Disputes entre le parlement et l'armée, 167. Charles est enlevé par l'armée et conduit à Newmarket, 171. Fairfax lui conseille de retourner à Holmby, *id.*, *note*. Indulgence de l'armée à son égard, et son espoir de recouvrer son autorité, 173. Les presbytériens craignent une coalition entre le roi et les indépendants, et ces derniers sont chassés du parlement, 175. Charles refuse le plan d'organisation qui lui est offert par l'armée, 176. Il l'accepte, mais en différant d'écrire une lettre conciliante au général, il perd les bons effets de sa soumission, 178. Il est conduit à Hampton-Court, où il écoute les conseils des officiers, 180. Cependant il intrigue avec le parti opposé, 181. Il s'alarme des mesures des niveleurs, *id.* Il s'évade, 183. Mais il est fait prisonnier par le colonel Hammond dans l'île de Wight, 184. Il recommence ses intrigues et sollicite l'aide de Cromwell pour un traité personnel, 186. Ses craintes excitées par les commissaires écossais; il dresse un plan d'évasion, 188. Refuse de consentir aux bills qu'on demande comme conditions d'un traité personnel, *id.* Son évasion prévenue, *id.* Il est soumis à une surveillance plus rigoureuse, *id.* La nation commence à désirer le rétablissement de la royauté, 190. Les Ecossais prennent les armes pour le roi, 192. Les royalistes aussi, *id.* Leurs succès à Chepstow et à Carnarvon, 193. Pembroke assiégé par Cromwell, *id.* Les équipages de six vaisseaux de guerre se déclarent en faveur du roi, 195. Colchester assiégé par Fairfax, 196. Les presbytériens reprennent leur ascendant au parlement, *id.* Défaite des royalistes écossais sous Hamilton, 197. Et du comte

de Holland, 198. Reddition de Colchester, 199. Le prince de Galles paraît dans les Dunes avec une flotte de dix-neuf voiles ; mais il est forcé de retourner en Hollande, sans avoir pu en venir à un engagement avec la flotte parlementaire, 200 (voyez aussi l'*Appendice*, vi). Charles traite avec les commissaires du parlement à Newport, 201. Plan d'une nouvelle constitution présenté par les indépendants, 202. Les fanatiques et Ludlow proposent la mise en jugement du roi, 203. Cette mesure désapprouvée, mais non combattue par Fairfax, *id* Charles se rend enfin aux demandes du parlement, 204 Il est enlevé par l'armée, 206. Cromwell revient d'Ecosse, *id*. Les indépendants l'emportent et protestent contre le traité de Newport, 207. Résolution de procéder contre le roi, 209. Une haute cour de justice nommée, 210. Charles conduit de Hurt-Castle à Windsor, 213. Il attend encore sa délivrance des puissances étrangères, *id*. Indifférence de l'Espagne et de la France sur son sort, *id* Il est mis en jugement, 214 Est condamné, 216. Il se prépare à la mort, 217. Lettre du prince de Galles, offrant carte blanche pour la vie de son père, 219. Le roi est décapité, 221. Ses lettres à Innocent et au cardinal Spada en 1645 ; aux mêmes en 1647, 635 (voyez aussi l'*Appendice*, vi). Question de savoir s'il est l'auteur de l'*Ikon-Basilike*, 638, *note*.

Charles II, encore prince de Galles, vient dans les Dunes avec une flotte pour délivrer son père ; il est forcé de revenir sans avoir combattu, v, 200. Est proclamé roi à Edimbourg quelques jours après l'exécution de son père, 234. Les Ecossais lui envoient une députation en Hollande, 235. Individus qui y composent la cour, *id* Est embarrassé par les avis contradictoires de ses conseillers, 236. Il promet de prendre des mesures pour rétablir la tranquillité et l'union des deux royaumes, *id* Il arrive à Jersey en allant rejoindre les royalistes d'Irlande, 248. Il traite avec les commissaires écossais à Breda, *id*. Ses amis l'exhortent à consentir à leurs demandes ; mais il se flatte de l'espoir que les efforts des royalistes d'Ecosse le rétabliront sur le trône, 249. Il s'engage à prendre le covenant écossais, 254. Débarque en Ecosse, *id*. Cromwell marche sur Edimbourg, 257. Charles est obligé à une dévotion apparente, 258. Il est sommé de faire une déclaration expiatoire, *id*. Il refuse d'abord, puis consent, 259. Les Ecossais, sous les ordres de Leslie, battus à Dunbar, 260. Charles espère profiter de ce désastre et l'emporter sur le parti d'Argyle, 262. Il s'enfuit dans les hautes-terres, *idem*. Revient à Perth, *id*. Les fanatiques déclarent illégal le traité passé avec lui, 264. Il est couronné à Scone par Argyle, 265. Prend le commandement de l'armée, 268. Marche en Angleterre, *id*. Est proclamé à Worcester, 269. Contre-proclamation publiée par le parlement, *id*. Le comte de Derby battu par Lilburne, 270. Cromwell bat les royalistes à Worcester, *id*. Charles s'enfuit, 271. Ses aventures, 275. Se cache à Whiteladies, *id*. A Madeley, *id*. Dans le chêne royal, 277. Dans la maison de sir Whitgrave, récusant, à Moseley, *id*. Chez M. Norton, où il est reconnu par le sommelier, 279. Il se déguise en domestique, 280. S'enfuit en France, 282. Plan des royalistes en Angleterre, 284. Mécontentement causé en Ecosse par sa déclaration, 291. Influence pernicieuse de l'avis de ses conseillers à Breda, *note*, 292. Ses instructions à Cianricarde et à Castle-Haven, pour conduire leurs intrigues en Irlande, 293. Pensions accordées aux personnes qui ont favorisé son évasion d'Angleterre en 1651, 639. Ses secrets trahis par ses agents en Angleterre, 296. Soupçonné d'avoir consenti à l'assassinat de Cromwell, 349. Le parlement écossais délie par Cromwell du serment d'allégeance envers lui, 355. Il est exclu de France, par le traité entre le protecteur et Louis XIV, 362. Sa pauvreté en exil, 386. Il entretient l'apparence d'une cour ; ses favoris, Ormond et Hyde, 387. Ses amours, 388. Il renvoie Lucy Walters, mère du duc de Monmouth, *id*. Demande de l'argent au pape, *id*., *note*. Ses opinions religieuses, *id*. Il va résider à Cologne, 389. Offre son alliance à l'Espagne, 390. Ses querelles avec son frère, le duc d'York, 392. Est trompé dans son attente de secours de l'Espagne, 393. Il continue son voyage au congrès de Fontarabie, en recevant la nouvelle du mauvais succès du soulèvement des royalistes dans le Cheshire, 459. Monk lui conseille de promettre un pardon général à ses sujets, 479. Il adresse des lettres au

parlement, à Monk, à l'armée, etc., *id.* Elles sont remises par Grenville, *id.* Adresses de remercîments qui lui sont votées, 480. Déclarations de Breda, 484. Charles est rappelé par les deux chambres; il débarque à Douvres, entre à Londres, 485. Fâcheuses conséquences de sa restauration sans condition, 488. Sa conduite; le nouveau conseil, 489. Servilité des deux chambres du parlement, *id.* Dons faits à la couronne, 491. Cour des pupilles abolie, *id.* L'accise perpétuée, 492. Licenciement de l'armée; bill d'indemnité, 493. Procès et exécutions des régicides, 496. Exhumation des corps de Cromwell, Bradshaw, Ireton, etc., 498. Révolution dans la propriété foncière, *id.* Rétablissement de l'épiscopat, 500. Insurrection des fanatiques, 506. Pauvreté de Charles, *id.* Bruits de conspiration, *id.* L'acte de corporation adopté, *id.* Révision de la prière commune, *id.* Acte d'uniformité, 508. Les évêques reprennent leurs siéges au parlement, 510. Charles refuse de consentir à l'exécution des autres régicides, 513. Charles publie sa déclaration pour la pacification de l'Irl., 526. Son attachement pour mistress Palmers (lady Castlemaine), 532. Mariage proposé avec la princesse de Portugal, 535. Combattu par l'ambassadeur espagnol, qui recommande une des princesses de Parme, 537. Louis conseille le mariage portugais, *id.* Il est arrêté en conseil, 538. Satisfaction du roi au sujet de son épouse, 541. Il la néglige ensuite, ascendant complet de Castlemaine, *id.* Vente de Dunkerque à Louis, 543. Disputes relatives à la tolérance, 545. Charles avoue son intention d'accorder indulgence aux catholiques, 546. Sa déclaration éveille la méfiance, *id.* Le parlement obtient une proclamation qui ordonne à tout prêtre catholique de quitter le royaume, 551. Acte de conventicule, *id.* Le duc d'York conseille la guerre contre les Hollandais, 555. Commencement des hostilités, 557. Attention de Charles aux affaires navales, *note*, 560. Victoire navale sur les Hollandais, 562. La peste à Londres, 563. Symptômes de la maladie, 565. Horrible état de la ville, 567. Non-succès de l'attaque par Sandwich des flottes marchandes hollandaises à Bergen, 569. Parlement tenu à Oxford, 570. Alarmes excitées par les complots favorisés par les Hollandais, *id.* L'acte des cinq mille, *id.* Le roi de France s'unit aux Hollandais, *id.* Engagements du prince Rupert et de Monk avec les Hollandais, 574. Flotte de vaisseaux marchands hollandais détruite par Holmes, 576. Algernon Sidney intrigue avec Louis et est assisté par lui. *id.* Grand incendie de Londres, 577. Insurrection des covenantaires en Ecosse, 584. Elle est réprimée, 586. Traité secret de Charles avec Louis, 587. La flotte hollandaise s'avance dans la Tamise et le Medway, 588. Traité de paix, 591. Clarendon accusé et disgracié, 592. Il est banni, 597. Triple alliance, 600. Traité d'Aix-la-Chapelle, 602. Charles désire montrer de l'indulgence pour les dissidents, 603. Dispute entre les deux chambres relativement aux privilèges, 604. Licence de la cour, 605. Maîtresses du roi, duchesse de Richmond, Moll Davies et Nell Gwin, *id.* Charles entre en négociation secrète avec Louis, 667. Ses progrès, *id.* Nouvel acte de conventicule, 611. Souffrances des non conformistes, 612. Buckingham suscite Monmouth comme héritier de la couronne, 613. Il suggère à Charles le divorce, *id.* Sa sœur, la duchesse d'Orléans, rend visite à Charles, 616. Teneur du traité secret, *id.* Second traité, 618. Mort de la reine douairière, 622. Charles pardonne à Blood, après sa tentative pour voler la couronne, 623. L'échiquier fermé par la cabale, vi, 6. Echec dans l'attaque de l'escadre hollandaise, 7. Indulgences accordées aux dissidents, 8. Guerre déclarée à la Hollande par l'Angleterre et la France, 9. Victoire navale du duc d'York dans la baie de Southwold, 11. Demandes de Charles aux Hollandais, 14. Adresse contre la déclaration d'indulgence, 20. Le roi biffe la déclaration, 21. Présentation de l'acte du test, 22. Son adoption, 24. Bill pour le soulagement des dissidents, *id.* Disgrâce de Shaftesbury, 29. Procédure contre Lauderdale et Buckingham, 35. Contre Arlington, *id.* La Hollande fait des propositions de paix, 37. Intrigues formées contre le duc d'York, 39. Charles reçoit de Louis une somme pour prix de sa neutralité, *id.* Monmouth demande le grade de commandant en chef, 41. Quelques-uns des chefs populaires promettent la succession au prince d'Orange, *id.* Proposition de mariage entre le

prince d'Orange et la fille ainée du duc d'York, *id.* Proclamation contre les catholiques, 43. Test de non-résistance, 49. Renouvellement des discussions entre les deux chambres, 57. Le duc d'York se déclare contre les ministres, 58. Luzancy, aventurier français, donne avis d'un prétendu complot de papistes, *id.* Adoucissement des rigueurs contre les covenantaires écossais, 59. Attentat contre la vie de l'archevêque Sharp, 61. Indulgence accordée aux ministres expulsés, 62. Acte contre les conventicules des champs, 65. Leur accroissement, 67. Révocation de la commission d'Irlande, 69. Charles conclut un traité secret avec la France et obtient une pension annuelle de cent mille livres, 72, *note.* Ses amusements, 73. Proclamations contre les cafés, 74. Déprédations des Français sur mer, 75. Débats sur la légalité du parlement, 76. Buckingham, Salisbury, Shaftesbury et Wharton envoyés à la Tour, 77. Bills pour la sûreté de l'église, 78. Jacques et plusieurs pairs protestent contre quelques-uns, *note*, 79. Les bills rejetés par les communes, 80. Adresses pour la guerre afin de protéger les Pays-Bas contre la France, 81. Charles ajourne le parlement, *id.* Il obtient l'augmentation de la pension qu'il reçoit de la France, 83. Consent au mariage de la princesse Marie avec le prince d'Orange, 85. Ses conférences avec le prince relativement à la paix avec la France, 86. Il propose des conditions à Louis, *id.* Leur rejet, *id.* Alors il propose un nouveau traité aux états, sur le modèle de la triple alliance, 88. Il rejette les offres de Louis, qui essaye de le corrompre ainsi que ses ministres, 89. Il se détermine à contracter alliance avec la Hollande, 92. Mais il est entravé par l'opposition qui dicte les conditions de l'alliance, 93. Refus de subside, *id.* Charles conclut un traité secret avec Louis, 99. Second refus de subside, 100. Paix de Nimègue, 101. Complot de Titus Oates découvert au roi, 106. On obtient de lui l'ordre à tous les catholiques de quitter Londres, 118. Plusieurs lords catholiques envoyés à la Tour, 121. Panique causée par le complot d'Oates, *id.* Adresse contre le duc d'York, 122. Bill du test, 123. Indignation de Charles à l'occasion de la proposition de divorce que lui fait mistress Lloyd, 128. La reine accusée par Oates et par Bedloe, 130. Intrigue contre le lord trésorier, 131. Charles, de l'avis de Danby, ordonne au duc d'York de quitter le royaume, 142. Il tâche de préserver Danby de l'accusation, 144. Il adopte le plan d'un nouveau conseil de trente membres, 150. Sa politique, 153. Expédients qui lui sont proposés pour la protection de la religion protestante, dans le cas où il aurait un successeur catholique, 154. Bill d'exclusion, *id.* Charles proroge le parlement pour déjouer les plans de Shaftesbury, 160. Acte de l'*habeas corpus* adopté, *id.* Insurrections des covenantaires écossais, 161. Réprimée par Monmouth, 168. Procès et exécution des jésuites, 173. Le duc d'York revient de Bruxelles, 176. Charles prive Monmouth de son grade de lord-général, 181. Il rejette les clauses que lui propose Louis comme conditions d'une pension de la France, 179. Rappelle Monmouth et le duc d'York, 180. Il nie formellement la légitimité de Monmouth, 184. Le complot du tonneau à farine, *id.*; du Yorkshire, 189. Charles conclut un traité avec l'Espagne, 192. La duchesse de Portsmouth le décide à ordonner à son frère de retourner en Ecosse, 193. Bill d'exclusion adopté dans les communes; mais rejeté par les lords, 201. Procès de lord Strafford, *id.* Tentatives pour triompher de l'opposition du roi au bill d'exclusion, 215. Projet du bill de restriction, 217. Charles s'efforce de décider son frère à se conformer aux tests, 222. Il tient un parlement à Oxford, *id.* Il le dissout subitement, 228. Déclaration de ses motifs à ce sujet, 229. Projets contre les chefs populaires, 235. Shaftesbury envoyé à la Tour, 238. Les caméroniens excommunient Charles en Ecosse, 241. Il refuse la demande de son frère de revenir d'Ecosse, 245. Argyle emprisonné, 249. Jacques rappelé en Angleterre, 251. Le roi emporte l'élection du lord maire et des sheriffs, 256. Monmouth arrêté, 255. Mort de Shaftesbury, 256. Le complot de Rye-House, 259. Procès de lord Russell, 262. Décret d'Oxford en faveur de l'obéissance passive. 267. Procès d'Algernon-Sydney, 269. Charles pardonne à Monmouth, 271. Mais il le bannit ensuite de la cour, 286. Mariage de la princesse Anne, 278. Reddition des chartes, 279. Danby et les lords catholiques ren-

voyés de la Tour, 281. Le duc d'York rappelé au conseil, *id*. Dernière maladie de Charles, 287. Il se réconcilie avec l'église de Rome, 289. Sa mort, 291. Son caractère, 292. Ses enfants illégitimes, 294.
Charles-Edouard (le prince), son expédition de 1745, vi, 559 et 560.
Charte des libertés accordée par Henri Ier, i, 357. Grande charte octroyée par Jean, 583. Son contenu, *id*. Libertés de l'église, 584. Protection des personnes et de la propriété, *id*. Libertés des cités et des bourgs, 588. Lois des forêts, 589. Sous-vassaux, *id*. Provisions temporaires, *id*. La grande charte révisée et confirmée par un conseil à Bristol, après la mort de Jean, 604. Seconde confirmation, 609. Troisième, 612. Additions faites par Edouard Ier, ii, 71. Importance de ces concessions, *idem*.
Chartes des bourgs (reddition des), en 1684, vi, 279. Objections contre la validité des nouvelles, 309.
Chastelherault, duc de (voyez *Arran*), marche avec la régente contre les congréganistes, iv, 21. Il combat la régente, 27. Il tâche d'empêcher le mariage de Marie avec Darnley, et dans ce but il conspire avec Murray contre elle, 70. Darnley insiste pour que ses partisans et lui soient condamnés, 82. Marie lui pardonne, *id*. Il combat les intrigues de Murray et demande que la couronne soit rendue à Marie, 129. Lui et les comtes d'Argyle et de Huntley prennent le gouvernement au nom de Marie, à la mort de Murray, 151.
Chastellet, Français, sa conduite envers Marie, reine d'Ecosse, iv, 67, *note*.
Chatam (lord), voyez *Pitt*.
Chatam (lord), fils aîné du grand Pitt, commande l'expédition de Flessing, en 1809, vi, 661. Sa conduite censurée, 662.
Châteaux, dates de l'érection de plusieurs, i, 297, *note*. Description d'un, 407, *note*.
Chaumont (traité de), vi, 669.
Chevalerie (défauts de la), ii, 220.
Chichester (évêque de), tué par la populace, sous le règne de Henri VI, ii, 520.
Chichester, lord député d'Irlande, employé par Jacques Ier pour coopérer au plan de la colonisation de l'Irlande, iv, 574.
Christianisme introduit au temps des Romains, i, 35. Persécution, 36. Introduit dans le royaume de Kent, 59. Dans l'Essex, 60. Conversion d'Edwin, 66. Des Est-Angles, 68. Des Northumbres, 71. De Sigeberth, roi d'Essex, 74. Christianisme introduit dans la Mercie, 88. Conversion des Irlandais, 463.
Churchill (lord), ses desseins perfides contre Jacques II, après le débarquement du prince d'Orange, vi, 442. Lui et le duc de Grafton abandonnent le prince, 444. Ses engagements antérieurs avec le prince d'Orange, *note*, 446.
Clarence, Lionel (duc de), deuxième fils d'Edouard III, nommé gouverneur d'Irlande, ii, 330.
Clarence (duc de), frère d'Edouard IV, épouse la fille du comte de Warwick, ii, 569. La lieutenance d'Irlande lui est enlevée, 577. Il fuit avec Warwick en Normandie, 578. Ils sont reçus par Louis XI, *id*. Clarence mécontent du règlement de la succession, *id*. Il s'unit à Edouard IV, à son retour, contre Henri VI, 580. Il se querelle avec son frère Gloucester, 592. Il sollicite la main de l'héritière du duc de Bourgogne, après la mort de sa femme, 599. Envoyé à la Tour par Edouard, *id*. Condamné et mis à mort, 600. Son fils fait comte de Warwick, iii, 2. Son petit-fils Réginald Pole (voir *Pole*).
Clarendon, constitution de, i, 442.
Clarendon (sir Roger), fils du prince Noir, exécuté, ii, 377.
Clarendon, lord (voyez *Hyde*), sa méthode d'organiser la force ministérielle dans la chambre des communes, v, 501. Répand des bruits de complots contre le gouvernement, afin de pouvoir faire passer des mesures contre les non-conformistes, 506. Imagine l'acte de corporation, *id*. Combat les catholiques, 511. Sa fille Anne mariée en secret au duc d'York, 533. Il conseille à Charles de la mettre à la Tour, *id*. Suggère au roi de vendre Dunkerque à la France, 543. Est soupçonné d'avoir été acheté par Louis pour recommander cette mesure, 545. Bâtit Clarendon-House, *id*. Combat le bill autorisant le roi à dispenser des serments et souscriptions aux doctrines de l'église, 550. Il est accusé par Bristol, 552. Son impopularité et les causes d'icelle, 594. On lui ordonne de se retirer sur le continent, 597. Banni par acte du parlement, *id*. Meurt à Rouen, 598.

Clarendon (deuxième comte de), nommé lord lieutenant d'Irlande, vi, 372. Se soumet aux ordres de Jacques en nommant des catholiques, *id.* Est bientôt destitué et remplacé par Tyrconnel, 373. Remet le sceau privé à lord Arundel et obtient une pension, 375. Sa douleur quand il apprend que son fils, lord Cornbury, a joint le prince d'Orange, *note*, 443. Devient ensuite lui-même l'agent confidentiel du prince, *id.*
Claude (traduction de son ouvrage en faveur des protestants français). Jacques II ordonne qu'il soit brûlé, vi, 360.
Claude, empereur, son expédition en Bretagne, i, 16. Il délivre Caractacus prisonnier à Rome, 18.
Claypole, Elisabeth, fille de Cromwell, intercède auprès de son père en faveur du docteur Hewitt, v, 426. Sa sincérité dans cette occasion mise en doute, *note*, *id.* Chagrin de son père à sa mort, 433.
Clément VII succède à Adrien VI, iii, 105. Il forme une ligue avec François Ier, duc de Milan, Venise et Florence, 149. Rome assiégée par les Impériaux, 150. Henri VIII lui demande son divorce, 160. Les Français marchent à son secours, il se sauve à Orviette, *id.* Sa fermeté, 176. Lettre que lui écrivent les lords, 198. Sa réponse, *id.* Sa lettre au roi, 206. Son bref contre la cohabitation de Henri et d'Anne Boleyn, 208. Il annule le jugement de Cranmer, 219. Publie son jugement définitif, 222. Sa mort, 242.
Cléobury joue le rôle du comte de Devonshire pour exciter une rébellion contre Marie, iii, 556.
Clergé irlandais, i, 468.
Cleveland, duchesse de (voyez *Castlemaine*).
Clèves, disputes relatives à la succession en 1609, iv, 556. Henri IV entre dans la ligue pour expulser la puissance autrichienne, *id.*
Clèves (Anne de) recommandée à Henri VIII comme femme par Cromwell, iii, 304. Désappointement du roi en la voyant, *id.* Leur mariage, 305. Il est déclaré nul, 309. Il se retire au château de Richmond, *idem.*
Clifford Rosmonda, maîtresse de Henri II, i, 510.
Clifford (sir Thomas), membre de la «cabale» secrète, vi, 2. Défend la mesure de clôture de l'échiquier, 6. Propose la déclaration en faveur des dissidents, 8. Est fait lord Clifford de Chudleigh. Succède à Shaftesbury comme lord grand-trésorier, 15.
Clive (lord) reprend Calcutta, vi, 571. Gagne la bataille de Plassey, 571. Conquiert le Bengale, 572 et 589. Accusé de concussion, 589. Meurt, 590.
Clonmel (ville de), se rend à Cromwell, v, 247.
Closter Seven (capitulation de), vi, 569.
Cobbett, instigateur des troubles de 1817, vi, 675.
Cobham, lord (voyez *Oldcastle*, sir John).
Cobham Eleanor, maîtresse de Humphrey, duc de Gloucester, ii, 469. Il la reconnaît pour femme, *id.* Accusée de sorcellerie, 510. Forcée de faire pénitence, *id.*
Cobham (lord) arrêté pour être entré dans un complot contre Jacques Ier, iv, 462. Confronté avec Raleigh qu'il accuse, *id.* Reconnaît sur l'échafaud sa culpabilité et celle de Raleigh, 466. Sa vie et celle des autres conspirateurs sont accordées, 469. Il est relâché et meurt dans la pauvreté, *note*, *id.*
Cafés, essai de les supprimer sous le règne de Charles II, vi, 75.
Coinwalch, roi de Wessex, détrôné par Penda, i, 73. Ses succès contre les Bretons après sa restauration, *id.* Remplacé par sa veuve Sexburge, *id.*
Coke, sir Edward, sa violence contre Raleigh dans son procès, iv, 465. Son zèle à découvrir les meurtriers de sir T. Overbury, 547. Tombe en disgrâce pour s'être opposé aux vues de Jacques, 551. Privé de sa charge, *id.* S'oppose à Charles Ier, 656, *note*.
Colchester (reddition de), aux troupes parlementaires, iv, 199.
Coleman, secrétaire de la duchesse d'York, mis sur la liste des conspirateurs dans le complot que Titus Oates prétendait avoir découvert, vi, 110. Son histoire, 113. Son succès à obtenir de l'argent de Barillon et des autres ambassadeurs français, 114. Sa correspondance produite comme preuve du complot d'Oates, *id.* Il est emprisonné, 133. Jugé et exécuté, *id.*
Coligny, amiral, entre dans le complot formé par le parti huguenot contre la cour de France, iv, 55. Assassiné à Paris dans un massacre général des protestants, 187.
College, le menuisier protestant. Son procès et son exécution, vi, 236.

Colonies romaines en Bretagne, i, 27.
Communes, infériorité de cette partie de la législature dans les premiers temps, iii, 56, *note*.
Compagnie du Sud (affaire de la), vi, 548.
Complots et conspirations contre Richard III et en faveur de Richmond, ii, 622. Le prétendu comte de Warwick (Simnel), iii, 11. Perkin Warbeck, prétendu duc d'York, 28. Autre prétendu Warwick (Wulford), 40. Complot de Cleobury, 556. De Stafford, 562. Complot des neveux du cardinal Pole, iv, 56. Le *raid* de Perth, 73. Le complot de Beith, iv, 74. Conspiration pour assassiner Darnley, 96. Pour délivrer Marie d'Ecosse, 142. Complot de Rudolphi, 178. Le *raid* de Ruthven, 245. D'Arden, 248. De Paget et de Throckmorton, *id.* De Morgan, 277. De Ballard, *id.* De Babington, 279. Conspiration et rébellion d'Essex, 404. Conspiration au commencement du règne de Jacques Ier, 460. Le Bye, *id.* Complot de Catesby ou des poudres, 479. Complot de l'armée en faveur de Charles, v, 37. De Walter, 71. De Sexby, pour assassiner Cromwell, 390. D'Oates, vi, 110. Du tonneau à farine, 188. Du Yorkshire, 189. De Fitzharris, 231. De Rye-House, 259. Conspiration pour se saisir de Jacques II, 314, *note*.
Compton (docteur), évêque de Londres, renvoyé du conseil, vi, 357. Jacques II lui ordonne de suspendre le docteur Sharp, *id.* Il est suspendu pour avoir négligé de le faire, 359. Il concerte l'évasion de la reine Anne, 447.
Comyn, John, de Badenoch, neveu de Baliol, excite la jalousie d'Edouard, ii, 77. Tué par Robert Bruce, 78. Plusieurs des compagnons de Bruce exécutés, 81.
Condé (prince de), chef des huguenots, conclut un traité avec la reine Elisabeth, iv, 52. Fait prisonnier à la bataille de Dreux, 55. Propose de surprendre la cour à Monceaux, 157. Reçoit des subsides d'Elisabeth, 160. Tué à la bataille de Jarnac, *id.*
Conrad, marquis de Montferrat, réclame la couronne de Jérusalem de Guy de Lusignan, i, 527. Assassiné à Tyr, *id.*
Conseil nouveau de trente membres, formé par Charles II, v, 489. Ses membres, *id.*
Constantin le Grand, né en Bretagne, i, 37. Son partage et son administration de l'île; nouvelles dignités créées par lui, 38.
Constantinople, les exilés anglais s'y réfugient sous le règne de Guillaume Ier, i, 288.
Constance envoyé pour arracher la Bretagne à l'usurpateur Carausius, i, 34. Son règne débonnaire, 35.
Conventicule (acte de), adopté sous le règne de Charles II, v, 611.
Convention nationale de 1689, vi, 514.
Convocation (nouvelles constitutions décrétées par la) sous le règne de Charles Ier, iv, 745.
Copenhague (bataille de), vi, 642. Son bombardement, 655.
Coote (sir Charles), bat les hommes de l'Ulster, v, 297. Pousse Clanricard dans l'île de Carrick, 299.
Coppinger, fanatique, prétend croire à la mission divine de Hacket, iv, 358.
Corker, bénédictin anglais, envoyé par l'électeur de Cologne comme son résident à la cour de Saint-James, où il est présenté sous le costume de son ordre, iv, 408.
Cornbury (lord), fils du deuxième comte de Clarendon, abandonne le prince d'Orange à son débarquement, vi, 442.
Cornwall (Richard comte de), deuxième fils de Jean, empêche son frère Henri III d'être fait prisonnier à la bataille de Taillebourg, i, 622. Innocent IV lui offre la couronne de Sicile, 630. Il épouse Sanche de Provence, 635. Dépouillé du duché de Guyenne par Henri, *note*, 638. Est élu roi des Romains, *id.* Son fils Henri nommé un des commissaires pour la réforme de l'état, 639. Forcé d'observer les clauses de la réforme, *id.* Ses palais à Isleworth et Richmond détruits par la populace, 649. Son fils Henri assassiné par Simon et Guy de Montford à Viterbe, 666. Son second mariage, *id.* Sa mort, *id.*
Cornwallis (lord), ses succès contre les Américains, vi, 609. Sa capitulation à York-Town, 610.
Corogne (bataille de la), vi, 658.
Corporation (acte de), présenté par Clarendon et adopté, v, 506.
Cotterel (colonel), fait sortir l'assemblée générale d'Edimbourg et lui défend de s'y réunir, v, 352.
Couronnement (serment du) d'Edouard II, ii, 86.
Cours ecclésiastiques (origine des), i, 434.
Cours de justice (corruption des) sous Elisabeth, iv, 451.

Cour de haute commission, établie par Elisabeth, iv, 451. Sa ressemblance avec l'inquisition, *id.*
Courtenay, fils du comte d'Exeter, proposé comme époux à Marie, iii, 479. Créé comte de Devon, *id.* Sa conduite dissolue (voir *Devon*).
Cowel (docteur), les communes demandent qu'il soit puni pour son livre intitulé *l'Interprète*, iv, 529.
Covenantaires écossais, nouveau covenant formé par les chefs, iv, 742. Assemblée tenue à Glasgow, 745. Richelieu force les états de Hollande de rendre aux covenantaires les armes qu'ils avaient saisies, 747. Ils commencent les hostilités contre les Anglais, 749. Proposent que les petits barons prennent la place des évêques dans le parlement, 754. Enthousiasme avec lequel ils demandent leur droits contre les royalistes, 762. Ils se soulèvent contre le clergé établi sous Charles II, v, 584.
Coventry (sir Thomas), succède à Williams comme garde des sceaux, iv, 656. Charles lui permet de garder sa place malgré son opposition au parti de la cour, *id.*
Coventry (sir William), nommé un des commissaires de la trésorerie, v, 599. Provoque le duc de Buckingham, 606.
Coventry (sir John), guet-apens barbare dont il est victime, v, 620.
Cours, séparation des spirituelles et des temporelles à la conquête, i, 318.
Cranmer (Thomas), succède à Warham comme archevêque de Canterbury, iii, 213. Son serment et sa duplicité, 214. Sollicite la permission du roi d'examiner la validité de son mariage, 215. Prononce celui de Catherine nul et celui d'Anne valide, 217. Son jugement annulé par Clément VII, 221. Il favorise la suppression des monastères, 248. Déclare le mariage avec Anne non valide, 259. Il le prononce, *id.* Duplicité avec laquelle il professe les anciennes doctrines pendant qu'il incline aux nouvelles, 279. Il ravive le projet de conférence entre les théologiens anglais et allemands, 281. Il se prétend convaincu par les arguments du roi en faveur des anciennes doctrines, 298. Son alarme à la publication des statuts ordonnant le célibat du clergé, 300. Son adresse à Édouard VI au couronnement, 375. Il publie un catéchisme, et aide à composer une liturgie, 393. Persuade au roi de brûler les hérétiques, 431. Rédige les articles et dresse un code de lois ecclésiastiques, 446. Consent à ce que Édouard VI change l'ordre de la succession en faveur de lady Jane Gray, 453. Refuse de rétablir le culte catholique, 485. Enfermé à la Tour, *id.* Recommande la peine de mort pour hérésie, 528. Conduit avec Ridley et Latimer à Oxford pour être examiné par la convocation, 536. Se retracte, 542. Est exécuté, *id.*
Crawford, major-général, favori des presbytériens, rival et ennemi de Cromwell, v, 101.
Créci (bataille de), préparatifs, ii, 177. Disposition de l'armée française, 179. Danger du prince de Galles, 180. Philippe s'enfuit, *id.* Entrevue d'Édouard et de son fils après la bataille, *id.* Second engagement le matin, *id.* Perte des Français, *id.*
Cromwell, Thomas, son origine et son élévation, iii, 200. Employé par Wolsey à supprimer les monastères, *id.* Conseille à Henri VIII de refuser l'allégeance au pape; son plan pour assurer la soumission du clergé, 202. Et pour transférer à la couronne la juridiction suprême des affaires ecclésiastiques, 207. Est récompensé par la chancellerie de l'échiquier, 223. Enferme les prieurs des chartreux de Londres, etc., pour avoir refusé de reconnaître la suprématie du roi, 235. Est fait vicaire-général, 244. Obtient de la princesse Marie de souscrire aux articles envoyés par son père, 264. Les insurgés du Pèlerinage de Grâce demandent qu'il soit puni, 267. Son inimitié avec le cardinal Pole, 271. Créé baron, 301. Il recommande comme femme à Henri Anne de Clèves, 304. Perd son influence auprès du roi, 305. Sa disgrâce prévue, 306. Il est arrêté, 308. Condamné, 312. Et exécuté, 313.
Cromwell, Oliver, son élévation, v, 100. Ses manières et son éloquence, *id.* Il accuse le comte de Manchester, 102. Il est soupçonné d'aspirer au commandement de l'armée, *id.* Il propose l'ordonnance d'abnégation excluant les membres des deux chambres des charges civiles et militaires, 103. Les commissaires écossais tâchent de l'exclure de l'armée par un plan de réforme militaire, 104. Fairfax trouve moyen de le maintenir en place, *id.* Il gagne la bataille de Naseby, 128. Il obtient la nomination d'un comité pour

accommoder les mécontentements religieux, 129. Son influence sur Fairfax, 130. Il parle en faveur d'un plan d'accommodement entre le roi et la nation, 155. Les niveleurs irrités contre lui, 191. Il réduit Pembroke et rejoint Lambert dans le Yorkshire, *id.* Défait le duc de Hamilton, 208. Revient d'Ecosse, *id.* Reçoit les remerciments des communes, 209. Son hypocrisie en combattant la dissolution de la chambre des pairs, 211. Il prête le serment requis pour l'approbation du procès du roi, 225. Obtient la majorité d'une seule voix pour la mort du comte de Holland, 227. Les niveleurs le soupçonnent de viser à son agrandissement personnel, 229. Il marche avec Fairfax contre les mutins à Burford, 231. Il est nommé au commandement de l'armée contre l'Irlande, 241. Part pour ce pays, 242. Prend Drogheda, 245. Affreux massacre des habitants, *id.* Il prend Wexford, dont il fait égorger les habitants, *id.* Sa marche et sa politique cruelle, 246. Clonnel se rend à lui, *id.* Il est rappelé en Angleterre, *id.* Le palais de Saint-James lui est accordé, *id.* On lui confère le commandement de l'armée contre l'Ecosse, 255. Il marche sur Edimbourg, 257. Ne peut parvenir à amener Leslie à un engagement, *id.* Son armée souffre de maladie, 259. Il gagne la bataille de Dunbar, 261. Entre à Edimbourg, *id.* Etale une piété extraordinaire, 263. Marche sur Glascow, 264. Est attaqué par la fièvre, et va se démettre du commandement de l'armée, mais se rétablit, 267. Prend Perth, *id.* Envoie Lambert à la poursuite de Charles entré en Angleterre, 268. Marche sur Worcester, 270. Bat les royalistes, *id.* Encourage l'émigration des natifs irlandais, 289. Il appelle en Irlande les planteurs de la Nouvelle-Angleterre et ensuite les Vaudois, *id.* Ses plans ambitieux commencent à se développer, 320. Il ravive la question de l'acte d'amnistie et de la fin du parlement, 321. Il affecte de désirer une forme monarchique de gouvernement, 322. Chasse le parlement, 327. Il prend le titre de protecteur, 344. Le nouveau gouvernement proclamé, *id.* Il destitue ou arrête plusieurs opposants, 347. Henshaw persuade aux royalistes d'assassiner le protecteur, 348. Cromwell menace Charles de représailles, *id.* Souffre l'exécution de Southwork, membre du clergé catholique, 349. Envoie son fils Henri se concilier les militaires en Irlande, 350. Relève les Ecossais de leur serment d'allégeance à Charles, et abolit leur parlement, 351. Reçoit des ambassadeurs des princes étrangers, 354. Victoire navale sur les Hollandais, 356. Le protecteur conclut un traité avec les Etats, 357. Reçoit d'Espagne des offres d'appui dans le cas où il voudrait prendre la couronne, 360. Offre d'acheter Dunkerque, 361. Diffère la conclusion de tout traité avec la France et l'Espagne, 362. Ouvre le nouveau parlement en grand appareil, *id.* Trouve difficile de le plier à ses vues, 365. Force les membres de souscrire à ses propositions, 368. Tombe de sa voiture, *id.* Ses projets combattus par le parlement, 369. Il le dissout, 371. Les républicains encouragent le mécontentement public, 374. Conspiration des royalistes, *id.* Cromwell rompt avec l'Espagne, 377. Il envoie Penn et Venable à la Tour pour avoir échoué dans l'expédition contre les Indes occidentales, 379. Tâche de protéger les Vaudois et refuse de conclure le traité avec la France, 383. Le signe ensuite au départ de l'ambassadeur d'Espagne, 385. Le colonel Sexby offre ses services à l'Espagne contre Cromwell, 390. Capture d'une flotte espagnole par les Anglais, 393. Cromwell exclut ses adversaires du parlement, 395. Il aspire au titre de roi, *id.* Abandonne la cause des majors généraux, 402. Opposition au changement proposé dans le gouvernement, 404. Cromwell hésite à accepter le titre de roi, quoique sanctionné par la chambre, 406. Il s'y résout, puis y renonce, 409. Sa seconde inauguration, *id.* La nouvelle forme de gouvernement, 410. Découverte du complot de Syndercombe pour l'assassiner, 412. La brochure, *Tuer n'est pas un meurtre*, imprimée en Hollande; on en envoie des exemplaires en Angleterre, *id.* Sexby, son auteur, est arrêté. 413. Cromwell forme une alliance avec la France, 416. Il dissout le parlement, reçoit de loyales adresses en conséquence, 418. La flotte royale détruite, 424. Procès de plusieurs royalistes, 425. Dunkerque capitule et est livrée aux Anglais, 429. Grandeur du protecteur à cette époque, *id.* Ses embar-

ras pécuniaires, 430. Sa peur d'être assassiné, 431. Sa douleur de la mort de sa fille Claypole, 433. Il tombe dangereusement malade, *id.* Son discours au lit de mort, 434. Sa mort, 435. Son caractère, *id.* Nombre de ses fils, 439. Ses magnifiques funérailles, 443. Son corps exhumé et pendu à Tyburn, 498. Son revenu comme protecteur, 644.
Cromwell, Richard, fils aîné du précédent, son caractère, v, 440. Il succède à son père dans le protectorat, *id.* Mécontentement de l'armée, 441. Il convoque un nouveau parlement, 445. Est reconnu protecteur, 447. Accusations contre le dernier gouvernement, *id.* Tentative de Fleetwood et de ses collègues pour réduire son pouvoir à celui de magistrat civil, 449. Les officiers rappellent le parlement tory, 453. Richard est déposé, et le gouvernement tombe en vacance, 463. On lui ordonne de quitter White-hall et on lui promet un revenu annuel, *id.*
Cromwell, Henry, second fils d'Oliver, a le gouvernement de l'Irlande, v, 455. Son caractère, *id.* Il hésite s'il se déclarera en faveur de Charles après la déposition de son frère, 456. Se soumet au parlement et se retire à Swinney-Abbey, Cambridgeshire, *id.*
Cromwell, Harry, neveu d'Oliver, (anecdote relative à), v, 440, *note.*
Croisade; Henri II, se prépare à partir pour la Palestine, i, 503. Richard Ier et Philippe-Auguste s'y rendent, 529.
Croisés (nombre des), au siége d'Acre en 1191, i, 522, *note.* Priviléges dont ils jouissaient, 580, *note.*
Croix érigée par Edouard Ier en mémoire de sa femme Eleanor, ii, 83, *note.*
Croyances catholiques et protestantes (différences entre les), iv, 773.
Croyland, abbaye, pillée et brûlée par les Danois, i, 121. Ses manoirs pillés par Sweyn, 188.
Croyland (historien de), ii, 607, *note.*
Cumin (Robert de), fait comte de Northumbrie par le Conquérant, i, 291. Massacré à Durham, *id.*
Culloden (bataille de), vi, 560.
Cumberland (duc de) gagne la bataille de Culloden, vi, 560. Perd la bataille de Lawfelt, 561. Celle d'Hustembeck, 569. Signe la capitulation de Closterseven, *id.*
Cyneheard, frère de Sigebyrcht, roi de Vessex, tue son successeur Cynewulf, i, 291. Est ensuite mis à mort, *id.*
Cynewulf, roi de Wessex, assassiné par Cyneheard, i, 108.
Cypre (île de), prise par Richard Ier dans sa marche à la Terre-Sainte, i, 521. Isaac, le prince emprisonné par lui, *id.* L'île donnée à Lusignan, *idem.*

D

Dacres, Leonard, lève des troupes pour se joindre à l'insurrection de Westmoreland et de Northumberland en faveur de Marie d'Ecosse; mais voyant leur cause désespérée il se tourne contre eux, iv, 148. Il combat ensuite ouvertement Elisabeth, *id.* Est battu par lord Hansdon et se sauve en Flandre, *id.*
Danby (comte de), lord trésorier sous le règne de Charles II, tâche d'étouffer le sectarianisme, vi, 45. Accusé par lord William Russell, 47. Sa proposition relative aux serments parlementaires, 51. Il combat le traité secret de Charles avec la France, 79. Il tâche de déjouer les intrigues du parti populaire en déployant du zèle pour l'église, 178. Son plan pour la sûreté de l'église établie, *id.* Intrigue de Montague contre lui, 135. Veut saisir les papiers de Montague, 136. Ils sont sauvés et remis au parlement, *id.* Il est accusé, 138. Bassesse de Montague à son égard, 139. Défense de Danby, 140. Il fait bannir le duc d'York, 142. Pardon accordé à Danby par le roi pour arrêter l'accusation, 145. Sa punition demandée par les communes, *id.* Il se rend et est envoyé à la Tour, 147. Elargi après cinq ans d'emprisonnement, 281. Il promet son appui au prince d'Orange, 399.
Danegelt, aboli par Edouard le Confesseur, i, 222. Rétabli par Guillaume le Conquérant, i, 321. Continué par Henri Ier, 381. Abandonné par Etienne, 398.
Danois (les), débarquent dans la Northumbrie et pillent le pays, i, 111. Caractère des Danois et des hommes du nord, *id.* Leurs rois de mer, *id.* Descentes des Danois en Angleterre sous le règne d'Egbert, 112. Ils s'allient avec les Bretons, *id.* Invasions sous le règne d'Ethelwulf, 113. Les Danois le battent à Charmouth, 114.

Ils font le sac de Canterbury et de Londres, *id.* Neuf vaisseaux captures par Athelstan, roi de Kent, *id.* Invasion de Ragnard Lodbrog, 119. De ses fils, *id.* Ils conquièrent la Northumbrie, 120. Envahissent la Mercie, *id.* Pillent le Lincolnshire, *id.* Pillent et brûlent l'abbaye de Croyland, 121. Entrent dans l'Est-Anglie, *id.* Mettent à mort le roi Edmond, 122. Envahissent le Wessex, *id.* Battus par Ethelbert à Escesdune, *id.* Pénètrent dans le Wiltshire, 125. Alfred les décide à se retirer, *id.* Ils font la conquête de la Mercie, 126. S'avancent au nord de la Tyne, *id.* Détruisent Tynemouth, 127. Envahissent le Wessex, *id.* Leur perfidie envers Alfred, 128. Ils prennent Chippenham, 129. Ravagent les Galles du sud, 131. Battus par Odun, *id.* Par Alfred, 132. Ils quittent le Wessex, 133. Invasion de Hastings, 139. Il quitte l'Angleterre, *id.* Ravages des Danois, 142. Leur départ, *id.* Invasions renouvelées sous le règne d'Ethelred, 189. Invasion de Sweyn et d'Olave, 181. Massacre des Danois en Angleterre, 184 Vengeance de Sweyn, *id.* Canterbury détruit par Thurchil, 186. Dernière invasion et conquête de Sweyn, 189. Canute lui succède, 190. Massacre des Thanes danois, 191. Invasion de Canute, *id.* Il assiége Londres, 193. Les Danois battus à Oxford, 195. Victorieux à Ashdown, *id. note.* Pacification, 196. Canute devient roi d'Angleterre, 197. Harold pied-de-lièvre, 206. Hardicanut, 209. Harold II, 231.

Dangerfield, principal acteur dans le complot du tonneau à farine, vi, 186. Envoyé à Newgate, 187. Ses aveux, *id.* Obtient plein pardon, *id.* Lord Powis l'emploie à assassiner Shaftesbury, 189. Fouetté publiquement pour parjure, 308, *note.* Est tué par accident, *id.*

Darnley, petit-fils de Marguerite, sœur de Henri VIII, proposé comme époux à Marie, reine d'Ecosse, par sa mère, la comtesse de Lennox, iv, 71. Opposition d'Elisabeth au mariage, *id.* Complot formé par Murray et ses associés, pour le prévenir et pour tuer Darnley et son père, 73. Créé duc d'Albany par Marie, 75. L'épouse, *id.* La dégoûte par son humeur capricieuse et sa conduite dissolue, 82. Elle lui refuse la couronne matrimoniale, *id.* Prend le parti des lords exilés et mécontents, 84. Est complice du massacre de Rizzio, *id.* Son repentir, *id.* Retourne avec Marie à Edimbourg, 93 Nouvelle administration formée contre ses vues, *id.* Se résout d'abord à quitter le royaume; mais on le décide à rester, 94. Conspiration formée contre lui par Murray, Maitland, Bothwell, etc., *id.* On l'assassine dans une maison appelée Kirk of Field, pendant qu'il était malade de la petite verole, en faisant sauter la maison, 97. Bothwell, accusé du meurtre par Lennox, 98.

Darrein presentment, mort d'ancester et novel desseisin, explication de ces termes, i, 586.

David Ier d'Ecosse, envahit l'Angleterre pour soutenir les droits de sa nièce Mathilde contre Etienne, i, 399. Renouvelle les hostilités, 401. Gagne la bataille de l'étendard, 402. Conclut la paix avec Etienne, 404.

David II succède à son père, Robert Bruce, ii, 154. Epouse Jeanne, sœur d'Edouard III, 155. Envahit l'Angleterre, 181. Fait prisonnier à la bataille de Nevil's-Cross, 182. Emprisonné dans la Tour 186. Sa rançon est payée, 203. Sa mort, 205.

David, frère de Llewellyn, soulève contre lui les chefs Gallois en faveur d'Edouard Ier, ii, 8, qui lui donne Eléonore, fille du comte Ferrers, *id.* Son ingratitude et sa rébellion, 9. Fait prisonnier dans Rhuddlan-Castle, 11. Jugé devant le parlement à Shrewsbury, et exécuté, *id.*

Day, évêque de Chichester, refuse d'enlever les autels dans son diocèse, iii, 424. Lui et l'évêque de Worcester privés de leurs siéges, *id.*

De Dominis Marco Antonio, archevêque de Spalatro, abjure le papisme, vient en Angleterre, et est fait doyen de Windsor, iv, 597, *note.*

Delamere (lord), fils de sir G. Booth, jugé comme complice de Monmouth, vi, 347. Se déclare pour Guillaume quand ce prince débarque en Angleterre, *id.*

Delvin (lord), se joint à Tyrone et à Tyrconnel, iv, 571. Emprisonné au château de Dublin, 573. S'échappe, *id.* Jacques lui pardonne, et le crée comte de Westmeath, *id.* Il refuse d'abjurer le catholicisme, 578.

Denis (bataille de saint), entre le prince d'Orange et le duc de Luxembourg, vi, 103.

Danemarck (traité conclu avec le) par Cromwell, v, 364, *note.* Louis XIV le décide à rompre avec Charles et

à s'allier à la Hollande, 599. Traité signé avec l'Angleterre, 600.
Danemarck (George, prince de), épouse la princesse Anne, vi, 278. Déserte avec le duc d'Ormond et passe au prince d'Orange, 446.
Derby (Hugh de Hastings, comte de), gouverneur de Kenilworth, refuse de prêter obéissance à Henri III, i, 637.
Derby (Henry, comte de), envoyé par Edouard III en Guyenne, ii, 173. Prend Auberoche, *id.* Défend Aiguillon contre Jean, duc de Normandie, 183. Prend Poitiers, 198.
Derby (comte de), joint les royalistes au moment où Charles II s'avance d'Ecosse en Angleterre, v, 270. Surpris par Dilburn, il s'échappe à Boscobel House, *id.* Est pris après la bataille de Worcester, 274. Exécuté, 273, *note.*
Dermot, roi de Leinster, chassé d'Irlande par O'Ruarc, enrôle pour l'assister le comte Strongbow et d'autres aventuriers, i, 471. Soumet Donald, chef d'Ossory, 472. Marche contre Dublin, 473. Sa mort, *id.*
Desborough épouse Anne Cromwell, sœur du protecteur, v, 404, *note.* Combat la prétention de ce dernier au titre de roi, 409.
Desmond (comte de), sous le règne de Henri VIII, conclut un traité avec François Ier, iii, 108.
D'Estrades, gouverneur de Dunkerque : ouvertures que lui fait Cromwell pour livrer cette forteresse, v, 361. Vient en Angleterre et négocie avec Clarendon pour la vente de cette place à Louis, 544.
Dette nationale, son origine, vi, 520. Son montant en 1814, 672.
Dettingen (bataille de), vi, 557.
Devon (Courtenay, comte de), partialité de Marie pour lui, iii, 492. Sa conduite licencieuse, *id.*, *note.* Ses prétentions favorisées par Gardener, 494. Conspire contre Marie, 496. Encourage la rébellion de sir Thomas Wyat, 498. Envoyé à la Tour, 500. Confronté avec Wyat, et accusé par lui, 510. Envoyé au château de Fotheringay, 512. Cleobury l'attaque pour instigation à la rébellion, 556. Cleobury se fait passer pour lui, afin d'exciter la rébellion, *id.* Meurt à Padoue, *id.*
Devon (lord), condamné à l'amende pour avoir frappé le colonel Culpepper, réclame le privilége de la pairie, et à la révolution, les poursuites contre lui sont qualifiées d'atteinte aux priviléges, vi, 400, *note.*
Digby (sir Everard), Catesby le décide à entrer dans le complot des poudres, iv, 490. Fait prisonnier à la découverte du complot, 499.
Digby (sir Kenelm), vient d'Irlande pour effectuer une réconciliation entre la république et les catholiques irlandais, v, 241.
Digby (lord), fils du comte de Bristol, combat le bill pour le jugement de Strafford, v, 17. Accusé de haute trahison, 46. Battu à Sherburn, 135.
Digges (sir Dudley), accuse le duc de Buckingham, iv, 662. Lui et Elliot envoyés à la Tour, *idem.* Il change d'opinion et obtient de nouveau la maîtrise des rôles, *id.*
Dispensateur (pouvoir) de la couronne, question relative au, vi, 355. Les juges déclarent qu'on ne peut l'enlever au souverain, 359. Est aboli à la révolution, 360.
Dissidents (bill pour le soulagement des), vi, 47.
Domesday (livre de compilation du), i, 320.
Dorchester (Catherine Sedley, comtesse de), maîtresse de Jacques II, vi, 351. Jacques la renvoie sur la remontrance du lord chancelier, etc., et elle va en Irlande; mais elle revient, Jacques la revoit, 353. Son intimité avec Rochester, *id.* Elle épouse ensuite lord Portmore, *id.*, *note.*
Dorislaus (docteur), envoyé du parlement aux Etats de Hollande, assassiné à La Haye par les partisans de Montrose, v, 236.
Dorset (marquis de), se rend en Espagne avec une armée, sous le règne de Henri VIII, iii, 64. Proteste contre l'invasion de la Navarre par Ferdinand, 65.
Dordrecht (Synode de), iv, 559. Deux évêques envoyés par Jacques Ier, 560. Grotius emprisonné, *id.* Les œuvres de Vorstius condamnées, et les Arminiens bannis, *id.*
Douai (séminaire catholique établi à) sous le règne d'Elisabeth, par W. Allen, iv, 224.
Douglas (sir Archibald), régent d'Ecosse, délivre Berwick, assiégé par les Anglais, et met le siége devant le château de Bamborough, ii, 155. Tué à la bataille de Halidon-Hill, contre Edouard III, 156.
Douvres se rend à Guillaume le Conquérant, i, 278. Attaqué par Eustache, comte de Boulogne, 287.
Downing, résident anglais à La Haye, son caractère, v, 336. S'enfuit en An-

gleterre pour éviter la vengeance de la populace, vi, 7.
Drake (sir Francis), revient avec le reste des aventuriers sur la flotte de Hawkins, iv, 325. Son attaque contre les Espagnols, *id.* Fait le tour du globe, revient chargé de trésors; Elisabeth le fait chevalier; envoyé aux Indes Occidentales, il incendie Saint-Iago, 326. Son expédition contre Cadix, 329. Norris et lui commandent l'expédition contre la Corogne, 363. Hawkins et lui échouent dans une expédition aux Indes Occidentales, 377.
Drake, ambassadeur, trempe dans le complot contre la vie de Bonaparte, vi, 647.
Drogheda (siége de), v, 244. La ville prise par Cromwell, qui livre les habitants à un massacre général de cinq jours. *id.*
Druides, leur religion, i, 11. Sacrifices humains, 12. Dogmes secrets, science en astronomie et magie; croyance en la métempsycose, *id.* Rhyn ou langage mystérieux, 13, *note.* Leur autorité, 14. Les Romains détruisent leur pouvoir, 19.
Duckworth franchit les Dardanelles, vi, 653.
Dudley (lord Guilford), fils du duc de Northumberland, épouse lady Jane Gray, ii, 451. Exécuté, 506.
Dudley (sir Henry), sa conspiration contre Marie en faveur d'Elisabeth, iii, 553.
Dudley, lord Robert, devient le favori avoué de la reine Elisabeth, iv, 48. Soupçonné d'avoir trempé dans la mort de sa femme, *id.* Bruit de mariage entre lui et la reine, 68. La décide à secourir les huguenots français, 52. Proposé comme époux à Marie d'Ecosse, 51. Créé comte de Leicester, 70. (Voyez *Leicester.*)
Dumblaine (combat de), vi, 541.
Dunbar, victoire d'Edouard Ier sur les Ecossais, ii, 38.
Dundee, attaqué par Monk, qui massacre la garnison, v, 307.
Dunkerque, négociations entre Cromwell et la cour de France, y relatives, v, 361. Siége de, *id.* Il capitule et est livré aux Anglais, *id.* Vendu par Charles II à la France, 544. Fortifications démolies, vi, 536. Rétablies, 616.
Dunstan, abbé de Glastonbury, et l'un des ministres d'Edred, i, 164. Expulsé de son ministère par Edwy, 167. Se rend à Gand, *id.* Rappelé par Edgar, 169. Élevé au siége de Londres, *id.* A celui de Canterbury, *id.* L'accident de Calne lui est attribué, 178.
Durham (massacre des Normands à), i, 291.
Durham (évêché de), dissous, iii, 445.
Dyckvelt, ambassadeur des Etats; ses intrigues en faveur du prince d'Orange, vi, 398. Il lui rapporte des assurances d'appui de la part de Halifax et de Sunderland, etc., 399.

D

Eadbald, succède à son père Ethelbert, i, 62. Renonce à la foi chrétienne, y revient, *id.*
Eadbert, prêtre, élu roi de Kent, i, 96. Déposé par Cenulf, *id.*
Eadburge, fille d'Offa, empoisonne son mari Brihtric, roi de Wessex, i, 109. Se sauve en France, *id.* Meurt dans la mendicité, 110.
Ealdorman (office et autorité de l'), i, 252.
Ecclésiastiques (origine des cours), i, 414. Lutte entre elles et les cours civiles, 439.
Echiquier, fermé par les ministres en 1672, vi, 6. Détresse causée par cette mesure, *id.*
Ecosse : origine des Ecossais, émigrés d'Irlande, i, 39. Ils se révoltent contre Athelstan, 153. Constantin battu à Brunanburgh et son fils tué, 154. La Cambrie donné à Malcolm par Edmond, 160. Usurpation de Macbeth, 222. Malcolm III ravage le Yorkshire, 294. Prête serment à Guillaume le Conquérant, 303. Hostilités entre lui et Guillaume le Roux, 342. Son frère, Donald Bane, lui succède, 343. David Ier envahit l'Angleterre sous le règne d'Etienne, 399. Battu à la bataille de l'etendard, 402. Paix conclue, 404. Guillaume, successeur de David, se ligue avec Louis VII, contre Henri II, 483. Fait prisonnier, 486. Relâché sur le serment qu'il prête à Henri, 489. Jure fidélité à Jean, à Lincoln, 563. Les barons anglais font hommage à Alexandre II, 576. Henri III reconnu virtuellement lord-féodal, 616. Tentative pour rompre l'union avec l'Angleterre, *id.* Discussions d'hérédité à la mort de Marguerite, petite-fille d'Alexandre III, ii, 17. Prétentions de Baliol et

de Bruce, 22. Baliol déclaré roi (voir *Baliol*), 23. Les Ecossais se disposent à envahir l'Angleterre, 31. Victoire des Anglais à Dunbar, 32. Baliol abdique, 33. Wallace devient le chef des Ecossais (voir *Wallace*), 35. Les Ecossais sollicitent la protection du pape contre Edouard, 41. Edouard les soumet, 46. Son neveu, Jean de Bretagne, nommé régent, 51. Bruce prend le titre de roi (Robert Ier), 77. Bat Edouard II à Bannockburn, 98. Refuse de reconnaître la trêve du pape, 113. Mémoire des Ecossais au pape, *id.* Ils poursuivent Edouard jusqu'à York, 122. Trêve conclue, 123. Négociations entre Bruce et Edouard III, 142. Hostilités reprises 144. Paix avantageuse avec l'Angleterre, 145. David II succède à Bruce, son père, 152. Edward Baliol se révolte, 153. Est couronné à Scone, *id.* Ses négociations secrètes avec Edouard III, 155. Les Ecossais battus par Edouard à Halidon-Hill, *id.* David II envahit l'Angleterre, 182. Est fait prisonnier à la bataille de Nevil's-Cross, *id.* Edouard envahit l'Ecosse, 197. Les Ecossais, aidés des Français, entrent en Angleterre contre Richard II; mais sont obligés de se retirer, 304. Richard entre en Ecosse et brûle Edimbourg et d'autres villes, 305. Henri IV commence la guerre, 375. Les Ecossais battus près Homildon-Hill, *id* Jacques, fils de Robert III, pris sur mer et retenu prisonnier par Henri. Son oncle, le duc d'Albany, entre dans les vues de Henri, *id.* Jacques suit Henri V en France, 565. Revenu qui lui est accordé, 566. Epouse la fille du comte Somerset, et retourne en Ecosse, *id.* Se ligue avec la France, 582. Assiége Roxburgh, 583. Meurt; son fils Jacques II lui succède, 584. Guerre entre Jacques III et Edouard IV, 601. Affaires d'Ecosse sous le règne de Richard III, 627. Traite avec Henri VII, iii, 18. Perkin Warbeck reçu en Ecosse, 28. Jacques IV épouse Marguerite, fille de Henri VII, 43. Guerre avec Henri VIII, 71. Jacques tué à la bataille de Flodden, 76. Sa veuve épouse le comte d'Angus, 84. Le gouvernement confié au duc d'Albany, *id.* François Ier presse les Ecossais d'envahir l'Angleterre, 86. Albany licencie son armée, 109. Le jeune roi Jacques V échappe à la captivité, 329. Henri envoie sir R. Sadler négocier avec lui, 331. Hostilités entre les deux royaumes, 333. Le duc de Norfolk entre en Ecosse, *id.* Défaite complète des Ecossais, 334. Mort de Jacques, 335. Reprise des hostilités du côté de l'Angleterre, et lord Gray de Wilton entre en Ecosse avec une armée, 403. Marie, la jeune reine, transportée en France, 404. Shrewsbury entre en Ecosse, 405. Succès des Ecossais. *id.* Paix avec l'Angleterre, 420. Prépondérance du parti français, 566. Les Ecossais passent la frontière lorsque Marie a déclaré la guerre à la France, *id.* Répugnance des Ecossais à attaquer l'armée de Shrewsbury, 567. Ils licencient leurs troupes, *id.* Traité de paix entre Marie et Elisabeth, iv, 16. Progrès de la réforme en Ecosse, 83. Elle est favorisée par le retour de Knox de Genève, *id.* Association contre Bothwell, 107. Marie est livrée aux confédérés, *id.* Elle s'enfuit en Angleterre, après son évasion de Lochlevin (voir *Marie*), 116. Son parti en Ecosse se dissipe et le comte de Marr est investi de la régence après la mort de Lennox, 185. Sa politique opposée à celle d'Elisabeth, 191. Il meurt, et est remplacé par Morton, *id.*, qui règne sans contrôle, 234. Sa tyrannie et sa soumission à Elisabeth, 235. On lui ordonne d'abdiquer; mais il reprend son autorité, 237. Jacques revendique son indépendance et arrête Morton, *id.*, qui est condamné et exécuté, 240. Conspiration appelée le Raid de Ruthven, dans laquelle le comte de Gowrie emprisonne Jacques et prend l'autorité royale, 243. La France assiste Jacques, qui prend possession du château de Saint-Andrews, 245. Walsingham arrive comme ambassadeur d'Elisabeth auprès de Jacques, *id.* Jacques triomphe de ses adversaires, 253. Négociation pour la mise en liberté de Marie, *id.* Jacques fait son traité avec Elisabeth, 271. Procès de Marie, 290. Son exécution, 317. Elisabeth apaise le ressentiment de Jacques, 321. Hésitation de Jacques quand elle lui demande du secours contre les Espagnols, 337. Il écoute Essex, qui sollicite son assistance, 415. Cécil s'engage à lui aplanir le chemin du trône à la mort d'Elisabeth, 430. Jacques est proclamé son successeur, 454. Union de l'Angleterre et de l'Ecosse, 524. Economie et doctrine de l'église écossaise réformée, 560. L'épiscopat rétabli par Jacques, 561. Le clergé réfractaire banni, 562. Jacques visite

l'Ecosse, 563. Nouveaux règlements ecclesiastiques, *id*. L'épiscopat rétabli par le parlement, *id*. Charles Ier reprend les propriétés ecclésiastiques, et s'aliène par là l'affection des Ecossais, 706. Il est couronné à Edimbourg, *id*. Le parlement s'oppose à la juridiction des évêques, *id*. Pétition en faveur des dissidents, 735. Balmerino jugé pour en avoir fait courir des copies, 736. Livre du nouveau service introduit, 737. Laud tâche d'établir la liturgie anglaise, *id*. Opposition fanatique au nouveau service, 738. Tumulte en conséquence à Edimbourg, 740. Etablissement des «Tables» par les pétitionnaires, 741. Ils composent un nouveau covenant, *id*. Enthousiasme et accroissement des covenantaires, *id*. Hamilton envoyé par Charles comme commissaire, 743. Concessions aux covenantaires, qui les rejettent comme non sincères, *id*. Assemblée à Glasgow, et lutte entre les membres et le commissaire, 745. Les covenantaires sont encouragés par l'adhésion d'Argyle, qui devient leur chef, et abolissent l'épiscopat, *id*. Les Ecossais se préparent à la guerre, 746. Richelieu leur donne de l'argent, *id*. Charles se décide à la guerre, 748; mais la majorité des Anglais s'y oppose, *id*. Hostilités commencées par les Ecossais, 749. Le château d'Edimbourg, Dalkeith et Dunbarton, pris par eux, *id*. Les deux armées se rencontrent, *id*. On entre en négociation, et Charles consent à ratifier les concessions de ses commissaires, 753. Les chefs écossais acceptent sa déclaration, et pour ce fait les covenantaires les accusent d'apostasie, *id*. Charles nomme Traquaire pour tenir une assemblée, et lui permet de consentir à l'abolition de l'épiscopat, *id*. Le parlement nomme un conseil militaire, *id*. Leslie réunit son armée à Dunse, 763. Les Ecossais passent la Tyne, 764. Ils exigent des contributions hebdomadaires dans le Northumberland et le Durham, 767. Ils s'engagent à s'abstenir de toute hostilité tant que les subsides seront payés, *id*. Traité de Charles avec les Ecossais, *id*. Il visite l'Ecosse, v, 30. Montrose et ses amis avaient été emprisonnés comme conspirateurs, *id*. Charles flatte les Ecossais, 31. L'incident, *id*. Débats y relatifs, 32. Charles retourne à Londres, 39. Les commissaires arrivent d'Angleterre, 79. Ligue et covenant solennels entre les deux nations, 80. Les Ecossais se préparent à la guerre, 81. Le covenant en Angleterre, 82. Charles demande à l'Irlande des secours contre cette ligue, *id*. Les Ecossais passent la Tweed et tâchent de surprendre Newcastle, 93. Fairfax se joint à eux, *id*. Ils entrent à York, puis à Newcastle, 97. Victoires de Montrose en Ecosse en faveur de la cause royale, 123. Il bat les covenantaires à Kilsyth, 131. Montreuil, envoyé de France, vient négocier de la part de Charles, 141. Charles se réfugie auprès des Ecossais; ils essayent de le convertir au presbytérianisme, *id*. Négociation entre les Ecossais et le parlement anglais, 144. Les Ecossais lui livrent Charles, 146. Les Ecossais, sous Hamilton, prennent les armes pour lui, 197. Hamilton passe les frontières, *id*. Est battu par Cromwell et Lambert, *id*. Argyle, qui exerce l'autorité suprême, proteste contre l'exécution de Charles, 233. Charles II, proclamé à Edimbourg, 234. Députés envoyés en Ecosse, qui le pressent de prendre le covenant, 235. Il hésite à accepter la condition qu'on lui fait, 248. Montrose lève l'étendard royal dans les Highlands, 249. Sa défaite, 250. Il est mis en jugement par les machinations d'Argyle, *id*. Et exécuté, 252. Charles débarque en Ecosse, 254. Cromwell nommé au commandement en Ecosse, *id*. Il marche sur Edimbourg, 257. Déclaration expiatoire exigée de Charles, 258, qui y souscrit à la fin, 259. Les Ecossais battus par Cromwell à Dunbar, 260. Ses progrès, 261. Charles se sauve dans les Highlands, puis revient à Perth, 262. Dissensions entre les Ecossais, 263. Le traité avec Charles déclaré illégal, 264. Strachan se révolte contre Lambert, 265. Charles couronné à Scone par Argyle, *id*. Il prend le commandement de l'armée, *id*. Cromwell marche sur Stirling, 267. Fife tombe aux mains des Anglais, qui font le siége de Perth, *id*. Charles entre en Angleterre, *id*. Cromwell quitte l'Ecosse, 268. Monk prend Stirling et envoie une partie des insignes de la royauté à Londres, 307. L'assemblée d'Ellet prisonnière, *id*. La garnison de Dundee massacrée, *id*. Soumission de Saint-Andrews et d'autres villes, 308. Les terres de la couronne déclarées propriétés publiques, *id*. Essai pour incorporer l'Ecosse avec

l'Angleterre, 309. Au départ de Monk, les royalistes écossais, sous Glencairn et Belcarras, prennent les armes, 351. Ils se soumettent à Monk, qui délie les indigènes de leur serment à Charles, et incorpore l'Ecosse avec l'Angleterre, *id.* A la restauration, le comité des États reçoit de Charles l'ordre de reprendre le gouvernement de l'Ecosse, 516. Parlement tenu à Edimbourg; Middleton tâche d'y obtenir le rétablissement de l'épiscopat, 517. Acte rescisoire passé, annulant les actes du parlement écossais depuis vingt-huit ans, 518. Jugement et exécution d'Argyle, 520. Autres exécutions, 521. Evêques rétablis, 522. Les forces anglaises rappelées, 525. Les rigueurs contre les covenantaires diminuent, vi, 60. Le comte de Tweedale succède à Rothes comme commissaire, *id.* Lui et Lauderdale tâchent de maintenir l'épiscopat, *id.* Tentative contre la vie de l'archevêque Sharp, *id.* Indulgence accordée aux ministres renvoyés, 61; mais ceux qui acceptent perdent leur popularité, *id.* Actes du parlement tenu par Lauderdale, *id.* Le droit de lever et de commander l'armée déclaré appartenir à la couronne, 62. Actes contre les conventicules des champs, *id.* Impolitique, 63. Opposition dans le parlement contre Lauderdale, 66. Accroissement des conventicules, 67. Hostilité du peuple contre l'épiscopat et le gouvernement, *id.* Importation des laines écossaises prohibée en Irlande, 68. Jugement et exécution de Mitchell pour tentative d'assassinat sur l'archevêque Sharp, 163. Les covenantaires excités à comploter par vengeance, *id.* Mesures coercitives du gouvernement, 164. Sharp tué par des fanatiques, 166. Les assassins se joignent à Hamilton, etc., à Rutherglen, *id.* Ils repoussent les soldats sous Graham de Claverhouse, à Drumelog, 167. L'insurrection échoue par suite de l'infatuation des covenantaires, 168. Leur défaite à Bothwell-Bridge, *id.* Beaucoup d'hommes de Fife se sauvent en Hollande, *id.* Les covenantaires s'attachent à Cameron, et désavouent Charles Stuart et le duc d'York, 241, et excommunient le roi. 242. Rigueurs contre eux, 243. Causes du mécontentement national, 244. Le duc d'York devient populaire, 245. Il ouvre un parlement, *id.* Nouveau test pour arrêter les caméroniens, 246. Le clergé le combat, *id.* Il est pris par Argyle, 248, qui est emprisonné sous la prévention de trahison, *id.* Il se sauve en Hollande, 250. Le duc d'York rappelé en Angleterre, 251. Exécution des covenantaires, 305. Le parlement annexe l'accise à la couronne, et convient avec Jacques de soutenir le clergé, 306. Débarquement d'Argyle, 318. Il marche vers Glasgow, 319. Est fait prisonnier, *id.*, et exécuté, 320. Tentative pour abolir l'acte du test, 366. Lettre du roi, sollicitant indulgence pour les catholiques, *id.* Opposition formidable, 367. Jacques dispense du test et proclame la liberté de conscience, 368. La majorité des ministres presbytériens l'accepte avec empressement, 370. L'Ecosse reconnaît Guillaume III, vi, 515. Son union avec l'Angleterre, 531 et 532. Troubles révolutionnaires, 629.

Edgar, fils d'Edmond, succède à son frère Edwy, i, 168. Rappelle Dustan, 169. Devient roi de Wessex, *id.* Tranquillité de son règne, *id.* Favorise les Northumbres, 170. Ses expéditions navales annuelles, 171. Sa puissance, *id.* Loups exterminés dans le pays de Galles, 172. Cède le Lothian au roi d'Ecosse, *id.* Son administration exemplaire de la justice, *id.* Punit les habitants de Thanet, 173. Rétablit les établissements monastiques, *id.* Son amour pour la magnificence, 175. Couronné dans la quatorzième année de son règne, *id.* Son courage, sa mort, 176. Edouard le Martyr lui succède, 177.

Edgar Etheling, petit-neveu d'Edouard le Confesseur : Harold lui donne le comté d'Oxford, i, 231. Proclamé roi à la mort de Harold, 279. Se soumet à Guillaume le Conquérant, *id.* Traité généreusement par lui, 282. Malcolm III d'Ecosse lui donne asile, 290. Se soumet au conquérant, 304, qui lui assigne une pension, 305. Privé de ses biens en Normandie par Guillaume II, 338.

Edgecote (bataille d'), ii, 572.

Edgehill (bataille d'), v, 64.

Edgive, sœur d'Athelstan et femme de Charles le Simple, i, 156. Épouse le comte de Meaux, 157. Emprisonnée par son fils, *id.*

Edilfrid, gendre d'Ælla; ses conquêtes, i, 63. Poursuit Edwin, 64. Battu par Redwald, *id.* Meurt dans la bataille, 65. Son fils Oswald, 69.

Edith, sœur d'Athelstan, mariée à

Othon, fils de l'empereur Henri l'Oiseleur, i, 157.
Edith, fille du comte Godwin, épouse Edouard le Confesseur, i, 215.
Edmond, roi des Est-Angles, mis à mort par les Danois, i, 122.
Edmond, second roi d'Angleterre, succède à son frère Athelstan, i, 159. Combat Anlaff, *id.* Pacification entre eux, 160. Il conquiert la Northumbrie et la Cumbrie, *id.* Sa mort, 161. Son frère Edred lui succède, *id.*
Edmond, Côte-de-Fer, succède à son père Ethelred, i, 193. Assiégé dans Londres par Canute, *id.* Gagne la bataille de Scearstan, 194. Défait les Danois à Oxford, 195. Battu à Ashdown, *id.*, *note*. Partage le royaume avec Canute, 196. Sa mort, *id.*
Edmond, comte de Lancaster, second fils de Henri III. Innocent IV lui donne la couronne de Sicile, i, 636. Manfred, prince de Tarente, la lui dispute, *id.* Son frère, Edouard Ier, l'envoie négocier avec Philippe III de France, ii, 29. Sa mort, 31.
Edmond Rich, archevêque de Canterbury, sous le règne de Henri III, i, 681. Renonce volontairement à son siége et se retire en France, 682.
Edouard, fils d'Alfred le Grand, lui succède, i, 143. Son cousin Ethelwod lui dispute le pouvoir, 145. Il s'empare de la Mercie, *id.* Attaque les Danois du Nord, *id.* Ses succès, 147. Sa mort, 148. Sa famille, *id.* Ses conquêtes, *id.* Affaires ecclésiastiques, 149.
Edouard le Martyr succède à son père Edgar, i, 177. Sa belle-mère, Elfride, s'oppose à lui, *id.* Massacré par l'ordre d'Elfride, 178.
Edouard le Confesseur, fils d'Ethelred, tente d'empêcher l'avénement de Harold à la couronne, i, 206. Générosité de Hardecanut à son égard, 211. Succède à ce prince, 212. Sa douceur de caractère, *id.* Sévérité à l'égard de sa mère, 214. Magnus, roi de Danemarck, prétend à la couronne d'Angleterre, *id.* Edouard épouse Edith, 215. Rebellion des Godwin, 216. Il sollicite l'assistance de Guillaume de Normandie, 218. Pardonne aux Godwin, 219. Abolit le Danegelt, 222. Assiste Malcolm, prince d'Ecosse, contre Macbeth, *id.* Guerre civile, 223. Les Galles soumises par Harold, 224. Le Witan s'oppose à son projet de pélerinage à Rome, 225. Il rappelle d'Allemagne son neveu Edouard, *id.*, qui meurt subitement, *id.* Il rebâtit l'église de Saint-Peter, Westminster, 229. Il meurt, *id.* Son caractère exemplaire, *id.*
Edouard le Proscrit, neveu d'Edouard le Confesseur; son oncle le fait venir d'Allemagne, i, 225. Sa mort subite, *id.*
Edouard Ier, fils aîné de Henri III, épouse les intérêts des barons dans leurs disputes avec le roi, i, 634. Excite leur jalousie, se réfugie dans Windsor-Castle, 644. Provoque les comtes de Leicester et de Derby, 651. Met en déroute les habitants de Londres, adhérents de Leicester, à la bataille de Lewesman, *id.* Le roi est fait prisonnier, 652. Edouard et son cousin, Henry d'Almaine, retenus comme otages par Leicester, *id.* S'évade avec l'aide du comte de Gloucester, 655. Défait le fils de Leicester, 659. Bat et tue Leicester à la bataille d'Evesham, 660. Réduit les Cinq-Ports à l'obéissance, 661. Triomphe d'Adam Gordon en combat singulier, et lui pardonne, *id.* S'engage avec Louis IX dans une expédition en Terre-Sainte, 664. En arrivant à Tunis il le trouve mort, 665. Il retourne en Italie, 666. Son cousin d'Almaine assassiné, *id.* Edouard est pressé par son père de revenir, 667; mais il part pour la Terre-Sainte, ii, 1. Il est blessé par un émissaire de l'armée de Joppa, qui tâche de l'assassiner, 2. Retourne en Europe, et apprend en route la mort de son père, 3. Fait hommage à Philippe de France, 4. S'arrête en Guyenne pour y réprimer les désordres, *id.* Gagne un prix à un tournoi, *id.* Son traité avec le comte de Flandre, 5. Son couronnement, 6. Marche contre Llewellyn, qui refuse de leur faire hommage, 7. Rejoint par David, frère de Llewellyn, 8. Force Llewellyn de traiter, *id.* Les deux frères se révoltent et dévastent les marches, 10. Edouard réduit Anglesey, *id.* Llewellyn est tué, 11. Edouard refuse de pardonner à David, *id.* Il le fait pendre, 12. Après avoir subjugué le pays de Galles, il tâche de le civiliser, et y introduit la jurisprudence anglaise, *id.* Son fils Edouard, né dans le château de Carnarvon, 13. Agit comme médiateur entre les rois de France, d'Aragon et de Sicile, *id.* Projette un mariage entre son fils et Marguerite, la jeune reine d'Ecosse, 14. Prétend régler la succession à la mort de Marguerite, *id.*

Baliol, élu roi, jure fidélité à Edouard, 23. Edouard l'accuse de désobéissance, *id.* Querelle entre les Normands et les Anglais, 27. Grande victoire sur mer remportée par ces derniers, 28. Edouard cité devant Philippe pour répondre à une accusation de mépris pour son lord lige, *id.* Il envoye son frère Edouard négocier, 29. Il perd la Guyenne en la cédant à Philippe comme douaire de Marguerite, sœur du roi, qu'il veut épouser, *id.* Il passe dans le pays de Galles, et réduit les insurgés gallois, 31. Il demande assistance à Baliol pour recouvrer la Guyenne, *id.* Marche contre lui et le bat à Dunbar, 33. Le fait prisonnier, *id.* Reçoit l'hommage des nobles écossais, 34. Opposition de Douglas et de Wallace, 35. Les Ecossais se rendent à Irvine, 36. Edouard bat Wallace, 40. Il épouse Marguerite, sœur de Philippe, *id.* Boniface VIII combat les prétentions d'Edouard sur l'Ecosse, déclarant qu'elle appartient au siége de Rome, 41. Parlement convoqué à Lincoln, pour examiner les demandes du pape, 43. Boniface refuse de reconnaître la validité des prétentions d'Edouard, 45. Le roi recouvre la Guyenne, *id.* Ravage l'Ecosse, 46. Prend le château de Stirling, 47. Cruautés qu'on lui impute à Berwick et à Dunbar, 50, *note.* Son neveu, Jean de Bretagne, nommé gardien de l'Ecosse, 51. Exactions d'Edouard contre les juifs, 56. Contre ses sujets chrétiens, 61. Le clergé résiste à ses demandes, 62. Il est mis hors la loi, *id.* Et se soumet, 63. Le roi retire aux comtes de Hereford et de Norfolk leurs charges, pour désobéissance, 65. Il tâche de se concilier le clergé, *id.* Met à la voile pour la Flandre, 66. Fait une addition à la charte concernant les tailles, 68. Son peu de sincérité en faisant ces concessions, 69. Leur importance, 72. Fait chevalier son fils Edouard, avant une expédition contre Robert Bruce, 77. Met à mort plusieurs adhérents de Bruce, 81. Emprisonne sa femme, 82. Sa sœur et la comtesse de Buchan, *id.* Meurt en se rendant en Ecosse, 83. Sa femme, Eléonore de Castille, *id.* Marguerite de France, *id.* Ses injonctions à son fils, *id.* Enterré à Westminster, *id.* Accusé à tort d'avoir falsifié un document, 635.

Edouard II succède à son père Edouard Ier, ii, 84. Rappelle Pierre Gaveston, et le fait comte de Cornwall, 85. Le fait régent à son départ pour la France, *id.* Epouse Elisabeth, fille de Philippe le Bel, 86. Son serment de couronnement, *id.* Les barons pétitionnent pour le bannissement de Gaveston, 87. Pétition des communes contre les oppressions, *id.* Gaveston revient, et les barons consentent à ce qu'il reste, 88. Edouard convoque un parlement à York, et les barons refusent de s'y rendre, *id.* Il est obligé de consentir à un comité pour le redressement des griefs, 89. Est rejoint par Gaveston, à qui il confère de nouvelles faveurs, 90. Reçoit les articles de réforme, 92. Trouve Gaveston à York, après le retour de ce dernier de Flandre, 93. Gaveston pris et mis à mort par les barons, 94. Le roi se réconcilie avec les barons, 95. Perd diverses forteresses en Ecosse, 96. Ses préparatifs militaires entravés par les barons et le clergé, *id.* Battu par Bruce à Bannockburn, 98. Revient en Angleterre par mer, *id.* Refuse à Bruce le titre de roi, 100. Mécontentement des Irlandais, *id.* Edouard Bruce se joint à eux, 102. Le roi envoie John de Hotham traiter avec eux, *id.* Bruce couronné, 104. Edouard se plaint au pape, et les Irlandais lui présentent un mémoire pour justifier leur conduite, 105. Famine terrible et peste de trois ans en Angleterre, 107. Ses desseins sur l'Ecosse pendant l'absence de Robert Bruce en Irlande, frustrés par la désobéissance des nobles, 110. Il se soumet à la trêve proclamée par le pape entre l'Angleterre et l'Ecosse, *id.* Qui est rejetée par Bruce, *id.* Les Ecossais prennent Berwick, etc., 111. Ils marchent contre la reine à York, et massacrent les forces levées par l'archevêque, 112. Trêve conclue, 114. Les barons combattent l'influence des Spenser, 115. Les Spenser sont bannis, 117. Edouard prend le château de Leed, exécute le gouverneur et emprisonne lady Badlesmere, *id.* Les Spenser reviennent, *id.* Le comte de Lancaster s'unit aux Ecossais, 118. Le comte pris et exécuté, ainsi que plusieurs autres, 120. Révision des ordonnances, 121. Les pétitions des Spenser accordées, *id.* Incursions des Ecossais, qui poursuivent le roi à York, 122. Sir A. Harclay (comte de Carlisle) exécuté pour avoir conspiré avec eux, *id.* Trêve avec l'Ecosse pour treize ans, 123. Mortimer s'échappe et se

rend auprès de Charles le Bel, *id.* Charles entre en Guyenne, 124. La reine va en France, *id.* Edouard envoie son fils pour faire hommage à Charles à sa place, 125. La reine et le prince refusent de revenir, *id.* Lettres d'Edouard à la reine, 126, *note.* A son fils, *note, id.* Il déclare la guerre à Charles, 127. La reine revient avec une armée, et est rejointe par un grand nombre de partisans, 129. Elle publie une proclamation contre Spenser, *id.* Edouard se sauve à l'île de Lundy, 130. L'aîné des Spenser pris et exécuté, 131. Edouard se rend au comte de Leicester, *id.* Il est renfermé dans le château de Kenilworth, *id.* Le jeune Spenser exécuté, 132. Le prince est déclaré roi et Edouard déposé, 133. Et massacré au château de Berkley, 136. Son caractère, 137.

Edouard III, envoyé par son père (à l'âge de douze ans) pour faire hommage à son oncle Charles le Bel pour la Guyenne, ii, 125. Résiste aux ordres de son père, 127. Est fiancé par sa mère, Isabelle, à Philippa, fille du comte de Hainaut, 128. Déclaré roi après la captivité de son père, 133. Sa campagne dans le nord, 142. Fait la paix avec Bruce, 145. Son oncle, le comte de Kent, accusé par les intrigues d'Elisabeth et de Mortemart, et exécuté, 148. Lord Montaigu conseille à Edouard de secouer l'autorité de Mortimer, 149. Edouard aide à s'emparer de Mortimer, 150, qui est exécuté, 151. Edouard conclut deux traités avec Edward Baliol, 155. Défait les Ecossais à Halidon-Hill, 156. Réclame la couronne de France à la mort de Charles, comme petit-fils de Philippe II, 157. Fait hommage à Philippe de Valois, pour la Guyenne, 158. Reçoit Robert d'Artois, qui l'excite à déclarer la guerre à Philippe, 161. Il commence la campagne par le siége de Cambrai, *id.* Benoît XII l'exhorte à la paix, 162. Il prend le titre de roi de France, 165. Bat la flotte de Philippe, *id.* Met le siége devant Tournay, *id.* Provoque Philippe à un combat singulier, 166. Jeanne de Hainaut, mère de la reine, implore la paix, 167. Armistice conclu, *id.* A son retour en Angleterre, il accuse son ministre de trahison, *id.* Il accuse l'archevêque Stratford d'avoir intercepté ses provisions, 168. Instruction contre Stratford dans l'échiquier, *id.* Elle amène une discussion relative aux droits de la pairie, 169. Dissimulation d'Edouard, et prétendues concessions à son parlement, 170. Il arrête le procès contre Stratford, *id.* Soutient les prétentions du comte de Montfort au duché de Bourgogne, *id.* Conclut une trêve avec Philippe, 172. La guerre recommence, 173. Le comte de Derby est envoyé en Guyenne, *id.* Edouard débarque en Normandie, 175. Marche sur Paris, *id.* Revient subitement et traverse la Somme, 176. Livre la bataille de Crécy, 177. Son entrevue avec son fils, après la victoire, 180. Les Ecossais envahissent l'Angleterre, 181. Ils sont défaits à la bataille de Nevil's-Cross, et David fait prisonnier, 182. Progrès de la guerre en Guyenne, 183. Calais se rend à Edouard, 186. Trêve conclue entre la France et l'Angleterre, par la médiation de Clément VI, 187. De Charny, gouverneur de Saint-Omer, essaye de prendre Calais par surprise, 188. Edouard fait prisonnier Eustache de Ribeaumont, *id.* Bat les Espagnols sur mer, 189. Retourne en Angleterre, 190. La grande peste, *id.* Traité pour la prolongation de l'armistice avec la France, 195. La guerre recommence sous le commandement du prince Noir, *id.* Edouard revient et envahit l'Ecosse, 196. Bataille de Poitiers, 198. Le roi de France et son fils faits prisonniers par le prince Noir, 201. Edouard relâche le roi d'Ecosse, 203. Marche en France, ses propositions pour la rançon de Jean ayant été rejetées, 206. Consent à la paix, 208. Délivre Jean, 209. Perd ses possessions en France, 218. Obtient une trêve, 221. Ses ministres perdent leur popularité, 222. Ils sont poursuivis, ainsi qu'Alice Perrers, 223. Mort du prince Noir, *id.* Edouard meurt l'année suivante, 225. Son caractère, 226. Avantages résultant de ses guerres, 227. Griefs qu'il redresse, *id.* La justice sous son règne, 229. Statut de trahison, 230. Etat du parlement, 231. Système de taxes, 243. Constitution de l'armée, 248. De la marine, 256. Affaires de l'église, 258. Evêchés, 261. Bénéfices inférieurs, 263. Controverse relative aux provisions papales, 268. Wycliffe, 269.

Edouard, le prince Noir, son premier exploit à la bataille de Crécy, ii, 180. Danger qu'il court dans un engagement contre les Espagnols en mer,

189. Gagne la bataille de Poitiers et fait prisonnier le roi de France, 197. Épouse sa cousine Jeanne, comtesse de Kent; il assiste Pierre le Cruel, 213. Aide à gagner la bataille de Navarette, 215. Revient en Guyenne, 216. Ses finances appauvries, et sa mauvaise santé, 217. Refuse de faire hommage à Charles V, 218. Massacre les habitants de Limoges, 220. Sa retraite, 222. Combat l'influence de son frère, Jean de Gand, *id.* Il meurt, 223.

Edouard IV (voir York, Edouard, duc d') est proclamé à Londres, ii, 550. Victoire décisive gagnée sur les Lancastriens à Towton, par le comte de Warwick, 555. Edouard couronné, 556. Bill d'attainder contre Henri VI et ses partisans, 557. Les Lancastriens font de nouveaux efforts, et sont battus à Hedgley-Moor et Hexham, 560. Edouard fait des traités avec l'Ecosse et autres puissances étrangères, 563. Epouse en secret lady Elisabeth Gray, 564. Mécontentement des Nevil en conséquence, 566. Mariage proposé entre Marguerite, sœur du roi, et Charles de Bourgogne, 569, *note*. Il tâche d'empêcher le mariage de son frère Clarence avec la fille de Warwick, *id.* Insurrection dans le Yorkshire, *id.* Les royalistes battus à Edgecote, 572. Fait prisonnier par Clarence et Warwick, *id.* Obtient sa liberté, 573. Insurrection dans le Lincolnshire, 575. Les rebelles battus à Erpingham, *id.* Clarence et Warwick fuient en France, 577. Edouard passe en Hollande au retour de Warwick, et après sa déclaration en faveur de Henri VI, 580. Assisté en secret par son beau-frère, le duc de Bourgogne, 582. Revient en Angleterre, 583. Abjure ses prétentions à la couronne, *id.* Reprend le titre de roi, et est rejoint par Clarence, *id.* Gagne la bataille de Barnet, 584. Ses prétentions assurées par la bataille de Tewkesbury, 586. Traitement qu'il fait subir aux Lancastriens, 588. Forme une alliance avec la Bourgogne et la Bretagne contre la France, 593. Débarque en France, 595. Accepte les conditions de paix de Louis, 596. Envoie Clarence à la Tour, 599, qui est mis à mort, 601. Guerre avec l'Ecosse, *id.* Berwick assiégé, 602. Se rend à Edouard, *id.* Sa colère contre Louis, qui refuse de conclure le mariage entre le dauphin et la princesse Elisabeth, 604. Sa mort, *id.* Son caractère, *id.* Sa famille, 605. Etat des partis à sa mort, *id.*

Edouard V, atteint par son oncle Gloucester, comme il se rendait à Londres pour son couronnement, et reconduit à Northampton, ii, 609. Entre à Londres, *id.* Envoyé à la Tour, 610. Lui et son frère Richard y sont assassinés, 611.

Edouard VI, fils de Henri VIII et de Jeanne Seymour; sa naissance, iii, 303. Proclamé roi, 360. Le conseil de régence, 370. Le comte de Hertford nommé protecteur, 372. Son couronnement, 374. Le protecteur rendu indépendant du conseil, 377. Mort de François Ier et négociations avec la France, 378. Traité avec les assassins du cardinal Beaton, 380. Le protecteur envahit l'Ecosse, 381. Trahison des Ecossais, *id.* Bataille de Pinkenclough, 382. Innovations religieuses, *id.* Opposition de Gardiner, 385. Le parlement, 387. Don de chantrerie à la couronne, *id.* Révocation des nouvelles trahisons, 388. Pétition de la chambre basse de convocation, 389. Bill pour l'administration des sacrements sous les deux espèces, 390. Suppression de la mendicité, *id.* Proclamation pour la destruction des images, 391. Catéchisme et livre de prière commune composés, 393. Adoption du bill pour le mariage du clergé, 395. Sir T. Seymour, lord amiral, épouse la reine douairière, 396. Son exécution, 401. Hostilités contre les Ecossais, 404. Lord Grey de Wilton entre en Ecosse avec une armée, *id.* La jeune reine conduite en France, *id.* Avantages du côté des Ecossais, 405. Mécontentement général en Angleterre, *id.* Insurrections dans l'Oxfordshire, 406. Le Devonshire, *id.* Rebellion de Ket dans le Norfolk, *id.* Guerre déclarée par la France, 411. Dissensions du cabinet, 413. Parti formé entre le protecteur, *id.*, qui est accusé de délit et envoyé à la Tour, 415. Sa soumission et son acquittement, 418. Honneurs conférés à ses ennemis, *id.* Revenus et dette du roi, *id.*, *note*. Paix avec la France et l'Ecosse, 420. Destitution de l'evêque Bonner, 421. De Gardiner, 423. De Day et Heath, 424. La princesse Marie avertie de se conformer à la nouvelle doctrine, 426. Exécutions pour hérésie, 431. Traité de mariage entre Edouard et la fille de Henri II de France, 436. Procès de Somerset, 441. Son exé-

cution, 442. Actes du parlement. Provision légale pour les pauvres, 443. Articles de l'église anglicane rédigés, 444. Code de lois ecclésiastiques, 446. Mauvaise santé d'Edouard, 449. Son dernier parlement, *id.* Suppression de l'évêché de Durham, 451. Northumberland l'engage à modifier la succession en faveur de lady Jane Gray, 452. Edouard consent, 454. Opposition des juges, 455. Complaisance de Cranmer, 456. L'acte signé par les conseillers, *id.* Mort du roi, 458. Ses talents, *id.* Ses opinions religieuses, 459. Etat de la nation sous son règne, 460. Accroissement des pauvres, *id.*

Edouard (prince), fils de Henri VI; le protectorat, nécessité par l'incapacité de son père, lui échoit à sa majorité, ii, 556. Epouse la fille de Warwick, Anne, 569. Mis à mort dans sa tente après la bataille de Tewkesbury, 586. Sa veuve épouse ensuite Richard, duc de Gloucester, 592.

Edred succède à son frère Edmond, i, 161. Subjugue définitivement la Northumbrie, *id.* Ses ministres, Turketul, 162, et Dunstan, *id.* Sa mort, 164.

Edwin, fils d'Ella, i, 63. Se réfugie auprès de Redwald, 64. Rétabli par lui sur son trône, *id.* Epouse Edilburge, fille d'Ethelbert, 65. Les princes de Wessex tentent de le faire assassiner, *id.* Sa vengeance et sa conversion au christianisme, 66. Baptisé par Paulin, métropolitain d'York, 67. Son pouvoir étendu, 68. Son administration pacifique, *id.* Penda et Ceadwalla se révoltent contre lui, *id.* Sa mort, 69. Sa fille Eanfled épouse Oswio, 72.

Edwin, frère d'Athelstan, sa mort, i, 152.

Edwin et Morcar gouvernent l'armée sous Edgard Etheling, i, 290. Prêtent serment au conquérant, *id.* Edwin se révolte et se soumet, *id.* Sa mort, 300.

Edwy, fils d'Edmond, succède à son oncle Edred, i, 164. Sa conduite dissolue, 165. Son ingratitude envers sa grand'mère Edgiva, *id.* Ses amours avec Ethelgive, 166. Revolte des Merciens, 168. Sa mort, *id.* Son frère Edgar lui succède, *id.*

Egfrid succède à son père Oswio en Northumbrie, i, 80. Ses conquêtes, *id.* Son épouse Edilthryde prend le voile, et il épouse Ermenburge, 81. Il emprisonne puis bannit Wilfrid, évêque d'York, 82. Ravage la côte d'Irlande, *id.* Sa mort, 83.

Egwine, mère d'Athelstan, i, 150.

Egferth, roi de Mercie, succède à son père Offa, i, 93.

Eglise d'Angleterre, livre de prières communes compilé, iii, 303. Articles composés, 446.

Elcho (lord) battu par les royalistes à Tippermuir sous le règne de Charles Ier, v, 123.

Eléonore de Poitou, épouse de Henri II, i, 491. Fomente des dissensions entre ses enfants et son mari, 481. Est emprisonnée par Henri, 482. Faite prisonnière par son petit-fils Arthur, 551. Sa mort, *id.*, *note.*

Eléonore, fils de Henri II, épouse Alphonse de Castille, i, 569.

Eléonore de Provence épouse Henri III, i, 635. Elévation de ses parents, 647. Elle est insultée par la populace, *id.*

Eléonore de Castille, première femme d'Edouard Ier, i, 685. Est dite avoir sucé le poison d'une blessure que lui avait fait un assassin, ii, 2. Son caractère, 83. Croix élevées par Edouard à sa mémoire, *id.*, *note.*

Elfrid, seconde femme d'Edgar, son histoire, i, 177. Fait mettre à mort Edouard le Martyr, 178. Sa sévérité pour son fils Ethelred, 179. Bâtit les monastères d'Ambresbury et de Whorwel, *id.*

Elgive, sœur d'Athelstan, épouse Louis d'Aquitaine, i, 158.

Elisabeth, femme d'Edouard IV (voyez *Gray, lady Elis*).

Elisabeth, fille de la précédente; projet de mariage entre elle et le comte de Richmond, ii, 628. Son oncle Richard III veut l'épouser, *id.* Sa satisfaction, *id.* Epouse Henri VII, iii, 1. Accouche de son premier fils Arthur, 11. Couronnée, 16. Conduite de Henri à son égard, 46, *note.* Sa mort, 48.

Elisabeth, fille de Henri VIII et d'Anne Boleyn, iii, 218. Grande familiarité entre elle et sir Thomas Seymour, 398, *note.* Sa neutralité pendant l'incertitude de la possession de la couronne entre lady Jane Gray et Marie, 473. Rencontre sa sœur à son entrée dans Londres, *id.* Se conforme à la religion rétablie, 484. Essais pour exciter la dissension entre elle et Marie, 490. Les ennemis de Marie proposent de marier Elisabeth à Courteney et de la proclamer reine, 492. Sir T. Wyat lui conseille de se retirer à Dunnington,

id. Elle refuse de le faire et de retourner à la cour, et s'enferme à Ashridge, 498. Elle et Courtenay arrêtés après l'insurrection de Wyat, 509. Témoignages contre eux, *id.* Leur acquittement obtenu par Gardiner, 511. Elisabeth envoyée résider à Woodstock, 512. Conspiration de Freitville pour déposer Marie et élever Elisabeth au trône, 553. Elle est accusée, mais sauvée par l'intervention de Philippe, 559. Veut s'enfuir en France, 556. Divers mariages lui sont proposés, mais elle les repousse, 557. Elle promet de ne pas modifier le culte catholique, iv, 1. Elle succède à sa sœur, *id.* Nouveau cabinet formé par Cecil, 2. Disposition des cours étrangères envers la nouvelle reine, 3. Ses prétentions regardées comme non-valables par Paul IV, 4. On lui conseille de détruire le catholicisme, *id.* Les évêques refusent d'officier au couronnement, 6. La cérémonie accomplie par l'evêque de Carlisle, *id.* Le parlement la presse de se marier, *id.* Acte de reconnaissance de son droit, 8 Statuts en faveur du service réformé, 9. Opposition du clergé, 10. Le clergé non-assermenté chassé, 13. Saisie des terres des évêques, *id.* Paix avec la France, 14. Promesse illusoire de rendre Calais, *id.* Paix avec l'Ecosse, 16. Cecil persuade à Elisabeth de soutenir les réformateurs écossais, 17. Sadler et Croft les excitent à l'hostilité contre le régent, 24. Elisabeth leur donne de l'argent, *id.* Flotte anglaise envoyée à leur aide, 31. Elisabeth feint d'être jalouse de conserver la tranquillité, *id.* Cecil tente d'exciter des dissensions civiles en France, 33. Le siége de Leith échoue, 35; et fin de la guerre en conséquence, *id.* Traité entre Elisabeth et Marie, 37. La dernière refuse de le ratifier, 38. Divers partis rejetés par Elisabeth, 43. Philippe II, 44. Charles d'Autriche, 45. Eric, roi de Suède, *id.* Adolphe, duc de Holstein, 46. Le comte d'Arran, *id.* Sir W. Pickering, *id.* Le comte d'Arundel, 47. Lord Robert Dudley, 48. Sa familiarité inconvenante avec lui, *id.* Elle aide les huguenots français, 52. Leur envoie des troupes, *id.* Perte de Rouen, 54. Elle obtient du parlement de l'argent pour les huguenots, 57. Conspiration des neveux du cardinal Pole en faveur de la reine d'Ecosse, découverte et déjouée, 58. Statut pénal contre les catholiques, 59. Réunion de la convocation qui rédige les 39 articles, *id.* Pacification des partis en France, 61. Mécontentement d'Elisabeth, *id.* Warwick rend le Havre, 62. Paix honteuse conclue avec la France, *id.* Insiste pour que Marie ratifie le traité de Leith, 64. Refuse d'avoir une entrevue personnelle avec elle, 65. Essaye d'empêcher son mariage avec l'archiduc d'Autriche, *id.* Lui propose Dudley pour mari, 68. Favorise les prétentions de Darnley, 69. Fait Dudley comte de Leicester, 70. Chasse Murray et ses compagnons de sa présence, 71. Se détermine à se marier, *id.* La reine-mère de France lui propose Charles IX pour mari, 80. Ordonne à Cecil d'exprimer son inclination pour l'archiduc Charles, *id.* Qui refuse ses conditions, *id.* Ordonne aux meurtriers de Rizzio de quitter son royaume, 87. Sa conduite en recevant la nouvelle de la naissance du fils de Marie, 88. Elle se décide à laisser le droit de succession indéterminée non résolu, *id.* Combattue par le parlement dans ses demandes de subsides, *id.* Sa réponse à leur pétition, 90. Invite Marie à se laver du soupçon d'avoir été complice du meurtre de son mari, 101. Son explication de sa suprématie, 109. Cause de sa haine pour Knox, 110. Elle exprime son indignation en apprenant la captivité de Marie, *id.* Déclare son amitié pour elle et refuse de reconnaître Murray régent, 120. Cecil lui conseille de ne pas lui accorder une entrevue personnelle jusqu'à ce qu'elle ait détruit les soupçons, 121. Le duc de Norfolk assure qu'il ne veut point épouser Marie comme on le lui a proposé, 134. Leicester l'informe du projet de mariage et de la part qu'il y a prise, 139. Emprisonne Norfolk, 141. Complot pour délivrer Marie, 142. Soulèvement dans les comtés du nord, sous Westmoreland et Northumberland, 143. Ils publient une proclamation en faveur du culte catholique, 144. Et sollicitent l'aide des lords catholiques, 146. Ils fuient en Ecosse, 148. Autre soulèvement sous Léonard Dacres, qui est battu par lord Hunsdon, 151. Mort de Murray le régent, *id.* Elisabeth ordonne à Scroop et à Sussex d'entrer en Ecosse, *id.* Consent à ce qu'on choisisse un régent ; cette charge accordée au comte de Lennox, 152. Pie V lance

une bulle d'excommunication contre Elisabeth, 153. Conspiration découverte dans le Norfolk, 155, *note*. Elle prie l'empereur d'engager le pape à révoquer l'excommunication, *id*. Saisit une escadre espagnole chargée d'argent pour le duc d'Albe, 158. Délibérations relatives à Marie, 161. Négociations pour sa délivrance, 163. Elles sont rompues par un mariage projeté entre Elisabeth et le duc d'Anjou, 164. Bill contre la trahison, 165. Bill contre les catholiques, 166. Aversion de la reine pour les puritains, 167. Elle établit la cour de haute commission, *id*. Sampson et Humphreys emprisonnés par elle, 168. Sept bills introduits dans le parlement par les puritains pour plus ample réforme, *id*. Les membres réprimandés par la reine, 169. Négociation de mariage avec le duc d'Anjou, *id*. Mécontentement de la majorité du peuple, 171. Conspiration en faveur de Marie, découverte, 172. Le duc de Norfolk et d'autres arrêtés, 180. Norfolk est condamné, 181. Répugnance extrême d'Elisabeth à signer l'ordre de sa mort, 182. Il est exécuté sur la pétition du parlement, 183. Elisabeth refuse de mettre Marie à mort, 184. Le comte de Northumberland exécuté, 186. Négociation de mariage avec le duc d'Alençon, *id*. Elisabeth envoie Killegrew en Ecosse pour offrir de remettre Marie au régent, 189. Se reconcilie avec le duc d'Albe, 198. Rejette la souveraineté de Hollande à elle offerte par les Etats, 199. Reçoit des propositions de mariage d'Anjou. 203. Est captivée par l'adresse de son négociateur Simier, *id*. Le duc lui-même vient la voir, *id*. Elle refuse de conclure le mariage parce qu'il accepte la souveraineté de Flandre, 207. Ensuite lui donne une promesse par écrit, 208. Mais elle revoque de nouveau son consentement, 209. Départ d'Anjou, 211. Sa mort, 212. Rebellion d'O'Neil en Irlande, 213. Non-succès du projet de coloniser l'île avec des Anglais, *id*. Persécution des puritains, 218. Des catholiques, 222. Nouvelles dispositions pénales contre eux, 227. Entrevue d'Elisabeth avec Campian, missionnaire catholique, 230. Persécution des anabaptistes, 234. Son inquiétude relative à la reine d'Ecosse, 236. Nouvelles délibérations relatives à elle, 240. Lettre de Marie à Elisabeth, 243. Elisabeth alarmée par des bruits de conspiration, 246. La perfidie de Gray fait échouer les négociations pour la délivrance de Marie, 253. Statuts contre les trahisons, 254. Motions pour la réforme de la religion, 255. Statuts de pénalité contre les catholiques, *id*. Qui pétitionnent contre sans effet, 261. Le comte d'Arundel emprisonné à perpétuité, 265. Traité entre Elisabeth et les insurgés belges, 273. Elisabeth et Jacques se liguent pour soutenir la religion réformée, 275. Elle se querelle avec Leicester parce qu'il aspire au commandement suprême dans les Pays-Bas, *id*. Mauvais succès de la campagne, 277. Découverte de la conspiration de Babington, 284 Ordre pour le procès de Marie, 294. Accusations contre elle, *id*. Elisabeth hésite à signer l'ordre de sa mort, 301 Elle élude la prière du roi de France en faveur de Marie, 304. Et celle de Jacques, 306. Elle signe l'ordre, 307. Insinue que Marie devrait être assassinée secrètement, 308. Exécution de Marie, 317. Feinte douleur d'Elisabeth en l'apprenant, *id*. Elle punit les ministres qui ont exécuté ses ordres, mais leur rend à tous leurs places, excepté au secrétaire Davison, 319. Apaise les rois d'Ecosse et de France, 322. Exprime des regrets de l'exécution, et l'attribue à son conseil, *id*., *note*. Fait chevalier sir Francis Drake, après son voyage autour du monde, 326. Désertion de l'armée en Hollande, 327. Perte de Sluys, 330. Disputes entre Leicester et les Hollandais, 331. Sir Christopher Hatton fait chancelier, 332. Philippe s'apprête à envahir l'Angleterre, 334. Préparatifs des Anglais, 335. Armée sous lord Hunsdon; une autre sous Leicester, *id*. Préparatifs maritimes, 336. Elisabeth demande assistance au roi d'Ecosse, 337. Conduite des catholiques, 338. Négociation de paix entre les commissaires anglais et espagnols à Bourbourg, 339. L'Armada met à la voile, 341. Action entre les deux flottes, 342. Dispersion de l'Armada, 343. Elisabeth visite l'armée à Tilbury, 346. Mort de Leicester, 347. Exécution des catholiques, 349. Procès du comte d'Arundel, 349. Souffrances des catholiques, 353. Procédure contre eux, 355. Et les puritains, 357. Exécution de Hacket le fanatique, 359. Acte contre les récusants protestants, 360. Armement destiné con-

tre l'Espagne 362. La reine prend en faveur le jeune Essex, *id.* Expédition à la Corogne et à Lisbonne, 363. Elisabeth remarque sir C. Blount, 365. Elle envoie de l'argent à Henri IV de France, 366. Malheureuse expédition contre la Bretagne réclamée par le roi d'Espagne et le duc de Mercœur, 368. Complots contre Elisabeth, 371. Lopès, médecin juif et deux Portugais arrêtés et exécutés, 373. Calais pris par les Espagnols sous l'archiduc Albert, 376. L'expédition aux Indes-Occidentales, sous Hawkins et Drake, échoue, 377. Autre expédition contre l'Espagne sous lord Howard d'Effingham, *id.* Victoire navale à Cadix, et reddition de la ville aux Anglais, 379. Querelle de la reine avec Essex, 381. Philippe accède à un plan pour assurer la succession de la couronne d'Angleterre à sa fille, 384. Elisabeth envoie une expédition contre l'Espagne sous Essex, 386. Elle est dispersée par une tempête, 387. Style affecté et obscur de sa prière, 386, *note.* Nouvelle querelle avec Essex à son retour, 388. Le roi de France propose la paix avec l'Espagne, 390. Sa conclusion, 391. La reine se querelle avec Essex à cause de la nomination de sir W. Knollis, comme député d'Irlande, et le soufflette, *id.* Procès de Squires pour une prétendue tentative d'empoisonnement d'Elisabeth, 393. Elle est irritée par la conduite de Jacques qui refuse de rendre un arrêt de confiscation contre les lords catholiques, 394. Elle lui reproche sa duplicité dans les négociations avec l'Italie et l'Espagne, *id.* Valentine Thomas confesse qu'il a été employé par Jacques pour empoisonner Elisabeth, 398. Evénements en Irlande, 400. Procès et exécution de sir John Perrot, *id.* Rébellion de Tyrone, 402. Essex fait lord député, 404. Il offense Elisabeth en revenant sans permission, 405. Elle refuse de se réconcilier, 406. Il est mis en jugement et suspendu de ses fonctions, 407. Il forme le dessein de se saisir de la personne de la reine, 410. Il se révolte, *id.* Est jugé, 415. Et exécuté, 420. Cecil promet à Jacques d'appuyer son avénement au trône, 422. Une armée espagnole entre en Irlande, 427. Elisabeth forcée par le parlement d'abolir les monopoles, 428. Les Espagnols battus en Irlande, et Tyrone se soumet, 430. Expédition contre les côtes d'Espagne, *id.* Flotte de Spinola poursuivie, *id.* Infirmités d'Elisabeth, 431. Desseins de la faction espagnole d'enlever Arabella Stuart, de la marier au cardinal Farnese et d'en faire le successeur au trône, 433. Desseins du parti opposé parmi les exilés, 434. Mélancolie d'Elisabeth, 437. Sa dernière maladie, 439. Sa mort, 441. Son caractère comme souveraine, *id.* Sa vanité, 445. Son goût pour la toilette, 447. Ses amours, 448. Actes arbitraires sous son règne, 449. Pamphlet contre elle, 452. Ses obsèques, 455. Son intimité avec Hatton, 780.

Elisabeth, fille de Jacques Ier, mariée au palatin Frédéric, iv, 537.

Elliot (sir J.) seconde l'accusation contre Buckingham, iv, 662. Est envoyé à la Tour, *id.* Proteste contre l'autorité de l'église, et déclame contre le gouvernement, 690. Tumulte dans la chambre des communes occasionné par sa violence, 692. Lui et plusieurs membres emprisonnés et condamnés à l'amende, 693.

Emancipation des catholiques discutée, vi, 681 et 682. Votée, 683.

Emma, fille de Richard, duc de Normandie, épouse Ethelred, i, 183. Ensuite Canute, 198. Enfants qu'elle a de lui, *id.* Elle combat Edouard son fils d'Ethelred, 208. S'enfuit en Flandre, 213. Privée de sa fortune par Edouard le Confesseur, 214. Sa mort, *id.*

Empson (sir Richard), homme de loi, et Dudley, agents des extorsions de Henri VII, iii, 53. Arrêtés à l'avenement de Henri VIII, 58. Exécutés, 59.

Episcopat rétabli en Ecosse par Jacques Ier, iv, 561. Evêques rétablis dans leurs sièges au parlement anglais après l'abolition de la république, v, 500. Rétablis en Ecosse, 522. En Irlande (voir aussi *Evêques*), 524.

Erastus, médecin suisse (doctrines d'), vi, 241, *note.*

Eric, roi de Suède, sollicite la main d'Elisabeth, iv, 46.

Essex (royaume d') fondé par Erkenwin, i, 52. Christianisme introduit, 60. Sigebert converti, 74.

Essex (comte d'), sous le règne de Henri II, i, 449, *note.*

Essex (Walter Devereux, comte d') offre de coloniser Clanhuboy, dans l'Ulster, iv, 214. Rencontre de l'opposition chez les natifs, 215. Renvoyé en Irlande comme comte-maréchal, *id.* Meurt à Dublin, suppose

empoisonné par un agent de Leicester, *id.*

Essex (Letice, comtesse d'), veuve du précédent, et fille de sir Francis Knollys, épouse le comte de Leicester, iv, 215, *note.*

Essex (Robert comte de), fils du précédent, pris en faveur par Elisabeth et nommé grand-écuyer, iv, 362. S'embarque, malgré elle, dans l'armement contre l'Espagne, 363. Est jaloux de sir C. Blount et se bat avec lui, 365. Commande une expédition contre la Bretagne, 369. Se distingue dans l'attaque de Cadix, qui se rend aux Anglais, 379. Jalousie de Burleigh contre lui, 380. Elisabeth a des préventions contre lui, 381. S'efforce de rentrer en faveur en affectant de réformer sa conduite, 382. Se querelle avec elle, 383. La « Conférence sur la succession » lui est dédiée, *id.* Le commandement d'un armement contre l'Espagne lui est donné, 386. La flotte dispersée par une tempête, 387. Il est mal reçu par Elisabeth, à son retour, 388. Est fait comte-maréchal, *id.* Il conseille la guerre avec Philippe contre l'avis des Cecil, *id.* Il insiste pour qu'on donne la charge de député d'Irlande à sir Georges Carew, et pendant la discussion il irrite tant Elisabeth qu'elle le frappe, 391. Ils se réconcilient en apparence, 392. Il est fait lord député d'Irlande, 403. Il l'offense en donnant le commandement de la cavalerie au comte de Southampton, 404. Il désobéit à ses ordres, 405. Fait une trêve avec Tyrone, *id.* Vient en Angleterre sans permission, *id.* Est mis aux arrêts, *id.* Elisabeth refuse de se réconcilier, 406. Il est mis en jugement et censuré, 409. Il apaise la reine par sa feinte contrition, *id.* Ses projets audacieux, 410. Il essaye d'exciter les appréhensions du roi d'Ecosse, et entre en rébellion ouverte, 411. Il emprisonne les lords envoyés par la reine, *id.* Il est proclamé traître, 411. Il parlemente avec le lord amiral, *id.* Lui et Southampton jugés, 415. Sa défense, *id.* Il est condamné, 418. Sa confession, 419. Son exécution, 420. Son caractère, 421. Punition des autres conspirateurs, 422.

Essex (comte de), fils du précédent, épouse lady Frances Howard, iv, 540.

Essex (Frances Howard), son aversion pour son mari, iv, 541. Est admirée par le prince Henri et le comte de Rochester, *id.* Favorise ce dernier, *id.* Sa violence contre sir Thomas Francis Overbury qui essaye de dissuader Rochester de l'épouser, *id.* Obtient le divorce sous prétexte de l'incapacité naturelle du comte, et épouse Rochester, qui est fait comte de Somerset, 542. Accusée de s'être procuré du poison, et de l'avoir fait administrer à Overbury, 546. Elle est convaincue et condamnée à mort, 550. Mais graciée, 551.

Essex (comte d'), nommé lord-général par le parlement, v, 62. Proclamé traître par Charles, 66. Prend Reading, 70. Son armée capitule avec les royalistes; il demande une enquête sur sa conduite, 99. Soupçonné les desseins de Cromwell, 102. Offre sa démission, 127, *note.* Sa mort, *idem.*

Essex (comte d'), membre du nouveau conseil en 1679, vi, 151. Présente une pétition contre un parlement à Oxford, 221. Se joint à Buckingham et Salisbury, *note.* Arrêté comme un des conspirateurs dans le complot de Rye-House, 260. Se tue dans la Tour, 261, *note.*

Etats-Unis, ou colonies anglaises de l'Amérique du nord. Projet de Georges III contre ces colonies, vi, 583. Leur situation, *id.* On leur impose le droit du timbre, 584. Agitation et refus des colonies, 585. Le bill du timbre révoqué, 586. Commencement de l'insurrection, 593. Déclaration d'indépendance, 597. Ils demandent des secours à la France, 599. Leur alliance avec la France, 603. Leur indépendance reconnue, 616. Menaces de guerre contre l'Angleterre, 659. Déclaration de guerre, 666. Hostilités et paix, 671.

Ethelbald, roi de Mercie, i, 90. Sa licence, *id.* Il rend les rois de Wessex ses vassaux, 91. Mais est battu par Cuthred, *id.*

Ethelbald, fils d'Ethelwulf, se révolte contre lui, i, 116. Il épouse sa belle-mère Judith, 117. Son caractère, *id.*

Ethelbert, quatrième roi de Kent, combat Ceawlin, i, 58. Son règne, *id.* Converti au christianisme, 59. Bâtit la cathédrale de Londres, 60. Ses lois, 61. Son fils Eadbald lui succède, 62. Sa fille Edelburge épouse Edwin, roi de Northumbrie, 65.

Ethelbert, roi d'Est-Anglie, assassiné par Offa, i, 95.

Ethelbert, fils d'Ethelwulf, succède à son frère Ethelbald, i, 118.

Ethelflède, sœur d'Edouard et lady de Mercie, i, 145. Bâtit des forteresses, 146. Prend Derby, *id.*
Ethelgive, maîtresse d'Edwy, i, 166. Mise à mort, 168. On ne sait trop à l'instigation de qui, *id.*
Ethelred, roi de Mercie, succède à son frère Wulphere, i, 89. Attaque Lothaire, roi de Kent, et brûle Rochester, *id.* Abdique en faveur de son neveu Cœnred, *id.*
Ethelred, troisième fils d'Ethelwulf, succède à son frère Ethelbert, i, 119. Bat les Danois, 120.
Ethelred, frère d'Edouard le Martyr, lui succède, i, 179. Sévérité de sa mère à son égard, *id.* Calamités sous son règne, 180. Invasion des hommes du Nord, *id.* Achète le départ de Justin et de Gurthmund, 181. Invasion de Sweyn et d'Olave, *id.* Leur départ, 182. Ethelred dévaste le Cumberland et l'île de Man, *id.* Autres invasions, 183.
Ethelred épouse Emma, fille du duc de Normandie, i, 183. Massacre des Danois en Angleterre, 184. Sweyn revient et venge le meurtre de ses compatriotes, *id.* Ravage des Danois, 185 Détresse des Anglais, 186. Origine de la taxe annuelle, 188 Ethelred s'enfuit dans l'île de Wight, 190. Revient, *id.* Massacre les thanes Danois, 191. Désobéissance de son fils Edmond, *id.* Invasion de Canute, *id.* Ethelred meurt, 193. Edmond lui succède, *id.*
Ethelwerd, fils d'Alfred le Grand, i, 143.
Ethelwold, neveu d'Alfred le Grand, s'oppose à son cousin Edouard, i, 145. S'empare de l'Essex, *id.* Défait et tué, *id.*
Ethelwulf, roi de Wessex, succède à son père Egbert, i, 112. Invasions danoises sous son règne, *id.* Aide Burrhed, roi de Mercie, à subjuguer les Gallois, 115. Lui donne sa fille Ethelswithe, *id.* Son don au clergé, 116. Il visite Rome avec son fils Alfred, *id.* Epouse Judith, fille de Charles le Chauve de France, *id.* Son fils aîné Ethelbald se révolte contre lui, *id.* Il partage ses états avec lui, 117. Partage ses territoires à ses fils, *id.* Sa mort, *id.*
Everard, aventurier écossais, son complot avec Fitz arris, vi, 224.
Evesham (bataille d'), entre le prince Edouard (Edouard Ier) et le comte de Leicester, où le comte et son fils sont tués, i, 660.
Eustache, comte de Boulogne, att aque Douvres, i, 287.
Evêques anglais déposés par les Normands, i, 297. Prélats normands, 298. Élection des évêques, 557. Les députés écossais tendent à leur suppression sous le règne de Charles Ier, v, 8. Pétitions présentées pour leur abolition, *id.* Majorité parlementaire obtenue par les réformateurs, *id.* Douze évêques accusés par les Communes, 10. Evêques réintégrés au parlement à la restauration, 526. Leur droit de voter dans le procès des pairs mis en discussion, vi, 157.
Evêques, les sept qui s'opposent à la lecture de la déclaration de la liberté de conscience, en 1688, font une pétition au roi, 410. Leur entrevue avec lui, 411. Il se décide à les poursuivre, 413. Ils refusent leurs reconnaissances personnelles et sont envoyés à la Tour, 416. Sont ensuite admis à caution, *id.* Leur jugement, *id.* Leur défense, 417. Opinions des juges, 418. Enthousiasme du peuple à leur acquittement, 419.
Excise, droit d'accise introduit sous le règne de Charles Ier, v, 91. Perpétué en 1660, 528.
Excommunication (abus de l'), i, 451.
Exécutions : le comte Waltheolf, i, 322. Piers Gaveston, ii, 93. Le comte de Lancaster, 118. Sir A. Harclay, 122. Comte de Kent, 148. Mortimer, 151. Plusieurs des insurgés dans la révolte de Tyler, 183. Sir Robert Tressilian, *id.* Sir Simon Burley, sir J. Beauchamp, sir James Berners et sir J. Salisbury, 320. Sir Thomas Blount, sir Bennet Sely, etc., 368. Sir Roger Clarendon, fils du prince Noir, 385. L'archevêque Scroop, 389. Sawtre, 412. Lord Scroop, 422. Sir J. Oldcastle, 439. Jeanne d'Arc, 476. Duc de Somerset (règne d'Edouard IV), 560. Sir Simon Mountfort, sir T. Thwaites et Ratcliffe, sir W. Stanley, iii, 30. Perkin Warbeck, 41. Le comte de Warwick, *id.* Stafford, duc de Buckingham, 100. Elisabeth Barton, 228. L'évêque Fisher, 238. Sir Th. More, 239. Anne Boleyn, 262. Le Dr Forest, *note*, 283. Les frères de Pole, 296. Sa mère, la comtesse de Salisbury, *id.* Thomas Cromwell, 312. Powel Barnes, etc., 314. La reine Catherine Howard, 319. Le comte de Surrey, 357. Sir Thomas Seymour, 401. Joan Bocher, 432. Von Paris, 433. Duc de

Somerset, protecteur, 442. Ses adhérents Vane, etc., 443. Lady Jane Gray et son mari, le duc de Suffolk, 508. Lord Th. Gray, sir Thomas Wyat, *id.* L'évêque Hooper, Rogers, Saunders et Taylor, *id.* Les évêques Ridley et Latimer, 357. Cranmer, 542 Norfolk, iv, 183. Comte de Northumberland, 186. Thacker et Coppin, ministres non-conformistes, Mayne, Tregean, 225. Campian, Sherwin et Briant, 232. Le comte de Morton, 240. Francis Throckmorton, 250. Le Dr Parry, 259. Babington et ses associés, 288. Marie, reine d'Ecosse, 317. Thomas Lee, 415. Le comte d'Essex, 420. Watson, missionnaire, 460. Thomas Winter et autres conspirateurs dans le complot des poudres, 480. Garnet, jésuite, 508. Weston, pour le meurtre de sir T. Overbury, 548. Sir W. Raleigh, 596. Comte de Strafford, v, 24. L'archevêque Laud, 114. Sir Alexander Carew, sir J. Hotham, etc., *id.*, *note*. Charles Ier, 221. Duc de Hamilton et les lords Holland et Capel, 227. Marquis de Montrose, 252. Don Pantaleon Sa, 348 Penruddock, 374. Sir H. Slingsby et le docteur Hewet, 426. Harrison et neuf autres régicides, 516. Sir H. Vane, *id.* Le marquis d'Argyle, 518. Guthrie et Govan, *id.* Stayley, banquier catholique, vi, 132. Coleman, secrétaire du duc d'York, *id.* Cinq jésuites, *id.* Hill, Green et Berry, 135 James Mitchell, 163. Tentative contre la vie de l'archevêque Sharp, 166. Langhorne, avocat catholique et cinq jésuites, *id.* Pleasington et plusieurs autres prêtres catholiques, 174. Lord Stafford, 214. Fitz Harris, 233. L'archevêque Plunket, 234. College, 237. Lord Russell, 265. Algernon Sydney, Halloway et sir T. Armstrong, 275 Marquis d'Argyle, 326. Duc de Montmouth, 335. Mistress Lisle, 337. Mode barbare d'exécution pour haute trahison en 1400, ii, 368.

Exeter (ville), refuse de se soumettre à Guillaume le Conquérant, mais est réduite par lui, i, 289.

Exeter (Henry Holland duc d'), laissé pour mort à la bataille de Barnet, ii, 585. Son sort subséquent, 589.

Exeter (comtesse d'), accusée par lady Lake et sa fille d'un amour incestueux avec lord Roos, petit-fils de son mari, iv, 587. Elle en appelle à la chambre étoilée, *id.* Sir T. et lady Lake sont condamnés à l'amende, 588.

F

Fairfax (sir Thomas), nommé au commandement de l'armée parlementaire lors de sa réorganisation, v, 104. Obtient permission de conserver à Cromwell sa commission, 126. Bat Charles à la bataille de Naseby, 128. Bat les forces sous Goring à Lamport, 130. Assiége Exeter, 136. L'armée royale capitule, 150. Son caractère, 164. Gouverné par Cromwell, *id.* Marche sur Londres, 171. Publie une remontrance à l'armée pour réprimer une mutinerie, 185. Opposé au projet de mettre le roi en jugement, 219. Refuse d'assister aux réunions des commissaires, *id.* Refuse de prêter le serment approuvant le procès du roi, *id.* Présente au parlement un projet de constitution, 226. Marche avec Cromwell contre les régiments mutinés, 232. Désapprouve la guerre avec l'Ecosse, 255. Combat le conseil d'état, *id.* Résigne sa commission, 256. Reparaît au parlement après la mort de Cromwell, 446. Epouse la cause royaliste et se joint à Monk, 470.

Falconberg (lord), gendre de Cromwell, fait partie de la nouvelle chambre des lords convoquée par le protecteur, v, 419. Intercède pour sir H. Slingsby, 425. Envoyé complimenter Louis XIV, 499. Membre du conseil militaire formé pour soutenir Richard Cromwell, 449.

Falkland (Carey, vicomte), succède à Saint-John comme député d'Irlande et publie une proclamation menaçante contre les catholiques, iv, 727. Son embarras pour pouvoir approvisionner les troupes, *id.* Rappelé pour faire place à Wentworth, 728.

Falstaff (sir John) bat le comte de Clermont à Rouvrai, ii, 475. Disgracié pour sa lâcheté à Patai, 482.

Famine terrible pendant trois ans sous le règne d'Edouard II, ii, 107. Famine et peste en Angleterre et en France pendant deux ans (1439), 493.

Faukes (Guy), engagé par Winter comme auxiliaire dans le complot des poudres à canon, iv, 482. Joue le rôle de domestique des conspirateurs et est aux aguets pendant qu'ils travaillent aux mines, *id.* Loue la cave

sous la chambre des lords, 483. Est chargé de mettre le feu à la mine, 485. Est vu dans la cave par le chancelier et lord Mounteagle, 498. Est arrêté par sir T. Knevett, *id*. Sa résolution lorsqu'on l'interroge en présence du roi, *id*. Exécuté avec plusieurs des autres conspirateurs, 501.
Felton, catholique, obtient de l'ambassadeur d'Espagne des copies de la bulle de Pie V contre Elisabeth, iv, 154. Exécuté pour les avoir publiées, *id*.
Felton (J.), assassine Villiers, duc de Buckingham, iv, 687. Est exécuté, 689.
Féodal (origine du système), i, 242. Lord et vassal, 243. Hommage payé par les vassaux, *id*. Deux classes de vassaux, 244. Division des terres, *id*. Service militaire, 216. Fidwite, *id*. Pourvoyance, 247. Heriots, 248.
Feversham (lord), envoyé pour négocier la paix entre Louis XIV et la Hollande, vi, 87. Licencie l'armée royale avant la fuite de Jacques, 455. Arrêté pour ce fait par Guillaume, 459.
Fiennes (Nathaniel), gouverneur de Bristol, remet cette place au prince Rupert, v, 73. Jugé par une cour martiale, *id*. Condamné, mais gracié, *note*, *id*.
Fièvre jaune, ravage dans le septième siècle, i, 78.
Fink (sir J.), premier président, obtient des cours de se prononcer en faveur de la légalité de l'impôt maritime, iv, 724. Accusé de haute trahison, il s'échappe en Hollande, v, 6.
Finistère (bataille du cap), vi, 649.
Fisher, évêque de Rochester, s'oppose au divorce de Henri VIII, iii, 228. Accusé de connivence dans la conspiration supposée d'Elisabeth Barton, 231. S. T. More et lui envoyés à la Tour, 232. Son jugement, son exécution pour refus de serment de suprématie, 238.
Fitz-Arthur, Asceline, interrompt les funérailles de Guillaume Ier, à Caen, i, 328.
Fitz-Harris, aventurier irlandais, son histoire, vi, 231. Everard et lui composent un libelle contre Charles II, *id*. Trahi par ce dernier et envoyé à la Tour, 232. Accusé par les communes : les lords rejettent l'accusation, 233. Il est jugé et exécuté, *id*.
Fitz-Osbern (baron normand), co-régent d'Angleterre avec l'évêque Odo, i, 283.
Fitz-Osbert, William, démagogue, excite la populace de Londres à s'insurger sous le règne de Richard Ier, i, 543. Est pendu, *id*.
Flagellants, sous le règne d'Edouard III ii, 194
Flambard, Ralf, évêque de Durham et ministre de Guillaume le Roux, son caractère inique, i, 346. Emprisonné dans la Tour par Henri, 359. Se sauve en Normandie, *id*.
Flandre, envahie par Philippe-Auguste, i, 573. Par Louis XIV, qui prend Valenciennes, Cambray et Saint-Omer, vi, 81.
Flandre (Marguerite, comtesse de) demande à Henri III 40,000 marcs pour arrérages de services militaires, ii, 5. Le roi use de représailles en saisissant les manufactures de Flandre, *id*. Son fils Guy s'abouche avec Edouard Ier à Montreuil, *id*. Ils y ajustent leurs différends, 6.
Fletwod épouse mistress Ireton, fille de Cromwell, v, 300. L'emporte sur Lambert comme député d'Irlande, *id*. Veut abdiquer, 350. Combat les plans de changement de gouvernement proposés par Cromwell, 441. Donne son assentiment à l'avénement de Richard Cromwell, mais tâche d'obtenir seul le commandement de l'armée, *id*. Se consulte avec son parti sur le moyen de réduire l'autorité de Richard, *id*. Prend quelque temps en main l'autorité de l'état après la déposition de Richard. 449. Son pouvoir limité par les républicains; les officiers demandent pour lui le commandement illimité de l'armée, 456. Il est fait commandant en chef, *id*. Il remet sa commission à l'orateur, *id*.
Floyd, avocat catholique, condamné à l'amende et à une peine des plus cruelles pour avoir tenu un langage irrespectueux contre le palatin, iv, 606.
Foi et hommage, leur nature, i, 310.
Fontenoy (bataille de), vi, 558.
Forest, le docteur de Catherine d'Aragon, brûlé, iii, *note*, 283.
Forestiers (plaids), i, 495.
Fortescue (sir John) écrit un traité pour prouver les prétentions de la maison d'York, ce qui lui vaut son pardon d'Edouard VI, ii, 591. Son travail sur les lois d'Angleterre, *note*, *id*.
Fox (George), fondateur des quakers, son histoire, v, 398.
Fox plaide la cause des Américains, vi, 602. Entre au ministère, 613. En sort, 615. Son alliance avec North, 616. Ses éloges pour la révolution

française, 621. Sa rupture avec Burke, 623. Son ministère, 651. Sa mort, 652.
France. (Voir les noms des différents rois.)
François Ier succède à Louis XII, iii, 81. Entre en Lombardie, 85. Réduit Milan et rétablit l'ascendant de la puissance française en Italie, 87. Son fils fiancé à Marie, fille de Henri VIII, 88. Candidat à la couronne impériale, 94. Son entrevue avec Henri VIII près d'Ardres, *id.* Fait la guerre à Charles V, 101. Wolsey arbitre entre eux, 102. Ligue contre lui entre Henri et l'empereur, 104. Fait un traité avec le comte de Desmond, 108. Presse les Ecossais de combattre l'Angleterre, *id.* Ses succès en Italie, 115. Les Français chassés d'Italie, 116. François fait prisonnier à la bataille de Pavie, 120. Est conduit en Espagne, 124. Obtient sa délivrance par le traité de Madrid, 125. Sa duplicité à cette occasion, 126. Il manque de parole à Charles, *id.* Veut épouser la fille de Henri, Marie, quoique fiancé à la sœur de l'empereur, Eléonore, 151. Négociation avec Henri, *id.* Traités avec le même, 153. Entrevue avec Henri à Boulogne, 209. Veut réconcilier Henri avec le pape, 219. Son entrevue avec Clément VII, 220. Son fils, le duc d'Orléans, épouse Catherine de Médicis, *id.* L'empereur et Henri entrent en France, 340. Paix conclue avec le premier, 342. François envoie une flotte contre l'Angleterre, *id.* Fait la paix avec Henri et convient de payer sa pension, 343. Sa tristesse à la nouvelle de la mort de Henri, 378. Il meurt deux mois après, *id.*
François II, petit-fils du précédent, épouse Marie Stuart, reine d'Ecosse, iv, 19. Succède à son père, Henri II, 25. Ligue formée contre lui par Antoine de Bourbon; la conspiration réprimée par le duc de Guise, 34. Lui et Marie concluent un traité avec Elisabeth, 37. Sa mort, 40.
Franklin envoyé en France par les Américains, vi, 599.
Frédéric, électeur palatin, épouse Elisabeth, fille de Jacques Ier, iv, 536. Accepte la couronne de Bohême, 599. Perd ses états et retourne à La Haye, 600. Louis XIII refuse son concours à l'Angleterre pour rétablir le palatin, 641. Gustave-Adolphe entreprend de replacer Frédéric sur le trône, mais change de vues, 706. Frédéric meurt à Mayence, *id.*
Fuente di Onor (bataille de), vi, 665.

G

Galles, Tewdric bat Ceolwulf, roi de Wessex, i, 99. Les Galles soumises à la Mercie, 101. Griffith se joint au rebelle Alfgar, et pille Hereford, 234. Conquête de Harold dans les Galles, *id.* Excursion des Gallois sous Guillaume le Roux, 344. Rebellion sous le règne d'Etienne, 400. Sous celui de Henri II, 449. Llewellyn, beau-frère de Henri III, fait des incursions en Angleterre, 618. Son fils, David, offre de tenir sa principauté du pape, 619. David remplacé par les fils de son frère Griffith, qui se reconnaissent vassaux de l'Angleterre, *id.* Nombre de représentants au parlement en 1322, ii, 121, *note.*
Gand pris par Louis XIV, vi, 95.
Ganden, le docteur, ses titres à être regardé comme le véritable auteur de l'Eikon Basilike, v, 638.
Gardiner, Stephen, secrétaire de Wolsey, envoyé avec Fox pour demander la reddition de Ravenne au pape, iii, 163. Fait secrétaire de Henri VIII, 354. Exclu par Henri du nombre de ses exécuteurs, 356. Combat les innovations religieuses, sous le règne d'Edouard VI, 385. Mis en prison, 386. Prêche devant le jeune roi, 392. Est envoyé à la Tour, *id.* Tentative pour l'intimider, 423. Traduit devant le conseil, *id.* Privé de son siége, 424. Délivré par Marie et fait chancelier, 474. Il la couronne, 476. Favorise son mariage avec Courtenay, 479. Combat son mariage avec Philippe, 481. Sauve Elisabeth et Courtenay, arrêtés pour conspiration, 509. Prêche pour déplorer son ancienne conduite, 521. N'était pas l'instigateur des persécutions contre les réformateurs, 529. Son caractère, par Ascham, *id.*, *note.* Sa mort, 550.
Garnet, le jésuite, cas de conscience que lui soumet Catesby, iv, 484. Le complot lui est révélé en confession, 493. Son arrestation, 501. Son interrogatoire, 502. Son procès, 504. Son exécution, 508. Ses lettres, 805. Remarques sur son affaire, 806.
Gascoign (sir T.), lui et plusieurs membres de sa famille jugés pour

une conspiration contre Charles II, vi, 189.
Gavelkind, sorte de tenure irlandaise, son explication, i, 465.
Gaveston (Piers de), favori d'Edouard II, son histoire, ii, 84. Rappelé par Édouard à la mort de son père et fait comte de Cornwall, 85. Les barons demandent son bannissement; il quitte l'Angleterre et se rend en Irlande, dont il est nommé gouverneur, 87. Il revient, 88. Son insolence et ses profusions, 89. De nouveau obligé de se cacher *id.* L'armée lui est confiée, 90. Il s'enferme dans Bamborough, *id.* Part pour la France, 93. Revient, *id.* Est fait prisonnier, 94. Est décapité, *id.*
Gell (sir J.), condamné à la prison perpétuelle pour conspiration contre la république, v, 288.
Geoffrey de Monmouth publie son histoire d'Angleterre, sous le règne de Henri Ier, i, 394.
Geoffroi, comte d'Anjou (Plantagenet), épouse Mathilde, fille de Henri Ier, i, 376. Refuse de l'assister contre Etienne, 401. Donne la Normandie à son second fils, depuis Henri II. 416. Lègue l'Anjou à son second fils, *id.*
Geoffroi, fils naturel de Henri II et de Rosamonde, fait évêque de Lincoln, i, 510. Nommé au siége d'York, mais Richard lui défend de résider en Angleterre, 533. Arrêté et relâché, *id.*
George, prince de Danemarck, voyez *Danemarck.*
Georges Ier, son avénement, vi, 537. Sa politique, 538. Achète Brème et Verdun, 541. Conclut la triple alliance, 542 Ses intrigues diplomatiques contre Alberoni, 545. Conclut le traité de Hanôvre, 550. Sa mort, 551.
Georges II, son avénement, vi, 551. Sa politique, 552. Fait alliance avec Marie-Thérèse, vi, 556. Assiste à la bataille de Dettingen, 557. Conclut le traité de Worms, 557. Renvoie Pitt du ministère, 569. Sa mort, 574.
Georges III, son avénement, 575. Sa politique, *id.* Sa confiance en lord Bute, 576. Ses projets sur l'Amérique, 582. Sa haine contre Wilkes, 588. Sa lettre contre la coalition de North et Fox, 616. Il prend le jeune Pitt pour ministre, 617. Sa première attaque de démence, 620. Sa folie, 663. Sa mort, 673.
Georges IV régent pendant la folie de son père, vi, 663. Son avénement, 673. Son procès avec la reine, 677. Sa mort, 685.
Gerefa, ou reeve, office, i, 254, 273.
Germain, évêque d'Auxerre, conduit les Bretons contre les Pictes et les Ecossais et les bat, i, 46.
Gesith, officier des Saxons, i, 253.
Gibraltar (prise de), vi, 529. Siége, 613.
Githa, mère de Harold, s'enfuit en Flandre, i, 290. Ses fils, *id.*, *note.*
Glanville, Ranulf, grand justicier, sous le règne de Henri II, i, 497.
Glamorgan. (Voir *Herbert.*)
Glastonbury (abbaye de), fondée par Ina, roi de Wessex, i, 105.
Glencairn (comte de); lui et les autres royalistes écossais prennent les armes en faveur de Charles II, sous le protectorat, v, 351. Ils se soumettent successivement à Monk après la défaite de Morgan, 352. Glencairn est fait chancelier d'Ecosse, par Charles, à la restauration, 516.
Glendower (Owen), son histoire; se révolte contre Henri IV, ii, 392. Ses succès, *id.* S'allie avec la France, *id.* Son fils Griffith battu par le prince de Galles, *id* Vaincu peu à peu, il se retire dans les montagnes, 393.
Gloucester (Robert, comte de), fils naturel de Henri Ier et de sa maîtresse Nesta, prête serment à Etienne, i, 398. Le fait prisonnier à la bataille de Lincoln, 408. Amène son neveu Henri II de Normandie, 416.
Gloucester (Gilbert Clare, comte de), se joint au parti du comte de Leicester contre Henri III, i, 645. Nommé par Henri pour désigner un conseil, 653. Sa défection de Leicester, 657. Il aide le prince Edouard à s'évader, *id.* Choisi pour chef par les citoyens factieux de Londres, mais il se soumet au roi à la condition du pardon, 662.
Gloucester (Thomas duc de), fils cadet d'Edouard III, complote contre son neveu Richard II, ii, 314. Marche avec une armée sur Londres, 333. Se plaint d'être soupçonné d'aspirer à la couronne, 336. Refuse de pardonner à sir Simon Burley, 338. Se retire de l'administration, *id.*
Gloucester (Humphrey, duc de), frère de Henri V, nommé tuteur du royaume, ii, 460. Réclame la régence, *id.* Nommé seulement président du conseil, *id.* Epouse Jacqueline de Bavière, 466. Sa querelle avec le duc de Brabant, son premier mari, pour la possession de ses états, *id.* Accuse d'incontinence avec Eleonore Cob-

ham, 469. La reconnaît pour épouse, *id.* Se querelle avec son oncle Beaufort, évêque de Winchester, 470. Son zèle contre les Lollards, 488. Arrêté comme prévenu de haute trahison, 514. Il meurt, *id.*

Gloucester (Richard, duc de), frère d'Edouard IV, sa querelle avec son frère Clarence, ii, 592. Il épouse la veuve d'Edouard, fils de Henri VI, *id.* Aide le duc d'Albanye contre Berwick, 607. Sa conduite à la mort du roi, *id.* Il arrête les lords Gray et Rivers, 608. Il ramène son neveu Edouard V à Northampton, 609. Puis à Londres, *id.* Est fait protecteur, 610. Arrête Hastings, Stanley, etc., 611. Hastings est mis à mort, *id.* Il fait exécuter Rivers, Gray, etc., *id.* Il enlève à la reine son second fils et l'envoie à la Tour, 613. Efforts de Buckingham en sa faveur, 615. Gloucester accepte la couronne. (Voyez *Richard III.*)

Gloucester (Henry, duc de), fils de Charles Ier, envoyé auprès de sa sœur la princesse d'Orange, v, *note*, 324. Sa mort, 532.

Godfrey (sir Edmondbury), Titus Oates, prête serment devant lui de la vérité de ses assertions, vi, 110. Son ami Coleman impliqué dans la prétendue conspiration, 113. Sa mort mystérieuse, 116. Son corps exposé en public, 117. Ses obsèques, 120. Déposition de Bedloe sur les circonstances de sa mort, 125.

Godmingham (temple païen à), détruit par Coiffi, le grand prêtre, i, 67.

Godric, abbé de Croyland, sommes qui lui sont extorquées par Sweyn, i, 188. Par Ethelred, *id.*

Godwin, comte de Wessex, soupçonné du meurtre d'Alfred, frère d'Edouard le Confesseur, i, 210 et *note*. Sa fille Edith épouse Edouard, 215. Histoire de son fils Swyn, *id.* Il se révolte avec ses deux fils, 217. Banni, 218. Revient avec un armement, 219. Rintégré dans son comté, *id.* Sa mort et son caractère, 220. Son fils Harold. (Voir *Harold II.*)

Goodman, condamné à mort pour avoir pris les ordres dans l'église de Rome, v, 3.

Gordon (lady Catherine), fille du comte de Huntley, épouse Perkin Warbeck, iii, 34. Faite prisonnière par Henri VII, et placée près de la reine, 38. Epouse ensuite sir Matthew Cradock, *note*, *id.*

Gordon (lord) dirige une insurrection à Londres, vi, 608.

Goring, colonel, gouverneur de Portsmouth, refuse une commission du parlement et est assiégé par les forces de ce parti, v, 56. Lettre de lui à la reine, découverte, 87. Il est battu par Fairfax à Lamport, 130. Marche sur Londres, 195. Retourne à Colchester, *id.* Se rend après la défaite des Ecossais, 199. Mis en jugement et gracié, 228.

Gothrun, chef danois, envahit le Wessex, i, 127. Sa perfidie envers Alfred, 128. Sa flotte détruite, *id.* Il prend Chippenham, 129. Capitule avec Alfred, 133. Est baptisé sous le nom d'Athelstan, *id.* Se retire dans l'Est-Anglie, *id.*

Gowrie (comte de), invite Jacques dans son château de Ruihven et s'assure de sa personne, iv, 243. Arrêté et exécuté comme traître, *id.*

Grafton (duc de), fils de Charles II et de lady Castlemaine, marié par le roi à la fille d'Arlington, vi, 2.

Graham, de Claverhouse, repoussé dans sa tentative pour réprimer la rébellion des covenantaires, vi, 167.

Gray (John de), évêque de Norwich, nommé au siége de Canterbury par Jean, i, 558. Écarté par Innocent III en faveur d'Etienne Langton, 560. Fait lord-député en Irlande, *note*, 562 et 565.

Grégoire VII, i, 331. Guillaume Ier lui refuse hommage, *id.*

Grégeois, feu, i, 523, *note*.

Grenville (sir J.), porte un message de Charles à Monk, v, 483. Conférence de Monk avec lui, *id.* Il remet la lettre de Charles au parlement, *id.* Il reçoit avec des remercîments un cadeau, *id.*

Grey (sir Ralph), assiégé par le comte de Warwick dans Bamborough-Castle, ii, 561. Exécuté, *id.*

Grey (lord), chef du ministère whig en 1832, vi, 685. Obtient la réforme parlementaire, 687.

Grey (lady Elizabeth), fille de la duchesse de Bedford et de lord Rivers, mariée secrètement à Edouard IV, ii, 563. Elle est reconnue reine et couronnée, 565. Mariage de ses frères et sœurs, *id.* Son père créé comte Rivers, *id.* Son père et son frère pris à la bataille d'Edgecote, et exécutés, 572. Se retire avec sa famille dans un sanctuaire à Westminster pour échapper à Gloucester, 581. Proclamation de Gloucester contre elle; elle lui livre son second fils Richard, 613. Il l'engage à quitter le sanctuaire, *id.* Sa fille mariée

à Henri VII, iii, 7. Elle est enfermée par lui, 13. Mariage proposé entre elle et Jacques III d'Ecosse, 18.
Grey (lady Jane), petite-fille de Marie, duchesse de Suffolk, sœur de Henri VIII, épouse lord Guilford Dudley, iii, 453. Sa généalogie, *id.*, *note*. La succession au trône modifiée en sa faveur par Edouard VI, à l'instigation de son beau-père Northumberland, 454. Son caractère, 464. Son avénement à la couronne lui est annoncé, *id.* Elle est proclamée reine, 465. L'évêque Ridley prêche en sa faveur et contre Marie, 469. Les nobles, etc., désertent sa cause pour se joindre à Marie, *id.* Marie proclamée, 472. Sa dispute avec son mari, *id.* Northumberland arrête, 473. Jane non comprise par Marie dans la liste des prisonniers d'état à juger, 477. Son père, le duc de Suffolk, emprisonné dans la Tour (voir *Suffolk*). Son exécution et celle de Dudley ordonnées après la rébellion de Wyat, 507. Elle est exécutée, *id.*
Grey (lady Catherine), sœur de la précédente, divorcée du fils aîné du comte de Pembroke, et mariée secrètement au comte de Hertford, iv, 775. Emprisonnée par Elisabeth et détenue à la Tour jusqu'à sa mort, *id.*
Grey (lord), entre dans un complot appelé le « Bye » sous Jacques Ier, iv, 461. Son éloquence dans son procès, 467. Lui et ses associés Cobham et Markham sont graciés après avoir été menés au lieu de l'exécution, 468.
Grey (lord), complice de Monmouth, fait prisonnier à la bataille de Sedgemoor, vi, 328. Jacques lui pardonne après son aveu du complot de Rye-House, 331. Avait séduit sa belle-sœur lady Henriette Berkeley, *id. note*.
Grindal, archevêque, succède à Parker dans le siége de Canterbury, iv, 220. Perd la faveur d'Elisabeth et reçoit les ordres de se démettre, *id.*
Grosseteste (Robert), évêque de Lincoln, son histoire, i, 682. Son obéissance au pouvoir spirituel de Rome, 683. Ferme résistance à l'exercice illégal du pouvoir temporel de Rome, 684.
Guader (Ralph de), comte de Norfolk, conspire contre Guillaume le Conquérant, i, 321.
Gualo, légat d'Honorius III, excite les Anglais contre Louis VIII, lors de ses prétentions à la couronne à la mort de Jean, i, 602. Nommé tuteur de Henri III, 608. Retourne à Rome, 610. Pandolfe lui succède, *id.*
Gueselin (du), employé contre Pierre le Cruel de Castille, ii, 215. Fait prisonnier à la bataille de Navarette, *id.*
Guillaume (William) (voir *Normandie, Guillaume duc de*), son père Robert II; naissance de Guillaume, i, 277. Marche sur Douvres, 278. Après la bataille de Hastings brûle les faubourgs de Londres, 279. Tumulte à son couronnement, 280. Mesures adoptées par lui pour la protection des Anglais, 281. Sa bonté pour Edgar Etheling, *id.* Récompense ses officiers, 282. Retourne en Normandie, 283. Insurrections des Anglais, 286. Guillaume retourne en Angleterre, 288. Réduit Exeter, *id.* Rébellion d'Edwin, 289. Guillaume met le siége devant York et la pille, 291. Invasion danoise, 292. Guillaume prend York d'assaut, et dévaste le Yorkshire et le Durham, 294. Malcolm ravage le nord de l'Angleterre, 296. Guillaume donne toutes les places de confiance aux Normands, *id.* Assiége Hereward, 302. Et prend Ely, *id.* Soumet l'Ecosse, 303. Ses richesses, 306. Favorise les Normands, 307. Rébellion des barons normands, 321. Il emprisonne son frère Odon, 324. Il fait échouer l'invasion projetée de Canute, *id.* Guerre entre lui et son fils Robert, 325. Guillaume envahit la France, 326. Sa dernière maladie, *id.* Sa mort, 327. Ses funérailles, 328. Son caractère, *id.* Son goût pour la chasse, *id.* La New-Forest fermée par lui, *id.* Sa sollicitude pour la religion et l'église, 329. Sa conduite dans les matières ecclésiastiques, *id.* Famine et peste sous son règne, 332.
Guillaume le Roux (William Rufus), son père lui conseille, à son lit de mort, de se rendre en Angleterre, i, 327. Elu roi, 335. Il emprisonne Morcar, etc., *id.* Conspiration contre lui, *id.* Il bannit Odon, 336. Entre en Normandie, 337. Tentative sur Rouen, *id.* Fait la paix avec son frère Robert, *id.* Renouvelle la guerre de Normandie, 338. Résistance dans le Maine, 341. Guerre avec l'Ecosse, 342. Soumission de Malcolm, *id.* Guillaume tâche de repousser les Gallois, 343. Rébellion de Mowbray, 344. Rapacité de Guillaume, 346. Conspiration contre lui, 347. Garde les évêchés vacants, 348,

Force Anselme d'accepter le siége de Canterbury, 349. Ses débauches, *id.* Il persécute Anselme, *id.* Se réconcilie avec lui, 352. Est tué dans la New-Forest, 353. Son portrait, 354. Monuments, 355.

Guillaume (William), fils de Robert de Normandie, protégé par Henri II contre son oncle Hélie de Saint-Saen, i, 366. Par Foulques d'Anjou, *id.* Par Louis et Baudoin, comte de Flandre, *id.* Epouse la belle-sœur de Louis, et est fait comte de Flandre, 373. Sa mort, 376.

Guillaume (William), fils aîné de Henri Ier, fait naufrage avec sa sœur, i, 370. Son caractère vicieux, *id.*

Guillaume II de Sicile, épouse Jeanne, fille de Henri, i, 509. Ses legs à Henri, *id.*

Guillaume (William Longsword), fils naturel de Henri II, i, 510.

Guillaume (William), roi d'Ecosse, se joint au prince Henri, fils de Henri II, dans sa tentative pour s'emparer du royaume, i, 483. Est fait prisonnier, 486. Est enfermé dans le château de Falaise, 489. Rend hommage à Henri, *id.* Est relâché, *id.*

Guillaume III personnifie l'esprit de la révolution de 1688, vi, 513. Son avénement, 514. Gagne la bataille de la Boyne, 518. Perd la bataille de Nerwinde, 521. Reconnu par la France, 522. Fait le traité de la grande-alliance, 525. Meurt, 527.

Guillaume IV, son avénement, vi, 685.

Guise (duc de), oncle de Marie, reine d'Ecosse, rappelé d'Italie par Henri II, après la défaite des Français à Saint-Quentin, iii, 569. Prend Calais sur les Anglais, *id.* Met le siége devant Guisne, 570. Le gouvernement lui est confié ainsi qu'au cardinal de Lorraine par François II, iv, 33. Complot des huguenots pour l'assassiner ainsi que le roi, etc., *id.* Devient un des chefs des catholiques contre les huguenots, *id.* Massacre de Vassy, *id.*, *note.* Défait les insurgés à la bataille de Dreux, 55. Est assassiné par Poltrot, déserteur huguenot, 60.

Guthrie, ministre écossais, protestant, compilateur des «Causes de la colère de Dieu,» exécuté, v, 521.

Gwin, Nell, mère du premier duc de Saint-Alban's, fils de Charles II, v, 605.

H

Habeas corpus (acte de l'), son adoption, vi, 160. Surtout à cause des efforts de Shaftesbury, *id.*

Habillements (extravagance des) en 1349, ii, 193.

Habillements des personnes efféminées du temps de Henri Ier, i, 358, *note.* Reglés par le parlement en 1486, ii, 562, *note.*

Hacket, fanatique, se croit saint Jean-Baptiste, iv, 358. Lui et deux autres enthousiastes, Arthington et Coppinger, condamnés comme traîtres, 359.

Haco de Norwége, envoyé par son père Harold Harfagre à Athelstan, i, 155.

Hadrien, empereur, visite la Bretagne, i, 29. Bâtit un mur militaire, *id.*

Hæretico comburendo (statut de), fait sous Henri IV, ii, 411. Statut additionnel, 413; aboli sous le règne de Charles II, vi, 80, *note.*

Hales, serjeant, écarté des communes par Hyde, qui le fait premier baron de l'échiquier, v, 503.

Halidon Hill (bataille de), Edouard III, défait les Ecossais, ii, 156.

Halifax (comte de) combat le bill d'exclusion, vi, 201. Adresse des communes pour son éloignement du conseil, *id.* Propose un bill de restrictions, 217. Publie un pamphlet sur la succession, 245. Dissuade le roi de rappeler le duc d'York, 251. Effectue une réconciliation entre le roi et le duc de Monmouth, 254. Ses intrigues contre le duc d'York, 255. Maintenu en place par Jacques II, 298. S'oppose à l'établissement d'une armée permanente et à l'abolition de l'acte du test, 345. Eliminé du conseil, *id.* Lui, Godolphin et d'autres conseillent à Jacques de rester, 355. Il reçoit mission de lui ordonner de quitter Whitehall, 462.

Hamilton (marquis de), envoyé par Charles Ier en Ecosse pour supprimer le covenant, iv, 743. N'ose pas débarquer, 750. Conseille au roi d'admettre les réformateurs dans ses conseils, 753. Suspect de trahison, il s'enfuit, 760. Il est délivré, rentre en faveur auprès du roi et devient chef des royalistes, v, 192. Battu par les troupes parlementaires, il se rend prisonnier à Lambert, 198. Condamné

à une amende de 100,000 liv., 227. Exécuté, 228.
Hammond, colonel, gouverneur de l'île de Wight; Charles Ier confié à sa garde, v, 204. Refuse de le rendre à Eure, *id.*
Hampden (John), résiste à l'établissement de la taxe maritime, iv, 725. Pendant les guerres civiles, il propose d'assiéger Charles dans Oxford v, 68. Tué dans une affaire à Chalgrove, 70.
Hampden, Mr., impliqué dans le complot de Rye-House, vi, 259. Jugé et condamné à l'amende, 276.
Hanovre (traité de), vi, 550.
Hanovre (maison de), appelée au trône, vi, 524.
Harclay (sir Andrew), gouverneur de Carlisle sous le règne d'Edouard II, fait prisonnier le comte de Lancaster, ii, 119. Fait comte de Carlisle, 122. Exécuté pour avoir trahi traîtreusement négocié avec les Ecossais, *id.*
Harcourt (comte d'), ambassadeur de France près du parlement sous le règne de Charles Ier, v, 86.
Hardecanute succède à Harold (pied-de-lièvre), i, 209. Il ordonne que le corps de ce dernier soit décapité, 210. Sa générosité et sa magnificence, 211. Il meurt subitement, *id.*
Harfleur (siége d'). Se rend aux Anglais, ii, 423.
Harley, comte d'Oxford, ministre sous la reine Anne, vi, 534. Accusé de haute trahison, 539.
Harold Harefoot (pied-de-lièvre), succède à Canute à l'exclusion de Hardecanute, i, 206. Met Alfred, dernier fils d'Ethelred, à mort, 208.
Harold II, beau-frère d'Edouard le Confesseur, banni, i, 216. Recouvre son comté, 219. Ses conquêtes dans le pays de Galles, 224. Soupçonné de complot contre Edouard, neveu du roi, 225. Ses prétentions au trône, *id.* Fait prisonnier en Normandie, *id.* Forcé de prêter serment à Guillaume, 227. Succède à Edouard, 231. La couronne réclamée par Guillaume de Normandie, 232. Son frère Tostig entre en Angleterre, *id.* Bataille de Stamford-Bridge, 233. Tostig et le roi de Norwége tués, 234. Sa générosité envers Olave, fils du roi, *id.* Guillaume débarque, *id.* Bataille de Hastings, 238. Mort de Harold et de ses frères, 240. Ses fils envahissent l'Angleterre, 292.
Harold Hardrada, roi de Norwége, aide Tostig contre son frère Harold, i, 231. Débarque en Angleterre, 232. Tué à la bataille de Stamford-Bridge, 234.
Harrison, colonel, envoyé pour emmener Charles Ier de Hurst-Castle, v, 212.
Harrison, major-général, devient chef des anabaptistes, v, 338.
Hastings, pirate danois, débarque en Angleterre, i, 139. Sa famille faite prisonnière, 140. Il se retire en France et obtient Chartres, 141.
Hastings (lord), favori d'Edouard IV, ii, 597. Arrêté et exécuté par Gloucester, 611.
Hastings, gouverneur de l'Inde, vi, 614. Son procès, 619.
Hatton (sir Christopher), fait chancelier par Elisabeth, iv, 332. Bruit scandaleux de son intimité avec la reine, 780.
Havre (le) rendu aux Français par le comte de Warwick, iv, 62.
Hawkins (sir John), entreprend un commerce d'esclaves sous le règne d'Elisabeth, iv, 324. Fait une expédition aux Indes occidentales avec Drake; elle échoue et tous deux périssent, 377.
Haxey (sir Thomas), membre du clergé, condamné pour avoir présenté un bill pour le règlement de la maison de Richard II, ii, *note*, 334.
Hayward, dédie son histoire de Richard III à Essex, et pour cela Elisabeth veut le faire emprisonner, iv, 407, *note*.
Hazlerig, un des chefs de l'opposition, refuse d'obéir à Cromwell, qui l'appelle à la chambre haute, v, 413. Dénonce la tentative de Lambert pour renverser le parlement, 494. Est un des exceptés du bill de l'indemnité, *id.*
Henderson, ministre presbytérien, employé par les Ecossais pour convertir Charles Ier, v, 151.
Hengham (sir Ralph de), grand justicier sous le règne d'Edouard Ier, condamné à l'amende, ii, 74.
Henriette, Marie, fille cadette de Henri IV de France; lord Kensington envoyé pour négocier un mariage entre elle et Charles, iv, 648. Le traité conclu, *id.* Mariée à Charles aussitôt après son avénement, *id.* Son désir de s'adresser à son frère combattu par Richelieu, v, 11. Elle s'adresse au pape, 12. Cherche à fuir de Westminster, 21. Ses terreurs à la vue des troubles du royaume, 26. Désire retourner avec sa mère en France, *id.* Envoyée en Hollande par le roi pour sa sûreté, 48. Elle

lui envoie des armes, *id.* Accusée de haute trahison par Pym, 71. Accouche d'une fille à Exeter, 97. Se rend en Angleterre pour empêcher le mariage du duc d'York avec la fille de Clarendon, 533. Se désiste de son opposition par le conseil de Mazarin, et reçoit la duchesse, 534. Meurt à Colombes, près Paris, 617. Avait épousé secrètement Jermyn, comte de Saint-Alban's, *id.* Sa lettre à madame de Saint-George, 630.

Henri Ier, dernier fils du Conquérant, part que son père lui assigne, i, 334. Il achète à son frère Robert une partie du duché de Normandie, *id.* Aide Robert à garder Rouen, 337. Assiège par ses frères au Mont-Saint-Michel, 338. Recouvre une partie de ses possessions, 339. Se rend à Winchester à la mort de Le Roux, 356. Est couronné, *id.* Sa charte des libertés, 357. Il réforme sa conduite, 358. Epouse Mathilde, fille de Malcolm III, *id.* Il emprisonne Flambard, évêque de Durham, 359. Robert réclame la couronne, *id.* Traité entre eux, 361. Henri punit les barons mécontents, *id.* Il entre en Normandie, 363. Affaires ecclésiastiques, 364. Hostilités en Normandie terminées par la médiation du pape, 368. Juliana, fille de Henri, 369. Son fils Guillaume fait naufrage, 370. Guerre renouvelée en Normandie, 372. Mort de la reine Mathilde, 374. Henri épouse Adélaïde de Louvain, *id.* Assure la couronne à sa fille Maud, 375. Se querelle avec son mari Geoffroy d'Anjou, 377. Manière dont il administre la justice, *id.* Empêche les courtisans de piller, 379. Son mode oppressif de lever de l'argent, 381. Il applique à son profit les bénéfices vacants, *id.* Ses disputes avec le pape relativement à l'admission des légats, 383. Il promet obéissance à Innocent II, 385. Son caractère, 386. Sa politique, 387. Soupçonneux, 388. Vindicatif, *id.* Ses ministres, 390. Sa prévention contre les Anglais, 391. Ses richesses, *id.* Bâtiments qu'il a fait construire, *id.*

Henri II, Plantagenet, fils aîné de l'impératrice Mathilde, amené en Angleterre par son oncle Robert, duc de Gloucester, i, 413. Son histoire, 416. Adopté par Etienne, *id.* Il est couronné, 421. Son administration, 422. Il demande à Adrien IV de le délier de son serment d'obéir à la volonté de son père, 424. Récompense l'archevêque Théobald, 427. A sa suggestion, il prend Thomas Becket pour ministre, *id.* Il le fait chancelier, 428. Réclame Toulouse du chef de sa femme, 429. Il prend Cahors, 430. Se retire en Normandie, *id.* Fait la paix avec Louis VII, 431. Elève Becket au siége de Canterbury, 432. En est jaloux, 434. Attaque les priviléges du clergé, 440. Reconcilié avec Becket, 441. Le force, lui et les évêques, à souscrire aux constitutions de Clarendon, 442. Tâche de le perdre, 448. Rappelé de Normandie par un soulèvement dans les Gallès, 449. Obligé de se retirer à Chester, 460. Met les otages gallois à mort, *id.* Obtient la Bretagne de Conan, comte de Richmond, en mariant son fils Geoffrey à la fille du comte, 451. Offre de se liguer avec les adversaires d'Alexandre III, 453. En appelle à lui contre les constitutions de Clarendon, *id.* Fait la paix avec Louis VII, 455. Fait couronner son fils aîné Henri, *id.* Se réconcilie avec Becket, 456. Sa perplexité lors de l'assassinat de l'archevêque, 461. Son expédition en Irlande, 469. Premier projet d'invasion, 470. Permet à Strongbow d'y aller, 471. Le comte lui rend la ville de Dublin, 473. Henri débarque à Waterford, 474. Sa souveraineté reconnue par le synode de Cassel, *id.* Il retourne en Angleterre, 475. Confie le commandement à Hugh de Lacy, *id.* Son traité avec Roderic, roi de Connaught, 476. Fait son fils Jean gouverneur d'Irlande, 477. Se réconcilie avec le pape, 479. Concessions en faveur du clergé, *id.* Ses fils, 481. Ils se retirent de la cour avec leur mère, 482. La reine prise et emprisonnée, *id.* Rébellion de ses fils aidés de Louis VII, 483. Succès de Henri contre les confédérés, 484. Revient par suite de l'invasion des Ecossais et des rébellions intérieures, *id.* Fait un pèlerinage à la tombe de Becket, 485. Informé de la capture du roi d'Ecosse, 486. Marche au secours de Rouen, 487. Pardonne à ses fils qui lui jurent fidélité, 489. Soumission du roi d'Ecosse, *id.* Henri retourne en Angleterre avec son fils Henri, 490. Choisi arbitre entre les rois de Castille et de Navarre, 502. Punit une secte de fanatiques appelée Cathari, *id.* Assiste les chrétiens d'Asie, 503. Prépare une expédition pour recouvrer Jé-

rusalem, 504. Deuxième rébellion de ses fils, 505. Complots contre sa vie, 506. Mort de son fils Henri, *id.* De Geoffrey, *id.* Le roi prend Adélaïde, fille de Louis, fiancée à son fils Richard, 507. Consent à la paix avec Louis, 508. Meurt, 509. Ses enfants, *id.* Son testament, *id.*

Henri III, fils aîné de Jean, couronné à Gloucester, i, 602. Les barons sont défaits à Lincoln, 606. La flotte française défaite, 607. Louis quitte le royaume, 608. Dissensions entre les ministres, 609. Le roi majeur, 615. Ses disputes avec l'Ecosse, *id.* Avec le pays de Galles, 618. Les fils de Griffith deviennent ses vassaux, 619. Perte du Poitou, 620. Expédition en Guyenne, *id.* Battu par Louis à Taillebourg, 622. Ses négociations avec les papes, 625. Sa politique vis-à-vis du saint-siége, 626. Concessions papales, 629. Tâche de placer son second fils, Edmond, sur le trône de Sicile, que lui offre Innocent IV, 630. Ses querelles avec les barons, 633. Prend en faveur Pierre des Roches, au lieu de Hubert de Burgh ; ensuite il est obligé de le renvoyer, 635. Epouse Eléonore de Provence, et prend son oncle, Guillaume de Valence, en faveur, *id.* Favorise les parents de sa femme et les enfants de sa mère, Isabelle, 636. Opposition des barons, 637. Querelles de Henri avec le comte de Leicester, *id.* Il prend la Guyenne à son frère Richard, et la donne à son fils Edouard, 638, *note*. Les barons conspirent et s'assemblent armés au parlement, 639. Il est obligé de se soumettre à leurs conditions, 641. Actes du comité de réforme, 643. Articles de réforme, *id.* Querelles des barons, 644. Henri reprend le gouvernement, 645. Demande à Alexandre IV de le délier de son serment d'obéissance aux articles d'Oxford, *id.* Rébellion des comtes de Leicester et de Gloucester, 646. La reine insultée en essayant de rejoindre son fils à Windsor, 647. Henri tâche de prendre le comte de Leicester, 648. La dispute entre Henri et Leicester soumise au jugement de Louis IX, qui décide en faveur du premier, *id.* Cette décision rejetée par Leicester, 649. Et troubles à Londres en conséquence, *id.* Henri, aidé des habitants des frontières, attaque beaucoup de forteresses des barons, 650. Fait prisonnier le fils de Leicester, *id.* Battu à Lewes par Leicester, il se rend prisonnier, *id.* Son fils Edouard et son neveu Henri, retenus comme otages, *id.* Il est lui-même détenu par Leicester, qui exerce l'autorité royale, 653. La reine lève une armée en Flandre pour combattre Leicester ; mais elle se débande graduellement, 654. Stipulations de Leicester avant de rendre la liberté au prince Edouard, *id.* Sa popularité, 656. Il soumet les habitants des frontières, *id.* Il est chassé dans le pays de Galles, 658. Le prince Edouard, après avoir battu le fils de Leicester, défait et tue le comte lui-même à la bataille d'Evesham, 660. Henri recouvre sa puissance royale, 661. Félicité par Clément IV, 662. Il meurt à Westminster, 667. Son caractère, *id.* Ses enfants, 685.

Henri IV (voir *Lancaster*, Henri, duc de), est couronné, ii, 364. Mesures du nouveau parlement, *id.* Dégradation des lords appelants, 365. Il condamne Richard à la prison perpétuelle, 366. Insurrection des lords appelants, 367. Mort de Richard, 368. Fâcheuse expédition du roi contre les Ecossais, 369. Expédition contre Owen Glendower, 376. Faux Richard II, 377. Un nommé Ward joue le rôle de Richard II en Ecosse, 378. Bataille de Homildon-hill, 380. Rébellion des Percy, 381. Hotspur et Douglas battus à Shrewsbury, 384. Soumission et pardon de Northumberland, 386. Insurrection en Yorkshire, 387. L'archevêque Scroop exécuté pour s'être joint à la rébellion, 388. Northumberland fuit, 390. Owen Glendower est soumis, 393. Négociations avec la France, *id.* Henri défié par Saint-Paul, 394. Appelé en duel par le duc d'Orléans, 395. Prend le prince Jacques d'Ecosse, 397. Fait un traité avec les Armagnac, 398. Sa succession réglée, 399. Mauvaise santé du roi, 401. Sa mort, 402. Priviléges des communes, 403.

Henri V : son caractère comme prince de Galles, ii, 400. Il succède à son père, 414. Insurrection des Lollards, 415. Henri réclame la couronne de France, 419. Ses demandes, *id.* Il rappelle ses ambassadeurs, *id.* Se prépare à la guerre, 420. Renvoie les députés français, 422. Conspiration du comte de Cambridge, de sir Th. Gray, etc., découverte, *id.* Ils sont exécutés, *id.* Henri débarque en Normandie et réduit Harfleur, 423.

Il s'avance sur Maisoncelle, 427. Bataille d'Azincourt, *id.* Il retourne en Angleterre, 433. Est visité par l'empereur Sigismond, 435. Le duc de Bedford bat la flotte française, *id.* Henri et l'empereur confèrent avec le duc de Bourgogne à Calais, 436. Le roi revient, 437. Débarque en Normandie, 438. En son absence, le duc d'Albany et le comte de Douglas passent les frontières, 439. Exécution de sir John Oldcastle, *id.* Le roi réduit la Basse-Normandie, 440. Assiége Rouen, 442. Qui se rend, 444. Conférences à Meulan, *id.* Après que les négociations ont échoué, Henri prend Pontoise, 446. Armistice conclu après le meurtre du duc de Bourgogne, 447. Henri est fait régent de France, 448. Il épouse Catherine, fille de Charles VI, *id.* Le duc de Clarence battu à Beaugé, 449. Henri retourne en France, 450. Il réduit Meaux, 451. Sa femme le rejoint au bois de Vincennes, *id.* Sa maladie, 452. Sa mort, *id.* Son caractère, *id.* Ses obsèques, 454. Sa veuve épouse Owen Tudor, 499.

Henri VI succède à son père à l'âge de neuf mois, ii, 459. Couronné dans sa huitième année à Westminster, 488. Ensuite à Paris, *id.* Retourne en Angleterre, 490. Mort de son oncle, le duc de Bedford, 491. Famine, 493. Harfleur pris par les Anglais, *id.* Pontoise perdu, *id.* Négociation avec la France, *id.* Instructions des envoyés anglais, *note*, 494. Armistice, 496. Trêve avec Jacques II d'Écosse, *id.* Education de Henri sous Alice Boteller, 500. Sous le comte de Warwick, 501. Il demande à être admis à participer au gouvernement, *id.* Il épouse Marguerite d'Anjou, 512. Arrestation et mort de son oncle Gloucester, 514. Cède l'Anjou et le Maine, 516. Perd Rouen, 518. La Normandie, *id.* La Guyenne, 519. Mécontentement public, 520. Le duc de Suffolk mis en jugement et banni, 523. Rébellion de Cade, 526. Le duc d'York revient d'Irlande, 528. Proposé comme héritier présomptif, 529. Sa conduite factieuse, 530. Tentative infructueuse pour recouvrer la Guyenne, 532. Naissance du prince Edouard, 533. Incapacité mentale du roi et ascendant d'York, *id.* York fait protecteur, *id.* Henri se rétablit, 535. A la bataille de Saint-Alban, il est pris par York, 536. Il retombe; York est de nouveau fait protecteur, 537. Il se rétablit encore, 538. Il convoque à Coventry un conseil, où York lui prête serment, *id.* Réconciliation entre les Lancastriens et les Yorkistes, *id* Nouvelles dissensions, 541. Les Lancastriens battus par le comte de Salisbury à Bloreheath, *id.* Henri disperse les Yorkistes, 542. Ils sont jugés, *id.* Appel d'York à la nation, 543. Warwick débarque dans le Kent et rassemble une armée, 544. Henri fait prisonnier, *id.* York prétend à la couronne, 545. Compromis pour qu'il soit reconnu héritier présomptif, *id.* Les Lancastriens lèvent une armée et battent les Yorkistes à Wakefield, où le duc est tué, 548. Les Lancastriens battus à la Croix de Mortimer, 549. La reine bat le comte de Warwick à Saint-Alban, *id.* Henri est délivré, 550. Edouard, duc d'York, proclamé roi, *id.* La couronne assurée à Edouard par la victoire de Towton, 555. Henri s'enfuit aux frontières, 556. La reine obtient du secours de la France, 558. Henri trouve un asile dans Merionethshire, 561. Se joint au parti de Lancaster dans une autre tentative, *id.* Fait prisonnier et conduit à la Tour, 562. Son fils épouse la fille de Warwick, Anne, 569. Il est délivré et rétabli sur le trône par Warwick, 581. Clarence rejoint Edouard à son retour en Angleterre, 583. Les partisans de Henri battus à Barnet, 585. Warwick tué, *id.* Henri renvoyé à la Tour, 587. Marguerite débarque en Angleterre, 588. Les Lancastriens battus à Tewkesbury, 589. La reine faite prisonnière et son fils tué, *id.* Henri est mis à mort, 590.

Henri VII (voir *Richmond*, Henri, duc de), son titre à la couronne examiné, iii, 1. Confine le jeune comte de Warwick dans la Tour, 2. Entre à Londres après la victoire de Bosworth, *id.* Est couronné, 3. Il épouse la princesse Elisabeth, fille d'Edouard IV, *id.* Dispense pour le mariage, obtenue d'Innocent VIII, 7. Insurrection de lord Lovel, 8. Henri fait une tournée dans le royaume, *id.* Trêve de trois ans avec l'Écosse, 10. Naiss. du prince Arthur, 11. Un imposteur joue le personnage du comte de Warwick en Irlande, *id.* Il est proclamé Edouard VI, 12. Henri tire de la Tour le vrai Warwick, 13. Il emprisonne la reine douairière, *id.* Le prétendu Warwick est rejoint par le comte de Lincoln, 14. Les insurgés battus et Lincoln tué à la bataille de

Stoke, 15. La reine douairière couronnée, 16. Paix prolongée avec l'Ecosse, 18. On propose que Jacques III épouse la reine douairière, *id.* Henri se porte médiateur entre Charles VIII et le duc de Bretagne, *id.* Il envoye des secours à Anne de Bretagne, *id.* Les Anglais remportent une victoire sur les Flamands à Dixmude, 22. Insurrection dans le Northumberland, 23. Il se prépare à la guerre contre Charles VIII, 26. Débarque en France, 27. Conclut la paix, *id.* Perkin-Warbeck joue le rôle du duc d'York, second fils d'Edouard IV, 28. Henri tâche de s'emparer de lui, 29. Ses partisans exécutés, 30. Henri envoie comme député en Irlande sir Edward Poynings, 29. Jacques IV d'Ecosse et Warbeck entrent en Angleterre, 34. Insurrection de Cornwall, 36. Henri fait la paix avec l'Ecosse, 37. Marche contre Warbeck, qui débarque d'Irlande, *id.* Fait sa femme prisonnière, 38. Warbeck se soumet, 39. Il est obligé de lire publiquement sa confession, *id.* Un second prétendu comte de Warwick, *id.* Warbeck et Warwick exécutés, 41. Traités avec la France, 42. Avec l'Ecosse, *id.* Jacques IV épouse Marguerite, fille aînée de Henri, 43. Le prince Arthur épouse Catherine d'Aragon, 45. Le prince meurt, 46. Le prince Henri fiancé à la veuve de son frère, 48. Mort de la reine, *id.* Henri conçoit le dessein d'épouser la reine douairière de Naples, *id.* Ensuite Marguerite, duchesse de Savoie, *id.* Philippe de Castille et sa femme obligés de débarquer à Falmouth, *id.* Conditions que Henri lui extorque, *id.* Il le force à céder le comte de Suffolk, 50. Il forme le projet d'épouser la veuve de Philippe, Juana, 51; mais il est obligé d'y renoncer, *id.* Ses modes oppressifs de lever de l'argent, 52. Sa maladie et sa mort, 54. Son caractère, *id.* Ses charités, 56.

Henri VIII : son avénement, iii, 57. Mariage et couronnement, 58. Ordonne l'arrestation d'Empson et de Dudley, *id.* Sa passion pour les plaisirs, 60. Il aide Jules II contre la France, 61. Réclame de Louis XII la restitution du territoire anglais en France, et envoie une expédition en Guyenne, 64. Assiége Térouanne, 69. Bat les Français à la bataille des Eperons, 70. Remontrances que lui fait Jacques d'Ecosse, 71. Rupture, 72. Jacques entre en Angleterre, 73. Les Ecossais battus et Jacques tué à la bataille de Flodden, 76. Tournay se rend à Henri. 77. Sa sœur Marie épouse Louis XII, 79. Maximilien lui offre le duché de Milan, et de l'adopter comme successeur, *id.* Henri se ligue avec la France contre les Turcs, 88. Se porte candidat à la couronne impériale, 93. Est visité par le nouvel empereur Charles V, à Canterbury, 95. Son entrevue avec François, entre Ardres et Guignes, 96. Il visite l'empereur à Wael, 97. Accusation et exécution du duc de Buckingham, 100. Ligue entre Henri, l'empereur et le pape, contre François, 106. Ce dernier met un embargo sur les navires anglais, *id.* Charles fait une seconde visite en Angleterre, et est fiancé à la princesse Marie, *id.* Henri envoie une armée en France, sous le comte de Surrey, 108. François, par représailles, excite des dissensions en Irlande, 109. Et en Ecosse, *id.* Embarras de Wolsey pour se procurer de l'argent, *id.* Invasion des Ecossais repoussée par le comte de Surrey, 111. Le duc de Suffolk entre en France; mais lui et le général impérial licencient leurs troupes, 114. Les Français victorieux en Italie, 115. Wolsey aspire de nouveau à la papauté, *id.* Les Français sont chassés d'Italie, 116. François fait prisonnier à Pavie, 117. Dissension entre Henri et Charles, 118. Paix avec François, 120. Traité de Madrid, 125. Origine de la réforme, 127. Il attaque les doctrines de Luther, 140. Il est déclaré le défenseur de la foi, 141. Il répond à l'apologie de Luther, 142. Ses enfants avec Catherine d'Aragon, 147. Ses maîtresses, Mary Boleyn, *id.* Commencement de son attachement pour Anne Boleyn, 147. Il forme le projet d'obtenir le divorce, 148. Il consulte des théologiens à ce sujet, 152 Se décide à épouser Anne Boleyn, 158. Impopularité du divorce, 159. Il demande à Clément VIII de l'accorder, 160. Il défie Charles, 161. Projet pour obtenir une bulle du pape pour le divorce, 164. Clement hésite, 167. Commission pour examiner la validité de la dispense, *id.* Le cardinal Campeggio nommé légat, 168. La suette, 169. Dévotion de Henri pendant la calamité, *id.* Campeggio arrive en Angleterre, 170. Exhorte Catherine à se retirer dans

un couvent, 172. Discours de Henri pour justifier sa conduite, *id.* Question relative au divorce proposée à des canonistes, 173. Anne Boleyn maîtresse à la cour, 178. La demande du divorce entendue par les légats, 179. La cour s'ajourne, 180. Déclin de l'influence de Wolsey, 181. Sa disgrâce, *id.* Faveur que lui témoigne Henri, 182. Il est arrêté, 184. Sa mort, 191. Le nouveau cabinet, *id.* Sir Thomas More, chancelier, 192. Attaque des immunités du clergé, *id.* Le comte de Wiltshire, père d'Anne Boleyn, envoyé à Clément pour traiter le divorce, 193. Opinions des universités sur sa légalité, 194. Lettre au pape pour extorquer son consentement, 196. Sa réponse, *id.* Henri commence à hésiter, 199. Élévation de Cromwell, 200. Il confirme le roi dans sa résolution, 202. Henri reconnu pour chef de l'Église, *id.* Annates ou premiers fruits abolis, 207. Il est défendu au clergé de faire des constitutions, *id.* Bref contre la cohabitation de Henri et d'Anne, 208. Entrevue de Henri avec François, 209. Il épouse Anne Boleyn, 211. Cranmer fait archevêque, 212. Il sollicite la permission de procéder au divorce, 214. Il le prononce, 215. Naissance de la princesse Elisabeth, 218. Clément déclare le divorce injuste, 219. L'église d'Angleterre se sépare de celle de Rome, 222. Statuts relatifs aux affaires ecclésiastiques, 223 Et à la succession, 225. Opposition à la suprématie que le roi veut s'arroger dans l'église, 236. Poursuites, 237. Exécution de l'évêque Fisher, 238. Et de sir Th. More, 239. Bulle du pape contre Henri, 242 Nature de la suprématie, 243. Cromwell fait vicaire général, 244. Commission donnée aux évêques, 245. Dissolution des petits monastères, 246. Mort de Catherine, 249. Anne Boleyn emprisonnée, 253. Son procès, 257. Son exécution, 262. Henri se réconcilie avec sa fille Marie, 263. Mort du duc de Richmond, fils naturel de Henri, 264. Insurrection dans le Nord, 265. Demandes des insurgés; leurs chefs exécutés, *id.* Le cardinal Pole nommé pour négocier avec Henri et le réconcilier avec Rome, 271. Récompense offerte par Henri pour son arrestation, *id.* Dissolution des grands monastères, 272. Propriétés monastiques dévolues au roi, 275. Conséquences de cette mesure, 277. Six nouveaux évêchés institués, 278. Henri fait aux réformateurs allemands des avances qu'ils rejettent, 279. Il compile un livre d'Articles, 281. Arrivée des envoyés des princes luthériens, qui retournent sans avoir rien fait, 282. Henri condamne Lambert à mort pour hérésie, 289. Bulle lancée contre lui par le pape, 292. Fait arrêter les frères du cardinal Pole, qui sont mis à mort, 293. Bulle lancée contre lui par le pape, 294. Pole tâche d'exciter l'empereur et le roi de France contre Henri, *id.*, qui fait arrêter et exécuter deux ans après, la comtesse de Salisbury, mère de Pole, 296. Il rappelle l'évêque Gardiner, 297. Obtient la promulgation du statut des six articles, 298. Alarme de Cranmer, 300. Il tâche de persuader au roi de retirer l'article contre le célibat du clergé, 301. Henri sollicite la main de la duchesse douairière de Longueville, 303. Cromwell lui propose Anne de Clèves pour épouse, 304. Il est désappointé en la voyant, *id.* Il l'épouse, *id.* Disgrâce et arrestation de Cromwell, 306. Il est jugé, *id.* Invention de Henri pour obtenir le divorce, 307. Le mariage déclaré nul par une commission de prélats et de théologiens, *id.* Exécution de Cromwell, 308. Exécution de catholiques et de protestants, 314. Henri épouse Catherine Howard, *id.* Elle est accusée d'incontinence, 315. Interrogée par l'archevêque, 316. Ses amants supposés sont exécutés, 317. Ses parents emprisonnés et punis, *id.* Condamnée, 318. Exécutée, 319. La lecture des Écritures restreinte, 320. Publication d'un nouvel ouvrage de doctrine, l'*Erudition d'un chrétien*, 321. Les Galles incorporées dans l'Angleterre, 323. Affaires d'Irlande, 324. Rebellion de Kildare, 325. Il se soumet, 327. Est emprisonné avec ses cinq oncles dans la Tour; ils sont tous décapités, *id.* L'Irlande érigée en royaume, *id.* Guerre avec l'Écosse, 328. Sir Th. Wharton bat les Écossais, *id.* Mariage proposé entre le fils de Henri, Édouard, et la jeune princesse d'Écosse, Marie Stuart, 329. Il est rompu, 330. Le comte de Hertford envoyé en Écosse, 338. Progrès de la guerre, *id.* Dissension de Henri avec François, 339. Il fait un traité avec l'empereur, *id* Rétablit sa fille Marie dans la succession, *id.* Lui et Charles entrent en France, 340. Il met le siége devant Boulogne, 341.

Charles et François font la paix, par le traité de Crespy, et Henri retourne en Angleterre, 342. La flotte française insulte la côte d'Angleterre, 343. Paix avec François, *id.* Pauvreté de Henri, *id.* Diverses taxes et emprunts pour subvenir aux demandes du trésor, 344. Altération de la monnaie, 345. Les amis de Cranmer l'accusent; mais ils sont emprisonnés, 346. La reine, Catherine Parr, encourt le déplaisir de Henri par sa faveur pour les réformateurs, 349. Sa maladie, 350. Disgrâce de Gardiner, 354. Et arrestation des Howard, *id.* Testament de Henri, *id.* Exécution du comte de Surrey, 357. Le duc de Norfolk jugé, 359. Mort de Henri, *id.* Son caractère, 360. Docilité de la chambre des communes pour lui, 363. Influence de la couronne dans les matières ecclésiastiques, 365. Statuts extraordinaires passés sous ce règne, 366. Poursuites pour trahison, 368. Non validité de son testament, 597. Ses funérailles, 374. Avait accepté l'offre d'assassiner le cardinal Beaton, 379.

Henri le Lion, duc de Saxe, épouse Mathilde, fille de Henri II, i, 509.

Henri, prince, second fils de Henri II, épouse Marguerite, fille de Louis VII, i, 481. Couronné, *id.* Couronné de nouveau avec sa femme, 482. Il demande la possession de la Normandie, et va voir son beau-père, *id.* Se ligue avec Louis contre son père, 483. Leur échec à Verneuil, 484. Ils mettent le siége devant Rouen, 487. Henri se réconcilie avec son père, 488. Revient avec lui en Angleterre, 490. Envahit l'Aquitaine, territoire de son frère Richard, 505. Sa mort, 506.

Henri d'Allemagne, fils de Richard, comte de Cornwall, et roi des Romains, retenu comme otage avec son cousin Édouard, par le comte de Leicester, après la bataille de Lewes, i, 652. Assassiné à Viterbe par Simon et Guy de Montfort, 666.

Henri II de France succède à son père, François Ier, iii, 404. Déclare la guerre à Édouard VI, 411. Boulogne se rend à lui, 412. Refuse de fiancer Marie d'Ecosse à Édouard, 419. Fait la paix, *id.* Fiance sa fille Élisabeth à Édouard, 436. Tâche d'empêcher Marie de succéder à la couronne, 463.

Henri III de France (voir *Anjou*), succède à son frère Charles IX, iv, 194. Envoie Bellièvre faire des remontrances contre l'exécution de Marie d'Ecosse, 304. Guise se rend maître de la capitale, et Henri ordonne son assassinat et celui de son frère, 366. Henri est assassiné par Clément, moine dominicain, 367.

Henri IV de France (voir *Navarre*), succède à Henri III, iv, 367. Les nobles catholiques le forcent, à son avénement, de s'engager à ne pas permettre la religion réformée, *id.* Élisabeth lui fournit des troupes et de l'argent, 368. Il abjure la religion réformée, et offense par là cette princesse, 371. Il refuse de lui livrer Calais, 375. Qui est pris par les Espagnols, *id.* Fait la paix avec l'Espagne, 390. Publie l'édit de Nantes, *id.* Envoie Sully en ambassade près de Jacques Ier, 458. Fait des représentations à Jacques sur la sévérité employée contre les catholiques, 511. Fait une ligue pour l'expulsion de la puissance autrichienne des Pays-Bas, 554. Est assassiné par Ravaillac, 556.

Herbert (lord), son zèle pour la cause de Charles Ier, v, 137. Fait comte de Glamorgan et envoyé en Irlande pour traiter avec les catholiques, *id.* Conclut un traité secret, 138. Digby se plaint, et Glamorgan est emprisonné, 139. Est relâché et se prépare à faire lever le siége de Chester, 141. Licencie ses troupes, *id.* Lettre de Charles, 157. Sa « centaine d'inventions, » *note*, 158.

Herbert, vice-amiral, comte de Torrington, se sauve en Hollande, où on lui a promis le commandement de la flotte hollandaise, vi, 434.

Hereford pillée par les Welches, sous le règne d'Édouard le Confesseur, i, 216.

Hereford (Humphrey de Bohun, comte de), désobéit à l'ordre d'Édouard V de se rendre avec des renforts en Guyenne, ii, 64. Nouveau connétable nommé, 65. Son fils rend ses états, 71.

Hérétiques (statuts rendus contre eux), d'abord sous le règne de Henri IV, ii, 330. Le statut *de hæretico comburendo* rapporté, vi, 80, *note*.

Hereward, fils de lord de Born, revient de Flandre et pille Peterborough, i, 301. Assiégé par Guillaume, 302.

Heriots et reliefs, i, 313.

Heriots (nature des), i, 313, *note*.

Hertford (comte de), oncle d'Édouard VI, entre en Écosse, iii, 338. Fait protecteur, 372. Créé duc de Somerset. (Voir *Somerset*.)

Héritières (mariages des), i, 315.
Hewet (docteur), jugé comme traître au gouvernement de Cromwell, v, 425. Exécuté malgré l'intercession de la fille du protecteur, 426.
Haute commission (cour de). Voyez *Cours*.
Hispaniola, expédition de Venables contre, sous le protectorat, v, 378. Son échec, 379.
Hogue (bataille de la), vi, 529.
Holand (sir John), frère utérin de Richard II, étrangle un moine qui avait donné au roi les détails d'une conspiration, ii, 302. Assassine le fils du comte de Stafford, 304. Ses biens confisqués, *id*. Est gracié et épouse la fille du duc de Lancaster, *idem*.
Holland (comte de), lève des forces contre le parlement, après avoir épousé sa cause contre Charles Ier, v, 198. Jugé après la mort du roi, 227. Exécuté, *id*.
Hollande : négociations avec la république anglaise, v, 312. Plan pour incorporer les deux pays en une république, 313. Affaire entre Monk et Van-Tromp, 355. Blake bat Van-Tromp, *id*. Autre victoire de Monk, 356. Paix signée entre Cromwell et les ambassadeurs, 358. Pertes des Hollandais, *note*, *id*. Ils font tort au commerce anglais, 554. De Witt, chef de la faction de Louvenstein, se décide à maintenir la supériorité commerciale de la Hollande contre l'Angleterre, 557. Hostilités commencées, *id*. De Ruyter capture plusieurs bâtiments anglais dans les Indes occidentales, 558. Sandwich marche contre deux flottes hollandaises qui avaient cherché un refuge dans le port neutre de Bergen, 569. Louis XIV s'unit aux Hollandais, 572. Bataille de quatre jours entre de Ruyter, de Witt et le prince Rupert et Monk, 575. La flotte hollandaise entre dans la Tamise, 589. Temple arrive à la Haye pour proposer que la Hollande s'unisse avec l'Espagne et l'Angleterre contre la France, 599. La Flandre cédée à Louis, 600. Echec des Anglais dans l'attaque de la flotte hollandaise, *id*. L'Angleterre et la France déclarent la guerre aux Etats, vi, 9 De Ruyter battu par le duc d'York dans l'engagement de la baie de Southwold, 11. Combat sur mer avec le prince Rupert, *id*. Les Etats font des propositions de paix à Charles Ier, 29. Termes du traité, *id*. La charge de stathouder conférée au prince d'Orange, *id*. Congrès de Nimègue, 70. Efforts du prince pour entraîner l'Angleterre à une guerre contre la France, 71. Projet de traité de paix, 86. Nouveau projet, 96. Les Etats s'accordent avec la France, 99. Paix de Nimègue, 102. Bataille de Saint-Denis entre le prince d'Orange et le duc de Luxembourg, 103. Manifeste présenté par l'ambassadeur de Hollande contenant des remontrances à Charles, vi, 216. Mais il est desavoué par les Etats, et attribué à Sunderland et à Sidney. (Voir *Pays-Bas*, *Orange*.)
Holles et autres, chefs du parti presbytérien, exclus du parlement, v, 172. Lui et ses collègues reprennent l'ascendant dans le parlement, 178. Refusent de céder aux lords qui votent pour un traité personnel avec Charles, 196.
Holmes (sir Robert), envoyé par la compagnie d'Afrique pour recouvrer le cap Corse, v, 557. Envoyé pour intercepter la flotte hollandaise, mais il échoue, vi, 7.
Holstein (Adolphe, duc de), s'offre comme aspirant à la main d'Elisabeth, iv, 46. L'ordre de la jarretière lui est conféré, *id*.
Homicide (punition de l'), chez les Anglo-Saxons, i, 265.
Honorius III, successeur d'Innocent III, se déclare tuteur de Henri III, i, 611. Ses instructions à son légat Pandolfe, *id*.
Hooper (John), ses objections à être nommé au siége de Gloucester par Edouard v, iii 434. Brûlé pour hérésie sous le règne de Marie, 532.
Hotham (John), évêque d'Ely, envoyé par Edouard II pour traiter avec les Irlandais, ii, 103.
Hotham (sir J.), refuse de rendre Hull à Charles Ier, et est proclamé traître, v, 53. Exécuté avec son fils, *id*. *note*.
Hotspur, Henri, fils du comte de Northumberland, combat à Holmidon-hill, ii, 382. Epouse la sœur de sir Edmund Mortimer, *id*. Se joint à Douglas et aux Ecossais, et entre dans le pays de Galles, *id*. Lui et son père envoient un défi à Henri IV, 383. Tué à Shrewsbury, 385.
Hough (docteur), élu président au collége de Magdalen (Oxford), en opposition avec Parker, vi, 383. Appelle de la sentence d'annulation, 384. Lui et vingt-cinq des agregés déclarés incapables d'occuper des béné-

fices ecclésiastiques, *id.* Ils sont réintégrés, 429.
Howard (Catherine), fille de lord Edmund Howard, devient la cinquième femme de Henri VIII, iii, 314. Accusée d'incontinence avec Dereham et Culpepper, qui sont exécutés, 315. Condamnée sans jugement, 316. Exécutée avec lady Rochford, 319.
Howard (sir Edward), lord amiral, fils du comte de Surrey, commande une flotte contre la France, iii, 65. Jure de venger la mort de sir Th. Knyvet, 66. Tué en bloquant Brest, 68.
Howard (lord Thomas), frère du précédent, lui succède comme amiral, iii, 68. Commande, conjointement avec son père, les Anglais à la bataille de Flodden, 75. Créé comte de Surrey, 78. (Voir *Surrey*.)
Howard, Philip, comte d'Arundel. (Voir *Arundel*.)
Howard, d'Effingham (lord) commande la flotte qu'on oppose à l'Armada d'Espagne, iv, 336
Howard (lord), d'Escrick, employé par le prince d'Orange à seconder ses intrigues en Angleterre, vi, 41. Découvert et emprisonné, *id.* Envoyé à la Tour sur l'accusation de Fitzharris, 225. Entretient une correspondance entre les conspirateurs de Rye-house et les chefs des wighs, 259. Envoyé à la Tour, 260. Témoigne contre lord Russell, 261.
Hubert de Burg. (Voir *Burgh*.)
Huguenots français : le roi de Navarre, Condé, Coligny, etc., entrent en association avec les réformateurs et complotent contre la cour, iv, 34. Condé fortifie Orléans pour les insurgés, 51. Troupes sous les ordres de Warwick envoyées à leur aide par Elisabeth, 53. Rouen pris par l'armée royale, 54. Les insurgés battus par le duc de Guise à Dreux, 55. Le duc de Guise assassiné par un huguenot, 60. Traité de paix signé entre les chefs des deux partis, 61. Condé se propose de surprendre la cour à Monceaux, à la nouvelle que les cours de France et d'Espagne ont formé une ligue pour exterminer les protestants, 157. Trois mille insurgés rejoignent le prince d'Orange contre Albe, 158. Condé reçoit des secours d'Elisabeth, 160. Mort de Condé et défaite de Coligny, *id.* Assassinat de Coligny et massacre général des protestants à Paris, 188. Les protestants assiégés dans la Rochelle, 193. Après une autre guerre civile les protestants recouvrent les concessions qui avaient été révoquées, 195. Charles Ier entre en négociation avec les protestants français, et s'engage à défendre leurs libertés, iv, 685. Ils se révoltent, 691.
Hughes (amiral), ses combats contre Suffren, vi, 614.
Hull; Charles Ier espère amener sir J. Hotham à le lui céder, v, 53. Il le proclame traître, sur son refus de l'y admettre, *id.*
Hundson (lord), bat Léonard Dacres, qui fait un soulèvement en faveur de Marie d'Ecosse, iv, 151. Nommé pour commander l'armée destinée à la défense de la reine, en cas d'invasion des Espagnols, 335.
Huntt, instigateur des troubles de 1817, vi, 675.
Huntley (marquis de), condamné à mort pour sa religion par le parlement d'Ecosse, à la demande de l'Eglise, v, 236.
Hussites (croisade formée contre les), commandée par le cardinal Beaufort, ii, 504.
Hyde (sir Edward), fait chancelier de l'échiquier par Charles Ier, v, 387. Jouit de la confiance de Charles II, *id.* Conseille le rétablissement de l'épiscopat, 500. Est fait comte de Clarendon, 504 (voir *Clarendon*).
Hyde, fils du précédent, fait comte de Rochester, vi, 283 (voir *Rochester*).
Hyder-Ali, sultan du Mysore, ses succès contre les Anglais, vi, 589. Reprend la guerre contre eux, 614. Sa mort, *id.*

I

Ikon Basilike; on conjecture qu'il a été écrit non par Charles Ier, mais par le docteur Gauden, v, 638.
Ina, roi de Wessex, succède à Cœadwalla, i, 104. Publie un code, *id.* Envahit le Kent et le Cornwall, *id.* Combattu par des prétendants à la couronne, 105. Sa femme Ethelberge reprend le château de Taunton, *id.* Il bâtit l'abbaye de Glastonbury, *id.* Sa femme le presse de se retirer dans un cloître, *id.* Il quitte la couronne et se rend à Rome, 106. Sa mort, *id.*
Incendie de Londres (le grand), v, 577. Histoire mensongère des réservoirs d'Islington dont on aurait tourné les

robinets et emporte les clef, *note*. Progrès de la conflagration, 578. Efforts du roi, 579. Extinction de l'incendie, 580. Son étendue, *id*. Inscription sur le monument, 581. Bruit d'une seconde tentative des papistes pour incendier la cité, vi, 181.

Indépendants; différentes sectes comprises sous ce nom, v, *note*, 182. Leur mécontentement contre les presbytériens, *id*. Ils résistent à leurs tentatives pour licencier l'armée, 185. Leur intolérance au pouvoir, 305. Ils tachent ensuite d'obtenir l'indulgence pour les catholiques, 547, *note*.

Indulgences, leur origine, iii, 129. Leurs abus, *id*. Luther les combat, 130.

Ingoldsby, régicide, se fait royaliste et s'oppose à Lambert dont les hommes passent à lui, v, 482.

Ingulf, historien et évêque, i, 399.

Innocent III. Sa lettre contenant les motifs d'intervention entre les souverains dans les affaires temporelles, i, 554, *note*. Rejette les prétentions de Reginald et de Jean de Gray au siége de Canterbury, 559. Il le donne à Etienne de Langton, 560. Met les Etats de Jean sous l'interdit, 561. Annulle la charte, 593. Excommunie Louis de France et son père Philippe Auguste, 596.

Innocent IV offre la couronne de Sicile successivement à Charles d'Anjou, à Richard, frère de Henri III, et à Henri lui-même, i, 630. Il la donne à Edmond II, second fils de Henri, *id*.

Innocent XI refuse d'élever le Père Petre à l'épiscopat, vi, 387. Se ligue avec le prince d'Orange contre Louis XIV, 423.

Interdit lancé sur les états de Jean, i, 561. Origine de ce châtiment, *id*.

Investitures (disputes relatives aux), sous le règne de Henri Ier, i, 364.

Ireton, gendre de Cromwell; détails sur lui, v, 128, *note*. Le suit en Irlande, 231. Laissé au commandement de l'Irlande, 255. Poursuit ses victoires, 289. Assiége Limerick, 297. Qui capitule, *id*. Meurt peu après d'une maladie pestilentielle, 298. Est enterré dans la chapelle de Henri VII, *id*., *note*. Sa veuve épouse Fleetwood, 299 et *note*. Son corps déterré et pendu à Tyburn, 498.

Irlande (duc d'), voir *Oxford* (comte de), favori de Richard II, autorisé par lui à lever des forces dans les Galles, ii, 315. Se sauve en Hollande, 318. Meurt à Louvain, *id*., *note*. Son corps est enterré à Colne, 323.

Irlande, Henri II, son expédition en, i, 462. Ses anciens habitants, *id*. Leur conversion au christianisme, 463. Mœurs, 464. Tanistry, 465. Etat de l'île au douzième siècle, 466. Le clergé, 468. Premier projet de Henri II et prétexte d'invasion, 470. Haine entre Dermot et O'Ruarc, 471. Soumission de l'Irlande, 476. Le prince Jean fait gouverneur, 477. Jean va en Irlande, il réduit les barons, et y rétablit les lois anglaises, 565. Les Ecossais tâchent d'affranchir les Irlandais sous le règne d'Edouard II, ii, 102. Edouard Bruce se joint à eux, *id*. Il est couronné roi, 104. La puissance des Anglais rétablie, 106. Etat du pays sous Edouard III, 328. Expédition de Richard II en Irlande, 330. Kildare, lord-député sous le règne de Henri VII, favorise les prétentions du faux comte de Warwick, proclamé Edouard VI, iii, 12. François Ier fait un traité avec Desmond pour détacher l'Irlande de la couronne d'Angleterre, 108. Etat de l'Irlande sous le règne de Henri VIII, 324. Kildare, le lord-député, enfermé à la Tour, 325. Son fils déclare la guerre à Henri, *id*. Sa rébellion échoue, *id*. Horreur pour les innovations religieuses de Henri, 326. L'autorité papale abolie et Henri déclaré chef de l'Eglise, *id*. Triomphe de la cause royale confirmé par la défaite d'O'Neil, 327. Sir Anth. St-Leger succède à lord Grey comme député, *id*. L'Irlande élevée du rang de seigneurie à celui de royaume, *id*. Service anglais introduit sous le règne d'Edouard III, mais combattu par Dowdal, archevêque d'Armagh, 416. Le nouveau service tombe en désuétude, 580. Sous le règne de Marie, le parlement choisit ses décrets dans le livre des statuts anglais, *id*. Sussex, le député, recouvre Ofally et Leix, qu'il nomme comté du roi et de la reine, *id*. Acte pour régler la tenue des parlements, *id*. Rébellion de Shane O'Neil sous le règne d'Elisabeth, iv, 213. L'Ulster réduit par les Anglais, 214. Tentative infructueuse de le coloniser avec des Anglais, *id*. Le comte d'Essex offre de soumettre et de coloniser le district de Clanhuboy, *id*. Phelim O'Neil s'y oppose et Essex abandonne son plan, 215. Il meurt à Dublin, où il est envoyé comme comte-maréchal, *id*. Les chefs irlandais demandent

du secours aux puissances étrangères, *id.* Grégoire XIII déclare qu'Elisabeth a perdu ses droits à la couronne d'Irlande, *id.* Fitzmaurice, frère du comte de Desmond, part du Portugal et prend possession du port de Smerwick, près de Kerry, 216. Le député assiége Smerwick qui se rend, *id.* Sir W. Raleigh ordonne le massacre des assiégés, *id.* Le comte de Desmond découvert et mis à mort, *id.* Ses biens confisqués au profit de la couronne, *id.* Administration impartiale de sir J. Perrot, qui remplace lord Grey de Wilton comme député, 400. Il sollicite son retour, *id.* Est jugé et condamné pour haute trahison, 401. Hugh, fils du baron de Dungannon, récompensé par Elisabeth, qui lui donne le comte de Tyrone, *id.* Il se révolte et se proclame l'O'Neil, *id.* Il bat Bagnal, commandant anglais, dans un combat décisif à Blackwater, 402. Essex est nommé député et envoyé pour réduire l'Ulster, 403. Il atteint Tyrone, et conclut un armistice avec lui, 405. Demandes de Tyrone, *id.* Essex revient sans permission en Angleterre, *id.* Mountjoy, ami d'Essex, accepte la députation, 424. Et fait la guerre avec vigueur, 426. Les Espagnols sous d'Aguilar entrent en Irlande, *id.* Ils se rendent, et à leur départ Munster est réduit, 427. Tyrone offre de se soumettre, *id.* Politique du cabinet anglais à l'égard de l'Irlande, *id.* Tyrone obtient plein pardon de Mountjoy, *id.* Levison et Monson envoyés croiser sur la côte d'Espagne pour prévenir une seconde descente en Irlande, 428. Vue rétrospective de l'état de l'Irlande, 566. Joie des natifs à l'avénement de Jacques, 567. L'ancien service rétabli à Cork, etc., 568. Mountjoy revient en Angleterre emmenant avec lui Tyrone et O'Donnel, *id.* Pétition irlandaise pour le libre exercice de la religion, *id.* Jacques refuse et envoie quatre des députés à la Tour, *id.* Les prêtres catholiques reçoivent l'ordre de quitter l'Irlande, 569. Jacques rend une ordonnance de grâces, *id.* Le tanistry et le gavelkind déclarés illégaux, *id.* Résultat du changement dans la tenure des terres, 570. Tyrone et Tyrconnel s'engagent avec Delvin à maintenir leurs anciens droits, *id.* Ils se sauvent en Normandie, 571. Poursuite de leurs complices, 572. Révolte D'O'dogherty, capitaine d'Innishowen, 573. Près de la totalité des six comtés du nord échoient à la couronne, *id.* Plan pour la division des terres, *id.* Un parlement tenu, 574. Plaintes des catholiques, 575. Commission d'enquête nommée, *id.* Jugement de Tyrone, etc.; et plantation de l'Ulster confirmée, 576. Le clergé catholique reçoit l'ordre de quitter le royaume, 577. Tentative de coloniser les autres provinces comme moyen d'extirper le catholicisme, 579. Mesures impolitiques de Jacques, 580. Charles Ier augmente l'armée irlandaise, 726. Les catholiques achètent de lui des concessions, *id.* Wentworth succède à Falkland comme député, 728. Il s'engage à lever un revenu permanent, *id.* Refuse de confirmer quelques concessions, *id.* Laud veut réunir l'Eglise d'Irlande à celle d'Angleterre, 730. Wentworth rédige un canon autorisant les articles anglais, 731. Ses autres plans pour la soumission de l'Irlande, *id.* Il rétablit la cour des pupilles, *id.* Il demande la province de Connaught pour la couronne, 732. Ses mesures arbitraires pour forcer à l'obéissance, 733. Il répond à ses accusateurs, 734. Est nommé lord-lieutenant (voir *Strafford*), 756. Rebellion de l'Irlande, v, 35. A l'instigation de Roger Moore, de Kildare, auquel se joint sir Phelim O'Neil, *id.* Origine de cette rebellion, *id.* Secrète intrigue du roi, *id.* Sa découverte, 37. Progrès de la rebellion dans l'Ulster, *id.* Les chefs rebelles prétendent avoir pris les armes en faveur de la prérogative royale, 39. Cette rebellion fournit à l'Angleterre un prétexte pour agir contre les catholiques, 41. Les nobles d'origine anglaise reçoivent l'ordre de quitter Dublin, 49. Soulèvement du pale pour maintenir le culte catholique, *id.* Justification offerte par les rebelles, *id.* Cruautés commises dans l'Ulster par les natifs et les planteurs, 51. Mesure de soulagement, 52. Au moment où éclate la guerre civile, Charles cherche à s'assurer l'attachement de l'armée en Irlande, 82. Assemblée fédérative des catholiques, 83. Conseil suprême nommé, 84. Il demande au roi le redressement des griefs, 85. Charles ordonne à Ormond de conclure un armistice avec les insurgés, *id.* Vote du parlement anglais contre l'armistice, *note, id.* Demandes et

offres des catholiques irlandais, 120. Scrupules de Charles pour leur accorder la liberté religieuse, 121. Il confie les négociations à Ormond, lord-lieutenant, *id.* Envoie Glamorgan faire un traité secret avec les chefs catholiques, 137. Pouvoirs dont il est revêtu, *id.* Glamorgan conclut un traité à Kilkenny, 138. Il est découvert, et Glamorgan arrêté, 139. Charles le désavoue, *id.* Néanmoins Glamorgan conclut la paix, *id.* Ordonnance adoptée dans le parlement anglais, exceptant les Irlandais dans tous les cas de capitulation, *note*, 144. La paix publiée à Dublin et à Kilkenny, *id.* Mais condamnée par le synode de Waterford, 158. Ormond livre Dublin au parlement, *id.* Note sur le nombre des protestants dits avoir été massacrés dans la rébellion de 1641, 627. Le nonce Rinuccini devient chef du conseil suprême de Kilkenny, 237. L'armée catholique battue par Jones, gouverneur de Dublin, 238. Le nonce donne sa démission, 240. Nouveau conseil choisi, *id.* Le nonce se sauve à Maryborough, où il est reçu par O'Neil, *id.* Jones et Monk concluent des trêves avec O'Neil, *id.* Le nonce quitte l'Irlande, *id.* Cromwell nommé au commandement d'Irlande, 241. Traité entre O'Neil et l'armée parlementaire, 242. Jones bat Ormond à Rathmines, 244. Cromwell arrive en Irlande et prend Drogheda et Wexford, 245. Ormond est rejoint par O'Neil, *id.* Cromwell échoue dans ses tentatives contre Duncannon et Waterford, 246. Les garnisons de Cork, etc., se déclarent pour le parlement, *id.* Marche de Cromwell, *id.* Il réduit Limerick, Tipperary et Kilkenny, *id.* Clonmel se rend à lui, *id.* Ireton, laissé par Cromwell lord-député, poursuit ces succès, 289. L'assemblée de Jamestown proteste contre le gouvernement d'Ormond, 291. Mécontentement causé par la déclaration de Charles à Dunfermling, *id.* Ormond nomme Clanricarde lord-député et quitte l'Irlande, 292. Clanricarde refuse de traiter avec le parlement, 293. Le duc de Lorraine offre des secours à la condition d'être déclaré protecteur de l'Irlande, 295. Traité signé à cet effet à Bruxelles, 296. Mais il est rejeté par le député, *id.* La négociation est arrêtée par l'arrestation du Lorrain par la cour de Bruxelles, *id.* Ireton assiége Limerick, 297. Qui capitule, 298. Clanricarde propose une capitulation générale qui est rejetée par Ludlow, 299. Soumission des Irlandais, *id.* Etat de l'Irlande sous la république, *id.* Fleetwood succède à Lambert comme député, *id.* La haute cour de justice procède contre les catholiques, 301. Exécutions, *id.* Officiers catholiques, etc., exilés, *id.* Leurs familles déportées aux Indes-Occidentales, *id.* Cromwell tâche de recruter la population et rappelle les exilés, puis il invite les Vaudois, 304. Premier acte de colonisation et pénalités, *id.* Deuxième, *id.* Transplantation, *id.* Lois oppressives contre les Irlandais transplantés, 305. Persécution religieuse, *id.* Toutes les nonnes reçoivent l'ordre de se marier ou de quitter l'Irlande, 306, *note*. Acte pour la colonisation de l'Irlande en 1652, 640. Gouvernement de Henry Cromwell, *note*, 404. Conseil d'officiers établi à la mort de Richard Cromwell, 524. Ils promettent leur obéissance à Charles II, *id.* Lois pénales contre les catholiques mises en vigueur, *id.* L'épiscopat rétabli par Charles, *id.* Discussions sur l'organisation de la propriété foncière, 525. Charles publie sa déclaration pour la colonisation de l'Irlande, 526. Les lords la combattent et les catholiques pétitionnent contre, 529. Accusations et récriminations des parties contendantes, *id.* Décisions de la cour des réclamations, *id.* Intrigues et corruption des détenteurs des terres, 530. Les concessionnaires de la couronne, etc., consentent à rendre un tiers de leurs acquisitions, 557. Injustice du règlement définitif, *id.* Accroissement de propriétés pour le parti protestant, *id.* Plaintes en Angleterre contre l'importation du bétail irlandais, vi, 68. Bill pour l'empêcher, *id.* Autre bill pour empêcher l'importation du bœuf salé d'Irlande, *id.* Détresse qui s'ensuit en Irlande, *id.* Commerce libre avec les nations étrangères, *id.* Fabriques de coton et de linge encouragées, et des familles wallones s'établissent en Irlande, *id.* Ormond rappelé à la demande du parti de Buckingham et remplacé par Robartes, *id.* Ce dernier bientôt remplacé par Berkeley, *id.* Pétition des natifs pour redressement, et commission nommée pour réviser l'acte de colonisation, 69. La commission dissoute, 70. Complot

imaginaire, contre-partie de celui d'Oates, 185. État de l'Irlande à la fin du règne de Charles II, 370. Clarendon nommé lord-lieutenant, 372. Tyrconnel nommé lieutenant général, 373. Il renvoie plusieurs officiers et soldats, et les premiers acceptent des commissions dans les régiments anglais en Hollande, *id.* Il remplace Clarendon, entretient le projet de rendre l'Irlande indépendante de l'Angleterre, *id.* Il obtient l'assurance de l'appui de Louis XIV, 374. Sollicite la permission de tenir un parlement, 375. Mais il est refusé par Jacques, qui est averti des conséquences probables, 377. Refuse de reconnaître Guillaume III, vi, 515. Reçois Jacques II, 518. Capitule à Limerick, 519. Sa situation pendant la guerre des Etats-Unis, 615. Ses troubles révolutionnaires, 623. Son insurrection en 1798, 636. Son union avec l'Angleterre, 639. Ses demandes pour l'émancipation des catholiques, 640-683. Suites de l'émancipation, 684. Etat actuel de l'Irlande, 689.

Irlandais (troupeaux), discussion sur les, vi, 68. Leur importation prohibée, le bill adopté, *id.*

Isabelle d'Angoulême épouse le roi Jean, i, 550. Epouse le comte La Marche, 608. Presse son fils Henri III d'aider son mari dans la guerre contre le Poitou, 621. Envoie en Angleterre les enfants de son second mariage, 641. Ils sont bannis, *id.*

Isabelle, fille de Philippe le Bel, mariée à Edouard II, ii, 86. L'entrée de Ledes-Castle lui est refusée par lady Badlemesre, 124. Elle va en France, 125. Refuse de revenir, 126. Sa lettre à l'archevêque de Canterbury, *id.*, *note*. Marie son fils Edouard à Philippa, fille du comte de Hainaut, 128. Revient en Angleterre avec une armée, et est rejointe par plusieurs seigneurs, 129. Convoque un parlement qui dépose le roi, 132. Refuse de voir son mari, 135. Tâche de sauver son amant Mortimer, 150. Après son exécution, est confinée dans son manoir de Risings, 151.

Isabelle, fille de Charles VI de France, épouse Richard II, ii, 332.

Isabelle de Bavière, femme de Charles VI, envoyée par lui prisonnière à Tours, ii, 437. Délivrée par le duc de Bourgogne, elle prend le titre de régente, *id.* Ils entrent à Paris en triomphe après le massacre des Armagnacs, 441.

Ivrognerie, vice des dames de la cour de Jacques Ier, iv, 520 et 521, *note*.

J

Jacqueline de Baviere, comtesse de Hainaut; son histoire, ii, 466. Epouse Humphrey, duc de Gloucester, 467. Ses possessions réclamées par son premier époux, *id.* Se sauve de Gand, 468. Quitte le duc, et épouse Frank de Barsellen, 469.

Jaffa (siége de), i, 522. Reconquis par Richard Ier, 528.

Jamaïque cédée à l'Angleterre, sous le protectorat, v, 379.

Jacques Ier d'Ecosse ne fit pas hommage à Henri VI, ii, 465, *note*. Se ligue avec la France, 496. Abandonne le siége de Roxburgh, 498. Est assassiné dans le couvent dominicain de Perth, 499, *note*.

Jacques II d'Ecosse, tué par l'éclat d'un canon, ii, *note*, 558. Edouard IV trompe sa veuve par une feinte proposition de mariage, *id.*

Jacques III d'Ecosse, se querelle avec Edouard IV, ii, 601. Patronage des artistes, *id.* Il arrête ses frères, le duc d'Albany et le comte de Moor, 602. Plusieurs de ses favoris exécutés par les barons rebelles et Jacques conduit prisonnier à Edimbourg, *id.* Délivré par son frère Albany, 603. Son fils aîné fiancé à Anne de la Pole, 627. Fait une trêve avec Henri VII, iii, 10. On lui propose d'épouser la reine douairière d'Angleterre, 18.

Jacques IV d'Ecosse reçoit Perkin Warbeck, iii, 33. Déclare la guerre à Henri VII; il est apaisé et offre d'épouser la princesse Marguerite, 43. Leurs noces célébrées, *id.* Réclame de Henri VIII les joyaux légués par le père de sa femme, 70. Demande justice pour la mort d'Andrew Barton, 71. Favorise les Français, 72. Entre en Angleterre, 74. Tué à Flodden, 76.

Jacques V d'Ecosse succède à son père, Jacques IV, encore enfant, iii, 84. Secoue l'autorité de son beau-père, le comte d'Angus, et le chasse en Angleterre, 328. Demande en mariage Marie, fille de Henri VIII, son oncle, 330. Epouse Madeleine,

fille de François Ier, qui meurt bientôt après, *id.* Epouse Marie, duchesse douairière de Longueville, fille du duc de Guise, *id.* Entre en négociation avec François et Charles V contre Henri, *id.* Refuse de secouer l'autorité du pape, conseil que lui donne Henri, par son ambassadeur, sir R. Sadler, 331. Refuse une conférence que lui propose Henri, 132. Hostilités commencées; les Ecossais battent les Anglais, 333. Jacques battu par le duc de Norfolk, 335. Il meurt immédiatement après la naissance de sa fille Marie, *id.*

Jacques VI d'Ecosse, fils de Darnley et de Marie Stuart; sa naissance, iv, 88. Couronné encore enfant, 112. Prend le gouvernement, que le régent Morton est forcé de résigner, 237. Morton regagne sa puissance comme chef du conseil, *id.* De l'avis de d'Aubigny, son favori, il reprend son indépendance et arrête Morton comme meurtrier de son père, 238. Ecoute les ouvertures de Creighton, jésuite écossais, qui se rend en France pour se consulter avec le duc de Guise, dans l'intérêt de Jacques, *id.* On propose que lui et sa mère soient conjointement roi et reine, 241. Philippe II lui envoie de l'argent par Creighton, 242. Le comte de Gowrie l'invite à son château et le retient prisonnier, 243. Il recouvre l'autorité royale, 245. Nouvelles consultations de Guise et de ses amis en France, qui proposent d'entrer en Angleterre en même temps que Jacques, pour délivrer Marie, 251. Jacques punit Gowrie et ses partisans, *id.* Envoye Gray en Angleterre négocier la délivrance de Marie, 253. Son peu de sincérité prouvé par les négociations particulières de ses ambassadeurs avec Elisabeth, dont il obtient des subsides, *id.* Il abandonne la cause de sa mère, 262. Découvre un complot de Wotton, ambassadeur anglais, pour le conduire en Angleterre, 270. Consent à un traité avec Elisabeth pour soutenir la religion réformée, *id.* Lui écrit pour la prier d'épargner les jours de sa mère, 306. Exprime beaucoup d'indignation et de douleur à sa mort; mais Elisabeth l'apaise en lui assurant que ce n'est pas elle, mais ses ministres qui ont ordonné sa mort, 321. Il consent à aider Elisabeth contre les Espagnols, 337. Elle refuse d'admettre son droit à la succession, 394. Il craint qu'Arabella Stuart ne lui soit suscitée comme rivale pour le trône d'Angleterre, et il veut la marier au duc de Lennox, *id.* Essex lui demande du secours, 410. Cecil fait avec lui un arrangement secret pour lui frayer la route au trône, 422. Northumberland, Cobham et Raleigh forment un parti en sa faveur, *id.* Jacques refuse d'être l'instrument de Cecil, 430. Est dit avoir été choisi pour successeur par Elisabeth, à son lit de mort, 440. (Voir *Jacques Ier*.)

Jacques Ier (voir *Jacques VI d'Ecosse*) est proclamé roi, iv, 454. Arrive en Angleterre, *id.* Confirme Cecil dans sa charge, et le visite à Théobald, 456. Nouveau conseil, *id.* Distribution d'honneurs, *id.* Il reçoit des ambassades de Hollande, *id.* De l'archiduc, 457. Et de Henri IV de France, *id.* Philippe III se professe son ami, 458. Conspiration de Northumberland, de Cobham et Raleigh, 459. Autre complot appelé le «Bye», 460. Arrestation des conspirateurs, 462. Raleigh et Northumberland interrogés devant le conseil, *id.* Exécutions, 467. Cobham, Grey, Markham et Raleigh sont gracies, 468. Jacques est couronné, *id.* Procès des conspirateurs; *id.* Jacques refuse la pratique du culte catholique; mais il invite les catholiques à sa cour, 469. Il trompe l'espérance des puritains, qui s'attendaient à être favorisés par lui, 470. Il tient une conférence avec les évêques à Hampton-court, *id.* Son premier parlement, 473. Il se plaint que sa prérogative soit envahie par la chambre, 474. Convocation, *id.* Persécution des puritains, 477. Et des catholiques, 479. Origine du complot des poudres, *id.* Faukes est arrêté, 498. Procès des conspirateurs, 500. Exécution du jésuite Garnet, 508. Punition des lords catholiques; Montague, Mordaunt et Stourton condamnés à l'amende, 509. Northumberland emprisonné dans la Tour pour sa vie, *id.* Récompenses décernées à Mounteagle, *id.* Henri IV conseille de ne pas stimuler les catholiques à de nouveaux complots, 511. Nouveau code pénal, 512. Forme odieuse du nouveau serment d'allégeance, 513. Paul V exprime son horreur pour le complot des poudres, et sollicite la protection du roi pour les catholiques, 515. Il envoie un bref condamnant le serment d'allégeance, *id.*

Jacques écrit en faveur du serment, 517. Ses occupations et ses amusements, 519. Ceux de la reine, 520. Insurrections à l'intérieur, conduites par Reynolds, 522. Rivalité entre Salisbury et Northampton, 523. Jacques désire d'unir l'Angleterre et l'Ecosse, 524. Il prend le titre de roi de la Grande-Bretagne, 525. Les sujets nés depuis le commencement du règne naturalisés dans les deux royaumes, fait confirmé par le cas de Calvin, *id*. Prodigalité du roi, 527. Nouveau plan de finance, 528. Jacques offense les communes par son explication de l'autorité royale, *id*. Elles refusent le droit de lever des impôts en vertu de la seule autorité de la couronne, *id*. Et demandent l'abolition de la pourvoyance et le redressement des griefs, 532. Mort de Salisbury, 533. Arabella Stuart menée à la Tour, 535. Mort du prince Henri, 537. La princesse Elisabeth épouse Frédéric le Palatin, *id*. Jacques remarque Carr et le prend en faveur, 539. Nouveau parlement, 542. Prend Villiers en faveur, 545. Disgrâcie Coke, 551. Négociation avec la Hollande, 554. Il ordonne à son ambassadeur d'accuser Vorstius d'infidélité, 558. Rétablit l'épiscopat en Ecosse, 560. Visite l'Ecosse et y tient un parlement, 565. Punit les remontrants, 569. Leur impose cinq articles, *id*. Mécontentement religieux en Irlande, *id*. Jacques refuse aux Irlandais le libre exercice de leur religion, 570. Nomme une commission de grâces, *id*. Réclame comme traîtres Tyrone et Tyrconnel après leur évasion en France, 571. Révolte d'O'Dogherty, 573. Plan de colonisation de l'Ulster, 575. Première création de baronnets, *id*. Discussions dans le parlement, *id*. Marche des affaires en Irlande, *id*. Jacques reprime le zèle de l'archevêque Abbot contre les catholiques, 581. Leurs souffrances, 582. Unitaires brûlés, 583. Les puritains scandalisés par la licence de la cour, *id*. Exécution de sir W. Raleigh, 596. Mort de la reine, 597. Embarras de Jacques pour aider son gendre le Palatin à conserver la Bohême, 599. Il lui envoie une armée, *id*. Lois pénales contre les catholiques, 601. Accusation pour monopoles par patente, 602. Bacon accusé et condamné à l'amende, 603. Sir J. Bennet, l'évêque de Landaff et sir H. Yelverton accusés, 606. Leurs amendes remises, *note*, *id*. William fait garde des sceaux, 609. Traités en faveur du Palatin, 611. Discussions entre Jacques et les communes occasionnées par une pétition contre l'accroissement du papisme, 612. Punition des membres influents, 615. Traité de mariage entre le prince Charles et l'infante d'Espagne, 616. Progrès du traité, 617. Voyage du prince et de Buckingham à Madrid, 619. Le mariage rompu, 627. Jacques propose au Palatin de marier son fils aîné à la fille de l'empereur, 628. Le parlement confirme la rupture du mariage espagnol, 632. Mesures contre les catholiques, 633. Intrigue contre Buckingham, 634. Préparatifs de guerre et traité en faveur du Palatin, 640. Traité de mariage conclu entre Charles et la princesse Henriette-Marie, 641. Mort de Jacques, 644. Son caractère, *id*. Ses talents littéraires, *id*. Son étude de la démonologie, *id*.

Jacques II (voyez York), son discours au conseil après la mort de son frère, vi, 295. Il est proclamé roi, *id*. Taxes continuées par l'autorité royale, 296. Cabale secrète formée par Sunderland en faveur des catholiques et contre Rochester, 298. Jacques entend la messe en public, 300. Il délivre de prison les recusants, 302. Examen de ses projets en faveur des catholiques, *id*. Il reçoit de l'argent de Louis et demande les arrérages dus à son frère, 303. Il se réconcilie avec le prince d'Orange, 305. Interdit la persécution des convenantaires écossais, *id*. Il éprouve les dispositions amicales du parlement écossais, 306. Est couronné selon le rituel protestant, *id*. Son discours à son premier parlement, 308. L'opposition combat les nouvelles chartes, 310. Essai pour mettre en vigueur les lois pénales contre les dissidents, 313. Monmouth jugé, 316. Conspiration en Hollande, 318. Argyle débarque en Ecosse, 321. Est fait prisonnier et exécuté, 322. Monmouth dans le Dorsetshire, *id*. Il publie une déclaration contre Jacques, *id*. Prend le titre de roi, 325. Battu à Sedgemoor, 327. Entrevue de Jacques avec lui, 329. Exécution de Monmouth, 335. Procès des rebelles, 336. Jacques vise à obtenir une armée permanente, l'emploi d'officiers catholiques et une modification de l'acte de l'habeas corpus, 340. Objections dans le cabinet à ces ques-

tions, 341. Le rapport de l'acte du test reprouvé par la plupart des catholiques, *id.* Fermentation dans le peuple par suite du soupçon de sinistres desseins de la part du roi, 343. Opposition des communes, à l'ouverture de la deuxième session du parlement, 344. Des lords, 345. Procès des complices de Monmouth, 349. Partis rivaux dans le cabinet sous Rochester et Sunderland, 348. Traité de Jacques avec les Etats-généraux, 350. Jalousie de la reine contre la comtesse de Dorchester, 352. Qui en conséquence est renvoyée et va en Irlande, 353. Lord Castlemaine envoyé ambassadeur à Rome, 354. Question du pouvoir dispensatif du roi, 355. Qui est affirmé par les juges, *id.* Le clergé déclame contre l'église de Rome, 356. L'évêque de Londres reçoit l'ordre de suspendre le docteur Sharp, 358. Chapelles catholiques ouvertes, *id.* Nouvelle commission ecclésiastique, 361. Une armée à Honslow-heath, 362. Catholiques introduits dans l'armée, *id.* Et dans le conseil privé, 363. Jacques destitue Rochester après avoir vainement tenté de le convertir au catholicisme, 364. Il tâche d'obtenir la liberté du culte pour les catholiques d'Ecosse, 366. Opposition dans le parlement d'Ecosse, 367. Il dispense du test et proclame la liberté de conscience, *id.* Sa déclaration de liberté de conscience vue avec horreur par le clergé épiscopal, mais reçue avec reconnaissance par la majorité des presbytériens, 368. Il licencie la milice d'Irlande, 370. Nomme Clarendon lord-lieutenant, 372. Qui ensuite est remplacé par Tyrconnel, 373. Jacques engage beaucoup d'hommes en place à abandonner les actes de test, 377. Plusieurs démissions en conséquence, *id.* Il est amené par Penn le quaker à s'attacher les non conformistes en accordant la liberté universelle de conscience, 378. Sa proclamation à cet effet, *id.* Joie des dissidents et des catholiques, et mécontentement des membres du clergé, *id.* Discussion de Jacques avec l'université de Cambridge à cause de l'admission d'Alban Francis, moine bénédictin. 381. Et avec celle d'Oxford, au sujet de l'élection d'un président de Magdalen, 382. Le nonce du pape reçu publiquement à la cour, 384. Le père Petre introduit dans le conseil, 385. Extrême impopularité de cette nomination, *id.* Jacques refuse de rétablir la charge de lord-trésorier que Sunderland espère obtenir, 388. Dissolution du parlement, 389. Voyage de Jacques à Bath et à Chester, *id.* Tentative au moyen des régulateurs, de façonner les corporations aux vues de la cour, *id.* Cause de méfiance entre lui et le prince d'Orange, 390. A savoir, la réception des exiles en Hollande, 391. La nomination d'officiers dans les régiments anglais en ce pays, *id.* La méfiance entre Jacques et son neveu, fomentée par Barillon, ambassadeur de France, 392. Il désavoue devant Van Citters, l'ambassadeur de Hollande, toute intention de modifier la succession, *id.* Il envoie Penn en Hollande pour persuader au prince d'accéder à l'abolition du test, 395. Intrigues de Dyckvelt en Angleterre en faveur du prince, 398. Et de Zuyleistein, 401. Lettre de Fagel le pensionnaire, annonçant que les Etats ne consentiront jamais au rappel du test, *id.* Conduite artificieuse du prince d'Orange, 403. Qui fomente des dissensions entre Jacques et les Etats, 404. Jacques demande que Burnet soit livré et que les troupes anglaises soient rappelées de Hollande, *id.* Le prince se procure secrètement des vaisseaux et des hommes, 405. Imprudence de Jacques en nommant un président catholique du collége Magdalen, 407. Il ordonne de lire dans les églises la proclamation de la liberté de conscience, 409. Plusieurs evêques s'y opposent. 411. Jacques se décide à poursuivre les sept qui pétitionnent contre, 412. Ils sont mis à la tour, 414. La reine accouche d'un fils, 415. Procès des évêques, 416. Joie populaire à leur acquittement, *id.* Les préparatifs insidieux du prince d'Orange pour profiter d'une insurrection publique échouent. 420. Mémoire qui lui est adressé par plusieurs seigneurs anglais, *id.* Incrédulité de Jacques à l'égard des desseins de Guillaume, 425. Il rejette l'alliance offerte par la France, 427. Cherche à se concilier les Etats, 428. Et fait plusieurs concessions à ses sujets, *id.* Rétablit les agrégés de Magdalen-college, 429. Et augmente ses forces, 430. Il donne le commandement de la flotte à Dartmouth, *id.* Invective de Burnet contre lui dans un mémoire censé émané des protestants anglais aux Etats, 431. Jacques prouve la nais-

sance de son fils, 432. Destitue Sunderland, 438. Il invite les pairs et les évêques à nier qu'ils aient appelé le prince d'Orange, 439. Guillaume débarque à Torbay, 440. Petre conseille au roi de ne pas quitter la capitale, 441. Danby, Devonshire, Delamere se déclarent en faveur de Guillaume, 443. Jacques tient un conseil de guerre, 444. Le duc de Grafton et lord Churchill passent au prince, 445. Ainsi que le prince Georges de Danemark, 446. La princesse Anne s'échappe de Whitehall, 447. Halifax et Godolphin pressent Jacques de rester, *id.* Il convoque un grand conseil, 449. Et un parlement, *id.* Danger du prince enfant, 451. Il envoie Halifax, etc., traiter avec Guillaume, *id.* La reine se sauve avec son fils en France, 452. Réponse de Guillaume aux commissaires envoyés par Jacques, 453. Jacques s'évade à bord d'une barque, mais il est pris à Feversham, 455. L'armée royale licenciée, 456. Tumulte dans la capitale, *id.* Jacques sollicite une conférence personnelle avec Guillaume, 459. Revient à Whitehall, 460. On lui ordonne de quitter la capitale, où Guillaume entre le même jour, 462. Se rend à Rochester, 463. Se décide à s'évader et écrit une déclaration de ses motifs, qu'il donne au comte de Middleton pour la publier, 465. Il quitte le royaume et rejoint la reine et son fils à Saint-Germain, 466. Lettre à Louis XIV sur l'évasion de la reine, 490. Lettre qui décrit sa première entrevue avec Louis XIV, 491. Débarque en Irlande, vi, 518. Perd la bataille de la Boyne, *id.* Sa mort, 526.

Jacques III reconnu roi d'Angleterre par Louis XIV, vi, 526. Proclamé en Écosse, 540.

Jaffier, soubab du Bengale, vi, 572. Donne aux Anglais une partie de ce pays, *id.* Se révolte contre eux, 588.

Jarretière (institution de l'ordre de la), ii, 226.

Jean (John), roi, fait gouverneur de l'Irlande, encore enfant, par son père, Henri II, i, 477. Rappelé après neuf mois, 478. S'unit à la confédération de Philippe-Auguste contre Henri, 483. Un tiers environ des possessions anglaises lui est conféré par son frère, Richard Ier, 532. Tâche d'éloigner le chancelier Longchamp, *id.* Tient une assemblée à ce dessein à Reading; Longchamp se sauve, 534. Vise à la couronne, 536. Accusé de trahison, par Richard, à son retour, 538. Rentre en faveur auprès de lui, 539. Nommé son successeur, 547. Obtient l'Aquitaine et la Normandie, *id.* Est couronné roi d'Angleterre, 548. Singulière manière de compter les années de son règne. *id.*, *note*. Son droit à la couronne reconnu par la France, *id.* Divorcé avec Hadwise, 440. Épouse Isabelle, fille d'Aymar d'Angoulême; s'empare de son neveu, Arthur, à Mirabeau, 551. Le met à mort, *id.* Ligue formée contre lui, *id.* Il perd la Normandie, 553. Tâche de la recouvrer, 556. Sa dispute avec le pape sur l'élection des évêques, 557. Fait John de Gray archevêque de Canterbury, 558. Refuse de reconnaître Langton, nommé archevêque par le pape, 560. Ses états mis en interdit, 561. Guillaume d'Écosse consent à lui faire hommage, et le laisse marier son fils et sa fille, 563. Jean visite l'Irlande, 565. Dicte des conditions aux Gallois, *id.* Est excommunié par le pape, 566. Sa négociation secrète avec Mohamed-al-Nassir, *id.* Déposé par Innocent III, 567. Fait des préparatifs contre Philippe qui projette d'envahir l'Angleterre, 568. Cède aux représentations du légat Pandolfe, 569. Consent à recevoir Langton archevêque, *id.* Jure fidélité au pape, 571. Langton l'empêche de punir les barons indociles, 575. Entre en France, 577. Les Anglais et leurs alliés battus à Bouvines, *id.* Il résiste aux prétentions des barons, 579. Accorde une charte de libre élection au clergé, 580. Demandes des barons, 581. Il signe la grande charte, 583. Se décide à la mettre de côté, 591. Elle est annulée par Innocent, 593. Jean ravage le pays et poursuit Alexandre d'Écosse à Édimbourg, 594. La couronne offerte par les barons à Louis, fils de Philippe, 595. Il entre en Angleterre, 597. Jean est rejoint par quelques barons, *id.* Il perd ses trésors en passant le Wash, 599. Meurt, 600. Son caractère, *id.*

Jean, roi de France, fils de Philippe VI, combat Édouard III, étant duc de Normandie, ii, 183. Battu et fait prisonnier par le prince Noir, à la bataille de Poitiers, 201. Conduit à Londres, *id.*; négociation pour sa rançon, 203. Il est délivré, 209. Retourne en Angleterre, 211. Meurt, 212.

Jeanne, fille cadette de Henri II, épouse Guillaume II de Sicile, i, 509. Emprisonnée par son successeur, Tancrède, puis rendue à son frère, Richard Ier, 518.
Jeanne, comtesse de Kent, veuve de sir T. Holand, épouse Édouard, le prince Noir, ii, 213. Arrêtée par les rebelles à Blacktheath, 285. Ils se précipitent dans ses appartements à la Tour, 286. Elle obtient le pardon de son fils, sir John Holand, qui a tué un moine, 304. Meurt de chagrin, parce qu'il est puni par son frère Richard II, pour avoir assassiné le fils du comte de Stafford, *id.*
Jeanne d'Arc, sa parente et son éducation, ii, 476. Sa vision et ses voix, 477. Offre à Charles VII de chasser ses ennemis, 479. Lui est présentée, 480. Montrée à l'armée comme un chevalier, *id.* Entre dans Orléans, 481. Fait lever le siége, 482. Assiste au couronnement de Charles à Reims, 483. Marche au secours de Compiègne, 485. Est faite prisonnière, *id.* Son procès, 487. Son exécution, *id.*
Jeffreys (sir George) succède à Sanders comme premier président à la recommandation de Sunderland, vi, 268. Distingué par Charles II pour son zèle à obtenir la remise des chartes, 279. Un des commissaires chargés de juger les complices de Monmouth, 336. Sa conduite comme juge, que Jacques approuve, 339. Nommé lord-chancelier, 347. Après la défaite de Jacques, il tâche de se sauver déguisé, mais il est découvert, et sur sa demande envoyé à la Tour, où il meurt, 458.
Jérusalem pris aux croisés par les Sarrasins, i, 526.
Jésuites exclus de l'acte projeté en faveur des catholiques, iv, 509. N'enseignent pas la doctrine qui leur est attribuée par Clarendon, *note*, 510. Complot supposé des jésuites par Titus Oates, vi, 106. Il assure qu'ils ont alimenté l'incendie de Londres, *id.* Trois jésuites condamnés sur son témoignage et exécutés, 171. Cinq autres exécutés peu de temps après, *id.* Leurs écoles à la Savoy et dans la cité, 361.
Juifs (persécutions des) sous le règne de Richard Ier, i, 515. Massacre des Juifs à Londres, *id.* Ils sont maltraités à Londres dans une émeute sous Henri III, 650. État général des Juifs, ii, 56. Leurs priviléges, 57. Leurs souffrances, 58. Tentatives pour les convertir, 59. Leur bannissement, 60.
Johnson, D. Samuel, chapelain de lord Russell, mis en jugement pour un libelle incendiaire répandu parmi les soldats, vi, 362.
Jones bat les royalistes irlandais à Rathmines, v, 244. Lui et Ludlow regardent Cromwell comme un hypocrite, 300.
Jones, sir William, procureur général, explique sa croyance d'un complot des jésuites (celui d'Oates), vi, 109, *note*.
Joyce, cornette, envoyé pour amener Charles Ier de Holmby, v, 169. Dialogue entre lui et le roi, *id.*
Judiciaires (procédures) des Anglo-Saxons, i, 265. Changements introduits par les Normands, 316. Langue normande employée à plaider, 317.
Judith, fille de Charles le Chauve de France, épouse Ethelwulf de Wessex, i, 116. Ensuite son fils Ethelbald 117; séparée d'avec lui, elle épouse Baudouin, grand forestier de France, *id.*
Jugement par épreuve, i, 498. Par le gage de combat, 499. Dans la cour de chevalerie, *id.* Par grandes assises, 501.
Juges ambulants établis par Henri II, i, 493.
Juges (plusieurs), punis sous le règne d'Édouard Ier, ii, 73. Accusés et condamnés sous le règne de Richard II, 324.
Juliana, fille naturelle de Henri Ier, épouse Eustache de Breteuil, i, 369. Cruel destin de ses filles, 370. Défend le château de Breteuil contre son père, *id.* Traitée ignominieusement par lui, *id.*
Jules II, sa politique, iii, 61. Imagine la ligue de Cambray, *id.* Consent à la paix avec Venise, 62. Assiégé par les Français dans Bologne, se réfugie à Ravennes, *id.* Interdit le concile de Pise, *id.* Meurt et est remplacé par Léon X, 67.
Jurys (formation des), i, 542.
Justices de paix (origine des), sous le règne d'Édouard Ier, ii, 75.
Juxon, évêque, fait lord trésorier à la recommandation de Laud, iv, 721. Conseille à Charles de ne pas consentir à l'exécution de Strafford, v, 23.

K

Keith (amiral), refuse de reconnaître la convention d'El-Arish, vi, 643.
Kenilworth (la garnison de) tient contre Henri III, i, 658. Le dictum de Kenilworth, 659.
Kenneth, roi d'Ecosse, visite Edouard, i, 172. Obtient de lui la province de Lothian, *id.*
Kent (Edmund, comte de), frère d'Edouard II, rejoint Isabelle à son retour de France avec une armée contre son mari, ii, 129. Arrêté pour fait de trahison contre son neveu Edouard III, et exécuté, 148.
Keppel (amiral), livre la bataille d'Ouessant, vi, 604.
Ket le Tanneur, sa rébellion dans le Norfolk, iii, 409. Chasse le marquis de Northampton, 410. Est pris par le comte de Warwick, *id.* Exécuté, 411.
Kilkenny (siége de) par Cromwell, v, 238.
Killala (combat de), vi, 639.
Kilsyth (bataille de), victoire gagnée par les royalistes écossais sous Montrose, v, 131.
Knox (John) assiste les meurtriers du cardinal Beaton, iii, 380. Nommé chapelain d'Edouard VI, 433. Son enthousiasme pour la cause de la réforme, iv, 21. Il excite ses auditeurs à détruire les ornements d'église, 23.

L

Lacy (Hugh de), Henri II lui donne le commandement de l'Irlande, i, 475. On lui ordonne de résigner son autorité, 477.
Lacy (Roger de), connétable de Chester, rend Château-Gaillard, i, 554.
Lagos (combat de), vi, 573.
Lake (sir Thomas) et sa femme, condamnés à l'amende pour avoir accusé la comtesse d'Exeter d'une intrigue incestueuse avec leur gendre lord Roos, iv, 587.
Lamb (le docteur), médecin du duc de Buckingham, massacré par la populace, iv, 685.
Lambert, ecclésiastique et maître d'école, cité devant Cranmer pour hérésie, iii, 290. Est exécuté, *id.*
Lambert, général du parlement; lui et Cromwell battent les Ecossais sous le duc de Hamilton, v, 197. Le duc se rend prisonnier à lui, *id.* Succède à Ireton comme lord député d'Irlande, 300. S'oppose à ce que Cromwell prenne le titre de roi, 404. Marche contre les insurgés royalistes, 459. Récompensé par le parlement, 461. Hazlerig le dénonce comme auteur d'un projet de renverser le parlement, *id.* Il chasse le parlement, 463. Fait major-général des forces, 464. Il est envoyé contre Monk, 467. Ses troupes le quittent, et il se retire dans une maison de campagne, 470. S'échappe de la Tour et se met à la tête des républicains, 482. Est disgracié, *id.* Excepté du bill d'indemnité, 494. Est jugé, 510. Confiné pour la vie dans l'île de Guernesey, *id.*
Lanark (comte de), ensuite duc de Hamilton, l'un des députés écossais auprès de Charles II en Hollande, v, 235.
Lancaster (Edmund, comte de), second fils de Henri III (voir *Edmund*).
Lancaster (Thomas, comte de), petit-fils de Henri III, est à la tête du parti formé par les barons contre Piers Gaveston, favori d'Edouard II, ii, 85. Son inimitié contre les Spenser, 109. Il se joint aux Ecossais, 118. Fait prisonnier par sir Andrew Harclay, 122. Décapité, *id.* Prétendus miracles sur sa tombe, 132, *note.*
Lancaster (Jean de Gand, duc de), troisième fils d'Edouard III, épouse Constance, une des filles de Pierre le Cruel, et prend le titre de roi de Castille, ii, 213. Son influence, 224. Son parti accuse sir T. Delamere et William Wickam, *id.* Il prend la défense de Wycliffe, *id.* Son palais de la Savoy pillé par la populace, 225. Il consent à la nomination d'un conseil de régence pendant la minorité de son neveu Richard II, 268. Sa réplique au parlement, *id.* Se rend en Bretagne, 279. Assiége Saint-Malo et revient, *id.* Se retire à Edimbourg, 289, *note.* Soupçonné de viser à la couronne, 302. Réconcilié avec le roi, *id.* Va en Portugal, 306. Sa fille Philippa mariée à Jean de Portugal et Catherine au prince de Castille, *id.* Epouse sa maîtresse Cathe-

rine Sweynford en troisièmes noces, 333. Obtient une patente de légitimation pour les enfants naturels qu'il a d'elle, *id.* Prononce le jugement de trahison contre son frère le duc de Gloucester, 338. Son fils, le comte de Derby, créé duc de Hereford, 342. Meurt trois mois après le bannissement de son fils, 351.

Lancaster (Henry Bolingbroke, duc de), fils du précédent (voir *Derby, Hereford*); sa popularité, ii, 351. Revient d'exil, *id.* Les insurgés accourent sous son drapeau, 352. Dépêche le comte de Northumberland pour s'assurer de Richard II, 355. Visite Richard à Flint-Castle et le conduit à Chester, 358. Se décide à le déposer, 361. Réclame la succession, 364. Est couronné (voir Henri IV), *id.*

Lanfranc, archevêque, i, 298.

Langdale (sir Marmaduke) conduit une troupe de cavaliers contre Cromwell, v, 134.

Langhorne, avocat catholique, jugé pour la conspiration d'Oates, vi, 170. Exécuté avec cinq jésuites, 172.

Langton (Etienne), nommé archevêque de Canterbury par Innocent III, en concurrence avec Reginald et Jean de Gray, i, 560. Jean refuse de l'admettre, 561. Mais consent en définitive, 572. Langton l'empêche de punir les barons, 575. Sa conduite au concile de Saint-Paul, *id.* Accusé par Innocent de fomenter des disputes entre le roi et les barons, 581. Rétabli sur son siége par Henri III, 681. Détails sur lui, *id.*

La Rochelle (siége de), iv, 193.

Latimer, évêque, prêche devant Edouard VI, iii, 391. Justifie l'exécution de sir Th. Seymour, 402. Détails sur lui et ses rétractations successives, 535. Emprisonné par Marie, 536. Interrogé avant la convocation d'Oxford, 537. Exécuté avec Ridley, *id.*

Laud, archevêque, introduit par Neile, évêque de Rochester, auprès de Jacques Ier, iv, 697. Son élévation sous Charles Ier, *id.* Sa vigilance pour les intérêts de l'Eglise, 703. Il fait punir Leighton par la chambre étoilée, *id.* Succède à Abbot dans le siége de Canterbury, 708. Son zèle à faire exécuter la discipline de l'Eglise, *id.* On lui offre le chapeau de cardinal, *id.* Sa vigilance contre les catholiques, 709, *note.* Fait traduire l'évêque Williams devant la chambre étoilée, 713. Se justifie de l'accusation de malice portée contre lui, 714. Tâche d'établir la liturgie anglaise en Ecosse, 737. Conseille à Charles de faire la paix avec les Ecossais, 755. Ses arguments sont sans effet, 761. Accusé par Holles de haute trahison, v, 10. Ecrit publié par les Ecossais contre lui et Strafford, 13. Son procès, 21. Sa défense, 22. Son exécution, 24. S'il était favorable à Rome, 26, *note.*

Lauderdale (comte de), fait secrétaire d'état en Ecosse à la restauration, v, 516. Est un des membres de la « Cabale, » vi, 2. Son caractère, *id.* Adresse présentée à Charles pour le renvoyer du ministère, 34. Motifs allégués par le roi pour ne pas le faire, 47. Quoique presbytérien, Lauderdale soutient l'episcopat, 60. Tient un parlement en Ecosse comme commissaire royal, 62. S'oppose aux conventicules des champs, 64. Revient en Ecosse avec le titre de duc et la comtesse de Dysart, autrefois sa maîtresse, maintenant son épouse, 65. Adresse votée par les communes pour son rappel, 98.

Lois d'Ethelbert, i, 61. Code de lois fait par Ina, roi de Wessex, 104. Lois d'Athelstan, 158. De Canute, 199.

Lois ecclésiastiques (code de), compilé sous le règne d'Edouard VI, iii, 446.

Ligue de Cambray, ii, 146.

Légat, Bartholomew, unitaire brûlé sous le règne de Jacques Ier, iv, 583.

Leicester (Simon de Montfort), sous le règne de Henri III (voir *Montfort*).

Leicester (Robert Dudley, comte de), (voir *Dudley*). Throckmorton lui conseille de presser Norfolk d'épouser Marie d'Ecosse, iv, 134. Le duc propose que Leicester l'épouse lui-même, 137. S'oppose avec Walsingham et Hatton au mariage d'Elisabeth avec le duc d'Anjou, 209. Epouse secrètement la veuve de Walter Devereux, comte d'Essex, avec laquelle on suppose qu'il avait cohabité, 215, *note.* Obtient la charge de capitaine-général des Pays-Bas, 271. Encourt le courroux d'Elisabeth, *id.* Elle consent enfin à lui accorder des subsides, 272. Il s'attache le clergé réformé par son hypocrisie religieuse, 328. Nommé lord lieutenant d'Angleterre et d'Irlande immédiatement avant sa mort, son caractère, 346. Dit avoir été uni secrètement à Elisabeth, *id.* Leur fils supposé, 795.

Leighton (le docteur), ministre nonconformiste, puni par la chambre étoilée pour son ouvrage contre l'é-

piscopat, intitulé : « Appel au parlement, » iv, 703.
Leighton, fils du précédent, nommé au siége de Dunblane à la restauration de l'épiscopat en Ecosse, v, 523. Transféré à Glasgow, vi, 63.
Leighton (sir Ellis), confident de Buckingham, envoyé à la Tour, s'échappe, vi, 75.
Lennox (comte de), beau-père de Marie, reine d'Ecosse, fait régent d'Ecosse après la mort de Murray, iv, 152. Prend le château de Dumbarton et exécute l'archevêque de Saint-Andrews, 185. Condamné les Hamilton et Maitland, et est surpris par leur parti à Stirling et mis à mort, *id.*
Lenthal, élu président de la chambre des communes, en opposition à Gardiner, que le roi choisit, v, 1. Elu président du parlement de Cromwell, 365. Excepté de l'acte d'indemnité, 494.
Léon X succède à Jules II, iii, 67. Fait Wolsey cardinal, 82. Le nomme légat du pape, 89. Meurt ; Adrien VI lui succède, 105.
Léopold, duc d'Autriche, fait Richard Ier prisonnier à Vienne, i, 531. Le vend à l'empereur Henri VI, 544. Sa mort, 545.
Leslie, général, nommé commandant en chef de l'armée parlementaire, iv, 747. Appelle les Ecossais sous son drapeau, 750. Traverse la Tweed, 751. Accepte le commandement des forces parlementaires après avoir été créé comte de Leven par Charles, v, 133.
Leslie (David), fils du précédent ; on lui confie le commandement des Ecossais à cause des infirmités de son père, v, 256. Harcelle Cromwell en évitant un engagement, 257. Battu par lui à Dunbar, 260.
Levellers ou Niveleurs, leur origine, leurs principes, v, 181. Progrès de leurs doctrines parmi les militaires, 228. Leurs demandes relatives à la tenue des parlements et à l'abolition de la haute cour de justice et des dîmes, 229. Lilburn, leur chef, excite une insurrection par ses écrits politiques, *id.* Leurs principes de gouvernement, vi, 54. Et leur religion, 55.
Lewes (bataille de), entre Henri III et le comte de Leicester ; le premier y est fait prisonnier, i, 652. La *mise* ou traité de Lewes, *id.*
Lexington (combat de), vi, 595.
Licence (acte de), son expiration, et par suite licence de la presse, vi, 190, *note.*
Lichfield (archevêché de), fondé par Offa, i, 93. Aboli par Cenulf, 97.
Lilburn, colonel, condamné au pilori pour avoir refusé de prêter serment au parlement, v, 229, *note.* Une somme de trois mille livres lui est votée, *id.* Est envoyé à la Tour pour avoir publié divers pamphlets contre le gouvernement, 231. Il continue d'en publier dans sa captivité, 285. Est jugé et acquitté, 286. Banni, *id.* Revient et est envoyé à Newgate, 336. De nouveau jugé et acquitté, mais enfermé dans la Tour, 338. Sa mort, *id.*, *note.*
Limerick assiégé par Ireton, v, 297. Se rend à lui, 298. Capitulation des Irlandais dans cette ville, vi, 519. Elle est violée, *id.*
Limitations ou restrictions (bill des), rédigé par Halifax, pour garantir la religion protestante en cas de souverain catholique, vi, 200.
Limoges, massacre des habitants par le prince Noir, ii, 219.
Lincoln, le château assiégé par Etienne, qui est fait prisonnier par son cousin Robert, comte de Gloucester, i, 407.
Lincoln (bataille de) au commencement du règne de Henri III, i, 605.
Lincoln (John, comte de), fils de la duchesse de Suffolk, déclaré héritier présomptif par son oncle Richard III, iii, 2. Se joint au prétendu comte de Warwick contre Henri VII, 12. Tué à la bataille de Stoke, 15.
Lindsey (comte de); le commandement de l'armée royale lui est donné, v, 62. Il est battu à Edgehill, 64.
Lisle, sir George, fusillé comme traître par ordre du parlement, après la reddition de Colchester, v, 199.
Liverpool (lord), chef du ministère en 1812, vi, 666.
Llewellyn, fils de Griffith, et son frère David, se reconnaissent vassaux de Henri III, i, 618. Refuse de faire hommage à Edouard Ier, ii, 77. Son frère favorise Edouard ; Llewellyn force de demander la paix, 8. Générosité d'Edouard envers ses frères, *id.* Leur révolte subséquente, *id.* Mort de Llewellyn, 11.
Lockhart, juge écossais et mari de la nièce de Cromwell, envoyé par les protestants pour former une alliance avec Louis XIV, v, 416.
Lodbrog Ragnar, roi de la mer du Nord, prend Paris, i, 119 ; envahit l'Angleterre et est mis à mort par Alla, *id.* Ses fils, etc., se liguent pour venger sa mort, *id.*
Lollards, disciples de Wicliffe ; leur

pétition, ii, 331. Ils prêchent contre les revenus de l'Église, 408. Soulevent une insurrection, 415. Persécutés sous Henri VIII, iii, 287.
Londonderry. (Voyez *Castlereagh.*)
Londres (cathédrale de), bâtie par Ethelbert et Saberect, i, 60. Assiégée par Canute, 193.
Longchamp (Guillaume de), ministre de Richard Ier; son histoire, i, 531. Privé de sa charge, 533. Se retire en Normandie, 535.
Lopez, Rodrigue, médecin juif, au service d'Elisabeth, accusé d'avoir voulu l'empoisonner, iv, 373.
Lords (chambres des); ses pouvoirs, ii, 547.
Lorraine (duc de) offre d'aider les Irlandais contre la république anglaise, à condition d'être reconnu protecteur, v, 296. Taafe souscrit à ses ordres, 297.
Loudon, lord écossais et convenantaire, envoyé à la Tour pour avoir sollicité l'aide du roi de France, iv, *note*, 742. Envoyé en Ecosse par Charles, 753.
Louis VII; sa fille Marguerite épouse Henri, fils de Henri II, i, 482. Se ligue avec le prince contre son père, 483. Battu, 484. Ses plans subséquents, *id.* Il assiége Rouen, 487.
Louis VIII, fils aîné de Philippe-Auguste; la couronne d'Angleterre lui est offerte par les barons de Jean, i, 595. Ses prétentions fondées sur les droits de son épouse, Blanche de Castille, nièce de Jean, 596. Excommunié par Innocent III, 597. Débarque en Angleterre, assiége le château de Douvres, *id.* Reçoit l'hommage d'Alexandre II d'Ecosse, 598. Ses embarras après la mort de Jean, 599. Son armée battue à Lincoln, 606. Sa flotte sous Eustache, le Moine, battue, 607. Il retourne en France, 608. A la mort de son père, il refuse de rendre la Normandie, etc., à l'Angleterre, selon le traité, 619. Il prend le Poitou, 620. Sa mort, *id.*
Louis IX succède à son père, Louis VIII, i, 620. Il combat Henri III, *id.* Gagne la bataille de Taillebourg, 623. Pardonne au comte de la Marche de s'être révolté contre son frère, *id.* Conclut une trêve avec Henri, 624. Décide entre Henri et le parti du comte de Leicester en faveur du premier, 648. Invite le prince Edouard à se joindre à lui dans une croisade à la terre sainte, 665. Meurt à Tunis, *id.*
Louis XI accorde protection à Warwick et à Clarence, ii, 578. Envoie une mission de félicitations à Henri VI, à sa restauration, 582. Edouard IV entre en alliance contre lui avec les ducs de Bourgogne et de Bretagne, 593. Politique de Louis dans cette occasion, 595. Traité de paix ratifié, 596. Il rançonne Marguerite d'Anjou, *id.*
Louis XII joint Milan à ses possessions, iii, 60. Guerre entre lui et Jules II, *id.* Henri VIII réclame de lui le territoire appartenant autrefois à l'Angleterre, 64. Louis se saisit du Béarn, *id.* Il est chassé d'Italie, 66. Epouse Marie, sœur de Henri VIII, 79.
Louis XIV entre en alliance avec Cromwell, v, 416. Cherche à cultiver l'amitié de Charles II, en mariant son frère, le duc d'Orléans, à la sœur de Charles, 535. Entre en négociation avec de Witt, 572. Réclame une partie des Pays-Bas, du chef de sa femme, fille de Philippe IV, *id.* Déclare la guerre à l'Angleterre, *id.* Emploie des agents pour intriguer auprès des catholiques d'Irlande, 576. Ouvre avec Charles une négociation secrète dans laquelle chacun promet de s'abstenir des hostilités, 587. Entre en Flandre, 599. Conditions que lui offre l'Espagne, *id.* Il ravage la Franche-Comté, *id.* Charles II lui demande des secours pécuniaires, 667. Contenu du traité secret entre Louis et Charles, *id.* Ils déclarent la guerre à la Hollande, vi, 8. La Suède se joint à eux, 9. Conquêtes de Louis en Hollande, 13. Ses demandes aux Etats, 17. Il réduit Maestricht, *id.* Offre de l'argent à Charles pour équiper une flotte, 21. Achète sa neutralité, *id.* Convient de payer à Charles une pension annuelle de 100,000 liv., 72, *note.* Entre dans les Pays-Bas espagnols et prend Valenciennes, 81. Ses conquêtes ultérieures, *id.* Il prend Cambrai et Saint-Omer, *id.* Conférence relative à la paix, et conditions proposées par Charles comme arbitre, 84. Louis poussé par Louvois à continuer la guerre, 89. Il tâche de séduire Charles et ses ministres, *id.* Intrigue avec le parti populaire en Angleterre, 90. Aussi avec les Hollandais, 92. Prend Gand et Ypres, 95. Reçoit un nouveau projet de paix de Charles, qu'il rejette, 98. La Hollande consent à ses conditions, 99. Il conclut un traité secret avec Charles, 101. Le traité avec la Hollande rompu, 103. Bataille de Saint-Denis livrée après la signature du traité de paix de Ni-

mègue, *id*. Les Hollandais sauvent la forteresse de Mons, 104. Louis rompt la ligue formée contre lui par l'Angleterre, et la paix est convenue entre toutes les puissances, 106. Sa lettre à Charles sur la mort de la duchesse d'Orleans, 653. Il accorde le domaine d'Aubigny à Mlle de Quérouaille, vi, 483. Il s'engage à payer à Charles un subside pour qu'il puisse se retirer de l'alliance espagnole, 179. Il envoie de l'argent à Jacques, qui demande les arrerages dus à son prédécesseur, 303. Il promet d'aider Tyrconnel dans sa tentative pour établir l'indépendance en Irlande, 374. Ligue d'Augsbourg formée contre lui par les intrigues du prince d'Orange, 423. Il propose le cardinal de Furstemberg comme électeur de Pologne, *id*. Le pape décide en faveur du prince de Bavière, 424. Il propose à Jacques d'unir leurs flottes contre le prince d'Orange, et est refusé, 425. Fait la guerre à l'empire, 426. Sa libéralité envers Jacques et la réception qu'il lui fait, 491.

Love, ministre presbytérien, exécuté sous la république, v, 289.

Lovelace (lord) échoue dans sa tentative pour joindre les troupes du prince d'Orange et est fait prisonnier, 442.

Lovell (lord) commande une insurrection contre Henri VII, iii, 13.

Lucas (sir Charles), lui et sir George Lisle déclarés traîtres par le parlement après la reddition de Colchester, et fusillés, v, 199.

Ludlow (colonel) tâche d'amener Fairfax à consentir au jugement de Charles Ier, v, 203. Succède à Ireton dans le commandement de l'Irlande, 300. Soupçonné Cromwell de mauvaise foi, 350. Refuse d'agir sous la nouvelle constitution, *id*. Le commandement de l'armée en Irlande lui est donné à la retraite de Henry Cromwell, 455.

Lunsford (colonel) accusé de haute trahison, v, 46.

Lusignan (Guy de) reconnu roi de Jérusalem par Richard Ier, i, 527. Reçoit de lui l'île de Chypre, *id*.

Luther Martin, son histoire, iii, 130. Combat les indulgences papales, 131. Ses thèses réfutées par les dominicains, *id*. Il est condamné à Rome, 132. Paraît devant le cardinal Cajetan, legat, *id*. Est protégé par l'électeur Frédéric de Saxe, 133. Aperçu des circonstances qui lui sont favorables, *id*. Sa lettre à Léon, 134. Il est proscrit à la diète de Worms, 138. Aversion de Charles V pour lui, 139. Henri VIII attaque ses doctrines, *id*. Luther lui répond, 141. Réplique de Henri, *id*.

Luxembourg (duc de) commande les Français à la bataille de Saint-Denis, vi, 103.

Luzancy, aventurier français, abjure publiquement le catholicisme, vi, 58. Admis à Oxford, puis impliqué dans une affaire d'escroquerie, *note*, 60. Obtient le vicariat de Dover-Court, *note*, 128.

M

Macbeth; guerre des Anglais contre lui, après son usurpation, i, 222.

Magistrats (quarante-quatre) exécutés dans une année par Alfred, i, 136.

Magna charta, grande charte signée par Jean à Runnymead, i, 633.

Mainteneurs, bandits; leurs excès, ii, 290, *note*.

Maitland de Lethington passe aux congréganistes, iv, 30. Se rend à Londres avec une pétition à Élisabeth pour obtenir qu'elle les assiste, *id*. Promet de trahir à Cecil les plans de Marie, 40. Nommé secrétaire de Marie, 64. Envoyé par elle auprès d'Élisabeth pour surveiller les mesures du parlement anglais, 65. Persuade à Darnley d'épouser la cause des lords exilés, 83. Bothwell et Murray persuadent à Marie de lui pardonner, 96. Il conspire avec Murray contre Darnley, *id*. Ils proposent un divorce à Marie, *id*. Employé par Murray à conseiller à Marie un compromis, 126. Accusé de l'idée du meurtre de Darnley, 129. Refuse de rendre le château d'Édimbourg à Morton, le nouveau régent, 192. Est empoisonné, *id*.

Majors généraux, quatorze gouverneurs militaires, ainsi appelés, institués par Cromwell, v, 402. Bill présenté pour confirmer leur autorité, *id*. Il est rejeté, et ils sont abandonnés par Cromwell, 403.

Malplaquet (bataille de), vi, 530.

Malcolm III, fils de Duncan, roi d'Écosse, secouru par Édouard le Confesseur contre Macbeth, i, 222. Protége Edgar l'Étheling, 291. Ravage le Yorkshire, 296. Épouse Marguerite,

sœur d'Edouard, *id*. Jure fidélité au conquérant, 304. Ses hostilités avec Guillaume le Roux; il est tué, 343. La couronne saisie par son frère, Donald Bane, *id*. Sa fille Mathilde épouse Henri Ier, 358.
Malte (île de), les Anglais refuse de la rendre, vi, 645. Ils la gardent, 670.
Manchester (comte de) succède à Coke comme lord premier président, iv, 554.
Manchester (lord Kymbolton, comte de), sous le règne de Charles Ier, v, 102. Sa querelle avec Cromwell, 103. Il le soupçonne de viser au commandement de l'armée, *id*. Chargé de réformer les universités, 107.
Manchester (Massacre de), vi, 676.
Manoirs (création de nouveaux) prohibée sous le règne de Henri Ier, ii, 75.
Mansell (sir Robert) envoyé contre Alger, iv, *note*, 611.
Mansfield (comte) vient en Angleterre pour obtenir des renforts pour Frédéric, gendre de Jacques Ier, iv, 640.
Marche (comte de la) épouse Isabelle, veuve du roi Jean, i, 621. Se dégage de son serment à Alphonse de Poitou, frère de Louis IX, 622. Reçoit son pardon de Louis, *id*.
Marguerite, fille d'Eric de Norwége, succède à son grand-père, Alexandre III d'Ecosse, ii, 5. Périt dans son voyage, 15. Divers compétiteurs pour la couronne, *id*.
Marguerite d'Anjou épouse Henri VI, ii, 512. Accouche d'un fils, 533. Lève une armée et bat les yorkistes à Wakefield, 548. Les défait de nouveau à la deuxième bataille de Saint-Alban, *id*. Après la défaite des Lancastriens à Towton, elle s'assure les services du comte d'Angus et obtient des secours de Louis XI, 558. Fait naufrage en revenant de France, *id*. Attaqué avec son fils par un voleur dans une forêt, 559. Se rend en Flandre, où elle est bien reçue par Charolois, *id*. Se retire en Lorraine, 560. Son fils épouse une des filles de Warwick, 569. Retourne en Angleterre, 585. Faite prisonnière à la bataille de Tewkesbury, et son fils tué, 601. Rançonnée par Louis XI, 603.
Marguerite, sœur aînée de Henri VIII, épouse Jacques IV d'Ecosse, iii, 48. Après sa mort, elle épouse le comte d'Angus, 84. Le gouvernement du royaume confié au duc d'Albany, qui la force de livrer ses enfants, 85. Au départ définitif d'Albany, son mari agit comme régent, *id*. Elle perd irrévocablement l'amitié de son frère, 328. Epouse lord Methven, *id*.
Marie d'Este, sœur du duc de Modène, épouse Jacques, duc d'York, vi, 29. Sa jalousie des amours de Jacques, 352. Elle accouche d'un fils, 415. Se sauve en France avec son enfant, 452. Sa lettre à Louis XIV, 490. Reçue avec cordialité par Louis XIV, 491.
Markham (sir Griffin), chef du complot contre Jacques Ier, connu sous le nom du Bye, iv, 460. Est arrêté avec les autres conspirateurs, 462. Conduit à l'échafaud, mais gracié, 468. Banni à perpétuité, 469, *note*.
Marr (comte de) succède au comte de Lennox comme régent d'Ecosse, après que ce dernier a été mis à mort, iv, 185. Renvoie l'agent d'Elisabeth, Randolph, en Angleterre, et tâche de calmer toutes les dissensions, 191. Meurt subitement, *id*.
Marston-Moor (bataille de), défaite des royalistes sous le règne de Charles Ier, v, 95.
Marie, seconde sœur de Henri VIII; mariage proposé entre elle et Charles, prince d'Espagne, iii, 79. Epouse Louis XII, 80. Et ensuite Brandon, duc de Suffolk, 81.
Marie, fille de Henri VIII, fiancée au dauphin, fils de François Ier, iii, 88. Ensuite à Charles V, 106. Sa main offerte à François Ier, 155. Réconciliée avec son père après la mort d'Anne Boleyn, 203. Surrey soupçonné d'aspirer à sa main, 354. Refuse d'aider le lord-amiral dans ses prétentions sur la main de la reine douairière, 397. S'oppose aux innovations religieuses de Somerset, 426. On lui ordonne de se conformer à la nouvelle croyance, *id*. Ses chapelains empêchés de dire la messe : elle refuse de se conformer, *id*. Le château de Hertfort, etc., lui est accordé, 452. Northumberland décide Edouard à passer par-dessus elle et Elisabeth dans la succession, et à laisser la couronne à lady Jane Gray, 453. Charles V tâche de favoriser son avénement au trône, 462. Elle est informée secrètement par le comte d'Arundel de la mort de son frère, 463. Le conseil lui ordonne de renoncer à son droit, 465. Ridley prêche contre elle, 469. Le comte d'Essex, etc., se joignent à elle, 470. Elle est proclamée par le conseil, 472. Elisabeth reçue par elle à son entrée à Londres, 473. Forme un nouveau conseil, 474. Est couronnée, 475. Consulte l'empereur Charles V, 476.

Avis de Charles sur la conduite qu'elle a à suivre, *id.* Refuse de punir lady Jane Gray, *id.* Procès de Northumberland, etc., *id.* Leur exécution, *id.* Se propose de se marier, et on lui suggère le choix du cardinal Pole et de Courtenay, 479. L'empereur offre son fils, 480. Opposition de Gardiner à ce mariage, 481; ainsi que des ambassadeurs français et vénitiens, *id.* Rétablissement du service catholique et alarmes des ministres réformés, 482. Marie refuse d'arrêter Elisabeth qui se conforme, 484. Cranmer envoyé à la Tour pour sa déclaration contre la messe, 485. Bill pour la révocation du divorce de Henri et de Catherine, 488. Pour le rétablissement du service catholique, 489. Partis pour et contre le mariage avec Philippe, 490. S'engage vis-à-vis de l'ambassadeur de l'empire à épouser Philippe, 491. Conspiration de Courtenay contre elle, 492. Tentatives pour créer des dissensions entre elle et Elisabeth, 494. Traité de mariage conclu, 495. Plans des conspirateurs, 496. Il se soulèvent et se rangent sous sir T. Wyat, 500. Adresse de la reine à Guildhall, 503. Wyat essaye de s'emparer de Ludgate, 504. Il est pris et conduit à la Tour, 505. Lady Jane Gray et son époux exécutés, 507. Exécution de Norfolk et des autres conspirateurs, 508. Elisabeth et Devonshire arrêtés, 509. Sauvés par Gardiner, 510. Ressentiment de Marie contre Noailles, ambassadeur de France, 512. Le traité de mariage avec Philippe ratifié, *id.* Confirmé par le parlement, 513. Arrivée de Philippe, 516. Marié et Philippe mariés à Winchester, *id.* Rétablissement du catholicisme, 517. Bulle pour confirmer l'aliénation de la propriété ecclésiastique, *id.* Arrivée du cardinal Pole, 518. Acte solennel de réunion avec l'Eglise de Rome, 519. Décret de Pole sur les matières religieuses, 520. Acte constituant Philippe tuteur du royaume, en cas de mort de la reine, 525. Actes de grâce, *id.* Paul IV élève l'Irlande au rang de royaume, 527. Pétition des réformateurs, 528. Ross et ses disciples emprisonnés, 532. Exécution de Saunders, de l'évêque Hooper, etc., *id.* Persécution des hérétiques suspendue, *id.* Ravivée par suite du fanatisme des évangélistes, 533. Exécution de Ridley et de Latimer, 535. De Cranmer, 538. Pole devient archevêque de Canterbury, 543. Sa conduite envers les hérétiques, *id.* Conduite des protestants, 544. Un grand nombre exécuté, 545. Leurs provocations, 416. Trêve entre la France et l'Espagne par la médiation de l'Angleterre, 547. Affabilité de Philippe, *id.* Grossesse supposée de Marie, 548. Philippe part pour la Flandre, 549. Mort de Gardiner, 550. Rétablissement de la propriété ecclésiastique, 552. Conspiration de sir H. Dudley, 554. Tentative pour voler le trésor, 555. Deux domestiques d'Elisabeth arrêtés, *id.* Elle-même impliquée dans cette affaire, *id.* Complot des exilés de France, et Cleobury se fait passer pour le comte de Devonshire, 556. Elisabeth tâche de se justifier de toute participation au complot, et s'efforce de fuir en France, *id.* Troubles et perplexités de Marie, 558. Ses sentiments à l'égard d'Elisabeth, qui a beaucoup de prétendants et est protégée par Philippe, *id.* Inimitié de Henri II contre elle, 561. Complot de Stafford, 562. Il publie une proclamation, 563. Se rend à Westmoreland, *id.* Philippe revient en Angleterre, 565. Tâche d'engager la reine dans une guerre contre la France, 566. Proclamation contre Henri, *id.* Manifeste de Henri, *id.* Commencement des hostilités, *id.* Victoire de Philippe à Saint-Quentin, 567. Invasion des Ecossais, qui se retirent sans combattre, *id.* Discussion de Marie avec le pape relativement au rappel de Pole, 568. Perte de Calais, 570. Chagrin de la reine à cette nouvelle, *id.* Rejet de la proposition de Philippe de tâcher de recouvrer la place, 571. Non succès de l'expédition contre Brest, 572. Négociation infructueuse avec Henri pour recouvrer Calais, *id.* Dernière maladie de Marie, 573. Ses requêtes à Elisabeth; sa mort, 574. Son caractère, *id.* Ses qualités, 575. Ses voyages dans différents comtés, 576. Colléges fondés sous son règne, 577. Lois promulguées, 578. Traité commercial avec la Russie, *id.* Son testament, 580, *note.*

Marie, reine d'Ecosse, fille de Jacques; sa naissance, iii, 334. Mariage proposé entre elle et Edouard, fils de Henri VIII, *id.* Menée à Stirling par le cardinal Beaton, 337. Son couronnement, *id.* Mariage entre elle et Edouard, appuyé par le protecteur Somerset, 381. Antipathie des Ecossais pour ce mariage, 402. Elle est menée en France, et fiancée au dau-

phin, 404. Elle est demandée pour Édouard, et refusée, 419. Fait un transfert de ses droits au roi de France, iv, 18. Mariée au dauphin, 19. Mort de son mari, François II, 40. Efforts pour l'empêcher de retourner en Écosse, *id.* Elle refuse de ratifier le projet de traité entre elle et Élisabeth, 41. Retourne en Écosse, 42. Est insultée par les zélateurs, *id.* Nomme son frère naturel, lord Jacques et Maitland, ses premiers ministres, 63. Élisabeth insiste pour qu'elle ratifie le traité de Leith, 64. Cecil propose un arrangement entre les deux reines, *id.* Marie y accède, mais Élisabeth le rejette, 65. Marie désire une entrevue personnelle qui est refusée, *id.* Reçoit une proposition de mariage de l'archiduc d'Autriche, 66. Élisabeth lui recommande pour époux son propre favori Dudley, 68. D'autres aspirants rejetés par elle, 69. Son cousin Darnley lui est proposé par sa mère, la comtesse de Lennox, 71. Opposition d'Élisabeth à ce mariage, *id.* Throckmorton menace, l'Église fait des remontrances, mais en vain, 72. Chastelperault, Murray, etc., forment un complot pour l'empêcher, et pour mettre Murray à la tête du gouvernement, *id.* Mariage de Marie et de Darnley, 75. Elle rejette avec force l'intervention d'Élisabeth, *id.* Elle chasse les conspirateurs de Dumfries, *id.* Refuse d'accéder aux mesures proposées par Darnley, et encourt son ressentiment, 82. Pardonne à Chastelherault, *id.* Jalousie de Darnley, *id.* Il se ligue avec les lords rebelles, *id.* Rizzio, secrétaire de Marie, assassiné en sa présence, 86. Elle s'enfuit à Dunbar avec son mari, *id.* Ils reviennent à Édimbourg, 87. Elle accouche d'un fils, 88. Forme une nouvelle administration, contraire au vœu de Darnley, 91. Mécontentement et plaintes de Darnley, 92. Elle fait une dangereuse maladie, 93. Murray, Maitland, Bothwell, etc., conspirent contre Darnley, 94. Ils pressent Marie de consentir au divorce, *id.* Sur le refus de Marie, ils se déterminent à le tuer, 95. Elle pardonne à Morton et à ses complices, *id.* Sa réconciliation avec Darnley, 96. Il est assassiné, 97. Conduite de Marie en cette occasion, 98. Bothwell accusé du meurtre, 99. Elle est emmenée par lui de force à Dunbar, 103. Consent à l'épouser, *id.* Après leur mariage, Morton et d'autres seigneurs forment le complot de les surprendre à Borthwick, 107. Bothwell les rencontre à Carbery-Hill; Marie consent à revenir avec eux à Édimbourg, 108. Elle est emprisonnée à Lochlevin, 109. Élisabeth demande sa délivrance, 110. Marie signe un acte par lequel elle abdique, et Murray est nommé régent, 111. Morton produit des papiers qui l'accusent de complicité dans le meurtre de son mari, 112. Elle parvient à s'évader de Lochlevin, 117. Se détermine à chercher un asile en Angleterre, et s'enfuit à Carlisle, 118. Proclamation contre elle au nom de son fils, *id.* Demande la permission de voir Élisabeth, ce que Cecil conseille de refuser, 121. Ne veut pas se soumettre à un jugement, *id.* Consent, à regret, à ce qu'une commission fasse des enquêtes sur la conduite de ses ennemis, laquelle commission est tenue à York, 124. Puis transférée à Westminster, 128. Elle est accusée de meurtre par Murray, 130. On lui refuse la permission de répondre à l'accusation en présence d'Élisabeth, 131. Elle ordonne à ses commissaires de repousser formellement l'accusation, *id.* Élisabeth condescend à conseiller un compromis, 132. Murray propose au duc de Norfolk d'épouser Marie, 134. Le duc propose le comte de Leicester; le duc consent, et on propose ce mariage à Marie comme une des conditions de sa liberté, 136. Le duc est emprisonné, 141. Les comtes de Westmoreland et de Northumberland font un soulèvement en faveur de Marie, 143. Elle est conduite à Coventry, 145. Sa mort proposée par le conseil d'Angleterre, 162. Cecil et Mildmay la visitent à Chatsworth pour négocier avec elle sa liberté, 163. Plan pour sa liberté imaginé par Ross et Rudolphi, 175. Mission de ce dernier, *id.* Sa conduite à Madrid, 176. Découverte, et Norfolk emprisonné, 178. Élisabeth offre de la livrer à Morton, 190. Le traitement que l'on fait subir à Marie devient plus rigoureux et sa santé s'altère, 235. Élisabeth suspecte la fidélité de Shrewsbury, gardien de Marie, et l'entoure d'espions, 236. Jacques, fils de Marie, prend le gouvernement, 237. Morton, l'ancien régent, accusé du meurtre de Darnley, 238. Et exécuté, 240. Nouvelles délibérations du cabinet anglais occasionnées par ces événements, *id.*

Proposition de ses amis en France d'associer elle et son fils comme reine et roi conjointement, 242. Leur projet que le duc de Guise et Jacques entrent en Angleterre pour la délivrer, *id.* Négociations pour sa liberté, 251. Manquent par la perfidie de Gray, envoyé d'Ecosse, qui trahit ses intérêts, et opère une liaison politique entre Jacques et Elisabeth, 253. Elle est traitée avec plus de sévérité, et sir Amyas Pawlet est nommé son gardien, 261. Son fils abandonne sa cause, 262. Complots en sa faveur par Morgan et Paget, administrateurs de son douaire en France, 274. Par Ballard et Babington, 276. Sa manière de correspondre, trahie à Walsingham, 277. Babington écrit à Marie, 279. Elle répond, sa lettre gardée huit jours, puis remise, 283. Ballard arrêté, 285. Marie est conduite de force à Tixall par Pawlet, et ses papiers sont saisis, 286. Ses secrétaires pris et interroges, *id.* On ordonne sa mise en jugement, 294. Accusations contre elle, 295. Sa réponse, *id.* Elle est disculpée par Nau, *id.* Sa sentence, 300. Elisabeth hésite à signer l'ordre d'exécution, 301. Le parlement la presse, *id.* Arguments de Pickering l'orateur, *note*, *id.* Arrêt de mort annoncé à Marie, 304. Ses dernières requêtes à Elisabeth, *id.* Le roi de France envoie Bellièvre faire des remontrances contre l'exécution, *id.* Son fils en fait aussi, 306. Elisabeth signe l'ordre, 307. Mais essaye de décider les gardiens de Marie à l'assassiner, 308. Les commissaires arrivent à Fotheringay, et lisent la sentence à Marie, 313. Son entretien avec Melville, 320. Son exécution, 317. Anecdotes sur elle, 789. Sa lettre au pape, 792.

Marie, fille aînée de Jacques II, mariée au prince d'Orange, vi, 85. Burnet lui persuade de promettre de transférer à son mari, son droit souverain comme successeur à la couronne, 392. Infidélité du prince, et mauvaise conduite envers elle, *note*, 407. Son avènement au trône, vi, 514. Sa mort, 521.

Marlborough (Churchill, duc de), son caractère, vi, 528. Quitte les torys pour les whigs, 529. Ses victoires sur la France, 529-530. Il devient impopulaire, 533. Sa disgrâce, 534. Il est rétabli dans ses charges, 538.

Massacre des habitants de Limoges par l'ordre du prince Noir, ii, 220. Des Armagnacs à Paris par les Bourguignons, 440. Des huguenots à Paris, sous le règne de Charles IX, iv, 188. A Drogheda par Cromwell, v, 244. A Wexford, 245.

Mathews (amiral) livre la bataille de Toulon, vi, 557.

Mathilde, fille de Malcolm III, épouse Henri Ier, i, 358. Sa mort, 374.

Mathilde, fille de la précédente, et veuve de Henri, empereur d'Allemagne; la succession lui est dévolue, i, 375. Elle épouse Geoffroy, comte d'Anjou, 376. Se querelle avec lui, *id.* Entre en Normandie, 399. Débarque en Angleterre, 406. Favorisée par l'évêque de Winchester, *id.* Enferme Etienne dans le château de Bristol, après la bataille de Lincoln, 408. Rejointe par l'évêque de Winchester, *id.* Reconnue par le clergé, 409. Chassée de Londres par suite de sa sévérité impolitique, 411. Assiége Winchester, *id.* S'enfuit de la ville, 412. Assiégée dans Oxford par Etienne, 414. Quitte l'Angleterre, *id.* Son fils, Henri, adopté par Etienne, 416. Lui succède, sous le nom de Henri II, 421.

Mathilde, fille de Henri II, épouse Henri, duc de Saxe, i, 509.

Maurice, prince, ordonne l'arrestation de Barnevelt, Grotius et Hogerbets, iv, 559. Périt dans un orage, v, *note*, 310.

Maximilien, roi des Romains, sa fille fiancée à Charles VIII, de France, iii, 20. Epouse par procuration Anne de Bretagne, 24. Qui est ensuite forcée d'épouser Charles, 25. Se joint à la ligue de Cambrai, 63. Marche sur Milan pour combattre François Ier, 86. Propose d'adopter Henri VIII et de lui remettre la dignité impériale, 93.

Mazarin, cardinal, banni de France, v, 361. Presse l'acceptation de l'offre de Cromwell pour l'achat de Dunkerque, 362. Charles II offre d'épouser sa nièce, 535.

Mendicité (statut pour la suppression de la) sous le règne d'Edouard IV, iii, 390. Rapporte deux ans après, *id.*

Mercie. Les Merciens et les Bretons subjuguent et oppriment la Northumbrie, i, 69. La Mercie est annexée à la Northumbrie, 75. Rois de Mercie, 88. Wulphère, *id.* Ethelred, 89. Il ravage Kent, *id.* Cœnred, *id.* Ceolred, 90. Ethelbald, *id.* Rend les rois de Wessex ses vassaux, 91. Vaincu par Cuthred, *id.* Offa, *id.* Ses conquêtes, 92. Son fils, Egfurth, lui

succède, 96. Cenulf, *id.* Kenelm, 98. Ceolwulf, *id.* L'usurpateur Beornwulf, *id.* La Mercie attaquée par les Danois, 121. Conquise par eux, 126. Burrhed abandonne son trône, *id.* Ceolwulf, dernier roi de Mercie, *id.*
Mere (sir Peter de la), président des communes sous Edouard III, emprisonné au château de Newark par le parti de Jean de Gand, ii, 224. Elu président dans la première année du règne de Richard II, 275.
Merks, Thomas, évêque de Carlisle (voir *Carlisle*).
Methuen (traité de), vi, 529.
Meulan (comte de), ministre de Henri Ier, i, 390.
Meurtre, peines pour, i, 317.
Middleton (comte de), nommé lord-premier-commissaire d'Ecosse à la restauration, v, 516. Ses habitudes d'ivresse, *note*, 517. Il tâche d'accroître le pouvoir de la couronne et d'abolir le covenant, *id.* Veut annuler toutes les mesures du parlement d'Ecosse depuis vingt-huit ans, 518. Rétablit l'episcopat, 522. Conseille à Charles de retirer les forces anglaises d'Ecosse, 524.
Middlesex (comte de), accusé de corruption, etc. iv, 635. Condamné à l'amende et à la prison, *id.*
Mitchell, James, tente d'assassiner l'archevêque Sharp, vi, 61. Son jugement et son exécution, 163.
Minorque acquise à l'Angleterre, vi, 536. Prise par les Français, 567. Rendue à l'Espagne, 616.
Monastères; leur dissolution, iii, 246. Suppression des petits, 247. On dispose des moines, etc., 248. Dissolution des grands, 272. Propriétés monastiques dévolues au roi, 275.
Moine, Eustache (le), commandant la flotte française, battu par le justicier Hubert de Burgh, sous le règne de Henri III, i, 607.
Moines (ordres de), ataqués par Fitz-Ralph, archevêque d'Armagh, et par Wycliffe, ii, 269.
Monk, George, fait prisonnier à la bataille de Nantwich, v, 93. Conclut une trêve avec O'Neil dans l'Ulster, 242. Laissé pour réduire l'Ecosse, 268. Il prend Stirling et envoie les insignes royaux à Londres, 307. Prend le commandement de la flotte anglaise et bloque le Texel, 356. Il bat Van-Tromp, *id.* Des offres lui sont faites par Charles; là-dessus Cromwell lui fait entendre qu'il est au fait de cette intrigue, 465. Se décide à venger les affronts qui lui sont faits par les républicains, mais la victoire de Lambert l'en détourne, 466. Il promet d'appuyer Hazelrig et son parti, *id.* Lambert est envoyé contre lui, 467. Monk marche sur York, 470. Et sur Londres, 471. Se refuse à l'ordre du parlement d'abjurer la maison de Stuart, 472. On lui ordonne de châtier les citoyens, 473. Mais il se joint à eux, 474. Admet les membres exclus du parlement, 475. Les contradictions de sa conduite expliquées, 476. Il envoie Grenville auprès de Charles, 479. Reçoit le roi à Douvres, 485. Nommé du comité du ministère des affaires étrangères, 489. Il est adjoint au prince Rupert dans le commandement de la flotte contre la Hollande, 574. Se sépare de Rupert, et son escadre maltraitée par les Hollandais, 575. Sa conduite censurée à son retour, *id.* Ses succès ultérieurs, *id.* Il combat la flotte hollandaise dans la Medway, 589. Sa mort et son caractère, 622.
Monmouth (duc de), fils de Charles II et de Lucy Walters, lui est enlevé et confié aux soins des oratoriens de Paris, v, 388. Son titre lui est accordé par le conseil de Bristol et de lady Castlemaine, 613. Suscité par Buckingham comme compétiteur à la couronne, en concurrence avec le duc d'York, *id.* Observation de Charles quand on lui conseille de le déclarer son fils légitime, *id.* Monmouth, véritable auteur de la violence faite à sir John Coventry, *note*, 621. Sert dans l'armée française, vi, 14. Est un des commissaires du traité entre Charles et Louis, *id.* Commande les auxiliaires anglais en Flandre, 26. Demande le grade de commandant en chef, 40. On dit qu'il se propose d'établir la preuve de sa légitimité, *id.* Prend le commandement des forces royales contre les convenantaires écossais, 41. S'attache à Shaftesbury, 174. Presse le roi de retenir le duc d'York à Bruxelles, 175. On lui ordonne de résigner sa charge de lord-général et de quitter le continent, 181. Il déclare au prince d'Orange ne pas aspirer à la couronne, 177. Il revient, 180. Publications séditieuses en sa faveur, 181. Sa légitimité niée officiellement par le roi, 191. Ses vues et sa conduite, *id.* Il vote pour le bill d'exclusion, 197. Everard emprisonné comme prévenu d'avoir voulu l'empoisonner, 225. Monmouth est arrêté à Stafford et retenu sous caution.

255. Le roi lui pardonne, 285. Il est banni de la cour, 286. Se retire aux Pays-Bas, où il est accueilli par le prince d'Orange, *id.* Retourne en Angleterre, 287. Débarque dans le Dorsetshire avec des forces hostiles, 320. Publie sa déclaration, 323. Prend le titre de roi, 325. Est fait prisonnier à la bataille de Sedgemoor, 327. Écrit une lettre de repentir à Jacques, 329. Son entrevue avec lui, *id.* Avec sa femme, 334. Son attachement pour Harriet Wentworth, 335. Son exécution, *id.* Jugement de ses complices, 336.

Monnayeurs (faux), leur punition sous Henri Ier, i, 378.

Monson (sir Th.), mis en jugement comme complice de la mort d'Overbury, iv, 548.

Montague (sir Edward), lord-premier-président, combat la modification à la loi de succession projetée par Édouard VI, iii, 455.

Montague (le docteur); deux ministres puritains préparent une dénonciation contre lui à cause de quelques-uns de ses écrits théologiques, iv, 650. Son « appel à César » voté être un mépris du parlement, *id.*

Montague, évêque de Chichester, assure à Panzani que les Anglais ne s'opposeraient pas à la suprématie spirituelle du pape, iv, 710.

Montague, ambasseur en France, s'engage à obtenir pour Charles II une augmentation de pension, vi, *note*, 83. Reçoit de Danby, une lettre dont il se sert pour perdre ce ministre, 136. Commence contre lui une intrigue dans laquelle il est aidé par Barillon, 137. Élu à Northampton, *id.* Ses papiers saisis par Danby, *id.* Il produit à la chambre les papiers de Danby, 138. Sa perfidie et sa bassesse, 139.

Montfort, Jean (comte de), frère de Jean III de Bretagne, réclame le duché et est soutenu dans ses prétentions par Édouard III, ii, 172. Le duché est adjugé par Philippe à Charles de Blois, *id.* Il s'échappe du Louvre et retourne à Hennebon, 171. Nomme Édouard tuteur de son fils, 173.

Montfort, Jeanne, duchesse de Bretagne, femme du précédent; sa résistance héroïque à Charles de Blois, qui l'assiége dans Hennebon, ii, 171. Secourue par les Anglais, *id.* Prend Vannes, 172.

Montfort, Simon de, comte de Leicester, son histoire, i, 637. Épouse Éléonore, sœur de Henri III, *id.* Accusé de peculat, *id.* Privé du duché de Guyenne, 638. Se ligue avec les barons contre Henri, *id.* Fait bannir les frères du roi, 639. Se retire en France par suite de l'ascendant de Gloucester, 646. Revient et renouvelle ses plans, *id.* Son parti force Henri à seconder ses vues, 647. Il rejette la décision de Louis XI en faveur de Henri, 649. Fait le roi prisonnier à la bataille de Lewes, 652. Retient le prince d'Orange comme otage, *id.* Exerce l'autorité royale, 653. Écrase les efforts des lords des marches galloises, 657. Le comte de Gloucester l'abandonne, 658. Gloucester aide le prince Édouard à s'échapper, *id.* Leicester chassé dans le pays de Galles, 659. Son fils Simon battu par le prince Édouard, *id.* Lui et son fils aîné Henri tués à Evesham, 660. Sa veuve reçoit l'ordre de sortir du royaume, *id.*

Montreuil, envoyé français, employé par Charles à négocier avec les Écossais, v, 141. Lui conseille d'accepter les conditions offertes, 142. Se rend en Écosse, *id.*

Montrose, James Graham (marquis de) forme un parti de royalistes, v, 29. Est emprisonné, 30. Est relâché, 33. Offre ses services à Charles Ier, 121. Bat Elcho à Tippermuir, 123. Défait Argyle, *id.* Et les covenantaires à Kilsyth, 131. Se rend comme l'un des députés écossais auprès de Charles II, 235. Lui conseille de ne pas prendre le covenant, 236. Lève l'étendard royal en Écosse, 249. Battu par Leslie, 250. Et ensuite fait prisonnier, *id.* Jugé par le parlement, 251. Son attitude héroïque, 252. Sa mort, *id.* Ses restes réenterrés par ordre du parlement, 520, *note*.

Moore, Roger de Ballynaugh, excite les indigènes irlandais à s'armer sous Charles Ier, v, 34.

Moore (sir John), ses opérations et sa mort en Espagne, vi, 658.

More, sir Thomas, élu président des communes, iii, 900. Défavorable au divorce de Henri, 109. Fait chancelier à la mort de Wolsey, 191. Se démet, 229. Son opinion sur la prétendue prophétesse Élisabeth Barton, *id.* Cité devant le conseil, 231. Emprisonné à la Tour, 232. Son jugement, pour refus de serment de suprématie, 236. Son exécution, 238.

Mortimer, Roger (lord), s'évade de la Tour, ii, 123. Va en France et entre au service de Charles VI, 124. Fait

grand officier de la maison d'Isabelle, femme d'Edouard II, 125. Edouard met sa tête à prix à son retour, 128. Va avec Isabelle au-devant du parlement à Westminster, 132. Scandale de son intimité avec la reine, 136. Obtient les domaines des Spenser et le titre de comte de March, 146. Sa puissance, *id.* Lord Montaigu conseille au jeune Edouard de secouer son joug, 149. Mortimer est arrêté, 150. Et exécuté, 151.

Mortimer's Cross, (bataille de), Edouard IV, duc d'York, bat les Lancastriens, ii, 549.

Mortemain (Statuts de) sous le règne d'Edouard, ii, 76.

Morton (comte de), participe au meurtre de Rizzio, iv, 83. Murray et Bothwell obtiennent son rappel d'exil, à condition qu'il se joindra à eux contre Darnley, 94. Est un des commissaires dans l'affaire de Marie, et défend devant Elisabeth les actes du parti contraire, 163. Prend de l'argent pour délivrer le comte de Northumberland, puis le livre à Elisabeth, 185. Succède au comte de Marr comme régent, 191. Réduit le château d'Edimbourg, *id.* Sa rapacité, 236. S'abaisse à être lieutenant de la reine d'Angleterre, 237. Abandonne la régence quand le gouvernement est confié à Jacques, mais rentre au pouvoir, *id.* Accusé du meurtre de Darnley, et arrêté, 238. Est exécuté, 240.

Morton (docteur) : Edouard IV lui pardonne, et l'élève au siège d'Ely, ii, 591.

Morton (docteur Nicholas), pénitentiaire apostolique de Rome, suscite une insurrection dans les provinces du nord, pour délivrer Marie, reine d'Ecosse, iv, *note*, 115.

Mounteagle (lord), son beau-frère Tresham, un des conspirateurs dans l'affaire des poudres, veut l'avertir du danger d'aller au parlement, iv, 491. Reçoit une lettre à cet effet, 492. Visite la cave sous la chambre des lords avec le lord-chancelier, 496. Sa sœur, mistress Abingdon, cache Garnet le jésuite et quelques autres conspirateurs, 501. Récompensé par des terres et une pension, 510.

Mountjoy (comte de). conseille à Essex de s'enfuir sur le continent, iv, 424. Accepte la charge de député d'Irlande, *id.*

Mountnorris (lord), vice-trésorier d'Irlande; jugé par une cour martiale pour offense à Wentworth, iv, 734.

Mowbray (Robert, comte de Northumberland), se révolte contre Guillaume le Roux, i, 344. Emprisonné à perpétuité dans le château de Windsor, 345.

Murailles romaines, i, 29. D'Adrien, *id.* D'Antoine, *id.* De Sévère, 32.

Murray (lord James Stuart), frère naturel de Marie d'Ecosse, fait comte de, iv, 68. Manque à sa loyauté envers Marie, et s'oppose au mariage de celle-ci avec Darnley, comme contraire à ses propres intérêts, 71. Plan pour le mettre à la tête du gouvernement, 72. Argent qu'on lui envoie d'Angleterre, 74. Chassé de Dumfries, va à Londres et a une entrevue avec Elisabeth, 76. Membre de la nouvelle administration formée par Marie, 93. Accusé par Darnley d'un projet de l'assassiner, 195. Entre dans une conspiration contre lui, *id.* Bothwell, Huntly et Argyle y prennent part, et proposent à Marie de divorcer avec Darnley, 94. Murray est nommé régent, Marie étant forcée de signer un acte par lequel elle abdique en faveur de son fils, 111. Il la visite dans sa prison à Lochlevin, pour obtenir son adhésion à cette mesure, *id.* Entreprend de communiquer secrètement aux commissaires anglais des preuves contre elle, 124. Nie lui avoir arraché son abdication, *id.* Désire un compromis, 126. L'accuse de meurtre, 130. Elle repousse fièrement cette accusation, 131. Murray propose au duc de Norfolk de l'épouser, 134. Il est tué dans les rues de Linthlithgow, par Hamilton de Bothwel-Haugh, 151.

N

Nantwich (bataille de), v, 92.

Napoléon Bonaparte offre la paix à l'Angleterre, vi, 640. Sa conduite dans la question des neutres, 641. Signe la paix d'Amiens, 644. Ses griefs contre l'Angleterre, 645. Son projet d'invasion en Angleterre, 647. Ses négociations avec le ministère Fox, 651. Son décret du système continental, 652. Causes du succès définitif de l'Angleterre, 663. Ses fautes en Allemagne, 664. Sa chute,

670. Sa rentrée en France, 672. Il cherche asile sur un vaisseau anglais, 673. Sa mort, 679.
Naseby (bataille de), Charles défait par Cromwell, v, 128.
Nassau (Frederic, prince de), envoyé par les etats de Hollande feliciter Jacques à son avénement, iv, 457.
Navales (actions, etc.); prise d'une galère turque par Richard Ier, i, 523. La flotte française, commandée par Eustache-le-Moine, défaite par Hubert de Burgh, règne de Henri III, 607. Edouard III bat une flotte française et une flotte espagnole, ii, 190. Une flotte espagnole sous sir J. Pavely, envoyée contre les Français, 190. Etat de la marine sous Edouard III, 256. Victoire du duc de Bedford, qui fait lever le blocus d'Harfleur, 435. Action entre sir Ed. Howard et Primauget, iii, 65. Expédition de Drake contre Cadix, iv, 329. Armada espagnole, 340. Victoire de Cadix par lord Howard d'Effingham, 378. Expédition contre Cadix en 1625, 654. Actions entre Blake et Van Tromp, v, 318. Victoire de Monk sur Van Tromp, 319. Capture d'une flotte espagnole par Blake et Montague, 393. Victoire de Blake à Santa-Cruz, 415. La flotte royale détruite par Cromwell, 425. Victoire du duc d'York sur les Hollandais, 3 juin 1665, 563. Bataille de la baie de Southwold, vi, 11. Actions entre le prince Rupert et de Ruyter, 27.
Navale (tactique); système de bataille en ligne, introduit par Jacques, duc d'York, v, 561, *note*.
Navarre (Jean d'Albret, roi de), son droit contesté par Gaston de Foix, iii, 69. Privé de ses possessions par Ferdinand, 70.
Navarre (Antoine de Bourbon, roi titulaire de), Throckmorton le décide à se liguer en faveur des réformateurs français, iv, 33. Nommé lieutenant-général de France, sous la minorité de Charles IX, 51. Blessé mortellement au siége de Rouen, 54.
Navarin (bataille de), vi, 683.
Naylor (Jacques), fanatique puni pour blasphème, v, 399.
Néerlande, Pays-Bas (insurrection de la), iv, 156. Le duc d'Albe envoyé pour la réprimer, *id*. Les protestants français se joignent au prince d'Orange, 157. Qui est obligé ensuite de licencier son armée, 158. Escadre chargée d'argent pour Albe, saisie par les Anglais, 159. Albe emprisonne en conséquence les négociants anglais en Flandre, *id*. Représailles d'Elisabeth, *id*. Mécontentement des habitants forcés de loger à discrétion les troupes d'Albe, 179. Lamarque lève l'étendard de l'indépendance et plusieurs villes secouent le joug espagnol, 196. Le prince d'Orange, stathouder, *id*. Réconciliation entre Albe et Elisabeth, 198. Orange offre la souveraineté des Etats à Elisabeth, *id*. Elle refuse, 199. Mais elle les aide, *id*. Elle forme ensuite une alliance avec les insurgés belges, *id*. Guerre dans les Pays-Bas espagnols, vi, 81. Louis XIV prend Gand et Ypres, 95.
Nelson (amiral) gagne la bataille d'Aboukir, vi, 637. Sa conduite à Naples, 638. A Copenhague, 641. Tué à Trafalgar, 650.
Neutralité de 1780, vi, 610. *Id*. de 1800, 641-642.
Neville (sir Humphrey), chef des insurgés lancastriens sous Edouard IV, exécuté, ii, 586.
Newcastle (marquis de), son antipathie contre le prince Rupert, v, 93. Abandonne les royalistes après la bataille de Marston-Moore, et s'enfuit sur le continent, 96.
Nichols, ses changements en religion, et dénonciations contre les catholiques, iv, 233, *note*.
Nimègue (congrès de) en 1674, vi, 71. Traité de paix entre la France et les Provinces-Unies, juillet 1678, 102. Traité entre Charles II et le roi d'Espagne, pour maintenir la paix, 192.
Noailles, ambassadeur de France, tâche d'empêcher le mariage de Marie avec Philippe, iii, 482. Ses intrigues avec les mécontents, 491. Il encourt par là la disgrâce de Marie, 512. Henri lui ordonne de persister dans ses intrigues, 524. Son dépit du mariage de Marie, *id*. Il fomente l'opposition à un bill pour un subside, 556. Son frère, l'évêque d'Acqs, lui succède comme ambassadeur, *id*.
Nord-est (passage) aux Indes, essai pour le découvrir sous Edouard VI, iii, 460.
Norfolk (Roger Bigod, comte de), maréchal d'Angleterre; lui et le comte de Hereford refusent de prendre le commandement des forces destinées par Edouard pour la Guyenne, ii, 64. Nouveaux maréchal et connétable nommés; le comte rend ses biens, 71.
Norfolk (Catherine, duchesse de), épouse dans sa 18e année, John,

frère cadet de lady Elisabeth Gray, ii, 605.
Norfolk (duc de, voir *Surrey*), reçoit commission de diriger le bill des six articles dans la chambre des lords, iii, 301. Sa nièce, Catherine Howard, épouse Henri VIII, 314. Exclu du nombre des exécuteurs testamentaires de Henri, 356. Est arrêté et emprisonné, 357. Sa concession et sa pétition pour que son bien soit donné au prince Edouard, 358. Est condamné, *id.* Mais le jugement est annulé par Marie, 359.
Norfolk (duc de), nommé l'un des commissaires dans la cause entre Marie d'Ecosse et Murray, iv, 124. Maitland suggère un mariage entre lui et Marie, 126. Le duc nie à Elisabeth l'intention de l'épouser, 134. Il y est poussé par Murray, 135. Il propose d'abord Leicester, puis son propre frère, comme mari, *id.* Découvert dans une conspiration en faveur de Marie, 136. Son jugement, sa défense, 178. Condamné, 181. Répugnance d'Elisabeth à signer l'arrêt, 182. Elle y est poussée par Burleigh, qui décide le parlement à demander sa mort, *id.* Norfolk est exécuté, 183.
Normande (langue), introduite dans les cours de justice à la conquête, i, 316.
Normandie (Guillaume, duc de), visite Edouard le Confesseur, i, 218. Sa descendance et ses prétentions à la couronne d'Angleterre, *id.* Retient Harold prisonnier, 219. Le force de lui prêter serment, 221. Réclame la couronne à la mort d'Edouard, 231. Débarque en Angleterre, 235. Gagne la bataille de Hastings, 238. (Voir *Guillaume Ier*.)
Normands (établissement des) en Gaule, i, 547. Leurs progrès rapides en civilisation, *id.* La plus grande partie des richesses et de l'autorité passe dans leurs mains à la conquête, 578.
North (lord) entre au ministère, vi, 587. Il empêche la France d'armer en faveur de la Pologne, 591. Ses mesures contre les insurgés d'Amérique, 593. Quitte le ministère, 612. Son alliance avec Fox, 616.
Northumberland, Neville (lord Montague), fait comte par Edouard IV, ii, 562.
Northumberland, Dudley, comte de Warwick, fait duc de, procure l'arrestation de Somerset, iii, 438. Envoie l'évêque Tunstall à la Tour, *id.* Sa fortune, sa puissance, 451. Marie son fils à lady Jane Gray, *id.* Décide Edouard VI à modifier la succession en faveur de lady Jane, 452. Tâche de s'assurer de la personne de la princesse Marie, 453. Son alarme des succès de Marie, 469. On lui ordonne de licencier ses troupes, 473. Il est arrêté comme coupable de haute trahison, *id.* Jugé, exécuté, 478.
Northumberland, Thomas Percy (comte de); Marie d'Ecosse lui demande de l'aider pendant sa captivité, iv, 142. Il rejoint le comte de Westmoreland à cet effet, 143. (Voir *Westmoreland*.) Il s'échappe en Ecosse, où il est confiné dans le château de Lochlevin par Murray, 148. Livré traitreusement par le comte de Morton à Elisabeth, et décapité à York sans jugement, *id.*
Northumberland, Henry Percy, frère du précédent, envoyé à la Tour comme complice dans la conspiration de Throckmorton, iv, 266. Trouvé mort dans son lit; on suppose qu'il s'est suicidé, 186.
Northumberland (comte de), conspire contre Jacques Ier; abandonne ensuite son complot, iv, 459. Emprisonné parce que son parent, Thomas Percy, est impliqué dans le complot des poudres, 509. S'adonne dans la Tour à des travaux littéraires et scientifiques, *id. note.*
Northumbrie, union de la Deire et de la Bernicie, sous Edwin, i, 65. Conquise par les Merciens, *id.* Mort d'Osric et d'Eanfrid, 70. Règne d'Oswald, *id.* Conversion du peuple au christianisme, *id.* Oswio donne Deire à Oswin, 73. La Mercie conquise et annexée à la Northumbrie, 75. Egfrid succède à son père, Oswio, 80. Règne d'Alfred, 82. Autres rois northumbres, 83. Ceolwulf, 84. Eadbert, *id.* Oswulf, *id.* Alchred, 85. Alfwold, *id.* Ethelred, *id.* Invasion d'une armée de Danois, *id.*; anarchie et rebellion, *id.*; le royaume conquis par Egbert, *id.*; par les Danois, 112. Annexé par Athelstan à ses états, 151. Subjugué définitivement par Edred, 162. Ministre d'état d'Uhlred, comte de Northumbrie, 192.

O

Oates, Titus, vi, 106. Employé par le docteur Tonge, membre du clergé, à organiser un complot contre les jésuites, *id.* Il prête serment sur la vérité de son récit; ses dépositions devant le conseil privé, 109. Ses accusations contre les jésuites appuyées par la correspondance de Coleman, 113. Assure que les catholiques ont été nommés à toutes les grandes places de l'état, 118. Le comte de Powis, etc., sont par suite envoyés à la Tour, *id.* Oates déclare que le duc d'York ignore le complot, 120. Bedloe se présente comme témoin à charge, 125. Oates accuse la reine comme intéressée dans la même conspiration, 130. Procès résultant de son complot, 131. Récompenses à lui et à Bedloe, 148, *note*. Ses arguments rétorqués par lord Stafford dans son procès, 202. Mis en accusation pour *scandalum magnatum* contre le duc d'York, 280. Condamné et mis à l'amende, 307, *note*. Une pension lui est allouée par Guillaume III, *id.*

Occidentales (Indes), expédition de Penn et de Venables contre Hispaniola, v, 378. La Jamaïque cédée aux Anglais, 379.

O'Connell (Daniel), agitateur de l'Irlande, vi, 681.

Octarchie saxonne l', établie, i, 57.

Odon, frère de Guillaume le Conquérant et évêque de Bayeux, nommé corégent avec Fitz-Osbern pendant le voyage de Guillaume en Normandie, i, 285. Aspire à la papauté, 324. Emprisonné par Guillaume, *id.* Relâché, *id.* Fomente une conspiration contre Guillaume le Roux, 335. Assiégé par lui à Pevensey, 336. S'enfuit en Normandie, *id.*

O'Dogherty; sa révolte sous le règne de Jacques Ier; elle se termine par sa mort, iv, 573.

Offa, roi de Mercie, i, 91. Ses conquêtes, 92. Il combat l'autorité de l'archevêque de Canterbury, *idem.* Fonde un siége métropolitain à Lichfield, 93. Sa correspondance avec Charlemagne, *id.* Mariage projeté entre leurs enfants, rompu, 94. Il tue Ethelberg, roi de l'Est-Anglie, 95. Dote l'abbaye de Saint-Alban, *idem.* Son fils Egferth lui succède, 96. Extinction de sa famille, *id.* Sort de sa fille Eadburgha, *id.*

Olave, roi de Norwège, subjugue les Orcades, i, 181. Envahit l'Angleterre conjointement avec Sweyn, 182. Ils ravagent l'Essex, etc., *id.* Décidé par Ethelred à quitter le royaume, *id.* Convertit ses sujets au christianisme, *id.*

Oldcastle (sir John), chef des Lollards, ii, 416. Se sauve de la Tour, 417. Quitte sa retraite et est fait prisonnier, 439. Exécuté, *id.*

O'Neil, Phelim, s'oppose à la tentative d'Essex pour subjuguer l'Ulster, iv, 215. Est assassiné par lui, *note*, *id.*

O'Neil, Shane, fils du comte de Tyrone, réclame la capitainerie de l'Ulster, iv, 213. Visite la reine Elisabeth, 214. Se révolte, *id.* Est assassiné, 215. Son nom et sa dignité éteints par acte du parlement, *id.*

O'Neil, Phelim, rejoint Roger Moore, v, 39. Il surprend Charlemont et Dungannon, *id.*

O'Neil, Owen, est proclamé rebelle par le conseil, v, 2 9. Conclut un traité avec Monk, 242, *note*. Accepte ensuite les offres des royalistes, mais meurt en allant les joindre, 246.

O'Neil, Hugh, défend Limerick contre Ireton, v, 297. Après la capitulation de la ville, est condamné à mort par Ireton, mais sauvé par ses officiers, *idem.*

Opdam, prend le commandement de la flotte hollandaise; son bâtiment saute dans l'engagement avec les Anglais, sous le duc d'York, 3 juin 1665, v, 561.

Orange (Guillaume II, prince d'), gendre de Charles Ier; sa mort, v, 312.

Orange (Guillaume III), fils du précédent; sa naissance, v, 312. Les intrigues de Cromwell contre lui deviennent favorables à ses intérêts, 359. Déclaré capitaine-général de la flotte, vi, 28. Entreprend de détruire les factions de son pays, 36. Réduit Nearden et rejoint Montécuculli, *id.* Intrigue avec un parti en Angleterre pour la succession à la couronne, *id.* Refuse la main de la princesse Marie, *id.* Battu à Cassel, 81. Epouse la princesse Marie, fille du duc d'York, 85. Lutte pour la restitution de la Franche-Comté à l'Espagne, 93. Sacrifie ensuite les intérêts de l'Espagne, *id.* Forcé de consentir à la paix avec la France, 99. Visité par Montmouth, qui tâche de détruire la

méfiance qu'il a contre lui, 177. Soupçonné de seconder l'exclusion du duc d'York, 184. Gagne à ses intérêts Godolphin et Sunderland, 193. Va en Angleterre en 1681, 235, *note*. Cherche à se réconcilier avec Jacques, après l'avénement de ce prince, 305. Causes du refroidissement entre eux, 391. Jacques nie toute intention de modifier la succession, 393. Guillaume invite Burnet à sa cour, 395. Sa femme lui promet de lui laisser l'autorité souveraine, *id.* Son attachement pour mistress Villiers (lady Orkney), *id.* Il est offensé de ce que W. Skelton, ambassadeur d'Angleterre, intervient dans ses amours, 396. Envoie Dyckvelt apprendre l'état des affaires en Angleterre, 398. Et ensuite Zuyleistein, 401. Il prend un ton plus indépendant vis-a-vis de Jacques par suite des assurances qu'il reçoit, 400. Lettre de Fagel à Stewart, contre la révocation du test, 401. Conduite artificieuse et zèle affecté de Guillaume pour la religion protestante, 402. Il fomente la dissension entre les Etats et Jacques, 404. Et se procure secrètement des vaisseaux et des hommes, 405. Ses préparatifs pour une tentative contre l'Angleterre, déjoués par l'accouchement prématuré de la femme de Jacques, 421. Il reçoit des assurances d'appui du comte de Shrewsbury et d'autres seigneurs, *id.* Il profite adroitement de l'état du continent pour cacher ses projets sur l'Angleterre, 423. Il engage l'empereur, le roi d'Espagne, etc., à former la ligue d'Augsbourg contre Louis XIV, *id.* Il gagne non-seulement les puissances catholiques, mais même le pape à ses intérêts, *id.* Il prétend ne se préparer qu'à résister à la France, tandis qu'il médite une attaque contre l'Angleterre, 424. Est mis à même de poursuivre ses projets par la guerre entre Louis et l'Empire, 427. Justifie son expédition projetée contre Jacques, 431. Assure à l'empereur et au roi d'Espagne que son objet est de réconcilier Jacques avec ses sujets, 433. Circulaire des Etats pour le même objet, *id.* Forces rassemblées pour l'expédition, 434. Guillaume prend congé des Etats, *id.* Part d'Helvoetsluys, mais forcé de revenir, 436. Arrive à Torbay, 442. Est d'abord désappointé de sa réception, *id.* Lord Cornbury passe à lui, 443. Ainsi que Grafton et Churchill, 445. Le prince Georges de Danemark, Ormond, etc. 446. Guillaume refuse de voir les commissaires que Jacques lui envoie pour négocier, 451. Sa réponse à leur papier, 453. Sa perplexité sur la manière de disposer de Jacques, 461. Il lui ordonne de quitter Whitehall, 462. Guillaume arrive à Saint-James, 463. Délibère s'il prendra la couronne ou s'il attendra que le peuple la lui offre, 466. Conflit d'opinions quant à la marche à suivre dans la formation d'un nouveau gouvernement, 467. Guillaume se plaint des délais, refuse la charge de régent, 474. Le serment d'allégeance modifié, 476. Déclaration des droits, 477. Guillaume et Marie acceptent la couronne, 480. Son discours à cette occasion, *id.* Ils sont proclamés, 481.

Ordalie, purgation par l', i, 263. Procès par, 498. Son abolition sous le règne de Henri III, 679.

Orderic, l'historien, détails sur, i, 408, *note*.

Orléans (ville d') assiégée par les Anglais, ii, 475. Secourue par Jeanne d'Arc, 480.

Orléans (Louis, duc d'), frère de Charles VI, provoque Henri IV, ii, 395. Assassiné par le duc de Bourgogne, 397.

Orléans (duchesse d'), la princesse Henriette, sœur cadette de Charles II, épouse Philippe, frère unique de Louis XIV, v, 616. Buckingham ouvre une négociation avec elle pour servir les intérêts de Charles auprès de Louis, *id.* Elle visite son frère, *id.* Meurt subitement, empoisonnée, à ce qu'on suppose, 617.

Orleton (Adam), évêque de Hereford, pousse Isabelle, femme d'Edouard II, à envahir les états de son époux, ii, 128. Elle lui ordonne d'accuser le roi, 129. Son discours dans le parlement à Westminster, 132.

Ormond (marquis d'), lord-lieutenant d'Irlande. Charles Ier lui commande de conclure la paix, v, 121. Rend Dublin aux forces parlementaires, 137. Vient en Angleterre, 159. On lui propose de reprendre le gouvernement d'Irlande, 238. La reine l'envoie de Paris pour faire la paix avec les catholiques, *note*, *id.* Renommé gouverneur d'Irlande, 239. Ses ennemis l'accusent de déloyauté auprès de Charles; mais ce dernier lui envoie l'ordre de la Jarretière, 244. O'Neil se joint à lui, 245. Il conseille à Charles de provoquer une guerre entre l'Angleterre et l'Écosse, comme seul moyen de conserver l'Irlande, 289. Les catholiques se

méfient de lui, 290. Il quitte l'Irlande après avoir nommé Clanricard son député, 292. Recommande de demander assistance au pape, *note*, *id*. Est un des partisans confidentiels de Charles dans son exil, 387. Visite Londres, déguisé, pour sonder les dispositions des divers partis en faveur de Charles, 423. Retourne sur le continent, après avoir été trahi par Willis, 424. Vient à Londres pour obtenir un acte explicatif relativement aux concessions de terre, 528. Rejette les remontrances des catholiques, *note*, 529. Se démet du gouvernement de l'Irlande en faveur de lord Robartes, 606. Peu s'en faut qu'il ne soit assassiné par Blood, 623. Pardonne à Blood à la requête du roi, *id*. Est rappelé d'Irlande, vi, 68. Combat les pétitionnaires irlandais, 69. Plaintes contre lui, *id*.

Ormond (duc d') commande l'armée anglaise après Marlborough, vi, 535. Accusé de trahison, s'enfuit, 539. Commande une expédition du prétendant, 545.

Osburge, mère d'Alfred-le-Grand, i, 124.

Osric, prince de Northumbrie, attaque Ceadwalla, et est tué, i, 70.

Oswald, fils d'Edilfrid, 6e Bretwalda, son règne, i, 70. Venge la mort d'Osric et d'Eanwald, *id*. Triomphe de Ceadwalla, *id*. Invite les missionnaires chrétiens, *id*. Donne l'île de Lindisfarne à Aidan, 71. Convertit Cynegils, *id*. Vaincu par Penda et tué, *id*.

Oswio, 7e Bretwalda, i, 72. Epouse Eanfled, fille d'Edwin, *id*. Alloue le Deire à Oswin, *id*. Cherche à se concilier Penda, *id*. Convertit Sigeberct, 74. Défait Penda à la bataille de Winwidfield, 75. Ravage l'Est-Anglie et la Mercie, *id*. Subjugue et partage la dernière, *id*. Sa fille Aelflede vouée à la vie monastique, *id*. Royaume assigné à son fils Alchfrid, 76. Oswio tâche d'établir l'unité religieuse, 77. Sa mort, 79. Egfrid lui succède, 80.

Othon, empereur d'Allemagne, détails sur, i, 577, *note*.

Othon, cardinal, tâche de réconcilier Henri III avec ses barons, i, 635. nommé par lui au siége de Winchester, 636.

Oudenarde (traité de), vi, 530.

Ouessant (bataille de), vi, 604.

Overbury (sir Thomas), employé par Somerset dans les affaires publiques, iv, 540. Courtisé à cause de son influence, *id*. Emprisonné dans la Tour par les intrigues de la comtesse d'Essex, pour avoir refusé d'accepter une mission en Russie, 541. Meurt, dit-on, empoisonné, 546. Enquête sur sa mort, *id*. Exécution de mistress Turner de Weston, etc., 548. Somerset et sa femme condamnés, mais graciés, 550.

Oxford (le parlement d'), tenu sous le règne de Henri III, i, 639. Ses actes annulés, *id*. Décret célèbre adopté par l'université en faveur de l'obéissance passive, vi, 282. Dispute entre Jacques II et les agrégés de Magdalen, relative à la nomination d'un président, 382. Il nomme président, le docteur Giffard, catholique; le docteur Hough et les agrégés rétablis, 383.

Oxford (Robert de Vere; comte d'), créé duc d'Irlande, par Richard II (voir *Irlande*).

Oxford (de Vere, comte d'); son destin après son évasion de la bataille de Barnet, ii, 584.

Oxford (comtesse d'), femme du précédent et sœur de Warwick, le faiseur de rois, réduite à se soutenir par ses travaux d'aiguille, ii, 589.

P

Pain (taxe du), sous le règne de Jean, i, *note*, 553.

Pairie (projets de limitation de la), vi, 547.

Panzani, Grégoire, envoyé d'Urbain VIII à Charles Ier, iv, 710. Décide Charles à arrêter les vexations des catholiques, 711.

Pape, étendue de la juridiction qu'il revendique en Angleterre, iii, 523, *note*.

Papales (provisions) nature des, i, 625.

Pâques, célébration de la, discussions sur l'époque convenable, i, 76.

Paris, massacre des Armagnacs par les Bourguignons, ii, 440. Traité de Paris en 1763, vi, 580. *Id*. en 1814, 670.

Parker (docteur Matthew), chapelain d'Anne Boleyn, fait archevêque de Canterbury par Elisabeth, iv, 11. Difficultés que fait naître sa consécration, *id*. Compile des ordonnances sur le costume du clergé, 168.

Son zèle contre les puritains, 220. Grindal lui succède, *id.*
Parker (docteur), évêque d'Oxford, recommandé par Jacques II, comme président du collége de Magdalen, à la place de Hough, choisi par les agrégés, vi, 383.
Parlement : les barons s'assemblent en armes pour extorquer de Henri III des concessions, i, 637. Le parlement d'Oxford appele le *Parlement fou*, 639. Constitution du parlement, 669. Composé dans l'origine des seuls tenanciers en chef, 671. Première introduction des chevaliers du shire, 672. Premiers writs parlementaires, 674. Représentants des cités et des bourgs, 675. Du clergé inférieur, 676. Constitution du parlement sous le règne d'Edouard Ier, ii, 51. Formes de procédure, *id.* Méthode d'Edouard pour lever de l'argent, 54. Droits de la pairie sous le règne d'Edouard III, 171. Nul pair ne peut être jugé que par le parlement, *id.* Le parlement se tient une fois par an, 233. Forme du parlement, *id.* Les trois états, 235. Le clergé, *id.* Il s'assemble en convocation non avec les lords et les communes, *note*, *id.* Les lords divisés en trois classes, *id.* Les juges, les communes, 239. Forme d'ouverture du parlement, 241. Affaires séparées et puissance des trois états, *id.* Lois accordées par le roi à la prière d'un état avec l'assentiment de l'autre, 242. Le clergé adhère rarement aux pétitions des lords et des communes, *id.* Les communes revendiquent leurs droits, et il est déclaré que les ordonnances sans leur consentement sont nulles, 243. Elles demandent que leurs pétitions soient publiées, 244. Nulle modification ne sera faite sans le consentement des deux chambres, 245. Droits judiciaires des pairs, *id.* Nul avocat pratiquant ne pourra être élu pour les comtés, *id.* Système de taxes, *id.* Aide légale accordée par le parlement à Edouard III, à condition qu'il retirera les tailles, *id.* Sir Peter de la Mere, orateur des communes sous le règne de Richard II, 278. Demandes des communes, *id.* Parlement tenu à Gloucester, *id.* Nouvelles taxes, 280. Taxe de la capitation, *id.* Les chartes d'émancipation des vilains rapportées, 290. Les communes refusent d'accorder un subside, 291. Origine des emprunts sur garantie parlementaire, *note*, *id.* Dissolution du parlement merveilleux, 321. Manière de diriger les procès d'Etat, *note*, *id.* Le clergé peut siéger par procuration dans les jugements capitaux, *id.* Accusation d'Arundel, archevêque de Canterbury, 338. Du duc de Gloucester, *id.* Premier parlement de Henri IV, 374. Appels de trahison abolis, 394. Importance croissante des communes sous ce règne, 402. Election des chevaliers du shire, et élections illégales faites par les sheriffs, 403. Droit d'exemption d'arrestation, 404. Liberté de discussion, *id.* Adresses présentées par l'orateur, *id.* Autorité des communes définie, 405. En faisant les statuts, *id.* En votant l'argent, 406. En assignant l'emploi des subsides, *id.* Privilége réclamé par elles, que leur assentiment soit nécessaire à toute allocation, 408. Statut *de heretico comburendo*, *id.* Statut additionnel, 413. Les communes obtiennent de Henri V la confirmation de leur privilége relatif à la nécessité de leur assentiment, 454. Discussions du parlement sous le règne de Henri VI, 529. Pouvoirs de la chambre des lords, 552. Et des communes, *id.* Statuts pour régler les élections, *id.* Allocation pour l'entretien de la maison du roi, vu l'insuffisance du revenu de la couronne, 553. Le parlement confirme le droit d'Edouard IV à la couronne et déclare les trois règnes précédents des usurpations, 556. Bill d'attainder contre les Lancastriens, *id.* Le parlement déclare Richard III souverain légitime, 615. Question, à l'avénement de Henri VI, sur le droit des membres de siéger à la chambre, iii, 4. Ce roi règne sans l'assistance du parlement; il ne convoque qu'un parlement durant les treize dernières années, *note*, 55. Doutes sur l'esprit attribué aux communes, *note*, *id.* Après un intervalle de sept ans, Henri VIII convoque un parlement à Blackfriars; sir Thomas More en est élu président, 109. Les communes hésitent à la demande d'une allocation de 800,000 livres, *id.* Elles adoptent une taxe sur toute espèce de propriétés, *id.* Statuts relatifs à l'Eglise, 223. Le parlement reconnaît le roi chef suprême de l'Eglise, 243. Comité des matières religieuses, 297. Statut des six articles, 299. Actes déclarant que les proclamations royales ont la validité des actes du parlement, 302. Statuts relatifs au pays de Galles, qui est incorporé à l'Angleterre, 323. Changement de

caractère de la chambre des lords sous ce règne, 362. Puissance des pairs spirituels diminuée, *id.* Liberté de discussion dans les communes restreinte, 363. Leur flatterie envers le roi, 364. Statuts extraordinaires, 366. Lois de trahison étendues, *id.* Mesures du premier parlement d'Edouard VI, 387. Première allocation légale pour les pauvres, 443. Bill de pénalité pour non présence au culte public, 444. Dernier parlement d'Edouard, 450. Premier parlement de Marie, 486. Bill pour rapporter les statuts confirmant le divorce de Henri et de Catherine, 488. Pour le rétablissement de l'ancien service, *id.* Autres dispositions, 489. Débat relatif au mariage de la reine, 514. Attainder de Pole rapporté, 520. Bill important adopté confirmant son décret, comme legat du pape, 521. On défend aux chambres de s'ajourner à Noël, *note*, 525. Dispositions salutaires sous le règne de Marie, 577. Premier parlement d'Elisabeth, iv, 8. Acte en faveur de la reine, 9. Statuts relatifs à la religion, *id.* Opposition de la part du clergé, 10. Bill pour le nouveau livre de prière commune, *id.* Acte pénal contre les catholiques au second parlement d'Elisabeth, 57. Le vicomte Montague s'y oppose, *id.* Il passe, 58. Adresse votée demandant à la reine de se marier, 66. Querelle entre Elisabeth et son parlement, 89. Ses concessions, *id.* Actes contre les catholiques, 165. Plaintes des lords catholiques, *id.* Sept bills pour la réforme présentés par l'influence des puritains, 166. Question de priviléges parlementaires dans le cas de Strickland, moteur des bills, 168. Succès de l'énergie des opposants, 169. Pétition des communes pour l'exécution de Norfolk, 183. Lois pénales additionnelles contre les catholiques, 226. Bill confirmant les associations contre les ennemis de la reine, 254. Bills pour la réforme religieuse, 255. Rejetés, *id.* Statuts additionnels contre les catholiques, *id.* Le docteur Parry les combat, 256. Les deux chambres demandent l'exécution de Marie d'Ecosse, 301. Elisabeth réprimande l'orateur et défend toute motion sur les affaires ecclésiastiques, 360. Acte contre les récusants protestants, *id.* Exercice arbitraire de la prérogative par Elisabeth, 450. Nouvelles félonies et trahisons créées sous son règne, *id.* Premier parlement de Jacques Ier, 473. Il se plaint de sa présomption à réclamer ses priviléges, 474. Attribue la décision des élections contestées à la cour de chancellerie, *id.* Ne peut faire adopter ses mesures dans les communes, 475. Plusieurs dispositions rigoureuses ajoutées aux lois d'Elisabeth, *id.* Deux nouveaux bills contre les catholiques, 512. Nouveau plan de finance, 527. Enquêtes sur la légalité des impositions, 528. Les communes demandent l'abolition de la pourvoyance et autres charges féodales, 531. Pétition pour que les prisonniers déposent comme témoins, 532. Est-il légal que le procureur général siége à la chambre? 543. Cinq membres envoyés à la Tour, 544. Questions de privilége, 601. Liberté de la parole réclamée et accordée, *id.* Mise en jugement des patentes, *id.* De sir F. Bacon, 605. Avantage des poursuites pour corruption, 608. Différence entre l'ajournement et la prorogation du parlement, *note*, *id.* Poursuites contre sir E. Coke et sir E. Sands, 612. Pétition pour conseiller une expédition contre l'Espagne, 613. Colère de Jacques, *id.* Querelle entre le roi et les communes, 614. Punition des chefs populaires dans les deux chambres, 615. L'importance des communes s'accroît avec la propagation de l'éducation et des lumières politiques, 630. Jacques adopte un ton de condescendance, *id.* Le parlement s'oppose aux traités pour le mariage espagnol, et à la restauration du Palatinat, 632. Pétitions pour l'exécution des lois contre les catholiques, 633. Comité des griefs ressuscité, 634. Premier parlement de Charles, 648. Parti contre Buckingham, 649. Influence croissante des puritains, *id.* Ils s'unissent avec le parti du pays, 650. Pétition contre les catholiques, 651. Parlement d'Oxford, 652. Subside refusé, *id.* Le roi tâche de briser la force de l'opposition, 655. Son expédient pour retirer des communes les membres les plus influents, 656. Comité de religion, *id.* De griefs, *id.* Les lords votent que l'emprisonnement de lord Maltravers est une violation de privilége, 659. Le duc de Buckingham accuse par les communes, 660. Les communes votent que sa nomination à la chancellerie de Cambridge est une insulte à leur chambre, 662. Charles dissout le parlement pour l'empêcher de répondre à la défense de Buckingham,

663. Charles menace de recourir à d'autres moyens, si le parlement refuse un subside, 678. On demande son assentiment à la pétition des droits, 680. On le lui arrache enfin, 683. Avantages remportés par le parti du pays pendant cette importante session, 684. Pétition pour abolir le droit de composition des récusants, 685. Exemples d'apostasie politique, *id.* Charles ordonne la suppression des exemplaires imprimés de la pétition des droits, et il y substitue une édition tronquée et sans l'assentiment royal, 691. Indignation des communes, *id.* Tumulte dans la chambre basse, occasionné par l'invective de sir J. Elliot contre le système du gouvernement, 692. Membres emprisonnés, 693. Le roi se détermine à gouverner sans parlement, 694. Parlement convoqué après un intervalle de plusieurs années, 756. Dispute entre les deux chambres, relative à leurs privilèges respectifs, v, 1. Pym, Hampden et St-John deviennent chefs de l'opposition dans un nouveau parlement, différence de leurs opinions, 2. Etat des partis dans la chambre haute, *id.* Les communes méprisent la recommandation du roi et se forment en comité pour la réforme des abus, 8. Strafford accusé par Pym, 15. Ainsi que Windebank, *id.* et Laud, *id.* Bill contre les évêques, *id.* Bill adopté contre Strafford, 17. Assentiment du roi à la tenue des parlements triennaux sans convocation royale, 19. Acte prohibant la dissolution du parlement actuel sans le consentement des deux chambres, *id.* Jalousie de la chambre haute, excitée par les préventions des communes, *id.* Le bill pour exclure les évêques rejeté par les lords, 25. Résolution adoptée par les deux chambres de ne pas tolérer le catholicisme en Irlande, 28. Les communes accusent douze évêques de haute trahison, 43. Pym, Hampden et quatre autres accusés par le roi, *id.* Mauvaises conséquences de cette mesure pour le roi, 44. Commencement des hostilités entre le roi et les parlementaires, 45. Origine de la distinction des cavaliers et des têtes rondes, 62. Le parlement reproche au roi d'avoir surpris traîtreusement l'armée à Brentford, 66. Négociation entre le roi et le parlement à Oxford, 67. Elle échoue, *id.* Waller se propose d'effectuer une réconciliation au moyen d'un tiers parti, 71. Les communes prêtent un nouveau serment et covenant, *id.* Elles s'opposent à la proposition des lords pour la paix, 75. Elles votent un nouveau grand sceau, 78. Le covenant approuvé par les deux chambres, 81. Parlement royaliste tenu à Oxford, 87. Moyens auxquels recourt le parlement pour lever de l'argent pendant la guerre civile, 90. Nouvelle organisation de l'armée, 102. Adoption de l'ordonnance d'abnégation, 103. Adoption du bill d'attainder contre Laud, 112. Dissensions entre le parlement et les Ecossais, 141. Charles demande une conférence personnelle à Westminster, *id.* 145, 153. Négociation entre le parlement et les Ecossais, *id.* Ces derniers livrent Charles au parlement, 155. Différents partis et classes dans le parlement, 159. Le parlement refuse les demandes de l'armée, 167. Contestation entre le parlement et l'armée, *id.* Les indépendants chassés du parlement, 174. L'armée fait la loi au parlement, 178. Les chambres demandent l'assentiment royal à quatre bills comme condition d'un traité personnel, 190. Se résout à ne plus recevoir de message du roi, 201. Les presbytériens recouvrent leur prépondérance au parlement, 207. Plan d'une nouvelle constitution, 202, 203. Charles tâche de faire un compromis avec le parlement, 204. Les communes votent la convention avec le roi, 207. La chambre des communes purifiée, *id.* Elle nomme une haute cour de justice pour juger le roi, 210. Hypocrisie de Cromwell dans la discussion sur le jugement du roi, 211. Abolition de la monarchie à la mort de Charles Ier, et les pouvoirs du gouvernement concentrés dans les communes, 224. Essai de compléter la chambre, 226. Procédures contre les royalistes, *id.* Plan de la constitution combattu par les niveleurs, 229. Lilburne envoyé à la Tour, 231. Cromwell reproduit la question de l'acte d'amnistie et de la fin du parlement, 321. L'époque de sa fin remise à trois ans, 322. Cromwell dévoile son intention de dominer le parlement, *id.* Son projet d'en effectuer la dissolution, *id.* Il chasse par la force le long parlement, 327. Il choisit un nouveau parlement « de Saints, » 333. Son caractère, *id.* Il obtient le nom de parlement de *Barbone*, *note*, 335.

Partis parlementaires, 336. Proposition d'abolition de la cour de chancellerie, 340. Comité nommé pour composer un nouveau corps de loi, *id.* Acte contre les prêtres papistes et les jésuites, *id.* Contre les avoueries, *id.* Intentions de modifier les dîmes, *id.* Cromwell dissout le parlement, 343. La puissance suprême lui est offerte, et il prend le titre de protecteur, 344. Ouverture du premier parlement du protecteur, 363. Lenthal élu orateur en concurrence avec Bradshaw, 365. Débat relatif à la légalité du présent parlement, *id.* Cromwell revendique son autorité et force les membres à le reconnaître, 366. Le parlement combat ses projets, 369. Et revise l'instrument, 370. Cromwell le dissout, 371. Il convoque un autre parlement, 396. Se décide à exclure ses adversaires, *id.* Débats sur l'exclusion, 397. Les droits de la famille des Stuarts à la couronne annulés, *id.* Le protecteur gourmande la chambre, pour la punition arbitraire de Naylor, 399. Discussion du bill relatif aux majors généraux, *id.* Ashe propose à la chambre d'inviter Cromwell à prendre le titre de roi, 403. L'alderman Pack met en avant la proposition, *id.* Opposition de beaucoup d'amis personnels de Cromwell, 404. La nouvelle forme de gouvernement sanctionnée par la chambre, 406. Le protecteur discute avec le comité s'il convient qu'il accepte le titre de roi, 407. L'autre chambre rétablie par la nouvelle forme de gouvernement, 410. Nouveau parlement des deux chambres, 418. Les communes s'informent des droits de la chambre haute, *id.* Le protecteur dissout brusquement le parlement, 421. Nouveau parlement convoqué par Richard Cromwell, peu de temps après les obsèques de son père, 445. Nombreux refus de s'y rendre, *id.* Trois partis distincts, *id.* Les protectoristes, les républicains et les neutres, *id.* Richard reconnu protecteur, 447. Débats relatifs à l'autorité et à la constitution de la chambre haute, *id.* Elles sont reconnues, mais sans admettre sa prétention à la pairie, *id.* Pétition de l'armée aux communes, 449. Les officiers demandent la dissolution du parlement, *id.* Ils rappellent le long parlement, 453. Rejet des membres précédemment exclus, *id.* Ce parlement reçoit le nom de croupion, 454. Discussion entre le parlement et les officiers, 455. Elle se renouvelle, 459. Lambert expulse le parlement, 463. Le parlement croupion rétabli, 469. Il établit un comité pour diriger l'armée, et nomme un conseil d'Etat, *id.* Monk s'adresse à la chambre, 472. Et s'unit aux citoyens contre le parlement, 474. Les membres exclus admis, 475. Le parti presbytérien domine la chambre, 476. Dissolution du long parlement, 479. Elections pour le nouveau, 480. Influence des cavaliers dans le parlement-convention, 482. Déclaration de Charles reçue de Bréda, 485. Les deux chambres rappellent le roi, *id.* La convention confirmée à la restauration de Charles II, 487. Le revenu de la couronne augmenté, 491. Cour des pupilles abolie, *id.* L'accise perpétuée, 492. Bill d'indemnité, 493. Nouveau parlement, 504. Les ligue et covenant solennels brûlés, *id.* Charles demande une nouvelle aide pécuniaire, 505. Acte de corporation, 506. D'uniformité, 507. Evêques rétablis dans leurs sièges, 510. Proposition de rapporter le *writ de hæretico inquirendo*, et les statuts contre les membres du clergé catholique, 511. Opposition des deux chambres à l'indulgence pour les papistes, 550. Adoption de l'acte des conventicules, 553. Les deux chambres pétitionnent le roi en faveur des négociants anglais contre les hollandais, 557. Nouveau mode de taxes, 559. Le clergé perd le privilége de se taxer lui-même, 560. Le parlement tenu à Oxford à cause de la peste qui règne dans la métropole, 570. L'acte des cinq milles adopté, 572. Comité pour s'enquérir de l'accroissement du papisme, *id.* Débat sur les bestiaux irlandais, 582. Bill pour examiner les comptes publics, 583. Clarendon accusé par les communes, 595. Protégé par les lords, 596. Discussion entre les deux chambres à l'occasion de la pétition de Skinner que les lords déclarent un libelle, 604. Les lords abandonnent leur droit de juridiction dans les causes civiles, *id.* Nouvel acte des conventicules, *id.* Bill du divorce, 614. Dispute entre les deux chambres relative aux privilèges, 621. Adresse contre la déclaration d'indulgence, vi, 17. Le roi en appelle aux lords, 20. L'acte du test introduit, 29. Adopté, *id.* Bill de soulagement des dissidents, *id.* Le procureur général a la per-

mission de siéger dans les communes, *note*, 30. Pétition contre les papistes, *id.* Retraite des ministres, 32. Procédure contre Lauderdale, *id.* Buckingham et Arlington, 34. Ordre établi pour que les pairs ne répondent à aucune accusation devant les communes en personne, 38. Chefs de l'opposition dans les deux chambres, 44. Leur projet de mettre Arlington et Shaftesbury à la tête de l'administration, 45. Les communes renouvellent leur adresse pour le renvoi de Lauderdale, 47. Danby, lord-trésorier, accusé, 48. Tumulte dans la chambre occasionné par la violence de lord Cavendish et de sir J. Hanmer, 49. Test de non-résistance présenté aux lords, *id.* Débat sur la déclaration, 50. Et sur le serment, 51. Amendement proposé par le marquis de Winchester, *note*, 52. Le test amendé dans le comité, 53. Dispute sur les appels, 54. Les communes se plaignent d'une violation de privilége commise par les lords, *id.* Les avocats des lords arrêtés, 55. Renouvellement de la contestation dans la session suivante, 56. Fomentée par Shaftesbury, 57. Débat relatif à la dissolution du parlement, *id.* Qui est prorogé pour quinze mois, 58. Shaftesbury et son parti soulèvent une discussion sur la légalité de la réunion du parlement, après la longue prorogation, 77. Discussion dans la chambre des lords et dans celle des communes, *id.* Buckingham prétend que le parlement a cessé d'exister, *id.* Lui, Salisbury, Shaftesbury et Wharton, envoyés à la Tour, *id.* Danby présente un plan de garantie pour l'Eglise, *id.* Les bills rejetés par les communes, 78. Bill contre le papisme adopté par les communes, mais rejeté par les lords, 79. Votes pour la continuation de l'accise, *id.* Adresses pour la guerre contre la France, et ajournement du parlement, 81. Intrigues des ambassadeurs étrangers pour acheter des votes, 82. Opposition à l'alliance de Charles avec les Etats pour la protection de la Flandre, 93. Adoption d'un bill imposant une capitation avec une clause prohibant les denrées françaises, 95. Objections contre une armée permanente, *id.* Comité pour s'enquérir de l'accroissement du papisme, 98. Refus de subside, *id.* Adresse votée pour le renvoi de Lauderdale, *id.* Second refus de subside, *id.* Les communes dénient aux lords tout droit de faire des modifications aux bills de finance, *note*, 101. Fermentation lors de la réunion après le complot d'Oates, 118. Powis et quatre autres lords catholiques envoyés à la Tour, 119. Bill pour l'exclusion des catholiques, *id.* Adresse contre le duc d'York, présentée par Shaftesbury, 122. Bill du test adopté, 123. Accusation d'Oates contre la reine, 130. Papiers de Danby, produits par Montague comme fondement d'une accusation contre lui, 136. Il est accusé, 138. Discussion sur le bill d'exclusion, 155. Qui est adopté, *id.* Acte de l'*habeas corpus* adopté, 158. Principalement grâce aux efforts de Shaftesbury, *id.* Le parlement dissous par Charles pour déjouer les intrigues de Shaftesbury contre la reine et le duc d'York, 159. Le nouveau parlement prorogé subitement à l'ouverture de la session, 160. Secrets motifs, *id.* Pétitions pour la session, 161. Révélations de Dangerfield à la chambre des communes, 194. Débat sur le bill d'exclusion, 197. Qui est adopté, 199. Mais rejeté par les lords, 200. Pétitions contre Halifax et Seymour, *id.* Bill du divorce royal, proposé par Shaftesbury, 201. Bill de restrictions, présenté par Halifax, 217. Violentes mesures dans la chambre des communes, 218. Dissolution du parlement, 220. Parlement d'Oxford, *id.* Expédient substitué au bill d'exclusion, 223. Il est rejeté, 224. Fitzharris accusé par les communes, 226. L'accusation rejetée par les lords, *id.* Dissolution subite du parlement, 227. Premier parlement de Jacques II, 307. Discours du roi, 308. Allocation de revenu, *id.* Discussion sur les nouvelles chartes, 310. Tentatives d'exécution des lois pénales contre les dissidents, 313. Projets de Jacques dans le parlement pour obtenir une armée permanente, une modification de l'*habeas corpus*, etc. 340. Discours de Jacques à l'ouverture de la deuxième session, 343. Opposition des communes, 344. Et des lords, 345. Prorogation, *id.*

Parlements : le bon, sous le règne d'Edouard III, ii, 224. Le bienheureux, 228. Le merveilleux, sous le règne de Richard II, 295. Le stérile, sous le règne de Jacques Ier, iv, 544. Le petit ou le parlement de Barebone, v, 335, *note*. Le croupion, 469, 474. Le long, 479. L'ivre, 517, *note*.

Parr (Catherine), sixième femme de Henri VIII, iii, 349. Favorise les réformateurs, *id*. Encourt par là le déplaisir du roi, *id*. Epouse sir Thomas Seymour, lord-amiral, 396. Meurt en couches, 398.
Parry (dr.), combat les statuts de pénalités contre les catholiques, iv, 256. Son histoire, *id*. Précédemment employé comme espion sur le continent, par Burleigh, *id*. Offre d'assassiner Elisabeth, *id*. Ses intrigues avec Neville, 258. Est jugé et exécuté pour trahison, 259.
Parti volant, vi, 156.
Pauvres (allocations légales pour les), iii, 443.
Pawlet (sir Amyas), succède au comte de Shrewsbury, comme gardien de Marie d'Ecosse, iv, 261. Lettre que lui écrit Elisabeth, 287, *note*.
Payne (Thomas), son livre des Droits de l'homme, vi, 622. Sa fuite, 623.
Peacham, juge pour avoir écrit un sermon diffamatoire, iv, *note*, 552.
Pedro, Pierre le Cruel, de Castille, son histoire, ii, 212. Il recherche l'aide du prince Noir contre son frère Enrique, 213. Ils gagnent la bataille de Navarette, 215. Assiégé par Enrique dans le château de Montiel et tué par lui, 218. Ses filles mariées à deux des fils d'Edouard III, *id*.
Peine forte et dure, iv, 800.
Peel (sir Robert) entre au ministère, vi, 682. Ses paroles au parlement en 1842 et 1844, 690.
Pembroke (Aymar de Valence, comte de), envoyé contre Robert Bruce, ii, 80. Assiége le château de Scarborough et prend Piers Gaveston, 94.
Pembroke (comte de), frère de Henri VI, s'enfuit en Bretagne avec son neveu le jeune comte de Richmond, après la défaite définitive des Lancastriens, ii, 590.
Pembroke (comte de) est à la tête d'un parti des lords contre Buckingham, iv, 649. A la requête de Charles, il se réconcilie avec le duc, 656.
Penda (prince de Mercie), se ligue avec Ceadwalla, roi des Galles du Nord contre la Northumbrie, i, 68. Attaque les Est-Angles, 69. Ses succès, *id*. Défait Oswald, 72. Assiége Bamborough, *id*. Détrone Coinwalch, roi de Wessex, 73. Ravage la Northumbrie, *id*. Sa faveur recherchée par Oswio, *id*. Son fils Peada converti au christianisme, *id*. Attaque les Est-Angles, 74. Et les Northumbres, par lesquels il est mis en déroute et tué, 75.
Penderel (famille de), récompensée pour avoir aidé Charles II à s'échapper après la bataille de Worcester, v, *note*, 276.
Penn (le quaker), décide Jacques II à accorder la liberté de conscience à toutes les classes de dissidents, vi, 378. Envoyé par lui en Hollande pour amener le prince d'Orange à sanctionner et promettre d'appuyer l'abolition des tests, 395.
Perceval entre au ministère, vi, 653. Assassiné, 666.
Percy (Thomas), iv, 481. Catesby le décide à entrer dans le complot des poudres, *id*. Amène son beau-frère John Wright à y entrer aussi, *id*. Guy Faukes se fait passer pour son domestique, 484. Il loue une cave sous la salle du parlement, 485. Les conspirateurs lui assignent la tâche de se saisir du prince Charles, 492. Il exhorte ses collègues à persévérer, 497. Lors de la découverte du complot, il est poursuivi et blessé mortellement, 499.
Perrers (Alice), obtient d'Edouard III en cadeau les joyaux de la reine, ii, 225. Ordonnance du parlement contre elle, 277. Jugée et bannie après la mort d'Edouard, *id*.
Persons (Robert), jésuite anglais, vient de Rome avec Campian, iv, 226. Mesures prises pour déjouer leurs desseins, 227. Campian pris et torturé pendant que Persons s'enfuit du pays, 229. Il envoie des agents à la cour d'Ecosse pour gagner Jacques aux intérêts des catholiques, *id*. Va à Paris pour se consulter avec le duc de Guise, 242. Ensuite en Espagne, et obtient de l'argent de Philippe II pour Jacques, *id*. La « République de Leicester » lui est faussement attribuée, 348. Il va résider à Rome, et tâche d'assurer la succession à un souverain catholique à la mort d'Elisabeth, 433.
Peste (la grande) sous le règne d'Edouard III, ii, 190. Conséquences de la mortalité, 191. Opinions sur sa cause, 193.
Peterborough, brûlé par les Danois au temps de la conquête normande, i, 301.
Petitions parlementaires, art de les faire, vi, 182.
Petre (lord), envoyé à la Tour avec Stafford et trois autres pairs catholiques, vi, 119. Meurt en prison, 281.
Petre (Edward), de la même famille, jésuite, membre de la cabale formée par Sunderland contre Rochester,

vi, 299. Décide Jacques à faire Sunderland président du conseil, 348. Est fait conseiller privé, 387. Le pape refuse de le faire évêque, *id.* Il conjure le roi de ne pas quitter la capitale au débarquement du prince d'Orange, 441.

Peyto (confesseur de Marie), l'autorité de Pole comme légat lui est transférée par Paul IV, iii, 568.

Philippe (Auguste), demande sa sœur Adelaïde à Henri II, i, 507. Est rejoint par le prince Richard, 508. Part en croisade avec Richard Ier, 517. Sa querelle avec lui, 520. Epouse la cause de Conrad, marquis de Montferrat, 522. Part d'Acre, 525. Le prince Jean lui rend une partie de la Normandie, *id.* Philippe envahit la Normandie, 535. Battu par Richard, près de Gisors, 540. Reconnaît Jean, 547. Divorce avec Indelburge et épouse Agnès de Moravie, 550. Se prépare à entrer en Angleterre, 568. Entre en Flandre, 573. Obligé par les Anglais d'en sortir, 576. Bat Jean à Bovines, 577.

Philippe VI (le Bel), de France, cite Edouard V devant lui comme duc de Guyenne pour répondre de l'attaque des Anglais contre les Normands, sur mer, ii, 28. S'empare de la Guyenne par artifice, 29. Abolit l'ordre des Templiers, 138.

Philippe VI (Valois), Edouard III conteste sa succession à la couronne de France, ii, 158. Il bannit son beau-frère Robert d'Artois, qui excite Edouard contre lui, 159. Est dissuadé par son conseil de donner bataille à Edouard, 165. Sa flotte battue, *id.* Provoqué en combat singulier par Edouard, 166. Envoie en Bretagne des forces pour assister son neveu Charles de Blois, 171. La guerre avec les Anglais recommence, *id.* Battu à Créci, et s'enfuit du champ de bataille, 179. Presse les Ecossais d'envahir l'Angleterre, 181. Son fils aîné Jean, duc de Normandie, assiége Aiguillon, 184.

Philippe, archiduc d'Autriche, succède au trône de Castille à la mort d'Isabelle, du chef de son épouse Juana, iii, 48. Obligé de débarquer en Angleterre, en allant des Pays-Bas en Espagne, *id.* Obligé de promettre que son fils Charles épousera Marie, fille de Henri VIII, 49.

Philippe II d'Espagne, fils de Charles V, proposé par lui pour époux à Marie d'Ecosse, iii, 480. Opposition à ce mariage en Angleterre, 481. Il se conclut, 495. Philippe arrive en Angleterre, 515. Célébration du mariage, 516. Le gouvernement doit lui être confié pendant la minorité d'un héritier, en cas de mort de Marie, *id.* Son confesseur prêche contre la persécution des hérétiques, 524. Philippe part de Flandre, 549. Conclut une trêve avec Henri II de France, 560. Son père lui abandonne ses états, 562. Il se querelle avec le pape, *id.* Henri rompt sa trêve avec lui, *id.* Il retourne en Angleterre, 563. Tâche d'engager l'Angleterre dans une guerre contre la France, *id.* Gagne la bataille de Saint Quentin, 565. Envoie des présents à Elisabeth pendant la maladie de Marie, 574. Insiste sur la restitution de Calais à l'Angleterre, iv, 14. Fait la paix avec la France, 15. Il est stipulé qu'il épousera la fille de Henri II, *id.* Refusé comme mari par Elisabeth, 44. Rébellion dans les Pays-Bas, 155. Envoie le duc d'Albe pour succéder à la duchesse de Parme dans le gouvernement des Provinces, 156. Ordonne l'emprisonnement des comtes d'Egmont et Horn, *id.* Subjugue le Portugal, 207, *note*. Envoie à Jacques VI 12,000 couronnes, par le jésuite Persons, 242. Prépare l'Armada (voir ce mot), 341. Son courage en en apprenant ses désastres, 344. D. Antonio lui dispute la couronne du Portugal, 363. Expédition des Anglais contre la Corogne et Lisbonne, *id.* Réclame la Bretagne pour sa fille, à la mort de Henri III, 368. Espère lui assurer la succession à la couronne d'Angleterre, *id.* Conclut la paix avec Henri IV, 374.

Philippe IV d'Espagne courtise l'amitié de Cromwell, et lui offre son appui s'il aspire au titre de roi, v, 360. Sa mort. 572. Louis XIV réclame les Pays-Bas, du chef de son épouse Marie-Thérèse, fille de Philippe, *id.*

Philipps, le célèbre déchiffreur, iv, 280.

Philpot, citoyen de Londres, prend seize vaisseaux espagnols sous Richard II, ii, 278.

Pickering (sir W.), favori et prétendant supposé de la reine Elisabeth, iv, 47.

Pictes et Ecossais, origine, i, 39. Les mêmes que les Calédoniens, *id.* Attaqués par Egfrid, 80. Recouvrent leur indépendance, 83.

Piémont : il s'y établit de bonne heure des réformateurs religieux, v, 380. Insurrection des Vaudois, 381. Cromwell tâche de les protéger, 383.

Leurs anciens priviléges confirmés, et ils se soumettent, 384.
Pierre d'Aragon prend la Sicile à Charles d'Anjou, ii, 14.
Pilkington, lui et Schute, sheriffs de Londres, contestent le droit du lord-maire, de nommer un des nouveaux sheriffs, vi, 253. Action de *scandalum magnatum*, intentée contre Pilkington, par le duc d'York, *id.* Lui et Schute convaincus d'émeute et de violence, *id.*
Pie V lance une bulle d'excommunication contre Elisabeth, iv, 153.
Pitt (William, lord Chatam), ses commencements, vi, 554-567. Son entrée au ministère, 567. Disgracié et réintégré, 569. Donne une nouvelle impulsion à la guerre de sept ans, 570. Rejette les propositions de paix de la France, 577. Veut forcer ses collègues à la guerre contre l'Espagne, 578. Donne sa démission, *id.* Blâme la paix de Paris, 580. Combat les mesures du ministère North en Amérique, 585. Rentre au ministère, 586. Donne sa démission, 588. Son discours en faveur des Américains, 594-601. Ses dernières paroles et sa mort, 603-604.
Pitt (William), fils du précédent, refuse d'entrer dans le ministère, vi, 613. Nommé chancelier de l'échiquier, 616. Premier ministre, 617. Sa lutte contre la coalition aristocratique, 618. Actes de son ministère jusqu'à la révolution française, 618-620. Son plan contre la révolution, 623. Il recommence la guerre, 624. La Convention le déclare ennemi du genre humain, 627. Ses mesures pour la guerre, 629. Contre les démocrates anglais, 632. Il négocie pour la paix, 635. Il effectue l'union de l'Irlande, 640. Il quitte le ministère, 641. Il rentre au ministère, 648. Ses mesures contre les projets d'invasion de Napoléon, 649. Sa mort, 651.
Plague, le grand fléau de Londres en 1665, v, 563. Règlement pour l'arrêter, 564. Symptôme du mal, 565. Désolation de la ville, 566. Sa cessation, 568.
Plaids communs, cour des, sous Henri II, i, 495. Plaids forestiers, *id.*
Plantagenets, origine du nom, i, 376, *note*. Leur alliance avec la ligne normande des souverains par le mariage de Geoffroy, comte d'Anjou avec Mathilde, fille de Henri Ier, 409.
Plassey (bataille de), vi, 571.
Plunket (Oliver), archevêque d'Armagh, juge comme conspirateur dans le complot irlandais, vi, 233. Exécuté, 234.
Poitiers (bataille de), force des deux armées, ii, 198. Les Français battus, *id.* Le roi de France prisonnier, *id.*
Pole (Michel de la), fait comte de Suffolk. (Voir *Suffolk.*)
Pole (Reginald), fils de sir Richard Pole et petit-fils du duc de Clarence, frère d'Edouard IV, son histoire, iii, 204. Condamne le projet de divorce de Henri, 205. Perd pour cela le siége d'York, *id.* Et se retire en Italie, 269. Est fait cardinal, 270. Entreprend une négociation entre Paul III et Henri VIII, 295. Déclare traître par ce dernier, 296. Rappelé à Rome, *id.* Ses frères exécutés, *id.* Envoyé par le pape en mission secrète en France et en Espagne, *id.* Sa mère, la comtesse de Salisbury, exécutée, 297. Proposé à Marie pour époux, 479. Nommé légat de Jules III auprès de Marie, 486. Arrêté par Charles et obligé de retarder son voyage, 490. Il arrive en Angleterre, 520. Absout solennellement la nation d'hérésie, *id.* Son décret sur les affaires ecclésiastiques, 523. A la mort de Jules III, le cardinal Farnèse s'efforce de faire nommer Pole son successeur, 527. Fait archevêque de Canterbury à la destitution de Cranmer, 538. Le pape le prive de son autorité de légat, 567. Il transmet ses pouvoirs à Peyto, *id.* Meurt un jour après la reine, 574.
Police (système de), sous le règne de Henri III, i, 680.
Pondichéry prise par les Anglais, vi, 578.
Portland (comte de), lord trésorier, son opposition à Laud, iv, 721.
Porstmouth (duchesse de). (Voir *Querouaille.*) Shaftesbury conseille de la faire mettre en jugement, vi, 185. Elle se réconcilie ensuite avec lui et promet de pousser le bill d'exclusion, 192. Presse le roi de ne s'y pas opposer, 215. Cherche à se concilier le duc d'York et à se faire donner sur ses revenus une pension, 252. Recommandé à lui par Charles au lit de mort, 291.
Poste, les membres du parlement sont exemptés du port, v, 192.
Poudres, complot des, imaginé par Catesby, iv, 479. Les conspirateurs travaillent à la mine, 483. Ils louent une cave sous le parlement, 485. Nouveaux complices, 487. Leurs des-

seins suspectés, 488. Exécution du complot différée par suite de la prorogation du parlement, *id.* Plan d'opérations, 489. Le complot révélé au jésuite Garnet, 493. Avis du danger donné à lord Mounteagle, 494. Doute des conspirateurs, 496. Ils décident de persévérer, 497. Faukes découvert dans la cave et arrêté, 498. Fuite des autres conspirateurs. 499. Catesby, Percy et les deux Wright sont tués, les autres pris, *id.* Leur interrogatoire, *id.* Leur procès, 500. Leur exécution, 501. Garnet pris, *id.* Exécuté, 508. (Voir *Catesby*, *Digby*, *Faukes*, *Percy*, *Tresham et Winter.*)

Powle, acheté par Barillon, ambassadeur de France, pour faire accuser Danby, vi, 145.

Powis (lord), un des cinq lords catholiques envoyés à la Tour, en 1678, vi, 119. Tâche de se faire nommer lord-lieutenant d'Irlande en concurrence avec Tyrconnel, 374. Est fait marquis, *id.*

Powis, lady, mise à la Tour, comme impliquée dans le complot du Tonneau à farine, mais elle évite le jugement, vi, 186.

Poyer, colonel, gouverneur de Pembroke, lève l'étendard royal en faveur de Charles Ier, v, 193.

Poynings (sir Edward) envoyé en Irlande par Henri VII, comme député au lieu du prince Henri, iii, 31.

Prance (Miles), orfèvre, accusé du meurtre de sir E. Godfrey, vi, 134. Témoigne contre Whitbread et Fenwick, 169.

Presbytériens ; leur mécontentement contre le parlement, v, 110. L'assemblée compose un catéchisme et une confession, *id.* L'armée vue avec méfiance par les presbytériens, 165. Leur conférence avec les évêques à la Savoy, pour réviser la prière commune à la restauration, 507. Ils prêtent assistance aux pairs catholiques, 511. Refusent de s'opposer aux catholiques, 547, *note.*

Presse (règlements de la) par la chambre étoilée, iv, 719, *note.*

Prestonpanse (bataille de), vi, 559.

Prière commune (livre de), composé, amendé, iii, 393. Refait sous le règne d'Élisabeth, iv, 5. Le directoire lui est substitué par ordre du parlement sous le règne du Charles Ier, v, 110. Conférences à la Savoy à l'effet de réviser le livre de prière commune, 507.

Prisons, maladies épidémiques dans les, iv, 226, *note.*

Prix des provisions en 1315, ii, 107. Leur rareté en 1439, ii, 493, *note.*

Prynne, son Histriomastix, iv, 715. Jugé et puni pour certains passages, *id.* Publie en prison un pamphlet contre les évêques, 716. Procession triomphale à son entrée à Londres après sa mise en liberté, 719. Employé à préparer les preuves pour le jugement de Laud, 721. Attaque l'armée dans une discussion, v, 207. Combat le rappel du long parlement, 490, *note.*

Purbeck (vicomtesse de) fait pénitence pour adultère avec sir R. Howard, iv, 720, *note.* Leur histoire, *id.*

Puritains, origine et dogmes des, iv, 166. Antipathie d'Élisabeth pour leurs doctrines, *id.* La cour de haute commission instituée, 167. Plus de cent personnes arrêtées dans Plumber's Hall, et amenées devant elle, 168. Persécution des puritains, 218. Zèle de l'archevêque Parker contre eux, 220. L'archevêque Grindal disposé à les favoriser, *id.* Son successeur Whitgift propose comme test d'orthodoxie trois articles auxquels les puritains en opposent d'autres, 221. Exécution de Thacker et Copping, deux ministres non conformistes, *id.* Motions dans le parlement pour une plus ample réforme ; elles sont rejetées, 222. Procédures contre les puritains, 357. Prohibition de publications et de pamphlets, *id.* Condamnation d'Udal, ministre puritain, *id.* Emprisonnement de Cartwright et de ses complices, 358. Exécution de Hacket, le fanatique, *id.* Tentative dans le parlement pour abolir les serments d'office repoussée par Élisabeth, 359. Actes contre les récusants protestants, *id.* Deux sectes de puritains *id* : les Brownistes, *id.* Exécution de Penry, ministre, 360. Les persécutions s'affaiblissent par degrés dans les dernières années d'Élisabeth, *id.* Jacques Ier tient une conférence avec les ministres puritains, à Hampton-Court, 471. Favorisés par l'archevêque Abbot, 581. Ils commencent à émigrer en Amérique, et fondent la Nouvelle-Angleterre, 703. Leighthon puni pour son plaidoyer contre l'épiscopat, *id.*

Pym accuse le comte de Strafford, v, 5. Accuse la femme de Charles Ier de haute trahison, 71. Fait échouer le complot de Walter qui lui est révélé, *id.*

Q

Quakers : détails sur Georges Fox leur fondateur, v, 398. Fidélité intrépide à leurs principes, malgré les lois rigoureuses contre les non-conformistes, 612. Penn et Mead accusés pour avoir prêché dans les rues, *id.*
Quebec prise par les Anglais, vi, 574.
Queensbury (duc de), ses dissensions avec le comte de Perth, et son renvoi de la charge de lord-trésorier d'Ecosse, qui est supprimée, vi, 365. Nommé président du conseil par l'influence de Rochester, oncle de sa femme, *id.*
Querouaille (Louise), dame favorite d'Henriette, duchesse d'Orléans, invitée en Angleterre par Charles II, v, 618. A de lui un fils créé duc de Richmond, elle-même est faite duchesse de Portsmouth, vi, 28, *note.* (Voir *Portsmouth.*)
Quiberon (expédition de), vi, 632.

R

Ragnar Lodbrog. (Voir *Lodbroq.*)
Raleigh (sir Walter) massacre la garnison de Smerwick, après avoir reçu sa capitulation, iv, 277. Gagne la faveur d'Elisabeth, *id.* Emprisonné pour avoir débauché une de ses filles d'honneur, 378, *note.* Lui et le comte de Northumberland cités devant le conseil, comme impliqués dans un complot contre Jacques Ier, 462. Convaincus sur le témoignage de lord Cobham, 465. Détenu treize ans dans la Tour, et y compose son Histoire du Monde, 588. Délivré sous la condition de payer une amende, 589. Relation de son voyage à la Guyenne, en 1584, *id.* Obtient de Jacques la permission de faire un autre voyage, 590. Désobéit aux ordres de sa patente et attaque la ville de St-Thomas, 592. Est arrêté à son retour en Angleterre, 593. Trahi par son neveu Stukeley, en essayant de passer en France, 594. Gondomar, ambassadeur d'Espagne, demande sa punition, 596. Il est exécuté, *id.*
Ramillies (bataille de), vi, 529.
Rathmines, bataille de, en Irlande, v, 244.
Reading (ville de) se rend à Essex, v, 70.
Reading (Nathaniel) dénoncé par Bedlow, jugé et convaincu, vi, 149.
Rebellion de Jack Straw et Wat Tyler, sous le règne de Richard II, ii, 283. De Cade, sous le règne de Henri IV, 526.
Redwald, 4e Bretwalda, son règne, i, 63. Rétablit Edwin sur son trône, 64.
Réforme, son origine, iii, 128. Histoire de Luther, 130. Aperçu des circonstances qui ont favorisé les réformateurs, 134. Henri VIII écrit contre Luther, 140. Progrès de la réforme, 143. Confédération des princes protestants à Torgau, 144. Progrès de la réforme en Angleterre, *id.* Dissolution des monastères, 248. Leurs propriétés données au roi, 272. Nouveaux évêchés, 277. Doctrine de l'église anglaise, 278. Le livre des articles, 281. Traductions de la Bible, 285. Persécution des réformateurs, 288. Lambert, 289. Innovations sous le règne d'Edouard VI, 383. Nouvelle commission aux évêques, 384. Visite des diocèses, et opposition de Gardiner à ces innovations, 385. Allocation de chantreries, colléges, etc., à la couronne, 387. Refus de la pétition du clergé pour être réuni à la chambre des communes, *id.* Diverses cérémonies abolies et ordre de détruire les images, 391. Catéchisme et liturgie compilés, 393. Bill adopté pour le mariage du clergé, 395. Service anglican introduit à Jersey, Guernesey et en Irlande, 446. Articles de religion complètes par Cranmer, *id.* Code de lois ecclésiastiques, 448. Commutation de peines dans certains cas en amendes, *id.* L'ancien service rétablit par Marie, 485. Réunion avec l'église de Rome, 488. Le clergé marié privé de ses bénéfices, *id.* Classes d'individus opposés à ces modifications, 518. Les biens de l'église assurés aux détenteurs, *id.* Le cardinal Pôle vient en Angleterre pour opérer la réunion avec Rome, *id.* Absout la nation d'hérésie, 521. Le parlement confirme ses actes, 522. Origine de la persécution des réformateurs, 528. Statuts rétablis contre les Lollards, 531. Pétitions des réformateurs, 533. Prédicateurs empri-

sonnés, *id.* On commence à brûler les hérétiques, *id.* Exécution de Ridley et de Latimer, 538. De Cranmer, 542. La persécution des hérétiques diminue quand Pôle devient archevêque, 543. Nombre d'individus exécutés sous le règne de Henri, 544. Provocations des protestants, 546. Les biens de l'église annexés à la couronne par Henri, rendus par Marie, 550. On conseille à Elisabeth d'abattre la religion catholique, iv, 4. On défend au clergé de prêcher, 5. Décrets ecclésiastiques, *id.* Opposition au clergé, 10. Bill pour le nouveau livre de prière commune, *id.* Les évêques catholiques expulsés de leurs siéges, 11. Premiers fruits, etc., annexés à la couronne, 13. Progrès de la réforme en Ecosse, 17. Contestations des réformateurs avec la régente, 18. Elisabeth les soutient, 19. Origine et dogmes des puritains, voyez *Puritains*. Arminius et Vorstius, 557. Synode de Dordrecht, 559. Les Arminiens chassés de Hollande, *id.* Eglise d'Ecosse, 561. Episcopat rétabli, 702. Les indépendants, 741. Les presbytériens, *id.*

Réforme parlementaire; discussion et vote, vi, 686-687.

Régicides (procès des), v, 496. Exécutions, *id.* Charles refuse de consentir à l'exécution du reste, 513.

Reginald sous-prieur, élu archevêque par les moines de Christ-Church de Canterbury, i, 558. Sa réclamation rejetée par Innocent III, 559.

Régulateurs, bureau des, sous Jacques II, vi, 390.

Reliefs, nature des, i, 312.

République, abolition de la monarchie, v, 223. Nomination du conseil d'état, 224. Exécution des royalistes, 227. Opposition des niveleurs au nouveau gouvernement, 229. Etat de l'Ecosse, 233. Victoires de Cromwell en Irlande, 238. Il est nommé au commandement en Ecosse, 240. Il gagne la bataille de Dunbar, 261. Ses progrès, 267. Il débarque dans le Fife, *id.* Charles entre en Angleterre, 268. Les royalistes battus à Worcester, 270. Evasion et aventures de Charles, 274. Caractère militaire du gouvernement, 281. Lilburn est banni, 285. Plan des royalistes, *id.* Mécontentement excité en Irlande par la déclaration de Charles en Ecosse, 289. Le duc de Lorraine offre d'assister les Irlandais, à condition d'être reconnu protecteur, 296. Soumission des Irlandais, 299. Soumission de l'Ecosse, 307. Négociations avec le Portugal, 309. Avec l'Espagne, 311. Avec les Provinces-Unies, 312. Engagements maritimes entre les Anglais et les Hollandais, 315. Cromwell aspire au titre de roi, 320. Ses intrigues, 321. Il chasse le parlement, 327. Et le conseil d'état, *id.* Etablissement d'un nouveau gouvernement, 332. Caractère du nouveau parlement, 338. Partis qui le composent, *id.* Sa dissolution, 343. Cromwell prend le titre de protecteur, 344. (Voyez *Protectorat*.)

Revenu des rois anglo-normands, i, 320.

Revenu de la couronne, son décroissement graduel sous le règne de Henri VI et de ses prédécesseurs, ii, 553.

Révolution de 1688, son esprit et ses conséquences, vi, 511.

Reynolds prend le nom de capitaine Pouch et dirige une insurrection sous le règne de Jacques Ier, iv, 522. Lui et ses principaux complices exécutés, 523.

Reynolds (sir J.) envoyé par Cromwell contre Mardyke et Dunkerque, v, 416. Offre ses services au duc d'York, *id.*

Rich (Edmund), archevêque de Canterbury (voyez *Edmund*).

Richard Ier; l'Aquitaine et la Bretagne lui sont données ainsi qu'à son frère Geoffroy, i, 481. Se retire de la cour avec sa mère, 482. Se révolte contre son frère Henri, 505. Adélaïde, sœur de Philippe-Auguste, lui est fiancée, 507. Son couronnement, 513. Date son règne de ce jour, *id.*, *note*. Lève de l'argent pour son expédition en Palestine, 514. Part pour la croisade, 517. Se querelle avec Tancrède, usurpateur de la Sicile, et enlève sa sœur Jeanne, reine douairière, 518. Son traité avec Tancrède, *id.* Se querelle avec Philippe, 520. Réduit Chypre, épouse Berengère, princesse, de Navarre, 521. Coule un vaisseau turc, 523. Arrive à Acre : reddition de cette ville, 524. Massacre des otages sarrasins, 525. Richard bat Saladin en allant à Jaffa, 527. Tentative infructueuse pour arriver à Jérusalem, *id.* Donne Chypre à Lusignan, *id.* Retourne à Acre, gagne la bataille de Jaffa, 529. Armistice, *id.* Quitte la Palestine, *id.* Se déguise, 530. Fait prisonnier par Leopold d'Autriche, 531. Vendu à l'empereur Henri VI, 535. Relâché, 537. Envoie le chancelier Longchamp en Angleterre pour trouver de l'argent pour sa rançon, *id.* Retourne en

Angleterre, 538. Accuse son frère Jean et l'évêque de Coventry de trahison, *id.* Est couronné de nouveau, 539. Visite la Normandie et rend à Jean sa faveur, *id.* Bat Philippe entre Gisors et Courcelles, 540. Fait l'évêque de Beauvais prisonnier, *id.* Émeute à Londres soulevée par William Fitz-Osbert, 543. Richard blessé en assiégeant le château de Chaluz, 545. Sa mort et son caractère, *id.* Ses lois, 546.

Richard II, à la mort de son père, le prince Noir, reçu dans le parlement; et les communes veulent qu'il soit déclaré prince de Galles, ii, 274. Succède à son grand-père Édouard III, *id.* Son couronnement, *id.* Conseil de régence formé, *id.* Son oncle le duc de Lancaster nie les idées de trahison qu'on lui impute, 275. Nouveau parlement, 278. Expédition de Bretagne, 279. Nouvelles taxes, 280. Insurrection de la populace à Brentford, 283. Wat Tyler conduit les rebelles, 284. Richard va au-devant des rebelles à Mile-end, 287. D'autres entrent dans la Tour et assassinent le primat, *id.* Wat Tyler tué, et les insurgés domptés, 288. Richard propose au parlement d'abolir le servage, 290. Les subsides; plaintes des communes, *id.* Richard épouse Anne de Bohême, 92. Urbain reconnu par l'Angleterre en concurrence avec Clément VII, *id.* Richard fait avec l'évêque de Norwich un pacte par lequel ce dernier s'engage à servir contre la France, 293. Wycliffe suspendu par un synode tenu à Londres, 294. État du gouvernement, 303. Mort de la reine-mère, 304. Richard entre en Écosse pour combattre les Français, 305. Son oncle, le duc de Lancaster va en Espagne, 306. Les Français menacent d'une invasion, 308. Le duc de Gloucester complote contre l'administration, *id.* Le comte de Suffolk, chancelier, accusé, 318. Richard obligé de consentir à une commission d'enquête sur l'administration, *id.* Tâche de recouvrer son autorité, 312. Gloucester et son parti accusent de trahison plusieurs des favoris du roi, *id.* Quelques-uns de ces derniers échappent par la fuite, *id.* Les autres sont arrêtés, 318. Les juges arrêtés et envoyés à la Tour, 319. Accusés et condamnés, *id.* Sir Simon Burley exécuté en dépit des sollicitations du roi pour son pardon, *id.* Richard recouvre son autorité, 322. Son administration, 323. Discussion avec Rome sur les bénéfices, 324. Mort de la reine, 326. Expédition du roi en Irlande, 328. Retourne pour réprimer les troubles excités par les Lollards, 331. Épouse Isabelle, fille de Charles VI, 332. Son inimitié contre son oncle le duc de Gloucester, 333. Il l'arrête avec plusieurs de ses adhérents, 335. Accusation de l'archevêque de Canterbury, 338. De Gloucester, *id.* La mort du duc, 339. Le comte de Warwick est banni, 341. Parlement à Shrewsbury, 343. Les ducs de Hereford et de Norfolk bannis, 345. Gouvernement despotique de Richard, 349. Il va en Irlande pour venger la mort de son cousin le comte de March, 351. Retourne s'opposer aux progrès de Lancaster, *id.* Son armée dispersée, *id.* Il est trompé par le duc de Northumberland et amené prisonnier à Flint, 356. Son entrevue avec Lancaster, *id.* Il est emprisonné dans la Tour, 357. Résigne la couronne, 359. Il est formellement déposé, 360. Son caractère, 362. Lancaster couronné, 364. Richard condamné à la détention perpétuelle, 366. Meurt dans le château de Pontefract, assassiné sans aucun doute, 371.

Richard III (voir *Gloucester*, duc de), son couronnement, ii, 618. Pardonne à lord Stanley, etc., 619. Fait une tournée dans le royaume, *id.* Couronné une seconde fois à York, 620. Buckingham se ligue contre lui, 621. Il fait assassiner ses neveux dans la Tour, *id.* Insurrection, 623. Buckingham arrêté et exécuté, *id.* Ainsi que le beau-frère de Richard Saint-Ledger, *id.* Assemble un parlement, *id.* Tâche de déjouer les desseins de Richmond, 624. Décide la reine douairière à quitter le sanctuaire avec son fils, 626. Déclare son neveu, le comte de Lincoln, héritier présomptif, *id.* Veut épouser la princesse Élisabeth, 628. La reine meurt, *id.* Dissuadé de son projet de mariage, *id.* Ses perplexités, 629. Se défie de lord Stanley, 630. Sa proclamation contre Richmond, *id.* Est tué à la bataille de Bosworth, 632. Examen des arguments allégués contre le meurtre de ses neveux, iii, 2.

Richelieu, cardinal, sa modération en fait de parti religieux, iv, 698, *note.* Assiste les covenantaires écossais contre Charles Ier, par vengeance, pour le secours fourni par l'Angleterre aux huguenots, iv, 746.

Richmond (Henry, comte de), s'enfuit avec son oncle, le comte de Pembroke, en Bretagne; Edouard demande vainement qu'on les lui livre, ii, 590. Conspiration en sa faveur, contre Richard II, 622. Sa généalogie, *id.*, *note*. Mariage convenu entre lui et la princesse Elisabeth, *id.* Les Yorkistes lui jurent fidélité, 623. Cherche un refuge en France, quand le duc de Bretagne est vaincu par son adversaire, 626. Assisté par Charles VIII, 630. Débarque dans les Galles, 631. Victoire décisive de Bosworth, 632. (Voir *Henri VIII.*)

Ridley, évêque de Londres, prêche contre le droit de Marie à la couronne, iii, 469. Détails sur lui, 535. Se conforme à l'ancien culte, *id.* Amené devant la convocation d'Oxford, 537. Exécuté avec Latimer, 538.

Rinuccini, nonce du pape, préside le conseil suprême à Kilkenny, v, 237. Offre sa demission, *id.* S'enfuit vers O'Neil à Maryborough, 238. Convoque un synode à Galway, *id.* Ormond lui ordonne de quitter l'Irlande, 239.

Rizzio David devient secrétaire de Marie, reine d'Ecosse : jalousie de Darnley contre lui, iv, 82. Passe pour agent du pape auprès de Marie, et est assassiné en présence de la reine, 86.

Robartes (lord) succède à Ormond en Irlande, mais bientôt rappelé, vi, 68. Créé comte de Radnor, et remplace Shaftesbury comme président du conseil, 178.

Robert II de Normandie, père de Guillaume le Conquérant, fait un pèlerinage à Jérusalem, i, 277.

Robert, fils aîné de Guillaume le Conquérant, assiégé par son père dans le château de Gerberoi, i, 325. Hérite de la Normandie, 333. Engage ses états, 340. Ses exploits en Palestine, 355. Réclame la couronne d'Angleterre, 359. Y débarque, 363. Conférence et pacification avec Henri, *id.* Renouvellement des hostilités entre eux, *id.* Robert fait prisonnier, *id.* Meurt à Cardiff, 386.

Robert Ier d'Ecosse (voyez *Bruce*).

Rochelle (La), les protestants français assiégés dedans par le duc d'Anjou, iv, 193. Le duc de Buckingham paraît devant, 637.

Roches (Pierre des), évêque de Winchester ; la personnne du jeune Henri III lui est confiée, i, 610. Quitte l'Angleterre, 611. Revient et renverse Hubert de Burgh, 613. Est ensuite lui-même renversé du ministère, 636.

Rochester (ville de), détruite par Ethelred, roi de Mercie, i, 89.

Rochester (Wilmot, comte de), prend le commandement des royalistes dans les comtés du nord, qui se soulèvent en faveur de Charles II, v, 373. Echoue dans sa tentative et retourne à Cologne, *id.*

Rochester (Hyde, comte de), renvoyé de la trésorerie par les intrigues de Halifax, mais nommé lord lieutenant d'Irlande, vi, 283. Son portrait politique, 297. Sa rivalité dans le cabinet avec Sunderland, 348. Intrigues de Sunderland et de Petre contre lui, *id.* Jacques tâche de le convertir à la foi catholique, *id.* Le prive de sa charge de lord grand-trésorier, 372.

Rockingham (marquis de) entre au ministère, vi, 585. Se retire, 586. Revient au ministère, 612. Sa mort, 615.

Rodney (amiral) bat une flotte espagnole, vi, 609. Dévaste Saint-Eustache, 611. Gagne la bataille de Saintes, 613.

Roger, évêque de Salisbury, ministre de Henri, i, 405. Emprisonné par Etienne, lui livre ses châteaux; sa mort, 406, *note*.

Rollon, ancêtre de Guillaume le Conquérant, épouse Gisla, fille de Charles le Simple, i, 276.

Romains ; invasion de la Bretagne sous César, i, 1. Soumission de Cassibelan, 5. Extension de l'autorité d'Auguste, 15. Prétendue conquête de Caligula et succès de Claude, 16. Anglesey soumis par Agricola, *id.* Suétone défait Boadicée, 20. Autres victoires d'Agricola, 23. Son invasion de la Caledonie, *id.* Le gouvernement romain établi, 24. Taxes, 25. Armée, *id.* Provinces romaines, 26. Colonies, 27. Murailles militaires, 29. Hostilités contre les Caledoniens ; Claudius Albinus, gouverneur, 30. L'île partagée par Sévère en deux gouvernements, 31. Il accorde la paix aux Caledoniens, 33. Sa mort, et tranquillité subséquente en Bretagne, *id.* Usurpation de Carausius, *id.* Son règne heureux, *id.* Il est mis à mort par Allectus, qui lui succède, 34. Introduction du christianisme, 35. Persécutions dans le quatrième siècle, 36. Constantin le Grand né en Bretagne, 37. Tranquillité sous lui et ses successeurs, 38. Tyrannie de Paulus, *id.* Victoires de Théodose, 41. Usurpation de Maxime, 42. Il repousse

les Pictes et les Ecossais, *id.* Les magistrats romains déposés par les naturels, et les Romains abandonnent la Bretagne, 45.
Roman (origine du), i, 395.
Roos (William Cecil, lord), soupçonné d'une intrigue criminelle avec la comtesse d'Exeter, femme de son grand-père, iv, 587. Son beau-père sir Th. Lake et sa femme mis à l'amende pour avoir répandu ce bruit, 588. Bill présenté au parlement pour l'autoriser à se remarier à cause de l'adultère de sa femme, v, 615. Cette affaire forme un précédent pour les bills subséquents de divorce, *id.*
Rosmonda Clifford, maîtresse de Henri II, i, 510. Ses fils, *id.* Elle se retire dans le couvent de Godstow, *id.*
Ross (evêque de), ambassadeur d'Ecosse, arrêté comme complice de la conspiration du duc de Norfolk, iv, 175.
Rothsay (duc de), fils de Robert III, défend le château d'Edimbourg contre Henri IV, ii, 375. Son oncle, le duc d'Albany, l'emprisonne et le fait mourir de faim, 396.
Rouen; Guillaume le Roux tâche d'en prendre possession, i, 337. Assiégé par Louis VII et Henri, fils de Henri II, 487. Secouru par Henri II, qui les force à la retraite, 488. Abandonné à Philippe-Auguste, 555. Assiégé par Henri V, ii, 442. Se rend, 444.
Rondes (têtes); origine de ce nom, iv, 62.
Rudolphi, agent secret de puissances étrangères, iv, 141. Son complot pour forcer Elisabeth à consentir au mariage de Norfolk avec Marie d'Ecosse, 176.
Rupert (prince), neveu de Charles Ier; son succès à la bataille d'Edge-hill, v, 64. Surprend Chinnor, prend Bristol, 74. Envoyé au secours d'York, 95. Sa conduite à la bataille de Marston-Moor, *id.* Encourt la haine de l'armée par son caractère impérieux, 116. Son imprudence occasionne la défaite des royalistes à Naseby, 128. Il presse le roi de céder aux demandes du parlement, 129. Part du Texel et balaye le canal d'Irlande, puis part pour la côte d'Espagne et est poursuivi par Blake, 310. Forcé par le roi de Portugal de quitter le Tage, *id.* Se rend aux Indes-Occidentales, puis retourne à Nantes, *id., note.* Envoyé avec le duc d'Albemarle avec une flotte contre les Hollandais, 602. Ils interrompent leur commerce, *id.* La flotte française échappe à Rupert, 603.
Russie (premier traité de commerce avec la), sous le règne de Marie, iii, 578.
Russell (lord W.) accuse Danby, vi, 47. Intrigue de lui et de Holles avec Ruvigny, ambassadeur de France, 91. Son dédain pour la vénalité, *id.* Il déclame contre le papisme et l'armée permanente, 95. Il soutient l'adresse pour la guerre, 96. Présente des articles d'accusation contre les cinq lords catholiques détenus dans la Tour, 138. Arrêté avec Sydney et autres comme ayant trempé dans le complot de Rye-house, 259. Son procès, 262. Il demande la vie, *id.* Est exécuté, 265. Son discours écrit, *id.*
Russell (James), covenantaire fanatique, vi, 164. Aide à assassiner l'archevêque Sharp, 165.
Ruvigny, ambassadeur de France, décide Charles à conclure un traité secret avec Louis XIV, vi, 71.
Ruyter (de), amiral hollandais, succède à Van Tromp, v, 318. Lui et de Witt poursuivis par Blake, *id.* Envoyé contre les corsaires turcs dans la Méditerranée, 574. Est poursuivi par l'escadre de Monk, 575. Met à la voile, ainsi que de Witt, avec une flotte contre l'Angleterre, 588. Balaye six semaines les côtes d'Angleterre, 589. Attaque la flotte anglaise devant la baie de Southwold, vi, 11. Evite un second engagement, 12.
Rye-house (complot de), (voyez *Oates, Titus*).
Ryswick (traité de), vi, 522.

S

Sachentege, instrument de torture inventé sous le règne d'Etienne, i, 418.
Sacheverell prêche contre la révolution de 1688, vi, 534.
Saint-Alban's (abbaye de), dotée par Offa, roi de Mercie, i, 95.
Saint-Alban's (bataille de); Henri VI fait prisonnier par Richard, duc d'York, ii, 549. Deuxième bataille, les yorkistes sont mis en fuite, *id.*
Saint-Leger, mari de la duchesse d'Exeter, sœur de Richard III, exécuté

pour conspiration contre Richard, ii, 624.
Saint-Patrick, le missionnaire en Irlande, i, 463.
Saint-Poll (Walleran de), beau-frère de Richard II, défie Henri IV, ii, 394. Attaque l'île de Wight, 395.
Saintes (bataille de), vi, 613.
Saladin, battu par Richard Ier à Jaffa, i, 529. Conclut un armistice avec lui, *id.*
Salamanque (bataille de), vi, 668.
Salisbury (Roger, évêque de), (voyez *Roger*).
Salisbury (Montague, comte de), conduit le siége d'Orléans, ii, 474. Mortellement blessé, *id.*
Salisbury (comte de), père du comte de Warwick, bat les lancastriens à Blorebeath, ii, 542. Rejoint le duc d'York à Ludlow, *id.*
Salisbury (comtesse de), mère du cardinal Pole, arrêtée par ordre de Henri VIII après l'exécution de ses fils, iii, 297. Et décapitée, 298.
Salisbury (sir Robert Cecil, comte de), (voyez *Cecil*), prend de l'ascendant sur Jacques Ier, et obtient la faveur de la reine de préférence à son rival Northampton, iv, 523. Echoue dans son plan pour lever de l'argent pour le roi, 532. Sa mort, 533.
Sands (sir Edwin), arrêté pour la hardiesse de ses discours dans le parlement, iv, 612.
Sandwich (comte de), envoyé contre deux flottes hollandaises dans le port neutre de Bergen, v, 569. Capture huit vaisseaux de guerre et deux vaisseaux des Indes, *id.* Privé de son commandement pour avoir pris une partie de la cargaison, et envoyé ambassadeur en Espagne, *id.* Noyé avec une partie de son équipage dans la bataille de la baie de Southwold, vi, 11.
Santa Cruz (victoire de Blake à), v, 416.
Sawtré, chapelain de Saint-Osith, brûlé pour hérésie, ii, 411.
Scearstan (bataille de), entre Canute et Edmond, i, 194.
Schomberg (duc de), provoque le prince Rupert, vi, 27.
Scroggs, premier président; sa conduite vis-à-vis des prisonniers dans l'affaire d'Oates, vi, 131. Mis en jugement, 218.
Scrope, archevêque d'York, se joint au comte-maréchal contre Henri IV, ii, 388. Exécuté, 389.
Scrope (lord Masham), exécuté pour avoir conspiré contre Henri V, ii, 423.
Sealed knot, parti ainsi appelé, v, 348, *note*.
Sedgemoor (bataille de), défaite définitive de Monmouth, vi, 327.
Sexby (colonel), v, 390. Se tourne contre Cromwell et excite ses ennemis contre lui, *id.* Union proposée entre Sexby et Charles II, 391. Il emploie Syndercombe à assassiner Cromwell, 411. Envoie de Hollande des copies du pamphlet intitulé : « Tuer n'est pas assassiner, » 412. Est emprisonné dans la Tour, où il meurt, 413. Selon Clarendon, n'est pas l'auteur du pamphlet, *id.*, *note*.
Seymour (Jane); familiarité de Henri VIII avec elle, découverte par Anne Boleyn, iii, 252. Mariée à lui, 263. Meurt peu après la naissance de son fils (Edouard VI), 303.
Seymour (sir Thomas), frère de la précédente et du protecteur Somerset, lord amiral, iii, 396. Epouse la reine Catherine Parr, *id.* Gagne l'affection de son neveu Edouard VI, *id.* Sollicite la main de la princesse Elisabeth à la mort de sa femme, 398. Conspire contre le protecteur, 399. Condamné pour trahison et exécuté, 401.
Shaftesbury (Cooper, comte de), nommé chancelier de l'échiquier, vi, 4. Son portrait, *id.* Elevé à la pairie, 15. Il justifie la clôture de l'échiquier, 16. Sa disgrâce, 18. Prétend que sa vie est en danger de la part des papistes, 42. On lui ordonne de quitter Londres, *id.* Devient chef de l'opposition, *id.* S'intéresse chaudement à obtenir l'audition de l'appel de lord Shirley, 57. Sa « Lettre d'une personne de qualité » taxée de libelle et brûlée, *id.* Conteste la légalité de la session du parlement après le long ajournement, 75. Envoyé à la Tour avec Buckingham, Salisbury et Wharton, 77. Forcé de demander pardon à genoux à la chambre, *id.* Soupçonné d'être l'instigateur du complot d'Oates, *id.* Son zèle dans l'enquête qui lui est confiée, 119. Il présente une adresse contre le duc d'York, 122. S'intéresse en faveur de Danby, 147. Fait président du nouveau conseil, *id.* Ses plans contre le duc d'York, 153. S'oppose aux expédients de Charles pour protéger le protestantisme, 154. Tâche d'embarrasser le roi, pour que lui et Monmouth soient placés à la tête de l'administration, 159. L'acte de l'*habeas corpus* passe surtout par ses efforts, 160. Il espère acquérir l'ascendant

par l'influence de Monmouth, *id.* Menace Essex et Halifax pour avoir conseillé la prorogation du parlement, 178, *note.* Remplacé par Robartes comme président du conseil, *id.* Surnommé par le roi « *Petite Sincerité,* » *id.* Stimule les méfiances contre les catholiques, 179. Pétitions pour la session du parlement, 181. Procède contre le duc d'York comme récusant, 185. Tentative prétendue de Dangerfield pour l'assassiner, 187. Monte la duchesse de Portsmouth contre le duc d'York, 192. Propose un bill de divorce, 201. Envoyé à la Tour comme suborneur de témoins contre la reine, 237. Adresses contre son projet d'association, 238. Il quitte l'Angleterre, et meurt bientôt après à Amsterdam, 256.

Sharp, envoyé à Londres pour défendre les droits de l'Eglise d'Écosse, accepte l'archevêché de Saint-Andrew's, v, 522. Mitchell, covenantaire, attente à sa vie, vi, 61. Il est assassiné par Russell et d'autres fanatiques, 165.

Shaw, docteur, employé par Gloucester pour prêcher contre la légitimité des enfants d'Edouard IV, ii, 615.

Sheriffs (élection des), ii, 91.

Shelburn, chef du ministère en 1782, vi, 616.

Ship-money (argent de la marine); plan pour lever cette taxe proposé par Noy, iv, 723. Charles fait sir John Finch premier président, pour qu'il puisse déterminer les cours à déclarer la taxe légale, 724. Hampden s'y oppose, il refuse de payer son impôt, 725. Discussion des juges à ce sujet, *id.*

Shirley (sir Anthony) suggère à Jacques Ier le titre et la dignité de baronnet, iv, 575.

Shore (Jane), maîtresse d'Edouard IV, son histoire, sa pénitence, ii, 613.

Shrewsbury (Robert de Belesme, comte de), son portrait, i, 361. Se révolte contre Henri Ier, *id.* Est banni, et emprisonné pour la vie dans le château de Wareham, 362.

Shrewsbury (comte de); Marie, reine d'Ecosse, commise à sa garde, et on lui fait promettre qu'elle sera mise à mort à la première tentative de la délivrer, iv, 179. Nommé lord grand-intendant au jugement de Norfolk, *id.*, *note.*

Shrewsbury (comte de), blessé mortellement dans un duel avec le duc de Buckingham, v, 602. On dit que sa femme tenait pendant ce temps le cheval du duc, déguisée en page, *id.*, *note.* Elle reçoit une pension de Louis XIV, vi, 1.

Sicile, donnée par Innocent IV à Edmond, second fils de Henri III, i, 630. Réclamée par Manfred pour son neveu Conradin, 632. Conquise par Charles d'Anjou, 633. Elle lui est enlevée par Pierre d'Aragon, ii, 13. Prise au fils de Pierre, Jacques, par Charles, 14.

Sickingen, partisan de Luther, iii, 143, *note.*

Siége d'un château (opérations du), i, 612.

Simier, agent d'Anjou, en faveur auprès d'Elisabeth, iv, 203.

Simnel (Lambert), présenté au lord député d'Irlande comme Richard Plantagenet, comte de Warwick, iii, 11. Proclamé sous le nom d'Edouard VI, *id.* Rejoint par le comte de Lincoln, 13. Débarque à Furness, 14. Battu à Stoke, 15. Gracié et fait marmiton de la cuisine royale, 16.

Skelton, ambassadeur de Jacques II près des Etats, les offense ainsi que le prince d'Orange, vi, 396. Rappelé de Paris par Jacques pour avoir appuyé le message menaçant de Louis aux Etats, et enfermé à la Tour, 427. Est fait gouverneur de la Tour en remplacement de sir Edward Hales, 450.

Skinner (Thomas) présente une plainte contre la compagnie des Indes-Orientales, v, 603. Demande réparation aux lords, *id.* Querelle entre les deux chambres à ce sujet, 604.

Slingsby (sir H.), jugé et condamné pour avoir tenté de corrompre la fidélité de la garnison de Hull, v, 425.

Somerset (duc de), remet Rouen et le reste de la Normandie à Charles VII, ii, 518. Revient de France et rentre en faveur auprès de Henri VI, 528. Emprisonné pour satisfaire le duc d'York, 531. Mis en liberté, 535. Et tué à la bataille de Saint-Alban, 536.

Somerset (duc de); Edouard IV lui rend ses terres, ii, 559. Mis en déroute à la bataille de Hexam, pris et décapité, 560.

Somerset (duc de), se réfugie dans l'église après la bataille de Tewksbury, et est mis à mort, ii, 587.

Somerset (Edward Seymour, duc de), comte de Hertford, nommé protecteur, et tuteur d'Edouard VI, iii, 372. Ecarte le comte de Southampton de la Chancellerie, 377. Est déclaré indépendant du conseil, *id.* Conclut des traités avec les meurtriers du

cardinal Beaton, et projette un mariage entre Edouard VI et la jeune reine d'Ecosse, 380. Entre en Ecosse, 382. Bat les Ecossais à Pinkencleugh et retourne en Angleterre, *id.* Signe l'ordre de l'exécution de son frère (sir T. Seymour), 401. Son adresse aux Ecossais, 403. Cherche à faire la paix avec l'Ecosse, mais déjoué par le conseil, *id.* Sa conduite excite l'inimitié, 413. Warwick forme un parti contre lui, *id.* Abandonné par son secrétaire, 414. Accusé et envoyé à la Tour, 415. Charges contre lui, 417. Ses humbles aveux, *id.* Mis en liberté, 418. Dissensions nouvelles entre lui et Warwick, 435. Il est arrêté avec beaucoup de ses amis, 438. Dépositions contre lui, *id.* Son jugement, 440. Condamné, 441. Exécuté, *id.*

Somerset, Carr (comte de), attire par hasard l'attention de Jacques Ier enfant, iv, 539. Attachement du roi pour lui, *id.* Fait vicomte Rochester, *id.* Emploie sir T. Overbury pour le seconder dans les affaires publiques, 540. Epouse Frances Howard, comtesse divorcée d'Essex, 542. Succède à Suffolk comme chambellan, 544. Son influence décline quand Villiers entre en faveur auprès du roi, 546. Est arrêté comme suspect d'avoir contribué à la mort d'Overbury, 547. Tâche d'éviter un procès, *id.* Est condamné, puis gracié, *id.* Sa pétition à Charles pour recouvrer ses biens, rejetée, 551.

Somerset (duc de), refuse d'introduire le nonce du pape à la cour, sous le règne de Jacques II, vi, 386.

Somptuaires (lois) sous le règne d'Edouard IV, ii, *note*, 562.

Southampton (comte de) : Essex lui donne le commandement de la cavalerie en Irlande malgré l'ordre d'Elisabeth, iv, 403. Fait prisonnier avec lui, 416. Son jugement, sa défense, 417. Obtient un sursis après l'exécution d'Essex, mais détenu dans la Tour, 422. Délivré et réintégré dans ses biens par Jacques, 456.

Southwold-Bay (bataille de), dans laquelle le duc d'York défait la flotte hollandaise, commandée par de Ruyter, vi, 11.

Southworth, membre du clergé catholique, exécuté par Cromwell, v, 349.

Spencer (Smith), ambassadeur, trempe dans les complots contre la vie de Bonaparte, vi, 647.

Spenser, Hugh, banni avec son fils, ii, 117. Revient, 118. Créé comte de Winchester, 121. Rend Bristol à Isabelle, femme d'Edouard, 30. Exécuté, *id.*

Spenser, Hugh, fils du précédent, épouse la fille du duc de Gloucester, ii, 114. Réclame les biens de Jean de Mowbray, et excite par là l'inimitié des lords des Marches, *id.* Le comte de Leicester demande à Edouard II le bannissement de Spenser, 115. Spenser revient d'exil et appelle de sa sentence, 118. Sa pétition agréée, *id.* Arrêté par le comte de Leicester, 131. Exécuté, 132.

Spenser, Henri, évêque de Norwich, dompte les insurgés sous le règne de Richard II, ii, 293. S'engage à servir contre la France, et prend Gravelines et Dunkerque, *id.* A son retour, il est accusé dans le parlement d'avoir été acheté par la France, 294.

Spenser (lady), délivre le jeune comte de March et son frère, sous le règne de Henri IV, ii, 387.

Squirès, soldat exécuté pour prétendue tentative d'empoisonnement sur Elisabeth, iv, 393.

Stafford (Thomas), petit-fils du duc de Buckingham, débarque à Scarborough et publie une proclamation contre la reine Marie, iii, 562. Se rend au comte de Westmoreland, *id.*

Stafford (William Howard, vicomte), envoyé à la Tour avec les lords Petre, Arundell et Belasyse, vi, 119. Son jugement, 205. Sa défense, *id.* Est condamné, 209. Son discours à la chambre des lords, *id.* Les sheriffs s'opposent à ce que sa sentence soit mitigée, 213. Son exécution, 214. Son jugement annulé, *Appendice*, 508.

Stairs (lord), ambassadeur en France, vi, 540. Livre la bataille de Dettingen, 557.

Stamford (comte de), évite par suite de la prorogation du parlement un procès pour avoir partagé la rébellion de Monmouth, vi, 347.

Stanley (lord), beau-père du comte de Richmond (Henri VII); faveur et défiance que lui témoigne Richard, III, ii, 472.

Stanley (sir W.) exécuté pour avoir favorisé les de Perkin Warbeck, iii, 30.

Stayley, banquier catholique, jugé et exécuté sur une accusation de trahison, se rattachant au complot d'Oates, vi, 132.

Steelyard ou Easterlings (marchands de), supprimés par Marie, iii, 580.

Stephen (Etienne), roi; ses prétentions à la couronne, i, 396. Son couron-

nement, 397. Son portrait, 398. Ses concessions aux prelats et aux barons, *id.* S'oppose à l'invasion de David d'Ecosse, 399. Ce dernier défait à la bataille de l'étendard, 402. Etienne emprisonne les evêques de Sarum, de Lincoln et d'Ely, 404. Permet à Malthide de se rendre à Bristol, *id.* Fait prisonnier à la bataille de Lincoln, 406. Son frère Henry épouse et défend ouvertement la cause de Mathilde, 407. Etienne relâché après la fuite de Mathilde de Winchester, 413. L'assiége dans Oxford, 414. Ses querelles avec les barons et le clergé, 415. Adopte pour son successeur le prince Henri, fils de Mathilde, 416. Sa mort, 417. Calamités sous son règne, 418.

Stigand, archevêque de Canterbury; son portrait, i, 220. Abandonne la cause d'Edgard et jure fidelité à Guillaume le Conquérant, 279.

Strafford (Thomas Wentworth, comte de), succède à lord Falkland comme gouverneur d'Irlande, iv, 728. Veut réclamer le Connaught pour la couronne, 732. Fait juger Mountnoris, 734. Se défend devant le roi d'avoir pris des mesures despotiques, 735. Créé comte de Strafford, 756. Accusé de haute trahison, v, 5. Son procès, 11. Charges contre lui, 13. Bill d'attainder adopté contre lui par les communes, 15. Sa défense, *id.* Efforts de Charles pour le sauver, 18. Lettre que Strafford lui écrit, 22. Plan propose par le roi pour lui sauver la vie, *note*, 23. Son exécution, 24.

Stratford, archevêque de Canterbury, accusé par Edouard III d'avoir intercepté les subsides, ii, 168. Le parlement refuse de l'admettre, *id.*

Straw (Jack), prêtre, chef des insurgés dans la rébellion de Wat Tyler, ii, 290.

Strongbow (Richard, comte de Strigul), s'engage à assister Dermot, roi de Leinster, i, 472. Arrive en Irlande, épouse la fille de Dermot et lui succède, 473. Rend Dublin, etc., à Henri II, 474. Sa mort, 477.

Stuard (lord Jacques), frère naturel de Marie d'Ecosse, nommé par elle un de ses premiers ministres, iv, 68. Créé comte de Murray, *id.* (Voir *Murray.*)

Stuart (lady Arabella), cousine de Jacques Ier, présentée à la cour d'Elisabeth, iv, 322. Jacques propose de la marier au duc de Lennox et de le reconnaître pour son héritier présomptif, 394. Projet pour la marier au cardinal Farnèse et appuyer ses prétentions au trône à la mort d'Elisabeth, 433. Une pension lui est accordée par Jacques, 534. Mariée secrètement à William Seymour, *id.* Son mari envoyé à la Tour, et elle-même remise à la garde de sir T. Parry, *id.* Tâche de se sauver, mais elle est découverte et emprisonnée dans la Tour, où elle meurt folle, 535.

Suette (maladie de la), sous Henri VII, iii, 3. Sous Henri VIII, 169. Sous Edouard VI, 437, *note.*

Suffolk (Michael de la Pole, comte de), chancelier sous le règne de Richard II, accusé, ii, 305. Se sauve en France, 315. Meurt à Paris, *id.*

Suffolk (William de la Pole, comte de), succède au comte de Salisbury comme commandant au siége d'Orléans, ii, 474. Assiégé dans Jargeau, 475. Fait prisonnier, 476. Négocie le mariage de Henri VI et de Marguerite d'Anjou, 512. Créé duc; accusations contre lui, 520. Banni, 523. Pris sur mer et exécuté, 525.

Suffolk (Edmund, comte de), deuxième fils de William, cherche asile à la cour de sa tante Marguerite, duchesse de Bourgogne, iii, 49. S'établit dans les états de l'archiduc Philippe et est livré par lui à Henri VII, 50. Envoyé à la Tour, *id.*

Suffolk (Brandon, duc de), épouse Marie, sœur de Henri VIII et fiancée de Louis XII, iii, 81. Envahit la France, 114. Licencie son armée, 116.

Suffolk (le marquis de Dorset), père de lady Jane Gray, fait duc de, iii, 438. Tâche d'exciter une rébellion dans le Warwickshire et est poursuivi par le comte de Huntingdon, 500. Emprisonné, *id.* Lui et son frère Th. Grey exécutés, 508.

Suffolk (comte de), lord trésorier sous le règne de Jacques Ier, et beau-père de Somerset, jugé pour péculat, iv, 586.

Sully (duc de), envoyé par Henri IV comme ambassadeur auprès de Jacques, iv, 458.

Sunderland (comte de), succède à Williamson comme second secrétaire d'état, vi, 151. Aide à former le nouveau conseil en 1679, *id.* Epouse les intérêts du prince d'Orange, 199. Tâche de triompher de l'opposition de Charles au bill d'exclusion, 215. Lui, Essex et Temple, destitués, 235. Se réconcilie avec le duc d'York, 254. Obtient une place dans le cabinet à l'avénement de Jacques, 298.

Forme une cabale secrète avec les catholiques contre Rochester, 299. Plaide pour les projets de Jacques, 300. Fait président du conseil à la retraite de Halifax, 348. Obtient une pension de Louis XIV pour s'opposer à une alliance contre la France, 351. Se prétend converti au catholicisme, 388. Dissuade Jacques de requérir l'arrestation des suspects, 437. Est destitué, 438. Publie une justification de sa conduite en 1689, *note* F, 487.

Surrey (comte de), lui et son fils, lord Thomas Howard, marchent contre les Ecossais, iii, 74. Gagne la bataille de Flodden, où Jacques IV est tué, 76. Créé duc de Norfolk, 78.

Surrey (voir Howard, lord Thomas); Charles Ier lui donne le commandement de sa flotte à son départ d'Angleterre, iii, 106. Il succède au comte de Kildare en Irlande, 107. Commande une expédition contre la France, 108. Entre en Ecosse pour combattre le régent Albany, 109. Albany abandonne la guerre, *id.* Accusé d'aspirer à la main de la princesse Marie, 354. Arrêté, *id.* Exécuté, 359.

Sussex (comte de), lord-député d'Irlande, recouvre deux districts, dont il forme le comté du roi et de la reine, iii, 580. Est l'un des commissaires pour prononcer entre Marie et le régent Murray, iv, 124. Envoyé contre les insurgés commandés par Westmoreland et Northumberland, 143. Entre en Ecosse, 148.

Sweyn, roi de Danemarck, entre en Angleterre, conjointement avec Olave, i, 181. Son indignation au départ de son allié, 182. Mort de sa sœur Gunhilde, 184. Venge le massacre des Danois en Angleterre, *id.* Sa dernière invasion pour la conquête de l'Angleterre, 189. Dévastations qu'il commet, *id.* Se proclame roi, *id.* Sa mort, *id.* Son fils Canute lui succède, *id.* (Voir *Canute.*)

Sweyn, fils du comte Godwin, mis hors la loi par Edouard le Confesseur, i, 215. Tue son cousin Beorn, 216. Edouard lui pardonne, *id.* Il se révolte avec son père et son frère, 217. Il est banni, *id.* Pèlerinage et sa pénitence, 219.

Sydney, Algernon, fils du comte de Leicester, offre ses services aux Hollandais, v, 570. Obtient des secours de Louis XIV pour aider son parti à s'opposer au gouvernement, 576. Est un des chefs du complot de Ryehouse, vi, 259. Emprisonné dans la Tour avec lord Russell et Wildman, 260. Son jugement, 269. Son exécution, 275. Son portrait, sa vie publique, *id.*

Sydney, ensuite comte de Romney, forme une ligue qui appelle le prince d'Orange, vi, 421.

Syndercombe (Miles) employé par le colonel Sexby pour assassiner Cromwell, v, 412. Jugé et condamné, mais trouvé mort dans son lit, 413.

T

Taafe (lord) envoyé par Ormond pour solliciter du secours du duc de Lorraine, v, 295.

Tailles réclamées par les papes au clergé anglican, i, 626.

Talaveyra (bataille de), vi, 661.

Tanistry, loi irlandaise expliquée, i, 465.

Taxes, capitation, sous le règne de Richard II, ii, 287.

Temple (sir Richard), royaliste caché, demande que les membres écossais et irlandais, etc., se retirent dans le parlement de Richard Cromwell, v, 448.

Temple (sir W.) envoyé à La Haye pour proposer l'union des Etats avec l'Angleterre et l'Espagne contre la France, v, 600. Rappelé après avoir négocié la triple alliance, *id.* Conclut un traité à La Haye entre les Etats et l'Angleterre contre la France, vi, 85 Envoyé à Nimègue pour garantir certaines places à la Suède, 103, *note.* Rappelé par Charles pour remplacer Coventry comme ministre d'état, 150. Suggère le plan d'un nouveau conseil, *id.*

Templiers (ordre des), aboli par Philippe le Bel, ii, 138.

Térouane assiégée par Henri VIII, iii, 69.

Test (acte du) présenté par Arlington, vi, 22.

Théobald, archevêque de Canterbury, exilé par Etienne, i, 427. Jouit de la faveur de Henri II, lui recommande Thomas Becket, *id.*

Throckmorton (sir Nicholas) jugé comme complice de la révolte du duc de Suffolk et acquitté, iii, 507. Est ambassadeur près la cour de France,

et aide Arran à se sauver en Angleterre, iv, 28. Presse Marie de ratifier le traité avec Elisabeth, 40. Excite par ses intrigues une guerre civile en France, 51. Emprisonné dans le château de Saint-Germain, 62. Délivré, *id.* Envoyé en Ecosse où il pousse les lords à se révolter contre Marie, 72. Est ardent à favoriser un mariage entre Marie et Norfolk, 136.

Throckmorton (Francis), fils de sir John, arrêté et jugé comme complice d'une conspiration pour aider les catholiques étrangers à envahir l'Angleterre, afin de délivrer Marie d'Ecosse, iv, 250. Exécuté, *id.*

Thurloe, secrétaire de Cromwell, menacé d'une accusation après la mort du protecteur, v, 449. Désarme ses ennemis en fournissant à Willis des renseignements, 452.

Thurstan, archevêque d'York, excite les barons à repousser les Ecossais, i, 402.

Thwinge (sir Robert) à la tête d'une association secrète pour s'opposer au pouvoir du pape, sous le règne de Henri III, i, 628.

Thwinge (M^r), neveu de sir T. Gascoign, exécuté pour trahison, v, 190.

Tippou Saïb, sultan du Mysore, vi, 614. Sa guerre contre les Anglais, 639. Tué, *id.*

Tonge (le docteur), ses publications contre les jésuites, vi, 106. Emploie le célèbre Titus Oates à forger un complot des jésuites, 107. Et présente le plan au roi, 108.

Tonneau à farine (*meal-tub*) (complot du), son histoire, vi, 188. Origine du nom, 189.

Toulon pris par les Anglais, vi, 627. Evacué par eux, 628.

Torture (mode de) autrefois, i, 418. Torture du brodequin, vi, 162, *note.*

Tory (origine de ce nom), vi, 185.

Tostig, comte de Northumberland, frère de Harold II, envahit l'Angleterre, i, 232. Rejoint par Harold Hardrada, roi de Norwége, *id.* Bataille de Stamford-Bridge, 233. Lui et son allié sont tués, 234. Il épouse Judith, fille de Baudoin, comte de Flandre, *id.*, *note.*

Tournay assiégé par Edouard III, ii, 166. Se rend à Henri VIII, iii, 77.

Towneley (John), ses souffrances comme récusant, iv, 708.

Trafalgar (bataille de), vi, 650.

Trahisons (statut de), ii, 230.

Traylebaston (juges de), ii, 74.

Trégoan, ses souffrances, iv, 225.

Trésorier (charge de lord-grand) abolie par Jacques II, vi, 364.

Tresham (Francis) se joint à la conspiration de Catesby, v, 491. Se procure un vaisseau pour porter Guy Faukes en Flandre, lieu de l'exécution du complot, *id.* Supplie que son beau-frère lord Mounteagle soit prévenu du danger, 494. Lui envoie une lettre anonyme, 495. Soupçonné par ses compagnons, 496.

Tressilian (sir Robert) accusé, avec l'archevêque d'York, le duc d'Irlande, de trahison, ii, 318. Exécuté, *id.*

Triple alliance, v, 600.

Tunstal, évêque de Durham, poursuivi pour insurrection, iii, 445.

Turberville, un des témoins contre lord Stafford, vi, 204. Objection du prisonnier contre son témoignage, 207.

Turenne, commande l'armée alliée contre les Espagnols et le duc d'York, v, 417. Bat don Juan et le duc, *id.*

Turketul, chancelier, charge les Ecossais à la bataille de Brunanburgh, i, 154. Détails sur lui, 162. Rétablit l'abbaye de Croyland dont il devient abbé, 163.

Turner, (sir James) envoyé dans l'ouest de l'Ecosse pour lever des amendes, etc., parmi les covenantaires, v, 585. Il est fait prisonnier par les insurgés, *id.*

Tutelles, établissement de cette nature, i, 315.

Tweedale (comte de) succède à Rothes comme grand commissaire d'Ecosse, vi, 60. Offre « l'indulgence » au clergé, *id.*

Tyler, Wat, à la tête de la rébellion sous le règne de Richard II, ii, 281. Tué par Walworth, lord-maire, 288.

Tyndal (William) imprime sa version de la Bible dans les Pays-Bas, iii, 285. L'archevêque Warham ordonne que tous les exemplaires soient livrés, *id.*

Tyrconnel (Richard Talbot, comte de), dénoncé par Oates, vi, 119. Nommé lieutenant général d'Irlande par Jacques II, 374. Est fait lord-député lors du rappel de Clarendon, *id.* Vise à rendre l'Irlande indépendante de l'Angleterre, dans le cas où le prince d'Orange succéderait à la couronne, *id.* Sollicite la permission de tenir un parlement, mais est refusé par Jacques, qui a connaissance de ses desseins, 375. Lettre de Bonrepos expliquant les plans de Tyrconnel, *note* E, 486.

Tyrone, Hugh (fils du baron Dungan-

non, créé comte de), par Elisabeth, iv, 401. Se déclare l'O'Neil et se révolte contre les Anglais, *id.* Les bat, *id.* Essex envoyé contre lui, 402. Ils concluent une trêve, 405. Il est mené par Mountjoy en Angleterre, 568. Retourne en Irlande et se sauve ensuite sur le continent, 572.

U

Udal, ministre puritain, emprisonné pour avoir écrit la « Démonstration de la discipline, » meurt en prison, iv, 357.
Uhtred, comte de Northumbrie, gendre d'Ethelred, assassiné par Thurebrand le Danois, i, 192.
Unitaires brûlés pour hérésie sous le règne de Jacques Ier, iv, 513. Leur origine en Angleterre, v, 369, *note.*
Urien, chef breton, i, 55.
Usher (archevêque) convoque un synode qui publie une déclaration contre la tolérance du catholicisme, iv, 730. Il lui est ordonné par Wentworth, lord-député d'Irlande, de rédiger un canon autorisant les articles de l'Eglise anglaise, 732. L'adoption de son plan de gouvernement épiscopal est proposée à la restauration, v, 501.
Utrecht (traité d'), vi, 536.

V

Valence (Aymer de), comte de Pembroke. Voyez *Pembroke.*
Valenciennes assiégée et prise par Louis XIV, vi, 81.
Vane (sir H.), junior, s'attache au parti de Pym, v, 2. Il soustrait de la cassette de son père un document important, fournissant les fondements d'une accusation contre Strafford, 15. Ses qualités, 514. Jugé à la restauration, *id.* Exécuté à Tower-Hill, 516.
Van Nesse (amiral hollandais) bat sir Robert Holmes, vi, 7.
Van Tromp (amiral hollandais); lui et de Witt battent la flotte espagnole, iv, 754. Sa rencontre avec Blake dans les dunes, v, 315. Sa flotte dispersée par une tempête, *id.* Résigne sa commission, *id.* Reprend le commandement et remporte une victoire sur Blake, 319. Est battu par lui, *id.* Canonne Douvres, 320. Tué dans un engagement avec Monk dans le Texel, *id.* Échappe avec le reste de la flotte, après que le bâtiment d'Opdam a sauté, dans l'engagement du 3 juin 1665, v, 562.
Vatteville, ambassadeur espagnol, s'oppose au mariage de Charles II avec Catherine de Bragance, v, 537. Lui propose une princesse protestante, 538. Prend de force la préséance sur l'ambassadeur de France, à l'entrée publique de l'ambassadeur suédois, *id.*
Vaudois (voyez *Piémont*).
Venables (amiral), son expédition aux Indes Occidentales, v, 378. Échoue dans son attaque sur Hispaniola, mais prend la Jamaïque, 379.
Venise (état de) au commencement du seizième siècle, iii, 60. Ligue de Cambrai contre Jules II, 61. Consent à la paix, *id.*
Venner, tonnelier fanatique, excite une insurrection à Londres au commencement du règne de Charles II, v, 503.
Vernon (amiral) prend Porto-Bello, échoue devant Carthagène, vi, 555.
Versailles (traité de), vi, 616.
Vilains; les chartes d'émancipation à eux accordées par Richard II, rapportées par le parlement, ii, 290.
Vincent (bataille du cap Saint-), vi, 635.
Vimeiro (bataille de), vi, 657.
Vittoria (bataille de), vi, 668.
Vorstius succède à Arminius dans son professorat à Leyde, iv, 557. Winwood, ambassadeur d'Angleterre, l'accuse d'impiété auprès des Etats, 558. Jacques publie une déclaration contre lui, *id.* On lui ordonne de quitter Leyde et de réfuter les doctrines qu'on lui impute, 559. Ses écrits condamnés par le synode de Dordrecht, *id.*
Vortigern, appelle les chefs saxons, Hengist et Horsa, i, 45.

W

Wagstaff (sir J.), se met à la tête des insurgés royalistes et proclame Charles II à Salisbury, v, 373. Se rend, 374.
Wakefield (bataille de), les Yorkistes défaits par les Lancastriens, et le duc d'York tué, ii, 548.
Wakeman (sir G.), médecin de la femme de Charles II, jugé pour conspiration, vi, 172. Acquitté ainsi que ses compagnons, *id.*
Wallace (William), ii, 35. A la tête des Ecossais insurgés, 36. Bat le comte de Warenne, 37. Prend le titre de régent d'Ecosse et convoque un parlement à Perth, 38. Battu par Edouard III à Falkirk, 40. Fugitif, *id.* Livré à Edouard par sir John Monteith et exécuté, 49. Appréciation de son caractère et de ses actions, 50.
Waller (Edmund), le poëte, forme un complot pour unir Charles Ier et son parlement, v, 71. Il est arrêté, *id.* Sauve sa vie par sa soumission, mais est condamné à une forte amende, 72.
Waller (sir William), v, 73. Battu par lord Wilmot, 74.
Wallons introduits en Angleterre par Brewer, v, 591, *note*. Cinq cents familles s'établissent en Irlande, vi, 68.
Walpole (sir Robert) chassé des communes, vi, 535. Son rapport contre les ministres torys, 539. Relève le crédit public, 549. Son ministère, 552. Opposition contre lui, 554. Sa démission, 556.
Walters ou Barlow (Lucy), mère du duc de Monmouth, renvoyée par Charles II, abrége sa vie par ses débauches, v, 388.
Waltheof (comte), défend York contre le Conquérant, i, 291. Conspire contre lui, 322. Trahi par sa femme, *id.* Exécuté, *id.*
Walworth, maire de Londres, tue Wat Tyler, ii, 288.
Warbeck, Perkin, débarque à Cork et se donne pour Richard duc d'York, second fils d'Edouard IV, iii, 28. Le comte de Desmond se déclare en sa faveur, *id.* Il est reconnu en France et reçu par la duchesse de Bourgogne, 29. Sa parenté, *id.* Henri VII tâche de s'en emparer, *id.* Il est trahi par ses complices, *id.* Plusieurs de ses partisans exécutés, *id.* Tâche de débarquer près de Deal, 32. Retourne en Flandre, *id.* Est reçu en Ecosse par Jacques IV, 34. Epouse lady Catherine Gordon, *id.* Entre en Angleterre, 35. Jacques fait la paix avec l'Angleterre, et Warbeck se retire à Cork, 37. Débarque dans le Cornwall, *id.* Marche contre Henri, mais se sauve dans le sanctuaire de Beaulieu, 38. Sa soumission, *id.* Se sauve, est repris, lit sa confession publiquement, 39. Envoyé à la Tour, 40. Exécuté, 41. Question débattue de savoir s'il est vraiment le duc d'York ou un imposteur, 583.
Warenne (comte) s'enfuit, avec les frères de Henri III, à la bataille de Lewes, i, 654. Battu par Wallace, ii, 37.
Warham, archevêque de Canterbury, se démet de l'office de chancelier, et est remplacé par Wolsey, iii, 88.
Warner, confesseur de Jacques II, vi, 387, *note*.
Warwick (comte) succède au duc d'Exeter, comme tuteur de Henri VI, ii, 501.
Warwick (comte), surnommé le faiseur de rois : Henri VI lui donne la garde de la mer, ii, 540. Prend une partie de la flotte de Lubeck, *id.* Se retire à Calais, 542. Remplacé par les ducs d'Exeter et de Somerset, *id.* Débarque avec une armée dans le Kent, 544. Fait le roi prisonnier et le conduit à Londres, *id.* Battu par la reine à Saint-Alban, 548. Gagne la bataille de Towton, qui assure la couronne à Edouard IV, 555. Assiége sir Ralph Gray dans le château de Bamborough, 559. Son frère, lord Montague, fait comte de Northumberland, 562. Son mécontentement de la faveur que montre Edouard à la famille de sa femme, 566. Son frère George, évêque d'Exeter, promu au siége d'York, *id.* Hospitalité du comte, *id.*, *note*. Il est envoyé, pour traiter avec Louis XI, à Rouen, 567. Soupçonné d'être attaché aux Lancastriens, *id.* Raison de son irritation contre Edouard, 569, *note*. Sa fille Isabelle épouse le duc de Clarence, *id.* Lui et Clarence tiennent Edouard prisonnier, 572. Ils s'enfuient après la défaite des insurgés à la bataille d'Erpingham, 576. Sont reçus par Louis XI, 578. La fille de

Warwick, Anne, mariée au prince Edouard, fils de Henri VI, *id.* Rétablit Henri, 580. Tué à la bataille de Barnet, 584.
Warwick (Edward Plantagenet), fils du duc de Clarence, créé comte par Edouard IV; iii, 2. Emprisonné dans la Tour par Henri VII, *id.* Son rôle joué par Lambert Simnel, et par Ralph Wulford, 41. Exécuté, *id.*
Warwick, (Dudley, vicomte Lisle), créé comte, iii, 378. Accompagne le protecteur Somerset dans son expédition contre l'Ecosse, 382. Bat les insurgés dans la rébellion de Ket, 409. Devient chef d'un parti contre Somerset, 414. Défend qu'on lui obéisse, *id.* L'accuse, 415. S'oppose à ce qu'on rende aucune autorité aux cours épiscopales, 416. Fait lord-grand-amiral, 417. Son fils aîné épouse la fille de Somerset, Anne, 435. Nouvelles dissensions entre lui et Somerset, *id.* Leur réconciliation, 436. Il se fait donner la garde générale des marches d'Ecosse, 437. Créé duc de Northumberland, *id.* Somerset et ses amis arrêtés, 438. (Voir *Northumberland.*)
Washington prend le commandement de l'armée américaine, vi, 595. Ses opérations, 600. Fait capituler les Anglais à York-Town, 612.
Waterford (le synode de) condamne le traité secret conclu par Glamorgan, v, 139.
Waterloo (bataille de), vi, 673.
Watson, missionnaire catholique, écrit en faveur de l'avénement de Jacques Ier; mais il est négligé par lui et entraîné dans un complot pour lui arracher des concessions en faveur des catholiques, iv, 460 et *note.* Est arrêté, 461. Exécuté, 467.
Welles (sir Robert), à la tête d'une insurrection contre Edouard, est tué à la bataille d'Erpingham, ii, 575.
Wellington (Arthur Wellesley, duc de) gagne la bataille de Vimeiro, vi, 657. Livre la bataille de Talaveyra, 661. Ses opérations contre Massena, 665. Gagne la bataille de Salamanque, 668. Echoue devant Burgos, *id.* Gagne la bataille de Vittoria, *id.* Ses opérations contre Soult, 669. Gagne la bataille de Waterloo, 673. Sa mission au congrès de Vienne, 680. Forme un ministère tory, 682-687.
Wessex (royaume de), fondé par Cerdic, i, 52. Cuichelin et Cynegils tentent d'assassiner Edwin, roi de Northumbrie, 65. Coinwalch détrôné par Penda, 73. Bataille de Wodensbury, 90. Le roi de Wessex tributaire de la Mercie, 91. Merciens défaits par Cuthred, *id.* Les rois Céolric, Céolwulf, 99. Cynegils et Cuichelm, *id.* Bataille de Cirencester contre Penda, 100. Il abjure le paganisme, *id.* Défait les Bretons, 101. Sexburge, sa veuve, *id.* Aristocratie formée, *id.* Ceutwin, *id.* Ceadwalla, *id.* Ses conquêtes, 102. Prend l'île de Wight, *id.* Meurt à Rome, *id.* Ina, son code de lois, 104. Athelheard, 106. Cuthred, *id.* L'indépendance du Wessex assurée par lui, 107. Sigebrycht, *id.* Cynewulf, *id.* Il est assassiné par Cyneheard, frère de Sigebrycht, *id.* Brihtric, 109. Egbert, 110. Il subjugue les Bretons, la Mercie et la Northumbrie, 111. Invasions des Danois, 112. Mort d'Egbert, *id.* Ethelwulf, *id.* Partage de ses états entre ses fils, 117. Ethelbald, *id.* Ethelbert, 118. Ethelred, 119. Le Wessex envahi par les Danois, 122. Alfred le Grand, 123. Edouard, 145.
Westmoreland (comte de), beau-frère du duc de Norfolk, se joint au comte de Northumberland, pour essayer de délivrer Marie, reine d'Ecosse, et exciter une insurrection en sa faveur, iv, 143. Ils prennent possession de Hartlepool, et sollicitent l'aide de la gentry catholique, 145. Ils s'enfuient en Ecosse, 148.
Westminster (église de) bâtie par Edouard le Confesseur, i, 228. L'abbaye bâtie par Henri III, 667.
Weston (sir Richard), chancelier de l'échiquier, fait comte de Portland, iv, 696. Dénoncé, par sir J. Elliot, comme ennemi de la république, *id.*
Wexford (comte de), massacré par les troupes de Cromwell, v, 245.
Weylan, premier président du banc du roi, sous le règne d'Edouard Ier, s'expatrie, ii, 73. L'option lui est donnée de le faire, ou d'être jugé, *id.*, *note.*
Wharton (lord), un des quatre lords mis à la Tour en 1677, vi, 77.
Whig, origine de ce nom, v, 208, *note.* Premier nom donné aux convenantaires. Ce terme et celui de Tory adoptés par les partis respectifs, vi, 185.
White (Thomas), membre du clergé séculier, publie « Les Fondements de l'obéissance et du gouvernement, » v, 241.
Whitelock, nommé un des commissaires du grand sceau après la mort

de Charles Ier, v, 225. Conseille à Cromwell de mettre Charles sur le trône à certaines conditions, 324.
Whitgift (archevêque), prépare trois articles comme test d'orthodoxie, iv, 221.
Wickham (William), évêque de Winchester (voir *Winchester*), ii, 224.
Wight (île de), conquise par Cædwalla, roi de Wessex, i, 102. Les frères d'Oswald mis à mort par lui, 103.
Wilfrid, évêque d'York, i, 80. Déposé par l'archevêque Théodore, 81. Rétabli par Aldfrid, 83. Assiste Cædwalla, prince banni de Wessex, 101. Reçoit de lui un don de terres dans l'île de Wight, 102.
Wilkes mis en jugement pour ses pamphlets, vi, 583. Nommé député et rejeté par les communes, 587. Elu lord maire, 588. Présente une pétition au roi, 594.
Williams, évêque de Lincoln et lord garde des sceaux, nommé successeur de Bacon dans cette dernière charge, iv, 609. Menacé d'une poursuite par le parlement, 629. Privé du grand sceau, qui est donné à sir Thomas Coventry, 656. Information contre lui dans la chambre étoilée, 714. Mis à l'amende et emprisonné, *id.* Fait archevêque d'York, v, 42. Accusé par les communes avec onze autres prélats, 43.
Willis (sir Richard); sa trahison étrange envers Charles II, et singulière stipulation avec Cromwell, v, 423. Refusé de venir trouver Charles à Calais, 458.
Willoughby (sir F.), gouverneur de Dublin, assure le château contre les insurgés, v, 49.
Wilmot (lord), fait comte de Rochester, v, 373. (Voyez *Rochester*.)
Wincheisey (Robert de), archevêque de Canterbury, résiste aux exactions d'Edouard Ier contre le clergé, et se retire dans une cure, ii, 61. Les comtes de Hereford et de Norfolk agissent de concert avec lui, 65. Le primat réconcilié avec Edouard, *id.*
Winchester (monastère), fondé par Coinwalch, i, 100. Sac de la ville par les hommes du Nord, 118. Le monastère bâti par Edouard, fils d'Alfred, 149. Synode en 1139, 405. La ville assiégée par l'impératrice Mathilde, 411. Pillée et incendiée, 412.
Winchester (Henry, évêque de), frère du roi Etienne, ii, 396. Convoque Etienne devant un synode à Winchester, 405. Mathilde lui est confiée, 407. Il se joint à elle, 409. Défend sa conduite devant le synode de Westminster, 413. Privé de son autorité de légat, 415.
Winchester (William Wickham, évêque de) condamné à perdre son temporel, ii, 224.
Winchester (Henry Beaufort, évêque de). (Voyez *Beaufort*.)
Winchester (le statut de), remis en vigueur par Edouard Ier, ii, 74.
Windebank, secrétaire, accusé par les communes de trahison, se sauve en passant en France, v, 6.
Winter (Thomas), arrange un plan pour une invasion des Espagnols, iv, 480. Est le premier à qui Catesby révèle ses desseins; exprime son horreur du complot, mais on lui persuade d'y entrer, *id.* Va en Flandre consulter Velasco, l'ambassadeur d'Espagne, *id.* Engage Guy Faukes comme complice, *id.* Son frère Robert se joint aux conspirateurs, 485. Il est informé de la lettre mystérieuse reçue par lord Mounteagle, 496. Reste avec Percy pour surveiller les opérations à Londres, 497. Est fait prisonnier lors de la découverte du complot, 499. Exécuté avec les autres conspirateurs, 501.
Withworth, ambassadeur en France, vi, 645. Sa conversation avec Bonaparte, 646.
Witt (de), amiral hollandais : lui et Van Tromp détruisent une flotte espagnole sous Oquendo, iv, 754. Engagement entre lui et Blake, v, 318.
Witt (de), pensionnaire de Hollande, prend le commandement de la flotte et va au secours des vaisseaux marchands hollandais à Bergen, v, 570. Négocie avec Louis XIV, 572. Jure de se venger des Anglais qui ont incendié cent cinquante vaisseaux marchands et brûlé la ville de Brandasis, 576. Envoie son frère avec Ruyter à la Norè, 577. Ils remontent la Tamise et la Medway, 589. Il est assassiné par la populace en Hollande, vi, 26.
Wolsey (cardinal); commencement de son élévation, iii, 82. Nommé cardinal par Léon X, 85. Sa puissance et sa richesse, 89. Sa politique étrangère, 91. Ses espérances lorsque Henri aspire à la couronne impériale, 93. Son ressentiment contre le duc de Buckingham, 98. Est arbitre entre Charles V et François Ier, 102. Aspire à la papauté à la mort de Léon X, 105. Peines qu'il a à lever

de l'argent pour la guerre contre la France, 109. Aspire à la papauté à la mort d'Adrien VI, 115. Ses tentatives infructueuses pour lever de l'argent, 121. Ordonne la remise de tous les exemplaires des ouvrages de Luther, 140. Va en France négocier avec François, 154. Promet d'unir à Henri une princesse française, 158. Sa perplexité au sujet du divorce de Henri et son opposition à ses vues, 171. Après le non-succès de la mission de Campeggio, Anne Boleyn devient son ennemie, 182. Sa disgrâce, 184. Il se retire à Esher, 186. Ensuite dans le Yorkshire, *id.* Est arrêté pour trahison, 190. Sa mort, 191.

Worcester (marquis de). (Voyez *lord Herbert.*)

Wulford (Ralph), se fait passer pour Richard Plantagenet, comte de Warwick, iii, 40. Pris et exécuté, 41.

Wulphère, roi de Mercie, i, 88. Fin désastreuse de son règne, 89.

Wyat (sir Thomas), s'insurge contre Marie, à l'instigation du comte de Devonshire, iii, 500. Bat les royalistes sous J. Jerningham, 501. Tâche de surprendre Ludgate, 504. Se rend à sir Maurice Berkeley, et est mené à la Tour, 505. Son exécution, *id.*

Wycliffe (John), histoire de, ii, 269. Attaque les moines, 270. Obtient l'office de recteur de Canterbury-Hall, Oxford, de l'archevêque Islep, *id.* Destitué par l'archevêque Langham, *id.* Il est appelé devant le primat, *id.* Ses trois apologies, *id.* Adresse une pétition au parlement, 272. Sa mort, 273. Ses doctrines, 283. Ses croyances relatives aux sept sacrements, 299. Au mariage, 300. A la doctrine du purgatoire, *id.* Sa traduction de la Bible, 301.

Wydeville (lord Rivers), épouse la duchesse de Bedford, ii, 499. Fait prisonnier par le duc de Gloucester, 603. Sa mort, 611. Son testament, *id.*, *note.*

Y

York (ville d') prise par les hommes du Nord, au neuvième siècle, i, 120. Assiégée et pillée par le Conquérant, 292. Prise par les Danois, *id.* Edouard II s'y dérobe aux Ecossais qui le poursuivent jusqu'aux portes, ii, 122.

York (archevêque d'), sous le règne de Richard II, accusé de trahison par le duc de Gloucester et ses confédérés, ii, 315. Se cache, 318. Accepte une cure en Flandre, *id.*, *note.*

York (Scrope, archevêque d'). (Voir *Scrope.*)

York (George Neville, archevêque d'), frères des comtes de Warwick et de Northumberland, précédemment évêque d'Exeter, ii, 569. Edouard IV commis à sa garde par Warwick et Clarence, *id.* L'invite à une fête dans un dessein perfide, 590. Emprisonné par Edouard, et ses biens confisqués, *id.*

York (Edmund, duc d'), oncle de Richard II, nommé régent pendant l'absence du roi en Irlande, ii, 350. Epouse la cause du duc de Lancaster, 351.

York (Richard duc d'), obligé d'échanger la régence de France contre l'Irlande, ii, 516. Retourne en Angleterre, et se conduit insolemment à l'égard de Henri VI, 528. Proposé dans le parlement comme héritier présomptif, *id.* Fait protecteur par suite de l'imbécillité de Henri, *id.* Son autorité finit au rétablissement du roi, 535. Il lève son étendard et bat les royalistes à Saint-Alban, *id.* Devient protecteur une seconde fois, 537. Plaintes contre lui au rétablissement de Henri, 541. Condamné à payer une amende à la duchesse de Somerset, 542. Rejoint le comte de Salisbury après la bataille de Bloreheath, *id.* S'enfuit en Irlande, 543. Réclame la couronne après la défaite des Lancastriens, et la captivité du roi, 545. Objection des lords, 547. Il est déclaré héritier présomptif, *id.* Est tué à la bataille de Wakefield, 548.

York (Edouard, duc d') (Edouard IV), fils du précédent, bat le comte de Pembroke à la Croix de Mortimer, ii, 549. Henri VI ordonne son arrestation, 550. Mais il se rend à Londres et est proclamé roi, 551. (Voyez *Edouard IV.*)

York (sir Roland), persuade à sir W. Stanley de livrer le fort de Daventer à Philippe comme légitime souverain, iii, 30.

York (Jacques, duc d'), fils de Charles Ier, sert sous Turenne, v, 392. Nommé par Mazarin capitaine général dans l'armée d'Italie, *id.* Son frère lui ordonne de se retirer et de

renvoyer sir J. Berkeley, qu'il suit en France, *id.* Retourne à Bruges, *id.* Commande les exilés anglais contre les alliés sous Turenne, 417. Repoussé à Mardick, 427. Sa bravoure à la bataille des Dunes, 428. Mais il est obligé de se sauver, *id.* On propose qu'il débarque dans le Kent, pour seconder un soulèvement général des royalistes, 458. La nouvelle de leur soumission l'en empêche, 460. Reçoit le don de toutes les terres possédées en Irlande par les régicides, 531, *note.* Il épouse secrètement la fille de Clarendon, 532. Cesse de la voir par suite d'imputations contre elle, 534. La reconnaît publiquement, *id.* Accepte la charge de gouverneur de la compagnie africaine, 554. Son application aux affaires, *id.* Remporte sur mer une victoire sur les Hollandais, 562. Intrigues de Buckingham contre lui, 606. Le duc se fait catholique, 608. Le duc de Monmouth mis en avant par Buckingham, comme concurrent pour la couronne, en opposition avec Jacques, *id.* Jacques combat le premier bill de divorce en faveur de lord Roos, 615. Son intrépidité à la bataille de Southwold-Bay, vi, 13, *note.* Il bat Ruyter dans cet engagement, 14. Sollicite la main de l'archiduchesse d'Inspruck, 29, *note.* Epouse la princesse de Modène, *id.* Prête le serment d'allégeance, 31. Desseins contre lui, 32. Il s'oppose au mariage projeté entre sa fille et le prince d'Orange, 35. Ses remontrances sur les rigueurs envers les catholiques et les dissidents, 46. S'oppose ouvertement aux ministres, 58. Sa fille Marie épouse le prince d'Orange, 85. Son avis pour la guerre contre la France, adopté par le conseil, 101. Il presse le roi de traduire Titus Oates devant le conseil, 110. L'archevêque et les autres prélats envoyés pour le convertir, 114. On lui ordonne de quitter le royaume, et il se retire avec la duchesse à Bruxelles, 142. Débats sur le bill pour son exclusion de la succession, 156. Monmouth tâche d'empêcher son retour en Angleterre, 176. Charles l'y appelle, *id.* Il va avec sa maison résider à Edimbourg, 177. Rappelé à Londres, 183. Dénoncé comme récusant par Shaftesbury, 185. Il soupçonne ses ennemis de vouloir rétablir le républicanisme, 186. Le parti qui est contre lui gagne la duchesse de Portsmouth, *id.* Il retourne en Ecosse, *id.* Le bill d'exclusion adopté dans les communes, 199. Mais rejeté par les lords, 200. Projet conçu par Halifax, d'un bill de restrictions qui l'exclut de tout emploi en Angleterre, 217. Jacques refuse de prendre le test, 221. Le bill d'exclusion arrêté par la dissolution soudaine du parlement, 229. Découverte du complot de Shaftesbury pour l'exclure du trône, 239. Il se rend populaire en Ecosse, 244. On lui refuse la permission de revenir, *id.* Charles l'appelle à Newmarket pour pourvoir sur son revenu à l'avenir de la duchesse de Portsmouth, 251. Naufragé à son retour en Ecosse, *id.* Amène sa famille à Saint-James, 252. Se réconcilie avec Sunderland, 254. Lord Russell le prie d'intercéder pour lui, 262. Il assure Monmouth de son pardon, 273. Sa fille Anne épouse le prince Georges de Danemarck, *id.* Il est rappelé au conseil, *id.* Assiste Charles pendant sa dernière maladie, 288. Lui procure un membre du clergé catholique, 289. Est proclamé roi à la mort de son frère, 295. (Voyez *Jacques II.*)

York (Anne Hyde, duchesse de), mariée secrètement au duc, v, 532. Ce mariage désapprouvé par la famille royale, 533. Elle accouche d'un fils, 534. Elle est reçue à la cour, *id.* Sa mort, 625.

Yorkshire (complot du), vi, 189.

York (duc d'), commande l'armée anglaise, vi, 627. Battu à Hendschoote, 627. A Bergen, 368.

York-Town (capitulation d'), vi, 612.

FIN.